ACTES DU COLLOQUE SCIENTIFIQUE

Petites et grandes victoires de la femme au développement de l'Afrique



La femme, un moteur essentiel pour une Afrique plus inclusive, plus prospère et plus durable.

ACTES DU COLLOQUE SCIENTIFIQUE

Groupement d'Intérêt Scientifique, *Pensées genre, Penser autrement*
BPV 34 Abidjan
(+225) 0160851084/ 0503863924/ 0758313115 / 0709610602
penseesgenre@gmail.com / www.rass-pgpa.org

II^e COLLOQUE INTERNATIONAL PLURIDISCIPLINAIRE- GIS-PGPA

PETITES ET GRANDES VICTOIRES DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

6, 7 et 8 Mai 2026

Préface de Dre (MC) Prisca Justine EHUI

Parce que la recherche scientifique est le pilier majeur du Développement

Groupement d'Intérêt Scientifique, *Pensées genre, Penser autrement*
BPV 34 Abidjan
(+225) 0160851084/ 0503863924/ 0758313115 / 0709610602
penseesgenre@gmail.com / www.rass-pgpa.org

Sous la direction de
AGBADOU Nakpon Joceline-BOLI

IIe COLLOQUE INTERNATIONAL PLURIDISCIPLINAIRE- GIS-PGPA

PETITES ET GRANDES VICTOIRES DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

6, 7 et 8 Mai 2026

Préface de Dre (MC) Prisca Justine EHUI

Parce que la recherche scientifique est le pilier majeur du Développement

SOMMAIRE

COMITE D'ORGANISATION ***10***

COMITE SCIENTIFIQUE ***11***

COMITE DE LECTURE ***13***

AVANT-PROPOS ***15***

PREFACE ***16***

INTRODUCTION ***17***

AXE 1 : FEMME ET ÉCONOMIE ***19***

Stratégies de maintien des femmes dans la culture de l'anacarde : le cas d'Ouréguékaha (Côte d'Ivoire) ***20-29***

Diaby Maïmouna

Femmes et mise en valeur de la Côte d'Ivoire : une contribution domestique indispensable (1926-1944) ***30-42***

Eloge MIEHI

Konan Jean Marc YOBOUET

Pêche artisanale maritime et amélioration du revenu des femmes rurales à Boffa (République de Guinée) ***42-56***

Sidiki KOUROUMA

Genre, travail et autonomie économique des femmes à Abidjan : Cas des vendeuses du vivrier à Yopougon Siporex ***57-73***

TRAORE Tiamba

DOTÉ Chantal

Stratégies économiques des femmes et accès durable aux ressources économiques en Côte d'Ivoire (1994-2019) ***74-83***

KOFFI Loukou Bernard

L'engagement économique des Athéniennes, miroir des dynamiques de développement des femmes ivoiriennes ***84-90***

Hugues Marcel BOTEMA

Accès des femmes au marché du travail : quels effets sur la croissance économique dans l'UEMOA ? ***91-98***

Diabaté Nahoussé

Impact des facteurs intra-organisationnels sur l'adoption du crédit numérique par les dirigeantes de PME ***99-109***

KOSSONOU Nah Adjoua Elodie

ANOH Kouamé Jean-Marc

Contribution des femmes à la souveraineté alimentaire en Côte d'Ivoire : enjeux et défis des productrices des cultures vivrières de Zambakro et de Sinfra. ***110-119***

LAMAH-KAGBA Nina Roseline

La femme fante et ses activités liées à la pêche en Côte d'Ivoire XIX^{e}-XXI^{e} siècle ***120-136***

MIESSAN Mathieu

Transferts monétaires et inclusion productive : effets comparés des programmes PNBSF et Yokk Koom Koom (Sénégal) ***137-146***

MOËS Elisa

VANDENINDEN Frieda

Autonomisation économique des commerçantes du marché Tchagba Oliviers par l'usage des technologies de l'information et de la communication ***147-159***

TRA Lou Thou Fidèle

DEKAHO Srompo Anaïse

L'émergence des femmes comme intermédiaires sur le marché foncier et immobilier à Ouagadougou ***160-168***

BAZIE Abdoul Karim

Organisation féminine et gestion sociale des ressources halieutiques dans la province de l'Estuaire (Gabon) ***169-179***

BADJINA EGOMBENGANI Linda Joëlle

Autonomisation économique des femmes et réduction du travail des enfants dans la cacaoculture ivoirienne ***180-189***

Dr (MC) AGBADOU Nakpon Joceline-BOLI

M. BREDOU Assemian Pascal-Eric

Analyse de la contribution socioéconomique des conjointes des maraîchers de Jacqueville (Côte d'Ivoire) ***190-202***

Zohonon Sylvie Céline SERI-YAPI

Badjo Julienne SOGBOU-ATIORY

La participation de la femme au développement de l'Afrique malgré son statut socioreligieux défavorable ***203-213***

MOTO NDONG François

AXE 2 : FEMME ET POLITIQUE ***214***

La sous-représentativité féminine dans les instances politiques africaines au cœur de Une si longue lettre* *215-225

SEKA Chiayé Marie-Pauline

ANTSUE Jean Bruno

Femme et pouvoir politique dans la royauté de l'Égypte pharaonique* *226-238

Jacques Gervais Oula

La femme dans la sphère politique mandingue, « Cayorienne » et songhoy (XIIIe-XVIe siècle).* *239-248

TRA Bi Tra Olivier

N'GUESSAN Konan Parfait

Delphine Zanga Tsogo : capital politique et entrepreneuriat public au service du développement du Cameroun* *249-256

Sakinatou Daouda

Figure féminine/féministe et quête du pouvoir politique : le personnage transgressif d'Épiphanie, dans Il y a un Dieu pour les cons de Charlène Danon* *257-265

Danielle Laurence MENEDA

Entre pouvoir symbolique et autorité sociale : relecture philosophique du matriarcat dans la société Baoulé* *266-275

Kouadio Konan Sylvain

Femmes et politique en Côte d'Ivoire : dynamiques, obstacles et perspectives d'égalité* *276-281

Bahtey Yaha Ophélie KOUASSI

AXE 3 : LEADERSHIP FÉMININ ET ÉGALITÉ DES GENRES* *282

Sensibilité éthique des Directrices dans le management des établissements scolaires à Abidjan (Côte d'Ivoire)* *283-295

Rassidy Oyeniran

Ouattara Souleymane

Femmes universitaires en côte d'ivoire : entre exigences académiques et imaginaires de genre* ... *296-309

DANGUI Yah Nadia Eléonore

Représentations de la résistance au féminin dans quelques romans de l'Afrique francophone.* *310-319

BOKA Épi Bénédicte

La reconfiguration politique du « moi féminin » dans Une si longue lettre de Mariama Bâ* *320-328

BOUSSOU Amany Hypolite

Victimisation patriarcale et capacité d'agir de la femme dans Celles qui attendent de Fatou Diome* *329-338

Tiépilé Lydie COULIBALY-SORO

Le leadership féminin dans le milieu syndical en Côte d'Ivoire : le cas d'Anne Allangba au SNEPPCI (1975-1986) ***339-351***

N'GUESSAN Francine Esther

La poétique du leadership féminin dans le roman africain contemporain : une lecture de Le-fils-de-la-femme-mâle de Maurice Bandaman ***352-362***

N'GUESSAN Edwige Olivia

De la résilience rationnelle à l'affirmation du leadership féminin en Afrique ***363-371***

Zolou Goman Jackie Élise DIOMANDÉ

Gender and sanitation in Abidjan : the case of sludge management Abidjan, Côte d'Ivoire ***372-380***

BERTE Salimata

ADOU Djané Dit Fatogomab

KOUASSI Dongob

Leadership féminin et contre-pouvoir dans Matins de couvre-feu de Tanella Boni ***381-389***

Yao Djeth Luc-Arsène

De l'agentivité discursive dans la scénographie épistolaire de Une si longue lettre de Mariama Bâ ***390-402***

DIABY Aïssata

AXE 4 : FEMME ET ÉDUCATION ***403***

Femme et éducation dans La dernière chance de Camara Nangala : une réactualisation du discours féministe ***404-413***

KANON NANCY MIREILLE

Femme dans l'enseignement supérieur au Mali : cas du Der arabe de l'université Yambo Ouologuem de Bamako ***414-426***

BOUBACAR Sissoko

Transmission des savoirs agricoles féminins au Gabon : une victoire intergénérationnelle pour le développement durable ***427-440***

Leticia Nathalie SELLO MADOUNGOU (ép. NZÉ)

Alphabétisation et autonomisation socio-économique des femmes dans la ville de Bouaké (centre Côte d'Ivoire) ***441-452***

DIOMANDE Mariam

FEBY Ange Danielle Akissi

DOSSO Adam's Lama

Anthropologie du jeu et développement multidimensionnel de la femme : le cas du //Ma'a Mbang// dans la société Bamiléké à l'Ouest Cameroun ***453-464***

DOMKAM Berlande Josiane

AMOUGOU Martial Patrice

Le rôle de la femme dans l'éducation comme moteur du bien-être familial et social en Afrique ... ***465-473***

Dounougnandjemin YEO

Zélé Jémima COULIBALY

Relation enseignant-élève, préférence pour les matières et rendement scolaire des collégiennes du Lycée Mamie Houphouët Faitai de Bingerville (Côte d'Ivoire) ***474-487***

N'DIAMOI Tanoh-KOUAME

Femmes burkinabè et culture de la paix : mères, éducatrices et bâtisseuses ***488-498***

SAWADOGO Arcadius

SOMA Diilofa Jokebed

L'image de la Femme dans "La peau cassée" de Sony Labou Tansi ***499-508***

Andriana Riccy Harmonie NSOUKINA

Média Stévha OKET

Contribution à l'analyse des stratégies de gestion du temps social chez les enseignantes-chercheures et chercheures en Côte d'Ivoire ***509-520***

Martine GBOUGNON

AXE 5 : FEMME ET SANTÉ ***521***

Femmes Sénoufo de Korhogo (région du Poro, Côte d'Ivoire) et planification familiale : victoires sanitaires silencieuses face aux résistances socioculturelles ***522-535***

Gnènègnimin SORO

Brahima COULIBALY

Attia Michel AKABILE

La femme, maillon essentiel dans la prise en charge de la mère et de l'enfant en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale : 1905-1960 ***536-546***

ESSEY Bonzou Ella épouse Ohouo

N'GUESSAN Rokia Boubacard épouse Anoh

Les figures féminines de la médecine ivoirienne de 1962 à 2000 ***547-557***

BAKAYOKO Nonama Rockya

AKA-TANOH Aude

Femmes et promotion de la résilience sanitaire à Bali, au Cameroun : le cas Nkumu Fed-Fed 558-566

ETALLE MACKY Françoise Stella

Éducation nutritionnelle des mères et prévention des troubles moteurs chez les enfants malnutris à l'Hôpital Général de Yopougon-Attié (Abidjan) 567-576

N'ZIAN Tehua Christophe

ALLECHI Yapi Manix

TANO Tekua Anne Israël

AXE 6 : L'ARCHÉOLOGIE AU FÉMININ 577

Les potières de Gaoui (Tchad) : vectrices de transmission des savoir-faire endogènes. 578-588

HAMDJI MILMAN NOUDJIKO

DJERAMIAN MONGO-BETY

Mutation des artisans producteurs de la céramique dans les communes V et VI de Bamako. 589-600

Mariétou TOGO

Archéologie en Côte d'Ivoire : l'héritage vivant d'une figure de proue, Professeur Hélène Timpoko Kiénon-Kaboré 601-619

Brou Ehivet Senen BLEDOU

Stéphanie Mireille ZELY AGOH

Akoua Dibia Marie-Joëlle DAPA Épse N'GORAN

Galla Guy Roland TIÉ BI

Potières et transmission des savoir-faire à Akoupé du XIII^{e} siècle à nos jours 620-626

Larissa Clarisse YAPO

Dr Gninin Aicha Touré

Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré, pionnière des recherches sur la métallurgie ancienne du fer en Côte d'Ivoire 627-639

YAO Kouamé Junior

GROGJI Grâce Désirée Raymonde

ASSAKA Tatiana Larissa Sandrine

Les potières du Nord de la Côte d'Ivoire : gardiennes des savoir-faire céramiques et actrices de la discipline archéologique 640-650

SANOGO Tiantio épse BAMBA

TOURE Gninin Aicha

YEO Mitantcha

AXE 7 : FEMME ET ENVIRONNEMENT 651

Femmes, savoirs endogènes et transition agroécologique en Casamance (Sénégal) et dans la région d'Oïo (Guinée-Bissau) ***652-664***

Mamadou Aguibou DIALLO

Agroécologie féminine et cohésion sociale dans un contexte de crise sécuritaire au Burkina Faso ***665-679***

SANOU Dieudonné

OUEDRAOGO Issaka

TRAORE Issouf

COULIBALY N'Golo David

YO Azibéné

HIEN M. Héliane

COULIBALY Clarisse

Eloi KOUADIO IV

Pratiques d'accès et de contrôle des terres rurales par les femmes d'Affalikro (Abengourou) ***680-689***

SORO Parigassori Sméon

AXE 8 : FEMME ET CRIMINALITÉ ***690***

Femmes criminelles : le cas des mères tueuses dans le roman féminin sénégalais ***691-699***

Assane NDIAYE

La femme au sein des systèmes de prévention des violences en Afrique : défis et perspectives ***700-709***

NGOULOU Josiane

Les violences basées sur le genre en milieu universitaire : dynamiques de lutte, défis et perspectives, cas de San Pedro ***710-720***

YE Sata

Autonomisation économique des femmes au Mali dans un contexte de lutte contre (VBG) ***721-733***

Diakité Alima DIARRA

AXE 9 : FEMME ET ARTS ***734***

Immersion dans l'univers d'Adam dite Nah Fané, une forgeronne pionnière ***735-745***

Amadou Zan TRAORÉ

L'image et l'univers de la femme entre proverbes et devinettes san ***746-755***

Bernard DRABO

Le corps féminin dans l'art : valorisation ou abjection ***756-768***

ALNDINGANGAR DIMNGAR

La culture au féminin en Afrique derrière la parole sociale des femmes : cas du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Malawi ***769-779***

MACHE Roger

AXE 10 : HISTOIRE DES LUTTES DE LA FEMME ***780***

Le féminisme au Cameroun de 1931 à 2025 : des revendications dynamiques et plurielles ***781-792***

Hamidou Issa

De la CEDEF à la CEVEFF : quelle évolution de la vision africaine de protection des droits des femmes ? ***793-799***

Samuelle Bernice EBA

Voix féminines et résistances dans la littérature africaine : une lecture croisée de Calixthe Beyala et Djaïli Amadou Amal ***800-813***

NAOUNOU Amédée

Panafricanisme et Négritude : un combat de femme ***814-823***

Kouamé Anatole DJÈ

Précarité des droits des femmes dans le nouveau Code des personnes et de la famille du Burkina Faso ***824-838***

ROUAMBA Palingwindé Inès Zoé Lydia

Les figures féminines alliées à l'épreuve de la con-quête du héros épique manding : l'exemple de Nanan Triban dans Le Maître de la Parole Kouma Lafôlô Kouman de Camara Laye ***839-849***

KONÉ Brahima

Relation oncle maternel-neveu utérin : un support idéologique de valorisation féminine pour la préservation familiale chez les Agni indénié (Côte d'Ivoire) ***850-858***

Effoué Dominique ADJE

Prisca Justine EHUI

Paul DIEDHIOU

Les Héroïnes dans l'acquisition territoriale du pays Baoulé de 1730 à 1850 ***859-872***

AHOU Clarisse N'Zi épouse Kouassi

AXE 11 : FEMME, CHARGES SOCIALES, INSERTION ET PROMOTION PROFESSIONNELLE ***873***

Deshandicaper le regard sur la femme pour une société plus inclusive et durable : une étude de cas à Aboisso ***874-883***

KONAN Konan Vincent

La performance académique des femmes en formation à l'ENA du Togo de 1979 à 2002 ***884-897***

DJIMONGOU Dambé & NABE Bammoy

Genre, pouvoir et savoir : trajectoire des femmes dans la recherche scientifique ***898-906***

GONDO GOLOU ROSELINE

Charges sociales et insertion professionnelle des femmes dans les métiers de l'éducation en Côte d'Ivoire ***907-920***

Yawa Ossi ESSIOMLE

Marie-France YAPI

Climat social et attitude face au travail chez des femmes employées subalternes des entreprises privées d'Abidjan ***921-931***

N'da Lazare KOUA

CONCLUSION ***932***

COMITE D'ORGANISATION

Coordinatrice : **Dre (MC) EHUI Prisca Justine (UFHB-Abidjan)**
Président(e) : **Dre (MC) BOLI Agbadou-Jocelyne (UFHB-Abidjan)**

Vice-président(e)s:
Dr (MC) ASSI Assi Raoul (UFHB-Abidjan)
Dre (MR) VOKOUMA Jocelyne (UKZ-Ouagadougou)
Dr (MC) SINAN Adaman (UPGC-Korhogo)

Secrétaire **: Dr TIE BI Galla Guy Roland (UFHB-Abidjan)**
Secrétaire adjoint **: Dr EKRA Théophile (USP-San-Pedro)**
Rapporteuse Principale **: Dre TOURE Gninin Aïcha (UFHB-Abidjan)**
Rapporteuse Adjointe **: Dre GBOUGNON Martine (UFHB Abidjan)**
Trésorière **: Dre LORNG Léocadie (UFHB-Abidjan)**
Trésorier adjoint **: PALE Ollo (UFHB-Abidjan)**
Responsable Communication **: Dr ETTIEN N'doua Etienne (UFHB-Abidjan)**
Adjointe à la Communication **: Dre AMICHIA Affibè Woria (UFHB-Abidjan)**

Membres :
Dr KOUA N'Da Lazare (UFHB-Abidjan**)**
Dr YAO Kouamé Junior (UFHB-Abidjan)
Dr DIABY Mamoudou (UFHB-Abidjan)
Dr AMALAMAN Koutouan (UFHB-Abidjan)
Dr COULIBALY Hervé (UPGC-Korhogo)
Dre DAINGUY MARIE-CLAUDE PASCALE AYÉ épse BROU (UFHB-Abidjan)
ESSIOMLE-ABLO Yawa Ossi (ENS- Abidjan**)**
RASSIDY OYENIRAN (IPNEPT -Abidjan)
KONE Brahima (UAO-Bouaké)

COMITE SCIENTIFIQUE

Présidente **: KOFFI-BIKPO Céline Yolande,** Professeure Titulaire, (Côte d'Ivoire)

Membres :
NASSA Dabié Axel Désiré, Professeur Titulaire, (Côte d'Ivoire)
AKA Adou, Directeur de recherche, (Côte d'Ivoire)
ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire, (Côte d'Ivoire)
YAO GNABELI Roch, Professeur Titulaire, (Côte d'Ivoire)
BABADJIDE Charles, Professeur Titulaire, (Bénin)
ETOU Komla, Professeur Titulaire, (Togo)
IBO Guehi Jonas, Directeur de recherche, (Côte d'Ivoire)
KONE Issiaka, Professeur Titulaire, (Côte d'Ivoire)
KOTE Lassina, Professeur Titulaire, (Burkina Faso)
KOUDOU Opadou, Professeur Titulaire, (Côte d'Ivoire)
ROUAMBA OUEDRAOGO Bowendsom Claudine Valérie, Professeur Titulaire, (Burkina Faso)
SARR Sow Fatou, Professeur Titulaire, (Sénégal)
YORO Blé Marcel, Professeur Titulaire, (Côte d'Ivoire)
ABOYA Narcisse, Maître Conférences, (Côte d'Ivoire)
ADAMAN Sinan, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
ADAYE Akoua Assunta, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
AFFO Fabien, Maître de Conférences, (Bénin)
AGNISSAN Assi Aubin, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
AMALAMAN Djedou Martin, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
AMANI Yao Célestin, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
ASSANVO Amoikon Dyhie, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
BOUABRE Gnonka Modeste, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
N'DOLI Adouobo Christophe, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
KOUADIO Kouakou Jérôme, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
DAYORO Zoguehi Arnaud Kévin, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
DIME Mamadou dit Ndongo, Maître de Conférences, (Sénégal)
GUEHI Zagocky Euloge Dalloz, Maître de Recherches, (Côte d'Ivoire)
KAZOVIYO Gertrude, Maître de Conférences, (Burundi)
KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
BALLO Yacouba, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
KOUAME Atta, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
KOUAME N'dri Marie Thérèse, Maître de Recherches, (Côte d'Ivoire)
KOUASSI Kouakou Firmin, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
LALLY Kouadio Alexis, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
GNAMMON-ADIKO Agnès, Maitre de Conférences, (Côte d'Ivoire)
OKPO NASSOUA Antoine, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
RIVALLAIN Josette, Maître de Conférences, (France)

SADIKI Elie, Maître de Conférences, (Burundi)
SAHGUI Joseph P., Maître de Conférences, (Bénin)
TAPE Sopie Pulchérie, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
TCHIBOZO Romuald, Maître de Conférences, (Bénin)
YAMEOGO Kandayinga Landry Guy Gabriel, Maître de Conférence, (Burkina Faso)
ZADOU Didié Armand, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)
ZAGRE / **KABORE Edwige**, Maître de Conférences, (Burkina Faso)
ZERBO Roger, Maître de Recherche, (Burkina Faso)
ESSIOMLE**-ABLO Yawa Ossi**, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire)

COMITE DE LECTURE

Président : Prof. KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire (Côte d'Ivoire)

Vice-présidents :
BALLO Yacouba, Maître de Conférences, (Côte d'Ivoire) Dr (MC)
ZERBO Roger, Maître de Recherche, (Burkina Faso)
Dr (MC) ELENGA Hygin Bellarmin, Maître de Conférences, (République du Congo)
Dre (CR) BADJINA EGOMBENGANI Linda Joëlle, Chargée de Recherche (Gabon)

Membres :
TAMBOURA Hamidou, Chargé de recherche, (Burkina Faso)
ACHO Apie Monique, Maître-Assistante, (Côte d'Ivoire)
ASSI Tano Maxime, Maître-Assistant, (Côte d'Ivoire)
DIOMANDE Moussa, Maître-Assistante, (Côte d'Ivoire)
KESSE Blé Adolphe, Maître-Assistant, (Côte d'Ivoire)
KI Léonce, Maitre-Assistante, (Burkina Faso)
KOUA N'da Lazare, Maître-Assistant, (Côte d'Ivoire)
KOFFI Kouakou Sylvain Maitre-Assistant, (Côte d'Ivoire)
KOUAME Adjo Sébastienne, Maître-Assistante, (Côte d'Ivoire)
TIÉ BI Galla Guy-Roland, Maître Assistant, (Côte d'Ivoire)
RASSIDY OYENIRAN, Maître Assistant, (Côte d'Ivoire)
AMON Imbie Anicette épouse FOLOU, Maître Assistante, (Côte d'Ivoire)
KONE Brahima, Maître Assistant, (Côte d'Ivoire)
AKA Atché Michel, Assistant, (Côte d'Ivoire)
FRANCI Alain Claude Gérard, Assistant, (Côte d'Ivoire)
GNAN Olivier, Assistant, (Côte d'Ivoire)
KOUAKOU Koffi Joël, Assistant, (Côte d'Ivoire)
KOUASSI Fabrice Constant, Assistant, (Canada)
YEO Mitanhantcha, Assistant, (Côte d'Ivoire)
KONE Nagnintaha Isabelle Épse SORO, Assistant, (Côte d'Ivoire)
SAWADOGO Arcadius, Assistant (Burkina Faso)
SOGBOU -ATIORY Badjo Julienne, Maître-Assistante, (Côte d'Ivoire)
SANOGO Tiantio épse BAMBA, Maître-Assistante, (Côte d'Ivoire),
KONE Wagnan Karidja epse KONE, Assistante, (Côte d'Ivoire)
COULIBALY Siaka, Maître-Assistant (Côte d'Ivoire)
SORO Dossongou Drissa, Assistant, (Côte d'Ivoire)
KOUAME Affoua Eugénie, Attaché de recherche (Côte d'Ivoire)
ZONOU Bienvenu, Maitre-Assistant (Burkina Faso)
LAHIRI Armand Mesmin, Assistant, (Côte d'Ivoire)
NSANA Serge Simplice, Maître Assistant (Congo)
ZAN BI-Claude Évariste, Maître-Assistant, (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Née KOUAKOU Akissi Bienve Pélagie, Chargé de Recherche (Côte d'Ivoire)
KOUAME Edwige, Maître-Assistante, (Côte d'Ivoire)
BLESSON Danielle, Maître-Assistante, (Côte d'Ivoire)

AVANT-PROPOS

Toutes les victoires se célèbrent mais celles venant des femmes sont commémorées dans le bruit et en public. Celles qui s'accomplissent dans le silence dans les foyers, les villages, les écoles, les marchés, les bureaux ou même au niveau communautaire ou national sont toutes concernées. Juste parce que les victoires, visibles ou invisibles sont toutes importantes. Elles participent toutes au repositionnement de la femme et à la construction de l'Afrique.

C'est précisément à ces victoires, petites et grandes, que cet ouvrage rend hommage.

Petites et grandes victoires de la femme au développement de l'Afrique est bien plus qu'un livre. Il est un témoignage, une reconnaissance et un appel à la naissance d'une culture de valorisation et de visibilisation des victoires féminines. Il met en exergue les efforts quotidiens de la femme africaine qui par son courage, son intelligence, sa résilience, sa persévérance et son engagement contribue à la transformation sociale, politique et économique de sa famille, de sa communauté et de sa nation.

La femme africaine devient une partenaire au développement de l'Afrique. Pourtant, sa contribution reste encore peu connue et sous-estimée. Ses réussites sont insuffisamment reconnues. Ces victoires peuvent paraître modestes, prises individuellement ; mais, mises bout à bout, elles deviennent une formidable arme de transformation sociale et économique. Ce livre nous invite à rendre hommage. Rendre hommage aux victoires des femmes, c'est reconnaître les progrès accomplis librement par chaque femme pour contribuer au destin de l'Afrique.

À travers ces pages, le lecteur découvrira des parcours, des expériences, des combats et des réussites qui ressemblent à celles des femmes de son entourage : une fille, une mère, une enseignante, une agricultrice, une entrepreneure, une chercheuse, une fonctionnaire, une commerçante, une artiste ou simplement une femme qui, chaque jour, refuse de renoncer.

La véritable richesse de cet ouvrage réside dans cette conviction : *aucune victoire féminine n'est trop petite lorsqu'elle contribue à faire avancer une famille, une communauté, un pays ou un continent*. Puisse ce livre contribuer à faire connaître ces victoires, à inspirer les jeunes générations et à encourager les décideurs, les institutions et les communautés à créer davantage d'opportunités pour la femme africaine.

L'occasion est ici offerte de traduire un vif hommage à tous les partenaires. Il s'agit du Fond pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) et de l'ONG Jeunes Volontaires pour l'environnement (JVE) pour leur appui financier et technique. Egalement merci à l'ONG Min-Dja pour la valorisation du Patrimoine culturel en Côte d'Ivoire et au groupe de recherches céramique société et Patrimoine (GRCSP) pour leur implication effective dans l'organisation pratique du colloque. Merci aux autorités de l'Université Félix Houphouët-Boigny, plus particulièrement au PR BALLO Zié, Président de ladite université. Nous remercions également Dr (MC) BALLO Yacouba, Directeur de l'UFR Criminologie sans oublier tous ceux et celles qui par leurs actions directes ou indirectes ont facilité la réalisation de ce colloque.

Bravo et merci au comité d'organisation pour ce travail remarquable

EHUI Prisca Justine
Maître de Conférences
Coordinatrice du colloque

PREFACE

Les présents actes du colloque international pluridisciplinaire intitulé **« Petites et grandes victoires de la femme développement de l'Afrique » ont été inspirés** par le Groupement d'Intérêt Scientifique, Pensées genre, Penser autrement (GIS-PGPA), suite à un colloque organisé les 6, 7 et 8 Mai 2026 à l'UFR Criminologie de l'Université Felix Houphouët Boigny. Ces actes s'inscrivent dans une dynamique de réflexion, de reconnaissance et de valorisation de la contribution des femmes au maintien et à la transformation économique, sociale, politique, culturelle et scientifique du continent africain.

Tout comme ailleurs, l'histoire de l'Afrique est aussi celle de la participation de la femme au niveau *micro, méso et macro*. La femme africaine a toujours joué un rôle essentiel, parfois visible, souvent discret mais déterminant. Quotidiennement, elle assure l'éducation des enfants, dirige des entreprises, mène des recherches et participe à la gouvernance publique. Toutes ces actions méritent d'être reconnues et documentées.

Le choix de l'expression « petites et grandes victoires » est significatif. Il invite à une attention particulière. Une victoire est celle d'une femme anonyme, créatrice, publique, professionnelle mais qui par son engagement quotidien participe à la stabilité ou au bien-être de sa communauté et de son pays. Ces victoires, lorsqu'elles sont multipliées à l'échelle des familles, des communautés et des nations, deviennent une véritable force de transformation du continent africain. Ainsi, il ne peut y avoir de développement de l'Afrique sans la pleine et consciente participation des femmes.

Le colloque a été non seulement un espace de célébration de ces victoires mais aussi un cadre scientifique de questionnement, d'analyse et de proposition pour transformer les perpétuelles contraintes en opportunité. Les communications écrites réunies dans ces actes abordent les différentes victoires ainsi que les obstacles qui les ralentissent. Elles interrogent l'économie, la politique, le leadership féminin, l'éducation, la santé, l'archéologie, l'environnement, la criminalité, les arts, l'histoire des luttes, l'insertion et la promotion professionnelle de la femme. La victoire de la femme est donc plurielle. Elle est à la fois une décision personnelle et un processus qui cache certaines réalités (la persévérance, les sacrifices et la résistance) qui offre également des compétences et des connaissances. Celles-ci permettent à la femme d'être actrice, entrepreneure, productrice de savoirs, innovatrice et partenaire stratégique et averti pour le développement.

Les « petites victoires » d'aujourd'hui seront la source des « grandes victoires » de demain. Aucune victoire n'est donc anodine. A cet effet, ces actes portent un message d'espoir, de résilience et de reconnaissance. Ils rappellent que le développement de l'Afrique c'est avec la femme, par elle, pour elle et pour tous.tes. Ces actes contribuent également à la construction de la mémoire scientifique des luttes, des initiatives et des réussites de la femme africaine et leurs visibilités. C'est aussi transmettre la preuve que la femme est une partenaire de développement afin de promouvoir une véritable culture de valorisation de sa contribution.

À toutes les femmes d'Afrique : celles qui ont ouvert la voie, celles qui poursuivent le combat et celles qui construiront demain, ce livre est un hommage à votre courage, à votre résilience et à vos victoires. Car les petites et grandes victoires des femmes sont, en définitive, les victoires de l'Afrique.

Puisse cette publication nourrir de nouvelles réflexions scientifiques pour donner naissance à d'autres colloques sur la femme dans le futur.

C'est donc avec admiration, mais aussi avec espoir, que je salue cette œuvre consacrée à la femme africaine et à sa contribution au développement du continent.

EHUI Prisca Justine
Maître de Conférences en Socio-anthropologie à l'ISAD
Présidente du GIS-PGPA
Directrice de Publication de la RASS-PGPA

INTRODUCTION

La 2e édition du colloque international pluridisciplinaire du Groupement d'Intérêt Scientifique « Pensées genre, Penser autrement » (GIS-PGPA), organisée à l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) de Cocody les 6, 7 et 8 mai 2026, a mis la femme à l'honneur autour du thème « Les petites et grandes victoires de la femme au développement de l'Afrique ».

Cette activité, jalonnée par diverses étapes avec le concours du comité d'organisation dirigé par la Dre (MC) AGBADOU Nakpon Joceline-Boli, a débuté par l'appel à communications le 31 juillet 2025. Elle s'est poursuivie avec la notification d'acceptation des résumés le 28 février 2026, puis la réception des premiers drafts des articles des communicants le 30 avril 2026. Plusieurs autres actions ont été menées par ledit comité pour le bon déroulement de ce colloque. L'événement a réuni d'éminentes autorités universitaires, le Pr BALLO Zié, Président de l'Université FHB , le Dr (MC) BALLO Yacouba, Doyen de l'UFR Criminologie et le Dr (MC) ZADY Casimir, représentant le Directeur du Laboratoire d'Étude et de Prévention de la Délinquance et des Violences (LEPDV) ainsi que ses partenaires institutionnels : le FONSTI-PASRES (Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation / Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique) ; le GRCSP (Groupe de Recherche en Céramique, Société et Patrimoine) ; le LARESS (Laboratoire de Recherche en Sciences Sociales), le LEPDV (Laboratoire d'Étude et de Prévention de la Délinquance et des Violences.

Ont également pris part à ces assises, un public académique et institutionnel diversifié, composé d'enseignants-chercheurs, de doctorants et d'administrateurs venus de plusieurs pays européens et africains, notamment du Mali, du Burkina Faso, du Sénégal, du Cameroun, du Gabon, du Tchad, de la République démocratique du Congo, de la Guinée, de la Belgique, du Maroc et du pays hôte, la Côte d'Ivoire.

La cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée dans la salle 4 de l'UFR Criminologie le 6 mai 2026, a été rythmée par plusieurs allocutions. Ce moment protocolaire a vu se succéder la Présidente du Comité d'Organisation (PCO), la Coordinatrice, la Dre Ehui Prisca Justine (épouse Ané), ainsi que les différents partenaires institutionnels. Le discours du Président de l'Université a officiellement ouvert les travaux scientifiques du colloque qui ont débuté par des panels de hauts niveaux animés par trois éminentes professeures titulaires : Pr BIKPO Céline Yolande : *« La participation des femmes aux progrès de la science en Afrique »* ; Pr ASSA Rebecca : *« Femmes et changements climatiques en Afrique : quelles réalités ?»*; Pr AKA DAGO-Akribi : *« De l'ombre à la lumière : psychologie et courage en Afrique »*.

Mettant en lumière l'empreinte et le dynamisme des femmes dans le développement du continent, ces interventions s'inscrivent en parfaite droite ligne avec la thématique centrale du colloque (« *Les petites et grandes* victoires de la femme au développement de l'Afrique) autour de laquelle onze (11) axes de réflexion (femme et économie, Femme et politique, Leadership féminin et égalité des genres, Femme et éducation, Femme et santé, archéologie au féminin, Femme et environnement, Femme et criminalité, Femme et arts, Histoire des luttes de la femme, Femme, charges sociales, insertion et promotion professionnelle.) des travaux de session ont porté le 7 mai 2026. Ils démontrent la pluralité des domaines dans lesquels les femmes africaines ; actrices majeures de transformation, remportent de « petites et grandes victoires » trop souvent invisibilités par les discours officiels et scientifiques.

Ces travaux qui se sont poursuivis jusqu'à la fin de la journée, se sont achevés par une cérémonie de clôture émaillée par une série d'allocutions animées par la Présidente du GIS-PGPA et la Présidente du comité d'organisation qui se sont essentiellement penchées sur les remerciements et reconnaissance aux autorités Universitaires, aux partenaires institutionnels, aux membres du comité d'organisation et à tous les communicants et participants. Dans cette veine, le Doyen de l'UFR Criminologie, a mis un point

d'orgue sur la vitalité académique de son Unité de Formation et de Recherche et de toute l'institution ainsi que toute l'organisation de la cérémonie, en reconnaissant le mérite du comité d'organisation avec à sa tête la Présidente du Comité d'Organisation. Cette intervention fit place à la remise des six (6) trophées du FONSTI (3) et du GIS-PGPA (3) aux meilleurs communicants. Après cette série de récompenses, l'honneur est revenu au Président de l'UFHB, le Pr. Ballo Zlé de procéder à la clôture des travaux de ce deuxième colloque international du GIS-PGPA ce 7 mai 2026.

AXE 1 : FEMME ET ÉCONOMIE

Stratégies de maintien des femmes dans la culture de l'anacarde : *le cas d'Ouréguékaha (Côte d'Ivoire)*

Diaby Maïmouna

Enseignant-Chercheur, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa), diabymouna08@gmail.com
diabymouna08@gmail.com, Tel 0707343884
Article soumis le : 11/06/2026 et accepté le 25/06/2026
Réf : 2COLRS-163

Résumé :
Dans la communauté tagbanan de Ouréguékaha, la culture de l'anacarde a longtemps été une affaire de femmes. Mais depuis les années 1990, sa valorisation sur le marché a tout changé : les hommes se sont progressivement approprié cette activité, au point d'en faire un nouveau marqueur de statut social. Cette étude, fondée sur 27 entretiens semi-directifs et un travail d'observation sur le terrain, retrace cette bascule et ses effets. Repoussées vers les tâches les moins valorisées de la filière, les femmes ne restent pas passives : elles développent des stratégies pour s'adapter à cette nouvelle donne. Mais c'est là tout le paradoxe de la situation : ces stratégies, loin de renverser l'ordre établi, contribuent souvent à le renforcer.
Mots-clés : Anacarde ; domination masculine ; genre et agriculture ; stratégies féminines ; Côte d'Ivoire

Women's Strategies for Maintaining a Presence in Cashew Cultivation: The Case of Ouréguékaha (Côte d'Ivoire)

Abstract :
In the Tagbanan community of Ouréguékaha, cashew cultivation has long been a women's endeavor. But since the 1990s, the increased market value of cashews has changed everything: men have gradually taken over this activity, to the point of turning it into a new marker of social status. This study, based on 27 semi-structured interviews and field observations, traces this shift and its effects. Pushed into the least valued tasks within the industry, women are not remaining passive: they are developing strategies to adapt to this new reality. But therein lies the paradox of the situation: these strategies, far from overturning the established order, often serve to reinforce it.
Keywords : *Cashew ; masculine domination ; gender and agriculture ; women's strategies ; Côte d'Ivoire*

Introduction

Le cadre social qui organise, en Côte d'Ivoire, la division sexuelle du travail agricole distribue traditionnellement les rôles, les espaces et les activités selon le genre. Dans cet ordre social, la culture de l'anacardier relevait, bien avant son expansion marchande, de l'espace symbolique et pratique des femmes.

Elle était alors perçue comme une activité secondaire, dépourvue de valeur commerciale, l'anacardier n'étant exploité que pour son bois, dans le cadre de programmes de reforestation, et de ce fait assimilé aux activités domestiques dévolues aux femmes, sans qu'il s'agisse à proprement parler d'une culture vivrière au sens strict. Sa prise en charge par les femmes n'avait rien d'une reconnaissance : elle était le signe même de son caractère secondaire aux yeux de l'ordre dominant, et les hommes n'y trouvaient ni intérêt économique ni prestige symbolique. Cette réalité était légitimée par les normes sociales constitutives de l'identité tagbanan, qui assignaient aux femmes les cultures vivrières et aux hommes les activités de rente et de prestige (D. Kergoat, 2010).

C'est cette configuration initiale (l'anacarde comme culture féminine légitimée par la division sexuelle du travail) qui constitue le premier indice empirique de la présente recherche, et qui rend d'autant plus saillante la rupture introduite par la valorisation marchande de la filière. L'histoire de la culture de l'anacarde en Côte d'Ivoire a connu deux phases essentielles : une première phase où son utilité s'inscrivait dans un vaste projet de reforestation de certaines zones de la Côte d'Ivoire (le Grand Nord et Nord-Ouest ; le Centre et le Centre-Ouest et les zones de transition) et une seconde phase, plus décisive, dans les années 1990 où cette culture a connu un essor économique important, avec

l'arrivée d'acheteurs venus de L'Asie (CNE-Ci, 2022). Cet essor permit à la culture de l'anacarde de figurer au nombre des cultures de rente en Côte d'Ivoire à côté du binôme café-cacao.

Cette transition a été rapide et spectaculaire. La production nationale est passée de 8 500 tonnes en 1989 à plus de 70 000 tonnes en 1999, puis à 350 000 tonnes en 2010, dépassant le seuil de 700 000 tonnes en 2017, faisant de la Côte d'Ivoire le premier producteur mondial de noix de cajou brutes. Dans le bassin cotonnier du nord, dont la sous-préfecture de Katiola fait partie, l'anacarde représentait 61 % des superficies agricoles utiles cultivées en 2017, contre seulement 4 % en 2009-2010 (K. N'goran, 2013 ; F. Ruf et al., 2019). Cette valorisation marchande a profondément reconfiguré les rapports sociaux dans les zones de production, et en particulier les rapports de genre.

Depuis l'expansion de la filière, on observe à Ouréguékaha une domination masculine structurelle qui contraste radicalement avec la configuration antérieure. Les hommes occupent en moyenne 6,5 hectares de vergers d'anacardiers, contre 0,5 hectare pour les femmes de la même famille, soit un rapport de 1 à 13. Le pourcentage de femmes inscrites dans la production de l'anacarde au niveau national avoisine les 17 % (VCA4D, 2023 ; FIRCA, 2020). Par ailleurs, le pays enregistre un taux de 75 % de femmes issues de zones rurales vivant dans la précarité, alors qu'elles comptent pour 65 % de la main-d'œuvre active dans le secteur de l'agriculture (AFD, 2024). La mise à l'écart des femmes des secteurs agricoles lucratifs entraine inéluctablement la reproduction et le renforcement d'une précarité déjà existante, que les débats politiques autour de l'égalité et du genre questionnent dans ce domaine d'activité.

Deux faits empiriques permettent de faire émerger le problème de cette étude : la culture de l'anacarde dans la société tagbanan de Ouréguékaha était une activité consacrée aux femmes ; cependant, on assiste à une domination masculine du secteur dès son essor économique en dépit des normes locales initiales. Théorisé par E. Boserup (1970) sous l'appellation de « capture masculine », ce fait social dans le contexte de Ouréguékaha montre comment l'anacarde en tant que ressource économique permet de perpétuer l'ordre social dans un contexte de hiérarchisation de sexe.

En s'appuyant sur cette inversion de la domination féminine dans la filière de l'anacarde à l'avantage des hommes, cette étude veut questionner les stratégies que les femmes de Ouréguékaha déploient pour se maintenir dans ce secteur d'activité. De cette interrogation émergent deux questions spécifiques : 1) Quelles sont les pratiques sociales (économiques et symboliques) ayant permis aux hommes de Ouréguékaha de dominer un secteur préalablement dominé par les femmes ? 2) Quelles sont les stratégies déployées par les femmes de Ouréguékaha pour se maintenir dans un champ social qui les exclut ?

L'hypothèse qui sous-tend ces différentes questions de recherche est que la domination inversée de la filière par les hommes est intrinsèquement liée à la pérennisation d'un ordre social préétabli qui fait écho à la domination masculine.

Le cadre conceptuel de cette étude est guidé par la théorie de la domination symbolique de P. Bourdieu (1998), celle-ci est renforcée par la contribution théorique de E. Boserup (1970) avec sa théorie de la capture masculine des secteurs agricoles à fort rendement ; des limites de la théorie de l'agency contrainte développée par N. Kabeer (1999) ; de la démarcation entre les « tactiques » et les « stratégies » dans les pratiques de résistance des dominées selon M. de Certeau (1985) et enfin des formes de résistance ou d'opposition silencieuse des dominés proposées par J.C. Scott (1985). La théorie de la division sexuelle du travail (D. Kergoat, 2010) inscrit les observations de terrain dans une perspective plus large sur la construction sociale des inégalités de genre.

1. Méthodologie

1.1. Posture épistémologique et démarche générale

Cette étude s'inscrit dans une démarche qualitative à visée compréhensive (M. Weber, 1965 ; C. Geertz, 1973). Ainsi, il est question de cerner le sens que les enquêtés(es) hommes et femmes tagbanan inscrits dans la filière de l'anacarde accordent à l'ensemble de leurs pratiques et systèmes de représentations. L'ensemble de ces données constitue le support d'analyse des mécanismes de la domination symbolique (P. Bourdieu, 1998).

1.2. Présentation et justification du terrain

Le champ d'investigation de cette étude est Ouréguékaha, un village tagbana localisé dans le département de Katiola, région du Hambol dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Le village est essentiellement composé du groupe ethnique tagbanan, issu du grand groupe Sénoufo. Il s'agit d'une communauté dont le système d'organisation repose sur la répartition genrée de l'espace, des rôles et des tâches (E. Ouattara, 2016 ; M.C. Koné-Yona, 2017).

Le choix de Ouréguékaha en tant que champ d'étude, repose sur la progression qu'a connue la culture de l'anacarde dans la région, qui, très tôt a été implantée dans la région et préalablement gérée par les femmes en tant que culture vivrière, puis détournée par les hommes dès son inscription au sein des cultures de rente en Côte d'Ivoire. Ces deux facteurs combinés constituent des points importants d'observation du processus de substitution des femmes inscrites dans la filière de l'anacarde au profit des hommes. Des femmes, qui, initialement jouissaient de leurs droits coutumiers sur cette culture. Par ailleurs, la région de Katiola compte à son actif 61 % de la superficie agricole cultivée (F. Ruf et al., 2019), ce qui constitue un cadre d'observation favorable à l'étude.

1.3. Techniques de collecte des données

Les outils mobilisés pour la collecte des données comprennent un guide d'entretien semi-directif structuré autour des trois axes présentés ci-dessous, un dictaphone pour l'enregistrement audio des entretiens réalisés avec le consentement des enquêtés, et un carnet de terrain pour la consignation des observations in situ.

Les données de cette étude ont été collectées à partir de trois techniques complémentaires (N. K. Denzin, 1978). Il s'agit des entretiens semi-directifs qui ont été guidés par trois points essentiels que sont : i) la progression des enquêtés dans filière de l'anacarde ; ii) leurs perceptions sociales de la répartition genrée de l'espace, des rôles et tâches dans la société tagbanan ; iii) les différentes pratiques, ou stratégies d'insertion et de maintien dans la filière et les logiques qui les encadrent. Ensuite des récits de vie ont été menés auprès de femmes anciennement productrices et celles en activité, en vue de cerner leur évolution dans la filière de ses balbutiements jusqu'à son développement économique. Enfin, l'observation a permis de restituer les pratiques concrètes en rapport avec la répartition de l'espace dédié aux activités en fonction du sexe des enquêtés(es), l'organisation réelle de la collecte de l'anacarde, le tri et la transformation, en vue de les comparer aux différentes données recueillies sur le terrain.

1.4. Composition de l'échantillon

L'échantillon de cette étude a été constitué à partir de la logique de diversification raisonnée (A.P. Pires, 1997), qui ne vise pas la représentativité statistique mais plutôt la diversification des points de vue pertinents. De cette technique 27 acteurs inscrits dans la production de l'anacarde ont pu être interviewés selon les profils suivants :

Tableau 1 : Caractéristiques de l'échantillon des enquêtés(es). Ouréguékaha-Katiola

Caractéristiques professionnelles des enquêtés(es)	Nombre par catégorie	Pertinence du choix
Femmes productrices d'anacarde en activité	11	En tant qu'actrices centrales, elles constituent le premier rang d'observation des pratiques et stratégies de maintien dans le secteur de l'anacarde.
Anciennes productrices d'anacarde	5	Elles permettent de retracer la progression de leur exclusion du secteur de la culture l'anacarde pendant ses deux phases (de culture vivrière à culture de rente).
Hommes producteurs d'anacarde	8	Ils permettent de cerner leur domination relationnelle et idéologique.
Responsables de coopératives d'anacarde	3	Ils permettent d'éclairer les mécanismes formels et informels d'exclusion des femmes des structures de décisions collectives
TOTAL	27	Diversification raisonnée des profils (A.P. Pires, 1997) Prédominance féminine délibérée (16/27 soit 59%)

La prédominance des femmes dans cet échantillon (16/27) est voulue. La catégorisation de femmes productrices actives et de femmes anciennes productrices de l'anacarde, répond à un double enjeu : celui de cerner pour les premières leurs stratégies de maintien dans la filière et pour les secondes la progression de leur exclusion dans le même secteur d'activité. Les hommes producteurs et responsables de coopératives ont été sélectionnés pour permettre une lecture relationnelle de la domination (D. Kergoat, 2010).

1.5. Méthode d'analyse des données

Les données ont été analysées à l'aide de l'analyse de contenu thématique (L. Bardin, 1977 ; P. Paillé & A. Mucchielli, 2012), conduite en quatre étapes : lecture flottante du corpus, codage thématique distinguant codes déductifs et inductifs (M. B. Miles & A. M. Huberman, 2003), mise en relation des thèmes, et interprétation théorisée des résultats en dialogue avec le cadre conceptuel mobilisé.

1.6. Validité de la démarche et limites méthodologiques

La validité interne repose sur la triangulation des données et des sources (N. K. Denzin, 1978 ; E. G. Guba & Y. S. Lincoln, 1994). Deux limites méritent d'être cependant soulignées : la taille restreinte de l'échantillon (27 enquêtés dans un seul village) limite la portée des généralisations et les effets de désirabilité sociale susceptibles d'affecter les discours sur des thèmes aussi sensibles que les rapports de genre et la répartition des revenus au sein du ménage.

2. Résultats

2.1. L'invisibilisation comme mécanisme de préservation de l'ordre dominant

2.1.1. De la culture vivrière à la culture de rente : une reconfiguration des rapports de genre

Dans la région de Katiola, l'anacardier a longtemps été perçu comme une culture mineure, relevant des activités vivrières et, à ce titre, socialement assignée aux femmes. Cette assignation n'avait rien d'une reconnaissance : elle signifiait précisément le peu de valeur accordé à cette activité par l'ordre dominant. Ainsi, la culture de l'anacarde étant jugée peu rentable par les hommes, était reléguée aux soins des femmes qui s'y consacraient pour le peu que cette activité leur rapportait,

jusqu'à son introduction progressive dans la catégorie des cultures de rente dans les années 1990-2000. Ce changement économique de la filière a profondément reconfiguré les enjeux et les rapports des acteurs sociaux.

2.1.2. L'anacarde comme opérateur de classement et de déclassement social

En devenant une ressource économique significative, la maîtrise de la filière anacarde est devenue un critère de distinction et de hiérarchisation sociale : contrôler cette filière, c'est monter dans l'ordre social ; en être exclu, c'est y être maintenu dans une position subordonnée. Or, dans une société organisée autour de la domination masculine, les revenus qu'une femme serait susceptible d'engendrer grâce à l'anacarde représentent une menace directe pour la légitimité du pouvoir masculin, qui repose sur le contrôle des ressources et la dépendance économique des femmes.

Le processus d'invisibilisation des femmes dans la société tagbanan de Ouréguékaha exprime une forme de domination silencieuse qui s'exerce à travers les normes ou règles locales, la culture, les modes de perception qui guident leur quotidien et qui sont par conséquent acceptés. Ainsi, il ne viendrait dans l'entendement d'aucune des femmes de la société de bouleverser un ordre social déjà préétabli. Leur exclusion de la filière trouve son fondement dans l'ensemble de ces règles qui positionnent les hommes comme les garants légitimes d'un ordre naturel. Les justifications des hommes producteurs de la filière portent systématiquement sur la pénibilité des travaux et la difficulté pour les femmes d'obtenir des droits fonciers pour des terres cultivables. Par conséquent, en leur qualité de garants et chefs de famille, la gestion de grandes parcelles leur incombe.

Ces logiques fonctionnent comme des écrans qui rendent invisible la dynamique de capture à l'œuvre.

2.1.3. La capture masculine comme mécanisme de préservation de l'ordre

Le phénomène de « capture masculine » prend ici une forme particulièrement éloquente. À mesure que l'anacarde est devenu une culture rentable, les hommes se sont progressivement approprié les segments les plus lucratifs (production primaire et commercialisation), reléguant les femmes vers les tâches périphériques et faiblement rémunératrices. Cette nouvelle configuration des rapports hommes et femmes autour de la filière depuis son essor économique ne relève aucunement d'une norme explicite locale. Elle a progressivement pris forme en s'appuyant sur les systèmes de rapports concrets et de représentations sociales conformes aux normes locales, qui accordent systématiquement la priorité aux hommes. Par conséquent, la domination de la filière de l'anacarde par ces derniers suite à sa valorisation sur le marché n'est en réalité que l'expression des rapports concrets hommes et femmes face à un bouleversement économique.

2.2. Le repositionnement sur les segments résiduels : une adaptation contrainte

2.2.1. Un repositionnement sur les segments délaissés par les hommes

Les femmes enquêtées à Katiola se maintiennent dans la filière anacarde en investissant les segments que les hommes ont délaissés, parce que précisément peu rentables : la collecte des noix tombées après la récolte principale, le tri et le décorticage artisanal des noix, la transformation en produits dérivés (beurre de cajou, noix grillées) et le commerce de proximité. Ce repositionnement est réel et témoigne d'une capacité d'adaptation indéniable. Il s'agit là d'une véritable tactique d'ajustement, c'est-à-dire d'un art de faire dans l'espace de l'autre, qui utilise les interstices laissés libres par le dominant sans en modifier les règles fondamentales.

Cependant, une lecture attentive invite à nuancer toute interprétation émancipatrice. Les femmes n'investissent pas librement ces segments, elles y sont repoussées par la capture masculine des segments rentables, comme en témoignent les propos d'une enquêtée : *« Suite au décès de ma mère j'avais moi-même hérité de ces parcelles. Lorsque la culture de l'anacarde a pris de la valeur, mon conjoint*

a commencé à s'y intéresser. Aujourd'hui c'est lui qui gère toutes les parcelles et moi je collecte uniquement les graines à terre ». Cet extrait montre comment la capture opère un déclassement.

2.2.2. Une adaptation naturalisée en choix et une fonction stabilisatrice

Le mécanisme le plus subtil réside dans la naturalisation de ce repositionnement contraint. L'implication des femmes dans la filière se résume essentiellement à la collecte, la transformation et la vente de proximité. Il s'agit là d'activités qui sont conformes à la division sexuelle du travail dans la société locale, soulignant ainsi leur compétence « naturelle » en tant que femme, dédiée à la gestion quotidienne du ménage. Cette configuration des rapports permet de mettre en lumière le conditionnement des comportements féminins sous l'effet des contraintes locales, que les femmes enquêtées perçoivent elles-mêmes comme une évidence (P. Bourdieu, 1998).

Par ailleurs, ce repositionnement remplit une fonction sociale précise : il réduit les tensions internes de l'ordre dominant. En générant des revenus complémentaires qui contribuent aux dépenses du ménage, les femmes portent une partie du poids économique qui pèse sur les hommes, rendant l'ordre plus supportable (donc plus durable) sans en remettre en cause les fondements (N. Kabeer, 1999). On peut y voir une forme d'agency contrainte : une capacité d'action réelle, mais exercée dans des cadres qui ne sont pas choisis par les actrices elles-mêmes.

2.3. La reproduction de l'ordre dans les pratiques de légitimation

2.3.1. Des gains réinvestis dans le ménage plutôt que capitalisés individuellement

Le troisième résultat, le plus analytiquement saillant, montre que les femmes participent activement, à travers leurs pratiques et leurs représentations, à la reproduction de l'ordre qui les subordonne. L'observation la plus significative concerne l'usage des revenus issus de la filière anacarde. Les gains obtenus (revenus) par les femmes sont directement reversés dans les poches de dépenses quotidiennes du foyer et non utilisés à leur profit personnel. Pour les femmes enquêtées, il reste essentiel que les gains obtenus de leur vente ou autres activités rentables soient dédiés aux besoins du ménage (santé, alimentation, école, dépenses du foyer, etc.). Cette pratique met l'accent sur la perception féminine des ressources financières, et comment celles-ci sont reconverties en biens familiaux. La femme ne devient pas une actrice économique indépendante, elle devient une meilleure épouse et une meilleure mère aux yeux du ménage et même de la communauté.

2.3.2. Trois registres de légitimation, un seul effet objectif

Interrogées sur les raisons de cet investissement, les enquêtées mobilisent trois registres discursifs distincts, qui coexistent souvent chez une même personne. Le registre du devoir, le plus fréquemment convoqué, présente la prise en charge des besoins du ménage comme une obligation morale constitutive du rôle d'épouse et de mère : « C'est mon rôle en tant femme pour mon foyer ». Ce registre signale une intériorisation normative profonde où la femme intériorise la norme sociale au point de la ressentir comme une valeur qu'elle incarne, non comme une contrainte imposée.

Le registre du choix présente la contribution aux dépenses familiales comme un acte volontaire de solidarité conjugale : « Ce que je fais est normal, c'est la société qui veut ça. Je dois également apporter mon soutien à la famille ». Il est analytiquement le plus intéressant, car il donne l'apparence de l'autonomie tout en produisant exactement le même résultat que la contrainte. Il s'agit là d'une forme d'agency dans la dépendance. Le registre de la nécessité implique la contrainte : « C'est mon devoir en tant mère de le faire, sinon comment mes enfants vont faire ? ». La contrainte ici devient un impératif face au déficit de ressources des hommes. Mais le résultat est identique : ses gains sont absorbés par les besoins du ménage.

Le cumul de ces différents registres témoigne d'une domination symbolique avérée des femmes. Cette forme de domination trouve ses fondements dans des valeurs jugées « naturelles » voire

essentielles et profondément ancrées dans les pratiques et les systèmes de représentation. Ainsi, la reproduction du rôle des femmes dans le domaine de la culture de l'anacarde ne répond qu'à un seul but, celui de la légitimation d'un ordre social. Dès lors, la culture de l'anacarde devient non pas une ressource d'autonomisation mais plutôt un facteur de consolidation des rapports de genre.

2.3.3. Synthèse : un ordre autorégulateur

La convergence des trois résultats permet de formuler une proposition théorique d'ensemble. L'ordre dominant qui organise les rapports de genre dans la filière anacarde à Katiola est un ordre autorégulateur, capable d'intégrer les initiatives féminines et de les retourner à son profit.

La configuration des rapports hommes et femmes dans la filière se dessine comme suit : marginalisation des femmes loin des segments productifs → relégation vers des segments peu lucratifs qui génèrent des revenus reversés aux charges familiales → conformité aux rôles locaux → renforcement et légitimation de l'ordre social → pérennisation de la domination masculine. Ainsi, la domination ici s'exprime à travers des normes locales et se perpétue dans les comportements et les perceptions des différentes catégories sociales.

3. Discussion

3.1. Confirmation et dépassement de la thèse boserupienne

Les résultats obtenus à Ouréguékaha confirment, dans ses grandes lignes, la thèse formulée par E. Boserup (1970) sur la capture masculine des filières agricoles à mesure qu'elles gagnent en valeur marchande. En effet, l'écart constaté entre les superficies de terre que possèdent les hommes et les femmes d'une même famille (6,5 ha contre 0,5 ha) correspond à la tendance nationale (FIRCA, 2020 ; VCA4D, 2023). Par ailleurs, dans le contexte de Ouréguékaha, la capture masculine n'est pas essentiellement économique, elle résulte également d'un processus de préservation d'un ordre social qui se fonde sur une domination économique masculine. L'anacarde est capturé non pas parce que les hommes peuvent se l'approprier, mais parce qu'ils doivent le faire pour maintenir leur position dominante.

Deuxièmement, dans le cadre précis de cette étude, le déclassement et le classement en tant qu'opérateurs constituent un apport complémentaire à l'approche de E. Boserup (1970). En effet, la culture de l'anacarde apparait dans le contexte de Ouréguékaha comme un opérateur de construction des rôles, des statuts ou positions à l'échelle sociale.

3.2. Le débat Bourdieu/Kabeer revisité : portée et limites de l'agency contrainte

La deuxième posture théorique se réfère au débat entre la tradition bourdieusienne de la reproduction de la domination à travers le consentement des dominées et celle de N. Kabeer (1999), autour de l'agency contrainte comme facteur d'autonomisation. Au regard de ces deux postures théoriques, il ressort que l'approche bourdieusienne correspond davantage au contexte précis de Ouréguékaha. En effet, les biens ou ressources matérielles générées par les femmes n'ont aucunement pour finalité leur autonomisation ; les trois registres de légitimation de leur exclusion apparaissent à leurs yeux non pas comme une privation de leurs droits mais plutôt comme une réalité à gérer ; et la légitimation des cadres normatifs consolide les pratiques d'exclusion.

Toutefois, la posture théorique de N. Kabeer, (1999), souligne tout de même un point important. L'agency garantit aux femmes de Ouréguékaha un capital financier dans la filière qui leur permet de participer aux charges du ménage. Une participation qui leur confère dans certains cas une visibilité sociale dans le couple et même au sein de la communauté. Un facteur qui met davantage en lumière l'opposition entre Kabeer et Bourdieu. Cependant, les données de cette étude s'inscrivent davantage dans la posture théorique de Bourdieu.

3.3. Implications pour les politiques publiques

Les résultats convergent vers un constat : les stratégies individuelles de maintien des femmes ne peuvent produire une transformation durable des inégalités de genre sans un changement des conditions structurelles (foncières, institutionnelles et normatives). Ainsi, de ce texte émergent cinq recommandations qui vont à l'endroit des décideurs politiques, aux ONG et autres organisations impliquées dans la gestion du Conseil Coton-Anacarde dans la région du Hambol :

R1) Garantir aux femmes des droits de propriété formels et non révocables quel que soit leur statut matrimonial. R2) Consolider le positionnement des femmes au sein des organisations de gestion de la filière à travers des allocations. R3) Valoriser les efforts des femmes inscrites dans la filière à travers le reversement de leurs gains indépendamment de ceux de leur conjoint. R4) Faciliter l'accès au prêt formel pour les femmes, en se fondant sur des associations communautaires. R5) Instaurer un cadre favorable à l'égalité des droits entre hommes et femmes dans la filière.

3.4. Limites de l'étude et tensions analytiques

Trois limites méritent d'être soulignées dans le cadre de cette étude. La première limite concerne les données empiriques collectées auprès de 27 personnes enquêtées toutes issues d'un même village. En conséquence, cette étude ne prétend à aucune généralisation. La seconde limite porte sur le cadre théorique. En effet, focalisé sur la domination symbolique comme schème d'analyse des rapports hommes et femmes de la société de Ouréguékaha, cette posture a tendance à mettre de côté (sans les ignorer) toutes les formes de résistance silencieuses ou souterraines (J.C Scott, 1985) et autres dynamiques sociales. La troisième limite tient aux effets de désirabilité sociale inhérents à toute enquête sur les rapports de genre dans des contextes où ces rapports sont étroitement liés à des normes sociales puissantes. La triangulation des données a permis d'en limiter les effets, sans les éliminer entièrement (E. G. Guba & Y. S. Lincoln, 1994).

Conclusion

La présente étude s'est donnée pour objet d'analyser les conditions dans lesquelles la domination féminine historique sur la culture de l'anacarde à Ouréguékaha s'est inversée au profit des hommes, et les stratégies par lesquelles les femmes se maintiennent dans une filière dont elles ont été progressivement exclues. L'analyse des différentes données permet de déboucher sur les résultats qui suivent.

L'invisibilisation des femmes dans la filière apparait comme un dispositif de maintien d'un ordre social qui s'appuie sur la domination masculine. L'essor économique de l'anacarde dans les années 1990-2000 a contribué à réorganiser les rapports hommes et femmes dans la filière, à travers un dispositif de déclassement de la catégorie féminine au profit de la catégorie masculine. Par ailleurs, plus qu'un défi économique, la domination masculine de la filière s'appuie davantage sur une stratégie de conservation d'un ordre social jusque-là préservé.

De même, les pratiques de maintien des femmes dans la filière expriment, non pas des tentatives de renversement ou de bouleversement de l'ordre préétabli, mais plutôt des formes d'ajustement face à un changement. Elles relèvent de tactiques au sens de M. de Certeau (1990) plutôt que de stratégies au sens fort.

Enfin, les données démontrent que les femmes participent activement, à travers leurs pratiques de légitimation, à la reproduction de l'ordre qui les subordonne. Cela est perceptible à travers le reversement systématique de leur revenu dans les poches de dépense du ménage, qu'elles justifient par leur rôle de mère et d'épouse. En agissant ainsi, elles légitiment les fondements normatifs de leur domination.

Plus qu'un simple fait social, la culture de l'anacarde dans la société tagbanan de Ouréguékaha est une véritable vitrine d'observation des rapports concrets hommes et femmes. Des rapports qui mettent en exergue les mécanismes de préservation d'un ordre social, qui se recompose une fois qu'il est confronté à un changement économique en vue de garantir sa survie. Cette étude rappelle, avec P. Bourdieu (1998), que la domination la plus efficace est celle qui n'a pas besoin de se dire pour se perpétuer. C'est précisément parce que la domination masculine à Ouréguékaha est de cette nature qu'elle appelle une intervention sur les structures foncières, institutionnelles et normatives qui en constituent le soubassement matériel et symbolique. Les femmes d'Ouréguékaha méritent les conditions structurelles qui leur permettraient de transformer cette injustice elles-mêmes.

Références bibliographiques

AFD – Agence Française de Développement, 2024, Côte d'Ivoire : lutter pour les droits des femmes agricultrices, Paris, AFD.

BARDIN Laurence, 1977, L'Analyse de contenu, Paris, Presses Universitaires de France.

BOSERUP Ester, 1970, Women's Role in Economic Development, Londres, George Allen & Unwin.

BOURDIEU Pierre, 1979, La Distinction. Critique sociale du jugement, Paris, Minuit.

BOURDIEU Pierre, 1998, La Domination masculine, Paris, Seuil.

[Auteur et titre à compléter], World Development, 30(5), p. 725-739.

CNE-CI – Conseil National des Exportations de Côte d'Ivoire, 2022, La filière anacarde, Abidjan, CNE-CI.

DE CERTEAU Michel, 1990, L'Invention du quotidien. Arts de faire, Paris, Gallimard.

DENZIN Norman K., 1978, The Research Act: A Theoretical Introduction to Sociological Methods, New York, McGraw-Hill.

FIRCA – Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles, 2020, Rapport genre et filière anacarde, Abidjan, FIRCA.

GEERTZ Clifford, 1973, The Interpretation of Cultures, New York, Basic Books.

GUBA Egon G. & LINCOLN Yvonna S., 1994, « Competing paradigms in qualitative research », p. 105-117, in N. K. Denzin & Y. S. Lincoln (dir.), Handbook of Qualitative Research, Thousand Oaks, Sage.

KABEER Naila, 1999, « Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment », Development and Change, 30(3), p. 435-464.

KERGOAT Danièle, 2010, « Le rapport social de sexe. De la reproduction des rapports sociaux à leur subversion », Actuel Marx, 48(2), p. 60-75.

KONÉ-YONA Mignan Christine, 2017, Cérémonies traditionnelles au pays tagbanan I – le mariage traditionnel, Abidjan, Éditions D et R.

MILES Matthew B. & HUBERMAN A. Michael, 2003, Analyse des données qualitatives (2e éd.), Bruxelles, De Boeck.

N'GORAN K., 2013, Analyse de la filière anacarde en Côte d'Ivoire, Abidjan, Direction Générale de l'Agriculture.

OUATTARA Eugénie, 2016, Église catholique et culture Tagbana (1908-1977), thèse de doctorat unique, non publiée, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, 412 p.

PAILLÉ Pierre & MUCCHIELLI Alex, 2012, L'Analyse qualitative en sciences humaines et sociales (3e éd.), Paris, Armand Colin.

PIRES Álvaro P., 1997, « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », p. 113-169, in J. Poupart et al. (dir.), La Recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques, Montréal, Gaëtan Morin.

RUF François, BEBO B. & KOUAMÉ C., 2019, « Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao », Cahiers Agricultures, 28, 21.

SCOTT James C., 1985, Weapons of the Weak : Everyday Forms of Peasant Resistance, New Haven, Yale University Press.

VCA4D – Value Chain Analysis for Development, 2023, Analyse de la chaîne de valeur anacarde, Côte d'Ivoire, Union européenne.

WEBER Max, 1965 [1904], Essais sur la théorie de la science, Paris, Plon.

Femmes et mise en valeur de la Côte d'Ivoire : une contribution domestique indispensable (1926-1944)

Eloge MIEHI[1], Konan Jean Marc YOBOUET[2]

1. Doctorant en Histoire à l'école doctorale, Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire, miehieloge500@gmail.com, Tel : 0747018534/ 0575394413

2. Docteur en Histoire Contemporaine, Université Félix Houphouët Boigny, Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire, jeanmarcyobouet@gmail.com Tel : 0758783896/0501590782

Article soumis le 03/06/2026 et accepté le 18/06/2026

Réf. : 2COLRS-008

Résumé :
La fin de la conquête militaire du territoire ivoirien en 1920 ouvrit la voie à l'exploitation des ressources forestières, minières et agricoles par la France. En vue d'obtenir un meilleur rendement des travailleurs, le colonisateur français officialisa la présence des femmes le 29 mars 1926 sur les chantiers. Les travailleuses assuraient la cuisine, l'entretien des logements dans les camps d'exploitation économique. L'engagement des femmes dans le projet de mise en valeur colonial deviendra plus important avec la création du Syndicat Agricole Africain (SAA) le 10 Juillet 1944, faisant d'elles des créatrices d'une activité d'autosubsistance familiale dans le projet de mise en valeur colonial. Cette étude vise à analyser la contribution de la femme dans le projet de mise en valeur colonial. Elle s'appuie sur une recherche, une critique et une confrontation de plusieurs sources écrites composées de documents d'archives, de travaux d'auteurs spécialistes de la colonisation.
Mots clés : Femme, mise en valeur, Côte d'Ivoire coloniale.

Women and the development of Côte d'Ivoire: An indispensable domestic contribution (1926-1944).

Abstract:
The completion of the military conquest of Ivorian territory in 1920 paved the way for France to exploit the region's forest, mineral, and agricultural resources. To achieve higher yields and ensure a stable workforce at work sites, the French colonial authorities officially sanctioned the presence of women starting on March 29, 1926. These women were responsible for cooking and maintaining the living quarters within the economic exploitation camps. Women's involvement in the colonial development project intensified with the founding of the Syndicat Agricole Africain (SAA) on July 10, 1944, as they began establishing family subsistence activities within the broader framework of colonial development. This study aims to analyze women's contributions to the colonial development project. It is based on research, critical analysis, and the cross-referencing of various written sources, including archival documents and works by scholars specializing in the history of colonization.
Keywords: *Woman, development, colonial Ivory Coast.*

Introduction

Le projet de mise en valeur coloniale, entamé en 1920 après une longue et rude série de conquête militaire des territoires hostiles, s'est focalisé sur une relative exploitation des ressources économiques (exploitations forestières, mines, plantations agricoles). Il s'est appuyé sur l'usage massif d'une main d'œuvre autochtone et émigrée comme en temoignent plusieurs travaux scientifiques (J L Tokpa, 2010), (S B Zan, 1981), (J N Loucou, 2012) et autres. Toutefois, le rôle de la femme tout aussi indispensable que celui des hommes dans ce projet d'envergure n'a pas fait de réflexion dans le cadre de cette riche et abondante historiographie de mise en valeur coloniale. D'où l'intérêt pour nous d'accorder une attention particulière à la contribution féminine passée sous silence dans l'histoire de la colonisation en Afrique. En effet, pour maintenir les hommes et accroitre les rendements sur les chantiers, l'administration française autorisa les travailleurs et leurs femmes sur les chantiers à travers l'arrêté du

29 mars 1926. Dans la pratique, cette législation donna plus de visibilité à l'activité féminine en tant que cuisinière et ménagère sur les chantiers. Le 10 juillet 1944, un des principes de la création du SAACI concéda un rôle de premier plan à la femme qui assurait le repas quotidien en cultivant les denrées alimentaires (cultures vivrières) de première nécessité. L'objectif spécifique de cette étude vise donc à étudier la contribution des femmes dans la réalisation de la politique de mise en valeur de la Côte d'Ivoire de 1926 à 1944. Tandis que l'objectif d'ordre général est d'apporter de nouvelles pistes de réflexions à l'histoire coloniale en mettant un accent particulier sur le rôle peu négligé de la gent féminine. À ce propos, la problématique à laquelle il faudra répondre est de savoir : Comment la femme a-t-elle participé au succès de l'exploitation coloniale sur la période de 1926 à 1944 ?

Dans le but de regrouper des éléments de réponses à cette question centrale, la démarche méthodologique s'est concentrée sur la recherche, l'analyse et le croisement de sources variées. En premier lieu nous avons consulté avec intérêt des documents d'archives du Sénégal issus de la série K relative à la main d'œuvre indigène en AOF. Ces documents ont permis de comprendre les conditions de vie des travailleurs (salaire, ration alimentaire, état sanitaire, avantages, indemnités, etc.), lesquelles étaient généralement misérables. En second lieu, à ces documents, nous avons adjoints des imprimées (circulaires, décrets, arrêtés, correspondances, télégrammes, lettres, journaux officiels du gouvernement général de l'AOF, et de la Côte d'Ivoire, des revues d'époque coloniale) dont les auteurs sont soit d'anciens administrateurs coloniaux, soit d'illustres anonymes qui étaient contemporains des évènements relatifs à la mise en valeur de la Côte d'Ivoire. Quoique utiles à cette étude, ces documents sont souvent entachés de positionnement flagrant des auteurs pour les intérêts de l'administration coloniale. C'est pourquoi, par la critique historique, nous avons confronté ces sources, à des ouvrages de vulgarisation des auteurs et spécialistes de la colonisation ayant adopté plusieurs postures pour analyser la question de mise en valeur coloniale. De ce fait, cette approche nous a permis de scinder notre travail en deux parties. Dans notre analyse, nous verrons d'une part, les conditions de recrutement et les moyens, ensuite la portée de l'emploi de ces femmes dans la mise en valeur de la colonie.

1. Résultats

1.1. Les conditions de recrutement des femmes comme main d'œuvre dans la colonie ivoirienne

Bien avant 1926, les femmes étaient recrutées parmi la main d'œuvre des chantiers de services privés comme publics. Compte tenu du travail nécessitant une force physique importante, les femmes et les travailleurs non adultes (âge compris entre 18 et 20 ans) étaient cantonnés à des tâches dites « légères » [1]. Toutefois, c'est à partir du 29 mars 1926 à la faveur de l'arrêté réglementant les conditions de vie des travailleurs indigènes que le rôle de la femme se démarqua essentiellement de celui des hommes recrutés. Les conditions d'engagement des femmes dans les tâches domestiques non négligeables étaient en réalité confondues avec celles liées au recrutement des travailleurs masculins soumis à des activités physiques rudes.

1.1.1. Le recrutement des femmes : un contrôle sanitaire exigeant sans distinction de sexe

Les chantiers d'exploitations publics se résumaient à la construction des routes, de chemin de fer, des bâtiments de services publics. Quant aux exploitations privées, elles se focalisaient sur l'exploitation du bois, des mines, la création et l'entretien des plantations agricoles (café, cacao, palmier à huile, etc.) détenus par des exploitants européens et africains. Ces différentes formes d'activités, marquant la mise en valeur de la colonie, nécessitèrent une main d'œuvre indigène abondante variée. De ce fait l'administration réorganisa le système du travail indigène afin d'éviter

[1] ANCI, Dossier 5442 (18-22) : Arrêté n°623A du 13 août 1920 fixant les conditions minima d'engagement des travailleurs destinés aux services publics cité par K. P. Tano (2022, p265).

toute anarchie[2]. L'année 1926 marque un tournant majeur dans la politique coloniale de la main d'ouvre indigène. Le colonisateur rendit formelle l'implication de la femme dans cette politique de grande envergure. En effet : « MM les administrateurs insisteront auprès des directeurs d'entreprises pour qu'ils engagent les travailleurs à amener sur les chantiers leur femme et s'ils en ont leurs enfants, dans les conditions envisagées par les articles 26 et 30 de l'arrêté du 29 mars 1926 qui prévoit que les conditions de l'engagement autorisent l'indigène à se faire accompagner de sa famille… » (J.AOF, 1930, pp 3-4). Ainsi le recrutement des travailleurs comprenant aussi bien des hommes que des femmes répondait à la nécessité de détenir une main d'œuvre de qualité exempte de maladies. À ce propos, trois visites médicales considérées comme étant des rites de passages, étaient obligatoirement recommandées aux potentielles travailleuses.

La première visite médicale, appelée, visite éliminatoire, est effectuée méticuleusement au lieu de rassemblement. Elle consiste à vacciner tous les sujets contre la variole, à diagnostiquer possiblement des cas de fièvre jaune, dracunculose, de peste, etc. La deuxième visite médicale, est appelée visite d'incorporation. Elle a lieu après que les travailleurs aient parcouru de longues distances de leurs zones d'origine au lieu d'engagement. Ce contrôle était très indispensable car il permettait de relever des cas de dysenteries, de pneumonie dues aux longues marches[3]. Les travailleurs sont soumis à un examen médical avec accomplissement de toutes les prescriptions envisagées à la première visite. La troisième visite médicale ou visite d'arrivée est effectuée après cinq jours d'essai sur le chantier. Un médecin procède à nouveau à la visite individuelle de chaque travailleur[4]. En dépit de ces organisations graduelles, une fois par mois, les ouvriers sont individuellement examinés par le médecin chargé du service médical de l'exploitation favorisant ainsi une mise à jour de la connaissance de l'état sanitaire de ceux-ci. À ce propos, dans une exploitation agricole à Odienné sur plus de 92 hommes et 2 femmes recrutés, à la suite des différents examens sanitaires, il y eut 29 abandons (désertions), 4 décès, 32 rapatriés, 28 hommes et une femme restèrent à rapatrier[5].

En dehors de la main d'œuvre locale, le colonisateur français mit le cap sur le recrutement des travailleurs venant de la Haute-Volta à travers une circulaire du Gouvernement Général de l'AOF en date du 6 mars 1912 (Les Annales Coloniales, 23 février 1937). Un rapport de l'administration coloniale donne un aperçu de l'état de la main d'œuvre issue de la Haute-Volta sur la période 1927 à 1929, comme en témoigne le tableau n°1.

Tableau n°1 : Perte de main d'œuvre des entreprises privées au cours du recrutement

	Manœuvre recrutés	**Manoeuvre incorporés**	**Perte totale après incorporation**	**Décédés**	**Revenus malades en fin de contrat**
1927	5 060	4580	480	59	58
1928	5957	5497	460	113	13
1929	3462	3177	285	81	12

[2] De 1912 à 1926, la législation appliquée en matière de travail était celle inspirée du décret en date du 28 mai 1907 portant réglementation du régime du travail

[3] Avant 1928, les travailleurs quittaient la Haute-Volta à pied vers la Haute-Côte d'Ivoire pour y travailler. Les visites relevèrent plusieurs inaptitudes compte tenu des fatigues dues aux marches. Ainsi, en 1928, les premiers essais de transport des travailleurs en automobile permirent de réduire les pertes de travailleurs. Ainsi, sur 678 manœuvres ayant parcouru 600km en automobile, seulement 6 furent éliminés à l'issue de la visite médicale. *Cf* ANS K 102 (26), Inspection générale des services sanitaires et médicaux, réglementation du travail en AOF, Partie médicale, le 25 janvier 1930.

[4] *Idem*.

[5] ANS, K6, PAMBRUN, chef de subdivision de Touba, télégramme-lettre, Touba, le 24 Novembre 1936.

Source : ANS, K02, colonie de la Haute-Volta, rapport sur l'emploi de la main d'œuvre voltaïque employée en Côte d'Ivoire (1927-1928-1929).

À l'analyse du tableau, l'on remarque qu'un effectif considérable de manœuvres fut incorporé auprès des services publics ou privés à savoir 13 254 manœuvres, à la faveur des exploitations agricoles, ferroviaires, minières, forestières dans la colonie de Côte d'Ivoire. Aucune mention précise n'est faite relativement à l'effectif des femmes employées dans le même cadre. Mais dans un télégramme du gouverneur de la colonie de la Haute-Volta, celui-ci exprima sa satisfaction au télégramme du gouverneur général de l'AOF n°441 du 8 novembre 1929 relativement aux « femmes embauchées en qualité de cuisinières accompagnent leurs maris eux-mêmes engagés, à l'exclusion absolue de femmes non mariées ou en état de grossesse ou inapte pour quelque raison que ce soit, à entreprendre cette longue campagne[6] ». Ainsi, selon le même télégramme, « une cuisinière est spécialement chargée de la préparation des aliments pour quinze (15) hommes ». De ce fait, cette proportion féminine pourrait nous donner une idée du nombre considérable de femmes recrutées dans le cadre des activités liées à l'exploitation économique de la colonie sur la période de 1927 à 1929.

Le profil des femmes embauchées comme cuisinière quittant temporairement leur colonie au profit de la Côte d'Ivoire devait respecter un certain nombre de conditions. Elles devaient être mariées. Cette condition avait pour but de fixer les hommes au sol et éviter les éventuelles désertions des lieux de travail. En plus d'être mariée, elle ne devait pas être porteuse d'une grossesse à cause de la longue distance et la pénibilité du voyage de la Haute-Volta et la Haute-Côte d'Ivoire, faisant 600 km. Dès lors, ces conditions leur donnaient, d'une part, la possibilité d'accompagner leur mari et de l'autre, d'être recrutée dans l'équipe des travailleurs sur les chantiers. L'embauche des femmes comme cuisinières dépendait de la possibilité de l'emploi de leurs maris ayant validé les visites médicales abordées plus haut, leur donnant droit à des contrat de travail. Ainsi, la durée de contrat des femmes, n'étant pas différente de celui des hommes, était fixée à six mois, huit mois et un an en 1928 et 1929[7]. Les éventuelles prolongations des durées de contrat permirent d'éviter la désorganisation périodique des chantiers lors des opérations de relève. D'un point de vue opportuniste, l'administration coloniale saisit l'occasion de ces prolongements contractuels pour réaliser des économies sensibles sur les frais de route destinés aux ouvriers. En dépit de ces abus constatés, les femmes travaillant sur les chantiers généralement comme cuisinières ont apporté une valeur ajoutée à l'efficacité de la main d'œuvre. Analysons cet état de fait.

1.2. Leurs rôles sur les chantiers privés et publics : une activité domestique indispensable

Les femmes occupaient une place très importante dans l'exploitation des ressources économiques au cours du processus de mise en valeur coloniale de la Côte d'Ivoire, en l'occurrence, en tant que cuisinières et parfois agentes d'entretien des campements. Cette tâche destinée à la gent féminine était raisonnable à cause de la rigidité des travaux sur les chantiers demandant parfois des bras solides et vigoureux. En effet, sur les chantiers de bois, la faible mécanisation obligeait l'usage des bras solides comme moyen de travail. L'abattage, le tronçonnage et l'équarrissage étaient généralement faits par les mains des hommes vigoureux (K.P. Tano, 2022, p250). Quant aux travaux de création de route et de chemin de fer aussi faible en mécanisation, ce sont surtout les pioches, les pelles qui étaient généralement utilisées par « les 6 000 manœuvres descendus de tous les cercles de la Volta…(La dépêche coloniale, 28, août 1931)» Ainsi, des administrateurs montèrent au créneau afin de décrier la rareté de la mécanisation des chantiers publics rendant ainsi ridicule les tâches parfois légères

[6] ANS K 102 (26), rapport de la main d'œuvre voltaïque. Année 1927-1928 et 1er semestre 1929 - satisfaction au télégramme du gouverneur général de l'AOF n°441 du 8 novembre 1929.

[7] ANS, K102, le décret du 22 Octobre 1925, promulguant en AOF fixant les conditions de travail.

assignées aux femmes : « Du matériel approprié rendrait les femmes libres d'accomplir leurs fonctions normales. Elles ne seraient plus alors, d'une manière lamentable et ridicule, occupées chaque jour à transporter sur les routes, dans un couffin gros comme une chéchia, quelques centimètres cube de terre, souvent secondées d'ailleurs par des gosses (Les Annales coloniales, 26 février 1937) ».

Quoiqu'il en soit l'une des tâches la moins ridicule mais formalisée par l'administration coloniale selon l'arrêté du 29 mars 1926 aux articles 29 et 36, était de préparer les repas destinés aux travailleurs[8]. Les femmes des travailleurs, ou à défaut, des cuisiniers spécialement recrutés, sont dans les camps, chargés d'apprêter la nourriture des hommes.

Un rapport d'activité de construction de voie ferrée de Badikaha à Comoé long de 178 kilomètres en 1929, rend compte, en effet, du rôle essentiel des femmes recrutées comme main d'œuvre. D'abord, la journée des femmes débutait de bonne heure par la réception des vivres, des mains du chef de chantier, à 5 h 30. Les cuisinières recevaient du mil ou des ignames pour le casse-croute et des rations habituelles pour les repas de midi et du soir. La viande fraiche est donnée une ou deux fois par semaine en remplacement du poisson. Des condiments, piments ou *soumbara* sont en outre distribués régulièrement. Elles préparaient le casse-croute (repas légers que prennent les travailleurs) vers 8 h et le portaient ensuite au chantier. Le repas de midi est aussi porté sur les chantiers ainsi que l'eau des travailleurs vers 11 h tandis que celui du soir est pris au campement après le travail. La préparation des aliments est faite dans des cuisines spécialement aménagées et situées non loin des cases (50 à 100 mètres). Chaque cuisinière avait deux foyers personnels ainsi qu'un matériel complet (deux marmites, une cuvette émaillée, une tine pour l'eau et un grand panier pour porter les aliments au chantier)[9].

Hormis le casse-croute mentionné comme repas matinal ou petit déjeuner, celui de midi et du soir n'étaient pas réellement indiqués dans les sources que nous avons pu réunir dans le cadre de cette étude. Toutefois, en se référant aux rations alimentaires moins quantitatives que qualitatives, l'on peut se rendre compte que la nourriture indigène était cuisinée à l'aide des produits locaux fournis par les marchés indigènes, ainsi présentés dans le tableau n°2.

Tableau n°2 : Composante de la ration journalière permettant de faire le repas d'un ouvrier

Produits de base	Quantités	Produits substitutions	Quantités
Mil ou maïs	1200 grammes	Patates ou d'ignames ou de bananes ou de tarots ou de manioc ou de riz	2k 500 0k 700 de riz
Viande fraiche ou salée	200 grammes	Poissons secs ou viande boucanés	80 grammes
Sel	10 grammes		
Huile	40 grammes	Beurre végétal	

Source : ANS K 102 (26), réglementation du travail d'hygiène des travailleurs. Rapports médicaux et alimentaires 1929-1934 (Côte d'Ivoire)

À l'analyse du tableau, l'on se rend compte d'une nette amélioration de la ration en quantité contrairement aux années antérieures[10]. Le colonisateur ajouta à la première ration uniquement composée de riz, sel et huile, d'autres substituants en tenant compte des denrées locales telles que la patate, le tarot, le mil, le manioc qu'on peut récolter sur différentes saisons. D'autres aliments protéinés

[8] ANS K 102 (26), Inspection générale des services sanitaires et médicaux, réglementation du travail en AOF, Partie médicale, le 25 janvier 1930

[9] ANS K102 (26), Colonie de Côte d'Ivoire, Gouvernement général de l'AOF. Extrait du rapport médical annuel 1929. Protection de la main d'œuvre des travaux neufs du chemin de fer, pp 2-3.

[10] *Idem.* Seulement. 500 g de riz, 20 g d'huile et 10 g de sel constituaient la ration primitive des travailleurs.

comme la viande fraiche ou salée, le poisson sec ou boucané furent ajoutés en substitution. Quoiqu'énoncé dans des arrêtés ou décrets, les variations des aliments n'étaient pas tout à fait respectées dans la pratique sur les chantiers et le riz était constamment utilisé comme aliment primitif de base : « (…) Et mêlés à ce monde des « travaux-neufs », ne convient-il pas de citer les cultivateurs de Korhogo et de Banfora qui fournissent les vivres, et notamment le riz (5 tonnes par jour) (La Dépêche coloniale, 28 août 1931) ».

Ainsi, la qualité de l'alimentation indigène était une problématique de longue date à laquelle certaines sociétés agroalimentaires tentèrent de remédier, quoique moins soucieuse des problèmes alimentaires des travailleurs. C'est le cas de la Société Industrielle de Spécialités Alimentaires (S.I.S.A.) qui sollicita une demande de fourniture de bouillon kub en granulé pour l'alimentation des groupes de travailleurs indigènes, au ministre des colonies dans une lettre en date du 28 novembre 1930. Après plusieurs tentatives pour convaincre l'autorité coloniale d'adhérer à ce projet, ce n'est que le 17 février 1931 qu'elle donna une réponse non satisfaisante aux demandeurs : « j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'incorporation de bouillon Kub à l'alimentation des travailleurs indigènes en AOF me paraît pas désirable[11] ». En fait, le bouillon de kub en granulé est un composé de jus de viande de bœuf et de légumes qui peut être employé comme bouillon ou pour la bonification des potages maigres, l'assaisonnement des plats de pâtes et de légumes ou encore la confection des sauces. Il permet d'obtenir un litre de bouillon revenant à 0,267 Francs, et utilisé comme condiment il restreint l'emploi du beurre, de la graisse, du lard. Ledit bouillon est déjà utilisé dans de nombreux corps de troupe, dans les hôpitaux civils et militaires, dans la plupart des cantines des grands chantiers de travaux. Ce type de variation alimentaire aurait eu la propension de répondre à une nourriture de qualité jadis uniforme et de renforcer les qualités des cuisinières embauchées sur les chantiers en allégeant les longues heures de préparation des mets.

À côté d'une mission culinaire principalement assurée par les femmes, d'autres tâches annexes leur étaient incombées. En effet, les cuisinières participaient à l'entretien journaliers des dortoirs. Sous la surveillance des chefs de chantiers, elles le faisaient chaque jour, dès le matin à 8 heures, en nettoyant les cases après qu'elles aient sorti les nattes et les claies pour les exposer au soleil. La question de l'hygiène était d'une importance notable pour la santé des travailleurs. Et d'ailleurs, le colonisateur instruisit les manœuvres à y participer eux-mêmes en faisant un nettoyage collectif tous les dimanches entre 7 et 9 heures sous les regards des chefs de chantiers.

En somme, l'acheminement des femmes en tant que main d'œuvre sur les chantiers publics et privés répondaient à la nécessité de les utiliser comme cuisinières et quelquefois à des présumés travaux légers. Leus missions s'étendaient le plus souvent à confectionner les plats, à les transporter sur les chantiers et s'assurer quelquefois de la propreté des ustensiles de cuisines et des logements des travailleurs. Loin d'être négligeable, le rôle des femmes mariées employées comme cuisinières apparût comme une bouffée d'oxygène au milieu des travailleurs accoutumés à des repas faits des mains d'hommes et vivant dans des milieux insalubres. Le travail des femmes dans le domaine culinaire était un travail salarié accompagné des indemnités y afférentes au même titre que les hommes. C'est cet aspect que nous allons analyser dans la deuxième partie de ce travail.

2. Les mesures d'encadrement et la portée de leur engagement sur le processus de mise en valeur

L'arrêté local du 29 mars 1926 dans la colonie de Côte d'Ivoire fixa les conditions d'application et d'exécution du décret général du 22 octobre 1925 portant réglementation générale du travail indigène en AOF. Il mettait en lumière des décisions notables relatives au salaire, l'état sanitaire,

[11] ANS K 102 (26), Demande de fournitures de bouillon kub en granulé pour l'alimentation des groupes de travailleurs indigènes, lettre n° 485, du 17 février 1931.

l'alimentation, la retraite et d'autres domaines pertinents incombant au bien-être professionnel, moral et physique des travailleurs de la colonie. Et d'ailleurs les femmes embauchées comme cuisinières et autres n'étaient pas exclues dans le dispositif juridique relatif aux conditions de vie des travailleurs dans la mise en valeur coloniale.

2.1. Les moyens mis à leurs dispositions : une pluralité d'avantages

Le salaire, les indemnités de route, de maladie, de décès, de rapatriement, de même que les logements, la ration alimentaire et le suivi médical, constituent l'ensemble des moyens mis à disposition des femmes pour faciliter leur travail sur les chantiers. Les cuisinières et quelquefois agentes d'entretiens percevaient un salaire au même titre que leurs maris avec lesquels elles vivaient dans les camps à proximité des chantiers. Le tableau n°3 illustre les salaires des corporations employés dans un chantier public de construction de voie ferrée au nord de la colonie ivoirienne [12]. Sur les années 1927, 1928 et 1929, le salaire des ouvriers sur ce chantier ne connut aucune augmentation notable. Les chefs de chantiers recevaient 12 fr par jour, les manœuvres avaient 1 frs 50 et les cuisinières se contentaient juste de 1 Fr.

Tableau 3 : Salaire des femmes cuisinières au chantier de construction de voie ferrée au Nord de 1927 à 1029

Corporation	Salaires par jour
Chef d'équipe	12 frs
Manœuvre	1 Frs 50
Cuisinières	1frs

Source : ANS K 102 (26), rapport de la main d'œuvre voltaïque. Année 1927-1928 et 1er semestre 1929

Pour ce qui est du service privé notamment les entreprises commerciales ou agricoles l'administration avait décidé autrement, comme en témoigne le tableau n°4.

Tableau n°4 : Évolution salariale des femmes dans les chantiers privés de 1927 à 1935

De 1927 à 1933		
Période	**Jeunes ou femmes employées aux travaux légers**	**Cuisinières**
1er trimestre	1fr	
2ème trimestre	1,25fr	
3ème et 4ème trimestre	1,5 fr	
De 1933 à 1935		
Toute l'année	0,75 fr	

Source :(JOCI, 1927, p. 140.) et (JOCI, 1935, p. 1209.) cité par (N. Sidibe, 2022, p320).

Les femmes exerçant comme cuisinières et autres sur les chantiers du privé touchèrent à partir de 1927, 1 fr au premier trimestre, 1,25 fr au second et 1,5 fr au troisième trimestre. Cependant, une baisse drastique fut constatée comme l'indique le tableau à partir de 1933. Elles reçurent à partir de cette année la modique somme de 0,75 fr comme salaire journalier à cause de la crise économique qui battait son plein dans la colonie ivoirienne (N. Sidibe, 2022, p 320).

Le salaire des femmes apparait insignifiant à l'instar de celui que les manœuvres percevaient. À l'égard des repas à cuisiner trois fois dans la journée (matin, midi et soir), du transport de ces mets des emplacements de cuisine jusqu'au chantier qui se prolongeait en termes de distance au fil de

[12] ANS K 102 (26), rapport de la main d'œuvre voltaïque. Année 1927-1928 et 1er semestre 1929.

l'avancée des travaux et des entretiens journaliers des camps, une telle rémunération ne pouvait combler l'énergie et la fatigue déployée pour satisfaire leurs travaux.

À côté de ce salaire quelque peu dérisoire, des avantages leur furent accordés à l'image de tous les travailleurs des exploitations publics. En effet, elles percevaient une indemnité de maladie comprise entre 300 et 500 frs pour des travailleuses licenciées à l'issue de découverte de maladie en service, pour le premier et hors service pour le second. Une indemnité de 1500 frs était remise aux familles des cuisinières décédées ou rapatriées par anticipation à la suite d'un accident de travail[13]. De plus, les femmes percevaient une indemnité de déplacement de leur lieu d'origine jusqu'au chantier et vice-versa. Antérieurement à 1928, cette allocation était évaluée à 0 fr 70. Mais sur la demande du gouverneur Fournier, elle fut augmentée à 1 fr au mois de mars 1928[14]. Quoiqu'il en soit l'administration coloniale reconnut malgré elle que cette somme était nettement insuffisante.

De plus, les femmes bénéficiaient d'une ration alimentaire à l'image des autres employés des exploitations privées ou publics. Car dans les conditions envisagées par les articles 26 et 30 de l'arrêté du 29 mars 1926 qui prévoit les conditions de l'engagement autorisant l'indigène à se faire accompagner de sa famille, celle-ci aura droit à la ration dans les mêmes conditions que le travailleur lui-même, laquelle ration sera à la charge de l'employeur (J.AOF, 1930, pp 3-4). La question de l'alimentation de la main d'œuvre connue dans les dispositions de l'arrêté général du 25 octobre 1925, fixa le taux de la ration par l'article local du 28 mars 1927. Ainsi, deux sortes de rations étaient à considérer notamment la ration en espèces et en nature (vivres). En réalité l'administration coloniale obligea tout employeur à fournir des rations en nature aux engagés sur les chantiers. Toutefois, il tolérait des situations en l'occurrence « Pendant la durée du trajet du lieu de recrutement au lieu de travail et réciproquement, lorsque l'employeur n'a pu donner la ration en nature aux membres de la famille du travailleur, autorisés à l'accompagner, ceux-ci avaient droit à une indemnité de vivres journalière » (N. Sidibe, 2022, p 322). De plus l'indemnité représentative en vivres ne pouvait être accordée que si l'employée faisait volontairement la demande. Ainsi, le taux de cette indemnité fixé à 1 franc par l'article 31 de l'arrêté général du 29 mars 1926, était cependant, payé à 2 F dans la colonie de Côte d'Ivoire (J.O.C.I, 1935, p 1209). Quant à la ration en nature ; il faut noter une évolution notable pour les femmes de même que tous les autres employés. En effet, « Dans le titre III de l'Arrêté n°737 du 23 août 1912, il a été défini les rations alimentaires sur les chantiers publics et privés, composées entre autres de 500 g de riz ou 1kg de mil ou de maïs ou 2kg d'ignames pour le travailleur non adulte et femmes » (J.L. Tokpa, 2010, p 283). Cette ration se renforça sur la quantité conformément à l'arrêté local du 28 mars 1927. Quatre éléments composaient cette ration : 1er élément :1 400 grammes de mil ou de maïs, ou 2K500 de patates ou d'ignames ou de bananes ou de bananes ou de tarots ou de manioc, 0K700 de riz ; 2ème élément : 200 grammes de viande fraiche ou salée ou de poisson frais ou 80 grammes de poisson sec ou de viande boucanée ; 3ème élément : 20 grammes de sel et 4ème élément : 40 grammes d'huile ou de beurre végétal[15]. Dans la poursuite des avantages liés à l'alimentation des femmes dont la plupart vivait en famille sur les camps d'exploitation, les autorités administratives ont partout décidé la concession à quiconque le désir de parcelles de terrain, dont la superficie est calculée à raison de un are par tête de loti.

Les femmes travaillant sur les chantiers avaient le droit à un logement conformément à l'arrêté n° 362 AE du 15 mars 1927[16]. Les femmes dont la plupart vivaient en famille avec leur époux dans

[13] ANS, K102, Terrasson, instruction relative à l'alimentation des travailleurs. 8 Octobre 1930.

[14] ANS K 102 (26), rapport de la main d'œuvre voltaïque. Année 1927-1928 et 1er semestre 1929.

[15] ANS, K102, Lapalud, télégramme, Bingerville, 3 Février 1925.

[16] Le travailleur exerçant ses fonctions en dehors de son lieu de résidence avait droit à un logement.

les camps d'engagement, avaient droit à une petite pièce ou case. Toutefois, il y avait des cas où deux ménages logeaient dans la même case. Dans ce cas de figure, une séparation complète était semble-t-il faite pour respecter l'intimité des familles logées (J.O.C.I, 1935, p 1210).

Le suivi médical faisait partie aussi des avantages dont bénéficiaient les femmes employées sur les chantiers publics comme privés. Les nouvelles dispositions réglementaires relatives au travail indigène de l'arrêté du 26 mars 1926 obligent les employeurs à consacrer un point d'honneur à la santé des travailleurs. De ce fait, la visite médicale pré-emploi conditionnait l'emploi et les femmes devraient obligatoirement s'y conformer, comme nous l'avons analysé plus haut[17]. Toutes les activités médicales exécutées par les agents sanitaires à l'endroit des femmes étaient contenues dans une fiche sanitaire annexée au contrat de travail (N. Sidibé, 2022, p324) annexée. En gros, Selon l'arrêté du 24 Décembre 1935, l'inspection sanitaire du travail fonctionnait comme suit. Elle veillait au respect des contrats au lieu du recrutement, à une visite à l'arrivée sur le chantier, à l'exigence de la présence d'une infirmerie sur les chantiers pour assurer les soins des travailleurs sur place ainsi que les médicaments et pansements[18], l'exigence d'une visite médicale avant leur renvoi chez eux[19].

En dépit de ces moyens législatifs touchant à tous les domaines de la vie des travailleurs, il faut noter que leur application rencontrait toute sorte d'abus émanant des employeurs privés dévoués au capitalisme et dans la majeure partie du temps, du colonisateur lui-même. Les salaires à priori insignifiants n'étaient pas payés en totalité. Il en fut de même pour les indemnités de tout genre mentionnées plus haut, lesquelles également ne furent pas totalement respectées. Les rations alimentaires quoique modifiées ne respectaient, ni les quantités ni les substitutions proposées en vue de se départir d'une alimentation trop uniforme. Les conditions sanitaires et de logements maquillées et évoquées dans les rapports coloniaux ne reflétaient pas la réalité vécue (N. Sdibe, 2022, pp327-334). C'est dans ces conditions de travail à risque que les femmes assurant les tâches demandées, devraient, par ailleurs, remplir d'autres fonctions ménagères parce que vivant aux côtés de leurs maris. Toutefois, leur implication en tant que cuisinière et autres, joua un rôle indispensable dans le processus de mise en valeur coloniale en Côte d'Ivoire. Analysons cet aspect des choses.

2.2. La portée de l'engagement féminin : un effet de stabilisation à l'épreuve de la mise en valeur

Antérieurement à 1926, la préparation des mets fut l'apanage des boys-cuisiniers ou des hommes eux-mêmes manœuvres ou parmi les jeunes manœuvres âgés de 10 à 17 ans. La qualité des repas laissait parfois à désirer à cause de l'inexpérience culinaire (des repas non-cuits provoquant la diarrhée, le choléra) et le temps que certains manœuvres ne trouvaient pas à se faire eux-mêmes la cuisine, parce que trop impliqués dans le travail de force (E. Miehi, 2022, p 29). Ainsi, l'arrêté de 1926 autorisant le recrutement des femmes comme cuisinières permit à l'autorité coloniale de régler un problème de taille. La présence féminine dans l'univers des chantiers publics comme privées trouva son importance sur plusieurs aspects. D'abord, le colonisateur lui-même reconnut que : « Les femmes des travailleurs, sont dans les camps, chargés d'apprêter la nourriture des hommes qui, sans cette

[17] *Infra,* p 3.

[18] L'article 20 de l'arrêté local du 18 Mars 1927 énumérait les médicaments d'usage courant ci-dessous : Alcool d'extrait d'opium ; Alcool d'iode ; Aspirine ;Ipéca en poudre ; Onguent mercurial simple belladonné au1/10° ;Permanganate de potasse ;Opiat de copahu et cubèbe ; Pétrole ;Sous-acétate de plomb liquide ;Acide picrique ; pommade au menthol ;poudre antiphadenique ; salicylate de soude ; Sous-nitrate de bismuth ; Sulfate de soude(ou de magnésie) ; Vaseline ; Sérum antitétanique ; Sérum antivenimeux ; Bandes ; Coton du pays(égrené) ; Quinine

[19] ANS, 2G35/28, service médical, rapport médical annuel

précaution, se trouveraient aux prises avec les pires difficultés[20] ». Les femmes assuraient donc trois repas journaliers, selon ce qui est recommandé à l'organisme humain et en l'occurrence les manœuvres travaillant sur les chantiers (N. Sidibe, 2022, pp 331-332). Leur présence réduisit les difficultés que les manœuvres trouvaient auparavant à se préparer eux-mêmes de la nourriture. Cette situation solutionna la question des désertions dont l'une des causes étaient probablement liées aux problèmes alimentaires.

En ce qui concerne les travailleurs transplantés, c'est-à-dire ceux venant de la Haute-Volta, des recommandations furent laissées à leur endroit. En effet, l'homme émigré risquait de recevoir une ration composée d'aliments non habituels dans sa région, voire même inconnus, qu'il eût été incapable d'utiliser. Dans le but de parfaire la condition des travailleurs, de rendre moins pénible l'adaptation en un pays nouveau, les autorités administratives décidèrent la concession à quiconque le désirait de parcelles de terrain. Cette mesure eut pour résultat souvent de fixer sur les lieux d'exploitation de longue durée, un groupement d'hommes qui, familiarisés au genre de travaux exécutés, constituaient un noyau d'excellente main d'œuvre assurant à l'entreprise ou à l'Etat colonial, un rendement important. Et d'ailleurs, les femmes qui accompagnaient leurs maris purent dresser quelquefois des cultures vivrières permettant de nourrir leur famille (J.O.AOF, 1930).

Dans le même sens, il fut demandé aux employeurs de constituer aussi des stocks d'aliments dont se nourrissaient les travailleurs dans les pays où ils furent recrutés. Et durant au moins le premier mois de présence sur le chantier, l'employeur leur assura la distribution des mets d'origine dont ils se nourrissaient, d'abord en 2 jours sur 3, puis 1 jour sur 2 puis 1 jour sur 3 etc. Ainsi se créa graduellement, grâce à cette transition ménagée, une autre flore intestinale apte aux digestions d'aliments nouveaux à laquelle l'organisme fit face, sans en pâtir au changement complet de ces habitudes alimentaires. Dès lors, la présence des femmes accompagnant leur mari dans une nouvelle colonie dans le cadre du travail salarié, permit de maintenir provisoirement cette habitude alimentaire. Les femmes ayant donc ces connaissances culinaires de leurs régions d'origine purent maintenir les manœuvres à leur régime habituel en confectionnant des plats à l'aide des rations fournies. De plus, l'incorporation des femmes avait la propension d'assurer un rendement meilleur sur les chantiers. En effet, les indigènes qui auront amené leur famille seraient vraisemblablement encouragés à se fixer sur le chantier même où ils travaillent. Du fait de cette fixation au sol d'une partie des engagés, les entreprises auraient, au bout de peu de temps, une main d'œuvre à rendement meilleur parce que mieux entrainée ; il en résulterait aussi une augmentation de la population dans ces contrées (J.O.AOF, 1930). Ainsi, la femme joua un rôle notable de stabilisation dans ces conditions.

D'ailleurs, cette fonction plus ou moins inavouée de stabilisation se perpétua en 1944 à une époque où les relations entre colonisateurs et indigènes avaient pris un ascendant considérable. Les revendications naissantes des Noirs permirent de revaloriser la condition des travailleurs mettant ainsi fin à la contrainte dans le travail indigène (le code de l'indigénat). Ainsi, les revendications du Syndicat Agricole Africain de Côte d'Ivoire (SAACI) de juillet 1944, ouvrirent la voie à un système de liberté de travail en l'occurrence *l'aboussan,* une sorte de métayage à l'africaine. L'instauration du système « *aboussan*[21] » contraignait les employeurs à céder une portion de terre aux travailleurs, concédant ainsi une grande responsabilité à la femme (A. J. Kobi, 2007, pp.98-99). C'est elle qui assura le grenier du domaine familial, en cultivant des denrées telles que l'aubergine, la tomate, le piment, l'igname, le tarot et autres. Elle contribua ainsi de façon dynamique à éloigner la faim du domaine

[20] K 102 (26), Inspection générale des services sanitaires et médicaux, réglementation du travail en AOF, Partie médicale, le 25 janvier 1930, p15.

[21] Dans ce système de métayage, le manœuvre doit nettoyer la plantation avant et après la récolte, cueillir le café et le cacao, décortiquer et trier les cerises de café. Il a droit au tiers de la vente de la production.

familial en assurant une alimentation de base. Dès lors, les femmes impliquées dans la mise en valeur coloniale se sont inscrites dans la dynamique de fondement d'une activité d'autosubsistance basée sur le développement des cultures vivrières. Au final, l'impact de l'engagement féminin sur les chantiers se résument en ces points ci-après :

- assurer une alimentation régulière,
- fixer les hommes sur les chantiers, réduire les désertions,
- maintenir provisoirement l'alimentation du lieu d'origine ;
- fondement d'une activité vivrière dominée par les femmes ;
- réduire la faim dans le cercle familial en assurant une alimentation de base

Conclusion

Au terme de notre analyse, nous retenons que l'incorporation de la main d'œuvre féminine répondait au besoin de l'administration coloniale de mener à bien sa politique de mise en valeur de la colonie ivoirienne. Dans la dynamique d'usage des femmes, très peu furent appointées aux travaux dits légers (tri des cerises de café, lavage d'or, transport de sable dans des couffins etc.) mais bon nombre parmi elles, affectées à la préparation des mets pour les manœuvres. Cette tendance féminine affectée à la cuisine ne fut pas négligeable d'autant plus qu'elle permit de stabiliser les chantiers d'exploitation, de réduire le travail des hommes qui autrefois se faisait à manger après le boulot, de diminuer plus ou moins le risque des affections nutritionnelles sur les chantiers. Les avantages liés à l'emploi des femmes dans la mise en valeur donnant lieu à l'octroi des portions de terre, explique le fondement d'un travail de subsistance basée sur les cultures vivrières à laquelle les femmes se sont beaucoup attelées. Dès lors, cette réflexion a touché un pan jusqu'ici négligé de l'histoire de la colonisation en mettant un accent particulier sur la contribution féminine dans le projet d'exploitation économique de la Côte d'Ivoire. Elle ouvre de nouvelles pistes d'étude sur la question de la gent féminine et de son implication dans le développement nos sociétés africaines.

Références bibliographiques

Sources

ANS, 2G35/28, service de santé, rapport médical annuel.

ANS, 2G45/12, service de santé, rapport médical annuel.

Archives Nationales du Sénégal, A.N.S. K 102 (26), Réglementation du travail. Hygiène des travailleurs, rapports médicaux, alimentation 1929-1935 :

Colonie de la Haute-Volta, rapport sur l'emploi de la main d'œuvre voltaïque (1927-1928-1929).

Journal Officiel de L'AOF (J.O.AOF) N° 1355 du 23 août 1930, pp3-4, 697 p.

Journal Officiel de la Côte d'Ivoire (J.O.C.I),1927, p.140.

Journal Officiel de la Côte d'Ivoire (J.O.C.I.), 1935, p. 1209

Journaux officiels

La Dépêche coloniale, 28 août, 1931.

LAPALUD, le lieutenant-gouverneur, lettre, N°139, Bingerville, le 03 Février 1929.

LAPALUD, télégramme, Bingerville, 3 Février 1925.

Le décret du 22 Octobre 1925, promulguant en AOF fixant les conditions de travail.

Les Annales Coloniales, 23 février 1937.

Les Annales coloniales, 26 février 1937.

PAMBRUN, chef de subdivision de Touba, télégramme-lettre, Touba, le 24 Novembre 1936.

R. PANNIER, le chef de service commercial, Paris, 28 Novembre 1930.

Rapport sur la situation des travailleurs indigènes placés sous le régime du décret du 22 Octobre 1925.

Revues de l'époque coloniale

Série 2G : service de santé

Série K : Main d'œuvre

Sources d'archives (Archives Nationales du Sénégal, A.N.S.)

TERRASSON, instruction relative à l'alimentation des travailleurs, 8 Octobre 1930.

Bibliographie

Eloge MIEHI, Maladies d'origine alimentaire et instauration du système colonial en Côte d'Ivoire (1893-1920), Mémoire de master d'histoire, non publiée, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny, 2022, 145 p.

KOBI Abo Joseph, 2007, Le syndicat Agricole Africain de Côte d'ivoire (SAACI) et les mouvements migratoires (1944-1960), Thèse de doctorat unique en Histoire, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny, 399 p.

SIDIBE Nohan, 2022, « La règlementation générale du travail salarié africain en Côte d'Ivoire (1927-1935) » Notes scientifiques Homme et société, n°17, Université de Lomé, Togo, pp 307-338 p.

TANO Kassi Pascal, 2022, « La vie et le travail sur les chantiers au début de l'exploitation forestière en Côte d'Ivoire (1880-1926) », collection recherches & regards d'Afrique, n° spécial fin campagne, pp 245-276.

TOKPA Lépé-Jacques, 2010, La main d'œuvre indigène des exploitations agricoles et forestière de Côte d'Ivoire (1893-1960), Thèse d'Etat d'histoire, Abidjan, Université de Cocody, 1045 p.

Pêche artisanale maritime et amélioration du revenu des femmes rurales à Boffa (République de Guinée)

Sidiki KOUROUMA

Enseignant-chercheur, Laboratoire de Recherche en Sciences Sociales, Humaines et Économiques (LARSSHE), Université de Kindia, République de Guinée, sidikikourouma748@gmail.com

Auteur correspondant : E-mail : sidikikourouma748@gmail.com,
Tel : +224622242981
Article soumis le 30/05/2026 et accepté le 30/06/2026
Réf. : 2COLRS-015

Résumé :
L'objectif de cet article est d'apprécier les incidences des revenus de la pêche artisanale maritime sur les conditions de vie des femmes rurales à Taboriah et de Kondeyiré. Les données ont été obtenues à l'aide des méthodes quantitative et qualitative. Le questionnaire a été utilisé pour la collecte des caractéristiques des femmes et leurs revenus en établissant des comptes d'exploitation. Le guide d'entretien a été utilisé pour collecter les changements qu'elles ont connus depuis leur implication dans la pêche. En termes de résultats, il apparaît chez les femmes fumeuses et mareyeuses que la pêche artisanale maritime constitue une source potentielle de revenus. Grâce à ces revenus, les femmes de deux districts améliorent leurs conditions de vie et celles de leurs ménages. Ces différents apports au niveau familial et communautaire font que les rapports de genre s'améliorent progressivement. Elles sont désormais présentes dans les instances de décision de la vie communautaire.
Mots clés : Pêche, artisanale, maritime, femme, incidence

Artisanal maritime fishing and improving the income of rural women in Boffa (Republic of Guinea)

Abstract :
The objective of this article is to assess the impact of income from artisanal marine fishing on the living conditions of rural women in Taboriah and Kondeyiré. Data were obtained using quantitative and qualitative methods. A questionnaire was used to collect information on the women's characteristics and their income, including income breakdowns. An interview guide was used to gather data on the changes they experienced since becoming involved in fishing. The results show that artisanal marine fishing represents a potential source of income for women who smoke fish and fishmongers. Thanks to this income, women in both districts are improving their living conditions and those of their households. These various contributions at the family and community levels are leading to a gradual improvement in gender relations. They are now represented in community decision-making bodies.
Keywords*: fishing, artisanal, maritime, women, impact,*

Introduction

La République de Guinée est un pays qui possède une façade maritime d'environ 300 km le long de l'océan atlantique. Le secteur de la pêche est identifié comme un segment important de l'activité socioéconomique, pouvant contribuer à la croissance économique du pays, à l'amélioration des recettes de l'Etat, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire des populations (CNSHB,2004, p.12).

Désormais, il est reconnu par la politique nationale de développement que la pêche artisanale maritime revêt une importance capitale dans l'amélioration des moyens de subsistance des populations, en particulier celles vivant le long du littoral et sur les îles. C'est en reconnaissance de la place déterminante qu'occupe le sous-secteur de la pêche artisanale dans le développement socio-

économique notamment en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et de lutte contre la pauvreté que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2022 comme étant « Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales » (D. B. Traoré, 2021, p.6).

En République de Guinée, la pêche artisanale est l'une des activités économiques qui connaît une forte participation des femmes et des jeunes. Elle est pratiquée en milieu continental et maritime du pays. En milieu maritime, la pêche artisanale constitue une source de revenus pour les femmes, majoritairement analphabètes mais disposant d'une grande expérience dans ce domaine. Dans un contexte de pauvreté accentuée par les contraintes de l'économie libérale, les femmes de la Basse Guinée à l'instar de celles des autres régions, se sont engagées dans diverses activités économiques telles que le commerce de denrées, le maraîchage et la pêche artisanale. Elles développent un réseau très structuré autour du produit de la pêche, à savoir le poisson sous ses formes fumée ou fraiches. De la zone de production jusqu'au dernier consommateur, s'étend une chaîne de valeur qui représente un enjeu important à comprendre et à valoriser.

Selon l'Institut National de la Statistique (INS), les femmes représentent plus de 52% de la population guinéenne et vivent majoritairement en milieu rural. Elles jouent aujourd'hui un rôle important dans l'activité économique des communautés. Dans les zones de débarcadère de la pêche artisanale, l'activité de pêche mobilise une proportion importante de femmes. Nous pouvons même affirmer selon nos observations de terrain, que l'essentiel des investissements de capital dans la pêche artisanale est réalisé par les femmes. Si la capture du poisson en mer reste une activité essentiellement masculine, le reste du processus est majoritairement animé et géré par les femmes.

Autour de cette activité économique dominante à Taboriah et Kondeyiré, les femmes ont mis en place des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) bien structurés. Ces groupements sont impliqués dans les activités communautaires de leur localité et contribuent à la construction et à l'entretien de mosquées, d'écoles… En plus de l'entraide sociale fondée sur des assistances mutuelles, les femmes à travers leurs revenus de la pêche s'autonomisent progressivement.

Cependant, malgré le rôle qu'elles jouent dans la pêche artisanale maritime sur leur territoire, elles sont confrontées à de nombreuses contraintes qui limitent les bénéfices qu'elles en tirent. En plus des difficultés de l'accès aux ressources financières elles doivent transporter le poisson sur de longues distances pour atteindre les centres de forte consommation. Or la demande de poisson, notamment de poisson frais est plus élevée dans les centres urbains. Toutefois, pour approvisionner ces zones en poisson frais, la disponibilité de la glace est indispensable. Les zones de pêche ne disposant pas d'unité de production de glace, la conservation du poisson frais constitue ainsi une contrainte majeure.

En Guinée, on ne pourra pas définir les capacités de développement de la pêche artisanale sans prendre en compte les multiples contraintes qui pèsent sur le secteur. Ces contraintes peuvent appartenir à deux grandes composantes qui sont : celles qui portent sur les capacités de production des ressources halieutiques et celles qui sont liées à l'homme et à la société. Les deux composantes de contraintes sont aussi respectivement liées aux champs disciplinaires des sciences biologiques et des sciences humaines, (CRHB, 1992, p.10).

La pêche artisanale confrontée à de nombreuses contraintes n'a pu se développer convenablement. Il a fallu attendre la libéralisation de l'économie à partir du discours programme de 1985 pour qu'elle puisse se développer. Les pêcheurs guinéens ont alors pu montrer leur capacité à s'approprier très rapidement des techniques étrangères et à prendre progressivement le contrôle du secteur, aujourd'hui en grande partie maîtrisée par les nationaux (A. Fofana, 1998, p.4).

En dépit des contraintes, il convient de souligner que le secteur de la pêche artisanale est important pourvoyeur d'emplois. De la capture du poisson, à sa transformation, notamment le fumage et à son transport, de nombreux emplois impliquant une population majoritairement composée de

femmes et de jeunes engagés dans une recherche de revenus pour subvenir à leurs besoins essentiels. En Guinée, il est reconnu que le sous-secteur de la pêche a acquis toute son importance mobilisant des milliers de personnes le long des différents débarcadères situés dans les zones côtières du pays.

Le secteur artisanal représente environ 60% de la production nationale halieutique et engendre environ 80 000 emplois dont 15 000 pêcheurs. Les captures annuelles de la pêche artisanale maritime oscillent autour de 60 000 t (dont 15 000 t dans celles de la Sierra Léone et du Libéria). La Guinée est en outre une plate-forme de transit d'ailerons de requins exporté vers l'Asie, les carcasses étant exportées vers le Ghana (COMHAFAT, 2014, p.13).

Par ailleurs Boffa[1] dispose de plusieurs débarcadères de pêche dont les populations locales tirent l'essentiel de leurs revenus. Cet article est une étude de cas portant sur les activités des femmes dans les débarcadères de Taboriah et Kondeyiré, de la préfecture de Boffa. Dans le cadre de cette étude au niveau de deux débarcadères, nous nous intéressons aux dimensions liées aux femmes dans les différents segments de la pêche artisanale maritime. La question de recherche formulée est la suivante : quelle contribution la pêche artisanale maritime apporte-t-elle à l'amélioration des conditions de vie des femmes rurales dans les localités de Taboriah et de Kondeyiré ? Nous posons comme hypothèse que les revenus générés par les différentes activités de la pêche artisanale maritime contribueraient à l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des femmes, notamment celles exerçant les activités de fumage et de mareyage.

L'un des fondements de cet article repose sur le fait que, dans les deux débarcadères étudiés, les femmes représentent environ 80% des acteurs tirant des revenus directs des activités de pêche. Un autre fondement réside dans le constat que l'analyse des impacts de la pêche artisanale maritime sur les conditions de vie des femmes rurales demeure encore peu développé dans les études menées en Guinée. L'objectif général de cette recherche est d'apprécier les incidences des revenus issus de la pêche artisanale maritime sur les conditions de vie des femmes rurales. De manière spécifique, il s'agit de caractériser les deux débarcadères en matière d'activité de pêche ; décrire les conditions d'accès des femmes aux ressources halieutiques ; évaluer les revenus des femmes fumeuses et mareyeuses et examiner enfin, l'utilisation des revenus et leur impact sur les conditions de vie socioéconomiques dans les deux localités (Taboriah et Kondeyiré).

1. Démarche méthodologique

Au plan méthodologique, notre population est constituée des femmes qui évoluent dans la pêche artisanale, les responsables des débarcadères et les maris des femmes du secteur de pêche des sites de Taboriah et de Kondeyiré. Sur la base d'un échantillonnage non probabiliste de type quota. Un échantillon de 120 femmes (60 fumeuses et 60 mareyeuses) a été sélectionné sur la base de leur implication dans l'un des segments de la pêche et de leur résidence sur l'un des sites étudiés.

L'article repose sur les données issues d'une enquête de terrain. Les approches quantitative et qualitative ont été utilisées pour la collecte des données. Le questionnaire a été utilisé auprès des femmes dans les trois segments pour la collecte des caractéristiques (les activités, les segments, les revenus et leur destination) au niveau des deux débarcadères. Les revenus ont été évalués en établissant des comptes d'exploitation. L'utilisation faite aussi de ces revenus a été évaluée à l'aide du même outil. Le guide d'entretien a été utilisé auprès des responsables de groupements de femmes et pour recueillir les changements observés dans la vie des femmes depuis leur implication dans l'un des segments de la pêche. De même, les avis des responsables des débarcadères ont été recueillis sur l'évolution des conditions de vie des femmes de la pêche et sur les caractéristiques des deux débarcadères. Au total, dix entretiens ont été réalisés auprès de femmes responsables de coopératives

[1] Boffa : une préfecture située en Guinée, dans la région côtière du pays.

d'entraide socioéconomique, d'hommes responsables des débarcadères ainsi que de femmes fumeuses et mareyeuses. Les données quantitatives ont été analysées à l'aide du logiciel Excel puis présentées sous forme de graphiques. Quant aux données qualitatives, elles ont fait l'objet d'une analyse de contenu visant à dégager le sens des discours recueillis auprès des différents acteurs rencontrés.

2. Résultats et discussion

2.1. Résultats

2.1.1. Caractéristiques des deux débarcadères artisanaux concernés.

Taboriah est l'un des districts de la commune rurale de Taboriah qui abrite ce débarcadère de même nom. Le district compte une population de 14880 habitants dont 7738 femmes (52%) (Taboriah, rapport 2023). Cette population comprend 1353 ménages avec 65% de jeunes. Les femmes et les jeunes sont plus actifs dans la pêche, le commerce et le transport à moto est le moyen de déplacement le plus fréquent. Selon les segments de la pêche, plusieurs coopératives se sont mises en place soit par les pêcheurs, les femmes fumeuses et les femmes mareyeuses. Pour le chef de port[2] :

> On dénombre 32 coopératives (pêcheurs, fumeuses et mareyeuses) pour un effectif total de 461 membres. Leur fonctionnement repose sur l'entraide mutuelle et le paiement d'une cotisation pour la caisse. Par exemple pour la coopérative des jeunes pêcheurs solidaires de Koba-Taboriah, la cotisation est de 20.000 Fg par membre et par semaine. Elle est payée lors de la réunion hebdomadaire.

Au-delà, des coopératives, le port de Taboriah est dirigé par des organes très dynamiques et opérationnels. Il s'agit du Comité de Gestion du Débarcadère (CGD), structuré autour d'un chef de port et la coordination, dirigé par un organe de coordination. Les responsables de ces deux structures veillent à la bonne gestion du Débarcadère, notamment à la mobilisation des recettes et à leur bonne utilisation. Au total, vingt-et-un (21) responsables sont chargés du bon fonctionnement du débarcadère. Il y a cinq (5) équipes en charge de la gestion du quai, des magasins, des hangars de fumage et des espaces de commerce. Le bureau du CGD comprend onze (11) membres dont 4 femmes et tient une réunion par mois.

Le site de Kondéyiré est également localisé dans la préfecture de Boffa, au sein de la sous-préfecture de Tougnifily. Ce débarcadère dispose de 129 pirogues et compte 778 pêcheurs dont 85 femmes impliquées dans la transformation ou le mareyage selon les données du CNSHB. Le débarcadère prend le même nom de Kondeyiré. D'après le président du secteur, la population de Kondeyiré s'élèverait à 3.457 habitants dont 1556 femmes (45%) et 314 ménages. Les jeunes représentent 60% de la population et une proportion importante de femmes et de jeunes s'investit dans les activités socioéconomiques notamment la pêche artisanale. Le président du secteur[3] précise que :

> Les activités économiques tournent autour de la pêche, l'agriculture, la production du sel, du commerce et du transport. Les actifs de la population sont pêcheurs, agriculteurs-pêcheurs, commerçants ou sont dans le transport. Une catégorie particulière de transport s'est développée, qui est la vente des bidons d'eau. Les propriétaires ou les locataires de tricycle, vont puiser de l'eau dans les forages de Mamya à 1000 FG le bidon de 20 litres et les revendent à Kondeyiré à 3000 à 4000 le bidon. Le transport des personnes et du poisson à moto est aussi une activité courante. L'état de la route fait que les populations préfèrent les déplacements à moto qu'à bord de véhicule dont les risques de panne sont élevés.

A Kondeyiré, lors de l'entretien avec les femmes, deux groupements de femmes fumeuses ont été recensés dont l'effectif est de 57 et quatre (4) groupements de mareyeuses avec un effectif de

[2] Mohamed Camara, 53 ans, chef de port Taboriah

[3] Aly Soumah, 48 ans, pêcheur, chef du conseil de secteur de Taboriah

133 dont 31 hommes. Selon ces femmes, à cause de l'état de la route et l'absence parfois de la glace, 80% des poissons sont fumés avant d'être vendus sur les différents marchés.

2.1.2. Accès des femmes à la mer, une prédominance des coutumes

Selon les résultats de nos entretiens, les règles d'accès et de gestion de la mer sont les mêmes dans les deux débarcadères. L'accès est libre pour toute personne qui veut se nourrir à partir des ressources provenant de la mer. Cependant au regard de l'intense activité qui se développe autour de la mer, un mode de gestion est mis en place localement sous la responsabilité du bureau du débarcadère dirigé par un chef de port. Au dire du chef du port de Taboriah :

> Dès que nous recevons un pêcheur étranger, il adresse les dix noix de cola à une famille et il rencontre le bureau du port qui vérifie les papiers qu'il dispose et informe la notabilité. A partir de cela, il est autorisé à aller en mer et il doit être présenté aux autorités marines pour sa sécurité en mer. Quant aux femmes, elles travaillent avec les pêcheurs. En général chaque pêcheur a sa femme qui s'occupe de la vente de ses poissons quand il revient de la pêche. A travers elle, les femmes fumeuses et mareyeuses achètent sa production. Celles qui préfinancent les pêcheurs en carburant et autres intrants sont prioritaires dans l'achat de la production du pêcheur préfinancé.

A Taboriah plusieurs femmes ont leurs propres embarcations de pêche. Elles assurent en ce moment le financement complet et c'est à elles que le compte est rendu. Autour des embarcations, les jeunes sont nombreux et on y rencontre 15 à 22 personnes composées de pêcheurs et de jeunes de manutention. La pêche en mer avec les filets de longue portée demande une main d'œuvre importante.

A Kondeyiré, l'accès à la mer est libre selon les coutumes. L'accès est libre à toute personne qui voudra faire de la pêche sa source de revenus. Lors des entretiens avec les sages, un des sages[4] disait ceci : A part des cérémonies rituelles qui sont organisées quand une nouvelle pirogue doit être mise sur l'eau et qui nécessite des bénédictions de la part de sages et des imams, il suffit d'avoir le désir de faire de la pêche.

Toutefois, le port est géré par un comité, à sa tête un chef de port. Celui-ci assure la gestion locale du port sous l'autorité d'un coordinateur de port de niveau sous préfectoral. Sur le plan administratif, le port de Kondeyiré est sous l'autorité du Directeur de pêche de Koukoudé. Dès qu'un pêcheur étranger arrive dans le village, il rencontre le bureau du port qui lui demande les permis de navigation et d'exploitation des ressources halieutiques. Ainsi, il peut être autorisé à aller en mer, puis sa présence est remontée aux sages et aux autorités administratives du port.

Quant aux femmes, elles sont également actives sur le débarcadère où elles travaillent aux côtés des hommes. Elles sont nombreuses dans le fumage et la vente du poisson frais. Quand les hommes pêchent des poissons, ce sont les femmes qui s'en occupent. En général comme mentionné ci-haut, chaque pêcheur a une femme qui s'occupe de la vente de ses poissons à son retour de la pêche. A travers celle-ci, le pêcheur travaille avec une ou des femmes fumeuses ou mareyeuses qui achètent sa production. Il y a souvent des femmes qui préfinancent les pêcheurs dans le but d'avoir une main mise sur la production de ceux-ci. Tout comme il y a aussi des femmes qui ont leurs propres embarcations de pêche. Ces dernières assurent le financement complet et c'est à elles que le compte est rendu.

2.1.3. Evaluation des revenus des femmes fumeuses et mareyeuses

Les résultats ont révélé que lorsqu'une mareyeuse effectue un achat de 5.000.000 Fg repartis en cinq paniers d'un million chacun, elle doit prévoir environ 100.000 fg de glace par panier, en fonction des distances. Dans tous les cas, elle supporte un coût d'au moins de 500.000fg pour garder sous glace ses cinq paniers. Le transport des paniers est fonction des distances Conakry, Sangarédi ou Boké. Quoiqu'il arrive, elle payera au moins 500.000 pour frais de transport.

[4] Ibrahima Sory Conté, 62 ans, pêcheur, membre du conseil des sages

2.1.3.1. Fumeuses de poissons

L'opération de fumage mobilise des intrants notamment le bois, les fours de fumages et la main d'œuvre nécessaire au transport du bois et des poissons du quai jusqu'au four. Selon une fumeuse âgée de 36 ans, elle possède une barque et fume la production journalière qui peut atteindre 15 paniers fumés lorsque la pêche est abondante. Elle a été prise pour modèle pour établir un compte d'exploitation.

Tableau : Compte d'exploitation de 15 paniers de poissons fumés.

Investissements/production				**Commerce et marge bénéficiaire**			
Désignation	Qtité	PU	PT	Désignation	Qtité	PU	PT
Achat de carburant pour la barque	70 l	12.000	840.000	Vente de paniers de poissons à Conakry	15 paniers	450.000	6.750.000
Manger de l'équipe de pêcheurs	16	25.000	400.000				
Bois de fumage	1	-	405. 000				
Transport de poissons du quai à un four	50	3.000	150.000				
Tourneur de cale du four	20	10.000	200.000				
Transport pour Conakry	15	35.000	525.000				
Manger de la commerçante	2	50.000	100.000				
Résultat			**2.620.000**	**Résultat**			6.750.000
				Marge bénéficiaire de l'exploitation	**4.130.000**		

Source : enquête de terrain octobre 2024

Selon la même fumeuse, elle peut faire cette transaction au moins trois fois dans le mois. Ce qui lui permet d'avoir un revenu de 12.390.000 fg par mois. Les résultats de terrain montrent que 60 à 70% des femmes ont leurs propres embarcations. La détention d'une embarcation augmente le revenu de l'activité même si la femme ne procède pas au fumage. Il y a d'autres femmes mareyeuses qui prennent le poisson frais pour le transporter et le commercialiser sur les grands marchés. Cela est soutenu par cette fumeuse[5] de Kondeyiré en ces termes :

[5] Mawa Sylla, 30 ans, fumeuse fumeuse au débarcadère de Kondeyiré

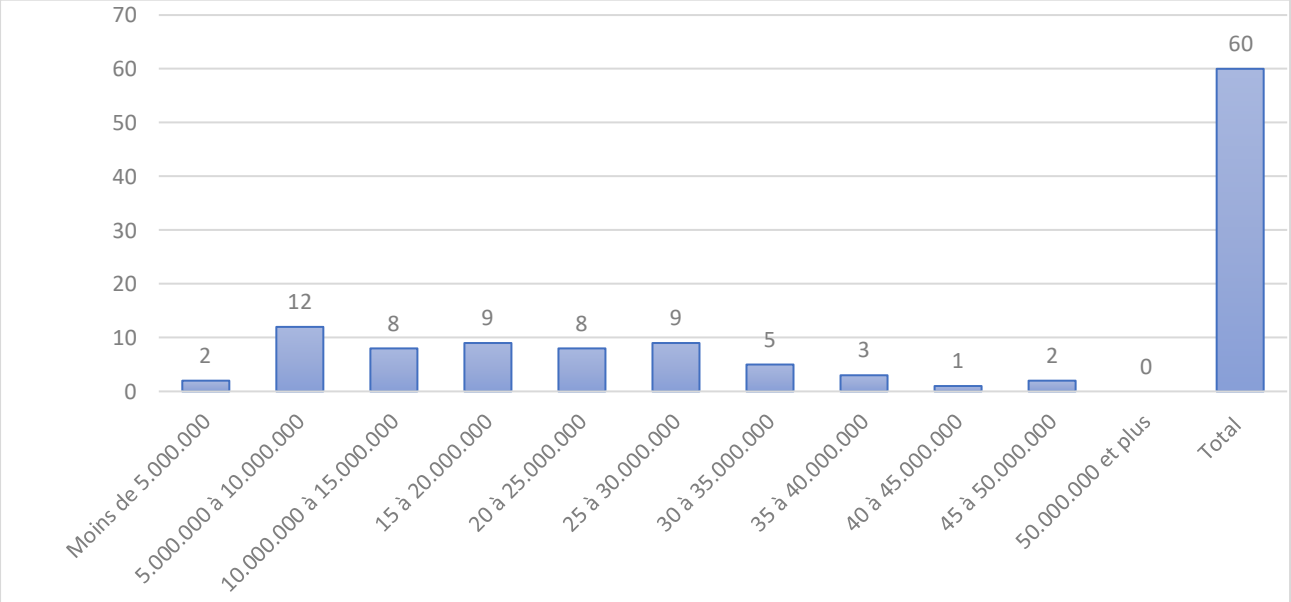
> Quand vous avez votre propre embarcation, vous gagnez plus. Les dépenses d'une journée sont énormes. Elles vont de l'achat du carburant à la consommation des membres de l'équipage. Malgré toutes ces dépenses, nous arrivons à gagner quelque chose. Souvent nous avons des clientes parmi les mareyeuses qui viennent tout prendre et aller vendre sur les marchés de Conakry, Boké, ou Kamsar.

Une autre femme[6] de 43 ans évoluant dans le fumage ajoute ceci :

> A Taboriah, nous rendons grâce à Dieu de nous avoir dotés la mer. Ici, si une femme accepte de travailler, elle gagnera facilement sa vie. Quel que soit le capital qu'elle dispose, en l'investissant dans le fumage de poissons elle pourra se faire un bénéfice de 500.000 à 1.000.000 FG par semaine.

Lors des enquêtes par questionnaire les 60 femmes fumeuses de l'échantillon ont exprimé les tranches de gains mensuels. Ces tranches ont été présentées sur ce graphique comme suit.

Graphique 1 : Tranche de revenus mensuels des femmes fumeuses de Taboriah et Kondeyiré



Source : enquêtes de terrain octobre 2024

Les données du graphique 1 indiquent que les effectifs importants de femmes fumeuses se trouvent dans les tranches de 5.000.000 à 10.000.000 (12 femmes) ; de 25 à 30.000.000 (9 femmes) ; de 15 à 20.000.000 (9 femmes) ; de 20 à 25.000.000 (8 femmes) ; de 10.000.000 à 15.000.000 (8 femmes) ; aucune femme n'a un revenu supérieur ou égal à 50.000.000 de francs guinéens.

2.1.3.2. Femmes mareyeuses

Selon les femmes évoluant dans le commerce de poissons frais appelées les mareyeuses, le capital varie d'une mareyeuse à une autre. Il va de 4.000.000 à 8.000.000 FG. En prenant la moyenne pour élaborer un compte d'exploitation afin d'évaluer la rentabilité, on obtient le tableau de compte ci-dessous :

[6] Maciré Soumah, 43ans femme fumeuse au débarcadère de Kondeyiré

Tableau : Compte d'exploitation une femme mareyeuse pour un achat de 6.000.000 de kaisi-Kaisi

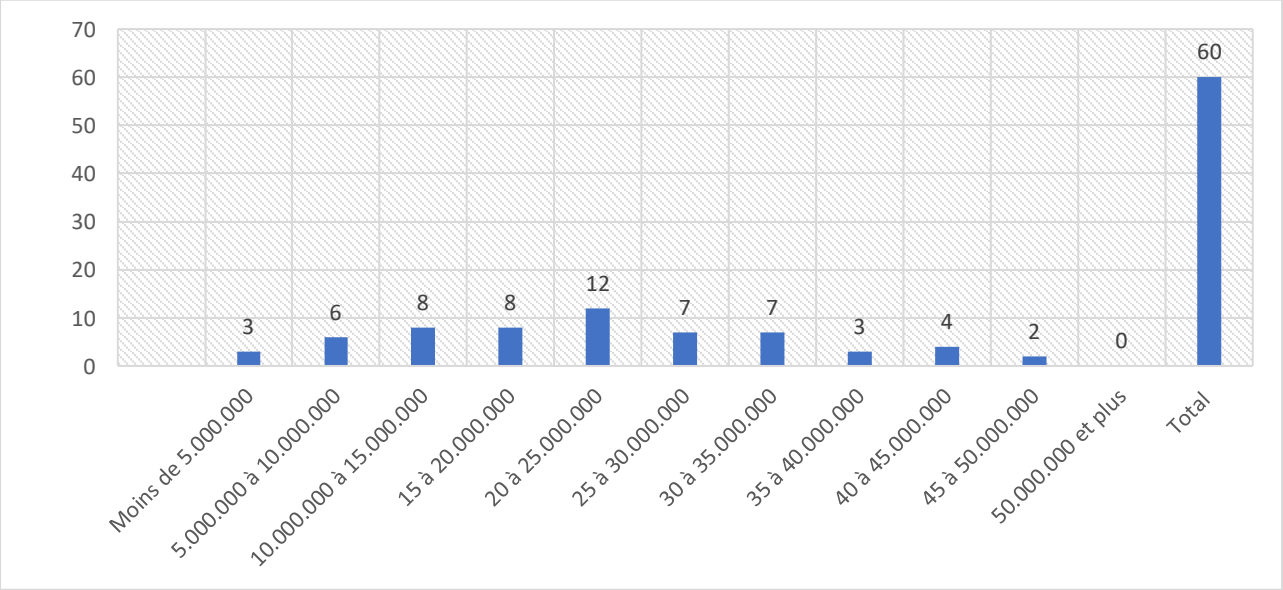
Investissements/production				**Commercialisation et marge bénéficiaire**			
Désignation	Qtités	PU	PT	Désignation	Qité	PU	PT
Achat de poissons	240 kg	25.000	6.000.000	Vente de poissons à Boké	240kg	35.000	8.400.000
Achat de glaces	5 paniers	100.000	500.000				
Transport	5 paniers	100.000	500.000				
Manger de la commerçante	2	50.000	100.000				
Total			**7.100.000**	**Total**			**8.400.000**
				Marge bénéficiaire de l'exploitation			**1.300.000**

Source : enquêtes de terrain octobre 2024

Ces femmes mareyeuses sont d'accord qu'elles peuvent faire cette transaction quatre fois dans le mois. Ce qui leur permet d'avoir un revenu de 5.200.000 par mois. Selon elles, ce gain est fonction de la qualité du poisson et des marchés fréquentés. L'achat se faisant par kilogramme, le poisson *konkoî* s'achète à 20.000FG le kilogramme, *Bintougbè* à 25.000 FG, *Kaisi-kaisi à 25.000 FG, Macrégny à 20.000 FG et Gbala* (un panier) à 100.000FG.

Les enquêtes menées auprès des 60 mareyeuses ont permis de les classer par tranches de revenus comme suit :

Graphique 2 : Tranches de revenus mensuel des mareyeuses de Taboriah et Kondeyiré



Source : enquêtes de terrain octobre 2024

Les données du graphique 2 montrent que 12 mareyeuses se trouvent dans la tranche de 20 à 25.000.000 fg ; 8 mareyeuses se trouvent dans la tranche de 15 à 20.000.000 fg ; 8 mareyeuses dans la tranche de 15 à 20.000.000 fg ; 7 mareyeuses dans la tranche de 25 à 30.000.000 fg et 7 mareyeuses dans la tranche de 30 à 35.000.000 fg. Pour ces femmes mareyeuses la pêche artisanale

constitue à Kondeyiré, la principale source de revenus. Les autres activités de sources secondaires seraient financées dans les revenus de la pêche. Le message qui suit est le témoignage d'une autre femme[7] de 41 ans résidant à Kondeyiré :

> Moi personnellement, en plus du fumage du poisson, je pratique l'agriculture. L'argent que j'économise dans les revenus de la pêche, je les investis dans la culture d'arachide et du riz. J'allie l'agriculture à la pêche parce que la pêche ne donne pas à tout moment or il faut de la nourriture pour la famille, supporter les frais de scolarité des enfants et faire des soins quand il y a des cas de maladie.

2.1.4. Revenus de la pêche artisanale maritime et l'amélioration des conditions de vie socioéconomique des femmes

2.1.4.1. Appréciation de l'amélioration des conditions de vie des femmes

Les femmes, lors des entretiens ont affirmé que l'incidence positive des revenus de la pêche artisanale sur la vie des femmes est palpable. Selon elles, il est rare de voir une femme fumeuse ou mareyeuse qui a 5 ans dans la pêche et qui n'a pas construit ou acheté une parcelle d'habitation ou encore qui ne soit pas en mesure de payer la scolarité de ses enfants. C'est même devenu un langage courant chez les femmes de dire '' au cours de cette année, voici ce que j'ai pu réaliser dans mon revenu de la pêche''. En réponse à la question à choix unique sur le niveau de satisfaction de 120 femmes de l'échantillon, les données indiquent que 58,34% de femmes sont très satisfaites, 25% sont satisfaites, 12,50% sont un peu satisfaites et 4,16% ne sont pas du tout satisfaites. Un homme[8] lors de l'entretien des responsables de débarcadère à Kondeyiré, s'est exprimé en ces termes :

> Ma *femme est une mareyeuse* Chaque mois, elle envoie le poisson frais à Conakry au moins trois fois. Je ne connais pas réellement ce qu'elle gagne mais depuis qu'elle a commencé cette activité, elle apporte beaucoup de chose à la maison. Parfois je vois venir des sacs de riz, des chaussures pour les enfants et des papiers de paiement de scolarité de nos trois enfants qui étudient en ville à Boffa.

Le chef du port de Taboriah a poursuivi dans le même sens en affirmant ceci :

> Ici à Taboriah grâce à la pêche artisanale, certaines femmes sont devenues très riches. Il y en a qui ont deux voire trois embarcations qui pêchent à leur compte. Les revenus générés par ces barques leur ont permis de construire des maisons pour certaines et d'acheter des parcelles pour d'autres. En plus, elles sont des supports réels dans les foyers.

En plus du sentiment de satisfaction des femmes de l'incidence de la pêche artisanale maritime sur leur vie, elles ont mis en place des coopératives d'entraide et de solidarité. Ces coopératives répondent à plusieurs demandes sociales tant pour les membres que pour les communautés. Selon la présidente[9] de la coopérative *Langnifan* de Kondeyiré :

> Nous sommes 12 femmes fumeuses, 12 mareyeuses et 8 pêcheurs, la cotisation que nous avons fixée dans notre coopérative est de 20.000 Fg. Dans cet argent, les femmes membres de la coopérative peuvent faire des emprunts pour leur commerce de poissons et le remboursent après. De même, les hommes peuvent aussi faire des emprunts pour entretenir les filets, réparer des pirogues et des moteurs. La coopérative donne aux femmes jusqu'à 500.000Fg. Pour l'octroi de fonds aux hommes, un état de lieux est fait pour évaluer la dépense qu'ils doivent engager sur leurs filets ou sur leurs pirogues. Ils reçoivent le montant en fonction de cette évaluation.

Pour la présidente[10] de la coopérative Djigui de Taboriah :

> Nous sommes 25 femmes mareyeuses et 6 hommes pêcheurs dans la coopérative. Nous cotisons trois fois dans par mois à hauteur de 20.000 FG par cotisation. L'argent que nous mobilisons est déposé au crédit

[7] Mafoudia Camara,41 ans femme fumeuse résidente à Kondeyiré

[8] Amara conté, 48 ans, collecteur de poissons au débarcadère de Kondeyiré

[9] Mariama Sylla, 47 ans, fumeuse, présidente de Langnifan à Kondeyiré

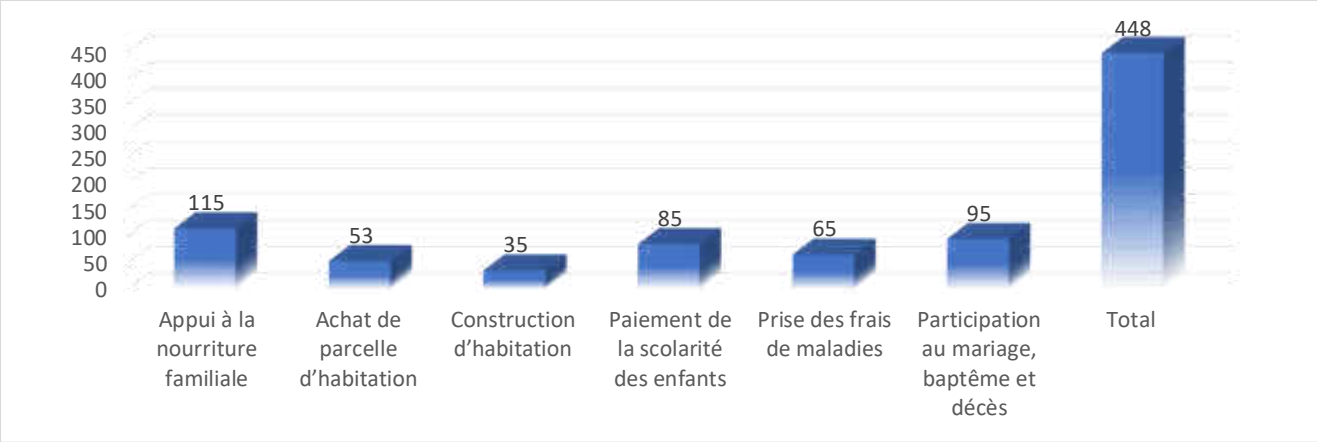
[10] Mafrin Keita, 43 ans, Présidente de la coopérative djigui de Taboriah

rural au cours de 4 mois. Ensuite les femmes nécessiteuses y font des emprunts pour améliorer leur commerce et le rembourse au fur et à mesure. Quand il y a des cas sociaux comme le mariage, le baptême ou décès nous assistons le concerné en fonction de notre règlement. Quand il y a des actions dans notre communauté, nous apportons notre contribution comme nous l'avions fait pendant la construction d'une mosquée et la rénovation de notre école primaire.

2.1.5. Utilisation des revenus et leur impact sur les conditions de vie socioéconomique des fumeuses et mareyeuses

Les revenus générés par les femmes sont destinés à la satisfaction de plusieurs besoins. Selon les femmes interrogées, en Basse Guinée, si la femme ne cherche pas pour elle-même, elle doit s'attendre des difficultés. C'est pourquoi, chaque femme est obligée d'entreprendre une activité afin de résoudre ses problèmes. Les réponses à une question à choix multiples ont permis de construire le graphique qui suit :

Graphique 3 : Utilisation du revenu des femmes mareyeuses et fumeuses



Source : enquêtes de terrain octobre 2024

Les données du graphique 3 indiquent que les femmes appuient la nourriture familiale (115), effectuent l'achat de parcelles (53), construisent des habitations (35), honorent les frais de scolarité (85) fois, prennent en charge des frais de maladies (65), participent aux cérémonies de mariage, baptême et décès (95)

2.2. Discussion des résultats

2.2.1. Caractéristiques des deux débarcadères artisanaux

La préfecture de Boffa a plusieurs débarcadères où se pratiquent les activités de pêche artisanale maritime. Parmi eux, le débarcadère de Taboriah et celui de Kondeyiré se distinguent par le nombre de personnes exerçant des activités sur ces sites, les rendements de pêche et le nombre important d'embarcations qu'on y trouve. Les données montrent que 52% des populations du District sont des femmes et 65% sont des jeunes. Ces statistiques montrent la prédominance des couches vulnérables dans la population. Elles corroborent les données nationales qui indiquent aussi des proportions élevées de femmes (52%) et de jeunes (60%) dans la population. Au débarcadère de Kondeyiré les femmes s'élèvent à 45% de la population et les jeunes 60%. Le pourcentage des femmes est relativement faible par rapport au débarcadère de Toboriah. Les femmes et les jeunes s'investissent majoritairement dans les activités socioéconomiques à savoir notamment la pêche artisanale maritime. Les données montrent que les femmes et les jeunes sont plus actifs dans deux segments de la pêche à savoir le commerce et le transport. La pêche artisanale apparaît pour eux comme une source importante de revenus et pourvoyeur d'emploi comme le note D.B. Traoré en ces termes :

> Le secteur de la pêche est identifié comme un segment important de l'activité socioéconomique, pouvant contribuer à la croissance économique du pays, à l'amélioration des recettes de l'Etat, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire des populations, (D. B. Traoré, 2021, p.7)

Autour des segments de la pêche artisanale maritime, plusieurs Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ont été mis en place par les femmes tout comme par les hommes (jeunes). Nous avons dénombré à Taboriah 32 coopératives (pêcheurs, fumeuses et mareyeuses) pour un effectif total de 461 membres. A Kondeyiré, 2 groupements de femmes fumeuses avec un effectif de 57 membres et 4 groupements de mareyeuses avec un effectif de 133 membres dont 31 hommes. L'activité de la pêche a favorisé un éveil de conscience en faveur de la mise en place des GIE dont le but est de maximiser les retombées de la pêche. Pour ces acteurs, les revenus de la pêche peuvent aider à transformer favorablement leur environnement s'ils mettent les efforts ensemble. La portée des produits de la pêche dans l'amélioration du bien-être des populations est relevée dans plusieurs études notamment celle de l'USAID en 2018 :

> Les produits de la pêche et de l'aquaculture restent une source importante d'alimentation, de revenus et de subsistance pour des milliers de personnes au Sénégal. Des statistiques récentes révèlent que les femmes représentent plus d'un quart (27%) de la main-d'œuvre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture au Sénégal. La grande majorité de ces femmes sont employées dans les activités post capture (91,5%) et apportent une contribution significative à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et aux revenus des ménages (USAID, 2018, p.5).

En Guinée, s'il y a un secteur qui se montre plus stratégique, c'est bien la pêche artisanale maritime. Elle assure l'autonomisation des femmes tout en créant de l'emploi pour tous, comme le confirment bien les écrits de Delbos (2006). La pêche artisanale maritime est si intéressante que nous retrouvons au niveau de toutes les chaînes de valeur les femmes comme le confirment les travaux de P. Failler et al. (2023).

2.2.2. Place de choix de la pêche artisanale maritime dans la zone

Les zones côtières guinéennes sont caractérisées par une intense activité de pêche artisanale. La pêche est la principale source de revenus des populations de diverses origines notamment des Sierra léonais, des Gambiens et des Libériens. Compte tenu du revenu qu'elle procure aux populations sur tous les segments de la filière, elle occupe une place de choix parmi les activités économiques des zones côtières guinéennes. N. Faro et al., dans leur rapport sur la pêche artisanale maritime, font allusion aux données fournies par le CNSHB comme suit :

> En Guinée, la pêche artisanale a une longue tradition. Elle fait vivre une population importante, contribue de manière déterminante à la satisfaction des besoins alimentaires du pays. Avec un chiffre d'affaires deux fois moindre que celui de la pêche industrielle, elle génère une valeur ajoutée trois fois plus importante. Ce secteur compte environ 12.000 pêcheurs professionnels repartis sur une centaine de sites de débarquement avec une flotte d'environ 3.636 pirogues, motorisées à 40% (CNSHB, 2004, p.13).

Pour le ministère de la pêche, de l'Aquaculture et l'Economie Maritime :

> Les revenus du secteur de la pêche impactent positivement la société guinéenne par son apport à la sécurité alimentaire, à la création de l'emploi, en un mot de la richesse. En pleine exploitation, disons même, surexploitation des espèces halieutiques de grandeur valeur commerciale, le secteur reste marqué par une faible valorisation des produits de la pêche. Il risquerait de ne pas répondre au rôle attendu qu'il pouvait jouer économiquement et socialement, (MPAEM,2026, p.6).

Tous ces témoignages montrent la place qu'occupe la pêche en général et la pêche artisanale maritime en particulier dans l'économie nationale. Elle est considérée comme l'une des principales sources d'emploi et création de richesse pour les populations riveraines.

2.2.3. Accès à la mer au-delà des coutumes

Contrairement à d'autres secteurs d'activités comme l'agriculture où l'accès à la terre repose sur un certain nombre de considérations coutumières et modernes, l'accès à la mer à Taboriah et Kondeyiré ne fait aucune restriction pour les femmes et pour les étrangers. Même en étant étranger, il suffit de se présenter aux autorités locales des débarcadères pour obtenir l'accès à la mer. Pour les femmes, il suffit également d'avoir une capacité d'investissement pour accéder à l'un des segments de la filière pêche. D.B. Traoré rapporte le même état de fait quand il note :

> L'article 87 de cette même Loi dispose que « Sous réserve des zones interdites…, la pêche artisanale se pratique sans restriction de zone ». Le principe du libre accès à toutes les zones de pêche pour les pêcheurs artisanaux est bien posé par la loi, sous réserves des zones de pêche prohibées et de sécurité pour la navigation instituée par d'autres législations nationales (D. B. Traoré, 2021, p.18).

S. Kourouma relève le même libre accès et sans restriction. On peut relever dans son rapport lié au foncier et au genre sur le site de Taboriah ce qui suit :

> Pour nous, responsables des débarcadères, dès que nous recevons un pêcheur étranger, il adresse les dix noix de cola à une famille et il rencontre le bureau du port qui vérifie les papiers qu'il dispose et informe la notabilité. A partir de là, il est autorisé à aller en mer et il doit être présenté aux autorités marines pour sa sécurité en mer. Quant aux femmes, elles travaillent avec les pêcheurs. En général chaque pêcheur a une femme qui s'occupe de la vente de ses poissons quand il revient de la pêche. A travers elle, les femmes fumeuses et mareyeuses achètent sa production. Celles qui préfinancent les pêcheurs en carburant et autres intrants sont prioritaires dans l'achat de la production du pêcheur préfinancé (S. Kourouma, 2024, p.5).

2.2.4. Pêche une source de revenus pour les femmes

La pêche artisanale maritime mobilise une frange importante de femmes. Elles sont dans les différents segments de la pêche : production, transformation et commercialisation. A Taboriah et à Kondeyiré, ces trois segments constituent pour les femmes une source de revenus important. Presque toutes les femmes sont impliquées dans l'un des segments. Elles assurent des préfinancements de pêcheurs et développent un réseau solide dont les pêcheurs, les transformatrices, les transporteurs et les commerçantes détaillantes des différents marchés du pays.

Le soir au retour des pêcheurs, les poissons sont débarqués et vendus aux femmes mareyeuses selon les types de poissons. Le reste de la production est mis au fumage par les fumeuses. Elles préparent des paniers de différentes catégories suivant la dimension et la qualité des poissons. Ces quantités fumées sont destinées à la commercialisation sur différents marchés du pays. Majoritairement, les poissons sont fumés sur les débarcadères afin de faciliter la conservation et la distribution sur des longues distances. Ce circuit est bien décrit dans les travaux du Centre National des Sciences Halieutique de Boussoura en 1996.

Z. Wétohossou note ceci :

> L'implication de la femme dans les activités de pêche artisanale fait d'elle une actrice incontournable dans le développement socio-économique des pays de l'Afrique de l'Ouest. Les femmes sont très actives dans la transformation et la commercialisation du poisson. Elles n'exercent d'autres activités que lorsqu'elles y sont contraintes soit que la saison est mauvaise, soit qu'elles manquent de moyens financiers. Avec l'introduction de nouvelles techniques de pêche et de transformation du poisson. Les femmes sont de plus en plus attirées dans ce secteur où elles représentent 60% de l'effectif. Elles sont presque toutes issues de la famille de pêcheurs et la pêche se conçoit comme une activité reçue en héritage (Z. Wétohossou, 1996, p.9 -15).

Il apparaît dans les résultats que les femmes, qu'elles soient au niveau de la production (propriétaires de barques), de la transformation (femmes fumeuses) ou de la commercialisation, tirent un revenu important des segments de la pêche. A tous les niveaux, les comptes d'exploitation montrent un gain qui varie selon le capital et le segment dans lequel elles évoluent. Nous avons relevé dans le

rapport de l'USAID sur la pêche au Sénégal, les avantages de la pêche artisanale sur les femmes comme indiqué ci-dessous suit :

> Les produits de la pêche et de l'aquaculture restent une source importante d'alimentation, de revenus et de subsistance pour des milliers de personnes au Sénégal. Des statistiques récentes révèlent que les femmes représentent plus d'un quart (27%) de la main-d'œuvre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture au Sénégal. La grande majorité de ces femmes sont employées dans les activités post capture (91,5%) et apportent une contribution significative à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et aux revenus des ménages (USAID, 2018, p.5).

2.2.5. Utilisation des revenus et amélioration des conditions de vie

Les revenus générés par les femmes au niveau des trois segments de la pêche prennent plusieurs destinations. Ils sont destinés à la nourriture familiale, le paiement des frais de scolarité des enfants, les frais de prise en charge des maladies. Ils sont également destinés à des investissements comme l'achat de parcelle, la construction de maison, l'appui aux projets d'intérêts communautaires et enfin, ils sont destinés également aux cérémonies de valorisation sociale (mariage, baptême, décès et fêtes de réjouissance. Pour les femmes mareyeuses et fumeuses, il n'y a pas d'économie sans le contexte social. A tous les niveaux, les femmes reconnaissent que le fait d'être dans un segment de la pêche artisanale maritime est un soulagement réel qui les permet de sortir de la maison. Les revenus qu'elles tirent de ces activités leur permettent d'investir dans diverses actions, tant au niveau du ménage qu'au niveau communautaire. Ces revenus contribuent ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie. Par ailleurs, les effets positifs des revenus issus de la pêche artisanale maritime sur les conditions de vie des femmes sont soulignés par plusieurs acteurs du développement

L'USAID parlant de la situation des femmes transformatrices au Sénégal écrit :

> Les fonds des femmes proviennent principalement des cotisations collectives ou individuelles, des redevances d'usages sur les ateliers de travail, de dons etc. Cette mobilisation de ressources est considérée comme une stratégie pour le financement du développement durable des activités des femmes transformatrices afin de leur autonomisation (financière, économique et sociale). Les fonds collectés au niveau interne (à travers, les cotisations des membres, les ventes de cartes de membres, les Activités diversifiées Génératrices de Revenus, les dons etc.), sont généralement utilisés par les femmes pour le financement des activités d'amélioration de leurs conditions de vie et de travail dans les aires de transformations artisanales (USAID, 2018, p.10).

Pour le Programme de Développement des Pêches Intégrées en Afrique de l'Ouest (PDIAO) : « L'implication de la femme dans les activités de pêche artisanale fait d'elle une actrice incontournable dans le développement socio-économique des pays de l'Afrique de l'Ouest », (PDIAO, 1996, p.9).

Les revenus générés des segments de la filière servent à financer d'autres activités génératrices de revenus et améliorent davantage les conditions de vie des femmes et les rapports de genre au sein du ménage et de la communauté. À propos, Z. Wétohossou notait :

> Bien que récente, l'entrée des femmes dans les activités de pêche imprime une mutation dans les rapports avec les hommes. De par les revenus que ses activités lui procurent, la femme de M'Bour dispose d'une relative autonomie financière. Il arrive même qu'elle soit propriétaire d'une unité de pêche et qu'elle gère tout un équipage. Elle ne dépend de l'homme que pour les produits destinés à la transformation artisanale (Z.Wétohossou, 1996, p.20).

Les femmes guinéennes de la pêche artisanale maritime sont dans la même situation que leurs sœurs sénégalaises. Dans les deux Districts de pêche artisanale maritime, les femmes perçoivent la pêche comme une activité génératrice de revenus contribuant à leur autonomisation financière et à l'amélioration de leur image au sein des ménages et de la communauté.

Conclusion

La pêche artisanale maritime représente pour les femmes de Taboriah et de Kondeyiré, une activité génératrice de revenus. Elles sont présentes dans tous les segments (production, transformation et commercialisation) et développent un réseau réel d'acteurs autour des produits de la pêche. Les femmes détentrices d'embarcations, des mareyeuses, les fumeuses et les transporteurs tissent des relations où chaque acteur remplit sa part de contrat. A travers ce réseau, le poisson circule sur les différents marchés du pays sans que les femmes ne soient obligées de se déplacer. Les revenus varient suivant le capital investi et le segment dans lequel la femme évolue. Les résultats de l'article confirment l'hypothèse et montrent chez les femmes de la production, les femmes fumeuses et mareyeuses que la pêche artisanale maritime constitue une source potentielle de revenus. Grâce à ces revenus, les femmes de deux districts améliorent leur condition de vie et celles de leurs ménages en investissant dans plusieurs actions la construction et l'entretien de mosquées, d'école et prise en charge de scolarité des enfants. Ces différents apports au niveau familial et communautaire font que les rapports de genre s'améliorent progressivement.

Sources orales et référence bibliographique

a- Sources orales

N°	Prénoms et noms	Age	Date et lieu de l'entretien	Qualité et profession	Thématiques d'échange
1	Mohamed Camara	53 ans	21/10/2024	Pêcheur, président du port de Taboriah	Les conditions de pêche, ; amélioration des conditions de vie des fumeuses et mareyeuses votre Débarcadère
2	Aly Soumah	48 ans	21/10/2024	Pêcheur, chef du conseil de secteur de Taboriah	Impact de la pêche artisanale maritime sur la vie des femmes, les revenus et leur destination ; apports des femmes dans les ménages et dans les actions communautaires
3	Ibrahima Sory Conté	62 ans	23/10/2024	Pêcheur, membre du conseil des sages	Impact de la pêche artisanale maritime sur la vie des femmes, les revenus et leur destination
4	Mawa Sylla	30 ans	23/10/2024	Femme fumeuse au débarcadère de Kondeyiré	Activités de fumage, revenu et destination, évolution de l'image fumeuse et mareyeuses dans les ménages et dans la communauté
5	Maciré Soumah	43ans	23/10/2024	Femme fumeuse au débarcadère de Kondeyiré	Activités de fumage, revenu et destination, apport dans le ménage et dans les actions communautaires
6	Mafoudia Camara	41 ans	24/10/2024	Femme fumeuse résidente à Kondeyiré	Activités de fumage, revenu et destination, évolution de l'image fumeuse et mareyeuses dans les ménages et dans la communauté
7	Amara Conté	48 ans	24/10/2024	Collecteur de poissons au débarcadère de Kondeyiré	Impact de la pêche artisanale martime sur la vie des femmes, les revenus et leur destination ; apports des femmes dans les ménages et dans les actions communautaires
8	Mariama Sylla	47 ans	25/10/2024	Fumeuse, présidente de Langnifan à Kondeyiré	Apport de langnifan pour les femmes membres et la

					communauté au cours ces deux dernières années
9	Mafrin Keita	43 ans	26/10/2024	Fumeuse, Présidente de la coopérative djigui de Taboriah	Apport de djigui pour les femmes membres et la communauté au cours ces deux dernières années

b- Références bibliographiques

Fofana André, 1998, La pêche maritime en Guinée : Réalités et enjeux.

TRAORE Diénaba Beye, 2021, Les enjeux des zones de pêche artisanale en République de Guinée.

CRHB, 1992, la pêche artisanale en Guinée. Enjeux de recherche. Document présente au séminaire sur les pêches artisanales en Afrique de l'ouest. Nouakchott, République islamique de Mauritanie.

COMHAFAT, 2014, Étude de diagnostic et de faisabilité relative à la création d'un système d'information intégré couvrant l'ensemble du secteur de la pêche en Guinée, Rapport définitif.

Moustapha Dème, Elhadj Bara Dème, Pierre Failler, Mohamed Soumah et Youssouf Hawa Camara (2023), La contribution de la pêche à l'économie guinéenne : une évaluation à partir de l'élaboration d'un cadre d'indicateurs économiques clés

BRL Ingénierie, 2025, Evaluation des besoins d'investissement prioritaires dans les sites de débarquement intégrés de la pêche artisanale et impact des investissements sur la création d'emplois durables en Guinée, Analyse des sites, Groupe Banque Mondiale, Rapport de mission.

TRAORE Diénaba Beye, 2021, *Les enjeux des zones de pêche artisanale en République de Guinée.* p.7 (30p)

USAID, 2018, Autonomisation des femmes dans la transformation artisanale des produits halieutiques, USAID/CONFISH PLUS.

EL HADJ BARA DÈME, EL HADJI SOW, LOVELIE LICETTE, NOGAYE DIA ET PIERRE FAILLER, 2023, Femmes et transformation artisanale des poissons pélagiques au Sénégal : un secteur à bout de souffle. *Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique ; https://doi.org/10.4000/espacepolitique.11049*

Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura, Bulletin de statistiques, décembre 2004.

Ministère des Pêches, l'Aquaculture et de l'Economie Maritime, 2016, Recensement du parc piroguier de la pêche artisanale maritime, Rapport, République de Guinée.

KOUROUMA Sidiki, 2024, Rapport d'analyse foncière et de genre du site de pêche artisanale maritime de Taboriah, Préfecture de Boffa.

Wétohossou Zanou, 1996, Programme pour le Développement Intégré des Pêches en Afrique de l'Ouest : Rapport du groupe de travail sur la position centrale des femmes et les questions liées au genre dans les communautés de pêche ; Rapport de technique.

Genre, travail et autonomie économique des femmes à Abidjan : *Cas des vendeuses du vivrier à Yopougon Siporex*

TRAORE Tiamba[1], DOTÉ Chantal[2]

1. Docteur en Sociologue, Enseignant-Chercheur, Institut d'Ethno- Sociologie, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), tiambtraore@gmail.com
2. Docteure en Sociologie, Enseignant-Chercheur, Institut d'Ethno- Sociologie, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), chantaldote37@gmail.com

Auteur correspondant : E-mail : tiambtraore@gmail.com ; chantaldote37@gmail.com, Tel : [à compléter]
Article soumis le 16/06/2026 et accepté le 01/07/2026
Réf : 2COLRS-043

Résumé :
Cette communication s'intéresse aux rapports entre genre, travail et autonomie économique des femmes à Abidjan spécifiquement à Siporex dans la commune de Yopougon. Elle analyse l'invisibilisation du travail féminin et les stratégies d'émancipation déployées par les femmes du secteur informel du vivier à partir d'une approche qualitative axée sur la recherche documentaire et l'entretien. Les données indiquent que des révélateurs sociaux de rapports de genre, des inégalités structurelles et des contraintes socio-économiques limitant la reconnaissance institutionnelle et économique des femmes. Ici, les mécanismes d'individualisation du travail féminin sont mis en évidence. On y trouve des formes de domination économique, de précarisation, des pratiques de résistance et d'autonomisation. Pour contourner les obstacles, les femmes ont trouvés des mécanismes pour être autonomes. Des réseaux de solidarité sont créés pour développer des activités économiques afin de renforcer leur autonomisation économique et sociale. Pour finir, afin de mettre en valeur le travail féminin, faire la promotion du genre et soutenir les stratégies d'autonomisation, des recommandations ont été formulées. Elles soulignent que le levier essentiel pour un développement inclusif et durable est la reconnaissance sociale et économique des femmes.
Mots-clés : *genre, travail féminin, économie informelle, invisibilisation, autonomisation, inégalités de genre*

Gender, work and economic autonomy of women in Abidjan: the case of food produce vendors

Abstract:
This paper examines the relationship between gender, work, and women's economic autonomy in Abidjan, with a specific focus on Siporex in the municipality of Yopougon. It analyzes the invisibilization of women's work and the emancipation strategies developed by women in the informal fisheries-related sector, using a qualitative approach based on documentary research and interviews. Here the mechanisms of individualization of women work are put front and center. We can find some kind of economical domination, a prevarication, some practices of resistance and autonomation. To avoid these obstacles women have found ways to be independent by creating a solidarity community to develop some economical activities to reinforce their economic and social independence. Thus as to valorize women work we should promote diversity and support autonomation strategies, some recommendations has been formulated. They stated that for a successful last longing, inclusive development women have to be valorize socially and economically. Finally, the paper formulates recommendations to enhance the value of women's work, promote gender equality, and support empowerment strategies, emphasizing that the social and economic recognition of women is a key lever for inclusive and sustainable development.
Keywords: *gender, women's work, informal economy, invisibilization, empowerment, gender inequalities*

Introduction

L'analyse des dynamiques contemporaines du travail féminin en contexte urbain africain met en évidence le rôle structurant du secteur informel dans l'insertion économique des femmes. Dans plusieurs travaux de référence, K. Hart, (1973, p.68) montre que l'économie informelle constitue un

espace de régulation parallèle permettant aux populations marginalisées d'accéder à des ressources économiques en dehors des circuits formels. Dans la même perspective, S.V. Stuhrmann (1981, p.45) souligne que ce secteur absorbe une grande partie de la main-d'œuvre féminine dans les pays en développement, en raison de sa faible barrière à l'entrée.

Une réalité de plus en plus visible dans le secteur du vivrier à Abidjan, où les femmes occupent une place prépondérante dans la chaîne d'approvisionnement et de commercialisation des produits agricoles. En revanche, bien que leur contribution à l'économie urbaine et à la reproduction sociale soit significative, le travail de ces femmes reste très invisibilisé. D. Elson (1999, p.617) le mentionne dans ses écrits en parlant de travail sous-évalué puisqu'assimilé aux fonctions reproductives ; ce qui favorise leur marginalisation dans le système de comptabilité économique et des politiques publiques.

Dans la commune de Yopougon, notamment dans la zone de Siporex, les vendeuses de vivriers illustrent de manière exemplaire les recompositions du travail féminin en milieu urbain. Les données empiriques recueillies montrent que ces femmes s'insèrent dans cette activité à partir de trajectoires marquées par des contraintes socio-économiques fortes, telles que la pauvreté, le faible niveau d'instruction ou encore les charges familiales. Ces résultats rejoignent les analyses de N. Kabeer (2005, p.14), selon lesquelles l'engagement des femmes dans les activités informelles relève souvent d'un « choix contraint », situé à l'intersection des opportunités économiques limitées et des rapports sociaux de genre.

Par ailleurs, l'invisibilisation du travail des vendeuses de vivriers s'inscrit dans un système de rapports de pouvoir inégalitaires. Dans une perspective bourdieusienne, P. Bourdieu (1998, p.27) montre que les rapports de domination symbolique contribuent à naturaliser les inégalités de genre, en rendant socialement acceptables des formes d'exploitation économique. Cette domination se manifeste notamment dans les interactions avec les acteurs masculins des circuits de transport, de distribution et de régulation, où les femmes occupent des positions subalternes, comme l'attestent les données empiriques issues du terrain.

Cependant, ces femmes ne se réduisent pas à une position de domination. Elles développent des stratégies d'autonomisation économique qui traduisent leur capacité d'agir. À cet égard, l'approche par capabilités de A. Sen (1999, p.75) permet de comprendre que l'autonomie ne se limite pas à l'accès au revenu, mais renvoie à la capacité effective des individus à faire des choix et à transformer leur situation. Les pratiques d'épargne informelle, les réseaux de solidarité et la diversification des activités observés chez les vendeuses de Siporex s'inscrivent dans cette logique d'émancipation relative.

Dès lors, un paradoxe central émerge : comment expliquer que des femmes fortement impliquées dans des activités économiques essentielles demeurent à la fois économiquement actives et socialement invisibilisées ? Ce constat nous renvoie au problème crucial de la reconnaissance sociale des femmes à la participation économique au secteur informel urbain.

Ainsi, la question centrale de recherche qui émane de cette étude s'articule de la manière suivante : comment les femmes intervenant dans le commerce du vivrier à Yopougon Siporex construisent-elles leur autonomie économique dans un contexte marqué par l'invisibilisation du travail féminin et des inégalités du genre ?

De cette question de recherche découlent les questions subsidiaires suivantes :

- Quelles sont les trajectoires d'entrée des femmes dans le commerce du vivrier ?
- Quelles sont les conditions qui structurent l'activité quotidienne des femmes ?
- Comment les rapports sociaux de genre se tissent dans le secteur du vivrier et influencent les positions ?

- Quelles sont les stratégies d'autonomisation mises en place par les vendeuses face aux contraintes structurelles ?

Cette recherche vise à analyser les relations entre le travail, le genre et l'autonomie économique des femmes dans le secteur informel urbain. Spécifiquement, il s'agit de décrire les conditions de travail des vendeuses ; d'analyser les rapports sociaux de genre qui structurent leur activité et d'identifier les stratégies d'autonomisation que mobilisent celles-ci.

Dans cette perspective, une démarche méthodologique qualitative a été privilégiée afin de saisir la complexité des expériences vécues par les actrices et d'appréhender les logiques sociales qui se dégagent à travers ce contexte.

1. Méthodologie

Cette recherche s'inscrit dans une posture compréhensive relevant de la sociologie interprétative, au sens où l'entend M. Weber (1922/1995, p. 28), visant à saisir les significations que les actrices sociales attribuent à leurs pratiques économiques et à leurs expériences quotidiennes. Elle mobilise à cet effet une approche qualitative, jugée la plus pertinente pour appréhender la complexité des rapports entre genre, travail et autonomie économique dans le secteur informel urbain. En effet, l'analyse de ces dynamiques suppose de dépasser une lecture strictement objectiviste pour accéder aux logiques subjectives, aux trajectoires biographiques et aux contraintes structurelles qui orientent les pratiques des vendeuses de vivriers.

Dans cette perspective, la recherche s'appuie sur une stratégie de triangulation méthodologique, telle que conceptualisée par N. K. Denzin (1978, p.291), combinant plusieurs techniques de collecte afin de renforcer la validité interne des résultats et de croiser les sources d'information. La collecte des données empiriques est essentiellement basée sur des entretiens semi directifs menées auprès des différentes catégories d'acteurs impliqués dans le commerce du vivrier à Siporex dans la commune de Yopougon.

Les enquêtés sont en majorité constituées des vendeuses de vivriers car elles sont les actrices principales du système étudié. Toutefois, des responsables de marché, des autorités locales, des acteurs associatifs, ainsi que des clients et des membres des ménages ont été interrogés afin de restituer des points de vue et des rapports sociaux en présence.

Les guides d'entretien ont été structurés autour de plusieurs axes thématiques, notamment les trajectoires d'entrée dans l'activité, l'organisation du travail, les modalités de gestion des revenus, les rapports de genre, les contraintes rencontrées et les stratégies d'autonomisation économique, conformément aux outils de collecte mobilisés dans le cadre de cette étude. Ces entretiens ont permis de recueillir des récits d'expérience approfondis, révélateurs des logiques d'action et des arbitrages quotidiens des enquêtées, ce qui rejoint l'analyse de J.C. Kaufmann (2011, p.15) sur la capacité de l'entretien compréhensif à accéder aux dimensions subjectives de l'action sociale.

En complément, des focus groups ont été organisés avec les vendeuses afin de faire émerger des dynamiques collectives, notamment en ce qui concerne les formes de solidarité, les mécanismes d'entraide et les représentations partagées des conditions de travail. Cette technique favorise l'expression d'un discours co-construit, révélant les normes sociales, les tensions et les convergences au sein du groupe, comme le souligne D. L. Morgan (1997, p.6). Par ailleurs, des observations directes ont été réalisées sur le site d'enquête, permettant d'analyser in situ l'organisation de l'espace marchand, les interactions entre acteurs et les pratiques effectives de travail. Cette immersion empirique offre un accès privilégié aux dimensions non discursives de l'activité, souvent invisibles dans les seuls entretiens, conformément aux préconisations de H. S. Becker (2002, p.78).

L'échantillonnage a été constitué de manière raisonnée, selon une logique de diversification

des profils, afin de rendre compte de l'hétérogénéité des trajectoires sociales.

Dans le cadre de notre recherche, des variables telles que l'âge, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction et l'ancienneté dans l'activité ont été prises en compte dans la sélection de nos enquêtés. Ce qui nous a permis de saisir la pluralité des expériences et des positions sociales. Ce choix méthodologique s'inscrit dans la tradition de l'analyse qualitative défendue par D. Bertaux (1997, p. 32), qui privilégie la variation des cas pour identifier des régularités sociologiques. L'analyse des données est la technique à laquelle nous avons recouru pour retranscrire, coder et catégoriser les discours recueillis afin de faire émerger les axes d'analyse en lien avec les objectifs de la recherche. Cette posture analytique inspirée des travaux de M. B. Miles et A. M. Huberman (2003, p.56) s'appuie sur un mécanisme itératif pour en dégager des régularités. C'est dans cette perspective réflexive que le chercheur reconnait son implication dans la construction des données et s'efforce d'objectiver sa position sociale et ses effets potentiels sur le terrain, conformément aux exigences de la réflexivité sociologique développées par P. Bourdieu (2003, p.282). Ainsi conçue, cette démarche méthodologique offre un cadre rigoureux pour appréhender les dynamiques sociales à l'œuvre dans le commerce du vivrier et pour analyser les processus d'autonomisation économique des femmes dans un contexte marqué par des contraintes structurelles et des inégalités de genre.

2. Résultats

Les résultats de cette recherche s'articulent autour de quatre axes analytiques principaux :

Les trajectoires d'entrée et profils sociologiques des vendeuses, les conditions de travail et précarité dans le secteur du vivrier, les rapports de genre et d'invisibilisation du travail féminin et les stratégies d'autonomisation économique et dynamiques de résistance.

2.1. Trajectoires d'entrée et profils sociologiques des vendeuses entre contraintes structurelles et logiques d'adaptation

L'analyse des trajectoires d'entrée des vendeuses de vivriers à Siporex, dans la commune de Yopougon, met en évidence une diversité de profils sociologiques inscrits dans des parcours de vie marqués par des vulnérabilités économiques et sociales. Les personnes enquêtées sont dans l'ensemble majoritairement composées de femmes adultes mariées, veuves et cheffes de ménage assurant des charges familiales. Le faible niveau d'instruction ou même d'absence de scolarisation de ces femmes se présente comme un facteur déterminant de leur insertion dans des activités économiques à faible qualification. Cette structuration socio-économique met en avant la position de dominée dans un environnement social caractérisé par un accès limité aux ressources éducatives et aux opportunités d'emploi formel. Aussi, l'entrée dans le commerce du vivrier ne relève que rarement d'un choix pleinement autonome et s'inscrit davantage dans une logique de contrainte structurelle.

Les données recueillies mettent en exergue cette insertion qui est souvent en lien avec des évènements de rupture biographique ou de situations exacerbées par la précarité. Des enquêtées évoquent clairement des circonstances contraignantes qui auraient boosté leur engagement dans cette activité commerciale. L'une d'elles déclare :

> Après la mort de mon père, je n'avais pas de soutien, il fallait que je me débrouille pour prendre soin de moi. C'est comme cela que, j'ai d'abord vendu du manioc avec cinq mille francs, puis j'ai pris de la banane avec des femmes grossistes. Et, ainsi de suite je me suis finalement lancée dans le commerce du vivrier.

Ce verbatim illustre clairement comment des événements familiaux, tels que la perte d'un soutien économique, peuvent constituer des facteurs déclencheurs de l'entrée dans l'activité.

De même, d'autres discours révèlent l'absence d'alternatives économiques, renforçant le caractère contraignant de cette insertion :

> Je n'avais pas d'activité à faire, et mon mari à la suite d'une maladie ne pouvait plus travailler. Avec les problèmes de scolarité des enfants, il me fallait faire quelque chose. Donc j'ai jugé bon de commencer ça.

Ce type de propos met en évidence une logique de survie économique, où l'activité de vente de vivriers apparaît comme une solution par défaut face à l'exclusion du marché du travail formel.

En outre certaines enquêtées maintiennent la nécessité de pouvoir contribuer aux dépenses du ménage en indexant le poids des responsabilités familiales dans leur engagement :

> Ça permet de subvenir aux besoins de la famille.

À travers ces propos, l'on aperçoit une logique de reproduction sociale selon laquelle le rôle économique de la femme dans le ménage se construirait autour de la commercialisation du vivrier. Mais, cette analyse ne pourrait se réduire à une lecture purement déterministe des trajectoires. En effet, les données révèlent des formes progressives d'appropriation de l'activité qui formalisent les logiques d'adaptation et de rationalisation économique.

Certaines femmes perçoivent le commerce du vivrier comme une opportunité accessible, notamment en raison de la faiblesse des barrières à l'entrée et de la possibilité de mobiliser des ressources relationnelles.

Cette dimension est perceptible dans les discours relatifs à l'organisation de l'activité et à l'accès aux circuits d'approvisionnement, souvent facilités par des réseaux sociaux :

> Les marchandises viennent de l'intérieur du pays… On s'approvisionne là-bas ; il y a des femmes et des hommes qui sont des grossistes et viennent avec le vivrier dans les camions depuis l'intérieur du pays et nous livrent la marchandise.

Cette déclaration met en exergue l'importance des circuits informels et des réseaux d'interconnaissances dans l'accès à l'activité. Aussi, un bon nombre de femmes interrogées mettent en évidence une capacité à s'inscrire durablement dans cette activité, ce qui montre malgré les difficultés une forme d'adaptation progressive : « *Au début c'était difficile, mais petit à petit, après on s'habitue* ». *Cette expression démontre un processus d'apprentissage et d'ajustement aux contraintes du marché.*

En définitive, ces trajectoires traduisent une articulation complexe entre déterminismes sociaux et capacité d'agir. Elles révèlent que les vendeuses de vivriers évoluent dans un espace de possibilités limité, au sein duquel elles mobilisent des ressources économiques et sociales pour faire face à des conditions de vie précaires, tout en construisant progressivement des formes d'autonomie relative.

2.2. Conditions de travail et précarité dans le secteur du vivrier entre pénibilité, incertitude et rapports de dépendance

L'analyse des conditions de travail des vendeuses de vivriers à Siporex, dans la commune de Yopougon, met en évidence une forte pénibilité de l'activité, inscrite dans un contexte de précarité structurelle. L'organisation quotidienne du travail révèle des temporalités particulièrement contraignantes, caractérisées par de longues journées d'activité et une quasi-absence de repos.

Les données empiriques montrent que les femmes commencent leurs activités dès les premières heures de la journée, souvent avant le lever du soleil, et les poursuivent tard dans la soirée. Une enquêtée précise ainsi :

> On se lève très tôt le matin, à 5heures pour aller au marché de Siporex et on rentre tard. Parfois même on dort là-bas quand le camion qui doit nous livrer la marchandise tombe en panne en cours de route. C'est risqué mais si tu ne fais pas ça, tu n'auras assez de marchandises et surtout de bonnes marchandises.

Ce rythme de travail intensif est confirmé par d'autres discours, qui insistent sur l'absence de jours de repos réguliers :

> On vend tous les jours même dimanche ; on n'a pas jour de repos.

Ou encore :

> C'est seulement les jours de fête que je ne vends pas.

Ces verbatims traduisent une forte mobilisation du temps de travail, révélatrice d'une économie de subsistance où la continuité de l'activité est indispensable à la survie économique du ménage. Cette force de travail à laquelle s'emploient ces femmes entre dans une logique de surexploitation de soi, qui n'est autre qu'une caractéristique des économies informelles.

Au demeurant, il faut noter que l'activité des vendeuses est complexe car impliquant des interactions multiples. C'est toute une chaine d'approvisionnement avec des acteurs allant des fournisseurs aux détaillants en passant par les transporteurs. Ces derniers, majoritairement des hommes, forment un maillon essentiel d'où leur position stratégique dans l'acheminement des marchandises depuis les localités rurales vers les marchés.

Une enquêtée souligne à cet effet :

> Les marchandises viennent de l'intérieur du pays.

Cependant, cette dépendance vis-à-vis des transporteurs expose les femmes à des rapports de pouvoir asymétriques. Il ressort des données que l'accès aux produits et leur circulation sont structurés par des rapports de force souvent inégalitaire, à l'origine des pressions et de négociation contrainte dans la chaîne d'approvisionnement.

Les exigences économiques sont un autre facteur essentiel de la précarité du travail des femmes du secteur du vivrier. Ces vendeuses sont confrontées aux charges liées au transport, aux taxes et aux fluctuations des prix des produits agricoles. Une enquêté évoque ainsi les coûts croissants de l'activité : « *Tout est devenu chère maintenant.* » Aussi, les difficultés liées à la rentabilité de leur activité sont mises en avant par ce discours : « *Si tu n'as pas eu un bon prix, tu peux pas avoir de bénéfices*. » Cela illustre clairement l'instabilité économique qui caractérise le commerce du vivrier où les marges bénéficiaires sont fortement tributaires du coût du marché.

Les difficultés structurelles liées à l'environnement se voient complétées par les contraintes économiques. Les infrastructures adaptées manquent surtout les espaces de vente, de stockage et de sécurité. Les vendeuses interrogées ont fait face à ces difficultés et aussi à un problème d'accès aux places de marché, comme le signale cette enquêtée : « *Il y a souvent problème de place* ». Cet état de fait intensifie l'inconstance de leur activité et réduit leurs capacités d'expansion économique.

L'ensemble de ces contraintes contribue à une forte instabilité des revenus. Les femmes évoluent dans une économie caractérisée par l'incertitude, rendant difficile toute projection à long terme. Toutefois, malgré cette précarité, l'activité demeure essentielle pour la survie des ménages. Plusieurs enquêtées insistent sur le fait que leurs revenus, bien que modestes, permettent de couvrir les besoins essentiels :

> On arrive quand même à survivre et ça nous permet de faire face à des besoins.

Ce verbatim met en évidence la fonction vitale de cette activité dans la reproduction sociale des ménages.

En effet, les conditions de travail des vendeuses du vivrier à Yopougon Siporex se manifestent par la pénibilité, la précarité et la dépendance, cette sorte de vulnérabilité structurelle dans laquelle les femmes sont contraintes de mobiliser leur force de travail dans un environnement

instable et non régulé. En somme, cette situation révèle le paradoxe central : des femmes fortement engagées dans l'activité économique qui sont exposées à des conditions de travail difficiles et à une situation économique peu reluisante.

Ce constat souligne les limites du secteur informel en tant qu'espace d'autonomisation, tout en révélant son rôle indispensable dans les stratégies de subsistance des populations urbaines précaires.

2.3. Rapports de genre et invisibilisation du travail féminin entre domination, asymétries et dévalorisation sociale

L'analyse des données empiriques révèle que les rapports de genre constituent un principe structurant fondamental de l'organisation du commerce du vivrier à Siporex, dans la commune de Yopougon. Quoique l'assiduité des femmes soit notable, au vu des importantes activités de commercialisation et de distribution qu'elles mènent, l'on remarque qu'elles sont des exécutrices. Leur position est reléguée au second plan dans la chaîne des valeurs. Elles interagissent parfois avec des acteurs de genre masculin en l'occurrence les transporteurs et les agents de régulation. Et cette situation les met face à des rapports de pouvoir qui sont foncièrement asymétriques. Les informations recueillies montrent une accessibilité aux marchandises et à la sécurisation des activités commerciales qui sont souvent conditionnés par des rapports de négociations déséquilibrés. Une enquêtée souligne à cet effet :

> Quand tu veux charger, si tu ne fais pas attention, on peut te dépasser ou te faire payer plus cher.

Ce type de discours met en évidence l'existence de mécanismes informels de domination économique, dans lesquels les femmes doivent continuellement négocier leur position dans un espace structuré par des rapports de force masculinisés.

Une situation aussi préoccupante est dénoncée par les vendeuses. Certaines, déclarent être confrontées à des formes de pressions répétées et aux comportements abusifs dans leurs relations professionnelles. Elles le font savoir en ces termes : « *Parfois, ils nous demandent des choses parce que nous sommes de simples femmes.* »

La dimension genrée des rapports économiques étant mise en évidence dans ce discours, celle de la vulnérabilité féminine apparaît aussi clairement dans les relations marchandes. Ce sont des réalités qui favorisent des formes de domination qui sont manifestes dans les habitudes quotidiennes du marché. Ce qui atteste d'ailleurs les analyses de Pierre Bourdieu sur la violence symbolique exercée de manière douce dans les relations sociales.

La gestion des revenus issus de l'activité est influencée aussi par les rapports de genre au niveau domestique. Pendant qu'une frange des femmes avoue disposer d'une autonomie dans l'utilisation de leurs gains, les autres restent très dépendantes de leurs conjoints. À ce propos une enquêtée précise que : « *C'est mon mari qui décide souvent pour les grosses dépenses* ».

Une autonomie économique partielle est mise en évidence par ce type de situation. Elle se trouve limitée par des normes sociales patriarcales qui encadrent la gestion des ressources au sein du ménage.

Par ailleurs une forte invisibilisation du travail des vendeuses de vivriers transparaît au vu de notre analyse. Il est naturellement perçu comme le prolongement des rôles domestiques féminins. Ce qui contribue à la dévalorisation sociale. L'expression de cette enquêtée en ces termes le corrobore :

> On dit que c'est juste pour nous aider à la maison.

Cette narration vient renchérir cette analyse à la lumière de la naturalisation du travail féminin qui est vu non comme activité économique dans toute son entièreté, mais comme une fonction d'appoint à celle-ci.

Le niveau de contribution réelle des femmes à l'économie urbaine est rendu invisible par cette manière de penser ou de percevoir les choses. Au niveau institutionnel, une invisibilisation se fait également remarquer. Les politiques publiques, les financements et les dispositifs de soutien ne sont pas toujours accessibles aux femmes, déclarent les vendeuses. Une enquêtée en parle dans les propos suivants : « *on ne nous prend vraiment pas en compte* ».

Il ressort donc un sentiment d'exclusion institutionnelle qui traduit une faible reconnaissance du travail des femmes dans les pouvoirs économiques. Cet état de fait renforce leur marginalisation structurelle.

Les rapports de genre observés dans le commerce du vivrier sont une forme de réalité sociale marquée par un double dynamique à savoir une centralité des femmes dans l'activité d'une part et d'autre part une subordination sociale et symbolique persistante. De cette dualité émerge le paradoxe fondamental : une contribution majeure faiblement reconnue.

En un mot, l'invisibilisation du travail féminin dans le commerce du vivier à Yopougon Siporex, n'est pas seulement un manque de reconnaissance, mais une logique sociale de production et de reproduction des inégalités de genre.

Elle traduit la persistance de structures patriarcales qui organisent la division sexuelle du travail et limitent l'accès des femmes à une pleine reconnaissance économique et sociale.

2.4. Stratégies d'autonomisation économique et dynamiques de résistance entre solidarité et limites structurelles

L'analyse des données empiriques révèle que, malgré les contraintes structurelles fortes qui caractérisent leur activité, les vendeuses de vivriers à Siporex, dans la commune de Yopougon, développent un ensemble de stratégies d'autonomisation économique témoignant de leur capacité d'agir. Parmi ces stratégies, on peut citer les systèmes d'épargne informel que sont les tontines qui constituent une centralité du dispositif de gestion économique des vendeuses. Ces pratiques permettent non seulement de mettre en place un capital mobilisable mais aussi de préserver la trajectoire économique face aux fluctuations du marché.

Une enquêtée explique ainsi :

> C'est avec les tontines que je peux acheter un peu plus de marchandises quand je reçois mon tour.

La fonction économique des tontines est bien illustrée dans ce verbatim. Elle est perçue comme un mécanisme d'accumulation progressive dans un contexte d'accès limité au crédit formel. Une autre enquêtée fait remarquer qu'elles ont également un rôle de filet de sécurité : « *Quand il y a problème, la tontine nous aide beaucoup* ».

Ces données nous confirment que les tontines sont des instruments sociaux et économiques d'ajustement aux incertitudes structurelles et non de simples dispositifs d'épargne.

Toutefois, ces réseaux de solidarité féminine sont un levier important dans la gestion quotidienne de leur activité. Ils suscitent des relations d'entraide entre les vendeuses. Ce qui facilite l'accès à l'information, à la redistribution des ressources et la résolution collective des difficultés. Cette dimension relationnelle est mise en avant à travers ces propos :

> Quand tu n'as pas, ta voisine peut t'aider à vendre ou te donner un peu de marchandises.

En outre, certaines femmes adoptent des stratégies de diversification économique afin de réduire leur vulnérabilité. Elles combinent le commerce du vivrier avec d'autres petites activités génératrices de revenus. Une enquêtée explique ainsi :

> Je fais aussi un peu de petit commerce à côté pour compléter.

Cette diversification traduit une logique de sécurisation des revenus face à l'instabilité du marché du vivrier, illustrant une rationalité économique adaptative.

Néanmoins, la difficulté à l'accès aux crédits et les coûts de financement limitent fortement cette marche vers l'autonomisation comme l'indiquent ces propos :

> Pour avoir crédit c'est compliqué, il faut beaucoup de garanties.

Ce témoignage met en lumière la limitation des femmes des circuits financiers formels. Cela démontre leur incapacité d'investissement et d'expansion économique. Cette réalité se résume à travers cette déclaration :

> On se débrouille seules, l'État ne nous aide pas vraiment.

Ce discours traduit la précarité structurelle dans laquelle évoluent ces actrices économiques.

En somme, les résultats mettent en lumière l'autonomie économique des femmes acquise dans un processus de dynamisation inachevé. Elle s'inscrit dans une tension permanente entre capacités d'action individuelles et contraintes systémiques, révélant ainsi la complexité des dynamiques de résistance et d'adaptation dans l'économie informelle urbaine.

3. Discussions

3.1. Trajectoires d'entrée et logique de contrainte, une insertion sous dépendance structurelle

Dans le secteur informel urbain, les trajectoires d'entrée dans le commerce du vivrier à Yopougon révèlent une insertion fortement contrainte. Cette « contrainte » selon une analyse sociologique approfondie ne peut être réduite à une simple absence d'alternative individuelle. C'est la résultante de la production sociale des inégalités qui articule rapports de classe, de genre et de mécanismes institutionnels d'exclusion.

P. Bourdieu (1998, p.45) dans une perspective de sociologie de la domination fait comprendre que ces trajectoires sont comme le produit d'une violence symbolique incorporée. Les femmes orientées vers le commerce du vivrier n'effectuent pas un choix entièrement rationnel, mais mobilisent des dispositions sociales construites (habitus de genre, responsabilité domestique, anticipation des contraintes économiques). Socialement produite et naturalisée, l'entrée dans l'informel apparait comme une « évidence pratique ».

Cette lecture est complétée par R. Castel (1995, p.675), qui analyse la montée de la « désaffiliation sociale » dans les sociétés contemporaines. Les vendeuses de vivriers illustrent ce processus : elles sont insérées dans l'économie urbaine sans être protégées par des droits sociaux stables, ce qui les place dans une zone de vulnérabilité entre intégration économique et exclusion institutionnelle.

Dans la même logique, S. Paugam (2000, p.89) montre que la précarité ne se limite pas à l'absence de revenus stables, mais concerne également la fragilisation des liens sociaux et institutionnels. Les expériences des vendeuses révèlent une articulation : l'instabilité économique, l'absence de protection sociale et la faible reconnaissance institutionnelle. Cet éclairage analytique peut être attribué à A. Touraine (1992, p.103), qui met l'accent sur la transformation des formes du travail dans les sociétés post industrielles et la montée de l'individualisme dans les parcours. Dans cet environnement, les femmes du secteur du vivrier symbolisent une individualisation contrainte : elles

doivent affronter les conséquences économiques sans toutefois bénéficier de l'assurance de la collectivité ou du salariat.

Cependant, D. Schnapper (2007, p.54) rappelle que l'insertion sociale doit être comprise à travers les formes concrètes de participation à la vie économique. De ce point de vue, l'activité des vendeuses constitue une forme d'intégration par le travail, même informel. Toutefois, cette intégration reste subordonnée et inégalement reconnue.

Par ailleurs, F. Dubet (2006, p.112) met en évidence la « décomposition des expériences sociales » dans les sociétés contemporaines, où les individus doivent composer avec des logiques d'action contradictoires.

Dans un cadre structurel, L. Chauvel (2006, p. 78) s'intéresse à la montée des inégalités générationnelles et à la fragilisation des positions sociales. De plus, F. Héritier (1996, p.42) permet d'éclairer la dimension genrée de ces trajectoires en montrant que la hiérarchie entre sexes structure profondément la division sociale du travail. Le commerce du vivrier apparaît ainsi comme une activité féminisée car socialement assignée aux femmes dans la continuité des rôles domestiques.

Enfin, C. Baudelot et R. Establet (1992, p.61) montrent que les inégalités scolaires produisent des inégalités d'accès à l'emploi. Le faible niveau d'instruction des vendeuses constitue ainsi un déterminant structurel de leur orientation vers des activités informelles à faible capitalisation.

Ainsi, les trajectoires d'entrée dans le commerce du vivrier ne peuvent être interprétées uniquement comme des réponses individuelles à la pauvreté. Elles constituent le produit d'un système social structuré par des mécanismes de domination, de segmentation scolaire et de précarisation du travail, dans lequel les femmes occupent une position doublement dominée : économiquement et symboliquement.

3.2. Conditions de travail et de précarité comme normalisation de la surexploitation informelle

Les résultats liés aux conditions de travail des vendeuses du vivrier à Yopougon mettent en lumière l'intensification du travail, l'instabilité structurelle des revenus et l'absence de protection sociale. Ces caractéristiques nous orientent vers une économie informelle qui ne peut être comparée à un simple espace entrepreneurial, fonctionnant comme un statut social de production et reproduction des couches défavorisées.

Toutefois, une analyse critique approfondie permet de montrer que cette précarité n'est pas seulement subie : elle est aussi socialement normalisée et structurellement organisée.

Dans une perspective fondatrice, K. Hart (1973, p.68) définit l'économie informelle comme un espace de survie économique absorbant une main-d'œuvre exclue du secteur formel. Les résultats de cette recherche confirment cette fonction d'absorption, mais ils dépassent cette lecture initiale en montrant que l'informalité n'est pas seulement un « refuge », mais un espace structuré par des rapports de domination, notamment de genre et de classe.

Dans le prolongement de cette analyse, G. Standing (2011, p.20) définit le « précariat » comme une situation constante de l'incertitude du revenu, du temps de travail et des droits sociaux. Les témoignages femmes du secteur vivrier, à partir des données de l'enquête font ressortir, les longues journées de travail, les absences de repos et les fluctuations permanentes des revenus. Cependant, Standing tend à généraliser cette condition sans toutefois intégrer les stratégies de sa production située notamment dans les économies urbaines africaines où les rapports de genre ont une fonction fondamentale.

Plus profondément, J. Breman (2013, p.52) propose le concept d'« informalisation de l'exploitation », selon lequel l'économie informelle externalise les coûts de reproduction du travail sur

les travailleurs eux-mêmes. Les résultats empiriques confirment cette analyse : les vendeuses supportent seules les coûts liés au transport, à l'alimentation, au temps de travail et aux risques économiques. Cependant, cette « informalisation de l'exploitation » est ici fortement genrée, ce que Breman analyse de manière secondaire.

Cet aspect genré de la surexploitation est développé par P. Bourdieu (2000, p .174), qui démontre que la domination économique engendre la violence symbolique rendant les inégalités « acceptables » et invisibles. Dans ce cas précis, les difficultés des femmes au travail sont souvent perçues comme le prolongement des rôles domestiques, ce qui contribue à sa banalisation sociale.

Dans une vision complémentaire, R. Castel (2003, p.45) analyse la précarité comme un processus de désaffiliation sociale où les acteurs sont continuellement privés de protections collectives du travail salarié. Les vendeuses de vivriers incarnent cette désaffiliation ; elles sont intégrées dans l'économie urbaine mais exclues des dispositifs de sécurité sociale et de protection institutionnelle.

De même, S. Paugam (2000, p.89) insiste sur la fragilisation des liens de protection dans les formes contemporaines d'emploi. L'absence de sécurité professionnelle observée dans cette étude correspond à ce qu'il appelle une « intégration disqualifiante », où les individus participent à l'économie tout en restant socialement fragilisés.

Par ailleurs, F. Dubet (2006, p.112) met en évidence la montée d'une « expérience sociale fragmentée », dans laquelle les individus doivent composer avec des contraintes multiples et souvent contradictoires. Les vendeuses illustrent cette fragmentation : elles doivent simultanément gérer la survie économique, les obligations familiales et les contraintes du marché.

Dans une perspective de sociologie du travail, D. Méda (1995, p.87) critique la réduction du travail à une simple activité de production économique. Les conditions observées montrent que le travail des vendeuses dépasse largement cette dimension économique : il constitue également une activité de reproduction sociale, de gestion familiale et de maintien de la survie collective.

Enfin, A. Supiot (2010, p.63) souligne la « désinstitutionalisation du travail » dans les économies contemporaines, marquée par l'affaiblissement des protections juridiques et sociales. Les résultats confirment que l'activité des vendeuses de vivrier s'insère dans un cadre non réglementé.

Ainsi, les conditions de travail dans le commerce du vivrier ne sauraient être réduites à de simples relations économiques dans lesquelles l'on assiste à une normalisation d'une surexploitation qui favorise l'acceptation d'une précarité comme modalité structurelle du fonctionnement de l'économie urbaine fortement genrée et institutionnalisée.

3.3. Rapports de genre et invisibilisation : domination symbolique et économique

Les rapports asymétriques entre hommes et femmes sont structurels dans le commerce du vivrier à Yopougon selon les résultats. Cette configuration ne s'interprète pas comme une simple inégalité fonctionnelle, mais comme l'expression d'un système de domination socialement construit, historiquement ancré et symboliquement légitimé. Ainsi, les femmes sont économiquement centrales mais symboliquement reléguées.

Cette analyse est renforcée par P. Bourdieu (2000, p.174), qui montre que les structures sociales se reproduisent à travers l'incorporation des schèmes de perception. Les vendeuses intègrent souvent elles-mêmes l'idée que leur activité est « secondaire » ou « complémentaire », ce qui contribue à la reproduction de leur position dominée dans l'espace économique.

Dans une perspective féministe matérialiste, C. Delphy (1998, p.59) propose une lecture radicalement critique de cette situation en montrant que l'exploitation des femmes repose sur une

appropriation structurelle de leur travail, notamment dans la sphère domestique. Cette analyse est confirmée par les résultats empiriques ci-après : le commerce du vivrier est le prolongement du travail domestique féminin. Cela contribue à la dévalorisation économique et sociale de ce travail.

C. Guillaumin (1992, p.83) après avoir analysé cette invisibilisation a introduit le concept de « sexage » pour désigner l'appropriation sociale du travail des femmes. Selon le cas étudié, les vendeuses de vivriers sont pleinement actrices de l'économie urbaine. Cependant, dans les représentations sociales dominantes leur contribution est naturalisée et rendue invisible.

Dans une continuité théorique, N.C Mathieu (1991, p.67) souligne que la division sexuelle du travail ne repose pas seulement sur une différenciation fonctionnelle, mais sur une hiérarchisation symbolique des activités. Les données montrent précisément que les activités féminines dans le commerce du vivrier sont considérées comme moins « productives », ce qui contribue à leur faible reconnaissance institutionnelle.

De même, H. Rouch (2001, p.54) insiste sur la construction sociale des catégories de genre dans les activités économiques. Les résultats confirment que les rôles attribués aux femmes dans le commerce du vivrier sont socialement construits et non biologiquement déterminés, mais ils sont néanmoins perçus comme naturels.

Par ailleurs, F. Héritier (1996, p.42) met en évidence ce qu'elle appelle la « valence différentielle des sexes », c'est-à-dire la hiérarchisation universelle entre masculin et féminin. Dans le cas étudié, cette valence se traduit par une centralité économique des femmes mais une faible reconnaissance symbolique de leur contribution.

Dans une perspective de sociologie du travail, D.Kergoat (2012, p.112) introduit le concept de « rapport social de sexe » pour montrer que les inégalités de genre sont produites par des rapports sociaux structurés et non par des différences individuelles. Les interactions avec les transporteurs et les agents économiques masculins illustrent cette structuration asymétrique des rapports sociaux.

Enfin, F. Battagliola (2000, p.98) montre que la division sexuelle du travail persiste dans les économies contemporaines malgré les transformations du marché du travail. Les résultats confirment cette persistance dans le secteur informel urbain, où les femmes restent concentrées dans des activités peu valorisées.

3.4. Stratégies d'autonomisation entre résistance et contraintes structurelles

Les mécanismes mis en place par les vendeuses de vivrier à Yopougon, à savoir les tontines, les réseaux de solidarité et la diversification des activités montrent que la capacité d'agir de ces femmes est réelle. Cependant, elle n'est que manifeste dans un environnement social contraignant. D'après les résultats ; l'on peut porter des critiques sur cette autonomisation qui se présente comme une dynamique ambivalente parsemée de tensions. A. Sen (1999, p.75) à travers l'approche des capabilités, situe l'autonomie non pas comme un revenu, mais comme une liberté effective qui permet de choisir et d'agir. Les résultats confirment donc partiellement cette approche.

Cependant, cette lecture par les capabilités doit être complétée par une analyse des structures sociales qui conditionnent ces capacités. P. Bourdieu (2000, p.174) rappelle que les pratiques individuelles sont toujours encastrées dans des structures objectives qui limitent le champ des possibles. Dans le cas étudié, les stratégies des vendeuses ne relèvent pas d'une liberté absolue, mais d'ajustements pratiques à des contraintes économiques, sociales et genrées. L'« autonomie » observée est donc une autonomie relative, socialement conditionnée.

Dans une perspective d'économie institutionnelle, E. Ostrom (1990, p.88) montre que les

systèmes d'action collective informels peuvent produire des formes efficaces de gouvernance locale, notamment à travers la gestion des biens communs. Les tontines et solidarités féminines observées dans cette étude s'inscrivent dans cette logique : elles constituent des dispositifs auto-organisés de régulation économique. Mais Ostrom mentionne que ces systèmes demeurent fragiles et sans reconnaissance institutionnelle. Cela correspond nettement aux limites observées chez les vendeuses de vivrier de Yopougon Siporex. C'est donc à juste titre que, dans une optique de la sociologie féministe du développement D. Elson (1999, p.618) souligne la nécessité de la reconnaissance du travail non rémunéré et informel des femmes comme une composante essentielle de l'économie. Les résultats en outre, sont en phase avec l'invisibilisation structurelle. Les stratégies économiques féminines s'appuient sur un travail intensif faiblement reconnu par les structures étatiques.

De même, N. Kabeer (2005, p.22) souligne que l'autonomisation des femmes repose sur trois dimensions complémentaires : l'accès aux ressources, aux droits et aux espaces de décision. Dans le cas étudié, si les femmes accèdent partiellement aux ressources via les tontines et les solidarités, leur accès aux droits économiques et aux espaces décisionnels reste fortement limité, ce qui réduit la portée réelle de leur empowerment.

Dans une perspective plus structurelle, R. Castel (2003, p.45) permet de comprendre ces stratégies comme des formes de « gestion de l'insécurité sociale ». Les pratiques d'entraide et de diversification ne sont pas uniquement des choix stratégiques, mais des réponses adaptatives à une désaffiliation institutionnelle progressive. L'autonomie apparaît alors comme une compensation partielle de l'absence de protection sociale.

Par ailleurs, S. Paugam (2000, p.89) montre que les individus en situation de précarité développent des formes de solidarité de proximité pour compenser la fragilité des liens institutionnels. Les solidarités féminines observées dans cette étude s'inscrivent pleinement dans cette logique, mais elles restent fragiles et dépendantes des relations interpersonnelles.

Dans une perspective de sociologie du genre, D. Kergoat (2012, p.112) insiste sur le fait que les rapports sociaux de sexe structurent les capacités différenciées d'action. Il faut analyser les stratégies d'autonomisation des vendeuses comme des pratiques ancrées dans un système de domination genré. Cela limite structurellement leur portée. Pour finir, F. Dubet (2006, p.112) démontre que les acteurs sociaux contemporains conçoivent leur expérience dans des multiples logiques très souvent contradictoires. Cette complexité est incarnée par les vendeuses de vivriers : elles sont dans le même temps actrices de leur survie économique, elles dépendent de structures contraignantes et sont engagées dans des formes partielles de résistance.

4. Propositions stratégiques

Issue de cette recherche, les propositions stratégiques aspirent à répondre aux contraintes structurelles. Ces dernières organisent les trajectoires d'insertion, les conditions de travail, les rapports de genre et les dynamiques d'autonomisation. Cet échange conceptuel permet de les intégrer dans les débats sociologiques modernes sur la précarité, la domination et les capabilités.

4.1. Trajectoires contraintes d'entrée et vulnérabilité structurelle

Les trajectoires d'entrée dans le commerce du vivrier sont largement déterminées par la précarité économique, le faible capital scolaire et les responsabilités familiales. Cette situation peut être comprise à partir de P. Bourdieu (1979, p.128), qui analyse la « relégation sociale » comme un processus de production des positions dominées à partir de la distribution inégale des capitaux économiques, sociaux et culturels.

Dans la même logique, R. Castel (1995, p.672) montre que la précarisation correspond à un processus de désaffiliation progressive des protections collectives du travail, conduisant à une

vulnérabilité structurelle durable. Les vendeuses de vivriers illustrent cette situation d'insertion contrainte dans un espace économique de survie.

Par ailleurs, A. Sen (1999, p.75) insiste sur la notion de capabilités, c'est-à-dire la liberté réelle de choisir et d'agir. Les résultats montrent que ces capabilités sont fortement limitées, ce qui justifie des politiques publiques orientées vers leur expansion.

Dans cette perspective, il devient nécessaire de renforcer l'alphabétisation fonctionnelle et la formation professionnelle des femmes, de développer des dispositifs de reconversion économique et de mettre en place des politiques d'insertion féminine fondées sur l'élargissement des capabilités.

4.2. Conditions de travail précaires et insécurité économique

Les conditions de travail dans le commerce du vivrier se caractérisent par de longues journées, une absence de repos, une instabilité des revenus et des charges économiques élevées. Cette situation correspond à ce que S. Paugam (2000, p.89) appelle une « intégration disqualifiante », où les individus participent au système économique tout en restant socialement fragilisés.

De son côté, R. Castel (2003, p.45) analyse cette dynamique comme une désinstitutionalisation du travail, marquée par l'affaiblissement des protections sociales et juridiques. Cette précarité structurelle est renforcée par les rapports sociaux de genre, comme le souligne D. Kergoat (2012, p.112), qui, insiste sur la division sexuée du travail et la naturalisation de la flexibilité féminine.

Les propositions d'action incluent l'aménagement d'espaces marchands sécurisés et équipés, la régulation des systèmes de taxation formels et informels, la mise en place d'infrastructures de stockage et de conservation ainsi que la création de mécanismes de protection sociale adaptés à l'économie informelle.

4.3. Rapports de genre asymétriques et invisibilisation du travail féminin

Les rapports économiques observés sont marqués par une domination masculine dans les circuits de transport, de régulation et de commercialisation. Cette situation renvoie à P. Bourdieu (1998, p.45), qui définit la domination masculine comme une violence symbolique intégrée et naturalisée dans les pratiques sociales.

Dans une perspective féministe matérialiste, C. Delphy (1998, p.59) montre que l'exploitation des femmes repose sur l'appropriation de leur travail, souvent invisibilisé car assimilé au travail domestique. Cette invisibilisation est également analysée par C. Guillaumin (1992, p.83), qui parle d'appropriation structurelle du travail féminin.

Les actions proposées concernent la reconnaissance institutionnelle du travail féminin, la lutte contre les violences économiques et le harcèlement, la sensibilisation des acteurs du marché aux rapports de genre et la formalisation progressive des activités sans fragilisation des femmes.

4.4. Stratégies d'autonomisation et capacités d'agir des femmes

Les stratégies développées par les vendeuses, telles que les tontines, les solidarités et la diversification des activités, traduisent une capacité d'agir effective. A. Sen (1999, p.75) éclaire cette lecture en définissant l'autonomie comme la capacité réelle à exercer des choix.

Cependant ces pratiques misent en relief par P. Bourdieu (2000, p.174) restent ancrées dans des structures sociales. Les formes d'actions collectives peuvent être efficaces tout en nécessitant un appui institutionnel comme le démontre E. Ostrom (1990, p.88).

Les propositions portent sur la structuration des tontines en coopératives formelles, l'accès facilité au crédit, le renforcement des capacités de gestion économique et le soutien aux réseaux de solidarité féminine.

L'ensemble des propositions met en évidence une tension centrale entre agency et contraintes structurelles. Les analyses de Sen Amartya font ressortir les capacités d'agir et de choisir des femmes. Bourdieu, Castel et Paugam démontrent les limites structurant l'encadrement de ces capacités. Les travaux de Kergoat, Delphy et Guillaumin quant à eux démontrent que ces contraintes sont profondément genrées et intégrées dans les rapports sociaux. Les transformations sociales proposées ne relèvent que des ajustements techniques.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif d'analyser les relations entre genre, travail et autonomie économique des femmes dans le secteur informel urbain, à travers le cas des vendeuses de vivriers à Yopougon. De façon spécifique, il s'agit d'appréhender les parcours d'entrée dans la commercialisation du vivrier, les difficultés liées à l'exercice du travail des femmes du secteur du vivrier, les rapports sociaux de genre qui en découlent ainsi que les stratégies d'autonomisation mis en place par celles-ci dans un contexte de précarité économique et institutionnelle. Les résultats nous renseignent, dans un premier temps, que c'est selon une logique de contrainte sociale que les femmes s'adonnent à ce commerce.

Les trajectoires des vendeuses sont fortement déterminées par la précarité économique, le faible niveau d'instruction et les responsabilités familiales, confirmant ainsi que l'informalité constitue moins un espace de choix entrepreneurial qu'un espace de relégation économique et de survie. Ces dynamiques s'inscrivent dans des structures sociales qui limitent fortement les possibilités d'insertion dans le secteur formel.

En second lieu, les conditions de travail observées révèlent une précarité structurelle caractérisée par l'intensité du travail, l'instabilité des revenus et l'absence de protection sociale. Le commerce du vivrier apparaît ainsi comme une activité de subsistance, marquée par une forte pénibilité et une faible sécurisation économique, malgré son rôle central dans l'économie urbaine et l'approvisionnement des ménages.

En troisième lieu, l'analyse des rapports de genre met en évidence une domination masculine persistante dans les circuits économiques, ainsi qu'une invisibilisation du travail féminin. Cette invisibilisation s'exprime à la fois par la dévalorisation sociale de l'activité, son assimilation au travail domestique et les formes de pouvoir exercées par les acteurs masculins dans les chaînes d'approvisionnement et de régulation. L'existence de rapports sociaux de sexe foncièrement asymétriques qui structurent l'économie informelle est bien confirmée par ces résultats. Enfin, les tontines, les réseaux de solidarité et la diversification des activités sont le témoignage d'une capacité d'agir réelle. Ces stratégies d'autonomisation sont développées par les vendeuses. Cela dit, cette autonomie demeure partielle et fragile. Elle est fortement contrainte par l'absence du soutien institutionnel, la limitation aux crédits et la ténacité des inégalités structurelles.

Les suggestions stratégiques décrites ici, convergent vers la nécessité d'une intervention sur plusieurs dimensions. D'abord, consolider les capacités des femmes à travers la formation, l'alphabétisation fonctionnelle et l'accompagnement à la requalification socioprofessionnelle. Ensuite, il faudra améliorer les conditions de travail par l'aménagement d'espace marchant sécurisé. Enfin, le soutien et la structuration des initiatives collectives féminines sont un levier important pour accroitre leur pouvoir de négociation et leur résilience économique.

Cette réalité met davantage en lumière le contraste entre la forte participation des femmes à l'économie urbaine et les situations de précarité, d'invisibilisation et d'inégalités de genre. L'autonomie économique des femmes des femmes s'inscrit dans un processus inachevé marqué par les stratégies individuelles de subsistance et la permanence de contraintes structurelles. La transformation de cette

situation nécessite donc la mise en place de politique publiques intégrées, visant à valoriser le rôle économique central des femmes tout en agissant sur les facteurs structurels liées à leur vulnérabilité.

Références bibliographiques

Bourdieu Pierre, 1979, *La distinction*. Paris : Minuit.

Bourdieu Pierre, 1998, *La domination masculine*. Paris : Seuil.

Bourdieu Pierre, 2000, *Les structures sociales de l'économie*. Paris : Seuil.

Castel Robert ,1995, *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Fayard.

Castel Robert ,2003, *L'insécurité sociale*. Paris : Seuil.

Delphy Christine, 1998, *L'ennemi principal*. Paris : Syllepse.

Guillaumin Colette, 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir*. Paris : Côté-femmes.

Kergoat Danièle, 2012, *Se battre, disent-elles*. Paris : La Dispute.

Ostrom Elinor ,1990, *Governing the Commons*. Cambridge University Press.

Paugam Serges, 2000, *Le salarié de la précarité*. Paris: PUF.

Sen Amartya, 1999, *Development as Freedom*. Oxford University Press.

Bourdieu Pierre, 2000, Les structures sociales de l'économie. Paris : Seuil.

Castel Robert, 2003, L'insécurité sociale. Paris : Seuil.

Dubet François, 2006, L'expérience sociale. Paris: Seuil.

Hart Keith, 1973, "Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana".

The Journal of Modern African Studies, 11(1), 61–89.

Méda Dominique, 1995, Le travail, une valeur en voie de disparition. Paris : Aubier.

Paugam Serges, 2000, Le salarié de la précarité. Paris : PUF.

Supiot Alain, 2010, L'esprit de Philadelphie. Paris: Seuil.

Standing Guy, 2011, The Precariat: The New Dangerous Class. London: Bloomsbury.

Breman Jan, 2013, At Work in the Informal Economy of India. Oxford University Press.

Becker Howard Saul, 2002, *Les ficelles du métier: Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris : La Découverte.

Bertaux Daniel, 1997, *Les récits de vie*. Paris : Nathan.

Bourdieu Pierre, 1998, *La domination masculine*. Paris : Seuil.

Bourdieu Pierre, 2003, *Science de la science et réflexivité*. Paris: Raisons d'agir.

Denzin Norman Kent, 1978, *The Research Act: A Theoretical Introduction to Sociological Methods*. New York: McGraw-Hill.

Elson Diane, 1999, "Labor markets as gendered institutions: Equality, efficiency and empowerment issues". *World Development*, 27(3), pp. 611–627.

Hart Keith, 1973, "Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana".

The Journal of Modern African Studies, 11(1), pp. 61–89.

Kabeer Naila, 2005, "Gender equality and women's empowerment: A critical analysis of the third Millennium Development Goal". Gender & Development, 13(1), pp. 13–24.

Kaufmann, Jean-Claude, 2011, L'entretien compréhensif. Paris : Armand Colin.

Miles Baxter Matthew, & Huberman Aristide Michael. (2003). Analyse des données qualitatives. Bruxelles

Morgan, D. L. (1997). Focus Groups as Qualitative Research. Thousand Oaks: Sage.

En Amartya, 1999, Development as Freedom. New York: Oxford University Press.

Sethuraman Subbiah Venkatachalam, 1981, The Urban Informal Sector in Developing Countries. Geneva :ILO.

Weber Max, 1995/1922 , Économie et société. Paris : Plon.

Baudelot Christian & Establet Roger, 1992, Allez les filles ! Paris : Seuil.

Bourdieu Pierre, 1998, La domination masculine. Paris : Seuil.

Castel Robert, 1995, Les métamorphoses de la question sociale. Paris : Fayard.

Chauvel Louis, 2006, Les classes moyennes à la dérive. Paris : Seuil.

Dubet François, 2006, L'expérience sociale. Paris : Seuil.

Héritier Françoise, 1996, Masculin/Féminin. La pensée de la différence. Paris : Odile Jacob.

Paugam Serges, 2000, Le salarié de la précarité. Paris : PUF.

Schnapper Dominique, 2007, Qu'est-ce que l'intégration ? Paris : Gallimard.

Touraine Alain, 1992, Critique de la modernité. Paris : Fayard.

Stratégies économiques des femmes et accès durable aux ressources économiques en Côte d'Ivoire (1994-2019)

KOFFI Loukou Bernard

Département d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire), loukouben@yahoo.fr, (+225) 07 58 23 88 66

Auteur correspondant : E-mail : loukouben@yahoo.fr, Tel : (+225) 07 58 23 88 66
Article soumis le 04/06/2026 et accepté le 22/06/2026
Réf : 2COLRS-045

Résumé :
De 1994 à 2019, les femmes ivoiriennes font face à plusieurs ruptures économiques et politiques qui modifient leurs manières d'accéder aux ressources. L'article étudie ces ajustements dans une perspective d'histoire économique et sociale. Il s'appuie sur une analyse documentaire croisant des travaux scientifiques, des rapports statistiques et institutionnels, ainsi que des textes relatifs à la microfinance et à l'inclusion financière. L'examen diachronique fait apparaître trois moments : la réponse au choc de la dévaluation de 1994, les pratiques de sécurisation développées pendant les années d'instabilité, puis les formes de consolidation ouvertes par la relance après 2011. Diversification des activités, tontines, réseaux de solidarité, microfinance et programmes d'appui constituent les principaux ressorts de cette dynamique. Leur efficacité demeure cependant inégale, car les faibles capitaux, la précarité de l'informel et l'accès limité aux ressources productives continuent de peser sur la durabilité des acquis.
Mots-clés : Femmes ; ressources économiques ; stratégies de survie ; microfinance ; Côte d'Ivoire

Women's economic strategies and sustainable access to economic resources in Côte d'Ivoire (1994–2019)

Abstract:
From 1994 to 2019, women in Côte d'Ivoire experienced a succession of economic and political disruptions that reshaped their access to resources. This article approaches these changes through the lens of economic and social history. It relies on a cross-reading of scholarly studies, institutional and statistical reports, and texts dealing with microfinance and financial inclusion. The diachronic analysis identifies three main phases: responses to the 1994 devaluation, forms of economic protection during the years of instability, and partial consolidation in the period of recovery after 2011. Activity diversification, rotating savings associations, solidarity networks, microfinance and public support schemes appear as the main instruments used by women. Their results remain uneven, however, because limited capital, the vulnerability of informal work and unequal access to productive assets still restrict long-term economic security.
Keywords: *Women; economic resources; survival strategies; microfinance; Côte d'Ivoire*

Introduction

L'histoire économique de la Côte d'Ivoire ne se lit pas seulement à travers les grands agrégats, les plans de développement ou les indicateurs macroéconomiques. Elle se comprend aussi à partir des pratiques ordinaires par lesquelles les ménages cherchent à tenir lorsque les revenus baissent, lorsque les prix montent ou lorsque les circuits de commercialisation se dérèglent. Dans ces moments de tension, le travail économique des femmes devient particulièrement visible. Il se déploie dans les marchés, les activités de transformation, les services de proximité, les petites unités domestiques de production et les dispositifs d'entraide financière.

Le choix de la période 1994-2019 permet d'observer cette réalité sur un temps suffisamment long. La borne de 1994 renvoie à la dévaluation du franc CFA du 12 janvier, événement monétaire majeur dont les effets se répercutent sur les prix, le pouvoir d'achat et les budgets familiaux. Elle ouvre une phase où les revenus complémentaires, les activités d'appoint et les mécanismes souples de financement deviennent indispensables pour de nombreux ménages. La borne finale de 2019

correspond, elle, à un moment de formalisation plus nette des politiques d'inclusion financière, notamment avec la Stratégie nationale d'inclusion financière 2019-2024. Elle offre ainsi un point d'observation utile pour apprécier la portée réelle des dispositifs censés soutenir l'accès aux ressources économiques.

Les travaux mobilisés éclairent chacun un aspect de cette trajectoire. Francis Akindès permet d'apprécier les effets de la dévaluation sur l'alimentation et les arbitrages de consommation à Abidjan. Les recherches d'Annelise Séry éclairent, quant à elles, le rôle des tontines et du microcrédit dans les trajectoires économiques féminines. Haoua Badini Koné met en évidence les formes d'entrepreneuriat féminin à domicile, tandis que Valoua Fofana, Paul Venance Adou et Mariam Camara montrent l'importance des réseaux de solidarité dans le secteur informel féminin à Bouaké. Les rapports du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et de l'État ivoirien permettent enfin de replacer ces pratiques dans les conjonctures économiques et institutionnelles successives.

L'étude porte donc sur les pratiques par lesquelles les femmes construisent, protègent ou consolident leur accès aux ressources économiques. Elle ne réduit pas ces pratiques à des réponses de survie. Elle les considère comme des formes d'action économique situées, façonnées par les contraintes de chaque période, mais aussi par les possibilités offertes par les réseaux sociaux, l'épargne collective, la microfinance et les programmes publics d'appui. La question centrale peut être formulée ainsi : comment, de 1994 à 2019, les femmes en Côte d'Ivoire construisent-elles des stratégies économiques pour assurer un accès durable aux ressources économiques ?

Ce travail cherche à comprendre comment les femmes ivoiriennes ont construit, selon les périodes, des moyens d'accès aux ressources économiques. L'analyse suit les mécanismes de sécurisation, les formes d'accumulation et les usages différenciés de ces ressources de 1994 à 2019. Elle permet également d'apprécier ce qui favorise leur maintien dans la durée, mais aussi ce qui en limite la portée.

Pour y parvenir, l'article mobilise un corpus composé d'études scientifiques, de rapports institutionnels et statistiques, ainsi que de textes réglementaires consacrés à la microfinance et à l'inclusion financière. Ces matériaux sont soumis à une lecture qualitative et diachronique, afin de suivre les continuités, de repérer les inflexions et d'apprécier la manière dont certains instruments, tels que les tontines ou le microcrédit, changent de portée selon les moments historiques. Le développement retient trois périodes : d'abord les réponses féminines au choc de la dévaluation entre 1994 et 1999, ensuite les stratégies élaborées dans le contexte d'instabilité de 1999 à 2011, enfin la stabilisation progressive et ses limites durant la phase de relance de 2011 à 2019.

1. Les réponses économiques féminines au choc de 1994 (1994-1999)

La dévaluation de janvier 1994 ne constitue pas seulement un fait monétaire. Dans la vie quotidienne des ménages, elle se traduit par une hausse des prix, une contraction du pouvoir d'achat et une obligation d'arbitrer plus sévèrement les dépenses. Les femmes, déjà présentes dans les circuits économiques de proximité, se trouvent davantage sollicitées pour maintenir les équilibres domestiques. La période 1994-1999 voit ainsi se renforcer trois formes de réponse : l'ajustement aux nouvelles conditions de revenu, la diversification des activités et le recours plus fréquent aux tontines ou à l'épargne collective.

1.1. Les effets de la dévaluation sur les revenus des ménages et l'activité féminine

Le 12 janvier 1994 marque un tournant dans l'évolution économique ivoirienne. La dévaluation intervient après une longue période de ralentissement. Selon Stéphane Calipel et Sylviane Guillaumont Jeanneney, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de la Côte d'Ivoire devient presque nul de 1980 à 1993, après les performances des décennies 1960 et 1970 (S. Calipel, S. Guillaumont

Jeanneney, 1996, p. 65). Dans une économie déjà fragilisée, le changement de parité monétaire accentue les tensions qui pesaient sur les revenus réels.

Les effets se perçoivent d'abord dans les dépenses de consommation. Francis Akindès observe, à propos d'Abidjan, que l'évolution du revenu, des dépenses alimentaires et de la part de l'alimentation dans le budget des ménages constitue l'un des premiers signes de l'impact de la dévaluation (F. Akindès, 1995, p. 25). Les ménages doivent donc composer avec une hausse du coût des denrées alimentaires, des revenus qui ne suivent pas toujours et une part plus importante du budget consacrée à l'alimentation (F. Akindès, 1995, p. 25). La contrainte économique se loge ainsi dans des gestes très concrets : acheter moins, remplacer certains produits, reporter une dépense, ou chercher une autre source de liquidité.

Dans cette économie du resserrement, l'activité féminine prend une valeur particulière. Les revenus tirés du petit commerce, des services, de la transformation alimentaire ou des activités exercées à domicile ne sont plus de simples appoints. Ils deviennent des éléments de stabilisation du budget familial. Le choc de 1994 rend donc plus visible une contribution économique déjà ancienne, mais souvent peu reconnue dans les représentations classiques du travail productif.

La dévaluation agit ainsi comme un révélateur et comme un accélérateur. Elle révèle la fragilité des revenus domestiques et elle accélère la recherche de solutions pratiques. Les femmes élargissent alors leurs occupations, ajustent leurs rythmes de travail, mobilisent leurs proches et s'appuient sur des formes de financement moins lourdes que le crédit bancaire. Ce redéploiement prépare la diversification des activités.

1.2. La diversification des activités comme stratégie d'accès au revenu

Après 1994, la diversification devient l'une des réponses les plus accessibles à la pression sur les budgets domestiques. Elle ne suppose pas toujours un capital important. Elle repose plutôt sur la capacité à multiplier de petites activités, à les déplacer selon les opportunités et à combiner plusieurs sources de revenu. Certaines activités se déroulent à domicile, d'autres sur les marchés, dans la rue, à proximité des quartiers d'habitation ou autour des lieux de passage.

Diversifier ne signifie donc pas seulement faire plusieurs choses en même temps. C'est aussi répartir le risque. Lorsque la vente d'un produit ralentit, une autre activité peut apporter une recette immédiate. Lorsque le capital manque, la rotation rapide d'un petit stock permet de maintenir une trésorerie minimale. Pour les femmes, cette stratégie se comprend également à partir de l'articulation entre activité économique et charges domestiques. Le choix d'une occupation dépend souvent du temps disponible, de la présence des enfants, de l'aide familiale et de la proximité du lieu d'activité.

L'entrepreneuriat féminin à domicile à Abidjan illustre cette souplesse. Haoua Badini Koné montre que ces micro-activités d'auto-emploi sont adaptées aux contraintes ordinaires et à la nécessité de concilier vie familiale et activité économique (H. B. Koné, 2021, p. 39-40). Le domicile devient alors un espace économique. Il permet de produire, de vendre, de stocker ou de rendre un service sans rompre complètement avec les obligations familiales.

Cette organisation dépend rarement de la seule entrepreneure. L'environnement familial participe à l'activité par l'aide au travail, la garde des enfants, la transmission de savoir-faire ou l'appui relationnel (H. B. Koné, 2021, p. 40-41). Une activité tenue à domicile ou dans le quartier repose ainsi sur une économie de proximité où les ressources matérielles et sociales se mêlent. Cette force est aussi une limite. Les recettes demeurent irrégulières, les capitaux faibles et les urgences familiales absorbent souvent une partie des gains. La diversification appelle donc des instruments de sécurisation plus stables, au premier rang desquels figurent les tontines et l'épargne collective.

1.3. Les tontines et l'épargne collective comme premier outil de stabilisation

Dans les années qui suivent la dévaluation, les tontines occupent une place importante dans les pratiques féminines d'accès aux ressources financières. Leur intérêt tient à leur accessibilité. Elles ne demandent pas les garanties formelles qu'exigent les banques et s'appuient sur la confiance, la régularité des versements et l'appartenance à un groupe. Annelise Séry rappelle que les pratiques collectives d'épargne et de crédit reposent sur une adhésion libre et individuelle, les tontines étant parmi les formes les plus répandues de la finance informelle (A. Séry, 2012, p. 231).

La tontine répond à un problème simple : comment transformer de petites sommes régulières en un montant utilisable ? Dans les tontines mutuelles ou tournantes, la collecte est reversée tour à tour à l'un des membres selon un ordre fixé (A. Séry, 2012, p. 240). Celle qui reçoit la mise dispose alors d'un capital ponctuel supérieur à son versement isolé. Elle peut renouveler un stock, régler une dépense urgente, acheter un équipement, ou relancer une activité dont la trésorerie s'est affaiblie.

La tontine n'est pas seulement un instrument monétaire. Elle crée aussi un cadre de discipline et de reconnaissance sociale. Dans les marchés urbains ivoiriens, Aoua Fani montre que la tontine mutuelle fournit une ressource financière tout en consolidant les relations entre les membres, la confiance, les recommandations et la visibilité dans le milieu marchand (A. Fani, 2022, p. 415 ; p. 417-418). L'épargne collective devient ainsi un support de capital social autant qu'un moyen d'accès à la liquidité.

Ce mécanisme ne supprime pas l'irrégularité des revenus, mais il en réduit les effets les plus immédiats. Les femmes peuvent prévoir une échéance, compter sur la pression du groupe pour maintenir l'épargne et s'appuyer sur la solidarité en cas de besoin. Au sortir de la dévaluation, cette fonction est essentielle. Elle donne aux actrices économiques un minimum de visibilité dans une conjoncture marquée par l'instabilité des prix et la faiblesse des capitaux.

Ainsi, les premières réponses féminines au choc de 1994 relèvent moins d'une politique publique structurée que d'une économie d'ajustement. Les femmes diversifient leurs activités, mobilisent les proches, utilisent les tontines et construisent des solutions pratiques à partir de ressources limitées. Cette capacité d'adaptation ne doit cependant pas masquer la fragilité des acquis. À partir de 1999, les crises politiques et sociales rendent les conditions d'activité plus incertaines encore.

2. Les stratégies féminines en contexte d'instabilité et de crise (1999-2011)

La période 1999-2011 impose de nouvelles contraintes aux activités féminines. Aux effets persistants de la dévaluation s'ajoutent les ruptures politiques, les violences, les difficultés d'approvisionnement, la fermeture temporaire de certains circuits financiers et la fragilisation générale des ménages. Les femmes ne cessent pas pour autant d'agir. Elles réorganisent leurs activités, renforcent leurs réseaux de solidarité et recourent davantage à la microfinance, lorsque celle-ci est disponible.

2.1. La fragilisation des circuits économiques et la montée des risques pour les activités féminines

L'instabilité politique qui s'installe à la fin des années 1990 transforme les conditions d'exercice des activités économiques. Mamadou Bamba rappelle que, de décembre 1993 à avril 2011, la Côte d'Ivoire traverse une série de crises politiques majeures dont les incidences sociales et économiques sont directes (M. Bamba, 2015, p. 59-60). Pour les femmes présentes dans le commerce, les services ou la transformation, ces crises signifient d'abord une incertitude plus forte : accès difficile aux marchandises, circulation moins sûre, débouchés irréguliers, clientèle appauvrie ou déplacée.

La situation se détériore particulièrement autour de la crise post-électorale. Après une croissance de 3,8 % en 2009, l'économie ivoirienne ralentit à 2,4 % en 2010, sous l'effet des tensions dans le secteur de l'électricité, du recul de la production pétrolière et des incertitudes liées au processus électoral (Fonds monétaire international, 2011, p. 124). En 2011, le PIB réel baisse de 5,8 %, l'inflation atteint 9 % en avril et la plupart des banques restent fermées pendant deux ou trois mois (Fonds

monétaire international, 2011, p. 124-125). La Banque africaine de développement (BAD) souligne aussi les perturbations économiques liées à cette période (Banque africaine de développement, 2011, p. 1-2).

Pour les petites activités féminines, ces données prennent une signification concrète. Une marchande doit parfois reconstituer son stock plus cher ou plus loin. Une activité de service dépend d'une clientèle dont le revenu se contracte. Une transformatrice peut manquer d'intrants ou vendre à perte pour conserver ses clientes. Le risque n'est donc pas seulement macroéconomique. Il touche la continuité même de l'activité quotidienne.

La pauvreté accentue cette vulnérabilité. Le FMI note que le revenu par habitant a diminué d'environ un sixième au cours des dix années précédentes et que près de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2010 (Fonds monétaire international, 2011, p. 124). La période 1999-2011 désorganise ainsi les circuits économiques et réduit la marge de manœuvre des ménages. Maintenir une activité devient déjà une forme de résistance économique. Dans cette configuration, les réseaux sociaux prennent une importance accrue.

2.2. Les réseaux sociaux comme ressource économique et protection contre les ruptures de revenus

En période de crise, l'isolement économique devient un facteur de vulnérabilité. Les réseaux sociaux jouent alors un rôle décisif. Ils donnent accès à l'information, à l'entraide matérielle, aux recommandations, aux clientes, parfois même au crédit informel. Leur fonction n'est pas seulement morale. Ils soutiennent concrètement la continuité des activités et permettent d'amortir les ruptures de revenu.

L'étude menée à Bouaké par Valoua Fofana, Paul Venance Adou et Mariam Camara montre que les micro-entrepreneures du secteur informel s'appuient largement sur des réseaux de solidarité. Ces réseaux se construisent dans des associations ou des coopératives fondées sur des affinités identitaires, confessionnelles ou professionnelles. Ils reposent sur la réciprocité et la redistribution, deux principes qui permettent aux femmes de faire face aux fragilités touchant leurs activités et leur équilibre social (V. Fofana, P. V. Adou, M. Camara, 2021, p. 181).

Le réseau offre aussi un capital social. Il met en circulation des informations, des opportunités et des appuis qu'une entrepreneure isolée aurait plus de difficulté à obtenir. Les auteurs soulignent que ce capital social, alimenté par la coopération et la réciprocité, devient un véritable instrument de sécurité pour les activités féminines (V. Fofana, P. V. Adou, M. Camara, 2021, p. 190). En temps de crise, la protection vient donc autant des relations que des ressources monétaires disponibles.

La famille constitue un autre niveau de soutien. Dans les activités féminines à domicile observées à Abidjan, les membres de la famille participent souvent à l'organisation du travail et aux tâches quotidiennes (H. B. Koné, 2021, p. 41). Les revenus générés servent en retour à satisfaire les besoins de première nécessité, tandis que l'aide des proches facilite la continuité de l'activité (H. B. Koné, 2021, p. 46-47). La frontière entre économie domestique et économie marchande reste donc poreuse.

Ces réseaux protègent, mais ils ne suffisent pas toujours. Ils apportent un appui relationnel, parfois matériel, mais les besoins en fonds de roulement, en reconstitution de stock ou en reprise d'activité demeurent importants. C'est sur ce terrain que la microfinance prend davantage de place dans les stratégies féminines d'accès au petit capital.

2.3. La microfinance comme accès au petit capital, usages et limites

La microfinance s'inscrit dans la continuité des mécanismes de proximité, mais elle en modifie l'échelle et le cadre. Elle propose une voie d'accès au crédit pour des populations qui, le plus souvent, n'entrent pas dans les conditions ordinaires du système bancaire. En Côte d'Ivoire, les programmes de microfinance sont promus dès le début des années 1990 pour aider les femmes à améliorer leurs

moyens d'existence, ceux de leurs familles et à contribuer à la croissance économique (N. Binaté Fofana et al., 2015, p. 1024).

L'encadrement institutionnel se renforce ensuite à l'échelle de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La loi du 6 avril 2007 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés autorise ces structures à collecter des dépôts, octroyer des prêts et prendre des engagements au profit de populations généralement exclues des banques et établissements financiers (BCEAO, 2006, p. 8 ; p. 13-15). Cette évolution donne un cadre plus formel à des besoins de financement déjà anciens.

Les effets observés restent cependant ambivalents. Dans leur étude sur la Côte d'Ivoire rurale, Namizata Binaté Fofana et ses co-auteurs relèvent que l'accès au microcrédit est associé à une amélioration du revenu des emprunteuses et à une hausse de la valeur des actifs du ménage. Ils notent toutefois que cet effet ne se traduit pas de manière significative par une augmentation des actifs propres des femmes (N. Binaté Fofana et al., 2015, p. 1036). Les emprunteuses déclarent utiliser le crédit d'abord pour soutenir la consommation familiale, contribuer à la subsistance du ménage et prendre en charge les enfants (N. Binaté Fofana et al., 2015, p. 1036).

Cette observation est importante. Elle montre que le crédit ne conduit pas mécaniquement à l'autonomie patrimoniale. Il peut améliorer la trésorerie familiale sans modifier profondément les rapports de contrôle sur les ressources. Annelise Séry souligne, de son côté, que le crédit peut permettre aux femmes de développer des activités génératrices de revenus (AGR), de disposer d'un revenu monétaire plus stable et de constituer une épargne, ce qui améliore leur visibilité au sein du foyer (A. Séry, 2012, p. 311-315). Mais cette amélioration peut aussi entraîner une sollicitation accrue de la part des proches et un déplacement partiel des responsabilités économiques du conjoint vers les femmes (A. Séry, 2012, p. 315).

La microfinance ouvre donc des possibilités réelles, sans effacer les rapports sociaux qui encadrent l'usage du crédit. Elle soutient des activités, stabilise parfois les revenus et facilite l'accès à un capital de départ. Mais ses effets restent variables selon la maîtrise que les femmes exercent sur les fonds, selon la rentabilité de l'activité financée et selon les pressions familiales. De 1999 à 2011, les stratégies féminines combinent ainsi réorganisation du travail, solidarité de proximité et accès plus structuré au petit capital, sans atteindre encore une sécurité économique durable.

La sortie de crise après 2011 modifie progressivement l'horizon. Les femmes ne se situent plus seulement dans une logique de maintien ou de protection. La relance économique et les dispositifs publics d'appui ouvrent des perspectives de consolidation, même si les fragilités héritées des périodes précédentes demeurent.

3. La stabilisation progressive et ses limites dans la phase de relance (2011-2019)

La période ouverte en 2011 est marquée par un retour progressif de la croissance et par une présence plus visible de l'État dans l'accompagnement de certaines activités féminines. Cette amélioration du cadre économique ne produit pas une transformation uniforme. Elle crée néanmoins de nouvelles conditions de reprise, d'accès au financement et de consolidation partielle. Le problème se déplace alors : il ne s'agit plus seulement d'accéder à une ressource, mais de savoir si cet accès peut durer.

3.1. La reprise post-crise et la relance des activités économiques

Après la crise post-électorale, la Côte d'Ivoire entre dans une phase de redémarrage difficile. Le gouvernement investi en juin 2011 doit rétablir des services publics interrompus, répondre aux destructions d'infrastructures et prendre en charge les conséquences des déplacements de populations (IDA-FMI, 2012, p. 2-3). La reprise des activités économiques passe donc d'abord par la remise en

marche des services, la restauration des circuits de circulation et la reconstruction d'un minimum de confiance.

Les indicateurs macroéconomiques signalent assez rapidement le changement de conjoncture. Le PIB réel, ralenti à 2,4 % en 2010, se contracte de 4,7 % en 2011 sous l'effet de la crise post-électorale (IDA-FMI, 2012, p. 4). À partir de 2012, la croissance redevient soutenue. Le FMI relève une moyenne de 8,6 % de 2012 à 2018, une progression du revenu réel par tête de 36,4 % et une inflation maintenue en dessous du seuil communautaire de 3 % (Fonds monétaire international, 2019, p. 47).

Cette relance modifie le cadre d'action des petites activités. Elle favorise la circulation des biens, l'approvisionnement, la reprise de certains marchés et l'amélioration progressive de l'environnement économique. Les Plans nationaux de développement (PND) et les réformes structurelles accompagnent cette dynamique de transformation (Fonds monétaire international, 2019, p. 47). Pour les femmes engagées dans le petit commerce, les services ou la transformation, les difficultés ne disparaissent pas, mais les possibilités de reprise deviennent plus régulières.

La période 2011-2019 correspond ainsi à un passage partiel de l'urgence vers la consolidation. Les femmes peuvent chercher à stabiliser une activité, augmenter modestement un stock, améliorer un point de vente ou accéder à un appui institutionnel. Les inégalités restent présentes, mais l'horizon économique n'est plus exactement celui de la crise ouverte. C'est dans cette phase que les programmes d'appui, en particulier ceux orientés vers l'autonomisation économique des femmes, acquièrent une visibilité plus grande.

3.2. Les programmes d'appui et l'accompagnement des activités féminines à partir de 2012

À partir de 2012, la relance s'accompagne d'un effort plus visible d'accompagnement des activités féminines. Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), créé par le décret présidentiel n°2012-1106 du 8 novembre 2012, occupe une place particulière dans ce dispositif. Il vise à faciliter l'accès des femmes à des ressources financières à coût réduit afin de créer ou de renforcer des activités génératrices de revenus (AGR). Il prévoit également des actions de formation et de sensibilisation à la gestion des activités.

Les données diffusées par le gouvernement ivoirien donnent la mesure de son extension. En mars 2019, le portail officiel du gouvernement indique que le capital du FAFCI passe de 10 à 12 milliards de Francs CFA. Il précise aussi qu'en sept années d'existence, 25 milliards de FCFA ont été investis au profit de l'autonomisation économique des femmes, avec plus de 170 000 bénéficiaires dans le pays (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2019). Ces chiffres signalent un changement d'échelle par rapport aux formes informelles de financement.

L'intérêt du FAFCI ne réside pas seulement dans le crédit. Le dispositif prévoit des formations en gestion de projets et en comptabilité simplifiée pour les bénéficiaires (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2019). Cette dimension est décisive, car la durabilité d'une activité dépend aussi de la capacité à tenir une comptabilité minimale, à séparer les dépenses familiales des dépenses productives et à organiser le remboursement. L'appui financier gagne donc à être lu avec son volet d'accompagnement.

Ces programmes n'annulent pourtant pas les déséquilibres de fond. L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) rappelle que les femmes demeurent plus présentes dans des emplois informels et vulnérables, souvent concentrés dans des secteurs à faible valeur ajoutée, et qu'elles font encore face à des obstacles importants dans l'accès aux ressources économiques (OCDE, 2022). Le crédit et la formation améliorent donc les conditions de l'activité, mais ils ne suffisent pas à transformer seuls la structure du marché du travail ni l'accès aux actifs productifs.

L'enjeu de la période 2011-2019 est alors double. Il consiste, d'une part, à élargir l'accès des femmes au financement et à l'accompagnement. Il consiste, d'autre part, à vérifier si cet accès produit une stabilité durable ou s'il demeure exposé aux mêmes fragilités que les activités informelles antérieures. Cette interrogation conduit à la question de la durabilité.

3.3. La durabilité de l'accès aux ressources économiques

La durabilité ne se mesure pas seulement au fait d'obtenir un crédit ou de créer une activité. Elle suppose des revenus réguliers, une capacité d'épargne, un accès répété aux services financiers, une possibilité d'investissement et un minimum de contrôle sur les ressources produites. Or les données disponibles montrent que l'élargissement de l'accès financier reste inégal.

La Stratégie nationale d'inclusion financière 2019-2024 indique que la majorité des Ivoiriens demeure encore exclue des services financiers. En 2017, seulement 17,2 % de la population de plus de quinze ans dispose d'un compte bancaire, tandis que le taux de pénétration de la microfinance avoisine 10 % (République de Côte d'Ivoire, 2019, p. 8). La part de la population adulte possédant un compte progresse de 24 % en 2014 à 34 % en 2017, mais cette hausse provient surtout des services financiers numériques plutôt que des banques ou des systèmes financiers décentralisés (République de Côte d'Ivoire, 2019, p. 9).

Les pratiques d'épargne confirment cette fragilité. En 2019, 44 % des adultes ivoiriens n'ont jamais utilisé de services financiers formels ou informels, et l'argent conservé à domicile reste la forme d'épargne la plus fréquente (République de Côte d'Ivoire, 2019, p. 23-24). Les institutions financières, les systèmes financiers décentralisés et les compagnies d'assurance sont en outre fortement concentrés dans les zones urbaines, avec une utilisation plus intense à Abidjan et à Yamoussoukro (République de Côte d'Ivoire, 2019, p. 24). L'accès durable dépend donc aussi de la géographie des services.

Pour les femmes, ces contraintes financières se combinent à la structure de l'emploi. En 2016, elles sont davantage présentes dans le commerce, qui représente 31,7 % des emplois féminins, et dans les services, qui en représentent 23,7 % (République de Côte d'Ivoire, 2016, p. 28). Ces secteurs offrent des opportunités d'activité, mais ils restent souvent caractérisés par de faibles marges, une concurrence forte et une vulnérabilité aux variations de conjoncture. Les emplois indépendants non agricoles féminins exigent généralement peu de capital initial et répondent aux besoins immédiats du ménage ou du marché (République de Côte d'Ivoire, 2016, p. 37-38).

La stabilisation observée de 2011 à 2019 demeure donc partielle. Les dispositifs d'appui, la reprise économique et l'élargissement des services financiers améliorent les possibilités d'accès aux ressources. Mais ces avancées restent inégalement distribuées. Elles ne suffisent pas toujours à transformer des activités de survie en activités d'accumulation. Le passage de l'accès ponctuel à la sécurité économique durable reste conditionné par la régularité des revenus, la proximité des services financiers, la formation, le niveau de capital et le contrôle effectif des femmes sur les ressources qu'elles mobilisent.

Conclusion

De 1994 à 2019, les stratégies économiques des femmes en Côte d'Ivoire se déploient au rythme des crises, des ajustements et des reprises économiques. Après la dévaluation de 1994, l'enjeu immédiat est de préserver les équilibres domestiques dans un contexte de hausse des prix et de baisse du pouvoir d'achat. Les femmes recourent alors à la diversification des activités, aux tontines et à l'épargne collective pour maintenir des revenus et répondre aux besoins des ménages. De 1999 à 2011, l'instabilité politique et sociale rend ces pratiques encore plus nécessaires. Les réseaux de solidarité, les appuis familiaux et la microfinance permettent de soutenir les activités malgré la fragilisation des circuits économiques. Après 2011, la relance économique et les programmes publics

d'appui, notamment le FAFCI et les dispositifs d'inclusion financière, ouvrent davantage de possibilités de financement et d'accompagnement.

Ces avancées ne débouchent toutefois pas automatiquement sur une sécurité économique durable. Les femmes accèdent plus largement à certaines ressources, mais cet accès reste souvent fragile. La faiblesse des capitaux, l'instabilité des revenus issus de l'informel, la concentration urbaine des services financiers et les difficultés d'accès aux actifs productifs limitent la portée des progrès observés. Les stratégies étudiées montrent donc une capacité réelle d'adaptation et d'initiative, sans effacer les contraintes structurelles qui pèsent sur les trajectoires économiques féminines.

L'analyse conduit ainsi à distinguer l'accès aux ressources et la maîtrise durable de ces ressources. Obtenir un crédit, intégrer une tontine ou développer une activité ne suffit pas toujours à créer une autonomie économique stable. La durabilité dépend aussi de la régularité des revenus, de la formation, de l'épargne, de la proximité des services financiers et du contrôle effectif exercé par les femmes sur les ressources produites. C'est à ce niveau que se situe l'enjeu principal : faire passer les pratiques de maintien et de sécurisation vers de véritables trajectoires d'accumulation, d'autonomie et de stabilité économique. Cette perspective ouvre la voie à une réflexion plus approfondie sur les conditions sociales, financières et institutionnelles capables de transformer les initiatives économiques féminines en leviers durables d'autonomie.

Références bibliographiques

AKINDÈS Francis, 1995, « Dévaluation et alimentation à Abidjan (Côte d'Ivoire) », *Les Cahiers de la Recherche Développement,* n°40, p. 24-42.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT (IDA), FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI), 2012, *Côte d'Ivoire. Note consultative conjointe de l'IDA et du FMI sur le rapport d'avancement du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)*, Washington, Banque mondiale / FMI, 164 p.

BAMBA Mamadou, 2015, « Instabilité politique en Côte d'Ivoire de 1993 à 2011 », *Sciences Humaines*, vol. 1, n°4, p. 59-74.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD), 2011, *Côte d'Ivoire. Fiche-pays 2011-2012*, Tunis, Banque africaine de développement, 29 p.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO), 2006, *Recueil des textes législatifs et réglementaires applicables aux systèmes financiers décentralisés dans l'Union monétaire ouest-africaine*, Dakar, BCEAO, 265 p.

BINATÉ FOFANA Namizata, ANTONIDES Gerrit, NIEHOF Anke, VAN OPHEM Johan A. C., 2015, « How microfinance empowers women in Côte d'Ivoire », *Review of Economics of the Household*, vol. 13, n°4, p. 1023-1041.

CALIPEL Stéphane, GUILLAUMONT JEANNENEY Sylviane, 1996, « Dévaluation, chocs externes et politique économique en Côte-d'Ivoire. Analyse de leurs effets respectifs à partir d'un modèle d'équilibre général calculable », *Revue d'économie du développement*, 4e année, n°3, p. 65-94.

FANI Aoua, 2022, « Tontine et création du capital social et accès aux ressources sociales. Une application aux femmes des zones urbaines de Côte d'Ivoire », *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, vol. 5, n°4, p. 414-433.

FOFANA Valoua, ADOU Paul Venance, CAMARA Mariam, 2021, « Réseaux de solidarité et développement du secteur informel féminin en Côte d'Ivoire : étude de cas des femmes entrepreneures à Bouaké », *European Scientific Journal*, vol. 17, n°5, p. 178-199.

FONDS D'APPUI AUX FEMMES DE CÔTE D'IVOIRE (FAFCI), 2026, *Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire. Présentation officielle* [en ligne], disponible sur https://fafci.org/, consulté le 26 mars 2026.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI), 2011, *Côte d'Ivoire. Consultations de 2011 au titre de l'article IV et demandes d'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit et d'assistance intérimaire additionnelle dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Rapport des services du FMI, Rapport du FMI n°11/328*, 135 p.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI), 2019, *Côte d'Ivoire. Sixièmes revues au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, demande de prorogation et d'augmentation d'accès. Rapport des services du FMI, Rapport du FMI n°19/366*, 131 p.

GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE, 2019, « FAFCI : le capital passe de 10 à 12 milliards de FCFA », *portail officiel du gouvernement* [en ligne], 11 mars 2019, disponible sur https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?d=2&p=325&recordID=9800, consulté le 26 mars 2026.

KONÉ Haoua Badini, 2021, « Entrepreneuriat féminin à domicile à Abidjan en Côte d'Ivoire : gouvernance partenariale et perpétuation de la relève », *Revue Organisations & Territoires*, vol. 30, n°2, p. 39-52.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE), 2022, *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire. Rapport pays SIGI*, Paris, Éditions OCDE, 170 p.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, Agence Emploi Jeunes, Institut National de la Statistique, Direction Générale de l'Emploi, 2016, *Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel 2016. Rapport descriptif sur la situation de l'emploi*, Tome 1, Abidjan, 78 p.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, Agence de Promotion de l'Inclusion Financière, 2019, *Stratégie nationale d'inclusion financière 2019-2024*, Abidjan, 84 p.

SÉRY Annelise, 2012, *Le micro crédit. L'empowerment des femmes ivoiriennes*, Thèse pour le Doctorat Unique en Sociologie, non publiée, Montpellier, Université Paul-Valéry Montpellier III, 381 p.

L'engagement économique des Athéniennes, miroir des dynamiques de développement des femmes ivoiriennes

Hugues Marcel BOTEMA

Université Félix Houphouët-Boigny, botemahugues@yahoo.fr

Auteur correspondant : E-mail : botemahugues@yahoo.fr,
Tel : +225 0787466688
Article soumis le 01/06/2026 et accepté le 15/06/2026
Réf : 2COLRS-058.

Résumé :
La marginalisation des Athéniennes est avérée. Malgré cette exclusion, leur rôle économique mérite un réexamen. Bien que confinées dans leur sphère domestique, elles participent à la vie économique. La présente contribution expose ces modalités d'engagement pour éclairer, par un jeu de miroir - sans prétention d'influence directe ni d'hiérarchie -, la place des femmes dans le développement en Côte d'Ivoire. Ainsi elle met en exergue d'une part, le rôle des Athéniennes dans la vie économique de la cité, et d'autre part, dégage les logiques qui sous-tendent l'implication des femmes ivoiriennes dans le développement de leur pays. Dans une approche mixte, la contribution intègre un volet quantitatif à travers la constitution d'un corpus et un volet qualitatif qui analyse et recoupe ces données. Les résultats aboutissent à une typologie des engagements économiques des Athéniennes, transposable en grille d'évaluation des pratiques économiques des ivoiriennes.
Mots-clés : économie, engagement, ivoirienne, *oikos*, Xénophon.

The economic engagement of Athenian women: a mirror of the development dynamics of Ivorian women

Abstract *:*
The marginalization of Athenian women is well established. Despite this exclusion, their economic role deserves reexamination. Although confined to the domestic sphere, they do participate in economic life. This contribution outlines their forms of involvement to illuminate—through a mirror effect, without claim of direct influence or hierarchy—the place of women in development in Côte d'Ivoire. It highlights, on the one hand, the role of Athenian women in the city-state's economy, and, on the other hand, identifies the rationales underlying Ivorian women's involvement in their country's development. Adopting a mixed-method approach, the study includes a quantitative component through corpus compilation and a qualitative component that analyzes and cross-references these data. The findings yield a typology of Athenian women's economic engagements, which can be transposed into an evaluation framework for the economic practices of Ivorian women.
Key-words : economy, involvement, Ivorian, *oikos, Xenophon.*

Introduction

Les femmes ont de tout temps participé à la vie économique de leur communauté. Dès lors, réfléchir à leur rôle dans ce domaine, à la fois stratégique pour le développement de nos jours et significatif dans l'Athènes classique, n'est pas un exercice de trop. L'étude présente se donne pour objectif de mettre en lumière l'ensemble des stratégies économiques féminines, en marge des exclusions qu'elles ont subies à travers les différentes époques.

En Côte d'Ivoire, la participation de la femme à la vie économique est remarquable. Elle rappelle celle des Athéniennes décrites par Xénophon (1949, p. 14), au IVe siècle av. J.-C., à travers le discours entre Ischomaque et sa femme :

> … Si juridiquement, la femme ne dispose pour ainsi dire d'aucun droit, elle ne joue pas dans la société un rôle aussi effacé qu'on l'a prétendu. (…) l'analyse de Gomme fait voir cependant la place importante que la femme a tenue dans la société athénienne et rassemble pour le prouver un faisceau d'indices tirés de la tragédie et d'autres œuvres littéraires …

Face à cette situation, on est tenté de s'interroger pour savoir comment l'engagement économique des Athéniennes peut éclairer les dynamiques (féminines) de développement.

La posture adoptée pour répondre à cette interrogation est celle de la comparaison. Un rapprochement entre deux périodes (l'Antiquité classique et l'époque contemporaine), deux réalités (les conditions de l'engagement des Athéniennes d'une part et celles de l'engagement des ivoiriennes d'autre part) fortement distinctes. Cette opposition se veut non hiérarchique et non causale. La finalité est d'utiliser l'exemple de l'implication économique des Athéniennes pour mieux comprendre le rôle des femmes ivoiriennes dans le développement de la Côte d'Ivoire. Il s'agit donc d'une comparaison éclairante.

L'exposé de l'engagement des femmes à travers l'antiquité et l'époque contemporaine empruntera deux axes. Le premier est consacré à leur gestion du patrimoine domestique. Il permet de comprendre, à partir du modèle athénien, comment la gestion féminine des ressources ménagères d'aujourd'hui contribue au développement économique. Dans le second, il est surtout question des productions artisanale et agricole. On s'inspire du rôle des Athéniennes, pour saisir la contribution des femmes ivoiriennes au développement, à partir du monde agricole.

1. Les femmes athéniennes et ivoiriennes dans la gestion domestique

1.1. Le cas de *l'oikos*[1]

L'engagement économique de la femme athénienne débute dans son environnement immédiat qu'est *l'oikos*. Selon Charlotte Sabourin (2013, p. 109), « la compréhension de *l'oikos* a elle-même sensiblement variée : ainsi, bien que le terme soit généralement traduit par maison, il englobe traditionnellement l'ensemble de la maisonnée, c'est-à-dire la famille propriétaire, et leurs serviteurs, en plus de la propriété elle-même ». Dans son *Economique*, Xénophon accorde une attention particulière à *l'oikos*. En effet, il fait de lui la pièce maitresse de la réussite du mariage. L'historien souligne également que sa bonne marche réside dans la division sexuelle des principales tâches à exécuter. Voici ce que Xénophon (1949, VII, 22) dit à ce propos : « … Comme les travaux de la maison aussi bien que ceux du dehors exigent à la fois du labeur et du soin, la divinité, il me semble (dit-il) a adapté dès le principe la nature de la femme aux travaux et aux soins de l'intérieur, celle de l'homme à ceux du dehors ».

Xénophon fait partie des auteurs qui ont contribué à la formation de l'image traditionnelle de la femme, maitresse de son *oikos* et centrée sur les travaux domestiques. Xénophon (1949, VII, 35-36) l'exprime dans un passage de *l'Economique* comme suit :

> Est-ce que c'est la tâche que je devrai moi aussi accomplir » dit ma femme. « Oui, ai-je répondu, tu devras rester à la maison, faire partir tous ensemble ceux des serviteurs dont le travail est au dehors ; il faudra surveiller ceux qui doivent travailler à la maison, recevoir ce que l'on apportera, distribuer ce que l'on devra dépenser, penser d'avance à ce qui devra être mis de côté, et veiller à ne pas faire pour un mois la dépense prévue pour une année. Quand on t'apportera de la laine, il faudra veiller à ce qu'on en fasse des vêtements pour ceux qui ont besoin, veiller aussi à ce que le grain de la provision reste bon à manger.

D'après cet extrait de Xénophon, l'implication économique de la femme athénienne apparait à deux niveaux. Premièrement, l'auteur la présente comme l'intendante de *l'oikos*. Dans ce registre, ce sont essentiellement trois fonctions économiques qu'il faut retenir. D'abord, c'est elle qui s'occupe de la réception et de la distribution des ressources de la maisonnée. Ensuite, une fois ces ressources à sa disposition, elle doit faire preuve d'anticipation budgétaire, en pensant d'avance à ce qui doit être mis de côté. Enfin, il lui revient de veiller sur la qualité des productions, surtout pour ce qui concerne le

[1] C'est la maison, l'habitation en grec ancien.

grain. La maitrise de la production textile domestique est la deuxième manifestation du rôle économique de la femme athénienne.

En effet, Xénophon relève que c'est à la femme athénienne qu'il revient d'organiser le travail servile de son *oikos*. Une précision est nécessaire à ce niveau. Il faut distinguer la production prévue uniquement pour *l'oikos* de celle destinée à la commercialisation. Celle-ci sera abordée plus loin. L'Athénienne doit veiller à la distribution des tâches entre les servantes fileuses. Vient ensuite la phase de la réception et de la transformation de la matière première, la laine. L'atelier domestique aboutit, sous le regard vigilant de la maitresse des lieux, à la fabrication de vêtements.

La dernière fonction économique des Athéniennes est soulignée à travers deux extraits par Démosthène (1960, Contre Euboulidès, 35 et 44-54). Il revient sur la résilience économique des femmes, dans un contexte de crise[2] que traverse la cité :

> « … Aussi bien, il a encore dit autre chose de ma mère : qu'elle a été nourrice. C'était au moment des malheurs de la cité et de l'infortune générale : nous ne nions pas le fait. Quant aux circonstances et aux motifs, je vous les exposerai franchement. Que personne de vous, Athéniens, ne prenne mal la chose : aujourd'hui encore, vous trouverez bien des femmes Athéniennes qui exercent le métier de nourrice… »,
>
> « … Prends-moi aussi le témoignage de Clinias et celui de ses parents. Ceux-là savent, à coup sûr, ce qu'était ma mère quand elle a été nourrice de Clinias. Car ce qu'ils ont à attester sous la foi du serment, ce n'est pas ce que nous disons aujourd'hui : c'est ce qu'ils ont su de tout temps, c'est l'état que ma mère était réputée posséder, elle qui fut nourrice chez eux. Que ce soit là un humble métier, soit : la vérité ne me fait pas peur…A ma connaissance, il ne manque pas d'Athéniennes que les malheurs de la cité, en ce temps-là, ont obligées à se faire nourrices, femmes de ménage, vendangeuses : beaucoup d'ailleurs sont devenues riches… ».

Le rôle économique des Athéniennes se distingue ainsi dans un certain nombre de métiers auxquels elles s'adonnent. Ce sont des activités rémunérées qui permettent de subvenir aux besoins du foyer. C'est le cas par exemple de celui de nourrice. Ce métier consiste à allaiter et élever un enfant qui n'est pas le sien, en échange d'une rémunération. Les sources historiques ne permettent pas de dire avec précision la paie qu'elle reçoit en retour. Cependant il est possible d'en faire une estimation. Ainsi le salaire d'une nourrice peut se situer dans une fourchette de rémunération similaire à celle des autres tâches domestiques ou agricoles saisonnières ; c'est-à-dire qu'elle est comprise entre une et 2,5 drachmes[3] par jour. Le rôle que joue la femme athénienne au sein de son *oikos* en fait un acteur économique.

1.2. Le cas de la ménagère ivoirienne

L'engagement économique des Athéniennes offre un prisme pour analyser les dynamiques de développement des femmes en Côte d'Ivoire. Le rôle d'intendante de *l'oikos* qui leur est assimilé chez Xénophon renvoie sensiblement à celui d'un chef de famille, lorsqu'on observe de près la femme ivoirienne dans son foyer. En effet, la gestion des ressources du foyer place cette dernière dans un contexte de chefferie de ménage féminine. Cela implique l'exécution de plusieurs tâches. Dans ce rôle précis, elle est souvent la gestionnaire des ressources du ménage. La sécurité alimentaire lui incombe également. Elle garde aussi un œil sur le bien-être de la famille. Son travail inclut enfin la gestion des dépenses quotidiennes. La femme demeure ainsi au centre des activités domestiques. D'après les auteurs N'Zué F. F., Toh Alain, Tagro Mélissa et Sadia Jean Yves (2021, p.15),

[2] L'auteur fait allusion au contexte de la guerre du Péloponnèse (431-404 av. J.-C.) et aux épreuves endurées par la cité d'Athènes. Ce sont entre autres les invasions de son territoire par les Spartiates et surtout la terrible épidémie de peste qui a ravagé une bonne partie de la population.

[3] La drachme est la monnaie d'argent de la cité d'Athènes. Une drachme permet de subvenir aux besoins d'un adulte pendant une dizaine de jours.

> « … Cette configuration de la société qui est très généralisée en Afrique de l'Ouest est soutenue par le fait que les travaux domestiques sont naturellement dédiés aux femmes. Cette appropriation de la force de travail des femmes par les hommes, par le lien du mariage, renforce la légitimité sociale du maintien des femmes dans les tâches domestiques… ».

Dans ce cas, les femmes ivoiriennes assument une responsabilité économique croissante au sein de leur foyer, comme en témoigne la proportion significative de ménages dirigés par des femmes. Les données disponibles sur la question indiquent entre 24 et 30 % des ménages qui sont dirigés par des femmes. Cette situation place la femme ivoirienne au cœur de la gestion quotidienne des ressources, mais dans un contexte de précarité économique plus marquée. La part des femmes ivoiriennes chefs de ménage est donc significative. Cette fonction de chefferie leur impose une gestion domestique particulière essentielle pour la survie du foyer. La micro-économie qui se crée ainsi et à la tête de laquelle se retrouve la femme ivoirienne est un pas vers le développement économique de son environnement immédiat, et partant national. En effet,

> *en consacrant une part significative de son revenu domestique à l'éducation, à la santé et à l'alimentation du foyer, la femme ivoirienne améliore directement la condition sanitaire et le niveau d'instruction de ses enfants. Elle contribue ainsi au renforcement du capital humain national, condition essentielle d'un développement économique.*

2. Les femmes athéniennes et ivoiriennes dans la production de biens

2.1. Le cas des Athéniennes

En ce qui concerne la production des biens, les Athéniennes s'illustrent essentiellement dans deux secteurs d'activités. Il s'agit du métier du textile d'une part, et du domaine agricole d'autre part. L'activité dans laquelle les Athéniennes excellent est le métier du textile. À partir de l'exposé de la situation d'Aristarque[4], Xénophon veut montrer combien l'oisiveté en général, et surtout celle des femmes peut être nocive. En effet, ce dernier décrit la précarité de la situation qu'il traverse. À cause de la sédition dans laquelle la cité est plongée, il a été obligé de recueillir chez lui « ses sœurs, ses nièces et ses cousines ». Il mentionne que sa maisonnée compte à partir de cet instant environ « quatorze personnes de condition libre ». L'insécurité qui règne alors réduit les activités en général et celles des femmes en particulier (Xénophon, 1859, II, 1-2). En retour, Socrate, son interlocuteur, lui conseille d'amener ses réfugiées spéciales à faire quelque chose d'utile. Il lui expose alors les nombreuses possibilités qui s'offrent à ces dernières (Xénophon, 1859, II, 5-6). En premier lieu, il cite les métiers de l'artisanat.

Le travail de laine sur lequel il insiste est dominé par les femmes, qu'elles soient citoyennes libres ou esclaves de la maisonnée. Leur action consiste d'abord à étendre la laine au soleil pour en extraire les vers. Ensuite vient le lavage. La laine est battue par la suite, cardée et peignée. L'étape du filage se fait par des moyens rudimentaires. Le tissage constitue le dernier passage. Les productions issues de cette activité sont multiples. Selon Xénophon (1859, II, 5), on a : « … les vêtements d'hommes et de femmes, les tuniques, les chlamydes, les exomides … ». Deux types de productions sont à distinguer : celle issue de l'oikos et destinée à la consommation privée, et l'autre prévue pour la commercialisation. L'organisation de la production domestique n'est pas assez connue. Ce qui rend difficile l'appréciation de la contribution de ces réalisations dans *l'oikos*. Quant à celle orientée vers la grande consommation, l'épigraphie permet de se faire une idée de l'importance du marché à partir des mentions des prix des vêtements : entre 16 et 20 drachmes par exemple pour un manteau. Toutefois la part de ce commerce dans l'économie athénienne en général est faible. C'est ce qui pousse Guy Labarre (1998, p. 800) à soutenir que :

[4] Personnage qui n'est pas autrement connu.

> *… au total, si l'on compare cette faible productivité du fait de l'état rudimentaire des techniques, à la production certainement importante pour alimenter un large marché, il n'y a pas lieu de s'étonner ….*

La participation des Athéniennes aux activités agricoles ne se limite pas uniquement aux champs. En effet, elles sont également actives dans la commercialisation des productions. Présentes lors des travaux saisonniers, elles interviennent comme vendangeuses (*trygêtriai*) ou moissonneuses (*theristriai*), coupant les épis de céréales et cueillant les grappes de raisin. Démosthène (1960, *Contre Euboulidès*, 45) atteste d'ailleurs de cette réalité :

> A ma connaissance, il ne manque pas d'Athéniennes que les malheurs de la cité, en ce temps-là, ont obligées à se faire nourrices, femmes de ménage, vendangeuses : beaucoup d'ailleurs sont devenues riches. Mais je vais revenir là-dessus ; pour l'instant, appelle-moi les témoins.

Ces activités, exercées contre rémunération, alimentent un commerce sur la place publique (l'agora). Là, de nombreuses Athéniennes tiennent des étals. Aristophane dénombre parmi elles des vendeuses de légumes (1928, Les Thesmophories, 387 ; 444-456), de couronnes au marché des myrtes (1928, Les Thesmophories, 444-456), d'herbes (1925, Les Guêpes, 488-498), de graines ou encore de purée (1928, Lysistrata, 455-461). Si leur activité économique est remarquable, force est de reconnaitre que son poids dans l'économie athénienne demeure toutefois modeste. Qu'en est-il alors de la place de la femme ivoirienne ?

2.2. Le cas des femmes ivoiriennes

Contrairement aux Athéniennes, les femmes ivoiriennes sont un acteur majeur de l'économie. Leur présence est ressentie en particulier dans les secteurs informels que sont l'agriculture et le petit commerce. Pour ce qui est de l'agriculture, elles constituent une part importante de la main d'œuvre souvent estimée entre 65 et 70 %. Cela se voit à travers les diverses cultures vivrières, mais également au niveau des cultures de rente, malgré l'existence de nombreuses difficultés. Cette présence remarquable contribue à la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire.

L'implication des femmes dans ce secteur de production agricole représente un véritable levier de développement économique. D'après l'étude menée par Marie Fall, Victorien Hien Ouattara et Chantale Dali (Fall et al., 2023, p. 68) et d'après la banque mondiale, « … Les femmes ont une place essentielle dans le processus de croissance et de développement de la Côte d'Ivoire. Elles s'adonnent de façon simultanée à la production de vivriers, à la transformation de certaines denrées notamment le manioc en « attiéké » et à la commercialisation de ces produits (Youl et al. 2017)… »

La Côte d'Ivoire a entrepris une profonde transformation de ses structures en vue de faire de l'apport économique des femmes un atout incontournable. La production agricole n'est pas le seul secteur où elles s'illustrent. Elles ont une présence remarquée aussi au niveau de la commercialisation de ces productions.

Le dynamisme économique des femmes ivoiriennes se voit également dans le commerce informel. Selon l'étude de Yé Sata (2024, p.160) :

> … Les formes de commercialisation constituent un filtre pour appréhender les transformations de l'activité et des figures agricoles, assurant la rentabilité de l'exploitation et les revenus de l'agriculteur, et les moyens mis en œuvre pour les satisfaire (A. Dufour et E. Lanciano, 2012). En Afrique subsaharienne, les femmes produisent la grande partie des denrées alimentaires destinées à la consommation des ménages et à la vente sur les marchés locaux (B. Njobe et S. Kaaria, 2015).

Contrairement aux Athéniennes, les productions en Côte d'Ivoire sont en majorité destinées à la commercialisation. C'est la raison pour laquelle les femmes ivoiriennes sont plus impliquées dans la commercialisation que celles de la cité antique.

3. Méthodologie

Une revue de littérature a été conduite en rapport avec notre objectif d'étude. Elle a consisté essentiellement en la consultation d'auteurs anciens tel que Xénophon d'une part, et d'autre part d'articles scientifiques en vue de percevoir le rôle économique que jouent les Athéniennes dans la cité. Nos analyses se sont axées par la suite sur la dynamique économique des femmes ivoiriennes dans le développement de la Côte d'Ivoire.

4. Résultats et discussion

La revue de littérature concernant les dynamiques de développement des femmes ivoiriennes a montré que ces dernières sont incontestablement un acteur du développement économique de la Côte d'Ivoire. La maitrise de la gestion des ressources domestiques ainsi que la dynamique d'un commerce informel fortement basé sur les productions agricoles sont les facteurs qui impactent directement l'économie. Malgré cette présence remarquable dans l'économie ivoirienne, les femmes rencontrent de nombreuses difficultés. Parmi celles-ci figure en première place l'accès aux financements. Toutefois l'amélioration de ces conditions est en nette progression.

Conclusion

La revue de littérature a permis de s'imprégner de la dynamique de l'implication des femmes ivoiriennes dans le développement économique de la Côte d'Ivoire, à partir de l'exemple athénien. La maitrise de leur économie domestique ainsi que la puissance du commerce informel qu'elles conduisent constituent une base indiscutable du développement économique ivoirien. Toutefois une meilleure prise en charge de leurs besoins ne peut être que plus bénéfique pour le pays.

Références bibliographiques

Aristote, 1960, *Politique*, texte établi et traduit par J. Aubonnet, Tome I: Introduction, Livres I-II.

Aristophane, 1925, *Comédies*, Texte établi par V. Coulon et traduit par H. Van Daele, Tome II : Les Guêpes- La Paix.

Aristophane, 1928, *Comédies*, Texte établi par V. Coulon et traduit par H. Van Daele, Tome III : Les Oiseaux, - *Lysistrata*.

Aristophane, 1928, *Comédies*, Texte établi par V. Coulon et traduit par H. Van Daele, Tome IV : *Les Thesmophories*, -Les Grenouilles.

Démosthène, 1960, *Plaidoyers civils*, Texte établi et traduit par Louis Gernet, Tome IV : Discours LVII-LIX.

Fall M., Ouattara V. H., Dali C., 2023, « Femmes et agriculture durable en Côte d'Ivoire : Enjeux et perspectives », in Revue Territoires Sud, n° 6, mars, pp. 66-75.

Gernet L., 1921, « Sur l'épiclérat », In: *Revue des Études Grecques*, tome 34, fascicule 159, Octobre-décembre 1921. pp. 337-379.

Joseph G., 1913, « Condition de la femme en Côte-D'Ivoire ». In: *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, VI°Série. Tome 4 fascicule 5, pp. 585-589.

Labarre G., 1998, « Les métiers du textile en Grèce ancienne », In *Topoi*, volume 8/2, pp. 791-814.

Legrand Philippe-Ernest. A. W. Gomme, 1938, « *Essays in Greek History and Literature* », In: *Revue des Études Anciennes*. Tome 40, n°1. pp. 76-77.

N'Zué F. F., Toh A., Tagro M., Sadia J. Y., 2021, Analyse de l'importance du temps consacré aux travaux aux travaux ménagers non rémunérés en Côte d'Ivoire, in Rapport analytique sur le travail domestique non rémunéré (TDNR) en Côte d'Ivoire.

N'Zué F. F. & al. (2024) « Quelle est l'importance du temps consacré aux travaux ménagers non rémunérés en Afrique de l'Ouest ? Le cas de la Côte d'Ivoire », *Revue Internationale du Chercheur*, «Volume 5 : Numéro 2» pp : 257-284.

Sabourin, C. (2013) « Du traitement de l'oikos chez Xénophon et Platon : quelle place pour les femmes ? », *Ithaque*, 12, p. 109-131.

Vial C., 1972, Lexique d'antiquités grecques, Paris, Armand Colin.

Xénophon, 1949, *Economique*, texte établi et traduit par P. Chantraine.

Xénophon, 1859, *Les Mémorables*, (Mémoires sur Socrate), Livre II, Traduction française : Eugène Talbot (version numérique de REMACLE).

Yé Sata, 2024, « Les femmes : quelle place dans la chaîne de valeur de l'agriculture en Côte d'Ivoire ? », RASS Pensées Genre. Penser Autrement. Vol 4, n°5 (Novembre 2024) pp. 153-166.

Accès des femmes au marché du travail : quels effets sur la croissance économique dans l'UEMOA ?

Diabaté Nahoussé

Université Alassane Ouattara, nahousse1980@gmail.com, 07 59 45 91 47
Auteur correspondant : E-mail : nahousse1980@gmail.com, Tel : 07 59 45 91 47
Article soumis le 06/06/2026] et accepté le [21/06/2026
Réf : 2COLRS-060

Résumé :
Notre recherche analyse les répercussions de l'implication économique des femmes sur la croissance économique dans un panel de 8 pays de l'UEMOA sur la période 1996-2020. Les données proviennent de la Banque mondiale. La méthodologie repose sur une estimation CS-ARDL ; cela permet de faire une distinction entre les effets à court et à long terme. Les résultats montrent que le taux de travailleurs salariés dans la population féminine, le taux d'emploi féminin dans l'emploi total et l'investissement public influencent positivement et significativement la croissance économique, à long terme. Toutefois, une hausse de la participation économique des femmes à la population active entraîne une diminution significative de la croissance économique aussi bien à court qu'à long terme. L'ampleur de ces effets est plus marquée à long terme. Ainsi, les politiques publiques devraient soutenir le renforcement de l'emploi féminin qualifié, à travers le renforcement du capital humain et la promotion de l'investissement productif.
Mots clés : Participation économique des femmes ; Croissance économique ; Investissement public ; UEMOA.

Women's access to the labour market: what are the effects on economic growth in the WAEMU?

Abstract:
Our research analyses the impact of women's economic participation on economic growth across a panel of eight WAEMU countries over the period 1996–2020. The data are sourced from the World Bank. The methodology is based on a CS-ARDL estimation; this allows a distinction to be made between short-term and long-term effects. The results show that the proportion of female wage earners in the female population, the share of female employment in total employment, and public investment have a positive and significant impact on economic growth in the long term. However, an increase in women's economic participation in the labour force leads to a significant decline in economic growth in both the short and long term. The magnitude of these effects is more pronounced in the long term. Therefore, public policies should support the strengthening of skilled female employment by enhancing human capital and promotion productive investment.
Keywords: *Women's economic participation; Economic growth; Public investment; WAEMU.*

Introduction

L'importance de l'insertion économique des femmes occupe désormais une place de choix dans les politiques de développement des pays. La promotion d'une croissance inclusive et la lutte contre les inégalités demeurent au centre de l'agenda 2030. Selon la Banque mondiale (2023), une amélioration de l'inclusivité féminine soutient la productivité et la croissance économique.

Toutefois, selon l'OIT (2023), 47% des femmes participent à la population active mondiale. En outre, la Banque mondiale met en évidence une participation féminine à la population active relativement élevée, avec moins de 30 % d'emplois salariés.

Les analyses théoriques mettent en évidence le rôle central qu'occupe l'inclusion féminine dans la croissance. Une amélioration du capital humain, à travers l'éducation, améliore la productivité et la croissance économique (G. S. Becker, 1964). Selon P. M. Romer (1990), la croissance à long terme est conditionnée par une accumulation du capital humain et la diffusion des connaissances.

Des coûts économiques des inégalités sont mis en évidence par l'économie du genre. C. Goldin (1995) souligne les effets en U de l'insertion économique des femmes mariées sur la croissance économique aux États-Unis. Les inégalités dans l'éducation et l'emploi pénalisent la croissance

économique (S. Klasen et F. Lamanna, 2009). Selon S. Seguino (2010), la croissance est favorisée par l'égalité salariale à long terme. E. Duflo (2012) note que l'autonomisation des femmes nécessite un engagement continu des politiques publiques pour produire des effets durables. J. Khalifa (2025) confirme que les inégalités de genre freinent le PIB en Tunisie, tandis qu'I. Adofu et I. Okwanya (2018) montrent qu'au Nigeria, la croissance de la main-d'œuvre féminine a eu un effet négatif sur la croissance. Enfin, A. Altuzarra et al. (2021) trouvent que le ratio femmes–hommes sur le marché du travail n'impacte pas la croissance en Afrique. Comment l'insertion économique féminine contribue-t-elle à la croissance économique au sein de l'UEMOA ?

Pour répondre à cette préoccupation, l'objectif général de cette étude est d'examiner l'effet de la participation économique des femmes sur la croissance économique dans les pays de l'UEMOA. De manière spécifique, il s'agit de :

- Analyser l'effet de la participation des femmes à la population active dans la dynamique de la richesse au sein de l'UEMOA ;
- Examiner l'effet de la qualité de l'emploi des femmes sur la performance économique au sein de l'UEMOA. Compte tenu de ces objectifs, l'étude repose sur l'hypothèse générale suivante :
- La participation économique des femmes influence la croissance économique dans les pays de l'UEMOA, à travers des effets potentiellement différenciés selon leur intégration au marché du travail et la qualité de leur emploi.

Cette hypothèse générale se décline en deux hypothèses spécifiques :

- H1 : La participation des femmes à la population active exerce un effet ambigu sur la croissance économique.
- H2 : Une amélioration de la qualité de l'emploi féminin exerce un effet positif sur la croissance économique.

Afin d'assurer une meilleure structuration de l'analyse et une présentation cohérente des résultats, le reste de l'article est organisé comme suit : la section 2 présente la méthodologie de l'étude, la section 3 expose les résultats de l'étude ainsi que leur discussion et la section 4 conclut et propose des recommandations de politique économique.

1. Méthodologie

Cette section aborde d'une part, la présentation des données et les variables de l'étude puis la spécification du modèle, d'autre part.

1.1. Présentation des données et des variables

L'étude s'appuie sur des données annuelles couvrant la période 1996-2020 pour un échantillon de huit pays de l'UEMOA, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Les données ont été collectées principalement auprès de la Banque mondiale.

Dans cette étude, le taux de croissance du PIB réel est l'indicateur de la variable expliquée. La croissance du PIB constitue le principal indicateur de la performance macroéconomique d'un pays (S. Klasen, 2018 ; A. Altuzarra et al., 2021). Cette variable reflète la performance économique globale des pays et constitue l'indicateur central pour évaluer l'effet de l'intégration des femmes sur le marché du travail dans la dynamique de développement économique à long terme.

La participation économique des femmes est la variable principale de cette étude. L'exclusion du capital humain féminin limite la productivité et le potentiel de croissance (G.S. Becker, 1964 ; R.E. Lucas, 1988 ; P. M. Romer, 1990). Des études récentes montrent que l'accroissement de l'emploi féminin contribue significativement au PIB et à la productivité (A. Altuzarra et al., 2021 ; C. Gonzales et al., 2015). Multidimensionnelle (participation à la population active, emploi salarié et part dans l'emploi total), cette variable constitue un indicateur robuste pour évaluer l'impact de l'autonomisation économique des femmes sur la croissance à long terme dans les pays de l'UEMOA. Trois indicateurs permettent de mesurer la participation économique des femmes :

- La part des femmes dans la population active (PFA) permet d'apprécier le niveau d'intégration féminine dans le marché du travail.
- La proportion des femmes travailleuses salariées (SEF) mesure le degré de formalisation et de stabilité des emplois occupés par les femmes.
- La part de l'emploi féminin dans l'emploi total (EMPF) constitue un indicateur de la contribution des femmes à la production nationale.

Ces indicateurs offrent une vision complète de la participation féminine, englobant la présence sur le marché du travail, la formalisation et la contribution relative à l'emploi total. Ils sont pertinents pour tester l'hypothèse selon laquelle une intégration féminine accrue favorise la croissance économique (S. Klasen et F. Lamanna, 2009 ; S. Seguino, 2010 ; E. Duflo, 2012).

Pour isoler l'effet spécifique de la participation féminine, l'étude intègre également plusieurs variables de contrôle :

L'investissement public (INVPUB) : représenté par la formation brute de capital fixe du secteur public rapportée au PIB. L'investissement public dans les infrastructures, l'éducation et d'autres projets productifs renforce la capacité productive des économies et peut amplifier l'effet positif de la participation féminine sur la croissance (A. C. Bertay et al., 2025 ; A. Altuzarra et al., 2021).

Les statistiques descriptives indiquent une forte hétérogénéité entre les observations pour l'ensemble des variables. La croissance économique (Crois) présente une moyenne de 3,94 % avec un écart-type de 4,23, traduisant une volatilité relativement importante, confirmée par des valeurs extrêmes allant de -8,130 % à 26,52 %. Les résultats montrent une hétérogénéité entre les pays de l'UEMOA concernant l'inclusion des femmes dans l'économie. Il en est de même pour l'investissement public (Invpub). Les résultats mettent en évidence une absence de dépendance élevée entre les variables explicatives.

Tableau 1 : Statistiques descriptives

Variable	Observations	Moyenne	Ecart type	Minimum	Maximum
Croissance économique	200	3,9447	4,2310	-8,130445	26,5241
Proportion des femmes travailleuses salariées	200	11,7183	5,0531	3,5194	51,2334
Part de l'emploi féminin dans l'emploi total	200	10,4609	3,7610	1,6793	25,9081
Part des femmes dans la population active	200	56,9931	10,8906	32,3951	79,3770
Investissement public	200	19,2359	5,9973	7,3967	53,8608

Tableau 2 : Test de corrélation

	Croissance économique	Part de l'emploi féminin dans l'emploi total	Part des femmes dans la population active	Proportion des femmes travailleuses salariées	Investissement public
Croissance économique	1,0000				
Part de l'emploi féminin dans l'emploi total	0,0461	1,0000			
Part des femmes dans la population active	0,0119	0,5503	1,0000		
Proportion des femmes travailleuses salariées	0,0085	0,4174	0,5343	1,0000	
Investissement public	0,2070	0,0245	-0,1562	0,0057	1,0000

Les résultats du test de dépendance transversale de M. H. Pesaran (2004) indiquent que l'hypothèse nulle d'indépendance entre les pays du panel est rejetée pour la plupart des variables. En effet, toutes les variables crois, empf, sef, pfa et invpub, présentent des p-values inférieures à 5 %, ce qui révèle l'existence d'une dépendance cross-sectionnelle significative.

Tableau 3. Test de dépendance transversale

Variable	CD-test	Value	Décision
Croissance économique	4,5031	0,0000	dépendance transversale
Part de l'emploi féminin dans l'emploi total	22,906	0,0000	dépendance transversale
Part des femmes dans la population active	-11,5122	0,0000	dépendance transversale
Proportion des femmes travailleuses salariées	23,0814	0,0000	dépendance transversale
Investissement public	6,2247	0,0000	dépendance transversale

Tableau 4. Tests de racine unitaire

Variable	Test de Pesaran (en niveau)			Test de Pesaran (en différence première)		
	t-stat	p-value	Décision	t-stat	P-value	Décision
Croissance économique	-5,7731	0,0000	Stationnaire	-6,4207	0,000	Stationnaire
Part de l'emploi féminin dans l'emploi total	1,7003	1,0000	Non stationnaire	4,7002	0,000	Stationnaire

Proportion des femmes travailleuses salariées	-0,8652	1,0000	Non stationnaire	-5,5624	0,000	Stationnaire
Part des femmes dans la population active	-1,5821	1,0000	Non Stationnaire	-2,8553	0,049	Stationnaire
Investissement public	-2,4604	0,3501	Non stationnaire	-5,6421	0,000	Stationnaire

Tableau 5. Test de cointégration de Westerlund (2007)

Statistique	Value	Z-value	P-value	Décision
Gt	-19,740	-49,750	0,000	Rejet de H_0
Ga	-0,294	35,334	0,000	Rejet de H_0
Pt	-9,018	-41,607	0,000	Rejet de H_0
Pa	-0,311	54,087	0,000	Rejet de H_0

Les tests de racine unitaire de M. H. Pesaran (2004) montrent que la croissance économique (crois) est stationnaire en niveau, tandis que les variables explicatives liées à la participation économique des femmes (empf, sef, pfa) et l'investissement public (invpub) deviennent stationnaires uniquement après une première différenciation. Le test de cointégration de J. Westerlund (2007) confirme en revanche l'existence d'une relation de long terme stable entre la croissance et ces variables.

1.2. Spécification du modèle

Le modèle relie la croissance économique à la participation économique des femmes, à savoir la participation des femmes à la population active, la part de l'emploi féminin dans l'emploi total, la part des travailleuses salariées dans l'emploi féminin auxquelles nous ajoutons l'investissement public, tout en tenant compte des effets spécifiques non observés par pays. La forme générale du modèle se présente comme suit :

$$\boldsymbol{crois_{it} = \alpha_i + \beta_1 pfa_{it} + \beta_2 empf_{it} + \beta_3 sef_{it} + \beta_4 invpub_{it} + \varepsilon_{it}} \quad (1)$$

Avec, α_i: effets spécifiques non observés par pays ; β_1 …. β_4 : les coefficients des variables explicatives et ε_{it} : le terme d'erreur.

Sous forme dynamique, nous employons un modèle CS-ARDL. Cette spécification permet de distinguer les effets de court terme et de long terme tout en rendant l'estimation robuste à la dépendance transversale ; ce qui est essentiel pour des panels macroéconomiques africains où les économies peuvent être influencées par des chocs régionaux ou mondiaux communs. Le modèle se présente comme suit.

$$\Delta \boldsymbol{crois_{it}} = \boldsymbol{\alpha_i} + \boldsymbol{\varphi_i}(\boldsymbol{crois_{it-1}} - \boldsymbol{\delta_{1i} pfa_{it-1}} - \boldsymbol{\delta_{2i} empf_{it-1}} - \boldsymbol{\delta_{3i} sef_{it-1}} - \boldsymbol{\delta_{4i} invpub_{it-1}}) + \sum \boldsymbol{\theta_k} \Delta \boldsymbol{X_{it-k}} + \sum \boldsymbol{\alpha_{im}} \bar{\boldsymbol{Z}}_{t-m} + \boldsymbol{\mu_{it}} \quad \textbf{(2)}$$

Avec Δ la variation annuelle, φ_i le coefficient de la vitesse d'ajustement vers l'équilibre long-terme, X_{it-k} vecteur des autres variables explicatives, θ_keffet de court terme, δ_{1i} … δ_{4i} les effets à long terme de la participation économique des femmes, $\bar{Z}_{t-m}$ capte l'effet des facteurs communs non observés.

2. Analyse des résultats et discussions

Les résultats du modèle CS-ARDL sont présentés dans le Tableau 6. Le terme de correction d'erreur (-0,3282***) est négatif et significatif, indiquant l'existence d'une relation d'équilibre de long terme stable entre les variables. Environ 32 % des écarts par rapport à l'équilibre sont corrigés chaque période, traduisant un ajustement lent vers la trajectoire de croissance durable. Les coefficients de long terme sont homogènes entre pays, tandis que les dynamiques de court terme reflètent l'hétérogénéité nationale.

Tableau 6. Estimation du modèle

Variable	Long terme	Court terme
Part de l'emploi féminin dans l'emploi total	0,0481** (0,0242)	0,0215* (0,012)
Proportion des femmes travailleuses salariées	0,0257** (0,0129)	0,0132** (0,0067)
Part des femmes dans la population active	-0,0294** (0,0149)	-0,0153* (0,0079)
Investissement public	0,0892*** (0,0201)	0,0316** (0,0159)
ECM	-0,3282*** (0,0402)	
Nombre d'observations	200	
Test de Hausman (PMG vs MG)	0,372 (p = 0,517)	
Test de dépendance résiduelle (CD)	0,9421 (p=0,3460)	

Notes : Les écarts-types sont reportés entre parenthèses. *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.10. Les coefficients de long terme sont homogènes entre pays, tandis que les dynamiques de court terme sont spécifiques.

Les chocs communs dans le tableau 7 révèlent une forte interdépendance régionale.

Tableau 7 : Effets des chocs communs

Variables (moyennes transversales)	Coefficient
Part de l'emploi féminin dans l'emploi total	0,0179*** (0,0031)
Proportion des femmes travailleuses salariées	0,0051* (0,0027)
Part des femmes dans la population active	-0,0084** (0,0041)
Investissement public	0,0132** (0,0062)

Les résultats nous amènent à faire les interprétations suivantes :

À long terme, l'augmentation de la part de l'emploi féminin dans l'emploi total (EMPF) exerce un effet positif et significatif sur la croissance (0,0481**). Ce résultat traduit une amélioration de l'offre de travail, une meilleure allocation des ressources et un renforcement de la productivité globale. À court terme, l'effet demeure positif mais plus modéré (0,0215*), ce qui suggère que les gains associés à l'intégration des femmes dans l'emploi se matérialisent progressivement, en raison des délais d'ajustement structurel et institutionnel du marché du travail, comme le souligne C. Goldin (1995). Ces résultats sont cohérents avec les travaux de J. Khalifa (2025), A. Altuzarra et al. (2021) et C. Gonzales et al. (2015), qui mettent en évidence le rôle de l'emploi féminin comme levier de croissance.

Cette lecture est renforcée par les résultats relatifs à la part des travailleuses salariées dans l'emploi féminin (SEF), qui exerce également un effet positif et significatif à long terme (0,0257**) et, dans une moindre mesure, à court terme (0,0132**). Ces résultats soulignent que la qualité de l'emploi féminin, mesurée par l'accès à des emplois formels et rémunérés, constitue un déterminant essentiel de la croissance. En effet, contrairement aux activités informelles, l'emploi salarié favorise l'augmentation

du revenu, de la consommation et de la productivité, soutenant ainsi la dynamique macroéconomique, en ligne avec S. Seguino (2010). Le caractère plus modéré de l'effet de court terme reflète, là encore, des délais d'ajustement, liés à l'accumulation progressive de capital humain et à la transformation structurelle, comme le suggère C. Goldin (1995).

En revanche, la participation des femmes à la population active (PFA) exerce un effet négatif et significatif sur la croissance, tant à long terme (−0,0294**) qu'à court terme (−0,0153*). Ce résultat négatif peut être attribué au fait qu'une insertion accrue dans le marché du travail est caractérisée par l'informalité et la faible productivité. Ainsi, une hausse de la participation féminine au marché du travail reste insuffisante pour stimuler la croissance. Ce résultat s'inscrit dans la perspective de la théorie du capital humain développée par G. S. Becker (1964), selon laquelle la contribution à la croissance dépend davantage de la qualité du capital humain que de sa quantité. Il est également cohérent avec les travaux de I. Adofu et I. Okwanya (2018), qui mettent en évidence des effets négatifs de la participation féminine dans des contextes caractérisés par de fortes rigidités structurelles.

Enfin, l'investissement public apparaît comme un levier central de la croissance économique, avec un effet positif et fortement significatif à long terme (0,0892***), ainsi qu'un effet positif à court terme (0,0316**). Ce résultat met en évidence le rôle de l'accumulation de capital public dans le soutien à une croissance durable, notamment à travers le développement des infrastructures économiques, sociales et environnementales. L'effet de court terme, bien que plus modéré, suggère que les dépenses publiques productives stimulent également l'activité via des effets de demande immédiats, tout en amorçant des dynamiques d'accumulation du capital. Ces résultats sont en ligne avec les travaux de A. C. Bertay et al. (2025) et A. Altuzarra et al. (2021).

3. Conclusion et recommandations

Cette étude examine l'impact de la participation économique des femmes sur la croissance dans huit pays de l'UEMOA, sur la période 1996-2020. L'étude emploie les données de la Banque mondiale. La méthodologie repose sur une estimation CS-ARDL. Les résultats mettent en évidence un effet positif et significatif du taux de travailleurs salariés dans la population féminine, du taux d'emploi féminin dans l'emploi total et de l'investissement public sur la croissance économique, à long terme. En outre, une augmentation de la participation économique des femmes à la population active réduit significativement la croissance économique aussi bien à court qu'à long terme. Ainsi, il est nécessaire de promouvoir un emploi féminin de qualité à travers le renforcement du capital humain, l'amélioration des conditions d'accès au marché du travail et le développement d'investissements favorables à une croissance inclusive et durable. Cependant, la taille de l'échantillon et les indicateurs utilisés pour mesurer la participation économique des femmes constituent des faiblesses pour notre étude.

Références bibliographiques

ADOFU Ilemona et OKWANYA Innocent (2018), *« Female labour participation and economic growth in Nigeria »*, Ilorin Journal of Economic Policy, 5(5), 1-11.

ALTUZARRA Amaia, GALVEZ-GALVEZ Catalina et GONZALEZ-FLORES Ana (2021), *« Is gender inequality a barrier to economic growth? A panel data analysis of developing countries »*, Sustainability, 13(1), 367.

BANQUE MONDIALE (2023), *« Perspectives économiques mondiales »*, Washington, D.C.

BECKER Gary Stanley (1964), Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education, Chicago: University of Chicago Press.

BERTAY Ata Can, DORDEVIC Ljubica et SEVER Can (2025), *« Gender inequality and economic growth: Evidence from industry-level data »*, Empirical Economics, 68(5), p.2291-2326.

DUFLO Esther (2012), *« Women empowerment and economic development »*, Journal of Economic Literature, 50(4), p.1051-1079.

GOLDIN Claudia (1995), *« The U-shaped female labor force function in economic development and economic history »*, In T. P. Schultz (Ed.), Investment in Women's Human Capital and Economic Development (pp. 61-90). Chicago: University of Chicago Press.

GONZALES Christian, JAIN-CHANDRA Sonali, KOCHHAR Kalpana et NEWIAK Monique (2015), *« Fair play: More equal laws boost female labor force participation »*, IMF Staff Discussion Note, SDN/15/02.

KHALIFA Jihène (2025), *« Gender Inequality, Human Capital and Economic Growth in Tunisia: ARDL-Bound Test Approach »*, Global Business & Finance Review, 30(8), 104.

KLASEN Stephan (2002), *« Low schooling for girls, slower growth for all? Cross-country evidence on the effect of gender inequality in education on economic development »*, World Bank Economic Review, 16(3), p.345-373.

KLASEN Stephan (2018), *« The impact of gender inequality on economic performance in developing countries »*, Annual Review of Resource Economics, 10, p.279-298.

KLASEN Stephan et LAMANNA Francesca (2009), *« The impact of gender inequality in education and employment on economic growth: New evidence for a panel of countries »,* Feminist Economics, 15(3), p.91-132.

LUCAS Robert Emerson (1988), *« On the mechanics of economic development »*, Journal of Monetary Economics, 22(1), p.3-42.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) (2023), *« World Employment and Social Outlook: Trends 2023»*, Geneva: International Labour Office. 186 p. DOI : 10.54394/SNCP1637.

PESARAN Massoud Hashem (2004), *« General diagnostic tests for cross-section dependence in panels »*, CESifo Working Paper, No. 1229.

ROMER Paul Michael (1990), *« Endogenous technological change »,* Journal of Political Economy, 98(5), p.S71-S102.

SEGUINO Stephanie (2010), *« Gender, distribution, and balance of payments constrained growth in developing countries »*, Review of Political Economy, 22(3), 373-404.

WESTERLUND Joakim (2007), *« Testing for error correction in panel data »*, Oxford Bulletin of Economics and Statistics, 69(6), p.709-748.

Impact des facteurs intra-organisationnels sur l'adoption du crédit numérique par les dirigeantes de PME

KOSSONOU Nah Adjoua Elodie[1], ANOH Kouamé Jean-Marc[2]

1. Enseignant-chercheur, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Laboratoire de Recherche en Economie et en Gestion, Côte d'Ivoire, kossonoup87@gmail.com,0769980706
2. Enseignant-chercheur, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Laboratoire de Recherche en Economie et en Gestion, Côte d'Ivoire, kouame.anoh@yahoo.fr, 0758237511

Auteur correspondant : E-mail : kossonoup87@gmail.com, Tel : 0769980706
Article soumis le 11/06/2026 et accepté le 26/06/2026
Réf : 2COLRS-062

Résumé :
Face aux difficultés de financement des femmes entrepreneures, le crédit digital constitue une aubaine en facilitant leur accès au crédit. Toutefois, l'on constate une certaine réticence des femmes entrepreneures à l'égard de son utilisation. L'objectif de cette étude est d'évaluer l'impact des facteurs intra-organisationnels sur le comportement d'adoption du crédit numérique chez les femmes dirigeantes de PME en Côte d'Ivoire. La méthodologie adoptée est quantitative confirmatoire, et un questionnaire a été administré auprès de cent dix (110) femmes dirigeantes de PME. Les résultats montrent que le comportement d'adoption du crédit numérique des femmes dirigeantes de PME est positivement influencé par le niveau d'instruction et la situation matrimoniale de ces dirigeantes. Quant à l'âge de l'entreprise, l'étude révèle l'absence de lien significatif entre cette variable et le comportement d'adoption du crédit numérique chez les femmes dirigeantes de PME.
Mots-clés : Crédit numérique, facteurs intra-organisationnels, Inclusion financière, PME, femmes entrepreneures

Impact of Intra-Organizational Factors on the Adoption of Digital Credit by Women SME Leaders

Abstract:
Faced with financing difficulties, women entrepreneurs have an opportunity through digital credit, which facilitates access to loans. However, some reluctance to use it has been observed among women entrepreneurs. This study aims to assess the impact of intra-organizational factors on the adoption behaviour of digital credit among women SME leaders in Côte d'Ivoire. The methodology is confirmatory and quantitative, and a questionnaire was administered to one hundred and ten (110) women SME leaders. The results show that the adoption behaviour of digital credit among women SME leaders is positively influenced by the leader's level of education and marital status. Regarding the age of the enterprise, the study finds no significant relationship between this variable and women SME leaders' adoption of digital credit.
Keywords*: Digital credit, intra-organizational factors, financial inclusion, SMEs, women entrepreneurs*

Introduction

La littérature financière mentionne les difficultés d'accès au financement comme l'un des obstacles majeurs à la croissance et à la pérennité des petites et moyennes entreprises (PME), ce qui n'empêche pas leur apport considérable au produit intérieur brut (PIB) et à la création d'emplois dans les pays (Meghraoui et Ait Lemqeddem, 2024 ; Obada et Alaoui, 2018). Cette réalité des difficultés d'accès au financement est d'autant plus alarmante en Côte d'Ivoire que la PME est dirigée ou détenue par une femme (Adaye, 2024 ; Obada et Alaoui, 2018). En effet, une étude de la BCEAO menée en Côte d'Ivoire a conclu que seules 20 % des femmes entrepreneures ont accès au financement, contre 42 % pour les hommes. De plus, les données de la Banque africaine de développement (BAD) révèlent que près de 70 % des femmes entrepreneures rencontrent des difficultés de financement pour la gestion de leurs entreprises. Particulièrement en Côte d'Ivoire, le déficit de financement des MPME officiellement déclarées et détenues par des femmes était estimé à 144 millions de dollars (SFI, 2017). En effet, en Côte d'Ivoire, une étude sur les normes sociales de genre menée par l'Agence de Promotion

de l'Inclusion Financière en Côte d'Ivoire (APIF CI) en 2025 a souligné que les femmes restent sous-desservies par les institutions financières formelles (APIF CI, 2025). Pourtant, les femmes entrepreneures contribuent, au même titre que les hommes, à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique (Anoh, 2025 ; N'Goran et Grodji, 2013).

C'est au vu de ces difficultés de financement des PME que certains éléments de la fintech (finance et technologie), tels que le crédit digital, également appelé crédit numérique, ont fait leur apparition dans le paysage des sources de financement des entreprises. Le crédit numérique est une forme de microcrédit que les compagnies de téléphonie accordent à leurs clientèles respectives via des plateformes numériques ou par téléphone mobile (Timba et al., 2020). À la différence du crédit bancaire traditionnel, le crédit numérique est caractérisé par la rapidité et la facilité d'accès (Alalwan et al., 2017). Étant donné ses caractéristiques, le crédit numérique devrait constituer une aubaine pour financer les femmes dirigeantes de PME.

Toutefois, l'on constate une certaine réticence des femmes entrepreneures dirigeantes de PME à recourir au crédit numérique comme mode de financement de leurs entreprises (Adaye, 2024 ; Mefoute et Nkwei, 2024). Une certaine appréhension quant à l'utilisation des produits financiers numériques, notamment du crédit numérique, persiste chez certaines femmes entrepreneures. Cette crainte est principalement liée à la perception du risque et au manque de confiance envers les institutions. En Côte d'Ivoire, seulement 14 % des utilisateurs de mobile money ont utilisé un crédit numérique en 2022, dont environ 27 % sont des femmes. Cette proportion est nettement inférieure à celle des pays d'Afrique de l'Est tels que la Tanzanie (36 %) et le Kenya (45 %) (CGAP, 2022). Cela indique que l'adoption du crédit numérique par les femmes ivoiriennes demeure limitée, ce qui souligne l'importance de ce sujet de recherche. Dans la littérature académique, très peu d'études se consacrent exclusivement au crédit digital (comme le mobile money ou les plateformes numériques de prêt) et à son adoption par les femmes entrepreneures ivoiriennes. La majorité des recherches traite du crédit en général ou de l'inclusion financière globale, sans distinguer les spécificités du crédit numérique.

Partant du contraste observé dans les comportements des dirigeantes des PME relativement à l'adoption du crédit numérique, et du manque de recherches à ce sujet, il paraît judicieux de s'interroger sur les facteurs intra-organisationnels (facteurs individuels et organisationnels) qui influencent le comportement d'adoption du crédit numérique des femmes dirigeantes des PME de Côte d'Ivoire. Pour ce faire, cette étude est guidée par la question de recherche suivante : quel est l'impact des facteurs intra-organisationnels sur le comportement d'adoption du crédit numérique chez les femmes dirigeantes de PME ivoiriennes ? L'objectif est d'évaluer l'impact des facteurs intra-organisationnels sur le comportement d'adoption du crédit numérique chez les femmes dirigeantes de PME ivoiriennes.

1. Cadre théorique

1.1. Définition et évolution du crédit numérique

Le concept de crédit numérique, également appelé crédit en ligne ou crédit digital, désigne des prêts de faible montant et de courte durée (d'une semaine à quelques mois) que les compagnies de téléphonie mobile octroient à leurs clients (personnes physiques ou morales) via les smartphones (Adaye, 2024 ; Jerene et Sharma, 2020). Le crédit numérique se distingue du crédit bancaire traditionnel sur plusieurs aspects. D'une part, l'approbation du crédit numérique est relativement rapide, car le processus d'octroi est entièrement automatisé et ne requiert aucune intervention humaine (Adaye, 2024). D'autre part, l'octroi du crédit numérique s'appuie sur l'historique des transactions du client et n'exige pas de garanties particulières (Amabignina et Biboum, 2023). Il permet aux PME dont les dirigeants n'ont pas toujours de solides connaissances en finance d'accéder à des services financiers formels depuis leurs appareils mobiles. En Côte d'Ivoire, le crédit numérique a été introduit sur le

marché en 2018 avec le service MoMo Kash, suivi de Tik Tak et d'autres services proposés par les opérateurs de téléphonie mobile, notamment Orange CI, MTN CI et Moov (Adaye, 2024). Il a permis d'offrir de nouvelles opportunités de financement innovantes aux PME, qui ne disposent souvent pas d'un historique de crédit, en leur permettant d'accéder à des financements formels.

1.2. Fondements théoriques de l'impact des facteurs intra-organisationnels sur l'adoption du crédit numérique par les femmes dirigeantes de PME

1.1.1. Le modèle de l'acceptation des technologies

Proposée en 1989 par l'auteur Fred Davis, la théorie de l'acceptation des technologies offre une explication du comportement d'adoption des technologies innovantes, fondée sur deux variables : l'évaluation consciente des bénéfices (l'utilité perçue) et la facilité d'utilisation (Bello et Chabossou, 2026). En effet, selon cette théorie, les individus dans leur recherche de performance organisationnelle ont tendance à adopter ce qui peut améliorer leurs rendements tout en étant facile à utiliser (Amabignina, 2024).

1.1.2. La théorie du risque perçu

Le risque perçu renvoie à la perte potentielle qu'un individu pourrait subir à la suite de la prise d'une décision irréversible (Ouattara et al., 2024). À la suite des travaux fondateurs de Bauer (1960), la littérature financière considère le risque perçu comme un facteur explicatif essentiel du comportement d'adoption individuel en situation d'incertitude (Gallen et Cases, 2007). Partant des prescriptions de cette théorie, la perception de l'incertitude quant aux résultats de l'adoption d'une technologie et la gravité des conséquences qui pourraient en résulter constituent les facteurs déterminants du comportement des individus (Amabignina et Biboum, 2023). Par conséquent, le risque perçu influence les prises de décisions des individus et peut les amener à prendre des décisions subjectives basées sur les émotions et les cognitions socioculturelles (Joffe et Orfali, 2005).

1.3. Facteurs explicatifs du comportement d'adoption du crédit numérique

Le comportement d'adoption fait allusion à la volonté manifeste d'un individu d'adopter un comportement (Davis et al., 1989). Le comportement d'adoption d'une technologie innovante est un processus enchevêtré, influencé par une multitude de variables intra-organisationnelles. Cependant, dans cette présente étude, nous insistons seulement sur les facteurs individuels et organisationnels de l'adoption du crédit numérique notamment : le niveau d'éducation, la situation matrimoniale et l'âge de l'entreprise.

1.3.1. Niveau d'éducation de la dirigeante de la PME et adoption du crédit numérique

Le niveau d'éducation, également appelé niveau d'instruction ou niveau d'études, désigne le plus haut niveau d'études qu'un individu a atteint au cours de son cursus scolaire ou universitaire. La littérature financière reconnaît le niveau d'études comme une variable personnelle influençant le comportement d'adoption du crédit numérique chez les femmes dirigeantes de PME. En effet, Senou et al. (2019) ont montré dans leurs travaux que le fait d'être jeune et instruit augmentait la probabilité d'adoption du crédit numérique dans l'espace de l'UEMOA. De plus, Akinyemi et Mushunje (2020) ont révélé que le niveau d'éducation influence le comportement d'adoption du crédit numérique. Enfin, pour certains auteurs, les femmes ayant un niveau d'éducation faible peuvent rencontrer des difficultés à s'informer sur le mécanisme d'obtention du crédit numérique, alors que celles ayant un niveau d'éducation relativement élevé profitent plus aisément des opportunités de financement offertes par le crédit numérique (Akouwerabou, 2020 ; Bello et Chabossou, 2026 ; Meli et Kamga, 2024). De ce qui précède, nous formulons l'hypothèse suivante :

H1 : Le niveau d'éducation de la dirigeante de la PME influence positivement son comportement d'adoption du crédit numérique.

1.3.2. La situation matrimoniale de la dirigeante de la PME et comportement d'adoption du crédit numérique

La situation matrimoniale, ou encore l'état matrimonial, désigne la situation juridique d'un individu par rapport au mariage, au regard de la loi (Kudiakubanza et al., 2024). En ce qui concerne les dirigeantes de PME, certains auteurs estiment que le fait qu'elles soient célibataires accroît leur appétence pour le risque et favorise l'adoption du crédit numérique. À l'inverse, la situation de mariée conduit à une aversion au risque, susceptible de limiter l'adoption du crédit numérique (Amabignina, 2024 ; Hanafizadeh et al., 2014 ; Kudiakubanza et al., 2024). À ce propos, selon Becker (1981), chez les dirigeantes mariées, les décisions financières sont optimisées en fonction du bien-être du couple, ce qui peut avoir un effet négatif sur l'adoption du crédit numérique. Plusieurs autres études ayant examiné l'influence de la situation matrimoniale sur le comportement d'adoption du crédit numérique ont conclu que ces deux variables étaient positivement corrélées (Mefoute et Nkwei, 2024 ; Timba et al., 2020). Partant de ces travaux susmentionnés, nous formulons l'hypothèse suivante :

H2 : La situation matrimoniale de la dirigeante de la PME influence positivement son comportement d'adoption du crédit numérique.

1.3.3. L'âge de l'entreprise et comportement d'adoption du crédit numérique

L'âge d'une Petite et Moyenne Entreprise correspond au nombre d'années depuis sa création, généralement calculé de sa date d'immatriculation à sa cessation d'activité. Cet âge est un indicateur clé pour évaluer sa maturité et son potentiel de croissance. Selon St-Pierre et al. (2010), une entreprise opérant depuis plusieurs années possède une structure solide, ce qui lui confère souvent une meilleure stabilité et performance financière, contrairement à une jeune entreprise encore en phase de développement. La majorité des recherches antérieures ont indiqué que l'âge d'une entreprise n'est pas un facteur déterminant de l'adoption du crédit digital par les femmes cheffes d'entreprise. En effet, l'étude de Boni, (2023) a démontré que les femmes entrepreneures utilisent les solutions digitales indépendamment de l'âge de leur entreprise, mais ce sont plutôt les facteurs sociaux et technologiques qui influencent leurs choix. En outre, la Société financière internationale (SFI) soutient que les financements numériques s'adressent à toutes les femmes entrepreneures, à tous les stades de développement, sans distinction fondée sur l'âge de l'entreprise. Partant de ces travaux susmentionnés, nous formulons l'hypothèse suivante :

H3 : L'âge de l'entreprise influence négativement le comportement d'adoption du crédit numérique chez les femmes dirigeantes de PME.

1.4. Modèle conceptuel

Partant des différents travaux recensés dans la littérature, nous avons établi ce modèle conceptuel présenté ci-dessous :

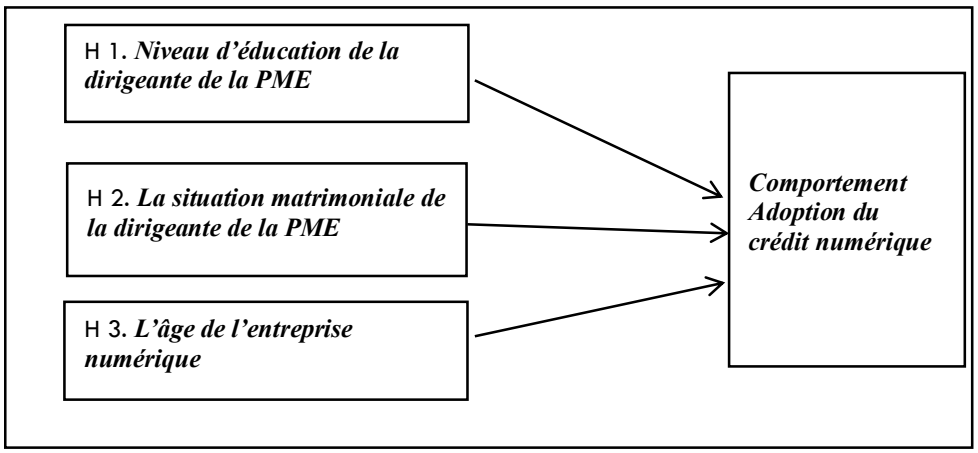


Figure 1 : Modèle conceptuel
Source : revue de la littérature

2. Méthodologie

2.1. Méthode de collecte des données

Afin de répondre à notre question de recherche portant sur l'impact des facteurs intra-organisationnels sur l'adoption du crédit numérique par les femmes dirigeantes de PME en CI, une approche quantitative a été adoptée. De ce fait, nous avons opté pour une méthode de collecte de données basée sur des questionnaires. Une enquête par questionnaire a été administrée en ligne via l'outil Google Forms auprès d'un échantillon de cent dix (110) dirigeantes-propriétaires de micros et petites entreprises sur la période du 09 au 17 septembre 2025, opérant dans la ville d'Abidjan. La ville d'Abidjan a été sélectionnée comme lieu de collecte de données car 84 % des PME ivoiriennes y sont domiciliées.

2.2. Opérationnalisation des concepts

Concernant les variables intra-organisationnelles, la variable du niveau d'éducation, à l'instar de certaines études antérieures (Zhang & Rajagopalan, 2010), est délimitée du plus bas au plus haut niveau atteint, à savoir : 1- enseignement primaire, 2- enseignement secondaire, 3- BAC+2/3, 4- BAC+4/5, 5- aucun.

La seconde variable intra-organisationnelle, la situation matrimoniale a été saisie à travers quatre items inspirés des travaux de Kudiakubanza et al. (2024). Les répondants étaient invités à mentionner leur situation matrimoniale entre célibataire, mariée, concubinage, divorcée, veuve. Quant à l'âge de l'entreprise, les items sous forme de tranches d'années allant de moins de 5 ans à plus de 25 ans ont été élaborés par une adaptation des travaux de Nadkarni & Herrmann (2010).

Enfin, le comportement d'adoption a été évalué au moyen de cinq items empruntés aux travaux de Boutheina et Wafa (2011), puis contextualisés dans le cadre du crédit numérique en Côte d'Ivoire. Il a été mesuré à l'aide d'une échelle de Likert à cinq points, allant de « (1) pas du tout d'accord » à « (5) tout à fait d'accord ». Ces items, tels que « le crédit numérique est adapté au financement de mon entreprise » et « je suis disposé à solliciter le crédit numérique pour le financement de mon entreprise », permettent de cerner aussi bien l'intention déclarée que la propension effective à recourir à ce dispositif.

3. Résultats

3.1. Analyse descriptive univariée

Nous résumons les caractéristiques des variables intra-organisationnelles, à savoir la situation matrimoniale, le niveau d'éducation et la taille de l'entreprise, afin d'avoir une vision claire de leur distribution au sein de la population étudiée.

Tableau 1 : Situation matrimoniale

Variables	Fréquence	Pourcentage
Célibataire	51	46,4
Concubinage	21	19,1
Divorcé(e)	9	8,2
Marié(e)	22	20,0
Veuf(ve)	7	6,4
Total	110	100,0

Source : données d'enquête

Le tableau montre que la majorité des femmes de notre échantillon sont célibataires (46,4%), suivie des femmes mariées qui représentent 20% de notre population, et peu d'entre elles sont veuves (6,4%).

Tableau 2 : Niveau d'éducation

Variables	Fréquence	Pourcentage
Aucun	18	16,4
BAC+2/3	24	21,8
BAC+4/5	16	14,5
Primaire	15	13,6
Secondaire	37	33,6
Total	110	100,0

Source : données d'enquête

Concernant le niveau d'instruction, 33,6% des femmes affirment avoir un niveau secondaire, suivi du niveau BAC+2/3 (21,8%). 16,4% des femmes interrogées affirment n'avoir aucun niveau scolaire, et seulement 14,5 % d'entre elles ont atteint le niveau BAC+4/5.

Tableau 3 : Âge de l'entreprise

Variables	Fréquence	Pourcentage
Entre 11 et 15 ans	19	17,3
Entre 16 et 20 ans	14	12,7
Entre 21 et 25 ans	7	6,4
Entre 5 et 10 ans	24	21,8
Moins de 5 ans	33	30,0
Plus de 25 ans	13	11,8
Total	110	100,0

Source : données d'enquête

Concernant l'âge de l'entreprise, les données recueillies donnent les informations suivantes : la majorité des entreprises ont moins de 5 ans, 21,8 % ont entre 5 et 10 ans, 17,3 % ont entre 11 et 15 ans, 12,7 % ont entre 16 et 20 ans, 6,4 % ont entre 21 et 25 ans, et 11,8 % ont plus de 25 ans.

3.2. Analyse de corrélation

Nous utilisons le logiciel SPSS pour examiner les corrélations entre la variable dépendante et les variables indépendantes. La variable dépendante, l'intention d'adopter le crédit digital, est ordinale et catégorielle. Ainsi, nous utilisons le coefficient de corrélation de Spearman pour analyser la relation entre la variable indépendante ordinale et les trois variables dépendantes ordinales.

Tableau 4 : Corrélation entre la situation matrimoniale et l'intention d'adoption

Variables			Intention d'adoption du crédit numérique	Situation matrimoniale
Spearman's rho	Intention d'adoption du crédit numérique	Coefficient de corrélation	1,000	,455**
		Sig. (2-tailed)	.	,000
		N	110	110
	Situation matrimoniale	Coefficient de corrélation	,455**	1,000
		Sig. (2-tailed)	,000	.
		N	110	110

**. La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral)
Source : Auteur

Tout d'abord, la situation matrimoniale exerce un effet significatif sur l'intention d'adopter le crédit numérique chez les femmes dirigeantes de PME ($\beta = 0,45$; $p < 0,01$). Ainsi, l'hypothèse H2 est confirmée. Il existe une relation entre la situation matrimoniale des femmes et l'intention d'adopter le crédit numérique.

Tableau 5 : Corrélation entre le niveau d'instruction et l'intention d'adoption

Variables			Intention d'adoption du crédit numérique	Niveau d'éducation
Spearman's rho	Intention d'adoption du crédit numérique	Coefficient de corrélation	1,000	,359**
		Sig. (2-tailed)	.	,000
		N	110	110
	Niveau d'instruction	Coefficient de corrélation	,359**	1,000
		Sig. (2-tailed)	,000	.
		N	110	110

**. La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral)
Source : Auteur

Quant au niveau d'éducation ou d'instruction, il a également un effet significatif sur le comportement d'adoption du crédit numérique chez les femmes dirigeantes de PME ($\beta = 0,35$; $p < 0,01$). De ce fait, l'hypothèse H1 est confirmée.

Tableau 6 : Corrélation entre l'âge de l'entreprise et l'intention d'adoption

Variables			Intention d'adoption du crédit numérique	L'âge de l'entreprise
Spearman's rho	Intention d'adoption du crédit numérique	Coefficient de corrélation	1,000	-,168
		Sig. (2-tailed)	.	,191
		N	110	62
	L'âge de l'entreprise	Coefficient de corrélation	-,168	1,000
		Sig. (2-tailed)	,191	.
		N	62	62

**. La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral)

Source : Auteur

En revanche, il n'existe pas de relation entre l'âge de l'entreprise et l'intention d'adoption du crédit numérique chez les femmes cheffes d'entreprise ($\beta = -0,16$; $p > 0,01$), donc l'hypothèse H3 n'est pas confirmée.

4. Discussion

4.1. Le niveau d'éducation de la dirigeante de la PME et adoption du crédit numérique

Les résultats de cette étude ont révélé que le niveau d'éducation de la dirigeante de la PME exerce une influence positive sur son comportement d'adoption du crédit numérique. Ce résultat signifie que plus la dirigeante de la PME à un niveau d'éducation élevé, plus elle a tendance à recourir au crédit numérique pour financer son entreprise. Ce résultat concorde avec les prescriptions de la théorie du risque perçu (Gallen et Cases, 2007). Pour cette théorie, le comportement d'adoption individuel en situation d'incertitude est fonction du risque perçu par l'individu relativement à ce comportement, or plus l'individu a un niveau d'éducation élevé, plus il lui est facile de rechercher des informations permettant de réduire le risque perçu, et favoriser l'adoption du comportement (Amabignina et Biboum, 2023). C'est aussi la conclusion des travaux de Bello et Chabossou (2026), pour qui les femmes ayant un niveau d'éducation faible peuvent avoir des difficultés à s'informer sur le mécanisme d'obtention du crédit numérique, alors que celles ayant un niveau d'éducation relativement élevé profitent plus aisément des opportunités de financement offertes par le crédit numérique, car elles ont une certaine maîtrise des outils numériques (mobile money, applications).

4.2. La situation matrimoniale de la dirigeante de la PME et comportement d'adoption du crédit numérique

Cette étude a montré que la situation matrimoniale influence positivement le comportement d'adoption du crédit numérique. Cette influence s'explique par le fait que les femmes célibataires ont tendance à privilégier l'utilité perçue et la facilité d'utilisation dans leurs comportements d'adoption des nouvelles technologies, ce qui concorde avec les principes de la théorie de l'acceptation des technologies (Davis, 1989). Effectivement, le fait que la dirigeante soit célibataire accroît son appétence pour le risque et favorise une évaluation éclairée des bénéfices de l'adoption du crédit numérique pour son entreprise. Au contraire, la dirigeante mariée a une aversion plus grande au risque, ce qui influence négativement son comportement d'adoption du crédit numérique (Amabignina, 2024 ; Kudiakubanza et al., 2024). De plus, ce résultat peut s'expliquer par certaines dimensions sociales et culturelles (Soro et al., 2025). En Afrique subsaharienne où les normes patriarcales sont très présentes,

cela peut ainsi réduire l'autonomie décisionnelle des femmes mariées car nécessitant l'autorisation ou le soutien de leur conjoint pour accéder au crédit, freinant l'intention d'adoption.

4.3. L'âge de l'entreprise et comportement d'adoption du crédit numérique

L'hypothèse de cette étude, qui mettait en relation l'âge de l'entreprise et le comportement d'adoption du crédit numérique, n'a pas été confirmée. Ce résultat corrobore globalement les travaux d'autres études dans ce domaine n'établissant pas de lien entre l'âge de l'entreprise et l'intention d'adoption de la finance numérique, principalement du crédit digital (Boni, 2023 ; Adjamagbo, et al., 2016 ; Deloitte, 2024). Ce résultat peut s'expliquer par le fait l'accès au crédit se base sur des critères d'accès souvent liés à l'individu tels que le profil de la cheffe d'entreprise, historique mobile money, la perception du risque, la confiance dans la technologie etc., plutôt qu'à l'âge ou l'ancienneté de la structure.

Conclusion

Cette recherche quantitative sur le crédit numérique visait à évaluer l'impact des facteurs intra-organisationnels sur le comportement d'adoption du crédit numérique chez les femmes dirigeantes de PME en Côte d'Ivoire. La démarche méthodologique adoptée repose sur une approche hypothético-déductive. Un questionnaire a été administré à cent dix (110) femmes dirigeantes de PME résidant à Abidjan, sélectionnées selon la méthode des quotas.

Les données recueillies ont permis de tester le lien entre les différentes variables au moyen d'analyses descriptives et de corrélation. Les résultats de l'étude ont, en premier lieu, révélé une influence positive du niveau d'éducation et de la situation matrimoniale sur le comportement d'adoption du crédit numérique chez la dirigeante de la PME. En second lieu, les résultats ne mettent pas en évidence de lien significatif entre l'âge de l'entreprise et le comportement d'adoption du crédit numérique de la dirigeante de la PME. Ces résultats mettent en évidence une forte influence des variables individuelles sur les décisions financières des femmes dirigeantes des PME en Côte d'Ivoire. En tenant compte des résultats de cette recherche, nous pouvons formuler quelques recommandations.

D'abord, à l'endroit des opérateurs de téléphonie fournisseurs de crédit numérique : ils gagneraient à rendre le service plus simple et adapté aux réalités socio-économiques des femmes, en renforçant la sensibilisation auprès d'elles aux conditions d'octroi et de remboursement du crédit numérique, afin de motiver un plus grand nombre de femmes à l'adopter. Ensuite, les autorités régulatrices des crédits numériques pourraient redoubler de vigilance dans leur surveillance des opérateurs de crédit numériques afin de renforcer la sécurité des usagers des services financiers digitaux, tout en intégrant la dimension de genre dans leurs politiques de régulation. Enfin, aux femmes dirigeantes des PME, afin de développer leurs compétences en matière d'éducation financière et d'utiliser le crédit digital comme un levier stratégique de financement et de croissance, elles gagneraient à suivre des formations de mise à niveau sur l'utilisation des services financiers digitaux, pour accroître leurs capacités à comprendre le fonctionnement de ces services, nécessaires au financement de leurs entreprises.

Références bibliographiques

ADAYE Kouakou Yeboua Léa, 2024, « Variables d'adoption des paiements numériques dans le contexte ivoirien : rôle médiateur de l'intention », *Revue Internationale des Sciences de Gestion*. 7, 3, pp. 1176-1197

AMABIGNINA, France Aimee Ndanga, 2024. « Déterminants de l'adoption des innovations technologiques par les clients particuliers : une exploration du mobile banking en contexte camerounais ». *Revue Internationale des Sciences de Gestion*. 7, 3 pp. 547-573.

AMABIGNINA. France Aimee Ndanga & BIBOUM Altante Désirée, 2023, « Regards croisés autour des déterminants de l'adoption d'une innovation incrémentale : le cas du mobile banking au Cameroun », Revue Française d'Économie et de Gestion, 4, 1, pp:1–26.

ANOH Kouamé Jean-Marc, 2025, « Facteurs explicatifs de l'adoption du crédit numérique par les dirigeants-propriétaires de petites et moyennes entreprises en Afrique : une étude qualitative en contexte ivoirien », Revue Internationale des Sciences de Gestion, 8, 4, pp. 1082-1103

APIF CI. (2025). Diagnostic des normes sociales du genre en Côte d'Ivoire. Agence de

Promotion de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire. Récupéré sur https://apif.finances.gouv.ci/images/app/publications/357/rapport-diagnostic-desnormes sociales-de-genre-en-cotedivoire.pdf

DAVIS Fred D, BAGOZZI Richard P & WARSHAW Paul R, 1989, « User acceptance of computer technology: A comparison of two theoretical models », Management Science, 35, p. 982-1003.

BELLO Abdou Rafiou & CHABOSSOU Augustin Foster, 2026, « Exploration empirique des déterminants de l'adoption des Services Financiers Digitaux par les Institutions de Microfinance : cas du Bénin », *Revue Repères et Perspectives Économiques*, 10, 1, p. 30-50

BILJON Judy Van & KOTZÉ Paula, 2008, « Cultural factor in mobile phone adoption and usage model », *Journal of Universal Computer Science*, 14,16, p. 44-65

BONI Annie Doryse Chiédji, 2023, « *Entrepreneuriat féminin en Afrique : secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)*. Maîtrise en gestion des organisations », L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI.

BRAHIM, Salem Ben & DRIDI Maroua, 2016, « Les antécédents de la résistance à l'adoption de la banque mobile par le consommateur tunisien », International Journal of Business & Economic Strategy, 4, pp.1–7.

CHEIKHO Avin. 2015, « L'adoption des innovations technologiques par les clients et son impact sur la relation client - Cas de la banque mobile », Gestion et management. Université Nice Sophia Antipolis

DELOITTE, 2024, « *Soutien aux femmes chefs d'entreprise dans la transformation numérique de l'Afrique* ».

EZAHRANI Siham, 2024, « Fintech et Inclusion financière au Maroc », *Revue Française d'Économie et de Gestion*, 5, 9, p. 499 – 513.

LOPEZ-GRACIA José & AYBAR-ARIAS Cristina, 2000, « An Empirical Approach to the Financial Behavior of Small and Medium Sized Companies », Small Business Economics, 14, 1

MEFOUTE Alphonse Badiang & NKWEI Emile Saker, 2024, « Mobile banking adoption: its antecedents and post-adoption effects: the role of consumers' status orientation in an African context? », *Cogent Business & Management*, 11, 1, p. 2321787.

OBADA Meriem & ALAOUI Lalla Latifa, 2018, « le financement de l'entrepreneuriat féminin au Maroc : opportunités et enjeux », International Journal of Business & Economic Strategy (IJBES), 10, p.71-77

NADKARNI Sucheta & HERRMANN Pol, 2010, « CEO personality, strategic flexibility, and

Firm performance: the case of the Indian business process outsourcing industry », Academy of Management Journal, *53*, p. 1050-1073.

N'CHO N'cho, 2022, « Impact du microcrédit sur l'autonomisation des femmes en Côte d'Ivoire », European Scientific Journal, 18 (28)

N'GORAN Koffi Parfait & GRODJI Kouamé Félix, 2013, « Octroi des microcrédits en Côte d'Ivoire : Le défi de la confiance entre prêteurs et emprunteurs dans un contexte de fragilité politique et économique », *European Scientific Journal*, 9, 22, p. 56-72.

RAJAN Raghuram G. & ZINGALES Luigi, 1995, « What Do We Know about Capital Structure? Some Evidence from International Data », *The Journal of Finance*, 50, 5, P. 1421-1460.

REOUNODJI Madji Cyrille, 2025, « Analyse des déterminants de l'accès au crédit bancaire pour les TPE : Le cas des jeunes entrepreneurs tchadiens », 6, 3, pp :138–163

SAAD-ALLAH Imane & ELOUIDANI Abdelkbi, 2025, « Digitalization of financial services: analysis of customer experience in the Moroccan banking sector », *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 8, 2, p. 535 – 547.

SFI. (2017). MSME finance gap: Assessment of the Shortfalls and Opportunities in. Société de finance internationale.

SORO Pehouolossin, YAPI Sopie Odette Rita & BASSA Amenan Léa, 2025, « Entrepreneuriat Féminin et obstacles socio-culturels en Côte d'Ivoire : la résilience comme levier d'accès au succès entrepreneurial », *Revue Internationale du Chercheur, 6, 4, p. 1057*–1083.

ST-PIERRE Josée, JULIEN Pierre-André & MORIN Martin, 2010, « L'effet de l'âge et de la taille sur la performance financière et économique des PME. *Journal of Small Business & Entrepreneurship, 23*, 2, p. 287-306.

TIMBA Gaëlle, DJEKNA Votsoma & SIME Emmanuel Meido, 2020, "Analyse de l'Adoption du Mobile Banking dans une Économie en Développement : Une Application au Cameroun", *Global Journal of Management and Business Research : Finance*, 20 (3). ⟨hal-03607159⟩

VENKATESH Viswanath, MORRIS Michael G., DAVIS Gordon B. & DAVIS Fred D, 2003, "User acceptance of information technology: Toward a unified view », *MIS Quarterly*, 27, 3, p. 425-478.

ZHANG Yan & RAJAGOPALAN Nandini, 2010, «Once an outsider, always an outsider? CE origin, strategic change and firm performance », Strategic Management *Journal, 31*, 334–346.

Contribution des femmes à la souveraineté alimentaire en Côte d'Ivoire : enjeux et défis des productrices des cultures vivrières de Zambakro et de Sinfra.

LAMAH-KAGBA Nina Roseline

Université Alassane Ouattara, (Bouaké – Côte d'Ivoire), Damekagba07@gmail.com
Auteur correspondant : Damekagba07@gmail.com,Tel : +2250747515080
Article soumis le 12/06/2026 et accepté le 14/09/2026

Résumé
La souveraineté alimentaire représente un défi majeur en Côte d'Ivoire, où l'agriculture demeure essentielle à l'économie et à la sécurité alimentaire. Les femmes ivoiriennes jouent un rôle important en participant à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles, tout en préservant des savoirs locaux. Pourtant, leur contribution reste souvent sous-estimée dans les politiques et stratégies du secteur. Cet article explore leur contribution au système alimentaire national et les raisons de leur reconnaissance limitée. L'étude s'appuie sur une approche qualitative, comprenant une revue de la littérature, des entretiens avec des femmes rurales de Zambakro et de Sinfra, des agriculteurs masculins et des acteurs institutionnels, ainsi qu'une analyse documentaire. Les résultats indiquent que, malgré leur importance, les femmes restent un pilier invisible des systèmes agricoles, confrontées à des inégalités persistantes en matière d'accès aux ressources, à la terre, et aux opportunités économiques et institutionnelles.
Mots-clés : contribution, femmes, Côte d'Ivoire, cultures vivrières, souveraineté alimentaire.

Contribution of women to food sovereignty in Côte d'Ivoire: issues and challenges for women food crop producers in Zambakro and Sinfra.

Abstract
Food sovereignty poses a major challenge in Côte d'Ivoire, where agriculture remains essential to the economy and food security. Ivorian women play a crucial role by participating in the production, processing, and marketing of agricultural products, while preserving local knowledge. Yet their contribution is often underestimated in sector policies and strategies. This article explores their contribution to the national food system and the reasons for their limited recognition. The study draws on a qualitative approach, including a literature review, interviews with rural women from Zambakro and Sinfra, male farmers, and institutional actors, as well as document analysis. The findings indicate that, despite their importance, women remain an invisible pillar of agricultural systems, facing persistent inequalities in access to resources, land, and economic and institutional opportunities.
Keywords: *contribution, women, Côte d'Ivoire, food crops, food.*

Introduction

La souveraineté alimentaire, définie par La Via Campesina en 1996 comme le droit des peuples à choisir des systèmes alimentaires durables et adaptés à leur culture, est devenue un enjeu important des politiques de développement, particulièrement dans les pays du Sud. Fondée sur la reconnaissance, pour chaque population et chaque État, du droit à se donner les moyens de produire leur propre nourriture dans les conditions qu'ils choisissent en toute autonomie, cette notion constitue un pilier potentiel des politiques publiques de sécurité alimentaire. En Afrique subsaharienne, la réalisation de cet idéal repose de manière déterminante sur les épaules des femmes rurales, qui en sont à la fois les principales actrices et les grandes oubliées (Said, 2017). En outre, elles jouent un rôle clé dans la souveraineté alimentaire, représentant près de 60 % de la main-d'œuvre agricole et produisant jusqu'à 80 % de la nourriture locale (Njobe et Kaaria, 2015). Cette réalité est confirmée à l'échelle régionale par la FAO (2025), selon laquelle 76 % des femmes actives en Afrique subsaharienne travaillent dans les systèmes agroalimentaires. C'est la part la plus élevée au monde. Leur participation est particulièrement forte dans les activités hors exploitation, notamment la transformation, le

conditionnement et la distribution. Leur part est passée de 21 % en 2005 à 29 % en 2022. En Côte d'Ivoire, elles participent à toutes les étapes, de la production à la transformation en passant par la distribution des aliments. Véritables piliers de l'agriculture familiale, gardiennes des savoirs traditionnels et actrices vitales du développement rural, elles sont au cœur de la sécurité alimentaire nationale[1]. Leur contribution soutient la sécurité alimentaire des ménages, dynamise les économies locales et joue un rôle social crucial dans les communautés rurales. Toutefois, malgré leur impact considérable, leurs efforts demeurent peu valorisés et peu soutenus par les politiques agricoles nationales (Doss, 2014).

En effet, l'inégalité d'accès aux ressources productives, telles que la terre, le financement, les intrants agricoles et les technologies de pointe, constitue un obstacle considérable à leur émancipation. À cela s'ajoutent les facteurs socioculturels et institutionnels qui rendent leur rôle dans les politiques agricoles et les stratégies de développement national moins visible. Ce décalage entre la réalité des contributions des femmes à la souveraineté alimentaire et la modestie de leur reconnaissance institutionnelle soulève des questions fondamentales sur l'évaluation du travail féminin et leur insertion effective dans les politiques publiques agricoles. C'est à ces questions que la présente étude entend répondre, en examinant le rôle des femmes en Côte d'Ivoire dans la construction de la souveraineté alimentaire nationale, en analysant les mécanismes de leur marginalisation, et en identifiant les leviers susceptibles de renforcer leur reconnaissance et leur participation à un développement agricole inclusif et durable.

1. Matériels et méthodes

1.1. Cadre de l'étude

Cette étude est réalisée dans deux localités de la Côte d'Ivoire, à savoir Zambakro et Sinfra. En effet, Zambakro est une sous-préfecture située à une quinzaine de kilomètres de Yamoussoukro, capitale politique de la Côte d'Ivoire. Cette localité se caractérise par une forte vocation agricole, avec une population vivant principalement de l'agriculture familiale. Les principales cultures pratiquées sont le manioc, l'igname, le maïs, le riz, les légumes maraîchers ainsi que diverses cultures vivrières destinées à l'autoconsommation et à la commercialisation[2].

Quant à Sinfra, située dans la région de la Marahoué, elle constitue l'un des principaux bassins agricoles du centre-ouest ivoirien. Son économie repose essentiellement sur l'agriculture, avec la coexistence de cultures de rente (cacao, café, hévéa) et de cultures vivrières (bananes, plantains, manioc, maïs, riz, légumes).[3]

Le choix de ces deux localités se justifie ainsi par leur forte vocation agricole et par l'importante participation des femmes aux activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

1.2. Population cible

L'étude a principalement ciblé les femmes rurales, impliquées dans des activités agricoles vivrières (manioc, banane, maïs, riz, igname, etc.), dans la transformation des produits agricoles ou

[1] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2011). *The State of Food and Agriculture 2010–2011: Women in Agriculture – Closing the Gender Gap for Development*. Ce rapport montre que les femmes jouent un rôle central dans la production agricole, la préservation des savoirs locaux et la sécurité alimentaire

[2] **Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV).** (2025). *Portail de l'économie ivoirienne : Agriculture vivrière*. Abidjan. Disponible sur : https://www.economie-ivoirienne.ci/activites-sectorielles/agriculture-vivriere.html

[3] **Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement de Côte d'Ivoire.** (2025). *Région de la Marahoué : secteurs d'activités et productions agricoles*. Portail d'Informations et de Promotion de l'Économie de Côte d'Ivoire.

dans les circuits locaux de commercialisation. Elles constituent le cœur de l'étude, car elles sont directement impliquées dans la production et la disponibilité des denrées alimentaires.

En ce qui concerne la population secondaire, elle inclut des responsables de coopératives agricoles, des chefs de village, des autorités administratives locales, des agents du ministère de l'Agriculture, des responsables d'ONG actives dans le développement rural ainsi que des leaders communautaires. La sélection des participants a été réalisée selon un échantillonnage raisonné non probabiliste, visant à choisir ceux capables de fournir des informations pertinentes. Ces personnes seront sélectionnées en fonction de leur implication dans la production, la transformation, la commercialisation et la gestion des ressources alimentaires.

1.3. Méthodologie de collecte des données

Les données ont été collectées entre le 7 et le 20 mars 2026, à l'aide de plusieurs méthodes complémentaires.

Une recherche documentaire a tout d'abord été menée à partir de rapports officiels, notamment ceux du Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières[4], ainsi que ceux de la Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Information[5] et du Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles[6]. Elle a également concerné des publications scientifiques sur le genre, l'agriculture et le développement rural (Quisumbing et al., 2014 ; Doss, 2018 ; Agarwal, 1994), des rapports de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture[7]. Ensuite, un questionnaire a permis de recueillir des données sur le profil socio-économique des femmes, leur rôle dans la production alimentaire, leur accès aux ressources, leur contribution aux revenus du ménage et leur perception de la reconnaissance de leur travail. Des entretiens semi-directifs ont également été réalisés auprès de responsables agricoles, d'autorités locales, de dirigeants d'ONG et de leaders communautaires afin d'approfondir les enjeux relatifs à la place des femmes dans les politiques agricoles, à leur participation aux processus décisionnels et à leur reconnaissance en tant qu'actrices essentielles de la souveraineté alimentaire. Enfin, des observations directes ont permis d'étudier les activités agricoles, les pratiques de transformation, les circuits de commercialisation, ainsi que les interactions entre hommes et femmes dans les zones de production. L'échantillon total a été constitué de 100 participants comme le résume le tableau suivant.

Tableau 1. Échantillonnage de l'étude

Catégorie	**Zambakro**	**Sinfra**	**Total**
Femmes productrices	25	25	50
Femmes transformatrices	10	10	20
Femmes commerçantes	10	10	20
Autorités et personnes ressources	5	5	10
Total	**50**	**50**	**100**

[4] Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, 2023, *Rapport annuel du secteur agricole*, Abidjan, Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique, 115 p.

[5] Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Information (DSDI). (2024). *Portail national des statistiques agricoles*

[6] République de Côte d'Ivoire. (2015–2016). *Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)*

[7] FAO (2011), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 : Le rôle des femmes dans l'agriculture – Combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

FAO (2023). *La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ce rapport analyse la place des femmes dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires, leurs contraintes d'accès aux ressources et leur contribution à la résilience alimentaire

Source : *Données d'enquête, mars 2026*

1.4. Méthodes d'analyse des données

La recherche adopte une méthode mixte, alliant approches quantitatives et qualitatives. L'approche quantitative rend possible une évaluation de l'ampleur de la participation des femmes dans les domaines agricoles et alimentaires et de leur niveau de reconnaissance dans les ménages, les collectivités et les structures institutionnelles. L'approche qualitative a permis de mieux comprendre les expériences vécues par les femmes, les représentations sociales préconçues quant à leur statut, ainsi que les mécanismes qui limitent leur visibilité malgré leur contribution essentielle à la sécurité et à la souveraineté alimentaires.

Cette approche complémentaire facilite ainsi une étude plus globale et nuancée du phénomène examiné. Les données issues des questionnaires sont traitées à l'aide de logiciels statistiques (Excel, SPSS).

1.5. Cadre d'analyse théorique

Cette étude s'appuie sur deux théories. La première est l'Approche Genre et Développement (Gender and Development – GAD), qui trouve son origine dans les travaux féministes sur le développement menés par Young K. (1993), à travers la notion d'empowerment (autonomisation). Selon cette auteure, l'autonomisation ne se limite pas à une simple amélioration des conditions matérielles des femmes : elle vise une transformation durable des rapports sociaux qui engendrent leur subordination. Il est en effet indispensable que les femmes puissent gérer leur existence, définir elles-mêmes leurs priorités et prendre part aux décisions qui les concernent. Cette approche permet ainsi d'éclairer la participation effective des femmes à la production alimentaire, les formes de reconnaissance ou de non-reconnaissance dont elles font l'objet, les contraintes structurelles qui limitent leur accès aux moyens de production, ainsi que les dispositifs d'émancipation économique, sociale et politiques susceptibles de renforcer leur position dans le cadre de la souveraineté alimentaire.

La seconde est la théorie de l'économie féministe développée par Périvier (2020), qui propose une critique de l'économie conventionnelle. Elle montre les biais de genre des études économiques traditionnelles et cherche à rendre visibles les apports économiques des femmes, habituellement négligés ou sous-estimés. Selon Périvier, l'histoire de la science économique a été façonnée par une vision masculine de la société, privilégiant avant tout les activités marchandes comme sources de richesse. Cette approche a fait disparaître le travail domestique et le travail de soin « care », essentiellement assurés par les femmes. Ainsi, cette théorie permet d'analyser les activités économiques invisibles (travail domestique, production non marchande, économie informelle) et de montrer que la contribution des femmes à la sécurité alimentaire est sous-estimée dans la mesure où une grande partie de leur travail n'est pas comptabilisée.

2. Résultats

L'enquête a permis de mettre en évidence plusieurs résultats majeurs relatifs au rôle des femmes dans la souveraineté alimentaire en Côte d'Ivoire.

2.1. Contribution des femmes à la souveraineté alimentaire

2.1.1. Forte implication dans la production vivrière

Les résultats de l'enquête révèlent que les femmes jouent un rôle central dans la production vivrière à Zambakro et Sinfra. Cette contribution s'inscrit dans le contexte ivoirien où l'agriculture vivrière, estimée à 23,65 millions de tonnes en 2024, constitue un pilier de la sécurité alimentaire. À l'échelle mondiale, la FAO indique que les femmes participent à plus de 50 % de la production alimentaire agricole, bien que leur travail reste souvent sous-évalué. Dans les zones étudiées, leur

engagement couvre toute la chaîne de valeur : préparation des parcelles, culture, récolte, transformation et commercialisation. À Sinfra, les coopératives féminines du village de Zéménafla illustrent cette dynamique avec une production de manioc estimée à 3 600 tonnes sur 450 hectares, soit un rendement moyen de 8 tonnes/ha. Ces résultats montrent que les femmes sont des actrices majeures de la production alimentaire locale et de la résilience des systèmes agricoles.

2.1.2. Rôle central dans la transformation et la commercialisation

Les femmes jouent également un rôle clé dans la transformation agroalimentaire en transformant le produit agricole brut en produits alimentaires prêts à être consommés et mis sur le marché. Elles procèdent principalement à la transformation de plusieurs denrées et de fruits à partir de techniques artisanales de transmission familiale. Ces activités comprennent le tri, le lavage, le broyage, la fermentation, le séchage, le décorticage et le conditionnement, permettant d'en obtenir des produits dérivés tels que : l'attiéké, le gari, la farine de manioc, les produits à base de maïs ou la pâte d'arachide.

En outre, la transformation du manioc en attiéké, placali, gari ou farine constitue une importante source de revenus pour les femmes. Selon les zones et leur niveau d'organisation, les revenus mensuels générés varient généralement entre 50 000 et 150 000 FCFA, voire davantage pour celles disposant d'équipements améliorés et d'un accès régulier aux marchés. Cette activité favorise également la disponibilité des produits alimentaires locaux et renforce la sécurité alimentaire des ménages. Les femmes jouent ainsi un rôle majeur dans la création de valeur, la structuration des chaînes de valeur agricoles rurales et le développement économique des communautés.

Dans la commercialisation des produits agricoles, les femmes jouent un rôle décisif en assurant la distribution des denrées vers les marchés locaux et urbains. Elles interviennent dans l'achat, le tri, le transport, le conditionnement et la vente de produits tels que le manioc, le maïs, le riz, la banane plantain et les légumes. Organisées autour de réseaux de confiance, elles facilitent le lien entre productrices et consommatrices, contribuant ainsi à l'approvisionnement régulier des marchés et des ménages. Cette activité constitue une source importante de revenus et d'autonomie économique, malgré les contraintes liées au transport, aux pertes post-récolte, aux fluctuations des prix et au faible accès au financement. Ainsi, la commercialisation renforce le rôle des femmes dans les systèmes alimentaires locaux et leur pouvoir de décision économique.

2.1.3. Contribution à la résilience alimentaire des ménages

Les résultats de l'étude révèlent que les femmes jouent un rôle essentiel dans la résilience alimentaire des ménages à Zambakro et Sinfra. Leur contribution repose sur trois axes majeurs : la diversification alimentaire, le renforcement des revenus familiaux et l'adaptation aux crises. En effet, à travers la production vivrière (manioc, banane plantain, maïs, riz, légumes, maraîchage), elles favorisent la disponibilité des aliments et réduisent la dépendance aux marchés. Leurs activités de transformation et de commercialisation génèrent également des revenus qui soutiennent les dépenses alimentaires des ménages, notamment en période de difficultés agricoles ou économiques. Par ailleurs, les femmes développent des stratégies d'adaptation telles que la diversification des cultures, l'épargne collective, le stockage des produits et la mobilisation des réseaux de solidarité. Elles apparaissent ainsi comme des actrices majeures de la stabilité des systèmes alimentaires locaux et de la réduction de la vulnérabilité des ménages face aux chocs.

Ensuite, leur implication dans la transformation et la conservation des produits agricoles constitue un levier essentiel. Les femmes transforment souvent les excédents en produits dérivés (attiéké, farine, huile artisanale, produits séchés), ce qui permet de prolonger la durée de conservation des aliments et de réduire les pertes post-récolte. Cette capacité de transformation joue un rôle stratégique pour la disponibilité alimentaire pendant les périodes de soudure ou de faible production.

Par ailleurs, les femmes contribuent à la résilience par la gestion économique des ressources alimentaires du ménage. Elles participent à l'achat, à la gestion et à la répartition des aliments en fonction des priorités familiales. Dans de nombreux cas, les revenus tirés de leurs activités informelles sont directement réinvestis dans l'alimentation, la santé et l'éducation des enfants, ce qui améliore indirectement la sécurité alimentaire et nutritionnelle du foyer.

L'analyse des données révèle également que les femmes jouent un rôle déterminant dans la gestion des crises alimentaires au sein des ménages et des communautés rurales. Face aux situations de vulnérabilité telles que la hausse du coût des denrées alimentaires, les faibles rendements agricoles ou encore les perturbations liées aux changements climatiques, elles mettent en œuvre diverses stratégies d'adaptation, comme la diversification des cultures vivrières, l'échelonnement des périodes de semis et de récolte, ainsi que la transformation et la conservation des produits agricoles, afin de garantir la disponibilité de la nourriture pour leur famille.

Les entretiens montrent que ce sont souvent les femmes qui réagissent en premier quand la nourriture commence à manquer. Elles changent alors les habitudes du foyer : elles achètent des produits locaux moins chers, jettent moins et gèrent mieux ce qu'elles ont sous la main. Cette capacité à s'organiser montre à quel point elles sont indispensables pour que la famille tienne le coup, comme l'explique une femme de Zambakro :

> Quand les prix augmentent au marché, nous sommes obligées de changer certaines habitudes. Nous remplaçons parfois le riz par l'igname ou le manioc que nous pouvons trouver plus facilement dans le village.

De même, 68% des enquêtées ont souligné leur capacité à diversifier leurs sources d'approvisionnement alimentaire afin d'atténuer les conséquences des mauvaises récoltes. À cet effet, des femmes de Sinfra témoignent :

> Lorsque la pluie tarde à venir et que la récolte est mauvaise, nous recourons aux légumes du jardin ainsi qu'aux produits que nous avons préalablement séchés ou conservés pour nourrir la famille.

Les résultats mettent également en évidence l'importance des mécanismes de solidarité développés par les femmes. Les réseaux d'entraide communautaire — notamment les tontines, les associations féminines et les formes traditionnelles de solidarité villageoise — constituent des ressources essentielles pour faire face aux périodes de crise. Ces structures permettent aux femmes d'accéder à des financements informels, d'échanger des produits alimentaires ou de bénéficier d'un soutien matériel en cas de besoin. Les propos recueillis auprès de 70 % des enquêtées illustrent ce constat :

> Quand une femme traverse une période difficile, les autres membres de notre groupement l'aident en cuisinant ou en partageant ce que nous avons, pour qu'aucune famille ne manque de nourriture. Grâce aux tontines également, nous pouvons emprunter un peu d'argent pour acheter des vivres ou relancer une activité lorsque les revenus agricoles diminuent.

Ces témoignages illustrent la forte capacité d'adaptation des femmes face aux chocs alimentaires et économiques. Ils montrent que leur contribution dépasse largement les activités de production agricole et englobe la gestion quotidienne des ressources, l'anticipation des risques et le renforcement de la cohésion sociale. Ainsi, les femmes apparaissent comme des actrices essentielles de la résilience alimentaire locale, même si ce rôle stratégique demeure souvent marginalisé.

2.2. Contraintes liées à la contribution des agricultrices et à leur autonomisation

Bien que les femmes constituent un pilier essentiel de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, elles demeurent confrontées à de nombreuses contraintes structurelles qui limitent leur contribution et leur autonomie. Cette situation traduit un décalage entre l'importance réelle de leur rôle dans la sécurité et la souveraineté alimentaires des ménages et la reconnaissance sociale, économique et institutionnelle qui leur est accordée.

2.2.1. L'accès limité à la terre : une contrainte structurelle majeure

Les résultats révèlent que l'accès à la terre demeure fortement marqué par les normes coutumières et les rapports de genre. La majorité des femmes interrogées exploitent des parcelles prêtées par leurs époux, leurs parents ou des membres de la communauté, sans disposer de droits fonciers sécurisés. Cette précarité foncière réduit leur capacité à investir durablement dans l'amélioration des exploitations. Les enquêtées de Zambakro et de Sinfra soulignent les mêmes inquiétudes :

> Nous travaillons la terre depuis plusieurs années, mais nous n'avons aucun papier qui prouve qu'elle nous appartient.

Ces témoignages illustrent une situation d'insécurité foncière qui fragilise les activités agricoles féminines et limite leur pouvoir économique. En l'absence de propriété foncière, les femmes rencontrent également davantage de difficultés pour accéder aux financements et aux programmes de développement agricole.

2.2.2. Un accès insuffisant aux ressources productives

Les femmes sont confrontées à d'importantes difficultés pour obtenir des crédits auprès des institutions financières, pour accéder à des intrants agricoles de qualité (semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires) et pour se doter d'équipements agricoles modernes (motoculteurs, systèmes d'irrigation, matériels de transformation et de stockage), pourtant indispensables à l'amélioration de leur productivité. Des productrices rencontrées témoignent en ces termes :

> Les banques demandent des garanties que nous n'avons pas. Souvent, nous nous débrouillons avec nos propres économies, ce qui nous oblige à travailler encore à la houe et à la machette, alors que les hommes peuvent louer des machines pour aller plus vite.

Ces propos révèlent l'existence d'inégalités persistantes dans l'accès aux moyens de production. Malgré leur forte implication dans les activités agricoles, les femmes demeurent peu soutenues par les dispositifs financiers et techniques existants, ce qui limite considérablement leurs possibilités de développement économique.

2.2.3. Une reconnaissance insuffisante du travail féminin

Les entretiens mettent en lumière une faible valorisation sociale du travail accompli par les femmes. Bien qu'elles interviennent à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, leurs activités sont souvent perçues comme un simple prolongement de leurs responsabilités domestiques, ainsi que le souligne le témoignage d'une enquêtée :

> Nous sommes au champ du matin au soir, mais quand on parle des producteurs, ce sont toujours les hommes qu'on cite. On dit même souvent que nous aidons nos maris, alors que nous travaillons tout autant qu'eux.

Cette invisibilisation du travail féminin contribue à leur faible représentation au sein des organisations agricoles, des coopératives et des instances locales de prise de décision. Ainsi, bien qu'elles participent activement à la production alimentaire, les femmes ne bénéficient pas d'une reconnaissance à la hauteur de leur contribution.

2.2.4. Des bénéfices économiques inégalement répartis

L'étude révèle enfin que les revenus générés par la production, la vente ou la transformation des produits agricoles ne sont pas toujours contrôlés par les femmes elles-mêmes. Dans plusieurs ménages, les décisions relatives à la vente des récoltes et à l'utilisation des revenus demeurent principalement masculines. Des enquêtées les décrient en ces propos :

> Nous travaillons beaucoup pour planter, récolter, vendre ou transformer les produits vivriers, mais ce sont souvent nos maris qui décident de ce qu'on fera de l'argent ; nous n'avons pas toujours notre mot à dire sur les dépenses importantes.

Ces témoignages montrent que la forte contribution des femmes à l'économie agricole ne se traduit pas systématiquement par une véritable autonomisation financière. Les inégalités persistantes dans le contrôle des revenus limitent leur capacité à investir, à épargner et à améliorer durablement leurs conditions de vie.

3. Discussion

Les résultats de l'enquête mettent en évidence une double réalité : le rôle central des femmes dans la production et la sécurisation alimentaire des ménages et le manque de reconnaissance.

3.1. Rôle central dans la production et la sécurisation alimentaire des ménages

Cette étude révèle le rôle indispensable des femmes dans l'alimentation locale. Elles interviennent à chaque étape de la chaîne de valeur agroalimentaire, de la production à la commercialisation, en passant par la transformation et la conservation des produits. Leur travail contribue ainsi directement à une meilleure sécurité alimentaire des familles.

Ces résultats corroborent ceux de Diallo (2012) et de Goh (2014), qui soulignent également la place prépondérante des femmes dans les systèmes agricoles et alimentaires en Afrique de l'Ouest. Cette convergence s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, dans les sociétés rurales ouest-africaines, la division traditionnelle du travail attribue aux femmes la responsabilité des cultures vivrières, de la transformation des produits agricoles et de la préparation des repas. D'autre part, leur proximité avec les besoins alimentaires du ménage les conduit à privilégier des productions destinées à l'autoconsommation, tout en commercialisant les excédents afin de générer des revenus complémentaires. Face aux difficultés économiques et climatiques, ces femmes diversifient leurs stratégies de génération de revenus, ce qui renforce la résilience de leurs familles. Grâce à leur savoir-faire et à leur capacité d'adaptation, elles jouent un rôle central dans l'alimentation de la communauté, en s'investissant tant dans la production locale que nationale.

3.2. Manque de reconnaissance

L'étude révèle un paradoxe : bien que les femmes jouent un rôle central dans les systèmes alimentaires à travers la production, la transformation et la commercialisation agricoles, leur contribution reste insuffisamment reconnue. Elles demeurent confrontées à des inégalités d'accès à la terre, au financement, aux équipements et aux technologies. Ces contraintes relèvent davantage de structures sociales et institutionnelles que d'un manque de capacités (Agarwal, 1994 ; FAO, 2011).

Les résultats montrent également que les normes sociales, leur faible participation aux décisions et le poids des responsabilités domestiques limitent leur autonomie économique (Kabeer, 1999). Cette situation confirme les analyses de Boserup (1970), Badiane (2011) et Périvier (2020) sur la nécessité de mieux valoriser le travail féminin dans l'agriculture et la reproduction sociale.

L'étude met en évidence le rôle majeur des femmes rurales de Zambakro et de Sinfra dans la souveraineté alimentaire en Côte d'Ivoire, à travers la production vivrière, la transformation, la commercialisation et la gestion alimentaire des ménages. Elle rejoint la conception de La Via Campesina (1996), selon laquelle la souveraineté alimentaire repose sur la capacité des communautés à contrôler leurs systèmes de production et de distribution.

Cependant, il faut interpréter les résultats avec prudence en raison du caractère localisé de l'étude, de la taille limitée de l'échantillon et des biais possibles des données déclaratives (Yin, 2018 ; Dumez, 2016). Malgré ces limites, cette recherche montre que les femmes rurales jouent un rôle clé

dans la transformation durable des systèmes alimentaires en Côte d'Ivoire, en tant qu'actrices économiques, sociales et politiques.

Conclusion

Cette étude souligne le rôle clé des femmes ivoiriennes dans le développement de la souveraineté alimentaire en Côte d'Ivoire. En tant qu'actrices majeures des systèmes alimentaires, elles participent à divers niveaux, notamment dans l'agriculture, la transformation, la commercialisation des produits vivriers, ainsi que dans la gestion des ressources alimentaires dans leurs ménages et communautés. Grâce à leurs connaissances locales, leur capacité d'adaptation et leur résilience face aux crises économiques, sociales et environnementales, elles jouent un rôle crucial dans la promotion d'une agriculture plus durable et la sécurisation alimentaire du pays.

Toutefois, malgré cette contribution majeure, les femmes demeurent insuffisamment reconnues et valorisées dans les politiques agricoles et les mécanismes de gouvernance alimentaire. Elles rencontrent encore de nombreux obstacles structurels, parmi lesquels l'accès limité à la terre, aux financements, aux équipements modernes, aux technologies agricoles et aux formations spécialisées. Ces contraintes sont renforcées par des normes socioculturelles qui restreignent leur autonomie économique et réduisent leur participation aux espaces de décision au sein des familles, des communautés et des institutions.

Pour remédier à cette situation, il est nécessaire d'intégrer davantage l'approche genre dans les politiques agricoles et rurales. Cela passe par l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources productives, la mise en place de mécanismes de financement adaptés, le renforcement des capacités techniques, la diffusion des innovations agricoles et une meilleure représentation dans les instances de gouvernance. Le soutien aux organisations féminines agricoles constitue également un levier important pour accroître leur pouvoir d'action.

Enfin, l'étude recommande de poursuivre les recherches sur l'autonomisation économique des femmes rurales, l'impact des innovations technologiques et les stratégies locales face aux changements climatiques et aux crises alimentaires. En définitive, la souveraineté alimentaire ivoirienne ne pourra être pleinement atteinte sans une reconnaissance accrue du rôle des femmes. Leur participation active constitue une condition essentielle pour bâtir des systèmes alimentaires plus équitables, durables et résilients.

Références bibliographiques

AGARWAL Bina, 1994, *A Field of One's Own: Gender and Land Rights in South Asia*, Cambridge, Cambridge University Press.

ASSOCIATION ADÉQUATIONS, 2017, « Définition de l'approche genre et développement », disponible sur : http://www.adequations.org/spip.php?article1515 (consulté le 07 avril 2026).

DOSS Cheryl, 2014, « Si les femmes soutiennent la moitié du ciel, quelle part de la nourriture mondiale produisent-elles ? », in *Genre dans l'agriculture : combler le fossé des connaissances*, Dordrecht, Springer, p. 69-88.

HONNETH Axel, 1992, *La Lutte pour la reconnaissance : pour une grammaire morale des conflits sociaux*, Paris, Éditions du Cerf, édition française, 2000.

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO), NATURAL RESOURCES INSTITUTE (NRI) & AFRICAN WOMEN IN AGRICULTURAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (AWARD), 2025, *The Status of Women in Agrifood Systems in Sub-Saharan Africa*. Rome, FAO. https://doi.org/10.4060/cd6631

LA VIA CAMPESINA, 1996, *Déclaration de Rome sur la souveraineté alimentaire*, Sommet mondial de l'alimentation, Rome (Italie), 13-17 novembre 1996. Disponible sur : https://viacampesina.org (consulté le 27 mars 2026).

NJOBE Bibi et KAARIA Susan, 2015, « Les femmes et l'agriculture : le potentiel inexploité dans la vague de transformation », Banque africaine de développement (BAD) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), disponible sur : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/DakAgri2015/Les_femmes_dans_l_agriculture.pdf (consulté le 07 février 2026).

NIAMIEN Kadjo Henri-Joël, OBOUMOU Abah Marie-Josée et GOURE BI Tra Florent, 2023, « Les activités agricoles des femmes dans la sous-préfecture de Kondrobo et leurs impacts socioéconomiques », *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n° 2, p. 149-165.

PÉRIVIER Hélène, 2020, *L'économie féministe : Pourquoi la science économique a besoin du féminisme et vice versa*, Paris, Presses de Sciences Po.

SAID Abdel, 2017, « La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes », *Politique étrangère*, Institut français des relations internationales, p. 167-177. Disponible sur : https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2017-3-page-167?lang=fr (consulté le 20 février 2026).

YOUNG Kate, 1993, *Planning Development with Women: Making a World of Difference*, London, Macmillan Development Studies.

La femme fante et ses activités liées à la pêche en Côte d'Ivoire XIXe-XXIe siècle

MIESSAN Mathieu

Département d'Histoire,
Université Alassane Ouattara, koblanottou@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : koblanottou@gmail.com, Tel : 0708040465
Article soumis le 10/06/2026 et accepté le 25/06/2026
Réf : 2COLRS 077

Résumé :
La mer représente un domaine d'activité essentiel chez les populations riveraines. Les peuples disposant de la façade maritime ont fait d'elle une zone d'occupation importante. Les Fante, peuple côtier, ont développé des professions importantes telles que la pêche, le cabotage, la production du sel etc. Dans cette production, l'action de l'homme est la plus visible, conduisant ainsi à occulter la participation de la femme. Le rôle de la femme fante lié aux activités de pêche est ignoré. Elle est décrite comme une actrice incontournable dans la chaine de production de l'activité de pêche, ne participant pas aux professions liées à la pêche. De la consignation à la commercialisation en passant par la négociation entre les pêcheurs et les commerçants et la transformation, la femme fante est au cœur des activités liées aux activités halieutiques. Cette étude vise à analyser les activités économiques de la femme fante qui gravitent autour de la production halieutique. Cette présente contribution s'interroge sur l'implication de la femme fante dans les professions maritimes. Elle s'appuie sur une méthodologie axée sur les données orales, les sources écrites et une documentation bibliographique, ainsi que l'analyse croisée, la confrontation, la critique et l'interprétation des informations issues de ces sources. Cette démarche méthodologique nous a permis de comprendre que bien que la femme fante ne participe pas à la capture des poissons, elle en est l'animatrice par excellence de la production des ressources halieutiques. Cette profession leur a permis d'être mareyeuse et tutrice incontournable des pêcheurs fante et à s'investir pleinement dans la production halieutique.
Mots-clés : femme fante, pêche, activités économiques, mer, autonomisation

The Fante Woman and Her Fishing-Related Activities in Côte d'Ivoire (19th–21st Centuries)

Abstract:
The sea represents a significant field of activity for coastal populations. People living along the coastline have made it their major place of settlement. The Fante, a coastal people, have developed significant occupations such as fishing, coastal trade, salt production and so on. However, men's contributions to these activities remain the most visible thus, making women's participation go unseen. Consequently, the Fante woman's fishing-related activities are not given much importance. Although she is not directly involved in fishing, the Fante woman is depicted as a crucial factor in the fisheries production. From fish consignment and processing to marketing and negotiating between fishermen and traders, she plays a central role in fishing-related activities. This study aims to analyze the economic activities of Fante women that revolve around fisheries production. It examines their involvement in maritime occupations and their contribution to the fishing sector. The research is based on a methodology combining oral data, written sources, and bibliographical documentation, as well as cross-analysis, comparison, critical evaluation, and interpretation of information gathered from these sources. This methodological approach reveals that, although Fante women do not participate directly in fishing, they are the driving force behind fisheries production and distribution. Through these activities, they have become fish traders and indispensable patrons of Fante fishermen, playing a crucial role in the fisheries sector and investing fully in its development.
Keywords*: Fante women, fishing, economic activities, sea, empowerment.*

Introduction

Dans l'imaginaire collectif, la femme n'est pas reconnue comme un être égal à l'homme. Cette idée est liée à son statut de femme, caractérisé par une remarque ambivalente (J.F. Michel, 1978 : 36) dont l'aspect physique est le plus évoqué. Cette caractérisation révèle qu'elle est un être faible, incapable d'entreprendre une quelconque activité ou de mener une action. L'image qu'on a de la femme est un rapport d'infériorité hiérarchique en termes de biologie qui tend à maintenir la femme dans une condition de passivité. C'est dire que le portrait de la femme renvoie à des clichés indésirables

en l'occurrence, celle qui vit un sous traitement ou parfois, une surprotection sous prétexte qu'elle est faible. L'image que l'on tient de la femme est très négative. « On ne peut rien imaginer de plus bas que la position dans laquelle la femme est maintenue, par la mentalité et les coutumes indigènes. L'amélioration des conditions de vie est quasi impossible, puisqu'elle doit se contenter d'une position qu'elle croit hériter. » (B. Cruickshank, 1966, Vol 2 : 95). Si cette idée ne cadre pas avec la réalité de la société africaine, elle démontre la perception de l'imaginaire collectif de la femme. Certains ont une position plus nuancée qui montre une femme physiquement moins forte, mais d'un caractère qui se veut résistant. Cette capacité est due au fait que « C'est elle qui porte les enfants, ce qui la rend moins disponible pendant neuf mois. Ensuite elle s'occupe d'eux, mais là il ne s'agit plus d'une donnée physiologique mais d'un élément de la répartition sexuelle des tâches qui est fondamentale dans les sociétés traditionnelles » (Y. Person, 1975 : 33). L'image négative de la femme ne résulte pas de la distinction des tâches des activités physiques, mais plutôt de l'image de la femme-mère, source de vie et de la prise de conscience de l'homme de cette puissance créatrice de la femme qu'il cherche à les dévaloriser (C. Rondeau, 1994 : 264). Cette puissance créatrice est manifeste dans les domaines de la société ; politique, économique, social, etc., justifiant ainsi son implication dans toutes les activités de la société.

Les sociétés côtières sont caractérisées par une forte division sexuelle du travail, qui sont plus ou moins favorables aux femmes, car ces dernières ont des tâches mineures (A. Hugon, 2007 : 44). Ces sociétés dont les professions sont liées à la mer, ont développé des activités économiques telles que la pêche, le cabotage, la production du sel etc. La pêche occupe une place prédominante, dont le premier rôle revient à l'homme. Les Fante, peuple originaire de la Côte de l'Or (le Ghana actuel), forment l'une des communautés de pêcheurs les plus anciennes et dynamiques de l'Afrique occidentale. La pêche constitue le secteur clé de leur économie et a fait d'eux des experts de la production halieutique. Cependant, le rôle de la femme dans la chaine de production demeure, largement, ignoré. Cette conjoncture est due au fait qu' « à première vue la place des femmes dans l'économie maritime jusqu'à la fin du XIXe siècle pourrait se définir « en creux » à partir de clichés et de stéréotypes inscrits dans la tradition maritime et la vision dominante que l'on engendre » (A. Lespagnol, 2008 : 97). Des clichés et stéréotypes comme : aucune femme n'a participé à la production halieutique en mer, pas à bord d'une pirogue, sont les raisons de l'obscurantisme de sa non-participation à la production halieutique. Il est vrai que l'exercice des activités en mer est la chasse gardée de l'homme, cependant, la production des ressources halieutiques est un ensemble de processus économiques regroupant ceux de la production, d'animation, de transformation et de commercialisation.

Ainsi, les professions liées à la pêche constituent un espace de production, qui est le domaine de l'homme et des structures sociétales, des mécanismes d'animation, un espace de transformation et de distribution qui sont aux mains de la femme fante. Ces données montrent la participation primordiale de la femme fante aux activités économiques liées à la pêche. L'ensemble de ces remarques nous amène à poser la question suivante : quelle est l'implication de la femme fante dans les activités de pêche qui constituent la principale profession des Fante présents en Côte d'Ivoire du XIXe au XXIe siècle ? L'objectif de cette étude est d'analyser les activités économiques exercées par la femme autour de la production halieutique ainsi que leur contribution au développement de cette activité. Les bornes chronologiques de cette étude sont le XIXe siècle et le XXIe siècle. La première, marque l'arrivée des premiers pêcheurs migrants fante en Côte d'Ivoire, précisément dans les localités du sud-est, notamment, d'Azuretti et Grand-Bassam. Ils sont accompagnés de leurs familles composées de leurs épouses et de leurs parents. Les femmes, donc les épouses jouent le rôle d'intermédiaire entre leurs époux, leurs parents proches et les commerçants. La seconde borne est la période, représentée par l'année 2000 correspondant à l'implication massive des femmes fante dans l'exploitation du poisson, où elles deviennent des propriétaires de pirogues.

Pour atteindre notre objectif, nous nous sommes appuyés sur une méthodologie basée sur la collecte des sources orales, écrites, imprimées et une documentation bibliographique portant sur la question. Ces informations issues de ces sources ont été soumises à l'analyse critique, à la confrontation, à l'interprétation et à l'élaboration d'une synthèse conformes aux normes de la science historique. Cette démarche nous a permis de structurer notre étude en trois parties. La première partie présente la femme fante comme animatrice par excellence de la production des ressources halieutiques. La deuxième partie montre son rôle d'animatrice à l'essor de la production halieutique. Enfin, la troisième partie souligne la place qu'occupe la femme fante dans le développement de la production du poisson.

1. La femme fante : animatrice de la production des ressources halieutiques

Lorsque la pirogue s'échoue sur la plage et que les pêcheurs, avec l'aide de certains collègues ainsi que des personnes riveraines, procèdent à son halage, les membres de l'équipage commencent le portage des prises. Une fois cette étape achevée, la tâche revient à la femme fante qui intervient dans l'achat, la transformation et la commercialisation du poisson.

1.1. L'achat et la transformation des poissons : principale activité des femmes fante

La femme est sans équivoque l'actrice la plus importante du marché de poisson chez les Fante. Elle fournit une grande énergie dans la chaine de production halieutique et constitue le véritable moteur du système économique maritime. Elle est pour les pêcheurs le premier acheteur du poisson, dont l'objectif est la commercialisation pour une consommation immédiate ou lointaine.[1] Les femmes de pêcheurs sont celles qui ont la mainmise sur l'achat des poissons. Selon Effouah Egymang : « La priorité de la prise revient aux femmes des pêcheurs. Ce sont elles qui achètent d'abord les prises de la pirogue, ensuite ; elles les revendent aux autres femmes qui, à leur tour, les commercialisent sur les marchés lointains après transformations. »[2] Cette mainmise dans la pêche a été perçue par C. Chaboud (1983 : 24) qui mentionne « […] l'écoulement des prises d'une senne de plage à Hann est entièrement contrôlé par les femmes de famille du propriétaire qui ont la priorité pour l'achat de toutes les espèces de haute valeur commerciales ».

La femme fante a le monopole de l'achat des prises pendant la grande saison de pêche.[3] Cette mainmise n'est pas limitée à cette saison. Certes, cette période se caractérise par une forte et grande production halieutique, cependant, en dehors de cette période les pêcheurs continuent de pratiquer la pêche bien que la prise soit moins importante que la grande saison. La parenté, la connaissance et les ressources financières sont les moyens employés par les femmes pour l'acquisition du poisson. Par ailleurs, le prix d'achat du poisson diffère d'une localité à une autre et d'une saison à une autre. Aussi, lors de la grande saison de pêche, les prix sont moins élevés par rapport à la petite saison. Les prix des poissons[4] dépendent de leurs espèces et de leurs tailles. L'hareng a une valeur de vente élevée par rapport aux anchois, fritures etc. Après l'achat des poissons, dont la femme est au centre, il revient à la phase de la transformation.

[1] Enquêtes orales réalisées le 20 octobre 2021 auprès de Koblan Yessan à Sassandra.
[2] Enquêtes orales réalisées le 29 octobre 2019 auprès de Effouah Egymang à Kpadandon.
[3] Cette période est généralement comprise entre mi-juin ou juillet à septembre. Elle est appelée par les Fante *mawura*. Nous distinguons la grande et la petite saison. La grande se déroule entre mi-juin ou juillet à septembre et la petite saison de février à mars.
[4] Généralement, la fixation des prix de certains poissons est du ressort de la communauté dont les discussions sont établies dans un premier temps entre les propriétaires de pirogues (bosoum) et le chef des pêcheurs (apofohene) et dans un second temps entre le chef des pêcheurs et la cheffe des commerçantes (*obatahene*). Toutefois les propriétaires de pirogues ou les pêcheurs sont responsables des prix des poissons à l'égard de leurs épouses et mères. Cette donnée découle de leur conscience d'appartenance à une même famille économique (bien que la recherche de profit prime) d'où la nécessité de régulation de prises.

Elles ont le monopole de la conservation du poisson, car elles ont l'apanage de la transformation des produits halieutiques. Plusieurs méthodes sont employées par la femme pour la conservation du poisson telles que le fumage, la salaison et le séchage. Elles ont pour objectif de préserver le poisson de tout parasitage (J. Pliya, 1980 : 204) et d'accroitre la durée de conservation du poisson. La transformation du poisson est d'abord une nécessité pour la préservation de la qualité du produit jusqu'à sa consommation puisqu'il ne tarde pas à se décomposer.[5] Ensuite, elle permet de constituer des réserves pour les basses saisons de pêche et d'absorber le stock des produits halieutiques non écoulés pendant la grande saison de production (K.A. Fiagan, 2014 : 223). Le fumage et la salaison sont les moyens de transformation les plus utilisés par les femmes fante. Le fumage est la méthode la plus répandue, la moins couteuse et la plus rapide dans le traitement des poissons. C'est donc le moyen par excellence de conservation et de traitement du poisson par les femmes fante. Cette pratique permet de garantir l'offre sur une bonne partie de l'année et de réduire les pertes post captures. Ce qui permet d'approvisionner en poisson les habitants des régions riveraines et de l'intérieur dépourvues de centres de production et de débarquement à cause de la durée de traitement prolongé et de la facilité de transport des poissons finis, et de satisfaire les exigences particulières des consommateurs en matière de qualité organoleptique (K.A. Fiagan, 2014 : 233).

Plusieurs fumoirs sont utilisés parmi lesquels figurent les fours ronds, les fours chorkors, les fours en toile, etc. Les deux derniers fours cités sont récents dans l'emploi de fumage et sont généralement de formes rectangulaires. Ils sont, certes, utilisés pour fumer toutes les espèces de poisson, cependant, les gros poissons sont les plus appropriés à ces fumoirs. Les fours ronds et en toile sont, généralement, utilisés pour les prises de faible quantité ou de fumage de courte durée dont la finalité est de commercialiser le lendemain (M. Miessan, 2023 : 514). Les bénéfices potentiels que les femmes fante tiraient de ces ressources halieutiques découlaient de la bonne transformation dont le fumage occupe la place principale dans le traitement.

Pour ce qui concerne la salaison, elle est également une méthode de traitement. Bien qu'elle soit, largement, répandue, elle est moins rapide et moins aisée que le fumage. Elle occupe le deuxième rang des méthodes de transformation.[6] Elle est née avec la découverte du sel marin. Les poissons utilisés sont avariés.

> Dans la préparation des poissons salés, les femmes se servent souvent des espèces démersales comme les bars, les capitaines et les carpes. Elles utilisent souvent les prises des pêcheurs de Tonga, d'Agbla et des ligneurs qui sont parfois en état d'avarie à cause de la durée de la marée ou d'une mauvaise conservation et l'absence de l'utilisation de la glace (K.A. Fiagan, 2014 : 236).

L'auteur limite les espèces ainsi que les prises de la salaison. Toutes les espèces et toutes les prises des pêcheurs sont utilisables pour la transformation, bien que certaines soient prisées par rapport à d'autres. Les données de ventilation côtières et l'insolation des heures chaudes de la journée sont les conditions primordiales dans l'obtention de la dessiccation suffisante (J. Pliya, 1980 : 206). Une fois que les poissons sont débarqués sur la plage par les pêcheurs, le processus revient aux femmes. Là, le poisson est trié, écaillé, éviscéré, ensuite lavé avec de l'eau de mer et mis avec le sel en couches alternées, soit dans des paniers, soit dans des cuvettes, soit dans des bassines. Après, elles posent des objets solides de grande masse pour faciliter l'égouttage pendant des jours selon la quantité et la qualité du poisson.[7] Ensuite, les femmes mettent les poissons sur une sorte de mirador d'une certaine

[5] Enquêtes orales collectives réalisées le 25 décembre 2022 auprès des femmes fante à Mohamé.

[6] Enquêtes orales réalisées le 25 novembre 2019 auprès de Ama Amouakole à Sassandra.

[7] Les petits poissons tels que : les fritures, les sardinelles, les ethmaloses, anchois, les chinchards, les carpes, les pelons, les otolithes etc., la durée de l'égouttage peut être d'un à deux jours. Quant aux grosses espèces comme : les capitaines, les raies ; les requins, les barracudas, la durée de la charge est plus de deux jours.

hauteur.[8] Pour avoir le produit souhaité, elles le sèchent durant trois (03) à cinq (05) jours lors d'un temps ensoleillé et une semaine pendant un temps couvert.

L'achat et la transformation sont des activités essentielles pour les femmes fante dans la mesure où ils connaissent une régression. Cette diminution n'entrave pas l'engagement de la femme fante dans cette activité car elle s'adonne pour répondre à sa responsabilité de mère dans la société. Après le traitement, le poisson est commercialisé sur les marchés proches des zones de production tout comme ceux de l'intérieur de la Côte d'Ivoire. Tout comme l'achat et la transformation, le commerce est aussi l'apanage de la femme.

1.2. La femme fante : commerçante par excellence des produits halieutiques des pêcheurs

La spécialisation de la femme fante dans le commerce du poisson découle du commerce féminin, qui a une longue histoire (C. Coquery-Vidrovitch, 1994 : 158)[9]. Elles sont les héritières d'une ancienne lignée de contact avec le monde commercial européen présent sur la Côte de l'Or et l'intérieur par leur rôle d'intermédiaires. Les femmes fante présentes en Côte d'Ivoire se sont appuyées sur cette expérience pour se spécialiser dans le commerce du poisson. Lorsque nous avons posé la question de savoir si : « Le commerce du poisson est une activité lucrative pour les femmes fante ? », les réponses des femmes ont été unanimes : « Toutes les femmes qu'elle soit la femme d'un pêcheur ou pas, soit femme d'autochtone se livre au commerce du poisson. Cette activité est génératrice de revenus ».[10] Cette réponse révèle l'importance du commerce du poisson pour les femmes fante. Leur implication dans l'achat et la transformation du poisson montre que la commercialisation du poisson est une activité rentable. À en croire aux dires de notre informatrice, nous tenterons de souligner que les femmes qui s'adonnent à la vente des poissons à l'état frais serait plus lucrative. Les traditions orales recueillies révèlent que la vente directe du poisson aux transformatrices ou aux commerçantes ne génère pas autant de profit que le poisson transformé, notamment le poisson fumé. À cet effet, R. Overa (2000 : 308) note, à propos des femmes fante du Ghana, que nous pouvons assimiler aux femmes fante présentes en Côte d'Ivoire : « Les bénéfices potentiels tirés de la production de poisson résident surtout dans la transformation et le commerce à longue distance ». Le commerce du poisson fumé constitue une source de revenus importante pour les femmes fante. Elles emploient plusieurs stratégies de circuits de vente, à savoir le commerce de proximité et le commerce vers l'intérieur ou à longue distance.

La première est similaire à un micro-commerce de détail dont le but est d'échanger les poissons dans les quartiers et les localités situées dans les périphéries des zones de production (M. Miessan, 2023 : 200). Cette méthode permettait aux femmes fante d'écouler leurs poissons dans un délai bref. Dans cette optique, les femmes et parfois des jeunes filles portaient des bassines contenant les produits halieutiques, marchant à pieds et proposant à la crie. Cette stratégie de commercialisation concerne les zones environnantes des lieux de pêche. Les localités environnantes des zones d'établissements des pêcheurs fante d'Azuretti telles que Grand-Bassam, Bonoua sont des lieux d'échanges privilégiés du poisson.[11] La vente du poisson dans les localités environnantes, telles que Bonoua, soulignées par les traditions orales, était perçue par l'administrateur Carrier qui note qu' : « Il n'a été signalé ce fait que

[8] Généralement les hauteurs varient entre 1m à 1,75m. Le but est de permettre un meilleur égouttage, mais aussi éviter que les enfants ou certains animaux comme les chiens, les porcs, les coqs n'entrave à ce processus.

[9] Par l'acquisition d'une forte expérience auprès de leurs mères, les femmes fante présentes en Côte d'Ivoire se lancèrent dans la commercialisation du poisson.

[10] Enquêtes orales réalisées le 22 janvier 2021 auprès de Effoua Abam à Port-Bouët.

[11] ANCI 1EE 123 (6) Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle de Grand-Bassam. Affaires politiques et indigènes. Réponses au rapport politique du mois de février 1912. Rapport trimestriel du 1912.

ces jours derniers, le seul village d'Azuretti a vendu en une fois au centre de Bonoua pour deux mille sept cents francs de poissons payés comptant. »[12]

Bien que Carrier n'évoque pas explicitement que ce sont les femmes fante qui furent les actrices de cette vente, cependant les données orales sont unanimes sur le fait que ce sont les pêcheurs fante et leurs femmes qui détenaient le monopole de cette activité, notamment la pêche en mer dans cette contrée du sud-est de la Côte d'Ivoire. Cette stratégie commerciale ne se limite pas à cette zone. Il en est de même dans les localités du centre et du sud-ouest du littoral telles que Grand-Lahou, Tabou, Sassandra, Grand-Drewin et San-Pedro. De Grand-Lahou, le poisson était commercialisé à Braffedon, Dabou, Kpass. La vente du poisson en ces lieux est rapide et bénéfique.[13] Dans la partie sud-ouest, plus précisément, à Sassandra : « Les femmes de cette localité peuvent elles-mêmes écouler une partie de leur poisson fumé à San-Pedro, dont les liaisons avec l'arrière-pays sont meilleures et le marché attire par conséquent un plus grand nombre acheteurs […] » (K. Delaunay, 1995 : 184).

Le commerce de proximité est rentable et rapide dans l'écoulement du poisson. En effet, les marchés du littoral ivoirien constituent non seulement des espaces importants d'échanges du poisson, mais également des lieux privilégiés des contacts sociaux où se nouent et consolident les rapports commerciaux (M. Miessan, 2023 : 201). Si la majorité des femmes fante a adopté le commerce de proximité, une minorité s'est orientée vers le commerce intérieur. Certaines femmes ont vite compris que les échanges à grande distance seraient bénéfiques. C'est dans cette voie que les femmes fante de Sassandra vont commercialiser du poisson à Abidjan, notamment, au marché de la gare lagunaire (K. Delaunay, 1995 : 184). La vente du poisson vers l'intérieur de la Côte d'Ivoire a été rendue possible grâce à la mise en place des voies de communication, conduisant ainsi au rapprochement entre les populations du littoral et de l'intérieur et facilitant l'accès à ces zones et la modernisation des flux commerciaux (G.J. Zunon, 1980 : 192). Les poissons fumés ou salés sont mis dans des paniers recouverts de feuilles, chargés dans des camions acheminés vers l'intérieur.[14]

Selon l'administrateur Carrier : « Les Fantis de la Côte de l'Or viennent pendant cette période de s'y livrer à l'industrie de la pêche et vendent aux tribus de l'intérieur et à celles situées sur la ligne du chemin de fer le poisson séché et fumé qu'elles consomment journellement »[15]. L'administrateur ne révèle pas l'identité des auteurs de cette commercialisation. Les traditions orales affirment que ce sont les hommes fante originaires de Cape Coast et d'Elmina qui se spécialisèrent dans ce négoce.[16] Nous pensons que ce sont les femmes qui sont les véritables actrices de cette activité, puisqu'elles ont l'apanage de la commercialisation du poisson. À ce sujet, K. Delaunay (1995 : 184) écrit :

> C'est grâce aux réseaux de transport automobile mise en place par les planteurs européens entre le port de Sassandra et son arrière-pays - réseaux dont les archives disent qu'ils commencent à s'établir dans la seconde moitié des années vingt-que les premiers paniers de poissons ont été acheminés sur le marché de Gagnoa.

La présence des femmes dans le commerce du poisson, que ce soit sur le littoral ou à l'intérieur, est frappante, car elles disposent de plus de contrôle dans cette activité et consacrent une grande partie de leur temps à la commercialisation du poisson. Certaines femmes, grâce à cette activité, ont eu des sources de revenus, devenant des soutiens et actrices incontournables des pêcheurs.

[12] ANCI 1EE 123 (6) Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle de Grand-Bassam. Affaires politiques et indigènes. Réponses au rapport politique du mois de février 1912. Rapport trimestriel du 1912.
[13] Enquêtes orales réalisées le 29-10-2019 auprès de Effouah Egymang à Kpandadon (Grand-Lahou).
[14] Enquêtes orales collectives réalisées le 25 novembre 2018 auprès des femmes fante à Azuretti.
[15] ANCI 1EE 123 (6) Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle de Grand-Bassam. Affaires politiques et indigènes. Réponses au rapport politique du mois de février 1912. Rapport trimestriel du 1912.
[16] Enquêtes orales réalisées le 29 octobre 2019 auprès de Effouah Egymang à Kpandadon (Grand-Lahou), le 04 novembre 2019 auprès de Koblan N'krumang à Sassandra.

2. La femme fante : de son rôle d'animatrice de transformation et de la commercialisation du poisson à la profession mareyeuse et tutrice des pêcheurs

L'implication des femmes fante dans la pêche, notamment l'achat et la transformation et la commercialisation ont amené certaines entre elles à être des mareyeuses et tutrices pour les pêcheurs. Ce sont elles qui, par leur pouvoir financier et leur relation étroite avec les pêcheurs, animent la production halieutique.

2.1. La mareyeuse entre pêcheurs, transformatrices et commerçantes

La femme est la principale animatrice du secteur de la transformation et de la commercialisation du poisson. Par son rôle déterminant dans la consignation et la négociation entre les pêcheurs, les transformatrices et commerçantes, elle parvint à une autre étape dans les activités de pêche désignée comme le mareyage. Selon C. Chaboud (1983 : 15) le mareyage est : « une activité pratiquée par des hommes relativement vieux ayant choisi, cette profession après l'abandon d'un métier jugé trop peu rémunérateur ou pour lequel le mareyage apparait une continuation logique lorsque l'âge devient un obstacle physique et social à sa pratique ».

Cette définition présente des insuffisances car les critères de sexe, d'âge et de reconversion ne cadrent pas avec la réalité des faits. Les données orales recueillies ne nous permettent pas de nous aligner sur cette définition. Parlant du mareyage et de son incorporation dans les relations locales, J-P. Chauveau et E. Jul-Larsen (2000 : 47) affirment que dans les pays côtiers du golfe de Guinée où les formes de commercialisation du poisson sont associées à des conventions entre les pêcheurs et les agents de commerce, les femmes sont les plus représentées dans le mareyage. Aussi, S. Laborde (2007 : 146), à travers le statut redéfini par la loi d'orientation du 18 novembre 1997, révèle que le mareyeur « exerce une activité de mareyage tout commerçant qui assure le premier achat des produits de la pêche maritime destinés à la consommation humaine en vue de leur commercialisation et qui dispose à cet effet d'un établissement de manipulation des produits de pêche. »

Autrement dit, le mareyage est une activité maritime exercée par tout humain avec pour premier objectif d'assurer l'achat du poisson, suivi de sa commercialisation, destiné à la consommation, nécessitant a priori une certaine manipulation dans un établissement. Elles achètent en premier lieu le poisson aux pêcheurs, puis revendent aux commerçantes ou transformatrices. Certaines femmes, ayant des moyens financiers ont des accords ou financent les pêcheurs et, en retour, elles reçoivent leur prise. Cela révèle que la relation existante entre les pêcheurs et les femmes, est cruciale pour les conventions ou les arrangements institutionnels portant sur l'octroi du crédit fourni en matériel et avoir en retour de la part de la première entité (les pêcheurs) la garantie d'approvisionnement en poisson (J-P Chauveau et E. Jul-Larsen : 2000 : 47-48). 50 % à 60 % des moyens de financement des pêcheurs proviennent des femmes, qui sont en majorité des grandes commerçantes du poisson.

Dans certaines localités du littoral ivoirien, certaines femmes accordent des prêts aux pêcheurs pour financer les équipements de pêche et, en retour, ils devraient fournir une partie de leur prise jusqu'au remboursement du crédit. Par contre, dans certaines zones, elles ne sont pas des créancières, mais plutôt des mères et des soutiens pour les pêcheurs au point où, après avoir remboursé leur prêt, elles continuent de recevoir du poisson. Cela démontre l'existence d'une relation entre les deux genres, établie sur la confiance et les liens de parenté. À travers un regard extérieur, nous tenterons de croire que ce sont les femmes qui privilégient ces relations avec les pêcheurs pour l'acquisition du poisson. À cet effet, K.A. Fiagan (2014 : 211) écrit « Compte tenu de la pénurie des produits halieutiques, leur acquisition se fait par le canal des liens que les femmes nouent avec les pêcheurs ». L'insuffisance du poisson a conduit les femmes à privilégier les relations avec les pêcheurs pour avoir des ressources halieutiques.

Si la complémentarité entre les pêcheurs et les femmes est obligatoire, cependant, l'on peut convenir que les pêcheurs sont ceux qui ont le plus besoin des femmes. Les pêcheurs eux-mêmes révèlent que les femmes, qui consentent des prêts plus importants, sont engagées dans d'autres activités commerciales. Elles n'exercent pas uniquement dans le commerce du poisson (K. Delaunay,1995 : 186). Elles financent les pêcheurs dans l'acquisition des équipements de pêche tels que la pirogue, les filets, le moteur hors-bord, ainsi que les frais de sorties de pêche en carburant et en nourriture. Les prêts provenant des femmes fante sont faciles à rembourser. Certaines femmes donnent les conditions de remboursement qui sont, généralement, en poisson. Selon Koblan Atta « Les prêts des femmes sont exceptés d'intérêts. Ce qu'elles demandent, c'est d'avoir à chaque sortie de pêche du poisson pour vendre, ce qui revient à faire fructifier son argent »[17]. Les conclusions des travaux de K. Delaunay (1995 : 172) sont en phase avec les données orales recueillies et apportent plus de clarifications :

> Pour terminer, précisons que, quels que soient les prêts consentis, leur ampleur et leur fréquence, ces femmes ont déclaré se faire rembourser en poisson (sauf circonstances particulières) et trouver leur intérêt dans les bénéfices tirés de la vente au marché, ne fixant d'ailleurs aucun délai pour le recouvrement de leurs créances, celui-ci étant fonction des fluctuations des captures.

Si les pêcheurs se tournent vers des femmes, c'est en partie dû à leur connaissance des activités de pêche. Elles savent à quelle période la production est fructueuse, donc les pêcheurs peuvent rembourser le crédit. Aussi, étant mères, commerçantes, transformatrices, elles connaissent les périodes tumultueuses de la production, c'est pourquoi les pêcheurs ont toujours recours à l'assistance des femmes dans le financement de leurs activités. Le rôle des mareyeuses dans l'innovation dans la pêche a été déterminant car :

> Les projets de crédits mis en œuvre par le gouvernement pour motoriser les pirogues échouèrent en effet largement. Les pêcheurs ne pouvaient satisfaire aux conditions de remboursement appliquées par les banques, étant donné le caractère saisonnier de l'activité de pêche. Les pêcheurs se tournèrent alors vers d'autres sources de crédit dans le secteur de la pêche et, le plus souvent, ce furent les femmes transformatrices et commerçantes (R. Overa,2000 : 301).

Par leur fonction de commerçantes et le rôle de banquier des pêcheurs, les femmes fante deviennent aussi des consignatrices qui vendent leurs prises aux commerçantes ou transformatrices, qu'elles soient des grossistes, semi-grossistes ou détaillantes (K.A. Fiagan, 2014 : 290).

Pour d'autres, les mareyeuses fante usent de leur fonction pour tirer le meilleur profit de la vente du poisson lors des négociations avec les pêcheurs, d'une part, et des grossistes, semi-grossistes ou des détaillantes, d'autre part, en prélevant de manière excessive. Si les données chiffrées relativement aux coûts démesurés effectués par ces femmes dans les négociations sont absentes pour confirmer cette assertion, l'analyse liée aux financements des achats des équipements de pêche et les dépenses effectuées lors des sorties en pêche en carburant et en nourriture, et les coûts de certains poissons connus d'avance nous amènent à rejeter cette assertion. La base de cette relation est la confiance. C'est sur ce critère qu'elles accordent des prêts aux pêcheurs à court ou à long terme, et elles donnent leurs prises aux commerçantes ou transformatrices qu'elles vendent ou revendent et remboursent plus tard. Les mareyeuses constituent l'une des principales actrices dans le circuit de commercialisation, de distribution et de développement de la pêche, à travers leur financement. Certaines femmes jouent aussi un rôle essentiel dans l'établissement des pêcheurs dans l'exercice de leur activité.

[17] Enquêtes orales réalisées 10 avril 2024 auprès de Koblan Atta à Assouindé.

2.2. La femme fante : tutrice des pêcheurs

La pêche artisanale maritime est caractérisée par des mouvements migratoires des pêcheurs d'un espace à un autre. L'ancienneté des Fante relative à la migration dans la pêche a été soulignée par plusieurs chercheurs (A. de Surgy, 1969, J.P. Chauveau, 1991, I. Odoteï, 1991, K. Delaunay, 1995...) Les pêcheurs fante sont très aventureux. Ils se déplacent en liaison avec le développement de la pêche du hareng, du capitaine, de la raie, les espèces pélagiques, etc. Leur déplacement est calqué sur le mouvement des bancs de poissons entrainant ainsi des décalages de saison de pêche ou des périodes assez longues entre leurs zones d'origine et leurs espaces d'accueil. Ils sont en perpétuel mouvement à la recherche des zones riches en ressources halieutiques. Ils ne se déplacent pas ou rarement avec leurs femmes.

Une fois, hors de leur localité, les pêcheurs, notamment, le *bosoum* (le capitaine) et d'autres responsables se réfèrent à l'*apofohene* (chef des pêcheurs) pour se conformer aux règlements relativement aux exercices de la pêche. Après cette première étape, les autres démarches reviennent généralement aux parents dont la femme joue le premier rôle. Certaines femmes accueillent des pêcheurs et effectuent les démarches coutumières, traditionnelles et même parfois administratives pour leur établissement. D'autres femmes manifestent leur arrivée. Ce phénomène a été perçu par K.A. Fiagan (2014 : 126) qui soutient que :

> L'installation du pêcheur migrant dans un nouveau campement de pêche révèle de l'apport d'un ancien migrant, d'une mareyeuse, d'un ami ou d'une connaissance, etc. Au port de Lomé, c'est de la mareyeuse qui négocie la parcelle ou devra s'installer l'équipe auprès des propriétaires terriens contre le paiement d'une redevance d'un montant de 25000 à 30000 F CFA par saison de pêche de 4 à 6 mois.

Les deux espaces géographiques sont différents, cependant, les modalités de l'installation restent identiques. Les traditions orales ne révèlent pas un quelconque paiement de redevance aux chefs terriens, mais plutôt aux responsables de pêche des localités. Dans ces deux cas de figure, nous avons affaire aux femmes proches parents car les relations entre les deux partenaires sont fondées sur la confiance, les liens de parenté et les liens de connaissance. Pour certains, les liens de parenté sont amplement privilégiés, puisque les Fante ont un système de filiation à accentuation matrilinéaire. Les bénéfices provenant des activités de pêche sont profitables à l'ensemble des membres du lignage. Lorsqu'elles constatent que la production de leur localité est bonne, elles informent leurs parents pour venir prendre part, afin qu'elles puissent bénéficier des produits halieutiques. Pour d'autres pêcheurs, ces activités, là où il se trouve assez de parents, entravent toute évolution, car ils mettent en avant leur droit d'accès au bénéfice des retombées économiques de la production. Avec l'évolution de la société et de la recherche de profit, la notion d'intérêt commun commence à disparaitre laissant place à l'individualisme. Ainsi, les liens de connaissance et de confiance sont essentiels lorsqu'ils se déplacent dans les localités pour une meilleure production halieutique.

Les femmes se chargent de l'achat de leurs produits, mettant à leur disposition des chambres pour l'hébergement et s'occupent également de leur nourriture durant tout le séjour, bien qu'ils offrent une partie de leur prise. Le rôle de tutrice de la femme fante est assimilé aux soutiens qu'une mère apporte à sa famille. Leur assistance ne relève pas seulement du prestige social, cependant, elle montre leur stratégie, leur savoir, leur maitrise à associer leur rôle de productrice économique et de reproductrice comme mère, et les conséquences de cette tâche (R. Overa, 2000 : 300). Elles sont non seulement des personnes âgées, par conséquent, qui ont une forte expérience dans cette activité. Mieux, toutes les femmes ne sont pas des tutrices des pêcheurs, car cette fonction exige une certaine connaissance approfondie des activités de pêche, plus précisément sens de la négociation et de la modération pour une meilleure gestion des problèmes entre les pêcheurs et les femmes. Ces caractères émanent des capacités d'une mère. Elles trouvent, également, des logements pour les pêcheurs. Généralement, les grandes maisons sont composées de plusieurs pièces pour différents membres. Certaines femmes, par leur poids économique, arrivent à avoir accès à certaines pièces qu'elles mettent

à la disposition des pêcheurs. Plus près de cette analyse et dans une perspective presque identique, R. Overa (2000 : 310) écrit :

> Ainsi le *fie* est souvent composé d'un chef de sexe masculin, sa mère, ses sœurs et leurs enfants. Dans d'autres cas, le chef du *fie* est une femme qui, soit a construit la maison elle-même, soit en a hérité de sa mère ou du frère de sa mère et vit là avec ses enfants, sa mère, me frère de sa mère, ses sœurs et ses frères. Il y a souvent également des locataires par exemple de jeunes pêcheurs.

D'autres femmes ne possédant pas de concessions, louent des chambres pour le logement des pêcheurs. Sur ce point, Kouakou Krampa nous fait remarquer que « Avec l'importance de l'exploitation des ressources halieutiques et la migration massive, les femmes ne vont plus loger gracieusement les pêcheurs, mais les faire loués les chambres »[18]. Dans certaines localités, lorsque les femmes ne disposent pas de capacité de logement, l'ultime solution est de louer des chambres pour loger les pêcheurs. Aussi, notons qu'avec l'impact économique de la pêche, certains hommes louèrent des chambres aux femmes qu'elles mettaient à la disposition des pêcheurs. D'autres femmes qui possèdent des chambres et qui sont des tutrices louent leurs chambres aux pêcheurs et, en contrepartie, ces derniers devraient fournir du poisson en fonction de leur prise.[19] Les ressources financières obtenues dans cette profession ont permis aux femmes fante de s'investir dans la production halieutique.

3. La femme fante et la production de ressources halieutiques

L'activité de la pêche et les autres activités telles que la transformation, la commercialisation du poisson, le mareyage ont constitué une ressource significative pour les femmes. Certaines femmes, à travers leurs moyens financiers, leur forte personnalité et leur connaissance, vont s'investir dans la production et avoir des moyens de production.

3.1. La femme fante dans l'investissement de la production halieutique

Les hommes fante sont les seuls acteurs dans la production halieutique. Cependant, le rôle d'intermédiaire de la femme dans la transformation, la commercialisation, le mareyage et le tutorat montre son importance dans l'évolution des pêcheries en Côte d'Ivoire. Par cette implication, les femmes fante avaient un contrôle dans les activités de pêche, compte tenu des financements et des crédits qu'elles accordaient aux pêcheurs. Les données orales recueillies mettent en lumière l'omniprésence des femmes dans la production halieutique. Tous les pêcheurs bénéficient de l'assistance financière de la femme, qu'elle soit une épouse, une sœur ou une mère.[20] En effet, grâce au profit réalisé dans la production, les femmes fante bénéficiaient d'une notoriété auprès des pêcheurs. Il est difficile de ne pas différencier, voire opposer, la sphère d'influence des activités des hommes et de tout prestige à celle des femmes, centrée sur la transformation, la commercialisation, le mareyage et le tutorat.

La place de l'homme réside dans son rôle de pêcheur où il exerce les activités en mer. Cependant, la fonction de la femme est capitale dans la pêche, puisqu'elle contrôle les ressources financières des activités de pêche. C'est cette mainmise de la femme sur les activités de pêche qui permit à certains hommes d'utiliser d'autres moyens pour avoir d'autres ressources financières afin de bonifier leur production. Les moyens de contournement auxquels certains pêcheurs ont recours montrent le monopole de la femme fante dans le développement des activités de pêche. Les pêcheurs eux-mêmes notent que la femme a été un apport incontournable dans l'investissement de la pêche. R. Overa abonde dans le même sens en soulignant le rôle primordial de la femme dans le développement des pêcheries des Fante. Il note :

> Si les pêcheries ont connu un développement considérable avec l'introduction de moteurs hors-bord et de filets modernes au cours des trois dernières décennies, c'est parce que les grandes commerçantes ont joué

[18] Enquêtes orales réalisées le 22 octobre 2022 auprès de Kouakou Krampa à Port-Bouët.
[19] Enquêtes orales réalisées le 22 octobre 2022 auprès de Kouakou Krampa à Port-Bouët.
[20] Enquêtes orales réalisées le 10 avril 2024 auprès de Koblan Atta à Assouindé.

> et continuent à jouer un rôle central comme créancières et financiers pour l'achat de pirogues et de matériel » (2000 : 299).

Lorsque de nouveaux matériels ont été introduits dans le système de production traditionnel sur la côte, les femmes fante ont été les actrices principales qui accordaient du crédit pour le financement des achats de ces matériels. Selon Koblan Atta : « La plupart des crédits que les pêcheurs ont pour le financement de leurs activités proviennent des femmes. Ce sont elles qu'investissent dans la production halieutique. »[21] La femme fante est pionnière de l'investissement de la pêche.

> Elles accordaient des crédits aux compagnies pour acheter du matériel et, en retour, elles recevaient une partie des prises jusqu'au remboursement du prêt. Avec l'augmentation de la production et leur accès prioritaire à l'achat de poissons, certaines de ces riches femmes purent combiner d'importantes relations sociales avec des investissements fructueux » (R. Overa, 2000 : 302).

Nous avons noté dans les pages antérieures que l'assistance féminine est similaire aux soutiens qu'une mère apporte à sa famille et révèle son rôle de productrice économique. Cependant, gardons à l'esprit que les raisons de cette assistance sont avant tout économiques. L'affirmation de l'une des informatrices de R. Overa (2000 : 301) en dit long : « Les femmes se sont rendues comptes qu'il y avait de l'argent dans la pêche ». La pêche a toujours été une principale source économique pour les acteurs. Elle apporte des revenus substantiels et existentiels aux différents acteurs (hommes et femmes) à travers leur investissement. En effet, les hommes investissent de leur temps et de leur force dans l'exercice des activités de pêche en mer tandis que la femme met son énergie dans la transformation et la commercialisation du poisson et son financement. Ainsi, l'engagement de ces femmes dans l'investissement de la production halieutique donne lieu à des flux économiques qui, indépendamment de leur nature spécifique, ont pour but de créer, de transformer, d'échanger et de transférer de la valeur économique (K.A. Fiagan, 2014 : 272).

La majorité des femmes qui investissent dans cette activité n'ont pas d'enfants pêcheurs, et si elles en ont, ces derniers ne s'y intéressent que rarement. Pour la rentabilité et les raisons économiques que la production halieutique générait, les femmes ont très tôt perçu la nécessité de financer les activités des pêcheurs dont les résultats leur seraient profitables. Avec l'introduction et le succès des équipements tels que les filets à nylon, les filets à senne coulissante, le moteur hors-bord dans le secteur artisanal, les pêcheurs se sont rendu compte que ces matériels pouvaient contribuer à une bonne production. Si ces matériels étaient une aubaine pour augmenter la production halieutique et les sources de revenus des pêcheurs, il en est de même pour les femmes puisqu'elles « […] ont rapidement compris l'utilité du moteur hors-bord pour augmenter la production de poissons pour leurs propres entreprises de transformation et de commerce. » (R. Overa, 2000 : 301).

L'investissement des capitaux colossaux des femmes dans la pêche, malgré les risques qu'elles encourent, est similaire à la tâche de l'entrepreneur. En effet, l'entrepreneur est une personne qui prend des risques et des décisions relativement au bon fonctionnement de son entreprise ou d'une entreprise pour atteindre un objectif économique et social (M.A. Lewis, 1977 : 132). La pêche est une activité fluctuante car elle peut être fructueuse aujourd'hui et improductive le lendemain. Connaissant cette instabilité, les femmes prennent le risque de financer les pêcheurs dans l'achat des matériels. Selon Koblan Mensah :

> Avec l'avènement du moteur et des filets à la senne tournante coulissante en Côte d'Ivoire dans les années 50, les femmes fante à Port-Bouët, Grand-Lahou, Sassandra financeront les pêcheurs pour l'achat de ces matériels. Leur particularité est qu'ils permettaient d'accroitre la production et de faciliter le travail des pêcheurs.[22]

[21] Enquêtes orales réalisées 10 avril 2024 auprès de Koblan Atta à Assouindé.
[22] Enquêtes orales réalisées le 22 octobre 2022 auprès de Koblan Mensah à Port-Bouët.

Notre informateur est né vers 1940 à Port-Bouët. Il a pratiqué la pêche étant jeune dans sa localité de naissance, puis à Jacqueville, Grand-Lahou et Sassandra respectivement dans les années 60, 70 et 80. Les zones de pêche et la fréquentation des différentes localités citées sont importantes à la connaissance de l'investissement de la femme cependant, nous devons nuancer ces propos relativement à la période de l'implication de la femme dans le financement des matériels de pêche. Nous ne doutons pas de l'investissement de la femme dans la production halieutique, cependant, la date indiquée est excessive, puisqu'elles ont suivi l'exemple des femmes du Ghana. Les traditions orales mettent en évidence que les femmes fante du Ghana ont pris de l'avance sur celles de la Côte d'Ivoire dans l'investissement de ce secteur. Or « c'est à partir des années 1970 surtout, les femmes ont pris des engagements financiers qui ont été déterminants pour la modernisation des pêches piroguières. » (R. Overa, 2000 : 301).

Si les années 1970 sont une période grandement représentative de l'implication de la femme dans l'investissement de la pêche, notons qu'il est fort probable qu'avant cette époque, elles y étaient déjà impliquées à moindre degré. Dans les pêcheries artisanales, le Ghana a connu les premières expériences et les premiers projets de technologie et d'innovation dans ce secteur, dès 1950, par rapport à la Côte d'Ivoire. La prééminence des pêcheries artisanales au Ghana avec l'introduction du moteur hors-bord a été perçue par K. Delaunay (1995 : 313) :

> L'expérience ne semble guère avoir suscité localement l'adhésion des intéressés, sino parmi des pêcheurs de requins alladian de Port-Bouët (cf Surgy 1969 : vol1, p.145) qui, faut-il le rappeler, disposant sur place d'un débouché pour cette espèce. Et si c'est bien à un sénégalais qu'est attribué l'introduction du 1er moteur hors-bord à Sassandra, c'est en fait suite à un vaste programme de motorisation lancé au Ghana en 1959 que les pêcheurs fante présents en Côte d'Ivoire adoptèrent cet équipement […]

À travers ces données, nous pouvons dire que la période d'investissement significative des femmes fante dans les pêcheries artisanales en Côte d'Ivoire se situerait entre la fin des années 1970 et le début des années 1980. Les femmes fante ont été et sont des actrices essentielles dans l'investissement de la production halieutique. L'investissement des femmes dans ce secteur résulte de la diversification de leurs revenus, mais aussi de l'adaptation à la conjoncture de la transformation et de la commercialisation du poisson, et de jouir d'une relative indépendance et d'un prestige réel dans la société. De par leur investissement dans la pêche et leur personnalité, leur constitution solide ou leur vision de l'entrepreneuriat, plusieurs femmes ont amassé d'énormes sources de revenus pour financer l'achat des équipements de pêche dont elles sont des propriétaires.

3.2. La femme fante : détentrice des moyens de production du poisson

Dans les sociétés maritimes, notamment celle des Fante, la femme constitue la matrice de la transformation, de la commercialisation du poisson et de l'assistance des pêcheurs. Les hommes ont, certes, la suprématie dans la pratique des activités en mer, cependant, la femme fante seule a la réserve des espaces de pouvoir dans la pêche. Les espaces de pouvoir[23] des femmes dans l'exercice de la pêche étaient visibles dans les moyens de production halieutique. C'est en ce sens qu'elles ont été déterminantes dans l'investissement et le financement des innovations dans les pêcheries. Avec la croissance de la production et la mainmise à l'achat des ressources halieutiques, une catégorie de femmes fante ont estimé que l'association des relations sociales et l'investissement constitueraient un atout pour le développement de leurs activités.

La combinaison des relations sociales et de l'investissement de la femme fante dans la production halieutique a créé des mutations sociales, au point où « un grand nombre de femmes sont en effet devenues propriétaires des moyens de production dans un secteur qui, jusque-là, avait été dominé par les hommes » (R. Overa, 2000 : 304). Cette implication est intervenue à une période récente où la production et la commercialisation du poisson connaissaient une importance. Le mareyage

[23] L'espace de pouvoir renvoie à l'espace de distribution, de transformation, de commercialisation et les marchés.

et le tutorat ne rapportaient plus de poisson souhaité, alors que le marché interne urbain était disproportionné à la demande. C'est ainsi qu'une catégorie de femmes fante disposant des moyens financiers devenaient des propriétaires de pirogues.[24]

Si nous partageons l'avis de notre informateur relatif à la faible quantité du poisson pour satisfaire la demande du marché par les femmes fante dans le mareyage, tutorat ou la transformation, soulignons que cette catégorie de femmes voulait avoir le contrôle sur les prises. Être propriétaire d'une pirogue leur donne une certaine prérogative de la prise. C'est à juste titre que R. Overa (2000 : 308) note : « Une situation encore plus avantageuse est évident celle où la femme possède elle-même la pirogue. Elle a alors mes parts de la pirogue, du moteur et du filet […] » En outre, nous ne perdons pas de vue la déclaration d'une propriétaire de pirogue révélant ceci « Les femmes se sont rendues compte qu'il y avait de l'argent dans la pêche. » (R. Overa, 2000 : 301). Elles se sont rendues compte que la pêche apportait d'énormes sources de revenus lorsqu'on possédait ces propres moyens de production.

La détention des pirogues par les femmes fante doit être analysée sous l'angle des relations de genre et d'intégration, étroitement liées dans les rapports économiques et sociaux de la pêche et la commercialisation qui sont des données essentielles pour assimiler le rôle de l'être jugé incapable d'entreprendre une activité physique dans le développement de la pêche. À travers cette donnée, l'on se demande si la possession des pirogues par la femme n'avait pas pour but de s'assurer une bonne production halieutique et une prise suffisante pour les marchés urbains en forte demande. La satisfaction de la demande des circuits commerciaux en poisson nécessite un effort considérable de la part de la femme, mais aussi de combler le vide pendant la période morte. Pour elles, c'est une obligation de satisfaire les besoins des marchés. C'est la raison pour laquelle elles comprirent très vite l'importance du moteur hors-bord dans la croissance de la production du poisson pour leurs propres entreprises de transformation et de commerce. Tout ceci explique l'engagement de la femme fante dans la possession des moyens de production.

C'est le moyen d'analyser les relations de genre et d'intégration étroite des rapports économiques et sociaux de la pêche et la commercialisation dont la femme est l'actrice principale. Les traditions orales recueillies affirment qu'avant le XXIe siècle, seul l'homme détenait les moyens de production. Les femmes fante étaient présentes dans les activités de pêche sauf l'acquisition des équipements de production.[25] C'est à partir du XXIe siècle avec l'évolution des mentalités et de la société, qu'elles s'intéressèrent, de plus en plus, à la production halieutique en achetant les équipements de pêche[26]. Selon la tradition orale, le début du XXIe siècle, plus précisément, l'année 2000 constitue la période à laquelle les femmes deviennent propriétaires de pirogues. L'année 2000 ne constitue pas la période à laquelle les femmes devinrent des propriétaires de pirogues. K. Delaunay (1995 : 142) conforte dans notre argumentation.

> Parmi les femmes, dont on verra plus loin le rôle dans le traitement et la commercialisation du poisson, seulement quelques-unes ont été présentées comme propriétaires au sein des unités fante de Sassandra, soit qu'elles aient elles-mêmes financé du matériel et monté une équipe, soit qu'elles aient agi comme responsable d'une unité qu'elles aient créée avec un mari, décédé depuis ou rentré au Ghana. En effet, chez les Fante comme d'ailleurs chez les Ewe, la faible représentation affichée des femmes parmi les propriétaires ne saurait masquer leur participation financière effective aux activités de production.

La représentativité des femmes fante dans la détention des pirogues débuterait, très probablement, à partir de 1980, puisque les recherches de l'auteure commencent durant cette période. Il est évident que les femmes ont pu être propriétaires, bien avant cette période. En effet, l'influence

[24] Enquêtes orales réalisées le 20 octobre 2021 auprès de Koblan Yessan à Sassandra.
[25] Enquêtes orales collectives réalisées à Port-Bouët, Grand-Lahou le 22-10-2022.
[26] Enquêtes orales réalisées le 22 octobre 2022 auprès de Kouassi Amissah à Mohamé.

du moteur hors-bord, des pirogues, des filets que les femmes fante du Ghana ont constaté et l'initiative prise à partir des années 1970, ont eu certainement des échos au cours de la même période où les femmes fante de Côte d'Ivoire ont commencé à s'intéresser à la possession des moyens de production, qui avait une faible représentation dès 1980.

De 1970 à 1990, une minorité de femmes était propriétaire de pirogues, mais à partir des années 2000, plusieurs femmes fante entrèrent dans la sphère de détention des moyens de production. Les femmes détentrices de ces moyens bénéficient d'une grande admiration et influence auprès des pêcheurs. Ce facteur a contribué à renforcer leur autorité et leur connaissance dans la production halieutique et à faire d'elles des conseillères pour des jeunes femmes qui veulent s'investir dans les activités de pêche. Elles jouent, également, un rôle essentiel dans les stratégies de développement de la production halieutique. Elles ont plus de maitrise et de pouvoir dans les activités de pêche que l'homme car « forte de l'appui des siens, qui veillent à ce qu'elle obtienne avec la peine reconnaissance de ses droits, de multiples avantages » (D. Paulme, 1940 : 565).

La maitrise, le caractère et la gestion dans le ménage ont été les principaux atouts pour la réussite des femmes dans cette activité au départ à majorité masculine. Ces qualités leur ont permis de réaliser d'importants bénéfices similaires à ceux de certains hommes propriétaires de pirogues et d'être leurs émules. Selon nos informateurs, les femmes fante propriétaires de pirogues ont su investir en dehors des activités de pêche, notamment dans l'immobilier en possédant des maisons, des voitures. Cette catégorie de femmes s'est hissée au sommet de la société maritime fante. Certaines d'entre elles ont financé les études de leurs enfants comme l'affirme notre informatrice Effouah Manson : « J'ai perdu très tôt mon père. Ma mère était commerçante, puis mareyage, avec l'évolution des activités de pêche, elle acheta une pirogue et constitua un équipage. Avec les revenus obtenus étant propriétaire de pirogue, elle a pu scolariser mes petits frères et sœurs, qui ont fait de longues études et devenir plupart des fonctionnaires »[27].

Si ces dires montrent l'apport de la femme propriétaire de pirogue dans l'épanouissement familial, mettons que cette participation n'est pas réservée, uniquement, à cette catégorie de femmes. Des mareyeuses, commerçantes, transformatrices contribuent au bien-être de la famille comme le révèle K.A. Fiagan (2014 : 312) : « A travers leurs revenus issus de la vente de poisson frais au port de pêche, elle a pu envoyer sa fille ainée en France pour continuer ses études de doctorat. Elle a un autre fils à l'Ecole Supérieur de Gestion d'Informatique et Sciences (ESGIS) dont les frais de scolarité sont de l'ordre de 600000 F CFA ». Les deux catégories de femmes participent au bien-être de la famille, toutefois, la contribution des femmes fante propriétaires de pirogue est plus représentative que les mareyeuses et commerçantes. Les femmes propriétaires de pirogue, à travers le poids économique qu'elles avaient dans la société fante, étaient davantage impliquées dans la production des ressources halieutiques, ce qui renforçait leur sens des responsabilités familiales et sociales.

Les femmes fante s'étaient organisées très tôt dans la possession des équipements de pêche. Elles ont démontré et démontrent leur capacité d'action dans le développement des pêcheries. La contribution d'Alimotou Pelewura, femme yoruba musulmane, dans la production halieutique au Nigéria est instructive, puisqu' « elle avait vers 1900 succédé à sa mère comme petite marchande de poisson et fait prospérer ses affaires jusqu'à posséder une flottille de pirogues, employer ses propres pêcheurs et faire construire son hangar à poisson. Le chef de Lagos la tenait déjà en 1910 pour une responsable importante. » (C. Coquery-Vidrovitch, 1994 : 263). Elle devint, grâce à ses activités dans les années 1920, la cheffe du marché Aranomi, le plus grand marché des ressources halieutiques de la ville de Lagos. La femme fante est une actrice essentielle dans les pêcheries maritimes. Avec l'évolution et le développement de la pêche, les femmes fante s'immiscent dans la production des ressources halieutiques jugée comme activité masculine en possédant des équipements de pêche. À travers ces

[27] Enquêtes orales réalisées le 20 septembre 2023 auprès de Effouah Manson à Vridi (Abidjan).

moyens de production, plusieurs d'entre elles sont devenues indépendantes, responsables de leurs familles et autonomes dans la société fante.

Conclusion

L'image des femmes africaines en général et celle des femmes fante en particulier est polluée par des idées reçues qui la présentent comme paresseuse, fainéante, passive, incapable de prendre des initiatives pour son bien-être. Cette image négative que l'on a de la femme est désuète dans la mesure où leur rôle d'animatrice politique, socio-culturel et économique surtout révèle qu'elles constituent un pilier essentiel dans la société. Bien que cette présence reste incontestable dans ces différents domaines, elles ne sont pas reconnues comme étant des actrices indispensables du développement de la société. Dans la société fante, où la pêche constitue l'activité économique principale, elle joue un rôle capital dans l'amélioration des conditions de vie de ceux qui l'exercent, notamment la femme elle-même mais aussi de l'homme. Elle assure la transformation et la commercialisation des produits halieutiques. À partir de ces activités, la femme fante apporte une valeur ajoutée aux deux premières professions en soutenant les pêcheurs à travers le mareyage et le tutorat. Leur implication dans les activités de pêche et leur soutien aux pêcheurs mettent en exergue l'importance prise par les femmes fante dans le développement des pêcheries. Cette donnée remet en cause l'idée selon laquelle la femme fante est passive ou absente dans la pêche.

Sources et bibliographie

Sources orales

N°	Nom et prénoms	Age	Fonction	Date de l'entretien	Lieu d'entretien
1	Aba Dafoua	55 ans	Commerçante	22-01-2021	Mohamé
2	Adjoua Assone	86 ans	Commerçante	22-01-2021	Mohamé
3	Ama Amouakole	62 ans	Commerçante & Mareyeuse	25-11-2019	Sassandra
4	Effoua Abam	48 ans	Commerçante & Mareyeuse	22-03-2024	Port-Bouët
5	Effouah Egymang	50 ans	Commerçante & propriétaire de pirogue	29-10-2019	Kpandadon (Grand-Lahou
6	Effouah Manson	60 ans	Commerçante & propriétaire de pirogue	20-09-2023	Vridi
7	Koblan Atta	52 ans	Pêcheur & propriétaire de pirogue	10-04-2024	Assouindé
8	Koblan Mensah	82 ans	Pêcheur & propriétaire de pirogue	22-10-2022	Port- Bouët
9	Koblan Yessan	50 ans	Pêcheur & propriétaire de pirogue	20-02-2020	Sassandra
10	Koblan N'krumang	90 ans	Pêcheur & Notable	04-11-2019	Sassandra
11	Kouakou Krampa	80 ans	Notable	22-10-2022	Port- Bouët
12	Kouassi Amissah	78 ans	Pêcheur & propriétaire de pirogue	22-10-2022	Mohamé

Sources d'archives

ANCI 1EE 123 (6) Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle de Grand-Bassam. Affaires politiques et indigènes. Réponses au rapport politique du mois de février 1912. Rapport trimestriel du 1912.

Bibliographie

CHABOUD Christian, 1983, *Le mareyage au Sénégal*, Dakar, CRODT.

CHAUVEAU Jean-Pierre et Eyolf JUL-LARSEN, 2000, « Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles », in J-P. Chauveau, E. Jul-Larsen et C. Chaboud, *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris/Bergen, Editions Karthala/IRD/CMI, p.9-85.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine,1994, *Les Africaines : Histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe siècle au XXe siècle*, Paris, Editions Desjonquères.

CRUICKSHANK Brodie, 1966, *Eigtheen years on the Gold Coast of Africa*, London, Frank Cass, 2e Edition, Vol 2.

DELAUNAY Karine, 1995*, Les pêcheurs ghanéens (fante et ewé) sur le littoral ivoirien. Histoire de la pêche piroguière maritime en Côte d'Ivoire au XXe siècles*, Thèse de doctorat, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, Sciences humaines UFR : Histoire, Centre de Recherches Africaines, 3Tomes : 574p.

FIAGAN Koku Azonko, 2014, *La pêche artisanale maritime et sa contribution au développement socio-économique au Togo*, Thèse de doctorat unique de Géographie Humaine, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Lomé, 446p.

HUGON Anne, 2007, *Un protestantisme africain au XIXe siècle : l'implantation du méthodisme en Gold Coast (Ghana) :1835-1874*, Paris, Karthala.

LABORDE Serge, 2007, Les pêches maritimes basques entre déclin et recompositions, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Nantes, 324p.

LESPAGNOL André, 2018, « Les femmes dans l'économie maritime à l'époque moderne » in Philippe Hrodej et Emmanuelle Charpentier (S/D), *Les femmes et la mer à l'époque moderne*, Presses Universitaires de Rennes, p.97-109

LEWIS Mary Agnes, 1977, Female Entrepreneurial Styles : An examination of coastal Fante businesswomen, University of Washington, Ann Arbor, Michigan, University Microfilms International.

MICHEL Jones Françoise, 1978, *Retour aux Dogon*, Paris, Le Sycomore

MIESSAN Mathieu, 2023, Histoire des Fante *de Côte d'Ivoire : XVIIIe-XXe siècle*, Thèse de doctorat Unique en Histoire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Tome II : 448-870p.

MIESSAN Mathieu, 2023, « Les Fante et le commerce du poisson en Côte d'Ivoire : XIXe siècle à 1950 » in *Revue Della/Afrique*, Tome 3, Vol 5 n°14, p.193-212.

OVERA Ragnhild, 2000, « Les femmes chefs d'entreprise dans la pêche piroguière au Ghana : Le cas de la ville fante de Moore » 299-324, in J.P Chauveau, E. Jul-Larsen et C. Chaboud (dir), *La pêche piroguière en Afrique de l'ouest : pouvoirs, mobilités et marchés*, Paris/Bergen, Karthala/IRD/CMI.

PAULME Denise, 1940, Organisation sociale des Dogon, Paris, Éditions Jean-Michel Place.

PERSON Yves, 1975, « La femme dans l'histoire africaine » in *Revue Godo Godo* n°1, p.33-66.

PLIYA Jean,1980, *La pêche dans le Sud-Ouest du Bénin : étude de géographie appliquée sur la pêche continentale et maritime*, Paris, ACCT.

RONDEAU Chantal, 1994, Les paysannes du Mali espaces de liberté et changements, Paris, Karthala.

ZUNON Gneba Julien, 1980, *Les échanges dans les régions de Daloa du milieu du XIX*e *siècle à 1936*, Thèse de doctorat de 3eme cycle d'Histoire, Université de Paris VII, 554p.

Transferts monétaires et inclusion productive : effets comparés des programmes PNBSF et Yokk Koom Koom (Sénégal)

MOËS Elisa[1], VANDENINDEN Frieda[2]

1. Université de Liège (Belgique), elisamoes@hotmail.be, +32/476.79.08.41
2. Professeure associée, Université de Liège (Belgique), , f.vandeninden@uliege.be, +32 4 3663103
Auteur correspondant : E-mail : f.vandeninden@uliege.be, +32 4 3663103
Article soumis le 15/06/2026] et accepté le [30/06/2026]
Réf : 2COLRS-095

Résumé :
Cet article analyse les effets différenciés du Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF) et du programme Yokk Koom Koom (YKK) sur l'autonomisation économique des femmes bénéficiaires au Sénégal, à partir d'une double enquête qualitative menée en 2023 et 2024 dans les régions de Thiès et de Yène. Les résultats montrent que le PNBSF peine à enclencher une dynamique d'autonomisation durable. Le programme YKK crée les conditions d'un investissement effectif. Leur articulation, vécue comme complémentaire par les bénéficiaires, offre une contribution empirique au débat sur les conditions dans lesquelles les transferts monétaires peuvent contribuer à une autonomisation économique durable.
Mots-clés : protection sociale ; autonomisation économique ; femmes ; filets sociaux ; Sénégal

Cash transfers and productive inclusion: comparing the effects of the PNBSF and Yokk Koom Koom programs (Senegal)

Abstract: *This article analyzes the differentiated effects of the National Family Security Grant Program (PNBSF) and the Yokk Koom Koom (YKK) program on the economic empowerment of beneficiary women in Senegal, based on a dual qualitative survey conducted in 2023 and 2024 in the regions of Thiès and Yène. The findings show that the PNBSF struggles to generate a sustained process of economic empowerment. In contrast, the YKK program creates the conditions for effective investment. Their articulation, perceived as complementary by the beneficiaries, provides empirical insight into the conditions under which cash transfer programs can contribute to sustainable economic empowerment.*
Keywords*: social protection; economic empowerment; women; social safety nets; Senegal*

Introduction

Depuis le début des années 2000, les transferts monétaires s'imposent comme un pilier des politiques de réduction de la pauvreté dans les pays à faibles revenus, soutenus par une littérature évaluative abondante qui documente leurs effets sur la consommation, la scolarisation et la résilience des ménages (K. Beegle et al., 2018 ; F. Bastagli et al., 2016 ; A. Barrientos et D. Hulme, 2009). Cette dynamique s'accompagne cependant d'une tension persistante : entre la logique de protection immédiate propre aux filets sociaux et l'objectif d'autonomisation économique à long terme des bénéficiaires, en particulier des femmes (Nations Unies, 2015).

Au Sénégal, cette tension prend une forme particulièrement saillante. Le PNBSF constitue l'un des transferts monétaires les plus importants d'Afrique de l'Ouest. Les évaluations disponibles documentent des effets positifs sur la consommation et l'éducation, mais une autonomisation économique limitée : l'essentiel des transferts est alloué aux dépenses de première nécessité, laissant peu de marge pour l'épargne ou l'investissement productif (F. Vandeninden et E. Vandeninden, 2025 ; Banque Mondiale, 2023 ; FAO, 2018). Depuis 2018, une partie des bénéficiaires du PNBSF est associée au programme *Yokk Koom Koom* (YKK) qui combine accompagnement productif, formations en micro-entrepreneuriat et mécanismes d'épargne collective. À ce jour, aucune étude ne met en perspective ces deux programmes du point de vue comparatif et qualitatif des bénéficiaires, ni n'en analyse les effets différenciés sur l'inclusion financière et le développement d'activités génératrices de revenus (AGR).

C'est cette lacune que le présent article cherche à combler, en s'appuyant sur une double enquête qualitative menée au Sénégal en 2023 et 2024. Nous cherchons à comprendre *comment les programmes de transferts monétaires et d'inclusion productive influencent différemment l'autonomisation économique des femmes bénéficiaires au Sénégal ?*

Le Sénégal a connu des avancées importantes en termes de réduction de la pauvreté extrême, avec 5,6 % de sa population en dessous du seuil de 196 233 FCFA par an en 2021. Néanmoins, 37,5 % restent en situation de pauvreté selon le seuil national annuel de 369 666 FCFA (ANSD, 2024). Les mesures de protection sociale héritées de la période coloniale, ancrées dans une logique de salariat, peinent à couvrir la majorité des travailleurs dont la prédominance dans le secteur informel exclut des dispositifs contributifs classiques (M.A. Diallo, 2020 ; E. Baumann, 2010). Il en résulte une architecture à deux vitesses : d'un côté, un système contributif formel couvrant fonctionnaires et salariés — minoritaires au Sénégal — ; de l'autre, une majorité de travailleurs informels, d'agriculteurs et de ménages vulnérables sans accès à ces dispositifs. C'est pour combler ce vide que les programmes de transferts monétaires non contributifs se sont progressivement imposés comme instrument central des politiques d'assistance sociale.

Mis en place en 2013 avec l'appui de la Banque Mondiale, le PNBSF cible les ménages en situation de vulnérabilité, sélectionnés via le Registre National Unique (RNU) selon une méthode combinant ciblage géographique, communautaire et catégoriel (F. Vandeninden et E. Vandeninden, 2025 ; FAO, 2018). Un montant trimestriel de 35 000 FCFA (environ 53 euros) est versé par ménage, la mère de famille étant privilégiée comme récipiendaire. Couvrant aujourd'hui 296 000 ménages, soit plus de 15 % des ménages sénégalais, le programme figure parmi les transferts monétaires les plus importants d'Afrique de l'Ouest (DGPSN, 2021 ; K. Beegle et al., 2018). Il est assorti de conditionnalités dites « souples » portant sur la présence à des séances de sensibilisation relatives à la santé, l'éducation et l'état civil des enfants, sans sanction prévue en cas d'absence (Banque Mondiale, 2023).

Trois évaluations documentent les effets du programme. La FAO (2018) en dresse un bilan qualitatif, la Banque Mondiale (2023) en propose une évaluation d'impact quantitative, et F. Vandeninden et E. Vandeninden (2025) en analysent qualitativement les logiques d'usage et de ciblage. Ces travaux convergent sur plusieurs points : effets positifs sur la consommation alimentaire, les dépenses d'hygiène et la scolarisation des enfants, résilience améliorée face aux chocs. Ils s'accordent aussi sur les limites du programme : l'impact sur la sortie durable de la pauvreté reste modeste, le programme réduisant l'intensité de la pauvreté d'environ 10 % sans constituer pour la majorité des bénéficiaires une véritable voie d'émancipation économique (Banque Mondiale, 2023 ; F. Vandeninden et E. Vandeninden, 2025). Plus significatif encore pour notre propos : les séances de sensibilisation associées ne traitent pas de la productivité des ménages, laissant sans encadrement les tentatives d'AGR que certaines bénéficiaires engagent de leur propre chef.

Depuis 2018, une partie des bénéficiaires du PNBSF est associée au projet *Yokk Koom Koom*, « augmenter les revenus » en Wolof, mis en œuvre dans le cadre du programme de Protection Sociale Adaptative (PSA) financé par la Banque Mondiale pour la région du Sahel. Là où le PNBSF offre une aide régulière mais non encadrée, YKK vise à structurer l'inclusion productive des bénéficiaires sur dix-huit mois, à travers un paquet de mesures combinées : associations villageoises/communautaires d'épargne et de crédit (AVEC/ACEC), formations en compétences de vie et micro-entrepreneuriat, coaching individuel et collectif, et versement d'une subvention productive unique de 150 000 FCFA (environ 228 euros) (DGPSN, 2022). Le programme ciblait 60 000 bénéficiaires à fin 2023 et vise 140 000 à l'horizon 2027, priorisant les femmes bénéficiaires du PNBSF comme récipiendaires au sein des ménages.

Deux évaluations sont disponibles sur YKK, toutes deux portant sur la phase pilote. La première, qualitative (L. Le Teuff, 2020), dresse un bilan encourageant : le premier atout identifié par les

bénéficiaires est l'autonomisation financière par la création et la gestion d'AGR. La seconde, quantitative (T. Bossuroy et al., 2025), documente des effets positifs et durables sur les revenus des AGR, la diversification des activités économiques et l'épargne des bénéficiaires. Aucune évaluation ne met en perspective YKK et le PNBSF du point de vue qualitatif et comparatif des bénéficiaires.

C'est dans cet espace que s'inscrit le présent article, en analysant les effets différenciés des deux programmes sur deux dimensions opérationnelles de l'autonomisation économique. Dans la lignée de N. Kabeer (1999), l'autonomisation économique est entendue ici comme la capacité des femmes à faire des choix stratégiques dans des domaines où cette capacité leur était auparavant refusée. Cette capacité suppose non seulement l'accès aux ressources, mais aussi une capacité d'action effective et des conditions institutionnelles permettant de les mobiliser.

La première dimension est l'inclusion financière, entendue principalement à travers les pratiques d'épargne informelle, tontines et AVEC/ACEC, davantage représentatives des pratiques financières des femmes sénégalaises que les institutions formelles (V. Fofana, 2022 ; B. Montanari et S. Bergh, 2019). Sur ce plan, l'évaluation quantitative de la phase pilote montre que la participation aux groupes d'épargne et de crédit est significativement plus élevée chez les bénéficiaires du programme YKK que dans le groupe de contrôle, avec une épargne totale réalisée au sein des groupes supérieure de 125 % à celle du groupe de contrôle, et des montants annuels empruntés également plus élevés (T. Bossuroy et al., 2025).

La seconde dimension est le développement d'AGR, levier reconnu de réduction de la pauvreté dont l'effectivité suppose un encadrement adapté : l'accès aux ressources financières ne suffit pas seul à stimuler la prise d'initiative économique des femmes (H. Ait-Bella et Z. Lakhyar, 2021 ; B. Montanari et S. Bergh, 2019). L'évaluation quantitative documente des effets positifs et durables sur ce plan : le nombre d'AGR des bénéficiaires est resté supérieur de 10 % à celui du groupe de contrôle trois ans après l'intervention, et les chiffres d'affaires annuels au niveau des ménages sont supérieurs de 22 % à ceux du groupe de contrôle après 18 mois (T. Bossuroy et al., 2025).

1. Méthodologie

L'enquête repose sur une méthode qualitative combinant entretiens semi-directifs individuels et observations participantes. Les matériaux ont été récoltés en deux temps. La numérotation des entretiens suit la convention suivante : le premier chiffre renvoie au village ou au quartier d'enquête, le second au numéro de la personne interrogée au sein de ce site (par exemple, E. 3.9 désigne le neuvième entretien réalisé dans le troisième village).

La première phase, exploratoire, a été menée en novembre 2023 dans cinq villages ruraux de la région de Thiès (Diak Mbodokhane, Gotte, Mbodiène, Mbour Waye, Tianghaye). Quarante-cinq entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de bénéficiaires du PNBSF.

La seconde phase a été conduite de février à mars 2024 dans un village rural et un quartier péri-urbain (sites respectifs de l'AVEC et de l'ACEC étudiées, volontairement non nommés afin de préserver l'anonymat des enquêtées, l'échantillon y étant restreint) de la commune de Yène, en région de Dakar. Quinze entretiens individuels semi-directifs ont été menés auprès de femmes bénéficiaires : cinq relevant exclusivement du PNBSF et dix participantes également au programme YKK, dont cinq ont aussi été interrogées sur leur expérience spécifique du PNBSF afin d'affiner la comparaison. L'échantillon présente un âge moyen de 46 ans (allant de 30 à 69 ans).

Le déséquilibre numérique entre les deux phases tient à leur statut dans le dispositif d'enquête : la phase exploratoire de Thiès visait à saisir la diversité des usages du PNBSF, tandis que la phase de Yène visait une comparaison fine des deux programmes auprès d'un échantillon restreint mais contrasté. Les deux sites de Yène ont été retenus parce qu'ils réunissaient des bénéficiaires du PNBSF seul et des bénéficiaires associées au programme YKK, et parce qu'ils permettaient de contraster un

contexte rural et un contexte péri-urbain. Les enquêtées ont été identifiées à partir des listes de bénéficiaires, puis sélectionnées selon un échantillonnage raisonné visant la diversité des âges, des situations familiales et des activités économiques. Les entretiens, menés à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif, portaient sur l'usage des transferts, les pratiques d'épargne et de crédit, le développement d'AGR et les rapports de genre au sein du ménage et de la communauté. Ils ont été enregistrés avec l'accord des enquêtées, intégralement retranscrits, puis soumis à une analyse thématique de contenu croisant les deux corpus.

Des observations participantes hebdomadaires lors des réunions des associations d'épargne du village (AVEC) et du quartier (ACEC) ont complété le dispositif. Deux entretiens avec des membres de la DGPSN — un expert en inclusion productive et une chargée de l'accompagnement des bénéficiaires et point focal genre — ont par ailleurs permis d'éclairer les logiques institutionnelles des deux programmes.

2. Résultats

2.1. Le PNBSF seul : entre logique de survie et autonomisation contrainte

La réexploitation des entretiens exploratoires de Thiès met en évidence quatre logiques d'usage du PNBSF, structurées par deux facteurs déterminants : l'accès au travail et la vulnérabilité sanitaire du ménage. Quelle que soit la logique considérée, une constante s'impose : l'essentiel du transfert est absorbé par les dépenses de première nécessité — alimentation, soins, scolarité — laissant peu de marge pour l'épargne ou l'investissement productif. Les bénéficiaires de Thiès qui évoquent un usage productif de la bourse restent minoritaires, et leurs tentatives s'inscrivent presque toujours dans une logique de maintien plutôt que de développement. Les discours recueillis associent majoritairement la bourse aux besoins du ménage, une orientation que les séances de sensibilisation, centrées sur la santé, l'éducation et l'état civil des enfants, contribuent à cadrer sans la prescrire explicitement :

> Parmi les consignes, on nous a dit que si on avait des enfants qui vont à l'école, la majeure partie de la bourse doit leur être destinée. On nous demande également d'inscrire les enfants à l'école et de leur fournir des fournitures scolaires. (E. 3.9).

Si la logique de survie domine, elle n'est pas sans exceptions. Les entretiens font apparaître quelques tentatives d'investissement, mais leur portée reste étroite. Le schéma le plus fréquent est celui d'un commerce préexistant que la bourse vient alimenter ponctuellement : « *La bourse me permet de faire mon petit commerce et avec l'argent du commerce, j'arrive à payer l'électricité, l'eau… à subvenir à mes besoins* » (E. 6.5) — la bourse soutient un équilibre fragile plutôt qu'elle ne crée une dynamique nouvelle.

Sur le plan de l'inclusion financière, la réexploitation des transcriptions de Thiès révèle le même schéma : la bourse permet à certaines de rembourser leurs dettes « *Je divise la bourse en deux parties, une partie pour les dettes et l'autre pour les dépenses.* » (E. 1.12). Certaines bénéficiaires (E. 6.1 ; E. 6.2) cotisent également dans des tontines qui existaient avant le programme — la bourse ne les y a pas intégrées, elle leur permet simplement de ne pas en être exclues. Néanmoins, la plupart n'y parviennent pas (E. 6.4) : « *Non, je n'y arrive pas, je n'arrive à rien garder parce que si j'achète les besoins de la famille et le nécessaire pour mes petits-enfants, en général il ne reste pas grand-chose* ».

Les entretiens permettent d'identifier plusieurs barrières concrètes qui expliquent pourquoi le transfert monétaire seul peine à enclencher une dynamique d'autonomisation. La première est structurelle : le montant trimestriel, quasi unanimement jugé insuffisant, disparaît avant même qu'une logique d'épargne puisse s'amorcer. Mais au-delà du montant, c'est la pression redistributive qui pèse lourd : plusieurs bénéficiaires signalent que leur entourage sollicite une partie du transfert dès qu'il est reçu. La charge familiale constitue une deuxième contrainte majeure. Dans de nombreux ménages, les bénéficiaires assument seules des personnes dépendantes qui absorbent une part significative du

transfert (E. 1.4 ; E. 2.4 ; E. 3.7, notamment). La troisième barrière est l'absence totale d'accompagnement productif : « *La bourse, tu prends ton initiative, tu n'as pas de formation, tu mènes des activités naturellement* » (E. institutionnel B). Les femmes qui souhaitent investir sont donc livrées à elles-mêmes, sans outils pour évaluer la viabilité d'un projet, gérer un budget ou accéder à des ressources complémentaires.

2.2. PNBSF et programme YKK : vers une autonomisation accompagnée

2.2.1. Les AVEC/ACEC : une inclusion financière ancrée dans les pratiques locales

Le programme YKK organise l'inclusion financière des bénéficiaires à travers la création de groupes d'épargne et de crédit. Plutôt que d'orienter les bénéficiaires vers des institutions financières formelles, le programme s'appuie sur une logique proche des tontines, déjà ancrée dans les pratiques locales. Mais les AVEC/ACEC s'en distinguent par leur organisation : une caisse à trois clés, des parts plafonnées pour garantir l'équité, un système de crédit revolving adossé à l'épargne individuelle, et des pénalités pour les absentes. Amadou, expert en inclusion productive à la DGPSN, résume l'enjeu : il s'agit de produire une confiance collective que les tontines n'offraient pas toujours, tout en restant dans un registre familier aux bénéficiaires.

Ce cadre produit des effets tangibles sur les pratiques financières. Les bénéficiaires rencontrées à Yène témoignent d'une transformation de leur rapport à l'épargne, entendue non comme accumulation abstraite mais comme outil concret de gestion du quotidien. Plusieurs d'entre elles expriment une préférence nette pour les AVEC/ACEC par rapport aux tontines : « *Dans les tontines, parfois il y a du vol alors qu'ici c'est plus strict* » (E. 8.1). Une bénéficiaire (E. 8.5) a arrêté les tontines depuis qu'elle participe à l'AVEC. Pour certaines, c'est une rupture plus profonde avec des habitudes antérieures : « *Au début, j'avais de l'argent mais je ne savais pas comment le gérer* » (E. 8.3).

Au-delà de la dimension financière, les groupes produisent également un effet de socialisation que les bénéficiaires identifient comme un apport à part entière : « *Avant j'étais dans mon coin mais maintenant il y a des échanges avec des personnes* » (E. 7.2). Ces liens débouchent sur des coopérations concrètes : des voisines qui se sont rencontrées dans l'AVEC ont décidé d'aller cultiver un champ ensemble (E. 8.2).

2.2.2. Le développement d'AGR : de la survie à l'investissement

La subvention productive de 150 000 FCFA, combinée aux formations en micro-entrepreneuriat et au coaching individuel, permet aux bénéficiaires de franchir un seuil que le transfert trimestriel seul ne permettait pas d'atteindre. Les trajectoires observées sont parlantes : une interviewée (E. 7.3) vendait des arachides depuis qu'elle avait commencé à recevoir la bourse, une activité modeste, sans formation ni plan de développement. Avec YKK, elle a diversifié vers la production de jus locaux et de beignets, investissant la subvention dans les matières premières et le matériel : « *Quand j'ai reçu ma subvention, je suis allée en ville pour acheter des sacs de pain de singe, de bissap, des kilos de tamarin, de sucre et le matériel : les tamis, les seaux.* »

Ce qui distingue ces trajectoires de celles observées dans le cadre du PNBSF seul, c'est moins la nature des activités que leur ancrage dans une logique de montée en valeur. Amadou (E. institutionnel A) l'exprime clairement comme un objectif du programme : « *On encourage les femmes à aller dans les autres maillons que la production.* » Les AGR développées sont en outre davantage diversifiées que celles observées dans le cadre du PNBSF seul, et en partie non agricoles, ce qui renforce la résilience des bénéficiaires face aux chocs climatiques (Banque Mondiale, 2024). Une bénéficiaire (E. 8.1) illustre cet effet de façon concrète : grâce aux revenus générés par son commerce de yaourt et l'élevage de chèvres financé par la subvention, elle a pu raccorder sa maison à l'électricité.

Les trajectoires d'investissement observées sont réelles mais non uniformes. Toutes les bénéficiaires rencontrées ont investi au moins une partie de la subvention dans une activité productive - c'est en soi une rupture significative avec les logiques de survie documentées en section 2.1. Les bénéficiaires de l'AVEC, dans le village péri-rural, présentent les profils les plus nets : quatre d'entre elles (E. 8.1 ; E. 8.2 ; E. 8.3 ; E. 8.4) décrivent toutes un investissement ciblé, préparé lors du coaching individuel sous forme de plan d'affaires simplifié, consacré quasi intégralement à l'élevage ou à l'amélioration d'une activité de commercialisation existante. Les bénéficiaires de l'ACEC, dans le quartier péri-urbain, présentent des profils plus hétérogènes : deux (E. 7.2 ; E. 7.3) ont investi de façon structurée dans des activités nouvelles, une (E. 7.1) a réparti la subvention entre épargne, marchandises et approvisionnement alimentaire du ménage. Deux cas font exception à la logique d'investissement productif pur : la première (E. 7.4) a concentré la subvention sur son commerce préexistant sans créer d'activité nouvelle, et la deuxième (E. 7.5) a dû faire face à une douche effondrée et n'a pu consacrer qu'une partie de la subvention à son activité. Ces deux cas illustrent une limite que le projet ne peut pas toujours contourner car, même bien accompagnées, les bénéficiaires restent exposées à des contraintes domestiques immédiates qui peuvent partiellement détourner la subvention de son objectif productif initial.

2.2.3. Un accompagnement qui fait la différence

Ce qui distingue fondamentalement YKK du PNBSF, c'est moins le montant mobilisé que la logique d'encadrement qui l'accompagne. La différence de montants est pourtant réelle : les bénéficiaires du PNBSF seul perçoivent 35 000 FCFA par trimestre, soit 210 000 FCFA sur dix-huit mois. Celles qui participent également à YKK reçoivent, en plus de cette aide régulière, une subvention productive unique de 150 000 FCFA, soit un total de près de 360 000 FCFA sur la même période, augmenté de l'épargne accumulée dans les groupes AVEC/ACEC. Mais ce qui change n'est pas seulement le volume : c'est la nature du transfert. Une somme versée en une fois, orientée vers un projet productif défini en amont lors du coaching, produit des effets qualitativement différents d'une aide fractionnée absorbée au fil des besoins quotidiens. Leila, chargée de l'accompagnement à la DGPSN, le résume : « *on te met sur la voie, on te demande d'élaborer un plan d'affaires. Comment investir ? Est-ce qu'il faut acheter un stock ?* » (E. institutionnel B). Ce n'est pas une orientation abstraite, c'est un cadrage concret de la décision d'investissement, au moment même où la subvention devient disponible.

Les bénéficiaires rencontrées mesurent cet apport à l'aune de ce qu'elles auraient fait sans lui. « *Si je n'avais pas eu ça, j'aurais fait du gaspillage, comme tout le monde. Mais grâce à la formation et à l'encadrement du projet et de ma fille, j'ai su organiser.* » (E. 7.3). Cette formulation est révélatrice : ce n'est pas la subvention elle-même qui a changé ce comportement, c'est la capacité à l'organiser que l'accompagnement lui a transmise. L'effet dépasse la transaction financière, il touche à la représentation que les bénéficiaires ont d'elles-mêmes comme actrices économiques. « *Je suis soulagée, contente, oui. Je me sens autonomisée quoi.* » (E. 7.3) - un mot, autonomisée, que les bénéficiaires du PNBSF seul n'ont jamais prononcé.

2.3. Une reconfiguration des rapports de genre

Le programme YKK ne se limite pas aux effets économiques documentés dans les sections précédentes : il redéfinit également la place des femmes dans la sphère privée comme dans l'espace public. Au sein du ménage, l'accès à l'autonomie économique entraîne une redistribution des rôles de genre, soit l'exercice effectif de la capacité d'action au sens retenu ici (N. Kabeer, 1999) : « *Maintenant je suis au top à la maison, tout le monde me parle à moi avant de faire quelque chose. Mon mari est derrière moi* » (E. 7.2) ; « *Je n'attends rien de mon mari. Je suis plus indépendante* » (E. 8.3). Cette reconfiguration est également visible à l'échelle de la communauté, où les compétences acquises se traduisent par une montée en leadership et une reconnaissance sociale. Qu'il s'agisse de diriger les groupements AVEC (E. 8.1), de coordonner des collectifs de femmes (E. 8.5) ou d'être investie de

fonctions communautaires importantes telles que « badiène nou gokh » (marraine de quartier) (E. 7.3), les participantes voient leur statut social s'élever.

2.4. Une pérennité encourageante mais à confirmer

Les données collectées suggèrent une certaine pérennité des pratiques développées dans le cadre du programme YKK, tant sur le plan de l'épargne collective que des trajectoires d'AGR. Sur le plan de l'épargne, les signaux sont encourageants. Plusieurs bénéficiaires affirment vouloir continuer les groupes AVEC/ACEC après la fin du cycle, et certaines disent que c'est déjà décidé collectivement : « *Même quand ce sera terminé, on va continuer, c'est déjà décidé.* » (E. 8.1) ; « *Je n'arrêterai jamais.* » (E. 7.2). Une bénéficiaire résume « *Au début j'étais aveugle mentalement, je ne savais pas comment utiliser mon argent. Maintenant, je me suis réveillée* » (E. 8.5). Ceci rejoint les propos d'Amadou (E. institutionnel A) qui confirme que 36 mois après la fin du programme, il y avait encore des groupes AVEC toujours actifs. Il souligne cependant que ce résultat s'explique en partie par un suivi post-subvention plus soutenu que celui prévu dans la mise à l'échelle actuelle. Dans la phase pilote, les superviseurs assuraient un accompagnement rapproché, alors que chaque accompagnateur suit désormais jusqu'à cinq groupes simultanément, ce qui pose la question de savoir si ces conditions favorables se reproduiront à plus grande échelle. Sur le plan des AGR, les trajectoires observées vont dans le même sens. Plusieurs bénéficiaires expriment des projets concrets qui prolongent et amplifient ce qu'elles ont engagé grâce à la subvention : une d'elle (E. 7.2) envisage d'aller elle-même acheter des marchandises en Gambie, une autre (E. 8.5) a déjà diversifié son activité en ajoutant la vente de petits-déjeuners à son commerce de yaourt, une dernière (E. 8.4) projette de développer l'élevage de moutons.

3. Discussion

Trois résultats principaux se dégagent de l'enquête. Premièrement, le PNBSF seul sécurise le quotidien des ménages sans enclencher de dynamique d'autonomisation : l'essentiel du transfert est absorbé par les dépenses de première nécessité et les rares usages productifs relèvent du maintien d'activités existantes. Deuxièmement, l'articulation du PNBSF et du programme YKK transforme les pratiques financières et entrepreneuriales des bénéficiaires : épargne régulière au sein des AVEC/ACEC, investissement de la subvention dans des AGR plus diversifiées, selon des trajectoires toutefois non uniformes. Troisièmement, ces effets économiques s'accompagnent d'effets identitaires et sociaux, redistribution des rôles au sein du ménage et reconnaissance communautaire, ainsi que de signaux encourageants de pérennité.

Ces résultats rejoignent et prolongent la littérature disponible. Les logiques de survie observées à Thiès confirment les évaluations du PNBSF (Banque Mondiale, 2023 ; FAO, 2018) et les logiques d'usage mises en évidence par F. Vandeninden et E. Vandeninden (2025). L'efficacité des AVEC/ACEC illustre l'importance, soulignée par B. Montanari et S. Bergh (2019), de s'appuyer sur les pratiques communautaires existantes, telles que les tontines (M.A. Diallo, 2020), plutôt que sur les institutions financières formelles dont les femmes tendent à s'exclure (V. Fofana, 2022). Elle fait également écho aux résultats quantitatifs de la phase pilote, qui documentent une participation aux groupes d'épargne significativement plus élevée chez les bénéficiaires YKK, une épargne collective supérieure de 125 % à celle du groupe de contrôle et un nombre d'AGR resté supérieur de 10 %, ainsi que des chiffres d'affaires des ménages supérieurs de 22 %, dix-huit mois après l'intervention (T. Bossuroy et al., 2025). Les trajectoires d'AGR observées confirment que l'accès aux ressources financières ne produit d'initiative économique durable que combiné à un encadrement technique (H. Ait-Bella et Z. Lakhyar, 2021) et que l'accompagnement de proximité forge l'estime personnelle des bénéficiaires (L. Le Teuff, 2020), les groupes de femmes opérant comme creusets de compétences et de confiance en soi (K.H. Boureima et al., 2020). Enfin, la reconfiguration des rapports de genre observée rejoint les observations de M. Fall et P. Jacquemot (2023) sur la redistribution des rôles au sein du ménage qu'entraîne l'autonomisation économique. La montée en leadership communautaire que nous

documentons prolonge quant à elle les travaux de F. Youl et al. (2017) sur les AGR comme vecteur de reconnaissance sociale pour les femmes rurales, levier que V. Fofana (2022) qualifie de déterminant.

La contribution de l'étude est double. Sur le plan empirique, elle propose la première mise en perspective qualitative et comparative des deux programmes du point de vue des bénéficiaires et met au jour ce que les indicateurs agrégés masquent : la complémentarité vécue entre le filet de sécurité du PNBSF, qui continue d'absorber les dépenses essentielles, et l'impulsion productive de YKK, qui s'y adosse sans la remplacer. Sur le plan opérationnel, elle suggère que protection immédiate et autonomisation économique gagnent à être pensées conjointement dès la conception des programmes.

Plusieurs limites doivent néanmoins être soulignées. Du côté de l'étude, la taille restreinte de l'échantillon de Yène et l'ancrage des résultats dans deux sites d'une même commune limitent la généralisation des conclusions. Trois précautions s'imposent en outre quant au recueil des données. Aucune bénéficiaire ne s'exprimant en français, nous avons eu recours à des bilingues wolof-français qui n'étaient pas traducteurs de formation, ce qui introduit un risque d'écart entre ce qui est dit et ce qui est traduit, que nous avons cherché à limiter par une relecture des transcriptions (N. Changkakoti et al., 2012). La position des interprètes constitue un deuxième point de vigilance : l'un était accompagnateur du projet YKK, l'autre superviseure des séances de sensibilisation du PNBSF. Leur présence a facilité l'accès aux bénéficiaires et instauré un climat de confiance, mais a pu orienter certaines réponses dans un sens favorable aux programmes. Un biais de désirabilité sociale est enfin à prendre en compte, les enquêtées ayant pu présenter des usages de la bourse conformes aux thématiques valorisées lors des sensibilisations (J. Chung et G.S. Monroe, 2003). Du côté des programmes, trois tensions demeurent. La première tient à l'âge avancé des bénéficiaires : un projet visant l'inclusion productive ne priorise pas les générations les plus jeunes, chez qui les capacités de reconversion à long terme sont pourtant plus durables (M. Marchand, 2008). La deuxième concerne les modalités de versement de la subvention, retirée en une seule fois sans dépôt sur un compte qui permettrait une utilisation flexible des fonds, une contrainte technique que la DGPSN reconnaît elle-même comme une limite à dépasser. La troisième porte sur la faible montée en valeur ajoutée des AGR : peu de bénéficiaires franchissent le pas vers la transformation ou la commercialisation à plus forte valeur ajoutée (T. Bossuroy et al., 2025), les accompagnateurs n'étant pas formés aux techniques de transformation agro-alimentaire.

Conclusion

Les résultats de cette enquête convergent vers un constat que les évaluations quantitatives disponibles laissaient entrevoir sans pouvoir le documenter : le PNBSF améliore les conditions de vie des ménages bénéficiaires, mais peine à enclencher une dynamique d'autonomisation économique durable. L'essentiel du transfert est absorbé par les dépenses de première nécessité, non par défaut d'ambition des bénéficiaires, mais parce que les marges disponibles, une fois ces besoins couverts, restent trop étroites pour permettre l'épargne ou l'investissement productif.

Le programme YKK apporte une réponse structurée à ces limites : en combinant subvention productive, groupes d'épargne et accompagnement, il crée les conditions d'un investissement effectif que le PNBSF seul ne permettait pas. Ce n'est pas seulement le montant qui fait la différence, c'est aussi la logique d'encadrement. La complémentarité entre les deux programmes n'est pas seulement fonctionnelle : elle est vécue comme telle par les bénéficiaires elles-mêmes, qui identifient dans leur articulation une capacité de changement que ni l'un ni l'autre ne produit isolément.

L'approche qualitative révèle un effet identitaire que les indicateurs agrégés masquent : le passage d'une logique de survie à une représentation de soi comme actrice économique, que traduit le mot « autonomisée », prononcé spontanément par des bénéficiaires YKK et absent du vocabulaire de celles qui ne reçoivent que la bourse. Elle met aussi en lumière ce que les chiffres cachent : des

trajectoires non uniformes, des imprévus domestiques qui détournent partiellement la subvention et des effets de socialisation qui débordent le cadre strict du programme.

Au-delà de leur portée empirique, ces résultats invitent à reconsidérer la manière dont les politiques de protection sociale articulent protection immédiate et autonomisation économique. Le cas sénégalais suggère que ces deux objectifs ne peuvent pas être pensés séquentiellement : c'est leur combinaison, dès la conception des programmes, qui en conditionne l'efficacité. En ce sens, l'expérience du PNBSF et de YKK dépasse le contexte sénégalais. Elle offre une contribution empirique au débat plus large sur les conditions dans lesquelles les transferts monétaires peuvent, au-delà de la protection, contribuer à une autonomisation économique durable des femmes les plus vulnérables.

Ces résultats ouvrent enfin plusieurs perspectives de recherche : un suivi longitudinal des bénéficiaires après la fin du cycle YKK, afin de vérifier la pérennité des groupes d'épargne et des AGR dans les conditions de la mise à l'échelle ; l'extension de l'enquête à d'autres régions du Sénégal ; et le croisement de ces matériaux qualitatifs avec les données d'évaluation quantitatives, pour affiner la compréhension des mécanismes par lesquels l'accompagnement transforme l'usage des transferts.

Références bibliographiques

AIT-BELLA Hicham & LAKHYAR, Zouhair, 2021, « Le rôle des Activités Génératrices de Revenus dans l'atténuation de la pauvreté : modélisation économétrique et prédiction des probabilités d'atténuation. » *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 2(5), p. 633-643.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE, 2024, *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM II) au Sénégal : rapport final*, Dakar, ANSD.

BANQUE MONDIALE, 2023, *Rapport d'évaluation d'impact du programme national des bourses de sécurité familiale*, Washington D.C., The World Bank, 42p.

BANQUE MONDIALE, 2024, *Programme de PSA au Sahel*, https://www.banquemondiale.org/fr/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust fund/overview (page consultée le 1 avril 2026).

BARRIENTOS Armando & HULME David, 2009, « Social Protection for the Poor and Poorest in Developing Countries: Reflections on a Quiet Revolution: Commentary », *Oxford Development Studies*, 37(4), p. 439–456.

BASTAGLI Francesca, HAGEN-ZANKER Jessica, HARMAN Luke, BARCA Valentina, STURGE Georgina & SCHMIDT Tanja, 2016, *Cash transfers: what does the evidence say? A rigorous review of programme impact and of the role of design and implementation features*. Londres, Overseas Development Institute, 300p.

BAUMANN Eveline, 2010, « Protections sociales en Afrique subsaharienne : le cas du Sénégal », *Fondation Jean-Jaurès,* p. 1-19.

BEEGLE Kathleen, COUDOUEL Aline & MONSALVE Emma, 2018, *Realizing the Full Potential of Social Safety Nets in Africa*. Washington, DC: World Bank, 421p.

BOSSUROY Thomas, KARLAN Dean, KAZIANGA Harounan, PARIENTÉ William, PREMAND Patrick, UDRY Christopher, VAILLANT Julia & WRIGHT Kelsey, 2025, « Impact des Mesures d'Inclusion Productive Yokk Koom Koom au Sénégal », *SASPP Technical Paper, Washington, D.C. : World Bank Group,* 28p.

BOUREIMA Karimou Harouna, HASSOUMI Djibo & HAROUNA Abdou, 2020, « Impact des activités génératrices de revenus sur les capacités de résilience de femmes membres du groupement

féminin de l'aménagement hydro agricole de la Commune Urbaine de GAYA au Niger », *Revue des études multidisciplinaires en sciences économiques et sociales*, 5(2), p. 54-70.

CHANGKAKOTI Nilima, GREMION Myriam, BROYON Marie-Anne & GAJARDO Anahy, 2012, « Terrains de recherche au "prisme interculturel de la traduction" », *Alterstice*, 2(1), p. 41-54.

CHUNG Janne & MONROE Gary S., 2003, « Exploring Social Desirability Bias », *Journal of Business Ethics*, 44(4), p. 291-302.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA PROTECTION SOCIALE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE, 2021, « Délégation Générale à la Protection sociale et à la Sécurité Nationale », https://dgpsn.sn/ (page consultée le 30 mars 2026).

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA PROTECTION SOCIALE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE, 2022, *Manuel des opérations YKK,* Dakar, République du Sénégal, 33p.

DIALLO Mamidou Agibou, 2020, « La protection sociale en Afrique », *Revue Africaine de Sciences Politique et Sociale,* p. 300-311.

FALL Marie & JACQUEMOT Pierre, 2023, « L'autonomisation des femmes, une réponse à l'insécurité alimentaire en Afrique ? », *Afrique contemporaine*, 275(1), p. 9-38.

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF UNITED NATIONS, 2018, « Evaluation qualitative et prospective du Programme national de bourses de sécurité familiale au Sénégal », *document de recherche,* 144p.

FOFANA Valoua, 2022, « Inclusion financière et autonomisation des femmes en Côte d'Ivoire : état des lieux à partir d'une étude de cas des femmes des villes de Bouaké », *Yamoussoukro et Issia. Akofena*, 1(6), p. 163-180.

KABEER Naila, 1999, « Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment », *Development and Change,* 30(3), p. 435-464.

LE TEUFF Line, 2020, *Évaluation des processus de mise en œuvre du projet Yokk Koom Koom. Sénégal, Rapport Final*, World Bank Group, United States of America., 95p.

MARCHAND Marie, 2008, « Regards sur la vieillesse », *Le Journal des psychologues*, 256, p. 22-26.

MONTANARI Bernadette & BERGH Sylvia, 2019, « Une analyse genrée des activités génératrices de revenus (AGR) dans le cadre du Plan Maroc vert : à qui profite-t-il ? », *Maghreb - Machrek*, 242, p. 49-66.

NATIONS UNIES, 2015, « Objectifs de Développement Durable », https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/ (page consultée le 15 mars 2026).

VANDENINDEN Frieda & VANDENINDEN Élise, 2025, « Targeting and uses: A qualitative perspective on cash transfers in Senegal », *Mondes en développement*, N° 53(3), p. 137-156.

YOUL Félix, KOUAME-AYA Lydie-Marcelle, KOUAKOU Aya Laryssa & TOH Alain, 2017, « Socio-Anthropologie Du Processus D'autonomisation Des Femmes Rurales Ivoiriennes À Travers Les Activités Génératrices De Revenus ». *European Scientific Journal (Kocani)*, 13(32), p. 303-322.

Autonomisation économique des commerçantes du marché Tchagba Oliviers par l'usage des technologies de l'information et de la communication

TRA Lou Thou Fidèle[1], DEKAHO Srompo Anaïse[2]

1. Enseignant-chercheur, Laboratoire d'Études et de Prévention de la Délinquance et des violences (LEPDV), UFR de Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, louthouf@yahoo.fr
2. Université Alassane Ouattara de Bouake, UFR SLC, Côte d'Ivoire, gouahosrompo47@gmail.com

Auteur correspondant : E-mail : louthouf@yahoo.fr, Tel : +2250747723824
Article soumis le [08/06/2026] et accepté le [22/06/2026]
Réf : 2COLRS-137

Résumé :
Cette étude réalisée de juillet à octobre 2025 analyse l'autonomisation économique des femmes par l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'exercice des activités commerciales, à partir du cas des commerçantes du marché Tchagba Oliviers des II Plateaux à Abidjan. Elle s'inspire de l'approche des capacités développée par Armatya Kumar Sen et de la théorie de l'autonomisation de Naila Kabeer pour examiner les effets des technologies de l'information et de la communication sur l'autonomie et les performances des femmes. La démarche utilisée allie une enquête quantitative et des entretiens semi-structurés réalisés auprès de 30 femmes commerçantes. Les conclusions révèlent que les technologies de l'information et de la communication, en particulier les téléphones mobiles, les réseaux sociaux et les services de paiements électroniques, jouent un rôle clé dans l'élargissement du marché, l'optimisation des transactions et l'accroissement de l'indépendance décisionnelle des femmes dans le commerce.
Toutefois, l'impact de ces outils demeure fortement conditionné par le niveau d'instruction, l'accès aux infrastructures numériques et le contexte spatial d'un marché encore peu fréquenté.
Mots-clés : Autonomisation économique ; Technologie de l'information et de la communication ; Genre ; Commerce informel; Entrepreneuriat féminin

Economic empowerment of female traders at the Tchagba Oliviers market through the use of information and communication technologies.

Abstract:
This study, conducted from July to October 2025, analyzes women's economic empowerment through the use of information and communication technologies (ICT) in business activities, based on the case of women traders at the Tchagba Oliviers market in II Plateaux, Abidjan. It draws on the capability approach developed by Amartya Kumar Sen and on Naila Kabeer's empowerment theory to assess the impact of information and communication technologies on women's agency and economic performance. The methodology combines a quantitative survey with semi-structured interviews with 30 women traders. The results show that information and communication technologies particularly mobile phones, social networks, and electronic payment services, helps expand the customer base, improve transactions, and strengthen the traders' decision-making autonomy. However, the impact of these tools still largely depends on the level of education, access to digital infrastructure, and the spatial context of a market that's still not very crowded.
Keywords : *Economic empowerment; information and communication technologies; Gender; Informal trade; Women's entrepreneurship*

Introduction

L'essor fulgurant des technologies de l'information et de la communication (TIC) constitue, à l'ère de la mondialisation, un vecteur déterminant de transformation des structures économiques et sociales, en particulier dans les pays en développement. En effet, ces technologies participent à la reconfiguration des modes de production, de distribution et de consommation, tout en favorisant l'émergence de nouvelles opportunités entrepreneuriales. Dès lors, la question de l'autonomisation économique des femmes, longtemps marginalisées dans les circuits formels de l'économie, se trouve aujourd'hui renouvelée à la lumière des potentialités offertes par le numérique. Dans ce contexte,

l'autonomisation, entendue comme la capacité accrue des individus à faire des choix stratégiques et à agir sur leur environnement, s'inscrit au cœur des dynamiques contemporaines de développement, comme le souligne Naila Kabeer (1999) à travers son triptyque analytique fondé sur les ressources, l'agency et les réalisations. Ailleurs, en Afrique, et plus précisément en Côte d'Ivoire, les changements provoqués par le progrès foudroyant des technologies de l'information et de la communication se remarquent clairement dans les marchés urbains, où les femmes jouent un rôle majeur. En effet, ces marchés sont des lieux clés d'activités économiques informelles, où les pratiques commerciales sont souvent peu organisées sur le plan institutionnel. À ce titre, le marché de Tchagba, situé dans la commune des II Plateaux à Abidjan, apparaît comme un endroit idéal pour étudier les relations entre le genre, l'économie informelle et les technologies numériques. Cependant, même si l'arrivée progressive des outils numériques tels que les téléphones mobiles, les applications de messagerie instantanée et les plateformes de paiement électronique semble soutenir le développement des affaires, cela ne conduit pas forcément à l'autonomisation réelle des femmes commerçantes. Il est important de noter que leur accès et leur utilisation restent fortement influencés par des inégalités structurelles, surtout liées au genre, au niveau d'éducation et aux ressources financière. À ce sujet, Nancy Jane Hafkin et Sophia Huyer (2007) soulignent qu'il existe une fracture numérique de genre, qui empêche les femmes de s'approprier pleinement les technologies et réduit ainsi leur capacité à en bénéficier. De plus, les travaux de Richard Heeks (2018) sur les technologies de l'information pour le développement mettent en avant que l'impact des technologies de l'information et de la communication dépend fortement des contextes socio-économiques et des conditions de mise en œuvre. Ainsi, bien que porteuses d'opportunités, les TIC peuvent également reproduire, voire accentuer, les inégalités préexistantes si leur diffusion n'est pas accompagnée de politiques inclusives. Dès lors, la problématique centrale de cette étude s'articule autour de la question suivante : dans quelle mesure l'usage des technologies de l'information et de la communication contribue-t-il à l'autonomisation économique des commerçantes du marché de Tchagba ? Cette question revêt une importance particulière dans la mesure où les discours institutionnels ont tendance à présenter les technologies de l'information et de la communication comme des moyens intrinsèquement libérateurs, sans toujours prendre en compte les contextes locaux. Dans cette perspective, l'hypothèse de recherche suggère que l'utilisation compétente et adéquate des technologies de l'information et de la communication représente un facteur essentiel pour l'autonomisation économique des femmes commerçantes, dans la mesure où cela leur permet d'élargir leur base clientèle, d'améliorer la gestion de leurs activités et de simplifier l'accès à l'information. Néanmoins, cette autonomisation dépend de plusieurs facteurs, tels que le niveau de formation en numérique, le contexte socio-culturel et l'accès aux infrastructures technologiques. De ce fait, l'hypothèse présente une approche nuancée, en prenant en compte que les technologies de l'information et de la communication n'engendrent pas systématiquement des résultats favorables, mais qu'elles s'inscrivent dans un ensemble de facteurs structurels. À ce propos, le principal but de cet article est d'analyser comment l'utilisation des technologies de l'information et de la communication influence l'autonomisation financière des femmes commerçantes sur le marché de Tchagba. Plus spécifiquement, il s'agira, d'une part, d'identifier les outils numériques mobilisés par ces actrices et les modalités de leur utilisation ; d'autre part, d'évaluer les impacts de ces technologies sur leurs performances économiques et leur pouvoir décisionnel ; enfin, d'analyser les obstacles structurels et contextuels qui entravent leur pleine appropriation.

1. Méthodologie

L'élaboration du cadre méthodologique constitue une étape déterminante pour assurer la rigueur scientifique de l'étude portant sur l'autonomisation économique des commerçantes du marché Tchagba les Oliviers par l'usage des TIC. En effet, la méthodologie permet de définir les modalités concrètes de production des données empiriques, tout en garantissant leur validité et leur fiabilité. À cet égard, la présente recherche s'inscrit dans une démarche qualitative à visée compréhensive, enrichie

par des éléments quantitatifs, afin de rendre compte de la complexité des pratiques et des représentations des commerçantes dans leur environnement socio-économique.

1.1. Approches théoriques utilisées

D'une part, la théorie de l'autonomisation développée par Naila Kabeer (1999) constitue un cadre de référence central pour comprendre les processus d'émancipation économique des femmes. D'après cette auteure, l'émancipation dépend d'une interaction dynamique entre trois éléments fondamentaux : les ressources, la capacité d'agir et les résultats. Les ressources englobent non seulement les éléments matériels, mais aussi des éléments immatériels comme l'éducation, l'accès à l'information et les réseaux sociaux. La capacité à agir fait référence à la possibilité pour les individus de prendre des décisions stratégiques et d'agir en conséquence. Enfin, les résultats se réfèrent aux effets obtenus, surtout en termes d'amélioration des conditions de vie. Dans le cadre du marché Tchagba, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication peut être vue comme une ressource stratégique qui permet aux commerçantes d'augmenter leur capacité d'action, notamment en rendant l'information plus accessible, en élargissant leur clientèle et en améliorant la gestion de leurs affaires. Cependant, cette autonomisation est influencée par des facteurs structurels tels que les normes sociales et les inégalités de genre, qui peuvent restreindre l'accès et l'utilisation des technologies.

D'autre part, l'approche des capabilités d'Amartya Kumar Sen (1999) propose une perspective supplémentaire en soulignant les libertés réelles dont disposent les individus pour mener la vie qu'ils souhaitent. Dans cette vision, le développement ne se limite pas à la croissance économique, mais inclut l'élargissement des choix et des possibilités d'action des individus. Ainsi, le recours aux technologies de l'information et de la communication par les vendeuses du marché Tchagba peut être considéré comme un moyen d'accroître leurs compétences, en leur fournissant de nouvelles chances sur les plans économique et social. Par exemple, le fait d'avoir accès à des plateformes numériques peut les aider à diversifier leurs activités, à accroître leur visibilité sur le marché et de consolider leur indépendance financière. Toutefois, comme le mentionne Sen, ces compétences sont étroitement liées aux conditions sociales et institutionnelles, ce qui signifie que l'influence des technologies de l'information et de la communication varie selon les contextes.

Par ailleurs, le modèle des moyens de subsistances durables, mis en avant par Robert Chambers et Gordon Richard Conway (1992), représente un autre cadre théorique utile pour examiner les stratégies des femmes commerçantes. Cette approche met en avant l'importance de disposer d'une gamme de ressources et d'activités afin de garantir que les communautés soient résilientes aux crises économiques et sociales. Dans ce contexte, les technologies de l'information et de la communication peuvent être considérées comme une forme de capital informationnel, complétant les capitaux traditionnels (économique, social, humain et physique). Ainsi, l'intégration des outils numériques dans les activités des femmes sur le marché Tchagba peut contribuer à améliorer leur capacité d'adaptation et à renforcer la durabilité de leurs sources de revenu. Cependant, cette intégration requiert des compétences particulières et un bon accès aux infrastructures, ce qui peut représenter un défi pour certaines femmes commerçantes. De plus, les analyses critiques sur le genre et les technologies de l'information et de la communication offrent des perspectives significatives sur les inégalités structurelles qui existent dans l'utilisation des technologies. À ce propos, Joëlle Palmieri (2014) souligne que les technologies de l'information et de la communication ne sont pas objectives, mais sont influencées par des rapports de pouvoir qui révèlent et maintiennent les inégalités entre les sexes. De même, les travaux de Nancy Jane Hafkin et Sophia Huyer (2007) mettent en évidence l'existence d'une fracture numérique de genre, caractérisée par un accès inégal aux technologies, une faible représentation des femmes dans les secteurs technologiques et des compétences numériques limitées. Dans le contexte du marché Tchagba, ces inégalités peuvent se traduire par une appropriation différenciée des TIC,

certaines commerçantes tirent plus profit des technologies que d'autres. Dès lors, l'analyse de l'autonomisation économique par les TIC doit impérativement intégrer une perspective de genre, afin de rendre compte des contraintes spécifiques auxquelles les femmes sont confrontées.

Les travaux de Richard Heeks (2018) sur les technologies de l'information pour le développement (ICT4D) permettent de nuancer les discours souvent optimistes sur le potentiel des TIC. Selon cet auteur, l'effet des technologies est fortement déterminé par leur correspondance avec les attentes des utilisateurs et du cadre dans lequel elles sont appliquées. Il souligne en particulier le concept de « design-reality gap », qui fait référence à la différence entre les technologies suggérées et les situations réelles. Dans ce contexte, l'utilisation des TIC par les vendeuses du marché Tchagba devrait être étudiée en fonction de leurs pratiques réelles, en intégrant leurs limitations et de leurs méthodes d'ajustement.

En sus, les contributions de Manuel Castells (1996) sur la société en réseaux offrent un cadre d'analyse macro-sociologique permettant de situer les transformations induites par les TIC dans un contexte global. Selon cet auteur, les outils numériques encouragent l'apparition d'une économie interconnectée, caractérisée par une circulation rapide des informations et des relations entre différents partenaires à divers niveaux. Dans ce cadre, les commerçantes qui réussissent à s'intégrer dans ces réseaux numériques peuvent tirer parti de bénéfices concurrentiels notables. En revanche, celles qui en sont exclues risquent de devenir encore plus marginalisées, ce qui souligne l'importance de l'inclusion numérique.

En somme, la combinaison de ces diverses théories permet de proposer une compréhension fine et pluridimensionnelle de l'autonomisation économique des commerçantes du marché Tchagba par les technologies de l'information et de la communication. En effet, bien que les technologies numériques ouvrent des possibilités indéniables en matière d'accès à l'information, de diversification des activités et d'élargissement des marchés, leurs effets dépendent fortement des conditions sociales, économiques et culturelles dans lesquelles elles sont déployées. Ainsi, plutôt que d'être une réponse universelle, les technologies de l'information et de la communication se présentent comme des instruments dont les conséquences dépendent des relations de pouvoir, des ressources accessibles et des compétences des usagers. Dès lors, l'approche théorique de cette recherche souligne la nécessité d'adopter une vision contextuelle et critique, qui prenne en compte à la fois les opportunités et les limites des technologies dans le cadre du processus d'émancipation économique.

1.2. Terrain d'étude et population d'enquête

Le marché Tchagba des Oliviers est situé dans la commune des II Plateaux à Abidjan. Ce marché, bien que moins fréquenté que d'autres grands pôles commerciaux de la capitale économique ivoirienne, présente un intérêt scientifique particulier en raison de son caractère semi-structuré et de la diversité des activités économiques qui s'y déploient. En effet, il constitue un espace propice à l'observation des dynamiques du commerce informel urbain, notamment en ce qui concerne les pratiques commerciales féminines. Par ailleurs, le relatif faible niveau de fréquentation de ce marché permet d'appréhender des logiques économiques souvent invisibilités dans les espaces marchands plus dynamiques. Ainsi, le choix de ce site répond à une logique de pertinence analytique, conformément aux principes de la recherche qualitative qui privilégient la richesse des données sur leur représentativité statistique, comme le souligne Jean-Claude Kaufmann (2011).

La population d'enquête est constituée de l'ensemble des commerçantes exerçant leurs activités au sein du marché Tchagba. Ces femmes, principalement actives dans l'économie informelle, exercent leurs activités dans différents domaines tels que la commercialisation des produits alimentaires, la vente d'articles manufacturés, de vêtements et d'autres biens variés. Toutefois, leur accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi que leurs compétences numériques sont inégaux, ce qui souligne l'importance d'une analyse détaillée. En outre, pour mieux saisir le thème, le public visé inclut

également divers acteurs, tels que responsables du marché, ainsi que, si nécessaire, des partenaires commerciaux ou des consommateurs. Cette méthode élargie facilite la compréhension des relations sociales et économiques qui encadrent l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans ce domaine commercial.

1.3. Échantillon et techniques de collecte des données

La constitution de l'échantillon repose sur une méthode d'échantillonnage raisonné (ou non probabiliste), adaptée aux recherches qualitatives. Ainsi, un échantillon d'environ trente (30) commerçantes a été sélectionné sur la base de critères spécifiques, notamment l'ancienneté dans l'activité, le type de commerce exercé et le niveau d'utilisation des TIC. Ce choix méthodologique s'inscrit dans la logique de saturation théorique, telle que développée par Barney Glaser et Anselm Strauss (1967), selon laquelle la collecte des données se poursuit jusqu'à ce que l'apport d'informations nouvelles devienne marginal. Par conséquent, l'objectif n'est pas d'obtenir une représentativité statistique, mais plutôt de capter la diversité des expériences et des pratiques.

S'agissant des techniques et outils de collecte des données, la recherche privilégie une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives. D'une part, des entretiens semi-structurés ont été réalisés avec les commerçantes pour obtenir des informations précises sur leurs parcours, leurs méthodes de travail et leur utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ce format d'entretien, qui offre une certaine flexibilité, encourage les participantes à s'exprimer tout en guidant les échanges autour des thématiques d'étude, comme l'indique Jean-Claude Kaufmann (2011). D'autre part, une observation directe a été faite sur le terrain pour comprendre les pratiques réelles des commerçantes dans leur environnement habituel. Cette technique a permis de compléter les discours recueillis et de mieux comprendre les interactions sociales et économiques à l'œuvre. Un questionnaire structuré a été administré à un nombre plus large de commerçantes, dans le but de collecter des données quantitatives relatives à l'usage des TIC (fréquence d'utilisation, types d'outils, finalités, etc.). Ce recours à la triangulation méthodologique, combinant différentes sources et techniques de collecte, vise à renforcer la validité des résultats, conformément aux recommandations de Norman Kent Denzin (1978). De plus, les instruments de collecte des données employés comprennent des guides d'entretien, des grilles d'observation et des questionnaires préalablement testés, pour garantir leur adéquation et leur crédibilité.

1.4. Méthodes d'analyse des données

En ce qui concerne les techniques d'évaluation des données, l'étude privilégie principalement l'analyse thématique pour le traitement des données qualitatives. Cette approche consiste à repérer, à coder et à comprendre les motifs répétitifs présents dans les récits des participants, en rapport avec les objectifs de la recherche. Selon Virginia Braun et Victoria Clarke (2006), l'analyse thématique aide à structurer les données de manière organisée tout en maintenant leur richesse interprétative. Dans ce contexte, les données obtenues lors des entretiens et des observations ont été transcrites, codées et regroupées en catégories d'analyse, telles que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, les bénéfices perçus, les difficultés rencontrées et les méthodes d'adaptation. En même temps, les informations chiffrées recueillies grâce aux sondages ont été analysées par des méthodes statistiques descriptives, avec l'objectif de repérer des tendances générales. Ce processus comprend le calcul de fréquences, de pourcentages et, si nécessaire, de croisements de variables, dans le but de mettre en lumière des liens pertinents entre les traits des participantes et leur utilisation des technologies de l'information et de la communication. Cette combinaison d'analyses qualitatives et quantitatives offre une vision à la fois détaillée et complète du phénomène examiné. Le cadre méthodologique décrit ici a pour objectif de rendre compte de façon précise et subtile des processus d'autonomisation économique des femmes commerçantes du marché tchagba grâce aux technologies de l'information et de la communication. Il s'appuie sur une méthode globale, intégrant plusieurs outils de collecte et

d'interprétation des informations, afin de comprendre les subtilités des pratiques et des perceptions. De plus, le fondement pratique de l'étude, couplé à une utilisation appropriée des méthodes, garantit l'authenticité des conclusions et leur apport à la recherche scientifique concernant le genre, le numérique et le progrès.

2. Résultats

2.1. Résultats quantitatifs et analyse

Tableau 1 : Profil socio-économique des commerçantes enquêtées (n=30)

Variables	Modalités	Effectif	Pourcentage (%)
Tranche d'âge	20 -30 ans	6	20%
	31 – 45 ans	14	46,7%
	46 ans et au-delà	10	33,3%
Niveau scolaire	Aucun	8	26,7%
	Ecole élémentaire	12	40%
	Lycée ou collège et au-delà	10	33,3%
Catégories d'activités	Vivriers	13	43,3%
	Produits manufacturés	9	30%
	Divers	8	26,7%

Source : Enquête de terrain de juillet à octobre 2025

Il ressort de ce tableau que la prédominance de la tranche d'âge comprise entre 31 et 45 ans (46,7 %) traduit une forte implication des femmes en pleine maturité économique dans les activités commerciales. En réalité, cette catégorie d'âge correspond généralement à une phase de stabilisation professionnelle et de responsabilité familiale accrue, ce qui renforce leur engagement dans des activités génératrices de revenus. Par ailleurs, la proportion non négligeable de femmes âgées de plus de 46 ans (33,3 %) témoigne d'une certaine pérennité des activités commerciales féminines dans le secteur informel. Néanmoins, le bas degré d'instruction observé, avec 66,7 % des participants n'ayant pas dépassé le niveau de l'école primaire, représente un frein significatif à l'adoption des technologies de l'information et de la communication. En effet, comme l'ont démontré Nancy Jane Hafkin et Sophia Huyer (2007), le capital éducatif joue un rôle déterminant dans la capacité des individus à utiliser efficacement les technologies numériques. De surcroît, la prédominance des activités vivrières (43,3 %) indique une orientation vers des secteurs à faible valeur ajoutée, ce qui peut restreindre les marges de croissance économique, même en présence d'outils numériques.

Tableau 2 : Usage des TIC par les commerçantes

Variables	Modalités	Effectif	Pourcentage (%)
Possession de téléphone	Oui	28	93,3%
	Non	2	6,7%
Types de téléphone	Smartphone	18	60%
	Téléphone simple	12	40%
Utilisation de whatsapp	Oui	20	66,7%
	Non	10	33,3%
Usage pour activités commerciales	Oui	17	56,7%
	Non	13	43,3%

Source : Enquête de terrain de juillet à octobre 2025

En ce qui concerne ce deuxième tableau, les résultats révèlent une forte diffusion des téléphones mobiles (93,3 %), ce qui confirme la pénétration significative de ces technologies dans les milieux populaires urbains. En revanche, une analyse plus détaillée montre que seulement 60% des participants

possèdent un smartphone, qui est pourtant essentiel pour accéder à des applications numériques avancées. Ainsi, même si l'accès aux technologies de l'information et de la communication est relativement commun, la qualité et l'étendue de leur utilisation diffèrent. Par ailleurs, bien que 66,7% des femmes commerçantes utilisent WhatsApp, seulement 56,7% l'exploitent à des fins commerciales, ce qui met en évidence un écart entre l'utilisation sociale et l'utilisation commerciale des technologies.

Tableau 3 : Impact perçu des TIC sur les activités économiques

Impacts perçus	Effectif	Pourcentage (%)
Augmentation de la clientèle	15	50%
Amélioration des ventes	13	43,3%
Meilleure communication	20	66,7%
Aucun impact significatif	7	23,3%

Source : Enquête de terrain de juillet à octobre 2025

L'analyse du tableau 3 relatif aux impacts perçus des TIC met en évidence des effets contrastés. Si 66,7 % des commerçantes reconnaissent une amélioration de la communication avec leur clientèle, seules 43,3 % constatent une augmentation significative de leurs ventes. Ce décalage suggère que l'amélioration de la communication ne se traduit pas systématiquement par une hausse des revenus. En effet, la transformation des interactions commerciales en gains économiques suppose l'existence de compétences complémentaires, notamment en marketing digital et en gestion de la clientèle. De plus, le fait que 23,3 % des enquêtées ne perçoivent aucun impact significatif des TIC souligne les limites de ces technologies dans des contextes marqués par des contraintes structurelles.

2.2. Résultats qualitatifs et analyse

Tableau 4 : thèmes issus de l'analyse des entretiens

Thèmes principaux	Verbatim significatifs	Interprétation
Usage des TIC	"j'emploie whatsapp pour notifier mes clients quand j'ai de nouveaux articles"	Les TIC facilitent la communication commerciale
Bénéfices économiques	"depuis que je partage mes produits, ma clientèle a augmenté"	Effet positif sur la visibilité et les ventes
Contraintes	"je ne maîtrise pas très bien l'utilisation du téléphone, ce sont mes enfants qui m'assistent"	Faible compétence numérique
Stratégies d'adaptation	"nous acquérons des connaissances ensemble sur le marché"	Apprentissage informel et collectif

Source : Enquête de terrain de juillet à octobre 2025

Le tableau 4 issu de l'analyse qualitative, les propos recueillis mettent en lumière une appropriation pragmatique et progressive des TIC par les commerçantes. L'usage de WhatsApp pour informer la clientèle des nouveaux produits illustre une adaptation des technologies aux besoins spécifiques du commerce informel. Par ailleurs, les témoignages relatifs à l'augmentation de la clientèle confirment l'existence d'un effet positif des TIC sur la visibilité des activités commerciales. Toutefois, les difficultés liées à la maîtrise des outils numériques, souvent compensées par l'aide des enfants ou des proches, révèlent une dépendance qui limite l'autonomie réelle des commerçantes. En revanche, les stratégies d'apprentissage collectif observées au sein du marché traduisent l'existence d'un capital social mobilisé pour pallier les insuffisances individuelles.

Tableau 5 : Contraintes et limites de l'usage des TIC

Contraintes identifiées	Description	Conséquences
Faible niveau d'instruction	Difficulté à utiliser	Usage limité
Manque de moyens financiers	Difficulté à acquérir des smartphones ou forfaits internet	Accès restreint
Normes socioculturelles	Dépendance vis-à-vis des proches (enfants, conjoints)	Autonomie limitée
Instabilité du réseau	Problèmes de connexion	Usage irrégulier

Source : Enquête de terrain de juillet à octobre 2025

L'examen du tableau 5 concernant les limitations montre des barrières structurelles significatives. Le faible niveau d'instruction apparaît comme un frein important à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, limitant leur emploi à des tâches élémentaires. Par ailleurs, les contraintes financières, en particulier celles liées à l'acquisition de smartphones et aux abonnements internet, entravent l'accès aux technologies les plus modernes. En outre, les habitudes culturelles et sociales obligent certaines femmes commerçantes à se reposer sur leur entourage, ce qui restreint leur possibilité d'agir de manière autonome. D'autre part, les problèmes techniques, tels que la connexion instable, constituent des obstacles externes qui échappent au contrôle des utilisatrices.

Au reste, l'étude conjointe des informations numériques et descriptives montre des variations dans la façon dont les vendeuses du marché tchagba utilisent les technologies de l'information et de la communication. Même si ces outils offrent de véritables avantages pour la communication, la visibilité et le développement des affaires, leur impact sur l'indépendance financière est toujours affecté par des facteurs structurels tels que le degré d'éducation, les moyens économiques à disposition et les conventions sociales.

3. Discussion

Dans le prolongement de l'analyse des résultats quantitatifs et qualitatifs, la discussion permet de situer les observations empiriques dans le cadre théorique et les travaux antérieurs relatifs à l'autonomisation économique des femmes et à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette section vise non seulement à interpréter les résultats, mais également à mettre en lumière les convergences et divergences avec les études existantes, tout en intégrant une perspective critique et contextuelle.

Tout d'abord, les données socio-économiques issues du tableau 1 révèlent que la majorité des commerçantes enquêtées se situe dans la tranche d'âge active de 31 à 45 ans, et que près de 67 % d'entre elles ont un niveau d'instruction faible ou limité au primaire. Cette situation confirme les observations de Nancy Jane Hafkin et Sophia Huyer (2007), selon lesquelles l'accès limité à l'éducation constitue un obstacle majeur à l'appropriation efficace des TIC par les femmes dans les contextes africains. En effet, le faible niveau d'instruction observé à Tchagba restreint la capacité des commerçantes à utiliser pleinement les outils numériques et à transformer leur usage en avantages économiques tangibles. Toutefois, l'existence d'une proportion notable de commerçantes plus âgées ou mieux instruites suggère une diversité de capacités au sein du marché, ce qui permet d'identifier des dynamiques d'apprentissage et de mentorat entre les femmes. Cette observation rejoint les travaux de Barney Glaser et Anselm Strauss (1967) sur la valeur de l'expérience et du capital social dans les dynamiques d'action collective.

Les résultats relatifs à l'usage des TIC, présentés dans le tableau 2, montrent une pénétration élevée des téléphones mobiles, mais un usage relativement limité à des fins commerciales. Si 93,3 % des enquêtées possèdent un téléphone, seulement 56,7 % l'utilisent pour gérer leurs activités économiques. Cette dissociation entre possession et usage productif des TIC illustre ce que Richard

Heeks (2018) désigne comme le « design-reality gap », c'est-à-dire l'écart entre le potentiel offert par les technologies et leur appropriation réelle dans les pratiques quotidiennes. Par ailleurs, l'importance accordée à WhatsApp comme principal outil commercial souligne la capacité des commerçantes à adapter des technologies initialement conçues pour la communication sociale à leurs besoins économiques, ce qui témoigne d'une ingénierie pratique et locale de l'usage numérique.

L'analyse des effets perçus des technologies de l'information et de la communication (tableau 3) offre un éclairage sur ces constatations. Alors que 66,7% des participantes estiment que les TIC améliorent les échanges avec les clients, seulement 43,3% constatent une hausse de leurs ventes. Cette différence entre l'opinion et la réalité économique confirme le point de vue d'Amartya Kumar Sen (1999) qui soutient que l'accès aux ressources ne se translate pas nécessairement en résultats concrets ; Il repose vraiment sur l'activation de capacités spécifiques et sur des conditions contextuelles positives. Par conséquent, l'autonomisation économique ne se limite pas seulement à avoir des outils numériques, mais nécessite des compétences, des stratégies appropriées et un cadre socio-économique favorable.

Les données qualitatives issues du tableau 4 enrichissent cette analyse en montrant que les commerçantes s'approprient progressivement les TIC, notamment pour informer la clientèle et gérer les relations commerciales. L'observation des pratiques révèle également l'existence de mécanismes d'apprentissage collectif, les femmes s'entraidant pour surmonter les difficultés techniques. Cette dynamique illustre le rôle du capital social dans les processus d'autonomisation, comme le soulignent Naila Kabeer (1999) et Robert David Putnam (2000). Par ailleurs, les retours sur l'accroissement des clients et l'amélioration de la visibilité des produits montrent que les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle significatif, même s'il reste partiel, dans le développement des affaires gérées par des femmes.

Cependant, l'examen des difficultés (tableau 5) met en lumière les limites structurelles de cet impact. Le degré d'instruction, le manque de ressources financières, les normes socio-culturelles contraignantes et la vulnérabilité des réseaux constituent des obstacles à l'autonomie économique. Ces constats rejoignent les travaux de Joëlle Palmieri (2014), qui souligne que l'impact des TIC ne peut être dissocié des rapports de pouvoir et des inégalités structurelles, et que leur potentiel transformateur demeure médiatisé par le contexte social. Ainsi, la discussion révèle que les TIC agissent davantage comme un facilitateur que comme un facteur autonome d'émancipation.

Enfin, la confrontation des résultats avec les théories mobilisées, notamment la théorie de l'autonomisation de Naila Kabeer (1999), l'approche des capabilités d'Amartya Kumar Sen (1999) et l'approche des moyens d'existence durables de Robert Chambers et Gordon Richard Conway (1992) montrent que l'usage des TIC peut contribuer à élargir les ressources, renforcer l'agency et améliorer les réalisations économiques des commerçantes. Cependant, cette assistance est soumise à des critères spécifiques et n'est pas répartie de façon équitable. La discussion souligne la nécessité de soutenir l'usage des TIC par le biais de formations, de soutiens financiers et d'initiatives visant à consolider des réseaux collaboratifs pour maximiser leur impact.

- **Conséquences des résultats**

Les conclusions de cette recherche ont plusieurs conséquences, tant sur le plan théorique que pratique, et offrent des perspectives intéressantes pour le développement local, la promotion de l'égalité des genres et l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le secteur informel. L'examen des données à la fois quantitatives et qualitatives révèle des enseignements importants sur les stratégies d'émancipation, les politiques publiques et l'évolution des pratiques commerciales.

Tout d'abord, sur le plan économique, les résultats montrent que les technologies de l'information et de la communication représentent un outil essentiel pour accroître la visibilité et la communication

commerciale des femmes commerçantes. Les données quantitatives indiquent qu'une grande majorité d'entre elles utilise WhatsApp pour informer leurs clients et organiser leurs ventes, ce qui démontre une approche pratique et adaptative des outils numériques. Cette réalité renforce les observations de Richard Heeks (2018), qui affirment que l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les économies locales améliore l'efficacité des transactions et la circulation des informations, y compris dans des contextes informels. De plus, bien que de manière encore incomplète, l'accroissement du nombre de clients et une meilleure organisation des ventes montrent l'impact économique positif des technologies de l'information et de la communication. Néanmoins, il est clair que cet impact dépend de la maîtrise des outils numériques et des ressources disponibles, ce qui indique l'importance de soutenir ces pratiques par des programmes de formation et d'éducation numérique adaptés.

Par la suite, les conclusions touchent également les dimensions sociales et organisationnelles. L'étude montre que les femmes commerçantes mettent en place des mécanismes d'apprentissage collectif et de partage de compétences pour compenser les lacunes individuelles, ce qui renforce la cohésion sociale et le capital relationnel au sein du marché. Cette dynamique rejoint les travaux de Robert David Putnam (2000) sur le capital social, qui souligne l'importance des réseaux et de la coopération pour consolider les capacités des acteurs. D'autre part, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication modifie les relations sociales en offrant aux commerçantes un accès direct à l'information et à leur clientèle, ce qui diminue certaines dépendances vis-à-vis des intermédiaires traditionnels. Pourtant, des normes socio-culturelles restrictives et des dépendances familiales demeurent, entravant l'autonomie véritable de certaines femmes et illustrant les limites structurelles de l'appropriation des technologies.

D'un point de vue théorique, les résultats confirment et nuancent les apports des approches mobilisées dans cette étude. La théorie de l'autonomisation de Naila Kabeer (1999) est confortée dans la mesure où l'usage des TIC apparaît comme une ressource qui favorise l'agency des commerçantes et leur capacité à prendre des décisions stratégiques. Toutefois, les données montrent également que l'activation de cette agency dépend de facteurs contextuels tels que le niveau d'instruction, l'accès aux infrastructures et la disponibilité des ressources financières. De même, l'approche des capabilités d'Amartya Kumar Sen (1999) est illustrée par le fait que les TIC, en élargissant les opportunités et les libertés d'action, permettent aux commerçantes de mieux contrôler leur activité économique et de diversifier leurs sources de revenus. Cependant, l'utilisation inéquitable des Technologies de l'information et de la communication montre que toutes les entrepreneuses n'ont pas les mêmes opportunités réelles pour convertir ces technologies en bénéfices économiques concrets. Ces constats soulignent la nécessité d'une approche variée de l'autonomisation, qui doit tenir compte des ressources, des compétences et de l'environnement social.

D'un point de vue politique et institutionnel, les conclusions de l'étude ont d'importantes répercussions pour les décideurs publics et les organisations de développement. L'expansion et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication sur le marché tchagba indiquent qu'il est essentiel d'élaborer des politiques publiques spécifiques pour faciliter l'accès aux nouvelles technologies et diminuer la fracture numérique. Cela implique d'établir des infrastructures fiables, de mettre en place des subventions pour l'achat de smartphones et de forfaits Internet, tout en promouvant des formations numériques qui répondent aux besoins particuliers des femmes dans le secteur informel. Ces suggestions rejoignent les recommandations de l'organisation internationale du travail (2018), qui souligne l'importance de l'inclusion des femmes dans le secteur numérique afin de renforcer leur autonomie économique et sociale. En outre, le développement des compétences locales à travers des ateliers, des sessions de formation et des programmes de mentorat pourrait aider à maximiser l'impact des technologies sur les revenus et la stabilité économique des commerçantes.

Enfin, d'un point de vue développemental, l'étude révèle que l'intégration des technologies dans le commerce informel peut favoriser la durabilité des activités économiques des femmes. Selon l'approche des moyens d'existence durables proposée par Robert Chambers et Gordon Richard Conway (1992), diversifier les ressources et renforcer les compétences est crucial pour renforcer la résilience face aux variations économiques et aux crises sociales. L'utilisation des technologies permet aux commerçantes de diversifier leurs clients, d'améliorer la gestion de leurs stocks et de diminuer les pertes dues à des informations tardives ou à une coordination insuffisante. En ce sens, les technologies ne se limitent pas à un rôle opérationnel mais participent à une transformation plus large des pratiques commerciales, permettant aux femmes d'exercer davantage de contrôle sur leur activité et leur autonomie économique.

Pour résumer, nous soutenons que les résultats montrent un mélange d'opportunités et de limitations. Bien que les technologies de l'information et de la communication soient un atout certain pour renforcer la communication, la notoriété et les performances économiques des femmes commerçantes, leur effet est toutefois restreint par des éléments structurels tels que le degré d'instruction, les moyens financiers et les normes culturelles et sociales. Ainsi, ces résultats encouragent à mettre en œuvre une méthode coordonnée qui allie apprentissage, aide des institutions et développement du capital social pour optimiser les résultats bénéfiques des technologies sur l'émancipation économique. Cette étude révèle que l'émancipation des femmes dans le domaine informel ne peut pas être considérée uniquement du point de vue technologique, mais requiert une approche complète englobant les aspects économiques, sociaux et institutionnels.

- **Suggestions**

En considérant les résultats et les analyses précédemment exposés, il est évident que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les vendeuses du marché tchagba les oliviers a un potentiel important, mais est freinée par des obstacles structurels et contextuels. De ce constat, plusieurs suggestions émergent afin de renforcer l'impact économique et social des TICS, tout en soutenant l'autonomisation durable des femmes dans le secteur informel.

- Renforcer l'éducation et la formation numérique

En premier lieu, il est impératif de renforcer le niveau d'éducation et de compétence numérique des commerçantes. En effet, comme le montrent les résultats de l'étude, la majorité des enquêtées disposent d'un niveau d'instruction limité, ce qui constitue un frein majeur à l'appropriation efficace des TIC. À ce titre, la mise en place de programmes de formation ciblés sur l'usage des smartphones, des applications de messagerie, des plateformes de paiement mobile et des outils de gestion commerciale pourrait considérablement améliorer l'efficacité économique de ces femmes. De plus, l'éducation ne doit pas se restreindre à un simple enseignement technique. Il est également important qu'elle intègre des cours sur la gestion des finances, le marketing en ligne et la communication commerciale, pour améliorer les compétences de prise de décision et de stratégie des femmes commerçantes. Ainsi, une méthode qui allie compétences numériques et aptitudes entrepreneuriales représente un atout décisif pour accroître l'influence des technologies de l'information et de la communication sur l'indépendance économique des femmes.

- Améliorer l'accès aux infrastructures et aux outils technologiques

Cette recherche souligne des obstacles matériels importants, comme l'accès restreint à des smartphones performants, à des forfaits internet et à une connexion stable. Ces limitations diminuent fortement l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins commerciales. Ainsi, il est conseillé de faciliter l'accès à ces technologies par le biais de subventions ciblées, de microcrédits ou d'accords avec des opérateurs de télécommunications, afin d'aider les commerçantes à se procurer des outils adaptés à leurs besoins.

De plus, la mise en place d'espaces communautaires équipés d'ordinateurs et d'internet dans les marchés ou à proximité pourrait être une manière de promouvoir l'utilisation collective des TICS, tout en encourageant l'apprentissage en groupe.

- Promouvoir l'émancipation sociale et l'égalité entre les sexes

Les suggestions doivent également prendre en considération les aspects socio-culturels et de genre. Les obstacles imposés par les normes sociales, la dépendance à la famille et les tâches ménagères restreignent la véritable indépendance des femmes commerçantes, même en cas de disponibilité des outils technologiques. Ainsi, des programmes de sensibilisation visant à promouvoir l'égalité de genre et à valoriser l'autonomie économique des femmes sont essentiels. Ces initiatives peuvent inclure des ateliers sur les droits économiques des femmes, des campagnes de sensibilisation communautaires et des sessions de mentorat intergénérationnel.

Conclusion

L'étude sur l'autonomisation économique des commerçantes du marché Tchagba les Oliviers à Abidjan, à travers l'usage des TIC, révèle que ces outils numériques constituent un levier réel mais partiel d'émancipation économique. En effet, les résultats indiquent que la plupart des femmes commerçantes se servent des technologies de l'information et de la communication surtout pour échanger avec leurs clients et gérer leurs ventes, tandis que l'effet sur l'augmentation des profits reste inégal et entravé par des éléments tels qu'un niveau d'éducation bas, des limitations financières et des normes culturelles. Cette constatation renforce les idées de l'approche des capabilités d'Amartya Sen (1999), qui stipule que pour obtenir de réels résultats, l'accès aux ressources doit être associé à des compétences utiles et à des conditions sociales favorables. L'analyse qualitative a révélé également l'importance du réseau social et des interactions collectives dans l'adoption des technologies de l'information et de la communication. Les commerçantes mettent en place des systèmes d'entraide et d'apprentissage non formel, ce qui aide à pallier les manques individuels et à renforcer leur capacité d'action, en accord avec les idées de la théorie de l'autonomisation de Naila Kabeer (1999). La méthode choisie, qui allie une enquête quantitative et des entretiens semi-structurés avec un échantillon représentatif de commerçantes, a permis de mettre en avant ces pratiques et de dévoiler les relations complexes entre ressources, compétences et cadre socio-économique. Enfin, l'étude prouve que l'utilisation des TICS peut modifier les méthodes commerciales et encourager l'autonomie, à condition d'être soutenue par des programmes de formation, un accès à des infrastructures adéquates et une aide institutionnelle. Ainsi, la portée sociale et pratique de cette recherche réside dans sa capacité à guider les politiques publiques, les programmes de développement et les stratégies individuelles pour maximiser l'impact des technologies sur l'autonomisation économique des femmes dans le secteur informel. En somme, cette étude illustre que l'émancipation économique, dans ce contexte urbain, résulte d'un processus multidimensionnel et intégratif, combinant ressources, compétences, réseaux et conditions structurelles favorables.

Références bibliographiques

AGENCE française de développement, 2023, *Autonomisation économique des femmes en : enjeux, défis et perspectives*, AGENCE FRANÇAISE DÉVELOPPEMENT.

CASTELLS Manuel, 1996, "*The Rise of the network society*", Oxford : Blackwell Publishers.

CENTRE de recherches pour le développement international (CRDI), 2010, *L'autonomisation des femmes par le TIC : perspectives et développement*, CRDI.

CHAMBERS Robert & CONWAY Gordon Richard, 1992, *Sustainable rural livelihoods : practical concepts for the* Brighton 21 st century, Institute of Development Studies.

BRAUN Virginia & CLARKE Victoria, 2006 "Using thematic analysis in psychology", *recherche qualitative en psychologie*, 3,2, p.77-101.

DENZIN Norman Kent, 1978, *the research act : a theoretical introduction to sociological methods*, New York : McGraw-hill.

ESTERHUYSEN Anriette, 2011, *ten years later: ICTs and feminist movement building*, Association pour le progrès des communications (APC).

GLASER Barney Galland & STRAUSS Anselm Leonard, 1967, *The discovery of grounded theory : strategies for qualitative research,* Chicago : Aldine Publishing Company.

HAFKIN Nancy Jane & HUYER Sophia, 2007, "women and gender in ICT statistics and indicators for development", *Information Technologies and International Development*, 4, 2, p. 25-41.

HEEKS Richard, 2018, *information and communication technology for development* (ICT4D), Londres : Routledge.

KABEER Naila, 1999, "Resources, agency, achievements: Reflections on the measurement of women's empowerment", *Development and Change*, 30, 3, p. 435-464.

KAUFMANN Jean-Claude, 2011, *L'entretien compréhension,* Armand Colin.

N'CHO Assirou, 2019*, Entrepreneuriat féminin et transformation numérique en Afrique de l'Ouest*, Publications universitaires ivoiriennes.

Organisation internationale du travail, 2018, *Women and men in informal economy : a statistical picture*, Genève : Bureau international du travail.

PALMIERI Joëlle, 2014, *L'innovation par les technologies de l'information et de la communication est-elle aveugle du genre ?* Paris : Genre en Action.

PUTNAM Robert David, 2000, *Bowling alone : the collapse and revival of American community*, New York : Simon and Schuster.

RADLOFF Jennifer, 2013, *Gender and ICTs : mainstreaming gender in the use of information and communication technologies*, Johannesbourg : Association for progressive communications.

SCOTT Joan Wallach, 1986, "Gender : a useful category of historical analysis", *The American Historical Review*, 91, 5, p. 1053-1075.

SEN Amartya Kumar, 1999, *Development as freedom*, Oxford : Oxford University Press

L'émergence des femmes comme intermédiaires sur le marché foncier et immobilier à Ouagadougou

BAZIÉ Abdoul Karim

Université Norbert Zongo, bazieaboulkarim@gmail.com , +226 73 56 82 26
Auteur correspondant : E-mail : bazieaboulkarim@gmail.com,
Tel : +226 73 56 82 26
Article soumis le 13/06/2026 et accepté le 27/06/2026
Réf : 2COLRS-154

Résumé :
Le démarchage foncier et immobilier, longtemps considéré comme une activité réservée aux hommes, connaît de plus en plus une participation féminine. Cet article a ainsi pour objectif d'analyser l'implication des femmes dans cette activité dans la ville de Ouagadougou. Dans le cadre de cette recherche, des données essentiellement qualitatives ont été utilisées. Les résultats obtenus à partir de la technique d'analyse de contenu montrent que les femmes engagées dans le démarchage y accèdent par des trajectoires diverses, souvent marquées par le hasard, les opportunités professionnelles ou encore les relations sociales. Les analyses révèlent également que ces démarcheuses sont davantage impliquées dans la mise en relation entre les acteurs de l'offre et de la demande de logements locatifs, au détriment des transactions foncières. Bien que cette activité ne confère pas toujours une bonne réputation à ces femmes, elles parviennent néanmoins à en tirer des ressources financières.
Mots-clés : démarcheuse, foncier, logement, Ouagadougou, Burkina Faso

The Rise of Women as Intermediaries in the Land and Real Estate Market in Ouagadougou

Abstract:
Land and real estate solicitation, long considered a male-dominated field, is seeing increasing participation by women. This article aims to analyze women's involvement in this activity in the city of Ouagadougou. For this study, primarily qualitative data were used. The results obtained through content analysis show that women engaged in canvassing enter the field through diverse pathways, often shaped by chance, professional opportunities, or social connections. The analyses also reveal that these brokers are more involved in connecting supply and demand for rental housing, rather than in real estate transactions. Although this activity does not always confer a good reputation on these women, they nevertheless manage to derive financial resources from it.
Keywords*: canvasser, land, housing, Ouagadougou, Burkina Faso*

Introduction

La croissance rapide de la population urbaine dans les villes africaines entraîne de nombreux défis. Parmi les plus urgents, la question du logement et du foncier se pose avec acuité. En effet, l'accès au logement constitue un défi majeur pour les populations des villes ouest-africaines, en particulier pour celles à faibles revenus (H. Issiaka, 2013, p.3 ; I. Sory et al., 2015, p.262). Dans ces villes, le marché foncier et immobilier est très dynamique, avec l'intervention d'une diversité d'acteurs. Les démarcheurs constituent l'un des acteurs clés de ce marché. Très sollicités, ils contribuent à son animation en facilitant la mise en relation entre l'offre et la demande foncière et immobilière (H. Di Roberto, 2020, p.194). Dans la ville de Porto-Novo, au Bénin, l'accès aux logements locatifs se fait selon deux modalités : soit par contact direct avec le bailleur, soit par l'intermédiaire d'un démarcheur. L'accès indirect représente environ 85 %, ce qui témoigne de la place importante qu'occupent ces intermédiaires sur le marché locatif privé (P. Houndji, 2023, p.221). Les démarcheurs ne se limitent pas à la mise en relation entre bailleurs et locataires ; ils participent également à la production de l'espace informel dans l'espace péri-urbain (A. K. Bazié, 2025, p.439). Ces acteurs acquièrent du foncier auprès des propriétaires terriens, puis procèdent à son morcellement et à sa vente (S. Séré et *al.*, 2025, p.424). En outre, perçus comme des « parasites » sur le marché, ces intermédiaires tirent l'essentiel de leurs ressources

financières des frais de visite et des commissions perçues auprès de leurs clients (L. Bonneval, 2008, p.5 ; A. K. Bazié et I. Sory, 2025, p.73).

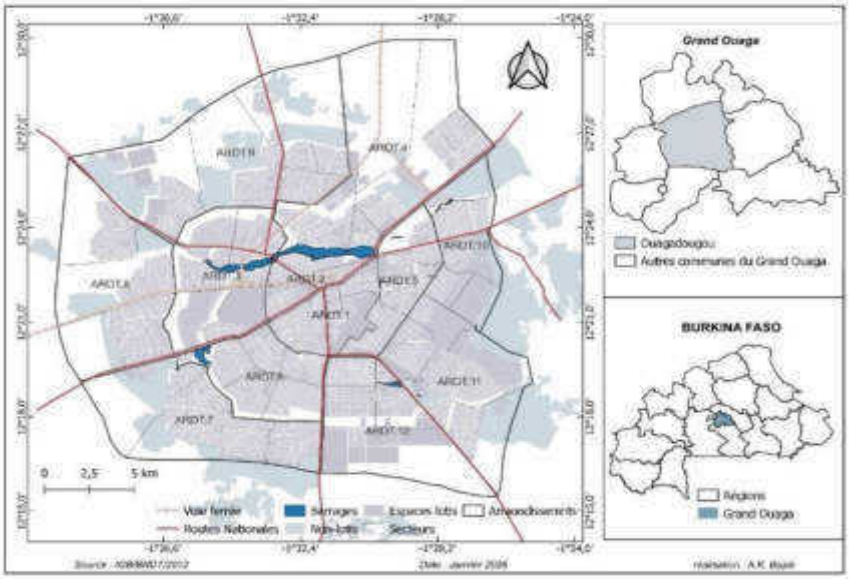
Les frais de visite s'élèvent généralement à 2 000 F.CFA, tandis que la commission varie entre 50 % et 100 % du loyer. Cette activité est suffisamment rentable pour que H. Issiaka (2013, p.6) estime que les démarcheurs à Niamey, au Niger, sont parfois mieux rémunérés que des cadres moyens de l'administration, avec des revenus pouvant dépasser le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG). D'ailleurs, environ 80 % des démarcheurs de la ville de Niamey se sont lancés dans cette activité en raison des revenus qu'elle génère (H. Issiaka, 2013, p.7). À Cotonou, tout comme à Lomé, cette activité permet à ceux qui la pratiquent de se prendre en charge financièrement (K. L. Nassi, 2018, p.98). Dans les villes des pays du Nord, l'activité d'intermédiaire immobilier constitue également une opportunité d'ascension financière (L. Bernard, 2016, p.114). À Shanghai par exemple, de nombreux jeunes y trouvent des perspectives de réussite économique (G. Guiheux et P-P. Zalio, 2010, p.58). Cette activité informelle est très ouverte : aucune qualification ni diplôme préalable n'est requis pour y accéder, ce qui favorise la participation d'une diversité d'acteurs (A. Adamou, 2018, p.115). Dans la ville de Ouagadougou, l'effectif de ces acteurs reste toutefois inconnu (S. Séré, 2021, p.630). Par ailleurs, cette activité, qui semblait être réservée aux hommes, connaît de plus en plus la participation des femmes. Leur présence est désormais notable, notamment à Zinder et à Niamey, au Niger (A. Adamou, 2017, p.112). Ce qui interroge sur comment les femmes parviennent-elles dans le démarchage dans la ville de Ouagadougou ? L'objectif principal de cet article est d'analyser la participation des femmes au démarchage foncier et immobilier dans la ville de Ouagadougou.

1. Méthodologie

1.1. Présentation de la zone d'étude

Capitale du Burkina Faso, la ville de Ouagadougou est située au centre du pays. Elle couvre une superficie d'environ 518 km². Sa population est estimée à plus de 2,5 millions d'habitants, selon le dernier recensement général de la population et de l'habitation (INSD, 2022, p.9). Depuis 2009, la commune est organisée en 12 arrondissements et 55 secteurs. La carte 1 présente la ville de Ouagadougou.

Carte 1 : Situation de la ville de Ouagadougou



Source : IGB/BNDT, A.K. Bazié, janvier 2026

La commune de Ouagadougou est limitée par plusieurs communes rurales avec lesquelles elle forme le « Grand Ouaga ». Elle est limitée à l'est par la commune de Saaba, à l'ouest par celle de Tanghin-Dassouri, au sud par les communes de Komsilga, Koubri et Komki-Ipala, et au nord par les communes de Loumbila et Pabré (S. Séré, 2021, p.624).

1.2. Justification du choix du cadre de l'étude

Dans la ville de Ouagadougou au Burkina Faso, les besoins en logement sont particulièrement importants et estimés à environ 8 000 unités par an. Dans ce contexte, plusieurs stratégies sont développées, notamment par les jeunes, pour accéder à un logement. À l'instar des autres villes ouest-africaines, trouver une maison à louer ou un terrain à acquérir à Ouagadougou, demeure une tâche complexe, souvent organisée autour d'un ensemble d'acteurs informels, en particulier les démarcheurs. Longtemps perçu comme un domaine essentiellement masculin, le marché foncier et immobilier connaît aujourd'hui une participation croissante des femmes. Celles-ci interviennent aux côtés des hommes en tant que démarcheuses, facilitant la mise en relation entre les acteurs de l'offre et ceux de la demande foncière et immobilière. Ainsi, la ville de Ouagadougou constitue un cadre idéal pour analyser l'implication des femmes dans cette activité.

1.3. Matériel et méthode

Dans le cadre de l'analyse de l'implication des femmes sur le marché foncier et immobilier dans la ville de Ouagadougou, une approche méthodologique mobilisant essentiellement des données qualitatives a été adoptée. Ces données proviennent de sources primaires et secondaires.

Les données secondaires sont issues de la revue documentaire. L'élaboration de cette revue a nécessité des recherches à la fois dans des bibliothèques physiques et numériques. Cette démarche a permis de sélectionner des sources pertinentes, contribuant à une meilleure compréhension du rôle des femmes dans les sociétés africaines, ainsi que de leur implication dans le démarchage foncier et immobilier. Par ailleurs, cette revue de la littérature a facilité l'appropriation des théories et concepts en lien avec la thématique abordée.

Quant aux données primaires, elles résultent d'une collecte effectuée sur le terrain. Celle-ci a consisté à recueillir des informations auprès de plusieurs acteurs, notamment des démarcheurs et démarcheuses, des responsables d'agences immobilières, des bailleurs, ainsi que des propriétaires de parcelles en vente et des propriétaires terriens. Les démarcheurs et démarcheuses ont été identifiés et enquêtés à travers la technique de la boule de neige : un premier acteur de référence a été identifié, puis, à la suite de son entretien, il a orienté le chercheur vers d'autres acteurs du même milieu. Les autres catégories d'acteurs ont été sélectionnées selon un choix raisonné.

Pour la collecte des données, des guides d'entretien semi-directifs adaptés à chaque cible, ainsi qu'une grille d'observation, ont été utilisés. Les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone.

En ce qui concerne le traitement des données, les enregistrements des entretiens ont fait l'objet d'une écoute attentive, puis ont été retranscrits de manière littérale et manuelle. Chaque fiche de transcription a ensuite été codifiée à travers l'utilisation des noms d'emprunt afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées. L'analyse de contenu a été mobilisée pour organiser les idées en groupes thématiques, facilitant ainsi leur interprétation. La triangulation des différentes sources a permis d'assurer la validité des données. Enfin, l'échantillon des acteurs interviewés a été déterminé selon le principe de saturation. Le tableau 1 présente la répartition des acteurs interrogés.

Tableau 1 : échantillon des acteurs interviewés

Cibles	**Effectif**
Bailleurs	05
Responsables d'agences immobilières	06
Clients des démarcheurs	07
Démarcheuses	08
Démarcheurs	11
Total	**37**

Source : Enquête de terrain, A. K. Bazié, novembre 2025

Un échantillon de 37 personnes a été enquêté. Le choix de ces acteurs est lié à leur implication dans l'animation du marché foncier et immobilier mais aussi à leur maîtrise des dynamiques actuelles sur ce marché. Les informations collectées auprès de ces acteurs portent essentiellement sur les relations entre les démarcheurs, particulièrement avec les femmes qui s'intéressent à cette activité, aux circuits ayant conduit les femmes dans cette activité, les opportunités qu'elles ont, la perception des démarcheurs envers ces femmes, et les stratégies qu'elles adoptent pour se faire une place dans cette activité. L'approche méthodologique adoptée a conduit à plusieurs résultats.

2. Résultats

2.1. Les circuits empruntés par les démarcheuses

Dans la ville de Ouagadougou, le démarchage foncier et immobilier est une activité exercée aussi bien par les hommes que par les femmes, même si la présence masculine y demeure largement dominante. Les femmes qui s'y engagent y accèdent par des trajectoires diverses, souvent marquées par le hasard, les opportunités professionnelles ou encore les relations sociales. En effet, le démarchage foncier et immobilier n'est généralement pas l'activité principale des femmes qui s'y adonnent. Il constitue plutôt une activité secondaire, exercée en complément d'autres occupations telles que caissière, secrétaire notamment dans les agences immobilières, commerçante ou restauratrice. Leur implication dans cette activité dépend largement de leur disponibilité et des opportunités qui se présentent, en lien avec l'offre et la demande sur le marché. Plusieurs circuits conduisent ainsi les femmes vers le démarchage.

L'un des circuits majeurs d'accès à cette activité passe par les opportunités offertes par certaines fonctions professionnelles, notamment celles de secrétaire dans les agences ou sociétés immobilières. En effet, ces positions leur permettent de côtoyer des démarcheurs, d'être informées en permanence sur les offres et demandes du marché, et progressivement de s'intégrer dans ce réseau d'intermédiation. À ce sujet, la démarcheuse (O) Solange explique comment elle s'est progressivement fait connaître dans le milieu :

> Je travaille dans cette agence depuis 2012. Ici, je suis secrétaire. Mais à la fin du mois, je pars sur le terrain avec les autres démarcheurs pour récupérer les loyers auprès des locataires. Cela fait un bout de temps que je fais ce travail, donc les gens me connaissent comme démarcheuse. Il y a également plusieurs démarcheurs qui viennent me voir avec des clients à satisfaire ; on gère cela ensemble et on se partage les 10 %. [Extrait d'entretien avec (O) Solange, secrétaire/démarcheuse, février 2025].

En outre, certaines femmes entrent dans le démarchage de manière fortuite, à partir de leurs activités quotidiennes et de leur ancrage social dans les quartiers. C'est le cas de (K) Salamatou, commerçante, qui explique :

> Mon principal travail est la vente du dolo. Dans le quartier, tout le monde me connaît. Des personnes à la recherche de maisons à louer se renseignaient souvent auprès de moi pour savoir s'il y avait une maison libre. Certaines me laissaient même leurs contacts. Un jour, une famille qui occupait une maison en face de mon lieu de commerce voulait déménager. Le bailleur m'a confié la clé pour faire visiter. Au début, je le

> faisais gratuitement. C'est plus tard qu'un démarcheur m'a conseillé de demander 2 000 FCFA comme frais de visite. Voilà comment tout a commencé. Moi, je suis surtout dans la location de maisons ; les parcelles, c'est plus compliqué, donc je m'y aventure peu. [Extrait d'entretien avec (K) Salamatou, commerçante/démarcheuse, mai 2025].

Ce témoignage met en évidence le rôle des réseaux de proximité et des interactions sociales dans l'émergence de cette activité chez certaines femmes.

Les réseaux sociaux virtuels, notamment WhatsApp et Facebook, constituent également des canaux ayant conduit des femmes dans cette activité. Certaines d'entre elles ont initialement intégré des groupes de discussion créés par des démarcheurs sur ces réseaux en tant que simples demandeuses de logements. Cependant, au regard du flux continu d'informations relatives aux offres et aux opportunités du marché, elles ont progressivement saisi l'opportunité de s'y positionner comme intermédiaires. Elles se mettent ainsi à rechercher des clients ou à orienter des demandeurs vers des offres disponibles, en contrepartie d'une commission.

Les femmes démarcheuses proviennent de milieux sociaux variés et présentent des parcours professionnels diversifiés. Certaines ont évolué à partir de postes de secrétariat dans des agences immobilières, de restauratrices et commerçantes, tandis que d'autres ont intégré cette activité à la faveur de circonstances fortuites ou grâce à leurs réseaux sociaux.

2.2. Services offerts par les démarcheuses

Dans la ville de Ouagadougou, les démarcheurs proposent une diversité de services. Ces acteurs interviennent notamment dans la location de logements, la vente de parcelles loties, la vente de terrains non lotis, ainsi que dans l'accompagnement administratif pour l'établissement de documents tels que le permis urbain d'habitation ou les actes de mutation foncière. Toutefois, l'implication des femmes dans ces différents segments du marché demeure différenciée. Les femmes s'intéressent plus à la location de logements, qu'elles considèrent comme moins risquée que les autres activités, en particulier la vente de parcelles. En effet, cette dernière est souvent perçue comme complexe et sujette à des litiges fonciers. À ce sujet, (K) Sanata explique :

> Moi, je travaille plus dans la location de maisons. Si quelqu'un cherche une maison à louer ou s'il y a une maison libre, je cherche des clients pour cela. Sinon, les parcelles, c'est très compliqué et c'est souvent ce qui crée des problèmes pour nos collègues. Parce que quelqu'un peut te confier un terrain à problème et, si tu ne fais pas attention, tu peux te retrouver à la MACO (Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou). [*Extrait d'entretien avec (K) Sanata, démarcheuse, juin 2024*]

Ce témoignage met en évidence la perception des risques associés au démarchage foncier, notamment en matière de sécurité juridique. Face à ces contraintes, les démarcheuses privilégient des activités jugées plus sûres, telles que l'intermédiation entre bailleurs et locataires. Elles jouent également un rôle de relais d'information en orientant des clients vers d'autres démarcheurs ou en diffusant des opportunités disponibles sur le marché locatif. Par ailleurs, selon les acteurs du secteur, les services proposés par les femmes semblent susciter davantage de confiance auprès des clients. Dans un marché largement informel et peu régulé, cette confiance constitue un avantage comparatif non négligeable. Les intermédiaires masculins reconnaissent eux-mêmes cet atout, comme en témoigne I. Souleymane : « Tu vois, les femmes ont plus d'avantages que nous, que ce soit dans la vente de parcelles ou la location de maisons. C'est très facile pour elles de trouver un client et de le convaincre. Comparativement à nous, les gens pensent souvent que nous cherchons seulement à nous faire de l'argent. » [Extrait d'entretien avec (I) Souleymane, démarcheur, juin 2024]. Les propos de I. Souleymane montrent que la confiance est un élément déterminant dans l'activité de démarchage.

2.3. Relation entre démarcheuses et démarcheurs

Les démarcheuses n'exercent pas leurs activités de manière isolée. Au contraire, elles travaillent en étroite collaboration avec les démarcheurs et s'inscrivent dans des réseaux sociaux structurés autour

du marché foncier et immobilier. Dans la ville de Ouagadougou, leur présence est particulièrement visible au sein des groupes numériques, notamment sur WhatsApp et Facebook, créés et animés par les acteurs du secteur.

Par ailleurs, les démarcheurs de la ville reconnaissent entretenir, dans l'ensemble, de bonnes relations de travail avec ces femmes. Il ressort des entretiens qu'un démarcheur sur trois connaît au moins une démarcheuse avec laquelle il collabore régulièrement. À ce propos, (S) Aboubacar, démarcheur dans le quartier Bendogo dans l'arrondissement 10, explique : « Je connais une démarcheuse dans le quartier de Dassasgho. Quand j'ai un client qui cherche une maison là-bas, c'est elle que je contacte en premier. C'est une femme très dynamique ; elle vient même avec nous pour visiter les maisons avec ses clients » *[Extrait d'entretien avec (S) Aboubacar, démarcheur, décembre 2024]*. Ces propos témoignent de l'existence de relations de collaboration entre démarcheurs et démarcheuses, fondées sur la complémentarité dans la satisfaction des demandes des clients. Cependant, cette intégration dans les réseaux professionnels ne se fait pas sans difficultés. Certaines démarcheuses font face au mépris ou à la réticence de certains démarcheurs, qui ne les considèrent pas toujours comme leurs pairs. Ces derniers hésitent parfois à partager les commissions, estimant que les femmes n'ont joué qu'un rôle secondaire dans la transaction. Dans ce contexte, pour s'imposer et faire reconnaître leur légitimité, certaines démarcheuses adoptent des stratégies de confrontation et d'affirmation de soi. Elles n'hésitent pas à défendre fermement leurs intérêts, notamment en ce qui concerne le partage des commissions. C'est ce qu'exprime (K) Cécile : « Moi, on ne s'amuse pas avec ma commission, et tous les démarcheurs avec qui je travaille le savent. Les gens disent que j'aime trop la bagarre. Dans ce milieu, en tant que femme, si tu ne te montres pas, les gens vont trop profiter de toi. » *[Extrait d'entretien avec (K) Cécile, démarcheuse, janvier 2025]*. Ces propos mettent en lumière les rapports de pouvoir et les tensions qui structurent ce marché, largement dominé par les hommes. L'expérience des démarcheuses montre ainsi que leur insertion dans ce secteur ne relève pas d'un processus linéaire et apaisé, mais nécessite au contraire des capacités d'adaptation, de négociation et d'affirmation.

En résumé, l'activité des démarcheuses repose sur des logiques de réseau et de collaboration, mais elle s'inscrit également dans un contexte de concurrence et de rapports de genre asymétriques. Pour s'y maintenir, ces femmes doivent non seulement mobiliser leur capital social, mais aussi développer des stratégies de légitimation dans un espace professionnel encore largement masculinisé.

2.4. Perception sur l'intervention des femmes dans le démarchage

Dans la ville de Ouagadougou, le démarchage foncier et immobilier fait l'objet d'appréciations contrastées. Pour certains acteurs, cette activité constitue un gain de temps considérable dans la recherche de logements ou de biens fonciers. En revanche, d'autres la perçoivent de manière négative, estimant que les démarcheurs cherchent à tirer profit des transactions sans fournir d'efforts substantiels. Même si cette perception est générale pour l'ensemble des démarcheurs, les démarcheuses, quant à elles, bénéficient d'une certaine crédibilité sociale qui facilite leurs interactions avec les clients. Les bailleurs et les usagers interrogés partagent globalement ces perceptions, reconnaissant aux femmes une capacité relationnelle et une proximité sociale favorisant la confiance dans les transactions. Par ailleurs, leur participation à cette activité est souvent jugée incompatible avec les normes sociales, et ne leur confère pas une image positive au sein de la société. Certaines démarcheuses reconnaissent d'ailleurs que leur engagement dans ce secteur est source de tensions dans leur vie conjugale. À ce sujet, (K) Salamatou témoigne en ces termes : « Moi, personnellement, je ne m'entends pas trop avec mon mari à cause du travail de démarcheuse que je fais. Il trouve que je fréquente beaucoup les hommes. Il m'a même dit que, si un jour la gendarmerie m'arrêtait à cause de cette activité, je ne devais pas compter sur lui. » *[Extrait d'entretien avec (K) Salamatou, commerçante/démarcheuse, mai 2025]*. Ce témoignage met en évidence les contraintes sociales et familiales auxquelles sont confrontées les

démarcheuses, dans un contexte où les normes de genre restent fortement structurantes. Par ailleurs, ces femmes arrivent à tirer profit de cette activité.

2.5. Du profit financier des démarcheuses

L'activité de démarchage constitue une source de revenus non négligeable pour ces femmes. Les ressources financières générées viennent généralement en complément de leurs activités principales. Certaines démarcheuses peuvent ainsi percevoir jusqu'à environ 150 000 F.CFA par mois grâce à cette activité. Cet argent provient des visites de logements qu'elles effectuent avec les clients à la location de maison ainsi que les commissions sur les transactions foncières et immobilières effectuées. Toutefois, ces revenus demeurent instables et irréguliers, en raison du caractère incertain du marché. Il n'est pas rare que certaines passent plusieurs mois, parfois plus de trois mois, sans réaliser de transaction ni percevoir de commission. En outre, les transactions sont le plus souvent réalisées de manière collective, en collaboration avec d'autres démarcheurs. Dans ces conditions, les commissions perçues sont partagées entre les différents acteurs impliqués dans le processus, ce qui réduit la part individuelle des gains.

L'activité de démarchage offre aux femmes des opportunités économiques réelles, mais elle s'inscrit dans un environnement marqué par la précarité des revenus, la concurrence et une faible reconnaissance sociale. Cette situation traduit les tensions entre logiques économiques et contraintes socioculturelles qui structurent l'insertion des femmes dans ce secteur.

3. Discussion

Dans la ville de Ouagadougou, plusieurs circuits sont empruntés par les femmes pour s'insérer dans le démarchage foncier et immobilier. Ces trajectoires sont entre autres le hasard, le réseau social et les opportunités. Dans le même sens, A. Adamou (2017, p.111) indique qu'à Zinder au Niger, le choix, la contrainte ainsi que les opportunités ont conduit plus d'une personne dans le démarchage foncier et immobilier. K. L. Nassi (2018, p.102), aboutit à un résultat similaire sur le marché foncier et immobilier à Lomé et à Cotonou. Ces analyses montrent que le manque d'opportunité, la vocation du métier ainsi que la connaissance d'un groupe de démarcheurs de références a conduit plus d'une personne dans cette activité. D'autres options telle que le choix conduit également des personnes à participer au démarchage. C'est ce qui ressort des analyses de L. Bernard (2016, p.114) qui montrent, qu'en Europe, certaines personnes choisissent l'activité d'intermédiaire immobilier pour parvenir à une accession financière. G. Guiheux et Zalio (2010, p.58) s'inscrivent dans cette même logique en indiquant qu'avec le développement du secteur immobilier à Shanghai plusieurs jeunes y partent pour travailler comme agent immobilier. L'implication des femmes dans cette activité crée parfois des tensions dans leur ménage. Tout comme dans la communauté Nigérienne, cette activité semble ne pas être adaptée aux femmes. Dans ce sens à Zinder les femmes qui effectuent le démarchage n'ont pas de devoir conjugal parce que n'étant plus en couple pour la plupart d'entre elles. Contrairement aux démarcheuses de la ville de Ouagadougou qui sont plus orientées dans la mise en contact sur le marché locatif privé, A. Adamou (2018, p.115) montre qu'à Zinder et Niamey ces femmes intermédiaires sont plus orientées dans la vente de parcelles en raison des opportunités qu'elles ont avec les relations politiques. Les analyses montrent également que l'intervention des femmes dans cette activité est assez mal perçue. Ce résultat corrobore ceux obtenus par A. K. Bazié et I. Sory (2025, p.77) qui montrent que les démarcheurs sont considérés comme des parasites du marché locatif dans la ville de Ouagadougou. Dans le même sens, L. Bonneval (2008, p.6) montre que les agents immobiliers qui effectuent les mises en contact dans les transactions sur le marché immobilier ne bénéficient pas également d'une bonne réputation.

Conclusion

Le marché foncier et immobilier constitue un secteur qui échappe au contrôle de l'État au Burkina Faso. Les démarcheurs se sont fait une place dans ce secteur en se positionnant comme des acteurs clés de la mise en contact entre l'offre et la demande. Dans ce secteur informel animé majoritairement par des hommes, les femmes se font de plus en plus remarquer. À travers une approche qualitative, il ressort que le hasard, les opportunités professionnelles ou encore les relations sociales ont conduit plus d'une femme dans le démarchage. Les démarcheuses de la ville de Ouagadougou sont par ailleurs plus orientées vers la location de maison, estimant que la vente de parcelles présente assez de risques et constitue un domaine qu'elles maîtrisent peu. Les démarcheuses n'évoluent pas en marge des démarcheurs, bien au contraire, elles entretiennent des relations qui leur permettent de satisfaire leurs clients. Les bailleurs et les clients des démarcheurs et démarcheuses interrogés partagent globalement ces perceptions, reconnaissant aux femmes une capacité relationnelle et une proximité sociale favorisant la confiance dans les transactions.

Par ailleurs, leur participation dans cette activité rend leurs relations conjugales assez difficiles. Malgré tout, cette activité constitue un moyen pour mobiliser des ressources financières supplémentaires pour se prendre en charge. Cette étude contribue donc à mettre en lumière l'intervention des femmes dans un secteur problématique, leur capacité à s'adapter et à tirer des ressources financières du démarchage.

Références bibliographiques

ADAMOU Abdoulaye, 2017, « Démarcheur ou « *dillali* », un maillon essentiel à découvrir dans les transactions foncière et immobilière de la Ville de Zinder », *Territoire Société et environnement*, N°9, p.107-127.

ADAMOU Abdoulaye, 2018, « L'activité de démarcheur ou « *dillali* », un tremplin pour les acteurs de la gestion urbaine dans la ville de Zinder. », tome1, p.111-130

BAZIÉ Abdoul Karim, 2025, « Production informelle de la ville dans le Grand Ouaga au Burkina Faso », *Journal International des Sachants (JDS),* 1, 2, p.435-448.

BAZIÉ Abdoul Karim et SORY Issa, 2025, « Démarcheurs ou parasites du marché locatif dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) », EDS, 12, p.69-80.

BERNARD Lise, 2016, « Des ascensions sociales par un métier commercial : Le cas des agents immobiliers », *Politix*, 114, 2, p.73-98.

BONNEVAL Loïc, 2008, « Les agents immobiliers, évolutions professionnelles et dynamiques des marchés du logement », p.1-20.

DI ROBERTO Hadrien, 2020, Le marché foncier, une affaire de famille ? Une analyse institutionnelle des transactions de terres agricoles dans les Hautes Terres à Madagascar, PhD Thesis, Université de Montpellier, 417p.

GUIHEUX Gilles et ZALIO Pierre-Paul, 2010, « Agents immobiliers à Shanghai. Des carrières de migrants à col blanc. Perspectives chinoises », P*erspectives chinoises,* 4, p.52-64.

HOUNDJI Pamphile, 2023, « La question du logement au cœur de la problématique dans le contexte de la croissance urbaine de PORTO-NOVO », *Espace Géographique et Société Marocaine*, 1, 69, p.213-224.

INSD, 2022, Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Synthèse des résultats définitifs, Burkina Faso, 32p.

ISSAKA Hamadou, 2013, « La promotion immobilière informelle à Niamey : L'irrégularité comme réponse à la crise du logement », *Urbanités*, p.1-9.

NASSI Karl Lambert, 2018, « Construction sociale du métier de démarcheur foncier et d'habitat à Cotonou et Lomé », *RAMReS*, 18, p.91-111.

SÉRÉ Seydou, 2021, « Stratégies résidentielles des jeunes adultes des quartiers de la ville de Ouagadougou (Burkina-Faso) », *djiboul*, 3, 002, p.622-637.

SÉRÉ Seydou, KARAMBIRI Souleymane et OUEDRAOGO Hamadou, 2025, « La gouvernance foncière à l'épreuve de la promotion immobilière : Enjeux et jeux d'acteurs dans la commune de Bobo Dioulasso », *Lettres, Sciences sociales et humaines* 41, 2, p.413-434.

SORY Issa, LINGANI Salfo et KORBEOGO Gabin, 2015, « Comment loger les couches sociales à faible revenu en milieu urbain burkinabé ? L'introuvable politique de « logements sociaux » à Ouagadougou », Revue des Hautes Terres, 5, 1-2, p.259-285.

Organisation féminine et gestion sociale des ressources halieutiques dans la province de l'Estuaire (Gabon)

BADJINA EGOMBENGANI Linda Joëlle

Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH/CENAREST) Gabon, blindaegombengani@yahoo.fr, Téléphone WhatsApp : +241 62007872
Auteur correspondant : E-mail : blindaegombengani@yahoo.fr,
Tel : +241 62007872
Article soumis le 16/06/2026 et accepté le 05/08/2026
Réf : 2COLRS-158

Résumé :
Dans les communautés de pêche artisanale maritime au Gabon, les femmes occupent une position stratégique dans l'économie halieutique, bien au-delà des seules activités post-capture. En effet, si le domaine de la capture reste majoritairement masculin, les femmes assurent la transformation, la commercialisation, le financement informel et la reproduction sociale des ménages. Aussi, en partant d'une approche qualitative (entretiens semi-directifs et des observations directes), cette contribution analyse les dynamiques du point de vue de l'organisation des femmes impliquées dans les activités post-capture telles que la transformation et la commercialisation, dans l'activité de la pêche artisanale maritime. L'article montre en effet que les formes d'organisation observées dans ces activités, souvent informelles telles que les associations de transformatrices, les réseaux de mareyeuses, les tontines, l'entraide et la régulation informelle des marchés, participent à la régulation sociale des ressources, au renforcement des revenus et à la capacité d'adaptabilité des ménages. En mobilisant la revue de la littérature sur les biens communs, l'économie morale et les formes de capital, l'étude a pour visée une reconnaissance accrue du rôle des femmes dans la gouvernance des ressources halieutiques.
Mots-clés : Femmes ; gestion sociale ; organisation ; province de l'Estuaire ; ressources halieutiques.

Women's Organization and Social Management of Fisheries Resources in Estuaire Province (Gabon)

Abstract:
*In Gabon's artisanal marine fishing communities, women hold a strategic position in the fisheries economy that extends far beyond mere post-harvest activities. While the actual catching of fish remains a predominantly male domain, women handle processing, marketing, informal financing, and the social reproduction of households. Drawing on a qualitative approach—specifically semi-structured interviews and direct observation—this paper analyzes the organizational dynamics of women involved in post-harvest activities such as processing and marketing within the artisanal marine fishing sector. It demonstrates that the organizational forms observed in these activities—often informal, such as associations of fish processors, networks of fish traders, savings clubs (*tontines*), mutual aid, and informal market regulation—contribute to the social regulation of resources, income enhancement, and household adaptability. By drawing on literature regarding the commons, the moral economy, and forms of capital, the study aims to foster greater recognition of women's roles in fisheries resource governance.*
Keywords*: Women; social management; organization; Estuaire Province; fishery resources.*

1. Introduction

Dans de nombreux contextes africains, la pêche artisanale constitue un secteur clé des économies locales et de la sécurité alimentaire. En effet,

> derrière le terme « artisanal » se cache en réalité une grande diversité de pratiques, d'espèces cibles, de méthodes de transformation et de commercialisation des produits de la mer. Cette variété d'activités induit des différences de genre plus évidentes que dans d'autres secteurs (Kleiber et al., 2015). Il existe notamment une perception dichotomique profondément ancrée de la division des tâches : les hommes pêchent, les femmes transforment. Cette idée a considérablement façonné l'approche de la gestion des pêches et marginalisé la contribution des femmes dans le secteur (Lentisco et Lee, 2015). L'ancrage de cette dichotomie a pu être motivé par le fait que le terme de pêcheur, fisherman en anglais, implique de facto que l'activité est pratiquée par des hommes (Harper et al., 2013 ; David G. et al., 2021).

Au Gabon et particulièrement dans la province de l'Estuaire, elle s'inscrit dans des dynamiques sociales complexes où interviennent divers acteurs, parmi lesquels les femmes qui occupent une place stratégique. Aussi, les activités post-capture (la transformation et la commercialisation), généralement marginalisées ou taxées de « périphériques », sont en réalité centrales notamment dans la structuration des circuits économiques et sociaux liés aux ressources halieutiques.

Par ailleurs, ces activités, qui constituent une contribution majoritairement féminine, sont invisibilisées par les politiques publiques et les dispositifs institutionnels de gestion des ressources, en privilégiant une lecture productiviste et masculine de la pêche. Cette marginalisation soulève des enjeux majeurs en termes de gouvernance, de durabilité et d'équité sociale.

Pour Chauveau J.-P. (1991 : p. 110),

> La ressource est un stock multi spécifique de poissons produit par un écosystème aquatique déterminé. La ressource-poisson, inséparable de la ressource-milieu, dépend de cycles bioécologiques qui déterminent sa répartition et son abondance, variables dans le temps (variations saisonnières et interannuelles) et dans l'espace (selon la morphologie des sites, l'habitat et les comportements migratoires des poissons). (…) la ressource n'est appropriable que par sa capture effective. Le contrôle de la ressource vivante (avant capture) n'est possible que par des procédures de « pré-partage » aux résultats toujours incertains.

Et selon Bignoumba G.-S. (2010), une exploitation durable des ressources halieutiques exige une politique de préservation combinant mesures préventives et répressives. Les mesures préventives reposent d'abord sur la sensibilisation des pêcheurs aux principes d'une exploitation responsable, notamment au respect des réglementations, souvent méconnues faute d'information de l'administration. Elles impliquent aussi l'association des pêcheurs à la gestion des ressources via des comités de cogestion avec l'État. L'auteur souligne que leur exclusion de ces processus explique en partie le rejet de décisions dont ils ne perçoivent pas toujours le bien-fondé.

Dans ce contexte, la présente recherche s'organise autour de la question centrale suivante : comment les organisations féminines participent-elles à la gestion sociale des ressources halieutiques dans la province de l'Estuaire ? Pour répondre à cette interrogation, cette étude vise l'objectif principal d'analyser les formes d'organisation féminine et leur participation à la gestion sociale des ressources halieutiques dans la province de l'Estuaire, en vue de promouvoir le développement économique de leur communauté. Elle vise comme objectif secondaire, à saisir de quelle manière ces dynamiques organisationnelles participent à la régulation locale des ressources, dans un contexte marqué par des transformations économiques, environnementales et institutionnelles.

Cette contribution s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle les femmes constitueraient des contributrices majeures de la gouvernance locale des ressources halieutiques, de par leurs réseaux et autres pratiques, en dépit d'une moindre reconnaissance institutionnelle.

2. Méthode

2.1 Cadre théorique

Les points de vue sur le développement halieutique se focalisent particulièrement sur le domaine de la production et de la capture, délaissant les activités post-capture habituellement féminines. Cette invisibilisation masque des dynamiques organisationnelles et économiques essentielles à la résilience communautaire. Cette étude questionne la façon dont les femmes construisent des formes d'organisation économique et de mobilisation collective qui redéfinissent leurs responsabilités et leur pouvoir d'agir dans les communautés littorales. L'analyse se positionne à l'intersection de plusieurs perspectives théoriques complémentaires.

Les travaux sur la gouvernance des biens communs, tels que ceux d'Elinor Ostrom (1990, trad. fr. 2010), mettent en évidence la capacité des communautés locales à élaborer des normes et des

mécanismes de gestion collective des ressources naturelles. Cette approche permet de penser les ressources halieutiques comme des biens communs dont la gestion repose sur des normes sociales partagées.

L'analyse s'inscrit également à l'intersection de l'approche « Gender and Development », de l'anthropologie économique, des théories de l'empowerment (pouvoir d'agir) et des travaux sur la gouvernance participative des ressources naturelles.

Dans la lignée des analyses sur la division sexuée du travail, la pêche artisanale illustre une complémentarité structurée : les hommes capturent, les femmes valorisent, distribuent et financent. Cette articulation fonde un système économique genré où la reconnaissance institutionnelle ne correspond pas toujours au poids réel dans la chaîne de valeur.

La notion d'économie morale, développée par E. P. Thompson (2015 [1971]) et approfondie par James C. Scott (1976, 2009), permet d'analyser les logiques de justice sociale, de réciprocité et de solidarité qui structurent les pratiques économiques des acteurs, en particulier dans des contextes de précarités. Enfin, les contributions de Pierre Bourdieu (1980, 1986) sur les différentes formes de capital (économique, social, symbolique) permettent de comprendre les ressources mobilisées par les femmes dans leurs stratégies d'organisation, ainsi que leur positionnement dans les rapports sociaux de pouvoir.

2.2 Sites de l'étude

Cette recherche repose sur une approche qualitative à visée ethnographique. Les données ont été collectées auprès d'individus exerçant dans plusieurs sites de débarquement des produits de la pêche artisanale maritime de la province de l'Estuaire, notamment à Libreville, au Centre d'Appui à la Pêche Artisanale de Libreville (CAPAL), au débarcadère d'Ambowè, à Bambouchine et à Jeanne Ebori, ainsi que dans la commune d'Owendo, à Acaé, au marché du Pont Nomba et au port d'Owendo.

Les entretiens ne se sont pas toujours tenus sur ces sites, du fait de la disponibilité des informateurs. Les lieux ont été variés : les entretiens se sont tenus parfois au domicile de certains enquêtés, le long du chemin en allant à leur domicile, dans un marché, dans un bar-restaurant à proximité d'un débarcadère ou d'un marché aux poissons, ou en pleine activité de vente ou de repos.

2.3 Population et échantillonnage

Nous avons procédé à des entretiens semi-directifs auprès de femmes (commerçantes, restauratrices, mareyeuses, écailleuses et transformatrices) et auprès d'hommes (pêcheurs, écailleurs et commerçants). Ces échanges ont été complétés par une observation directe des activités quotidiennes de ces individus et par le recueil de récits de vie de leurs parcours socio-professionnels, permettant de saisir leurs trajectoires individuelles et collectives.

L'échantillon est ainsi constitué de 10 femmes et de 9 hommes, appartenant à différents corps de métiers de la filière pêche artisanale maritime.

2.4 Outils de collecte et d'analyse

Nous avons utilisé trois guides d'entretien : le premier était dédié uniquement aux femmes de la filière, pour recueillir les récits de leurs trajectoires économiques dans la pêche artisanale maritime ; le deuxième était dédié aux hommes de la filière pêche et portait sur les perceptions masculines et les rapports de genre dans la pêche artisanale maritime au Gabon ; le troisième était orienté vers l'administration des pêches et portait sur la gouvernance, les politiques publiques et la place des femmes dans la pêche artisanale maritime au Gabon.

L'analyse des données a été réalisée selon une approche à la fois ethnographique et thématique. L'approche thématique a permis de mettre l'accent sur les logiques d'organisation, les

pratiques de gestion et les formes de régulation sociale, tandis que l'approche ethnographique a permis de saisir les logiques internes d'organisation, les représentations du rôle féminin et les stratégies de mobilisation collective.

3. Résultats

Les résultats de l'enquête de terrain sont présentés ci-dessous en deux volets : les rapports de genre au cœur de l'organisation de la filière, puis l'organisation et la gestion sociale féminine des ressources halieutiques.

3.1 Des rapports de genre au cœur de l'organisation de la filière

3.1.1 Répartition des tâches entre hommes et femmes

Cette première sous-partie interroge la manière dont les rôles se répartissent entre hommes et femmes au sein de la filière de pêche artisanale, en particulier dans les activités post-capture.

> Les femmes sont importantes, elles se jettent dans l'activité ici pour tout faire, achetez comme préparer ou vendre, elles écaillent aussi comme tu vois, c'est tout ça. Chacun développe dans son sens. Il n'y a pas vraiment de répartition, chacun fait ce qu'il veut avec sa marchandise, si tu veux aller prendre tant pis, si tu veux faire les braises ici c'est aussi bien. Il n'y a que les fumeuses de poissons qu'on n'a pas encore bien vues ici. Y'en a sûrement mais elles vont faire ça, ailleurs ou chez elles

Le verbatim recueilli révèle l'absence d'une division du travail formalisée : les femmes investissent l'ensemble des maillons post-capture (achat, transformation, écaillage, vente) selon une logique d'initiative individuelle plutôt que d'assignation normative. Cette porosité des rôles traduit une flexibilité fonctionnelle qui permet aux femmes d'occuper simultanément plusieurs segments de la chaîne de valeur, renforçant leur centralité économique. La quasi-absence du fumage sur le site suggère par ailleurs un marché de niche encore en construction, potentiellement délocalisé au niveau domestique.

3.1.2 Perceptions des hommes sur le rôle économique des femmes dans la filière pêche

Il s'agit ici de restituer le regard porté par les pêcheurs eux-mêmes sur la place occupée par les femmes dans l'écoulement des produits halieutiques.

> Quasiment toutes les personnes qui viennent prendre le poisson ici pour aller vendre ce sont les femmes ; les hommes qui viennent acheter font directement « les braises » dans les bars qui longent toute la ruelle que vous voyez là. Quand les pêcheurs garent seulement tout est déjà envahi donc ça part très vite, et il n'y a toujours que des femmes. Tu vois que leur place est importante dans ce que tu demandes là.

Ce témoignage atteste une reconnaissance spontanée, quasi unanime, de la prédominance féminine dans la commercialisation, ce qui positionne les femmes comme actrices incontournables et non secondaires de la filière. Cette reconnaissance masculine, bien que non institutionnalisée, constitue une forme de légitimité sociale qui conforte empiriquement l'hypothèse d'un rôle stratégique féminin dans la circulation des produits halieutiques.

3.1.3 Égalité d'accès aux différents métiers de la filière pêche

Cette section évalue si l'accès aux différentes fonctions de la filière, y compris la propriété d'embarcations, est ouvert indifféremment aux femmes.

> Je ne sais pas, mais je crois bien. Oui, puisqu'on n'a jamais interdit aux femmes de faire ce que les hommes font. Les propriétaires des bateaux ici il y a une femme dedans. Chacun est libre.

Le propos, prudent (« je ne sais pas, mais je crois bien »), traduit une égalité perçue mais non garantie institutionnellement : elle repose sur l'absence d'interdit explicite plutôt que sur un dispositif actif d'inclusion. L'exemple singulier d'une femme propriétaire de bateau fait figure d'exception qui, par contraste, confirme le caractère encore minoritaire de l'accès féminin aux fonctions de capture et

de propriété des moyens de production. La norme d'égalité relève ainsi davantage d'une rhétorique de la liberté individuelle que d'une réalité statistiquement établie.

3.1.4 Rapports de pouvoir et prise de décision

Cette sous-partie explore les mécanismes de fixation des prix et le degré d'implication des femmes dans les instances informelles de régulation de la filière.

> Généralement, les prix sont fixés par le pêcheur lui-même, mais ça aussi c'est selon le type de poisson qu'il a ramené. […] Mais quand c'est trop fort, le doyen peut aussi intervenir […] » ; « oui, on débat. Ce n'est pas le magasin. Ça chauffe au niveau des prix » ; « je vois les femmes sont très impliquées. […] c'est surtout grâce aux femmes que les choses se font bien. Si on laisse les hommes là seuls, il y aura beaucoup de désordre.

Ces verbatims révèlent la coexistence de deux modèles de régulation : un établissement des prix fixé par les pêcheurs, régulé par un « doyen » masculin de la communauté et une coopération active, voire conflictuelle, des femmes aux négociations quotidiennes. Le dernier témoignage est particulièrement significatif : il attribue aux femmes une fonction structurante et ordonnatrice, suggérant que leur présence limite le désordre et exerce une forme d'autorité informelle reconnue par les hommes eux-mêmes, configuration qui nuance l'image d'un pouvoir décisionnel exclusivement masculin.

3.1.5 Évolutions et transformations dans les rapports de genre

Cette sous-partie examine les recompositions récentes de la filière, notamment l'entrée des hommes dans des segments de commercialisation auparavant féminisés.

> On veut tous ce produit. […] Mais l'État lui il ferme même les portes, alors que les étrangers eux ils ont les moyens de s'en sortir en persévérant. Les politiques […] verrouillent l'accès pour les Gabonais. […] rien n'a changé, il continue la politique des autres avant lui.

Ce verbatim déplace le regard du genre vers une tension migratoire et politique : la reconversion des hommes gabonais dans le commerce du poisson apparaît moins comme un choix que comme une réponse défensive à une concurrence perçue des acteurs étrangers, jugés favorisés par les pouvoirs publics. Cette lecture révèle l'imbrication du rapport de genre avec des rapports de nationalité et de pouvoir politique : la filière pêche devient un espace où se rejouent des frustrations socio-économiques plus larges que la seule question de la répartition des rôles entre hommes et femmes.

3.1.6 Conflits, coopérations et régulations sociales

Cette section interroge l'existence de tensions entre hommes et femmes ainsi que les formes de coopération encadrant leurs interactions.

> Il n'est pas question de coopération. Il y a des règles, il y a un fonctionnement pour nous tous. […] on peut aussi dire qu'on ne donne plus nos bateaux pour les pêcheurs […]. Il n'y a pas de coopération dedans. Chacun surveille ses intérêts.

Le déni de conflit intergenre s'accompagne paradoxalement d'un discours normatif fort, qui relativise la notion même de coopération : le pêcheur revendique un rôle de gardien de l'ordre, capable de sanctionner par le retrait des bateaux, sans reconnaître de réciprocité avec les femmes. Ces règles fonctionnent ainsi davantage comme un dispositif de contrôle social masculin sur l'accès aux ressources (bateaux, prises) que comme un espace de coopération horizontale entre genres.

3.1.7 Représentations et normes sociales

Cette sous-partie synthétise les représentations sociales relatives à la place légitime des femmes dans la filière et à ses évolutions souhaitables.

> Ce n'est pas à moi de décider quelle sera leur place. […] chacun se bat pour sa place » ; « les femmes laissez, elles sont déjà à leurs places. Elles font déjà tout dans la pêche, il n'y a rien à ajouter, il faut juste que les choses évoluent. […] Aidez-les plutôt, c'est ce qu'on vous demande.

Les propos recueillis oscillent entre une reconnaissance déclarative de la place déjà acquise par les femmes et un évitement de toute prise de position normative sur leur devenir. Cette rhétorique de la liberté individuelle et de la méritocratie masque en réalité l'absence de dispositifs institutionnels d'accompagnement : la revendication finale porte davantage sur l'accès des pêcheurs gabonais à la ressource que sur une redéfinition explicite du statut des femmes dans la filière.

3.2 Une organisation et une gestion sociale féminine des ressources halieutiques

3.2.1 Trajectoires et insertion des femmes dans la pêche artisanale

Cette sous-partie retrace les parcours d'entrée des femmes dans les activités liées à la pêche artisanale et la diversité de leurs statuts (commerçantes, mareyeuses, investisseuses).

> Mon fiancé était encore affecté à Cocobeach […] j'ai eu l'idée de faire un petit commerce […] j'appelais à Libreville s'il y a des gens qui voulaient que je leur apporte du poisson frais ; il y a des femmes qui font plus que vendre, elles achètent maintenant des bateaux pour donner aux gens qui vont pêcher.

Les trajectoires énoncées montrent que l'insertion dans le secteur de la pêche des femmes se fait rarement de façon programmée : elle procède d'occasions contextuelles (mutation du conjoint, réseau relationnel préexistant) qui se transforment progressivement en activité économique structurée, avec une montée en gamme possible (achat de pirogues, ouverture de restaurants). Cette trajectoire montante, de la simple revente à l'investissement productif, illustre un processus d'accumulation de capital économique et social par étapes, cohérent avec les cadres théoriques du capital mobilisés dans l'article.

3.2.2 Organisation du travail et logiques de mobilisation

Cette section décrit le rythme et les modalités concrètes de travail des femmes engagées dans la commercialisation du poisson.

> Je ne travaille pas tous les jours. […] Deux fois par semaine, je vais acheter le poisson à Cocobeach ; je travaille seule ; je n'aime pas le bruit et la pression.

Ces deux verbatims mettent en évidence une hétérogénéité des logiques de travail : une organisation calendaire optimisée autour des jours d'approvisionnement, et une préférence marquée, chez certaines femmes, pour un travail individuel et autonome, à distance des tensions relationnelles du collectif. Cette diversité invite à ne pas homogénéiser les stratégies féminines sous une seule logique collective : l'individualisation du travail coexiste avec les formes associatives décrites dans la sous-partie suivante.

3.2.3 Structuration collective et réseaux féminins

Cette sous-partie documente les formes concrètes de structuration collective (tontines, réseaux d'« abonnés ») et leurs modalités d'adhésion et de fonctionnement.

> Oui, on fait les tontines. […] Je n'ai que les tontines là, rien d'autre ; il y a toujours des hypocrites […] ils vont donner la priorité des produits à leurs proches ; notre présidente peut leur exiger de vendre à tout le monde, sinon elle va leur créer des problèmes.

La tontine hebdomadaire apparaît comme le dispositif de solidarité financière le plus mobilisé, fonctionnant selon un principe d'adhésion transparente mais contraignante. Le témoignage sur les pratiques de rétention d'information et de favoritisme nuance toutefois l'image d'une solidarité pleinement horizontale : les normes de partage propres à l'économie morale coexistent avec des stratégies individuelles de contournement. Le rôle de la « mère tontine » comme médiatrice auprès des autorités (délivrance des permis, négociation avec les acheteurs étrangers) illustre enfin une conversion du capital social en capital politique local, mobilisé au service du groupe.

3.2.4 Stratégies économiques et capacités d'action collective

Cette section analyse comment l'appartenance à un groupe permet de faire face aux contraintes économiques (coûts de transport, contrôles routiers) et à la concurrence des acteurs étrangers.

> Le coût du transport […] on prend tous ces risques pour avoir au final un bénéfice de 30 ou 50 000 FCFA. […] il y a aussi les étrangers […] Ils donnent la priorité à leurs gens ; on subit. […] Si on n'a pas notre leader qui est à côté, eux ils vont avoir peur de qui ?

Le premier passage d'entretien révèle la fragilité des marges dégagées face à des coûts de transaction élevés tel que le transport, les contrôles routiers, la concurrence des acheteurs étrangers, démontrant une faiblesse économique structurelle. Le second verbatim traduit un rapport de force largement défavorable et un recours réactif, plus que proactif, à l'action collective : la mention du « leader » comme seul rempart symbolique face à des acteurs peu craints des autorités locales interroge les limites réelles de l'action collective féminine face à des rapports de pouvoir économiques qui la dépassent.

3.2.5 Savoirs, pratiques et gestion des ressources halieutiques

Cette sous-partie interroge les savoirs techniques mobilisés par les femmes pour la conservation et la gestion des produits halieutiques.

> On ne connaît pas beaucoup de choses, tu dois seulement avoir tes sacs de glaçons prêts […]. C'est comme ça qu'on conserve le poisson frais pour l'amener à Libreville en bon état.

Ce verbatim souligne un déficit de savoirs formalisés en matière de conservation et de transformation, la pratique reposant sur un savoir-faire empirique minimal (usage de la glace). Cette absence de technicité revendiquée doit être interrogée avec prudence : elle peut traduire à la fois une réalité (faible accès à la formation technique) et une sous-valorisation, par les informatrices elles-mêmes, de compétences pourtant essentielles à la qualité et à la sécurité sanitaire des produits — ce qui pose la question de la reconnaissance de ces savoirs pratiques comme un capital à part entière.

3.2.6 Gouvernance, rapports de pouvoir et reconnaissance

Cette section évalue le degré de reconnaissance institutionnelle des femmes par les acteurs publics et les organisations de développement.

> Non. On a déjà fait quoi pour les femmes qui travaillent dans le commerce du poisson […] ? […] Moi je n'ai encore rien vu.

Cette réponse, brève et sans ambiguïté, indique que les femmes ne perçoivent aucune action publique ou associative spécifiquement destinée à soutenir leur activité. Ce constat conforte l'argument central de l'article selon lequel la gouvernance halieutique gabonaise ignore largement la contribution féminine, en dépit du rôle économique et régulateur documenté dans les sous-parties précédentes — configuration typique d'une invisibilisation institutionnelle malgré une centralité pratique avérée.

3.2.7 Rapports de genre et transformations sociales

Cette sous-partie explore la qualité perçue des relations entre hommes et femmes ainsi que les tensions internes au groupe féminin.

> Ici tout le monde travaille et s'entend avec les hommes qui pêchent. […] Les problèmes c'est plutôt les femmes entre elles-mêmes. C'est une affaire de sorcellerie entre elles ; l'argent, tout le monde veut gagner. […] y a des gens qui vont faire du mal aux autres pour gagner plus.

Les témoignages convergent pour déplacer la conflictualité hors du rapport de genre, jugé apaisé, vers les rapports intra genre, décrits par le recours récurrent au registre de la sorcellerie, révélateur de rivalités économiques entre femmes davantage que d'un antagonisme structurel entre

hommes et femmes. La motivation économique est explicitement présentée comme le facteur explicatif principal de ces tensions, ce qui rejoint les cadres de l'économie morale : la compétition pour des ressources rares fragilise la solidarité entre pairs, sans remettre en cause la complémentarité fonctionnelle entre hommes et femmes dans la filière.

3.2.8 Perspectives et recommandations

Cette dernière sous-partie restitue les attentes exprimées par les femmes quant à l'évolution du secteur de la pêche artisanale.

> Si on pouvait avoir des Gabonais qui pêchent aussi […], on ne va plus supplier l'expatrié […]. Les contrôles routiers là sont trop embêtants […] Il faut que ça s'arrête, ou bien baisser les taxes ; l'État fait la sourde oreille […] vous revenez à chaque fois nous redemander : moi je ne demande rien !

Les revendications exprimées portent moins sur une amélioration du statut spécifique des femmes que sur des enjeux structurels partagés avec l'ensemble de la filière gabonaise : accès des nationaux à la ressource, réduction des tracasseries routières et fiscales. Le ton, empreint de lassitude, traduit une défiance envers l'action publique et un sentiment de répétition sans effet des doléances — ce qui interroge la capacité réelle des dispositifs de gouvernance formelle à intégrer durablement les voix féminines malgré des sollicitations réitérées.

4. Discussion

4.1 Synthèse et interprétation des résultats

Les résultats de cette étude convergent pour établir que les femmes occupent, dans les communautés de pêche artisanale de la province de l'Estuaire, une position centrale (quoiqu'institutionnellement peu reconnue) dans la gestion sociale des ressources halieutiques. Les femmes n'ont pas qu'un rôle limité aux activités post-capture comme la littérature le démontre, mais elles participent également dans la régulation effective de la filière pêche, notamment dans la gestion des flux de produits (stockage et transformation), la fixation des prix et des conditions de vente et la redistribution des revenus au sein des ménages. Ces fonctions reposent sur des dispositifs collectifs mixtes, à la fois formels telles que les associations et les coopératives ; et informels, tels que les tontines, les réseaux de mareyeuses et les systèmes d'entraide. Elles mutualisent les ressources, sécurisent les activités économiques et renforcent les capacités d'action commune, au regard des contraintes structurelles fortes telles que la raréfaction de la ressource, l'instabilité des marchés, la concurrence des acteurs étrangers et la pression institutionnelle.

Ces pratiques se rattachent ainsi à des formes de gouvernance locale, en accord avec les principes identifiés par Ostrom. L'analyse du point de vue de l'économie morale démontre que les logiques économiques féminines ne se réduisent pas à la recherche du profit, mais intègrent des dimensions sociales et éthiques ; l'approche bourdieusienne, quant à elle, permet de saisir comment les femmes mobilisent leur capital social pour compenser leur faible accès au capital économique et institutionnel.

Ces stratégies d'adaptation, fondées sur la diversification des activités, la solidarité et l'innovation sociale, positionnent les femmes comme des actrices majeures de la résilience communautaire et du développement local, un rôle que l'absence de reconnaissance institutionnelle continue toutefois de limiter dans ses effets sur les politiques publiques.

4.2 Contribution scientifique de l'étude

Ces résultats permettent de discuter et d'enrichir, à partir d'un terrain empirique gabonais encore peu documenté, trois cadres théoriques mobilisés dans cet article.

En premier lieu, les pratiques observées s'apparentent à des formes de gouvernance locale des biens communs telles que théorisées par Ostrom (1990) : les femmes élaborent, en dehors de toute intervention étatique, des règles d'accès et d'usage de la ressource (répartition informelle des produits, régulation des prix, sanctions sociales en cas de manquement), assorties de mécanismes de surveillance mutuelle et de résolution des conflits proches des « principes de conception » identifiés par l'auteure pour les régimes de gestion communautaire durables.

Cette étude révèle un aspect subsidiaire : elle montre, en effet, que la gestion des ressources halieutiques au Gabon se déploie plus en aval de la capture, grâce aux femmes, qui pourtant, ne sont pas au centre de la chaîne de production. Et ce basculement de paradigme notamment du bien commun « ressource » vers le bien commun « filière », constitue une contribution originale à la littérature sur les « communs » appliquée au secteur halieutique des pays de l'Afrique de l'ouest.

Ensuite, le recours au cadre de l'économie morale (Polanyi, 1944 ; Scott, 1976) éclaire sur le fait que les activités des femmes dépassent la simple recherche de profit individuel. En effet, à travers les tontines et l'entraide, elles créent un réseau de solidarité et de sécurité collective face aux risques du marché. Toutefois, cette logique de réseau peut créer des inégalités et une forme d'exclusion par le favoritisme ou la rétention d'information.

Enfin, le recours au cadre bourdieusien des formes de capital (Bourdieu, 1980, 1986) permet de comprendre comment les femmes convertissent un capital social dense (réseaux de connaissances, appartenance aux tontines, autorité des « mères tontines ») pour compenser un accès restreint au capital économique (financement, propriété des moyens de production) et au capital institutionnel (reconnaissance par l'État, accès aux permis). Cette conversion de capital social en ressource économique et politique, bien documentée dans les études de genre en Afrique subsaharienne, trouve ici une déclinaison spécifique au secteur halieutique gabonais, qui se manifeste jusque dans la médiation directe de certaines responsables associatives auprès des autorités délivrant les permis de pêche.

En somme, le rôle des femmes dans la pêche ne se cantonne pas à la sphère domestique, mais constitue un véritable système de régulation socio-économique basé sur des normes implicites et un contrôle collectif. Aussi, l'analyse des biens communs, de l'économie morale et des théories du capital apporte une double contribution, notamment sur le plan anthropologique, celle-ci enrichit la compréhension du travail et de l'économie des filières halieutiques, en l'occurrence au Gabon ; et sur le plan de la gestion et du genre, elle présente un aspect concret de gestion féminine informelle, utile à l'intégration de la dimension genre dans les politiques de cogestion des ressources naturelles.

4.3 Limites de l'étude

Au terme de cette étude, plusieurs limites méthodologiques peuvent être soulignées. D'abord, l'enquête qualitative repose sur un nombre restreint d'entretiens et d'observations localisés dans la seule province de l'Estuaire, ce qui restreint la portée des résultats et ne permet pas d'en évaluer la représentativité statistique ni la généralisation à l'ensemble du littoral gabonais, dont les configurations socio-économiques et écologiques varient sensiblement d'une province à l'autre.

De plus, cette étude présente les limites méthodologiques d'une recherche, articulées autour de trois axes : un manque de données qualitatives. En effet, l'utilisation d'entretiens rétrospectifs et des récits de vie peut altérer la réalité des faits en raison des failles de la mémoire et de la réécriture des trajectoires personnelles par les personnes interrogées. Le manque de perspectives comparatives et temporelles indique une faible représentation des discours masculins, empêchant de nuancer l'analyse des rapports de force, tandis que l'absence de suivi sur le long terme ne permet pas de mesurer l'évolution exacte des reconversions professionnelles et des dynamiques de genre. Enfin, l'absence de données scientifiques quantitatives, dénote que l'aspect écologique et l'état des ressources de pêche

reposent uniquement sur les déclarations des acteurs, sans l'appui de données statistiques halieutiques pour vérifier la réalité du terrain.

L'article présente par ailleurs des limites propres à son objet et à sa portée. En privilégiant une focale ethnographique centrée sur les organisations féminines, il laisse dans l'ombre certains segments de la filière (armateurs, mareyeurs étrangers, administration des pêches) dont l'analyse aurait pu enrichir la compréhension des rapports de pouvoir globaux dans lesquels s'engagent les pratiques féminines décrites. De même, la mobilisation conjointe de trois cadres théoriques distincts (biens communs, économie morale, capital social), bien qu'elle permette une lecture plurielle des données, n'est pas exempte de tensions épistémologiques entre ces approches, qui reposent sur des postulats différents quant à la rationalité des acteurs, et dont l'articulation mériterait d'être approfondie dans des travaux ultérieurs. Enfin, l'article se limite à une analyse descriptive et interprétative des dynamiques observées et ne propose pas d'évaluation systématique de l'impact de ces formes d'organisation féminine sur la durabilité effective de la ressource halieutique, question qui appellerait un dispositif de recherche interdisciplinaire associant anthropologie et sciences halieutiques.

Conclusion

Cette étude met en lumière le rôle stratégique des organisations féminines dans la gestion sociale des ressources halieutiques de la province de l'Estuaire, au Gabon. En effet, cette contribution démontre que les organisations féminines jouent un rôle économique et social central dans la filière de la pêche dans la province de l'Estuaire au Gabon. Aussi, malgré leur impact majeur sur la production, les marchés et la résilience des communautés, les femmes font face à un manque accru de reconnaissance institutionnelle et sont invisibilisées dans la documentation. Pour y remédier, il serait nécessaire de les intégrer pleinement dans la gouvernance de la pêche afin de garantir une gestion plus inclusive et durable des ressources.

Références bibliographiques

Amand Rudy, 2011, Socio-anthropologie des marins pêcheurs, Paris, L'Harmattan, 300 p.

Badjina Egombengani Linda Joëlle, 2011, Dynamique des changements dans l'activité de la pêche au Gabon de 1900 à nos jours, thèse de doctorat, Université de Bordeaux 2, 454 p.

Badjina Egombengani Linda Joëlle, 2022, « Vendeurs et clients « abonnés » sur les marchés du poisson d'Owendo », Gabonreview.com [en ligne], consulté le 13 août 2026.

Bignoumba Guy-Serge, 2010, « Les pêches maritimes en Afrique centrale : les préalables à une exploitation durable des ressources », Norois, 216, mis en ligne le 1er décembre 2012. DOI : https://doi.org/10.4000/norois.3341

Bourdieu Pierre, 1980, Le sens pratique, Paris, Minuit, 480 p.

Bourdieu Pierre, 1986, « Le capital social », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 31, p. 2-3.

Charmes Jacques, 1997, « Plus visible, mais toujours sous-estimée, l'activité économique des femmes en Afrique », in Bisilliat J. (dir.), Face aux changements, les femmes du Sud, Paris, L'Harmattan.

Charmes Jacques, 2005, « Femmes africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance », Tiers-Monde, tome 46, n° 182, p. 255-279. DOI : https://doi.org/10.3406/tiers.2005.5909

Charmes Jacques, 2015, La jeunesse tunisienne et l'économie informelle, Genève, BIT, 99 p.

Chauveau Jean-Pierre, 1991, « La pêche artisanale et les ressources naturelles renouvelables », in Le Bris E., Le Roy E., Mathieu P. (dir.), L'Appropriation de la terre en Afrique. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières, Paris, Karthala, p. 109-115.

Chauveau Jean-Pierre, Jul-Larsen Eyolf, Chaboud Christian (dir.), 2000, Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés, Paris, Karthala/IRD/CMI, 388 p.

Cherubini Bernard, 2004, Le territoire littoral : Tourisme, pêche et environnement dans l'océan Indien, Paris, L'Harmattan, 292 p.

Cormier-Salem Marie-Christine, 2000, « Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral Ouest africain », in Chauveau J.-P., Jul-Larsen E., Chaboud C. (dir.), Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : pouvoirs, mobilités, marchés, Paris, Karthala, p. 205-229.

David Gilbert et al., 2021, La pêche artisanale en Haïti, Marseille, IRD Éditions, coll. Expertise collective, 248 p.

FAO, 2016, La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous, Rome, FAO, 224 p.

Harper Sarah, Zeller Dirk, Hauzer Melissa, Pauly Daniel, Sumaila U. Rashid, 2013, « Women and fisheries: contribution to food security and local economies », Marine Policy, 39, p. 56-63.

Kleiber Danika, Harris Leila M., Vincent Amanda C. J., 2015, « Gender and small-scale fisheries: a case for counting women and beyond », Fish and Fisheries, 16 (4), p. 547-562.

Lentisco Angela, Lee Robert U., 2015, A review of women's access to fish in small-scale fisheries, FAO Fisheries and Aquaculture Circular n° 1098, Rome, FAO, 36 p.

Ostrom Elinor, 1990, Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action, Cambridge, Cambridge University Press [trad. fr. 2010, Gouvernance des biens communs, Bruxelles, De Boeck, 301 p.].

Polanyi Karl, 1944, The Great Transformation, New York, Farrar & Rinehart.

Scott James C., 1976, The Moral Economy of the Peasant: Rebellion and Subsistence in Southeast Asia, New Haven, Yale University Press, 246 p.

Scott James C., 2009, La domination et les arts de la résistance, Paris, Éditions Amsterdam, 269 p.

Thompson Edward Palmer, 2015 [1971], « L'économie morale de la foule anglaise au XVIIIe siècle », in Les Usages de la coutume. Traditions et résistances populaires en Angleterre, XVIIe-XIXe siècle, trad. fr., Paris, EHESS/Gallimard/Seuil, p. 251-329.

Autonomisation économique des femmes et réduction du travail des enfants dans la cacaoculture ivoirienne

AGBADOU Nakpon Joceline-BOLI[1], BREDOU Assemian Pascal-Eric[2]

1. Enseignante chercheure, Socio-criminologue, Spécialiste de la question de l'enfant économiquement exploité, UFR Criminologie, Université Félix HOUPHOUET Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire, joceline boli2013@gmail.com, +2250758313115

2. Chef de projet, Spécialiste en matière de lutte contre le travail des enfants, Genre et autonomisation de la femme, abredoupascal@gmail.com ; ericbredou1982@gmail.com ; +2250707947177

Article soumis le 13/06/2026 et accepté le 27/06/2026
Réf : 2COLRS-167

Résumé :
La persistance du phénomène du travail des enfants dans la cacaoculture ivoirienne s'inscrit dans des logiques économiques contraignantes qui structurent les stratégies de survie des ménages ruraux. Cette étude analyse la contribution des Cellules Féminines de Renforcement Économique (CFREC) mises en œuvre avec l'appui de l'International Cocoa Initiative (ICI), sur la réduction dudit phénomène. S'appuyant sur des entretiens, questionnaires et observations auprès de 68 ménages basés sur un échantillonnage par choix raisonné de la population-cible dans les localités de Bécedi-Brignan et Duquesne, l'étude met en évidence les résultats suivants : Contraintes économiques et travail des enfants ; autonomisation économique et inclusion financière des femmes ; renforcement du pouvoir décisionnel féminin ; réduction du travail des enfants et amélioration de la scolarisation. L'autonomisation économique des femmes constitue ainsi un levier permettant d'agir durablement sur les déterminants économiques et sociaux du travail des enfants.
Mots-clés : autonomisation économique de la femme, travail des enfants ; cacaoculture ivoirienne ; CFREC ; scolarisation des enfants

Women's economic empowerment and the reduction of child labor in Ivorian cocoa farming

Abstract *:*
The persistence of child labor in Ivorian cocoa farming is rooted in the economic constraints that shape the survival strategies of rural households. This study analyzes the contribution of Women's Economic Empowerment Units (CFREC)—established with the support of the International Cocoa Initiative (ICI) to reducing this phenomenon. Based on interviews, questionnaires, and observations involving 68 households (selected via purposive sampling from the target population in the localities of Bécedi-Brignan and Duquesne), the study highlights the following findings: the link between economic constraints and child labor; women's economic empowerment and financial inclusion; the strengthening of women's decision-making power; and reductions in child labor alongside improvements in school enrollment. Women's economic empowerment thus serves as a lever for sustainably addressing the economic and social determinants of child labor.
Keywords: *Women's economic empowerment; child labor; Ivoirian cocoa farming; CFREC; children's education*

Introduction

Défini comme toute activité économique ou professionnelle privant les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité et nuisant à leur scolarisation selon les conventions spécifiques à l'enfant travailleurs (N°182 et N°138) de l'OIT, le phénomène du travail des enfants ou travail des enfants à abolir, constitue une problématique persistante dans les économies rurales des pays en développement, en particulier dans les secteurs agricoles à forte intensité de main-d'œuvre. Selon les estimations de l'OIT et de l'UNICEF (2021), près de 70 % des enfants en situation de travail sont engagés dans l'agriculture ; ce qui atteste du caractère structurel du phénomène et de son inscription durable dans les systèmes productifs ruraux.

Divers auteurs (C. Brisset, 2000 ; J. P. Lachaud, 2004 ; B. Manier, 2011 ; A. Bhukuth, 2004 ; N.J. Agbadou, 2018 ; A. Adjiwanou, 2005) ont évoqué les déterminants du recours au travail des enfants. Dans cette veine, K. Basu et P.H. Van (1998) ont montré que celui-ci relève d'un arbitrage

économique au sein des ménages contraints, où la participation des enfants au travail s'impose comme une stratégie de survie face à l'insuffisance des revenus. Dans le prolongement de cette approche, E. V. Edmonds (2007) met en évidence une relation inverse entre le niveau de revenu des ménages et le recours au travail des enfants, soulignant que l'amélioration des conditions économiques constitue un levier essentiel de réduction du phénomène. Ces contributions permettent de comprendre que le travail des enfants ne procède pas d'un choix volontaire, mais d'une contrainte économique. Dans le contexte de la cacaoculture en Côte d'Ivoire, les recherches empiriques, notamment celles du NORC (2020), confirment la persistance du phénomène, y compris dans des formes de travail à risque, malgré la mise en œuvre de politiques publiques et d'initiatives internationales (les Plans d'actions Nationaux (PAN), le Comité Interministériel de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants (CIM), le Comité National de Surveillance de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants (CNS), la Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE), International programme on the élimination of Child Labor (IPEC) ou le programme international de lutte contre le travail des enfants, le Bureau International du Travail (BIT)).

Ces résultats mettent en évidence les limites des approches centrées principalement sur la régulation et la sensibilisation, dont les effets demeurent souvent partiels. Les analyses, bien qu'essentielles, privilégient généralement des lectures macroéconomiques du phénomène en accordant une attention limitée aux dynamiques intrafamiliales et aux mécanismes sociaux qui structurent les décisions des ménages. À cet égard, les travaux de N. Kabeer (1999) apportent un éclairage complémentaire en montrant que l'accès aux ressources ne produit des effets que s'il s'accompagne d'une capacité réelle d'agir. De manière convergente, A. Sen (1999), à travers l'approche des capabilités, insiste sur l'importance de l'élargissement des libertés réelles dans les processus de développement. Par ailleurs, d'autres auteurs ont souligné la dimension multidimensionnelle du travail des enfants. Bourdillon et al. (2010) soulignent que ce phénomène s'inscrit dans des systèmes sociaux complexes où interagissent contraintes économiques, normes sociales et stratégies familiales. Dans le même sens, S. Dessy et S. Pallage (2005) mettent en évidence le caractère dynamique des arbitrages familiaux, influencés par les chocs économiques et les opportunités locales. Dans le contexte ouest-africain, S. Okyere (2017) souligne que les politiques de lutte contre le travail des enfants demeurent peu efficaces lorsqu'elles ne prennent pas en compte les logiques locales de survie et les réalités communautaires. Le constat est sans ambiguïté. Si la littérature a permis d'identifier les déterminants économiques et sociaux du travail des enfants, elle laisse encore relativement en marge l'analyse des dispositifs communautaires susceptibles de transformer durablement ces déterminants. En particulier, la question du rôle de l'autonomisation économique des femmes dans la reconfiguration des arbitrages familiaux reste insuffisamment explorée. C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude. Elle vise à analyser dans quelle mesure les Cellules Féminines de Renforcement Économique (CFREC), mises en œuvre dans les communautés cacaoyères ivoiriennes), contribuent à réduire ou transformer les logiques économiques et sociales qui sous-tendent le recours au travail des enfants.

À cet effet, l'interrogation est de savoir comment l'autonomisation économique des femmes à travers les CFREC permet de réduire durablement le recours au travail des enfants dans les ménages cacaoyers sur nos sites d'étude ? La réponse à cette question principale nous amène à formuler les hypothèses suivantes : l'amélioration des revenus des femmes membres des CFREC contribue à la réduction du recours au travail des enfants ; le renforcement du pouvoir décisionnel des femmes au sein des ménages influence positivement les choix en faveur de la scolarisation des enfants ; l'accès aux services financiers formels favorise la stabilisation économique des ménages et limite leur recours aux stratégies de survie impliquant le travail des enfants. Ces hypothèses s'inscrivent dans un cadre théorique combinant l'approche économique du travail des enfants (K. Basu & P.H. Van, 1998 ; Edmonds, 2007), la théorie de l'autonomisation (Kabeer, 1999) et l'approche des capabilités (Sen, 1999), permettant d'analyser conjointement les dimensions économiques, sociales et décisionnelles du

phénomène. La présente étude s'inscrit ainsi dans une démarche empirique visant à analyser la contribution des CFREC à la réduction du travail des enfants dans les communautés cacaoyères. Afin de répondre à cet objectif, une approche méthodologique quantitatifs. Ce choix permet non seulement de croiser les données, mais aussi de mieux comprendre les logiques d'action observées sur le terrain.

1. Méthodologie

1.1. Sites et populations d'enquête

La présente étude a été réalisée en 2025 dans les localités de Bécedi-Brignan et Duquesne, situées dans la sous-préfecture d'Adzopé, région de la Mé, en Côte d'Ivoire. Le choix de ces localités se justifie par leur forte dépendance à la cacao culture et par la présence effective des CFREC, mises en œuvre avec l'appui de l'International Cocoa Initiative (ICI).

La population d'étude est constituée de 68 ménages agricoles impliqués dans la cacaoculture dont 42 ménages appartenant aux CFREC et 26 ménages non membres, afin de permettre une comparaison des dynamiques observées entre bénéficiaires et non-bénéficiaires du dispositif. Dans une logique d'analyse familiale, chaque ménage a été considéré comme composé d'une (1) femme, d'un (1) partenaire et de trois (3) enfants. Ce choix méthodologique permet d'appréhender les effets potentiels des CFREC non seulement sur les femmes bénéficiaires, mais également sur les autres membres du ménage, en particulier les enfants. Ont également été inclus dans l'étude, les leaders communautaires (6) ainsi que les agents de mise en œuvre du dispositif (2). La population totale enquêtée s'élève ainsi à 348 individus répartis comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 1 : Récapitulatif de la population d'étude

Catégories	**Effectif (n)**	%
Femmes membres des CFREC	42	12,1
Femmes non membres	26	7,5
Partenaires enquêtés	68	19,5
Enfants des ménages (3 enfants par ménage)	204	58,6
Leaders communautaires	6	1,7
Agents de mise en œuvre du dispositif	2	0,6
Total	**348**	**100,0**

Source : Enquête de terrain, 2025.

La sélection de ces participants repose sur un échantillonnage raisonné, privilégiant les ménages directement impliqués dans la cacaoculture et permettant de comparer les effets observés entre ménages bénéficiaires et non bénéficiaires des CFREC. Cette démarche vise en réalité à analyser les liens entre l'autonomisation économique des femmes, les transformations des conditions de vie des ménages et les dynamiques de prévention du travail des enfants dans les communautés cacaoyères étudiées.

1.2. Techniques de recueil des données

La collecte des données a reposé sur une triangulation méthodologique, combinant plusieurs techniques complémentaires. Hormis l'étude documentaire pour la référence à des repères théoriques relatifs à notre objet d'étude, les données les plus pertinentes ont été obtenues à partir d'entretiens semi-directifs composés de questions ouvertes et fermées. Cet instrument a donné la latitude aux différentes populations cibles enquêtées (femmes membres des CFREC, 42 ; femmes non membres, 26 ; enfants travaillant dans la cacaoculture) de s'exprimer librement, et il a à la fois rendu possible le recentrage des questions sur l'objectif d'étude. Ces échanges ont porté sur l'expérience passée et actuelle en passant en revue les trajectoires économiques et les transformations observées depuis

l'intégration ou non des femmes aux CFREC. En complément, des entretiens directifs ont été réalisés auprès d'acteurs secondaires dont les leaders communautaires (6) et les agents impliqués dans la mise en œuvre des dispositifs (2) visant à recueillir des informations factuelles sur le fonctionnement des CFREC et leur ancrage dans les communautés. Par ailleurs, des questionnaires structurés ont été administrés aux ménages afin de collecter des données quantitatives relatives aux revenus, aux pratiques économiques, à la scolarisation des enfants et à leur participation aux activités agricoles. Ces données ont permis de quantifier les tendances observées sur le terrain. Des observations directes non participantes ont été réalisées sur les sites d'enquête afin d'observer les pratiques agricoles, les interactions au sein des ménages et les activités quotidiennes des enfants. Cette démarche a en outre permis de confronter les discours recueillis aux réalités observées.

1.3. Analyse des données

Les données quantitatives issues des questionnaires ont été traitées à l'aide de statistiques descriptives, permettant de dégager des tendances générales en termes de revenus, de participation au travail des enfants et de scolarisation.

Les données qualitatives, quant à elles, ont fait l'objet d'une analyse thématique. Cette méthode a consisté à identifier, à partir des entretiens, les principales catégories d'analyse liées aux logiques économiques, aux transformations sociales et aux processus décisionnels au sein des ménages. L'articulation de ces deux niveaux d'analyse a permis de produire une lecture approfondie du phénomène étudié, en reliant les indicateurs mesurables aux expériences vécues et aux représentations des acteurs.

2. Résultats

Ces résultats mettent en évidence quatre (4) transformations majeures associées à la participation des femmes aux Cellules Féminines de Renforcement Economique (CFREC) : Contraintes économiques à l'origine du recours au travail des enfants ; autonomisation économique et financière des femmes ; participation accrue aux décisions du ménage et de l'amélioration de la situation des enfants à travers la réduction du travail des enfants et le renforcement de leur scolarisation.

2.1. Contraintes économiques et rationalité du recours au travail des enfants

Les données qualitatives recueillies auprès des ménages enquêtés montrent que le recours au travail des enfants s'inscrit principalement dans un contexte de vulnérabilité économique. Les entretiens réalisés auprès des producteurs de cacao révèlent que la faiblesse des revenus agricoles, l'irrégularité des récoltes et les difficultés d'accès aux ressources financières conduisent certaines familles à mobiliser la contribution des enfants dans les activités productives, comme l'exprime une enquêtée de Duquesne : « Ce n'est pas qu'on ne voulait pas l'école, mais on n'avait pas le choix. ». Ce témoignage traduit une réalité fréquemment observée dans les communautés rurales dépendantes de la cacaoculture ; les ménages privilégient les besoins immédiats de survie lorsque leurs ressources deviennent insuffisantes. Dans le même sens, un planteur de Bécedi-Brignan déclare que « Quand la récolte est faible, tout le monde doit aider, même les enfants. »

Ces résultats montrent que le travail des enfants apparaît moins comme une pratique volontaire que comme une stratégie d'adaptation économique face à l'insécurité des revenus. Les observations de terrain confirment ainsi que les contraintes économiques demeurent l'un des principaux facteurs explicatifs du phénomène dans les communautés étudiées.

2.2. Autonomisation économique et inclusion financière des femmes

L'un des effets les plus significatifs de l'adhésion aux CFREC concerne l'amélioration des capacités économiques et financières des femmes bénéficiaires.

Tableau 2 : Effets économiques et financiers observés chez les femmes membres des CFREC

Situations économiques et financiers chez les femmes membres	Nombre de réponses des femmes	
	N (42)	%
Augmentation des revenus	32	76,2%
Développement d'AGR	24	57,1
Épargne régulière	17	40,5
Possession d'un compte financier	21	50

Source : Enquête de terrain, 2025

Trente-deux (32) des réponses des 42 femmes indiquent une amélioration de leurs revenus depuis leur intégration aux CFREC à hauteur de 76,2 %. Cette évolution est principalement soutenue par le développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) avec 24 approbations, soit un pourcentage de 57,1 % des femmes concernées. Par ailleurs, 50% de ces femmes ont affirmé posséder un compte financier, soit 21 réponses. Avec tous ces atouts, ce sont 40,5 % d'entre elles qui ont affirmé posséder des comptes d'épargne auprès d'une institution financière, soit 17 réponses enregistrées.

En définitive, ces résultats traduisent une amélioration progressive de l'inclusion financière et témoignent d'une capacité accrue des bénéficiaires à sécuriser et à gérer leurs ressources dans une perspective de moyen et de long terme. Notons qu'au-delà de ces performances économiques observées, les données qualitatives mettent en évidence une transformation plus profonde du statut économique des femmes au sein du ménage, comme l'exprime une participante : « Avant, j'attendais mon mari, aujourd'hui, je peux vendre, gagner et décider. » Ce témoignage illustre le passage progressif d'une situation de dépendance économique à une plus grande autonomie financière. Les revenus générés permettent ainsi aux femmes de participer davantage aux dépenses du ménage, notamment celles liées à l'alimentation, à la santé et à l'éducation des enfants. Une autre le dit en ces termes : « L'argent que je gagne, fait que de fois, c'est moi qui paye les médicaments des enfants quand ils sont malades ou je les habille aussi ». Les entretiens révèlent également que plusieurs bénéficiaires utilisent prioritairement leurs revenus pour l'achat de fournitures scolaires, le paiement des frais de scolarité et la prise en charge des besoins essentiels des enfants. Ainsi, les effets économiques observés dépassent la seule amélioration des revenus individuels pour contribuer à l'amélioration globale des conditions de vie des ménages.

Dans cette perspective, les CFREC apparaissent comme des mécanismes de renforcement de la résilience économique des familles rurales.

2.3. Renforcement du pouvoir décisionnel des femmes au sein des ménages

L'amélioration des ressources économiques s'est accompagnée d'une participation accrue des femmes aux décisions financières du ménage.

Tableau 3 : Participation des femmes aux décisions financières

Statut des femmes enquêtées	Participation aux décisions financières		Non-participation aux décisions financières Total		Total
	N	%	N	%	
Femmes membres	28	66,7	14	33,33	42
Femmes non membres	10	38,46	16	61,54	26

Source : Enquête de terrain, 2025

Notons, avant l'entame du commentaire et de l'analyse de ce tableau (3), que ces pourcentages sont calculés à l'intérieur de chaque groupe de femmes enquêtées. Chaque ligne totalise 100 %, permettant une comparaison directe entre les femmes membres et non membres des CFREC.

Les résultats révèlent que 28 femmes membres des CFREC (66,7 %) participent aux décisions financières du ménage, contre seulement 38,46% des femmes non membres (10). À l'opposé, ce sont seulement 33,33 % des femmes membres (14) qui se trouvent lésées, tandis que les femmes non membres (16) affichent la proportion la plus élevée dans la même situation de non prise de décision, à 61,54 %. L'écart observé entre les deux groupes suggère que l'adhésion aux CFREC ne produit pas uniquement des effets économiques, mais contribue également à renforcer la capacité d'influence des femmes au sein de la sphère familiale. L'accès à des revenus propres, à l'épargne et aux services financiers semble accroître leur légitimité dans les processus décisionnels relatifs aux dépenses du ménage. Les entretiens réalisés confirment cette tendance. Une participante résume cette évolution en affirmant : « Avant, je pouvais pas parler des dépenses. Aujourd'hui, on s'assoit et on décide ensemble.»

Au-delà de la gestion des dépenses courantes, plusieurs enquêtés indiquent que les femmes membres interviennent davantage dans les décisions relatives à la scolarisation des enfants, à leur prise en charge sanitaire, aux investissements agricoles et à l'utilisation des revenus issus des activités productives. Ces résultats corroborent l'idée selon laquelle l'autonomisation économique constitue un vecteur de transformation des rapports sociaux au sein du ménage, qui influence directement le bien-être familial et l'avenir des enfants.

2.4. Réduction du travail des enfants et amélioration de la scolarisation

L'amélioration des conditions économiques et le renforcement du rôle des femmes se traduisent par des effets significatifs sur la situation des enfants.

Tableau 4 : Situation des enfants selon le statut d'adhésion des ménages aux CFREC

Situation observée	**Enfants issus des ménages membres CFREC (126 enfants)**		**Enfants issus des ménages non membres (78 enfants)**	
Réduction du travail des enfants	N	%	N	%
	79	62,7	23	29,5
Non réduction du travail des enfants	47	37,3	55	70,5
Total	**126**	**100**	**78**	**100**

Parmi les 126 enfants issus des ménages membres des CFREC, 79 enfants (62,7 %) sont concernés par une diminution du recours au travail des enfants, contre seulement 23 enfants (29,5 %) parmi les ménages non membres. À l'inverse, la persistance du travail des enfants demeure nettement plus élevée dans les ménages non bénéficiaires (55) à **70,5 %** que dans les ménages membres (47) à hauteur de 37,3 %.

Tableau 5 : Situation scolaire des enfants selon le statut d'adhésion des ménages aux CFREC

Situation observée	Enfants issus des ménages membres CFREC (126 enfants)		Enfants issus des ménages non membres (78 enfants)	
Amélioration de la scolarisation	N	%	N	%
	89	70,6	27	34,6
Non amélioration de la scolarisation	37	29,4	51	65,4
Total	**126**	**100**	**78**	**100**

Les résultats relatifs à la scolarisation révèlent que 89 des enfants issus des ménages membres des CFREC connaissent une forte amélioration de leur situation scolaire (70,6 %), contre seulement 27 de ceux issus des ménages non membres avec un taux de 34,6 %. La situation scolaire de ces derniers (51) reste ainsi presqu'inchangée avec un taux de 65,4 %. À l'opposé, les enfants appartenant à des ménages CFREC (37) ne sont enregistrés qu'à 29,4 %.

Ces résultats indiquent que les effets des CFREC dépassent la seule sphère économique des femmes bénéficiaires. En améliorant les capacités financières des ménages et en renforçant le pouvoir d'action des femmes, le dispositif contribue à réduire le recours aux stratégies de survie reposant sur la participation des enfants aux activités productives. Les bénéfices observés se répercutent ainsi directement sur les conditions de protection et de développement des enfants comme l'exprime un planteur interrogé : « Maintenant que les revenus sont un peu plus stables, on préfère garder les enfants à l'école. »

Ainsi, les résultats mettent en évidence un mécanisme vertueux dans lequel l'autonomisation économique des femmes contribue à renforcer le capital humain des ménages en réduisant progressivement la dépendance au travail des enfants et en favorisant leur maintien dans le système éducatif. Cette dynamique constitue l'une des contributions majeures des CFREC à la lutte contre le travail des enfants. Elle met en évidence l'existence d'un effet de chaîne reliant autonomisation économique des femmes, amélioration du bien-être des ménages, renforcement des investissements éducatifs et protection accrue des enfants au sein des communautés cacaoyères étudiées.

3. Discussion

Ce travail de recherche réalisée au sud de la Côte d'Ivoire (Adzopé) sur un échantillon de 348 individus, cherchait en effet à analyser la contribution des CFERC sur la réduction du travail des enfants dans les plantations cacaoyers. Pour ce faire, des hypothèses ont été soumises à l'épreuve de la réalité par le recours à des questionnaires, observations et des entretiens avec la population cible et secondaire. Les résultats ont montré que l'autonomisation économique des femmes à travers les CFREC est assez déterminante pour durablement réduire le phénomène du travail au sein des communautés cacaoyères de Bécedi-Brignan et de Duquesne et favoriser la scolarisation des enfants. En d'autres mots, le travail des enfants constitue une stratégie économique adoptée par les ménages confrontés à des contraintes de subsistance avant l'adhésion des femmes au CFREC. Les témoignages collectés révèlent que les familles n'opposent pas l'éducation au travail, mais cherchent avant tout à répondre à leurs besoins immédiats lorsque les ressources deviennent insuffisantes. Ce lien étroit entre pauvreté des ménages et le recours au travail des enfants est tout aussi confirmé par les travaux de Basu et Van (1998). En revanche, l'augmentation des revenus observée chez 76,2 % des femmes accompagne une amélioration notable de la scolarisation et une réduction du travail des enfants. Ces résultats corroborent les conclusions de Edmonds (2007), selon lesquelles l'amélioration du revenu des ménages favorise une diminution progressive du recours au travail des enfants.

L'apport principal de cette recherche réside ainsi dans la mise en évidence du rôle médiateur joué par l'autonomisation économique des femmes. Nos investigations indiquent en effet que l'amélioration des revenus n'agit pas seule, cette amélioration produisant des effets plus importants lorsqu'elle s'accompagne d'un renforcement du pouvoir décisionnel des femmes (66,7%). Cette observation rejoint les travaux de Kabeer (1999), qui soulignent que l'autonomisation ne se limite pas à l'accès aux ressources, mais implique également une capacité accrue d'influencer les décisions qui affectent sa propre vie et celle de sa famille. Ce dynamisme des femmes contribue en outre à orienter les priorités familiales vers des investissements favorables aux enfants, ce qui est également révélé par Duflo (2012), qui allie le bien-être des enfants aux ressources contrôlées par les femmes. Par ailleurs, les résultats mettent en lumière l'importance de l'inclusion financière dans la lutte contre le travail des enfants, l'accès à l'épargne et aux services financiers contribuant à renforcer la résilience économique des ménages en leur permettant de mieux gérer les périodes de difficultés. Les conclusions de la Banque mondiale (2023), qui considère l'inclusion financière comme un facteur essentiel de réduction de la_vulnérabilité économique, ne s'éloignent pas de cette assertion.

En définitive, l'autonomisation économique des femmes apparaît comme un levier stratégique permettant d'agir durablement sur les déterminants structurels du travail des enfants. Toutefois, le caractère localisé de l'étude invite à la prudence dans la généralisation des résultats. Des recherches complémentaires à plus grande échelle pourraient permettre de confirmer ces tendances et d'évaluer les effets de long terme des dispositifs d'autonomisation économique des femmes dans les communautés cacaoyères, parce que cette articulation entre économie familiale, pouvoir décisionnel féminin et protection de l'enfance constitue sans doute l'une des principales contributions scientifiques de cette recherche et lui confère une forte pertinence dans le débat actuel sur les stratégies durable de l'élimination du travail des enfants dans les chaînes de valeur agricoles.

Conclusion

Cette étude met en évidence le rôle déterminant des Cellules Féminines de Renforcement Économique dans la lutte contre le travail des Enfants au sein des communautés cacaoyères de Bécedi-Brignan et de Duquesne. Les résultats montrent que les CFREC contribuent simultanément à améliorer les revenus des femmes ; renforcer leur inclusion financière ; accroître leur participation aux décisions familiales et favoriser la réduction du travail des enfants et la scolarisation. L'analyse révèle que la lutte contre le travail des enfants gagne en efficacité lorsqu'elle s'attaque aux causes économiques et sociales qui sous-tendent le phénomène. Ainsi, l'autonomisation économique des femmes apparaît comme un levier stratégique permettant d'agir durablement sur les déterminants structurels du travail des enfants. Au-delà des effets observés sur les ménages, cette étude met en évidence que le renforcement du pouvoir économique des femmes constitue un facteur de transformation sociale capable d'influencer durablement les comportements familiaux, les investissements éducatifs et les stratégies de protection de l'enfance. Les CFREC démontrent ainsi que les initiatives économiques portées par les femmes produisent des bénéfices qui dépassent la sphère individuelle pour irriguer l'ensemble de la communauté.

Les résultats obtenus invitent, dès lors, à renforcer l'intégration des dispositifs d'autonomisation économique des femmes dans les politiques publiques de lutte contre le travail des enfants, mais également dans les stratégies de développement rural, de protection sociale et de promotion du capital humain. Une telle approche favoriserait une meilleure articulation entre développement économique, égalité de genre et protection des droits de l'enfant, tout en consolidant la résilience des ménages agricoles face aux vulnérabilités économiques. Cette recherche ouvre ainsi des perspectives pour des études longitudinales visant à apprécier la durabilité des effets des CFREC sur les trajectoires économiques des ménages, les rapports de genre, la réussite scolaire des enfants et la prévention du travail des enfants dans d'autres bassins de production agricole en Côte d'Ivoire et en Afrique de

l'Ouest. De telles investigations permettraient également d'identifier les conditions de transférabilité de ce modèle à d'autres filières agricoles confrontées à des défis similaires.

Enfin, cette recherche montre que les avancées économiques des femmes ne constituent pas uniquement des progrès individuels, mais de véritables leviers de développement communautaire. En améliorant les conditions de vie des ménages, en renforçant la protection des enfants et en favorisant l'investissement dans l'éducation, les CFREC illustrent concrètement l'une des « petites et grandes victoires » des femmes dans la construction d'un développement plus inclusif, plus équitable et plus durable en Afrique. Ils confirment ainsi que l'autonomisation économique des femmes représente un investissement stratégique dont les retombées bénéficient simultanément aux familles, aux communautés et aux politiques de développement durable

Références bibliographiques

ADJIWANOU Visseho., 2005, « Impact de la pauvreté sur la scolarisation et le travail des enfants de 6-14ans au Togo. » Communication présentée à la conférence sur l'éducation en Afrique de l'Ouest à Dakar (Sénégal) du 31 Octobre au 3 Novembre 2005, 16

-AGBADOU, Nakpon Joceline-Boli, 2018. « L'école comme facteur de protection pour la suppression du travail des enfants en Côte d'Ivoire : portée et limites ». *International Journal of Current Research*, Vol.10, Issue 12: 76745-76752, Consultable à DOI :https :// doi.org/10.24941/ijcr.33556.12.2018)

BHUKUTH Augendra, 2004, *Le travail des enfants. Une revue de la littérature récente*, Document de travail, Versailles, Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement (C3ED), Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 25 p.

BANQUE MONDIALE, 2023, *Women, Business and the Law 2023*, Washington DC, Banque mondiale

BASU Kaushik et VAN Pham Hoang, 1998, « The Economics of Child Labor », *American Economic Review*, vol. 88, n° 3, p. 412-427.

BRISSET Claire. 2000. Le travail des enfants, Problème politiques et sociaux. La Documentation Française 839.

DESSY Sylvain et PALLAGE Stéphane, 2005, « *A Theory of the Worst Forms of Child Labour* », *The Economic Journal*, vol. 115, n° 500, p. 68-87.

DUFLO Esther, 2012, « Women Empowerment and Economic Development », *Journal of Economic Literature*, vol. 50, n° 4, p. 1051-1079.

EDMONDS Eric V., 2007, « Child Labor » : p. 3607-3709, in T. P. SCHULTZ et J. A. STRAUSS (dir.), *Handbook of Development Economics*, vol. 4, Amsterdam, Elsevier.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF), 2021, *La Situation des enfants dans le* monde, New York, UNICEF.INTERNATIONAL COCOA INITIATIVE (ICI), 2022, *Annual Report 2022*, Genève, International Cocoa Initiative

KABEER Naila, 1999, « Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment », *Development and Change*, vol. 30, n° 3, p. 435-464.

LACHAUD Jean-Pierre, 2008, « Le travail des enfants et la pauvreté en Afrique : un réexamen appliqué au Burkina Faso », *Économie et Prévision*, vol. 186, n°5, p. 47-65. DOI : 10.3406/ecop.2008.7852.

MANIER Bénédicte, 2011, *Le travail des enfants dans le monde*, 3e édition, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n° 265, 127 p.

OKYERE Samuel, 2017, « Child Labour and Children's Rights: Challenges and Prospects in Africa », *African Journal of Social Work*, vol. 7, n° 2, p. 15-24.

Organisation Internationale du Travail (OIT). 1973. Convention N°138 relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi, Genève.

Organisation Internationale du Travail (OIT). 1999. Convention N°182 relative aux pires formes de travail des enfants et à l'action immédiate en vue de leur élimination, Genève

Organisation internationale du Travail (OIT) (2021). *Estimations mondiales du travail des enfants : résultats et tendances 2016-2020*. Genève : OIT.

Organisation internationale du Travail (OIT) (2022). *Le travail des enfants dans l'agriculture : état des lieux et perspectives*. Genève: OIT.

SEN Amartya Kumar, 1999, *Development as Freedom*, New York, Alfred A. Knopf, 366 p.

UNICEF (2021). *La Situation des enfants dans le monde 2021*. New York : UNICEF.

Analyse de la contribution socioéconomique des conjointes des maraîchers de Jacqueville (Côte d'Ivoire)

Zohonon Sylvie Céline SERI-YAPI[1], Badjo Julienne SOGBOU-ATIORY[2]

1.Institut de Géographie Tropicale (IGT, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan/ Côte d'Ivoire), yapicel@yahoo.fr

2.Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan/ Côte d'Ivoire), jatiory@gmail.com

Auteur correspondant : E-mail : yapicel@yahoo.fr, Tel : [00225 0748037365]
Article soumis le 07/06/2026 et accepté le 23/06/2026
Réf : 2COLRS-170

Résumé :
Cet article analyse la contribution socioéconomique des conjointes des maraîchers dans la localité de Jacqueville à partir du cadre d'analyse de C. Moser (1993). La méthodologie repose sur une recherche documentaire, des observations de terrains, des entretiens individuels et un questionnaire semi-structuré administré à 35 conjointes de maraîchers choisies de manière raisonnée. Les recherches montrent que les conjointes jouent un rôle actif dans les activités maraîchères. Les revenus issus de cette activité leur permettent d'assurer une part importante des dépenses familiales. De plus, elles s'investissent énormément dans les actions de solidarité locale. Cependant, toutes ces contributions restent invisibles, révélant ainsi les inégalités de genre dans le système maraîcher de Jacqueville.
Mots-clés : Jacqueville, contribution socioéconomique, conjointes des maraîchers, maraîchage.

Analysis of the socio-economic contribution of the wives of market gardeners in Jacqueville (Côte d'Ivoire)

Abstract :
This article analyses the socio-economic contribution of market gardeners' wives in the village of Jacqueville, drawing on C. Moser's analytical framework (1993). The methodology is based on a literature review, field observations, individual interviews and a semi-structured questionnaire administered to 35 market gardeners' wives selected using a purposive sampling method. Research shows that wives play an active role in market gardening. The income generated by this activity enables them to cover a significant proportion of household expenditure. Furthermore, they are deeply involved in local community initiatives. However, all these contributions go unrecognised, thereby highlighting gender inequalities within the market gardening system in Jacqueville.
Keywords: *Jacqueville, socio-economic contribution, market gardeners' wives, market gardening*

Introduction

Dans les systèmes alimentaires urbains et périurbains des pays subsahariens, les activités maraîchères tiennent une place fondamentale (FAO, 2023(a), p. 3). Face à l'explosion démographique, ces zones urbaines sont confrontées à l'augmentation de la demande en produits vivriers ; notamment les maraîchers. Le maraîchage constitue ainsi une activité de première importance pour approvisionner les populations (D. Chouapine et I. Ndam, 2021, p. 117). Dans les milieux côtiers ivoiriens, de nombreux ménages pratiquent cette activité agricole qui représente une source de revenus pour l'amélioration de leurs conditions de vie (T. H. Coulibaly et al., 2025, p. 573). Dans ce contexte, les femmes apparaissent comme des actrices incontournables pour le fonctionnement des espaces maraîchers. Elles sont impliquées à tous les niveaux du système de production. Elles mobilisent ainsi des ressources pour réduire la vulnérabilité économique de leur ménage. C'est pourquoi, elles contribuent à la sécurité alimentaire des populations.

Malgré leur remarquable et indiscutable implication dans les activités de productions agricoles, la contribution des femmes reste invisible et sous-estimée (I. Guérin et al., 2019, p. 5). Pourtant les études sur le genre et le développement insistent sur le fait que le plus souvent, les femmes exercent plusieurs tâches à la fois. Elles jouent un rôle productif, reproductif et communautaire (C. Moser, 1993). En effet, elles sont engagées dans la production agricole, veillent à l'entretien de leurs familles et sont

actives dans les activités communautaires. Cependant, elles continuent de subir plusieurs formes de marginalisation économique, dont une faible reconnaissance de leur travail (I. Droy et J-E Bidou, 2022, p. 34). De plus, leur contribution dans la gestion de leur famille et le temps consacré aux tâches ménagères sont sous-évalués et ne sont pas pris en considération dans les comptabilités nationales (B. Ky, 2021, p. 31). Cette situation met en évidence la sous-valorisation de la contribution des femmes ; particulièrement celles qui œuvrent dans les exploitations maraîchères.

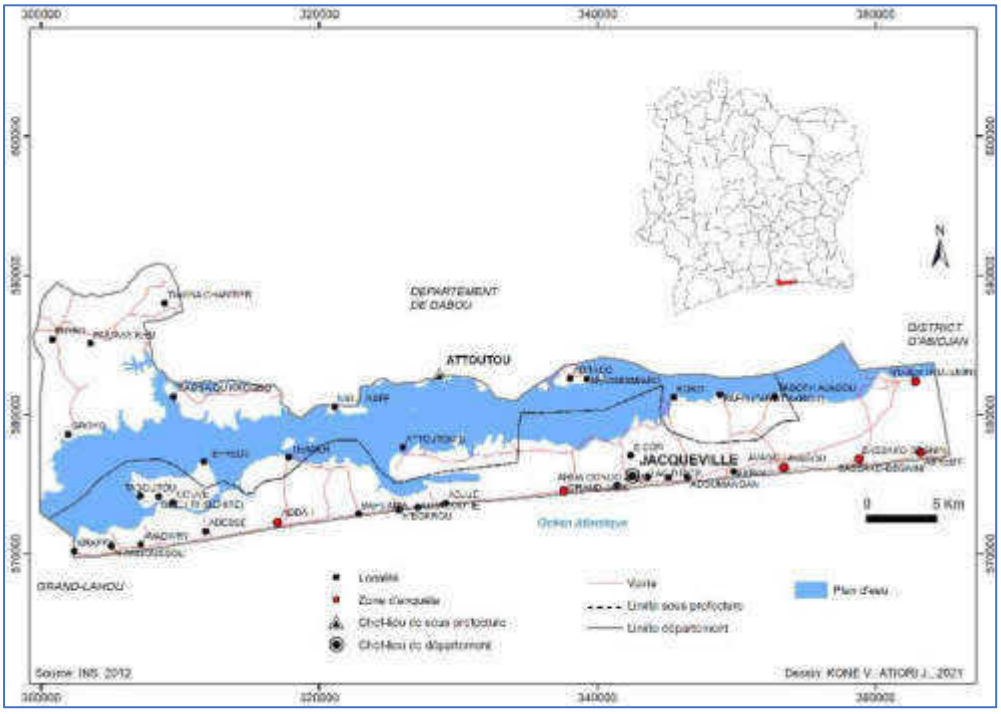
Dans la localité de Jacqueville, le maraîchage constitue une activité de forte importance compte tenu de sa proximité avec le district d'Abidjan et la demande croissante en produits vivriers. Toutefois, dans la littérature consultée, peu de travaux ont particulièrement porté sur les conjointes des maraîchers. Les études disponibles traitent en général des producteurs (B. Mbaï-Asbe et al., 2020, M. Koné et al., 2022, et Y. C. Massounga et al., 2025), sans analyser la contribution socioéconomique des femmes qui sont pourtant très actives dans le fonctionnement des exploitations maraîchères et dans la gestion des ménages. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude qui s'intéresse à la contribution socioéconomique des conjointes des producteurs. Qui sont-elles ? Comment contribuent-elles simultanément aux activités productives, au fonctionnement des ménages et à la vie sociale à Jacqueville ? L'objectif de cette recherche est d'analyser la contribution socioéconomique des conjointes des maraîchers à Jacqueville.

1. Méthode et outils

1.1. Présentation de la zone d'étude

Jacqueville, localité côtière du Sud-ouest de la Côte d'Ivoire est située à environ 60 kilomètres d'Abidjan. Appartenant à la région des Grands ponts, sa population est estimée à 80 593 habitants (RGPH, 2021). C'est une zone dont les conditions naturelles favorisent les activités agricoles parmi lesquelles la production maraîchère.

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude



Elle est limitée au Nord par le département de Dabou, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le département de Grand-Lahou et à l'Est par le district Autonome d'Abidjan (Carte 1).

1.2. Collecte et traitement des données

La collecte des données s'articule autour de données documentaires et de données de terrain. La recherche documentaire a porté sur la consultation d'ouvrages, d'articles scientifiques et de documents techniques et institutionnels traitant du maraîchage, de l'autonomisation économique des femmes et du cadre d'analyse de C. Moser (1993). L'observation de terrain s'est limitée en des visites sur les sites d'occupation des cultures maraîchères au cours du dernier trimestre de l'année 2025 afin d'observer et d'identifier les exploitantes. L'administration d'un questionnaire semi-structuré a été réalisée au cours du premier trimestre de 2026. Les informations recherchées concernaient les caractéristiques sociodémographiques des femmes, leur participation aux activités maraîchères, leurs revenus et leurs activités secondaires, leurs charges domestiques et familiales et leur engagement communautaire. Le choix des femmes à interroger s'est fait de manière raisonnée en sélectionnant seulement les exploitantes vivant avec un maraîcher et contribuant directement ou indirectement à la production maraîchère ou charges du ménage. Ainsi, l'enquête a porté sur 35 conjointes identifiées sur les sites maraîchers de Jacqueville. Par ailleurs, des entretiens individuels ont été réalisés avec 10 conjointes afin de compléter les données quantitatives recueillies. Ces entretiens ont porté sur leur contribution au fonctionnement des exploitations maraîchères et sur leurs responsabilités dans les ménages. Toutes les données collectées ont été saisies et traitées à l'aide du logiciel Excel en sa version 2016. Ensuite des statistiques descriptives (effectifs et proportions) ont été calculées. Cela a permis de caractériser les conjointes et d'apprécier les diverses formes de contributions.

Cette recherche s'appuie sur le cadre d'analyse des triples rôles de C. Moser (1993), largement mobilisé dans les études de genre et développement. Selon cette approche, les femmes exercent de façon simultanée trois fonctions, à savoir : le rôle productif (leur participation aux activités maraîchères, les activités secondaires exercées et les revenus obtenus), le rôle reproductif (le nombre d'enfants, la taille du ménage, les charges domestiques et la contribution aux dépenses familiales) et le rôle communautaire (leur participation aux tontines, aux associations féminines et aux actions de solidarité). L'utilisation de ce cadre d'analyse a permis de mettre en évidence non seulement la diversité des contributions apportées par les conjointes des maraîchers à Jacqueville, mais également les inégalités liées à la faible reconnaissance de plusieurs de leurs activités. Les traitements effectués ont permis d'obtenir les résultats axés sur les points ci-après : (i) profil sociodémographique des conjointes des maraîchers, (ii) leur participation aux activités maraîchères, (iii) leurs activités secondaires et les revenus obtenus, (iv) charges domestiques et familiales, (v) l'engagement communautaire des conjointes des maraîchers.

2. Résultats

2.1. Profil sociodémographique des conjointes des maraîchers

Les caractéristiques sociodémographiques des conjointes analysées portent sur leur âge, leur situation scolaire et sur leur statut matrimonial.

2.1.1. Des conjointes majoritairement adultes et actives dans l'activité maraîchère

Le tableau 1 ci-dessous met en évidence l'âge des conjointes des maraîchers.

Tableau 1 : Répartition des conjointes des maraîchers selon leur tranche d'âge

Tranche d'âge (ans)	Effectif	Proportion (%)
Moins de 25 ans	1	2,9
25-34	2	5,7
35-44	16	45,7
45-54	12	34,3
55 ans et plus	4	11,4
Total	35	100

Source : données d'enquête, 2026

La structure par âge révèle une forte concentration (80%) des femmes dans la tranche 35-54 ans. Dans ce groupe, 45,7% sont âgées de 35-44 ans. Viennent ensuite celles qui ont entre 45-54 ans avec une proportion de 34,3%. Les moins de 35 ans représentent 8,6% alors que les 55 ans et plus comptent pour 11,4%.

La structure par âge ci-dessus présentée traduit la forte implication des femmes adultes dans le maraîcher à Jacqueville. C'est dire qu'elles disposent d'une certaine expérience dans le domaine des activités agricoles. La proportion non négligeable des conjointes âgées de 55 ans et plus est la preuve que certaines femmes restent actives malgré leur âge.

2.1.2. Le niveau d'instruction des conjointes globalement faible

Le tableau 2 ci-dessous met en évidence le niveau de scolarisation des conjointes des maraîchers.

Tableau 2 : Répartition du niveau d'instruction des conjointes

Niveau d'instruction	Effectif	Proportion (%)
Aucun	20	57,1
Primaire	7	20
Secondaire	8	22,9
Total	35	100

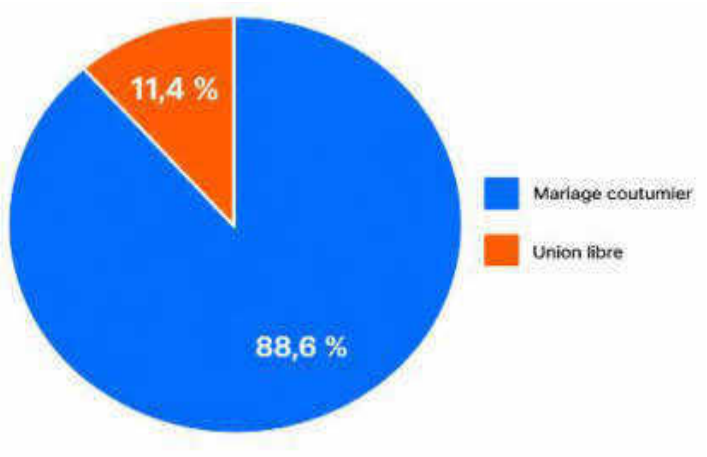
Source : données d'enquête, 2026

Les investigations révèlent un faible niveau de scolarisation des conjointes des maraîchers dans la mesure où plus de la moitié (57,1%) des enquêtées n'ont pas reçu d'instruction scolaire. Ce sont 42,9% qui ont fréquenté une école. Parmi celles qui sont allées à l'école, 53,3% ont le niveau secondaire et 46,7% le niveau primaire. Malgré leur faible niveau d'éducation, elles sont très actives aux côtés de leurs conjoints dans les exploitations maraîchères.

2.1.3. La prédominance du mariage coutumier chez les conjointes des maraîchers

Le graphique 1 ci-après met en lumière la situation matrimoniale des femmes interrogées.

Graphique 1 : Répartition de la situation matrimoniale des femmes



Source : données d'enquête, 2026

L'analyse du statut matrimonial des enquêtées révèle une prédominance (88,6%) des conjointes qui vivent dans le cadre du mariage coutumier contre seulement 11,4% qui sont dans une union libre. La forte proportion du mariage coutumier traduit le poids de la tradition dans cette activité à Jacqueville. La situation matrimoniale constituant un facteur déterminant dans l'analyse des rapports au sein des ménages.

2.2. Contribution socioéconomique des conjointes des maraîchers

Cette partie met l'accent sur le triple rôle des conjointes. Il s'agit d'abord de leur fonction productive, ensuite de leurs responsabilités au sein des ménages et pour finir de leurs activités communautaires.

2.2.1. Une participation active des conjointes dans la chaîne de production des maraîchers

Le tableau 3 ci-dessous fait un état des lieux de toutes les activités maraîchères effectuées par les conjointes.

Tableau 3 : Répartition des activités effectuées dans le maraîchage

Activités maraîchères effectuées	Effectif	Proportion (%)
Commerce des produits	30	85,7
Arrosage	29	82,9
Semaille	24	68,6
Récolte	21	60
Défrichage	20	57,1
Désherbage	20	57,1
Application des engrais	10	28,6

Source : données d'enquête, 2026

Il ressort de l'analyse qu'elles sont très impliquées dans toute la chaîne de production. Les travaux qui les occupent le plus sont le commerce des produits pratiqué par 85,7% des femmes ; suivi par l'arrosage (82,9%). Ces proportions soulignent le rôle incontournable des conjointes tant dans la culture que dans la commercialisation des produits maraîchers. Les semailles quant à elles mobilisent 68,6% des femmes, la récolte 60% et le désherbage 57,1%. Même les tâches comme le défrichage, considérées comme physiquement pénibles pour les femmes sont effectuées par plus de la moitié

(57,1%) des conjointes. Par contre, les femmes sont moins présentes (28,6%) dans l'application des engrais.

Dans l'ensemble, les informations contenues dans le tableau ci-dessus confirment le rôle productif des conjointes tel que défini par C. Moser (1993). Elles participent activement à la production maraîchère à Jacqueville.

2.2.2. Des activités secondaires diversifiées exercées par l'ensemble des conjointes de maraîchers

Le tableau 4 présente les activités secondaires effectuées par les conjointes dans le maraîcher.

Tableau 4 : Répartition des femmes selon les activités secondaires exercées

Activités secondaires	Effectif	Proportion (%)
Commerce	27	77,1
Cultivatrice	4	11,4
Commerce de produits maraîchers	3	8,57
Phytosanitaires	1	2,9
Total	35	100

Source : données d'enquête, 2026

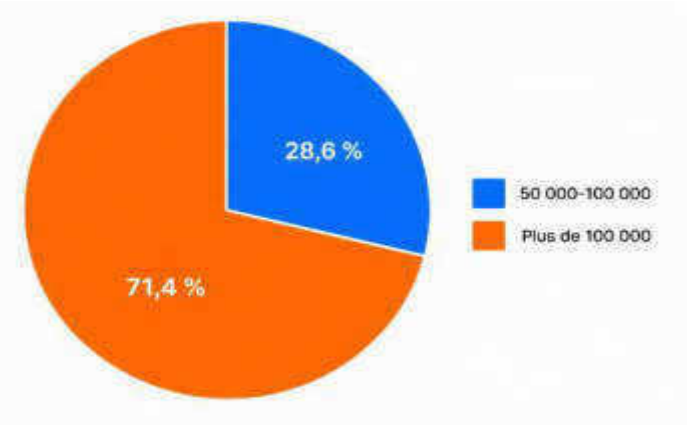
Toutes les femmes interrogées exercent une activité secondaire en plus d'aider leurs conjoints dans le maraîcher. Le commerce constitue la principale activité secondaire exercée par 77,1% des conjointes. Le reste des activités exercées par 22,9% des femmes est en lien avec le secteur agricole ; à savoir la culture (11,4%) et 8,57% pour la commercialisation de produits maraîchers.

En somme, la diversité des activités économiques complémentaires révèle les stratégies déployées par les conjointes pour accroître les revenus du ménage. Elles combinent ainsi plusieurs activités tout en assumant leurs responsabilités familiales.

2.2.3. Revenus issus du maraîchage essentiellement affectés à l'entretien des ménages

Le graphique 2 suivant indique les montants des revenus issus de la production maraîchères et déclarés par les femmes.

Graphique 2 : Répartition des revenus tirés de l'activité maraîchère



Source : données d'enquête, 2026

Il ressort des investigations que les revenus obtenus varient de 50 000 à plus de 100 000 FCFA. 71,4% gagnent plus de 100 000 FCFA mensuellement. Seulement, 28,6% des femmes obtiennent entre

50 000-100 000 FCFA. L'importance de ces revenus illustre bien la valeur économique que représentent les cultures maraîchères pour les ménages à Jacqueville. Ces activités agricoles représentent une source de revenus pour ces conjointes. Voici ce sujet les propos d'une enquêtée : *« c'est vrai que je gagne moins de 100 000 FCFA par mois. D'autres peuvent penser que ce n'est beaucoup, mais au moins c'est régulier, ma famille n'a pas faim et cela me suffit ».*

2.3. Le rôle reproductif des conjointes de maraîchers : entre charge domestique et gestion familiale

Sont concernés ici le nombre d'enfants de ces femmes, la taille de leur ménage et les dépenses prises en charge.

2.3.1. Le nombre d'enfants traduisant une importante charge domestique

Le tableau 5 ci-après met en évidence le nombre d'enfants déclaré les enquêtées.

Tableau 5 : Répartition du nombre d'enfants par femme

Nombre d'enfants	Effectif	Proportion (%)
0 – 2	1	2,9
3 – 4	11	31,4
5 et plus	23	65,7
Total	35	100

Source : données d'enquête, 2026

L'analyse montre que 65,7% des conjointes ont cinq enfants et plus, 31,4% ont entre 3-4 enfants et seulement 2,9% ont moins de 3 enfants. Cette forte fécondité entraîne assurément une augmentation notable des besoins alimentaires, scolaires et en soins médicaux des ménages. Les femmes se trouvent ainsi dans l'obligation de s'investir dans des activités génératrices de revenus pour faire face à la pression économique.

2.3.2. Des ménages de grande taille sous la responsabilité des conjointes

Les informations contenues dans le tableau 6 mettent en évidence la taille des ménages des femmes de l'échantillon.

Tableau 6 : Répartition de la taille des ménages des conjointes

Taille du ménage	Effectif	Proportion (%)
4 - 6 personnes	10	28,6
7 personnes et plus	25	71,4
Total	35	100

Source : données d'enquête, 2026

Les résultats révèlent que 71,4% des conjointes vivent dans des ménages de sept (7) personnes et plus contre 28,6% qui s'occupent des ménages composés de 4-6 personnes.

Ces ménages de grande taille traduisent la pression sociale et économique exercée sur ces femmes. Ces dernières en plus des travaux agricoles doivent assurer les besoins quotidiens d'un nombre élevé de personnes. Ci-dessous les confidences d'une conjointe :

> « il y a les enfants qu'il faut surveiller, il y a aussi les protégés qui vivent avec nous, sans oublier nos maris. Tu travailles au champ et à la maison. Pour tenir, tu es obligée de prendre des filles dans ta famille ou celle de ton mari pour t'aider. Sinon c'est trop compliqué ».

Cette situation accroît considérablement le poids des tâches domestiques effectuées par ces conjointes. De toute évidence, ces conditions de vie démontrent bien la fonction reproductive des conjointes telle que conceptualisée par C. Moser (1993).

2.3.3. Les différentes charges du ménage financées par les conjointes

Les données de l'enquête consignées dans le tableau 7 détaillent les types de dépenses prises en charge par les femmes dans leur ménage.

Tableau 7 : Répartition des charges du ménage effectuées

Type de dépenses effectuées dans le ménage	Effectif	Proportion (%)
Alimentation du ménage	35	100
Habillement	34	97,1
Scolarité des enfants	32	91,4
Soins de santé	28	80
Loyer	25	71,4
Dépenses agricoles	16	45,7

Source : données d'enquête, 2026

L'analyse montre que la totalité (100%) des conjointes interrogées contribuent aux dépenses d'alimentation du ménage. Elles participent également fortement aux frais d'habillement (97,1%) des membres du ménage. Suivis des frais d'écolage des enfants (91,4%). En outre, 80% de l'échantillon intervient dans les dépenses de santé dans le couple. Ce sont 71,4% qui contribuent au paiement du loyer. A ce niveau, une conjointe révèle :

> toutes les femmes que vous avez interrogé font les cultures pour s'occuper de leurs familles. On ne peut pas vraiment compter sur nos maris. Pour ne pas qu'on dise que je commande mon mari, je lui donne souvent de l'argent pour toutes les dépenses de la maison. J'ai déjà aussi financé le concours de mes frères. Vous comprenez pourquoi nous sommes obligées de faire d'autres petites activités à côté.

Elles participent également aux dépenses agricoles à hauteur de 45,7%. C'est la preuve de leur implication dans la mise en valeur des exploitations maraîchères. Ces données attestent du rôle essentiel des conjointes dans la survie économique des couples. Leur contribution financière va bien au-delà de simples dépenses courantes.

2.4. Le rôle communautaire des conjointes des maraîchers de Jacqueville

2.4.1. Les conjointes des maraîchers : des actrices essentielles de la sécurité alimentaire locale

Le tableau 8 met en évidence les activités des femmes contribuant à la sécurité alimentaire des populations.

Tableau 8 : Répartition des activités exercées par les conjointes en rapport avec la sécurité alimentaire des populations

Activités liées à la sécurité alimentaire	Effectif	Proportion (%)
Vente des légumes sur les marchés	33	94,3
Participation au ravitaillement alimentaire du ménage	35	100
Distribution des produits aux proches	20	57,1

Source : données d'enquête, 2026

Les résultats révèlent que toutes les femmes (100%) interrogées participent au ravitaillement des ménages en produits alimentaires. Elles sont aussi très impliquées à 94,3% dans l'approvisionnement des marchés locaux et d'autres marchés urbains en produits maraîchers. De plus, 57,1% sont engagées dans la distribution de produits à leurs proches. Cette approche témoigne du niveau de solidarité qui les caractérise. En plus de prendre soin de leur ménage, elles sont très actives dans les cercles familiaux élargis. Cela illustre le rôle de premier plan joué par les conjointes dans l'approvisionnement des ménages et des marchés à Jacqueville.

2.4.2. Des conjointes des maraîchers au cœur des réseaux de solidarité et de cohésion communautaire

Le tableau 9 suivant met en lumière la forte implication des conjointes des maraîchers dans les actions communautaires.

Tableau 9 : Répartition des actions communautaires effectuées par les conjointes

Activités communautaires	Effectif	Proportion (%)
Participation aux tontines	26	74,3
Entraide pour les travaux agricoles	31	88,6
Participation aux cérémonies sociales	29	82,9
Vente de produits sur les marchés locaux	33	94,3
Soutien financier à d'autres femmes	18	51,4
Participation à des groupes féminins	21	60

Source : données d'enquête, 2026

Ici, la vente des produits sur les marchés de la localité constitue la principale activité communautaire dans la mesure où cette action concerne 94,3% des femmes interrogées. Le système d'entraide pour les travaux agricoles constitue la deuxième activité communautaire qui mobilise ces femmes en termes de proportion. Ce sont 88,6% des conjointes qui s'organisent pour se porter mutuellement assistance pendant les périodes d'intenses activités agricoles telles que les semailles ou la récolte. Cette pratique permet à coup sûr de renforcer la cohésion sociale entre les ménages. Les résultats révèlent de plus que 74,3% des femmes participent aux tontines. Cette économie solidaire leur permet de financer certaines de leurs activités et de faire face à certaines difficultés financières. 60% des femmes ont déclaré appartenir à des associations féminines ; alors que 51,4% soutiennent financièrement d'autres femmes en difficulté. Ces actions sont la preuve des liens de solidarité qui existent entre elles.

En somme, selon l'approche de C. Moser, toutes ces actions menées sont invisibles comme l'ont souligné plusieurs enquêtées :

> les autorités ne voient toutes ces activités que nous faisons. Nous n'avons jamais bénéficié de projets, ni de crédits à la banque. Même les tontines que nous faisons ne nous donnent pas grand-chose. Dans nos maisons, ce n'est pas nous qui décidons, alors que nous dépensons souvent même plus que nos maris. Travailler au champ, à la maison nous fatiguent beaucoup. Nous n'avons pas de temps pour nous.

3. Discussion

Face à la croissance démographique dans les villes du Sud, les femmes sont au premier plan des systèmes agroalimentaires et sont très actives dans la prise en charge des besoins alimentaires des populations. (FAO, 2023$_{(b)}$, p. 1). Leur implication de plus en plus remarquée dans le domaine de la production maraîchère fait suite selon M. Fall et al., (2023, p. 9) à « une prise de conscience de leur état de vulnérabilité qu'elles souhaiteraient améliorer ». A Jacqueville, les conjointes des maraîchers jouent un rôle central dans le système maraîcher. Les résultats révèlent qu'elles sont présentes à toutes les étapes du processus de production et de commercialisation des maraîchers. Hormis l'application des engrais où elles interviennent peu, 68,6% prennent part aux semailles, 82,9% à l'arrosage, 60% aux récoltes et 85,7% à la vente des produits. Ces résultats confirment ceux de B. Keïta (2019, p. 2) et D. Chouapine et I. Ndam (2021, p. 121) selon lesquels la présence des femmes de la production à la commercialisation est le signe de l'intérêt qu'elles accordent à cette activité maraîchère.

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques met en évidence le fait qu'à Jacqueville, les conjointes des maraîchers sont pour la plupart âgées de 35-54 ans. La prédominance des femmes adultes dans les exploitations maraîchères rejoint les conclusions de K. P. R. N'Da (2023, p. 436) et de

L. A. Guindo et al., (2024, p. 79). Ces auteurs notent que ce sont les femmes d'âge mûr et disposant d'une longue expérience des pratiques agricoles qui sont engagées dans les activités maraîchères dans le département de Kouto (nord de la Côte d'Ivoire) et dans la commune IV de Bamako (Mali). Malgré leur forte implication dans cette activité, les femmes de Jacqueville se caractérisent par leur faible niveau scolaire. Plus de la moitié (57,1%) d'entre elles n'ont jamais été scolarisées. Cette réalité confirme les analyses de S. Ye (2024, p. 157) selon lesquelles les femmes dans les activités agricoles sont faiblement instruites malgré leur engagement dans ce domaine.

De nombreux écrits se sont intéressés aux motifs de la participation des femmes à la production maraîchère aux côtés de leurs conjoints. Il ressort que les femmes y sont impliquées à cause du poids des responsabilités familiales dans un contexte de précarité économique. K. P. R. N'Da (2023, p. 445) et L. G. B. A. Gohi (2023, p. 255) soulignent que c'est la recherche de revenus qui constitue le principal motif de l'entrée des femmes dans les activités maraîchères. Et c'est justement cette motivation qui a été relevée lors des discussions avec les conjointes lors de notre enquête. A Jacqueville, près de trois femmes sur quatre ont déclaré gagner plus de 100 000 FCFA dans le mois avec la vente des maraîchers. Ajouter à cela les revenus issus des activités secondaires sur lesquels elles n'ont pas voulu échanger. A ce sujet, les investigations ont montré que la totalité des conjointes exerce une activité secondaire. Et c'est le commerce qui constitue l'activité secondaire la plus dominante parmi tant d'autres. Cette diversification des activités concorde avec les constats faits par K. V. Kra (2019, p. 344) concernant le maraîchage intra-urbain en Côte d'Ivoire. Il (l'auteur) relève que pour réduire leur vulnérabilité économique, des ménages de maraîchers développent diverses activités annexes. Les recherches sur Jacqueville ont par ailleurs montré qu'avec les revenus obtenus, ces conjointes contribuent aux différentes charges de leur ménage. A ce sujet, T. H. Coulibaly et al. (2025, p. 586) notent que c'est précisément l'entretien du ménage qui explique la présence de nombreuses femmes dans les activités maraîchères. Ces auteurs dans leurs analyses sur les femmes qui approvisionnent la ville de Korhogo en produits maraîchers soulignent que celles-ci en plus des activités de production doivent effectuer de nombreuses tâches domestiques et assurer l'alimentation des enfants, leur scolarisation ainsi que les soins de santé des membres de leurs ménages composés généralement d'au moins 6 personnes. Ces constats sont similaires à la réalité des maraîchères à Jacqueville. En effet, les investigations révèlent que plus de la moitié (71,4%) des ménages sont composés d'au moins 7 personnes ; en plus, toutes les femmes enquêtées participent aux dépenses d'alimentation du ménage. Le maraîchage apparait donc un moyen pour les conjointes de sécuriser économiquement leurs familles. K. E. Dandakou (2022, p. 25) et G. Diomandé (2024, p. 431) déduisent que la présence des femmes dans ce secteur réduit leur dépendance à l'égard de leurs conjoints.

Au demeurant, les conjointes sont actives dans la production maraîchère, dans la commercialisation des produits. Elles assurent également la subsistance quotidienne des membres du ménage, les soignent et les scolarisent. Elles effectuent donc une combinaison de tâches visibles (rémunérées) et invisibles (non rémunérées). Ces résultats expliquent clairement les concepts des rôles productifs et reproductifs développés par C. Moser.

Les résultats indiquent en outre que les conjointes jouent un rôle communautaire à Jacqueville. En fait, 94,3% commercialisent des produits sur les marchés locaux, 88,6% participent aux activités d'entraides agricoles et 74,3% sont affiliées à des tontines et sont aussi des membres d'associations féminines. Ces différentes formes de participation démontrent que leur contribution va au-delà du cadre productif (économique) et reproductif (domestique). Ces conclusions rejoignent les travaux de C. Moser (1993) sur l'engagement communautaire des femmes. Ses analyses soulignent le rôle majeur des femmes dans la structuration sociale de leur communauté. Elles participent à des activités collectives, font partie des réseaux d'entraide et de solidarité. Pourtant, ces contributions ne sont pas souvent reconnues, elles sont invisibles et non rémunérées comme le souligne J. Larabi (2025, p. 6). Leur contribution est réduite à un simple rôle d'aide au conjoint. Cette sous-valorisation de leur apport

constitue l'une des manifestations des inégalités de genre observées dans l'activité maraîchère à Jacqueville.

Conclusion

En définitive, il ressort de cette recherche que les conjointes des maraîchers à Jacqueville participent au fonctionnement des exploitations maraîchères, à la gestion des ménages et à la vie communautaire selon le cadre d'analyse de Caroline Moser.

Cependant, malgré leur triple contribution économique, sociale et communautaire, ces femmes sont confrontées à une faible reconnaissance de leurs travaux. En fait, les activités reproductives et communautaires bien qu'essentielles au fonctionnement des ménages et des communautés restent peu valorisées, ce qui constitue une inégalité de genre. Dès lors, une meilleure prise en compte de la contribution des femmes dans l'élaboration des stratégies nationales agricoles est nécessaire si l'on veut promouvoir l'égalité de genre dans les systèmes maraîchers.

Références bibliographiques

BAKARY Keita, 2019, « Femme et maraîchage : un mariage de bonheur », 6 p. WT MALI CS maraichage A4 6pages web.pdf , (page consultée le 25 avril 2026).

CHOUAPINE Daouda et NDAM Iliassou, 2021, « La contribution des femmes maraichères a l'évolution socio-économique de la commune de Foumbot à l'Ouest-Cameroun (1990-2015) », *Revue Africaine de la Recherche et des Echanges*, ACAREF, Editions Francophones Universitaires d'Afrique, p. 117-134. 6Daouda-CHOUAPINE.pdf (page consultée le 25 avril 2026).

COULIBALY Tiécoura Hamed, KONE Mamadou et BAMBA Mansé, 2025, « Contribution des femmes de la Sous-préfecture de Karakoro à l'approvisionnement maraîcher de Korhogo (Côte d'Ivoire) », *Revue Internationale du chercheur* «Volume 6 : Numéro 3», édition de l'Agence Francophone, France, p. 571-590. 1463-Article Text-5089-1-10-20250912 (2).pdf (page consultée le 16 mai 2026).

DANDAKOU Kokou Essobio, 2022, « Autonomisation financière de la femme rurale à travers les organisations paysannes féminines dans la Kozah (Togo) », *Mu kara sani*, n°036, Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH), Niamey, Niger, p. 25-47 Mu Kara Sani (N°36, vol.1, Décembre 2022), (page consultée le 17 mai 2026).

DIOMANDE Gondo, 2024, « Contraintes socio-économiques et autonomisation des femmes rurales dans la Commune de Biankouma en Côte d'Ivoire », *Revue Internationale de la Recherche Scientifique (Revue-IRS)*, Vol. 2, N°. 2, Open Journal Systems (OJS), Maroc, p. 429-440. DOI : https://doi.org/10.1051/cagri/2022024, (page consultée le 17 mai 2026).

DROY Isabelle et BIDOU Jean-Étienne, 2022, « Sortir de l'invisibilité : inégalités de genre dans les agricultures familiales en Afrique de l'ouest », *Mondes en développement*, n° 197, De Boeck Supérieur pp 21-40, https://shs.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2022-1-page-21?lang=fr, (page consultée le 17 juin 2026).

FALL Marie, OUATTARA Hien Victorine et DALI Chantale, 2023, « Femmes et agriculture durable en côte d'ivoire : enjeux et perspectives », *Revue Territoires Sud* n° 6. Université de Dschang, p. 66-75. FEMMES-RURALES-ET-ACCES-A-LA-TERRE-EN-AFRIQUE-SUBSAHARIENNE.pdf (page consultée le 25 avril 2025).

FAO, 2023 (a), *Renforcement des systèmes alimentaires urbains et péri-urbains pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale*, Rome, Italie, 28 p. content, (page consultée le 19 mai 2026).

FAO, 2023 (b), *Légiférer pour garantir les droits des femmes rurales en Afrique*. Note d'orientation juridique à l'intention des parlementaires en Afrique n° 8. Rome. 6 p. https://doi.org/10.4060/cc7689fr (page consultée le 25 avril 2026).

GOHI Lou Gobou Bien-Aimée, 2023, « La situation des femmes rurales en Côte d'Ivoire : Pour une autonomisation par la communication, *Les Cahiers de l'ACAREF*, *5*(11), p. 252-266.

Lou-Gobou-Bien-Aimee-GOHI.pdf (page consultée le 16 mai 2026).

GUÉRIN Isabelle, HILLENKAMP Isabelle et VERSCHUUR Christine, 2019, « L'économie solidaire sous le prisme du genre : une analyse critique et possibiliste », *Revue Française de Socio-Économie*, 22(1), Paris: La Découverte, p.107-124 https://doi.org/10.3917/rfse.022.0107. (page consultée le 20 mai 2026).

GUINDO Laya Amadou, BALLO Issa, SANGARE Mahamadou Beidaly, DIAGOURAGA Youssouf Gestion, 2024, « Le maraichage, l'activité principale génératrice de revenu pour les femmes : cas des femmes maraichères de la commune IV du district de Bamako », *International Journal of Financial Accountability, Economics, Management, and Auditing*, N°1. https://doi.org/10.5281/zenodo.10534044, p. 68- 80. (page Consultée le 16 mai 2026).

KONE Métiéhoulé, KONE Daouda, KWADJO Koffi Eric, SORO Dokatiéné Seydou, TUO Yalamoussa et AMARI Ler- N'Ogn Dadé Georges Elisée, 2022, Analyse de quelques aspects du système de production maraichère pour la gestion des bioagresseurs des cucurbitacées en Côte d'Ivoire, *Afrique SCIENCE* 21(2), Université Nangui Abrogoua et École Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire), pp 86-100, c959b056f5eda209b6e1aae5c7421cca1719897907.pdf (page consultée le 16 mai 2026).

KRA Kouakou Valentin, 2019, « Maraîchage intra-urbain à Abidjan et Bouaké (Côte d'Ivoire) : entre économie spéculative et dimension socio-culturelle des acteurs », *Revue Nzassa* N°2, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, p. 343-354.

NZASSA N°2 Décembre 2019 - Université Alassane Ouattara de Bouaké, (page consultée le 18 mai 2026).

KY Barbara, 2021, *Le travail non rémunéré, une épine ignorée dans le pied du développement*, *Grain de sel*, La revue d'Inter-réseaux Développement rural, pp 31-32.

Le travail non rémunéré, une épine ignorée dans le pied du développement – Inter-réseaux (page consultée le 17 juin 2026).

LARABI Jaïdi, 2025, Le travail invisible des femmes, Policy Brief - N° 14/25, Policy Center for the New South, Rabat, Maroc, 12 p. PB 14-25 (JAIDI).pdf (page consultée le 18 mai 2026).

MASSOUNGA Yaëlle Christie, ALLOGO Abessolo Ranaud, MOUKETOU Armel, MBEANG Beyeme Antoine Mitte, NZANDI Henri, OKILI Okie Ice, MANGUILA Mboukou Phalonne, OGNALAGA Maurice, ONDO Zue Abaga Norbert, MOMBO Stephane, ESSONO Mbengha Lin Randy, 2025, « Etude socio démographique des maraichers, leurs pratiques culturales et de fertilisation à Franceville et Moanda, au Sud-Est du Gabon », *European Scientific Journal*, ESJ, 21 (12), European Scientific Institute (ESI), pp 166-189, https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n12p166 pp 166-189 (page consultée le 16 mai 2026).

MBAÏ-ASBE Bétoubam, GAIWA DAAKREO et KEBYEI Noé, 2020, « Caractérisation socio-économique et contraintes du maraichage urbain dans le 7e arrondissement de N'Djamena (Tchad) », *Revue Internationale GRECE*, Vol1, spécial, École Normale Supérieure de N'Djamena, pp 123-138, 9-RIG315.pdf (page consultée le 16 mai 2026).

MOSER Caroline, 1993, *Gender Planning and Development: Theory, Practice and Training,* London : Routledge, 248 p.

N'DA Kouassi Pékaoh Robert, 2023, « Maraichage de contre-saison dans le Nord de la Côte d'Ivoire entre autonomisation de la femme et conflictualité en milieu rural », *Ziglôbitha, Revue des Arts, Linguistique, Littérature et Civilisations*, Université Peleforo Gon Coulibaly – Korhogo, Spécial n°06, p. 435-446. https://www.researchgate.net/publication/382253957_Maraichage_de_contre-saison_dans_le_nord_de_la_Cote_d'Ivoire_entre_autonomisation_de_la_femme_et_conflictualite_en_milieu_rural [accessed May 15 2026].

N'GUESSAN Aménan Kan Delphine Epouse BREDOU, 2025, « Stratégies de résilience alimentaire et autonomisation des femmes rurales à Attinkouassikro-Kissabo et Yomienkouadiokro dans la région du Gbeke (Côte d'Ivoire) », *Revue Akofena* , N°17, Vol.4, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), Abidjan, p. 231-244. 10.48734/akofena.n017.vol.4.17.2025, (page consultée le 19 mai 2026).

YE Sata, 2024, « Les femmes : quelle place dans la chaîne de valeur de l'agriculture en Côte d'Ivoire ? », *La Revue Africaine des Sciences Sociales « Pensées genre. Penser autrement*, Vol. IV, N° 5, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire, p. 153-166. V4N5012.pdf (page consultée le 16 mai 2026).

La participation de la femme au développement de l'Afrique malgré son statut socioreligieux défavorable

MOTO NDONG François

Docteur en philosophie de l'existence et de la religion, Département de Recherche en Philosophie du Développement, Institut de Recherche en Sciences Humaines (I R S H), Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (C E N A R E S T), Libreville – Gabon, motondong@yahoo.fr

Auteur correspondant : E-mail : motondong@yahoo.fr, Tel : +(241) 66092026 et +(241) 77117826

Article soumis le 05/06/2026 et accepté le 15/06/2026

Réf : 2COLRS-019

Résumé :

La présente réflexion a pour but de montrer que les différences physiques entre l'homme et la femme les confinent dans des activités adaptées à leur morphologie. L'évolution sociale se fait dans les mêmes dispositions, de sorte que certains rôles et certains travaux sont dévolus spécifiquement à l'homme et à la femme. Cependant, l'observation empirique et l'analyse dialectique de leur situation socioprofessionnelle révèlent les mêmes capacités intellectuelles. Les méthodes d'analyse ainsi adoptées permettent surtout, au bout du compte, de constater que la femme accède à la quasi-totalité des activités et fonctions sociales, grâce auxquelles elle a pu contribuer au développement de l'Afrique notamment. Malgré tout, elle peine à atteindre le niveau de l'homme, en termes de quantité et de rémunération. En religion, la femme conserve un statut inférieur par rapport à l'homme. L'amélioration de cette situation désavantageuse dépend, en grande partie, de ses efforts personnels.

Mots-clés : Homme, femme, inégalité, développement socioreligieux, Afrique

Women's participation in Africa's development despite their unfavorable socio-religious status

Abstract:

The aim of this discussion is to demonstrate that the physical differences between men and women confine them to activities suited to their morphology. Social evolution occurs within the same framework, such that certain roles and tasks are specifically assigned to men and women. However, empirical observation and dialectical analysis of their socio-professional situation reveal the same intellectual capacities. The analytical methods thus adopted ultimately demonstrate that women have access to almost all social activities and functions, through which they have been able to contribute to the development of Africa in particular. Despite everything, they struggle to reach the same level as men, both in terms of quantity and pay. In religion, women retain a lower status than men. Improving this disadvantageous situation depends, to a large extent, on their own personal efforts.

Keywords: *Men, women, inequality, socio-religious development, Africa*

Introduction

La religion semble être née de la volonté humaine de se libérer de l'emprise de la nature. En effet, « d'aucuns verront à l'origine de ce sentiment religieux dans l'homme une peur devant les forces de la nature et une façon de se les concilier à travers rites et sacrifices ». (J.-Y. Leloup, 1998, p. 14). La puissance des manifestations naturelles derrière lesquelles l'Homme entrevoit les signes de l'action divine, ainsi que le lien que ce dernier entend établir entre Dieu et lui, actent l'institution sociale de l'organisation religieuse. Comme l'homme, la femme a pris une part importante dans l'instauration et la vie de la religion. Cependant, son évolution dans la hiérarchie et les organigrammes des confessions religieuses stagne. Odon Vallet, historien des religions, a perçu, avec justesse, cet immobilisme féminin dans la promotion religieuse des fidèles et déclaré :

Au-delà des particularismes confessionnels, les grandes religions manifestent une étonnante proximité dans la représentation de l'idéal féminin ; les femmes doivent être d'abord fidèles et fécondes, et sont avec des degrés variables souvent reléguées à un statut social globalement secondaire. (O. Vallet, 1994, p. 110)

Les discriminations de la femme dont l'institution religieuse se rend coupable intègrent la dynamique globale de celles que la société lui fait subir. De façon générale, le monde humain accorde à la gent féminine une place inférieure dans la hiérarchie sociale qui porte les marques masculines. Pourtant, l'observation de ses traits caractéristiques montre non seulement que la femme développe les mêmes facultés intellectuelles

que l'homme, mais aussi qu'elle peut rivaliser avec lui, dans certains cas, en termes de capacités physiques. Elle a ainsi pu accéder à toutes les possibilités qu'offre le développement humain, en termes d'évolution.

À propos du degré d'intelligence[1] chez l'homme et la femme, par exemple, les avis sont partagés. Plusieurs articles sur la question, consultés, situent la femme au-dessus de l'homme. C'est le cas de l'article « *Les femmes ont un QI plus élevé que les hommes* »[2] de M. Triballat. On peut y lire la déclaration suivante : « Un expert l'affirme : pour la première fois depuis l'invention des tests de quotidien intellectuel, les sujets féminins ont dépassé les sujets masculins en matière d'intelligence ». D. Gomez et G. Tarlayan (2025), dont l'article intitulé « *Les femmes sont plus intelligentes que les hommes* »[3], confortent cette idée de supériorité féminine. Pour elles, « c'est officiel : les femmes sont plus intelligentes que les hommes (bien-sûr, nous les filles, on le savait déjà) ».

Malgré ces évidences, la femme semble toujours chercher sa place dans le monde actuel, sous la gouvernance phallocratique. Quelques-unes de ses caractéristiques naturelles, telles que la morphologie, peuvent certainement constituer un handicap dans la mouvance sociale. Cependant, celles-ci ne sauraient suffire à expliquer ni justifier le traitement inégal dans le cadre social masculinisé à outrance. À bien des égards, l'action sociale féminine supplante celle des hommes. On peut le voir, notamment en ce qui concerne le rôle de parent apparemment simple, mais absolument complexe et difficile. En effet, dans l'écrasante majorité des familles monoparentales, les femmes sont aux commandes. Aussi, le nombre des femmes que l'on dit supérieur à celui des hommes, leur confère-t-il un certain poids social. Comme dans le reste du monde, les mêmes réalités sont observées en Afrique, où l'émergence sociale des femmes se fait au ralenti et leurs actions en faveur du développement du continent sous-estimées la plupart du temps.

Qu'est-ce qui peut expliquer le positionnement social désavantageux des femmes, en comparaison de celui des hommes, dont la valeur semble toujours se situer au niveau supérieur ? Comment réduire les écarts de traitement des hommes et des femmes dans la société généralement considérée et dans la religion, plus spécifiquement ? Quel est l'impact réel des femmes dans le développement du monde et de l'Afrique ?

L'analyse qui va suivre sera consacrée à l'examen du parcours socioreligieux des femmes, avec comme point de référence le parcours de l'homme. L'étude comparative de la marche religieuse féminine et de l'évolution sociale des femmes permettrait de dégager des similitudes frappantes, en termes de traitement socioreligieux. La ligne de démarcation des écarts sera tracée à partir de la perception de la situation plus valorisée des hommes dans les mêmes conditions. Dans cette logique de forte imprégnation masculine de la société, on remarquera que la phallocratie instituée aux forceps a conduit à cette sorte de déséquilibre social au détriment des femmes. Enfin, comme dans le cycle de vie en trois étapes : la naissance, le cours de l'existence et la mort, la situation sociale apparemment désavantageuse des femmes peut connaître le même parcours existentiel, à condition qu'elles-mêmes le décident.

1. Résultats

1.1. Le parcours socioreligieux de la femme identique à celui de l'homme

L'origine de l'homme ou l'apparition de l'homme sur terre reste une question épineuse, même pour la science. Cependant deux courants s'affrontent : le créationniste et l'évolutionniste.

Les tenants du créationnisme soutiennent que tout ce qui existe a été créé de toutes pièces par un être supérieur, appelé Dieu. Le christianisme formalise ainsi cette hypothèse : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre ». (La Bible, 2004, p. 22). Les évolutionnistes, quant à eux, soutiennent que le monde n'est que

[1] L'Homme définit souvent sa supériorité par rapport aux autres animaux et à ses semblables en se basant sur l'intelligence.

[2] Cet article a été consulté le 11 décembre 2025.

[3] Cet article a également été consulté le 11 décembre 2025.

le résultat de transformations des êtres, partant des entités unicellulaires aux organismes plus complexes. Leur conception peut se résumer ainsi qu'il suit :

> Chez tous les êtres vivants, de la plus simple bactérie au mammifère le plus évolué – l'Homme – la transmission de l'information génétique au fil des générations est assurée par l'acide désoxyribonucléique, le fameux ADN, et l'universalité du code génétique permet la synthèse de protéines, constituants essentiels de la matière vivant, à partir de vingt acides aminés, toujours les mêmes que l'on retrouve chez tous les êtres vivants. (R. Le Gal, 2005, p. 18)

Il en est de même pour la religion.

Il est à noter par ailleurs que le créationnisme et l'évolutionnisme subissent l'influence, respectivement de l'idéalisme pour le premier et du matérialisme pour le second. En tant que doctrine accordant la primauté aux idées, « l'habitude de mettre les choses de l'esprit au-dessus de toutes les autres » (H. Bergson, 1957, p. 381), il paraît tout à fait logique que l'idéalisme déteigne sur le créationnisme centré sur l'idée de Dieu et l'abstraction. En tant que doctrine se consacrant et accordant le privilège absolu à la matière, le matérialisme régente la théorie évolutionniste. « Il considère la réalité objective, étendue, active, en un mot, matérielle, comme fondement si solide que ses explications ne laissent rien à désirer ». (A. Schopenhauer, 1909, p. 30).

Rien ne permet à l'homme et à la femme de revendiquer la supériorité sur l'autre. Leur évolution au sein de la nature a dû se dérouler de manière indifférente, même si, du point de vue de leur constitution physiologique et certainement des prérogatives de chacun, en termes de reproductivité, les différences étaient déjà très marquées. La définition-même de leur humanité, qui considère communes, voire similaires ou identiques les caractéristiques définissant les genres, fait fi de la qualité de l'homme et de la femme, comme si ce n'était qu'un détail sans importance. Au contraire, « elle enveloppe une multitude de types d'humanité et de culture, mais qui, par transitions insensibles, se fondent les uns dans les autres ». (E. Husserl, 1992, p. 29).

La situation d'indétermination de leurs qualités et faiblesses est similaire en religion. En faisant fi des discours contradictoires sur la prééminence de l'un ou de l'autre dans la relation à Dieu, le cheminement religieux de l'homme et de la femme se déroule sans hiérarchie, sans domination. « Il n'existe pas, d'après Frédéric Lenoir (2011, p. 10), de traces archéologiques précises de la religion au cours de la préhistoire, du moins pour la période qui précède la révolution du Néolithique, il y a environ douze mille ans, lorsque nos ancêtres ont commencé à se sédentariser et à construire des villages, puis des cités ». Ce sont les rapports, souvent tumultueux, voire problématiques, entre l'être humain et l'environnement qui semblent avoir provoqué le déclic et signé l'acte de naissance de la religion.

> Se voyant vulnérable, écrasé de finitudes, l'homme aspire dominer les conséquences et manifestations de son essentielle faiblesse, telles que la solitude, la souffrance, la mort, et la peur qu'elles suscitent. Mais lorsqu'il prend aussi conscience de ses richesses intérieures, ou lorsqu'il fait l'expérience de la rencontre, il s'ouvre au désir d'exprimer des sentiments positifs puissants comme la joie, l'espoir, ou, dans son regard sur autrui, l'admiration, la reconnaissance. En quête d'une réponse, d'un sens qu'il trouve difficilement en lui seul, l'homme peut alors canaliser ses sentiments dans la croyance en une puissance supérieure qui dépasse son ordre de réalité, puissance à la fois immanente, manifestée en lui-même, et transcendante, exerçant son pouvoir sur l'univers. (L. Mellerin et J. Grand, 2001, p. 9).

Dans la nature, l'Homme affronte toutes sortes d'éléments qui ne garantissent pas la paix, sérénité et la sécurité de son existence. Ces éléments perturbateurs sont de deux ordres : ceux qui sont liés ou inhérents à la nature humaine et ceux issus du monde extérieur. Parmi les facteurs perturbants de son existence, liés directement à sa nature, on compte le vieillissement et la mort. Même si elles peuvent être provoquées par le monde extérieur, les maladies, souvent à l'origine de la destruction de l'Homme, font également partie des dangers inhérents à sa nature. Du monde extérieur, l'être humain se confronte à d'innombrables dangers qui portent atteinte à sa vie. Les grandes chaleurs ou canicules, les grands froids, les pluies diluviennes entraînant des inondations, les orages, le tonnerre, les volcans, les éboulements ou glissements de terre, les tremblements de terre, la sécheresse, les famines, les bêtes sauvages et féroces, les incendies, comptent parmi

les dangers naturels que subit l'Homme dans et de la part de la nature. Ceux-ci révèlent son impuissance et sa faiblesse face aux puissantes manifestations naturelles incontrôlables. Convaincu de ce que l'énergie extraordinaire de ces éléments ne peut pas venir ex nihilo, l'Homme y entrevoit l'action d'un être supérieur : Dieu. Ainsi, du point de vue humain, les mouvements et les manifestations de la nature constituent la preuve ultime que Dieu en est l'origine. Plongé dans le tumulte impactant de la nature et ne trouvant aucune autre explication à cette atmosphère pesante, « l'Homme s'est inventé un créateur ». (M. Malherbe, 2004, p. 23).

L'Homme attribue à Dieu la puissance avec laquelle les phénomènes naturels se déploient. Bien plus et, en vertu de cette qualité, il le croit capable de tout, notamment de commander à la nature et d'agir sur sa vie. Pour lui, si Dieu est capable de dompter et commander à la nature, il peut, grâce à sa force, aider au ménagement de la vie humaine dans une nature hostile. Ainsi, malgré son invisibilité et l'impossibilité de l'entendre, l'Homme entreprend des actions en vue d'établir un lien entre lui et Dieu. La religion apparaît ainsi comme le symbole et le lien de la relation de l'être humain à Dieu. La foi en Dieu unit ainsi l'homme et la femme. Leur seul but se résume à l'amélioration de leur vie au sein d'une nature agressive et globalement hostile. Par conséquent, à ce stade de la naissance de la religion, il n'est pas question de hiérarchie ni de hiérarchisation des croyants ou fidèles, encore moins de supériorité entre les genres. Les considérations hiérarchiques apparaissent avec le désir de certains de privatiser et de s'approprier le monopole de l'accès à Dieu, par la création des confessions religieuses individualisées. Celles-ci révèlent surtout l'égoïsme humain.

En dehors des caractéristiques morphologiques et certaines capacités physiques qui les différencient, le reste de leurs composantes est identique chez l'homme et la femme. Ils développent, notamment les mêmes facultés intellectuelles, les rendant aptes à la sociabilité, étant entendu que l'intellect qualifie *« ce par quoi l'âme pense et conçoit »* (Aristote, 1995, p. 175). La vie en société nécessite une organisation plus ou moins harmonieuse et structurée, devant permettre l'épanouissement de tous ses membres. De ce point de vue, une division du travail, dont la nature semble avoir posé, elle-même, les prémisses, cantonne l'homme et la femme, chacun dans des rôles ou des activités spécifiques, grâce aux dispositions physiques du corps. Dans la même logique, M. Sahlins (1980, p. 28) observe que *« l'organisation sociale représente la résultante comportementale des interactions d'organismes dotés d'inclinaisons biologiquement réglées, et ne représente que cela. Il n'y a rien dans les sociétés qui ne soit d'abord dans les organismes ».*

1.2. La préférence sociale, divine et religieuse de l'homme

À la décharge de la gent masculine, les dispositions naturelles semblent avoir établi un déséquilibre de charge ou de force énergétique, à partir des formes physiques des être humains. Saint Thomas qui a théorisé le lien de corrélation entre la forme physique, la ou les fonctions auxquelles il se destine et l'essence des êtres, affirme que *« La forme est l'achèvement de chaque chose, car c'est grâce à la forme que la matière de chaque chose est acheminée vers son existence »* (Saint Thomas, 1965, p.14). Ainsi, l'homme et la femme sont constitués de telle sorte que certains mouvements qui sollicitent le corps soient plus adaptés à l'organisme de l'un qu'à celui de l'autre. De même, certains actes sont naturellement réservés ou adaptés à l'un et à l'autre. Georges Gusdorf a particulièrement insisté sur cette idée de spécification fonctionnelle des corps humains. Pour lui, *« à la notion de corps matériel et naturel se substitue l'idée du corps propre, c'est-à-dire d'un organisme qualifié par son appartenance à une destinée, dont il assume l'insertion dans le domaine humain »* (G. Gusdorf, 1956, p. 214). Suivant cette logique de spécialisation des organismes, le fait, par exemple, de porter une grossesse n'est accessible qu'à la femme. Au vu de la considération accordée à la sauvegarde, à la conservation et à la pérennisation de la vie humaine, le port de la grossesse constitue logiquement un avantage dans l'ordre d'importance qui revient à la femme. Par ailleurs, ce qui est présenté ainsi comme un avantage peut, dans d'autres circonstances, constituer un handicap. La grossesse a pu s'ériger en un obstacle infranchissable pour la femme, lorsqu'il a fallu grimper aux arbres pour aller cueillir des fruits et se nourrir, ou lorsque la course de vitesse était nécessaire pour attraper du gibier ou fuir un danger. Bien plus que l'état de grossesse, c'est la composition physiologique de la femme qui peut représenter un frein. Un corps lourd, avec des formes proéminentes (les seins, le postérieur), rabattu, souvent gros et flasque, caractérisant le physique féminin, n'est pas de nature à favoriser certaines activités physiques, certains mouvements athlétiques tels que la contorsion. Il manque tout simplement d'agilité, de flexibilité, voire de rapidité.

L'homme, quant à lui, dépourvu des dispositions naturelles permettant le port d'une grossesse, est disqualifié de la course au mérite du don de la vie, par l'accouchement. Il est naturellement utile dans la conception de la vie, grâce à et par la fourniture des gamètes mâles (spermatozoïdes). Cependant, son rôle dans le processus de reproduction ne se limite qu'à cette étape participative de l'ovulation. Comme chez la femme, ce qui est apparu comme un désavantage dans la conduite de la procréation jusqu'à l'étape finale de la naissance, à savoir l'incapacité du port de grossesse faute de dispositions physiques requises, apparaît, en fin de compte, comme le principal atout masculin dans d'autres situations. Courir pour échapper aux dangers, attraper du gibier, grimper aux arbres pour cueillir des fruits ou pourchasser du gibier, construire un type d'abris, sont autant d'activités que l'homme exerce sans difficulté, grâce à sa forme physique avantagée. Sur le chemin de la connaissance de l'Homme, Kant a marqué un arrêt pour se pencher sur la question des rapports entre la forme physique et l'exercice des activités. La définition suivante qu'il donne à la matière renseigne précisément sur sa théorie à ce sujet : « *J'appelle matière, dans le phénomène, ce qui correspond à la sensation ; mais ce qui fait que le divers du phénomène est coordonné dans l'intuition selon certains rapports, je l'appelle forme du phénomène* » (E. Kant, 1787, p. 53). En observant leur situation de plus près, on découvre, selon les cas et les situations, que les forces physiques de l'homme peuvent constituer les faiblesses de la femme et vice versa.

En termes de capacités intellectuelles, il serait hasardeux et hâtif de conclure à la supériorité de l'un ou de l'autre, au début de l'histoire de l'humanité. En revanche, en imaginant que l'homme s'est souvent chargé de la construction des abris, ou a été le premier à avoir pensé à l'agriculture et aux outils, on peut soupçonner qu'il ait été le premier à avoir fait usage de la réflexion, du moins quand il a fallu concevoir les premiers modèles d'outil ou d'abri. Dans tous les cas, le cours de l'évolution humaine ne semble pas démentir ces hypothèses, puisqu'on a pu constater que la société s'est organisée et a fonctionné sous le régime de la phallocratie, ce qui en soi nécessite une réflexion poussée. L'homme aurait ainsi saisi l'occasion qui lui a été offerte par l'habitude (consistant à s'occuper du logis et de la technique) pour s'ériger en « brut ou en Dieu » selon l'expression aristotélicienne. Aristote considère effectivement que « *la cité est par nature antérieure à la famille et à chacun de nous pris individuellement… L'homme est incapable d'être membre d'une communauté, ou qui n'en éprouve pas le besoin…est ou une brute ou un dieu* » (Aristote, 1993, 1253a). On en veut pour preuve la dénomination exclusivement masculine de certains postes de travail (maçon, charpentier, menuisier, etc.), qui démontrent clairement et à suffisance que ceux-ci étaient uniquement occupés par les hommes. Avec leur démocratisation et surtout avec l'autorisation des femmes à les occuper, on assiste à des tentatives de réformes sémantiques ou de redénomination des emplois proposés à la féminisation (ministre, mairesse, professeure, chercheure, etc.).

En religion, les choses se complexifient un peu plus. L'homme et la femme ont dû être solidaires pour rallier Dieu à leur cause dans le combat contre la nature. La définition que Proudhon donne de la religion résume bien son fondement, en tant qu'il associe l'union des hommes à leur désir de se rattacher à Dieu : « *J'appelle religion l'expression instinctive, symbolique et sommaire par laquelle une société naissante manifeste son opinion sur l'ordre universel. En d'autres termes, la religion est l'ensemble des rapports que l'homme, au berceau de la civilisation, imagine exister entre lui, l'Univers et Dieu, l'ordonnateur suprême* » (P.-J. Proudhon, 1974, p. 7).

Les suppositions à faire valoir pour tenter une explication du positionnement religieux de l'homme et de la femme conduisent à une réflexion déductive. En effet, malgré la quantité des femmes dans la religion qui semblent plus importante que celle des hommes, il n'échappe à personne que ces derniers continuent de tenir fermement, dans la plupart des cas, les rennes de l'institution religieuse. L'histoire des religions montre très peu d'évolution du statut de la femme, en termes de responsabilisation ou de grade hiérarchique au sein des religions. À partir de ce constat empirique, on peut supposer et déduire que l'homme est à l'origine de l'organisation de la religion et donc de la distribution des rôles, des rangs et des qualités en son sein. La charité bien ordonnée commençant par soi-même, il s'est logiquement taillé la part du lion dans ce partage qui apparaît clairement inégal et en sa faveur. Karl Marx semble avoir bien cerné la domination masculine de la société à travers la religion, domination dont la femme est particulièrement victime. Pour lui, « *La*

religion est le soupir de la créature opprimée, l'âme d'un monde sans cœur, comme elle est l'esprit des conditions sociales d'où l'esprit est exclu. Elle est l'opium du peuple » (K. Marx et F. Engels, 1972, p. 42).

Les récits religieux, quant à eux, paraissent plus directs sur les statuts de l'homme et de la femme. Ils indiquent ouvertement la préférence masculine prétendument établie par Dieu lui-même. Il suffit de lire les textes fondateurs du christianisme, rassemblés dans le livre chrétien de référence : la Bible. Le discours chrétien paraît suffisamment représentatif de la conception du rapport humain à la divinité qui n'est pas nécessaire de multiplier des exemples. Le premier texte de la Bible (la Genèse) donne le ton sur la situation des genres, non seulement dans le christianisme, mais aussi, plus largement, dans la religion. On y découvre, lors de création de l'humanité, que l'homme a été le premier être humain façonné et matérialisé par Dieu et qu'à partir de ce modèle, il a conçu la femme. *« Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ; mâle et femelle il les créa »* (La Bible, Genève, 1 ; 27, 2004, p. 23). La cosmologie chrétienne renforce les positionnements religieux de l'homme et de la femme, faisant apparaître l'homme toujours en situation avantageuse. Elle identifie l'homme à Dieu, en la personne de Jésus. Toutefois, comme dans le cas précédent, la femme tient toujours son petit lot de consolation, puisqu'elle est faite mère de Dieu.

1.3. La domination phallocratique de la société, comme source de la discrimination socioreligieuse de la femme

La probabilité qu'à la naissance de la société humaine il y ait eu une sorte d'égalité entre l'homme et la femme peut et doit être envisagée comme une hypothèse de travail, pour tenter de comprendre le déséquilibre égalitaire qui s'est installé, par la suite, dans leurs rapports. En effet, *« Il ne faut pas prendre les Recherches, dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet [l'état de nature] pour les vérités historiques, mais seulement pour des raisonnements hypothétiques et conditionnels plus propres à éclaircir la Nature des choses qu'à montrer la véritable origine »* (J.-J. Rousseau, 1964, p. 132-133). Au sortir de l'état sauvage ou état de nature tel qu'imaginé par Jean-Jacques Rousseau, qui a précédé l'entrée des humains dans la société organisée, il est tout à fait possible de supposer que les rôles, les fonctions et les statuts de l'homme et de la femme étaient stéréotypés. En d'autres termes, chacun d'eux a dû se borner à exécuter les mouvements et les actions que sa nature physique lui permettait, en vue de sa survie. Ces activités n'ont dû concerner que le fait de se nourrir (grimper aux arbres, plonger dans l'eau pour attraper le poisson, courir après le gibier, etc.), la nécessité d'échapper aux dangers (courir) et la précaution de s'abriter (rassembler des objets), afin de se protéger des éléments : pluies, orages, inondations, froid, chaleur, etc. À ce stade de l'évolution de l'humanité, on peut émettre des doutes sur la réalité du développement des facultés humaines : raison, intelligence, mémoire, langage structuré, réflexion, etc. Comme chez les animaux et, dans cet état de relative sauvagerie, l'homme et la femme, ont dû développer des facultés primaires ou élémentaires, devant à peine leur permettre de percevoir le monde, de se mouvoir et s'orienter dans l'environnement. Il ne s'agit pas encore de *« l'état de rudesse, de violence et de rudesse »* qu'imaginait Hegel (1963, p. 55), mais d'un état d'insouciance où seul compte le maintien de la vie, par la satisfaction des besoins essentiels.

La conscience expérimentale qui a pu permettre à l'homme et à la femme de réaliser les forces et les faiblesses de l'un et de l'autre a dû les inciter à prendre des décisions et surtout les fixer sur la possibilité pour celui ou celle dont les forces paraissent supérieures de prendre les commandes de leur vie commune. C'est du même type de régime politique de domination orchestrée par un groupe de personnes (les hommes en l'occurrence) (même si le concept de politique n'existait pas encore) que parlent Marx et Engels. Pour eux, *« l'État étant la forme par laquelle les individus d'une classe dominante font valoir leurs intérêts communs ..., il s'ensuit que toutes les institutions communes passent par l'intermédiaire de l'État »* (K. Marx et F. Engels, 1970, p. 106). Les difficultés auxquelles ils se confrontent dans la nature ont certainement ensuite entraîné le développement des facultés de l'homme et de la femme. Cependant, certainement avantagé par les caractéristiques physiologiques plus en phase avec une existence naturelle sous pression et grâce à une force physique opérationnelle en permanence, c'est-à-dire jamais interrompue par des grossesses, l'homme a dû souvent organiser, mener et guider les actions du groupe. Défavorisée et désavantagée par sa forme physique aux mensurations encombrantes et souvent affaiblie, voire très vulnérable et inapte à la plupart des activités qui sollicitent l'énergie corporelle, la femme n'aurait eu d'autres choix que laisser l'homme se

charger de la quasi-totalité des activités de leur vie commune. Ainsi, les circonstances factuelles semblent avoir disposé les choses de telle sorte que leur humanité semble s'être fracturée, comme l'observe Simone de Beauvoir. Elle déclare à cet effet que *« l'humanité est une suite discontinue d'hommes libres qu'isole irrémédiablement leur subjectivité »* (S. De Beauvoir, 1944, p. 51). En l'occurrence, l'homme semble s'être désolidarisé de la femme, passée sous le régime de la domination.

Avec le développement des facultés humaines, intellectuelles notamment, l'ancrage des pratiques sociales marquées par le sceau de la masculinité est tel qu'il paraît difficile de rééquilibrer la balance sociale. Bien qu'elle soit dotée des mêmes facultés intellectuelles que l'homme et qu'elle atteigne les mêmes degrés d'élévation intellectuelle que lui, la femme se voit toujours imposer le diktat masculin. Le monde a ainsi évolué et tout le monde semble s'y être accommodé et l'accepter, jusqu'à ce que des voies s'élèvent pour dénoncer cette situation. Malgré tout, l'homme semble toujours tenir fermement le gouvernail social. Il faut dire à ce propos que leurs caractéristiques physiques et physiologiques étant restées les mêmes et bien qu'ils vivent dans un environnement différent de celui de l'état de nature, où ils font face à des réalités différentes, leurs traits naturels qui ont constitué des avantages pour l'un et des inconvénients pour l'autre perdurent. Ils ne sont plus des obstacles pour toutes leurs activités ni tout le temps, mais continuent de servir de base ou de référence pour déterminer le pouvoir, les prérogatives et même les droits des humains. Ici, apparaît le principe de la société civile tel que pensé par Hegel, c'est-à-dire le regroupement des individus dans un régime social dont l'impartialité n'est pas nécessairement la règle. Pour lui, *« La personne concrète qui est soi-même une fin particulière comme ensemble de besoins et comme mélange de nécessité naturelle et de volonté arbitraire est le premier principe de la société civile »* (G.W.F. Hegel, 1989, p. 217). Ainsi, l'évolution de la société entraîne celle des mentalités, mais avec une forte dominance des prérogatives et des droits au masculin. C'est dans cette même veine que certaines professions continuent d'être majoritairement exercées par les hommes, pendant que les femmes sont soit minoritaires soit absentes de certains postes de travail.

À la décharge de l'homme, dont la responsabilité reste manifeste dans bon nombre de cas où la femme est maintenue dans cette situation inconfortable, la nature continue également de la desservir. Plus concrètement, la femme est toujours désavantagée par son physique et les grossesses, qui la rendent indisponible et incapable de poursuivre les activités liées au travail. À défaut de renoncer volontairement ou d'être accidentellement privée de sa vocation naturelle du port de la grossesse, la femme est et sera toujours contrainte d'interrompre son travail (social), pour conduire des grossesses. Or, dans certains cas, la collectivité ne peut attendre aussi longtemps que la durée d'une période de grossesse pour fonctionner normalement. Par conséquent, comme au début de l'histoire humaine, l'homme se trouve plus ou moins dans l'obligation de venir à la rescousse, afin de garantir le fonctionnement normal et continu de la société. La même chose se produit dans la religion.

Comme la nature qui a doté l'homme et la femme de traits propres à chacun, la religion les conçoit avec les mêmes caractéristiques spécifiques et des différences marquées. Cette conception religieuse de l'homme et la femme semble avoir influencé la détermination de leurs statuts au sein de la religion. Intégrée dans la dynamique sociale fortement marquée par l'influence masculine, l'institution religieuse a pu s'appuyer sur les capacités physiques et intellectuelles des humains pour les insérer, sur cette base relative, voire arbitraire, dans son organigramme et ses activités. Il faut croire, comme souligné antérieurement, que Dieu lui-même se serait plié à cet ordre naturel, en faisant de l'homme le canal par lequel il entre en contact avec l'humanité. C'est en tout cas le sens de l'immanence divine manifestée en Jésus dans la tradition judéo-chrétienne résumé dans les propos suivants :

> Le Dieu des chrétiens n'a rien d'une figure mythique – comme les dieux romains ; il ne s'épuise pas dans une vérité intemporelle – ainsi que le pensaient les philosophes ; et il ne se laisse conjurer ni par des sacrifices ni par de mystérieux rituels – semblables à ceux des cultes à mystère. Il est entré dans l'histoire comme une personne s'adressant à l'homme, ce qui est plus fascinant que l'hypothèse d'une divinité étrangère au monde et coupée de l'homme. (B. Uwe, 1999, p. 9)

Sous un autre angle qui voile à peine le cynisme et l'irresponsabilité de l'homme, on découvre, avec effarement, un reproche pour le moins incompréhensible fait à la femme. En effet, le discours religieux non

officiel présente la femme comme un danger et un potentiel interrupteur de la relation de l'homme à Dieu, à cause du désir provoqué chez ce dernier. Elle serait une tentation sexuelle dont le risque est de détourner l'homme du chemin religieux. Certaines confessions religieuses considèrent la femme comme une source de déviation de la foi, parce qu'elle serait l'objet du désir masculin. Ainsi, *« Convaincu que « rien ne détourne plus l'esprit de l'homme des sommets que les caresses d'une femme », Augustin règle ses conflits personnels en élaborant une doctrine qui inspire encore les prises de position de l'Église »* (C. Makarian, 2008, p. 293). S'appuyant toujours sur le même chef d'accusation, la position de l'homme qui fuit clairement ses responsabilités et fait de la femme le bouc-émissaire de ses propres turpitudes est justement exprimée dans la formule suivante : *« Le corps suit : c'est « la malice de l'homme » sur une terre corrompue par « toute chair » et « remplie de violence » qui déclenche le courroux de Dieu et le déluge (…) ; et cette « chair » lourde de dangers, on l'a vu avec les fils d'Elohim attirés par les filles des hommes, c'est surtout la pulsion sexuelle »* (J. Emelina 2004, p.49). Sur cette base, lorsqu'elle n'est pas complètement écartée de certaines activités religieuses, son rôle ou son implication sont réduits au minimum. Malgré tout, le monde bouge et la société en ébullition constante entraîne des bouleversements aussi bien pour l'homme que pour la femme. Leurs rôles, leurs statuts et leurs compétences changent et évoluent au gré des transformations individuelles et des mouvements sociaux.

L'homme est resté plus ou moins constant dans son positionnement socioreligieux. Il se trouve partout et tout le temps. Il est impliqué et engagé dans toutes les activités sociales et religieuses et parcourt de bout en bout la hiérarchie socioreligieuse, dont l'organigramme reste maculé par son omniprésence. Cependant, bien qu'il soit quasiment toujours en pôle position, l'homme n'est plus le seul dans cette situation. Désormais, bien que toujours en-deçà des attentes, la femme se fraie un chemin dans cette espèce de parcours d'obstacles, dont sa nature paraît être le premier et principal handicap. Elle franchit désormais des étapes dont l'accès lui semblait fermé. Elle rejoint l'homme à certains niveaux de l'échelle socioreligieuse, mais certainement pas dans les mêmes proportions. Après avoir réalisé un travail sur elle-même, comblé le retard accusé par rapport à l'homme, du moins dans les domaines où ses capacités et facultés pouvaient s'exprimer, la femme s'est hissée fièrement à la hauteur de l'homme et l'a dépassé dans certains cas. Dans certaines activités physiques (certains sports comme la gymnastique), la femme rivalise l'homme et gagne par moment. En ce qui concerne les activités intellectuelles et connexes, la situation est tout autre. L'observation de la société, la sociologie ne le dément pas, montre une certaine égalité entre l'homme et la femme, voire la supériorité de cette dernière. C'est précisément ce fait qui l'a conduite à désormais exercer la quasi totalité des fonctions sociales découlant d'une activité intellectuelle préalable. La politique, l'économie, l'éducation, la formation, la recherche scientifique, la mécanique, les sciences en général sont autant de domaines où la femme s'illustre désormais à égalité avec l'homme. Même si le nombre des femmes aux différents postes de travail reste inférieur à celui des hommes, il n'existe quasiment plus de domaines d'activités de la société où elles sont totalement absentes. De conseillère municipale à présidente de la république, en passant par mairesse, députée, sénatrice, ministre et même cheffe de gouvernement, la femme s'installe dans tous ces postes qui lui étaient autrefois inaccessibles. Les exemples sont légion en Afrique, comme dans le reste du monde. Sans être obligé de citer tous les exemples de femmes à des postes de responsabilité, tant les exemples sont innombrables, on peut en évoquer quelques-uns comme ceux d'Ellen Johnson Sirleaf, présidente du Libéria entre 2006 et 2018, de Catherine Samba-Panza, présidente pendant la transition en Centrafrique entre 2014 et 2016 et récemment de Netumbo Nandi-Ndaitwah élue présidente de la Namibie en mars 2025. Il faut ajouter à ce joli tableau évolutif, les luttes sociopolitiques, notamment les combats pour la paix, la justice sociale ou contre les discriminations sociales dont sont victimes les plus faibles, où elle est désormais engagée à travers le monde. C'est dans cette perspective que la femme a contribué au développement de l'Afrique. Là également, les exemples sont nombreux et on ne peut tous les citer. Il y a des figures importantes telles que Funmilayo Ransome-Kuti, dont la lutte pour les droits des femmes et l'anticolonialisme au Nigéria est bien connue ; Miriam Makeba qui s'est illustrée dans le combat anti-apartheid et pour le panafricanisme en Afrique du Sud ; Nzinga Mbande dont la résistance au colonialisme portugais en Angola reste présente dans les esprits ; Yaa Asantewaa qui a résisté au Ghana contre l'occupation britannique du pays.

1.4. Le réveil de la femme comme voie de restauration de toute sa dignité au sein de la société, de la religion et en Afrique

En dehors de leurs morphologies respectives et leurs forces physiques sur lesquelles les différences paraissent évidentes, le reste de leurs facultés, intellectuelles notamment, est absolument identique. Pour être plus précis de ce point de vue, à la naissance, l'homme et la femme sont vierges de toutes facultés intellectuelles. Par contre, tous les humains viennent au monde avec des prédispositions susceptibles de déclencher et matérialiser le développement des facultés intellectuelles. C'est dans le cadre social que l'Homme parvient à développer les facultés intellectuelles grâce notamment à l'intersubjectivité et à l'interaction avec ses semblables. Dans la société ainsi rythmée par les échanges de tous ordres entre humains, l'observation et l'imitation apparaissent comme des modes d'apprentissage. « Ce que les groupes échangent [...], dit Mauss (1968, p. 151) à ce sujet, ce sont avant tout des politesses, des festins, des rites, des services militaires, des femmes, des enfants, des danses, des fêtes, des foires dont le marché n'est qu'un des moments » Ainsi, l'homme et la femme s'observent, s'imitent et se forment à travers cette communication inter-sociale. La conséquence de cette dynamique sociale d'échanges multiples, c'est le développement des facultés intellectuelles, sauf en cas d'accident, c'est-à-dire des pathologies (l'autisme, par exemple) empêchant de les développer. Au cœur de ce dispositif de communication se trouve naturellement le langage qui, à la fois, constitue l'instrument utilisé pour la réalisation de cette communication, fait l'objet d'un apprentissage méthodique et figure parmi les facultés acquises par l'Homme dans le cadre social.

Comme l'homme, la femme accède aux facultés intellectuelles propres à l'espèce humaine. Par ce fait, elle a acquis la capacité de réaliser toutes les actions que celles-ci permettent. Et, c'est effectivement le constat qui est fait dans la société, où la femme s'illustre au moins autant que l'homme dans tous les domaines de la connaissance et d'action nécessitant l'usage des compétences intellectuelles. Elle y est parvenue sans autres efforts particuliers en dehors du fait d'intégrer le système de communication sociale, où l'observation et l'imitation de l'autre apparaissent comme les voies royales d'apprentissage et de développement des facultés intellectuelles. Chemin faisant, la femme accède, par la même occasion, à une plus grande conscience de soi et de ses capacités, qu'elle découvre au même niveau que celles de l'homme. Galvanisée par cette découverte, rien ou presque ne peut plus empêcher la femme d'emprunter le même chemin vers l'éducation, la formation et la professionnalisation que l'homme. Cependant, elle ne s'était pas doutée de l'obstacle que pouvait représenter l'homme.

De façon insidieuse ou ouverte, l'homme a freiné, voire empêché l'épanouissement et l'émancipation de la femme. En se basant certainement sur les faiblesses féminines constatées à l'état sauvage et à la constitution de la société, l'homme continue de traiter la femme en conséquence. En d'autres termes, gardant la mainmise sur l'organisation sociale, il continue de définir et de distribuer les rôles, les statuts et les activités devant revenir à la femme et à lui-même. Cependant, l'homme n'a pas pu et su réaliser et anticiper la capacité de la femme à se hisser, voire à dépasser son niveau intellectuel et à se battre pour la reconnaissance de son statut et de sa valeur. Dans tous les cas, l'affrontement ainsi engagé entre l'homme et la femme a abouti à la libération de celle-ci, en lui ouvrant la voie à tous les domaines d'action sociale. Pour autant, des résistances consécutives à une société marquée par une empreinte masculine presqu'indélébile, perdurent. La femme accède presqu'à tout, mais des restrictions freinent toujours son accomplissement total. C'est pour cette raison qu'un éveil de conscience et surtout une mobilisation féminine apparaissent nécessaires pour faire sauter le verrou de ce ralentissement handicapant. La charité bien ordonnée commençant par soi-même, il appartient à la femme de porter le flambeau de la lutte pour son émancipation complète et définitive. Aussi, tant qu'il y aurait des résistances sociales, cette lutte devrait-elle rester active et permanente, afin que la femme apporte sa juste part au développement du monde et de l'Afrique en particulier.

Avec le niveau qu'elle a pu atteindre, la femme a déjà beaucoup donné et apporté au monde. En Afrique, elle est entrée dans l'histoire avec une contribution que l'on peut aisément évaluer et quantifier, en se basant sur les exemples cités antérieurement et d'autres encore plus nombreux dont il ne paraît pas nécessaire de faire l'énumération. Il ne tient qu'à elle, avec un peu de courage et de résilience, de poursuivre son œuvre en faveur du développement du continent noir. Comme le reste du monde sous la forte domination

de l'homme, le continent africain porte les marques de la masculinité, en termes d'organisation et de régulation de la société. Dans plusieurs pays hors de l'Afrique, le statut et les droits de la femme ont rapidement évolué pour se rapprocher et atteindre le niveau de ceux de l'homme. À l'inverse l'environnement africain où les cultures locales exercent une forte influence sur elle, tend à l'enfermer dans un statut subalterne permanent. De gré ou de force, la femme est soumise à un régime autoritaire dans lequel ses droits sont soit réduits, soit non reconnus. Il a donc fallu plus d'engagement et d'opiniâtreté aux Africaines pour accéder et jouir de leur statut juridique. Dans un monde où la propension humaine à la domination est permanente, la lutte de la femme pour sa libération se poursuit indéfiniment. Beaucoup s'inscrivent dans cette dynamique du combat permanent pour la liberté de la femme en Afrique. Bon nombre de femmes africaines ont pu se frayer un chemin et atteindre les sommets dans des domaines aussi variés que compétitifs, où l'homme apparaissait seul aux commandes.

Conclusion

Le positionnement de la femme dans la religion ressemble ou est identique à celui qu'elle occupe dans la société. Il révèle un paradoxe qui ne manque pas d'interroger, au regard des mêmes dispositions naturelles chez les humains. En effet, le nombre considérable et l'activisme particulièrement perceptible, qui donnent la mesure de l'apport majeur des femmes dans les activités religieuses, contrastent avec leur statut subalterne dans la hiérarchie de la religion. Ce constat est le même dans la société, dont l'organisation reste maculée par la marque masculine. Pourtant, seules quelques différences physiologiques, dont l'intervention dans le développement social paraît limitée, la distinguent de l'homme. À l'inverse, les facultés intellectuelles, à l'origine de la transformation positive de l'environnement, connaissent le même développement chez tous les humains, marquant ainsi leur égalité symbolique. Pour comprendre cette curiosité sociale marquée par une discrimination féminine, l'examen du parcours socioreligieux de l'homme et de la femme a été nécessaire. Celui-ci a permis de découvrir l'insouciance, l'égalité et la solidarité ayant caractérisé et guidé l'homme et la femme dans leur lutte commune contre les manifestations agressives de la nature. C'est cette union sacrée des genres où il n'y avait ni complexe ni traitement inégal qui a fait naître la religion. Ayant attribué les mouvements naturels à une force supérieure identifiée à Dieu et convaincu du bénéfice qu'il peut en tirer, l'être humain a entrepris de tisser un lien (la religion) entre lui et cette divinité.

On observe la démarcation et l'évolution du statut de l'homme qui prend progressivement le dessus dans cette société constituée et dans le cadre religieux naissant. Ce dernier semble avoir été aidé en cela par le phénomène d'habituation, qui aurait installé l'homme au cœur de l'organisation, grâce à son habitude originelle à s'occuper du logis et de l'approvisionnement de la communauté en nourriture. L'évolution sociale semble s'être poursuivie sous la direction de l'homme, dont l'influence s'étale jusqu'à la gestion de l'institution religieuse. La concentration humaine sur soi qui a fait naître le sentiment d'égoïsme conduit l'homme à ne privilégier que ses propres intérêts. Ainsi, la femme dont les droits et le mérite se sont amenuisés au fil du temps conserve le statut inférieur qu'elle a hérité à la société naissante, au fur et à mesure que l'homme s'y est imposé comme le leader absolu. Dans la société et dans la religion, en Afrique comme dans le reste du monde, certaines activités restent entre les mains de l'homme, qui accède ainsi à des privilèges y relatifs. Pendant ce temps, la femme se contente des miettes que l'homme veut bien lui laisser. Malgré tout, grâce au développement des facultés intellectuelles, la gent féminine a pu se frayer un chemin dans le labyrinthe social orchestré par l'homme. Elle accède désormais aux activités et fonctions autrefois réservées à l'homme. Cependant l'accès limité et la faiblesse du nombre des femmes dans ces activités et à ces postes de travail doivent leur faire prendre conscience de la nécessité impérieuse de se lever et se battre pour atteindre le même niveau d'élévation sociale que l'homme.

Références bibliographiques

ARISTOTE, 1993, *Politique*, Paris, PUF.

ARISTOTE, 1995, *De l'âme*, Paris, Vrin.

BERGSON Henri, 1957, *Discours de Bergson au comité France-Amérique*, in *Bergson, écrits et paroles*, tome 2, Paris, PUF.

De BEAUVOIR Simone, 1944, *Pyrrhus et cinéas*, Paris, Gallimard.

EMELINA Jean, 2004, *Les chemins de la libido*, Paris, l'Harmattan.

GOMEZ Dorothée et TARLAYAN Gina, « *Les femmes sont plus intelligentes que les hommes* »[4], site cosmopolitan.fr.

GUSDORF Georges, 1956, *Traité de métaphysique*, Paris, Armand Colin.

HEGEL Georg-Wilhelm-Friedrich, 1963, *Propédeutique philosophique*, « *philosophie du droit* », Paris, éditions de minuit.

HEGEL Georg-Wilhelm-Friedrich, 1989, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Gallimard.

HUSSERL Edmund, 1992, *La crise de l'humanité européenne et la philosophie*, Paris, Aubier.

KANT Emmanuel, 1787, *Critique de la raison pure*, Paris, PUF (deuxième édition).

La Bible, Genèse, 2004, Paris, Société biblique française – Cerf.

LE GAL René, 2005, *Comprendre l'évolution du big bang à l'homme*, Paris, l'Harmattan.

LELOUP Jean-Yves, 1998, *Sectes, Églises et religions*, Paris, Albin Michel.

LENOIR Frédéric, 2011, Dieu (entretien avec Marie Drucker), Paris, Robert Laffont.

MAKARIAN Christian, 2008, *Le choc Jésus-Mahomet*, Paris CNRS éditions.

MALHERBE Michel, 2004, *Les religions de l'humanité*, Paris, Criterion.

MARX Karl et ENGELS Friedrich, 1970, *L'idéologie allemande*, Paris, éditions sociales.

MARX Karl et ENGELS Friedrich, 1972, *Critique de la philosophie du droit de Hegel*, in *Sur la religion*, Paris, éditions sociales.

MAUSS Marcel, 1968, *Essai sur le don*, in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.

MELLERIN Laurence et GRAND Jean, 2001, *L'homme et le divin*, Frange-Comté, Desclée de Brouwer.

PROUDHON Pierre-Joseph, 1974, *De la création de l'ordre dans l'humanité*, in *Proudhon, justice et liberté* (textes choisis), Paris, PUF.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1964, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, in Rousseau, *Œuvres complètes*, tome 3, Paris, Pléiade Gallimard.

SAHLINS Marshall, 1980, *La critique de la sociologie. Aspects anthropologiques*, Paris, Gallimard.

SAINT THOMAS, 1965, *Commentaires sur les huit livres de la physique*, in Joseph Rassam, Saint Thomas, l'être et l'esprit, textes choisis, Paris, PUF.

SCHOPENHAUER Arthur, 1909, *Le monde comme volonté et comme représentation*, Livre 1, Tome 1, Paris, Alcan.

TRIBALLAT Marie, 2012, « *Les femmes ont un QI plus élevé que les hommes* », site la-croix.com, consulté le 11 décembre 2025.

VALLET Odon, 1994, *Femmes et religions – Déesses ou servantes de Dieu ?* Paris, Gallimard.

[4] Cet article a également été consulté le 11 décembre 2025.

AXE 2 : FEMME ET POLITIQUE

Représentativité féminine dans les instances politiques africaines au cœur de *Une si longue lettre*

SEKA Chiayé Marie-Pauline[1], ANTSUE Jean Bruno[2]

1. Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), sekachiaye@gmail.com
2. Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi, ajeanbruno@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : sekachiaye@gmail.com ; ajeanbruno@gmail.com, Tel : 0101085042/+242066608949
Article soumis le [08/12/2025] et accepté le [02/03/2026]

Résumé :
Longtemps absentes de la scène littéraire, les écrivaines africaines subsahariennes vont l'investir à partir de 1975. Témoins de la situation ambigüe de l'Africaine dans la sphère politique après les indépendances, bon nombre d'entre elles vont la dénoncer. C'est le cas de Mariama Bâ, pionnière de la littérature féminine africaine subsaharienne, dans Une si longue lettre, où elle problématise la représentativité féminine dans les instances politiques. Elle note un nombre dérisoire de femmes à l'assemblée nationale. Qu'est-ce qui pourrait justifier cette réalité ? La femme est-elle incapable de s'impliquer dans la vie politique ? Qu'en est-il aujourd'hui ? Basés sur la sociocritique et la recherche documentaire, les résultats de l'étude montrent que la sous-représentativité féminine est due aux stéréotypes sexistes. La présente communication a pour objectif de montrer le rôle joué par les romancières dans l'évolution de la présence féminine dans les instances politiques aujourd'hui.
Mots-clés : Littérature féminine - instances politiques africaines – stéréotypes – sous-représentativité

The under-representation of women in African political bodies at the heart of So Long a Letter

Abstract:
Long absent from the literary scene, sub-Saharan African women writers began to make their mark in 1975. Witnessing the ambiguous situation of African women in the political sphere after independence, many of them denounced it. This is the case of Mariama Bâ, a pioneer of sub-Saharan African women's literature. In So Long a Letter, she problematizes female representation in political bodies. She notes a derisory number of women in the National Assembly. What could justify this reality? Are women incapable of participating in political life? What is the situation today? Based on sociocriticism and documentary research, our results show that female underrepresentation is due to sexist stereotypes. This paper aims to demonstrate the role played by women novelists in the considerable evolution of female presence in political bodies today.
Key words: *Women's literature - African Politics - Stereotypes – Underrepresentation*

Introduction

Le monde littéraire, comme l'ont démontré plusieurs études, a été d'abord un terrain occupé par les hommes. En effet, les écrits des romanciers de l'Afrique subsaharienne datent de 1920. Selon O. B. Gnaoulé (2015, 66) :

> le pouvoir colonial français, en assurant l'administration des territoires conquis, puis en y organisant, pour les besoins de sa propre survie, un système d'enseignement, a suscité, entre autres, deux phénomènes qui ne figuraient certainement pas au nombre de ses prévisions : d'abord la formation progressive d'un public lisant et s'exprimant en français, ensuite l'émergence de littérature d'écriture française. » Il poursuit en disant : « la colonisation française a engendré un système éducatif spécifique qui a donné naissance dans chaque territoire occupé, à un noyau de lettrés duquel ont émergé des écrivains dont les œuvres ont fini par constituer au fil du temps le corpus des littératures africaines francophones actuelles. (Idem)

Les œuvres telles que *Les trois volontés de Malic* (1920) d'Amadou Mapaté Diagne, *Force Bonté* (1926) de Bakary Diallo, *Le Reprouvé, roman d'une sénégalaise* (1925) de Massyla Diop en sont des exemples.

L'absence des écrivaines est justifiée d'un côté par le refus de leur scolarisation. De fait, et selon C. Vidrovitch (1994, 20) :

> les règles d'accès à l'école, les programmes d'enseignement, la langue utilisée et en somme, le taux de scolarisation, tout est différent. Le code de l'enseignement de 1929, proclame que ''l'éducation domestique des femmes est un facteur important pour l'élévation d'une race et le développement de ses besoins.

Dès lors le cadre fut fixé. D'après l'auteure

> Seules les écoles élémentaires de village, assurant les deux premières années pourraient être mixtes, en dehors des travaux manuels limités pour les filles, au petit jardinage. L'école primaire proprement dite séparait les deux sexes pendant trois ans, comme c'est le cas également dans les écoles professionnelles pour une durée de 1 à 3 ans. Seuls les garçons pouvaient choisir en option le français, utile pour les futurs commis d'administration. Les filles quant à elles, n'avaient le choix qu'entre être ménagère ou monitrice. (Idem)

Lors de l'indépendance, la situation n'a guère changé car

> le résultat fut qu'à peu d'exception près, les femmes ne parlaient pas le français, même dans les grandes villes. Peu de femmes pouvaient dans ce cas envisager une vie active intégrée. (C. Vidrovitch, p.21)

De l'autre côté, cette absence peut être comprise par le fait que cet espace occupé par l'homme devient un espace de rivalité. Dès lors, la femme doit s'armer d'audace et de courage pour s'infiltrer dans ce domaine restreint où les hommes sont à l'honneur. Or les livres sont des moyens propices permettant l'ouverture au monde et l'affirmation de soi. Mariama Bâ (1981, 22) ne dit pas le contraire quand elle déclare :

> dans toutes les cultures, la femme qui revendique ou proteste est dévalorisée. Si la parole qui s'envole marginalise la femme, comment juge-t-on, celle qui ose se fixer pour l'éternité sa pensée ? C'est dire la réticence des femmes à devenir écrivains.

En effet, pour une femme vivant au sein d'une société africaine traditionnelle, ''écrire'', c'est se marginaliser, dit Béatrice Didier (1981, p. 97). Elle explique en disant :

> Le désir d'écrire, aussi fondamental peut-être que le désir d'enfanter et qui probablement répond à la même pulsion, ne pouvait être utilisé de la même façon par la société. Si l'enfantement apparaissait comme la condition même de la survie de tout groupe humain et par conséquent devait être organisé dans une structure sociale, le désir d'écrire, lui, est au contraire marginal, subversif, à tout le moins inutile.

Ainsi, en écrivant, la femme pénètre dans un domaine qui lui est préalablement interdit. Elle accède à un rang supérieur et se place en dehors de la structure sociale qui lui est réservée. Cette position dualiste, qui place la femme entre la peur d'être marginalisée et son incontournable nécessité, est la cause principale du ralentissement de l'écriture féminine pendant de nombreuses décennies. Comme le dit J.M. Volet (1993), l'écriture féminine, timide, scolaire et parfois maladroite, a fait l'objet de réticence et de négligence à ses débuts par la critique africaine masculine. Il dit :

> la littérature féminine a été souvent victime d'un canon littéraire et d'un discours qui rejetaient systématiquement les romancières africaines à l'arrière-plan. (p.13)

Cependant, ces différentes causes n'auront pas le dessus sur la volonté des écrivaines d'investir la scène littéraire. En effet, aux alentours des années 75, l'on y verra leur entrée. Elles finiront par convaincre de leur présence et de leurs déterminations. J.M. Volet déclare à propos (1993, 13) :

> Si les années 80 devaient figurer au palmarès de l'histoire littéraire, ce sera sans doute parce que les grandes maisons d'édition se sont mises à publier les romancières africaines, un public intéressé s'est mis à les lire, des critiques littéraires chevronnés ont pris la peine de commenter leurs œuvres, des jurys se sont mis à leur discerner des prix et surtout parce qu'un nombre d'Africaines d'expression française se sont mises à écrire à ce moment-là.

Parmi elles, Mariama Bâ y figure en première position. Elle est une des pionnières de la littérature féminine subsaharienne. Première femme intellectuelle du continent, elle rentre en 1943 à l'école Normale des jeunes filles de Rufisque d'où elle sort avec un diplôme d'institutrice en 1947. Cette position lui donne l'honneur de militer dans des associations apolitiques pour l'amélioration des

conditions de vie des sénégalaises (L'amicale Germaine Legoff, le Soroptisme, L'International Club de Dakar, le Cercle Femina). C'est une écrivaine de talent, un orfèvre de mots qui sait agencer des phrases d'une beauté, d'une précision et d'une densité sans pareille. Pour preuve, son premier roman *Une si longue lettre* publié en 1979, fut traduit en 12 langues et reçut le Prix Noma décerné à l'auteure à Francfort en novembre 1980. D'où la propulsion de ce roman sur la scène littéraire.

Une si longue lettre raconte l'histoire d'une femme. À la mort de Modou Fall, Ramatoulaye, la veuve profite des 40 jours de deuil imposés par la tradition. Ceux-ci lui permettent de faire le point sur sa vie et de réfléchir aux problèmes sociaux sénégalais. Elle décide d'écrire à son amie d'enfance, Aïssatou, qui vit aux États-Unis. L'œuvre parait de ce fait intimiste se limitant à première vue à une histoire de femmes qui se livrent des secrets. Mais avec une analyse poussée, on découvre une autre réalité. En effet, Ramatoulaye aborde le volet politique ou du moins la question de la représentativité de la femme dans les instances politiques en Afrique subsaharienne après les indépendances. Elle y dénonce un nombre dérisoire de femmes à l'assemblée nationale sénégalaise. Qu'est-ce qui explique cette dure réalité ? Autrement dit, quelles sont les raisons qui pourraient expliquer cette observation décevante de la romancière ? La situation a-t-elle changé aujourd'hui ?

L'objectif principal de cette étude est de montrer cette victoire acquise par la romancière aujourd'hui. Secondairement, il s'agit d'analyser les représentations littéraires des causes de cette sous-représentativité. Car même s'il reste beaucoup à faire, la situation politique de l'Africaine a fait un bond. Pour le démontrer, des méthodes de recherche et d'analyse s'imposent. Pour recueillir les données, la recherche documentaire nous a été d'un apport considérable. Elle a permis d'aller à la recherche de tous les documents en lien avec notre sujet d'étude. Pour l'analyse, la sociocritique parait la mieux indiquée. De fait, c'est une méthode d'analyse littéraire théorisée par Claude Duchet en 1971. Pour B. Wesley (2023, 6), Duchet définit *« la sociocritique comme une sémiologie critique de l'idéologie (…) qui a pour but d'installer (…) le logos du social au centre de l'activité critique et non à l'extérieur de celle-ci.»* Elle est d'un intérêt certain pour cette étude car comme le souligne B. Kotchy (1984, 23) :

> Elle permet d'analyser l'œuvre dans sa globalité. Elle ne se contente pas de relever la structure sociale telle qu'elle se présente dans les textes. Elle étudie aussi le fonctionnement des effets littéraires en rapport avec le contexte social. (…) Ainsi, le texte littéraire est-il avant tout l'expression d'un social vécu par la médiation de l'écriture ou de tout autre moyen d'expression. Elle est le reflet d'une activité déterminée. Aussi, ne saurait-on l'étudier en dehors de tout contexte historique. C'est pourquoi, son objet reste le statut social de l'œuvre.

Ainsi, le travail se fera en deux grandes parties. La première, intitulée ''l'espace politique, un espace masculin'', mettra en relief la place qu'occupe la femme dans les instances politiques et les raisons, tandis que la seconde partie, ''impact de la dénonciation'', montrera l'évolution de la situation ; ce qui permettra de comprendre le rôle joué par l'écrivaine dans ce changement notable.

1. Résultats

Cette partie comprend deux points. Le premier mettra en lumière la réalité politique en Afrique à travers l'œil de la romancière. Le deuxième point quant à lui, montrera l'impact de la dénonciation de l'auteure.

1.1. L'espace politique, un espace masculin

La première thématique des œuvres féminines porte sur leur propre vécu. Autrement dit, ces écrits témoignent de la vie des femmes, leur place et condition dans la société. Ainsi, à première vue, l'écriture féminine a consisté en une littérature de témoignage. Pourtant, l'intérêt de ces écrits est d'avoir évité les pièges d'un critique réducteur sur la condition féminine. C'est ce qu'affirme M. Borgomano (1994, p.88) :

> Nullement cantonnées aux affaires de femmes, même quand ils paraissaient aborder des sujets familiaux, les écrits féminins ne relèvent plus guère de la sphère traditionnelle dévolue aux femmes : la sphère familiale et privée. Ils s'aventurent en effet, dans tous les domaines sans éviter le domaine du pouvoir.

Une si longue lettre de Mariama Bâ en est un exemple patent. En effet, l'œuvre peut paraitre comme un livre témoignage sur le comportement masculin, le rôle de la famille et le poids de la religion islamique, comme de la tradition ancestrale sur la vie du couple, et tout particulièrement, sur celle de la mère et de l'épouse. Le cœur rempli de désarroi et consciente que *« la confidence noie la douleur »* (Une si longue lettre, p.1), Ramatoulaye trouve dans le texte épistolaire le lieu de dévoiler sa vie de femme et le comportement de son mari. Vingt-cinq ans après leur mariage, Modou Fall décide d'épouser sans vergogne Binetou, l'amie de Daba, la fille aînée de la narratrice. Meurtrie et abattue, elle trouve le courage de rester dans son ménage, tout en acceptant cette polygamie forcée et imposée par son mari. Poussant son cynisme à son comble, Modou l'évite. Pire, il tire un trait sur toute sa première famille, femme et enfants y compris. Sa nouvelle épouse devient sa seule priorité. Mais en femme adulte et sage, Ramatoulaye garde la foi, la tête haute car elle tient à l'éducation de ses enfants, surtout celle de ses filles.

Nonobstant ce caractère intime, l'auteure fait un clin d'œil sur la politique, en particulier, sur la question des présences des femmes dans les instances politiques de l'Afrique subsaharienne. Les circonstances de cette ouverture à la question politique sont assez singulières. En effet, le député Daouda Dieng veut reconquérir sa bien-aimée après le décès de son époux. On peut lire à la page 72 :

> *après Tamsir éliminé depuis ce jour mémorable où j'avais tué ses aspirations de conquérant, après Tamsir, Daouda Dieng, candidat à ma main ! Daouda Dieng avait été le préféré de ma mère. J'entendis sa voix persuasive me conseiller : ''une femme doit épouser l'homme qui l'aime mais point celui qu'elle aime ; c'est le secret d'un bonheur véritable.*

Malgré son mariage avec Aminata, cet amour pour Ramatoulaye n'a subi aucun effet de destruction. Il déclare :

> j'ai pour toi les mêmes sentiments qu'autrefois. L'éloignement, ton mariage, le mien n'ont pu saper mon amour pour toi. Mieux, l'éloignement l'a aiguisé ; le temps l'a consolidé ; mon mûrissement l'a dépouillé ; je t'aime avec puissance, mais avec raison. (*Une si longue lettre* : p.79)

Saisissant donc la balle au bond, il invite ce jour-là, la veuve à revoir sa demande. Toutefois, il veut le faire dans le strict respect de la tradition ; ainsi que l'atteste le passage : *« je viens à mon tour, et pour la deuxième fois de ma vie, solliciter ta main… Bien entendu à ta sortie du deuil. » (Idem)*

Daouda Dieng est un politique, précisément un député de la nation : *« député à l'assemblée nationale, il était resté accessible avec des gestes précis qui appuyaient ses jugements »* peut-on lire à la page 72. Il s'impose dans la mêlée politique par le sérieux de son action et la netteté de son verbe. Sa venue à la politique n'est nullement liée à la cupidité. Bien au contraire, *« l'amour de son prochain, la fureur du redresseur de torts et d'injustices »* (*Une si longue lettre* : p.75) sont les vraies motivations. C'est un politique qui comprend et partage la situation injuste de la femme. Il se démarque de tous ceux qui perçoivent ce combat pour la restauration des droits de la femme comme puéril et sans grand intérêt. Il l'affirme lui-même en questionnant Ramatoulaye qui semble l'ignorer : *« à qui t'adresses-tu, Ramatoulaye ? Tu as les échos de mes interventions à l'Assemblée nationale où je suis taxée de féministe. » (Une si longue lettre : p.75)* C'est certainement ce qui pousse la narratrice à aborder la question politique avec son prétendant et à détourner par conséquent l'objectif principal de la visite de ce dernier. Considérant cette question importante à ses yeux, Ramatoulaye profite de la visite de son visiteur-prétendant Daouda Dieng pour aborder le sujet. Celle-ci le soumet au fauteuil blanc : *« et à l'assemblée nationale ? »* l'interroge-t-elle (*Une si longue lettre* : p.73) Plus loin : *« j'enchainai : ''elle doit bien se porter cette assemblée masculine ! »* (Idem) L'adjectif qualificatif ''masculine'' en dit long. De fait,

cela démontre la sous-représentativité de la sénégalaise à cette assemblée. Ce qui signifie clairement la discrimination et le nombre écrasant d'hommes à cette assemblée. Cette réalité a des explications.

Dans la société traditionnelle africaine, de nombreuses études comme celle de R. Sastre (1975) ont montré que la femme est considérée comme la gardienne de la maison. Selon ces études, la femme est associée à la mère, l'épouse, l'éducatrice et tout ce qui accompagne la féminité. C'est pourquoi *« dans la conscience de la société traditionnelle africaine, le mariage est la seule gloire de la femme »,* affirme A. Maïga Ka (1985, p.70). Dans l'œuvre, Binetou en paye les frais. De fait, sa mère, une femme envieuse, contraint sa fille à épouser ''le vieux'' malgré ses études : *« ses parents veulent la faire sortir de l'école à quelques mois du bac, pour la marier au vieux. »* (Une si longue lettre : p.45) Malgré les tentatives de dissuasion de Daba, son amie de classe, de lui faire comprendre l'importance des études pour la femme, cette dernière cède finalement face aux exigences familiales comme l'atteste le passage :

> maman, Binétou, navrée, épouse son ''vieux''. Sa mère a tellement pleuré. Elle a supplié sa fille de lui donner une fin heureuse, dans une vraie maison que l'homme leur a promise. Alors, elle a cédé. (Une si longue lettre : p.46)

Ce passage montre clairement que la femme n'a aucun avis à donner concernant les lois et coutumes établies à son encontre. Du reste, son destin n'a aucun intérêt pour la communauté. En effet, dans la société traditionnelle, le mariage est une institution régie par des lois rigides auxquelles aucune femme ne peut s'opposer sous peine d'en payer de lourdes conséquences. Cela s'explique par la hiérarchisation sociale, qui à son tour, est déterminée en fonction du sexe.

Une autre des raisons de cette exclusion est la colonisation. Elle semble avoir empiré la situation. Selon A. Angelo (2024, p.2) :

> sur le continent africain, c'est la colonisation qui a signé l'exclusion des femmes des institutions de prise de décision de politique. (…) À cette époque, les femmes sont marginalisées et exclues des institutions d'autorité publique.

Cette politique coloniale d'exclusion n'a pas évolué après les indépendances. Le sort de l'Africaine reste le même et préoccupant. Face au député Daouda, qui feint ne pas comprendre la préoccupation de Ramatoulaye, ainsi que le montre sa réplique, *« toujours frondeuse, Ramatoulaye ! Pourquoi cette affirmation ironique et cette qualification vexante, alors qu'il y a des femmes à l'assemblée ? »* (Une si longue lettre : p. 73). Celle-ci répond *« quatre femmes, Daouda, quatre sur une centaine de députés. Quelle dérisoire proportion ! Même pas une représentation régionale. »* (Idem) La politique coloniale d'exclusion des femmes dans les choses publiques en général et dans la politique a fini de convaincre les Africains de ce que la politique ne concernerait que l'homme. C'est un domaine qui leur serait exclusivement réservé. Daba le dit bien en ces termes : « dans un parti politique, il est rare que la femme ait la percée facile. Le pouvoir de décision restera encore longtemps aux mains des hommes. » (*Une si longue lettre* : p. 90)

Une troisième raison est exprimée dans la réplique de Daouda. Lisons *: « mais vous êtes des obus, vous les femmes. Vous démolissez. Vous massacrez. Imagine un lot important de femmes à l'assemblée. Mais tout sauterait, tout flamberait. »* (*Une si longue lettre* : p.73-74) De fait, les Africains considèrent la femme comme un être incapable de maîtriser sa bouche. O. Kaboré explique ce caractère prolixe de la femme. Il affirme (1987 : p.118) :

> Le caractère prolixe du verbe féminin est très répandu dans les sociétés africaines : chez les Moose, on pense que la femme est congénitalement incapable de contrôler sa parole. Elle saisit la moindre situation malencontreuse pour laisser libre cours à des paroles désordonnées dont les conséquences peuvent être imprévisibles. C'est pourquoi, la liberté d'expression de la femme est scrupuleusement codifiée et même restreinte par la société des hommes lorsqu'il s'agit d'affaires sérieuses. Des règles et des interdits sont autant de garde-fous qui obligent la femme à un usage modéré de sa parole.

Pour pallier ce danger, chaque société utilise des moyens. Dans l'étude intitulée ''La dialectique du verbe chez les Bambara'', D. Zahan révèle le tatouage de la bouche comme moyen de contrôle et de régulation de la parole féminine. Cette pratique

> Repose sur la certitude que la femme, en vertu de ses dispositions congénitales n'est pas maîtresse de ses paroles. A l'encontre de l'homme qui est inflexible et réservé, la femme est un être mou, incapable d'imposer des limites à son verbe. Ce que la femme entend et sait elle le divulgue tout naturellement. Le tatouage de la bouche a donc pour rôle de remédier à ce défaut que tous les hommes imputent aux tendances innées du sexe faible. (1963 : p.24)

Par conséquent, le nombre dérisoire de femmes à l'assemblée signifierait alors une manière pour la société sénégalaise, voire africaine de limiter les dégâts et surtout d'éviter que les femmes présentes ne prennent l'ascendant sur l'homme. Ce choix est pour les hommes une prudence, une mesure de précaution face à l'imaginaire culturel développé dans la société africaine vis-à-vis de la femme. D'où l'interrogation de Ramatoulaye

> quand la société éduquée arrivera-telle à se déterminer non en fonction du sexe, mais des critères de valeur ? (*Une si longue lettre*: p.74)

Car

> Daouda, les restrictions demeurent ; mais Daouda l'égoïsme émerge, le scepticisme pointe quand il s'agit du domaine politique. Chasse gardée, avec rogne et grogne. » (Idem)

Pire :

> presque 20 ans d'indépendance ! A quand la première ministre associée aux décisions qui orientent le devenir de notre pays ? Et cependant, le militantisme et la capacité des femmes, leur engagement désintéressé ne sont plus à démontrer. La femme a hissé plus d'un homme au pouvoir. (Idem)

De ce qui précède et pour Ramatoulaye, rien ne justifie ou du moins, rien ne saurait justifier une telle exclusion. D'autant plus que les indépendances ont ouvert les portes du renouveau dans toute l'Afrique. Malheureusement, la société sénégalaise à l'instar de tout le continent subsaharien se comporte en de véritables passéistes, réactionnaires. Elle refuse de voir l'évolution du monde et les changements afférant. Or le volet culturel dans tout projet de développement est incontournable car les dimensions politique et économique ne peuvent se constituer valablement que dans une libération culturelle. Il ne s'agit pas de continuer sa propre dépersonnalisation, mais de rechercher la perfection. Réaliser une rationalisation de la tradition en procédant au rajeunissement de la coutume, c'est-à-dire, en l'adaptant au monde moderne, en d'autres termes, en détruisant ce qui constitue un frein au processus de développement et en ne gardant que ce qui libère, l'insérant dans le contexte de l'histoire, telle doit être la tâche de l'élite d'aujourd'hui. La culture africaine doit être le reflet de son insertion dans le monde moderne. C'est elle surtout qui doit permettre à l'Africain de penser intelligent, de sentir et de vivre comme il convient dans le monde aujourd'hui. C'est pourquoi, Ramatoulaye affirme :

> nous avons droit, autant que vous, à l'instruction qui peut être poussée jusqu'à la limite de nos possibilités intellectuelles. Nous avons droit au travail impartialement attribué et justement rémunéré. (Une si longue lettre : p.74)

Elle rejette cette image simpliste que la société traditionnelle a forgé et encré dans la conscience africaine. Elle le dit clairement :

> la femme ne doit plus être l'accessoire qui orne, l'objet que l'on déplace, la compagne qu'on flatte ou calme avec des promesses. (Idem)

D'ailleurs, celle-ci montre l'intérêt que la femme peut porter à la politique, à partir de son exemple, contrairement à tout ce qui est dit :

> ne crois pas que je critique par plaisir. L'amorce de démocratie qui change la situation du citoyen, et dont ton parti peut se glorifier, me séduit. Le socialisme, qui est le noyau de votre action, est l'expression de mes

> aspirations profondes, s'il est adapté à nos réalités, comme le dit votre secrétaire politique. (Une si longue lettre, p.78)

Cet intérêt pour la politique la passionne au point qu'elle aurait pu une fois encore détourner l'objectif de Daouda lors de sa deuxième visite. Mais cette fois, le député mit fin à cette tentative en disant :

> trêve de politique, Ramatoulaye. Je refuse de te suivre encore comme l'autre jour. Je suis saturé de ''démocratie'', ''liberté'', ''lutte'' et que sais-je encore, tant d'expressions qui me noient quotidiennement. Trêve, trêve, Ramatoulaye.

En résumé, Ramatoulaye dénonce la place réservée à la femme dans les instances politiques africaines. Elle pointe du doigt la sous-représentativité et l'absence d'une femme comme dirigeante d'un pays africain vingt ans après les indépendances. Pour elle, en effet, « la femme est la racine première, fondamentale, de la nation où se greffe tout apport, d'où part aussi la floraison. Il faut inciter la femme à s'intéresser davantage au sort de son pays. » (*Une si longue lettre* : p. *75*) Le député Daouda Dieng ne dit pas le contraire quand il soutient : « si des hommes seuls militent dans les partis, pourquoi songeraient-ils aux femmes ? La réaction est humaine de se donner une large portion quand on partage le gâteau. » (*Une si longue lettre* : p.*75*) Ces deux appels seront-ils entendus ? Auront-ils un impact positif ? La situation politique de la femme évoluera-t-elle ?

1.2. L'impact de la dénonciation

La lutte pour le changement des mentalités est de tout ordre. Pour Mariama Bâ la littérature en est une. Elle le déclare en ces mots (1981 : p.6) : « *Nous devons user comme les hommes de cette arme, pacifique certes, mais sûre qu'est l'écriture.* » On comprend dès lors le rôle que peut jouer ou mieux, le rôle que jouent les écrivaines africaines dans le bouleversement des mœurs dans le continent. Il est évident alors que l'écrivaine est née de la nécessité de s'approprier la parole pour défendre son intérêt dans une société où la parole est au service des intérêts masculins. Elle est la porte-parole de la femme étouffée sous le joug masculin. A cet acte d'écrire, dépend l'acte d'accusation. Autrement dit, l'écriture devient un acte d'accusation, une arme pour dénoncer un nombre d'abus et d'injustices vécus par la femme. C'est une écriture qui s'élève contre les préjugés sexuels. Dans la plupart des pays qui forment le continent africain subsaharien, la femme semble être reléguée au second plan. Une situation favorisée non seulement par les us et coutumes mais également par la société phallocratique. Pour refuser cette fatalité, les écrivaines prennent en mains leur propre destin afin d'amener la femme à sortir du ghetto dans lequel elle est enfermée. Par conséquent, elles mettent au peigne fin cette société mysogine et se libèrent de toute soumission aveugle et obscurantiste de la tradition. Par leur écriture, elles tentent de se libérer du carcan patriarcal. Celles-ci cherchent à créer un monde nouveau où la femme ne serait plus enchaînée dans un statut social proche de celui de l'enfant ou du primitif.

C'est pourquoi, cette dénonciation de la romancière a changé la donne aujourd'hui. Selon le site wildaf-AO (2024, p.1) : « *en Afrique subsaharienne, elles sont 27,3%, un chiffre qui n'a rien à envier aux moyennes occidentales.* » De son côté K. Gitari de la chaîne BBC Africa Digital (2022) affirme que le Sénégal compte désormais la plus forte proportion de femmes parlementaires jamais enregistrée en Afrique de l'Ouest, avec 73 membres sur 165 sièges. Son étude révèle également que 44% des sièges de la législature nouvellement élue du pays sont occupés par des femmes. Ainsi, le Sénégal se classe au 4è rang en Afrique et au 18è rang dans le monde pour la parité homme-femme au parlement devant la Suisse, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis[1]. Toujours sur la base de son étude, en dehors du Sénégal, sur les 111 postes de parlementaires ou de ministres pourvus en Afrique de l'Ouest et au Sahel entre décembre 2021 et juin 2022, 15 postes l'ont été par des femmes. Cela a

[1] www.bb.com

été possible grâce à la loi de 2010 qui exige la parité absolue entre les lois dans toutes les institutions électives avec des listes de candidats alternant hommes et femmes.

On peut le constater, l'écriture de Mariama Bâ a conduit à une victoire de la Sénégalaise en particulier, et de l'Africaine en général. Aujourd'hui, dans tous les pays de l'Afrique subsaharienne, on remarque la présence des femmes dans les différentes assemblées nationales. Même si la parité n'est pas encore effective, le nombre dérisoire que décriait l'écrivaine a évolué considérablement. En Côte d'Ivoire, par exemple, sous la première République, il faut attendre la 3è législature (1966) pour voir l'entrée des femmes au parlement. En effet, les première et deuxième législatures n'enregistrent aucune représentation féminine, selon le Quotidien Fraternité Matin (2012). À ce jour, ce pays compte 12,54% de femmes à l'assemblée nationale, soit 32 femmes sur 255[2]. Au Mali, le nombre de femmes députés a considérablement évolué lors des élections législatives d'avril 2020, atteignant le nombre de 40 sur 147, soit 27,21% selon Mali web (2020). Pour celui-ci :

> le nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale passe de moins de vingt à la 5è législature à 40 à la 6è législature qui entre en vigueur le 2 Mai prochain. Ce chiffre est la conséquence directe de la loi 052 du 18 Décembre 2015 qui réserve au quota de 30% aux femmes dans les postes nominatifs et électifs.[3]

D'après les chiffres de la Télévision internationale Africa 24 (2025), le Burkina Faso compte 27,1% de femmes parlementaires en 2025. Au Togo, le nombre de femmes députés varie selon les législatives. Avec les élections de 2024, l'on note une augmentation avec 17 femmes sur 113, soit 15%[4]. Au Bénin, 29 femmes figurent parmi les 109 députés au pouvoir le 12 février 2023[5]. Selon l'auteur de l'article :

> c'est une petite révolution au Bénin. Il y a un mois, la nouvelle législature a été installée, avec sur les sièges de l'hémicycle 109 députés dont 29 femmes, un chiffre inédit. Jamais les femmes n'avaient été si nombreuses au parlement béninois, encore très largement dominé par les hommes.

Le pays compte en 2026, 29 femmes sur 109 membres. Pour Huguette Bokpè Gnacadja, secrétaire exécutive de l'Institut national de la femme au Bénin, « on vient de loin ». Elle insiste en disant :

> c'est la première fois depuis 1990 que nous avons un tel pourcentage au sein du parlement. On était encore à 7,23% dans la législature précédente.

Ces exemples sont la preuve que la lutte entreprise par Mariama Bâ a eu des échos dans toutes les sociétés africaines postindépendances. Ce revirement n'est pas seulement perceptible au niveau des parlements africains. De plus en plus, l'Africaine occupe des postes de responsabilités politiques et participe de ce fait à la vie politique de son pays. La preuve : on note 15 premières ministres en Afrique dont 3 sont actuellement cheffes de gouvernement. Il s'agit de la Togolaise Victoire Tomégah-Dogbé, la Gabonnaise Rose Christiane Ossouka Raponda et Saara Kaugongelwa, qui dirige le gouvernement namibien[6]. Notons qu'en Afrique de l'Ouest, une présidente a fait ses preuves. La pionnière ''Ma Ellen'' connue sous le nom de Ellen Johnson Sirleaf, élue première femme présidente le 16 janvier 2006. Elle sera réélue en 2011 pour un second mandat qui s'est achevé le 22 janvier 2018. Aujourd'hui, il y a Sahle-Work Zewde, élue à la tête de l'Éthiopie le 25 octobre 2018. Également, la

[2] https://efemmes.gouv.ci

[3] https://iknowpolitics.org

[4] https://ipu.org/fr

[5] https://data.ipu.org

[6] http://voafrique.com

Tanzanienne Samia Suluhu Hassan, réélue après son mandat de cinq ans au défunt président John Magufuli, fera son second mandat jusqu'en 2030.

Ces femmes cheffes d'État africains sont la preuve de la fictionnalisation de ce désir caché des romancières. En effet, l'œuvre de Fatou-Cissé, *Madame la Présidente*[7], met en scène Fitina, la présidente dans la République imaginaire de Louma. À la fin de son mandat présidentiel fixé à 8 ans non renouvelables, le président Simakan part du pouvoir comme le stipule la constitution de son pays. Pour sa succession, on note 40 candidats parmi lesquels figure une femme, en la personne de Fitina. Cette candidature féminine qui apparait comme une première dans la République de Louma suscite un sentiment mitigé, c'est-à-dire, l'espoir pour certains et le doute pour les autres. Malgré toutes les adversités, Fitina finit par remporter la victoire. Elle gouverne avec autorité mais utilise des moyens controversés, explorant le pouvoir féminin dans un contexte politique machiste. Qu'elle soit critiquée ou aimée dans sa gestion, cette œuvre montre que la femme autant que l'homme est capable de tenir les rênes d'un pays.

La victoire acquise par les femmes dans le domaine politique s'avère très importante. La question de Daouda Dieng, le député et soupirant de Ramatoulaye, est révélatrice à ce sujet. De fait : *« si les hommes seuls militent dans les partis, pourquoi songeraient-ils aux femmes ? »* (p.75) En d'autres termes, pour lui, si la situation de la femme devait évoluer et changer considérablement, il faut la présence effective de ces dernières dans les instances de décision car *« nous sommes encore dans un système où le patriarcat a encore la vie dure »* affirme Huguette Bokpè Gnacadja. Seule la femme peut parler de problèmes de femme. C'est elle qui peut porter haut leurs préoccupations. C'est pourquoi, nous affirmons à la suite du député Daouda Dieng *« qu'il faut inciter la femme à s'intéresser davantage au sort de son pays. »* (Idem) Dans la recherche de sa libération et de son autonomie, l'autre femme apparait comme une aide ; le lien consolidateur. L'autre femme et la femme politique deviennent une voix révolutionnaire. Elle use d'une parole autre que celle que l'on connait habituellement. Ce ne sont plus des paroles timorées, à peine audibles, mais plutôt des paroles d'assurance, de détermination et de révolte qui poussent au changement. Cette aide de l'autre femme est décrite dans l'œuvre à travers Aïssatou, Daba et la Directrice. Face au problème qu'elle vit, Ramatoulaye, dans la quête d'une justice, a le soutien des autres femmes. Aïssatou est le prototype de la femme libérée. Elle est l'amie et confidente de la narratrice. Contrairement à cette dernière qui accepte sa vie de polygamie, Aïssatou le refuse catégoriquement et refuse également le compromis imposé par la société. Porteuse de la quête de la dignité féminine, elle se révèle à tous les niveaux importants de l'édification de la nation. Dotée de qualités intellectuelles remarquables et imprégnée de la culture africaine (elle est bijoutière de naissance), elle est outillée pour instruire ses sœurs sur la meilleure manière d'édifier la nation africaine. Son statut d'intellectuel lui permet d'avoir une vision claire et de prôner le devoir des Africains vis-à-vis de la femme. À cet effet, elle invite son amie à être catégorique et à rompre avec les coutumes inadaptées qui relèguent toujours la femme au second plan et l'assimilent à une ''bête de somme''. Son non est définitif face à la conduite traditionnelle de son époux : *« je me dépouille de ton amour, de ton nom. Vêtue du seul habit de la dignité, je poursuis ma route. »* Clame-t-elle (Une si longue lettre, p.50) Daba, de son côté, est une révoltée. Amie de Binetou, elle est doublement atteinte lorsqu'elle apprend que son amie est la rivale de sa mère. Elle éclaire sa mère sur cette humiliation et dans une attitude révoltante la pousse à rompre :

> romps, maman ! Chasse cet homme. Il ne nous a pas respectées, ni toi, ni moi. Fais comme tata Aïssatou, romps. Dis-moi que tu rompras. Je ne te vois pas te disputant un homme avec une fille de mon âge. (Une si longue lettre, p.78-79)

[7] NEI-CEDA, 2015, Abidjan

Tout comme Aïssatou, pour Daba, la femme doit également rechercher le bonheur dans le mariage au même titre que l'homme. Dotée d'une forte personnalité, elle veut contribuer à rétablir la justice. Elle affirme :

> non, je n'ai pas peur de la lutte sur le plan idéologique, mais dans un parti, il est rare que la femme ait la percée facile. Le pouvoir de décision restera encore longtemps aux mains des hommes. (*Une si longue lettre*, p.90)

Madame Legoffe est la Directrice de l'école des jeunes filles de Rufisque. De son côté, elle a inculqué à Ramatoulaye la vision juste de l'avenir de l'Afrique. Cette vision repose sur les principes que les différentes écrivaines entendent prôner aujourd'hui : « enracinement et ouverture. Enracinement dans nos valeurs traditionnelles propres dans ce que nous avons de bien et de beau, et ouverture aux autres cultures, à la culture universelle. »[8] L'intention n'est pas de bouleverser les normes du discours traditionnel mais d'appeler à la clairvoyance, porte étroite de la libération de la femme africaine. Madame Legoffe a encouragé et poussé Ramatoulaye et son amie dans la voie d'une libération par le savoir :

> (…) Nous sortir de l'enlisement des traditions, superstitions et mœurs ; nous faire sortir de multiples civilisations sans reniement de la vôtre, élever notre vision du monde, cultiver notre responsabilité, renforcer nos qualités, mater nos défauts, faire fructifier en nous les valeurs de la morale universelle ; voilà la tâche que s'était assignée l'admirable directrice. (*Une si longue lettre*, p.23-24)

De ces trois exemples, il est clair que dans ce combat de libération et de changement, l'autre femme est le seul rempart de la femme. L'homme est un véritable opposant à la femme comme le note bien la jeune Daba à travers ce passage :

> je ne veux pas faire de politique, non que le sort de mon pays et surtout le sort de la femme ne m'intéressent. Mais à regarder les tiraillements stériles au sein d'un même parti, à regarder l'appétit de pouvoir des hommes, je préfère m'abstenir. (…) alors que la cité, chacun le sait, est l'affaire de la femme. (Une si longue lettre, p.90)

Conclusion

En définitive, l'étude montre que la romancière a participé aujourd'hui à la grande victoire acquise par les femmes sur le plan politique. En effet, deux résultats ont été obtenus. Le premier a montré le nombre insignifiant de femmes dans les instances politiques africaines subsaharienne 20 ans après les indépendances. Les raisons sont essentiellement dues au code socio-culturel de la société africaine hérité de la colonisation qui établit une différence nette entre les deux sexes. Le second résultat, quant à lui, décrit l'impact positif de cette injustice décriée hier par la romancière. Il montre l'évolution significative et le changement considérable de la position féminine dans le domaine politique africain subsaharien. Aujourd'hui, le défi de la parité et de l'égalité des genres en politique demeure. Selon un rapport de l'UIP (2021) et de l'Union Parlementaire Africaine (UPA) : *« les femmes politiques africaines, et notamment dans les parlements, sont particulièrement exposées au sexisme et à la violence. »*[9] C'est pourquoi, Zeina Hilal, responsable du programme du partenariat entre hommes et femmes à UIP, parlant de la promotion des femmes, déclare qu' *« il faut absolument qu'on s'assure que l'environnement dans lequel elles entrent n'est pas un environnement destructeur pour elles. » (Idem)* Cela parait pertinent. Toutefois, les femmes ne seraient-elles pas coupables du sort qui leur est fait ? Les solutions doivent-elles être externes ou internes à elles ?

[8] Alioune Touré Dia, Interview de Mariama Bâ, publiée dans Amina, novembre 1979.

[9] www.wildaf_ao.org

Références bibliographiques

ANGELO Anaïs (2024), ''Histoire politique des femmes africaines et philosophie féministe africaine'', www.politika.io consulté le 22 avril.

BÂ Mariama (1981), ''Les fonctions politiques des littératures écrites'', *Ecritures africaines dans le monde*, n°3, p 20-25

BORGOMANO Madeleine (1994), ''Femmes et l'écriture-parole'', Nouvelles écritures féminines, *Notre Librairie*, n°117, p 87-94

DIDIER Béatrice (1981), *Ecriture-femmes*, PUF, Paris

GNAOULÉ Oupoh Bruno (2015), ''Histoire littéraire et littératures africaines'', *Les cahiers du GRELCEF*, n°7, p 66-84

KABORE Oger (1987), ''Paroles de femmes'', *Journal des Africanistes*, Tome 57, p 117-132

KOTCHY Barthélemy (1984), *Littérature et idéologie*, Littérature et méthodologie, CEDA, Abidjan

MAÏGA KA Aminata (1985), *La voie du Salut*, Présence Africaine, Paris

SASTRE R. (1975), *La mission de la femme africaine*, Centurion, Paris.

VIDROVITCH Catherine (1994), *Les Africaines, histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle*, Desjonqueres

VOLET Jean-Marie (1993), *La parole aux Africaines ou l'idée d pouvoir chez les romancières d'expression française de l'Afrique subsaharienne*, Rodopi, Amsterdam-Atlanta.

WESLEY Bernabé (2023), ''Relire Claude Duchet, 50 ans de sociocritique'', www.cairn.info consulté le 22 avril

ZAHAN Dominique (1963), *La dialectique du verbe chez les Bambara*, éd Mouton, Paris

Femme et pouvoir politique dans la royauté de l'Égypte pharaonique

Jacques Gervais Oula

Université Marien Ngouabi (Congo), oulajacquesgervais@gmail.com, 00242 06 677 81 66 / 05 596 9670
Auteur correspondant : E-mail : oulajacquesgervais@gmail.com,
Tel : 00242 06 677 81 66 / 05 596 9670
Article soumis le 12/06/2026 et accepté le 26/06/2026
Réf : 2COLRS-041

Résumé :
La présente communication est une réflexion sur le pouvoir politique de la femme dans la royauté pharaonique. Elle vise comme objectif de cerner, à partir de la Grande Épouse Royale, son pouvoir politique dont le fondement est religieux et juridique. Son rôle reste éminent comme véhicule de transmission de la divine substance à l'enfant royal. Juridiquement, lorsque l'héritier royal devient orphelin, elle assume une régence de fait. Pour réaliser ce travail, nous adopterons la méthode historico-analytique. Et les principaux résultats de cette recherche se déclinent sur trois articulations majeures. La première articule l'existence des fondements religieux et juridiques du pouvoir politique de la femme pharaonique, la deuxième argue de l'existence de l'égalité entre homme et femme dans la sphère royale tandis que la troisième se borne à dévoiler les pharaons en jupon en Égypte ancienne.
Mots clés : Femme, Harems de la Couronne, Grande Épouse Royale, politique, pouvoir.

Women and Political Power in Pharaonic Egyptian Kingship

Abstract:
This communication is a reflection on the political power of women in the pharaonic monarchy. Its objective is to identify, through the Great Royal Wife, that her political power has a religious and legal foundation. Her role remains prominent as a vehicle for transmitting the divine essence to the royal child. Legally, when the royal heir becomes an orphan, she assumes a de facto regency. To carry out this work, we will adapt the historical-analytical method. The main expected results of this research are structured around key themes. The first articulates the existence of the religious and legal foundations of the political power of the pharaonic woman, the second argues of the existence of equality between men and women in the royal sphere, while the third simply reveals the pharaohs in skirts in ancient Egypt.
Keywords*: Woman, Crown harems, Great Royal Wife, Politics, Power*

Introduction

Parmi toutes les civilisations les plus brillantes de l'Antiquité, l'Égypte pharaonique reste la seule civilisation où la femme faisait l'objet d'une curiosité et d'une fascination sans précédent. C'est assurément pour cette raison que J. Tyldesley (1978, p. 27) affirme que :

> Les femmes de l'Égypte dynastique firent grande impression sur le reste du monde antique. En l'absence légale d'une tutelle masculine stricte, comparable à celle qu'imposaient aux épouses et à leurs filles des sociétés au caractère patriarcal plus marqué, ces heureuses créatures semblaient mener, aux yeux de leurs contemporains, une existence caractérisée par une indépendance enviable, parée d'un indéniable attrait romanesque. Dans un pays aux coutumes insolites, déroutantes, où le roi vivait comme un dieu, où les dieux s'incarnaient en animaux et où la population tout entière paraissait obsédée par la mort, c'étaient les femmes qui suscitaient la plus vive curiosité.

Cette curiosité, voire cette fascination de la femme égyptienne s'observe, à première vue, non seulement sur l'exotisme de sa beauté et ses mœurs dissolues, mais aussi sur la légèreté des filles égyptiennes. Suivant J. Tyldesley (1998, p. 27), « *l'exotisme de leur beauté, auquel venaient s'ajouter des rumeurs incroyables au sujet de mœurs dissolues et de filles légères, renforça leur pouvoir de fascination, en particulier sur les écrivains et les poètes grecs et romains* ». C'est d'ailleurs cette vision ou ce portrait d'une féminité décadente que beaucoup d'auteurs ont mis en avant depuis Shakespeare, si bien que les noms de Néfertiti et de Cléopâtre évoquent encore cette résonnance de la *femme fatale* par excellence. La plus grande fascination ou curiosité qu'offre la femme égyptienne pharaonique

s'observe sans conteste au niveau politique : il s'agit précisément du pouvoir politique dont elle est pourvue au sein de la royauté pharaonique. Dès lors, la question qui surgit d'emblée ici est la suivante : comment et moyennant quoi la femme égyptienne exerce-t-elle un pouvoir politique au sein de la royauté pharaonique ? Toutes proportions gardées, ce travail articule trois hypothèses de recherche. La première hypothèse argue que le pouvoir politique de la femme dans la royauté pharaonique résulte des fondements religieux et juridiques. La deuxième hypothèse articule l'existence de l'égalité entre l'homme et la femme au sein de la royauté pharaonique. La troisième hypothèse est celle qui admet que l'Égypte ancienne a connu des pharaons en jupons, une preuve tangible, voire irréfutable du pouvoir politique de la femme dans la royauté pharaonique.

Cette recherche scientifique a un intérêt majeur à la fois pour l'histoire et pour la philosophie. Pour l'histoire, elle renforce la thèse de l'existence d'une égalité entre homme et femme non seulement dans la civilisation égyptienne pharaonique, mais aussi dans toutes les civilisations négro-africaines. En effet, depuis la Nubie-Éthiopie, fondements politiques de la civilisation égyptienne pharaonique, l'essence matriarcale était très déterminante dans la transmission du pouvoir royal. Cette disposition royale nubienne sera de mise au sein du biotope pharaonique et dans le reste des civilisations négro-africaines. Dès lors, on comprend aisément l'existence d'une parenté culturelle entre la Nubie, l'Égypte pharaonique et le reste des civilisations négro-africaines. D'ailleurs à ce propos, T. Obenga (1990, p. 62) souligne en substance qu'*« une même macrostructure culturelle et psychologique est pour ainsi dire le soubassement historique de toutes les civilisations du monde noir africain »*. Cette parenté ne touche pas seulement les questions relevant de l'ontologie, de la cosmogénèse ou celles de l'éthique, mais atteint aussi les questions liées à la transmission du pouvoir dans le cadre monarchique. Parce que la femme égyptienne pharaonique notamment la reine ou la « Grande Épouse Royale » jouait un rôle de premier plan dans la transmission du pouvoir royal. Au bout du compte, cette recherche dévoile en dernière analyse que la femme en Afrique était bien pourvue de tous ses droits politiques, juridiques et civiques. Pour cette raison, la femme et l'homme sont égaux juridiquement et politiquement. C'est dans ce sens que cette recherche jouit d'une audience particulière et partant se révèle d'un intérêt majeur pour la philosophie. Philosophique dans la mesure où elle nous permet de bien cerner que bien avant Platon, seule l'Égypte pharaonique et toutes les civilisations négro-africaines faisaient promouvoir une égalité certaine entre hommes et femmes, donc une disposition contraire aux conceptions de la femme dans toutes les civilisations occidentales notamment la Grèce antique et la Rome antique. En effet, dans la société grecque en général et athénienne en particulier, la femme n'était pas pourvue des droits politiques et civiques. Dans cette perspective, R. Flacelière (1959, p. 75) affirme qu' *« à Athènes, les femmes des citoyens n'ont donc aucun droit politique ni juridique »*. Partant de cette réalité de fait, Platon dans la *République* (V 451 c - 457 c) se propose donc d'entreprendre une réforme relative à l'égalité des hommes et des femmes sur fond d'une véritable révolution sociale. Cette égalité concerne à la fois les fonctions publiques et l'éducation. Selon le philosophe athénien, la différence sexuelle n'entraine aucune différence d'aptitude. Ainsi, les femmes pourront être Gardiennes, guerrières, philosophes comme les hommes. Telle est la plus grande révolution opérée par Platon dans les sociétés occidentales, pendant la période antique. D'ores et déjà, nous soupçonnons ici, à pas feutrés, l'influence de la pensée égyptienne notamment de la Maât pharaonique sur la dikaiosunê platonicienne. Sur ce point, L. Robin (1950, p. X) mentionne que les espérances qu'il avait pu avoir alors, de concilier avec le respect de la justice sa participation aux affaires de l'État, s'évanouirent cependant à jamais quand le Maître, victime de toutes les haines qu'il avait amassées contre lui, fut condamné à boire la ciguë (339), Platon entreprend un long voyage en Égypte et en Cyrénaïque (l'actuelle Tripolitaine) où les Grecs avaient de florissantes colonies. Aussi l'influence certaine de l'Égypte sur Platon est-elle de mise. Historique en ce sens que du point de vue chronologique, l'Égypte se présente de bout en bout dans toute l'histoire de l'humanité comme le berceau de cette égalité juridique entre hommes et femmes.

Mais pour réaliser un tel travail scientifique, nous sommes toujours soumis à la fois à un problème de méthode et de documentation. Sur le plan méthodologique, nous adoptons la méthode historico-analytique. Celle-ci se donne à lire comme une approche de recherche visant à combiner l'examen des événements passés pour mieux comprendre leurs origines, leur évolution et leur impact sur les hommes. Quant à la documentation, les travaux égyptologiques de C. Desroches Noblecourt, *La femme au temps des Pharaons*, de J. Tyldesley, *Les Femmes dans l'ancienne Égypte. Les filles d'Isis*, et ceux de Mubabinge Bilolo, *Les cosmo-théologies philosophiques d'Héliopolis et d'Hermopolis. Essai de thématisation et de systématisation*, nous serviront comme outils égyptologiques fiables susceptibles d'apporter une réponse adéquate à cette problématique.

Ainsi, le plan qui s'offre à nous dans cette recherche se décline sur trois axes majeurs. Le premier axe porte sur un décryptage des institutions et des fondements du pouvoir politique de la femme dans la royauté pharaonique. Le deuxième axe consiste à montrer l'existence de l'égalité entre homme et femme dans la royauté pharaonique tandis que le troisième axe porte sur le décryptage des pharaons en jupons dans la sphère royale pharaonique.

1. Les institutions et les fondements du pouvoir politique de la femme dans la royauté pharaonique

À l'évidence, la femme dans la royauté pharaonique est pourvue d'un pouvoir politique sans précédent. Ce pouvoir se réalise à travers des institutions de l'État pharaonique. Mais le pouvoir politique dont elle dispose a des fondements, c'est-à-dire ce par quoi et en raison de quoi lesdites institutions trouvent les raisons de leur existence. Ainsi, les questions qui surgissent ici peuvent se poser de façon suivante : Quelles sont les institutions de la royauté pharaonique où la femme exerce-t-elle un pouvoir politique ? Quels sont les fondements desdites institutions politiques féminines de la royauté pharaonique ? Les réponses appropriées à donner à ces deux interrogations nous poussent à examiner tour à tour les institutions politiques féminines de la royauté pharaonique et les fondements de ces institutions politiques.

1.1. Les institutions politiques féminines de la royauté pharaonique

Le pouvoir politique de la femme au sein de la royauté pharaonique avait été rendu manifeste à partir de deux institutions politiques féminines : la Grande Épouse Royale et le Harem royal ou le Harem de la Couronne, deux institutions politiques typiquement féminines dont l'existence est étrangère à la culture occidentale. Ces deux institutions politiques féminines sont porteuses de sens en ce sens qu'elles sont au cœur de tous les enjeux de la transmission du pouvoir. C'est pour cette raison qu'il nous incombe comme préalable nécessaire d'élucider sinon de décrypter leur sens dans la sphère royale pharaonique. Ainsi, deux questions se posent ici : Qu'est-ce que la Grande Épouse Royale ? Et qu'est-ce que le Harem de la Couronne ?

En guise de réponse à cette première interrogation, il sied de dire que la Grande Épouse Royale encore appelée *Hemet Nesou Weret* en égyptien ancien, est le titre à la fois religieux, politique et juridique que porte l'épouse principale du pharaon dans l'Égypte antique, c'est-à-dire la reine la plus importante parmi toutes les femmes du pharaon. Outre cette première appellation, c'est-à-dire le terme égyptien *Hemet Nesou Weret*, elle est encore appelée par les termes de *« Maîtresse des Deux Terres »*, *« Épouse du Dieu »* et la *« Mère du Roi »*. Ces trois titres sont porteurs de sens. Le premier titre, c'est-à-dire *« Maîtresse des Deux Terres »*, fait signe ici à une fonction d'une rareté exceptionnelle indiquant un pouvoir quasi-total sur la Haute-Égypte et la Basse-Égypte, donc sur l'ensemble du territoire de l'Égypte pharaonique dans son unité intrinsèque. Le deuxième titre, celui relatif à l'*« Épouse du Dieu »* dévoile sans ambages la fonction religieuse la plus importante que la reine recèle, vis-à-vis de dieu et vis-à-vis du pharaon. Le troisième titre que porte la reine, c'est-à-dire celui de la *« Mère du Roi »*, est inhérent à la fonction qu'elle exerce lorsque son fils accède au trône. En outre, la Grande Épouse Royale est à la fois la deuxième institution politique de l'État impérial, après le pharaon, et la première institution politique féminine de l'État pharaonique. Donc elle reste de part en

part l'***alter ego*** du pharaon et partant détient un pouvoir politique et religieux majeur. Dès lors, la Grande Épouse Royale incarne une légitimité divine, puisqu'elle est associée à Isis ou Hathor, assure la fertilité du roi à partir de la procréation qu'elle rend manifeste et gère la Cour royale.

Comme réponse à la deuxième interrogation, il est tentant de dire que le Harem de la Couronne est la deuxième institution politique féminine, après la Grande Épouse Royale. L'égyptologue anglaise, J. Tyldesley (1998, p. 169), concernant cette institution précise que :

> Le terme de « harem » peut s'appliquer aux appartements des femmes dans chaque demeure de quelque importance ou dans chaque palais puisque, au sens moderne, il désigne un groupe de femmes ou leur lieu de résidence sans forcément impliquer de connotation sexuelle. Le souverain, en tant que chef de famille royale, devait subvenir aux besoins d'un assez grand nombre de reines, princesses et autres concubines avec leur cohorte d'enfants, de nourrices et de servantes. L'ensemble de ces femmes composait le harem.

Les égyptologues allemands, A. Erman et H. Ranke, à leur tour situent le lieu sinon l'endroit où abritait cette institution. Suivant ces deux égyptologues allemands (1994, p. 229), le bâtiment abritant cette institution est situé au Nord-Ouest du domaine. Il est séparé de tous ces locaux du domaine. Il n'est accessible que d'un des angles de la grande cour et a pour centre une cour carrée entourée d'un portique. Dans cette cour, on y trouve à l'extérieur des chambres à provisions situées contre le mur septentrional de la maison, des logements pour les serviteurs, etc., complètent cet imposant hôtel de maître. À l'intérieur de ces somptueuses demeures, se trouvent des chambres d'habitations blanchies et des murs en partie recouverts de peintures. C'est la demeure des concubines du pharaon. Cette institution atteste l'existence de la polygamie au sein de la haute sphère institutionnelle étatique. C'est pourquoi G. Andreu (2003, p. 107) souligne dans cette optique qu' :

> à la cour des pharaons, c'est une société particulière qui se développe, très différente de celle des gens du commun. Là, la polygamie est pratiquement de rigueur : le harem est une institution royale qui encadre un groupe de femmes régies par une hiérarchie codifiée. À sa tête trône la « grande épouse royale », celle qui se trouve aux côtés du roi lors des manifestations officielles. Mais le harem n'est pas là seulement pour satisfaire les fantasmes divers du pharaon : c'est bien plutôt un instrument du pouvoir pharaonique, qui, par des jeux d'alliances tous azimuts, fédère les grandes forces politiques du pays et s'associe les bonnes grâces des pays voisins.

En s'arc-boutant sur cette assertion, il reste sans conteste que le Harem de la Couronne est la deuxième institution politique féminine de l'État pharaonique, après la Grande Épouse Royale. Cette institution est rattachée directement à la personne du pharaon en tant que roi et au pharaon en tant que première institution de l'État pharaonique. C'est assurément pour cette raison que l'institution en tant que telle était sise au palais royal. C. Desroches Noblecourt (1998, p. 77) mentionne à son tour que l'institution du Harem royal apparait dès le début de l'époque historique, parallèlement à l'Administration royale, mais indépendante de celle-ci. Appelé en égyptien ancien l'*ipèt-nésou*, le Harem royal est le lieu de résidence de la reine et de celui de l'éducation des enfants royaux ; c'est aussi l'endroit où devaient se tenir les femmes secondaires, les « ornements du roi » *(khékérout-nésout)*, et les *néférout*, les Beautés vives du palais dont les chants, les danses et le comportement étaient destinés à charmer Sa Majesté.

Mais après avoir décrypté le sens de ces deux institutions, une question se pose : quel est l'impact de la Grande Épouse Royale et du Harem de la Couronne sur les enjeux politiques de la royauté pharaonique ? En guise de réponse à cette interrogation, il sied de dire que parmi ces deux institutions politiques féminines, la Grande Épouse Royale reste sans conteste l'institution politique féminine par excellence à partir de laquelle on peut mieux cerner ou appréhender le pouvoir politique de la femme dans la sphère royale pharaonique. Car elle est pourvue d'une pléiade de pouvoirs religieux et politiques. Sur le plan religieux, par exemple, la Grande Épouse Royale participe de bout en bout aux rituels que réalise le pharaon, puisqu'elle participe de droit à la divinité du pharaon. Sur le plan politique, elle se présente de bout en bout comme la véritable conseillère du roi. Elle influence les décisions du pharaon, gère le Harem de la Couronne. À une certaine période de l'histoire de

l'Égypte pharaonique, la Grande Épouse Royale a joué un rôle majeur sur le plan diplomatique. La parfaite illustration de cette attestation est celle de Néfertari, épouse de Ramsès II, qui échangea des lettres avec les Hittites. Cette institution joue un rôle majeur dans la transmission du pouvoir royal dans la mesure où c'est elle qui donne naissance aux futurs princes et princesses, héritiers de droit du trône pharaonique. Le Harem de la Couronne, à son tour, ne déroge pas également à la règle. De tout temps, elle a fourni nombre de princes dans la sphère royale pharaonique lorsque la Grande Épouse Royale était dans l'incapacité de le faire. Aussi plusieurs princes sont-ils issus du commerce que certains pharaons ont eu avec leurs concubines du Harem de la Couronne.

1.2. Les fondements des institutions politiques féminines de la royauté pharaonique

Les fondements de ces institutions politiques féminines sont religieux. Cela se justifie par le fait que la religion dans ce biotope contient par devers elle les fondements de toutes les sphères d'activités intellectuelles des anciens Égyptiens et explique tout. Ainsi, la philosophie, l'anthropologie, la morale, le droit, la physique, etc., sont des savoirs ayant un fondement religieux. D'ailleurs à en croire l'égyptologue française C. Zivie-Coche (2006, p. 15), la religion telle qu'elle fonctionne dans la tradition égyptienne pharaonique non seulement n'a pas d'équivalent comparativement à la civilisation gréco-latine, mais aussi se présente comme un englobant qui explique de fond en comble toute l'activité intellectuelle. Cela dit, si la construction institutionnelle de la Grande Épouse Royale, par exemple, est historique, ses fondements sont purement religieux. Ceux-ci résultent, selon C. Desroches Noblecourt, de quatre dogmes fondateurs : le dogme du rôle éminent de la reine, le dogme de l'inceste royal, le dogme du mariage de pharaon et le dogme de la mère royale.

En effet, la prééminence du dogme relatif au rôle éminent de la reine se justifie par le fait que la Grande Épouse Royale non seulement transmet le sang et l'héritage pharaonique, mais aussi seconde et conseille le roi. Dès lors, la véracité du rôle éminent de la reine est de mise. Cela signifie que si le Pharaon était d'essence divine, son épouse participait aussi à cette divinité. Du coup, celle-ci occupait une place de première importance dans la gouvernance de l'Empire.

S'agissant du dogme de l'inceste royal, celui-ci se réalise d'une part entre frères et sœurs et d'autre part entre pères et filles. Il s'agit vraisemblablement d'un héritage que les anciens Égyptiens en général et les pharaons en particulier ont hérité des dieux à travers les deux grandes cosmogonies qui faisaient autorité dans l'Égypte ancienne : l'*Ennéade héliopolitaine* encore appelée la *Grande Ennéade héliopolitaine* et l'*Ogdoade hermopolitaine*. Cette tradition était perpétuée tout au long de l'histoire de l'Égypte pharaonique.

Concernant le dogme du mariage de pharaon, il sied de dire que le statut de la Grande Épouse Royale était réservé uniquement aux princesses égyptiennes de souche. Donc, on fait allusion ici aux princesses égyptiennes issues d'un sang royal purement égyptien ou totalement égyptien. Parce qu'elles étaient destinées à s'unir légalement au Pharaon par le lien conjugal au cours d'une cérémonie officielle, selon la loi de l'État égyptien pharaonique. Tel est donc le dispositif juridique qui faisait autorité durant l'Ancien Empire et le Moyen Empire. Cela dit, les princesses étrangères qui entraient en union avec les pharaons avaient uniquement le statut d'épouses secondaires et partant étaient loin d'obtenir le statut de la Grande Épouse Royale.

Enfin, quant au dogme de la mère royale, il bénéficiait d'une grande notoriété au sein de la Couronne pharaonique. Les occurrences de cette attestation remontent depuis l'Ancien Empire. Cette notoriété semble se justifier par le fait que la Grande Épouse Royale porte en son sein le titre de régente. De fait, elle gouvernait l'État pharaonique pendant l'absence d'un souverain. Finalement, toute la construction institutionnelle de la Grande Épouse Royale telle qu'elle a été réalisée par les anciens Égyptiens s'est faite suivant deux paradigmes : le rôle monarchique de la Grande Épouse Royale et le rôle religieux de la Grande Épouse Royale.

Le rôle monarchique de la Grande Épouse Royale est le premier paradigme qui a contribué à la construction de la deuxième institution de l'État pharaonique. L'action des Grandes Épouses Royales dans ce premier paradigme était avant tout de conseillère auprès du roi, ce qui les préparait à acquérir une grande expérience, nécessaire pour devenir éventuellement en tant que reine mère, régente ou tutrice. Cet état de fait a fait naître les Dames Royales patriotes.

Quant au rôle éminent de la Grande Épouse Royale dans cette optique religieuse constituant le deuxième paradigme de sa construction institutionnelle, on note que celle-ci jouait un rôle éminent non seulement vis-à-vis du dieu à partir duquel se fondait tout le pouvoir de l'État pharaonique, mais aussi vis-à-vis du pharaon lui-même, représentant de dieu sur la terre des hommes, lequel réalisait de façon concrète les projets de dieu sur terre. Dans cette perspective de sa relation diverse avec le pharaon, la Grande Épouse Royale y jouait un rôle majeur à la fois vis-à-vis du roi vivant et du roi défunt. En effet, partant du postulat selon lequel elle participait à la divinité du pharaon, il était donc évident que la reine jouait également un rôle majeur vis-à-vis du dieu à l'instar de son époux. Partant de ce postulat, le professeur C. A. Diop (1981, p. 134) affirme que *« la femme, la reine, est la vraie souveraine détentrice de la royauté et gardienne de la pureté de la lignée. Pour ce, il arrive souvent qu'elle épouse son frère ou son demi-frère de même père : c'est elle qui transmet la couronne à son époux, qui n'est que son agent exécuteur »*. Cette disposition était une spécificité africaine. Car partout en Afrique, la transmission du pouvoir dans le régime monarchique est rendue possible par la femme. Dans le royaume Kongo, par exemple, la Reine-mère jouait un rôle de premier plan dans la légitimation du pouvoir royal. En tant que garante des traditions, elle intervenait dans les cas des successions des jeunes princes au trône. De même dans le royaume Loango, la fonction de la Reine-mère ou Ma Kunda était exercée par une femme du sang royal. Celle-ci n'était pas la mère du roi, mais plutôt la femme la plus âgée de la parenté royale. Elle participait au conseil du royaume et avait une grande influence sur le choix du nouveau roi après la période de l'interrègne. Telles sont, selon B. Sall (2018, p. 16), *« les relations entre cultures et civilisations anciennes desdits espaces avec celles qui se sont épanouies dans maintes régions de l'Afrique aux époques et périodes post-pharaoniques »*. De fait, on note une parenté culturelle générale sur la femme entre l'Égypte et les civilisations négro-africaines.

2. L'égalité entre homme et femme dans la sphère royale pharaonique

Partant du rôle majeur que joue la femme dans la transmission du pouvoir, l'égalité entre homme et femme était de mise au sein de la royauté pharaonique. Au fond cette égalité dans la sphère royale pharaonique se justifie à partir d'une conception de la féminité divine qui fait autorité dans la croyance générale des anciens Égyptiens. Suivant cette croyance générale des anciens Égyptiens articulée à travers de nombreux textes mythologiques, à l'origine des temps, il y a l'existence d'un chaos primordial perçu comme le « point initial », une « eau abyssale », un « océan primordial » contenant tous les germes en attente. Cette « eau abyssale » ou cet « océan primordial » est Noun, considéré comme père des dieux, c'est-à-dire l'ancêtre de tout ce qui allait venir à l'existence. Atoum, Ptah, Rê ou Râ, le premier dieu ou le démiurge hermaphrodite, selon les différentes appellations de ce dieu autogène à travers les différentes localités de l'Égypte pharaonique viendra à l'existence de lui-même du sein du Noun. Symbolisant en lui les principes fondamentaux, le mâle et la femelle, ce démiurge hermaphrodite matérialisait les Pères et les Mères qui étaient avec lui lorsqu'il était existant, c'est-à-dire lorsqu'il était encore dans le Noun, avant l'aube universelle ou encore avant la création de l'univers actuel. Telle est la substance essentielle de la création de l'univers que dévoilent à la fois la *Grande Ennéade héliopolitaine* et l'*Ogdoade hermopolitaine*. Mais qu'est-ce que la *Grande Ennéade héliopolitaine* ? Et qu'est-ce que l'*Ogdoade hermopolitaine* ?

En effet, la *Grande Ennéade héliopolitaine*, à l'évidence, est le système de pensée élaboré à Héliopolis, l'ancienne ville sainte où les pharaons venaient autrefois faire reconnaître leur pouvoir, devenue aujourd'hui un quartier du Caire. D'après la *Grande Ennéade héliopolitaine*, il y a d'abord le

Noun, eau primordiale ou l'élément liquide incontrôlé, que l'on traduit souvent par « chaos ». *Atoum* le premier dieu ou le démiurge viendra à l'existence de lui-même du sein du *Noun*. Du crachat d'*Atoum* naîtra un premier couple : *Shou*, le sec et *Tefnout*, l'humidité, donnant ensuite naissance à *Geb*, dieu-terre, à *Nout*, déesse-ciel, le couple qui engendra par la suite *Osiris*, *Isis*, *Seth* et *Nephtys*. Soit au total neuf divinités. Et l'analyse que nous faisons sur ces neuf divinités fait dire que dans ce foisonnement de dieux se présentent des couples dialectiques suivants : *Shou* et *Tefnout* =l'air (espace) et l'humidité (l'eau) ; *Geb* et *Nout* = la terre et le ciel (la lumière, le feu) ; *Osiris* et *Isis* : le couple fécond qui va engendrer l'humanité ; *Seth* et *Nephtys* : le couple stérile qui introduit le mal dans l'histoire de l'histoire de l'humanité. Au bout du compte, la *Grande Ennéade héliopolitaine* montre comment *Atoum* a surgi du *Noun*, mis au monde *Shou* et *Tefnout* par masturbation ou expectoration. Ceux-ci seront à leur tour père et mère de *Geb* et *Nout*, qui donneront naissance à *Osiris*, *Isis*, *Seth* et *Nephtys*. Ce noyau métaphysique et historique de la pensée religieuse à partir duquel ont été élaborés simultanément les textes funéraires et les cosmogonies dans le biotope pharaonique dévoile sans nul doute non seulement les prémisses mêmes de tout l'inceste qui est rendu manifeste dans le panthéon égyptien pharaonique, mais aussi tout le principe de l'égalité entre homme et femme à la fois au sein de la royauté et la société égyptienne pharaonique.

L'*Ogdoade hermopolitaine*, quant à elle, est la cosmogonie qui faisait autorité à Hermopolis, métropole du XV^{e} nome de Haute-Égypte. Elle dévoile une cosmogonie faisant de Thot – symbolisé par la lune – le grand dieu créateur qui, issu du chaos représenté par l'eau primordiale, crée le monde en dégageant les quatre éléments, figurés par quatre couples des *ḫmn.w* ou "huit" sont obtenus par un dédoublement de quatre éléments en masculin et féminin. On les appelle aussi les "primordiaux" *pꜣwtj tpj*. L'expression veut dire "*ce qui est à l'origine*", "*ce qui est à la tête* ", "*ce qui est à la base*". Elle est synonyme de *ḫprw tpj* "*forme originaire*", "*être qui est à la tête/au commencement/à la base* ". Ces quatre couples des *ḫmn.w* sont : *nn - nn.t* (Noun et Nounet) : "Eau" ; *ḥḥ - ḥḥ.t* (Heh et Hehet) : "Infinité", "Éternité", "Méta-Élan" ; *kk - kk.t* (Kekou et Kekout) : "obscurité", "Ténèbres" ; *imn - imn.t* (Amon et Amonet) : "Caché", "Inconnu", "Invisible". Chaque couple est porteur d'une signification dont il nous faudra faire l'économie ici sur fond d'une synthèse à partir des travaux de l'égyptologue Mubabinge Bilolo, *Les cosmo-théologies philosophiques d'Héliopolis et d'Hermopolis. Essai de thématisation et de systématisation*, ouvrage non moins magnifique susceptible de nous fournir une connaissance exacte sur la cosmogonie hermopolitaine. En effet, suivant l'égyptologue (1986, p. 170-192), le premier couple *nn - nn.t* : "Eau" faisant signe au primat accordé à Noun "Eau" comme l'élément primordial d'où le monde est issu, provient, pour dire vrai, de l'eau du Nil et de la nécessité de l'eau dans l'univers physio-biologique. L'eau apparaît comme la condition même de la vie, comme moyen de purification et le lieu de régénérescence. Stagnante, elle symbolise *l'être en état d'inertie* et de somnolence. Coulante comme un fleuve, elle symbolise *le cours de l'existence*, le dynamisme de l'être. Tel un enfant sortant du sac amniotique, ainsi le monde est-il sorti du "liquide amniotique" Noun. Le monde vit de l'eau, régénère grâce à l'eau et rentrera à l'état de l'eau. Le second couple *ḥḥ - ḥḥ.t* : "Infinité", "Éternité", "Méta-Élan" implique l'idée de ce qui est "sans fin", "sans bornes", "sans limites". Cette absence de toute limite peut être soit temporelle (éternité), soit spatiale (infinité spatiale ou immensité), soit les deux à la fois. Et ces deux usages sont attestés dans la littérature égyptienne. Mais elle peut être aussi la caractéristique de l'"Elan" méta-ontologique qui est le moteur de toute venue à l'existence. Ce qui précède annonce déjà une des fonctions de Heh désignant de part en part l'éternité ou l'infinité de la "quête" d'être, de l'"élan" générateur du monde. Il désigne aussi la capacité illimitée d'expansion de l'eau primordiale. Autrement dit, *ḥḥ* fait signe à l'épithète de "l'immensité" et du "caractère infini ou illimité" du "magma liquide". Le troisième couple *kk - kk.t* : "obscurité", "Ténèbres" désigne ici les ténèbres d'avant la création. À cet effet, la langue égyptienne distingue *l'obscurité totale* ou la *méta-obscurité* qui précède la création et qui règne aux confins du monde, c'est-à-dire là où s'arrête le

pouvoir et la connaissance de l'homme : le domaine du silence, de l'indicible et de l'indescriptible, etc. de l'*obscurité dérivée*, celle de l'expérience physique, qui couvre la terre soit au coucher du soleil – surtout au moment où n'éclaire ni la lune ni les étoiles –, soit au moment il y a beaucoup de nuages ou de brouillards. Eu égard de ce qui précède, il sied de dire que les notions de *kk - kk.t* sont des éléments constitutifs de l'état du "Méta-Être"-et-"Méta-Non-Être" et qui se présentent également comme origine de leurs corrélats du registre d'être, c'est-à-dire comme source permanente de l'être et de la vie. Ils sont à la fois transcendants (méta-ontologiques) et immanents à "ce qui est". Autrement dit, ils précèdent, accompagnent, englobent et survivent à "l'être", à "ce qui est". Le quatrième couple *imn - imn.t* : "Caché", "Inconnu", "Invisible" véhicule dans la perspective de l'Ogdoade l'idée de quelque chose qui est caché, voilé, invisible, insaisissable aux sens et à l'intelligence humaine. Il est caché à l'homme. Il se dérobe à son intelligence. Cette brèche, ce vide ou ce mystère inhérent aux *ḥmnw*, permettra à la cosmo-théologie hermopolitaine de résoudre l'énigme de la vie. En outre, l'*Ogdoade hermopolitaine* postule qu'à l'origine, nous avons quatre éléments "Eau", "Infinité" (spatiale et temporelle), "Obscurité" et un élément dit "Le Caché", lequel est parfois remplacé par le "Vide". Ce modèle présente cependant certaines caractéristiques communes avec l'*Ennéade héliopolitaine*.

Au regard de tout ce qui précède, il est tentant de dire que l'égalité entre le mâle et la femelle, c'est-à-dire entre homme et femme était sans conteste le mode opératoire par excellence des premières divinités pharaoniques dans la perspective même de la venue de l'existence à l'existence telle qu'elle est mentionnée à la fois dans la *Grande Ennéade héliopolitaine* et dans l'*Ogdoade hermopolitaine*. Ainsi, cette égalité rendue possible par les dieux ne pouvait donc pas ne pas atteindre la royauté pharaonique qui, elle-même, était également d'essence divine. Mais par-delà ces deux cosmogonies, les déesses comme Maât et la grande Neith de Saïs avaient également droit de cité dans cette illustre théorie de la féminité divine qui caractérise le panthéon égyptien pharaonique.

S'agissant de Maât, H. Decœur (2012, p. 349) mentionne sans ambages que *« son aspect le plus accessible, de loin le plus connu, est son image : celle d'une déesse, représentée comme une gracieuse jeune femme à l'abondante chevelure retenue par un bandeau frontal dans lequel est fichée une plume d'autruche »*. B. Menu (2004, p. 87) à ce propos précise que *« les définitions traditionnelles de la maât se partagent entre les notions de « vérité, justice » et celles d'« harmonie cosmique, équilibre ». Une littérature égyptologique abondante a été consacrée à l'approche de ces notions »*. Cela signifie que Maât est la déesse par excellence du panthéon égyptien pharaonique puisque l'ordre qui a présidé à la création de l'univers fait signe à Maât. Tout ceci se justifie par le fait que Maât est la norme suprême. Parce que le démiurge lui-même qui est le créateur de l'univers se soumet à la Maât. D'ailleurs, dans certains textes, le démiurge autogène *Rê* est même appelé le *« Seigneur de Maât »*. Dans cette optique, J. Yoyotte dans un ouvrage collectif publié sous la direction de B. Parain (1969, p. 13) rapporte qu' : « au Nouvel Empire, les litanies de Rê, « seigneur de Maât » et les formules de l'offrande de Maât font entendre que celle-ci est la force vitale du soleil, son assise, son aliment ». Cela traduit ici toute la complexité des types de rapports qui existent entre le démiurge autogène Rê et Maât. Car Maât qui est présentée comme *« la fille de Rê »* est aussi présentée comme sa mère, sa sœur et sa nourriture. Dès lors, toute la question qui se pose ici est la suivante : comment et moyennant quoi ce dieu autogène peut-il avoir comme fille celle qui constitue à la fois et en même temps sa mère, sa sœur et son aliment ? En tout cas, la question reste posée. Et pareille interrogation nous plonge à première vue dans une absurdité totale. Mais en nous plaçant dans cet univers pharaonique et dans son contexte historique et culturel, nous sommes loin de cette absurdité. Pour dire vrai, les anciens Égyptiens qui sont considérés comme les hommes les plus religieux du monde pouvaient par le biais de leur foi cerner cette véracité sans aucune difficulté. De plus, le pharaon qui perpétue l'œuvre du dieu créateur a pour mission essentielle de réaliser la Maât. D'ailleurs dans cette perspective, J. Assmann (2010, p. 115) souligne que :

> le roi est installé sur terre par Rê pour remplir une fonction définie, donc au titre d'un fonctionnaire, responsable devant lui ; la fonction du roi consiste en la réalisation de la Maât et l'anéantissement d'Isfet .

P. Testard-Vaillant (2009, p. 18) renchérit par ce qu'écrivait F. Servajean sur la Maât et du rôle que joue le roi dans la réalisation de la Maât en soulignant que :

> Disons que Maât désigne le principe de codification du monde dans son ensemble (cosmique, politique, éthique…). Chacun, à commencer par pharaon, doit respecter ce principe organisateur fondamental dont dépend l'intégrité des planètes, des étoiles, du climat, de la végétation, de la monarchie, de la vie sociale…, faute de quoi toutes les forces divines qui gouvernent l'univers risquent de sombrer dans le chaos et retourner au Noun.

Finalement, Maât dans le panthéon pharaonique est perçue par les anciens Égyptiens comme la mère du démiurge. Une telle croyance eut un impact décisif sur le pouvoir de la femme dans la société pharaonique. D'ailleurs, le pharaon, dieu sur terre représentant légalement Rê, avait comme première mission de garantir la Maât. Ainsi, la Maât était le guide de tout l'agir des anciens Égyptiens, pharaons et masse de toutes conditions.

De même, Neith est considérée à Saïs (métropole du V^e^ nome de Basse-Égypte) comme la déesse créatrice de l'univers. Pour ce faire, elle fait partie des démiurges « à la fois dieu et déesse ». La déesse est présentée sur plusieurs aspects, selon les différents égyptologues. Suivant ce que rapportent N. Guilhou et J. Peyré (2005, p. 386) des récits cosmogoniques du temple d'Esna, *« la déesse Neith se manifeste sous l'apparence d'une vache, se transformant en poisson **latès** afin de se déplacer au sein de l'Océan primordial »*. De plus, les deux égyptologues (2005, p. 386) soulignent davantage qu'elle est représentée *« sous son aspect de déesse guerrière, portant l'arc et les flèches »*. On retrouve la même sève chez A. Cabrol (2009, p. 1515) qui affirme que « son aspect est généralement celui d'une femme armée d'un arc et de flèches, associé ou non à un bouclier. Elle est coiffée de la couronne Rouge, témoin de sa région de prédilection, la Basse-Égypte (Delta) ». À partir de ces deux portraits, on notera que Neith est une déesse guerrière. Elle est aussi un démiurge, créant le monde de sept paroles qui seront autant d'entités divines chargées de sa protection. Elle amène ainsi à l'existence un premier tertre où elle va créer les dieux primordiaux, puis le Soleil, issu d'un œuf déposé au sein des eaux initiales. Celui-ci crée lui-même les dieux et les hommes, les premiers à partir de son sourire, et les seconds à partir de ses larmes. Neith l'emporte alors entre ses cornes, loin de ses ennemis, précisément à son sanctuaire de Saïs.

Au bout du compte, l'exploration de la Maât et de Neith laisse entrevoir sans conteste la féminité divine. Celle-ci aura un impact certain non seulement sur le pouvoir de la femme dans la royauté pharaonique, mais aussi sur toute la société égyptienne pharaonique. C. Desroches Noblecourt (1998, p. 170) n'aura-t-il pas tort d'admettre qu'

> ainsi se présentait, selon toute apparence, la femme égyptienne, heureuse citoyenne d'un pays où l'égalité des sexes semble avoir été, dès l'origine, considérée comme tout à fait naturelle et si profondément ancrée que le problème paraît ne jamais avoir été soulevé.

Ce pouvoir politique de la femme en Égypte pharaonique va se rendre manifeste ou visible à partir des pharaons en jupons.

3. Les pharaons en jupons en Égypte ancienne

Dans le septième chapitre de son ouvrage, *Les femmes dans l'ancienne Égypte*, consacré essentiellement aux pharaons en jupons, l'égyptologue anglaise J. Tyldesley (1998, p. 194) relève qu' *« au cours de la période dynastique, gouverner l'Égypte fut toujours considéré comme une tâche masculine. Personne ne s'opposait à l'accession des femmes au trône »*. À l'évidence, cette non-opposition à l'accession des femmes au trône a fait monter des femmes au sommet du pouvoir politique de la royauté pharaonique. L'histoire politique de l'Égypte pharaonique fait mention de six pharaons en jupons, c'est-à-dire des femmes qui ont exercé les plus hautes fonctions au sein de la royauté pharaonique : Mérit

Neïth, Nitocris, Sobek-Néférou, Hatshepsout, Néfertiti et Taousert. Telles sont les illustres reines qui ont gouverné l'Égypte pharaonique dont J. Tyldesley (1998, p. 192- 220) a consacré une recherche non seulement de haute facture, mais aussi d'une rare densité scientifique, laquelle dévoile sinon dresse respectivement les différents portraits ci-dessous des différents pharaons en jupon.

Mérit Neïth est pharaonne de la Ire dynastie (vers 3150-2930 av. J.-C.). Son règne au trône de l'Égypte pharaonique paraît problématique au départ. Toutefois la tradition égyptienne, à partir des recherches archéologiques, reconnaît que cette dernière vécut à l'aube de l'histoire égyptienne, précisément à une époque qui ne nous a légué que de rares inscriptions dont la signification n'est pas toujours évidente. Cette recherche a mis au jour que Mérit Neïth fut le troisième pharaon de la Ire dynastie. Son nom signifie « Aimée de [la déesse] Neïth ». De plus, elle fit de la pharaonne une reine au pouvoir exceptionnel.

Nitocris fut une pharaonne de la VIe dynastie (vers 2350-2195 av. J.-C.). L'histoire affirme que la reine Nitocris, aussi belle que courageuse, fut la première femme à régner en Égypte ; elle inspira en tout cas nombre de contes romanesques. Tyldesley dévoile que Manéthon et Ératosthène sont les deux historiens qui nous dressent le portrait de la reine Nitocris. En effet, Manéthon décrit Nitocris comme la femme la plus noble et la plus charmante de son époque, avec un teint clair et des joues roses. Le même Manéthon lui attribua un règne de douze ans tandis que son confrère grec Ératosthène, qui traduisait le nom de Nitocris par *« Athéna est victorieuse »*, en réduisit la durée à six ans. En outre, B. Menu (2004, p. 35), A. Erman et H. Ranke (1994, p. 740), confirment sans conteste que Nitocris est le dernier pharaon de la sixième dynastie, donc elle boucle l'Ancien Empire (vers 2715-2195 av. J.-C.).

Sobek-Néférou fut la dernière souveraine de la XIIe dynastie (vers 1994-1797 av. J.-C.). Le *Canon de Turin* qui offre des informations à l'égyptologue anglaise, J. Tyldesley, mentionne qu'elle accéda au trône en 1789 av. J.-C. et garda le pouvoir pendant exactement « trois ans, dix mois et vingt-quatre jours ». La XIIe dynastie, à laquelle sa gouvernance reste effective, dura plus de deux cents ans. Elle fut une période de paix et de prospérité, gouvernée par l'une des plus longues lignées royales qui ne régna jamais en Égypte. Cependant, le court règne de Sobek-Néférou se déroula dans un climat politique moins stable, car juste après son règne, l'Égypte pharaonique va connaître la Deuxième Période Intermédiaire.

Hatshepsout est une souveraine pharaonique de la XVIIIe dynastie (vers 1543-1292 av. J.-C.). Fille aînée du roi Thoutmosis Ier et de la reine Ahmosé. La princesse Hatshepsout, selon J. Tyldesley (1998, p. 203) vint au monde à une époque où l'Égypte connaissait une prospérité inégalée. La seule ombre qui figure sur le tableau royal pharaonique est le manque de fils dans la famille royale. Devant cette difficulté majeure et surtout dans le souci d'assurer une succession conforme à la tradition pharaonique, Thoutmosis fut obligé de désigner un successeur en dehors de la famille royale. Son choix se porta alors sur un jeune homme nommé également Thoutmosis, un fils naturel issu du commerce qu'il eut avec Mout-Néfrèt, une concubine, et le maria à sa fille Hatshepsout afin de légitimer son accession au trône. Dans l'intervalle, Thoutmosis II monta au trône et Hatshepsout devint la Première Dame du pays. Elle est alors investie à la fois de plusieurs titres comme « Fille du Roi, Sœur du Roi, Épouse du Dieu et Grande Épouse Royale ». Elle accomplit loyalement tous ses devoirs inhérents à ces différents titres, donnant même à son demi-frère deux filles, Néférouré et Méritrê-Hatshepsout, mais pas de fils. En l'absence d'héritier mâle, et comme son père avant lui, Thoutmosis II choisit pour sa succession à la tête du royaume le fils qu'il avait eu avec une concubine, Isis, la mère de Thoutmosis III. Elle fut décrite plus tard par son fils comme « Grande Épouse Royale, Maîtresse du Nord et du Sud, Grande Héritière, Épouse du Dieu et Mère du Roi ». Donc Thoutmosis III prit le pouvoir sous l'œil vigilant de sa belle-mère et tante, la reine douairière Hatshepsout. Il ne jugea point nécessaire d'épouser l'une des deux princesses pour asseoir son autorité. Sa légitimité ne fut pas contestée. Au cours de la première année

de règne de son beau-fils, Hatshepsout se contenta de son rôle d' « Épouse de Dieu » et de la « Grande Épouse Royale ». Cependant, c'est au cours de la deuxième année du règne de son beau-fils qu'elle va prendre une part active aux affaires du pays. Elle acquiert une influence certaine, proclame son intention de régner et reçoit la couronne d'Égypte.

Néfertiti est une reine égyptienne de la XVIIIe dynastie (vers 1543-1292 av. J.-C.). Son nom indique « la belle est venue ». Cette indication caractérise la beauté même de la reine. En effet, selon le portrait de la reine dressé par J. Tyldesley (1998, p. 212-217), Néfertiti est une femme d'une grande beauté au sourire serein, légèrement empreint d'ironie. Avec des origines obscures, elle parvient à devenir la femme principale du pharaon Amenhotep IV de la XVIIIe dynastie, le cinquième successeur d'Hatshepsout. Ce pharaon a opéré une conversion religieuse soudaine en rejetant les dieux de son pays en faveur d'une obscure religion monothéiste adorant le soleil, Aton. Ce dieu fut vénéré par l'ensemble de la cour. Avec ce changement de religion, Amenhotep se fait appeler Akhénaton, à savoir « Esprit d'Aton ». Néfertiti, pour sa part, adopta avec tout le zèle d'une nouvelle convertie en prenant le nom de « Néfernérou-Aton-Néfertiti » qui signifie littéralement « Merveilleuses sont les beautés d'Aton, la belle est venue ». Toutes les apparences rendues manifestes par la reine laissent supposer en filigrane qu'elle gouvernait le pays avec son époux. C'est d'ailleurs sur ces traits qu'elle se donne à lire comme un pharaon en jupon.

Taousert est un pharaon en jupon de la XIXe dynastie (vers 1292-1188 av. J.-C.), pendant le Nouvel Empire. Elle est la dernière reine à être montée au trône de l'Égypte, 250 ans après Hatshepsout. D'ailleurs, elle est avec Hatshepsout les deux seules reines ensevelies dans la Vallée des Rois. La trame historique de la reine révèle que Taousert fut Grande Épouse Royale de Séthy II. De son accession au trône, on retiendra qu'elle profita d'une période de quasi-anarchie à la fin de la XIXe dynastie pour prendre le pouvoir.

Au regard de ces six figures de pharaons en jupons explorées ci-dessus, il n'est donc pas douteux d'admettre que la femme dans la sphère royale pharaonique exerçait un pouvoir politique certain. Toutefois, il faut préciser que cette réalité historique n'était pas une spécificité pharaonique, car des cas similaires furent observés également au sein des autres civilisations africaines à travers l'histoire. D'ailleurs, dans cette perspective, l'historienne française, C. Coquery-Vidrovitch (1994, p. 65-66), spécialiste reconnue d'histoire de l'Afrique noire, nous en fournit plusieurs attestations :

> En Afrique de l'Ouest on repère une tradition de femme-chefs, comme dans le centre du Cameroun pré-allemand, ou chez les Flup de Casamance au sud du Sénégal. On trouve aussi des femmes-chefs chez les Mende et les Sherbro du Sierra-Leone. En 1787, ce fut une femme Sherbro, la reine Yamacouba, qui céda le premier lopin de la presqu'île à une société anglaise. Deux autres femmes signaient encore, un siècle plus tard, des traités analogues (1889). Madame Yoko (c. 1849-1906) joua un rôle considérable à la tête d'une véritable confédération Mendé qui devint le groupe le plus puissant du Sierra-Leone intérieur. Après avoir connu deux premiers maris, divorcée du premier et veuve du deuxième, elle épousa un chef puissant de l'Ouest. En qualité de première épouse, elle joua un rôle politique actif et, à sa mort en 1878, elle prit sa suite. (…) Entre 1914-1970 on recense dix femmes « chefs » sur les 146 chefferies reconnues dans le pays, en dépit d'une tradition ancienne plutôt patrilinéaire.

À partir de toutes ces attestations, il est tentant de dire que la femme en Afrique ancienne et précoloniale exerçait un pouvoir politique très actif, lequel le différenciait avec les femmes occidentales dépourvues totalement desdits droits politiques.

Conclusion

Le pouvoir politique de la femme dans la sphère royale pharaonique fut certain. Il était rendu manifeste à travers deux institutions politiques typiquement féminines : la Grande Épouse Royale et le Harem de la Couronne. Ces deux institutions politiques féminines jouant un rôle majeur dans la transmission du pouvoir avaient des fondements religieux, comme d'ailleurs l'Égypte pharaonique elle-même. Ces fondements se cristallisent autour de la féminité divine dont la Maât et la déesse Neith de

Saïs restent les attestations les plus illustratives. Leur rôle majeur au sein du panthéon pharaonique eut un impact décisif dans la société pharaonique. C'est à partir de ce postulat divin que les femmes, à l'instar des hommes, pouvaient également monter au trône pharaonique, tels sont les pharaons en jupons. Partant de cette réalité historique, Desroches Noblecourt (1998, p. 170-171) parvient à la conclusion selon laquelle :

> L'Égypte est, dans l'Antiquité, le seul pays qui ait vraiment doté la femme d'un statut égal à celui de l'homme. Cela est constaté sans difficulté pendant toute la période de l'Ancien Empire et naturellement avec éclat au Nouvel Empire. (…) mais tout confirme que l'Égyptienne, juridiquement l'égale de l'homme, était traité sur le même plan. Il en était de même entre fils et filles. La femme pouvait posséder des biens, en acquérir, contracter ou s'obliger librement.

Partant de cette assertion, l'Égypte pharaonique se présente dans toute l'histoire de l'humanité comme le berceau de l'égalité juridique entre homme et femme non seulement dans la sphère politique royale où son pouvoir reste sans appel, mais encore au sein de toute la société pharaonique où le pouvoir de la femme reste sans conteste. La femme égyptienne jouit de tous ses droits juridiques, civiques et politiques, s'opposant ainsi à la femme grecque et romaine, dépourvue des droits juridiques et civiques.

Références bibliographiques

ASSMANN Jan, 2003, *Maât, l'Égypte pharaonique et l'idée de justice sociale*, Fuveau, Éditions La Maison de Vie, 173 pages.

CABROL Agnès, « Neith », in Jean Leclant, 2009, *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, Quadrige/PUF, pp. 1515-1516.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1994, Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^{e} au XX^{e} siècle, Paris, Éditions Desjonquères, 395 pages.

DECŒUR Henri, 2012, « Maât, entre cosmologie et mythe : le principe constitutionnel d'un État de racine chtonienne en ancienne Égypte », https://ssl.editionsthemis.com/uploaded/revue/article /16356_45-2_Decoeur.pdf

DESROCHES NOBLECOURT Christiane, 1998, *La femme au temps des pharaons*, Paris, Éditions Stock / Laurence Pernoud, 343 pages.

DIOP Cheikh Anta, 1981, *Civilisation ou Barbarie. Anthropologie sans complaisance*, Paris, Présence Africaine, 527 pages.

DUNAND Françoise, ZIVIE-COCHE Christiane, 2006, *Hommes et dieux en Égypte*, Paris, Éditions Cybèle, 494 pages.

ERMAN Adolf, RANKE Hermann, 1994, *La civilisation égyptienne*, traduit de l'allemand par Charles Mathien Paris, Grande Bibliothèque Payot, 749 pages.

FLACELIÈRE Robert, 2008, *La Grèce au siècle de Périclès*, Paris, Hachette Littératures, 383 pages.

GUILHOU Nadine, PEYRÉ Janice, 2005, *La mythologie égyptienne*, Paris, Marabout (Hachette Livre), 463 pages.

ANDREU Guillemette, 2003, *L'Égypte au temps des pyramides*, Paris, Hachette Littératures, 237 pages.

MENU Bernadette, 2004, *Égypte pharaonique. Nouvelles recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte*, Paris, L'Harmattan, 393 pages.

MUBABINGE BILOLO, 1986, *Les cosmo-théologies philosophiques d'Héliopolis et d'Hermopolis. Essai de thématisation et de systématisation*, Kinshasa-Libreville-Munich, Publications Universitaires Africaines, 260 pages.

OBENGA Théophile, 1990, *La philosophie africaine de la période pharaonique 2780-330 avant notre ère*, Paris, L'Harmattan, 667 pages.

PLATON, *République*, in *Platon, Œuvres complètes*, 1982, tome I, trad. Léon Robin et M.-J. Moreau, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, Éditions Gallimard, 1451 pages.

SALL Babacar, 1999, *Racines éthiopiennes de l'Égypte ancienne*, Gif-sur-Yvette/Paris, Khepera/L'Harmattan, 452 pages.

TESTARD-VAILLANT Philippe, 2009, « Du chaos à l'harmonie du monde », in *Les cahiers de science & vie*, n° 110 avril-mai 2009, pp. 14-18.

TYLDESLEY Joyce, 1998, *Les femmes dans l'ancienne Égypte. Les filles d'Isis*, traduit de l'anglais par Isabelle Maillet, Monaco, Éditions du Rocher, 266 pages.

YOYOTTE Jean, 1969, « La pensée préphilosophique en Égypte », in B. Parain, 1969, *Histoire de la philosophie,* t.1, Orient – Antiquité – Moyen Âge, Paris, Gallimard, 1728 pages.

La femme dans la sphère politique mandingue, « Cayorienne » et songhay (XIIIe-XVIe siècle).

TRA Bi Tra Olivier[1], N'GUESSAN Konan Parfait[2]

1. Enseignant-chercheur, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody Côte d'Ivoire, tra.olivier@yahoo.fr, +225 07 77 61 08 88
2. Enseignant-chercheur, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody Côte d'Ivoire, parfaitnguessan77@gmail, +225 05 06 81 81 87

Auteur correspondant : E-mail : tra.olivier@yahoo.fr ; parfaitnguessan77@gmail.com, Tel : +225 07 77 61 08 88 / +225 05 06 81 81 87
Article soumis le 07/06/2026 et accepté le 22/06/2026
Réf : 2COLRS-053

Résumé :
Dans l'Afrique médiévale, l'Empire du Mali, le Songhay, ou encore les royaumes sérère et wolof, malgré le patriarcat, les femmes ont joué un rôle clé dans la vie politique. Cette période a vu émerger des formes d'autorité féminine au sein des sphères dirigeantes. Cette étude a pour but de mettre en lumière les conditions qui ont permis aux femmes d'occuper une place politique dans ces sociétés, ainsi que les façons dont elles exerçaient ce pouvoir. Il est question de mettre en lumière ces femmes qui assuraient d'importantes charges politiques. Pour ce faire, nous avons adopté une méthode qui confronte des sources écrites arabes, européennes et les traditions orales soudanaises. Notre méthode intègre aussi bien une approche quantitative que constructiviste. Visant à valoriser l'image de la femme ouest-africaine, l'étude met en exergue les positions politiques stratégiques que certaines femmes ont occupées dans les grands empires soudanais. Leur statut dans la lignée familiale, leur importance dans la transmission dynastique et surtout leur capacité à désamorcer ou à résoudre les conflits ont milité en leur faveur.
Mots clés : Femme, Politique, Mandingue, Cayor, Songhay.

Women in the manding, « cayorian », and songhay political spheres (13th-16th centuries)

Abstract:
In medieval Africa, the Mali Empire, the Songhay, or the Serer and Wolof kingdoms – despite patriarchy - women played an essential role in political life from the 13th to the 16th century. This period saw forms of female authority in the ruling spheres. This contribution aims to highlight the conditions under which women were able to occupy a political space in these societies, as well as the modalities of exercising this power. The aim is to shed light on these women who held important political offices. To this end, we have adopted a method that compares Arabic and European written sources with Sudanese oral traditions. Our methodology incorporates both a quantitative and a constructivist approach. Aiming to promote the image of West African women, the study highlights the strategic political positions that certain women held in the great Sudanese empires. Their status within the family lineage, their importance in dynastic succession, and above all their ability to defuse or resolve conflicts worked in their favor.
Keywords : *Woman, Politics, Mandingue, Cayor, Songhay.*

1. Introduction

Les études sur l'histoire politique de l'Afrique de l'Ouest médiévale restent encore fortement campées sur les institutions politiques masculines et les figures souveraines masculines. Cela s'observe de façon particulière dans les formations politiques de la boucle du Niger, comme l'Empire du Mali, le Songhay ou les royaumes sérères et wolofs. Pourtant, dans ces entités politiques, des femmes ont rompu ce cycle de gouvernance dominé par les hommes. Certaines ont joué un rôle essentiel dans la légitimation du pouvoir, la médiation politique et la transmission dynastique. D'autres sont allées jusqu'à exercer l'autorité politique. À travers la confrontation du contexte mandingue, du Cayor et du Songhay aux XIIIe-XVIe siècles, il s'agit d'interroger le statut, les fonctions et l'influence des femmes dans la sphère du pouvoir. Cette période marque la maturité politique du Mali et du Songhay impérial. Elle voit aussi l'affirmation progressive des royautés wolofes.

Les textes arabes médiévaux, principalement Ibn Khaldoun et Ibn Battuta, restent très superficiels voire muets sur la place des femmes dans la gouvernance politique des grands empires médiévaux ouest-africains. Néanmoins, les rares références qu'ils donnent témoignent de l'existence d'un espace politique où les femmes exercent une autorité reconnue, quoique rarement mise au premier plan. Cette lacune est corrigée par les traditions orales, portées par les griots et consignées ultérieurement, et aussi les sources soudanaises telles que les Tarikh es-Sudan et *Tarikh el-Fettach*. Ces sources lèvent un coin de voile sur des figures féminines ayant joué un rôle crucial dans les dynamiques de pouvoir. Pour ce qui concerne le Cayor, le récit des voyages de navigateurs européens comme Alvise Cadamosto représente d'importantes base de données sur le rôle des femmes dans la vie politique.

Partant de ce postulat, il convient de se poser la question suivante : dans quelle mesure les femmes mandingues, cayoriennes et songhays ont-elles participé à la vie politique dans leur société respective ? Et quelle était la nature du pouvoir exercé ? La principale piste de recherche envisagée ici, est que, n'étant pas totalement étrangères aux jeux politiques, les femmes y ont tiré leurs épingles du jeu. Certaines ont occupé des positions clés, fondées principalement sur leur statut lignager, leur rôle dans la transmission dynastique, leur fonction de médiatrices, leur rôle de co-régente ou de co-souveraine, tout en évoluant dans un système largement patriarcal. Ainsi, la place de la femme dans le pouvoir ne peut être appréhendée uniquement par la présence de souveraines ou de dirigeantes, mais également par leur rôle symbolique, institutionnel et diplomatique.

La démarche adoptée s'inscrit dans celle de l'histoire sociale et politique. Elle a consisté dans un premier temps à faire un repérage systématique de toutes les allusions faites dans les sources au pouvoir des femmes. Elle a consisté, dans un second temps, à croiser, non seulement les données sur le rôle des femmes dans la vie politique dans chacun des espaces étudiés mais aussi à confronter les sources écrites et la tradition orale. Pour ce faire, un tableau comparatif sur les rôles des femmes dans les trois espaces a été dressé. Cela a pour avantages de faire ressortir les permanences et les ruptures du phénomène étudié. En se basant aussi sur une analyse qualitative, la démarche fait appel au constructivisme social, car cette étude participe aussi de la construction de l'image de la femme.

Cet article se propose d'examiner les différentes formes d'autorité féminine dans les arcanes du pouvoir au Mali, au Cayor et au Songhay aux XIII^{e}-XVI^{e} siècles. Cela se fait dans le but de favoriser une compréhension du genre dans l'histoire politique des grands empires et royaumes ouest-africains. Mais cette analyse permet surtout de transcender les lectures historiographiques longtemps influencées par les paradigmes coloniaux et androcentriques.

Pour les résultats, l'argumentation est organisée en deux grands axes : le premier aborde la femme dans son rôle traditionnel d'actrice politique discrète dans l'ombre des hommes. Le second, quant à lui, bouscule les croyances et idées reçues sur la femme en politique et place cette dernière, au même titre que l'homme, dans une sorte de co-gouvernance genrée et hybride.

2. Résultats

2.1. Les femmes dans l'ombre du pouvoir politique masculin

Dans les sociétés ouest-africaines, tout comme dans les autres parties de l'Afrique noire précoloniale, la femme a un statut bien particulier dans la cosmologie et les structures sociales. Certes, elle ne joue pas de rôle de premier plan comme les hommes, mais elle est une co-actrice incontournable pour le bon fonctionnement du système de gouvernance politique. Au-delà d'être des épouses et mères, les reines-mères sont des conseillères et des garantes symboliques du pouvoir ; elles sont des courroies de transmission du pouvoir et du droit de succession. Elles participent aussi à la gouvernance par le règlement des conflits. Les princesses se présentent comme des actrices majeures de la diplomatie matrimoniale.

2.1.1. Conseillères et garantes symboliques du pouvoir politique

Dans les sociétés wolofs médiévales, certaines femmes ont joué un rôle de conseillère influente auprès des *Damel* ou *Buurba*[1]. Dans les royaumes comme Waalo, Cayor ou Baol, la *lingeer*, qui est une princesse ou reine-mère, issue de la noblesse, jouait ce rôle de conseillère de cour et de stratège politique. Son titre n'est pas seulement un titre honorifique : il montre que la *lingeer* a un rôle politique central. Mais ce rôle est généralement ignoré. L'absence d'informations sur les attributions et le rôle des reines, la gestion quotidienne de la cour et le fait que les sources mettent en avant que la personne du roi et ses prérogatives, laissent malheureusement les femmes de la sphère politique dans l'oubli.

A. Cadamosto évoque les femmes du *Damel* du Cayor sans faire mention de leur rôle social ni leurs prérogatives politiques. De même, il ignore complètement l'existence de la *lingeer*. Elle n'est pas simplement « la sœur ou la tante » du roi, mais une actrice politique à part entière, parfois plus influente que certains hommes de la cour. C'était, selon J. Boulègue (2013 : p. 69), la première femme du royaume. À ce titre, elle exerçait certains droits sur la communauté des femmes : elle jugeait les affaires impliquant des femmes, renforçant son rôle consultatif et symbolique dans la légitimité du pouvoir. Elle contrôlait des villages tributaires et exerçait une forte influence sur les décisions d'État.

La *lingeer* était au centre d'une petite cour, indépendante de celle du roi car située sur les territoires qui lui étaient attribués. Mais comme les sources sont muettes sur les *lingeers*, nous pouvons faire un parallèle entre leur organisation et celles des épouses royales qui sont mieux connues à travers le texte de A. Cadamosto (2003 : p. 65) : « Budomel avait neuf de ces femmes dans ce village, (…), et chacune d'elles a cinq ou six servantes noires, … ». Si les épouses royales, avec moins de prérogatives politiques et d'importance dans la chaîne de commandement que la *lingeer*, avaient tant de privilèges, cette dernière devait en avoir davantage. Pouvant prétendre à incarner les intérêts supérieurs du *meen*[2] royal, la *lingeer* exerçait un rôle certain, d'autant plus que nous avons à faire à des royaumes à succession matrilinéaire.

La cour de la lingeer avait une notoriété qui surpassait même le conseil du royaume. Selon J. Boulègue (2013 : p. 70) , contrairement au conseil du royaume, représentant les *laman*[3], et parfois, au-delà d'eux, l'ensemble des hommes libres, la cour de la *lingeer* avait plutôt vocation à attirer les membres de la haute aristocratie (les « Grands » dans les textes européens), de *meen garmi*[4] comme le roi. Elle jouait un rôle de conseillère en y recevant les prétendants au trône, les aristocrates qui veulent gravir les échelons, etc. Cette prérogative, même la première épouse du roi, appelée *awo* (Y. Dyao, 1929, p.172-174), ne pouvait y prétendre qu'à un moindre degré (J. Boulègue, 2013 : p. 70). La *lingeer* incarne donc une forme de pouvoir féminin institutionnalisé en Afrique de l'Ouest précoloniale. Et cela démontre que le pouvoir n'était pas uniquement patriarcal, les femmes pouvaient être des actrices clés dans la gouvernance.

[1] Dans les royaumes sénégambiens, le roi portait des appellations précises selon les peuples et les États. Ainsi, dans le royaume Cayor, on le désignait par le terme *Damel* et dans le royaume du Jolof, on le nommait Buurba.

[2] Le *meen* (matrilignage) et le *geno* (patrilignage) renvoient à la parenté dans ses restrictions et concrétisent la bilinéarité de la filiation.

[3] Provenant d'un mot mandingue, wolof et sérère qui a pour signification « maître de la terre », le vocable « Lamane » (« Laman ») est un titre désignant des chefs ou des nobles souvent compétents pour les questions relatives au foncier dans la Sénégambie.

[4] L'aristocratie affiliée à la lignée maternelle dans la société wolof. Les rois sont, le plus souvent, issus dans le système matrilinéaire, des *meen garmi*.

2.1.2. Pilier de la diplomatie matrimoniale

Les femmes ont aussi joué un rôle diplomatique de premier plan dans le fonctionnement des Etats soudanais médiévaux. La diplomatie matrimoniale fait partie des dispositifs mis en place dans la gouvernance politique des empires de la boucle du Niger. Dans ce système, les princesses royales, à travers le mariage, étaient utilisées soit pour sceller des alliances, soit pour bénéficier de la clémence d'un rival plus puissant ou pour consolider une conquête territoriale. En outre, elles étaient aussi mariées comme otages potentiels ou espionnes stratégiques. Cette pratique, propre aux structures matrilinéaires ou hybrides, a un double avantage : elle renforce non seulement l'hégémonie à travers les liens familiaux, mais permet aux femmes de jouer les rôles d'ambassadrices ou d'espionnes.

L'exemple le mieux documenté se trouve dans l'histoire de la sœur de Soundjata Keïta et de Soumahoro Kanté. Nanan Triban, sœur cadette de Soundjata Keïta, devient la concubine de Soumahoro Kanté après la défaite du Manding face au Sosso. Dankaran Touman, roi du Manding vaincu et sa mère la régente[5], sous la menace de destruction qui plane sur Niani, marient Nanan Triban au roi du Sosso. Ce geste diplomatique forcé avait pour objectif d'apaiser Soumahoro Kanté qui détenait captif Balla Fasséké, le griot de Soundjata Keïta, et qui demandait aussi la reddition totale du Manding. Dankaran Touman craignant aussi pour sa vie, offre sans hésiter sa demi-sœur Nanan Triban pour conclure la paix et sceller l'allégeance du Manding au Sosso. L'épopée de Soundjata Keïta (D.T. Niane, 1960 : p.105) donne des détails intéressants sur l'issue de ce mariage forcé vu le rôle déterminant que joue Nanan Triban dans la suite des évènements. En effet, feignant d'être une épouse loyale, elle réussit à gagner le cœur de Soumahoro Kanté et à découvrir le secret magique de sa vulnérabilité[6]. En livrant ce secret à son frère, la princesse Nanan Triban a joué un rôle important dans la victoire de Soundjata Keïta, remportée à Kirina en 1235, sur Soumahoro Kanté.

L'histoire de Nanan Triban révèle une diplomatie matrimoniale typique des empires soudanais, où les princes et princesses servaient d'otages ou d'espions à des fins politiques. Selon C. A. Diop (1987 : 105) , tous les souverains Soudanais trouvaient que c'est une sagesse politique et administrative d'astreindre les enfants de leurs vassaux dans leur palais. Si les princes étaient otages et affectés au service du roi comme des sortes de pages, et à une durée variable, car ils avaient le droit de retourner dans les royaumes, les princesses étaient, soit affectées au service de la reine, soit mariées comme c'est le cas ici de Nanan Triban.

Par ailleurs, il a existé des mariages non forcés et consentis dans le cadre des alliances entre royaumes ; contrairement à Soumahoro Kanté qui a épousé Nanan Triban de force, Naré Maghan a pris pour concubine « (…) la fille d'un de ses alliés, le roi des Kamara (…) » (D.T. Niane, 1960 : p.38). En effet, après avoir appris de la bouche du chasseur devin de Sangaran qu'il aura un héritier qui rendra le « nom du Manding immortel », Naré Maghan, impatient, alla de déception en déception car l'enfant providentiel, Sogolon Djata, ne marchait toujours pas encore à l'âge de sept ans et Sogolon

[5] Il s'agit ici de Sassouma Béréré, la veuve de Naré Maghan.

[6] Dans l'épopée mandingue, la débâcle de Soumahoro Kanté à la bataille de Kirina est généralement associée à des faveurs mystiques et magiques. A en croire cette épopée, le roi Sosso avait un mystérieux balafon qui lui procurait des pouvoirs surnaturels : il lui permettait de se métamorphoser afin de subjuguer des obstacles naturels tels que les montagnes. Pour vaincre Soumahoro Kanté, Soundjata Kéita devait utiliser une flèche assortie d'un ergot de coq blanc. En suivant cette prescription, Soundjata Kéita vint à bout du roi aux pouvoirs mystiques Soumahoro Kanté à la bataille de Kirina. Blessé par la flèche, ce dernier trouve refuge dans les montagnes de Koulikoro, où il est abattu.

kédjou ne lui avait plus donné d'enfant mâle[7]. C'est alors que le roi décide d'épouser « Namandjé », une princesse Kamara (D.T. Niane, 1960 : p.38). Cette union a pour but de donner un héritier valide et approuvé par les dieux au Manding. Ainsi de leur union naquit « Manding Boukary ou Manding Bory ». Même si Manding Bory, son fils, n'est pas l'élu, Namandjé symbolise la femme qui érige le pont entre deux royaumes, deux peuples, les Mandingues et les Kamara. Elle apparait comme une solution à un problème éminemment politique, la succession.

2.1.3. Médiatrices dans les conflits successoraux

La femme, avec son statut de reine-mère, a joué le rôle de médiatrice dans la gestion des crises politiques à travers son arbitrage dans les conflits de succession. L'exemple le plus achevé est perceptible dans l'empire Songhay avec la reine Kamsa dans le règlement du différend qui oppose ses enfants au sujet du trône après que l'aîné a détrôné leur père. En effet, le 26 août 1528, Moussa dépose son père, Askia Mohammed Ier[8], et s'autoproclame empereur. Pour asseoir son pouvoir et gouverner sans crainte d'être renversé à son tour, il entreprend d'éliminer ses frères (C. A. Diop, 1987 : 57) ; mais ceux-ci trouvent refuge dans le Tendirma[9], auprès du Kormina-Fâri Otsmân-Youbâbo[10]. Mais pour éviter que la situation s'envenime, le nouvel empereur entreprend des démarches en vue du règlement pacifique du conflit ; il envoie des émissaires délivrer un message à son frère. Il informe, dans sa lettre, Otsmân de son intronisation et l'invite à reconnaître son autorité.

Cette première tentative de raisonner son frère échoue car ce dernier refuse non seulement de recevoir son messager, mais refuse également de prendre connaissance du contenu de la lettre. Mais certainement conscient que son frère n'allait pas, tout d'un coup, obtempérer, Moussa a prévu une alternative : l'intervention de la reine-mère, Kamsa, leur mère. Il avait rédigé une seconde lettre adressée à celle-ci en donnant les instructions suivantes au messager : « Si mon frère ne veut pas recevoir la lettre qui lui est destinée, faites parvenir la seconde lettre à ma mère. » (A. Es-Sa'di, 1981 : p.134). Dans cette dernière lettre, dit A. Es-Sa'di (1981 : p.134), le prince Moussa sollicite l'aide de leur mère pour amener Otsmân à la raison et éviter qu'un conflit éclate entre les deux princes. Après avoir pris connaissance du contenu de la lettre et compris les motivations de Moussa, la reine Kamsa menace Otsmân de reniement s'il n'accepte de reconnaître l'autorité de son frère Moussa : « je te renie si tu refuses de reconnaître l'autorité de ton frère … ».

Cette intervention, sur fond de menace, amena Otsmân, sur le coup, à se rallier[11]. Il reçut le messager envoyé par son frère et pris des nouvelles de celui-ci. Et après avoir pris connaissance du message de son frère, Otsmân prit la résolution de se rendre auprès du prince Moussa et faire allégeance à ce dernier. L'argument mis en avant pour dissuader Otsmân nous importe peu, mais le

[7] Elle mit au monde, après Mari Djata, que des filles : Kolonkan et Djamarou.

[8] Askia Mohammed Ier, dit « Askia le Grand », né en 1443 et mort en 1538, est le premier empereur songhaï de la dynastie des Askia. Après lui, il eut d'autres Askia qui portent le nom Mohammed : Askia Mohammed II et Askia Mohammed III, dit El-Hadj (1582-1586).

[9] La région de Tendirma ou Tindirma était une base stratégique pour l'Empire Songhay, située à l'ouest. Elle était administrée par le Kanfari, un fonctionnaire de l'empire. Tendirma était un centre majeur du commerce transsaharien et de l'érudition islamique, contribuant à l'expansion et à la culture de l'Empire Songhay.

[10] Kormina-Fâri Otsmân-Youbâbo (ou Outhman Yawbobo) fut un haut dignitaire de l'Empire songhaï, occupant le poste de Kormina-Fôri (ou Kanfari) de 1529 à 1530. Ce titre, créé par Askia Mohammed Ier en 1494, désignait le gouverneur militaire et administratif de la moitié ouest de l'empire, basé à Tindirma (Tendirma). Il succéda à Yahya ben Abu Bakr et précéda Mohammed Bonkana Kirya, dans une période marquée par les luttes successorales après la déposition d'Askia Mohammed Ier par son fils Moussa.

[11] Ce ralliement ne dura pas longtemps. Sous l'influence de son griot qui lui rappel les enjeux de sa décision, il revint sur sa volonté de faire la paix avec son frère. En acceptant de faire la paix avec Askia Moussa, selon le griot, Otsmân met à mal sa légitimité, son honneur et l'ordre impérial.

fait que les paroles de Kamsa aient fait de l'effet sur son fils Otsmân témoigne de l'influence que la femme avait dans la légitimation du du pouvoir royal ou impérial. Ici Kamsa tranche un conflit successoral en utilisant son influence maternelle. En tant que mère, elle sait qui des deux frères antagonistes est le plus légitime à monter au trône dans ce contexte de « coup d'Etat ». En demandant à Otsmân de reconnaitre le pouvoir de son frère, Kamsa cherche à désamorcer un conflit armé. Mais en le faisant, elle valide et légitimise Askia Moussa l'usurpateur au grand dam de son frère.

Cet épisode montre combien les reines-mères, les reines, les princesses ont parfois joué des rôles importants dans la gouvernance politique des Etats soudanais médiévaux. La preuve, le prince Moussa demande à sa mère, Kamsa « d'user de son ascendant (…) » ou « de son crédit » (A. Es-Sa'di, 1981 : p.134) pour que Otsmân ne soit pas le promoteur d'un conflit entre eux. Certes, les sources historiques spécifiques sur les femmes dans la résolution des conflits royaux au Songhaï, comme dans les autres empires, restent lacunaires, mais sous les dynasties Sonni et Askia, les femmes exerçaient une influence indirecte via des conseils royaux et des réseaux matrimoniaux. La tradition songhaï patrilinéaire intégrait des mécanismes familiaux où les mères ou parentes royales jouaient un rôle médiateur en dernier recours lors des querelles entre « frères de lait, évitant l'escalade violente. Le cas Kamsa est un exemple intéressant qui met en lumière l'apport de toutes ces femmes de cour qui ont joué un rôle important dans la vie politique et qui sont restées dans l'anonymat. À côté de ces exemples de participation forte mais indirecte à la vie politique, les sources révèlent que des femmes ont eu à gérer directement le pouvoir, en leur propre nom, et non derrière des dépositaires masculins.

2.2. Les femmes et l'exercice direct du pouvoir politique

Dans l'histoire des grands empires soudanais, certaines femmes se sont trouvées au cœur du pouvoir politique. Elles ont pris une part importante dans l'exercice du pouvoir politique en tant que souveraines ou régenté.

2.2. 1 Femme : Co-souveraine au trône impérial

Lorsqu'on aborde la question du pouvoir politque en Afrique en général, et en Afrique occidentale médiévale en particulier, l'attention est principalement accordée aux hommes. Bien que moins documentées comme régentes autonomes que les Kandake[12], certaines femmes des grands empires de la boucle du Niger et des royaumes sénégambiens exerçaient une influence décisive sur les décisions royales et l'héritage, complémentant l'autorité masculine dans une idéologie de dualité genrée. Le cas de figure régnante ou Contrairement aux autres empires ou royaumes de l'Afrique occidentale médiévale, la place de la femme dans l'idéologie politique et la légitimité du pouvoir dans l'empire du Mali était plus marquée. Les reines comme la Qâsa partageaient le pouvoir royal avec le Mansâ, renforçant la légitimité dynastique.

Lorsqu'Ibn Battuta visite le Mali au XIVe siècle, Souleymân en était le Mansâ. Dans l'une de ses anecdotes (Ibn Battuta, 1985, p. 357), il fait part de ce qu' :

> Il arriva, pendant mon séjour à Mâlli, que le sultan se fâcha contre son épouse principale, la fille de son oncle paternel, qui était appelée Kâçâ ; le sens de ce mot, chez les nègres, est reine. Or elle est dans le gouvernement l'associée du souverain, d'après l'usage de ce peuple, et l'on prononce son nom sur la chaire conjointement avec celui du roi.

En effet, Qâsa est accusée de mener des activités subversives, en complicité avec Djâtil, contre le pouvoir de son roi, Mansa Souleymân. Cela lui vaut la prison et son remplacement par une roturière, Bendjoû, comme reine aux côtés de Souleymân. Très vite un mécontentement général se fit sentir car le peuple « parla beaucoup sur ce sujet, et il désapprouva la conduite du sultan » (Ibn Battuta, 1985, p.

[12] Le titre de kandake est porté par certaines reines koushites.

357). La famille royale monte également au créneau, à travers l'attitude des cousines paternelles du roi, pour défendre l'ordre « constitutionnel » (Ibn Battuta, 1985, p. 357) :

> Les cousines paternelles de ce dernier (Mansa Souleymane) se rendirent chez Bendjoû, pour la féliciter d'être devenue reine ; elles mirent des cendres sur leurs bras, mais ne se couvrirent point la tête de poussière. Plus tard, le monarque ayant fait sortir Kâçâ de sa prison, les mêmes filles de son oncle paternel entrèrent auprès de cette princesse pour la congratuler sur sa mise en liberté ; elles se couvrirent la tête et le corps de poussière, comme d'habitude.

Cet assentiment général contre la décision du roi et le traitement réservé à Bendjoû montrent que Qâsa était un maillon essentiel dans le système politique de l'époque. Son sang royal était certainement un atout important pour elle car, princesse de sang, elle est née et a grandi dans le cercle du pouvoir. Elle était donc au parfum de la gestion du pouvoir et a sans doute participé à des prises des décisions importantes (S. Sangaré, 2016 : p.133).

Qâsa apparaît ici comme co-régnante et exerçant un pouvoir politique effectif. Ibn Khaldoun l'a fait figurer dans la table généalogique des souverains du Mali au même titre que les hommes (Ibn Khaldoun, 1985 : p. 344). Une étude récente a analysé cette généalogie et a confirmé la présence de Qâsa comme roi du Mali en 1360 au même moment que Mansa Souleymân (F.-X. Fauvelle, 2022 : p. 168). F.-X. Fauvelle part du postulat qu'il existe un consensus académique pour estimer que la succession au sein de la dynastie royale du Mali était patrilinéaire. Cependant, il fait savoir que la patrilinéarité n'est pas, du point de vue anthropologique, un système de succession mais plutôt un système de filiation.

Certains historiens ont identifié deux principaux principes successoraux : la succession collatérale et la succession en primogéniture. Mais il se trouve que ces principes présentent et comportent des exceptions. C'est pourquoi, F.-X. Fauvelle parle, quant à lui, de succession lignagère par droit d'aînesse : le trône revient au plus âgé du lignage à la mort du roi. À la fin d'une génération, le droit de succession revient au plus âgé de la génération qui suit (F.-X. Fauvelle, 2022 : p. 163).

Dans tous les cas, nous pensons que nous sommes toujours dans un système de filiation patrilinéaire, et l'exception ici, c'est que tous les descendants (hommes comme femmes) appartiennent au lignage de leur père. Cela revient à dire que la succession n'est pas dévolue qu'aux hommes du lignage. Les femmes du lignage pouvaient prétendre aussi à prendre le pouvoir politique. L'anecdote d'Ibn Batutta sur le différend entre la reine Qâsa et le Sultan Souleymân révèle cet état des faits. Elle nous apprend qu'à la tête de l'empire du Mali, à l'époque du règne de Mansâ Souleymân, une reine du nom de Qâsa co-gouvernait à avec lui et que par la noblesse de son sang, elle avait le pouvoir de légitimer le pouvoir.

2.2.2. Femme : régente et figure de leadership

En dehors d'être une partenaire dans la gestion du pouvoir politique, comme l'a fait le reine Qâsa, d'autres reines ont exercé le pouvoir politique comme régente. L'une des figures principales de ces femmes régentes émerge dans l'épopée mandingue. Il s'agit de Sassouma Bérété. Épouse principale de Naré Maghan Kon Fatta (roi de Niani), elle accède au pouvoir après la mort de son époux. Son fils Dankaran Touman est intronisé, mais la régence lui incombe en raison de la minorité et de l'infirmité supposée de Soundjata, demi-frère cadet né de Sogolon Kédjou (femme captive). La tradition orale recueillie par Djibril Tamsir Niane (1960 : p.41) rend compte de cet épisode en ces termes :

> […] après cette entrevue entre Naré Maghan et son fils, le roi mourut. Le fils de Sogolon n'avait que sept ans ; le conseil des anciens se réunit dans le palais du roi, Doua eut beau défendre le testament du roi qui réservait le trône à Mari-Djata le conseil tint nul compte du vœu de Naré Maghan. Les intrigues de Sassouma Bérété aidant, Dankaran Touman fut déclaré roi, un conseil de régence fut formé où la reine-mère était toute puissante.

La régence de Sassouma intervient à la faveur de la vacance du pouvoir suite à la mort de Naré Maghan. La disparution de Naré Maghan et la minorité de Dankaran Touman attirent l'appétit des voisins comme le Sosso de Soumahoro Kanté qui annexe le Manding. Mais la présence de Sassouma Bérété aux côtés de son fils permet de limiter l'anéantissement complet du royaume. Elle réussit à rassembler les mandingues dispersés et à consolider un pouvoir centralisé.

Sa régence est marquée par des actions politiques dans trois domaines. Elle tisse, dans un premier temps, une alliance matrimoniale avec le Sosso ; elle marie sa fille Nanan Triban à Soumahoro Kanté, le tout puissant roi Sosso, scellant ainsi une paix précaire. Cette politique vise à calmer les ardeurs de Soumahoro[13] tout en légitimant Dakaran. En outre, elle s'adonne à une répression clanique en réprimant ses rivaux, notamment Sogolon et ses enfants et leurs alliés. Les griots dépeignent Sassouma comme une stratège impitoyable : elle orchestre l'exil de Soundjata, pour empêcher la prophétie selon laquelle Soundjata serait le roi qui « rendra le nom du Manding immortel à jamais » (D.T. Niane, 1960 : p. 20), un libérateur. Cette marginalisation clanique renforce son contrôle sur les *farins* (conseils nobles). Elle instaure enfin une diplomatie militaire à travers sa gestion des armées ; elle planifie, avec Dakaran, les premières campagnes contre les Soussous, en mobilisant les esclaves-guerriers. J. Bazin (1972, pp. 145-167) documente les assemblées ou Sassoumama « tranche les serments », via des griots loyaux, renforçant sa régence.

L'épopée mandingue adopte un discours panégyrique pour glorifier Soundjata. Par contre, elle amplifie Sassouma comme une antagoniste qu'il faut censurer. Mais dépouillé de tout superflu, des apparats de louange, ce texte constitue une bonne base de données anthropologiques et historiques. N. Levtzion (1973 ; pp. 120-150) l'évoque comme une reine-mère abritant farins lors des crises. Cela met en rapport sa régence et les structures genrées pré-maliens. Même si elle ne fait pas l'unanimité, Sassouma Bérété incarne la *nyamakala* (force féminine) qui influence les structures genrées du Mali comme les *mouso kôrôs* chez Soundjata. Des études féministes voient dans le personnage de Sassouma Bérété une résistance au système patriarcal arabisé post-XIVe siècle (R. M. Dilley, 2000).

Conclusion

L'étude des rôles des femmes dans les sphères politiques mandingue, cayorienne et songhay entre le XIIIe et le XVIe siècle permet de mettre en exergue une présence féminine pluridimensionnelle, variant entre influence indirecte et exercice direct du pouvoir. La première partie de l'étude révèle leur rôle discret dans l'ombre du pouvoir masculin. En tant que conseillères et garantes symboliques, certaines femmes, soit des reines-mères ou des reines, ont pesé dans les décisions de succession. Certaines princesses ont servi de piliers dans la diplomatie matrimoniale pour régler des conflits entre royaumes voisins, tandis que l'action de d'autres femmes royales, dans le domaine de la médiation, a permis de mettre fin à des conflits successoraux assurant ainsi la cohésion lignagère et l'équilibre des alliances. La seconde partie met exergue l'ascension des femmes vers l'autorité souveraine, que ce soit comme co-souveraines partageant le trône ou figures de leadership autonome.

Cette présence des femmes dans la sphère politique, qui se manifeste tant dans l'ombre des élites politiques masculines qu'au plus haut sommet du pouvoir, est la preuve d'une émancipation précoce de la femme noire aux temps des grands empires soudanais médiévaux. Malgré la prédominance des normes patriarcales, certaines femmes se sont illustrées par leur capacité d'actions politiques concrètes. Elles ont réussi à se défaire de l'étiquette qui les condamnaient à rester dans l'ombre pour se hisser au plus haut niveau et jouer des rôles politiques de premier plan. Visant à déconstruire les stéréotypes eurocentrées réductrices qui véhiculent l'idée selon laquelle le pouvoir politique en Afrique noire serait uniquement exercé par la gent masculine, cette étude montre que les

[13] Cependant, elle exacerbe les tensions, Soumahoro violant l'alliance par sa sorcellerie.

sociétés ouest-africaines avaient des modèles de gouvernance genrée hétérogène qui allie matrilinéarité et patrilinéarité.

Une approche comparative future entre la femme ouest-africaine au temps des grands Empires et la femme capétienne est envisageable. En confrontant les sources orales et narratives soudanaises, et européennes, l'étude fera ressortir les caractères communs ainsi que les singularités de la femme du Soudan médiéval et de la femme occidentale à l'époque des Capétiens. L'intérêt de l'étude serait de dégager les lignes maîtresses permettant de mieux comprendre et d'expliquer la place et le rôle de la femme de la vie sociopolitique de ces deux civilisations.

Références bibliographiques

Bazin (Jean), 1972. *Recherches sur les griots mandingues des régions de Kayes et de Bamako*. Paris : Maspero (La Librairie maspéro, coll. "Pierres de touche"). 248 p.

Bell (Nawal Morcos), 1972, « The Age of Mansa Musa of Mali », *The International Journal of African Historical Studies*, Vol. 5, No. 2, pp. 221-234 (14 pages)

Boulègue (Jean), 2013, *Les royaumes wolofs dans l'espace sénégambien (XIIIe-XVIIIe siècle)*, Karthala, Paris, 503 p.

Cada Mosto (Alvise), 2003, *Voyages en Afrique noire d'Alvise Ca'da Mosto (1455-1456)*, relation traduite, présenté, 160 p.

Diley (Roy Martin), 2000. "Feminine Power in Mandingue Epic". *Journal of African History* 41 (2) : 245-268.

Diop (Cheick Anta), 1987, *L'Afrique noire précoloniale*, 1, Paris, Présence Africaine

Dyao (Yoro), 1929, « Etude sur le Cayor), dans *Le Sénégal d'autrefois (Cahiers de Yoro Dyâo)*, publié dans le *Bulletin de Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, tome 12, nos 1-2, p. 133-211.*

Es-Sa'di (Abderahaman), 1891, *Tarikh es-Sudan*, Traduit de l'arabe par O. Houdas, Librairie d'Amérique et d'Orient, Paris, 540 p.

Fauvelle (François-Xavier), 2022, *Les masques et la mosquée, l'empire du Mali (XIIIe-XIVe siècle), CNRS Editions, Paris, 295p. XIIIe-XIVe siècle.*

Ibn Battuta, 1975, *Rihla* dans Cuoq (J. M.) (éd. et trad.). *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe au XVIe siècle (Bilād al-Sūdān)*. Préface de Raymond Mauny. Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique (Sources d'histoire médiévale, 7), (réimpression 1985). 490-515 p.

Ibn Khaldoun, 1985, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe au XVIe siècle* (Bilad Al-Sudan), Editions du Centre national, Editons du centre national de la recherche de la scientifique, Paris, pp. 328-363

Levizion (Nehemia), 1973, Ancient Ghana and MaliL. London : Methuen & Co Ltd (Studies in African History, n°7). x + 283 p., cartes. ISBN : non listé (rééd. 1980, Africana Publishing Co.).

Levtzion (Nehemia), 1972, « The Thirteenth and Fourteenth-Century King of Mali », In N. Levtzion « Was Royal Succession in Ancient Ghana Matrilineal ? », *The International Journal of African* Historical Studies, 5 (1), p. 91-93

Niane (Djibril Tamsir), 1960, *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Présence africaine, Paris, 154 p.

Sangaré (Souleymane), 2016, *Afrique occidentale : États, gouvernances et conflits et conflits (VIIIe-XVIe* siècle), Différance pérenne, Québec, 196 p.

Delphine Zanga Tsogo : capital politique et entrepreneuriat public au service du développement du Cameroun

Sakinatou Daouda

PhD en Sciences Politiques, Maître de Recherche, Centre National d'Éducation/Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (CNE/MINRESI) du Cameroun, Chef de Bureau de la Coordination, CRRI-EN, sakinatoudaou@gmail.com, Tél : 679908988

Auteur correspondant : E-mail : sakinatoudaou@gmail.com, Tel : 679908988

Article soumis le 10/06/2026 et accepté le 25/06/2026

Réf : 2COLRS-089

Résumé :

Delphine Zanga Tsogo a bâti une carrière exceptionnelle à l'intersection du soin, de l'action sociale, de la politique et de la littérature. Il est question de mettre en évidence son parcours à travers le double prisme du capital politique et de l'entrepreneuriat public. La mobilisation du constructivisme, de l'interactionnisme et du féminisme institutionnel comme méthodes d'analyse permet de démontrer et de saisir comment cette pionnière a accumulé des ressources symboliques, sociales, institutionnelles et internationales qu'elle a ensuite investies dans la conception et la mise en œuvre de politiques sociales novatrices, faisant d'elle une authentique entrepreneure au service du développement. L'analyse met donc en lumière ses réalisations concrètes, les stratégies de « courtage » déployées entre échelles locale et globale, ainsi que les tensions entre son volontarisme réformateur et les logiques d'un régime autoritaire. L'article contribue au développement de la sociologie politique du genre et du développement en Afrique centrale. Pour ce faire, c'est à travers le décryptage des œuvres concrètes de cette femme pionnière dans l'espace politique et la conduite de politique publique à fort impact sur le développement que ces avancées heuristiques sont visibles.

Mots-clés : femme politique, leadership public, développement, féminisme d'État, Cameroun.

Delphine Zanga Tsogo: Political Capital and Public Entrepreneurship in the Service of Cameroon's Development

Abstract:

Delphine Zanga Tsogo built an exceptional career at the intersection of care, social action, politics, and literature. This study highlights her trajectory through the dual lens of political capital and public entrepreneurship. By employing constructivism, interactionism, and institutional feminism as analytical frameworks, the article demonstrates how this pioneer accumulated symbolic, social, institutional, and international resources. She subsequently invested these assets in the design and implementation of innovative social policies, establishing herself as a genuine entrepreneur dedicated to development. The analysis sheds light on her tangible achievements, the "brokering" strategies she employed across local and global scales, and the tensions between her reformist drive and the dynamics of an authoritarian regime. The article contributes to the political sociology of gender and development in Central Africa. These heuristic insights emerge from an examination of the concrete work of this pioneering woman within the political sphere and her leadership of high-impact public development policies.

Keywords: *female politician, public leadership, development, state feminism, Cameroon.*

Introduction

Dans le paysage politique africain postcolonial, l'émergence des femmes dans les arènes décisionnelles semble encore constituer une exception plutôt que la norme. Pourtant, dès les premières décennies des indépendances, certaines figures pionnières ont réussi à s'imposer, ouvrant des brèches dans des systèmes fortement masculinisés. Le Cameroun de l'ère Ahidjo (1960-1982) n'échappe pas à cette dynamique, avec l'apparition remarquée de Delphine Zanga Tsogo comme première femme Ministre en 1970. Si l'historiographie camerounaise a surtout retenu le symbole que représente cette nomination historique, elle a moins analysé les mécanismes par lesquels cette pionnière a opérationnalisé son pouvoir au bénéfice du développement. Il est question d'interroger les modalités d'accès, d'exercice et d'influence des femmes au sein des élites étatiques africaines dans les décennies post-indépendance et leurs impacts sur le développement des États Africains. Dès lors, comment Delphine Zanga Tsogo a-t-elle négocié son statut de pionnière au sein des arènes politico-

administratives camerounaises, et par quels mécanismes a-t-elle transformé cette position en un levier pour initier et conduire des projets de développement concrets. Il s'agit en effet, de retracer sa trajectoire politico-administrative ascendante afin de comprendre de quelle façon elle a négocié son statut de pionnière dans un espace de pouvoir fortement masculinisé et d'analyser la conversion de son capital politique en actions de développement concrètes. Mieux, d'interroger les conditions d'émergence, les stratégies et la nature de l'agence féminine dans un espace étatique masculinisé. Notre démarche s'inscrit en droite ligne avec les travaux de certains auteurs tels que Achille Mbembe sur *De la postcolonie* qui offre un prisme critique, analysant comment le régime a « coopté » les femmes leaders pour légitimer son pouvoir, transformant le militantisme en rouage du clientélisme. Zanga Tsogo est perçue comme une pionnière et le bras séculier du parti unique. Son cas est particulièrement intéressant car il met en évidence les stratégies déployées pour consolider son influence sectorielle et pour attirer des ressources vers ses projets de développement et ainsi renverser les barrières de genre qui limitent les marges de manœuvres des femmes dans un milieu hyper-masculin. Or, la trajectoire de Zanga Tsogo semble illustrer ce que l'on pourrait appeler une élite de transition : son capital politique (fidélité aux régimes successifs) est constamment reconverti en postes économiques stratégiques, et sa réussite gestionnaire est utilisée pour assoir sa légitimité politique. La littérature féministe (A. M. TRIPP, *Women and Power in Postconflict Africa*) montre que pour les femmes africaines, l'accès aux ressources économiques d'État est souvent conditionné par une allégeance politique stricte. Notre approche méthodologique est fondée sur l'analyse de contenu, l'exploitation de sources historiques et documents s'inscrivant dans le champ des études sur le genre, l'État et le développement en Afrique. Le décryptage de ce sujet impose la mobilisation du constructivisme, de l'interactionnisme et du féminisme institutionnel comme méthodes d'analyse. Les résultats obtenus montrent que sa victoire politique fut un prérequis pour une action développementale tangible. Sa trajectoire illustre un modèle de gouvernance féminine où le capital politique acquis est inéluctablement converti en rente de développement socio-économiques. L'enjeu de cette étude est de réorienter les études sur le genre et le politique en Afrique en les abordant sous l'angle de la contribution au développement. Nous analyserons ainsi successivement les conditions de son accession au pouvoir et les stratégies déployées pour consolider son influence (1), et ensuite la matérialisation de cette influence dans des œuvres de développement emblématiques tout en discutant sa portée et ses limites (2).

1. La conquête du pouvoir politico-administratif : accès et légitimation dans l'appareil d'État

La conquête du pouvoir politique n'étant pas aisée, son exercice l'est encore davantage dans un contexte de lutte de positionnement à la tête des appareils étatiques camerounais. La femme, « catégorie sociale à part », se trouve ainsi contrainte de briser cette barrière structurelle et même institutionnelle qui pèse sur son accès à ce milieu misogyne par essence. De par son dynamisme et surtout à la faveur d'un cadre juridique et volonté politique favorable, Delphine Zanga Tsogo a réussi à se frayer un chemin en politique. Il convient cependant de rechercher les conditions qui ont favorisé l'accès voire, l'ascension politique de cette pionnière (1.1) et les stratégies de légitimation dans l'exercice du pouvoir politico-administratif (1.2).

1.1. Un contexte politique favorable à l'émergence de figures féminines

La situation de la femme a pendant longtemps été ignorée dans cette société essentiellement misogyne. Les choses changent lorsqu'elles commencent à revendiquer leurs droits. Cette revendication a été rendue possible grâce à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948 et plus tard, le développement des théories féministes au cours des années 1970. Ce changement a donné un coup de pouce à l'émancipation des femmes du monde entier qui vivaient en marge de la gestion du monde. En une à deux décennies, ce processus a fini par réunir des femmes de la planète qui s'opposent encore souvent vivement les unes aux autres sur des discours, des priorités et des méthodes, mais peuvent également s'écouter. Lors des indépendances, les femmes n'ont pas accédé aux hautes sphères du

pouvoir national. Bien au contraire, elles se sont pliées aux règles des pères de l'indépendance, ne remettant en cause, ni leur pouvoir patriarcal, ni le statut qui leur était imposé. Il a fallu attendre la fin des années 1970, pour qu'elles puissent prétendre à des positions gouvernementales comme cela a été le cas au Cameroun. La nomination de Delphine ZANGA TSOGO au poste de Ministre Adjointe de la Santé Publique en 1970, puis comme Vice-Ministre de la Santé Publique en 1972 et Ministre des Affaires Sociales en 1975 en est une illustration. « En clair, en 1970, le président Ahmadou Ahidjo la nomme secrétaire d'État à la Santé publique, faisant d'elle la première femme ministre du Cameroun. La même année, elle est élue députée à l'Assemblée nationale, mandat qui renforce son ancrage électoral » (Ch. NKOLO, 2011, 134).

En sa qualité de membre du Comité central de l'Union Nationale Camerounaise (UNC), le parti unique, elle a accès aux arènes décisionnelles suprêmes et bénéficie du soutien de ses confrères. En tant que ministre elle acquiert les ressources financières nécessaires pour la conduite des projets et actions de développement concrètes. Être parlementaire lui permet de construire un réseau dense dans toutes les Régions du pays et de rallier toutes les forces vives à son projet de développement et lui garantit une certaine proximité avec la population électrice. Zanga Tsogo instrumentalise ses positions pour attirer des ressources vers ses projets.

> Ses collègues masculins la respectent, même si certains la considèrent avec une condescendance teintée de paternalisme. Toutefois, elle doit constamment prouver sa légitimité, ce qui la pousse à une rigueur et une efficacité supérieures. Cette exigence d'excellence est un trait typique des femmes pionnières en politique, contraintes de sur-performer pour être acceptées (M. SINEAU, 2001).

Le feu président Ahmadou AHIDJO, soucieux de moderniser l'image du pays et de rallier toutes les forces vives à son projet d'unité nationale, instrumentalisera à plusieurs reprises la figure de la femme évoluée comme symbole de progrès. La nomination d'une femme Ministre relève ainsi d'une stratégie politique calculée, visant à la fois à satisfaire une certaine opinion progressiste et à démontrer l'ouverture du régime. Dans un tel système patriarcal, les femmes ne sont tolérées que pour servir les intérêts des hommes et du régime qu'ils incarnent majoritairement. Malgré cette réalité déguisée, la présence des femmes en politique était rare et a été félicitée car cela n'était pas du tout monnaie courante et chose aisée.

1.2. Le capital socioculturel d'une pionnière : stratégies de légitimation dans l'exercice du pouvoir politico-administratif

Delphine Zanga Tsogo ne doit pas son ascension au seul volontarisme présidentiel. Son parcours préalable révèle un capital socioculturel remarquable pour une femme de son époque. Son ascension politique, elle le doit à son parcours scolaire et académique qui la prédestinait déjà à une carrière et pas des moindres dans le domaine du social.

> Née le 21 décembre 1935 à Lomié, dans l'Est-Cameroun, d'un père catéchiste Betsi et d'une mère Baka, Delphine Zanga Tsogo grandit dans un milieu modeste mais fortement valorisé par l'éducation. Après l'école primaire à Yaoundé, elle intègre l'École des infirmières et sages-femmes d'Ayos, où elle obtient son diplôme en 1958 (E. DIPITA, 2016, 112).

Elle a débuté sa carrière professionnelle en tant qu'Infirmière à l'Hôpital central de Yaoundé, où elle a acquis une connaissance intime des réalités sanitaires et sociales du pays. Par la suite, *« En 1960, une bourse lui permet de poursuivre sa formation en France, à l'École des cadres sociaux de Paris, d'où elle sort diplômée en service social »* (E. DIPITA, 2016, 112).

Ce double bagage : soin et action sociale est rare pour une femme camerounaise de cette génération. Il lui confère une compétence technique immédiatement monnayable dans l'administration naissante. À son retour, elle devient assistante sociale puis cheffe du Service des Affaires sociales de Yaoundé. Cette position la met au contact quotidien des populations et de leurs difficultés : abandons d'enfants, veuvages précoces, polygamie non consentie, handicaps physiques et mentaux. Elle se

confronte à des situations extrêmes, comme ces veuves chassées de leur domicile par leur belle-famille ou les enfants abandonnés dans des maternités surchargées. Comme le souligne Chantal Nkolo dans sa thèse, « son passage par le service social a constitué un observatoire privilégié des inégalités, qui allait nourrir à la fois son action publique et son écriture » (Ch. NKOLO, 2011, 54). Ce premier capital, technique et expérientiel, sera le socle de toute son action. Il importe de noter que ce capital n'est pas seulement cognitif : il est aussi affectif et moral, car il lui donne une connaissance incarnée des souffrances sociales, qui la rend crédible lorsqu'elle parle au nom des vulnérables. Cette expertise technique dans le domaine sanitaire constitue un premier gage de légitimité professionnelle. Surtout, c'est au regard du travail par elle abattu auprès des populations vulnérables que se porte le choix de la plus haute instance sur sa personne pour continuer à prendre soin en influençant les politiques de santé publique de l'intérieur de l'appareil d'État qu'est le Ministère de la Santé.

Bien plus, en 1975, son passage du Ministère de la Santé au poste de Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République représente un tournant stratégique. Loin d'être une disgrâce, cette mutation la place au centre névralgique du pouvoir, lui conférant une influence transversale sur l'ensemble de l'appareil administratif. Cette position lui donne notamment accès aux circuits de décision budgétaire et lui permet de développer un réseau relationnel étendu avec les Gouverneurs de Région, les Directeurs d'Entreprises Publiques et les partenaires techniques.

Son élection au poste de députée à l'Assemblée nationale et sa nomination en tant que membre du gouvernement l'amènent à renforcer simultanément sa légitimité populaire et son ancrage territorial et institutionnel. Légitimité qu'elle doit à sa proximité avec les populations et son parcours professionnel qui l'a toujours amené à être proches des populations les plus démunies et vulnérables. Au plan institutionnel, les politiques en faveur des femmes et des personnes vulnérables font d'elle une administratrice de pointe. C'est dire que son maintien à des postes de haute responsabilité pendant près de deux décennies témoigne d'une maîtrise des rouages du management public et territorial.

2. L'entrepreneuriat public comme matérialisation de la victoire politique

Son capital politique réside en sa capacité à s'attirer la confiance de la population à travers l'octroi des formations visant l'autonomisation de celle-ci et la réalisation de projets de développement concrets grâce au concours de partenariats internes et internationaux. L'approche de Tsogo se caractérise par un pragmatisme notable. Plutôt que de porter de grands discours théoriques sur le développement, elle privilégie la réalisation de projets-pilotes. Cette méthode par l'exemple correspondait bien aux attentes d'un régime qui valorisait les réalisations tangibles comme preuves de son efficacité. Il faut croire que le régime en place se servait de son dynamisme réformateur afin d'accroître son influence et d'asseoir sa légitimité. Il s'agira ici de mettre en évidence les stratégies de conversion du capital politique en action de développement concrètes (2.1) et les limites à ces actions de développement (2.2).

2.1. La conversion du capital politique en actions développementales

L'instrumentalisation du capital politique au service du développement permet également de légitimer celle-ci. Les actions de développement de cette pionnière sont beaucoup plus perceptibles au sein du parti unique et du Ministère des Affaires sociales.

Au milieu des années 1980, Delphine Zanga Tsogo cumule donc un capital politique hybride et multidimensionnel (technique, militant, institutionnel et symbolique). Ce capital composite la distingue de la plupart des élites politiques masculines de son temps. Il lui permet d'envisager l'action publique non comme une simple gestion, mais comme un espace d'innovation. On pourrait parler, à son sujet, d'une « entrepreneure d'institution », selon la formule de Jacques Chevallier, capable de faire évoluer l'administration de l'intérieur en mobilisant des ressources exogènes et endogènes. Toutefois, ce capital n'est pas pleinement autonome : il reste dépendant, pour une large part, de la faveur du prince. Mieux,

la réalisation des œuvres de développement ne serait possible du moment où elles bénéficient du consentement et surtout du soutien de celui qui incarne l'autorité d'État et ne sont pas contraires à la politique de gouvernance de ce dernier. C'est cette tension entre autonomie et dépendance qui traversera toute sa carrière. Se départir de cette dépendance au sentier semble ne pas être aisée, mais elle se bat pour se construire une identité propre à elle.

C'est ainsi qu'une fois nommée, Tsogo déploie des stratégies actives pour s'imposer dans un environnement masculin. Ses prises de parole, rapportées par la presse officielle, mettent systématiquement en avant le pragmatisme technique et la loyauté politique. Car, au Cameroun post-indépendance, les organisations féminines sont à la fois des courroies de transmission du parti unique et des espaces de mobilisation réelle. Zanga Tsogo comprend très tôt l'intérêt de s'y investir. Elle adhère à l'Union Nationale des Femmes du Cameroun (UNFC), dont elle gravit rapidement les échelons jusqu'à en devenir une responsable nationale.

Au sein de l'UNFC, elle ne se contente pas de discours politiques. Elle organise des campagnes de formations au bénéfice des femmes rurales. C'est à travers une politique dite de proximité qu'elle y parvient. Pour ce faire, elle recueille les doléances et prend connaissance des réalités locales. Elle articule sa fonction de ministre de la Santé avec le rôle traditionnellement dévolu aux femmes de pourvoyeuses de soins, donnant ainsi une coloration genrée et culturellement acceptable à son autorité. On peut ainsi parler de socialisation genrée. Ce militantisme de terrain lui permet de construire un réseau dense dans toutes les Régions du pays. Surtout, il lui donne une légitimité « par le bas », une capacité à parler au nom des femmes et à être entendue par elles. Cette légitimité est précieuse dans un régime où les élites sont souvent soupçonnées d'être coupées du peuple. Le capital militant ainsi accumulé est autant politique que social : il fait d'elle une interlocutrice incontournable pour les autorités qui cherchent à encadrer la mobilisation féminine. Il lui permet également de disposer d'une base de soutien relativement autonome du parti, ce qui constitue une ressource de négociation non négligeable.

Le ministère des Affaires sociales est, à l'époque, une structure jeune, mal dotée et souvent perçue comme un « ministère de consolation » réservé aux questions marginales. Zanga Tsogo va le transformer en un véritable laboratoire d'innovation sociale, illustrant ce que les politistes John Kingdon et Michael Mintrom appellent l'« entrepreneuriat de politique publique » : la capacité d'un acteur à coupler un problème identifié, une solution disponible et une fenêtre d'opportunité politique (J. W. KINGDON, 1984 et M. MINTROM, 2019). Elle a ainsi su créer un champ d'action publique (le handicap comme priorité).

Dès son arrivée, elle fait le constat de l'absence quasi totale de prise en charge des personnes handicapées. Hormis quelques initiatives caritatives religieuses, rien n'existe. Les handicapés sont souvent cachés par leur famille, exclus de la vie sociale, sans accès à l'éducation ni au travail. Elle décide d'ériger le handicap en problème public, au sens de « la sociologie pragmatique des problèmes publics » (D. CEFAÏ, 2007).

> En 1976, elle crée le premier Centre de Réadaptation pour Personnes Handicapées à Yaoundé, suivi d'un second à Douala en 1979. Ces centres ne se limitent pas aux soins ; ils intègrent des ateliers de formation professionnelle destinés à favoriser l'autonomie économique. Elle y adjoint une école spécialisée pour enfants déficients intellectuels, une première en Afrique centrale (Ch. NKOLO, 2011, 167-170).

L'innovation ne réside pas seulement dans la création des centres, mais aussi dans le discours qui les accompagne. Zanga Tsogo s'efforce de substituer au modèle caritatif, qui maintient les personnes handicapées dans la dépendance, un modèle fondé sur les droits et l'autonomisation. Ce changement de paradigme est important, même si sa mise en œuvre reste inégale.

Le capital politique de Zanga Tsogo n'est pas confiné à l'espace camerounais. Elle en projette une partie significative à l'échelle internationale, où elle multiplie les mandats et les réseaux, confirmant

l'hypothèse de Margaret Keck et Kathryn Sikkink selon laquelle les acteurs locaux peuvent contourner les blocages nationaux en s'insérant dans des réseaux transnationaux de plaidoyer.

Ces réalisations sont le fruit d'un entrepreneuriat de réseaux. Zanga Tsogo mobilise des financements extérieurs et les combine avec ceux nationaux. Elle s'adosse sur le captage des projets d'investissements publics. Elle attire des expertises étrangères afin de former et capaciter les professionnels locaux. Comme elle l'explique elle-même dans un entretien accordé au magazine Croix-Rouge, appelé Croissant-Rouge en 1998 : « Il fallait tout inventer. Nous n'avions ni modèle, ni personnel formé, ni budget suffisant. J'ai dû aller chercher l'argent là où il se trouvait, convaincre les réticents, et surtout démontrer que les personnes handicapées n'étaient pas une charge mais des citoyens à part entière » (B. MANTRANT, 1998, 31).

Parallèlement, elle s'attaque à la question des enfants abandonnés. Elle ouvre des pouponnières à Yaoundé, Douala et Garoua, en partenariat avec les congrégations religieuses. Ce faisant, elle professionnalise le secteur social camerounais, le sortant de l'amateurisme et du bénévolat. L'entrepreneuriat public consiste ici à créer une institution durable, avec ses règles, ses métiers et ses routines. Béatrice Kom, dans son ouvrage Femmes écrivains camerounaises, souligne que « l'action de Zanga Tsogo au ministère des Affaires sociales a posé les fondations d'un État social camerounais, même si ces fondations sont restées fragiles » (B. KOM, 2009, 63).

Elle s'illustre aussi dans le développement communautaire et l'inclusion des femmes rurales. Zanga Tsogo est convaincue que le développement social ne peut réussir sans améliorer les conditions de vie des femmes en milieu rural. Elle lance le « Programme d'animation féminine » qui vise à former des animatrices villageoises chargées de diffuser des notions de nutrition, d'hygiène, de planification familiale et de gestion de micro-projets. « L'originalité réside dans la méthode : plutôt que d'imposer des modèles, les animatrices identifient avec les villageoises les besoins prioritaires et les aident à chercher elles-mêmes des solutions. Elle s'inspire des méthodes de conscientisation popularisées par Paulo Freire » (P. FREIRE, 1974), qu'elle a probablement découvertes lors de ses études en France.

Le pragmatisme de cette dernière s'accompagne d'une prudence politique. Dans un régime autoritaire, l'innovation est tolérée tant qu'elle ne menace pas les équilibres du pouvoir sur lequel elle repose. Zanga Tsogo prend soin de ne jamais formuler ses réformes en termes de droits ou de contestation du patriarcat coutumier. Elle parle de « complémentarité », de « bien-être familial » et de « développement national ». Cette rhétorique lui permet de faire accepter des changements qui, sous une autre forme, auraient été perçus comme subversifs. C'est ce que la politiste Aili Mari Tripp a appelé le « féminisme de la débrouille » (feminism of convenience) (A. M. TRIPP, 2015, 23), une stratégie d'avancée discrète dans les interstices des régimes autoritaires.

2.2. Contraintes du parti unique, du capital délégué et difficultés de pérennisation de ses œuvres

Le capital politique de Zanga Tsogo est, pour une part essentielle, un capital délégué par le président Ahidjo puis par son successeur Paul Biya. Sa longévité ministérielle doit moins à des succès électoraux qu'à sa fidélité au régime. Cette situation crée une asymétrie fondamentale : elle ne peut entreprendre que ce que le régime autorise. Ainsi, ses propositions de réforme du droit successoral, visant à protéger les veuves de la spoliation, sont restées bloquées par les élites conservatrices au sein même du parti. De même, son projet de loi sur la répression des violences conjugales n'a jamais abouti. C'est dire qu'elle est le produit du régime qui l'a fabriqué. L'entrepreneuriat public a ses limites lorsque les décideurs ultimes restent attachés aux hiérarchies traditionnelles.

L'historien Achille Mbembe, dans De la postcolonie (A. MBEMBE, 2000), a analysé ce type de trajectoire féminine comme celle d'une « femme-alibi » servant à légitimer un régime autoritaire par une façade modernisatrice, sans que cela ne transforme profondément les rapports de genre. Cette critique, bien que sévère, pointe une réalité : le pouvoir de Zanga Tsogo n'était pas autonome, mais

conditionné à sa loyauté. Elle n'a jamais été autorisée à remettre en cause les fondements patriarcaux du régime, qui s'appuyait en partie sur les chefferies traditionnelles et les notables conservateurs. L'on pourrait se poser la question de savoir s'il ne s'agit pas d'un féminisme instrumentalisé.

La présidence de l'Organisation des Femmes du RDPC (OFPRC), qu'elle assume après sa sortie du gouvernement, l'expose au soupçon de servir un féminisme d'État (P. OWONO, 2024, 100). Les organisations féminines du parti unique ont en effet souvent fonctionné comme des courroies de transmission du pouvoir. Zanga Tsogo a-t-elle été une actrice de ce « féminisme apprivoisé » ou une réformatrice ?

La réponse n'est pas binaire. D'un côté, son discours officiel a parfois célébré la « femme épanouie » et la quête d'une certaine autonomie. D'un autre côté, ses romans dénonçaient sans ambiguïté les violences patriarcales. Dans L'Oiseau en cage, l'héroïne Meka finit par briser la cage dorée du mariage, un acte de rupture qui tranche avec le discours de « complémentarité » tenu par la ministre (D. ZANGA TSOGO, 1984). Cette tension entre la plume et la fonction illustre le dilemme de toute femme politique sous régime autoritaire : faut-il affronter ouvertement le système pour le changer, ou l'investir pour obtenir des avancées limitées mais réelles ? L'article récent de Pierre Owono suggère que Zanga Tsogo a choisi la seconde voie, non par lâcheté, mais par réalisme stratégique, estimant que « mieux valait un féminisme discret et efficace qu'une contestation stérile condamnée à la répression » (P. OWONO, 2024, 104).

On peut également rapprocher sa stratégie de celle d'autres femmes politiques africaines de la même époque, comme la Ghanéenne Mabel Dove ou la Togolaise Marie Madoé Sivomey, qui ont dû composer avec les contraintes de régimes masculins tout en promouvant des réformes sociales. La comparaison transnationale montre qu'il existait un répertoire d'action commun, fait de prudence, d'investissement dans les secteurs sociaux et d'alliances avec les organisations internationales, qui définissait un « féminisme de gouvernement » typique des années 1970-1980 en Afrique subsaharienne (A. M. TRIPP, 2015).

Si les centres de réadaptation et les pouponnières existent toujours, leur évolution est contrastée. Beaucoup souffrent de sous-financement chronique, de manque de personnel qualifié et d'une dépendance persistante à l'aide extérieure. Le Programme d'animation féminine, qui avait fait ses preuves, a été progressivement vidé de sa substance dans les années 1990 avec les politiques d'ajustement structurel. La professionnalisation du travail social, amorcée sous son impulsion, s'est heurtée à la faible attractivité des carrières sociales. Autrement dit, l'entrepreneuriat public de Zanga Tsogo a ouvert la voie aux femmes politiques.

Une enquête menée en 2021 par l'Université de Yaoundé I auprès d'anciens bénéficiaires du programme d'animation féminine révèle une nostalgie teintée d'amertume : « Madame Zanga Tsogo nous écoutait, elle venait dans nos villages. Depuis qu'elle est partie, plus personne ne s'intéresse à nous », témoigne une ancienne animatrice[1]. Cette mémoire positive contraste avec le désinvestissement progressif de l'État, et pose la question de la durabilité des politiques impulsées par un entrepreneur individuel. Comme le note Paul Pierson (P. PIERSON, 2004), les innovations politiques peuvent être « érodées » si elles ne sont pas institutionnalisées par des coalitions assez larges pour les défendre après le départ de leur promoteur.

Conclusion

En substance, l'analyse de la trajectoire d'une femme politique dans le développement de l'Afrique nous a permis de mettre en évidence les logiques de clientélisme et diverses stratégies de

[1] Enquête collective, Université de Yaoundé I, 2021, citée dans Ekotto, F. & Nkolo, C. (dir.), (à paraître) Delphine Zanga Tsogo, une femme d'exception : politique, littérature et humanitaire, Paris, L'Harmattan.

courtage ayant concouru et facilité son action. Dans un environnement patriarcal et enraciné dans des pratiques d'exclusion voire de marginalisation de la gente féminine, Delphine Zanga Tsogo a su se frayer un chemin et asseoir une certaine légitimité, brisant ainsi le plafond de verre et les barrières entre la sphère privée (jadis dévolue aux femmes) et la sphère publique (d'essence masculine). Le constat qui ressort de l'étude est que bien qu'issue du parti unique et soumise aux idéaux de ce dernier, dominé par une majorité écrasante masculine, elle a réussi à laisser son empreinte à travers des actions posées dans le domaine social en faveur des femmes et des personnes vulnérables. Il convient de relever que cette femme d'État a mis tout en œuvre en usant de ses positions dites stratégiques (au sein du parlement et du gouvernement) pour poser des actions de développement concret. De tel exemple devrait servir de modèle pour les générations futures de femmes politiques qui devront également suivant son héritage s'adosser sur leur position de leaders privilégiés pour contribuer à propulser le continent africain au rang de ceux développés. Delphine Zanga Tsogo incarne ainsi une forme de leadership où la victoire politique et la victoire développementale se nourrissent mutuellement, traçant une voie dont l'analyse reste pertinente pour comprendre les dynamiques contemporaines du pouvoir et du genre en Afrique.

Références bibliographiques

BAYART, Jean-François, 1979, L'État au Cameroun, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 298 p.

CEFAÏ Daniel, 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 412 p.

DIPITA Emmanuel (dir.), 2016, *Les Femmes dans l'histoire du Cameroun*, Yaoundé, Éditions du Patrimoine, 352 p.

FREIRE Paulo, 1974, *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspero, 205 p.

KINGDON John W., 1984, *Agendas, Alternatives, and Public Policies*. Boston, Little, Brown, 273 p.

KOM Béatrice, 2009, *Femmes écrivains camerounaises*, Yaoundé, Éditions CLE, 148 p.

MANTRANT Bruno, 1998, « Delphine Zanga Tsogo, une Camerounaise au service de l'humanitaire international », *Croix-Rouge,* Croissant-Rouge, n°133, p. 30-33.

MBEMBE Achille, 2000, De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine, Paris, Karthala, 293 p.

MINTROM Michael, 2019, *Policy Entrepreneurs and Dynamic Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 75 p.

NKOLO Chantal, 2011, *L'engagement politique féminin au Cameroun : le parcours de Delphine Zanga Tsogo (1960-1990)*, thèse de doctorat, Yaoundé, Université de Yaoundé I.

OWONO Pierre, 2024, « pouvoir féminin et féminisme d'État au Cameroun : l'héritage ambigu de Delphine Zanga Tsogo », *Politique Africaine*, n° 173, p. 89-106.

PIERSON Paul, 2004, *Politics in Time: History, Institutions, and Social Analysis*, Princeton, Princeton University Press, 208 p.

SINEAU Mariette, 2001, *Profession femme politique: sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 285 p.

TRIPP, Aili Mari, 2015, *Women and Power in Postconflict Africa, Cambridge, Cambridge University Press, 308 p.*

ZANGA TSOGO Delphine, 1984, L'Oiseau en cage, Yaoundé, Éditions CLE, 160 p.

Figure féminine/féministe et quête du pouvoir politique : le personnage transgressif d'Épiphanie, dans *Il y a un Dieu pour les cons* de Charlène Danon

Danielle Laurence MENEDA

Université Alassane OUATTARA de Bouaké / Côte d'Ivoire, Tél : +225 0759135298, E-mail : danimeneda@yahoo.fr
Auteur correspondant : E-mail : danimeneda@yahoo.fr, Tel : +225 0759135298
Article soumis le 02/06/2026 et accepté le 18/06/2026
Réf : 2COLRS-091

Résumé :
Cet article analyse les mécanismes de conquête du pouvoir politique féminin dans *Il y a un Dieu pour les cons* de Charlène Danon. À travers l'étude du personnage transgressif d'Épiphanie, nous explorons comment la quête du pouvoir politique impose à l'héroïne une profonde mutation. En mobilisant la narratologie et la sociocritique, l'analyse démontre que cette mutation de la figure féminine vers une posture féministe s'opère par une transgression. L'analyse met en relief des outils narratifs de caractérisation d'un nouveau type de figure féminine et des stratégies de leadership par procuration révélant ainsi le système patriarcal comme frein au développement inclusif de l'Afrique.
Mots-clés : Pouvoir politique, posture féministe, développement inclusif, système patriarcal, roman africain

The Female/Feminist Figure and the Quest for Political Power: The Transgressive Character of Épiphanie in Charlène Danon's *Il y a un Dieu pour les cons*

Abstract :
This article analyzes the mechanisms of women's conquest of political power in Charlène Danon's Il y a un Dieu pour les cons. Through the study of the transgressive character of Épiphanie, we explore how the quest for political power imposes a profound transformation on the heroine. By mobilizing narratology and sociocriticism, the analysis demonstrates that this transformation of the female figure toward a feminist stance occurs through transgression. The analysis highlights narrative tools used to characterize a new type of female figure and strategies of leadership by proxy, thus revealing the patriarchal system as an obstacle to inclusive development in Africa.
Keywords*: Political power, feminist stance, inclusive development, patriarchal system, African novel*

Introduction

L'évolution de la figure féminine dans les imaginaires littéraires africains s'est faite selon deux grandes périodes. L'on est passé de l'image de femme « nourricière », douce et passive à une figure rebelle et revendicatrice, qui transgresse les barrières imposées par le système patriarcal après les indépendances. À ce sujet, B. MOURALIS (2009) affirme que la transgression dans les productions littéraires africaines permet de questionner les contradictions des sociétés post-coloniales.

Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995, les revendications deviennent plus politiques. Les femmes veulent participer et contribuer au développement de leur pays. Dans le milieu politique, les avancées sont minimes ; la gent féminine est encore marginalisée. Elle fait face à des blocages traditionnels et structurels qui empêchent son accession à la sphère de décision politique. Face à cette situation, les écrivaines et, surtout, les romancières donnent de la voix contre la rigidité du système patriarcal politique dans leurs romans. Le roman devient un espace stratégique de contestation où elles y exposent et examinent les problèmes sociétaux et les dynamismes de pouvoir d'une société contemporaine en crise. C'est dans cette perspective que s'inscrit le roman *Il y a un Dieu pour les cons* de l'écrivaine ivoirienne Charlène Danon. Dans ce roman, l'auteure met en scène une quête féminine du pouvoir politique qui passe par la transgression des valeurs traditionnelles et politiques.

Cette contribution se propose d'analyser la construction narrative du personnage d'Épiphanie, une figure de rupture, ses stratégies de lutte et les modalités de son exclusion. Le problème ici est celui d'une identité féminine nouvelle et le rapport de force entre les genres en politique.

Dès lors, notre préoccupation est la suivante : en quoi la construction narrative d'Épiphanie permet-elle d'identifier une figure féminine nouvelle dont les stratégies transgressives révèlent la rigidité systémique de la sphère politique africaine ?

Pour répondre à cette question, l'analyse mobilisera deux méthodes d'analyse à savoir la narratologie et la sociocritique.

La présente réflexion s'organisera autour de trois axes majeurs. Il s'agira, d'abord, d'étudier la caractérisation du personnage d'Épiphanie comme une figure féminine de rupture. Ensuite, nous analyserons le leadership par procuration comme stratégie de contournement pour subsister en politique. Enfin, quels sont les effets de sens du bannissement de l'héroïne à la fin du roman ?

1. La caractérisation du personnage d'Épiphanie : une figure féminine de rupture

Dans *Pour un statut sémiologique du personnage*, Philippe Hamon révèle que le personnage est « un système de signes textuels » (P. Hamon, 1977, p. 117). Ainsi, la connaissance du personnage exige le repérage des traits caractéristiques de ce système de signes dans le texte. Dans *Il y a un Dieu pour les cons*, Charlène Danon mobilise des dispositifs narratifs et indices textuels pour caractériser le personnage principal du roman. Cette figure est construite par le concours de ses différentes désignations et qualifications, par son langage cru.

1.1. Épiphanie, un nom prophétique : de la figure féminine à la posture féministe

Un « nom-prophétique » est un nom propre qui prédit les actions ou le destin du personnage qui le porte. L'on peut parler aussi de « nom-programme » qui conditionne les actes du personnage. Il devient alors « le reflet de l'essence même de l'individu ». Dans le cas d'Épiphanie, figure féminine représentée dans le roman *Il y a un Dieu pour les cons,* le choix du nom n'est pas fortuit. Il est un idéosème qui jouit d'une forte charge sémantique religieuse. En effet, l'origine du nom « Épiphanie » est biblique et possède une signification importante pour comprendre la complexité du personnage dans sa quête du pouvoir politique.

Dans la conception judéo-chrétienne, « Épiphanie » signifie « apparition », « manifestation » ou « révélation » soudaine de Dieu aux hommes. Ramené au contexte du roman, Charlène Danon révèle au monde littéraire africain une image nouvelle de la figure féminine. Ce nom, à lui seul, renferme une fonction programmatique qui octroie au lecteur un code de lecture des événements à venir du personnage. Charlène Danon dote son personnage d'un projet : celui de faire voler en éclats le plafond de verre qu'impose la société patriarcale aux femmes. Elle est une révélation dans un système moribond, le « monde des cons » qu'il faut changer. Le personnage d'Épiphanie incarne donc la lumière, le changement d'un sujet passif à un sujet agissant au sein du récit. L'onomastique révèle comment le personnage féminin est passé de la figure féminine (la représentation narrative) à la posture féministe (l'engagement idéologique).

L'identité nouvelle de l'héroïne s'opère à travers une métamorphose du personnage, influencée par un nouvel ordre mondial. Cet ordre est marqué par une remise en question des hiérarchies patriarcales. Les actions d'Épiphanie en offrent une parfaite illustration dans le récit. Elle s'affranchit des lois patriarcales des traditions africaines. En effet, l'espace familial est vécu comme une prison symbolique qui étouffe toute ambition politique. La désertion de l'espace domestique constitue un acte de transgression de l'héroïne. Elle refuse le cantonnement dans des rôles primaires. En lieu et place d'« être une bonne épouse, une bonne mère et une femme » (p.199), Épiphanie est ambitieuse et rêve « de leadership, de pouvoir et de liberté » (p.199). Le personnage s'éloigne de l'image traditionnelle

(douce, victime, exemplaire...) pour se revêtir d'une modernité où les exigences démocratiques et celles de la représentativité sont un atout pour se positionner sur le terrain politique. C'est à juste titre qu'elle affirme : « Ce monde a changé. La politique est unisexe. (...) Les cuisines ont fermé » (p. 272-273). Il y a une prise de conscience de ses capacités à diriger le pays face à la médiocrité, au désordre social et aux échecs répétés d'un pouvoir masculin. La posture féministe de l'héroïne se révèle comme une victoire symbolique pour le développement de l'Afrique.

Ailleurs, le langage et la langue d'écriture participent à la naissance de ce nouveau modèle d'héroïne. L'expressivité du malaise de la condition du personnage féminin se perçoit dans l'usage excessif de certains indices de la négation tels que « non », « je ne veux pas » qui marque une rupture de point de vue. La restriction « ne...que » utilisée par la narratrice révèle sa marginalité dans l'arène politique. Cette esthétique de la rupture apparaît clairement dans le déni : « Non je ne veux pas que d'un bon mari. Je veux être une femme députée maire, ministre et non une potiche qui n'existera que par le nom d'un homme » (p. 200).

1.2. Épiphanie, un animal politique confirmé

Dans la dynamique du pouvoir, « l'animal politique » est incarné par des hommes du pouvoir qui subvertissent les codes préétablis pour s'imposer. Le roman de Charlène Danon, *Il y a un Dieu pour les cons*, présente une conception désenchantée de la politique qui est visible dans les propos d'Épiphanie : « La politique n'est pas un corps d'élites, de bien-pensants. C'est un corps de barbares, d'animaux, de sanguins... d'hommes et de femmes violents. Le peuple ne se soumet pas aux idées. Il se soumet à la force à la puissance. » (p.238). Cette vision de la politique est un moment de caractérisation du personnage. Le lecteur accède ainsi à la conscience du personnage par le biais du discours direct sans une médiation de la narratrice. Épiphanie se dévoile et met en relief le côté sombre et brutal qui caractérise le monde politique à travers les termes « barbares », « animaux », « sanguins » et « violents ». La politique est donc un espace où prédominent la violence, la puissance et la ruse au détriment des idées. Elle repose sur la capacité à dominer, à imposer son autorité et non à convaincre « Le peuple qui ne se soumet pas aux idées ». Épiphanie se forge une image brutale de la politique adaptée à l'univers politique postcolonial qu'Achille Mbembe (2000) présente comme un espace de mise en scène de la puissance. L'héroïne assume pleinement son statut d'« animal politique » dans le roman. L'auteure utilise la prise de parole comme un procédé de caractérisation du personnage.

Dès lors, on comprend aisément une perte de rationalité et une déshumanisation de l'être dans la sphère politique. Le personnage lui-même s'identifie à un reptile par son tempérament froid, son insensibilité et son manque d'empathie. En plus, Épiphanie, comme dans l'imagerie religieuse, incarne la ruse et la trahison (Genèse). S'identifier à un animal politique, précisément au serpent, prouve qu'elle est dénuée de toute compassion et ne fait aucune concession, même à l'égard des siens. C'est pourquoi son associé Diawara affirme qu'elle « peut rivaliser avec Satan » (p. 150).

Ailleurs, la figure incarnée par Madame Épiphanie Éhouman est celle d'un sujet agissant, moteur de sa propre ascension politique. Et elle peut s'enorgueillir quand elle affirme : « Je suis l'une des femmes les plus intelligentes de l'histoire de ce pays » (p.278). Les efforts de l'héroïne pour marquer son statut de « sujet » politique accompli à part entière sont perceptibles dans la tirade anaphorique suivante :

> J'ai appris dans le silence. J'ai appris à me taire, à observer, puis à anticiper. J'ai placé chacun de mes pions avec la froideur d'un reptile. J'ai lu des livres, de la colonisation à la mondialisation. J'ai étudié les classes populaires et les élites. J'ai appris le vice. J'ai appris à observer et à murmurer dans les oreilles des gens qu'il fallait. J'ai appris l'art de la guerre et de la politique. J'ai fait mes preuves au sein du parti et malgré cela, mon père ne m'a jamais vu incarner le parti, parce que je suis une femme. J'ai habilement écarté mon frère aîné, en le rebellant contre mon père. J'ai manigancé contre Maître Assovié, pressenti pour remplacer papa à la tête du parti, et j'ai positionné mon homme, et faire-valoir. J'ai fait de lui un leader, un ministre, et dans quelques jours un chef d'État. J'ai appris la force du silence... (p. 201)

Cette longue prise de parole de l'héroïne est bâtie sur l'emploi répété de la structure litanique « j'ai » qui renforce chez l'héroïne le besoin de s'affirmer, de se glorifier et de résister à l'oppression du monde patriarcal. Elle est autodidacte et a appris les codes de la politique. Ce discours fonctionne comme une auto-validation des compétences d'Épiphanie en politique qui la rend souveraine dans son combat. Par la prise de parole de l'héroïne, le lecteur découvre une figure politique avide de pouvoir qui met en place des stratégies de piratage pour infiltrer le système politique.

2. Le leadership par procuration comme choix tactique

On peut définir le leadership comme étant la somme d'aptitudes, de capacités et de compétences que détient une personne pour influencer et motiver un groupe afin d'atteindre des objectifs auxquels il s'est assigné. Dans le cas d'*Il y a un Dieu pour les cons*, l'héroïne de Charlène Danon utilise un leadership par procuration comme stratégie pour parvenir à la conquête du pouvoir d'État. Ce type de leadership est un dispositif de contournement d'un système. Épiphanie, consciente d'une société hostile à l'émergence de figures féminines politiques, fait le choix de son époux comme personnage-écran pour arriver à ses fins.

2.1. L'époux comme personnage-écran

Roch Éhouman, époux d'Épiphanie, est l'instrument qui sert à l'accomplissement de la quête du pouvoir. L'époux est mis au-devant de la scène politique. L'héroïne lui fait porter un « masque social » pour éviter la confrontation directe avec le système. Roch Éhouman est personnage-écran. Il est l'acteur visible de l'action politique. Toutefois, c'est Épiphanie qui la crée, la planifie et l'organise dans l'ombre. Elle incarne en réalité l'auteure invisible. La stratégie de l'ombre est un choix tactique face à la rigidité du pouvoir politique réservé au sexe masculin.

Charlène Danon opère par une effraction narrative pour rendre cela possible. Elle subvertit le schéma actantiel classique d'A. J. GREIMAS (1966). En effet, le sujet véritable de la quête est le personnage d'Épiphanie. Docteur Éhouman est « un sujet apparent ». Il n'est en réalité qu'un adjuvant dans la stratégie de cette figure féministe. L'époux est un instrument, un visage d'emprunt, important pour la survie politique de l'héroïne. Elle est en réalité le sujet agissant. L'on peut qualifier ses actions dans le récit de leadership par procuration. Comme l'atteste la narratrice : « Roch Éhouman était le prête-nom du parti, alors qu'elle en a toujours été le cerveau » (p. 275). Un autre extrait du roman confirme l'hégémonie du personnage sur son compagnon :

> Tu n'es rien sans moi. J'ai toujours tout fait pour toi. Ce que tu es aujourd'hui est le résultat de ma fabrique, le résultat de mes accointances, le résultat de mon réseau, le résultat de ma convoitise et de cette vision que tu dédaignes aujourd'hui. De mes mains impures, je t'ai modelé. Sans moi, tu n'aurais été qu'un misérable médecin. » (p. 112).

Cette confrontation verbale directe et violente désacralise l'autorité d'Éhouman et reconfigure les rôles actantiels où Épiphanie tire les ficelles de la vie politique dans l'ombre. Les espaces clos tels que les salons feutrés, les hôtels, les bureaux sont des lieux de la conspiration où se joue l'avenir du pays. Ils constituent dans le roman des laboratoires de l'exercice du pouvoir de l'ombre d'Épiphanie car comme le dit la narratrice :

> Le pouvoir s'assure en premier dans ses cercles avant de servir au peuple la soupe d'illusions qui va avec celle des promesses électorales. Si le rôle de Roch Éhouman est de servir ce breuvage au peuple, celui de son épouse est de le ficeler dans les salons feutrés « des frères lumières » et des ombres qui forgent l'assise d'un président de la République. (p.112).

Cette stratégie de leadership par procuration déconstruit le patriarcat de l'intérieur. La violence apparaît comme un levier important dans la stratégie de la conquête du pouvoir.

2.2. La violence comme instrument politique

Dans le cadre d'*Il y a un Dieu pour les cons*, la violence dans les rapports de force est un acte transgressif au service des personnages. Le récit est organisé de sorte que le personnage subit une transformation. Toutes les structures politiques et culturelles de la diégèse contraignent Épiphanie à des comportements violents et extrêmes. On note une stratégie machiavélique chez l'héroïne et une lucidité qui n'a rien à envier aux personnages masculins politiques dans la conquête du pouvoir.

La violence comme moyen de conquête du pouvoir chez le personnage d'Épiphanie prend sa source au sein de la cellule familiale. Le don en sacrifice de sa fille Mariska en contrepartie d'une aide financière pour la campagne présidentielle reste l'un des moments les plus problématiques de la violence politique dans l'œuvre. Cet acte révèle une stratégie politique cynique où le corps féminin se meut en objet. Mariska est ainsi réduite à une pièce d'échange. Le corps féminin est réifié, devenant un instrument d'intérêt dans le jeu politique où s'entrecroisent domination phallocratique, pouvoir économique et ambition politique.

De plus, la violence cynique d'Épiphanie est palpable lorsqu'elle s'attaque à son époux et son gendre. Elle fait assassiner l'amant de sa fille Mariska, Paul-André devenu un frein à la réussite de son ambition politique. L'on apprend dans un registre familier : « J'ai demandé de le foutre une balle dans la cuisse, ... » (p.135). Ces personnages sont perçus comme des obstacles et des concurrents structurels. Historiquement, la violence politique est du domaine des hommes dans les récits de conquête du pouvoir. Mais dans le récit de Charlène Danon, Épiphanie utilise et supplante les codes de la violence masculine. Le texte expose ainsi une profonde contradiction chez le personnage d'Épiphanie qui reproduit les mêmes clichés patriarcaux qu'elle combat.

Si l'on se réfère à sa désignation d'« un animal politique », l'existence de la violence de la mort apparaît comme une stratégie de survie politique dans la quête du pouvoir. L'héroïne est ainsi un personnage controversé qui accepte de mourir symboliquement en tuant le visage traditionnel de la femme (douce, bienveillante, protectrice) en elle. Le caractère ambivalent du personnage relève la face sombre et le coût personnel du pouvoir quel que soit le genre. Loin d'être une héroïne qui s'émancipe, le personnage incarne une figure tragique contaminée par le système qu'elle défie : La violence du pouvoir.

En outre, chez Charlène Danon, la langue va au-delà de sa simple fonction communicationnelle. Elle se veut transgressive, violente et incisive. La violence du langage et la violence de l'écriture sont des atouts majeurs dans la stratégie d'accès au pouvoir politique. Le récit est construit sur la base d'une écriture subversive qui bouscule le code langagier admis. L'auteure a recourt à une langue parfois licencieuse et incommodante qui participe d'une esthétique de la provocation pour choquer le lecteur. Il s'agit d'une langue qui rend compte des réalités dans lesquelles évoluent le personnage féminin, d'une langue qui revendique le pouvoir. L'analyse permet de façonner le profil d'une nouvelle figure féminine qui rompt avec l'image victimaire de la femme. Épiphanie incarne à cet effet cette figure héroïque atypique dont l'ambition politique rompt avec les clichés traditionnels associés aux personnages féminins.

La conquête du pouvoir se joue aussi sur le terrain de l'art oratoire manipulé à souhait par l'héroïne. Pour le personnage d'Épiphanie le maniement de la langue est un atout politique pour briser les barrières invisibles de la société. À travers les discours polémiques se dégage une adversaire politique redoutable qui prend le dessus sur ses adversaires. On peut citer les échanges houleux entre son mari et elle sur le traitement réservé aux adversaires politiques (pp.112-114), (pp. 238-239). Aussi, le discours polémique met en exergue les conflits générationnels entre père et fille quand il s'agit de désigner un président de transition pour le pays (pp. 269-273).

L'on note que le point de départ de cette transgression discursive est perceptible dans le titre

Il y a un Dieu pour les cons. La subversion de la langue d'écriture dans *Il y a un Dieu pour les cons* passe par l'abolition des règles de bienséance. Elle prend sa source dans le paratexte avec un titre audacieux et provocateur : *Il y a un Dieu pour les cons*. Le choix d'un tel titre n'est pas fortuit. Il renferme à lui seul les enjeux sociaux, idéologiques et esthétiques de l'œuvre. Le titre est selon D. BÉDÉ (2003, p.25) « un concentré sémantique ».

En effet, à l'analyse de cet élément paratextuel, il est à remarquer que la romancière associe le sacré « Dieu » à un mot trivial « les cons ». La métaphore méprisante « cons » évoque frontalement un peuple naïf qui, à chaque élection, fait des choix politiques inappropriés qui mettent à mal le développement de la nation. La locution verbale « il y a » connote une vérité générale observable dans le récit. Le titre interpelle le lecteur sur la subversion du langage qu'en fait l'héroïne. Cette mise en relation paradoxale présage une forme d'humour noir dans le roman. En optant pour un titre qui mêle sainteté et trivialité, Charlène Danon montre que la quête du pouvoir a des exigences ; un discours direct, cru sans fioriture et débarrassé de conventions pudiques qui ont longtemps garder la femme africaine dans un mutisme politique. Le titre prépare ainsi le parcours de l'héroïne qui ne peut entrer dans l'arène politique sans une langue subversive. Le titre devient un instrument critique qui permet à l'auteure de dévoiler la violence cachée des discours politiques ordinaires.

Par ailleurs, la subversion du code langagier est perceptible dans les scènes de violence : viol (p.186), assassinats, et violences verbales. Cette dynamique se prolonge dans une écriture de l'urgence. L'auteure utilise certains procédés stylistiques notamment l'accumulation pour produire un effet d'accélération du rythme narratif. Par exemple dans l'accumulation « Ses ordres, ses critiques, son allure, ses gestes, le téléphone à l'oreille, ses mouvements paraissent théâtraux » (p.156), l'auteur juxtapose les termes tout en occultant les connecteurs logiques. L'urgence de la scène impose une cadence dictatoriale au récit et une brutalité de la forme d'écriture.

Ailleurs, Charlène Danon théâtralise le discours à travers les dialogues qui occupent une grande partie de l'œuvre. La conquête du pouvoir se joue aussi sur le terrain de l'art oratoire manipulé à souhait par l'héroïne. La manipulation du verbe est pour le personnage d'Épiphanie un atout politique pour briser les murs invisibles de la société. L'on assiste alors à une théâtralisation du discours romanesque par la présence de certaines scènes (p.270), les dialogues entre différents protagonistes et antagonistes. Les interactions reflètent les agissements de la société imaginaire de Danon.

Outre le langage politique, l'on remarque la présence d'un langage téléphonique dans le texte généralement bref comme expression de la subversion. Par exemple : « C'est fait. Le problème est définitivement réglé. Tout a brûlé... » (p.138) La langue devient une langue de mission politique.

À travers la subversion du code langagier, la romancière expose sa volonté de se détourner du style classique. La langue devient une langue violente, de combat où le parler des salons se mêle au trivial. La figure féminine nouvelle s'arrache le pouvoir par la force d'un lexique transgressif soutenu à cet effet par une narratrice hétérodiégétique. Le style de l'auteure permet de formaliser l'ambition de l'héroïne.

Dans le roman, l'auteure utilise la focalisation interne pour plonger le lecteur dans l'intériorité d'Épiphanie. Tout est livré au lecteur de sorte à respecter le pacte de lecteur. La narratrice hétérodiégétique, en plus de rapporter les faits, approuve les actes déviants du personnage, et mieux, les qualifie de normaux dans une société déshumanisée. Lorsqu'Épiphanie dans sa conquête du pouvoir planifie un assassinat par accident, la narratrice présente le comportement de l'héroïne comme « la fantaisie de son destin » (p.232). Ici la narratrice devient partisane et cherche à gagner l'adhésion du lecteur. Par ce fait, l'auteur transforme l'écart de conduite d'Épiphanie en une manifestation esthétique de la fatalité.

Chez Charlène Danon, la violence politique fonctionne comme un principe qui structure la narration. Elle est une étape importante dans la construction du personnage. La violence crée une connexion macabre entre la sphère politique et familiale. Le personnage d'Épiphanie se transforme en un être ambivalent. Le langage subversif donne au roman sa tonalité conflictuelle. Le parcours narratif du personnage montre alors que la conquête du pouvoir politique affecte l'identité de l'être. Malgré la détermination du personnage, les portes du monde politique sont fermées révélant ainsi des significations.

3. Le bannissement d'Épiphanie : de l'échec apparent à la victoire symbolique

Le bannissement de l'héroïne du bureau exécutif du parti dans *Il y a un Dieu pour les cons* marque aussi la chute narrative du roman. Cette exclusion formelle de la politique est loin d'être un échec pour le personnage. Il revêt plusieurs significations pour Charlène Danon.

3.1. Le système patriarcal, obstacle au développement de l'Afrique

La fin politique en apparence triste pour Épiphanie est une occasion pour l'auteure de faire le procès du système patriarcal. Charlène Danon dénonce les stratégies d'exclusion mises en place par le système patriarcal pour assujettir les femmes. Les stratégies sont nombreuses et constituent un frein à l'éclosion des intelligences féminines. L'exclusion commence d'ores et déjà dans le cocon familial où la place de la jeune fille est à la cuisine. Cette conception héritée des traditions africaines constitue un blocage majeur car l'espace symbolique de la cuisine se meut en espace carcéral. Pour Épiphanie, la cuisine est un espace où s'évanouissent les ambitions de la femme. L'expression « tombeau des ambitions » est une métaphore forte qui traduit un lieu où s'éteignent définitivement les aspirations féminines qui ploient sous les charges ménagères et la routine du foyer. Le père d'Épiphanie incarne cette conception traditionnelle. Vouloir en sortir, c'est vouloir transgresser une coutume reconnue de tous. Le personnage d'Épiphanie, bien qu'ayant brisé ce premier niveau d'enfermement, se heurte à un deuxième niveau. Malgré la ruse, le personnage-écran qu'elle utilise pour pirater le système, elle bute sur la conception africaine postcoloniale de la politique à l'égard des femmes calquée sur l'héritage colonial inscrit dans la conscience collective africaine. Le père d'Épiphanie le fait remarquer à sa fille : « Ni toi, ni aucune femme de ce pays n'est encore prête pour la fonction de chef d'État... Ce pays a des traditions. Une femme, « chef de la transition » serait tout simplement une profanation. » (p. 270-271). L'héroïne est bannie du bureau politique de son parti et est reléguée au rang de simple membre selon un communiqué de destitution : « Le PLD profite de l'occasion pour annoncer le bannissement d'Épiphanie Louise Éhouman du bureau exécutif et de toutes les instances politiques du parti. En tant que désormais simple membre du parti, Madame Éhouman ne peut prétendre parler, négocier, décider au nom du parti. » (p. 279).

L'écrivaine suggère que le développement de l'Afrique ne doit pas être pensé uniquement en termes de ressources minières, de richesses culturelles mais doit être aussi pensé en termes de compétences humaines. En refoulant des intelligences, l'Afrique perd son moteur de développement. Dans la société de « *Il y a un Dieu pour les cons* », Charlène Danon met en lumière un système qui refuse d'engager une dynamique de renouvellement dans le milieu politique. Le roman insinue que les modalités de sélection politique s'orientent préférentiellement vers la gent masculine. Le bannissement de l'héroïne révèle l'absurdité du pouvoir qui préfère se défaire de sa figure féminine, intelligente, stratège au profit d'une masculinité moribonde. Si un échec est manifeste en apparence, au fond, il s'agit de la preuve que Le système ne veut pas se réformer. La figure féminine doit bousculer les codes patriarcaux, les verrous séculaires pour intégrer la ''lumière''.

3.2. Vers la naissance d'un sujet politique féminin

La naissance d'un sujet politique féminin véritable est l'ultime sens pour comprendre le bannissement de l'héroïne. Charlène Danon opte pour une rupture d'avec le système politique car celui-ci doit faire sa mue.

La politique doit être « unisexe » et la femme peut se donner les moyens de conquérir le pouvoir d'État. Épiphanie n'a certes pas réussi, mais elle a prouvé qu'une femme pouvait pirater le système de l'intérieur. L'auteure montre dans sa quête du pouvoir qu'on peut diriger depuis l'ombre. Cela constitue une grande victoire symbolique. Son parcours révèle l'incapacité des structures patriarcales à accepter une figure féminine au sommet de l'État. A travers son héroïne, Danon force la société à considérer les capacités de la femme de pouvoir.

Pour l'auteure, la femme doit être active politiquement. Le titre est une critique de la médiocrité patriarcale qui bloque le développement. Le personnage ne peut pas évoluer dans une sphère corrompue. L'auteure appelle à une remise en question de clichés sociétaux. Épiphanie est l'archétype transitoire de la femme de demain qui ne négocie pas une place, comme le suggèrent certaines adeptes du concept négoféminisme[1] (Obioma Nnaemeka) mais qui arrache le pouvoir par la force de son ambition et de ses compétences. L'intégration des compétences féminines est une urgence pour l'avancée du continent.

Conclusion

En définitive, l'analyse du personnage transgressif dans *Il y a un Dieu pour les cons*, a mobilisé la narratologique et la sociocritique. La figure féminine s'est construite sur la base d'une thématique de la révolte supportée par un ensemble de procédés narratifs. L'onomastique, la caractérisation, le registre de Langue, le paratexte, la focalisation et la réadaptation du schéma actantiel ont mis en lumière une figure féminine complexe traversée par des contradictions d'un univers politique où l'accès au pouvoir est conditionné par la violence. Le parcours transgressif d'Épiphanie révèle donc que la quête du pouvoir politique exige à la gent féminine une véritable mue identitaire. Cette ambivalence constitue l'une des valeurs ajoutées majeures du roman de Charlène Danon. Dans l'œuvre, l'on constate que la conquête féminine du pouvoir politique ne constitue pas une libération mais une négociation conflictuelle avec les idéologies déshumanisant d'un système. En utilisant la stratégie de leadership par procuration avec son époux comme personnage-écran, Épiphanie a su infiltrer et subvertir le pouvoir qui a fini par l'exclure. Le bannissement physique du personnage des instances du parti est une symbolique car il met en relief la rigidité des structures patriarcales. Le roman devient le lieu de déconstruction des imaginaires misérabilistes qui ont longtemps bloqué les femmes dans les seconds rôles. Elle fait ainsi, le procès d'un système moribond. Le personnage d'Épiphanie constitue une nouveauté dans le roman africain contemporain. Elle est une figure avant-gardiste de la conquête du pouvoir politique.

Le roman prend l'allure d'une interpellation. L'écriture de l'urgence est un cri du cœur que la romancière adresse, à la société africaine pour une participation inclusive de toutes les compétences aux structures politiques. Le roman montre que la reconnaissance des compétences féminines est un levier important pour un développement plus inclusif. La pensée de T. BONY, (2008), rejoint clairement cette exigence dans *Que vivent les femmes d'Afrique ?* où elle invite à voir la femme comme une actrice de développement social et politique. Dès lors, la quête du pouvoir politique chez Épiphanie s'intègre parfaitement dans cette dynamique. C'est à ce seul prix que le miracle africain s'opérera.

[1] Le concept de « Négoféminisme » a été théorisé par un groupe d'universitaires comme Obioma Nnaemeka. Le négoféminisme met l'accent sur la négociation dans la société. Le néo-féminisme quant à lui adopte une confrontation frontale avec les structures patriarcales.

Références bibliographiques

DANON Charlène, 2024, *Il y a un Dieu pour les cons*, Abidjan, Espérance Editions.

BEDE Damien, 2003, « La paix armée ou la malédiction de l'Afrique dans la fiction littéraire » p. 22, in Paix, violence et démocratie en Afrique : acte du colloque d'Abidjan, du 09 au 11 janv., Réseau Afrique, Philosophie et démocratie, Université de Cocody, Paris, L'Harmattan, 2003.

BONY Tanella, 2008, Que vivent les femmes d'Afrique ? Éditions du Panama, Paris.

WILLIAMS Crenshaw Kimberley, 2010, « Cartographie des marges Intertexte intersectionnalité Politique de l'identité Et violence contre les femmes de couleur » : 33-154, in Genre postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes, Graduate Institute Publications, L'Harmattan, Genève.

DUCHET Claude, 1971, « Pour une sociocritique ou une variation sur un incipit » : 5-14, in *Littérature*, Paris, février.

GENETTE Gérard, 1972, *Figure III*, Seuil, Paris.

GREIMAS Algirdas Julien, 1985, Sémantique structurale, Puf, Vendôme.

HAMON Philippe, 1977, « Pour un statut sémiologique du personnage » in *Poétique du récit*, Seuil, Paris.

MBEMBE Achille, 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala Paris.

MOURALIS Bernard, 2009, « Représentations de la transgression dans les littératures d'Afrique subsaharienne » : 31-47, *Droit et culture*, N°57, Paris.

Entre pouvoir symbolique et autorité sociale : relecture philosophique du matriarcat dans la société Baoulé

Kouadio Konan Sylvain

Université Peleforo Gon Coulibaly, (Côte d'Ivoire), E-mail : Kouadjogolie@yahoo.fr Tél : 0748942570

Auteur correspondant : E-mail : Kouadjogolie@yahoo.fr, Tel : 0748942570
Article soumis le 15/06/2026 et accepté le 30/06/2026
Réf : 2CORLS-094

Résumé :
Lorsqu'on parle des problèmes liés au genre en Afrique, le système patriarcal est généralement cité comme la cause principale des inégalités entre l'homme et la femme. Le patriarcat serait tellement présent et avec une telle envergure que les autres systèmes, à l'image du système matriarcal, feraient à côté pâle copie. À ce sens unique de circulation du pouvoir en Afrique, vient pourtant comme un non-sens l'organisation sociale et politique du peuple Baoulé de Côte d'Ivoire, d'où la femme jouit d'une autorité politique réelle ou de fait. Quelle lecture philosophique peut-on faire de ce fait qui confesse une certaine victoire sur le patriarcat ? L'analyse de ce sujet a pour visée de faire une relecture du matriarcat et de mettre en exergue les potentialités politiques et administratives de la femme africaine à partir de l'exemple
Baoulé. C'est par le biais d'une méthode sociocritique que se fera l'analyse de ce sujet.
Mots-clés : Genre, Matriarcat, Matrilinéarité, Patriarcat, Femme Baoulé

Between Symbolic Power and Social Authority: A Philosophical Reappraisal of Matriarchy in Baoulé Society

Abstract:
When discussing gender-related issues in Africa, the patriarchal system is generally cited as the main cause of inequality between men and women. Patriarchy is said to be so pervasive and far-reaching that other systems, such as the matriarchal system, appear insignificant by comparison. Yet this one-way understanding of the circulation of power in Africa is challenged by the social and political organization of the Baoulé people of Côte d'Ivoire, where women enjoy real, effective political authority. What philosophical interpretation can be made of this reality, which suggests a certain victory over patriarchy? The aim of this study is to reassess matriarchy and to highlight the political and administrative potential of African women through the example of the Baoulé. The analysis is conducted using a socio-critical method.
Keywords: Gender, Matriarchy, Matrilineality, Patriarchy, Baoulé Woman

Introduction

Dans la complexité des débats sur la structure du pouvoir en Afrique, des thèses assez répandues ont fait de son exercice le domaine privilégié de l'homme. Autrement dit, seul l'homme a le monopole du pouvoir. Le pouvoir en Afrique serait donc essentiellement patriarcal. Une telle approche fait des autres systèmes de pouvoir, et plus particulièrement le matriarcat, un pouvoir symbolique voire illusoire de la femme africaine. Au demeurant, on pourrait lui accorder le bénéfice d'un pouvoir matrilinéaire. La matrilinéarité telle qu'elle est entendue serait totalement vide d'autorité politique et la femme africaine ne ferait l'objet que d'un matriarcat symbolique. Mais, à reconsidérer philosophiquement l'échelle du pouvoir ou à regarder dans le fond de la structure politique africaine, la lecture du matriarcat telle qu'elle est faite est-elle juste ou biaisée ? Par ailleurs, le matriarcat tel que perçu est-il un terme pertinent pour décrire la réalité du pouvoir féminin en Afrique ? Sa vision, telle que perçue, ne s'inscrit-elle pas dans une lecture occidentale de ce pouvoir ? Des cas de sociétés à l'image de la société Baoulé en Côte d'Ivoire semblent justifier ces doutes. Chez les Baoulés, la structure sociale du pouvoir et l'exercice de l'autorité politique donnent lieu de faire une autre lecture du matriarcat. Ce constat ajouté aux doutes ci-haut évoqués conduit à analyser le problème suivant : le matriarcat Baoulé relève-t-il d'un pouvoir réel exercé par les femmes ou d'un pouvoir principalement symbolique inscrit dans les structures de parenté ? En d'autres termes, les femmes de « pouvoirs » dans

la société Baoulé détiennent-elles un pouvoir politique réel, c'est-à-dire une autorité publique qui leur permette de gouverner voire de dominer ou ne sont-elles réduites qu'à un pouvoir symbolique, un simple pouvoir structurel ?

Notre réflexion et nos recherches nous amènent à vouloir soutenir l'idée que le matriarcat Baoulé ne se réduit ni à une domination féminine ni à un simple symbolisme ; il constitue une articulation originale entre pouvoir symbolique et autorité sociale. Dans l'objectif de faire une lecture objective du pouvoir féminin et du matriarcat en contexte africain, cette étude s'évertuera d'abord à conceptualiser et à contextualiser les thèmes de référence, ensuite à présenter le système matriarcal en pays Baoulé, et enfin à faire, à partir de cette particularité, une relecture philosophique du matriarcat en Afrique. Au vu de son articulation, la méthode de travail sera à la fois analytique et sociocritique.

1. Résultats

1.1. Le matriarcat en Afrique : entre pouvoir symbolique et autorité sociale

On dit généralement de l'autorité politique et sociale en Afrique qu'elle est fondamentalement patriarcale. Ceci justifierait l'idée d'une infériorisation politique de la femme dont le pouvoir est qualifié de symbolique. Cette appréciation de la structure du pouvoir en Afrique donne souvent lieu de minimiser le pouvoir réel de la femme, considéré comme de la matrilinéarité plutôt que du matriarcat. Qu'en est-il réellement ?

1.1.1. Clarification conceptuelle du matriarcat, du pouvoir symbolique et de l'autorité sociale

La définition la plus simple qu'on peut donner du matriarcat, c'est qu'il désigne un système où les femmes détiennent un pouvoir politique central, une autorité sociale et économique réelle. Il est ainsi à distinguer de la matrilinéarité qui est un système voisin où le pouvoir, détenu par la femme, n'apparait que symbolique. Avec le matriarcat, la femme règne et gouverne réellement, tandis que dans la matrilinéarité, son pouvoir ne se résume qu'à la transmission du nom, des biens ou du statut par la lignée maternelle. Le matriarcat, selon J. J. Bachofen (2007, p. 41), a une prédominance sur la matrilinéarité, mieux sur le patriarcat, en ce qu'il fut le système de base des premières sociétés : « la maternité est la source de toute organisation humaine, de toute religion et de toute moralité, (…) elle constitue ainsi le fondement de toute organisation sociale primitive ». Sans doute parce qu'humainement, la femme est la source principielle de la vie ou qu'elle a symboliquement ce pouvoir principal de porter la vie. C'est pour des raisons économiques, selon les dires d'Engels, que le matriarcat s'est mué par la suite, par endroit et progressivement en un système matrilinéaire. En effet, c'est « avec l'apparition de la propriété privée », dit F. Engels (1955, p. 87), que « la femme devient l'instrument de la conservation et de la transmission de l'héritage ». Ce changement va permettre de faire la différence entre ce qui constitue une autorité politique et ce qui est un pouvoir symbolique.

Par pouvoir symbolique, il faut entendre un pouvoir de nom et non un pouvoir réel. C'est un pouvoir qui n'a pas d'autorité officielle et par conséquent qui n'a pas de force pour contraindre. Au demeurant, il n'a de force que dans sa capacité à influencer des décisions, à orienter et à légitimer des comportements. Selon P. Bourdieu (1977, p. 408), la caractéristique du pouvoir symbolique, c'est la subtilité et la légitimité sociale implicite : « le pouvoir symbolique s'exerce avec la complicité implicite de ceux qui le subissent, qui le prennent pour légitime, et qui participent ainsi à leur propre domination ». Il est considéré par M. Foucault comme un pouvoir diffus, lié au savoir et qui se retrouve partout dans les trames du discours. Pour M. Foucault (1975, p. 36), « le pouvoir produit du savoir : il produit du réel ; il produit des domaines d'objets et des rituels de vérité » et s'en sert pour normaliser, c'est-à-dire, pour définir ce qui est normal ou déviant, vrai ou faux. C'est ce type de pouvoir que M. Weber (1971, p. 95) théorise par le concept de la domination légitime : « la domination est la chance de trouver des personnes déterminables à obéir à un ordre de contenu déterminé ». En clair, on obéit parce qu'on croit que c'est normal ou juste. Le pouvoir symbolique pour Weber est ainsi un pouvoir qui

repose sur la croyance en sa propre légitimité. Ce pouvoir est à distinguer du pouvoir coercitif qui lui fait référence à l'autorité politique.

En effet, l'autorité politique est une forme de pouvoir qui se situe entre la reconnaissance et la légitimité. Elle nécessite, comme le pense M. Weber (1971, p. 286), une reconnaissance collective fondée sur trois piliers : « l'autorité traditionnelle, l'autorité charismatique et l'autorité légale-rationnelle ». L'autorité traditionnelle, à travers les us et coutumes, repose sur une obéissance au pouvoir fondée sur les habitudes et l'héritage. L'autorité charismatique, à travers le charisme d'un leader, repose, elle, sur une obéissance fondée sur l'admiration et la dévotion. Quant à l'autorité légale-rationnelle, à travers les règles et les lois, elle repose sur une obéissance au pouvoir fondée sur la fonction ou les institutions. Elle a un caractère impersonnel et n'a de symbole que l'institution qu'elle incarne. C'est cette forme de pouvoir qui fonde l'État moderne auquel tendent de plus en plus les sociétés africaines dont le pouvoir repose jusque-là sur les deux premières formes.

1.1.2. Structure générale du pouvoir en Afrique et réalité du pouvoir de la femme

M. Foucault (2001, p. 158) laissait entendre dans Dits et écrits que : « chaque société a son régime de vérité, sa "politique générale" de la vérité : c'est-à-dire les types de discours qu'elle accueille et fait fonctionner comme vrais. ». C'est dire aussi que chaque société a son organisation et sa structure propre du pouvoir. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que la structure du pouvoir en Afrique repose sur une autorité traditionnelle et une structure lignagère. Ce qui caractérise l'autorité traditionnelle, c'est son aspect collectif et sa légitimité sacrée qui sont des symboles puissants d'unité. L'autorité est d'autant plus légitime qu'elle consacre son pouvoir dans la communauté dont la primauté sur l'individu ne se discute pas. Mais, si la communauté est la garante du pouvoir, ses gardiens en sont les ancêtres et les figures religieuses, les anciens et les sages qui incarnent le lignage.

Dans cette composition du pouvoir traditionnelle, la femme, qu'elle soit une figure ancestrale, ancienne ou religieuse, avait sa place toute entière dans la communauté et était respectée pour ce qu'elle est. Les reines-mères et les « commians » ou guérisseuses dans les sociétés Akan, les figures guerrières comme celle de Nzinga Mbande en Angola et des Amazones dans l'actuel Bénin, témoignent de l'importance de la femme dans sa communauté. Le savoir-faire de ces femmes, relaté aujourd'hui par tous les grands livres d'histoire, dénote de l'importance de la femme africaine dans la structure de leurs sociétés. Les exemples que nous évoquons sont la preuve de ce savoir. Quand on cite aujourd'hui, par exemple la Reine Abla Pokou, vient tout de suite à l'esprit de l'image d'une femme leader qui a su conduire son peuple loin des sagaies de ses ennemis et bâtir un royaume puissant et propice. Malgré le poids des années et une civilisation démocratique grandissante, son héritage demeure dans le temps à travers la ville de Sakassou, siège du royaume baoulé. D'autres exemples, à l'image de ceux de la Reine Nzinga Mbande ou des amazones en terre dahomeyenne, attestent aussi du pouvoir politique de la femme africaine. Quand nous citons la Reine Nzinga Mbande, nous rappelons l'image d'une femme politiquement savante dont la maîtrise de la diplomatie a fini par révéler tout le potentiel en politique, en affaire et en stratégie militaire. La Reine Nzinga a prouvé par le passé que la femme pouvait conduire avec succès les affaires politiques de sa société. Il en est de même pour les amazones, de puissantes guerrières historiquement reconnues pour leur savoir-faire politique et militaire. Entre bravoure, intelligence tactique et influence notable sur les troupes, ces guerrières de l'ancien Dahomey ou de l'actuel Bénin, ont fait plus que défendre leurs tribus. Elles ont démontré que la femme n'est pas le reste de l'homme, quand celui-ci a fini de s'accomplir. La femme est une personne complète qui a une véritable autorité dans sa société, dès lors qu'elle est appelée, par le destin, la nature, l'histoire ou la société, à l'exercer.

À travers toutes ces figures historiques, on peut logiquement dire que l'organisation des sociétés africaines s'est faite sur la base d'une complémentarité de l'homme et de la femme : chacun, à quelque niveau que ce soit et selon les scénarii ou l'histoire, a joué et joue encore sa partition. Ceci pour dire

que le pouvoir de la femme ne se limitait pas à un rôle domestique ou à une simple influence morale ; il s'exprimait dans les sphères politique, judiciaire, religieuse, militaire et symbolique. Tout ceci fait dire à C.A. Diop (1982, p. 219) que le pouvoir de la femme en Afrique n'est pas un pouvoir de domination politique : « le matriarcat n'est pas le gouvernement des femmes sur les hommes, mais un système social où la femme occupe une position centrale dans l'organisation de la parenté, de l'héritage et de la vie sociale ». Pour lui, ce pouvoir central de la femme, en Afrique noire précisément, se trouve dans l'unité culturelle, laquelle trouve tout son sens dans deux grands berceaux civilisationnels : méridional et septentrional. Le berceau septentrional renvoie aux civilisations indo-européennes et aux peuples du nord de l'Eurasie. La structure du pouvoir de cette civilisation est basée sur le patriarcat. Ce berceau est à distinguer du berceau méridional qui correspond à la structure du pouvoir de l'Afrique, particulièrement de l'Afrique noire ou la vallée du Nil dans ses origines africaines. La caractéristique de ce berceau, c'est une forte valorisation de la femme et de la maternité, une relative complémentarité des sexes. Ainsi, « le régime matriarcal caractérise essentiellement le berceau méridional, tandis que le régime patriarcal caractérise le berceau septentrional » (C.A. Diop, 1982, p. 218).

Aujourd'hui, la structure du pouvoir en Afrique, influencée par le modèle européen, est centralisée autour des États modernes. Ceux-ci sont fondés soit sur des lois républicaines soit sur des institutions religieuses étrangères dans lesquelles la femme est reléguée au second plan. Dans ces États, le système traditionnel, persistant, est encore présent, à certains égards. Mais, le pouvoir de la femme est moins visible. Ce qui laisse penser que son autorité politique n'existe pas, à tout le moins, a disparu. On préfère plutôt l'assimiler à un pouvoir symbolique. D'où l'usage erroné du terme de matrilinéarité. Mais, ce terme est-il pertinent pour qualifier ce pouvoir ? A-t-on réellement pris la mesure de la symbolique du pouvoir de la femme en Afrique ? Le cas de la société Baoulé nous en apporte un peu plus la réponse.

1.2. De la spécificité du matriarcat dans la société Baoulé

En Afrique de l'ouest et précisément en Côte d'Ivoire, vit un peuple dénommé Baoulé. Il se démarque dans son organisation sociale et politique des conceptions occidentales du pouvoir de la femme en Afrique. Au regard de l'occident et à travers tous les récits transmis à l'imaginaire collectif, la femme africaine n'a de pouvoir que symbolique. Ce serait un pouvoir matrilinéaire qui serait totalement éloigné de ce que représente le matriarcat. Contrairement à ces idées reçues, la société Baoulé nous offre une spécificité réelle du pouvoir féminin qui invite à réinterroger les préjugés.

1.2.1. De la genèse de la société Baoulé à l'organisation du pouvoir

Les Baoulés sont l'un des groupes ethniques de la Côte d'Ivoire, en Afrique de l'ouest. Ils font partie du grand groupe Akan, un peuple originaire du Ghana. C'est suite à des conflits internes liés au pouvoir royal qu'ils ont migré en terre ivoirienne vers 1720. Selon le récit de Jean Noel Loucou et Françoise Ligier, ce peuple conduit par la Reine Abla Pokou se caractérise par le pouvoir politique qu'il accorde à la femme. La preuve en est que la Reine Pokou jouait déjà un grand rôle au côté de son frère Dakon promis à la succession du Roi Ossei Tutu I. Suite à la mort de son frère dans sa guerre contre le futur Roi Opoku Ware I, c'est elle qui eut la responsabilité de conduire son peuple vers des terres plus calmes, notamment à Sakassou, une région au centre de la Côte d'Ivoire où elle fit le siège de son royaume. Elle forgea son alliance politique avec son peuple en ces termes : « C'est grâce à mon sacrifice que nous avons été sauvés. Là où nous irons, je vous commanderai. » (J.N. Loucou, 1976, p. 129). C'est ainsi qu'elle fonda entre 1720 et 1725 le royaume Baoulé.

La Reine Pokou est dans la société Baoulé une personne charismatique et un puissant symbole d'unité. À sa mort, elle est remplacée par une autre figure féminine puissante : la Reine Akoua Boni. Cette dernière va bâtir et gouverner d'une main de fer le royaume Baoulé. En effet, si la Reine Pokou est la fondatrice de la société Baoulé, c'est la Reine Akoua Boni qui en sera la bâtisseuse. Son règne s'étendra jusqu'en 1750. Mais, elles ne sont pas les seuls symboles de pouvoir féminin dans cette

communauté : il eut aussi à Tiassalé, une autre région de la Côte d'Ivoire, un autre sous-groupe Baoulé dirigé par la Princesse Tanoh Adjo. Très récemment encore à Sakassou, c'est-à-dire dans les années 2000, le royaume fut dirigé par une femme, la reine-mère N'Guessan. Toutes ces femmes ont eu un impact politique et un véritable pouvoir décisionnaire.

Au-delà de ces figures féminines, des symboles puissants de pouvoir attestent aussi du rôle politique de la femme Baoulé. On pourrait citer entre autres, les colliers, les bracelets, les perles et les ornements en or ou en cuivre. Ces symboles ne sont pas simplement des objets esthétiques. Ils indiquent souvent le rang social et politique, la richesse et l'influence de la femme au sein de la communauté Baoulé. Chaque évènement dans cette société est caractérisé par exemple par des parures spécifiques : le mariage, la maternité ou l'accouchement, etc. Il en est ainsi aussi des sorties de la Reine, de ses promenades publiques, des cérémonies auxquelles elle participe, de la réception des hôtes et alliés. Selon l'évènement, la qualité de la parure ou de l'ornement la distingue des autres femmes en la signalant comme une figure politique importante. Plus symbolique encore est le tabouret royal, qui montre clairement la place de la femme-reine dans la structure politique chez les Baoulés. En effet, à l'instar du siège royal masculin, certaines femmes de haut rang politique telles que la Reine ou la reine-mère possèdent des tabourets personnels qui symbolisent leur dignité, leur autorité et leur statut social. Le tabouret représente soit le pouvoir politique, soit le pouvoir spirituel de celles-ci.

1.2.2. Une autorité politique réelle : la femme Baoulé au-delà du pouvoir symbolique

La plupart des travaux consacrés aux sociétés africaines distinguent le **pouvoir symbolique** de la femme de son **pouvoir politique effectif**. On estime qu'en Afrique, la plupart des sociétés, pour ne pas dire toutes, sont matrilinéaires. Derrière ce mot, ce qu'on perçoit, c'est l'absence totale d'autorité de la femme. On pense en effet que dans la matrilinéarité, la femme n'a qu'un pouvoir symbolique et par conséquent qu'elle reste sous la domination de l'homme. Une telle lecture, non seulement n'est pas tout à fait juste, mais mieux, elle se méprend dans son approche sur la matrilinéarité. Il faut saisir ce mot et la place de la femme africaine au-delà de la réalité symbolique du concept et du statut. Dit autrement, si nous l'approchons sous l'angle de la philosophie, alors on en fera une lecture qui reflète au mieux la réalité concrète.

En effet, à l'instar de L. Aragon (1963, p. 196) qui dit de « la femme » qu'elle « est l'avenir de l'homme », la femme africaine est généralement celle-là même qui fait l'homme et fonde son pouvoir public. Dans la société baoulé spécifiquement, cette symbolique de la vie et du pouvoir est encore plus significative. La femme baoulé détient le pouvoir privé et le laisse volontairement porter souvent par l'homme. D'ailleurs, comme l'avait vu J. N. Loucou, le fait que c'est une femme, la Reine Abla Pokou, qui fonde la société baoulé atteste en partie cela et en dit long sur l'importance de la femme baoulé dans sa société. Bien plus encore, la femme baoulé n'est pas inférieure à l'homme. Elle lui est complémentaire. Il est vrai, la position qu'elle affiche parfois publiquement semble faire d'elle un simple complément de l'homme, entendu comme celle qui vient après lui, mais elle est dans un rôle : celui de faire de l'homme son chef et non son maître, comme le fait en d'autres sens un peuple pour le chef qu'il se choisit. Dans la plupart des cas, la femme baoulé incarne le pouvoir et la sagesse publics. La sagesse baoulé dit d'ailleurs à ce sujet que, quand un chef ou un roi dit que « la nuit porte conseil », prenant par là le recul nécessaire pour trancher avec justesse un litige ou juger une affaire, très souvent les conseils de la nuit sont les conseils de sa femme.

L'autorité, ce n'est pas vraiment la manifestation de la force. Elle repose sur un ensemble de dispositions naturelles telles que la capacité à unir ou à fédérer, à unir ou se faire écouter voire comprendre, à porter le pouvoir et ce qui l'incarne, bref le leadership. Elle est portée par une légitimité douce qui la fait reconnaitre au milieu de ceux sur qui elle s'exerce. Comme le dit H. Arendt (1972, p. 123), « l'autorité exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition ; là où la force est employée, l'autorité proprement dite a échoué ». C'est de cette forme d'autorité que la femme baoulé bénéficie

grâce à son pouvoir symbolique reconnu. La femme baoulé a une autorité presque divine en ce qu'elle est reconnue comme la principale garante du pouvoir, la gardienne de la structure familiale du fait de sa capacité à garantir l'authenticité du lignage. Ce n'est pas pour rien que la succession ou la généalogie du pouvoir se fait du côté de la mère, car elle seule a l'assurance de manifester en l'enfant qui hérite, la pureté ou l'originalité du sang. Les travaux de Mona Etienne montrent d'ailleurs ce réseau de lignage qui confère à la femme baoulé toute son importance. C'est un réseautage filial que l'on retrouve aussi chez d'autres groupes akans.

Ainsi, la femme baoulé ne fait pas que suivre l'homme comme une subalterne. Elle l'accompagne avec ses idées et ses opinions, ses choix et sa vision. Au-delà de sa fonction biologique, la femme baoulé assure à son peuple une existence, une appartenance pure qui consolide la structure de sa société. Le sacrifice légendaire du fils de la Reine Pokou, destiné à permettre la traversée du fleuve Comoé, exprime philosophiquement que l'autorité politique tire sa légitimité de la responsabilité envers la communauté plutôt que de la recherche d'un intérêt personnel. En ce sens, le pouvoir féminin se présente comme une **éthique de la responsabilité**, où gouverner consiste avant tout à préserver la continuité du peuple. De ce fait, comment peut-on qualifier une telle société de matrilinéaire ? Une relecture philosophique du « matriarcat » Baoulé suppose donc de dépasser les catégories occidentales classiques du matriarcat pour interroger la structure symbolique du pouvoir, de la parenté et de l'autorité de la femme en Afrique.

1.3. Vers une relecture philosophique du pouvoir de la femme en Afrique

La question du pouvoir de la femme en Afrique ne saurait être réduite à une opposition simpliste entre patriarcat et matriarcat. Une telle lecture occulte la complexité des structures sociales africaines ainsi que la diversité des formes d'autorité qu'elles ont historiquement reconnues aux femmes. La société baoulé est à ce titre une référence à partir de laquelle s'illuminent les qualités et les capacités politiques de la femme africaine. Le modèle baoulé laisse alors, désormais la possibilité de refaire la lecture du pouvoir de la femme en Afrique. Cette lecture dépassionnée pourrait se faire sous le prisme de la philosophie qui a la capacité de renverser l'échelle des valeurs jusque-là admises. En proposant une telle lecture, on voudrait inviter à sortir des émotions et des pensées toutes faites pour se rapprocher de la réalité.

1.3.1. Dépassement des lectures réductrices du matriarcat en Afrique

L'adage est connu, la pensée reconnue : une seule hirondelle ne fait pas le printemps, nous dira-t-on. Que l'exception Baoulé, si elle existe réellement, ne saurait être prise comme une référence, un point solide pour fixer la thèse d'un matriarcat en Afrique. On pourrait même aller jusqu'à nous nier une connaissance réelle sur le fait. Des féministes trop à fleur de peau nous taxeront peut-être de « patriarcaliste ». On le sait, dans un monde où selon Donna Haraway, les savoirs sont toujours situés, c'est-à-dire, jamais neutres, toute connaissance est produite à partir d'une position sociale, culturelle ou politique précise. De ce biais-là, comme le fait remarquer D. Haraway (1988, p. 581) : « l'objectivité féministe même signifie tout simplement des savoirs situés. ». Notre position pourrait être donc prise comme une position d'homme. Peut-être ! Mais, elle est aussi mue par un souci d'objectivité critique que commande la pensée philosophique. Car, à prendre des vessies pour des lanternes, on finit par rendre terne le sens réel des choses. Il nous faut aller à la lecture objective du pouvoir féminin en Afrique, loin des passions, au-delà des préjugés.

Nous ne sommes pas en train de dire que dans la société Baoulé, la femme a une position dominante. Nous ne disons pas que la société Baoulé consacre la femme comme détentrice absolue du pouvoir. Mais, nous n'acceptons pas non plus l'idée qu'elle est dominée, que son pouvoir n'eut jamais été que pur symbole, de ce symbolisme creux et sans importance. Bien sûr que la femme dans la société Baoulé est plus souvent consacrée comme une reine-mère qu'une reine. Mais, la figure de la reine-mère est une figure d'autorité par son statut, sa fonction, son influence morale, spirituelle… Bien sûr que dans

la société Baoulé, la femme passe pour jouer un rôle beaucoup plus conjoncturel que structurel. Mais, elle en est en réalité le fondement. Nous en voulons pour preuve l'appartenance au lignage qui se transmet par la mère. Nous l'avons dit, la philosophie de la société baoulé est une quête d'authenticité et de pureté du sang. Par exemple, les mariages, sauf pour les classes basses, c'est-à-dire celles qui ne sont pas royales, ne se faisaient par fantaisie ou n'importe comment. On ne liait pas les sangs purs, c'est-à-dire les sangs royaux à n'importe qui. La chefferie et la royauté suivent une classe particulière qui lie des familles de sang pur. Autrement dit, il y a des familles d'esclaves, des familles lambda, et autres qui appartiennent à la classe basse, des familles de messagers, des familles de notables et autres qui appartiennent à la classe moyenne, et des familles de chefs, des familles de rois qui sont, elles, destinées à la haute société. Seules les familles de la haute société peuvent se marier ensemble, et plus encore, il faut avoir des liens de sang à une famille de roi. Le mariage est célébré dans cet esprit de pureté de sang et d'authenticité de lignage.

En faisant de la mère le fondement de l'héritage, on assure davantage cette authenticité du sang. Il est certain que l'enfant qui vient d'une mère appartient inéluctablement à la mère. Son origine ou son appartenance est authentique. Cela l'est moins pour le père qui est désigné ou à qui on attribue une paternité. Le peuple baoulé considère que des raisons subjectives (pauvreté ou richesse du père, noblesse de la famille ou pas, amour, choix libre ou par défaut, acceptation ou crainte de représailles…) peuvent contribuer à tromper et tronquer le lignage. On n'a pas ainsi la certitude que l'enfant qui hériterait du père soit véritablement de son sang. Par contre, pour la mère, il n'y a aucun doute ou presque (à moins que l'enfant soit volé ou adopté). C'est cette garantie d'authenticité que représente la mère qui assure le fondement de la lignée et du pouvoir.

C'est de cette même manière aussi qu'on procède au droit successoral au niveau du pouvoir ou de la gouvernance. Chez les baoulés, comme généralement dans la société Akan, à quelques exceptions près, on hérite du pouvoir de par la mère ou plus précisément de la femme. En clair, si nous considérons une famille de roi ou de chef, d'un roi ou d'un chef établi par le lien de sang maternel, il ne surgit pas des enfants de ce dernier l'héritier du pouvoir. Celui-ci vient du côté des enfants de ses sœurs, et donc des neveux. Dans les faits, le premier enfant de sa sœur la plus âgée est celui à qui revient l'héritage du trône. Or, cet enfant peut être un garçon ou une fille. Tous les deux peuvent prétendre à la gouvernance, soit de manière directe ou indirecte. Cela veut dire que la fille, première née de la sœur du roi ou du chef, peut hériter du pouvoir. Elle peut l'exercer effectivement ou le désigner avec toute l'autorité politique nécessaire. Dans de nombreux villages baoulés, on trouve des femmes qui ont été ordonnées cheffes de familles ou de communautés. À la tête du royaume Baoulé, à Sakassou précisément, on trouve des femmes qui ont hérité du pouvoir royal. La dernière en date, de 2000 à 2008, est la Reine N'Guessan. Très souvent, et c'est ce qui trompe la lecture, l'héritière du pouvoir se fait représenter. Elle peut désigner son fils ou quelqu'un d'autre pour assurer à sa place la gouvernance. Dans ce contexte, elle prend la place de la reine-mère. Ce remplacement à la tête du pouvoir n'est pas nouveau et il ne concerne pas uniquement la femme. Des hommes aussi, héritiers, se font remplacer sur leur propre désignation. Certains, du fait du poids de l'âge, choisissent la personne la plus outillée et éligible au pouvoir pour gouverner à leur place. D'autres, parce qu'ils se sentent incapables d'assumer cette fonction avec ses charges, en arrivent aussi à la même conclusion.

La femme qui gouverne le fait pleinement avec toute l'autorité nécessaire. Elle bénéficie d'une légitimité reconnue et incontestée. Il faut savoir aussi que dans quelques cas, le pouvoir de la femme, surtout en tant que cheffe, ne vient pas forcément d'un héritage. Il y a des femmes qui sont fondatrices de village. Dans ce contexte, elles en deviennent par voie de conséquence la première cheffe. À partir de là, il peut se déclencher le processus de succession. Il faut aussi savoir que le pouvoir dans la société baoulé est à vie, sauf dans quelques rares cas ; quand il est contesté pour des questions de légitimité de l'héritier. On ne remplace le chef ou la cheffe qu'à sa mort. Ainsi, de nombreuses femmes ont gouverné pleinement jusqu'à ce que la vie se retourne. Ainsi, le matriarcat tel que perçu jusque-là est

à reconsidérer. Il est vrai qu'avec D. Haraway, aucune lecture n'est totalement neutre et objective, parce qu'elle est toujours située, mais il est possible de la faire avec un peu moins de subjectivité. Le cas échéant, la philosophie, de par sa branche ontologique, est bien placée pour nous guider dans cette quête.

1.3.2. Pour une lecture ontologique et ontique de la complémentarité des genres

D'un point de vue ontologique, la maternité ne se réduit pas à sa dimension biologique ou reproductive. Elle constitue un véritable principe d'existence et de fondation de l'être. Dans les sociétés à tradition matriarcale, notamment africaines, naître d'une femme ne signifie pas seulement recevoir la vie physique. C'est aussi être inscrit dans une continuité historique, spirituelle et communautaire.

Sur le plan historique, la naissance prolonge dans le temps la vie et assure la préservation de la famille. Elle est une continuité principielle, organique et générationnelle. Un enfant qui naît n'est pas simplement un fait naturel de procréation. Il est aussi un gardien du temps et de la tradition, un veilleur nu qui prolonge dans l'espace et le temps les traces du présent. En Afrique, c'est l'enfantement qui marque le passage de l'homme sur la terre, dans la société et lui assure un visage reconnu dans le temps. Quoique tout homme soit un être de la finitude et que tous sont appelés à mourir, dans la pensée africaine, on estime non seulement que « ceux qui sont morts ne sont pas morts » (B. Diop, 1960, p. 65) parce qu'ils continuent de vivre en esprit au milieu des siens, mais également qu'ils restent vivants à travers leurs enfants qui maintiennent justement leur souvenir dans la communauté. La femme est celle-là même qui permet la transmission de cet héritage intemporel. C'est par la naissance et l'éducation qu'elle parvient à maintenir ce feu allumé dans le temps et à travers l'histoire. Elle est, par ce pouvoir de transmission, la gardienne de la mémoire collective de son peuple. Elle est donc d'une importance capitale parce qu'elle assure l'équilibre du genre. Comme mentionné précédemment avec L. Aragon, elle est l'avenir de l'homme et son principal marqueur historique.

Sur le plan spirituel, la femme nous entraine dans l'invisible et nous connecte à ce monde. Là aussi, la naissance n'est pas simplement un acte biologique à partir duquel la vie est naturellement plantée dans l'acte sexuel. En Afrique, la procréation est un acte ontologique qui se dédouble de son sens. L'un, l'acte originel, nous ramène à l'origine de l'être en tant qu'être-là ou être-au-monde. C'est le principe même de la vie qui se matérialise en un acte symbolique, d'usage apparemment commun, mais de portée existentielle. Dans la tradition africaine, faire un enfant, c'est participer à la vie, au principe même par lequel l'être est, et par conséquent que nous sommes. L'autre, la procréation, est un devoir, une obligation morale. Faire un enfant est une obligation ontologique envers le divin ou la nature. L'être-africain se mesure par la capacité de l'individu à prendre sa part de responsabilité dans cet ordre divin. L'être-africain, c'est aussi participer à la solidarité cosmique et au monde de l'invisible par la sexualité utile. Car, c'est dans la croissance féconde du sexe que prend forme le visage de la destinée et de la généalogie. Or, dans tous les sens, la femme est le réceptacle de cette action qui porte la vie et la survie de l'être humain. Voilà pourquoi la mère est célébrée après la naissance parce qu'elle vient de garantir dans l'acte de la procréation la continuité du sang et des visages, le souvenir à jamais gravé de l'homme-passant.

Sur le plan communautaire, la femme assure l'équilibre du genre par ses actions quotidiennes. De la procréation à l'éducation des enfants, elle se trouve être au début et à la fin de la structure communautaire. Dans l'organisation sociale, en termes de division du travail, d'apport au foyer ou encore de présence morale, la femme se pose et s'impose comme le chainon qui manquerait à l'ensemble si elle n'est pas là. Car, tout enfant parle en priorité sa langue maternelle. C'est la femme aussi qui éduque et communique les valeurs. À l'image d'un cours préparé, la femme constitue les sous-titres de la leçon, c'est-à-dire les éléments détaillés qui expliquent le grand titre. Ainsi, c'est elle qui permet à l'homme d'atteindre les grands objectifs qu'il se fixe. Ceci montre donc une complémentarité

permanente au niveau des genres qui marque la survie de la communauté et la continuité de son existence.

Le matriarcat Baoulé se situe donc entre une structure matrilinéaire et une organisation politique réelle. Il se confesse comme un équilibre entre le principe féminin et le principe masculin. L'un manifeste l'origine et la continuité, l'autre la gestion et la représentation. C'est un jeu d'équilibre qui se fait dans la logique de la complémentarité du genre. On peut le percevoir comme un matriarcat symbolique, mais d'un symbolisme qui est source de légitimité politique. Le pouvoir de la femme est d'une invisibilité apparente, certes, mais d'une centralité structurelle. Le féminin est vécu comme la matrice ontologique du social. Ainsi, à travers le matriarcat Baoulé, on peut faire une réinterprétation africaine des catégories politiques en une pensée relationnelle du pouvoir dans le genre.

Conclusion

En définitive, si l'on devait conclure ce travail de manière succincte, il tiendra en quelques lignes autour de deux idées essentielles. En premier lieu, on retiendra l'idée selon laquelle le matriarcat chez le peuple baoulé est loin des interprétations occidentales beaucoup plus généralistes et parfois trop simplistes dans la vision qu'elles se font du matriarcat en Afrique. Il ne s'agit ni d'un pouvoir symbolique de la femme ni d'un système de domination établi par l'homme. Ce n'est pas non plus de la matrilinéarité dans le sens profond de ce que suggère ce mot. Le matriarcat baoulé est un juste milieu de pouvoir féminin où la femme n'est ni dominée ni dominante. Cela revient à y voir un jeu d'équilibre de pouvoir à partir duquel la femme baoulé dispose à la fois d'un pouvoir symbolique et d'une véritable autorité politique. En deuxième lieu, on pourra aussi retenir l'idée d'une lecture généralement erronée du matriarcat dans les sociétés africaines. Cela revient à regarder de près les structures politiques de ces sociétés avec un regard d'africain dépassionné par les enjeux d'une politique du genre en faveur de la femme. Des savoirs actuels, essentiellement situés, voudraient qu'on fasse la promotion de la femme. Pour atteindre cet objectif noble, beaucoup d'approches, de féministes parfois mal situés, tendent à discréditer les relations de pouvoir traditionnel, pour mieux asseoir leurs théories. Ce n'est pas que ces structures traditionnelles sont exemptes de tous reproches, elles aussi ont leurs maux, mais il n'est pas tout à fait juste d'y voir des scenarii de films au travers desquels on voit d'un côté des sociétés patriarcales totalement dominantes et de l'autre des femmes, complètement dominées, sans aucune autorité. Beaucoup d'exemples montrent que des femmes africaines, à l'instar de la Reine Pokou, ont eu des impacts considérables sur leurs sociétés, tant sur le plan politique que militaire. Dans la société baoulé, la Reine incarne la figure même de l'autorité. Celle-ci n'est pas toujours coercitive : elle est aussi charismatique. Finalement, le modèle baoulé du matriarcat peut servir de référence pour refaire la lecture du matriarcat en Afrique. Il peut aussi servir de source d'inspiration dans la mise en place des politiques nationales du genre. Car, l'expérience baoulé constitue non seulement un témoignage historique de la capacité des femmes à exercer le pouvoir, mais également une source d'inspiration pour les débats contemporains sur l'égalité, la justice sociale et la participation politique en Afrique.

Références bibliographiques

ARAGON Louis, 1963, *Le fou d'Elsa*, Paris, Gallimard, coll. « NRF ».

BACHOFEN Johann Jacob, 2007, *Mother Right: A Study of the Religious and Juridical Aspects of Gynecocracy in the Ancient World*, Éditions modernes : Edwin Mellen Press.

BOURDIEU Pierre, 1977, *Sur le pouvoir symbolique*, *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 32e année, no 3, pp. 405-411

DIOP Birago, 1960, « Souffles », dans *Leurres et lueurs*, Paris, Présence Africaine.

DIOP Cheikh Anta, 1982, *L'unité culturelle de l'Afrique noire : domaines du patriarcat et du matriarcat dans l'Antiquité classique*, 2e éd., Paris, Présence Africaine.

ENGELS Friedrich, 1955, L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État, trad. française de Henri Ravé, édition classique, Paris, PUF.

ARENDT Hannah, 1972, *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais ».

WEBER Max, 1971, Économie et société, traduction de Julien Freund, Plon.

FOUCAULT Michel, 2001, « Vérité et pouvoir », dans *Dits et Écrits II (1976-1988)*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto ».

FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires ».

HARAWAY Donna, 1988, « Savoirs situés : la question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle », *Feminist Studies*, vol. 14, no 3, p. 575-599.

LOUCOU Jean Noel, 1976, *Annales de l'Université d'Abidjan*, série F, tome IV, p. 125-129.

LOUCOU Jean Noel et LIGIER Françoise, 1977, *La reine Pokou : fondatrice du royaume baoulé*, Paris, A.B.C. (Afrique Biblio Club) ; Dakar-Abidjan, N.E.A. (Nouvelles Éditions Africaines), coll. « Grandes figures africaines ».

ETIENNE Mona, 1979, « Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé (Côte d'Ivoire) », *L'Homme*, vol. 19, n° 3-4, pp. 63-107.

Femmes et politique en Côte d'Ivoire : dynamiques, obstacles et perspectives d'égalité

Bahtey Yaha Ophélie KOUASSI

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire), Tél : +225 0749296416, E-mail : opheliebahtey@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : opheliebahtey@gmail.com, Tel : +225 0749296416
Article soumis le 06/06/2026 et accepté le 20/06/2026
Réf : 2COLRS-164

Résumé :
Malgré plusieurs réformes législatives et des engagements internationaux visant à renforcer la présence des femmes dans les institutions politiques, la participation féminine en Côte d'Ivoire demeure faible. Dans la présente étude, nous nous sommes appuyés sur des rapports institutionnels, des analyses académiques récentes, des données issues des élections de 2025 et d'entretiens avec quelques femmes politiques. L'objectif de ce travail est d'analyser le paradoxe de la participation politique des femmes en Côte d'Ivoire, où un cadre juridique avancé coexiste avec une réalité de terrain marquée par une très faible représentation féminine. L'analyse nous a permis de voir qu'il existe un cadre légal avancé, mais défaillant dans son application. Par ailleurs, il y a une stagnation de la représentation féminine dans la politique en Côte d'Ivoire à cause des obstacles socioculturels et la faible médiatisation des femmes candidates. Ce qui nous a permis de faire quelques recommandations pour une meilleure intégration des femmes.
Mots-clés : Côte d'Ivoire, participation politique, genre, quotas, parité.

Women and Politics in Ivory Coast: Dynamics, Obstacles, and Prospects for Equality

Abstract:
Despite several legislative reforms and international commitments aimed at strengthening women's presence in political institutions, women's participation in Côte d'Ivoire remains low. In this study, we relied on institutional reports, recent academic analyses, data from the 2025 elections, and interviews with several women involved in politics. The objective of this work is to analyze the paradox of women's political participation in Côte d'Ivoire, where an advanced legal framework coexists with on the ground realities marked by very low female representation. Our analysis shows that although a comprehensive legal framework exists, it remains ineffective in its implementation. Furthermore, women's political representation in Côte d'Ivoire has stagnated due to sociocultural barriers and the limited media coverage of female candidates. These findings enabled us to propose several recommendations for better integrating women into the political sphere.
Keywords: *Ivory Coast, political participation, gender, quotas, parity.*

Introduction

La question de la représentation politique des femmes constitue un enjeu central dans les débats sur la gouvernance démocratique en Côte d'Ivoire. Malgré l'adoption d'un cadre juridique visant la parité, notamment la loi n°2019-870 instaurant un quota de 30 % de femmes sur les listes électorales, la réalité politique reste marquée par une faible présence féminine dans les organes de décision. Les députés ont voté à l'unanimité l'institution du quota de 30% des femmes au sein de l'Assemblée Nationale, même si cela n'est pas vraiment respecté. Le projet de loi sur le quota de 30 % des femmes dans les assemblées élues, adopté en conseil des ministres en mars 2019 puis en octobre 2019 par l'Assemblée nationale en tant que réponse à un déséquilibre sur l'échiquier politique, n'a pas été respecté ni par le parti au pouvoir, ni par l'opposition, malgré les « avantages » rattachés à cette loi à son article 4. En fait, « tout parti politique ou groupement politique dont la liste atteint au moins 50 % de femmes candidates, lors d'un des scrutins prévus à l'article 2 de la présente loi, bénéficie d'un financement public supplémentaire. » L'objectif de ce travail est d'analyser le paradoxe de la

participation politique des femmes en Côte d'Ivoire, où un cadre juridique avancé coexiste avec une réalité de terrain marquée par une très faible représentation féminine.

Dès lors, quel est l'état des lieux de la représentation politique des femmes en Côte d'Ivoire ? Quels sont les obstacles qui entravent l'ascension des femmes en politiques en Côte d'Ivoire et quelles recommandations pour inverser la tendance ?

1. Méthodologie

Cette recherche s'inscrit dans une démarche qualitative et documentaire. Son objectif est d'explorer le paradoxe qui existe entre la présence d'un cadre juridique développé et la faible représentation politique des femmes en Côte d'Ivoire. Pour cela, une méthode mixte est utilisée, intégrant une analyse de la littérature existante, l'examen de données statistiques secondaires, ainsi que des entretiens semi-directifs menés avec des femmes occupant des postes politiques.

Les informations utilisées dans cette recherche proviennent de trois types de sources à savoir :

Rapports et documents institutionnels : Nous avons examiné les rapports élaborés par des organisations tant nationales qu'internationales, y compris les publications du Data Hub d'ONU Femmes concernant les indicateurs de la représentation politique des femmes en Côte d'Ivoire (2024). Les rapports du comité de suivi de l'examen périodique Universel datant de 2019 et 2025, également les données statistiques fournies par l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) relatives aux élections législatives du 27 décembre 2025, ont été pris en compte.

Enfin, nous avons consulté les textes législatifs officiels, tels que la Loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 et le Décret n°2020-941 du 25 novembre 2020, qui précisent les modalités de son application.

Analyses académiques et scientifiques : A ce niveau, la revue de littérature s'est appuyée sur des travaux universitaires et scientifiques portant sur la participation politique des femmes en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest, dont notamment la thèse de F M-M CHOUROUBA (2001) sur la participation politique des citoyennes ivoiriennes, la thèse de B O KOUASSI (2024) sur les radios confessionnelles et la promotion du genre, l'étude comparative de Ngom, Niang et al. (2025) sur les enjeux de la participation politique des femmes en Afrique de l'Ouest, ainsi que les travaux de Blé Kessé A. (2024) sur l'impact et les limites du quota de 30 % en Côte d'Ivoire.

Sources médiatiques et électroniques : Nous avons également exploité des sources médiatiques fiables pour collecter des données récentes et des analyses contextuelles, notamment les publications du quotidien en ligne Koaci (janvier 2026), de RFI (décembre 2025), de Pouvoir Magazine (août 2025) et du portail Abidjan.net (2025).

Notre échantillon est composé de 05 femmes occupant des fonctions politiques électives en Côte d'Ivoire (Assemblée Nationale, conseils municipaux, conseils régionaux). Les données qualitatives ont été recueillies au moyen d'entretiens semi-directifs, conduits à partir d'un guide d'entretien préalablement élaboré. Ces entretiens ont permis de recueillir le point de vue des femmes sur les obstacles à leur ascension, les dynamiques internes aux partis et les stratégies développées pour s'imposer dans un environnement dominé par les hommes.

2. Résultats

Notre enquête nous a permis d'avoir les résultats qui vont suivre.

2.1. Un cadre légal et institutionnel bien constitué

La Côte d'Ivoire a progressivement mis en place un cadre juridique et politique visant à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes, en s'appuyant sur des engagements internationaux et des réformes nationales.

Cette dynamique s'est amorcée dès 1995 avec l'adhésion du pays à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), adoptée par l'ONU en 1979. Au niveau de la Côte d'Ivoire, le principe d'égalité entre les sexes a été inscrit pour la première fois en Août 2000 dans la constitution.

Par ailleurs, la déclaration sur l'égalité des chances, l'équité et le genre, a abouti en 2007 avec la rédaction d'un document-cadre national. En outre, en 2014, cette volonté s'est renforcée avec la création du Caucus des femmes parlementaires, qui vise à accroitre leur influence dans les instances décisionnelles. Les engagements politiques en faveur de la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes ont été annoncés dans les grandes politiques et réformes nationales. (BAD, 2015).

La consécration suprême de ces principes est intervenue en 2016 avec la nouvelle Constitution, qui réaffirme l'égalité homme-femme et décline ce principe dans des domaines clés comme l'emploi, la participation politique et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Cependant, l'avancée législative la plus significative reste la Loi n°2019-870. Instaurant un quota de 30 % de candidatures féminines pour les scrutins uninominaux ou de liste, elle va plus loin en imposant des mesures d'alternance strictes sur les listes électorales. Cette disposition vise à empêcher les candidatures symboliques et à garantir une réelle efficacité politique en contraignant un ordre de présentation paritaire.

2.2. Obstacles majeurs à la participation politique des femmes

Malgré le cadre légal, l'application de la loi se heurte à des obstacles structurels profonds. L'écart entre la théorie et la pratique reste considérable. Après les élections locales de 2023, si la condition des 30 % de candidatures a été globalement respectée par les partis, le nombre de femmes élues reste bien en deçà de ce quota.

L'un des obstacles majeurs, est la représentation traditionnelle assignant prioritairement les femmes aux rôles domestiques. Cet état de fait existe depuis l'indépendance en 1960, jusqu'à nos jours. Ce que souligne F M-M CHOUROUBA, lorsqu'elle évoque en substance, le fait que les femmes étaient reléguées aux tâches domestiques par le biais de politiques ponctuelles et globales de l'administration coloniale. En effet, la France avait transféré dans les colonies ses valeurs et traditions concernant le rôle et la place de la femme dans la société. Il n'était donc pas question que « la femme, perçue dans l'imaginaire occidental comme l'esclave d'un esclave, un sous-sous-homme (en ce que l'homme indigène était lui-même un sous-homme et la femme africaine est inférieure à lui) puisse occuper des postes de décision. » (F M-M CHOUROUBA, 2001, p. 45) Ces normes héritées, limitent la légitimité politique des femmes, et entraînent une faible implication de ces dernières dans les partis politiques. C'est pourquoi, malgré les quotas, les stratégies internes des partis aboutissent souvent à reléguer les femmes en bas de listes ou dans des circonscriptions difficilement gagnables, ce qui transforme l'obligation légale en simple contrainte formelle.

Par ailleurs, il y a la question de la peur et du rejet des femmes au sein des partis politique. En effet, certaines femmes politiques que nous avons eues lors de nos enquêtes ont souligné le fait qu'elles ne pouvaient pas trop se prononcer sur la question de l'égalité au sein de leur parti de peur qu'elles soient « chassées ». « Ma fille, tu veux qu'on me chasse, on ne peut pas parler de ça ». (K.M) Pour dire que cette question est taboue dans les partis et que quiconque en parle (surtout les femmes) est passible de sanction.

En outre, selon le quotidien en ligne Koaci, la faible médiatisation des femmes candidates et le manque d'accompagnement technique, réduisent leurs chances de succès électoral. (Koaci, 14 janvier 2026)

Les résultats des dernières élections législatives révèlent une progression modeste mais encore limitée. En effet, sur 2740 candidats, seulement 424 femmes ont été candidates aux dernières législatives de 2025. Selon l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP), lors de ces législatives du 27 décembre 2025, seulement 34 femmes ont été élues, soit 13,4 % des sièges au Parlement, un chiffre très en deçà de l'esprit de la loi sur la parité. Une sous-représentation encore plus marquée chez les jeunes femmes : seulement une élue âgée de moins de 35 ans, soit (2,9 %) (AIP, 14 janvier 2026). Il est clair que dans les institutions nationales, les proportions restent faibles, vu les données qui suivent :

- 18,75 % de femmes au gouvernement (2023)
- 12,44 % de maires femmes
- 12,5 % de femmes à la CEI, l'organe électoral indépendant
- Le Conseil constitutionnel constitue une exception notable (57,14 % de femmes) (Pouvoir Magazine, Août 2025)
- Le Sénat est la seule institution politique qui, à ce jour, respecte la parité femme-homme dans la composition de son bureau.

2.3. Recommandations

Afin de renforcer l'application des quotas, l'efficacité de la loi sur la parité nécessite d'abord, des mécanismes de sanction pour les partis ne respectant pas les quotas, ainsi que des mesures visant à garantir un positionnement stratégique des femmes sur les listes.

Par ailleurs, la création de fonds nationaux d'appui aux candidatures féminines permettrait de promouvoir le financement dédié et de réduire ainsi la dépendance financière aux structures partisanes. Aussi, dans l'optique de développer la formation politique, les programmes existants, notamment ceux du PNUD, de l'EPU et des ONG locales, pourraient être étendus et systématisés, en incluant la communication politique, le leadership et la gestion de campagne. Enfin, comme l'a suggéré l'une de nos enquêtées, les femmes pourraient s'appuyer sur les coalitions telles que le Réseau des Femmes parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF).

3. Discussion

La stagnation de la femme en politique pourrait se justifier par des théories sociologiques. En Côte d'Ivoire, le décalage entre le cadre juridique (loi sur les quotas de 30 %) et la réalité de la représentation politique des femmes (seulement 13,4 % d'élues en 2025) révèle des obstacles structurels profonds. Ces obstacles s'apparentent à la théorie du plafond de verre de C. HYMOWITZ et T D. SCHELLHARDT, qui désigne ces barrières invisibles, mais bien réelles, qui empêchent les femmes d'accéder aux plus hauts niveaux de responsabilité, malgré des compétences égales.

Il est clair que, les femmes sont présentes comme candidates (le quota de candidatures est respecté), mais elles disparaissent au moment de l'élection. Puisque les partis politiques, placent les femmes en bas de listes ou dans des circonscriptions perdues d'avance. La loi fixe une contrainte quantitative, mais les partis conservent la main sur la qualité de la candidature, l'éligibilité.

En outre selon la domination masculine et le désert de l'entre-soi développé par Pierre Bourdieu, les structures sociales et mentales sont organisées pour perpétuer la supériorité masculine, au point que cet ordre semble naturel. Puisque, les réseaux de pouvoir fonctionnent par affinités et cooptation entre hommes, qui partagent un même corps. C'est pourquoi en dépit des lois, les stratégies internes des partis aboutissent à évincer les femmes. Ces stratégies sont le produit d'un système où les instances de

décision des partis sont très majoritairement masculines. Ces hommes, souvent issus des mêmes réseaux, ont tendance à se faire confiance entre eux et à reconduire les équipes en place. L'échec du respect de la loi par le parti au pouvoir comme par l'opposition montre que la domination masculine transcende les clivages politiques. Même l'incitation financière (article 4) s'est révélée inefficace face à cette logique de reproduction de l'entre-soi.

C'est dire que les partis politiques ne respectent pas les règles formelles (les lois), mais accordent plus d'importance aux règles informelles (les normes, les usages, la culture). On constate que l'action politique se déroule au sein d'institutions, mais ces institutions sont elles-mêmes traversées par des logiques sociales, ce qui met à mal l'évolution des femmes, d'après la théorie du néo-institutionnalisme de J.W. MEYER et B. ROWAN. Puisque la Côte d'Ivoire a un cadre institutionnel formel de très haut niveau (CEDEF, Constitution, loi de 2019), cependant, ces règles formelles entrent en conflit avec les règles informelles qui sont profondément ancrées.

Le présent travail, analyse la faible représentation des femmes dans la politique par les théories sociologiques. Ces théories nous permettent de mieux appréhender les obstacles auxquels font face les femmes dans le milieu politique en Côte d'Ivoire. Cependant, l'étude présente quelques limites qu'il faut souligner. D'abord, bien vrai que l'étude soit centrée sur la Côte d'Ivoire, cependant, elle n'a pas mis en exergue la situation des femmes dans la politique dans les pays de la sous-région. Il a donc manqué d'une comparaison sous-régionale, pour voir si les obstacles sont spécifiques à la Côte d'Ivoire ou partagés dans la sous-région. De plus, l'histoire des femmes dans la politique ivoirienne n'a pas été développée. L'historique aurait aidé à comprendre le rôle des femmes dans la vie politique avant l'indépendance et aussi après.

Conclusion

En définitive, cette analyse de la participation politique des femmes en Côte d'Ivoire met en lumière un paradoxe frappant entre les avancées juridiques et la réalité du terrain. Si le pays s'est doté d'un arsenal législatif important, allant de la ratification de la CEDEF à l'adoption de la loi n°2019-870 instaurant un quota de 30 %, les résultats des élections législatives de 2025 (13,4 % d'élues) témoignent d'une stagnation préoccupante. L'étude confirme que le principal obstacle ne réside pas dans l'absence de règles, mais dans la persistance de barrières structurelles et informelles.

En mobilisant les concepts de « plafond de verre », de « domination masculine » et de « néo-institutionnalisme », nous avons pu démontrer que les stratégies internes des partis politiques, la reproduction des réseaux de pouvoir masculins et les normes socioculturelles profondément ancrées vident la loi de sa substance. Puisque les femmes restent toujours dans leur rôle de figurantes, ce qui rend l'ambition de parité en une simple formalité.

Dépasser donc le stade de démocratie virtuelle, suppose un changement de ton. Il devient plus que nécessaire d'aller au-delà des recommandations habituelles, il faut agir sur la culture politique elle-même. Cela revient à travailler en amont sur la composition des structures internes des partis, afin d'y inclure l'égalité et de valoriser les compétences féminines médiatiquement, afin de susciter le changement de mentalité des citoyens.

Comme le suggèrent les limites de cette étude, élargir la réflexion à une échelle sous-régionale permettrait également d'identifier de bonnes pratiques et de mutualiser les stratégies de contournement de ces obstacles communs. In fine, l'égalité en politique ne se décrète pas seulement, elle se construit patiemment en désarmant les mécanismes informels qui perpétuent l'entre-soi masculin.

Références bibliographiques

AHIPEAUD, Alexis (1992) "L'impact de l'environnement socio-politique sur le fonctionnement de l'administration en Côte d'Ivoire", Bordeaux 1

CHOUROUBA, Farma Marie-Madeleine (2001), Participation politique des citoyens et citoyennes, le cas des femmes en Côte d'Ivoire : essai historique, Thèse de doctorat, Université Laval

Comité de Suivi EPU Côte d'Ivoire (2019), Rapport alternatif sur la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel

EWING KAZEMI, Frances (2004), La rhétorique des femmes à la radio et à la télévision en Côte d'Ivoire : quelle contribution à la réconciliation nationale ? Thèse de doctorat, Bordeaux 3

Forbes Afrique (2024), Euphrasie Kouassi Yao, Figure Emblématique de la Promotion du Leadership Féminin

KOUASSI Bahtey, Ophélie (2024), Les radios confessionnelles et la promotion du genre en Côte d'Ivoire, Thèse de doctorat, Université Alassane Ouattara Bouaké, non publié

KOUASSI YAO, Euphrasie, WIGGEN, Guri Charlotte (2024), L'Alliance entre le genre et la paix en Côte d'Ivoire, Paris : L'Harmattan

République de Côte d'Ivoire (2019), Loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues

République de Côte d'Ivoire (2020), Décret n° 2020-941 du 25 novembre 2020 fixant les modalités d'application de la loi n° 2019-870

Abidjan.net (2025) Statistiques des élues au Parlement, in https://news.abidjan.net/chiffres-cles/1/-politique [news.abidjan.net]

AIP (2026), Analyse des législatives 2025 et représentation féminine, in https://www.aip.ci/ [aip.ci]

Blé Kessé, A. (2024). Étude sur l'impact du quota de 30 % et ses limites, in https://revues.acaref.net [revues.acaref.net]

Comité de suivi EPU (2025), Actions de plaidoyer et formations des ONG, in https://upr-info.org/fr/news [upr-info.org]

Ministère de la Femme (2023), Formation de 105 femmes en leadership féminin et gouvernance politique, in www.famille.gouv.ci

Ngom, S., Niang, C.E.H.A., et al. (2025). Analyse comparative des enjeux de la participation politique des femmes en Afrique de l'Ouest, https://lartes-ifan.org [lartes-ifan.org], [rea.ucad.sn]

ONU Femmes / UN Women Data Hub (2024), Statistiques sur la représentation politique et les indicateurs genre, in https://data.unwomen.org/country/cote-divoire [data.unwomen.org]

PNUD (2025), Dialogue institutionnel Chrysalide sur le leadership féminin, in https://www.koaci.com/article/2026/01/14 [koaci.com]

Pouvoir Magazine (2025) Panorama de la présence féminine dans les institutions politiques, in https://pouvoir-magazine.com [pouvoirs-magazine.com]

RFI (2025), Sous-représentation des femmes aux législatives et explication sociologique, in https://www.rfi.fr/fr/afrique/ [rfi.fr]

Bahtey Yaha Ophélie KOUASSI, est Docteur en Communication, elle est bénévole Chargée de communication à la Fondation Djigui la Grande Espérance.

AXE 3 : LEADERSHIP FÉMININ ET ÉGALITÉ DES GENRES

Sensibilité éthique des Directrices dans le management des établissements scolaires à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Rassidy Oyeniran[1], Ouattara Souleymane[2]

1 et 2. Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel, E-mail1 : rassidy2006@yahoo.fr , E-mail2 : zobena2006@yahoo.fr

Auteur correspondant : E-mail : rassidy2006@yahoo.fr ; zobena2006@yahoo.fr, Tel : 0171072678 / 0102409443

Article soumis le 26/04/2026 et accepté le 15/06/2026

Réf : 2COLRS-030

Résumé :

Tout leader épris d'éthique devrait être capable d'identifier les implications morales des situations professionnelles et de fonder les prises de décision sur la responsabilité, le respect des individus et les principes d'égalité et de justice. Cette étude vise à analyser la manière dont les femmes directrices d'écoles primaires manifestent leur sensibilité éthique dans leurs pratiques de gestion quotidienne. L'étude a été menée dans six (6) établissements publics du district d'Abidjan. Elle repose sur une approche qualitative fondée sur des entretiens semi-structurés réalisés auprès de huit (8) directrices d'écoles primaires et six (6) enseignants. L'observation directe non participante a été menée auprès de quatre des huit directrices enquêtées. Les données ont été analysées selon une approche thématique. Les résultats montrent que la sensibilité éthique est fortement marquée dans la gestion des directrices. Cette tendance est étroitement liée à leur conviction et leur perception la gestion de manière générale.

Mots-clés : sensibilité éthique, leadership éthique, leadership féminin, direction d'école primaire, Côte d'Ivoire.

Ethical sensitivity of women principals in the management of schools in Abidjan (Côte d'Ivoire)

Abstract:

Any leader committed to ethics should be able to identify the moral implications of professional situations and base decision-making on responsibility, respect, and the principles of equality and justice. This study intends to analyse how female school principals demonstrate their ethical sensitivity in daily management practices. The study was conducted in six (6) elementary schools in the district of Abidjan. The study is based on a qualitative approach that relied on semi-structured interviewed with eight (8) female school principals and six (6) teachers. Nonparticipant observation was used to collect data with four (4) women principals as well. The data were analyzed using a thematic approach. The study shows that ethical sensitivity plays a significant role in the management of women school principals. Furthermore, this approach is strongly linked to their confidence and perception of management.

Keywords : *ethical sensitivity, ethical leadership, women's leadership, primary school leadership, Côte d'Ivoire.*

Introduction

L'histoire du leadership s'enracine dans les premières théories du XXe siècle, développées par T. Carlyle (1841) et R. M. Stogdill (1948). Ces derniers considéraient le leader comme un individu doté de traits innés, tels que l'intelligence, le charisme, le courage qui le particularisaient naturellement des autres. Par la suite, des auteurs tels que K. Lewin, R. Lippitt et R. K. White (1939) ont introduit les styles de leadership (autoritaire, démocratique et laisser-faire) ouvrant la voie à une vision plus comportementale du phénomène. Au fil des années P. Hersey et K. H. Blanchard (1969) et J. M. Burns (1978) contextualisent le leadership situationnel et le leadership transformationnel. Pour ces auteurs, en adoptant ces approches, le leader est capable d'induire une transformation positive chez les autres. Aujourd'hui, le leadership féminin est perçu comme une tendance avenante qui inspire l'empathie et l'inclusion.

Dans le *Dictionnaire actuel de l'éducation*, R. Legendre (2005, p. 829), définit le leadership comme « *l'art du commandement…fonction, position d'une personne à la tête d'un groupe, d'un organisme* ». Il ajoute que, dans le contexte éducatif, c'est l'ensemble des comportements et des pratiques d'un gestionnaire scolaire dans l'exercice de ses fonctions dans le but d'influencer les

membres de son organisation. P. G. Northouse, de son côté affirme: « *leadership is a process whereby an individual influences a group of individuals to achieve a common goal* ». Quatre idées se dégagent de cette affirmation. Premièrement, le leadership est un processus, c'est-à-dire qu'il y a une action transactionnelle entre le leader et les personnes qui le suivent : le leader les affecte et est également affecté par elles; deuxièmement, il implique l'exercice d'une influence, celle du leader sur les personnes qui le suivent; troisièmement, il intervient dans un contexte de groupe et quatrièmement, il entraine l'atteinte d'objectifs communs à un groupe. De ce qui précède, il semble que le leadership se distingue par sa capacité unique à mobiliser et influencer un groupe vers un objectif commun, en combinant vision, motivation et adaptation au contexte, ce qui le rend à la fois relationnel et dynamique, contrairement à la simple gestion ou autorité formelle. Dès lors, le leadership connaît un fort intérêt dans la recherche, faisant ainsi l'objet de nombreuses études empiriques à la fois variées et rigoureuses en termes de styles de leadership.

À partir des travaux de J. M. Burns (1978) sur le leadership transformationnel, s'est ouverte une avenue vers des préoccupations éthiques du leadership. Avec les investigations de certains auteurs tels que C. Gilligan (1982), R. J. Starratt (1991) et de J. Guitard et D. Lajoie (2020), le leadership en éducation connaît un regain d'influence. Des féministes telles L. Langlois et C. Lapointe (2002), L. Langlois (2008), A. H. Eagly (2003; 2007) sont très prolixes à la fois sur les sujets en lien avec le leadership transformationnel et le leadership éthique, considérés comme facteurs déterminants du rôle important joué par les gestionnaires de l'éducation dans la réussite éducative et la culture organisationnelle de l'école. La présente recherche est en lien avec le leadership féminin dans le contexte des écoles primaires en Côte d'Ivoire. Elle analyse les pratiques de leadership des directrices d'écoles en interrogeant les spécificités du leadership féminin, en particulier dans sa dimension éthique. La notion d'éthique dans la fonction du leader met en exergue le leadership éthique.

De nombreuses études postulent que le rôle de managers de l'éducation est d'offrir un cadre ou un environnement scolaire propice dans lequel les enseignements-apprentissages peuvent se déployer de manière éthique. Dès lors, la direction d'école a pour mission de proposer des programmes dans une ligne morale de sorte à favoriser l'épanouissement humain, social et intellectuel des élèves-apprenants. Au regard de cet idéal, nous avons convoqué le modèle L. Langlois (2012), comme matrice d'analyse de l'exercice de la sensibilité éthique du leadership. Ce modèle s'appuie sur la théorie développée par R.J. Starratt (1991, 2004), appelé *modèle tridimensionnel du leadership éthique*. Ce modèle a l'avantage d'être global, multidimensionnel et de mettre en interaction trois dimensions interdépendantes. Il repose essentiellement sur l'éthique de la sollicitude, l'éthique de la critique et l'éthique de la Justice. De plus, elle porte une pratique sociale et relationnelle qui demande aux directions d'écoles d'assumer la responsabilité de leurs actes et de nouer des relations authentiques et réflexives avec les autres élèves de leur école (W. Azarre, 2019). Pour autant, le leadership éthique dont parlent certains auteurs (C. Gilligan, 1982 ; R. J. Starratt, 1991, T. J. Sergiovanni, 1992; J. B. Ciulla, 2003 ; J. B. Ciulla, 2004) se manifeste par le biais de l'exercice de la sensibilité éthique laquelle déclenche un processus de réflexion enraciné dans l'évaluation de la portée des actions possibles et de leurs effets sur les personnes (L. Langlois, 2012).

Fondamentalement, cette théorie invite à agir de manière consciente face à des situations complexes, en adoptant une attitude bienveillante et réflexive. Selon L. Langlois (2012), le leadership éthique est une pratique sociale qui intègre la réflexion et l'action. Elle considère le leadership éthique comme « une compétence qui inspire les gens à l'égard de ce qui est bien moralement et de ce qui est techniquement acceptable pour l'organisation » (p. 49). Langlois ne s'arrête pas à la triple dimension du leadership éthique de R. J. Starratt (1991).

Au regard de l'idée émise par L. Langlois (2012), il semble que le leadership est une pratique qui se renouvelle et se bonifie constamment pour permet de comprendre les situations propres à divers contextes et d'y apporter des solutions appropriées.

Ainsi, la sensibilité éthique avec en fond de toile le leadership éthique, oriente la théorie d'assise de la présente étude, telle que défendue par L. Langlois (*ibid.*). L'auteure décrit, en effet, la sensibilité éthique comme étant une aptitude à s'interroger, de matière consciente, sur les situations complexes en maintenant une attitude authentique, ouverte et critique face à soi-même et aux autres. Étudier la sensibilité éthique des femmes directrices, c'est savoir comment les enjeux moraux conditionnent leurs manières de faire, leurs pratiques de prise de décision, leurs rapports aux autres et à l'action publique, ainsi que la manière dont elles gouvernent l'école.

La présente étude cible les directrices d'écoles dans le contexte éducatif ivoirien. En tant que leaders, les directrices enquêtées font-elles la preuve de cette pratique de management? C'est en ce sens que cet article cherche à répondre à la question suivante : dans quelle mesure la sensibilité éthique chez les directrices peut-elle contribuer à la réussite scolaire des élèves ? Cette question est analysée dans les rubriques subséquentes. Mais avant de la traiter, la figure ci-dessous mentionne une représentation de la sensibilité éthique adaptée du modèle de L. Langlois (2012).

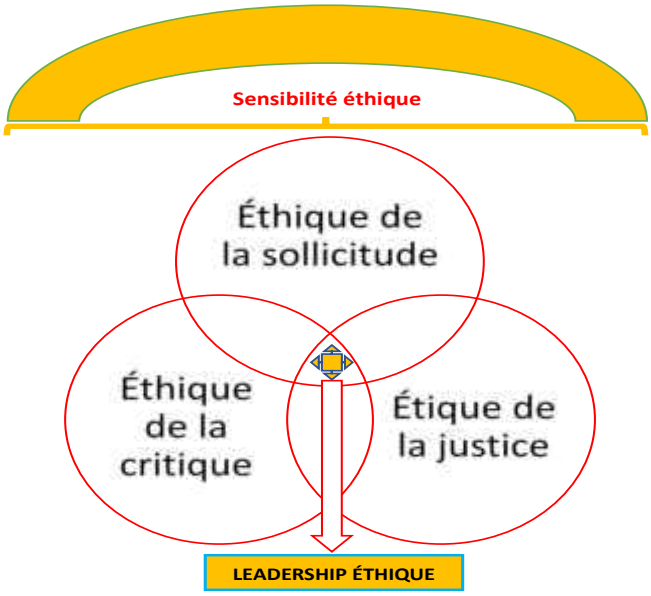


Figure 1 : Capacité plurielle de la Sensibilité Éthique du Leadership

Source *: Adapté de L. Langlois (2012), conçu par les auteurs*

De nombreuses recherches ont investigué les différents styles de leadership, faisant de plus en plus un focus sur le leadership transactionnel, le leadership transformationnel ou le leadership éthique des femmes et des hommes, évoquant les caractéristiques distinctives de management qui existeraient entre hommes et femmes (J. Centeno, C. Lapointe et L. Langlois, 2013; C. Gilligan, 1982; A. H. Eagly, 2007; O. Rassidy, S. Ouattara, et A. J. M. H. BENIE, 2022). Notons que certains auteurs ont argumenté que l'idée de l'existence même d'un leadership féminin n'est pas reconnue. F. Harel-Giasson et M. Marchis-Mouren, (1991) rapportent que certaines personnes du milieu professionnel se demandent encore si le leadership au féminin est véritablement du leadership. Quant à S. Landry (1990) et A. Laufer (2009), elles rappellent qu'on se demande si les femmes ont les compétences et la disponibilité pour assumer un tel rôle. Selon N. Aubert (1982) et ORSE (2004), il n'y aurait pas dans la conscience

organisationnelle et sociale ou l'imaginaire collectif un leadership qui englobe les deux genres qui composent l'humanité. Selon H. M. Lips (2008) dans la conscience collective, le leadership est associé aux hommes. Pourtant, il semble que la représentativité des femmes s'accroit au poste de direction d'écoles.

Dans leur étude, J. Centeno et al. (2013) ont observé qu'il n'y a pas de différences tant chez les femmes que chez les hommes en ce qui concerne les trois dimensions éthiques, à savoir l'éthique de la critique, l'éthique de la justice et l'éthique de la sollicitude. Les auteurs susmentionnés concluent, cependant, que les femmes ont une tendance éthiquement plus sensible que leurs collègues hommes.

Dans un contexte où les établissements scolaires font face à des défis liés à la justice, à l'équité, à la transparence et à la gestion des conflits, la sensibilité éthique des directrices apparaît comme un facteur clé de la qualité du management. Cependant, peu d'études ont examiné comment ces leaders perçoivent et utilisent les valeurs éthiques dans l'exercice de leurs fonctions dans le contexte ivoirien. Notre curiosité scientifique nous a amené, à travers la présente étude, à analyser la sensibilité éthique des directrices d'écoles primaires à Abidjan. Pour atteindre cet objectif, nous nous proposons de répondre aux questions suivantes : *Comment la dimension éthique oriente-t-elle le leadership exercé par les directrices d'écoles primaires? Comment les directrices d'écoles primaires démontrent-t-elles leur sensibilité éthique dans la gestion de leurs établissements?*

La démarche méthodologique qui suit montre la pertinence de notre étude et nous permet de mieux affiner la question.

1. Méthodologie

Cette recherche s'inscrit dans une démarche qualitative de type compréhensif. L'option qualitative est celle qui permet d'accéder, aux représentations, aux perceptions, aux vécus et aux significations que les participants prêtent au phénomène étudié. La démarche méthodologique explore le site de l'étude, la population et l'échantillonnage, les instruments de collecte des données, le déroulement de l'enquête, ainsi que les méthodes de traitement et d'analyse.

1.1. Site de l'étude, population et échantillonnage

Nous avons conduit notre recherche dans le district d'Abidjan, précisément dans les établissements publics que sont le Groupe Scolaire Echène Kobinah et l'EPP de Marcory Centre, l'EPP Cocody SUD 1, l'EPP Cocody Est 4 et le Groupe scolaire régional de Treichville, Groupe scolaire BAD 7 Koumassi. Le choix a été motivé par la forte concentration d'écoles primaires dans ce site et la rapide accessibilité que nous avons eue à y entreprendre notre recherche. Dans notre démarche méthodologique, nous nous sommes adressés aux femmes qui ont une certaine expérience en tant que directrices d'école primaire. L'approche qualitative utilisée dans cette étude nous autorise à mettre en évidence les caractéristiques liées aux traits de personnalité, telles que le style de leadership, les comportements et attitudes, l'expérience, les perceptions et opinions. L'échantillon est constitué de huit (8) directrices et six (6) enseignants (dont 4 hommes et 2 femmes). Les directrices participantes sont celles ayant au moins 5 ans au poste de chef d'établissement. Pour avoir accès à cette catégorie de population, nous avons obtenu de la part des DREN 1 et 2 une liste d'écoles qui nous ont été autorisées à enquêter. Les enseignants ont été associés à l'étude en raison de leur proximité professionnelle avec les directrices d'écoles.

1.2. Techniques et instruments de collecte des données

Deux modes de collecte de données ont été utilisés. L'entretien semi-directif constitue la principale technique ayant permis de collecter les données auprès des directrices d'écoles primaires et des enseignants. Les entretiens ont été conduits à partir d'un guide d'entretien élaboré en fonction des objectifs de recherche et des thèmes développés dans l'étude.

La liberté a été laissée aux participants de s'exprimer spontanément et de manière non standardisée afin d'obtenir des récits riches, variées et approfondies. Nous avons permis aux directrices participantes de narrer leurs expériences et de partager leur vision managériale. Cela a permis de savoir comment les femmes dirigeantes d'établissements primaires exercent leur leadership au quotidien et d'identifier les caractéristiques associées à l'optimisation des résultats scolaires des élèves. Ont été abordés les items concernant le style de leadership, l'approche de l'exercice du pouvoir, les déterminants de la performance scolaire. Dix (10) questions soigneusement préparées constituaient le questionnaire d'entrevue. Des questions de relance ont enrichi les données recueillies, dans le sens où cette façon de faire permettait d'aller au-delà des questions posées, en même temps qu'elle offre à peu près les mêmes renseignements des différentes personnes interrogées (J.-P. Deslauriers, 1991).

L'observation a été utilisée comme technique complémentaire afin de recueillir des données directement issues des situations réelles auprès des directrices. Les observations ont été réalisées à l'aide d'une grille d'observation préalablement élaborée. En effet, nous ne voulions pas nous contenter des entretiens individuels et nous désirions une collecte de données plus précise et détaillée, ainsi qu'une analyse plus approfondie de l'objet d'étude, c'est-à-dire la sensibilité éthique chez les directrices enquêtées. L'observation nous a permis d'appréhender les manifestations concrètes de leurs pratiques managériales dans leur environnement de travail. Cette technique a permis de recueillir des données en observant des comportements non verbaux, des actions et réactions ainsi que des interactions directement. Elle a également permis de documenter des aspects de la situation qui sont difficiles à verbaliser, comme les comportements routiniers des directrices, et d'obtenir un aperçu initial de la pratique du leadership, empreint de sensibilité éthique, tout en visant une description aussi fidèle et objective que possible des faits. Ainsi, l'entretien individuel semi-directif et l'observation directe, non participante (J.-M. Van Der Maren, 2004) ont permis de vérifier si les mêmes éléments d'information reviennent dans les données ou les propos des participants lors de l'enquête.

1.3. Déroulement de l'enquête

Une lettre de demande d'enquête a été envoyée à la Direction des écoles, lycées et collèges (DELC). Dans cette lettre, a été précisée la description du projet de recherche et de ses objectifs. La DELC a instruit par écrit les Inspections primaires des circonscriptions du projet de recherche. À la demande des Inspections, qui ont également informé les directions d'écoles choisies, nous avons adressé une lettre aux directrices d'écoles primaires ciblées par la recherche, en indiquant le caractère entièrement volontaire et confidentiel de la participation à l'étude. Après les usages administratifs que requiert une demande d'enquête adressée aux services compétentes du ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, la technique de boule de neige fut utilisée pour réaliser l'entrevue individuelle. Dans cette perspective, une première directrice d'un établissement ciblé a été rencontrée dans la circonscription de Marcory, en prenant soin, au préalable, de lui indiquer la manière de procéder. Toutes les directrices ayant été référées ont chacune, l'une après l'autre, participé aux entretiens auxquels elles ont été invitées. À la fin de chaque entretien et après avoir remercié chaque interviewée, il lui a été demandé de nous référer à une ou plusieurs collègues ayant les mêmes caractéristiques susmentionnées (âge, expérience professionnelle, connaissance du milieu). Quant aux enseignants, ils ont été interviewés individuellement au moyen d'entretiens semi-directifs après leur accord volontaire de participer à l'étude. Il faut noter que nous avons pu interroger les enseignants qui étaient disponibles pour prendre part à l'étude. Cette catégorie de participants nous a livré des informations pertinentes du fait de leur proximité professionnelle avec les directrices avec qui ils travaillent au quotidien. Nous les avons questionnés sur la manière dont celles-ci gèrent leurs établissements ainsi que sur leurs opinions en rapport avec la sensibilité éthique des directrices.

Dans notre démarche méthodologique, tous les participants ont été rassurés quant à la confidentialité des entrevues avant de leur faire signer individuellement un formulaire de consentement. Puis, les entretiens se sont déroulés dans un cadre propice aux échanges et ont été enregistrés au

moyen d'un magnétophone. Les propos tenus par les répondantes ont enrichi les données qualitatives (L. Boutin, 2008; L. Gaudreau, 2011) dans l'intervalle d'une demi-heure à une heure qui y a été raisonnablement consacrée.

S'agissant des observations, pour une question de temps et pour des contraintes liées aux situations du terrain, notamment la disponibilité des enquêtées, nous avons choisi un groupe scolaire, dans lequel nous avons observé trois (3) directrices et une EPP dans laquelle nous avons observé une directrice. Au total, nous avons pu observer quatre (4) directrices sur les huit (8) enquêtées.

Les observations des directrices dans leur environnement de travail nous ont pris neuf (9) jours, à raison d'un intervalle de 45 minutes à une heure chaque jour. Nous avons trouvé cela nécessaire pour deux raisons : premièrement, nous voulions nous assurer que ces femmes leaders se sentent à l'aise avec nous et agissent naturellement. Deuxièmement, nous voulions obtenir toutes les données nécessaires à notre étude.

1.4. Méthodes de traitement et d'analyse

Les données recueillies à travers les entretiens et les observations ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique selon une démarche inductive (L. Gaudreau, 2011; L. Bardin, 2013), c'est-à-dire en dégageant et interprétant les données repérées dans un corpus en vue de produire les résultats globaux plus abstraits. Le corpus consiste en une transmission intégrale des propos tenus en entrevue par des répondants, et enregistrés au moyen d'un magnétophone (G. Boutin, 2007). Le traitement manuel et le logiciel NVivo 14 (L. Gaudreau, 2011) ont permis d'analyser les données des différentes entrevues.

Les résultats de l'enquête ont été rapportés et analysés. Pour ce faire, les entrevues ont été numérisées et enregistrés. Nous avons procédé à la catégorisation, au sous-codage et codage des données pour faire émerger les informations les plus pertinentes.

L'opération de codage a permis de découper les informations obtenues par entrevue et leur enregistrement (J.-P. Deslauriers, 1991). La codification est une procédure de déconstruction de données. Cela a consisté notamment à prendre un élément d'information, à le découper et l'isoler, puis le classer avec d'autres du même genre, le désindividualiser et le décontextualiser comme le suggère J.-P. Deslauriers (1991). La catégorisation a été également mobilisée, ainsi que l'interprétation constante (L. Gaudreau, 2011, p. 218) pour donner du sens aux récits des participants. En définitive, l'analyse a permis principalement de comparer les données de la réalité avec ce que pensent les auteurs sur la sensibilité éthique et le style de management des directrices enquêtées en lien avec la réussite des élèves et la performance des écoles.

2. Résultats et discussion

2.1. Résultats

Nous présentons successivement les résultats de notre recherche dans les lignes qui suivent. Les données présentées ont une forte concentration sur la sensibilité éthique. À ce propos, nous analysons comment la dimension éthique oriente le leadership exercé par les directrices d'écoles primaires et celles-ci démontrent leur sensibilité éthique dans la gestion de leurs établissements.

2.1.1. Entre valeurs et action : la dimension éthique du leadership chez les directrices d'écoles

Parler de la dimension éthique chez les directrices enquêtées, c'est évoquer l'éthique de la justice et l'éthique de la sollicitude comme valeurs qui guident leurs actions.

- **L'éthique au cœur du leadership et Éthique de la justice**

Les pratiques de management des directrices enquêtées illustrent une vigilance marquée face aux enjeux éthiques qui accompagnent leur mission, incluant le sens de l'équité dans la prise de décision. Elles prennent en compte les diverses parties prenantes en gardant toujours à l'esprit le respect des règles dans le traitement des situations scolaires, parfois complexes. Cette option témoigne d'un rapport au leadership où les valeurs de justice et de responsabilité fondent les repères de l'action managériale. Dans ses fondements, la justice suppose l'équité, la prise en compte des différences et des singularités de chacun, le respect des droits de tous les acteurs de la communauté éducative. Une telle posture éthique module le leadership dans le sens d'une direction soucieuse d'un traitement juste assurant un traitement équitable entre élèves, enseignants et autres parties prenantes ainsi qu'un climat de confiance et de respect réciproque. C'est en effet un vecteur d'intégrité et de justice sociale. Au regard des notes issues de nos observations, les directrices, dans la présente étude, semblent s'inscrire dans cette perspective. La directrice *WG*, se confie en ces termes :

> Pour les activités hebdomadaires à organiser, j'associe généralement les enseignants aux décisions que je prends en les consultant. Parfois même, je demande les avis de quelques élèves chefs de classe. Pour moi, lorsqu'une décision est consensuelle, elle passe plus facilement dans son application… en fait c'est la transparence et le respect pour les autres et cela favorise également un climat de confiance et d'équité. (Entretien, D/F1)

Ce propos va dans le sens de ce que dit un enseignant :

> …la directrice ne fait pas de différence entre les enfants quel que soit leurs comportements ou leurs résultats. Quand un enseignant va voir la directrice pour présenter un élève en difficultés, elle est toujours disposée à l'accompagner et de lui expliquer clairement pourquoi certaines règles sont importantes. C'est la preuve qu'elle n'est pas seulement là pour diriger l'école, mais aussi d'orienter et de guider avec justice et honnêteté. (Entretien, E/H1)

- **Leadership Transformationnel et Éthique de la Sollicitude pour une Sensibilité Éthique**

En observant les femmes directrices enquêtées, nous nous sommes fait l'idée qu'elles dirigent leurs établissements en mettant l'accent sur la motivation. Le cas de la directrice *SB* est édifiant lorsque deux enseignants ont reçu des mots d'encouragement au moment où ils exprimaient leur grande fatigue après une journée d'enseignement très chargée. « *Souvenez-vous chaque fois que vous ressentez un relâchement que le métier d'enseignant est un sacerdoce, un don de soi* » disait-elle avec un souri. Lors de l'entretien avec *SB*, elle affirme ceci : « Une chose me tient à cœur, c'est d'inspirer mes enseignantes et mes enseignants à essayer de nouvelles méthodes et stratégies pour améliorer les résultats scolaires des élèves. ».

Les données de l'étude montrent que les directrices motivent et inspirent le personnel à améliorer la qualité de l'enseignement, en encourageant la créativité et l'innovation pédagogique.

2.1.2. Expressions de la sensibilité éthique dans les pratiques de gestion des directrices

La sensibilité éthique constitue un levier majeur du management éducatif qui favorise l'adhésion des enseignants et améliore la qualité des décisions. Toute chose qui renforce la légitimité des directrices auprès de la communauté éducative. En considérant les exigences institutionnelles et les conséquences humaines de leurs actions, les directrices enquêtées arrivent à concilier des situations complexes et moyens dont elles disposent. Ainsi, la sensibilité éthique apparaît comme un cadre de référence qui oriente l'efficacité du leadership scolaire dans des contextes généralement complexes, souvent marqués par l'incertitude. Ainsi, nous analysons ci-après la façon dont ces leaders éducatifs se positionne au regard de l'éthique de la critique et influence la réussite des élèves au travers de leur sensibilité éthique.

- **Leadership Pédagogique et Valeur Éthique : Position de l'Éthique de la Critique**

Dans la gestion quotidienne de leurs écoles, la plupart des directrices mettent en exergue le leadership pédagogique, non sans intégrer des valeurs éthiques qu'elles considèrent comme des éléments importants pour efficacité en tant que cheffes d'établissements. La directrice *GT* fait le commentaire suivant :

> Pour moi un programme ou une pratique pédagogique doit être examiné, je fais l'effort de faire un minimum d'analyse avant d'appliquer les mesures ou instructions que je reçois de la hiérarchie. Pour être plus efficace, j'invite tous les enseignants à une rencontre pour voir ensemble ce qui est avantageux pour nos élèves de sorte qu'ils apprennent mieux. Qu'est ce qui est plus pertinent ? […] et comment cela peut marcher. Lorsqu'une consigne me paraît inadaptée ou injuste, j'attire l'attention du supérieur hiérarchique et il arrive que je propose aussi des alternatives. Je considère que diriger, c'est avant tout réfléchir collectivement et assurer la protection du droit des enfants à une éducation juste (Entretien, D/F2).

La déclaration de cette dame revêt un caractère réflexif et critique du leadership. Il apparaît que les directrices enquêtées font preuve d'ouverture et encouragent les échanges et sont engagées à soutenir leurs personnels dans leur travail. Parlant de la directrice *HK*, une enseignante relate :

> Notre directrice nous oriente et nous encourage à expérimenter en classe. Lors des visites de classe, elle partage son expérience sur la pédagogie active. Sans nous imposer une méthode, elle nous questionne : pourquoi fais-tu comme ceci ou cela ? Par cette démarche, qu'est-ce que tu veux atteindre comme objectif ? Ensuite, elle nous soutient et nous aide à ajuster. Cette façon de faire nous rend plus autonomes et responsables et ça améliore la qualité de notre enseignement (Entretien, E/H2).

Ce style de leadership émancipateur traduit la tendance de cette directrice à laisser émerger les opinions et les expressions professionnelles chez les enseignants. Lors des entretiens, nous avons noté que la majorité des directrices d'école enquêtées gèrent leurs écoles avec le soutien apporté aux équipes de gestion. À la question de savoir : Comment motivez-vous vos enseignants et vos élèves à s'impliquer dans la vie de l'école, la directrice *KL* répond :

> « La motivation est présente chaque jour dans ma démarche…j'encourage les uns et les autres…je me dis intérieurement que c'est mon rôle, de les amener à croire que tout est possible et qu'ils peuvent faire mieux, à voir plus grand. Quand une enseignante hésite ou doute, je ne cesse de lui dire "Tu as le potentiel pour innover et réussir, essaie et je t'accompagnerai" Par exemple, à l'occasion du projet récemment mené, ils n'ont pas reçu d'ordres venant de moi. J'ai simplement partagé ma vision et mon idée : créer un espace d'apprentissage vivant et attractif pour les enfants. Les enseignants y ont adhéré et se sont approprié l'idée, les élèves ont proposé des affiches, et aujourd'hui, tout le monde en est fier. Je crois que diriger, c'est inspirer et donner envie d'agir ensemble. (Entretien, D/K2).

On voit bien que la directrice susmentionnée incarne des valeurs inspirantes et un modèle moral en même temps qu'elle partage une vision mobilisatrice et encourage la créativité et la prise d'initiative. Dans sa démarche, la directrice reste attentive aux préoccupations des apprenants en même temps qu'elle laisse émerger les qualités et le potentiel de chacun.

Cette tendance est fortement ancrée dans les pratiques de la directrice JD qui incite aux actions participatives, motive ses collaborateurs et encourage l'implication de tous les acteurs y compris les parents d'élèves dans la création de projets éducatifs.

- **Influence de la Sensibilité Éthique sur la Réussite des Élèves**

La pratique du leadership éthique est fortement enracinée dans la gestion des directrices d'écoles enquêtées. Cette réalité est à l'avantage des apprenants qui se sentiraient plus valorisés. Les directrices enquêtées s'impliquent davantage dans les activités pédagogiques aux côtés des enseignants à l'effet d'améliorer le rendement scolaire de tous les élèves selon les ressources et moyens mis à leur disposition. Nous nous appuyons sur les notes d'observations, confirmés par les propos d'un enseignant lors d'un entretien individuel que nous avons eu avec ce dernier : « *notre directrice ne ménage*

aucun effort pour nous …elle est soucieuse d'agir en pédagogue en nous invitant à développer des habitudes pour une amélioration continue des rendements des élèves ».

Ainsi, la culture et le climat initiés par les directrices ont tendance à favoriser l'efficacité des enseignants et par ricochet l'amélioration du rendement scolaire des élèves ; toute chose qui réjouit les parents d'élèves et satisfait la famille.

2.2. Discussion des résultats

La présente étude fait un focus sur principalement la sensibilité éthique dont parle L. Langlois (2012). Elle met également en évidence une tendance transformatrice chez les directrices. Cette dernière se traduit par une influence positive sur les personnes placées sous leur responsabilité, notamment les enseignants, le personnel de soutien et les élèves. Toute chose qui contribue à la dynamique de développement de l'établissement.

La sensibilité telle que perçue par les chercheurs de la présente étude, s'ouvre sur une triple avenue. D'abord l'égalité dans les relations que les directrices entretiennent avec leurs collaborateurs et avec les élèves en apprentissage ; la participation et consultation démocratiques avec leurs personnels ; l'équilibre entre bien commun et choix individuels à opérer chaque fois que cela est nécessaire. C'est en cela que L. Langlois (2012) évoque les standards de la justice, lesquels sont au cœur de l'éthique de la justice. Ensuite, l'éthique de la sollicitude qui atteste la préoccupation réelle des directrices pour les autres, le respect de la dignité de l'autre quel que soit son statut ou son origine et la préservation des relations. Enfin, l'éthique de la critique témoin d'une attitude réflexive des directrices enquêtées par leurs tendances à découvrir les injustices et les élèves vulnérables ou en difficultés d'apprentissage. Sous cet angle, elles ont propension à mettre en évidence leurs jeux de pouvoir pour faire la promotion de l'équité entre apprenants. C'est précisément dans la sollicitude dont parle Langlois que le leader scolaire tend à jouer son rôle de manager en lien avec la pédagogie. À ce propos, L. Progin et M. G. Thurler (2010, p. 4) suggèrent que les directeurs d'établissements scolaires sont préoccupés par « *leur volonté d'exercer leur influence sur la manière d'enseigner des enseignants et, si possible, sur (l'amélioration) des performances des élèves exercé par ces personnes au sein de leur établissement* ». Ce souci de bien mener la gestion en matière pédagogique dénote de la sensibilité éthique dont parle L. Langlois (2012) qui y trouve un processus de réflexion enraciné dans l'évaluation de la portée des actions possibles et de leurs effets sur les personnes.

Par ailleurs, lorsqu'au travers de cette étude, nous nous observons que le leadership transformationnel semble être au centre des actions des femmes enquêtées, nous convenons avec K. Leithwood, A. Harris, et D. Hopkins (2019) et A. H. Eagly et L. L. Carli (2007) que les femmes dirigeantes dans le secteur éducatif adoptent majoritairement un leadership transformationnel et participatif. Les directrices dans cette recherche font un focus sur les enseignements-apprentissages en gérant le curriculum et s'assurant que les élèves reçoivent un enseignement approprié dans les domaines ciblés. En portant leur attention sur ces deux volets, les directrices font la preuve de la sensibilité qu'elles dégagent en améliorant les résultats des élèves de manière éthique. Ces données convergent avec celles de O. Rassidy et al. (2022) et de P. G. Northouse (2021).

Dans leurs travaux, O. Rassidy et ses collègues concluent que les directrices offrent aux apprenants un accompagnement rassurant et favorable à la réussite scolaire. La deuxième étude susmentionnée, quant à elle, montre que les femmes dirigeantes ont une propension à motiver leurs collaborateurs tout en privilégiant la collégialité. Ce constat corrobore les travaux des recherches de A.H. Eagly et L.L. Carli (2007) de P.G. Northouse (2021) et de O. Rassidy et al. (2022) qui suggèrent que le leadership transformationnel serait présent dans la manière de gérer chez femmes au poste de manager.

De même, les verbatim collectés et analysés ainsi que les notes d'observations s'alignent idéalement avec la posture réflexive et critique prônée par L. Langlois (2012), qui postule qu'un leader n'est pas seulement celui/celle qui inspire la confiance, favorise la cohésion et assure la légitimité de ses décisions, mais aussi celui/celle influence par le respect des valeurs morales, l'honnêteté, la justice, la transparence et la responsabilité vis-à-vis des collaborateurs et de la société.

Il convient ainsi, sur la base de cette recherche, de considérer le leadership éthique comme une pratique sociale qui intègre la réflexion et l'action au cœur d'une approche managériale dans un contexte scolaire. Ainsi que les données l'attestent, tel qu'illustré dans l'étude, l'exercice du jugement professionnel est basé, selon L. Langlois (2012), sur trois dimensions éthiques : la justice, la sollicitude et la critique.

La mise œuvre de ces notions aide le leader dans ses pratiques et l'oriente vers des décisions humanistes. Ainsi, au regard de la théorie évoquée, l'étude montre que les trois volets éthiques sont présents dans les pratiques des directrices enquêtées. À cet égard, la sensibilité éthique guide leurs actions.

Au-delà des résultats présentés, cette recherche sur la sensibilité éthique et le leadership scolaire chez les directrices d'écoles à Abidjan comporte certaines limites. D'abord, l'échantillon est restreint. Ensuite, l'étude est circonscrite à un contexte délimité, c'est-à-dire à un cas d'acteurs scolaires, en l'occurrence des directrices d'écoles. Pour ces raisons, les résultats obtenus ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble de cette catégorie de leaders.

En sus, le caractère complexe de la notion de sensibilité éthique ainsi que les interprétations émises par les chercheurs peuvent limiter l'objectivité de l'analyse.

Conclusion

Les résultats de cette étude suggèrent que la sensibilité éthique se présente à la fois comme un pilier et un levier de la gestion scolaire. En orientant les décisions vers des principes de justice, de sollicitude, de critique, de responsabilité et de respect des personnes, elle contribue à la qualité des relations en milieu professionnel et à l'efficacité de la gestion des établissements scolaires. Ainsi, loin d'être une préoccupation anodine, l'éthique semble être un pivot essentiel dans l'exercice du leadership des directrices d'écoles primaires.

Nous retenons, à travers cette recherche que les directrices dirigent leurs écoles avec une sensibilité éthique. Ce constat, bien qu'il soit établi, ne saurait être relié aux stéréotypes du genre. Il convient, à cet égard, de développer et promouvoir la sensibilité éthique dans la gestion des établissements d'enseignement au profit des acteurs du système éducatif et de formation. Cela a pour but de renforcer la motivation, la loyauté et la performance des équipes. La performance de nos établissements scolaires a réellement besoin de ces valeurs à l'effet de renforcer la réussite scolaire des apprenants. Dans cette veine, il est fortement recommandé d'intégrer l'éthique dans les curricula de formation des gestionnaires d'écoles. Nous pensons que c'est un excellent moyen de développer chez ces leaders les pratiques managériales empreintes des valeurs sociales telles que l'intégrité, l'équité, la tolérance, l'empathie et la solidarité.

Enfin, la présente recherche laisse entrevoir une réflexion plus large sur les conditions de promotion d'un leadership scolaire efficace et durable, capable de concilier exigences administratives et impératifs humains.

Dès lors des recherches complémentaires sont nécessaires dans de nouveaux champs géographiques, notamment les zones régionales, à l'effet de comparer les dynamiques de sensibilité éthique selon les différents milieux scolaires. Ce faisant, une diversité d'acteurs éducatifs (inspecteurs, enseignants, parents d'élèves) pourraient être inclus, pour analyser les manières d'envisager la question

du leadership éthique et mieux cerner le phénomène. En outre, des approches méthodologiques mixtes permettraient de mieux apprécier la sensibilité éthique. Par ailleurs, d'autres études longitudinales pourraient être entreprises pour comprendre comment la sensibilité éthique des directrices évolue au fil du temps par rapport aux réformes ou contraintes structurelles ou institutionnelles.

Références bibliographiques

AZARRE Wilfrid, 2019, *Leadership éthique des dirigeants scolaires en Haïti*. Thèse de Doctorat en administration et évaluation en éducation, non publié, Québec, Université Laval, Canada, 307 p.

AUBERT Nicole, 1982, *Le pouvoir usurpe? Femmes et hommes dans l'entreprise*. Paris R. Laffont.

BARDIN Laurence, 2013, *L'analyse de contenu* (2e édition). Paris : Presses Universitaires de France.

BOUTIN Gérard, 2007, *L'entretien de groupe en recherche et formation*. Montréal, Éditions Nouvelles AMS.

BOUTIN Gérard, 2008, *L'entretien de recherche qualitatif*. Québec (Québec), Presses de l'Université du Québec.

BURNS James MacGregor, 1978, *Leadership*. New York, Harper & Row.

CARLYLE, Thomas, 1841, *On Heroes, Hero-Worship, and the Heroic in History*, London, James Fraser.

CENTENO Jennifer, Lapointe Claire et Langlois Lyse, 2013, Le leadership des femmes et des hommes : plutôt violet que rose ou bleu. *Recherches féministes, 26*(1), p. 69–87. https://doi.org/10.7202/1016897ar

CIULLA Joanne Bridgett, 2003, *The ethics of leadership*. Belmont (CA), Thomson Wadsworth.

CIULLA Joanne Bridgett, 2004, Ethics and leadership effectiveness. In J. Antonakis, A. T. CIANCIOLO, R. J. Sternberg (eds), *The nature of leadership* (pp. 302–327). Thousand Oaks, CA, Sage

DESLAURIERS Jean-Pierre, 1991, *Recherche qualitative : guide pratique*. Montréal, McGraw-Hill Éditeurs, 142 p.

EAGLY Alice Hendrickson, Johannesen-Schmidt Mary Christine et VanEngen, Marloes Lidewij, 2003, « Transformational transactional, and laissez-faire leadership styles : A meta-analysis comparing women and men », *Psychological Bulletin, 129*, p. 569-591.

EAGLY Alice Hendrickson, 2007, « Female leadership Advantage and disadvantage, Resolving the contradictions », *Psychology of Women Quarterly, 31*(1). https://doi.org/10.1111/j.1471-6402.2007.00326.x

EAGLY Alice Hendrickson et CARLI Linda Lawrence, 2007, *Through the labyrinth: The truth about how women become leaders*. Harvard Business School Press.

GAUDREAU Louise, 2011, *Guide pratique pour créer et évaluer une recherche scientifique en éducation* Montréal, Québec, Guérin-Éditeur.

GILLIGAN Carol, 1982, *In a Different Voice: Psychological theory and Women's Development*, Cambridge: Harvard university Press.

GUITARD Joline et LAJOIE Denis, 2020, Évaluation des liens entre les comportements spécifiques du leadership transformationnel, le leadership éthique et la personnalité selon la perspective des subordonnés. *Humain et Organisation, 6*(2), 1–18. https://doi.org/10.7202/1095716ar

HAREL-GIASSON Françoise et MARCHIS-MOUREN Monique, 1991, *Les femmes interpellent l'Université*, Montréal, Écoles des Hautes Études Commerciales.

HERSEY Paul et BLANCHARD Kenneth Hartley, 1969, *Management of Organizational Behavior: Utilizing Human Resources*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall.

LANDRY Simone, 1990, « De l'insertion des femmes dans les hautes sphères des organisations ». In R. Tessier & Y. Tellier (dir.), *Priorités actuelles et futures* (Tome 2, pp. 121-156). Presses de l'Université du Québec.

LANGLOIS Lyse et LAPOINTE Claire, 2002, « Le concept de leadership éducationnel : origines et évolution », dans Lyse Langlois et Claire Lapointe (dir.), *Le leadership en éducation : plusieurs regards, une même passion*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, p. 1-10.

LANGLOIS Lyse, 2008, *Anatomie du leadership éthique. Pour diriger nos organisations d'une manière consciente et authentique*. Québec, Qc, Les Presses de l'Université Laval.

LANGLOIS Lyse, 2012. *Ethical Sensitivity Unfolding in Educational Settings*. In *The Handbook of Educational Theories* (pp. 813–819). Information Age Publishing

LAUFER Alexander, 2009, *Breaking the code of project management*. Hampshire,

Royaume-Uni. Palgrave Macmillan.

LEGENDRE Renald, 2005, *Dictionnaire actuel de l'éducation*. (3è éd.), Montréal, Guérin-éditeur : Eska.

LEITHWOOD Kenneth, HARRIS Alma et HOPKINS David, 2019, Seven strong claims about successful school leadership revisited. *School Leadership & Management*, *40*(4), p. 1–18.

LEWIN Kurt, LIPPITT Ronald et WHITE Ralph Kinsley, 1939, Patterns of Aggressive Behaviour in Experimentally Created Social Climates. *Journal of Social Psychology*, *10*, (271–301).

LIPS Hazel Marion, 2008, *Sex et genre: an introduction*. Paris, Presses Universitaires de France PUF.

NORTHOUSE Peter Guy, 2019, *Leadership Theory and Practice*. Eighth Edition. SAGE Publications, Inc. Thousand Oaks, California. 274 p.

NORTHOUSE Peter Guy, 2021, *Leadership: Theory and Practice Ninth Edition*, SAGE Publications, Inc.

ORSE, 2004, *Développement durable et entreprises: un défi pour les managers,* Saint-Denis La Plaine, Afnor Éditions.

RASSIDY Oyeniran, OUATTARA Souleymane et BENIE Aloh Jean Martial Hillarion, 2022, Diriger une école primaire publique : Une contribution des directrices d'école primaire à l'apprentissage des élèves en Côte d'Ivoire, *Formation et profession,* 30(2), p. 1-13. https://dx.doi.org/10.18162/fp.2022.669

PROGIN Laurent et THURLER Monica Gather, 2010, *Le leadership pédagogique : un levier pour transformer l'organisation du travail au sein des établissements scolaires ?* Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF), Université de Genève, septembre 2010. Disponible à https://www.researchgate.net/publication/325016573. Consulté le 23 décembre 2025

STARRATT Robert John, 1991, Building an Ethical School: A Theory for Practice in Educational Leadership. *Educational Administration Quarterly, 27*(2), p. 185-202.

STARRATT Robert John, 2004, *Ethical leadership*. San Francisco, Jossey-Bass.

SERGIOVANNI Thomas John, 1992, *Moral Leadership: Getting to the Heart of School Improvement*. San Francisco, CA: Jossey Bass.

STOGDILL Ralph Melvin, 1948, Personal Factors Associated with Leadership: A Survey of the Literature. *Journal of Psychology*, *25*, p. 35–71.

VAN DER MAREN Jean-Marie, 2004, *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Bruxelles, Édition De Boeck.

Femmes universitaires en Côte d'Ivoire : entre exigences académiques et imaginaires de genre

DANGUI Yah Nadia Eléonore

Université Félix Houphouët-Boigny (Cocody), UFRICA, Département de communication, E-mail : nadiadangui@gmail.com, Tél :+225 07 77 37 72 88
Auteur correspondant : E-mail : nadiadangui@gmail.com,
Tel : +225 07 77 37 72 88
Article soumis le 09/06/2026 et accepté le 24/06/2026
Réf : 2COLRS-051

Résumé :
Les femmes constituent un cinquième des effectifs des enseignants-chercheurs en Côte d'Ivoire. Cette sous-représentativité révèle l'existence de disparités persistantes qui ne relèvent pas uniquement de contraintes structurelles, mais aussi d'imaginaires de genre profondément ancrés dans l'institution universitaire. Cette étude s'interroge sur le regard que portent les enseignants-chercheurs sur la femme universitaire et sur la manière dont cet imaginaire influence sa place, sa reconnaissance et son évolution professionnelle. Nous avons effectué des entretiens semi-directifs auprès d'enseignants-chercheurs ivoiriens. Cette recherche, qui se veut exploratoire, s'est appuyée sur une analyse qualitative et thématique de ces entretiens. Les résultats montrent que les femmes universitaires font face à une forte pression normative car elles doivent satisfaire aux exigences d'évaluation et d'évolution universitaires tout en assumant leurs responsabilités sociales et familiales. Les inégalités de genre sont certes reconnues par les acteurs interrogés, mais les interactions universitaires continuent de reproduire les pratiques genrées et relèguent les femmes aux tâches périphériques et peu valorisées, au détriment de leur visibilité et reconnaissance académique.
Mots-clés : Femme universitaire, Imaginaire social, Genre, Sexe, Communication

Women academics in Côte d'Ivoire: between academic demands and gender imaginaries

Abstract:
Women account for about one-fifth of the faculty members in higher education and research in Côte d'Ivoire. This underrepresentation shows that some disparities still exist that stem not only from structural constraints but also from social representations. Gender stereotypes are deeply entrenched in the academic institution. This research studies the way faculty members view women in academic institutions and how the social imaginary influence their place, their recognition and their academic professional growth. For this study, we conducted semi-structured interviews with Ivoirian faculty members. This exploratory study was based on a qualitative and thematic analysis of the interviews. The results show that there is a significant normative pressure placed on women academics who are expected to meet the academic evaluation and career advancement requirements while fulfilling their social and family responsibilities. Although gender inequalities are widely acknowledged by the respondents, academic interactions still reproduce gendered practices. These practices push back women into peripheral and undervalued tasks, at the cost of their academic visibility and recognition.
Keywords*: Women academics, social imaginary, Gender, Sex, Communication*

Introduction

Selon le document sur la Situation de la Femme en Côte d'Ivoire élaboré par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, en 2022, il existe une relative parité entre les hommes et les femmes au niveau de la population générale. En effet, les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 en Côte d'Ivoire montrent que les femmes représentent 47,79% de la population générale contre 52,21% d'hommes. Cependant, les femmes enseignantes du supérieur ne représentent que 21% de l'effectif total des enseignants-chercheurs (MFFE, 2023). L'Enseignement Supérieur n'échappe donc pas aux disparités entre les hommes et les femmes.

La littérature consultée s'accorde sur le faible taux de représentativité des femmes dans l'enseignement supérieur ivoirien. En effet, l'étude de K.J.M. N'Dri et S. N'Guessan (2024) a montré

que les inégalités de genre persistent dans la scolarisation des filles aussi bien au niveau primaire que supérieur. Ces inégalités seraient dues entre autres à la pauvreté, à la corruption (mauvaise gouvernance), à l'instabilité socio-politique, etc. G.O.K. Insiata (2019) affirme que les facteurs déterminants de la réussite des femmes dans des carrières scientifiques prétendument dévolues aux hommes seraient entre autres l'origine sociale, les performances dans les matières scientifiques à l'école et l'identification à un modèle. L.G.B. Gohi (2022) a analysé la sous-représentativité des femmes dans l'enseignement supérieur afin de sensibiliser les acteurs de la gouvernance universitaire sur la prise en compte des jeunes filles dans l'accès aux filières littéraires et scientifiques. Elle met également l'accent sur les facteurs qui expliquent cette sous-représentativité des étudiantes et des femmes enseignants-chercheurs.

Cependant, N. Binaté Fofana (2022) affirme que les actions et politiques genrées prises dans le cadre des conventions ratifiées par la Côte d'Ivoire ont eu un impact positif sur l'égalité homme-femme. Ses analyses, et les précédentes, s'appuient sur l'évolution des effectifs et la quasi parité atteinte dans les différents secteurs de l'enseignement (primaire, secondaire, supérieur). Toutefois, ils ne prennent pas en compte, à notre sens, les conditions et environnement de travail du personnel enseignant-chercheur féminin et les inégalités implicites dans les rapports homme et femme enseignants-chercheurs. L.G.B. Gohi (2022) propose alors de « passer d'une approche axée sur l'entrée des femmes dans les établissements d'Enseignements Supérieurs à une approche holistique qui transforme les établissements d'enseignements supérieurs en espace réactif au genre et producteur d'égalité entre les genres. » (L.G.B. Gohi, 2022, p. 344).

C'est à cette réflexion que nous voulons apporter notre contribution. En effet, il ne s'agit pas seulement de faciliter l'accès d'un plus grand nombre de femmes aux universités en tant qu'étudiantes et de les encourager à progresser dans des filières et des carrières dominées par les hommes. Il faut aussi étudier leurs conditions de vie et de travail et leur capacité à gérer certaines situations d'inégalité.

Cette étude s'intéresse au regard porté sur la femme universitaire en Côte d'Ivoire et à la manière dont ce regard influence et construit un imaginaire, qui à son tour influence sa reconnaissance, sa place dans l'organisation académique et l'évolution de sa carrière. Elle interroge plus précisément les imaginaires sociaux mobilisés par les enseignants-chercheurs et leurs effets sur la répartition des tâches, la visibilité scientifique et l'accès au leadership académique.

C. Taylor (2004) définit l'imaginaire social comme étant ce qui donne sens aux pratiques sociales des membres d'une société. C'est la compréhension commune qui rend possible les pratiques sociales communes et largement légitimées. Cette définition se rapproche de celle de culture proposée par Y. Winkin (2001) qui cite Goodenough : « la culture, c'est tout ce qu'il faut savoir pour être membre. » (p. 14). Dans cette optique, l'imaginaire social rejoint la définition de la communication selon Y. Winkin (2001) qui la conçoit comme la performance de la culture, c'est-à-dire la culture qui se laisse voir dans les actes, les paroles, les interactions des individus. Les enseignants-chercheurs (hommes et femmes) performent, dans leurs interactions universitaires, ces imaginaires sociaux, ces constructions culturelles et les légitimisent par leur position sociale au sein de l'université. Ces approches théoriques nous permettent ainsi de comprendre comment les imaginaires sociaux, loin d'être neutres, façonnent les pratiques universitaires qui influencent les parcours académiques des femmes universitaires. Dans quelle mesure les imaginaires sociaux associés aux femmes universitaires influencent-ils la répartition des tâches académiques, leur visibilité scientifique et leur évolution académique au sein des universités ivoiriennes ?

Les objectifs de cette étude se déclinent en 3 axes. Il s'agit d'analyser les imaginaires sociaux associés à la femme universitaire, d'identifier les contraintes institutionnelles et socioculturelles qui pèsent sur son parcours académique et de comprendre les stratégies développées par les femmes universitaires pour concilier exigences professionnelles et responsabilités familiales.

1. Méthodologie

Cette étude exploratoire s'appuie sur une analyse thématique d'entretiens semi-directifs menés auprès de huit enseignants-chercheurs. Ces entretiens ont été faits dans le cadre d'un précédent projet de recherche, en anglais, mené sur le travail invisible des femmes dans l'enseignement supérieur pour une comparaison entre les mondes universitaire anglophone et francophone. Pour les besoins de l'enquête précédente, dont sont issues les données, il nous a fallu, dans un premier temps, traduire le guide d'entretien en français, en utilisant l'IA Gemini version 3, que nous avons ensuite pris soin de relire et d'ajuster. La participation à l'enquête et l'enregistrement ont requis l'approbation préalable des enquêtés. Ces enseignants-chercheurs ont été sélectionnés par convenance dans notre cercle de connaissance étant donné que l'enquête se déroulait dans un intervalle de temps très court, du 9 au 12 décembre 2025, selon la programmation établie par le chef dudit projet.

Il nous a semblé pertinent d'analyser ces données avec un regard francophone, coupé de la comparaison avec des données issues des contextes anglophones d'autant plus que les analyses soulèvent et mettent en lumière des questions intéressantes.

En termes de population interviewée, il s'agissait de huit enseignants-chercheurs, dont cinq femmes et trois hommes issus d'universités publiques et privées de Côte d'Ivoire. Une femme et un homme sont exclusivement dans une université privée. Les six autres sont principalement de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody/Abidjan et deux d'entre eux interviennent en même temps dans des universités privées en tant que vacataires.

Le panel des interviewés se compose de profils variés issus du milieu universitaire ivoirien et spécifiquement abidjanais. Les âges varient entre 30 ans et 60 ans et plus. Nous nous sommes efforcés d'inclure des profils des 4 niveaux de grades : 3 assistants, 2 maîtres-assistants, 1 maître de conférences, 1 professeur titulaire et 1 enseignant vacataire doctorant cumulé avec la fonction de secrétaire principale. Les années d'expérience varient de 3 à 30 ans. Ces profils sont également de différentes spécialités : lettres modernes, communication, gestion, pharmacie, médecine spécialité pédiatrie.

Plusieurs répondants assument des responsabilités administratives lourdes en plus de leur travail d'enseignants-chercheurs et/ou assurent des vacations dans des universités privées: responsable de niveau, directeur de centre de recherche, gestion de la mutuelle ou de cellule d'écoute. Enfin, les situations matrimoniales diffèrent allant de personnes mariées avec enfants à des profils célibataires avec ou sans enfants ou veufs et grands-parents.

Toutes ces circonstances ont bien évidemment une incidence sur les expériences personnelles que ces profils peuvent avoir en termes d'imaginaire ou de représentation du genre dans leur milieu professionnel universitaire. L'analyse thématique des entretiens s'est faite de façon manuelle. Une première lecture flottante nous a permis de dégager les thématiques récurrentes avant de classer ensuite les propos des interviewés selon cette première catégorisation. Elle nous a permis de regrouper leur propos en 4 rubriques à savoir (1) imaginaires sociaux associés aux femmes en milieu universitaires ; (2) inégalités académiques et scientifiques ; (3) environnement institutionnel ; (4) conditions d'une égalité.

2. Résultats[1]

2.1. Imaginaires sociaux associés à la femme universitaire

Les entretiens réalisés révèlent des représentations sociales persistantes et parfois stigmatisantes. En effet, les interviewés relèvent que la femme reste confinée à des rôles de gestion sociale et de soin des autres (« care »). Elle est liée à la sphère domestique et émotionnelle. L'éducation africaine tend à attribuer spécifiquement la tâche domestique et le soin des enfants à la femme. Elle est perçue comme naturellement disposée à gérer les aspects relationnels et sociaux.

Une interviewée insiste sur le fait que la femme représente la base de la société. Son rôle est incontournable dans la famille. Ce que la société attend d'une femme c'est la gestion du foyer. On s'aide des domestiques mais cela ne suffit pas. Selon nos enquêtés, la femme a besoin de s'investir davantage, d'être présente pour sa famille, d'agir au quotidien. Ce qu'elle fait à la maison est beaucoup plus visible. L'homme s'occupe de l'aspect financier de la maison. La répartition sociale des charges à la maison, au sein du foyer, est ainsi actée.

Il y a cette contrainte sociale qui fait que la femme aussi universitaire soit-elle doit remplir certaines obligations familiales et sociales. Cette gestion prend en compte le mari et les enfants, la maison (ménage, repas, linge, etc.) mais également la belle-famille (relation sociale, présence). Et plusieurs interviewés ont semblé lier cela à une mentalité purement africaine. Certains interviewés ont sous-entendu que la situation serait différente en Occident. Il y aurait une meilleure répartition des tâches domestiques, une répartition plus équitable. Alors qu'en Afrique, c'est la femme qui doit accomplir toutes les tâches domestiques.

Dans certains cas, les revendications de la femme pour un meilleur traitement restent théoriques et folkloriques. C'est ce que relève un interviewé qui estime que les revendications des femmes doivent se matérialiser dans leurs actions et leur travail. Il donne l'exemple d'une collègue, enseignante-chercheuse, qui utilise son statut de femme pour travailler moins et qu'il est obligé de couvrir bien souvent vis-à-vis de la direction. Elle reste confinée à ses tâches de femme et en joue même. Pourtant, les autres femmes universitaires du département font correctement leur travail. Pour lui, la femme doit être à la hauteur de ce qu'elle demande en termes d'égalité. Cependant, même dans ces circonstances, elle reste confinée à des tâches de gestion sociale : s'occuper de la mutuelle de l'institution, gérer les cotisations, les cocktails et la nourriture lors de réunions entre collègues. Dans l'organisation d'activités scientifiques, la restauration et la décoration reviennent aux femmes. Ce sont des activités qui sont loin de la recherche. Et les hommes, enseignants-chercheurs, attendent de la femme qu'elle s'occupe de leur bien-être. Cela vient de préjugés sociaux hérités de l'environnement social.

Toujours selon ce même interviewé, il y a des allants de soi, des idées fixes qui façonnent les représentations et imaginaires que l'on peut avoir de la femme en Afrique. Il y a, par exemple, une idée de favoritisme qui plane sur la femme. On doit toujours corriger ce que fait une femme. Elle doit prendre soin des hommes. Il y a forcément un homme qui la soutient et qui est à l'origine de sa réussite professionnelle. Il y a certaines personnes, universitaires et baignant encore dans une pensée masculine « machiste », qui pensent que la femme est inférieure. Elle est faite pour le mariage, la famille et les enfants. Elle est dans les émotions et sa place est à la cuisine. La réflexion est masculine. C'est ce machisme ambiant sociétal qui se répercute sur la manière de percevoir et d'interagir avec la femme universitaire. En Afrique, on attend davantage d'une femme qu'elle soit soumise alors que la recherche demande de prendre position et de s'affirmer. Cet interviewé va même jusqu'à affirmer qu'il faudra accepter qu'être une femme dans certains domaines comme la recherche universitaire est un handicap.

[1] Il est important de noter que la section dédiée aux résultats présente exclusivement les propos des personnes interviewées. Tout ce qui est mentionné dans cette partie vient des verbatims des entretiens.

Pour un autre interviewé, le fait que ce soit des collègues femmes fait que certains hommes sont très prudents dans les fréquentations. Pour lui, les hommes restent plus circonspects dans la fréquentation à cause des contraintes sociales liées au statut de la femme et peut-être de femme mariée qui conditionne les interactions au sein de l'université. Pourtant, certains hommes, aux dires d'une autre, ont des comportements indécents envers les femmes.

Une autre interviewée, enseignante et secrétaire principale, s'occupe de la supervision de l'équipe de ménage de l'université. « Comme tu es une femme, il faut suivre ça. » dit-elle. Selon elle, c'est quelque chose qu'on ne demanderait pas à un homme. En effet, l'équipe de ménage dépend de la Direction des Moyens Généraux qui est dirigée par un homme. Mais, c'est à elle et pas à lui qu'on va demander des comptes en ce qui concerne le ménage. Naturellement, le Secrétaire Général de son université vient vers elle pour lui demander si elle a veillé au café et à l'eau. Elle estime que les femmes sont plus ouvertes à la négociation ; elles sont plus fluides et plus faciles à gérer que les hommes.

2.2. Inégalités académiques et scientifiques

L'inégalité sociale se répercute sur la productivité scientifique des femmes. La femme a des responsabilités familiales et sociales que l'homme n'a pas. La charge familiale limite la productivité scientifique. Le soin de la famille et les tâches domestiques ont un impact sur le rendement scientifique de la femme. Cela est en lien avec l'éducation africaine qui attribue certaines tâches domestiques spécifiquement à la femme comme mentionné plus haut par certains interviewés.

Les femmes interviewées ont le sentiment que les hommes vont beaucoup plus vite en termes de productivité. Ils ont beaucoup plus de temps pour répondre aux appels à contribution, pour écrire des articles. Ils n'ont pas la charge supplémentaire et peuvent avancer dans leur travail. La femme doit s'occuper des tâches domestiques à la maison avant de penser à écrire un article. Elle doit se fixer des priorités et il y a une dimension qui bien souvent prend le pas sur une autre.

Pourtant l'institution universitaire demande la même chose à une femme universitaire qu'à un homme sans tenir compte de ses circonstances. Une interviewée estime que le travail de recherche est difficilement compatible avec les autres charges sociales. Par contre, les cours et les examens ne peuvent pas être retardés. Elle va donner la priorité à certains aspects de sa vie au détriment d'autres à certaines périodes de sa vie. Elle va privilégier les tâches administratives, domestiques et les cours au détriment de la recherche qui est indispensable pour la promotion en CAMES.

> Là où tu as la charge mentale de t'occuper et de tes enfants et de tout ce qui est personnel, pendant que toi tu es en train de le faire à cause de notre situation, de notre manière de concevoir les choses en Afrique, l'homme se dit « ça c'est pas de mon ressort ou bien c'est pas ma charge. » On te délègue ça à toi qui es femme. Donc, forcément, arriver à un moment, ça prend de l'espace, ça te prend beaucoup plus de temps, qui fait que tu ne peux pas te concentrer sur tes travaux académiques. Par exemple, mon mari et moi, on est tous les deux enseignants-chercheurs et pour partir au concours d'agrégation[2], moi je suis obligée de prendre sur moi les enfants et les différentes charges matérielles, le fait de faire les tâches domestiques, et lui il se concentre pour travailler. (Propos d'une interviewée)

Il y a également une inégalité de chance face aux possibilités de stage à l'étranger. La femme ne peut pas rester longtemps, 2 ou 3 ans, en stage alors que l'homme peut le faire. La femme pense à sa famille, à ses enfants, à son mari. Il lui est donc difficile d'aller à l'étranger pour avoir certains diplômes et certaines expériences et faire des stages de longue durée. Pourtant, aux dires d'une autre, les femmes ont plus d'opportunités de bourse d'études à l'étranger.

Un interviewé fait remarquer que pour une femme qui doit s'occuper d'une famille, le travail académique avec ses caractéristiques comme l'encadrement des étudiants peut être pesant parce qu'elle a sa charge familiale en plus et cela limite son évolution. La promotion de la femme est très

[2] Elle parle du concours du CAMES pour devenir Maître de conférences agrégé auquel elle et son mari vont se présenter la même année.

limitée parce qu'on lui demande un niveau de qualité qu'on ne demanderait pas à un homme. La femme doit fournir plus d'effort que l'homme pour prouver sa valeur.

> On attend des femmes qu'elles soient excellentes dans tous les domaines d'activités où elles sont mobilisées. On attend qu'elles soient de très bonnes chercheuses, mieux que des hommes, parce qu'il y a une suspicion d'incompétence qui pèse sur elles. (…) On demande aussi qu'elle soit une femme parce qu'on l'attend là aussi. On veut qu'elle ait tous les attributs de la femme (mari, enfants). (Propos d'un interviewé)

En outre, un interviewé insiste sur le fait qu'il n'y a pas beaucoup de collègues femmes dans certains départements. Les hommes ne travaillent presque jamais avec les femmes pour produire des articles mais toujours avec des collègues hommes. Les liens avec les collègues femmes sont peu solidifiés.

Pour une interviewée, le travail administratif et les tâches invisibles (gérer les équipes de ménage) prennent du temps et limitent la productivité et le temps consacré à la recherche. Cependant, elle le voit comme une activité naturelle, un service et non comme une contrainte, un obstacle. Elle pense que c'est à elle-même de s'organiser. Ce n'est pas à l'institution de faire quelque chose pour changer de mode de fonctionnement. Les hommes publient beaucoup mais elle ne se compare pas à eux. Elle se limite à elle-même et au travail qu'elle peut fournir selon ses capacités. « Chacun est comme il est ; avance comme il peut. » dit-elle. C'est à chacun de tenir compte de ses circonstances. Pour elle, les hommes vont toujours confier ce qu'il y a de moins valorisant dans le travail aux femmes pour se concentrer sur des tâches à plus-value. Ils ne vont pas se positionner sur des petites choses. Les tâches ingrates sont confiées aux femmes. En outre, la femme a tendance à accepter le surplus de travail avec le sentiment d'aider et d'être utile sans tenir compte de ce que cela suppose comme charge de travail, en termes d'énergie et de temps. Les hommes sont plus réticents et centrés sur leurs objectifs, leur centre d'intérêts ; la femme se disperse sur mille et unes tâches et est plus encline au don gratuit. Ce sont les femmes elles-mêmes qui se mettent dans des situations où elles sont débordées.

Les femmes interrogées présentent différentes stratégies pour faire face à ces situations d'inégalité et de surcharges de travail. Certaines interviewées luttent pour se créer du temps pour pouvoir avancer. Elles priorisent certaines tâches mais cela reste un véritable combat au quotidien pour prioriser la production scientifique car il y a une dimension qui bien souvent prend le pas sur une autre. Le pire c'est que quel que soit son choix, elle sera critiquée par la société parce qu'on l'attend sur tous les fronts : épouse, mère, enseignante-chercheuse, belle-fille.

Une interviewée a indiqué que la productivité académique et scientifique est une question d'organisation. La femme doit savoir qu'il est impossible de travailler à la maison. Certaines enseignantes-chercheuses restent tard au bureau pour avancer dans leur recherche. Bien évidemment, cela dépend de la famille et du conjoint qui doivent apporter leur soutien. Mais elle insiste sur le fait que cela est temporaire et intervient à un moment ou la femme veut donner un coup d'accélérateur à sa carrière.

2.3. Environnement institutionnel

Au sein de l'institution universitaire, tout le monde est sur un pied d'égalité. Il y a une certaine « égalité » entre les hommes et les femmes qui vivent les mêmes réalités ; les mêmes charges de travail, les mêmes difficultés, les mêmes charges horaires de cours et les mêmes tâches d'encadrement des étudiants. L'institution ne tient pas compte de chaque personne ou du sexe pour attribuer les charges de travail. En outre, tous les enseignants-chercheurs sont soumis aux mêmes règles de promotion du CAMES et évalués de la même manière : nombre d'articles, nombre d'encadrement, nombre d'années d'expériences, même charge invisible de mentorat, d'encadrement des étudiants.

Le travail supplémentaire de préparation de cours, suivi des étudiants, mentorat, évaluation n'est pas valorisé aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Les conditions de travail sont difficiles car il n'y a pas de bureau et certains enseignants-chercheurs (hommes et femmes) sont parfois

obligés de travailler depuis la maison ou souvent après les heures de bureau normales en ayant une famille à charge (parents, enfants, petits-enfants, mari, neveux, etc.).

Il n'y a pas de politique au sein de l'institution qui favorise les hommes ou les femmes. Il n'y a pas de politique de genre réellement appliquée. L'institution essaye de mettre en avant les femmes à de postes de responsabilités même s'il n'y en a pas beaucoup à l'université. Une interviewée a mentionné des efforts ponctuels de son chef de département pour faciliter la tâche aux femmes mais il manque une stratégie globale.

Selon une interviewée de l'UFR Sciences Biologique et Pharmaceutique, où il y a beaucoup de femmes (enseignants-chercheurs et étudiantes), il y a une répartition égalitaire des tâches. Les conditions de l'égalité existent. Elle a fait remarquer : « Ce n'est pas parce que tu es une femme que tu vas avoir un parcours académique différent. On connaît les critères. On les applique que ce soit un homme ou une femme. »

Cette égalité institutionnelle n'exclut pas les inégalités implicites dans les interactions, les comportements, les manières de parler sexistes et indécentes, les interactions tendancieuses rapportées par une interviewée et qui sont le reflet de pratiques sociales et culturelles ancrées.

Il y a une représentativité paritaire des hommes et des femmes dans les institutions. Les femmes sont représentées à des postes de direction. Mais, est-ce que la parité numérique garantit l'égalité et l'équité de traitement, de condition de travail ?

2.4. Condition d'une égalité

Quand on demande aux interviewés ce qu'il faut pour une véritable égalité, plusieurs propositions émergent. Pour certaines interviewées, c'est un problème de ne pas tenir compte des spécificités de chaque personne, de sa différence et de ses besoins. Pour plusieurs répondantes, l'égalité devrait tenir compte de toutes les dimensions de la personne. Pour une interviewée, il faut tenir compte des contraintes et des conditions de chacun. Il faudrait principalement tenir compte des réalités de la femme ; avoir des structures à l'écoute pour pouvoir prendre en compte les besoins de chaque personne. Plusieurs interviewés ont défini l'égalité comme le fait de traiter chaque personne selon ses besoins personnels et non de traiter tout le monde de la même manière. Il s'agit de répondre aux besoins de chacun en fonction de ce qui est prévu dans les dispositions. Il y a une redéfinition de l'égalité qui exige de tenir compte de chaque personne et de ses circonstances.

L'égalité pourrait, selon une autre interviewée, prendre la forme d'une répartition équitable des tâches dans les familles ou alors une compensation dans la répartition des tâches professionnelles. Dans tous les cas, il est important de tenir compte des circonstances personnelles de chacun au moment de répartir les charges. Il faudrait rétablir l'équilibre en diminuant peut-être certaines tâches. Mais en même temps, les femmes elles-mêmes doivent refuser de faire le travail subalterne de restauration, prendre soin des autres, cocktails au lieu de la recherche. En outre, chacun doit faire le travail qui lui revient, qu'on soit un homme ou une femme. Le travail n'a pas de genre.

Cependant, un enseignant-chercheur a fait remarquer que diminuer le temps et l'exigence parce qu'on est femme pourrait vicier la base même de la notion d'égalité. Un autre insiste sur le fait que cela pourrait sembler injuste de donner moins de travail à la femme sous prétexte qu'elle a des tâches familiales et en voulant être équitable.

Pour un autre, il faudrait changer de paradigme et accepter de mettre les femmes dans des fonctions où on n'a pas l'habitude de les mettre et de les voir, présidente du comité scientifique d'un colloque par exemple, en se disant qu'elles sont universitaires et qu'on a le même bagage intellectuel. Il s'agit de responsabiliser les femmes et les sortir des anciens schémas.

Une interviewée est plus centrée sur le rôle de la femme elle-même. Pour elle, c'est à chacun de tenir compte de ses circonstances et de performer à son niveau sans se comparer. Il faudrait une meilleure répartition des tâches en tenant compte des compétences et du temps (disponibilité). Il faut que la femme s'affirme un peu, apprenne à négocier son contrat et sa charge de travail. Il faudrait identifier la direction et répartir la responsabilité en tenant compte de la situation équitable, des situations de chacun ; savoir freiner les ardeurs des gens quand on veut lui confier plus de travail. La femme doit s'affranchir de certaines responsabilités insidieuses. C'est à chacune de se battre et de se prendre en charge. Il ne faut pas laisser les circonstances extérieures prendre le dessus. C'est la femme elle-même qui doit créer les conditions de l'égalité et de son évolution.

3. Discussion

3.1. Genre, sexe, féminisme

Le genre est une construction sociale et culturelle quand le sexe est biologique. Le « genre » a été distingué de la notion commune de « sexe » pour désigner les différences sociales et culturelles entre les hommes et les femmes ; différences qui n'étaient pas directement liées à la biologie ou nature (L. Bereni et al., 2020, p. 26). Il se définit alors comme un système de double catégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations symboliques qui sont associées à chaque sexe (masculin/féminin) (L. Bereni et al., 2020, p. 8). Il semble que c'est la biologie qui permet d'assigner tel ou tel rôle ; de faire la répartition des tâches/travail et qui favorise ou facilite la dépendance de la femme vis-à-vis de l'homme. C'est sa place dans la société à partir de ses caractéristiques physiques et biologiques qui est construite.

Les études sur le genre prennent pour objet les femmes et les hommes, le féminin et le masculin (L. Bereni et al., 2020, p. 5). Ces études se centrent sur quatre dimensions analytiques du genre. La première dimension concerne les manières de voir, de penser et d'agir entre les femmes et les hommes. Ces différences sont une construction de la société et de la culture. Ils se forment à partir d'un apprentissage qui a court tout au long de la vie et qui conditionne les comportements socialement attendus d'une femme ou d'un homme. La deuxième dimension conçoit le genre comme un processus relationnel entre l'homme et la femme. Les caractéristiques associées à chaque sexe sont socialement construites dans une relation d'opposition entre l'homme et la femme. L'analyse du féminin s'articule donc avec l'analyse du masculin pour faire ressortir ces rapports de force dans lesquels la femme sort toujours perdante. La troisième dimension s'attache au rapport de pouvoir en posant que les rapports entre l'homme et la femme sont hiérarchisés et inégaux dans la distribution des ressources et des valorisations symboliques. Cette dimension est en lien étroit avec la précédente. Elle considère également que le genre établit un ordre normatif divisant les individus selon deux sexes socialement définis, femme et homme, obligeant à adopter des manières de faire et de se comporter selon cette catégorisation bidirectionnelle. Enfin, le genre est imbriqué dans d'autres rapports de pouvoir amenant ainsi le concept d'intersectionnalité qui met le genre en rapport avec la classe sociale, la sexualité, la race, l'âge, l'état de santé, etc. (L. Bereni et al., 2020, p. 7-8)

Le féminisme repose alors sur une perspective politique qui affirme que les femmes sont victimes d'injustice spécifique et systématique du fait d'être femme, et qu'il est important de réparer ces injustices par des luttes individuelles ou collectives (L. Bereni et al., 2020, p. 18, 29). Il « examine les rapports hommes-femmes et les conséquences des différences de pouvoir sur le statut économique, social et culturel des femmes (et des hommes) à différents endroits et à différentes périodes de l'histoire. » (D. Bahri, 2010, p. 2)

Ces dimensions des études sur le genre, mentionnées plus haut, nous donne une idée des orientations qu'a pris la lutte féministe occidentale et nous aide à comprendre la colonisation discursive dont parle C.T. Mohanty (2010a). Ces concepts « universels » sont plaqués sur des réalités africaines

pour prétendre les expliquer. Dans cette période postcoloniale, dominée par la mondialisation et le capitalisme ambiant, le statut de la femme africaine continue d'être préoccupant (D. Bahri, 2010).

3.2. Travail subalterne des femmes universitaires

Le fait que la femme reste confinée à des rôles/fonctions de gestion sociales et domestique, de gestion des autres, de « care[3] », pourrait être imputé à une certaine répartition des tâches dans la société africaine principalement. Certains interviewés n'ont pas hésité à mettre cela sur le compte de valeurs et manières de penser africaines soulignant au passage la différence avec l'Occident[4]. Pourtant, le rapport de la Banque Mondiale (2023) affirme que cela est valable pour toutes les femmes du monde entier.

> Au sein des ménages, les tâches sont souvent réparties entre les femmes et les hommes. Cette division découle de normes culturelles qui attribuent aux hommes le rôle de principal de soutien de famille, tandis que les femmes sont censées assumer les principales responsabilités familiales. Par conséquent, dans le monde entier, ce sont les femmes qui supportent la majeure partie de la charge du travail domestique non rémunéré. (Banque Mondiale, 2023)

Le travail domestique s'apparente alors à un travail subalterne, secondaire, supplémentaire et sans valeur. Le caractère subalterne peut se voir quand la femme est assignée à des fonctions de soutien dans le milieu universitaire.

Les stéréotypes de sexe prennent leur racine dans la culture entendue au sens large comme « (…) ce tout complexe qui inclut les connaissances, les croyances religieuses, l'art, la morale, le droit, les coutumes et les capacités et habitudes que l'homme acquiert en tant que membre de la société » (E.B. Tylor, 1871 cité par D. Laborde, 2000, p. 1). Spivak, d'après une conception matérialiste de la culture, considère que la culture produit directement des effets dans le monde réel et s'inscrit dans la matérialité des rapports et interactions sociaux (E. Huchet, 2022, p. 3). La culture va donc déterminer la manière de se comporter dans la société, de réfléchir et de se projeter.

Le fait d'appartenir à la société est important parce que la performance de la culture légitimise notre place au sein de la société. Ainsi, aucun comportement n'est neutre ; il s'insère dans un jeu de pouvoir et de contre-pouvoir qui sert à assurer le positionnement au sein d'une culture et d'une société donnée. Le système, l'organisation universitaire n'est pas en reste et même si une certaine égalité est prônée et médiatisée, la femme peine à s'y faire une place. Certaines compétences sont qualifiées de féminines : travail en équipe et en réseau, contre des compétences dites masculines comme la hiérarchie. (C.T. Mohanty, 2010b, p. 5) Pourtant, dans un monde dominé par la mondialisation, la division sexuelle du travail entre l'homme et la femme devient quelque peu artificielle car les femmes s'investissent dans beaucoup d'autres environnements sociaux, intellectuels et culturels.

Plusieurs études (G.O.K. Insiata, 2019 ; L.G.B. Gohi, 2022 ; K.D. Touré, 2023) ont souligné la difficulté que les femmes avaient à atteindre certains niveaux hiérarchiques. Mais nous avons constaté à quel point les attentes et les exigences sociales qui pèsent sur les femmes universitaires interviewées ont un impact sur leur productivité scientifique. De fait, en milieu universitaire, les femmes sont faiblement associées à la recherche académique, à la scientificité. Le patriarcat qui mine leurs relations avec les hommes est fortement à l'œuvre avec tous les allants de soi négatifs que cela peut avoir sur les représentations que l'on a d'elles. Elles doivent faire face à plusieurs stéréotypes et préjugés qui

[3] Le terme *care* est un mot anglo-saxon qui englobe un grand nombre de notions comme le fait de prendre soin d'autrui dans le cadre de liens relationnels intimes (familiaux, romantiques, amicaux), mais aussi professionnels (on parle des travailleurs.ses de la care pour faire référence aux aides à domicile par exemple). La notion de *care* est ambivalente, elle peut être positive comme négative. En effet, certaines féministes replacent la notion de care dans le contexte de la sphère domestique (et le travail domestique non rémunéré des femmes) et montrent sa face annihilante. (F. Benedetti et al., 2023)

[4] C'est une vision quelque peu essentialiste de l'Occident comparée à l'Afrique qu'il faut savoir nuancer. Nous reviendrons sur ce biais de perception.

impactent leur productivité. Les femmes universitaires interviewées sont alors soumises à une double oppression (contrainte), celle de la division sexuelle du travail validée et appliquée par les hommes et celle de la dépendance vis-à-vis des hommes. Subalternisées, elles ont du mal à faire entendre leur voix et recours parfois à des subterfuges pour se positionner ou à des revendications qui restent creuses comme l'enseignante-chercheuse qui ne fait que verbaliser son statut de femme dont un interviewé a parlé. Elles peinent alors à se faire entendre (G.C. Spivak, 2009), soit parce que leur voix est portée par d'autres qui ne traduisent pas vraiment leur réalité ; soit parce qu'elles se taisent et subissent en attendant que les choses changent (D. Bahri, 2010).

3.3. Genre et lutte féministe en Afrique : décoloniser le genre

En Afrique, avant la colonisation, le sexe ne semblait pas être une condition de catégorisation ou de stratification sociale. La colonisation est venue imposer une vision dualiste (homme et femme/masculin et féminin) de la société avec l'institution de la domination masculine ou patriarcat et de la division sexuelle des tâches (S. Dayan-Herzbrun, 2021). « Le statut de la femme indigène fut utilisé pour justifier le projet colonial comme mission civilisatrice. » (D. Bahri, 2010, p. 2).

Les *subaltern studies* renvoient à une réécriture de l'histoire des peuples colonisés (Afrique, Inde, …) ; à une réappropriation de leur histoire libérée des modes de penser et de juger de la subjectivité occidentale. Cependant, malheureusement, les universitaires ivoiriens interrogés peinent à se détacher de la manière de faire et de penser du colonisateur d'antan, avec une conception idéalisée de la culture occidentale plus avancée (A. Bahi, 2010). Ils reproduisent bien souvent les comportements clichés et allants de soi de celui-ci dans ses relations avec les autres et principalement avec les groupes qu'ils considèrent comme des subalternes et la femme en fait partie.

La comparaison très fréquente avec une répartition plus égalitaire des tâches en Occident observée chez nos interviewés pourrait être rapprochée de ce storytelling, de ce qui est raconté de l'Occident par les médias. Cela ne fait qu'accentuer l'impérialisme idéologique dont parlait déjà G.C. Spivak (2009) et qui a court encore aujourd'hui sous la forme de la mondialisation, globalisation et autre hégémonie occidentale sur les manières de penser et de faire des élites africaines. La colonisation y est pour beaucoup et même le concept de genre avec ses corollaires est hérité de l'Occident. Finalement, le subalterne ce n'est pas seulement la femme africaine, ivoirienne vis-à-vis de l'homme africain, ivoirien ; c'est aussi la culture africaine, ivoirienne vis-à-vis de la culture occidentale.

Les femmes universitaires interviewées projettent donc sur la culture occidentale un imaginaire diffusé et entretenu par les médias qui sont détenus et entretenus depuis l'Occident. Ceux-ci façonnent le discours à diffuser. Les puissances productrices que sont les Etats Unis, l'Europe et la Chine détiennent les agences de presse mondiale, les plateformes et les standards technologiques. Elles déterminent les contenus des productions médiatiques en fonction des cibles et de la consommation et gèrent ainsi les flux de l'information. Elles exportent leurs modèles culturels vers les pays moins développés qui ne font que consommer. Ces derniers ont du mal à faire entendre leur voix et subissent un impérialisme culturel. Cet impérialisme culturel va se traduire dans la manière dont les faits et les évènements sont traités à l'aune de l'idéologie dominante de ces puissances productrices (P. Boulanger, 2014). Ces représentations vont rendre la situation de la femme occidentale en général et de la femme universitaire en particulier, désirable en en faisant un idéal à atteindre. La mondialisation est synonyme de rapprochement des cultures et d'un nouvel état du monde grâce à des nouveaux moyens et usages liés aux médias (P. Boulanger, 2014). Elle appelle une égalité supposée face à l'information mais traduit plutôt une occidentalisation des modes de penser et de faire.

Le féminisme occidental dominant parle pour les femmes du tiers-monde sans vraiment connaître et comprendre leur réalité (D. Bahri, 2010). Pour revenir à cette vision idéalisée et romanisée de la femme occidentale, C.T. Mohanty fait remarquer qu'elle peut ressembler à une forme de colonisation qui réduit la femme du tiers-monde, sous-entendu africaine, à des clichés féministes et peu

opérationnels, la reléguant au rang de victime, pauvre et sans soutien (D. Bahri, 2010). Elle s'insurge contre cette occidentalisation du féministe qui universalise les catégories occidentales et les plaque sur des problèmes du tiers-monde sans tenir compte du contexte culturel.

> Les femmes du tiers-monde sont typiquement considérées comme un groupe indifférencié, dépourvu de complexité au regard de l'hétérogénéité qui caractérise leur homologue conceptuelle dans le monde plus développé (les « femmes du premier-monde »). L'oppression est dès lors considérée comme l'apanage du « tiers-monde » et les « femmes du tiers-monde » réduites à des objets de consommation à destination d'un monde développé, fondé à réaffirmer implicitement et orgueilleusement sa supériorité au nom de sa qualité de « norme ou [de] référent ». (D. Bahri, 2010, p. 14)

C. T. Mohanty insiste sur le fait que la femme du tiers-monde n'est pas la seule à être opprimée et victime. Toutes les femmes sont victimes du système capitaliste mondial (D. Bahri, 2010). De fait, comme mentionné plus haut, le rapport de la Banque Mondiale (2023) signale que toutes les femmes du monde entier sont concernées par la répartition inégale des travaux domestiques au sein du ménage.

Cette image d'une femme occidentale plus émancipée, plus éduquée, moderne avec plus de liberté et d'autonomie contre une femme du tiers-monde impuissante, muette, victime et traditionnelle serait construite par les féministes occidentales et que C.T. Mohanty qualifie de colonisation discursive. (C. Verschuur, 2010, p. 2)

> C'est dans la production de cette différence du tiers-monde que les féministes occidentaux s'approprient et colonisent les complexités constitutives du vécu des femmes de ces pays. C'est dans ce processus d'homogénéisation et de systématisation discursive de l'oppression des femmes du tiers-monde que s'exerce le pouvoir dans la plupart des productions féministes occidentales récentes. (C.T. Mohanty, 2010a, p. 3)

Les femmes universitaires interrogées s'approprient ces catégorisations universelles définies par l'Occident et s'attendent à les calquer sur leur mode de vie. Cependant, il y des décalages car les réalités, les contextes et les circonstances sont différents. Pour éviter cette colonisation des féministes occidentales sur les féministes du tiers-monde, il faudrait une réappropriation de la lutte féministe par les femmes du tiers-monde.

3.4. Agentivité des femmes universitaires

Dans nombre de rapports institutionnels (RCI-MPD 2022) sur l'égalité des sexes, cette égalité est assimilée à la parité en terme de nombre. On se rend compte également que des efforts sont fait surtout au niveau juridique avec la prise de plusieurs textes de loi sur les violences faites aux femmes, une violence qui est surtout considérée sous l'aspect physique ; la violence psychologique étant peu visible. L'institution universitaire tente également de mettre en pratique ces modèles universels de féminismes privilégiant le statut d'enseignant-chercheur au détriment de celui de femme ou d'homme, père ou mère, époux ou épouse.

En fin de compte, la lutte des femmes est une lutte contre des idées préconçues, des préjugés et des stéréotypes que charrient le capitalisme avec ses nouvelles conditions et caractéristiques (C.T. Mohanty, 2010b). Cette mondialisation qui veut que les femmes soient partout pareilles montre ses limites. Les conditions des femmes sont différentes d'une culture à une autre même si des mélanges existent, même si nous sommes dans une culture mondialisée et médiatisée. Il y a des impondérables, des inchangés qui demeurent dans les manières de faire et de penser. Il y a une sorte d'hybridation et non d'assimilation. La culture induite par la mondialisation tend alors à se nourrir aussi bien de la culture d'origine que de la culture reçue pour créer une mixité culturelle dans laquelle les universitaires ivoiriens interrogés baignent. De fait, C.T. Mohanty (2010b, p. 3) affirme : *« Compte tenu de l'entrelacement complexe des formes culturelles, les personnes venues du tiers-monde ou vivant dans le tiers-monde n'évoluent pas seulement sous les yeux de l'Occident mais aussi avec. »*

Il y a une réécriture du féministe tiers-mondiste dont il faut tenir compte. Féminité victime contre féminité consciente de ses possibilités et détentrice d'un pouvoir (C.T. Mohanty, 2010b, p. 6), chaque femme possède l'une et l'autre de cette féminité. Nous avons pu le voir avec nos interviewées : tantôt victimes qui se plaignent de la situation, de leurs conditions ; tantôt protagonistes qui cherchent et trouvent les moyens soit de sortir de la situation soit d'en tirer parti en trouvant des stratégies pour s'adapter. Mais cette agentivité reste limitée à un niveau personnel. La femme universitaire doit créer elle-même les conditions de son *empowerment*. Toutefois, ces stratégies de résistance concrètes mentionnées (rester tard au bureau) pourrait être une forme d'adaptation circonstancielle qui pourrait créer à la longue une fatigue physique et émotionnelle même si elles interviennent à des moments spécifiques où la femme a besoin d'impulser sa carrière. On se rend bien compte ici que pour faire cela, elle a besoin de l'aide du mari et de la famille élargie. Il est donc difficile de créer les conditions d'agentivité en vase clos sans s'appuyer sur les autres. L'agentivité devient donc surtout une collaboration.

Les femmes interviewées militent pour une prise en compte de leur réalité de femme ivoirienne/africaine. Il ne s'agit pas de faire la même chose que les hommes mais de tenir compte de sa spécificité de femme. On observe là quand même une certaine contradiction au niveau de nos femmes universitaires : vouloir faire et être traitée comme les femmes occidentales, avec tout ce que cela comporte comme constructions imaginaires, tout en gardant leur particularité de femme africaine/ivoirienne.

Conclusion

Notre étude, exploratoire, avait pour but d'analyser les imaginaires sociaux attachés à la femme universitaire et de voir dans quelle mesure ces imaginaires avaient une influence sur la répartition des tâches académiques, leur visibilité scientifique et leur évolution académique au sein des universités ivoiriennes. Les résultats nous peignent un tableau qui n'est pas nouveau et qui sonne même comme une évidence. Les femmes restent confinées à des rôles de gestion sociale et domestique au sein de l'université. Il y a une extension de son rôle familial au sein de l'institution ; un rôle qui lui revient naturellement. Ces inégalités sociales se répercutent sur la productivité scientifique des femmes universitaires interrogées. Non seulement, les charges familiales limitent leur productivité scientifique, mais au sein de leur institution, elles sont reléguées à des charges subalternes, invisibles et parfois ostracisées alors qu'elles sont soumises aux mêmes règles d'évaluations que leurs collègues masculins. En théorie, l'institution promeut une certaine égalité qui veut que tous les enseignants-chercheurs, hommes et femmes, soient traités de la même manière. Mais, il faudrait une égalité qui tienne compte des conditions et circonstances de chacun pour la répartition des tâches et les critères d'évaluation.

Ce qui peut changer, c'est surtout le regard que l'on pose sur le genre. Bien souvent, le genre est réduit à la condition féminine, au féminisme quand il recouvre des réalités bien plus sombres de confrontation et rapports de force qui situent toujours l'homme et la femme dans des rapports antagonistes alors qu'ils font tous les deux parties d'une même société à bâtir et à faire grandir. C'est un antagonisme qui se centre sur des différences physiques quand il y a bien plus d'enjeux anthropologiques, culturels et sociaux. Faut-il continuer à voir le genre sous un aspect de rapport de force, de lutte, de violence même symbolique ou de rapport de complémentarité ?

En écrivant sur les femmes universitaires à Abidjan, il importe de ne pas tomber dans le discours clivant qui plaque sur certaines femmes, une certaine culture qui n'est pas la leur. Il importe de ne pas plaquer ses propres présupposés sur leurs discours. Ce risque est réel car étant nous-même femme, enseignante-chercheuse du tiers-monde, le regard porté sur nos collègues peut être biaisé par nos propres préjugés et nos propres expériences. En écrivant ces lignes, nous sommes conscientes qu'une incursion dans leur univers familial, social et biographique nous aurait fourni des informations précieuses pour comprendre leur parcours et leur position au sein de leurs institutions universitaires. En outre, la

population interrogée gagnerait à être étendue afin de prendre en compte un éventail large de spécificités. Néanmoins, cette recherche offre l'avantage d'ouvrir la réflexion sur une population féminine universitaire parfois invisibilisée.

Références bibliographiques

BAHI Aghi, 2010, « Jeunes et Imaginaires de la Modernité à Abidjan », *Cadernos de Estudos Africanos* [En ligne], 18/19, mis en ligne le 22 juillet 2012. http://journals.openedition.org/cea/79 ; https://doi.org/10.4000/cea.7. (Page consultée le 28 avril 2026)

BAHRI Deepika, 2010, « Le féminisme dans/et le postcolonialisme », C. Verschuur (éd.), & M. Groulez (trad.), *Genre, postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes*. Genève: Graduate Institute Publications. https://doi.org/10.4000/books.iheid.5859. (Page consultée le 07 avril 2026)

BANQUE MONDIALE, 2023, *Atlas des Objectifs de développement durable 2023*. https://datatopics.worldbank.org/sdgatlas/goal-5-gender-equality/?lang=fr. (Page consultée le 22 avril 2026).

BENEDETTI Fanny, COLIN Lorelei & ROUSSEAU Julie, 2023, « Lexique des concepts clés », *Luttes féministes à travers le monde*. Grenoble: UGA Éditions. https://doi.org/10.4000/books.ugaeditions.29736. (Page consultée le 07 avril 2026)

BERENI Laure, CHAUVIN Sebastien, JAUNAIT Alexandre, 2020, *Introduction aux Gender Studies-Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 3e édition.

BINATE FOFANA Namizata, 2022, « Développement inclusif par le genre et transformation des politiques dans les domaines de l'éducation de base, de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest francophone : le cas de la Côte d'Ivoire », *Cahier de recherche OFDIG* no 03-2022. https://ofdig.org/wp-content/uploads/2023/03/Cahier-de-recherche-03-2022.pdf. (Page consultée le 12 janvier 2026)

BOULANGER Philippe, 2014, *Géopolitique des médias : Acteurs, rivalités et conflits*, Paris, Armand Colin.

DAYAN-HERZBRUN Sonia, 2021, « Quand des féministes africaines remettent en question l'universalité de la domination masculine », *Recherches féministes*, *34*(2), pp. 149–164. https://doi.org/10.7202/1092235ar. (Page consultée le 24 mars 2026)

GOHI Lou Gobou Bien-Aimée , 2022, « La sous-représentation des femmes dans l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire : Des solutions par la communication », *REVUE DELLA/AFRIQUE HSPDE,* Vol. 4, N° 10, Août 2022, Tome 2. https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2022/08/Lou-Gobou-Bien-Aimee-GOHI.pdf. (Page consultée le 12 janvier 2026).

HUCHET Elise, 2022, « Faire entendre les subalternes », *Trajectoires* [En ligne], 15, mise en ligne le 20 juin 2022 ; http://journals.openedition.org/trajectoires/7901; https://doi.org/10.4000/trajectoires.7901. (Page consultée le 18 avril 2026)

INSIATA Goïta Ouattara Kanndanan, 2019, « Facteurs déterminants de la réussite des femmes et de leur positionnement dans les carrières scientifiques en Côte d'Ivoire », *Éthique en éducation et en formation*, (7), 62–74. https://doi.org/10.7202/1066658ar. (Page consultée le 12 janvier 2026)

LABORDE Denis, 2000, « Éditorial », *Socio-anthropologie* [En ligne], 8 | 2000, mis en ligne le 15 janvier 2003. http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/116 ; https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.116. (Page consultée le 26 avril 2026)

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT, Direction de la planification, des études et de la documentation, Mai 2023, *Situation de la femme en Côte d'Ivoire 2022*, https://efemmes.gouv.ci/uploads/documents/Situation de la Femme en Cote d Ivoire 2022.pdf. (Page consultée le 14 juin 2024)

MOHANTY Chandra Talpade, 2010a, « Sous les yeux de l'Occident : recherches féministes et discours coloniaux », Christine Verschuur (éd.), & E. Chauvet (trad.), *Genre, postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes*. Genève: Graduate Institute Publications. https://doi.org/10.4000/books.iheid.5882. (Page consultée le 18 avril 2026)

MOHANTY Chandra Talpade, 2010b, « « Sous les yeux de l'Occident » revisité : la solidarité féministe par les luttes anticapitalistes », Christine Verschuur (éd.), & E. Chauvet (trad.), *Genre, postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes*. Genève: Graduate Institute Publications. https://doi.org/10.4000/books.iheid.5884. (Page consultée le 07 avril 2026)

N'DRI Konan Jean-Marc et N'GUESSAN Sylvain, 2024, « Analyse des déterminants des inégalités de genre dans l'enseignement supérieur : cas des pays de la CEDEAO », *Revue Française d'Economie et de Gestion*, Volume 5 : Numéro 9, pp : 40-61. https://www.revuefreg.fr/index.php/home/article/view/1754. (Page consultée le 12 janvier 2026)

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, Ministère du Plan et du développement, Juin 2022, *Deuxième rapport national volontaire de la Côte d'Ivoire* (résumé)

SPIVAK Gayatri Chakravorty, 2009, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Paris, Editions Amsterdam

TAYLOR Charles, 2004, *Modern Social Imaginary*, Durham and London, Duke University Press

TOURÉ Kinanya Donatien, 2023, « Stéréotypes de genre et accessibilité des femmes aux postes de responsabilité : cas de l'administration publique ivoirienne », *Revue Africaines des Sciences Sociales « Pensées Genre. Penser Autrement »*, vol 3, N° 2, pp. 141-158. https://www.rass-pgpa.org/wp-content/uploads/2023/11/ART-10-VOL-3-N-2-OK.pdf. (Page consultée le 19 février 2026)

VERSCHUUR Christine, 2010, « Diversité des mouvements de femmes, des pratiques et des théories féministes : la contribution des études de genre aux études de développement », Christine Verschuur (éd.), *Genre, postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes*. Genève: Graduate Institute Publications. https://doi.org/10.4000/books.iheid.5857. (Page consultée le 07 avril 2026)

WINKIN, Yves, 2001, *Anthropologie de la communication : De la théorie au terrain*, Paris, Editions de Boeck & Larcier S.A. /Editions du Seuil.

Représentations de la résistance au féminin dans quelques romans de l'Afrique francophone

BOKA Épi Bénédicte

Docteur Ès Lettres, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte-d'Ivoire), Tél : 0707987762/0576289741, E-mail : bokabenedicte8@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : bokabenedicte8@gmail.com, Tel : 0707987762/0576289741
Article soumis le 13/06/2025 et accepté le 27/06/2026
Réf : 2COLRS-054

Résumé :
Les productions romanesques africaines s'attellent de plus en plus à la représentation des femmes résistantes qui s'insurgent contre l'autorité patriarcale. Ces femmes tendent à briser les rôles de genre traditionnels qui limitent leurs capacités d'agir. S'inscrivant dans une démarche féministe, la contribution analyse *L'Enfant de sable, La Mémoire amputée, Myriam et le Prince d'Angleterre* qui campent des personnages féminins mettant à mal la domination masculine. Elle se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les femmes résistantes sont un nouveau sujet féminin africain postcolonial et envisage montrer les signes et les formes de résistances à l'œuvre dans les romans étudiés et les sens qui y sont rattachés.
Mots clés : Sujet féminin, postcolonial, résistantes, représentation, genre.

Representations of female resistance in selected novels from Francophone Africa.

Abstract :
African novels are increasingly focusing on the representation of resilient women who rebel against patriarchal authority. These women tend to break down traditional gender roles that limit their agency. Adopting a feminist approach, this contribution analyzes L'Enfant de sable, La Mémoire amputée, Myriam et le Prince d'Angleterre which feature female characters challenging male domination. It is based on the hypothesis that these resilient women represent a new postcolonial african female subject and aims to demonstrate the signs and forms of resistance at work in the novels studied, as well as the meanings associated with them.
Key words : *Female subject, postcolonial, Resistant, representation, gender.*

Introduction

Une longue tradition philosophique, historique, religieuse a contribué à survaloriser l'homme au détriment de la femme qui lui serait inférieure. Cette supériorité présumée de l'homme a servi de fondement à l'instauration d'une société phallocrate au sein de laquelle se sont construites les différences sociales, sexuelles, dans lesquelles la femme a toujours été lésée. Cette image victimaire de la femme, qui s'est incrustée dans l'imaginaire collectif africain tend à se désagréger de plus en plus dans les productions littéraires africaines contemporaines. Les romans tels que *L'Enfant de sable,* (Tahar Ben Jelloun), *La Mémoire amputée* (Werewere Liking), *Myriam et le Prince d'Angleterre* (Zeïna Haïdara), qui constituent le corpus d'analyse s'inscrivent dans cette dynamique. En effet, ils mettent en scène des femmes qui, loin d'être des victimes, sont des femmes fortes, des féministes qui résistent à l'autorité patriarcale. Dès lors, on peut se demander : comment les femmes s'engagent-elles dans un processus de résistance ? En d'autres termes, quels sont les signes et les modalités de résistance de femmes qui transparaissent dans les romans ? Quels types de significations ces signes convoquent-t-ils ?

L'idée de départ de l'étude est que la représentation de la femme résistante souligne les contours d'une esthétique particulière à définir, tout en impliquant une question du sujet féminin dans la création romanesque africaine. Elle se fonde aussi sur l'hypothèse selon laquelle la femme résistante est un nouveau sujet féminin africain postcolonial. L'objectif général de cette étude est de montrer les signes et les formes de résistances à l'œuvre dans les romans étudiés et les sens qui y sont rattachés.

L'étude s'inscrit dans une perspective sémiotique (sémiotique narrative de Greimas). Perçue comme une théorie générale de l'étude des signes, la sémiotique induit une lecture immanente du texte. Dans la pratique, il va s'agir de déconstruire le texte afin d'en saisir les effets de sens. En s'intéressant à la représentation de la résistance des femmes, l'étude entend questionner les modes et fonctionnements de la résistance dans la textualité.

La réalisation de cette méthode peut être consolidée par les Gender Studies (Judith Butler, Gayatri Spivak, Simone de Beauvoir) qui déconstruisent les genres, les théories postcoloniales (Homi Bhabha, Achille Mbembe, Jean Marc Moura) dont les réflexions ont contribué à formater une grille de lecture à propos des identités multiples, fluctuantes et impures dans une société constamment en mutation.

Sur un axe structurel, deux parties charpentent l'étude. La première envisage montrer comment les femmes résistent au pouvoir des hommes, à la phallocratie aussi bien sous un angle corporel, socio-politique que culturel. La deuxième, quant à elle, s'attelle à démontrer que la présence des femmes résistantes dans les romans dénote l'avènement d'un nouveau sujet féminin dans l'imaginaire postcolonial.

1. modes et modalités de résistance de la femme face à la domination masculine

La résistance, de façon générale, est la qualité par laquelle un corps résiste à l'action d'un autre corps[1]. Dans un sens interrelationnel, c'est l'action de résister physiquement à quelqu'un, de s'opposer à lui par la force ou par les armes. Le verbe résister qui découle du substantif induit l'idée d'une volonté manifeste de : tenir ferme, supporter, faire front, faire obstacle, endurer, affronter….

Le terme est aussi employé pour désigner les formes diverses de contestation dans le monde social qui s'opposent à un pouvoir totalitaire (P. Aron et alii, 2002, p. 672). Selon Jacques Rancière, l'instant premier de la résistance est la prise de la parole qui réinscrit la victime dans l'humaine condition (J. Rancière, 1995, p.46). De ce fait, la résistance survendrait à la suite d'une opposition entre deux parties dont l'une, la victime, demanderait réhabilitation, réparation d'une injustice, d'un tort vécu…Partant de cette définition, l'étude envisage montrer comment les femmes résistent à la domination du mâle, comment elles mettent à mal le système phallocrate sous un angle corporel, socio-politique et culturel.

1.1 Le corps féminin : un instrument de résistance

L'analyse s'appuie sur les acquis de Michel Foucault qui conçoit le corps comme un lieu où s'exercent les rapports de pouvoir. Selon le philosophe, le corps social « est pris à l'intérieur de pouvoir très serrés qui lui imposent des contraintes, des interdits ou des obligations. » (M. Foucault, 2004, p. 510) Les rapports de pouvoir font naître des techniques contrôlant le corps, exerçant sur lui une coercition tenue, assurant des prises au niveau même de la mécanique : mouvements, gestes, attitudes, comportements. Ces méthodes permettent le contrôle des opérations du corps, assurent l'assujettissement constant de ces forces, lui imposent des disciplines qui, au cours du XVIIe et XVIIIe siècles, deviennent des formules générales de domination. Michel Foucault note cependant que l'exercice du pouvoir ou de la domination sur le corps est entaché par des corps indociles, rebelles, par des « points de résistance » (M. Foucault, idem, p.612) rendant possible le bouleversement des rapports de pouvoir et partant, des normes sociales.

Ces rapports de pouvoir, se produisant « à chaque instant, en tout point, ou plutôt dans toute relation d'un point à un autre » (M. Foucault, ibidem, p.617) se réalisent également entre les sexes (homme et femme) ou le corps de la femme est soumis à la domination masculine. En partant des

[1] Le Littré, [en ligne] Disponible sur http://www.littré.org/definition/resistance

réflexions de Michel Foucault, l'analyse envisage montrer qu'à partir de leur corps, les femmes représentées dans les romans résistent au système patriarcal, bouleversant, de la sorte, les rapports entre les sexes, entre homme et femme.

Les modes de représentation du corps féminin, comme signe porteur de résistance et de réplique au pouvoir du mâle s'expriment à travers les gestes, les mouvements, postures et attitudes de la femme. Les romancières étudiées véhiculent un discours mettant en scène des femmes se défendant contre le pouvoir de l'homme, avec leur corps. Il serait intéressant de signifier que l'un des romans du corpus d'étude*, L'Enfant de sable*, bien qu'écrit par un homme, Tahar Ben Jelloun, est un espace de déploiement de discours féministe. Ceci peut marquer l'adhésion de l'auteur aux idéologies du féminisme.

Dans Myriam et le Prince d'Angleterre, la romancière présente une scène dans laquelle la protagoniste du roman, Myriam, s'oppose violemment à un homme. Cet homme était un chasseur qui avait franchi les limites de son territoire pour s'aventurer dans le sien. En réaction aux remontrances justifiées de Myriam, l'homme qui voulut lui porter main en a eu pour son compte, tel que le montre cet extrait : « L'homme leva la main pour lui assener une gifle mais la jeune fille esquiva son coup, s'empara de sa main et la tordit avec une telle violence qu'il dut se mettre à genoux ». La femme fait montre de sa force physique, de sa bravoure en dominant l'homme assujetti à son pouvoir. Il n'avait d'autre alternative que de la supplier : « pardonne-moi princesse, supplia-t-il, toujours à genoux. Épargne-moi. » (p.12) La résistance de la femme se fait par la force pour contrecarrer le patriarcat de type virile mis en scène dans ce roman.

Ailleurs, le corps immobile de la femme devient un lieu de contestation de la violence physique à lui imposée par l'homme. Par exemple, dans *Myriam et le Prince d'Angleterre*, Myriam supporte avec défi la violence masculine exercée sur son corps. Condamnée à recevoir vingt coups de fouets pour désobéissance, Myriam, alors esclave, encaisse ces coups brutaux en ne laissant apparaître « aucun signe de douleur » (p.69). Elle ne se plaignit pas jusqu'à ce que la sentence ait été totalement exécutée. La contestation du pouvoir de l'homme est manifeste à travers la résistance de la femme face à la douleur. En supportant avec arrogance le traitement inhumain qui lui est infligé, elle rabaisse par-là l'homme et semble mépriser même la puissance de sa force. Ainsi, la résistance prend la forme d'une "résistance passive" qui semble annuler ou diminuer la force du mâle.

C'est surtout dans *La Mémoire amputée* que la contestation de l'autorité de l'homme par la passivité et l'indifférence prend une architecture humiliante et avilissante. Après la découverte surprenante de la grossesse de sa fille Halla, N'jokè son père avait fait le serment devant témoins de la battre jusqu'à ce que s'en suive l'avortement : « Tant que je ne verrai pas le fœtus de mes yeux, je n'arrêterais pas de cogner, parole de N'jokè ! » (p.237), jura-t-il. À cette décision solennelle du père, Halla oppose la sienne. Elle décroche la montre qu'elle avait au poignet, l'enferme dans la main et déclare : « "Tant que la paume de ma main ne s'ouvrira pas pour laisser échapper cette montre, mon ventre non plus ne laissera pas échapper mon enfant que je décrète négation de la violence et avenir du monde, parole d'une N'jokè du futur" ». La contre-attaque entre fille et père qui, jusque-là, n'était que verbale s'étend à une dimension corporelle :

> Je ferme mon cœur et tout mon corps, sauf les yeux. Je me recroqueville comme un fœtus et ne bouge plus. Seul mon regard se promène sur les évènements. Je regarde mon père comme on regarde le néant. Il frappe et frappe. Ne rencontrant aucune résistance, il s'énerve davantage, me tire par terre comme un sac de cacao, suant à torrent. Des gens arrivent, le supplient d'arrêter. Ils les menacent, poursuit certains en leur donnant des coups de pied, puis revient vers moi, me soulève, me pose à travers de ces épaules et avance. Quand il est fatigué, il me jette par terre comme un morceau de bois. Je garde ma posture de fœtus, tombe en roulant et ne bouge plus. Cette immobilité l'exaspère. (p.238)

Durant six longues heures, Halla et son père s'affrontent sur la route dans un violent corps-corps dans lequel le corps de la jeune femme reçoit une forte tension qu'elle encaisse sans broncher. Dans

une situation pareille, tout autre individu aurait préféré la fuite. Mais la jeune femme tient tête à son père, son corps muet qui se contracte sous l'effet de la douleur traduit un discours de la révolte, de la rébellion face à la violence de son père.

Sur un axe sémiotique, l'inertie de ce corps sur lequel s'exercent des pressions venant de l'extérieur se manifeste comme résistance à cette pression (J. Fontanille, 2004, p.31). Cette résistance semble avoir raison du père qui, voulant à tout prix ramener sa fille à la maison, est gagné par la fatigue. Décidée à éviter toute déperdition d'énergie, Halla refuse de marcher tel que le père l'aurait souhaité en se donnant comme un lourd fardeau qu'il doit transporter :

> Parfois, il me tire par un pied ou un bras, me prend par la nuque comme on prend un chiot ou un chaton. Mais ça ne permet pas d'avancer. Il sait que je ne marcherais pas sur mes propres pieds, qu'il devra soit renoncer à me ramener à la maison, ce qui est inadmissible pour lui, soit me porter comme il avait promis de porter son père, ce qui le rend fou. (p.238)

La résistance semble avoir une égale teneur de part et d'autre (aussi bien chez le père que chez la fille). Mais bientôt, l'épuisement du père s'invite dans cette lutte corporelle :

> Il s'assoirait bien pour un petit répit, mais l'attroupement sans cesse grossissant derrière nous l'en empêche. Il s'adosse alors à un arbre, car mon poids devient vraiment lourd. Je sens qu'il veut me parler, je serre mes mâchoires pour qu'aucun son ne sorte de ma bouche, et encore moins de la sienne. (p.239)

En tant que Los (un personnage surpuissant dans l'imaginaire Bassè) N'jokè n'avait pas pour habitude de courber l'échine devant qui que ce soit. Il faisait régner la terreur dans sa population. Mais voilà que sa fille lui tient tête en remettant en cause son pouvoir de Los, en l'humiliant publiquement. Selon Adama Coulibaly (A. Coulibaly, 2017, p. 351), cette scène de combat entre père et fille est analysable comme « une scène de la confrontation, scène de la défaite, de renaissance et de l'affirmation ». La défaite du père trouve ses ressorts dans les propos de l'un des témoins du combat :

> Oh ! Mais que voilà un Los confortablement installé sur le ventre de sa fille, en pleine route ! N'ai-je pas entendu dire que tu ne cesserais de la frapper avant d'avoir vu le fœtus éjecté de son ventre ? Or il me semble encore bien rond son ventre, et je ne vois pas de sang entre ses jambes ! Allons sublime Los, vas-y, frappe, frappe ! Que fais-tu ? Tu dors ? La fillette-là aurait-elle eu raison de toi ? Mais alors, à qui vas-tu encore faire peur ? Allez lève-toi et tue là pour nous obliger tous à toujours trembler devant toi ! (p.239.)

À l'instar du père, le beau-père de Halla expérimente une défaite résultant d'une scène de flagellation dans laquelle elle adopte la même posture de résistante. Cette scène de flagellation métaphorise une scène d'amour sadomasochiste entre Halla et son beau-père qui, nourrissant des désirs incestueux pour elle, trouve ainsi le moyen de les satisfaire. Ceci permet de comprendre les révélations de Halla : « Le regard brouillé de mon beau-père m'agresse tel un acide corrosif pendant qu'il me fouette frénétiquement comme un violeur, jusqu'à l'orgasme. Résiste mon voile ! Résiste mon refus ! » Après l'exécution de la sentence, Halla se redresse, réajuste ses habits avec un rien de solennel pour démontrer qu'elle n'avait été nullement affectée par le supplice du fouet. Elle éprouve du plaisir en pensant que son corps avait résisté aux assauts du beau-père : « J'ai gagné, j'ai résisté à leurs attaques [le beau-père et la foule qui était présente] et c'est eux qui ont l'air piteux dans leur attitude débandée. » affirmait-elle. Le triomphe de Halla est clairement visible à travers l'attitude du beau-père qui, tout honteux, « se retire aussitôt dans sa chambre pour se cacher. » (p.240).

Dans *L'Enfant de sable*, la résistance de la femme se manifeste d'une tout autre manière, à travers le travestissement de Zahra orchestré par son père qui recherchait un fils. Zahra devient un homme par la volonté du père au départ, puis par sa propre volonté par la suite (p.50). Les différentes étapes de sa vie sont ponctuées par des actes et scènes conduisant à l'usurpation des droits et privilèges du patriarcat. Au niveau vestimentaire par exemple, elle subvertit les codes en s'habillant en costume, cravate…(p.50). Elle s'arroge le droit de se choisir une épouse. (p.51) À la mort de son père, Zahra hérite de tous ses biens en tant que fils unique. (p.66) Il se met en place dans ce roman une résistance par l'usurpation du pouvoir phallocrate.

Les romans étudiés mettent en lumière diverses représentations de la femme dont les postures et attitudes sont marquées du sceau de la résistance. Qu'il soit immobile, en mouvement, ou travesti, le corps féminin est indocile, rebelle. Il refuse de se soumettre au pouvoir phallocrate. Cette résistance est aussi manifeste au niveau culturel.

1.2. La culture, la tradition : lieux de résistance de la gent féminine

Les romans étudiés campent des personnages féminins qui choisissent de ne point se conformer aux codes et normes de la culture et de la tradition, lieux de perpétuation de l'autorité masculine. Ces femmes brisent le carcan dans lequel elles sont enfermées et s'autorisent les mêmes droits que l'homme, manière pour elles de retrouver la place qui aurait dû être la leur au sein de la société.

Cette situation est représentée dans *la Mémoire amputée*, où Halla décide de mettre à mal, et de façon délibérée, une tradition qui jusque-là ne souffrait d'aucune contestation. Alors que les femmes avaient pour interdiction la consommation de la chair de certains animaux (le chat, la tortue, la vipère), avec la complicité de son grand père, Halla enfreint les lois et codes de la tradition en consommant ces viandes. De plus, Elle devient le « porte sac exceptionnel » de son grand-père (tâche qui devrait être exécutée par un garçon) et parvient à accéder, toujours avec l'aide de son grand père, à « certaines réunions de grande sagesse » (p.195) où toute présence féminine était interdite.

Myriam et le Prince d'Angleterre campe un personnage féminin, Myriam, qui s'inscrit dans cette dynamique de contestation de la tradition et de la phallocratie. Cette jeune femme est décrite comme une redoutable guerrière et une chasseresse hors pair qui pouvait traquer un lion et le capturer dans une société traditionnelle où la chasse est une activité masculine (p.8). Elle refuse le mariage pour se consacrer à cette activité devenue une passion.

À travers son attitude transgressive, la femme repousse les limites de la tradition qui deviennent négociables, franchissables, altérables. D'un point de vue littéraire, l'approche de la ″transculturalité″ de Josias Semujanga (J. Semujanga, 2001, pp. 133-156) pourrait soutenir une telle lecture dans laquelle la pureté, l'authenticité de la culture, de la tradition semble relever d'une véritable utopie anthropologique.

Un fait majeur est à relever chez ces femmes qui adoptent une posture de résistantes. Elles n'ambitionnent pas annihiler la part féminine en elles, ou procéder à la castration du mâle pour se procurer son phallus. Elles visent la restauration de la place qui est la leur, le rétablissement de leur identité de femme.

Ceci permet de comprendre pourquoi, au-delà de l'initiation masculine que Halla reçoit (avec son grand père), elle reçoit aussi une initiation féminine avec sa grand-mère qui lui inculque certaines valeurs telles que la quête de la perfection (p.45), l'adaptabilité à toute situation (p.45-46) et la préservation de la beauté qui constituent de ce fait, le fondement de la femme moderne[2]. Grand Madja propose ainsi « une image de la femme qui allie beauté et travail » (p. 366) Ainsi, cette corrélation harmonieuse des choses féminines et masculines chez la narratrice corrobore les prédictions de son grand père qui lui disait : « Tu es mieux qu'un homme, meilleure qu'une femme (p. 40) L'ambivalence de ce personnage qui apprend et « les choses des femmes et les choses des hommes » débouche d'un point de vue sexuel sur son statut d'androgynie considéré comme « un tout complet » qu'on pourrait retrouver dans le banquet de Platon et dans les métamorphoses d'Ovide. Mais en plus, cette éducation mixte (d'homme et de femme) confère à Halla une forte personnalité qui lui permettra

[2] Le moderne est non pas cette époque où domine la raison mais celle où interviennent les changements dans divers domaines. On pourrait affirmer que de la pensée modernisme émane « *une tension entre la tradition et le renouveau* » comme le montre Andrea Oberhuber, Alexandra Arvisais et Marie-Claude Dugas dans, « Fictions modernistes du masculin-féminin, 1900-1940 », *loc.cit*., p. 15.

de vaincre les obstacles sur son chemin (elle résiste aux hommes qui veulent abuser d'elle) mais aussi d'intégrer des milieux professionnels réputés être masculins à son époque (la peinture, la sculpture, la littérature…)

Visiblement, il y a une démarche féministe adoptée dans les romans. Cependant, le féminisme est différent de celui qu'on pourrait retrouver en occident. Il ne s'agit pas d'un féminisme qui prône la répulsion vis-à-vis de l'homme ni d'un féminisme qui nie les différences en tout point de vue entre l'homme et la femme. Ce féminisme africain prend les déclinaisons de la *Misovire*[3] qu'on retrouve chez Werewere Liking par exemple. Ainsi, la féministe africaine préserve ses valeurs de femme. Elle est mère, épouse, mais aussi une femme de société. Autant elle assure dans l'espace privé, autant elle investit l'espace public.

Les féministes, les femmes résistantes dans le roman se déterminent par leurs actions, leur capacité à mener le destin de leur peuple et, par-delà, celui de toute l'Afrique. Se faisant, elles sont à cheval entre une tradition (en voie d'extinction) et une modernité qui font d'elles des femmes singulières dont le statut social, le rôle du genre, glisse progressivement vers celui des hommes. On convient donc avec Adama Coulibaly qu'avec ces femmes, il s'opère « la déconstruction d'un mythe typiquement et exclusivement masculin vers un mythe de l'hybridité de facture transculturelle et transgénérique. » (A. Coulibaly, 2017, p.369). Dans le domaine social et politique également la femme se prononce.

1.3. La résistance féminine au niveau politico-social

Au niveau social, on retrouve des personnages féminins travestis parfois qui, non seulement transgressent les codes vestimentaires, mais, en plus, sortent de la sphère privée pour investir l'espace public en apportant une contribution sociale. Ainsi, se faisant passer pour un homme, Ahmed (une femme travestie) prend en main les affaires de son père. Il est décrit comme un excellent négociateur, un homme moderne et efficace. (*L'Enfant de sable* p.51) Son travestissement le fait glisser d'une position de dominé qu'il aurait eu s'il était une femme à celle de dominant. Ce roman campe un autre personnage féminin travesti, Antar, qui adopte la position et le statut de l'homme. Antar est un chef guerrier, un être impitoyable, au courage légendaire. (p.83) Elle dirige et fait la loi au sein d'une armée composée d'hommes qu'elle domine.

La Mémoire amputée construit un personnage féminin, Halla, une femme entreprenante, audacieuse et subversive qui affiche une forte personnalité. Halla prend la ferme résolution d'intégrer le milieu artistique, un domaine réputé être masculin à son époque. En dépit des obstacles auxquels elle sera confrontée (causés par l'homme dans bien des cas), elle y parvient et excelle dans le milieu (elle est chanteuse, sculpteuse, écrivaine, poétesse…) Elle met tout en œuvre pour changer la perception de plus en plus néfaste du métier d'artiste pour la femme, en démontrant à travers son attitude qu'une femme peut être artiste et garantir sa dignité, sa respectabilité dans un monde hautement machiste. (p.361) La protagoniste prouve ainsi que la femme dispose des mêmes potentialités que l'homme. Elle revalorise l'image de la femme artiste et de la femme en général.

Au niveau politique, la scène est investie par les femmes fortes à l'instar de tante Rose et mère Dora qui étaient comptées parmi « les premières résistantes à mener le combat politique pour la libération du pays » (p.403), un pays qui avait pour socle le patriotisme féminin. Ces femmes s'identifient comme des femmes nouvelles, modernes qui mènent la lutte pour le renouveau, en transgressant les limites attendues d'elles en tant que femmes. C'est d'ailleurs ce qui leur a valu le nom

[3] Lors d'une interview accordée à Bernard Magnier, Werewere Liking déclare que la Misovire est une femme qui a du mal à trouver un homme admirable. Elle est cette femme si spéciale, intelligente qui ne rencontre pas un homme à sa hauteur… voir Béatrice B. Rangira (2001). Écriture féministe ? écriture féminine ? les écrivaines francophones de l'Afrique subsaharienne face au regard du lecteur/critique. *Étude française*, 37(2), 79-98. https://doi.org/10.7202/009009ar.

de : « les amazones des temps modernes ». (p.403) Face au courage et à la bravoure de Tante Rose, la narratrice la qualifie de *Lôs*, un statut pourtant réservé exclusivement aux hommes.

La femme n'est plus confinée dans les limites de la sphère domestique. Elle se fait de la place dans l'espace public en forçant son entrée dans des milieux politiques, sociaux qui sont les lieux de prédilection des hommes. Quels sens donner à la présence des femmes fortes, résistantes dans l'imaginaire postcolonial ?

2. Vers un nouveau sujet féminin africain ?

Dans diverses sociétés fondées sur le système phallocratique, la relation homme/ femme est régie par un rapport de force dans lequel l'un domine (l'homme) et l'autre (la femme) se complaint dans la soumission, la résignation, l'abandon total de soi. En ce sens, Simone de Beauvoir (figure de proue du féminisme) prend position en faveur de la femme dont elle dénonce la condition d'infériorisation. S'inscrivant dans une perspective religieuse, elle montre que l'assujettissement de la femme trouve des fondements religieux. Ainsi, rappelle-t-elle que depuis la Genèse, la femme est décrite tel un être formé de l'os de l'homme. De ce fait, elle est le côté négatif de l'homme. Elle est définie en elle-même non comme un sujet et être autonome mais relativement à l'homme (S. De Beauvoir, 1949, pp.15-16).

Dans le contexte africain, la condition de la femme encore moins reluisante suscite toute une trame de discours qui alimente l'imaginaire postcolonial. Partagé entre son rôle de mère, d'épouse et de ménagère, la femme paraît contrôlée par une société, une culture (favorable à la phallocratie) la maintenant dans la sédentarité, sous le regard avisé de l'homme. Elle est ainsi limitée et ses possibilités d'émergence sont étouffées.

Dans *De la postcolonie*, Achille Mbembe (A. Mbembe, 2000, 293p.) met en évidence le statut problématique de la femme dans l'Afrique postcoloniale, en usant de la métaphore de la famille. Pour lui, le colon (le père), le colonisé (le fils) et la fille (la mère et la sœur) représentent les membres d'une même famille. Au sein de cette famille, le fils préoccupé à lutter contre le père a occulté le statut problématique de la sœur au sein de la fratrie. La démarche de Mbembe s'inscrit dans une dynamique de monstration de la condition déplorable de la femme, assujettie à l'autorité et à la loi du père dans la postcolonie. Ayant tendance à se prendre pour un dieu, l'homme pense être détenteur du pouvoir absolu.

Sous ce rapport, la métaphore du monothéisme présentée par le philosophe paraît intéressante pour exprimer cette volonté de domination de l'homme. Le monothéisme met en scène un dieu jaloux, sévère et implacable se saisissant d'un sujet collectif qu'il s'efforce de posséder. Le monothéisme suggère au moins cinq renvois dont l'idée de ″priméité″ (le fait que le dieu ne renvoie qu'à soi-même), de ″totalisation″(l'exclusivité), de ″monopole″ (éliminé l'autre en vue d'être le seul maître incontesté), ″d'omnipotence ″ (qui détient la puissance absolue) et de ″ l'ultime″ (premier et dernier en tout) (A. Mbembe, 2000, pp.190-193). Le monothéisme se présente ainsi comme une modalité singulière de mise en forme du savoir, il affiche un refus de relativité des vérités en postulant un univers à sens unique.

Relativement au dieu monothéisme, l'homme dans les sociétés africaines instaure un système phallocrate au sein duquel il ne renvoie qu'à lui-même. Il est détenteur de tous les pouvoirs et la société fonctionne à partir des significations renvoyant au masculin. Dans un tel contexte, l'image de la femme qui se dessine dans l'imaginaire collectif africain est celle de la victime, de l'aliénée, la muselée, subissant l'autorité patriarcale.

Cependant, depuis au moins les années 1958[4], dans le domaine de la littérature, on enregistre l'émergence d'une production littéraire africaine (production romanesque plus précisément) largement influencée par une tendance féministe. Elles mettent au-devant de la scène des personnages féminins qui s'insurgent contre la domination patriarcale, les cultures et traditions ne leur permettant pas de disposer pleinement d'elles-mêmes. Ces femmes apparaissent comme des rebelles qui n'ont de cesse de remettre en cause le fonctionnement de la société traditionnaliste, lieu d'expression de la domination masculine. Sur la quatrième de couverture de son œuvre (au titre assez expressif de *Femmes rebelles*), Odile Cazenave (O. Cazenave, 1996, 349p.) s'intéressant à quelques-unes de ces romancières présente l'évolution de l'écriture féminine africaine en ces termes :

> Aux premières œuvres de témoignages du début des années 80 s'est substituée une deuxième phase montrant une écriture plus agressive, plus revendicatrice […] Ce processus se traduit par une provocation systématique à travers l'adoption de protagonistes féminins en marge de la société, l'exploration audacieuses de zones culturelles taboues ou taxées jusqu'ici d'insignifiants, la recherche d'alternatives à la stagnation de l'Afrique postcoloniale ainsi que la création d'une voix féministe/féminine propre qui tranche avec l'autorité masculine canonique.

Les protagonistes féminins mis en scène dans les romans analysés présentent le même profil que celui des personnages féminins résistants dont parle Odile Cazenave. Mais par-delà la manifestation d'une simple résistance, les femmes s'approprient symboliquement, de différentes manières, les attributs de la masculinité, les signes de la virilité qui diffèrent manifestement d'un roman à un autre. Ainsi, dans *L'Enfant de sable*, Zahra travestie en homme s'accapare les attributs physiques et moraux qui caractérisent l'homme de la société arabo-musulmane à laquelle elle appartient : Elle se laisse pousser la moustache (p 50) ; devient autoritaire (p 51), violente (p 52), méprise les femmes de sa famille (sa mère et ses sœurs), au même titre que son père. La finalité de l'adoption d'une telle attitude est de ressembler au père, à l'homme musulman de la société fictive.

On peut faire le même constat dans la *Mémoire amputée*, où Halla (et les autres femmes de son clan) transgressent délibérément les normes culturelles (consommation de la chair de viandes interdites, port du sac rituel du grand père, ayant des pouvoirs pouvant affecter la fécondité d'une femme, apprentissage de certaines formules de l'initiation masculine, renforçant le pouvoir magique des écorces et plantes médicinales p.194). Au niveau socio-politique Halla intègre le milieu artistique, s'impose dans les domaines de la littérature, sculpture… (domaines réservés aux hommes en son temps) tandis que ses tantes Dora et Rose investissent l'arène politique en se positionnant comme les premières femmes résistantes sans maris, sans enfants (p.403). Visiblement, ces femmes fortes brisent les tabous de la société *Bassè*, elles imposent leur volonté en subvertissant les codes, se comportent comme des *Los* (personnage masculin surpuissant dans l'imaginaire *Bassè*). En effet :

> Le Los est […] une personne qui, sans préparation particulière, arrache aux forces de la nature assez de pouvoir et de puissance pour faire changer le cours de la vie, imposer sa volonté aux humains et aux éléments. (p.62)

Ainsi, au même titre que le *Los*, Halla et ses tantes introduisent des bouleversements dans les us et coutumes de leur peuple, faisant changer le cours de leur vie. Dans Myriam et le Prince d'Angleterre, la récupération symbolique des traits de la virilité est manifeste chez Myriam à travers une activité qu'elle pratique, la chasse. Elle ne « ratait jamais sa cible que délibérément » (p.27) Son savoir-faire et sa dextérité dans l'art de la chasse lui ont valu l'obtention de plusieurs trophées gagnés lors de ses parties de chasse. (p.19)

[4] Dans le contexte de l'Afrique, il est admis que les deux premiers romans féminins sont *Ngonda* (1958) de Marie-Claire Matip et *Rencontres essentielles* (1969) de Thérèse Kuoh Moukoury, deux camerounaises. Cf. Rangira Béatrice Gallimore, *L'œuvre de Calixte Beyala*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 11-24.

De toute évidence, il se dégage de ces romans trois typologies de femmes résistantes saisissables à travers les figures du chasseur, du *Los* et du musulman typique (représentée par Zahra, la femme travestie). De ce fait, l'émergence de nouveaux sujets féminins fonctionne par le recyclage de figures mythiques existantes (deux romans sont concernés) : la figure du chasseur farouche du Mandingue (*Myriam et le Prince d'Angleterre*) et la figure du *Los* dans l'imaginaire camerounais (*La Mémoire amputée*). Zahra, dans L'Enfant de sable fonctionne plutôt sous le mode de la réappropriation symbolique des attributs de l'homme musulman.

À l'analyse, cette nouvelle catégorie de femmes qui à différents niveaux rejettent les clichés classificateurs ayant pour but de fixer la condition féminine démontrent que les identités sexuelles sont élaborées en accord ou en opposition avec les prescriptions sociales. À ces clichés, elles substituent l'image des femmes inédites, des femmes viriles, fortes, engagées dans l'action. La représentation victimaire de la femme est remplacée par celle de la guerrière, la femme brave prenant en charge son rôle de femme dans l'histoire littéraire. Résolument engagée dans la subversion des normes de genre/sexe, elle s'arroge les droits et pouvoir du masculin en posant des actions réputées masculines.

D'un autre côté, les confrontations homme et femme (dans la *Mémoire amputée* et *Myriam et le Prince d'Angleterre*) débouchent sur la victoire de la femme sur le mâle. Elles participent tout autant de la déconstruction de l'image du père, que de l'inversion des rapports de force entre les sexes. Pour Adama Coulibaly (A. Coulibaly, idem, p. 352), une telle démarche qui valorise le genre féminin tout en concédant la parole à la femme fait écho à la tendance postmoderne : « La victoire ainsi remportée par le féminisme devient le temps de la prise de la parole où l'on peut entrevoir la discontinuité, la prise en compte du genre, toutes choses qui font le postmoderne ». La femme s'affirme, elle affirme son identité sexuelle. La féminité, contrairement à la perception du père de la psychanalyse, n'est plus une infirmité[5], un manque mais plutôt un gain, un privilège.

Il appert dans ces romans qui revalorisent l'image de la femme l'émergence des prémices d'une subjectivité féminine là où la femme était spoliée et dépouillée de son individualité. La femme passe du statut d'objet à celui de sujet en agissant, en engageant des combats qui la sortent de son silence et de sa résignation[6]. La posture de résistante qu'elle adopte s'inscrit dans une double visée : redonner sa place à la femme et abolir les frontières entre les sexes/genres.

Sur un axe littéraire, les romans (La Mémoire amputée, Myriam et le Prince d'Angleterre) s'acheminent vers la mise en lumière d'un rôle féminin dans l'histoire littéraire africaine. En lieu et place de l'image de la victime, de la femme résignée et faible arrimée dans l'imaginaire collectif postcolonial, la femme se fait plus agressive, plus audacieuse en repoussant les barrières des limites qui lui sont imposées. Adoptant une attitude de féministe, la femme représentée dans les romans milite en faveur de l'amélioration de la condition sociale des femmes. La femme est un sujet social marginalisé dont le discours sur soi renvoie à celui des femmes généralement. La femme est un sujet singulier qui dit le sort commun, c'est un sujet transdiscursif.

Il est possible de prolonger la réflexion au niveau des romancières Werewere-Liking et Zeïna Haïdara pour dire qu'au-delà de la quête identitaire, elles cherchent à marquer un champ jusque-là occupé par les hommes. Elles s'arrogent la parole pour parler d'elles-mêmes en étant objets et sujets de leur écriture et aussi en transgressant les normes de genre dans la société traditionnelle. Ainsi, leur

[5] Lire entre autres Sigmund Freud, « La féminité », *Nouvelle conférence d'introduction à la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 1989.

[6]Les théoriciennes féministes ont abondamment discuté de cette subjectivité déniée à la femme puisqu'incessamment réduite au mutisme et à la résignation. Le passage d'objet à sujet et la transfiguration du rôle traditionnel octroyé à la femme sont explicités dans l'œuvre de Luce Irigaray, particulièrement dans *Spéculum de l'autre femme* (Edition Minuit, 1974, 463 p.).

écriture demeure « un moyen de combattre par la transgression les images toutes faites [d'elles], les clichés sociaux comme les clichés littéraires » (J. Paque, 2001, pp. 355-371).

Conclusion

Dans les romans analysés, les femmes mises en scène s'inscrivent dans un processus de transgression de la loi du père, du système phallocrate qui fonde les sociétés. Cette résistance souscrit à une démarche féministe qui s'opère tout autant par la déconstruction de la figure masculine que par la revendication des droits des femmes. La femme tend à se décoloniser des formes de traditions qui limitent ses possibilités. Elle exprime tout autant un refus de soumission à l'ordre masculin qu'un désir d'affirmation de son identité à soi, son identité de femme.

On peut, sans le risque de se tromper, affirmer que dans les romans étudiés, il y a émergence d'une nouvelle catégorie de femmes, un nouveau sujet féminin africain se réappropriant symboliquement les signes de la masculinité tout en produisant un nouveau discours, un discours de la résistance face à l'autorité du mâle.

Références bibliographiques

ARON P. et alii, 2002, [référence à compléter].

BEN JELLOUN Tahar, 1985, L'Enfant de sable, Paris, Seuil.

BOURDIEU Pierre, 1998, *La Domination masculine*, Paris, Seuil.

CAZENAVE Odile, 1996, *Femmes rebelles, Naissance d'un nouveau roman africain au féminin*, Paris, l'Harmattan.

COULIBALY Adama, 2017, *Le postmodernisme littéraire et sa pratique chez les romanciers francophone en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.

D'ALMEDA Assiba Irène, 1994, « Femmes ? Féministes ? Misovire ? », *Notre Libraire*, n°17, pp.48-51.

DE BEAUVOIR Simone, 1949, *Le Deuxième sexe*, Paris, Gallimard, coll. « Folio ».

FONTANILLE J., 2004, [référence à compléter].

FOUCAULT Michel, 2004, *Philosophie anthologie*, Paris, Gallimard.

GALLIMORE Rangira Béatrice, 2001, « Ecriture féministe ? écriture féminine ? : Les écrivaines francophones de l'Afrique subsaharienne face au regard du lecteur/critique », *Etude française*, Vol.37, n°2, pp.76-98.

HAÏDARA Zeïna, 2012, Myriam et le Prince d'Angleterre, Tropique.

LIKING-Werewere, 2004, *La Mémoire Amputée*, Abidjan, NEI.

MAUSS Marcel, 1934, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.

MBEMBE Achille, 2000, De la postcolonie, Paris, Karthala.

PAQUE Jeannine, 2001, « Le genre éclaté ou un nouveau récit au féminin », *Nouvelles écritures francophones, op.cit. pp. 355-371.*

RANCIERE Jacques, 1995, *La Mésentente*, Paris, Galilée.

SEMUJANGA Josias, 1999, *Dynamique des genres dans le roman africain. Elément de poétique transculturelle*, Paris, L'Harmattan.

La reconfiguration politique du « moi féminin » dans *Une si longue lettre* de Mariama Bâ

BOUSSOU Amany Hypolite

Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, E-mail : boussouhypolite@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : boussouhypolite@gmail.com, Tel : [0707005519]
Article soumis le 15/06/2026 et accepté le 29/06/2026
Réf : 2COLRS-067

Résumé :
Montrer comment Mariama Bâ reconstruit politiquement le « moi féminin » constitue l'enjeu de cet article. Les lettres que Ramatoulaye échange avec Aïssatou traduisent la volonté des épistolières d'opérer un changement d'orientation politique au profit de la femme africaine. Aïssatou opte pour la rupture radicale et l'indépendance. Le départ d'Aïssatou est un geste politique fort qui refuse le compromis traditionnel. Ramatoulaye s'engage pour la résilience et la réforme interne. Sa reconfiguration politique agit de l'intérieur du cadre social pour le transformer en profondeur. L'approche sociocritique permet de comprendre que l'engagement politique de la femme africaine relève de la marque de la différence. En elle se cache une stratégie du cœur qui stipule que le pouvoir ne vaut rien sans la lucidité.
Mots clés : engagement politique, lucidité, « moi féminin », reconstruction, stratégie.

The political reconfiguration of the "feminine self" in Mariama Bâ's So Long a Letter

Abstract :
This paper purports to show how Mariama Bâ reconstructs the ''female ego'' on a political level. The letters that Ramatoulaye and Aïssatou send to each other shed light on their will to strive for political change in favour of African women. Aïssatou opts for radical change and independence. Aïssatou's departure is a strong political expression of her refusal to comply with traditional norms. Ramatoulaye is committed to resilience and internal reforms. Her political change intervenes within the social setting and leads to its profound transformation. Sociocriticism is the literary tool that enables one to realize that African women's political commitment results from difference. She firmly believes that without lucidity, power is meaningless.
Key words : *political commitment, lucidity, ''female ego'', reconstruction, strategy.*

Introduction

C'est un secret de Polichinelle. Les femmes africaines sont confrontées à des défis, des challenges majeurs dans maints domaines de la vie sociale. Bien qu'elles soient un maillon essentiel du développement du continent, elles sont constamment marginalisées. Ce qui est, bien entendu, préjudiciable à la plénitude de leur souveraineté.

Nombre d'ouvrages se sont intéressés au « moi féminin ». Ainsi, de Les Impatientes de Djaïli Amadou Amal (2020) à *Joies de la maternité* de Buchi Emecheta (1979) ou *Une si longue lettre* de Mariama Bâ (1979), en passant par *Celles qui attendent* de Fatou Diome (2010), *Rebelle* de Fatou Kéita (1998), *Assèze l'Africaine et Amours sauvages* de Calixthe Beyala (1994), *Nervous Conditions* de Tsitsi Dangarembga (1988), *Femmes d'Alger dans leur appartement* d'Assia Djebar (1980), pour ne citer que ceux-là, c'est le même souffle qui campe la femme africaine dans sa tragédie séculaire, dans la recherche de son identité.

Devant les injustices sociales flagrantes qui marquent la société africaine et fragilisent les rapports humains, il n'y a qu'une voie qui tienne : redonner à l'être humain sa dignité. C'est dans ce mouvement que la femme africaine s'engage pour sa propre libération. Elle se trouve contrainte de prendre position, de redéfinir sa place, et de montrer qu'elle n'est pas un être vide, sans cohérence, mais bien une personne dotée d'une vision profonde du monde et, surtout, de l'avenir de l'Afrique. D'où le sujet : « La reconfiguration politique du « moi féminin » dans *Une si longue lettre* de Mariama Bâ ». Alors comment s'opère la reconstruction politique du « moi féminin » dans *Une si longue lettre* ?

Quelle est sa portée ? La présente contribution s'attache à explorer la manière dont la femme africaine se réinvente face aux défis à travers ce roman épistolaire, à partir de l'hypothèse que la femme africaine ambitionne de prendre le contrôle de la situation socio-politique pour éclairer un jour nouveau. Le cheminement théorique convoque l'analyse sociocritique qui se propose d'étudier l'œuvre littéraire en rapport avec la dynamique sociale et historique.

L'œuvre littéraire entretient avec la société un rapport d'homologie. C'est pourquoi C. Duchet[1] propose d'étudier la place du social dans le texte. L'étude porte successivement sur la reconfiguration politique par la rupture *vs* la reconfiguration politique par la réforme interne, et le leadership (de service et participatif).

1. Reconfiguration politique par la rupture *vs* reconfiguration politique par la réforme interne

Dans l'histoire des hommes, les combats, les luttes de libération, d'émancipation, etc. ne sont pas l'apanage de tous. Ils sont souvent menés par ceux qui ont une conscience du lendemain et foi au changement. En effet, apporter le salut à des esprits enténébrés relève d'une vision prométhéenne, messianique de la vie, car cela implique des sacrifices colossaux.

Lorsque des gens sans espoir mesurent leur misère, l'apparition du messie devient un fait majeur parce qu'elle reconfigure l'ordre social, historique, politique, etc. Cependant, d'une personne à une autre, le *modus operandi* peut varier. C'est bien le cas des personnages de Ramatoulaye et d'Aïssatou qui optent pour deux stratégies différentes de combat : l'une choisit la reconfiguration politique par la rupture, l'autre, la reconfiguration politique par la réforme interne.

1.1. La reconfiguration politique par la rupture

La rupture est l'action de séparer une chose en plusieurs parties. Dans le cadre conjugal, elle concerne la séparation de deux personnes qui étaient amoureusement liées. Elle peut naître dans un contexte d'injustice, de trahison, d'humiliation, etc. La rupture amoureuse survient lorsque les positions des conjoints sont inconciliables, et alors, l'équilibre et la satisfaction au sein du couple se disloquent tout naturellement. Certes, dans certains cas, selon Y. Moix (2022, p. 243), la « […] tristesse suit les ruptures », mais dans d'autres situations, le divorce ne donne lieu à aucun sentiment de regret, de déchirement.

L'exemple d'Aïssatou est particulièrement phénoménal en ce qu'il traduit une forme de distanciation ouverte et assumée. Cette forme de distanciation apparaît lorsque la parole longtemps étouffée explose au grand jour et impose un nouvel ordre, un changement de paradigme. En effet, le mariage d'Aïssatou avec Mawdo Bâ ne rencontre pas l'approbation de sa belle-mère, la princesse Nabou, car Aïssatou, fille de bijoutier, est selon la tradition d'une caste inférieure. En tout état de cause, sa liaison avec Mawdo Bâ, un noble, est une union transgressive. Ainsi, sous la pression maternelle, Mawdo Bâ épouse la petite Nabou, en présentant le désir sexuel comme un besoin aussi vital que celui de se nourrir ou de se vêtir. Ainsi, comme le rapporte M. Bâ (2006, p. 44) : « Pour changer de « saveur », les hommes trompent leur épouse ».

Comme le dit A. Kourouma (2004), *Quand on refuse on dit non* ; ainsi Aïssatou s'est réservé le droit de dénoncer l'arnaque perpétrée contre elle par son époux et la société. L'acte de rupture qu'elle pose est mentionné par M. Bâ (2006, p. 44) : « Je me dépouille de ton amour, de ton nom. Vêtue du seul habit valable de la dignité, je poursuis ma route. Adieu ». Cet acte s'inscrit dans la stratégie du « dérapage » politique. Deux formes de « dérapage » politique peuvent être identifiées en fonction des rapports entre l'individu et l'organisation sociale. Ce sont le « dérapage » politique individualisé et le « dérapage » politique institutionnel.

[1] (C.) DUCHET, 1960, *Pour une sociocritique ou variation sur un incipit*, Paris, Seuil, p. 35.

Le « dérapage » politique individualisé apparaît lorsque l'institution sociale est tout à fait en bonne santé alors que l'individu refuse d'être intégré dans le groupe pour atteindre un but personnel. C'est une forme d'égoïsme qui ne dit pas son nom. *A contrario*, le « dérapage » politique institutionnel s'instaure lorsque l'institution socio-traditionnelle est en défaut et l'individu y perd par la suite son intégration effective. Cette situation provoque chez lui un certain sentiment d'insécurité voire de désespoir et suscite en lui une réaction psychologique qui le conduit à l'autodétermination selon R. Bastide (1952, p. 376) : « Ce qui compte le plus, c'est que l'individu ne se sent plus encadré par l'ensemble d'institutions et de coutumes sur lesquelles il pouvait s'appuyer et qui lui assuraient la sécurité […] ». Le cas d'Aïssatou est en congruence avec le « dérapage » politique institutionnel, car le contrat social est rompu par l'autorité patriarcale. Par conséquent, comme le dit le proverbe « Lorsque la manière de taper le tam-tam change, la manière de danser doit aussi changer ». D'où le sens de la lettre de divorce d'Aïssatou à Mawdo, son époux, que présente M. Bâ (2006, p. 41-42) :

> Mawdo,
>
> Les princes dominent leurs sentiments, pour honorer leurs devoirs. « Les autres » courbent leur nuque et acceptent en silence un sort qui les brime. Voilà, schématiquement, le règlement intérieur de notre société avec ses clivages insensés. Je ne m'y soumettrai point. Au bonheur qui fut le nôtre, je ne peux substituer celui que tu me proposes aujourd'hui. […] d'un côté moi, « ta vie, ton amour, ton choix », de l'autre « la petite Nabou, à supporter par devoir » […] Je me dépouille de ton amour, de ton nom. Vêtue du seul habit valable de la dignité, je poursuis ma route. Adieu
>
> Aïssatou.

L'on s'attendrait à ce que le divorce d'Aïssatou avec Mawdo Bâ se fasse par consentement mutuel. Mais à la surprise générale et de façon iconoclastique, la rupture s'opère de façon unilatérale. Dans une société patriarcale dominée par l'Islam, un tel acte a une portée qui dépasse le simple cadre conjugal. La désunion d'Aïssatou avec son époux procède, à la fois, de l'immédiateté et de la distance.

L'immédiateté du geste d'Aïssatou, c'est-à-dire son départ, se traduit par une rupture instantanée et irréversible dont la lettre est l'élément déclencheur. Elle joint l'acte à la parole ; la parole est la lettre de rupture, et l'acte est le départ. Aïssatou révèle par-là que la puissance réelle ne se mesure pas dans les discours, mais elle se jauge dans la résistance, la préparation et la capacité à faire face à toute forme d'oppression.

Aïssatou s'exprime avec la sincérité du cœur et de l'âme, en exposant sa blessure profonde et en y répondant par un acte de chirurgie mentale. Elle sait désormais que la parole masculine, même diplomatique, ne protège pas contre la trahison, comme le soutient M. Bâ (2006, p. 41) : « Ton raisonnement qui scinde est inadmissible : d'un côté moi, « ta vie, ton amour, ton choix », de l'autre « la petite Nabou, à supporter par devoir » ».

En effet, l'homme peut porter l'estocade à la femme pendant qu'il lui adresse des paroles rassurantes. Cette leçon est intégrée dans l'esprit d'Aïssatou, qui épure ses relations avec Mawdo. Les propos de celle-ci sont rappelés à Mawdo par M. Bâ (2006, p. 42) : « Je me dépouille de ton amour, de ton nom ». Il va sans dire que la crédibilité masculine voire patriarcale, une fois entamée de cette façon, ne se reconstruit pas aussi facilement. C'est donc une perte stratégique de long terme que même le pardon ne peut compenser.

Quant à la distance, elle permet à Aïssatou de développer une action de portée universelle à partir de son expérience vécue. En effet, à travers sa lettre, elle prend une hauteur morale sur les événements et le système patriarcal. Dans sa correspondance, elle ne donne la possibilité ni à Mawdo Bâ, ni à la machine institutionnelle de négocier. Bien au contraire, sa décision de rompre avec ses bourreaux étant déjà prise, la lettre remplit ainsi une fonction notificative ou informative. En outre,

la lettre d'Aïssatou, un chef d'œuvre de communication de guerre, s'adresse à tout homme, à tout système ou organisation, conçus pour brimer la femme africaine, dans l'espace et dans le temps. De la sorte, elle met le système patriarcal dans une position intenable, car elle exprime ce que de nombreuses femmes africaines pensent sans encore le dire. Cependant, l'on peut estimer que sa lettre, tout en dévoilant les noirceurs de la société traditionnelle, maintient formellement ouverte la possibilité d'une normalisation future du système.

La lettre de divorce d'Aïssatou, dans le contexte de la femme africaine, est d'une portée géo-politique considérable. Elle est d'une percée majeure qui n'a jamais été réalisée auparavant, surtout dans un environnement traditionnel musulman. Ainsi, le fait d'attaquer l'institution sociale montre que les intérêts de la femme africaine sont aussi importants que ceux des hommes. Aïssatou expose au risque le patriarcat dont la sécurité ne peut plus être assurée comme auparavant. Les hommes devraient donc tirer les leçons de cette expérience et développer une approche nouvelle qui prenne en compte les aspirations de la femme africaine. C'est pourquoi cette lettre s'installe comme un consensus dans les cercles décisionnels afin que l'architecture entière de leur fondement devienne politiquement stable.

Mais si Aïssatou opère une césure avec la structure patriarcale, et s'exile afin de se donner les moyens de son émancipation, Ramatoulaye, quant à elle, opte pour la résilience.

1.2. La reconfiguration politique par la réforme interne

La reconfiguration politique par la réforme interne se caractérise par une forte résilience qui permet à l'individu de maintenir le contact avec l'institution patriarcale. De la sorte, il lui est possible d'en faire un diagnostic sincère afin d'y opérer des changements notables. C'est bien l'option choisie par Ramatoulaye pour agir au sein du dispositif traditionnel. Bien que l'organisation sociale soit confrontée à des défis structurels majeurs, Ramatoulaye n'envisage aucune rupture avec l'ordre établi. Pour elle, sortir de ce cadre sous prétexte de dysfonctionnements internes constituerait un blocage aux actions à y mener.

En effet, Ramatoulaye observe son cadre de vie et celui de ses compatriotes, et constate que les hommes sont mus par leur amour-propre qui, selon M. Bâ (2006, p. 74), fait : « émerger l'égoïsme, et pointer le scepticisme ». Ils ne voient donc pas le feu qui couve sous les cendres. Comme le dit F. D. La Rochefoucauld (1947, p. 563) : « L'amour-propre […] rend les hommes idolâtres d'eux-mêmes, et les rendrait les tyrans des autres […] ». Cet attachement exclusif des hommes à leur propre personne, à leur conservation et à leur développement est d'autant plus dangereux qu'il les empêche d'être lucides voire objectifs. Alors, quand bien même ils penseraient stabiliser la famille et la société de façon globale, ils enflammeraient les fondations, faute de lucidité supérieure. Cet aveu d'incapacité politique des hommes peut être compensé par une volonté d'acier de la femme acquise dans la discrétion et dans la maîtrise absolue du silence, d'après M. Maeterlinck (1949, p.11) : « Les âmes [les plus fortes] se pèsent dans le silence, comme l'or et l'argent se pèsent dans l'eau pure, et les paroles que nous prononçons n'ont de sens que grâce au silence où elles baignent ! »

Sur cette base, Ramatoulaye affronte la trahison de Modou Fall qui consiste, selon M. Bâ (2006, p. 47), à « épouser une deuxième femme, [Binetou] », sans colère ni cri. Malgré la relation fissurée, elle reste sereine, fidèle à son image de femme forte, symbolisant un amour familial enraciné dans le devoir. Cette ambition grandissante de Ramatoulaye, séparée de celle de son époux, installe une distance et crée une forme de renaissance. C'est pourquoi aux dires d'A. Gide (1951, p. 20), elle a, « à l'égard de tout ce qui n'est pas de parfait aloi », une perspicacité singulière. Certes, la trahison de Modou Fall, motivée par l'intérêt et l'ambition, est une écharde douloureuse qui prend corps dans sa vie, mais cette estocade lui impose de nouvelles exigences et l'invite à puiser dans ses sources de femme à l'esprit supérieur des ressources nécessaires pour affronter cette situation historique. Les questions rhétoriques qu'elle se pose s'inscrivent dans le sens

de l'action performative qu'elle envisage mener. M. Bâ (2006, p. 50) expose ces interrogations : *« Partir ? Recommencer à zéro, après avoir vécu vingt-cinq ans avec un homme, après avoir mis au monde douze enfants ? Avais-je assez de force pour supporter seule le poids de cette responsabilité à la fois morale et matérielle ? »*

La phase transitoire que Ramatoulaye aborde dans sa vie conjugale est d'autant plus importante qu'elle ne doit prendre aucune décision ni dans la précipitation, ni dans la sensation, mais dans la réflexion profonde. D'ailleurs, aux dires de R. Garaudy (1975, p. 131), *« [la problématique actuelle à laquelle elle est confrontée] l'appelle à prendre le risque de l'imagination, du questionnement de la recherche, de l'invention du futur »*. L'enjeu familial est pour elle une ressource essentielle à laquelle il ne faut pas renoncer sans combattre, en raison des acquis à préserver, tels que soulignés par M. Bâ (2006, p. 50) :

> Partir ! Tirer un trait net sur le passé. Tourner une page où tout n'était pas luisant sans doute, mais net. Ce qui va désormais y être inscrit ne contiendra ni amour, ni confiance, ni grandeur, ni espérance. Je n'ai jamais connu les revers pourris du mariage. Ne pas les connaître ! Les fuir ! Quand on commence à pardonner, il y a une avalanche de fautes qui tombent et il ne reste plus qu'à pardonner encore, pardonner toujours.

Ramatoulaye a une forte conscience politique de la famille. Cet état d'esprit est traduit par M. Bâ (2006, p. 50) à travers la gradation ascendante : « pardonner encore, pardonner toujours ». Ce sens du dépassement révèle sa dignité de femme africaine, son courage et sa confiance, nécessaires au salut de la cellule familiale et de la société. Le faisant, elle essaie de faire avancer la mentalité publique, d'appeler à une ouverture d'esprit citoyen sur le microcosme familial. Certes, l'excès de désintérêt des hommes vis-à-vis du cocon familial provoque chez Ramatoulaye un excès d'indignation, mais elle appelle à réagir avec raison, comme l'atteste M. Bâ (2006, p. 109) : *« Malgré tout – déceptions et humiliations – l'espérance m'habite. C'est de l'humus sale et nauséabond que jaillit la plante verte, et je sens pointer en moi des bourgeons neufs »*.

L'angle d'observation de l'héroïne, c'est-à-dire le sens politique accordé à la famille, est d'autant plus important que celle-ci est le premier microcosme où s'établit le pacte républicain. Il va sans dire qu'elle conditionne l'existence même de la nation, selon M. Bâ (2006, p. 109) : *« Ce sont toutes les familles, riches et pauvres, unies ou déchirées, conscientes ou irréfléchies, qui constituent la Nation. La réussite d'une nation passe donc irrémédiablement par la famille »*.

Pour Ramatoulaye, la famille fait l'objet d'une annonce officielle et d'une communication stratégique. En effet, la famille est un levier central du pouvoir. Elle n'est donc pas neutre ; elle structure les échanges en société, oriente et révèle les centres de décisions. D'où l'intérêt pour elle de mettre tout en œuvre pour en éviter l'effondrement. Le refus de se marier à Tamsir et à Daouda, etc. s'inscrit dans cette perspective, faisant d'elle une femme indomptable et indépendante, comme le corrobore M. Bâ (2006, p. 85) : « Mes refus successifs me faisaient en ville une réputation de « lionne » ou de « demeurée ».

Le refoulement des hommes par Ramatoulaye est une entreprise héroïque et politique. En effet, dans l'imaginaire populaire, après la mort de son époux, Modou Fall, elle devait naturellement accepter les avances de Daouda Dieng qui, aux dires de M. Bâ (2006, p. 84), est « un homme riche, député, médecin […] afin de se voir offrir « sécurité, amour ». Mais la logique populaire ne peut être sienne, car elle ne peut épouser un homme sans un amour sincère malgré une sécurité sociale. En brisant de cette manière le diktat des hommes, Ramatoulaye prend désormais le contrôle de la situation ; elle sent l'empire et l'ascendant qu'elle prend sur leur esprit. Ce privilège personnel peut être interprété comme la fin d'un cycle d'influence de la gent masculine, ouvrant la voie à plus de respectabilité envers Ramatoulaye. Ce qui amène R. Caillois (1963, p. 113) à dire : *« Le simple*

privilège du prestige personnel institue déjà cette polarité, met en lumière la présence et le rôle, entre celui qui en est doué et l'impose et celui qui en est privé et le subit, d'un mystérieux ascendant ».

Désormais aux commandes, la femme peut envisager des lendemains meilleurs pour ses consœurs.

2. Le leadership de service et le leadership participatif

Dans un monde marqué par l'atomisation individuelle, les intérêts égoïstes, égocentriques, se mettre au service de ses compatriotes constitue une démarcation profonde avec la posture commune. Il s'agit donc de mettre le service au cœur de tout, avec amour, humilité, dévouement, dans l'optique de transformer des vies.

2.1. Le leadership de service

Conscientes que la valeur d'un homme se mesure à sa capacité à être utile aux autres, Aïssatou et Ramatoulaye, bien qu'ayant opté pour deux trajectoires de vie différentes, sont d'avis que la seule action qui vaille est celle qui consiste à poser des actes qui marquent la conscience collective. C. Z. Nokan (2000, p. 121) soutient ce point de vue : « Chacun doit servir la nation où il se trouve ». En effet, les deux amies considèrent qu'il leur faut contribuer au développement de leur pays voire de l'Afrique en tenant de façon consciente leur place afin de transformer le visage de la société africaine enténébrée, comme le pense H. D. Balzac (1949, p. 689) : *« Celui qui fertilise un coin de terre, qui perfectionne un arbre à fruit, qui applique une herbe à un terrain ingrat est bien au-dessus de ceux qui cherchent des formules pour l'Humanité ».*

Les femmes sont capables de contribuer à la promotion, à la reconnaissance des hommes ; c'est dire qu'elles ont une vision politique du service, si l'on en croit M. Bâ (2006, p. 68-74) : *« […] la réussite de chaque homme est assise sur un support féminin. […] le militantisme et la capacité des femmes, leur engagement désintéressé ne sont plus à démontrer. La femme a hissé plus d'un homme au pouvoir ».* Comme le dit l'adage « Qui peut le plus peut le moins » ; alors si la femme africaine a la capacité de hisser l'homme à un rang honorable, il est clair qu'elle peut le faire pour son propre épanouissement, pour son développement personnel.

Capables de gestes héroïques ou d'espoir, les primesauts du cœur en congruence avec l'action conduisent Aïssatou à capitaliser son exil par la formation, l'instruction et le travail. La vision d'Aïssatou est partagée par M. Bâ (2006, p. 74) : *« Nous avons droit, autant que vous [les hommes], à l'instruction qui peut être poussée jusqu'à la limite de nos possibilités intellectuelles. Nous avons droit au travail impartialement attribué et justement rémunéré. Le droit de vote est une arme sérieuse ».* Ayant acquis les armes de l'émancipation sur les plans intellectuel et financier, comme le mentionne M. Bâ (2006, p. 42) : *« […] nomination à l'ambassade du Sénégal aux États-Unis »,* Aïssatou a désormais voix au chapitre. M. Bâ, (2006, p. 75) se fait sa porte-parole : « La femme ne doit plus être l'accessoire qui orne, l'objet que l'on déplace, la compagne qu'on flatte ou calme avec des promesses. La femme est la racine première, fondamentale, de la nation où se greffe tout apport, d'où part aussi la floraison. Il faut inciter la femme à s'intéresser davantage au sort de son pays ».

Ainsi dans le cadre de la solidarité féminine, Aïssatou, bien qu'en exil, apporte un soutien substantiel à son amie Ramatoulaye. Ce geste révèle des qualités de cœur et fait rentrer dans les voies de la rectitude ; c'est une preuve de liberté de grande conscience qu'apprécie M. Bâ (2006, p. 66) :

> […] convoquée chez le concessionnaire de Fiat, on me dit de choisir une voiture que tu te chargeais de payer intégralement. […] L'amitié a des grandeurs inconnues de l'amour. Elle se fortifie dans les difficultés […] alors que les contraintes massacrent l'amour. Elle résiste au temps qui lasse et désunit les couples. Elle a des élévations inconnues de l'amour. Tu m'apportais tes privations, toi, la bijoutière.

Le don d'Aïssatou à Ramatoulaye est un message politique fort aux hommes. En effet, dans tous les domaines de la vie sociale, les femmes sortent de plus en plus du ghetto dans lequel les hommes les avaient confinées. Le faisant, elles leur fixent des limites afin qu'ils apprennent à ne pas les effacer, d'après M. Bâ (2006, p. 108) : *« Les irréversibles courants de libération de la femme qui fouettent le monde ne me laissent pas indifférente. Cet ébranlement qui viole tous les domaines, révèle et illustre nos capacités. Mon cœur est en fête chaque fois qu'une femme émerge de l'ombre ».*

De son côté, Ramatoulaye se met au service de ses enfants en faisant du cadre familial un espace démocratique réservé aux échanges, c'est-à-dire à l'écoute, à l'expression libre des opinions. Cette approche pédagogique est d'autant salutaire qu'elle vise à laisser à la postérité un héritage, comme le désire M. Bâ (2006, p. 106) : *« Je me décide enfin à aborder les problèmes d'éducation sexuelle […] J'insiste sur la signification sublime de l'acte sexuel, une expression de l'amour. L'existence de moyens contraceptifs ne doit pas mener à un déchaînement de désirs et d'instincts ».*

Ainsi, Ramatoulaye donne les armes à ses enfants pour une gestion sentimentale optimale de leur vie. En tant que mère, elle a le devoir de transmettre des valeurs à sa progéniture pour leur assurer un équilibre moral. Pilier de la famille, Ramatoulaye se charge des besoins de ses enfants suivant une organisation, une planification rigoureuse et intelligente, à en croire M. Bâ (2006, p. 63) :

> En plus de mes anciennes charges, j'assumais celles de Modou. L'achat des denrées alimentaires de base me mobilisait toutes les fins de mois […] Les dates extrêmes de paiement de factures d'électricité ou d'eau sollicitaient mon attention […] Remplacer serrures et loquets des portes détraquées, remplacer les vitres était ennuyeux autant que la recherche d'un plombier pour secourir les lavabos bouchés.

Il reste donc entendu que la femme africaine, à l'instar d'Aïssatou et Ramatoulaye, est capable du meilleur pour le bonheur des siens parce qu'elle croit au succès de ses idées. C'est d'ailleurs ce qui donne un sens à sa mission maternelle voire divine, comme le confirme M. Bâ, (2006, p. 100) : *« On est mère pour couver, quand les éclairs zèbrent la nuit, quand le tonnerre viole la terre, quand la boue enlise. On est mère pour aimer, sans commencement ni fin ».*

C'est donc mue par des pensées positives que Ramatoulaye refuse tout logiquement d'être la cause de la dislocation d'autres familles, en refusant sagement les avances de Daouda. Cette sagesse maternelle est appréciée par M. Bâ (2006, p. 83) : *« Abandonnée hier, par le fait d'une femme, je ne peux allègrement m'introduire entre toi et ta famille ».* Cette force de renouveau qui requiert de la maturité, vise, par ailleurs, à planter un nouveau décor dans le temps et dans l'espace.

2.2. Le leadership participatif

Le leadership participatif s'oppose au leadership de commandement. Alors que le leadership de commandement est caractérisé par la domination, celui participatif repose sur la construction et la consolidation des rapports réciproques. Il implique, avec des modalités différentes, un partage de responsabilités ; requiert la contribution et la participation de chaque membre. Cela est d'autant capital qu'il suscite un libre échange au sein du couple, et permet à celui-ci d'atteindre le meilleur équilibre. Ce qui fait dire à L. Dumont (1983, p. 198) : *« Notre humanité est comme le jardin de Herder où chaque plante, chaque société apporte sa beauté propre parce que chacune exprime l'universel de sa façon ».*

Dans le roman, Abdou et Daba ont un sens politique du couple qui consiste à instaurer une dynamique démocratique visant des échanges continuels et un renouvellement de puissance dans l'action et dans les idées. En effet, l'homme et la femme sont deux faces de la même pièce ; l'une ne peut se dissocier de l'autre. Par conséquent, le goût de la famille et de la société, le plaisir et l'intérêt du changement doivent apparaître comme des plateformes communes pour former les esprits. Cette pratique est approuvée par M. Bâ (2006, p. 108-109) : *« Je reste persuadée de l'inévitable et nécessaire complémentarité de l'homme et de la femme. L'amour […] demeure le joint naturel entre ces*

deux êtres. S'aimer ! Si chaque partenaire pouvait tendre sincèrement vers l'autre ! S'il essayait de se fondre dans l'autre ! […] C'est de l'harmonie du couple que naît la réussite familiale […] ».

Le couple n'est pas le cadre de maltraitance, d'exploitation de la femme, de trahison, de dictature de l'homme sur la femme, comme ce fut le cas d'Aïssatou et Ramatoulaye, martyrisées par Mawdo Bâ et Modou Fall. Bien au contraire, il est caractérisé par un idéal d'épanouissement construit par le duo : homme-femme, sur la base de l'amour. Il ne s'agit plus désormais de méditer sur le sort cruel de la femme africaine au foyer ou en société, mais de créer les conditions idoines pour qu'elle soit un maillon essentiel de la gouvernance satisfaisante de la famille et partant du continent africain.

L'émergence de la femme africaine dont parle Ramatoulaye se comprend dans le sens des capacités de celle-ci à se révéler au monde. Confinées hier à des rôles subalternes, elles envisagent aujourd'hui, selon C. Z. Nokan (2000, p. 158), « fertiliser les terres ingrates. / Semer des graines nouvelles. / Des plantes arrosées de rosée […] / créer la lumière qui dissoudra les ténèbres […] / tracer une voie extraordinaire ».

Cette mission historique à remplir avec brio doit se faire avec le concours bienveillant de l'homme. L'exemple de Daba, la fille aînée de Ramatoulaye, et d'Abdou, son mari, est présenté par M. Bâ (2006, p. 89) : *« Daba, les travaux ménagers ne l'accablent pas. Son mari cuit le riz aussi bien qu'elle, son mari qui proclame, quand je lui dis qu'il « pourrit » sa femme : « Daba est ma femme, elle n'est pas mon esclave, ni ma servante. » Je sens mûrir la tendresse de ce jeune couple qui est à l'image du couple tel que je le rêvais. Ils s'identifient l'un à l'autre, discutent de tout pour trouver un compromis ».*

Cet idéal de vie évoqué par Ramatoulaye ne naît pas *ex nihilo*. En effet, « la tendresse » qui caractérise le couple Abdou-Daba est le résultat d'une démarche humaniste qui postule le respect, la tolérance mutuelle entre les conjoints, l'instauration d'un climat participatif, mûrement et librement consenti, et bénéfique aux deux partenaires.

Tout naturellement, ce partenariat « gagnant-gagnant », aux dires de P. Désalmand (1977, p. 4), *« […] ne peut s'écrire sans une importance accordée […] à la femme : pour l'écrire, il faut partir de la femme et il n'est pas moins vrai que pour écrire l'histoire immédiate il faut toujours en revenir à la femme ».*

Sur cette base, l'on comprend mieux la perception moderne du couple ou du mariage par Daba. En effet, pour elle, la conception traditionnelle du mariage qui consiste à tout imposer à la femme, par exemple la polygamie, est à déconstruire. Le foyer est le cadre de l'indépendance, de la transparence, où le dialogue prime sur le mutisme choquant. Les propos de Daba sont partagés par M. Bâ (2006, p. 89-90) : *« Le mariage n'est pas une chaîne. C'est une adhésion réciproque à un programme de vie. Et puis, si l'un des conjoints ne trouve plus son compte dans cette union, pourquoi devrait-il rester ? Ce peut être Abdou (son mari), ce peut être moi. Pourquoi pas ? La femme peut prendre l'initiative de la rupture ».*

Il reste donc fondé que Daba est, selon H. D. Balzac (2002, p. 741), *« un profond politique, [une femme] d'une aptitude merveilleuse à saisir les rapports lointains entre les faits présents et les faits à venir ».* C'est pourquoi elle redéfinit le couple comme l'espace de l'émancipation par l'égalité conjugale.

Conclusion

Partant du postulat que les femmes africaines se décomplexent au fil des ans, l'analyse est parvenue à montrer que celles-ci sont pleinement capables de répondre aux exigences du temps en se donnant les moyens de leur émancipation. En évoluant, elles créent de nouvelles dynamiques qui favorisent une émergence d'idées novatrices et permettent d'explorer le fait politique et de l'étendre

à des situations de vie vécues. Ainsi, à travers la vie d'Aïssatou, Ramatoulaye et Daba, Mariama Bâ expose les divers visages de la politique. Dès lors, la rupture d'Aïssatou avec le système patriarcal, la résilience de Ramatoulaye et la conception démocratique du couple par Daba, agissent comme des éléments politiques. C'est une manière de prendre le contrôle de la situation en tant que femmes. Mieux, ce qu'elles disent éclaire un jour nouveau : la politique ne doit pas être un champ de bataille mais un outil pour faire du bien. Étant donné que chacune d'elle exprime le fait politique à sa manière, il reste évident que l'on puisse parler de reconstruction politique de la femme africaine, dont Ramatoulaye et Aïssatou représentent deux faces d'une même conscience politique féminine. Dans cette perspective, Daba est l'aboutissement de cette conscience. Plus qu'un simple symbole, elle incarne la figure politique d'un monde nouveau.

Références bibliographiques

BÂ Mariama, 2006, *Une si longue lettre,* Petite Rivière, Les Classiques africains.

BASTIDE Roger, 1952, « Le suicide du nègre brésilien », *Cahiers internationaux de Sociologie*, n°12, p.79-90.

CAILLOIS Roger, 1963, *L'Homme et le Sacré*, Paris, Gallimard.

COLETTE Sidonie Gabrielle, 1955, *Belles saisons*, Paris, Flammarion.

DE BALZAC Honoré, 1949, *Le Curé de village*, Paris, Gallimard.

DE BALZAC Honoré, 2002, *Z. Marcas*, Paris, Bartillat.

DESALMAND Paul, 1977, *L'Émancipation de la femme en Afrique et dans le monde*, Abidjan-Dakar, Nouvelles Éditions Africaines.

DUCHET Claude, 1960, *Pour une sociocritique ou variation sur un incipit*, Paris, Seuil.

DUMONT Louis, 1983, *Essais sur l'individualisme*, Paris, Seuil.

EBONY Noël, 1983, *Déjà vu*, Dakar, NEA.

GARAUDY Roger, 1975, *Parole d'homme*, Paris, Laffont.

GIDE André, 1951, *Et nunc manet in te*, Paris, Ides et Calendes.

KOUROUMA Ahmadou, 2004, *Quand on refuse on dit non*, Paris, Seuil.

LA ROCHEFOUCAULD François, 1947, *Maximes et Réflexions diverses*, Paris, Hatier.

MAETERLINCK Maurice, 1949, *Le Trésor des humbles*, Paris, Mercure de France.

MOIX Yvan, 2022, *Verdun*, Paris, Grasset.

NOKAN Zégoua Charles, 2000, *Les Affres de l'existence*, Abidjan, PUCI.

Victimisation patriarcale et capacité d'agir de la femme dans *Celles qui attendent* de Fatou Diome

Tiépilé Lydie COULIBALY-SORO

Université Alassane OUATTARA
Auteur correspondant : E-mail : Gneningnon16@gmail.com, Tel : 0708909027/0102638201
Article soumis le : 12/06/2026 et accepté le : 21/08/2026
Réf : 2COLRS-071

Résumé :
Habituellement, les récits migrants centrent leur trame sur le sujet immigrant, celui qui effectue le mouvement de l'ici vers l'ailleurs. Dans *Celles qui attendent*, Fatou Diome adopte une posture différente : elle met en évidence les femmes de la parenté de celui qui part. Ce choix n'est pas anodin, car ce sont précisément des femmes du milieu rural qui continuent de porter le poids de la tradition. Bien qu'elles soient victimes des pesanteurs imposées par le patriarcat, ces femmes décident d'envoyer leurs fils vers l'eldorado pour espérer un avenir meilleur. En procédant ainsi, Fatou Diome interroge à nouveau le pouvoir de la femme africaine. Dans une approche sociocritique et gynocritique, l'article se propose de répertorier, d'une part, les obstacles liés à l'émancipation de la femme et, d'autre part, sa capacité à se libérer du joug. L'étude conclut que la femme africaine réussit à se reconstruire grâce à sa résilience.
Mots-clés : femme, victime, résilience, pouvoir, émancipation

Patriarchal Victimization and Female Agency in Celles qui attendent by Fatou Diome

Abstract:
Unlike what is usually observed, migrant narratives generally centre their plot on the immigrant subject, the one who moves from here to elsewhere. In Celles qui attendent, Fatou Diome adopts a different stance: she foregrounds the female relatives of the man who leaves. This choice is significant, since it is precisely rural women who continue to bear the weight of tradition. Although they are victims of the constraints imposed by patriarchy, these women decide to send their sons towards the European eldorado in the hope of a better future. In doing so, Fatou Diome reassesses the power of the African woman. Using a combined sociocritical and gynocritical approach, this paper identifies the obstacles to women's emancipation and highlights their capacity to free themselves from patriarchal domination. The study concludes that the African woman succeeds in reconstructing herself through her resilience.
Keywords: *woman, victim, resilience, power, emancipation*

Introduction

Après plusieurs décennies à présenter, à juste titre d'ailleurs, la femme comme la victime principale de la société patriarcale, les critiques littéraires et ceux des sciences sociales ont fait le choix de la révéler sous une autre facette. Certains écrivains font ainsi évoluer cette image. Du statut de femme victime du patriarcat, tel que l'a décrit Mariama Bâ dans son roman épistolaire *Une si longue lettre* (1979), à celui de femme rebelle, comme l'ont fait Calixthe Beyala et Régina Yaou respectivement dans *Le soleil m'a brûlé* et *La révolte d'Affiba*, la majorité des écrivains font émerger des personnages féminins qui décident, en dépit de tout, de s'assumer et d'œuvrer pour leur émancipation. F. Diome déclarait à ce propos que l'écriture féminine a réorienté ses objectifs, parce qu'elle est passée à une autre étape de son évolution. Bien avant, elle était une écriture de l'intérieur, centrée sur le quotidien des femmes. Dans une interview avec le journaliste H. Mbouguen, F. Diome disait : « Les femmes ont commencé par des autobiographies parce qu'elles avaient envie de hurler ce qu'elles avaient dans le ventre. » (Grioo.com ; 2003). L'autobiographie est la technique d'écriture qui sied parfaitement à l'écriture de soi. C'est par ce moyen que les premières romancières ont réussi à faire connaître toutes les injustices et autres inégalités.

Cette analyse de F. Diome montre que l'écriture féminine se situe à un autre niveau de son évolution. La femme s'est d'abord fait connaître, puis elle a dénoncé, affronté et réclamé son dû, pour

enfin s'adapter aux nouvelles exigences, celles de participer à son autonomie et au bien-être de toute la société. Cette évolution observée dans l'analyse du sujet féminin constitue la raison fondamentale qui a suscité le choix du sujet intitulé « Femme victime du patriarcat et actrice de sa destinée ». Compte tenu de sa vulnérabilité et de la place qu'elle a longtemps occupée au bas de l'échelle sociétale, l'on a fini par croire que la femme est incapable de se prendre en main, encore moins d'apporter sa pierre à l'édifice. Des autrices telles que Ken Bugul, F. Fanny-Cissé, F. Diome et bien d'autres encore abordent la thématique du pouvoir de la femme dans leurs œuvres. Les souffrances que subissent leurs personnages féminins apparaissent comme des tremplins, des marchepieds vers l'autonomie. Le présent article, se propose, dans une double lecture, d'observer de près la bivalence du statut de la femme, à la fois victime et émancipée, invite à réfléchir sur la notion d'adaptabilité et de réactivité de la femme sous la domination patriarcale. La littérature en général, et plus particulièrement la littérature féminine, évolue en innovant tant sur le plan formel que thématique.

Avant F. Diome, M. Borgomano (1994, p. 87-94) avait déjà remarqué que les centres d'intérêt des femmes avaient connu quelques changements : « *Nullement cantonnées aux affaires de femmes, même quand ils paraissent aborder les sujets familiaux, les écrits féminins ne relèvent plus guère de la sphère traditionnelle dévolue aux femmes : la sphère familiale. Ils s'aventurent en effet dans tous les domaines sans éviter celui du pouvoir* ».

Le propos de cet article portera, pour l'essentiel, sur la possibilité pour la femme de se sortir de sa captivité et d'envisager de reconquérir sa liberté, d'où les questions de recherche suivantes : Quels sont les fondements socioculturels qui maintiennent le corps féminin sous le diktat de la domination patriarcale ? Quels sont les mécanismes mis en place par la femme pour passer de victime à actrice de son destin ? Quels enjeux sous-tendent ce regard croisé sur les statuts possibles de la femme ? L'objectif principal de la présente étude vise à montrer qu'en dépit des oppressions, la femme est capable de se réinventer. Il est décliné en deux objectifs spécifiques, à savoir : analyser le corps de la femme comme un lieu de captivité sous le diktat de la domination patriarcale, et dégager les enjeux liés à la présentation de la femme à la fois comme victime et comme actrice de son autonomisation. Pour atteindre ces objectifs, l'analyse part de trois hypothèses. La principale soutient que, face à l'adversité, la femme met en place des mécanismes de survie qui l'aident à atteindre son autonomie. La deuxième vise à prouver que le statut de la femme est évolutif : il passe d'un état de corps assujetti à celui de corps agissant. Quant à la troisième, elle établit que le regard croisé sur le double statut de la femme dans la société revêt, d'une part, une dimension littéraire et, d'autre part, une dimension idéologique, plus précisément politique et sociale. La confirmation ou l'infirmation de ces hypothèses se fera après l'analyse de l'œuvre *Celles qui attendent* de F. Diome, qui illustre parfaitement cette écriture refusant de maintenir les personnages féminins dans des postures de victimes.

Deux approches d'analyse des textes littéraires sont convoquées dans le cadre de cette étude : la sociocritique et la gynocritique, ou critique féministe. La sociocritique situe le texte dans son milieu d'émergence ; le texte tire sa substance des faits sociaux, culturels et économiques qui caractérisent le milieu de vie de son auteur. E. Cros le traduit bien lorsqu'il avance que « *L'œuvre littéraire est un document historique qui délivre les témoignages directs sur les réalités des sociétés concernées* » (1989, p. 127). Il existe ainsi une étroite collaboration entre l'œuvre littéraire et la société qui transparaît dans le texte. Cette démarche permet d'analyser les rapports d'interdépendance qui lient la société à l'œuvre littéraire ; elle met en jeu trois éléments, l'auteur, l'œuvre et la société, dans un rapport triangulaire et d'interdépendance. À la sociocritique s'ajoute la critique féministe, connue sous le nom de « *gynocritique* ». Créée par E. Showalter (1979, p. 22-41), celle-ci propose de « *construire un cadre féminin pour l'analyse de la littérature des femmes, de développer de nouveaux modèles basés sur l'étude d'une expérience féminine, plutôt que d'adapter les modèles et les théories masculins* ». Dans la même perspective, C. Allen (1994, p. 26), plus radicale, affirme que « *la critique féministe est une critique sociale et politique aussi bien que culturelle, révélant les pratiques oppressives et répressives du*

phallocratisme patriarcal ». La gynocritique vise ainsi à dénoncer les oppressions dont sont victimes les femmes ; elle sert, autrement dit, « *à politiser la littérature dans le but de déconstruire l'hégémonie culturelle patriarcale* ». Qu'elle vise à montrer les spécificités de l'écriture féminine ou à dénoncer les oppressions patriarcales, la gynocritique sera très utile pour cette étude, qui envisage d'analyser le renouvellement de l'écriture féminine. Du point de vue de la structure d'ensemble et des approches méthodologiques citées, l'analyse se déploiera en trois parties. Il s'agira, dans une première articulation, de répertorier et d'analyser les formes de domination que subissent les femmes. Dans un second temps, il s'agira de passer en revue les mécanismes de prise de conscience de la femme et les actes qu'elle pose pour son émancipation. De ces deux articulations découlera une dernière partie, qui visera à justifier le choix du double statut de la femme en littérature.

1. L'écosystème de la domination patriarcale dans *Celles qui attendent*

La narratrice de K. Bugul, dans *Mes hommes*, soutient avec force que dans l'Afrique traditionnelle, c'est-à-dire avant l'invasion coloniale, les femmes avaient le pouvoir de décision, d'où la notion de matriarcat. Elles étaient présentes dans les instances de décision et leurs points de vue étaient importants et pris en compte. Au fil des siècles, la colonisation aidant, les habitudes sociétales ont connu une transformation en faveur des hommes et, bien entendu, au détriment de la femme. La société matriarcale s'est muée en une société patriarcale ; dorénavant, les femmes sont reléguées au second plan. Quels sont donc les mécanismes mis en place par le patriarcat pour assujettir la femme ?

1.1. Les déterminismes socioculturels

Dans ce chapitre inaugural, il s'agit de mettre en évidence tous les éléments, habitudes et modes de pensée fortement ancrés dans les mœurs, qui ont maintenu et maintiennent encore la femme en captivité. Bien que les choses aient quelque peu évolué, l'image de la femme est encore réduite à sa seule fonction biologique, en dépit de ses multiples aptitudes. Le rôle qu'on semble lui avoir attribué est celui de donner la vie et d'assurer la continuité de sa lignée : « *La femme n'est autre chose que la mère de ses enfants* », disait A. Sastre (1975, p. 8). Dans son ouvrage *La mission de la femme africaine*, cet auteur soutient que, dans la société patriarcale, le plus important pour une femme est la possibilité de procréer et d'être une bonne épouse et une mère dévouée. Devenue mère, elle assure la subsistance de toute sa famille et a l'obligation de veiller au bien-être de tous.

Ce rôle, qu'on lui attribue sans son consentement, elle se doit de l'accomplir avec joie : « *quoi qu'il en soit, toute femme doit être fière et digne de ce rôle…* ». F. Diome revient sur cette croyance un demi-siècle après le texte de A. Sastre, pour montrer que rien n'a réellement changé. La vision de la société sur le rôle de la femme reste la même. L'extrait suivant est révélateur de ce que pense réellement la société, y compris la femme elle-même : « *chacune d'elles était la sentinelle vouée et dévouée à la sauvegarde des siens, le pilier qui tenait la demeure… Et là où beaucoup auraient perçu un véritable servage, elles ne voyaient qu'une mission : maintenir la vie qu'elles avaient donnée* » (Diome, 2010, p. 11). Cet extrait montre combien ces croyances tenaces se transmettent de génération en génération. Arame et Bougna, les personnages principaux autour desquels se déroule la trame, victimes du patriarcat, se résignent et acceptent même de bon cœur cette charge que leur impose le système. Leur mission prépondérante serait de donner la vie et de la préserver au prix de grands sacrifices.

Elles subissent une forme de déterminisme social : « *comme leurs mères et leurs grands-mères avant elles, elles alimentaient la flamme de la vie* » (Diome, 2010, p. 14). Dès lors, le seul savoir utile à la femme, comme le stipulait Molière (1962, p. 58), serait « la science du ménage ». Cela sous-entend que la femme n'a besoin d'aucune autre forme d'éducation, encore moins de l'éducation financière. Dans tous les cas, elle reste sous la tutelle de l'homme, ce qui fait d'elle le sujet reproductif et de l'homme le sujet productif, symbole de puissance par son travail. Arame et Bougna sont, une fois de plus, convaincues que seuls les hommes doivent partir à la conquête du monde pour le bien de la

famille. Aussi, pour espérer sortir de leur misère, nos deux protagonistes vont tout sacrifier pour faire partir leurs fils en Europe, pensant que là où les pères ont échoué, les fils réussiront.

Toutes ces représentations sociales, tous ces discours sur les compétences féminines, ont fini par convaincre le sujet féminin de son infériorité par rapport à l'homme. Son corps devient alors pour elle une prison, un lieu de captivité. Des pratiques sociétales telles que le mariage forcé et la polygamie illustrent, à plus d'un titre, le fait que la femme n'est souvent pas maîtresse de son corps.

1.2. Le mariage forcé : un rejet du consentement féminin

Le mariage forcé est l'institution qui asservit le plus la femme. Il induit l'effacement de son consentement : une seule partie a signé les clauses du contrat. La femme devient alors une propriété, vouée à la soumission totale.

Dans *Celles qui attendent*, les femmes ont pour obligation de vouer un respect sans mesure à leurs époux. Elles pouvaient, selon l'imam, *« obéir ou non à leurs parents, mais si elles voulaient sauver leur âme, elles devaient vénérer leur mari en toutes circonstances » (Diome, 2010, p. 26)*. La femme était la propriété de son mari ; elle lui devait soumission totale. Arame n'avait pas choisi son mari ; elle a été forcée d'épouser un homme qui avait l'âge de son père. *« Elle avait à peine atteint sa dix-huitième année, lorsque, sans la consulter, on accorda sa main à Koromâk, un homme du même âge que son père »* (Diome, 2010, p. 15). Le mariage forcé fait partie des dispositifs de domination du corps féminin ; c'est une forme de violence basée sur le genre, d'autant plus que, dans cette forme d'union, la principale victime n'est autre que la femme. Elle n'a pas droit au divorce ; seuls les hommes peuvent divorcer ou prendre une seconde épouse dans un régime polygamique. En quoi la polygamie peut-elle alors devenir un lieu de souffrance pour la femme ?

1.3. La polygamie ou le monopole masculin de la pluralité conjugale

En régime polygamique, seul l'homme bénéficie des privilèges de la pluralité conjugale.

Dans les mécanismes de domination, le mariage est le lieu où les protagonistes de *Celles qui attendent*, c'est-à-dire Arame et Bougna, subissent le diktat du patriarcat. Le mariage devient une prison, un lieu de captivité et de souffrance dont il est impossible de sortir. Lorsque le corps de Bougna, après plusieurs maternités, a perdu sa tonicité, son époux a convolé une nouvelle fois en justes noces. Il a le droit d'en prendre une autre, plus jeune, autant de fois qu'il le souhaite, mais jamais la femme. L'homme bénéficie de la pluralité conjugale et en détient le droit exclusif. Au fil des ans, le corps de Bougna devient un fardeau, la cause de sa souffrance : *« Il est vrai qu'avec des maternités rapprochées, Bougna avait peu à peu perdu le lustre de sa jeunesse… Toutes deux avaient des rides, le ventre flasque, les seins tombants et des courbes incertaines qui se perdaient dans les plis négligés de cotonnades jaunies au labeur » (Diome, 2010, p. 45)*. Le corps de Bougna devient ainsi un obstacle à son épanouissement.

Ce chapitre inaugural a montré, exemples à l'appui, que les hommes, à travers divers mécanismes de contrôle, réussissent à maintenir la femme au bas de l'échelle, au lieu d'en faire leur égale. La femme a d'abord fini par accepter ce déterminisme, en s'emmurant dans un corps qui devient un frein à son propre épanouissement. Toutefois, même dans ce fatalisme, nos deux protagonistes trouvent le moyen de s'émanciper.

2. De la résignation à la prise de conscience : une odyssée vers l'autonomie du sujet féminin

Arame et Bougna, les deux épouses et mères, ne se plaisent plus dans ce statut de victimes, subissant une misère étouffante. Elles se rendent compte que la situation dans laquelle elles vivent, même si elle perdure depuis leurs grands-mères, appelle peut-être le moment de passer de la soumission passive à l'action, comme le laisse entrevoir C. M. Diop dans son article sur la migration et la désillusion dans l'œuvre de F. Diome (2016). Dans cet article, il analyse l'approche singulière de l'autrice sur la question migratoire. Là où, d'ordinaire, les regards se tournent vers ceux qui partent,

elle accorde l'exclusivité aux mères des émigrés, qui, loin d'attendre passivement le retour de leurs fils pour mettre fin à leur misère, décident de se prendre en charge. De passives, elles deviennent actives.

2.1. L'émergence de la conscience comme vecteur de liberté

Dans le texte, ce tournant décisif qu'est la prise de conscience s'opère dès l'instant où Arame et Bougna se rendent compte que tout n'est pas encore perdu. Elles semblent avoir entendu le message de F. Parturier, qui galvanise les femmes en ces termes :

> La liberté ne se demande pas, Madame, elle se prend (…) ou vous n'osez pas oser. Vous avez peur, peur de ne pas pouvoir, peur d'être empêchée, peur d'échouer, peur d'être punie, peur de manquer, peur d'être seule, peur d'être ridicule, peur du qu'en-dira-t-on, peur de tout.

Certes, l'une a un mari malade et invalide, incapable de prendre soin de ses enfants, et l'autre un mari démissionnaire qui vit aux dépens de ses épouses. Seule la mort pourrait les libérer de leurs déboires conjugaux. Comment faire, alors, pour espérer un avenir meilleur ?

Bougna explique à Arame qu'elles ont encore une chance de sortir de la misère. Le rêve est grand : faire partir leurs fils en Europe. *« Oui, nos fils Issa et Lamine ; eux aussi pourraient partir en Europe… Arame était certaine que l'amélioration de ses conditions de vie et la paix de son ménage dépendaient de l'avenir de son fils. Aussi, malgré la peur que lui inspiraient les pirogues de l'émigration clandestine, elle se montra attentive » (Diome, 2010, p. 58-59)*. Le rêve est une forme de prise de conscience ; pour ces femmes, il est à la mesure de leur souffrance quotidienne. Elles nourrissent une ambition démesurée. La prise de conscience, même si elle ne met pas fin à la résignation, enclenche le processus vers la liberté. Une fois qu'elles prennent conscience de cette lueur d'espoir, elles s'y accrochent.

2.2. L'action : l'affirmation du corps comme instance d'agir

À ce niveau, il s'agit de relever tous les facteurs endogènes et exogènes qui ont aidé les protagonistes dans leurs actions. I. Wane (2018), dans un article, analyse les stratégies de survie des personnages féminins dans l'œuvre. Il en déduit qu'en dépit des nombreux dispositifs de domination, les personnages féminins mettent en place des stratégies de survie, à savoir la solidarité et la patience, qui assurent le passage de la résignation à l'audace. Dans la phase active, l'élément clé a été la solidarité : elles s'encourageaient mutuellement. La solidarité est un atout majeur que les femmes doivent cultiver entre elles, pour s'encourager et se hisser vers le haut. L'autre élément qui favorise l'action est la persévérance. Arame et Bougna ont fait preuve de témérité ; elles sont allées au-delà de leurs limites pour atteindre leurs objectifs. Elles se sont entraidées, car on ne peut réussir sans l'aide des autres. Sans leurs fils à leurs côtés, elles ont dû être, tour à tour, mère, épouse, père et grand-mère. Les femmes de l'Afrique ancestrale étaient fortes, de véritables battantes, des amazones. À propos des Amazones, Georges Gnakpa, dans *Du féminisme dans la poésie ivoirienne*, dresse le portrait des puissantes guerrières du royaume du Dahomey. Elles avaient pour charge d'assurer la protection de tout le royaume et ont su le défendre au prix de leur vie. Voici en quelques lignes ce qu'il dit à leur sujet :

> Ces guerrières intrépides, dont la bravoure contredit l'image passive que l'on s'est faite de la femme africaine, s'illustrèrent pendant un siècle (XVIIIe-XIXe) comme l'épine dorsale d'un des empires les plus puissants de l'histoire de l'Afrique noire (Gnakpa, 2009, p. 32).

Cet extrait témoigne de la puissance de la femme dans l'Afrique ancienne. C'est donc à tort que l'on présente souvent la femme africaine comme faible et ayant besoin d'un homme pour sa protection. Pour accepter le projet que lui propose Bougna, Arame se réfère à la légende de cette reine venue au secours de son royaume lorsque les hommes avaient fui. *« L'obstination de Bougna lui rappelait ces légendes qu'elle avait entendu raconter à propos des anciennes Guelwars : des femmes qui plaçaient l'honneur et le bonheur de leurs fils au-dessus de tout. Des princesses plus vaillantes que les*

hommes, qui ne rechignaient pas, lorsqu'il venait à manquer du monde dans les rangs, à soulever le glaive aux côtés de leurs frères et époux » (Diome, 2010, p. 81). Rien n'est impossible à un cœur déterminé : si cette reine avait pu changer l'histoire d'un royaume et donc de tout un peuple, alors Arame pouvait elle aussi améliorer son quotidien et celui des siens. Par cet acte mémoriel, l'autrice refuse que les grandes figures féminines de l'histoire africaine tombent dans l'oubli. L'histoire de ces femmes fortes doit être connue des jeunes générations afin de leur enseigner le courage, la détermination et l'endurance dans les épreuves.

Ainsi, selon C. Froideveaux-Metterie, les femmes vont s'extirper *« du cadre domestique où elles étaient cantonnées ; elles ont investi le monde, dans tous les domaines et à tous les échelons. Voilà comment, en quelques décennies, les femmes sont devenues des individus de droit en tous points similaires à leurs homologues masculins » (Froideveaux-Metterie, 2015)*.

3. Une lecture de l'oppression et de l'autonomisation de la femme : pour quels enjeux ?

Décider de présenter la femme à la fois comme victime et comme sujet en quête d'autonomie n'est pas fortuit. C'est repenser une problématique qui a longtemps insisté sur le seul statut de victime sociétale de la femme. Ce nouveau postulat fait émerger des enjeux à la fois idéologiques et littéraires.

3.1. Vers une redéfinition du leadership féminin : entre héritage et renouveau

Celles qui attendent explore une forme de dualité dans l'observation du statut de la femme sous le patriarcat. Ce texte invite à changer le discours de la victimisation pour celui de l'autonomisation. Les protagonistes en sont la preuve : c'est précisément dans les moments les plus difficiles de leur existence que naît la prise de conscience. La femme est capable de façonner son propre destin ; elle est actrice de sa destinée et apte à changer le cours de sa vie en passant à l'action. L'enjeu idéologique se perçoit également dans la forte solidarité entre Arame et Bougna : Diome remet ainsi à jour la notion de sororité, condition nécessaire pour que les femmes puissent espérer atteindre l'autonomie. Malheureusement, comme le constataient Awa Thiam et Benoîte Groult, la sororité n'est pas encore une réalité. Selon l'analyse de la sociologue Awa Thiam, le concept de sororité échoue parce que les femmes n'ont pas compris, en dépit de leur origine et de leur rang social, qu'elles sont sous l'hégémonie des hommes, par manque de solidarité véritable :

> Les femmes ont en commun leur condition d'êtres exploités et opprimés par le même système phallocratique, « noir », « blanc » ou « jaune ». Il n'est pas rare de retrouver, en Afrique comme en Europe, des femmes battues, des femmes dont les maris sont polygames, institutionnellement ou illégalement (…). Des femmes sont, encore de nos jours, considérées comme des objets, des sous-êtres (Thiam, 1978).

Les femmes n'ont pas pleinement compris l'importance de la sororité, et cette ignorance les fragilise de plus en plus. Même si les difficultés rencontrées diffèrent d'un continent à l'autre, la femme demeure le souffre-douleur de la société phallocratique. Benoîte Groult accuse également les femmes de ne pas matérialiser cette sororité, et met la gent féminine en garde si elle veut voir sa condition s'améliorer :

> « La dernière colonie du monde » [la femme] n'obtiendra le respect de ses droits que si les femmes se découvrent solidaires : solidaires des millions de femmes excisées, cousues, voilées, répudiées, séquestrées, prostituées ou vendues à travers le monde (Groult, 1975).

Le concept de sororité devrait permettre de faire tomber les barrières entre les femmes et les rendre plus solidaires, donc plus fortes. Aussi longtemps que les femmes seront dans cette sorte d'égoïsme, elles seront vulnérables. Les femmes n'ont pas su, ou alors n'ont pas compris que l'individualisme que chacune pratique est l'obstacle majeur à leur émancipation. S'unir parce qu'on traverse les mêmes épreuves, les rendrait plus fortes. La véritable sororité est bien évidemment celle qui suscite un véritable élan de solidarité, parce que l'union fait la force dit-on.

Fatou Diome, à la suite de ses aînées, encourage la sororité; c'est cette amitié forte qui permet à Arame et Bougna de rester solidaires et de se soutenir dans les épreuves, jusqu'à atteindre leur objectif commun : faire partir leurs enfants en Europe et assurer le quotidien ici pendant qu'eux sont là-bas.

Le troisième enjeu idéologique est celui du rejet du manichéisme homme-femme, qui fait naître la notion de fraternité. Arame a fini par se réconcilier avec son mari, ou, osons le dire, son bourreau : *« un homme, ce n'est jamais insignifiant dans une demeure ! » (Diome, 2010, p. 286)*. Cette demeure, ce sont elles qui la tiennent et qui lui apportent sa chaleur, mais un homme y reste toujours important. Il n'y a donc pas lieu de poser une guerre entre l'homme et la femme : tous deux doivent s'entraider pour une vie harmonieuse. Comme le souligne Édith Sizoo, *« l'enjeu vital pour nos sociétés est de les transformer en des sociétés portées par une culture de la relation, d'établir des relations de respect et d'amour avec toutes les formes de vie et de se réjouir de leur altérité » (Sizoo, 1984)*. Si le changement de discours, la sororité et la fraternité constituent les éléments clés de l'enjeu idéologique, quels sont alors les éléments qui composent l'enjeu littéraire ?

3.2. Le renouveau de l'écriture et la reconfiguration des écrits féminins

Avec C*elles qui attendent*, comme à son habitude, Fatou Diome fait le choix d'une écriture sociale et politique. Elle se détourne définitivement des sujets liés aux seules sensibilités des femmes pour s'attaquer à ceux qui minent la société, tant au plan national qu'international. La femme reste bien entendu au cœur de son discours, puisque tout gravite autour d'elle. Sa plume analyse et critique aussi bien les pouvoirs africains que ceux de l'Europe. Le phénomène de la migration clandestine, qu'elle aborde longuement, met sur le banc des accusés autant les dirigeants africains que ceux d'Europe. Si la misère, conséquence de la mauvaise répartition des richesses, pousse la jeunesse à partir malgré les dangers encourus, l'Occident est tout aussi responsable de la mort de tous ces jeunes, par manque de respect de la vie humaine.

Le deuxième enjeu littéraire est celui de l'importance de l'écriture mémorielle, cette écriture qui fait appel au passé par la convocation de la mémoire. Le rappel historique induit une écriture mémorielle qui réactive le souvenir du passé. Ce devoir de mémoire doit être transmis aux jeunes générations : *« notre fameux devoir de mémoire s'énonce comme exhortation à ne pas oublier »,* rappelle Paul Ricœur (2000). Si Arame a accepté de tout sacrifier pour son fils, c'est parce qu'elle s'est souvenue de cette grande reine qui s'est sacrifiée elle-même pour sauver son royaume, là où les hommes avaient baissé les bras. L'écriture mémorielle, dans ce contexte particulier, est très importante en ce sens qu'elle rappelle à la nouvelle génération que, de tout temps, les femmes n'ont jamais accepté la fatalité et se sont toujours battues pour le bien de leurs proches.

Le troisième enjeu est celui du recours à une esthétique de la déconstruction, fondée sur la fusion des genres. Ici, le genre oral, à travers la légende de la reine Diamat, vient fusionner avec le genre romanesque. Ce faisant, l'autrice insiste encore sur le recours à la tradition, afin de s'en abreuver et de réanimer des héroïnes oubliées qui doivent pourtant servir de modèles.

En faisant le choix d'une écriture sociale et politique, et en optant pour une esthétique de la déconstruction induite par l'écriture mémorielle et le mélange des genres, Fatou Diome ambitionne sans doute de repositionner le roman féminin à l'échelle internationale, auprès d'un plus large lectorat. La migration est en effet un fléau international auquel l'humanité n'a pas encore trouvé de solution, tant les sujets migrants font preuve d'une ténacité que rien ne semble effrayer.

4. Bilan analytique : la bivalence du statut de la femme entre souffrance et liberté

Il est question à ce niveau de donner les résultats de l'analyse du sujet proposé. Ces résultats résultent des hypothèses émises et des objectifs de départ. Au-delà des théories littéraires, ce sont avant tout des trajectoires humaines, vibrantes de douleur, d'espoir et de courage, qui se jouent sous

la plume de Fatou Diome. En confrontant les intuitions de départ au quotidien d'Arame et de Bougna, l'on veut comprendre comment la littérature se fait l'écho de ces révolutions silencieuses qui transforment l'Afrique de l'intérieur. Il s'agit de poser un regard sensible sur la façon dont ces mères courage, au cœur de la tempête, refusent de subir leur sort pour réécrire, ensemble, le sens de leur liberté face au poids des traditions.

4.1. Synthèse des résultats : de la confirmation des hypothèses à l'évolution paradigmatique

L'analyse textuelle de *Celles qui attendent* de Fatou Diome permet de confirmer les trois hypothèses de départ et d'affirmer que les objectifs sont atteints. Se plonger en effet dans l'intimité de *Celles qui attendent* permet de comprendre à quel point les trois grandes intuitions de notre recherche prennent vie à travers l'écriture de Fatou Diome. En observant Arame et Bougna, on s'aperçoit immédiatement que face à des maris malades, absents ou démissionnaires, ces femmes refusent de croiser les bras. L'adversité, loin de les abattre, devient le point de départ de leur combat au quotidien. C'est ici que se confirme le caractère profondément évolutif de leur condition : le corps de la femme, autrefois enfermé dans la cage du mariage forcé ou de la polygamie, se libère de ses chaînes pour devenir le moteur de l'action.

En utilisant les outils de la sociocritique et de la gynocritique, on réalise que ce double visage de la femme (à la fois victime et héroïne de sa propre vie) dépasse le cadre d'une simple histoire romancée. Fatou Diome pose un acte fort : elle sort la femme africaine de la sphère privée et des tâches ménagères pour l'installer au cœur des grands débats de notre siècle, notamment celui de la tragédie migratoire.

4.2. Discussion : la résilience comme fondement d'un nouveau leadership féminin africain

La mise en perspective de ces résultats avec la critique littéraire contemporaine invite à repenser la notion de pouvoir au sein des espaces patriarcaux. Là où la littérature africaine des premières décennies, à l'instar de Mariama Bâ, mettait rigoureusement l'accent sur la complainte de la victime, Fatou Diome participe à un renouvellement paradigmatique majeur. Ces résultats nous invitent à poser un regard neuf sur la réalité du pouvoir dans les sociétés traditionnelles. Pendant longtemps, la littérature africaine a surtout mis en scène la douleur et les larmes des femmes face au patriarcat. Fatou Diome, elle, choisit de tourner la page de la pure victimisation. Nos deux héroïnes, Bougna et Arame, ont compris que la souffrance n'est pas synonyme de résignation. Leur statut sous le patriarcat, même s'il semble irréversible, ne veut en aucun cas dire se laisser mourir. La société dans laquelle elles ont grandi, et bien avant elles, leurs mères et leurs grands-mères, ne donnent pas la parole à la femme. Il faut donc agir. Agir en soudant les coudes, avancer en rang serré, signe de solidarité, voire de sororité. Être solidaire parce qu'on vit les mêmes réalités. Pour tenir et atteindre leurs objectifs, elles ont fait appel à des personnages féminins de leur histoire. Des femmes puissantes, des reines qui n'ont pas attendu d'avoir l'accord des hommes pour sauver leurs royaumes. En fin de compte, l'œuvre de Fatou Diome nous montre que l'émancipation féminine n'est pas une guerre déclarée aux hommes, mais une réconciliation nécessaire où la femme prend enfin la place qui lui revient pour porter, réparer et faire avancer toute la société.

Conclusion

Pour cette étude, nous sommes partis de trois hypothèses. La première soutient que, face à l'adversité, la femme met en place des mécanismes de survie qui l'aident à atteindre son autonomie. La deuxième vise à prouver que le statut de la femme est évolutif : il passe d'un état de corps assujetti à celui de corps agissant. Quant à la troisième, elle établit que le regard croisé sur le double statut de la femme dans la société revêt, d'une part, une dimension littéraire et, d'autre part, une dimension idéologique, plus précisément politique et sociale. Ces hypothèses ont été confirmées grâce à l'œuvre *Celles qui attendent*, qui s'inscrit dans la droite ligne des objectifs de l'étude, lesquels étaient de montrer,

d'abord, qu'en dépit des oppressions, la femme est capable de se réinventer ; ensuite, d'analyser le corps de la femme comme un lieu de captivité sous le diktat de la domination patriarcale ; et enfin, de dégager les enjeux liés à la présentation de la femme à la fois comme victime et comme actrice de son autonomisation.

L'analyse du roman a permis de revoir la place de la femme dans la société. La thématique a évolué : désormais, on interroge le processus de passage de la victimisation à l'autonomisation. Comment parvient-on à s'émanciper face aux déterminismes sociaux ? Tel est le problème que soulève le présent article. Les protagonistes de l'œuvre ont prouvé que, malgré les souffrances, la femme peut et doit lutter pour sa liberté.

Pour y parvenir, elles ont besoin d'une prise de conscience selon laquelle elles sont les seules actrices de leur destin. Elles doivent être solidaires et endurantes, et se référer à des femmes qui, avant elles, ont connu pire et qui ont pu sauver des royaumes. L'étude a ainsi montré une évolution dans le paradigme de la place de la femme dans la société patriarcale : encore victime parfois, mais tout aussi capable d'agir pour sa liberté.

Références bibliographiques

ALLEN Carolyn, 1994, « Feminist Criticism », in GRODEN Michael et KREISWIRTH Martin (dir.), *The Johns Hopkins Guide to Literary Theory and Criticism*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, p. 25-29.

BÂ Mariama, 1979, *Une si longue lettre*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines.

BEYALA Calixthe, 1987, *Le soleil m'a brûlé*, Paris, Stock.

BORGOMANO Madeleine, 1994, «Voix et visages de femmes dans les littératures africaines», in *Voix et visages de femmes dans les littératures africaines*, Abidjan, CEDA, p. 87-94.

BUGUL Ken, 2008, *Mes hommes à moi*, Dakar, Le Serpent à Plumes.

DIOME Fatou, 2010, *Celles qui attendent*, Paris, Flammarion.

DIOP Cheikh Mamadou, 2016, « Migration et désillusion dans l'œuvre de Fatou Diome », *Safara : Revue internationale de Langues, Littératures et Cultures*, n° 15, p. 45-62.

CROS Edmond, 1989, « Sociologie de la littérature », in Théorie littéraire, Paris, PUF, p. 127.

FROIDEVEAUX-METTERIE Camille, 2015, *La révolution du féminin*, Paris, Gallimard.

GNAKPA Georges, 2009, *Du féminisme dans la poésie ivoirienne*, Paris, L'Harmattan.

GROULT Benoîte, 1975, *Ainsi soit-elle*, Paris, Grasset.

MOLIÈRE, 1962, *Les femmes savantes*, Paris, Larousse.

PARTURIER Françoise, 1974, *Lettres ouvertes aux femmes*, Paris, Albin Michel.

RICŒUR Paul, 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.

SASTRE Marc Abbé, 1975, *La mission de la femme africaine*, Paris, Centurion.

SHOWALTER Elaine, 1979, « Towards a Feminist Poetics », in *Women's Writing and Writing about Women*, Londres, Croom Helm, p. 22-41.

SIZOO Édith, 1984, *Par-delà le féminisme*, Paris, Charles Léopold Mayer.

THIAM Awa, 1978, *La parole aux Négresses*, Paris, Denoël.

WANE Ibrahima, 2018, « Stratégies de survie des personnages féminins dans *Celles qui attendent* de Fatou Diome », *Éthiopiques*, n° 100, p. 115-130.

YAOU Régina, 1996, *La révolte d'Affiba*, Abidjan, NEI.

Le leadership féminin dans le milieu syndical en Côte d'Ivoire : le cas d'Anne Allangba au SNEPPCI (1975-1986)

N'GUESSAN Francine Esther

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, UFR : Sciences de l'Homme et de la Société ; Département d'Histoire
Auteur correspondant : E-mail : francinenguessan10@gmail.com, Tel : 0707939768
Article soumis le 15/06/2026 et accepté le 29/06/2026
Réf : 2COLRS-075

Résumé :
Après l'indépendance en Côte d'Ivoire, le syndicalisme ivoirien s'est fondé sur un syndicalisme de participation responsable et de soutien au pouvoir du PDCI-RDA, avec la création de l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire en 1962. Dès 1970, un groupe opposé de syndicats, appelé syndicats autonomes voit le jour. C'est dans ce bicéphalisme syndical, que s'inscrit la lutte syndicale d'Anne Allangba au sein du SNEPPCI. Cette communication vise alors, la contribution des femmes à la transformation des dynamiques syndicales. De ce fait, comment les femmes à travers Anne Allangba sont-elles parvenues à investir ce milieu et développer leur leadership ? Par l'analyse des sources journalistiques, d'enquêtes de terrain, de documentations bibliographiques, il ressort que le milieu syndical ivoirien durant ces années était marqué par la faiblesse numérique des femmes. Toutefois, la démarcation d'Anne Allangba dès 1975, met en lumière l'émergence d'un leadership féminin évolutif dans ce milieu.
Mots clés : leadership, genre, gouvernance syndicale, travail féminin, syndicalisme.

Female Leadership in the Ivorian Trade Union Movement: The Case of Anne Allangba at SNEPPCI (1975-1986)

Abstract:
After independence in Côte d'Ivoire, Ivorian trade unionism was based on a trade unionism of responsible participation and support for the power of the PDCI-RDA, with the creation of the General Union of Workers of Côte d'Ivoire in 1962. As early as 1970, an opposing group of unions, called autonomous unions, emerged. It is within this union bicameralism that Anne Allangba's trade union struggle within the SNEPPCI takes place. This communication therefore aims at the contribution of women to the transformation of trade union dynamics. As a result, how have women, through Anne Allangba, managed to engage in this field and develop their leadership? Through the analysis of journalistic sources, field investigations, and bibliographic documentation, it appears that the Ivorian union sector during these years was characterized by the small number of women. However, Anne Allangba's emergence from 1975 highlights the development of evolving female leadership in this sector.
Keywords: *leadership, gender, union governance, women's work, unionism.*

Introduction

Au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, le syndicalisme ivoirien, conscient des conséquences du pluralisme syndical, s'oriente dans une nouvelle forme syndicale avec la création de l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI) en 1962 (A.D., Yapi, 1997, p 77). L'avènement de l'UGTCI s'inscrit dans un contexte politique marqué par le parti unique, dont mission principale la consolidation de l'indépendance, l'accélération du développement économique et sociale et le renforcement de l'unité nationale. Cette position requiert de l'UGTCI, une double fonction à savoir transmettre au monde syndical d'une part, les positions de l'organisation politique et d'autre part, recueillir les revendications des travailleurs pour les soumettre au gouvernement (J. Coffie, 1977, p18). C'est ce que Georges Spyropoulos (1971, p. 7) a appelé le syndicalisme unique de développement. En outre, cette nouvelle forme syndicale, c'est aussi le refus de tout groupe de syndicat opposé à l'idéologie syndicale de soutien au pouvoir.

C'est dans ce bicéphalisme syndical que s'inscrit l'émergence du leadership syndical d'Anne Allangba, secrétaire générale du syndicat national de l'école primaire publique de Côte d'Ivoire (SNEPPCI), membre fondateur de l'UGTCI (D.A. Yapi A. 1997, p.134), dont le passage bouleversera les relations entre les deux entités syndicales. Alors, comment parvient-elle à déployer son leadership

au sein du SNEPPCI malgré les hostilités ? L'objectif de cette analyse est de mettre en lumière la contribution des femmes à la transformation des dynamiques syndicales à travers l'histoire d'Anne Allangba, tout en indiquant ses stratégies de luttes durant cet intervalle de temps. L'année 1975 inaugure l'élection d'Anne Allangba au poste de secrétaire générale du SNEPPCI. Quant à 1986, elle marque la fin de mission d'Anne Allangba.

Pour parvenir à la collecte de ces informations, cette étude s'appuie sur des fonds de documentation constitués de sources journalistiques, de témoignages, de récits de vie, de documents d'archives privés. Elle s'appuie également sur des ouvrages et des travaux scientifiques. Les informations recueillies ont été confrontées entre elles pour élaborer une synthèse conforme aux principes de la science historique. Cette démarche méthodologique nous a permis de structurer notre étude en deux centres d'intérêts. Le premier s'interroge sur les circonstances de l'élection d'Anne Allangba et ses actions à la direction du SNEPPCI. Ensuite le second décrit les conséquences des écarts idéologiques entre Anne Allangba et l'UGTCI à travers ses initiatives d'autonomisation du syndicat.

1. Anne Allangba et la direction du SNEPPCI

Depuis sa création en 1945 jusqu'à la fin des années 1980, le syndicat n'a eu à sa direction qu'une seule femme au poste du secrétariat général. Dans ce point de notre analyse, nous verrons les circonstances de l'élection d'Anne Allangba au SNEPPCI ainsi que ses différentes actions pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs.

1.1. Les circonstances de l'élection d'Anne Allangba à la direction du SNEPPCI

Née le 31 décembre 1926 à Aboisso, Anne Allangba née Richmond est institutrice et diplômée de l'Ecole Normale de Rufisque au Sénégal[1]. Connue pour son leadership et son engagement dans le milieu éducatif, Anne Allangba, enseignante, directrice et proviseur de plusieurs établissements scolaires, a été autrice de plusieurs ouvrages et manuels pédagogiques dont « Education Civique », manuel à l'usage des écoles primaires de Côte d'Ivoire[2]. Dotée d'un parcours professionnel brillant, elle s'engage dans la lutte syndicale du côté de l'enseignement primaire public de Côte d'Ivoire.

Militante et syndicaliste engagée, elle s'engage dans le Syndicat National de l'Enseignement Primaire Public de Côte d'Ivoire où elle est nommée Secrétaire Générale Adjointe. Son leadership et sa cause vouée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire lui valut un profond respect et confiance vis-à-vis de ses collaborateurs. Ainsi, lors du 28ème Congrès du SNEPPCI, Allangba est élue au poste de Secrétaire Générale du Syndicat en Août 1975[3]. Elle est félicitée par tous, surtout par son prédécesseur Adiko Hyacinthe Niamkey et le président Houphouët-Boigny.[4]

[1] Archives UGTCI

[2] Archives UGTCI

[3] Entretien réalisé par N'guessan Esther avec Mme ECARE Cécile, institutrice, conseillère pédagogique à la retraite : le 15 mai 2019

[4] Entretien réalisé par N'guessan Esther avec Mr Bessou Gnako Maxime, conseiller général de l'UGTCI : le 25 avril 2020



Image 1 : Anne Allangba à sa prise de fonction au premier siège du syndicat sis à Marcory en 1975

Source : Catalogues d'activités du SNEPPCI, p 13.

Son arrivée à la tête du SNEPPCI marque un tournant important dans l'évolution des activités syndicales. En effet, lorsqu'elle prend la direction du syndicat, sa mission fondamentale est de faire de la formation, sa stratégie de développement. A l'époque, le SNEPPCI était un syndicat déjà très connu surtout qu'il participait avec l'UGTCI à des activités nationales et internationales.

A cet effet, elle entreprit des tournées pour rehausser l'image du syndicat. Sa vision syndicale était devenue le principal point d'échange dans toutes ses rencontres. Comme ses prédécesseurs, elle organise des séminaires de formations sur la vie syndicale et professionnelle afin que l'engagement des instituteurs à participer au développement de la Côte d'Ivoire soit une réalité[5]. Dans sa vision d'inculquer la culture syndicale à tous les instituteurs surtout aux femmes de ce domaine, Anne Allangba organise plusieurs formations nationales, internationales, mondiales dans son domaine, comme présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : présentation des formations initiées par Anne Allangba au SNEPPCI

Intitulé de la formation	Structures d'organisation	Date	Lieux
La formation d'Instructeur en Education Ouvrière organisée	L'UGTCI et le BIT[6], le SNEPPCI	Du 26 Juin au 22 Juillet 1978	Abidjan (COTE D'IVOIRE)
Le Stage d'Etude sur l'Organisation, l'Administration et la Gestion d'un Syndicat d'Enseignants	CMOPE[7], la FCE[8], le SNEPPCI et la FIAI[9]	Du 2 au 6 Avril 1979	Bouaké (COTE D'IVOIRE)

[5] *Fraternité Matin,* n° spécial du 13 Juillet 1977, p 8.

[6] Le Bureau International du Travail

[7] La Confédération Mondiale des Organisations de la Profession Enseignante

[8] La Fédération Canadienne des Enseignants

[9] La Fédération Internationale des Associations des Instituteurs

Un Stage d'étude sur Rôle et Responsabilité de la Femme en tant que membre d'un syndicat d'enseignants	La CMOPE, la FIAI, la FCE et le SNEPPCI	Du 5 au 12 Juillet 1980	Abidjan (COTE D'IVOIRE)
Un Séminaire de Formation des Cadres Féminins	L'UNESCO[10], la CMOPE, la FCE, la SNEC[11], la FIAI	Du 2 au 11 Avril 1982	Bamako (MALI)
Un Stage de Formation d'Encadreurs Syndicaux	la CMOPE, la FCE, la FIAI	du 8 au 27 Août 1983	Morges (SUISSE)
Un Stage de Formation de Formatrices Syndicales	la FETRASSEIC[12], la FCE, la CMOPE	du 7 au 27 Août 1985	Brazzaville (CONGO)
Une Formation sur les Obstacles en Militantisme des Femmes Enseignantes	le SNEPPCI, l'OPAPE[13], la FCE, la CMOPE	du 10 au 14 Décembre 1985	Yopougon (COTE D'IVOIRE)

Source : Archives du SNEPPCI

La secrétaire générale du SNEPPCI use tous ses moyens pour avoir un syndicat bien formé pour l'intérêt du syndicat. C'est d'ailleurs cette ambition de vouloir faire du véritable syndicalisme qui occasionnera des prises de positions entre elle, certains membres du syndicat et les dirigeants de la centrale syndicale UGTCI.

1.2. Anne ALLANGBA et la construction de l'identité syndicale du SNEPPCI

La suprématie de l'UGTCI en tant que centrale syndicale au compte des travailleurs était indiscutable pour les syndicats affiliés y compris le SNEPPCI. Depuis la création de l'UGTCI en 1962, elle prône une théorie syndicale de soutien au pouvoir et de participation responsable au développement et au renforcement de de l'unité nationale (G. Spyropoulos, 1971, p.20) (A. D. Yapi, 1997, p.38). Contrairement à Anne Allangba, cette vision syndicale a toujours été approuvée au SNEPPCI. Pour elle, l'on devrait donner la liberté à tout syndicat de s'exprimer librement et de conduire sa lutte sans ingérence du gouvernement. C'est alors qu'elle engage sa première phase de lutte pour l'identité du syndicat. Dès sa prise de fonction en 1975, Anne Allangba pose ses premières actions dans le sens de la réorganisation du syndicat. A ce compte, elle réalise l'insigne du SNEPPCI avec des couleurs choisies qu'elle choisit avec ses collaborateurs et ses collaboratrices.

[10] L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

[11] Le Syndicat National de l'Education et de la Culture

[12] La Fédération des Travailleurs de la Science, des Sports, de l'Enseignement, de l'Information et de la Culture

[13] L'Organisation Panafricaine des Organisations de la Profession Enseignante



Image 2 : l'insigne du SNEPPCI depuis 1975

Source : Archives du SNEPPCI

Anne Allangba engage cette initiative parce que, pour elle, un groupe bien structuré doit avoir une image et un identifiant au sein de la société afin de se démarquer des autres. L'insigne est donc l'identité des instituteurs. Toujours dans le souci de démarquer le syndicat, elle organise les instituteurs à ne point se détacher de leur engagement syndical et professionnel. Pour ce faire, elle compose la charte des enseignants du premier degré et l'Hymne des Enseignants du Primaire « Soldat du Progrès » afin de toujours leur rappeler leur mission :

A l'éveil du futur citoyen
Engagé par vocation
Tu as choisi de servir la nation
Et en toute liberté
Et dès lors ta devise sera
Fraternité, Intégrité, Solidarité,
Vérité et Dignité
Dans la cité, comme à la campagne
Sois soldat du progrès
Enseignement ivoirien
Au sein de la nation
Debout toujours, un modèle
Tu seras ! A jamais.

Source : Bibliothèque privée de madame Ecaré Cécile, archiviste du SNEPPCI sous la direction d'Anne Allangba.

A la suite de toutes ces actions, jusqu'alors bien vues par le gouvernement et le bureau national de l'UGTCI, elle entame sa seconde phase de lutte, qui va l'opposer aux supérieurs de son syndicat de tutelle qu'est l'UGTCI et conduire à sa démission. Il s'agit de sa lutte pour l'autonomisation du SNEPPCI vis-à-vis de l'UGTCI.

2- Divergence idéologique entre Anne ALLANGBA et l'UGTCI

Avoir le monopole des syndicats des travailleurs de la Côte d'Ivoire a toujours été la mission particulière de l'UGTCI. Cette mission était le crédo du Comité Directeur de la centrale et des autres membres jusqu'en 1977 où Anne Allangba, secrétaire générale du SNEPPCI fait son entrée au Bureau Exécutif de l'UGTCI. En effet, lorsqu'elle intègre le comité exécutif de L'UGTCI, elle est chargée des affaires féminines. Cette position, lui permit de mieux comprendre l'organisation et la mission de l'UGTCI à l'endroit des travailleurs. Cette ascension syndicale l'a conduit dans une nouvelle phase de luttes pour l'amélioration des conditions de vie et de travail du SNEPPCI.

2.1. La tentative d'autonomisation du SNEPPCI

Après avoir donné une identité au syndicat, Anne Allangba engage une seconde phase de lutte mais, cette fois dans le sens d'autonomiser le syndicat. L'idée de l'autonomisation du syndicat se situait à deux niveaux.

Au niveau institutionnel, nous assistons à une désocialisation progressive entre l'UGTCI et le SNEPPCI. Notons que le SNEPPCI occupe une place importante dans la création de l'UGTCI. Et par ce lien, le syndicat menait ses activités dans les locaux de la centrale. Toutefois, les idéaux pour la liberté d'expression et de la non-ingérence dans les affaires des uns et des autres de la nouvelle secrétaire générale a contribué à changer bien d'habitudes[14]. De plus, il faut noter qu'à compter de 1977, l'admission d'Anne Allangba au Comité Directeur de l'UGTCI lui permit d'avoir une vision plus claire des méthodes et processus de la centrale, qu'elle juge comme une courroie de transmission du PDCI-RDA (A.D., Yapi, 2016, p.189.)

Si jusque-là, ses prédécesseurs ont toujours tenue les réunions pour la plupart du temps à la Bourse du Travail au siège de l'UGTCI, la nouvelle secrétaire générale ne se contente pas de faire comme ses prédécesseurs. Elle construit un siège propre au syndicat dans le but d'avoir un lieu de réunion autonome afin de pouvoir s'exprimer librement sans contrainte. Notre informatrice[15], archiviste et chargée de la formation syndicale d'alors donne des précisions à ce propos :

> Nous avons demandé à avoir un siège propre au syndicat parce que nous voulions être autonomes. Parce que, nous avons remarqué que lors de nos tournées, partout où nous partions à l'étranger pour les Assemblées Générales, nous avons remarqué que tous les syndicats forts en général ne dépendent pas de la Fonction Publique. Du coup, il fallait se battre pour être indépendant. Ça n'allait pas être facile, nous le savions surtout avec le parti unique où tout le monde craignait l'UGTCI et le PDCI. Beaucoup avait peur surtout au niveau des hommes, alors elle a décidé de travailler avec les volontaires afin de lutter pour l'autonomie de notre syndicat vis-à-vis de l'UGTCI.

Cette initiative lui a permis de réaménager le local de base des réunions du syndicat sis à Marcory et d'y construire le siège national du syndicat avec plusieurs salles à l'intérieur[16]. A cela, elle dote, également, le syndicat d'un véhicule pour ses différentes missions.

La phase de l'autonomisation du syndicat s'accentue avec une nouvelle lutte qu'elle engage au niveau de la défense des intérêts des membres du syndicat. En effet, se faisant à l'idée que l'UGTCI de par ses actions se comportait comme un oppresseur et un dictateur vis-à-vis des travailleurs, elle fait comprendre aux instituteurs le problème de la question de précompte obligatoire sur le salaire des travailleurs, imposé par le gouvernement et engage des luttes pour le redressement de cette situation. Ce qui suscite assez d'interrogation chez plusieurs.

Pour Anne Allangba et ses collaborateurs, la question du précompte n'est qu'un moyen de les détourner de leur ambition d'autonomiser le syndicat et d'être assujetti par l'UGTCI. Pour cela, Gnelou Paul[17] affirme :

> Tout le monde traitait Allangba d'une femme égoïste du fait qu'elle soit rigoureuse. D'aucuns disaient même qu'elle n'est pas reconnaissante lorsqu'elle avance l'idée d'autonomiser le syndicat (...) l'UGTCI au lieu d'être un collaborateur pour nous les travailleurs était un oppresseur de par la dictature du PDCI. C'est alors qu'elle attire notre attention sur l'idée de la question du précompte sur le salaire des membres du SNEPPCI de sorte que nous participions aux investissements de la centrale et que nous ne soyons point tentés de

[14] Entretient réalisé avec Mr Andjou ANDJOU, actuel secrétaire générale du SNEPPCI le 8 mai 2019 à Marcory.

[15] Entretient réalisé avec Mr Andjou ANDJOU, actuel secrétaire générale du SNEPPCI le 8 mai 2019 à Marcory

[16] Entretient réalisé avec Mr Andjou ANDJOU, actuel secrétaire générale du SNEPPCI le 8 mai 2019 à Marcory.

[17] Entretien réalisé avec M Gnelou Paul, Ex-secrétaire Général du SNEPPCI le 8 mai 2019.

> rejoindre cette nouvelle tendance de syndicat d'enseignant avec l'avènement des syndicats autonomes. A cet effet, chaque instituteur est précompté obligatoirement de 3000frs par mois pour financer le journal Fraternité Hebdo.

La question de précompte sur le salaire des instituteurs, loin d'être considérée comme un devoir citoyen fut un moyen détourné de les emmener à se conformer au principe du syndicalisme de participation responsable. Cette nouvelle mesure à l'encontre des enseignants du premier degré, résulte des plaintes exprimées du Secrétaire Général du PDCI-RDA, Philippe Yacé en juillet 1972 lors du congrès du SNEPPCI[18]. Dans un extrait de son discours cité par Yapi Dominique, il affirmait :

> Nous avons en effet le regret de constater que de trop nombreux membres de l'enseignement n'estiment pas utile de s'acquitter de leurs cotisations alors que la plupart de leurs compatriotes à commencer par ceux appartenant à des Couches plus modestes, donc moins aisées de la population, se gardent bien d'agir ainsi (...) Ce n'est qu'ainsi que les enseignants comme les classes laborieuses, au sein de leur syndicat et encadrés par le parti demeureront dans la ligne de la politique économique et sociale définie par Monsieur le Président de la République avec l'ensemble du Gouvernement et le Bureau politique du parti. (Yapi Y. A. Dominique, 2004, p190).

Alors comme justification à cette décision, ceux-ci constatèrent sans consultation aucune, un précompte de l'ordre de 3000 FCFA par mois sur leur salaire, destiné à financer un manuel éducatif par le canal du journal officiel du PDDCI-RDA, fraternité hebdo. PDCI-RDA, Fraternité Hebdo. Ce qui a suscité le mécontentement des enseignants du primaire qui ont exprimé leur revendication auprès des dirigeants du parti.

Par ailleurs, la lutte engagée pour l'amélioration des conditions de vie des enseignants du SNEPPCI était loin d'être achevée. En plus des retenus sur le salaire des instituteurs, ceux-ci sont encore confrontés la question des remises sur la répartition des cotisations aux syndicats de base. Il s'agit en effet, de la non perception de la somme de 5 millions (Yapi A. Dominique, 2016, p191) que, chaque organisation syndicale recevait avant la fin de l'année 1980. En effet, cette somme devant revenir au SNEPPCI avait été directement virée sur le compte bancaire S.G.B.C.I (Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire) n° 111-151-041-23 de l'UGTCI sans l'accord du syndicat. Cette somme devant lui donner l'opportunité de contribuer et de veiller à la bonne marche des différentes sections du SNEPPCI sur l'étendue du territoire va contribuer à accentuer les tensions entre la centrale syndicale et l'UGTCI.

Toutes ces actions et revendications jusqu'alors étaient bien vues. Mais, pour Anne Allangba, la mission de l'autonomisation syndicale serait vraiment effective si elle laissait un véritable héritage au syndicat. Cet héritage n'est rien d'autre que la maison des congressistes qu'elle a nommé la « Maison des enseignants » (voir image 3). Elle soumet donc, le projet de construction de la maison des enseignants qu'elle propose au gouvernement afin de réduire les dépenses du syndicat vis-à-vis des démarches financières lors des déplacements internationaux des collaborateurs étrangers. Cette maison pourrait non seulement réduire les dépenses des membres du syndicat, mais aussi, permettre au syndicat d'avoir des ressources propres pour leurs activités internes ou externes.

Ainsi, d'un commun accord, les enseignants du primaire optent pour le projet de construction. Ils lèvent des cotisations pour le projet de la construction de la maison des enseignants. Sur les 30 000 maîtres de l'enseignement primaire la majorité vote d'accord sauf une minorité qui ne voulait pas compte tenu du règlement intérieur de l'UGTCI et au risque d'être réfractaires au gouvernement comme les syndicats autonomes (SYNESCI et le SYNARES). Le plan de cette maison devrait être constitué d'un

[18] Propos de Philippe Yacé retranscrits dans l'article anonyme « Enseignants, le Congrès des Souvenirs in Fraternité-Matin n°02299 du 13juillet 1972, p.9

siège de quatre (4) niveaux, un hôtel de cinquante (50) chambres (deux étoiles), d'une salle de conférence et un auditorium de neuf cent (900) places, d'un centre commercial[19].

Ce que nous pouvons déduire de cette première phase d'autonomie et de prise en main du SNEPPCI par Anne Allangba, c'est que le syndicalisme de participation responsable ne peut être une entrave au développement et à l'éclosion d'un syndicat. Par moment, il fallait s'aligner sur certains principes de l'UGTCI temps que cela n'entravait pas la bonne marche du syndicat. En plus de respecter les principes, elle use de ses capacités de leader afin de se démarquer dans tout ce qu'elle entreprend. Ce qui lui permet d'utiliser son intuition féminine, sa fermeté et son esprit d'équipe qui rend son leadership un peu plus particulier ; afin de démontrer qu'appartenir à un syndicat qui est décliné par bon nombre de leaders qui veulent l'autonomie que ce n'est pas un frein pour obtenir un gain de cause en toute lutte. En outre sa rigueur dans le travail était ce qui la caractérisait, elle ne se laissait point influencer si ce n'est pour la bonne marche du syndicat. Elle était vue comme une secrétaire générale autoritaire qui imposait sa vision aux autres, ce qui lui a valu le surnom de *la Dame de Fer*, nous disait avec beaucoup d'ironie notre informateur Gnelou Paul.

Toutes ces actions entreprises ne sont pas restées sans conséquences sur le syndicat. La question du précompte sur le salaire des enseignants est d'ailleurs une première pierre de mésentente entre le gouvernement et Anne Allangba. Toutefois, la question de la Maison des enseignants est celle-là qui va la faire sombrer dans des années noires de sa gestion que nous allons développer dans les lignes qui suivent.

2.2. La construction de la maison des enseignants et la démission d'Anne ALLANGBA

L'ascension syndicale que connaît le SNEPPCI sous la direction d'Anne Allangba a fait de ce syndicat le plus puissant de l'UGTCI. Mais toutes ses réussites ne sont pas passées sans conséquences. Notons que la politique syndicale d'Anne Allangba à vouloir démarquer le SNEPPCI de la ligne syndicale de l'UGTCI a conduit à une crise entre les deux syndicats.

La posture d'Anne Allangba avec des idéaux de liberté n'arrangeait ni le gouvernement ni l'UGTCI et avait fait d'elle un ennemi du régime en place. De ce fait, à travers l'UGTCI, il se sert de ses propres collaborateurs pour la déstabiliser[20]. Notons que l'un des véritables problèmes qui oppose la secrétaire générale du SNEPPCI à certains de ses collaborateurs est la question de la Maison des Enseignants qu'elle tient à tout prix à réaliser pour le succès de sa mission au SNEPPCI à partir des années 1981.

[19] Interview réalisée avec Gnelou Paul, ex-Secrétaire Général du SNEPPCI 2009-2018 : le 8 Mai 2019 au siège du syndicat sis à Marcory

[20] Entretien réalisé avec Mme DOUMBIA Salimata, Ex-Secrétaire Générale du SNEPPCI de 1998 à 2008 : le 4 Avril 2019 au siège du SNEPPCI sis à Marcory.



La « Maison des enseignants ». Au fur et à mesure qu'elle « pousse » la discorde s'installe parmi les instituteurs.

<u>Image 3</u> : La maison des enseignants en construction en 1987 à Yopougon

<u>Source</u> : *Ivoir'Soir* du mardi 22 septembre 1987, p 4.

Mais sans s'y attendre, le projet de construction de la Maison des enseignants est celui qui va devenir le fer de lance de guerre entre Anne Allangba et les dirigeants de l'UGTCI. Au-delà de ces derniers, Cette guerre l'opposera également à ses propres collaborateurs que sont ses deux premiers secrétaires généraux adjoints (Jean Baptiste Koumé et Zadi Sessegnon), ainsi que les structures d'expertise de construction qu'elle a contacté pour l'exécution du projet (le CARMEX-CI et la SAGM). Malheureusement, elle se verra diffamer et accuser d'avoir surfacturé la Maison des enseignants.

Le problème ici est selon Gnelou Paul[21], que la secrétaire générale est accusée de surfacturation du budget initial qui passe de neuf cent soixante-cinq millions de francs CFA (965 000 000) frs à plus de deux milliards de francs CFA (2 000 000 000) au budget final. Si, logiquement, le plan initial de la maison a véritablement connu de modification avec l'ajout d'un hôtel deux étoiles de cinquante chambres et d'une salle polyvalente de 900 places, alors pourquoi parler de surfacturation du budget ?

Pour Jean Burger[22], directeur général de la Société africaine de gestion et maîtrise (SAGM), maître d'ouvrage du projet de construction de la maison des enseignants, « le problème qui se pose entre les dirigeants du SNEPPCI n'est pas un problème de surfacturation mais un problème de communication. Disons que le retardement de l'information par le bureau national vis-à-vis de la base crée un déphasage dans la compréhension du processus de construction de la Maison ».

Logiquement, l'information devrait être donnée vu que ses dissidents sont ses premiers adjoints avec qui elle mène le projet depuis son élaboration. Par contre, certaines sources affirment le contraire. Mais, toujours est-il que les détracteurs d'Anne Allangba se servent de cette situation pour la déstabiliser et fragiliser le syndicat. Une période de crise est observée au SNEPPCI et l'on assiste à ce que l'on a appelé la « bataille des chiffres » ou encore la « guerre des chiffres[23] », Il s'agit d'une période occupée par des conseils durant les congés de Pâques à la Bourse du Travail regroupant le

[21]Entretien réalisé avec Mr Gnelou Paul le 8 Mai 2019 au siège du SNEPPCI à Marcory

[22] *Ivoir'Soir* du mardi 22 septembre 1987, p 4.

[23] Mme Cécile ECARE interviewé par N'guessan Esther le 15 mai 2019 à Cocody Cité des Arts.

Bureau National du SNEPPCI, le Conseil d'Administration du syndicat, le Comité des Sages de l'UGTCI, les différentes coordinations du syndicat ainsi que les structures impliquées dans le projet de construction de la Maison des enseignants afin de donner de la véracité à la situation. Mais c'est de la peine perdue.

Malgré cette situation, son amour pour le travail était inébranlable. Avec son équipe, elle mène des prospections pour la vérification de l'avancée du travail sur le chantier sis à Yopougon premier pont. Mais, le problème demeure de plus en plus car, elle est traquée par le gouvernement pour s'être imposée à l'UGTCI et par la même occasion boudée par ses collaborateurs. Au grand jour du conseil de Pâques en Avril 1986, elle accusée de diffamation et décide de démissionner de son poste de secrétaire générale.

De ce fait, la question de la « Maison des Enseignants » suscite de nombreux points de vue dans la compréhension des faits. D'abord « les chiffres passent de 765 millions, on est passé à 965 millions, puis à 1 milliard 299 156 884frs pour la seconde tranche tandis que la première tranche se chiffre à 1 milliard 282 millions »[24].

Et pourtant cette évolution des chiffres qui est au cœur des tensions au sein du syndicat semble avoir été soumise et validée par les délégués du syndicat en Assemblée Générale. Dans la suite des évènements, la CARMEX-CI, l'un des cabinets d'expertise assermenté près du tribunal d'Abidjan, établit un document sur la synthèse des démarches entreprises et atteste « qu'il y a une surfacturation de chantier qui s'élève à 182.328.647F. Ainsi, la première tranche de l'opération, ne couterait en fait que 1 281 222 616F au lieu de 1 463 551 262F avancé par la SAGM. Par ailleurs, d'autres anomalies ont été révélées, le SNEPPCI a été abusé sur le coût final de l'opération qui de 965 millions est passé à 2 milliards »[25].

Si nous nous tenons aux propos des deux structures mandatées pour l'exécution du projet, il y a bel et bien une contradiction. Pendant ce temps au Bureau National, de nombreux griefs sont dressés : non sollicitation de tous les enseignants pour la construction du complexe, prélèvement d'autorité de la cotisation annuelle (36 000f), gestion occulte des fonds... Des critiques acerbes à telle enseigne qu'au lendemain du 32ème congrès qui a pris la décision de concrétiser le fameux projet, les membres jugent bon de mettre en place un conseil d'administration de la maison des enseignants. Cet organe devrait être responsable des activités relatives à la construction et à la gestion du complexe devant le congrès[26].

Face à ces débordements, le « comité des sages », une structure de médiation mise en place pour la circonstance et composée « des pères fondateurs du syndicat » dont Adiko Niamkey, en accord avec SAGM et les différentes parties du cabinet d'expertise immobilière décidaient de conclure que la Maison des enseignants qui a vu son coût initial passer de 965 millions à 2 milliards 404 millions a été surfacturée[27].

A bien analyser ces éléments émis plus haut, l'on est tenté de croire à un évènement monté de toute pièce. En réalité, le gouvernement à travers l'UGTCI et le Comité des Sages utilisent les propres collaborateurs d'Anne Allangba pour mettre terme à son projet d'autonomisation auquel ils n'ont adhéré. En plus de ses collaborateurs, ils utilisent leur pouvoir pour mettre les structures de constructions dans leur plan de machination contre elle tout en l'accusant d'avoir surfacturé la Maison des

[24] Fraternité Matin du mercredi 20 Mai 1987, page 25

[25] *Ivoir'Soir* du mardi 22 septembre 1987, p4.

[26] Mme Cécile ECARE interviewé par N'guessan Esther le 15 mai 2019 à Cocody Cité des Arts

[27] *Ivoir'Soir* du mardi 22 septembre 1987, p4

Enseignants. Et c'est également le lieu de rappeler que le Président Houphouët est contre toute idée d'autonomie syndicale du fait d'avoir été lui-même syndicaliste et d'avoir imposé l'UGTCI à tous les travailleurs afin d'avoir tous les syndicats sous son contrôle. Alors, quoi de plus normal pour lui que de mettre terme à cette forme d'autonomie syndicale au sein de l'UGTCI. Par conséquent, ces rapports de journalistes sur les problèmes qui minent la vie syndicale des enseignants du primaire public sont loin d'être exhaustifs.

Face à tous ces évènements qui se déroulaient depuis 1986 à la Bourse du Travail, Anne Allangba ne s'est pas présentée jusqu'en 1987 où elle décide de se prononcer sur la question. Certainement qu'elle était en état de choc émotionnel et ce qui pourrait traduire un aveu de culpabilité parce que, quand on est leader et accusé par la suite, l'idéal serait de se présenter afin de se défendre et prendre de l'avance sur l'adversaire. Sur la question de son innocence, lors d'une interview réalisée par Dan Moussa et Honorine Kouman[28], Anne Allangba déclare :

> J'estime avoir été diffamée et je voulais m'accorder le temps nécessaire pour mesurer jusqu'où pourraient aller mes détracteurs. Je pense que le moment est venu pour sortir de mon mutisme pour leur répondre sur ce sujet (...) je parle de diffamation parce que depuis 1986, je fais l'objet de pétitions, d'une litanie de griefs et de propos discourtois de la part des camarades du bureau exécutif rentré en dissidence au sein d'un comité dit de Rénovation du SNEPPCI. Ils racontent à qui veut l'entendre que j'ai détourné des fonds destinés à la construction de la Maison des Enseignants. Je suis aujourd'hui surprise de faire appel à un conseil juridique et financier, à un expert immobilier pour enquête alors que ce sont les Grands Travaux qui nous ont permis à Jean Baptiste KOUAME, Zadi SESSEGNON et moi d'avoir des contrats cosignés avec la Société Africaine de Gestion en Maitrise (SAGM) qui nie aujourd'hui la suivie de tous ces Grands Travaux. Ce sont les conclusions de ces travaux qui nous ont permis d'obtenir l'exonération que le chef de l'Etat nous a accordée par lettre présidentielle. Dans celle-ci, il mentionne la première tranche à 1,309 millions de francs CFA et dans la deuxième tranche à 1,095 milliards. Alors, je ne sais pas ce que les camarades veulent, il faut que l'on sache.

Cette position d'Anne Allangba semble être en opposition totale avec les évènements relatés plus haut où elle serait susceptible d'avoir détourné les fonds collectés pour la construction de la maison des enseignements. En réalité, pour les dissidents Jean Baptiste et Sessegnon, l'évidence est claire. Cependant, Allangba pense avoir eu un moment de retardement d'informations vis-à-vis de ses collaborateurs sur les nouvelles modifications apportées au plan initial. Toutefois, elle affirme dans son discours avoir travaillé sur toutes les démarches de l'édification de l'établissement avec ses adjoints. Ce qui leur aurait valu même l'obtention d'une exonération présidentielle et la signature du contrat cosigné avec la société africaine de gestion de maitrise (SAGM). A cela, Laurence Proteau (1996, p178) mentionne un complot orchestré :

> La stratégie syndicale de Mme Anne Allangba sera remise en cause au cours des deux années qui suivent. À partir de septembre 1986, la direction du SNEPPCI est dénoncée, au cours de l'assemblée générale extraordinaire, à propos d'un scandale financier concernant la Maison des enseignants. Le Secrétaire général Anne Allangba née Richmond, qui dirige le syndicat depuis onze ans est accusée de détournement de fonds (surfacturation pour les travaux) et d'abus de pouvoir. À l'issue de l'Assemblée les dissidents (dirigés par Jean-Baptiste Kouamé et Zadi Sessegnon, respectivement premier et deuxième Secrétaires généraux adjoints) parviennent à imposer la constitution d'un comité des sages (dont fait partie Adiko Niamkey, Secrétaire général de l'UGTCI) pour diriger le syndicat et se regroupent dans un comité de rénovation.

Tout comme Laurence Proteau, certains collaborateurs d'Anne Allangba croient en une machination orchestrée par le ministre de l'Education nationale pour évincer la direction d'alors du syndicat dont la ligne autonomiste, adoptée depuis le milieu des années soixante-dix, dérange les

[28] Mme Allangba interviewé par les journalistes Dan MOUSSA et Honorine KOUMAN le 15 mai 1987 In Fraternité-Matin, du 20 mai 1987, p.12.

pouvoirs publics et déstabilise l'alliance entre les syndicats autonomes. En décembre 1986, Anne Allangba et plusieurs membres du Bureau exécutif démissionnent.

Voyant tout le travail abattu pour le syndicat remis en cause, elle reçoit un choc émotionnel et ne trouve pas d'autres alternatives que la démission à son poste de secrétaire général. Dans cette deuxième phase d'autonomie, la situation devient plus complexe. En effet, tant que l'on reste dans les revendications corporatistes, le calme et la liberté dans le travail règnent. Mais, avec le parti unique, il y a une seule ligne à ne pas franchir. Et c'est cette ligne qu'Anne Allangba a franchie. C'est donc ainsi que vont commencer ses années sombres avec la question de la Maison des Enseignants. Néanmoins, les évènements qui se dérouleront sous le leadership et la gestion d'Anne Allangba montreront les limites de l'appartenance au syndicalisme de participation responsable. Le leadership d'Anne Allangba est salutaire dans la mesure où elle réussit non seulement à changer la ligne syndicale du SNEPPCI sur le point idéologique, mais aussi, l'éveil des consciences des instituteurs. Cependant, le choc émotionnel provoqué par les incidences survenues à compter de la sixième année de sa mandature l'oblige à lâcher prise à sa onzième année en tant que secrétaire générale du SNEPPCI faisant échouer son plus grand projet qui d'ailleurs depuis sa démission en 1986 n'a pu être relancé par ses successeurs jusqu'au jour d'aujourd'hui. En bref, nous pourrions dire qu'Anne Allangba est une femme volontaire, déterminée car, elle a conduit le syndicat à un niveau jamais égalé.

Conclusion

Au terme de cette analyse, nous pourrions noter que la lutte syndicale d'Anne Allangba au sein du SNEPPCI reste remarquable. Par son leadership, elle mène plusieurs actions pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses collaborateurs. A ce titre, elle réorganise le SNEPPCI en lui créant un siège indépendant, en le dotant d'un insigne et de plusieurs moyens de fonctionnement. Opposée cependant à certaines valeurs syndicales prônées par l'UGTCI, Anne Allangba, durant ses onze années d'exercice syndicales au rang de secrétaire générale du SNEPPCI, va se heurter à plusieurs obstacles dans la réalisation de ses actions et projets. Critiquée et diffamée plus tard, elle sera poussée à mettre fin à son mandat en rendant sa démission en 1986. Toutefois, ses actions et ses réalisations au compte du SNEPPCI restent des éléments bâtisseurs de la constitution du syndicat jusqu'à nos jours.

Références bibliographiques

A- Sources orales

Nom et prénoms	Fonction	Lieu et date	Sujets abordés
Ecaré Cécile	Institutrice et compagnon de lutte d'Anne Alangba à la retraite	15 Mai 2019	A la cité des arts
DOUMBIA Salimata	Ex-Secrétaire Générale du SNEPPCI de 1998 à 2008	4 Avril 2019	Au siège du SNEPPCI sis à Marcory
Gnelou Paul	Ex-Secrétaire Général du SNEPPCI 2009-2018	8 Mai 2019	Au siège du syndicat sis à Marcory
Andjou ANDJOU	Actuel secrétaire général du SNEPPCI	8 mai 2019	Au siège du syndicat sis à Marcory

B- Bibliographique

ANONYME, 1972, « Enseignants, le Congrès des Souvenirs » *in Fraternité-Matin,* n°02299 du 13juillet 1972, p.9

COFFIE Joseph, 1977, *Histoire du syndicalisme ivoirien et l'organisation syndicale ivoirienne*, Abidjan, UGTCI, 31p.

COFFIE Joseph, 1974, Les délégués du personnel, conférence prononcée le 10 septembre 1974 à la Bourse du Travail à Abidjan, Conférences-débats, UGTCI, 20p.

DE YEDAGNE Honorat, 1986, « Vers une solution à la crise du syndicat », *In Fraternité-Matin*, du 10 septembre 1986, p 5.

DE YEDAGNE Honorat, 1987, « La maison des enseignants a-t-elle été surfacturée ? » *In Fraternité-Matin* du 29 mai 1987, p 23.

MOUSSA Dan et KOUMAN Honorine, 1987, « SNEPPCI », *In Fraternité-Matin*, du 20 mai, p.12.

PROTEAU Laurence, 1996, *Ecole et société en Côte d'Ivoire, les enjeux des luttes scolaires (1960-1994)*, Thèse du Doctorat de Sociologie, Université de Picardie, 688p.

PROTEAU Laurence, 2002, *Passions scolaire en Côte d'Ivoire : école, état et société*, Paris, Karthala.

SNEPPCI, *Catalogue d'activités*, 68p.

SPYROPOULOS Georges, 1971, *Le rôle des syndicats africains dans la construction nationale*, Genève, IIES.

YAPI Dominique, 2004, *Syndicalisme et monopartisme en Côte d'Ivoire de 1959 à 1990*, Thèse de 3ème cycle d'Histoire, Abidjan, Université de Cocody, 487p.

YAPI Dominique, 2016, *Syndicalisme et politique en Côte d'Ivoire de 1959 à 1999, Thèse de Doctorat Unique d'Histoire*, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, 800p.

La poétique du leadership féminin dans le roman africain contemporain : une lecture de *Le fils de-la-femme-mâle* de Maurice Bandaman

N'GUESSAN Edwige Olivia

Université Alassane Ouattara de Bouaké, UFR : Langues et Littérature, Département : Lettres Modernes, E-mail : nguessanolivia57@gmail.com, Tél : 0789635759
Auteur correspond : E-mail : nguessanolivia57@gmail.com, Tel : 0789635759
Article soumis le 23/05/2026 et accepté le 25/06/2026
Réf : 2COLRS-084

Résumé :
Dans les sociétés traditionnelles africaines, l'arène politique a longtemps été phallocratique, reléguant les femmes à un faible taux d'affirmation. Malgré sa perception de fragilité et de sensibilité, elle fait montre de courage et de détermination. Dans Le-fils-de-la-femme-mâle, les femmes offrent leur instinct à la protection de la dignité humaine, et ce, en contrariété au sens de prédation agressive et indifférente des hommes. Ainsi, la poétique romanesque de ce postulat social, inspire de dégager les canons esthétiques et les séquences structuralistes d'un tel état de dialectique social. Quelle originalité de création romanesque le leadership de la femme inspire-t-il ? Cette étude mobilise la sociocritique et la narratologie afin d'analyser à la fois l'immanence du texte et son ancrage dans les réalités sociales contemporaines. L'objectif est de montrer la contribution de la gent féminine dans la société contemporaine. L'étude a permis d'affirmer le rôle dynamique de la femme dans différents secteurs de la vie sociale.
Mots-clés : Leadership féminin, poétique, arène politique, phallocratique, émancipation.

The Poetics of Female Leadership in the Contemporary African Novel: A Reading of Maurice Bandaman's Le Fils de la femme-mâle

Abstract:
In traditional African societies, the political arena has long been phallocratic, relegating women to a low rate of self-affirmation. Despite her perceived fragility and sensitivity, she demonstrates courage and determination. In Le-fils-de-la-femme-mâle, women offer their instinct for the protection of human dignity, in opposition to the sense of aggressive and indifferent predation of men. Thus, the novelistic poetics of this social postulate inspires the identification of the aesthetic canons and structuralist sequences of such a state of social dialectic. What originality of novelistic creation does women's leadership inspire? This study mobilizes sociocriticism and narratology in order to analyze both the immanence of the text and its anchoring in contemporary social realities. The objective is to show the contribution of the female gender in contemporary society. The study has made it possible to affirm the dynamic role of women in different sectors of social life.
Key words: *Female leadership, poetics, political arena, phallocratic, emancipation.*

Introduction

La place de la femme dans la société africaine constitue, dans la littérature contemporaine, une question majeure éveillant les ardeurs des artistes de l'écriture romanesque. Longtemps reléguée au second plan au nom de codes traditionnels, la femme est largement exclue des sphères sociales, culturelles, politiques, et de décision, en général. Assignée aux tâches domestiques et enfermée dans des représentations stéréotypées, elle a évolué dans un système qui limitait son affirmation et sa capacité d'action.

Face à cet ordre de marginalisation systémique, hérité notamment des structures patriarcales et de traditions antiques, la littérature africaine contemporaine s'impose comme un espace de relecture critique et de réhabilitation. En s'inspirant des réalités du quotidien, elle met en lumière les luttes, les résistances et les stratégies d'émancipation, susceptibles d'affranchir la femme confrontée à plusieurs défis de la contemporanéité. Et ce, selon des procédés de camouflage propres à chaque écrivain, relatant une illusion référentielle vraisemblablement édifiante.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente réflexion, intitulée : « La poétique du leadership féminin dans le roman africain contemporain : une lecture de *Le fils de-la-femme-mâle* de Maurice Bandaman ». À travers une écriture magico-réaliste, Maurice Bandaman met en évidence le rôle déterminant des figures féminines dans les dynamiques de reconstruction sociale et de restauration de la paix. L'œuvre valorise, ainsi, une présence féminine agissante, capable d'infléchir le cours des événements et de participer pleinement à l'édification du tissu social.

Dès lors, l'intérêt de cette étude réside dans la nécessité de repenser l'image et la place de la femme dans les sociétés africaines contemporaines, où son accès à la parole, au pouvoir et au développement, a longtemps été entravé. L'atmosphère littéro-contemporaine établie suscite un certain nombre de questions : comment, à travers *Le fils de-la-femme-mâle*, Maurice Bandaman construit-il une poétique du leadership féminin dans un contexte socioculturel dominé par les normes patriarcales ? Quels sont les procédés esthétiques mobilisés par l'auteur pour construire une figure féminine forte ? Comment l'auteur parvient-il à superposer fiction et réalisme, de sorte à inscrire une idéologie de revalorisation de la condition féminine, comme l'insinuerait le concept du réalisme magique ?

L'objectif de ce travail est de montrer que, par la fiction romanesque et sa propension à l'idéalisation et à la sensibilité, les consciences peuvent être préparées à accepter l'émancipation de la femme et même son leadership. Le cas échéant, l'œuvre *Le fils de-la-femme-mâle* de Maurice Bandaman, proposant un personnage féminin à la croisée des chemins entre la tradition et la modernité, et rempli d'initiatives majeures, s'y prête.

Les enjeux de la réflexion, la problématique et la texture du corpus, nous induisent à recourir à la sociocritique[1] et à la narratologie[2].

L'étude s'articulera autour d'un plan tripartite : La femme africaine : un poids de la tradition et une ambiance contemporaine ; Les instances narratives ou techniques de narration pour l'expression du leadership de la femme dans l'œuvre ; L'inscription d'une idéologie déconstruisant l'image péjorative de la femme dans la société.

1. La femme africaine : un poids de la tradition et une ambiance contemporaine

Le premier axe de réflexion porte sur la peinture de l'ambiance traditionnelle et contemporaine relative à la représentation de la femme. Structuré en deux sous-points, le premier met en lumière la condition féminine dans la société traditionnelle. Le second, quant à lui, analyse les débats et les enjeux au sujet de la femme dans la société contemporaine moderne.

1.1. La femme dans la société traditionnelle

Parler de la femme de l'époque ancestrale revient à retracer l'histoire de la gent féminine dans la hiérarchie sociale traditionnelle où elle souffrait d'une discrimination sociale, familiale et éducative. Ainsi, son rôle, subordonné à l'homme, sous le joug de la tradition, se limitait, en général, aux travaux domestiques, à la survie de la transmission des valeurs morales et culturelles aux enfants. Cette société

[1] La sociocritique est une méthode d'analyse théorisée par C. Duchet (1979, p.16) qui définit la littérature comme « L'expression d'un social vécu par la médiation de l'écriture dont l'essence dévoile la double fonction consommatrice et productrice d'idéologies. Il s'agit d'installer le social au centre de l'activité critique et non à l'intérieur de celle-ci ». En d'autres termes, elle met en lumière les relations qu'entretient le texte avec la réalité sociale, puisque la société influence et oriente les productions littéraires, en général. D'où le sens de l'affirmation de L. Goldmann (1955, p.432) selon laquelle « une œuvre nez reçoit sa véritable signification que lorsqu'elle est intégrée à l'ensemble d'une vie et d'un comportement ».

[2] La narratologie, avec pour père fondateur Tzvetan Todorov, est une discipline fondée sur l'étude de toutes les composantes et mécanismes d'un récit. Elle permettra d'analyser les procédés narratifs utilisés par l'auteur pour l'idéalisation du leadership féminin.

faisait d'elle un être de soumission, qui subissait toutes les décisions et dont la prise de parole était limitée, voire impossible. Le chef de famille, c'est-à-dire l'homme, avait le monopole des décisions familiales et communautaires. Le protagoniste Porkédio, colonel de l'expédition militaire, dans *Le fils de la-femme-mâle*, exprime son mécontentement par un hurlement face à une vérité exposée par Bla YASSOUA, en ces mots : « Une femme qui parle à un homme sur ce ton ! N'est-ce pas un homme comme moi qui te baise ? Et sa pine est-elle en or ou c'est ton con qui est doré ? » (M. Bandaman, 1993, p.148). Ce ton d'autorité mêlé à une ardeur grossière ou, à tout le moins, osée, dont use Porkédio traduit l'inégalité systémique dans le mode d'expression des opinions, au gré des classes sexuelles en milieu traditionnel. Son propos laisse objecter l'hypothèse de la supériorité oppressive de l'homme, au détriment de la femme quasiment réduite au silence.

Un autre point non négligeable du système traditionnel est/était l'interdiction de la scolarisation des jeunes filles. Les parents optaient, en effet, pour l'éducation scolaire des jeunes garçons au détriment des jeunes filles qui étaient destinées au mariage, au foyer, aux tâches ménagères, aux travaux champêtres…La raison première tenait des conceptions physiques et psychiques qu'on se faisait de chaque genre, de façon inhérente à son capital social. Il en ressort que l'avenir et le progrès tant intellectuel que social de la jeune fille sont conditionnés par la volonté masculine. Ainsi, la femme apparait comme une citoyenne roturière, dénuée de privilège vitaux. Ce point de vue semble être partagé par l'historienne et philosophe E. Badinter (1980, p. 20) : « La femme pouvant être mère, on en déduit qu'elle devait l'être…et ne trouver son bonheur que dans la maternité ». Selon Elisabeth Badinter, l'espace et le bonheur de la femme africaine se résument au rôle de mère et de domestique. On comprend alors que la femme est seulement appréhendée sous son aspect biologique et aux fonctions sociales qui lui sont attachées. Cette idéologie est celle qui attribue à la femme l'identité exclusive de procréatrice et d'éducatrice. Sous ce rapport, la femme, en Afrique traditionnelle, est privée d'ambition sociale et de proactivité politique.

Sur la question, la colonisation, au sujet de la femme, a adopté une position ambivalente. Si, d'une part, elle a contribué à émanciper la femme en promouvant l'école pour les deux sexes, elle a, d'autre part, mis la femme en infériorité dans le sens de la législation matrimoniale où la colonisation fait de l'homme le chef de la femme.

L'avènement de la colonisation positionne l'homme comme responsable et image principale de la société. Ce que justifie d'ailleurs F. Sarr (2009, p. 87) : « C'est la colonisation qui a exclu les femmes du pouvoir. La présentation stipulant que la femme devait se soumettre à l'ordre coloniale et à son mari lui enlevait tout droit de représentation ». La politique coloniale, en complicité avec ses alliés destructeurs dont la religion, a détérioré le statut de la femme par l'installation et l'imposition d'une société patriarcale. La femme est ainsi dépouillée de toutes ses prérogatives sociales et presque mises en service militaire par l'homme. Autrement, on assiste, ici, à la dialectique du maître et de l'esclave comme Hegel (1807) le démontrait dans *La phénoménologie de l'Esprit*.

En somme, la tradition et le système patriarcal classent la femme en général, et, particulièrement, la femme africaine, dans le domaine domestique et dont sa classification reste aujourd'hui encore ambigüe.

1.2. Le débat contemporain au sujet de la femme

Dans les sociétés africaines contemporaines, le rôle de la femme est l'objet de nombreuses revendications et réflexions. Malgré l'évolution des mentalités observées dans la scolarisation des jeunes filles et l'accès progressif de certaines femmes à des postes administratifs, leur présence dans les sphères de décision politique reste encore limitée. Par ailleurs, les inégalités de genre, les violences, les discriminations, continuent de freiner leur participation aux activités sociale, politique et culturelle. Ce débat d'actualité est alimenté par les gouvernements, les ONG, les organisations de défense des

droits de l'Homme qui proposent des initiatives pour la remise en cause des structures patriarcales, la lutte pour l'égalité et l'émergence des figures féminines.

La femme africaine subit à cette époque dite contemporaine diverses formes de domination fondées sur la suprématie masculine. Cependant, même si certaines formes de dominations subies par la femme restent encore à l'état latent, il faut, tout de même, reconnaitre que le statut social de la femme se trouve être fortement amélioré. Aujourd'hui, au XXIème siècle, aucun secteur d'activité ne lui est interdit : l'enseignement supérieure, l'armée, l'éducation nationale, la politique, les affaires commerciales. Toutefois, le travail reste permanent et continue. Le point suivant analysera la manifestation de l'expression du leadership de la femme dans l'œuvre.

2. Les instances narratives ou techniques de narration pour l'expression du leadership de la femme dans l'œuvre

Ce point se veut une étude justifiant que Maurice Bandaman mobilise plusieurs stratégies narratives dans l'œuvre et qui font preuve de la participation de la femme à l'émergence sociopolitique, concourant à la libération du peuple. G. Genette (1972, p. 72) souligne bien, à cet effet, que « le récit ne se réduit pas à l'histoire racontée, mais dépend fondamentalement des modalités de sa narration ». Les procédés narratifs utilisés dans un récit sont donc essentiels pour sa compréhension globale.

2.1. Le profil diégético combatif du personnage Bla YASSOUA

L'ensemble des caractéristiques du personnage Bla YASSOUA, figure centrale du leadership dans l'univers du récit, justifie pleinement son qualificatif de personnage combatif. Se présentant, dans l'œuvre, comme anticonformiste et chef de file du mouvement des femmes d'Awuinklo, elle est l'incarnation de la lutte, de la résistance, du courage et de la détermination. Introduit dans le récit et présentée par l'auteur comme un personnage extraordinaire, du fait de sa sublime « Beauté qu'aucun peintre ne saura représenter, qu'aucun poète ne saura chanter » (M. Bandaman, 1993, p.125), Bla YASSOUA marque le récit de par son rôle de guerrière. Elle gravit les échelons sans crainte et prend des initiatives en tant que guide incarné du sexe féminin, en vue de donner prise à la révolution sociale. Informée aussitôt de l'arrestation de tous les hommes, Bla YASSOUA lance un appel décisif aux femmes à se réveiller de leur silence pour la lutte libératrice. Pour ce faire, elle pose la toute première action en se positionnant en avant, pour la sensibilisation à la création d'une armée déchainée et dévouée :

> Bla YASSOUA ! Cette femme au nom de guerrière.
>
> Cette femme-nagînî noua son pagne autour de sa taille, se frotta de kaolin les bras et le visage, assembla son abondante chevelure en quatre grandes touffes séparées par des raies d'or, entre dans les demeures, éveilla les autres femmes, chanta le nom de tous les hommes arrêtés, parcourut les rues, surgit dans les marchés, rassembla les femmes, entra en transe, parla, cria, frappant le sol des pieds, frémissante. (M. Bandaman, 1993, p. 144).

Son désir de libération passe par des phases essentielles. Les syntagmes verbaux « Noua son pagne », « se frotta de kaolin », « assembla son abondante chevelure », sont des phrases associées aux verbes d'action à valeur combatif, montrant, avec précision, le début de la révolte. Ici, le passé simple de l'indicatif, en plus d'insinuer la spontanéité des gestes de Bla YASSOUA, expose éloquemment l'enchainement des actions titanesques de l'héroïne, imprimant au récit une animation des plus invraisemblables. Tant il est vrai que le roman, en tant qu'expression générique, est l'animation vraisemblable et invraisemblable d'un fait banal du quotidien. Le personnage de Bla YASSOUA, tout couvert de Kaolin[3], traverse le village par son cri de détresse fusionné à son courage.

[3] Le kaolin est une substance blanche faite d'argile séchée au feu qui représente, dans la culture Akan, précisément chez les baoulé, un symbole du sacré, de la pureté et de la protection spirituelle.

Dans le cas précis, l'utilisation du kaolin par l'amazone Bla YASSOUA, a un autre sens, celui d'un langage non verbal, d'un signe codé, cerné et décerné par les femmes. C'est le langage de la mobilisation instante et urgente. Le pagne qu'elle noue à la hanche est assorti de ce décor corporel. Cet appel est immédiatement compris : « Quand elle se tut pour reprendre haleine, des colonnes de femmes, longues, grouillantes, denses, s'étaient déjà dressées dans les rues, prêtes pour l'action » (M. Bandaman, 1993, p. 144). Parvenue à convaincre et à mobiliser toutes les femmes à épouser son initiative en se mettant en action pour la cause masculine, l'énonciation de son ras-le-bol et de sa position finale, au regard de la réalité constatée, trouve tout son sens : « Eh bien, ça doit finir ces jours tristes et froids ! Nos hommes doivent tous nous revenir ! hurla Bla YASSOUA » (M. Bandaman, 1993, p. 144). Sa conviction et son assurance dans la parole marque le point de départ d'une mission qui ne peut laisser en marge aucune femme. Ces femmes dirigées par Bla YASSOUA, dont le sens littéral en langue baoulé[4] est "Femme-Garçon", vont combattre avec véhémence, détermination et courage pour le triomphe de la liberté. Aspirant au même idéal, elles agissent en synergie :

> Elles allaient, les femmes, les pas furieux, les poitrines belles, riant sous le rayon du soleil (…). Elles marchaient ces femmes, amoureuses folles de leurs hommes, de leurs enfants, de leurs frères, (…). Leurs seins aux bouts dressés telles des flèches (…). Elles marchaient, ces femmes, infatigables, défiant le feu et bravant les flammes (M. Bandaman, 1993, p. 144-145).

Ce fragment du récit marqué par l'imparfait de l'indicatif montre toute la détermination de la gente féminine qui n'entendaient pas lâcher prise. Autant dire que cet éveil féminin inspire le souvenir d'une mythologie, en l'occurrence le mythe de Mae. Tout naturellement, les deux récits ont en commun d'être ancrés dans l'imaginaire et le sacré. Toutefois, tandis que le mythe de Mae évoque la révolte des femmes contre les hommes, Bla YASSOUA, dans *Le fils de-la-femme-mâle*, organise plutôt les femmes à se solidariser des hommes en difficulté. Devant la classe dirigeante dictatoriale, elles avancent sans recul, prêtes à « Mourir pour sauver leurs maris, leurs fils et leur frères » (p. 144,) déportés sur l'île pour avoir répandu les enseignements de Awlimba et dénoncé les abus du pouvoir en place dirigé par le sadique roi Aganimo. Ainsi, le narrateur/conteur utilise une figure de comparaison pour assimiler les « seins » des guerrières à des « flèches », armes terribles et puissantes de lutte traduisant l'audace et l'abnégation des femmes qui rêvent que du changement de leur société.

De plus, Bla YASSOUA pose une action d'héroïne et de figure emblématique à l'exemple de la reine Pokou de la légende Baoulé. À la stupéfaction de tous, et face à la demande de l'océan nourricier, qui se dressa au-dessus des vagues, réclamant un enfant comme sacrifice rituel d'accès, Bla YASSOUA fait naître sur place un prématuré de sept mois : « L'enfant sortit d'entre les cuisses dorées de sa mère. Bla brandit le nouveau-né, le montra au ciel et le lança entre les mains de Mami-Watta » (M. Bandaman, 1993, p. 147). Offrir son unique fils pour la liberté d'une nation et la sauvegarde des générations futures est un acte sacrificiel de bravoure qui témoigne de l'amour et d'une véritable aspiration à la purification de la société souillée par les dévastateurs. Bien à propos, la civilisation négro-africaine est, entre autres, une tradition de purification et de sanctification par le sacrifice. On en déduit que cette civilisation est à cheval entre le réel et l'irréel, tout comme le « Le fils de-la-femme-mâle » se trouve être à cheval entre la vraisemblance (roman et conte) et l'invraisemblance (mythe). L'enjeu en étant de purifier et d'affranchir les mentalités.

Les femmes, assoiffées du désir de rencontrer leurs hommes, leurs fils et leurs frères, ne se laissent pas intimider par les bombardements des forces de l'ordre. Elles « Forcèrent la porte de l'enceinte de la prison et y pénétrèrent en hurlant » (M. Bandaman, 1993, p. 147). Le mouvement physique du corps, accompagné par leur voix de résistance, appelle à la victoire. Dans l'élan de liberté et de restauration de la vie de tous les hommes de la communauté, Bla YASSOUA se fait martyre,

[4] Le baoulé est une langue parlée par l'un des plus grands peuples de Côte d'Ivoire, appartenant au groupe akan.

combattant aux côtés des autres femmes jusqu'à son dernier souffle où elle s'offre en sacrifice en échange de la libération du sexe masculin. Laquelle liberté dont devrait jouir chaque société :

> On fit dresser un poteau contre lequel, on ligota Bla YASSOUA, les pieds à quatre mètres du sol puis un tas de bûches (…). Des dizaines de litres d'essence furent répandus sur le corps de Bla et sur les bûches. Les femmes hurlaient, les unes se suicidaient en cognant leur tête contre des rochers, les autres allaient se noyer dans la mer (…), impuissantes, à la mort de leur sœur (M. Bandaman, 1993, p.152).

L'assassinat tragique de Bla YASSOUA, suivi de celui des protagonistes, révèle l'impact émotionnel et collectif de sa mort. Elle n'est pas qu'une victime de l'ordre d'une singularité particulière, mais plutôt, elle incarne toute une communauté féminine touchée par l'injustice. Sa mort engendre ainsi une douleur profonde puisqu'elle est image d'espoir. Bla YASSOUA meurt pour son peuple et plus précisément pour la gent masculine. Sa mort est le symbole de la libération et illustre les traces de son leadership exalté dans/par la narration. En dehors de ces éléments précités qui contribuent à l'expression du leadership féminin, le chronotope apparaît comme cadre dynamique au sein duquel se déploient les manifestions des actions féminines.

2.2. Le temps et l'espace comme cadres dynamiques de l'action féminine.

Le cadre spatio-temporel est un élément essentiel dans la création de « l'effet du réel » dans toute œuvre littéraire. Tandis que les repères du temps organisent la progression de l'intrigue, les différents espaces matériels où se déplacent et agissent les personnages tels que le village, la ville, la brousse, les pays, l'île carcérale, la mer etc., structurent le récit. Cette organisation du temps et de l'espace offre, à partir des descriptions, une image du lieu d'accomplissement et de l'évolution des actions des personnages, en général et de la gente féminine, en particulier.

Chez Maurice Bandaman, le chronotope fonctionne comme une donnée narratologique qui a le propre d'allier réalisme et irréalisme, matérialité et mystère. Ainsi, l'espace et le temps, dans l'œuvre, tels que présentés, sont à l'image des personnages qu'ils déterminent. En l'occurrence, Awlimba Tankan et Bla YASSOUA, deux êtres fusionnés en un même être, ont l'apanage de concilier réalité et mystère, naturalisme et initiation.

L'itinéraire temporel d'Awlimba Tankan peut être attribué à Bla YASSOUA puisqu'elle apparait comme une facette symbolique de celui-ci. Le climat qui détermine le personnage leader Bla YASSOUA est un temps initiatique caractérisé par son évolution, ses expériences et ses exploits. L'auteur nous montre le passage d'un état initial où la femme demeurait encore confinée sans aucun mouvement de révolte immédiat avant sa transformation en un personnage révolutionnaire comme on peut le constater dans cet extrait : « Quelle atrocité ! (…) s'indigna Bla YASSOUA. Il y a trop de choses à faire pour donner à la terre un visage sain. Je ne suis malheureusement pas préparée à affronter toutes ces horreurs […] Eh bien, ça doit finir ces jours tristes et froids ! » (M. Bandaman, 1993, p.141 et 144). Le comportement de la femme-mâle dans l'œuvre illustre un temps social bouleversé par la crise des valeurs où les repères traditionnels semblent mis en contradiction au contact de la modernité, ce qui justifie l'acte de la femme mâle.

Aussi, la prolepse implicite fait office de procédé temporel qui anticipe et prépare la mentalité du lecteur sur les conditions extraordinaires qui feront naître Awlimba Tankan III lors de la traversée des femmes : « La femme-mâle voulut user de sa puissance pour dresser un pont magique (…), mais elle se ravisa et se mit à caresser son ventre où roupillait un enfant vieux de sept mois (…). L'enfant sortit d'entre les cuisses dorées de sa mère » (M. Bandaman, 1993, p. 147). Portant, en effet, un enfant prématuré de sept mois, elle anticipe sur sa naissance pour obtenir la clémence de l'océan à céder le passage pour la suite de la mission libératrice. Ici, du temps présent, nous passons à un temps futur où Bla YASSOUA, qui, normalement, devrait accoucher dans un futur proche, procède à une naissance immédiate sous la condition imposée par Mami-Watta.

Dans l'univers romanesque de Maurice Bandaman, l'espace constitue une donnée vivante à la manifestation du leadership féminin. L'espace dans l'œuvre oscille entre lieu réaliste et monde souterrain ou encore mythique. Il se situe dans un monde réaliste et un autre livré au royaume de l'imaginaire comme pourrait le dire G. Bachelard (1972, p.1). Dans leur marche vers la libération, les femmes font face à un nouveau monde, celui habité par la reine des océans : « Une fumée épaisse couvrit la surface de l'océan, puis une lumière blanche balaya la fumée et, se dressant au-dessus des vagues, une femme dont la beauté n'a d'égale que la beauté elle-même. Elle secoua son abondante chevelure, (…), puis dit : C'est moi Mami-Watta, reine des océans » (M. Bandaman, 1993, p.146). Le bouleversement ou, encore, le renversement de monde symbolise le courage des femmes qui ne reculent devant aucun danger, ainsi que la grandeur de cet être extraordinaire, connu dans les sociétés africaines comme une divinité ambivalente. Elles s'insèrent, au contraire, à ce nouveau monde, échangent et trouvent des alternatives possibles pour une continuité du combat. Surprise par leur attitude, la reine des eaux questionne les femmes : « Vous êtes encore là ? cria-t-elle. Vous tenez donc beaucoup à vos hommes » (M. Bandaman, 1993, p.147). Ce questionnement loin d'être inopportun, traduit une résilience remarquable et une détermination inébranlable de la gent féminine, révélant son engagement constant dans la lutte pour la libération des hommes.

Par ailleurs, l'île constitue un espace qui rend dynamique le récit en faisant naitre la révolte, la prise de conscience, le drame et le triomphe des femmes devant l'injustice subie par les hommes. Cet endroit où furent déportés les hommes représente un espace clos et conflictuel, symbolisant le lieu d'affrontement entre soldats républicains et les femmes :

> Les femmes étalèrent leurs cocotiers sur la mer puis, en file, elles traversèrent la bande d'eau qui séparait la terre ferme de l'île carcérale pendant que des avions et des navires militaires venaient larguer des soldats. Ils se dressèrent sur le passage de nos marcheuses et hurlèrent (M. Bandaman, 1993, p.148).

De par son éloignement du reste du monde, l'île représente, à la fois, un espace d'enfermement, d'oppression politique, de violence, de domination et, surtout, de transformation. Les indices textuels « prison » (p.141), « les prisonniers » (p.149), « échine courbée » (p.149), renvoient au lexique de la souffrance qui traduit la privation des droits des captifs, contestée par la gente féminine. Les femmes ne restent pas passives devant l'injustice du pouvoir ; elles se lèvent en devenant des actrices premières du changement social : « Les femmes foncèrent la porte de l'enceinte de la prison et y pénétrèrent en hurlant » (M. Bandaman, 1993, p.148). Le syntagme verbal foncèrent la porte relève d'une agressivité sans pareil, et, selon toute vraisemblance, n'est pas censé être l'œuvre d'une femme ou des femmes, créature de nature fragile et douce. Cependant, si le narrateur en prend acte, c'est certainement pour traduire le temps du ras-bol, marque la révolution naissante.

La temporalité et la spatialité sont des procédés participant fortement à l'expression du leadership féminin. Ce cadre spatio-temporel traduit l'affirmation, le dynamisme, l'engouement, l'efficacité et l'émergence de la gent féminine pour la transformation de la société sous le règne du roi Aganimo. L'analyse suivant porte sur l'influence et l'autorité des protagonistes féminins sur les autres personnages.

2.3 Pouvoir d'influence et autorité des protagonistes féminins sur les autres personnages

Bla YASSOUA, figure principale du leadership féminin, influencera, de par sa parole et sa détermination, les autres femmes à la révolte et au combat pour la quête de liberté. Ses actions menées avec conviction et courage pénètrent très rapidement le cœur de ses associées et résonnent en eux comme une force de réveil et de mise en mouvement : « Quand elle se tut pour reprendre haleine, des colonnes de femmes, longues, grouillantes, denses, s'étaient déjà dressées dans les rues, prêtes pour l'action, décidées à mourir pour sauver leurs maris, leurs fils, leurs frères » (M. Bandaman, 1993, p.144). Le soulèvement des femmes et leur adhésion à la pensée de la femme mâle démontrent la grande influence de son discours transformateur sur les mentalités du reste du monde. C'est-à-dire,

celle des femmes qui se reconnaissent maintenant en elle en abandonnant leur stéréotype de vulnérabilité pour se faire actrices d'une lutte collective.

Une fois formé à la résistance, enfin, le mouvement de libération des femmes suscite une grande influence sur la gent masculine, assoiffée de liberté et de paix. Les femmes deviennent pour eux, l'unique alternative pour parvenir au bonheur et sortir des griffes du roi dictateur. Leurs affirmations au cœur du combat revendicatif désorientent le regard des hommes sur elles : « Les femmes ouvraient les cellules, libéraient les hommes dont l'échine avait déjà été courbée par l'injustice et l'arbitraire. En quelques minutes, les prisons se vidèrent et les hommes, ébahis regardaient les maîtresses de l'œuvre » (M. Bandaman, 1993, p.149). Ils sont plus qu'étonnés de telles actions venant de la classe marginalisée en raison de sa faiblesse génétique, tatouée à son image. Ce pouvoir d'influence impose, donc, le respect de la gente féminine et un recul devant sa personnalité.

3. La valorisation idéologique et culturelle dans l'œuvre

La poétique du leadership féminin, mise en évidence dans le roman de Maurice Bandaman, de manière implicite, recouvre une vérité sociale, culturelle et politique. À partir de ce texte narratif, l'onomastique apparait comme un élément significatif de la reconstruction de l'image de la femme et de la culture africaine. L'auteur démystifie aussi la primauté accordée à l'appartenance sexuelle et ouvre une brèche sur la nouvelle perception du rôle de la femme dans la société.

3.1. La logique de l'onomastique dans la narration

Le nom du leader féminin (anthroponymie) et des espaces (toponymie) dans l'œuvre recouvre une panoplie de significations participant à l'affirmation d'une identité féminine et culturelle solide qui requiert une attention particulière. R. Barthes (1974, p. 34) écrit à cet effet : « Un nom propre doit toujours être interrogé soigneusement, car le nom propre est, si l'on veut dire, le prince des signifiants ; ses connotations sont riches, sociales et symboliques ». Ainsi, le narratologue et structuraliste français fait remarquer que chaque nom a un sens précis qui mérite d'être analysé pour faire ressortir sa valeur sociale ou diégétique. L'étude des noms propres et des autres dénominations faites par l'auteur jouent un rôle primordial comme soutient C. Grivel (1973, p.135) : « Le nom propre comme tous les éléments du livre, remplit un double usage : sur l'une de ses faces, il signifie la fiction, sur l'autre il signifie la vérité de la fiction ». Ainsi, Maurice Bandaman crée des noms en se servant d'une pléthore d'artifices sociologiques et philosophiques baoulé qu'il adapte aux personnages et aux espaces, comme pour justifier le statut, le sens, le comportement et le rôle de ces êtres et de ces lieux établis.

Dans le roman, le nom « Bla YASSOUA » dissimule un sens particulier. Nom composite, qu'on pourrait qualifier d'oxymore baoulé, « Bla YASSOUA » combine deux substantifs à savoir « Bla » qui signifie « femme » et « YASSOUA » : « garçon ». Ce qui désigne littéralement « femme garçon » ou encore « femme-mâle ». Dans les sociétés africaines, ce pseudonyme est attribué, le plus souvent, aux personnes féminines qui dégagent des traits physiques ou des caractères masculins. La fusion de ces deux genres, explique la double fonction que peut avoir la femme au-delà de son titre de mère et de gardienne du foyer. Cette double fonctionnalité de la femme fait d'elle une nouvelle créature, différente de celle connue dans la société traditionnelle. Ici, la femme assemble force, douceur, dynamisme et capacité pour écraser le régime du roi de l'or et faire naître « l'amour et l'espérance dans tous les cœurs » (M. Bandaman, 1993, p. 140). Femme androgyne, cueillie dans le passé pour le présent, Bla YASSOUA comme son nom l'indique est un personnage mythique, aux aspects et pouvoirs magiques qui lutte au côté de son époux Awlimba Tankan II pour la restauration de la paix.

Les noms de villages « Awuinklo » et « Srankoungba », recouvrent des significations pertinentes. « Awuinklo », en langue baoulé, signifie « village du non partage ». « Awuin » est le qualificatif de ceux qui ne partagent jamais ce qu'ils ont, mais qui attendent toujours de recevoir les dons des autres, et « kro » est une lexie utilisée pour la terminaison du nom de la plupart des villages et villes baoulé.

Le nom dudit village traduit le comportement des habitants et, surtout, de son chef d'État usant de violence, d'oppression et de haine et d'autres crimes odieux comme système de gouvernance. C'est donc un village de désordre où la solidarité n'est pas pratiquée. Chacun vit avec ses propres moyens sans entraide ni compassion pour les plus démunies. C'est pour ce monde triste qui part en ruine que les femmes luttent.

« Srankoungba », quant à lui, signifie en baoulé « homme unique » ou « peuple uni ». Après de multiples années de souffrance et de misère, les peuples de la savane et de la forêt quittent l'arène du pouvoir dictatorial pour s'installer dans un nouveau monde, baptisé de peuple uni, pour indiquer la culture de la fraternité, de l'harmonie, de la joie sur cet espace.

L'étude de ces noms révèle le caractère mystérieux du personnage Bla YASSOUA, fusionnant deux êtres en un seul dans le récit et l'ancrage de l'espace dans la réalité. En valorisant la culture africaine, en général, et la culture ivoirienne, en particulier, par la dominante du lexique baoulé, Maurice Bandaman étale la force et la capacité physique, morale, psychologique de la femme à participer au développement de son pays par sa prise de parole et son engagement dans un monde en perpétuelle crise et en manque de liberté. C'est ce que corrobore la toponymie des villages.

3.2. La démystification de la priorité accordée à l'appartenance sexuelle

Le mythe de l'infériorité de la femme resté sous couvert est déconstruit dans le récit, dévoilant ainsi le mystère autrefois implanté par l'entreprise patriarcale pour l'assujettissement de la gent féminine. Devant le pouvoir du chef de l'État du pays de l'or, les hommes sont impuissants et sans autorité. Seules les femmes parviennent à se dresser contre ce système tyrannique : « Sale individu ! Laissez-nous libérer nos hommes ! Puis elle lui cracha encore au visage […]. Les femmes foncèrent la porte de l'enceinte de la prison et y pénétrèrent » (M. Bandaman, 1993, p.148). Les hommes, face à cette situation, dépendent des femmes qui se montrent comme ayant les mêmes forces de résistance qu'eux.

Dans les sociétés traditionnelles africaines, la hiérarchisation des sexes accordant aux hommes une responsabilité plus large et, aux femmes, un accès limité, longtemps admise, est remise en cause par l'auteur. Il justifie, par la trajectoire du leader féminin, Bla YASSOUA, qui oriente une collectivité en fond stratège, que la capacité de gestion sociale, politique, économique, culturelle d'un individu ne se limite pas à son appartenance sexuelle mais, plutôt, à son savoir-faire et savoir-être : « J'ai à reconduire mes sœurs et leur mari d'où nous sommes venues ; j'ai à détruire toutes les prisons du monde ; j'ai à éteindre toutes les guerres qui ravagent la terre » (M. Bandaman, 1993, p.150). L'énumération phrastique des actions de l'héroïne, représentante des femmes, illustre le potentiel de la femme, capable d'assurer plusieurs responsabilités avec efficacité et brio. Cet exemple traduit les grandes charges que porte la femme en société traditionnelle et moderne.

L'environnement est la principale cause de distinction, de limite, d'infériorité et d'exclusion de la femme dans la société à causes des attributs qu'on lui assigne. Ainsi, Maurice Bandaman, par la valorisation du leadership féminin, énonce que l'appartenance sexuelle ne peut être une contrainte à la réalisation d'une action.

3.3. Perception du rôle féminin : mise en confiance et sensibilisation aux capacités.

L'auteur propose une image renouvelée de la femme et sensibilise à une prise de conscience de ses potentialités. Être au même titre d'égalité que l'homme, la femme a le pouvoir et la capacité de penser, de créer, d'agir, de restaurer, de combattre, de même que le sexe opposé. Son rôle n'est plus cantonné aux activités jugées de féminines, donc de bas niveau par la conscience masculine. Dans cet élan de revalorisation, les femmes font un dépassement de frontières ; elles sortent de leur zone de confort pour affirmer leur indispensabilité dans la société et pour le monde entier : « Voyez comme elles arrachent chacune quatre cocotiers aussi aisément […] ! Et les voilà qui tirent et traînent derrière

elle ces cocotiers qu'elles étalent sur la mer ». (M. Bandaman, 1993, p.146). Cet acte inimaginable, réalisé par les femmes, à travers cette hyperbole, démontre une fois de plus la force exceptionnelle dont use la femme pour l'accomplissement des actions.

Aussi, l'écrivain souligne un autre aspect relatif à l'initialisation de la pensée des hommes au sujet de femme, qui n'est plus cet objet de divertissement, mais une arme vivante au service de sa communauté. Ce changement du regard masculin est perceptible dans les propos admiratifs tenus par les hommes : « Nos femmes et non sœurs ! dirent-ils. Nous n'avons pas de voix pour les complimenter. Et nous qui pensions qu'elles ne savaient que se quereller, râler, gémir et mordre dans nos poitrines quand nous les pressons entre nos bras » (M. Bandaman, 1993, p. 149). Des discours laudatifs qui témoignent de la grande reconnaissance avérée que les hommes éprouvent pour leurs épouses et sœurs. La gent féminine, en somme, doit prendre conscience de cette valeur intrinsèque en faisant fi de son apparence vulnérable et de tous les stéréotypes ancrés dans sa mentalité.

Conclusion

Au terme de cette réflexion sur la poétique du leadership féminin, il ressort que Maurice Kouakou Bandaman, à travers son œuvre *Le fils de-la-femme-mâle,* a su mettre en évidence la forte participation des femmes comme actrices principales de transformation et d'émergence dans la sphère sociale. À partir des stratégies narratives à savoir le profil diégético-combatif de son personnage principal féminin Bla YASSOUA, de l'espace et du temps, l'auteur crée un monde situé entre réalisme et mystère, dans lequel évoluent les actions révolutionnaires des femmes pour l'obtention de la liberté de la nation sous la gouvernance du maître des sorciers, des marabouts et des archevêques, Aganimo. L'étude de cette œuvre a conduit aux résultats suivants :

- Le succès des techniques du roman à l'échelle de la fictionnalisation du leadership de la femme.
- La femme et le roman ont en commun la sensibilité et l'attachement à la vie.
- Qu'il n'y a pas de développement social sans promotion du genre tout autant qu'il n'y a pas d'intellectualisme affranchi sans création romanesque
- Toute société où la femme a un rôle visible ou substantiel est une société romanesque engagée et puissante.

On retient alors que la sociocritique et la narratologie se sont avérées idoines pour le traitement de la problématique manifeste dans le sondage de la contemporanéité en lien avec les techniques d'écritures pratiquées par les auteurs. Ce faisant, l'œuvre déconstruit tous les stéréotypes au sujet de la femme et dé-marginalise le regard porté sur elle. Le leadership féminin apparaît comme une reconstruction de l'image et de la place accordées à la femme et un levier essentiel de combat pour la liberté. Ce travail portant sur la poétique du leadership féminin se veut une contribution sur la question du genre.

Références bibliographiques

BADINTER Elisabeth, 1980, *L'Amour en plus : Histoire de l'amour maternel*, Paris, Flammarion.

BACHELARD Gaston, 1972, *Poétique de l'espace*, Paris, Presses Universitaires de France.

BANDAMAN Maurice, 1993, *Le Fils de-la-femme-mâle*, Paris, L'Harmattan.

BARTHES Roland, 1974, « Analyse textuelle d'un conte d'Edgar Poe », in Claude Chabrol, *Sémiotique narrative et textuelle*, Paris, Larousse, p. 29-54.

DUCHET Claude, 1979, *Sociocritique*, Paris, Fernand-Nathan.

GENETTE Gérard, 1972, « Discours du récit. Essai de méthode », in *Figures III*, Paris, Seuil, coll. « Poétique ».

GOLDMANN Lucien, 1955, « Le Dieu caché », Paris, Gallimard, p.1-432.

GRIVEL Charles, 1973, *Production de l'intérêt romanesque. Un état du texte (1870-1880). Un essai de constitution de sa théorie*, Paris, La Haye, Ed. Mouton.

HEGEL Friedrich, 1807, *La phénoménologie de l'Esprit*, (Trad. de Marc Géraud, M. Gérard, Trad.), Paris, L'Harmattan.

ROGER Jérôme, 1997, *La Critique littéraire*, Paris, Dunod.

SARR Fatou, 2009, « Féminisme en Afrique occidentale ? Prise de conscience et luttes politiques et sociales ». *Vents d'Est, vents d'Ouest*, édité par Christine Verschuur, Graduate Institute Publications, https://doi.org/10.4000/books.iheid.6308, pp. 80-100.

De la résilience rationnelle à l'affirmation du leadership féminin en Afrique

Zolou Goman Jackie Élise DIOMANDÉ

Université Peleforo GON COULIBALY, Côte D'Ivoire,
Auteur correspondant : Zolou Goman Jackie Élise DIOMANDÉ
E-mail : elise.jackie@yahoo.fr
Tel : 0778966348
Article soumis le 12/06/2026 et accepté le 27/06/2026
Réf : 2COLRS-097

Résumé :
Bien que le leadership féminin soit historiquement enraciné dans la tradition africaine précoloniale, le pouvoir public contemporain en Afrique demeure marqué par des structures patriarcales limitantes. L'objectif de cette étude est de montrer que c'est par des combats farouches et rationnels que les femmes africaines peuvent parvenir au leadership en famille comme dans la société. Cette recherche qui s'appuie sur la méthodologie qui permettra d'atteindre cet objectif se prête comme étant analytico-critique, s'articule autour de trois hypothèses majeures constituant les parties de l'étude. En somme, les résultats prouvent que l'accès des femmes aux responsabilités, tant familiales que sociales, est le fruit de combats intellectuels sans complaisance. La résilience rationnelle apparaît ainsi comme la démarche stratégique permettant de transcender les obstacles culturels et politiques. À travers cette démarche, la femme africaine ne saurait subir plus le pouvoir mais le redéfinirait, assurant une mutation profonde vers une modernité équilibrée.
Mots-clés : Résilience rationnelle, femme africaine, leadership, tradition africaine, Afrique

From rational resilience to the assertion of women's leadership in Africa

Abstract:
Although women's leadership is historically rooted in pre-colonial African tradition, contemporary public power in Africa remains characterized by restrictive patriarchal structures. The objective of this study is to make obvious that it is through relentless and rational struggles that African women are able to attain leadership roles, both within the family and in society. This research, which draws on a methodology designed to achieve this aim, is intended to be analytical and critical; it is structured around three main hypotheses which form the different sections of the study. In short, the findings demonstrate that women's access to positions of responsibility, both in the family and in society, is the result of inflexible intellectual struggles. Rational resilience thus emerges as the strategic approach enabling women to overcome cultural and political obstacles. Through this approach, African women would no longer merely submit to power, but would redefine it, ensuring a profound transformation towards a balanced modernity.
Keywords: *Rational resilience, African women, leadership, African tradition, Africa*

Introduction

L'idée de leadership fait partie de la nature humaine. Elle n'est pas l'apanage d'une catégorie d'individu ou réservée à un genre humain. Cependant, le constat est que dans la plupart des sociétés et surtout celles des africains, les femmes rencontrent des difficultés dans l'affirmation de leur leadership. Cela est souvent causé par des pesanteurs culturelles et religieuses. L'on assiste à une catégorisation de la société et des oppositions entre un leadership de domination et un leadership féminin. Pourtant, il importe de savoir qu'avec les mutations dans les sociétés, les catégories sociales sont appelées à changer, car tous (homme et femme) sont des êtres de liberté. Cette dernière est une quête, une conquête et une reconquête dans l'existence humaine. Dans cette perspective, va naître chez la femme africaine « la volonté d'émancipation et de révolte » (C. Le Quellec Cottier et al., 2022, p. 429.) Cela va pousser les femmes africaines à « *la déconstruction des stéréotypes féminins et à la dénonciation de l'hégémonie patriarcale en vigueur* » (C. Le Quellec Cottier et al., 2022, p. 430) dans les sociétés africaines. Elles ont pour objectif de mettre fin au processus de silençassions et de remettre en cause, et surtout à dénoncer, à refuser les catégories sociales, dans le but d'inverser ou de renverser

l'ordre établi, qui les excluait, dans les instances de décision. Dès lors, les femmes africaines vont utiliser des voies et moyens comme le fait de se constituer en associations leur permettant de sortir du silence afin de s'affirmer en tant que sujets individuels et collectifs dans un ensemble de dispositions, d'institutions, de groupes. Ce qui favorisera l'amélioration des normes établies qui ne sont pas immuables et qui créent les conditions d'accès des femmes africaines à l'autonomie, à la liberté et au respect de l'altérité. Partant, comment montrer que c'est en faisant preuve de résilience que l'affirmation du leadership féminin est rendue possible en Afrique ? Notre objectif est de montrer que c'est par des combats farouches et rationnels que les femmes africaines peuvent parvenir au leadership en famille comme dans la société.

Pour atteindre cet objectif, il nous est apparu impérieux d'opter pour une méthode à la fois analytique et critique. La méthode analytique permet de saisir le sens du leadership féminin et la manière dont il est perçu dans les sociétés africaines traditionnelles et contemporaines profondément phallocratique. Elle montre par explication les causes de la faible participation ou représentation des femmes dans certaines instances de décision, telle que le domaine politique, où se décide l'avenir de la société. Sa particularité est d'amener à comprendre les origines des problèmes et de proposer des solutions afin de parvenir à des résultats concrets. Quant à la méthode critique, elle permet de déconstruire cet ordre phallocratique afin que les sociétés africaines soient plus ouvertes à l'idée de l'égalité entre l'homme et la femme dans tous les espaces où la parole est donnée, c'est-à-dire l'espace privé et l'espace public. Il ne faudrait pas que la femme africaine soit confinée dans l'espace privé. Elle a aussi les mêmes droits et devoirs que l'homme de participer pleinement et objectivement sans complexe et sans complaisance à la réflexion politique et culturelle de sa société.

À partir de la méthode analytico-critique nous arrivons aux résultats suivant lequel le leadership féminin est rendu possible par la résilience rationnelle. Pour mieux examiner notre sujet, nous analyserons ce travail à travers un plan tripartite : De la déconstruction des stéréotypes sur le leadership féminin en Afrique, pour la première partie ; Pour une réinvention du pouvoir en Afrique, dans la deuxième partie ; Et dans la troisième partie montrer qu'il faut en Afrique, un leadership féminin africain fondé sur la résilience rationnelle.

1. De la déconstruction des stéréotypes sur le leadership féminin en Afrique

Parler du leadership féminin ici, ne signifie pas faire une comparaison avec le leadership masculin ou encore montrer les forces et les faiblesses du leadership masculin. Ce qui est visé ici, c'est d'accorder à la femme les mêmes chances que l'homme dans tous les domaines d'activité. Il ne s'agit pas de la confiner à l'espace domestique. Le leadership féminin ne vient pas usurper la place du leadership masculin. Il n'y a pas de comparaison ou d'opposition à faire. Tous les êtres humains, qu'ils soient masculins ou féminins, sont des leviers pour le développement de toute société, le maintien et la consolidation de la paix. Tout dépend de la qualité de l'éducation de l'individu leader. Le sexe ne peut définir les compétences et la moralité d'un individu. Il importe de voir ou d'intégrer tout le monde dans ces tâches : ménagères, professionnelles, politiques, sportives, etc. L'idée ici, c'est un appel à la diversification des élites.

Par exemple dans le monde politique ou économique, l'on observe une différence et même, si l'on le souhaite, une discrimination dans les jugements entre les compétences de l'homme et celles de la femme. Car « un homme est jugé comme un professionnel, une femme est jugée avant tout en tant que femme » (M-C. Naves, 2020, p. 80.), un être fragile, vulnérable. Dans ce type de cas, la femme se trouve face à un dilemme. Doit-elle, pour obtenir un poste, surjouer la masculinité ou bien garder sa féminité ? Ces luttes féministes pour l'égalité apparaissent illusoires, dans la mesure où la femme est jugée par son aspect biologique. Dans l'imaginaire du sens commun, la femme est naturellement maternante, empathique, gentille, douce, compréhensive. Il y a une sorte d'infantilisation de la femme. Pourtant toutes ces vertus et compétences sont humaines, socialement construites à partir de l'éducation,

la formation et l'instruction reçues dans la société par l'individu. Cette idée corrobore la pensée de Simone de Beauvoir (1947, 1976, p. 7.), qui dit : « On ne naît pas femme : on le devient. » Cette phrase vient délivrer les femmes de l'implacable emprise du stéréotype, de l'enfermement de la femme dans un vase clos, sans se défendre. Cette phrase de Simone de Beauvoir suscite l'espoir chez la femme dans la revendication de ses droits.

La femme mérite d'être appelée femme lorsqu'elle a la capacité de choisir, de décider, de s'assumer. On devient femme lorsqu'on est émancipé, responsable, libre de ses choix et en les assumant de manière responsable, lorsqu'on est décomplexé et qu'on ne vit plus dans l'ombre de l'homme, lorsqu'on ne voit plus le foyer comme un refuge, mais comme une nécessité et non comme une contrainte. Le foyer ne doit pas constituer l'ensemble de définition de la femme.

Ce qui signifie que la question du genre est une construction sociale, culturelle et non naturelle ou une fatalité. Le caractère n'est pas fonction du sexe, mais de la qualité de l'éducation. Le leadership qu'il convient de promouvoir est un leadership dé-genré et non un leadership de domination. Mais le leadership qui tient compte de toutes les catégories sociales et qui valorise la délibération, la reconnaissance mutuelle et la légitimité par l'argument, dans tous les domaines d'activités tels que le domaine politique, à des postes de décisions, et non par la domination. Il s'agit de promouvoir « l'agir communicationnel ». Il faut rationaliser le discours sur le concept de leadership. Car, comme le dit Habermas, une idée, un débat, une communication menée rationnellement est la seule condition de mener une action librement consentie, par chaque partie. Ceci amène Habermas à montrer que « les caractéristiques générales du langage et de l'action quotidienne nous présente un ensemble de formes de rationalité qui ne reposent pas sur un calcul des moyens pour parvenir à nos fins, mais notamment sur la possibilité de la critique et de la justification réciproques. » (J. Habermas, 2002, p. 27.) Il convient de changer tous ces préjugés sur la femme en général et de la femme africaine en particulier dans la mentalité des hommes et des femmes elles-mêmes. Il faut changer nos discours de la femme et notre regard sur la femme. Car, le caractère se forme et se forge à partir de la culture dans laquelle l'on est né et de l'éducation reçue. Il importe de déconstruire les stéréotypes féminins dans la mentalité des individus et de dénoncer l'hégémonie patriarcale en vigueur dans les sociétés africaines. Cela commence par l'octroi du droit d'expression à la femme, qui lui permet de dénoncer et de proposer un décentrement sous forme de critique anti-hégémonique et qui permet de mettre fin au processus de silençassions pour penser la participation de la femme africaine dans le développement de la société dans laquelle elle vit.

Pourtant, dans les sociétés fondées sur l'ordre phallocratique la femme joue le second rôle selon ce que la société pense et dit. La femme est réduite à la procréation, au foyer, à la gestion de la famille et elle est appelée à subir l'action de l'homme. Dans les sociétés africaines précoloniales, les géniteurs se souciaient très peu de leurs progénitures féminines, parce que considérées sans avenir et appelées à faire souche ailleurs. S'occuper d'une fille équivaut à arroser "le jardin d'un autre", dans la mesure où elle ira se marier dans une autre famille. Du coup, avoir des enfants filles dans ces types de sociétés est comparable à une malédiction. Alors, être un enfant garçon vous donne droit à tous les luxes, car vous allez perpétuer la lignée et le nom du père. La femme est comparée à une "pauvre chose". Elle est traitée comme un esclave, car son crime est d'être née femme. Elle a le devoir de soumission. La femme africaine croupit sous les pesanteurs culturelles.

Dans certaines sociétés traditionnelles africaines et même contemporaines, la place de la femme est reléguée au second plan. Elle est infantilisée et caractérisée comme une créature émotive et donc incapable de responsabilité, c'est ce qui fonde le maintien du pouvoir par le patriarcat. Par exemple, dans la langue peule, il y a plusieurs termes qui définissent mieux la subordination de la femme, dont le munyal, le pulaaku. A. Abdoulahi (2022, p. 475.) en donne une bonne compréhension :

> Dans Munyal, cela se justifie par la révérence à l'époux : « - À partir de maintenant, vous appartenez chacune à son époux et lui devez soumission totale. […] Soumission si complète que même vos actes de foi comme le jeûne ne se feront qu'avec son accord. Ainsi, et seulement ainsi vous serez des épouses accomplies. » Le mot « appartenir » démontre la condition de la mariée, elle est une propriété ; les adjectifs « total » et « complète » affirment la nature de la soumission. C'est d'ailleurs le principe à l'aune duquel est évaluée la valeur d'une épouse. L'époux fait figure de « maître » et la femme d'esclave. Le conditionnement est tel que celles qui dérogent à cette règle sont jugées excentriques, et ce, même par les femmes. (…) La sujétion de la femme est ainsi parachevée par l'imposition du munyal, l'endurance, prodigué par tous à la fille et à la femme. Le pulaaku exige de l'homme le courage et de la femme la patience et l'endurance.

Ce texte d'Aïssatou Abdoulahi montre clairement à partir de ces deux thèmes l'instrumentalisation de la femme. Cela est une invitation à la souffrance silencieuse. Ils lui apprennent à être stoïcienne. Elle a le devoir de s'abstenir et de supporter tous les désirs et caprices de son époux.

Cette pression sociale et psychologique va créer deux types de femmes. Celles qui acceptent la situation telle qu'elle se présente à elles et optent pour le renoncement, donc se résignent et celles qui optent pour la dénonciation, pour la résilience, c'est-à-dire qui décident de changer la donne, qui s'engagent sur le chemin de la révolte, pour quitter la position d'objet et affirmer une volonté de sujet, de sa vie et de sa volonté dans la société et dans sa communauté. Comme le dit Rousseau (1973, p. 67.) : « Renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme. » Homme, ici, exprime l'être humain en général. Être sujet, pour la femme, c'est devenir acteur de son existence, de son destin, de s'assumer en tant qu'être pensant et responsable de ses actes. Être sujet, c'est être libre. Car, la liberté constitue l'essence inaliénable de l'Homme. Ainsi, la femme-sujet, est cette femme qui puise en elle la force critique, la force de contestation, la force de l'engagement et la force de résistance. C'est la femme indépendante. C'est la femme agissante et non la femme subissant ou croupissant sous les pesanteurs culturelles. C'est celle qui possède une puissance morale qui nie la fatalité et non une puissance physique. La violence physique n'a jamais résolu un problème, elle l'a au contraire empiré. C'est qui la femme puissante ? Ce n'est pas la femme arrogante, violente. C'est celle qui a le sens du respect de l'autre. La femme leader. Celle qui vit le ubuntu. Il ne s'agit pas d'inverser les rôles. Il est question d'instaurer l'équilibre entre les femmes et les hommes. C'est ce type de femme qui impose ses idées sans complexe.

Le leadership féminin dont il est question ici, *« se caractérise par la rupture avec les rhétoriques de force et de domination et par un refus de la docilité. Il est combatif tout autant que coopératif, déterminé, ambitieux et à la fois soucieux de prendre en compte les expériences vécus » (M-C. Naves, 2020, p. 86.)* et les réalités culturelles africaines.

2. Pour une réinvention du pouvoir en Afrique

Le pouvoir en Afrique est plus fondé sur le système patriarcal, qui fait des distinctions entre l'homme et la femme et qui légitime la subordination des femmes. Les sociétés africaines sont en général des sociétés phallocrates. Le système matriarcal, dans les sociétés africaines, s'exerce sur un fond patriarcal. Alors, réinventer le pouvoir peut se prendre comme déconstruire le système patriarcal. Cependant, réinventer le pouvoir ne signifie pas renverser le pouvoir, ou changer les rôles, dans le cas où le féminin prend la place du masculin. D'aucuns, pensent à une révolution, à un bouleversement de l'ordre préétabli. Cela crée la psychose chez des individus. En se posant, des questions relatives à la perte des valeurs, telles que, que va devenir nos sociétés ? Ferons-nous face au libertinage ? Comme le disent Carol Gilligan et Naomi Snider, (2021, p. 14.) : Penser la neutralisation du patriarcat,

> c'est menacer le pouvoir ou la place de chacun et de chacune dans la société. Mais de façon plus complexe, déconstruire la culture patriarcat constitue une menace contre certains moyens de défense psychologiques – des stratégies élaborées au fil du temps, afin de nous protéger de nos peurs les plus profondes et de nos désirs les plus inavouables.

C'est seulement une invite à la transformation et à l'équilibre du pouvoir en y incluant la femme. L'on passe du pouvoir de domination réservé aux hommes au pouvoir démocratique, donc un pouvoir inclusif, égalitaire et solidaire qui intègre les femmes dans les espaces publiques et non un pouvoir fondé sur le principe du tiers exclu. Les femmes ne doivent plus être confinées dans les espaces privés tels que le foyer, la famille. Elles doivent manifester leur pouvoir dans les espaces publics en plus de l'exercer dans l'espace privé en tant qu'être de liberté et de dignité. Confiner la femme dans l'espace privé c'est étouffer son génie créateur. Alors, l'intégrer dans les mêmes espaces que l'homme, cela change les rapports de pouvoir notamment entre les femmes et les hommes. Il s'agit de créer une collaboration rationnelle entre le patriarcat et le matriarcat. Le constat est que,

> Parmi les structures de domination et d'inégalités les plus partagées et les plus résistantes dans le monde, (…) figure le patriarcat (…) Que ce soit par la loi, par les dogmes religieux, par les normes et codes dominants, et parfois tout cela à la fois, il a fondé et perpétué un ordre social, une organisation sociale humaine où les hommes sont privilégiés par rapport aux femmes, et où le masculin prime sur féminin. Au nom d'une biologie sacralisée (la complémentarité naturelle des sexes), d'un universalisme abstrait, de principes moraux, la division des rôles sexués - aux hommes la sphère publique, la parole et le pouvoir, aux femmes la sphère domestique et la sujétion – a exclu les femmes de pans entiers du droit et des ressources (notamment éducative). (M-C. Naves, 2020, p. 9.)

L'idée est de déconstruire les pouvoir de domination, tel que le patriarcat qui s'est enraciné dans pratiquement toutes les cultures, les mentalités et les sociétés humaines, et de reconstruire de manière juste et équitable le pouvoir. Pour y parvenir, il importe de détruire dans la mentalité des africains le système patriarcal. Rompre avec les règles du patriarcat, pour que chacun soit soi-même et non s'identifier selon les normes ou les codes du patriarcat. Car, *« de manière insidieuse, le patriarcat est aussi intégré par chacun d'entre nous intérieurement – il façonne nos pensées et nos émotions, il modèle notre perception et notre jugement de nous-mêmes, de nos désirs, de nos rapports humains, du monde dans lequel nous vivons » (Carol Gilligan et Naomi Snider, 2021, p. 289.)*

Il ne s'agit pas d'ajouter les femmes dans un système masculinisé, mais de le changer totalement, et tout(e)s doivent jouir des mêmes droits et doivent être soumis aux mêmes devoirs aux hommes qu'aux femmes africaines. Ainsi, les hommes n'auront pas plus d'avantages que les femmes et moins d'obligations qu'elles et vice versa. Le nouveau pouvoir est démocratique. Il n'est pas conformiste ni dogmatique. Dans ce type de pouvoir, la femme n'est pas utilisée comme une marionnette. Elle est une participante rationnelle et active et non celle qui se laisse dicter sa conduite. Les femmes ne sont pas utilisées comme des pions par les hommes politiques pendant les élections, mais elles y seront admises entièrement de manière responsable. Alors, cette réinvention du pouvoir exige un nouveau contrat social qui inclut la femme à part entière. C'est pourquoi, selon Rousseau : *« Il faut donc des conventions et des lois pour unir les droits aux devoirs et ramener la justice à son objet. »*. Ce qui signifie que c'est par l'application des lois et des conventions que peut exister un équilibre entre les droits et les devoirs, essence même de la justice. Mais, cela sous-entend un pouvoir inclusif et non hiérarchique ; transformer nos habitudes, inverser un ordre social qui place au sommet la domination et la concurrence.

La réinvention fonctionne avec la critique, la contradiction, les débats rationnels. Ces débats critiques ouvrent les esprits des femmes et les amène à rompre avec le sentiment d'impuissance, la passivité et à agir. Du coup, l'intégration des femmes ne pourra pas fonctionner avec les mythes, mais avec les démonstrations de compétence. Ici, l'histoire de la femme est comparable à l'histoire de l'Afrique écrite par l'occident et qui s'est vue être réhabilitée par les recherches scientifiques menées par les intellectuels africains tels que Cheikh Anta Diop qui a abouti à la double antériorité africaine (le berceau du savoir et le berceau de l'humanité). Il ne s'agissait pas d'affirmer que l'Afrique fait partie de l'histoire pour que l'Occident l'accepte, voire le débat autour de l'ethnophilosophie. Il faut *« réhabiliter d'autres manières de penser, d'écrire, de produire le savoir, c'est ouvrir un champ des possibles à d'autres interprétations du monde, qu'elles soient incarnées par des femmes ou par des hommes. » (M-C. Naves, 2020, p. 132.)*.

Recréer les conditions du débat. C'est dans des débats critiques et riches de sens que l'on aboutit à de bonnes solutions à un problème ou une situation donnée. Le leadership féminin africain ne doit être ni mythifié, c'est-à-dire la sacralisation du féminin ni neutralisé, c'est-à-dire effacement du corps et de l'histoire. Il faut intégrer le corps. Le leadership féminin doit être critique, non essentialiste, fondé sur la compétence et le débat. Le leadership féminin est un leadership combatif qui échappe au piège de la domination et qui est ouvert à l'alternance. Il s'agit d'une démocratisation du sens du pouvoir dans les sociétés africaines.

3. Pour un leadership féminin africain fondé sur la résilience rationnelle

Les femmes africaines dans leur quête de liberté et de leadership gagneraient à chercher à comprendre le fonctionnement du pouvoir en Afrique afin de mieux construire ou revendiquer les droits qu'il faut là où il faut, pour éviter d'aller dans tous les sens et revendiquer l'immoral selon les réalités culturelles africaines (pour ne pas se perdre ou se pervertir). Car, l'histoire de la place de la femme dans les sociétés occidentales est différente de celle de la femme dans l'Afrique traditionnelle. Par conséquent, les féministes africaines doivent construire le féminisme africain en tenant compte des valeurs endogènes africaines. La rencontre des civilisations peut parfois influencer négativement. Il importe d'opter pour une ouverture réfléchie de manière objective sur la problématique du féminisme en Afrique. Comme le dit Mahamadé Savadogo (2003, pp. 135-136) :

> L'histoire a entrainé toutes les sociétés à se rencontrer, se croiser, s'interpénétrer. Les chemins empruntés pour aboutir à cette situation doivent laisser ici indifférent. La violence a souvent pris le pas sur l'échange pacifique, la guerre a précédé le commerce qui à son tour a préparé la conquête. Le résultat qui seul doit nous préoccuper dans ce propos est qu'aucune collectivité ne vit ignorée des autres. Ce processus d'unification de l'humanité a provoqué une corrosion des traditions. Vainqueur ou vain, agresseur ou victime, aucun regroupement humain n'est désormais en mesure de se soustraire au jugement des autres.

Il est clair qu'aucune société ne peut se mettre en marge de l'évolution de l'humanité. Cependant, dans le cas du féminisme, les femmes africaines ne doivent pas se laisser emporter par le flux sans s'accrocher aux vertus des cultures africaines qui fondent leur identité culturelle. Il est clair que l'ouverture aux autres n'est pas négative en soi. Elle le devient lorsqu'elle n'est pas rationnelle. Car, l'histoire des rencontres des traditions contraint à s'ouvrir à l'universel. *« Dans cette ouverture chaque peuple est jugé selon sa tradition et selon ses compétences. L'Ouverture devient Appel (…) L'acceptation de l'appel est avant tout, décision de soi, responsabilité fulgurante de dépassement pour mûri en dignité et en sagesse. » (S. Diakité, 2014, p. 45.)* Les femmes africaines dans le processus de construction du modèle féministe africain ont le devoir de tenir compte des réalités africaines pour ne pas se tromper de combat.

Il convient, pour la femme africaine de se demander : comment déconstruire cet ordre phallocratique conçu depuis des millénaires et assoir un ordre démocratique dans lequel la femme et l'homme sont égaux en droit et en devoir ? Il faut interroger de manière minutieuse et objective les différentes cultures africaines (les cosmogonies africaines) afin de trouver des éléments qui peuvent faciliter leur lutte pour l'égalité dans les sociétés en général et les sociétés africaines en particulier. D'ailleurs, Idrissa N'Diaye (2011, p. 105.) écrivait ceci : *« En Afrique, la femme est souvent présentée comme le pilier central de la famille voire de la société. C'est elle qui consacre la famille et la communauté. Elle joue un rôle central non seulement dans la continuité biologique de la communauté, mais plus encore, c'est elle qui consacre qui perpétue la tradition. »* Cela sous-entend que la femme africaine occupe une place centrale dans le dynamisme de la communauté. Alors, que la femme africaine devienne ce qu'elle est ou a été. Cette phrase nous amène à cette pensée de F. Nietzsche (2023, p. 185.) : *« Deviens ce que tu es. »* Cette phrase traduit l'essence de la liberté nietzschéenne, c'est-à-dire celle qui exige de l'individu de façonner son destin en toute conscience.

Ce qui confirme que le leadership féminin a toujours existé dans les sociétés africaines. La femme a toujours eu une place d'honneur dans les sociétés traditionnelles africaines, à l'instar de

l'Égypte ancienne. Bien avant de nous prononcer sur le leadership féminin africain qui doit être fondé sur la résilience rationnelle, nous allons analyser les droits et les devoirs des femmes dans l'Égypte antique.

> La femme, en Égypte ancienne, bénéficie de droits totalement identiques à ceux des hommes. Ils ont les mêmes devoirs, sont soumis aux mêmes lois et jouissent des mêmes protections. La femme égyptienne ne connaît pas la tutelle du père comme la Romaine et si elle a besoin de son consentement, c'est plus par protection de ses biens, et en définitive, elle reste, et elle seule, libre de choisir son futur époux. Depuis les origines, la place de la femme dans la société égyptienne est analogue à la référence divine qui la régit depuis les origines. L'homme est le guerrier, la femme est la mère, celle qui aime, qui est désirable et respectable, protectrice, libre et surtout l'égale de l'homme. (…) À l'intérieur du couple, chacun possède ses biens personnels et en dispose comme il l'entend. La femme agit sous sa totale responsabilité, sans le consentement de quiconque, à part celui de son père pour se marier, mais elle est libre de choisir son futur époux. (J-M Périnet, 2018, p. 68.).

Quelques reines ayant marqué leur temps :

> Hetep Hérès II, la reine qui vit construire les pyramides. Neith-Iqueret ou Nitocris, la première femme pharaon. Elle passa de son statut de reine à celui de pharaon vers – 2146. Officiellement, il semble que seulement quatre reines devinrent des pharaons. Ce fut, en plus de Nitocris, les reines Néférou Sobek qui régna de -1787 à -1784, Taousert dont le règne se situe entre -1192 et – 1190, et Cléopatre VII qui occupa cette fonction de -47 à -30. (J-M Périnet, 2018, pp. 72-77.)

Il y a la reine Tassi Hangbé au début du XVIIIe siècle (De 1708 à 1711). Elle a été à l'origine de la création des Amazones du Danhomè (l'actuel bénin) et la Reine Abla Pokou qui est une souveraine et princesse du XVIIIe siècle, fondatrice du peuple baoulé en Côte d'Ivoire.

Nous donnons tous ces exemples pour faire comprendre aux femmes africaines que le leadership féminin a réellement existé en Afrique précoloniale. Ce qui importe, c'est de s'approprier ou de se réapproprier de manière critique en vulgarisant les vertus de ces grandes figures féminines qui ont marqué leur temps dans le continent africain. Car, le leadership féminin de cette époque contemporaine doit être inspiré des valeurs culturelles africaines et non façonné sur le modèle occidental ou européen. L'Afrique connaît la place et la force de la femme dans toute société. Il est clair que la plupart des sociétés africaines sont patriarcales. Cependant, elles ont un fond matriarcal. D'abord, c'est elle qui donne vie, qui éduque les enfants et qui a la gestion de la maison. Avec toutes ces qualités, comment pourrait-elle échouer dans la gestion de la société ? L'on peut affirmer sans se tromper, que la femme est le "sous-sol" d'un État, d'une république… Cela donne l'impression à première vue que la femme est réservée à l'espace privé. Pourtant, elle est au cœur du dynamisme de l'espace public. Cette reconnaissance est mentionnée dans la charte du Kouroukanfouga ou la charte du Mandé en son article 16 qui stipule ceci : « *Les femmes en plus de leurs occupations quotidiennes, doivent être associées à tous nos gouvernements*. » Cette charte associe la femme dans les prises de décision pour penser l'avenir des sociétés africaines. La femme africaine n'est pas marginalisée. Elles sont les boussoles des sociétés.

Il est temps, que les femmes africaines se lèvent pour impacter leurs sociétés respectives, dans la mesure où leur droit à la scolarisation est une réalité dans les sociétés africaines contemporaines. Le dire ainsi, d'aucun penseront à un slogan creux, à une utopie passive. Pourtant, comme le dit F. Sarr (2016, pp. 14-15),

> fonder une utopie, ce n'est point se laisser aller à une douce rêverie, mais penser des espaces du réel à faire advenir par la pensée et l'action ; c'est en repérer les signes et les germes dans le temps présent, afin de les nourrir. (…) Il s'agira de décrypter les dynamiques en cours, de repérer l'émergence d'une nouveauté radicale, de penser contenu des projets de sociétés, d'analyser le rôle de la [femme] dans ces mutations, de mener une réflexion prospective.

L'aventure ambiguë de Cheikh Hamidou Kane, en est une parfaite illustration avec la position de la Grande Royale dans la famille Diallobé. Les vertus qu'incarne le leadership de la grande royale

au sein de la famille des diallobé (une famille religieusement et culturellement enfermée), en dehors d'être l'ainée. Ses vertus ne relèvent ni de la domination brutale ni de l'autorité, mais d'un pouvoir de discernement et de responsabilité culturelle. Elle est responsable de son petit frère, alors s'il échoue cela fait d'elle une mauvaise guide. La grande royale incarne un leadership éthique, et stratégique. Le leadership féminin africain doit s'inspirer de ce modèle. Alors, « L'obsession de l'amélioration de soi ne doit pas, cependant, être confondue avec le désir d'apprendre et d'améliorer son rôle dans la société, de s'engager si on le souhaite. » (M-C. Naves, 2020, p. 78.) Cette lutte pour l'affirmation du leadership féminin a pour objet d'impliquer les femmes dans les prises de décision pour le devenir de la communauté et non un combat pour la vengeance.

Conclusion

En conclusion, nous pouvons retenir que c'est en faisant preuve de résilience que l'affirmation du leadership féminin est rendue possible dans les sociétés africaines contemporaines. Pour y parvenir, il convient de déconstruire les stéréotypes sur le leadership féminin en Afrique, afin que les regards puissent changer sur la place de la femme africaine en société. Cela amène les africains à revoir l'orientation du pouvoir en Afrique, dans la mesure où ce dernier est fondé sur le système patriarcal, donc établi par l'ordre phallocratique, afin de donner la chance à tous les citoyens. Cependant, le leadership féminin africain doit être fondé sur la résilience rationnelle, éclairée, lucide. Il ne s'agit pas d'une vengeance pour régler une injustice, mais pour promouvoir le vivre ensemble dans lequel les droits et les devoirs de tous les citoyens, hommes comme femmes, seront respectés sans contraintes.

Références bibliographiques

ABDOULAHI Aïssatou, 2022, « L'Œuvre de Djaïli Amadou Amal, Un miroir de la condition de la femme au Nord-Cameroun » : 473-487, in C. L. Q. Cottier et V. Cossy (dir), *Africana, Figures de femmes et formes de pouvoir*, Paris, CLASSIQUES GARNIER.

BEAUVOIR Simone de, 1947, 1976, *Le Deuxième Sexe*, [édition à compléter].

DIAKITÉ Samba, 2014, *Politiques africaines et identités, des liaisons dangereuses*, Canada, Différance Pérenne.

GILLIGAN Carol et SNIDER Naomi, 2021, *Pourquoi le patriarcat ?* Traduction de l'anglais par Cécile Roche, Paris, Flammarion.

HABERMAS Jürgen, 2002, *L'usage public de la raison*, coordonné par Rainer Rochlitz, Paris, Puf.

KOUTCHOUKALO Tchassim, 2022, « Femme sujet et femme objet, Approche genre et féministe de trois femmes puissantes de Marie Ndiaye » : 459-471, in C. L. Q. Cottier et V. Cossy (dir), Africana, *Figures de femmes et formes de pouvoir*, Paris, CLASSIQUES GARNIER.

N'DIAYE Idrissa, 2011, « À la recherche de l'esprit et de la tradition démocratiques en Afrique » dans *Indépendance politique et développement en Afrique : bilan et vision du futur*. Revue de l'enseignement et de la recherche philosophiques, Porto-Novo, Éditions Spei Ave Maria, numéro spécial.

NAVES Marie-Cécile, 2020, *La démocratie féministe, Réinventer le pouvoir*, Paris, Calmann Levy.

NIETZSCHE Friedrich, 2023, [titre à compléter], [édition à compléter].

NOBLECOURT Christiane Desroches, 1986, *La femme au temps des pharaons*, Paris, Éd. Stock.

PÉRINET Jean-Marie, 2018, *La femme en Égypte pharaonique*, Paris, Éd. Nombre 7.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1973, *Du contrat social*, Paris, Union Générale d'Éditions.

SARR Felwine, 2016, *Afrotopia*, Paris, Éditions Philippe Rey.

SAVADOGO Mahamadé, 2003, *Philosophie et histoire*, Paris, l'Harmattan.

Gender and sanitation in Abidjan: the case of sludge management Abidjan, Côte d'Ivoire

BERTE Salimata Epse BERTHE[1,2], ADOU Djané Dit Fatogoma[2,3], KOUASSI Dongo[2,4]

1.Centre de Recherche en Ecologie (CRE) de Université Nangui ABROGOUA Côte d'Ivoire (UNA), sali_berte@yahoo.fr, 0708254446
2.Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire (CSRS),
3.Institut National de Santé Publique, Côte d'Ivoire (INSP), adoutese@yahoo.fr, 0141223703
4.Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire (UFHB), kdongo8@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : sali_berte@yahoo.fr, Tel : 0708254446
Article soumis le 30/06/2026 et accepté le 27/07/2026
Réf : 2COLRS-100

Abstract:
The roles assigned by our societies to different social strata sometimes create disparities in the opportunities and resources available to them. Despite progress made in access to water and sanitation for all, and in the sustainable management of water resources, many challenges remain in Côte d'Ivoire. The specific needs of vulnerable populations are not considered in the management of water and sanitation services. This situation is even more pronounced in urban areas, given the various disparities. This study analyzes the factors explaining the lack of gender considerations in sludge management. The methodological approach used is qualitative. The findings reveal that the weak integration of gender issues in the sludge management sector stems from a combination of institutional, socio-cultural, economic, and organizational factors.
Keywords : sanitation, management, sludge, gender and social inclusion, Côte d'Ivoire

Genre et assainissement à Abidjan : cas de la gestion des boues de vidange, Côte d'Ivoire

Résumé *:*
Les rôles assignés par nos sociétés aux différentes couches sociales créent parfois des disparités dans les opportunités et les ressources dont ils disposent. Malgré les progrès observés pour l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, et une gestion durable des ressources en eau, il reste encore de nombreux défis à relever en Côte d'Ivoire. Les priorités spécifiques aux personnes vulnérables ne sont pas prises en compte dans la gestion des services d'eau et d'assainissement. Ce constat est encore plus criard en milieu urbain avec les différentes disparités. Cette étude permet d'analyser les facteurs explicatifs de la non prise en compte du genre dans la gestion des boues de vidange. L'approche méthodologique mobilisée est la méthode qualitative. Il ressort que la faible intégration des enjeux de genre dans le secteur de la gestion des boues de vidange résulte d'un ensemble de facteurs institutionnels, socio-culturels, économiques et organisationnels.
Mots clés *: assainissement, gestion, boues de vidange, genre et inclusion sociale, Côte d'Ivoire*

Introduction

Access to safe drinking water and sanitation is recognized by the United Nations as a fundamental human right, essential for the full enjoyment of the right to life and all human rights [1]. This right cannot be realized without equality between men and women, boys and girls, rich and poor, and between different ethnicities and religions, which is a prerequisite for the realization of other rights. However, the different roles assigned by our societies to women, men, and vulnerable and excluded groups create disparities in the opportunities and resources available to them to exercise their fundamental rights. This falls within the framework of Citywide Inclusive Sanitation (CWIS). The Citywide Inclusive Sanitation (CWIS) initiative was developed by the World Bank and other partners. This initiative aims to promote the provision of equitable, safe and sustainable sanitation services across the city with an emphasis on services provided to women, girls

[11]United Nations General Assembly Resolution 64/292 of 28 July 2010 on the right to water and sanitation

and marginalized low-income communities through the strengthening of mechanisms and the implementation of accountability, responsibility, planning and resource management functions at the urban or national level[2].

Therefore, effective and inclusive management of water and sanitation services cannot be done without considering the dynamics of GIS, since women and girls play an important social and family role in sanitation and access to drinking water at the household and community levels[3].

According to the Global Entrepreneurship Monitor, women have gained ground on the "big chessboard" of entrepreneurs worldwide. Women's entrepreneurship is driving inclusion and economic prosperity, and has a significant positive impact on employment rates, income growth, and innovation (GEM, 2025). Furthermore, the International Labour Organization (ILO) states that women now lead one-third of all businesses in the formal economy globally (ILO, 2019). However, the majority of those operating in developing and transition economies are very small or micro-enterprises with limited growth potential. Beyond the underrepresentation of women in businesses of all sizes, the larger the business, the less likely it is to be led by a woman.

It is important to note a rapid urbanization (50.3%) between 2014 and 2025 in Côte d'Ivoire (UN Habitat, 2023) with a predominance of autonomous sanitation, hence the importance of the management of cesspool sludge for public health and the environment.

In Abidjan, as throughout Côte d'Ivoire, on-site sanitation remains dominant, with over 80% of urban households relying on individual systems such as septic tanks and latrines, primarily due to limited sewer network coverage and rapid urbanization (ONAD, 2024). Centralized sanitation remains a major challenge for public health and sustainable development in Côte d'Ivoire, particularly in urban areas where sewer networks are nonexistent or inadequate. This includes the management of sludge from septic tanks and latrines, which encompasses the emptying, transport, and treatment of sludge.

In Abidjan, on-site sanitation remains dominant. Indeed, the management of sludge from cesspools constitutes a major health, environmental, and social challenge, one that has received little analysis from a gender perspective. Beyond technical and environmental aspects, social and gender dimensions profoundly influence sanitation practices, the distribution of responsibilities within the sanitation chain, and the economic opportunities linked to this sector. The majority of sanitation workers are men. Women are present only informally, with limited participation in governance and economic opportunities.

The objective of this article is to analyze the factors explaining the failure to take gender and social inclusion into account in the management of sewage sludge.

1. Methodology

The methodological approach used in this study is qualitative. It was based on a literature review and semi-structured interviews. The literature review involved analyzing documents related to sanitation issues, the role of women in sanitation, and sludge management in Côte d'Ivoire. These documents were critically analyzed using a reading grid. An interview guide was developed for each category of stakeholders. Interviews were sometimes recorded with the interviewee's consent. In total, 13 organizations attended, and 17 interviews were conducted. These included the head of the Inclusive Sanitation Capacity-Hub (ISC-Hub) Côte d'Ivoire, the National Office for Sanitation and Drainage (ONAD), the Technical and Scientific Committee (CST) of ISC-HUB, the technical service of the Koumassi Town Hall, the agro-market garden producers, the Sludge Management Stations (STBV), the professional associations of emptying, the women entrepreneurs in emptying, the Ivorian Network of Women Professionals in Water, Sanitation and the Environment (RIFPEA) and the NGO Gender Parity and Women's Leadership (GEPALEF).

[2] https://www.cwiscities.com/

[3]USAID West Africa municipal wash: gender and social inclusion strategy, June 2021 version

2. Results

2.1. Sociocultural norms as factors in the failure to consider gender in the management of sewage sludge

Discriminatory practices and socio-cultural resistance to gender equality remain significant, despite the existence of laws, which, moreover, are often not enforced. This is the case with laws relating to inheritance and female genital mutilation. Despite cultural evolution and modernization observed in urban areas, cultural and traditional practices that are quite restrictive for women and girls persist, such as early and/or forced marriage, women's lack of access to land ownership, inadequate education for girls, exclusion of women from family inheritance, levirate marriage, etc. (Gender Profile, 2015). There is also the weakness of the institutions themselves responsible for these issues due to insufficient budgetary resources allocated to the structures tasked with promoting gender equality, and the lack of a comprehensive and integrated coordination framework among these structures.

According to the 2019 Human Development Report, social and cultural norms often promote behaviors that perpetuate all forms of gender inequality, from education to economic and political opportunities (UNDP, 2019)[4]. Adherence to traditional values is invoked to legitimize the marginalization of women and certain socioeconomic and cultural groups, and to justify the violence and discrimination they face (UNDP, 2020).

The links between sociocultural norms, gender considerations, and sanitation in Côte d'Ivoire are close and interconnected. Traditional norms often assign women the primary role in household water and sanitation management. This can place them in specific situations where they face challenges related to accessing and using infrastructure. Furthermore, gender stereotypes can limit girls' access to education, affecting their ability to understand and manage fecal sludge management issues at all levels. In many communities, men hold decision-making power. This can influence sanitation priorities, often to the detriment of women's needs.

2.2. Differentiated access to infrastructure and services

Fecal sludge management (FSM) is a central issue in urban sanitation in Côte d'Ivoire, particularly in areas where on-site systems (septic tanks, latrines) predominate. A WASH assessment shows that social norms and power relations influence access to and control of sanitation services (UNICEF, 2025).

In terms of economic resources, women have limited access to formal markets for septic tank emptying, financing, and technical equipment. Indeed, the septic tank sludge value chain remains dominated by male actors (emptying crews, transporters, technical operators).

> R1: "You know, managing sewage sludge, especially in terms of transport, is a man's job. And it's only in recent years that it's been modernized. Otherwise, in the neighborhoods, we saw how people emptied their toilets and treated the sludge. What we see a lot during the implementation of projects is that women are responsible for maintaining toilets in households. We even provide training for women in this area."

In several initiatives in Côte d'Ivoire, it has been observed that women are almost entirely absent from paid economic activities related to sanitation, despite their central domestic role (OVERDUE, 2021). There are several shortcomings in the integration of gender considerations into sewage sludge management. These include inadequate governance and weak social inclusion mechanisms.

> R2: "Very often, when we address the issue of gender in sanitation, we make many more allusions to construction, to the differentiated use of toilets. They are more visible at the production level."

Thus, women bear an invisible burden (domestic work) but remain marginalized in economically valued segments.

[4] https://annualreport.undp.org/2019/assets/UNDP-Annual-Report-2019-fr.pdf

2.3. Access to education and the role of women in the management of septic tank sludge

Gender disparities persist in the education system despite the efforts made by the Ivorian government. Indeed, women and girls suffer from significant and persistent discrimination within the education and learning system.

Illiteracy, a consequence of the shortcomings and dysfunctions of the education system for several decades, affects, according to MICS-5, 36.2% of young men and 52.8% of young women aged 15 to 24, without major improvement since 2012. This phenomenon affects young women (72.7%) more than young men (56.7%) in rural areas and young women from the poorest households (85.3% compared to 70% for boys).

In both general education and technical and vocational education and training, girls are less likely to pursue studies or training in science, technology, and mathematics (STEM) and non-traditional fields. Gender disparities within the education system affect women's ability to acquire knowledge about hygiene and sanitation.

The urban sanitation sector exhibits structural gender inequalities. Indeed, low levels of education and training limit women's participation in the formal management of sewage sludge.

> R3: "Even with septic tank emptying companies, it is very rare to see a woman as a business owner. There is also a problem with training because there are not many women trained in this field. It must also be recognized that in Côte d'Ivoire, there is a monopoly established in the septic tank emptying sector."

2.4. Gender equity and social inclusion in sanitation in Côte d'Ivoire

Sustainable Development Goal 6 (SDG 6) aims to ensure access to water and sanitation for all and sustainable management of water resources. This goal is specifically dedicated to water and sanitation issues and is broken down into eight targets. Sanitation services are primarily addressed by targets 6.2 and 6.3. SDG Target 6.2: By 2030, achieve equitable and widespread access to adequate sanitation and hygiene services and end open defecation for all, with particular attention to the needs of women and girls and those in vulnerable situations.

Despite the progress made in recent years to ensure access to water and sanitation for all, and to guarantee sustainable water resource management, many challenges remain in Côte d'Ivoire. The specific priorities of women, youth, minorities, and the poor are not sufficiently considered in the design and management of water and sanitation services (MuniWASH, 2021).

> R4: "The major problem we face is the formalization of social inclusion issues in sanitation in Côte d'Ivoire. There are programs, projects, and conferences that address this. But it needs to be implemented in trials with serious monitoring."

Some actions are already underway regarding sanitation in Côte d'Ivoire, considering the participation of women and girls. This is achieved through the implementation of several projects. One successful project is the one led by the UNESCO Chair *"Water, Women, and Decision-Making Power"* the project to improve access to water, hygiene, and sanitation in the village of *Diatokro*, located in southeastern Côte d'Ivoire. The *"Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA)"*, supported by the Ivorian government and the World Bank, aimed to provide safe access to improved water and sanitation services in disadvantaged areas of northern Côte d'Ivoire. Furthermore, the project contributes to achieving the Sustainable Development Goals (SDGs), particularly SDG 6, which aims to ensure universal and equitable access to safe drinking water and sanitation. It also provides for collaboration among researchers in the international network of UNESCO Chairs "*Women, Science, Technology and Water* [5]." The Chair is recognized nationally and is headed by Ms. Euphrasie Kouassi Yao, former Minister of Women, Family, and Children.

[5] http://chaireunesco-efpod.org/

Another national initiative led by Ms. Euphrasie Kouassi Yao is the "*Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI)*", an online platform where women can search for job opportunities and register to include their CVs. To date, more than 12,000 women are registered. COCOFCI also organizes leadership forums for young female graduates and offers training, mentoring, and coaching programs for women. It has also published materials aimed at raising awareness among women in leadership and decision-making positions in the public and private sectors of Côte d'Ivoire.

There is also the Abidjan Sanitation and Living Environment Improvement Project (PAACA), which is part of the Environmental Improvement and Flood Control Program in the Abidjan district. This project aims to be an integrated operation that, in addition to sanitation, targets important social sectors (public catering, health, gender, etc.).

The NGO Gender Parity and Women's Leadership (GEPALEF) is a civil society organization working in the field of defending women's rights; it also works on gender inequalities in the sanitation and valorization of fecal matters.

Sanitation Services Delivery (SSD, 2014–2019) [6]project, funded by USAID and implemented by PSI-CI, aimed to develop a sanitation market within the target municipalities. The service was provided by numerous small and medium-sized enterprises (SMEs). Of these, only two out of approximately twenty were managed by women. These women organized their teams to construct individual sanitation systems for households.

The Water, Sanitation and Hygiene in Municipalities in West Africa (MuniWASH) project, funded by the United States Agency for International Development (USAID) and implemented by Tetra Tech over five (5) years in sixteen municipalities in Benin and Côte d'Ivoire, places particular emphasis on gender integration. Thus, the MuniWASH approach includes gender integration by considering the implications for women and men in all planned and implemented actions, with the aim of reducing gender disparities in the water and sanitation sector.

2.5. CWIS Initiative: the relationship between gender equality and social inclusion, on the one hand, and sanitation, on the other

The Citywide Inclusive Sanitation (CWIS) initiative was developed by the World Bank and other partners. This initiative aims to promote the provision of equitable, safe, and sustainable sanitation services across cities, with a focus on services provided to women, girls, and marginalized, low-income communities. This is achieved by strengthening mechanisms and implementing accountability, planning, and resource management functions at the urban or national level [7]. Service outcomes and functions have been defined, including equity, safety, and sustainability, and accountability, planning, and resource management (ESAWAS, 2021).

Inclusive sanitation at the city level means that everyone benefits from the provision of adequate sanitation services, human waste is managed safely throughout the sanitation chain, effective resource recovery and reuse are considered, a variety of technical solutions are adopted for adaptive, mixed, and progressive approaches, and on-site and sewer-based sanitation solutions are combined, in centralized or decentralized systems, to better address the realities of cities in developing countries [8]. Every city is organized in a unique way. Local stakeholders must understand their respective responsibilities and work together to achieve urban sanitation for all [9]. The three closely related requirements for achieving safe,

[6] https://afwasa.org/index.php/fr/category-actualites/item/1177-sanitation-service-delivery-les-micro-entrepreneurs-n-envisagent-pas-la-fin-du-projet

[7] https://www.cwiscities.com/

[8] https://www.worldbank.org/en/topic/sanitation/brief/citywide-inclusive-sanitation

[9] https://citywideinclusivesanitation.com/key-principles-to-deliver-citywide-inclusive-sanitation/

inclusive and sustainable urban sanitation [10]are clear responsibility, strong accountability, and objective-appropriate planning and resource management. There are seven principles [11]of CWIS which are, equity, environment and public health, technology mix, comprehensive planning, monitoring and accountability, diversity of business models and political will.

Improving Gender Equality and Social Inclusion means that the project is designed to benefit all residents of a city or project area, regardless of their location, gender, social status, or financial means. Groups that are usually left out will be included. These may include women, children, and poor and vulnerable people such as ethnic minorities, people with disabilities, hard-to-reach populations, and transient or displaced persons. CWIS's emphasis on equity and inclusion is not a typical approach to sanitation. Many urban sanitation projects, particularly sewage projects, have generally benefited commercial and wealthier areas, which have been prioritized due to strategic need and cost-effectiveness.

CWIS programs promote women's capacity building, encourage their leadership in the sector, and support their gradual integration into economic activities. One important example is the ISC-Hub program, which relies heavily on CWIS to strengthen the capacity of stakeholders and structure an urban sanitation ecosystem.

3. Discussion

The results confirm that sludge management in Abidjan is embedded in a system heavily characterized by informality and gendered labor divisions. Indeed, the dominance of informal private actors in collection and transport activities reflects not only weak institutional capacity but also the social construction of sanitation professions. From a value chain perspective, the most profitable segments (mechanical emptying, logistics, and plant management) remain largely controlled by men. This unequal distribution corroborates political economy analyses of gender, which show that women are systematically excluded from high value-added segments in technical and urban sectors (Vallet, 2020). Indeed, structural inequalities exist in several sectors of urban development in sub-Saharan Africa. The sludge management sector in Abidjan is no exception. Furthermore, access to equitable sanitation presents significant inequalities globally. These disparities are marked by gender, age, and social class. The effects of these inequalities are more pronounced among women and girls due to inadequate sanitation infrastructure. This also has consequences for their health, safety, and economic participation (Willetts et al., 2023). Regarding institutional shortcomings, actions in the water, sanitation, and hygiene (WASH) sector do not sufficiently consider social and cultural dimensions. Yet, gender norms influence the types of participation, particularly those who access services, who participate in their management, and who can benefit from the related economic opportunities (MacArthur et al., 2023). Generally, latrine management is entrusted to women, and young girls are responsible for their daily upkeep. The activities of women and girls are concentrated at the reproductive level and are not market oriented. This aligns with the logic of integrating women throughout the entire management chain. There is therefore a marked distinction between productive labor, that is, what is listed, and reproductive labor (Boserup, 1970; Moser, 1993; Sen and Grown, 1987). These findings are confirmed by research on women's entrepreneurship in the WASH sector. This research highlights the obstacles faced by women and girls that limit their entrepreneurial performance. Among these obstacles, limited access to financing, professional networks and problems of integration into value chains have been cited (USAID, 2024; Hakam & Kisawike, 2025; World Bank, 2024).

Conclusion

The failure to consider gender and social inclusion in fecal sludge management stems from a combination of institutional, socio-cultural, economic, and organizational factors. An integrated approach that

[10]https://www.esawas.org/index.php/publications/sanitation/download/8-sanitation/52-longform-citywide-inclusive-sanitation-who-is-responsible

[11] https://cwas.org.in/resources/file_manager/city_wide_inclusive_sanitation_(cwis)_principles.pdf

combines inclusive policies, community participation, and the equitable redistribution of opportunities is necessary to make the sector more equitable and sustainable. Social and gender dynamics play a central role in shaping practices and economic opportunities in the sanitation sector. This study reveals that women do occupy a place in this sector. However, certain social norms create barriers to their access to the most profitable element of the value chain, preventing them from benefiting from this sector. Gender inequalities exist in the governance of urban sanitation in general, and particularly in the management of sewage sludge in Abidjan. Women, despite being important actors in day-to-day management, continue to be marginalized in the structured economic segments of the sector. It also appears that, despite the general lack of action aimed at promoting gender equality in the water and sanitation sector in Côte d'Ivoire, some initiatives have already been undertaken on this issue. As Koné et al. (2022) show, opinions on the state of gender equality can be summarized in two sentences: the government is doing good work, but there is still work to be done.

Emerging initiatives in the circular economy and the valorization of sewage sludge offer promising prospects for inclusive female entrepreneurship.

Bibliographical references

AFWASA, 2022, L'Intégration du genre dans les Projets Eau, Assainissement et Hygiène (EAH) : Quels enjeux ? 16p.

https://afwasakm.afwasa.org/wp-content/uploads/2021/06/Coalition-Eau_Integration-du-genre-dans-les-projets-eau-assainissement.pdf (Accessed July 10, 2024).

BOSERUP Ester, 1970, *Woman's Role in Economic Development*. New York: St. Martin's Press. 303p.

CWIS guidance notes, 2021, Addressing Gender Equality and Social Inclusion in Urban Sanitation Projects. 12p. https://www.adb.org/publications/gender-equality-social-inclusion-urban-sanitation-projects (Accessed July 15,2024).

GGGI, 2024, Evaluation des gaps dans les politiques pour l'intégration climat, déchets solides, eaux usées et excreta en Côte d'Ivoire, 64p.

Global Entrepreneurship Monitor, 2025, GEM 2024/2025 Women's Entrepreneurship Report: Navigating Challenges, Driving Change, 150p.

https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_700966.pdf (Accessed May 10, 2026).

Groupe de la Banque africaine de développement, 2015, profil genre pays : république de la côte d'ivoire, 48p. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Profil_Genre_C%C3%B4te_dIvoire_final_version_Sept_2015.pdf (Accessed May 2, 2024).

HAKAM Mohamed and KISAWIKE Blandina, 2025, « Challenges facing women entrepreneurs in accessing market for WASH products: A case of Maji Safi project in Iringa region», *International Journal of Research and Innovation in Social Science*, 9(10), p.4386–4398.

ISC-HUB, 2025, Recueil de bonnes pratiques pour un assainissement inclusif en Afrique de l'Ouest et du Centre, p24, https://isc-hub.org/wp-content/uploads/2025/12/version-5-RECUEIL-DE-BONNES-PRATIQUES.pdf (Accessed February 5, 2026).

KONE Joseph, SILWE Kaphalo Ségorbah et YEO Pétanhangui Arnaud, 2022, « Égalité des genres en Côte d'Ivoire : Des efforts restent encore à faire », *Dépêche d'Afrobarometer* No. 543, p11 ? https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/08/AD543-Egalite-des-genres-en-CDI-Depeche-Afrobarometer_21aug22.pdf (Accessed May 10, 2026).

MACARTHUR Jess, CARRARD Naomi, MOTT Jose, RAETZ Stuart

SISCAWATI Mia and WILLETTS Juliet, 2023, Gender equality approaches in water, sanitation, and hygiene programs: Towards gender-transformative practice, *Front. Water*, p15, https://www.frontiersin.org/journals/water/articles/10.3389/frwa.2023.1090002/full (Accessed February 15, 2026).

MOSER Caroline, 1993, *Gender Planning and Development: Theory, Practice and Training*, Routledge, ISBN 9780415056212, P298.

OIT, 2019, Femmes d'affaires et femmes cadres : Les arguments en faveur du changement, 150P , https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40dgreports/%40dcomm/%40publ/documents/publication/wcms_700966.pdf (Accessed February 10, 2026)

ONU-Habitat Côte d'Ivoire, 2023, Rapport pays, 12p. https://cotedivoire.un.org/sites/default/files/2024-07/ONU-Habitat%20C%C3%B4te%20d%E2%80%99Ivoire%20Rapport%20Pays%202023_0.pdf (Consulté le 15 juillet 2024).

OVERDUE, 2021, Valoriser les boues fécales en Côte d'Ivoire : mise au point d'une approche genre pour comprendre, former et soutenir les initiatives d'assainissement circulaire. https://overdue-justsanitation.net/valoriser-les-boues-fecales-en-cote-divoire-mise-au-point-dune-approche-genre-pour-comprendre-former-et-soutenir-les-initiatives-dassainissement-circulaire/ (Accessed May 10, 2026).

Rapport, 2024, Evaluation de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'actions de Beijing +30, p48, https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/64/National-reviews/Cote_dIvoire.pdf (Accessed July15, 2024).

RATHGEBER Eva, 1990, WID, WAD, GAD: Trends in research and practice in the field of development, *The Journal of Developing Areas*, p26.

RAZAVI Shahrashoub & MILLER Carol, 1995, « From WID to GAD: Conceptual shifts in the women and development discourse», *UNRISD Occasional Paper*, p58, https://www.econstor.eu/bitstream/10419/148819/1/863101828.pdf (Accessed May 10, 2026).

SCHRECONGOST Alyse, PEDI Danielle, JAN Willem Rosenboom, ROSHAN Shrestha and

RADU Ban, 2020, Citywide Inclusive Sanitation: A Public Service Approach for Reaching the Urban Sanitation SDGs. Policy Brief» *Frontiers in Environmental Science*, p8, https://www.frontiersin.org/journals/environmental-science/articles/10.3389/fenvs.2020.00019/full (Accessed May 10, 2026).

UNDP, 2019, Annuel report 2019, https://annualreport.undp.org/2019/assets/UNDP-Annual-Report-2019-fr.pdf (Accessed May 6, 2026).

UNDP, 2020, Annuel report 2020

https://annualreport.undp.org/2020/assets/UNDP-Annual-Report-2020-fr.pdf?_gl=1*176nlin*_gcl_au*MTk1MDI2Mzk0NC4xNzg1NDA1NTAz*_ga*MTY2MzE2MDUyNC4xNzg1NDA1NDcz*_ga_3W7LPK0WP1*czE3ODk0OTYxMDYkbzgkZzEkdDE3ODk0OTYxNzYkajYwJGwwJGgxMDk3Nzk2MDc4*_ga_PBF14M9C6G*czE3ODk0OTYxMDYkbzUkZzAkdDE3ODk0OTYxMDYkajYwJGwwJGgw (Accessed May 6, 2026).

UNICEF, 2025, Rapport de l'analyse du paysage genre du secteur EAH dans le cadre du programme ASWA III– Côte d'Ivoire, p31.

USAID, 2024, Challenges and Opportunities for Women Entrepreneurs in Benin's Sanitation Sector: A Comprehensive Analysis, https://decfinder.devme.ai/global-waters/challenges-and-opportunities-for-women-entrepreneurs-in-benins-sanitation-sector-a-comprehensive-analysis (Accessed May 6, 2026).

VALLET Guillaume, 2020, *Economie politique du genre*, Deboeck R Superieur, ISBN

978-2-8073-2862-4, p208.

WILLETTS Juliet, MACARTHUR Jess & CARRARD Naomi, 2023, « Gender and water, sanitation, and hygiene: Three opportunities to build from recent reporting on global progress 2000–2022» *PLOS Medicine*, https://doi.org/10.1371/journal. pmed.1004297 (Accessed May 2, 2026).

World Bank (2024). Women Entrepreneurs Finance Initiative (We-Fi) Report, p41, https://we-fi.org/wp-content/uploads/2025/02/We-Fi-Annual-Report-2024_FINAL.pdf (Accessed May 5, 2026).

Leadership féminin et contre-pouvoir dans *Matins de couvre-feu* de Tanella Boni

Yao Djeth Luc-Arsène

Université Peleforo Gon Coulibaly, E-mail : ydjeth@yahoo.fr, Tél : 0707042226
Auteur correspondant : E-mail : ydjeth@yahoo.fr, Tel : 0707042226
Article soumis le 10/06/2026 et accepté le 24/06/2026
Réf : 2COLRS-117

Résumé :
La société africaine postcoloniale est constamment autopsiée par les romanciers africains francophones. Cette analyse du fonctionnement de ladite société révèle de nombreux maux sur les plans politique, économique et social. L'aspect politique semble, néanmoins, privilégié avec un accent particulier mis sur la gestion du pouvoir exécutif. En effet, tout en décrivant le règne de dirigeants politiques africains dictateurs, ces romanciers dressent également des portraits de résistants promouvant, par la lutte, l'érection de sociétés épanouissantes. Dans *Matins de couvre-feu*, Tanella Boni, à travers la figure de l'héroïne-narrateur anonyme, professe un leadership engagé, un contre-pouvoir qui préfère la puissance transformatrice des mots et de la vérité à la domination politique brutale. La présente contribution vise à montrer, dans une perspective sociocritique, les différentes coutures sous lesquelles se présente la résistance, face à la tyrannie étatique, portée par un leadership féminin novateur ayant pour points d'ancrage la résilience intellectuelle et la vigilance éthique.
Mots-clés : oppression politique, leadership féminin, résistance, transformation sociale

Female Leadership and Counter-Power in Tanella Boni's Matins de couvre-feu

Abstract:
Postcolonial African society is constantly dissected by Francophone African novelists. This analysis of the functioning of said society reveals many ills on a political, economic and social level. The political aspect, however, seems to be favoured, with a particular emphasis on the management of executive power. Indeed, while describing the reign of dictatorial African political leaders, these novelists also paint portraits of resistance fighters promoting, through struggle, the establishment of prosperous societies. In Matins de couvre-feu (Curfew-Mornings), through the figure of anonymous heroine-narrator, professes an engaged leadership, a counter-power that favours the transformative power of words and truth over brutal political domination. This contribution aims to demonstrate, from a socio-critical perspective, the various facets of resistance to state tyranny, embodied by an innovative female leadership grounded in intellectual resilience and ethical vigilance.
Keywords: *political oppression, female leadership, resistance, social transformation*

Introduction

Les romanciers négro-africains, spectateurs lucides de la société postcoloniale déliquescente politiquement, économiquement et socialement s'évertuent à en faire l'écho dans leurs différentes productions. Si les auteurs masculins ont largement dominé l'espace romanesque négro-africain depuis sa naissance, les autrices qui vont faire irruption dans cet espace vont, d'emblée, emboucher la trompette de la défense des droits des femmes, mis à mal dans une société foncièrement patriarcale, puis se fondre dans le moule commun et classique de la critique tous azimuts des tares de la société. Au nombre de celles-ci figure Tanella Boni qui, à l'instar de ses illustres devancières que sont Simone de Beauvoir, Mariama Bâ, Awa Thiam, s'inscrit résolument dans une écriture féministe en vue de promouvoir une société plus égalitaire soucieuse de garantir les droits des femmes, si souvent bafoués et piétinés. Dans son roman *Matins de couvre-feu*, elle dépeint une héroïne anonyme s'inscrivant non seulement dans cet objectif, mais aussi se révèle comme un modèle de leadership féminin qui, *« bien qu'éprouvé[s] par les violences de l'histoire et du quotidien, possède[nt] une incroyable capacité de résilience et de réinvention de soi. » (N. S. Beugré 2025 : 6)* La présente réflexion permet d'énoncer la question suivante : Dans quelle mesure le leadership féminin parvient-il à constituer un contre-pouvoir efficace face à l'oppression sociopolitique ? L'on peut admettre que ce roman illustre de fort belle

manière la capacité de la femme à ne plus simplement être une victime, mais aussi à se transformer en actrice du changement. Cette hypothèse soulève les questionnements suivants : A quels types de systèmes oppressifs la femme doit-elle faire face et quel est leur fonctionnement ? Quelles sont les caractéristiques du leadership déployé par les personnages féminins ? Quels sont les mécanismes par lesquels ce leadership s'établit en tant que contre-pouvoir contre les structures oppressives ? Pour répondre à ces interrogations, notre analyse s'appuiera sur la sémiotique qui selon M. Riffaterre (1979 : 89) *« porte sur le texte lui-même … ; sur les rapports des mots entre eux, sur la forme plutôt que le contenu ; sur l'œuvre littéraire comme point de départ d'une chaine d'événements, non comme son point d'aboutissement, ou son produit. »* À l'analyse formelle, nous adjoignons la sociocritique selon l'acception de C. Duchet (1979 : 4) qui met un accent particulier sur l'univers social du roman. Selon Duchet, la sociocritique, en tant que méthode d'analyse littéraire, *« interroge l'implicite, les présupposés, le non-dit ou l'impensé, les silences et formule l'hypothèse de l'inconscient social du texte. »*

L'analyse s'attellera à faire la peinture d'une société libertaire et liberticide, dévoilera les conditions d'émergence d'un leadership féminin ainsi que les modalités du contre-pouvoir.

1. De la peinture d'une société libertaire et liberticide

L'espace macroscopique de *Matins de couvre-feu* se nomme Zambaville. Cet espace est dirigé d'une main de fer par les dirigeants politiques dénommés les *Anges*. En effet, ceux-ci mettent en place un régime dictatorial dont il importe d'en dégager les traits caractéristiques ; d'en dévoiler les linéaments.

1.1. Zambaville : un univers carcéral

L'univers figuré est essentiellement caractérisé par l'oppression tous azimuts dans laquelle baignent les populations. Celles-ci sont victimes de sévices corporels de tous ordres suscités par les services de sécurité à la solde du régime qui tient les rênes du pouvoir. Les passages à tabac des citoyens sont monnaie courante comme l'atteste la brutalité avec laquelle le personnage Kanga Ba a été battu : *« Un certain Kanga Ba, employé à la Mairie de Zambaville avait été battu à sang et laissé pour mort sur les rives de la lagune, dans un champ de roses de porcelaine, d'anthirium, d'orchidées et de becs de perroquet, fleurs tropicales très prisées. » (Matins de couvre-feu, p.12)*

Dans cette ville où tout droit individuel est dénié, le service des Renseignements Parallèles a, à sa tête, le dénommé Arsène Kâ qui fait l'objet d'une caractérisation singulière de la narration : *« Arsène Ka, l'homme qui dégainait plus vite que sa réputation qui le précédait partout, même là où il n'avait jamais mis les pieds. Homme en civil ou en treillis, selon son humeur, [il] représentait la loi et décrétait la mort ou ordonnait la vie sauve quand il en avait envie. » (Matins de couvre-feu, p.15)*

Ragaillardi par le plein pouvoir que lui a conféré le régime politique en place, il fait la loi à Zambaville et incarne lui-même la loi. En effet, l'assignation en résidence surveillée de l'héroïne-narratrice a été décidée par lui, sans autre forme de procès : *« Quant à vous, chère Madame, vous écopez sur-le-champ de neuf mois de résidence surveillée, à votre domicile. Avec interdiction formelle de sortir des frontières de Zamba… A la fin du neuvième mois d'assignation, le Conseil suprême des Anges siègera en vue d'examiner votre sort. » (Matins de couvre-feu, pp. 14-15)*

Au-delà de ce personnage-bras séculier du régime en place, la presse prend une part active à créer et entretenir un climat d'insécurité sociale ambiante à travers les grands titres qui barrent les titres à la une du journal gouvernemental. La narratrice révèle cet état de fait en ces termes :

> « Le journaliste se contentait d'émettre quelques hypothèses plausibles. Il n'était pas là pour vérifier les faits. L'article était bref et le titre en disait long sur l'effet recherché : dire à tout lecteur ce qui l'attendait au détour de la première rue, s'il n'adoptait pas à Zamba, une conduite exemplaire, digne d'un zélateur des *Anges*, les bienfaiteurs du pays. » (*Matins de couvre-feu*, p.13)

Dans cet univers où la population est véritablement aux ordres, une personne soupçonnée d'un quelconque manquement à l'honorabilité des *Anges,* les gouvernants bien-aimés comme celui de « mettre le nez là il ne faut pas [car] … cela peut couter très cher si vous n'y prenez garde » (*Matins de couvre-feu*, p.14). Une telle entreprise faisait de vous un mort en sursis.

Ce climat de violence transformé en système de gouvernement répond en écho à une réalité caractéristique des nouveaux régimes de l'Afrique post-indépendance. E.-O. Osarenwinda (2019 : 313) en rend compte en des termes suffisamment explicites :

> « La violence politique crée et entretient la peur chez ceux qui la subissent pendant que ceux qui en sont les auteurs profitent pour piller impunément les ressources du pays et gouverner sans partage. Cette violence s'exerce principalement contre les opposants et leurs proches. Elle est implacable féroce dans sa logique de harcèlement et à la main lourde, ici comme ailleurs. »

Ainsi, Zambaville donne l'image d'une grande prison à ciel ouvert où les libertés individuelles des citoyens sont piétinées par la soldatesque à la solde des tenants du pouvoir politique. Cette situation est symptomatique d'une élite politique prévaricatrice en faillite et d'une société en déliquescence.

1.2. Zambaville : une élite politique et une société en faillite

Sous la plume de Tanella Boni, la société décrite dans l'espace du texte est caractérisée à la fois par une élite politique en déphasage totale avec les réalités des gouvernés et une sphère sociale elle-même en totale décrépitude. En effet, obnubilé par la volonté de conserver le pouvoir, l'élite politique aspire à y parvenir par tous les moyens. D'où la floraison au sein de ces régimes de nombreux maux dont la corruption qui occupe une place de choix dans la dynamique sociale :

> « La corruption a commencé à s'étendre dans les pays africains avec le début des années 60 et donc au lendemain des indépendances. En effet, les nouveaux dirigeants aux rênes du pouvoir ont dévié vers l'oppression et la persécution. Ils deviennent des dictateurs. Le pouvoir est entre les mains d'une seule personne qui l'exerce sans contrôle et d'une façon autoritaire. Les arrestations, la torture et le pillage des biens se multiplient. » (R. M. Kamar 2022 : 69)

Cette élite s'est affublée du nom des *Anges Bienfaiteurs* alors que les actes posés sont en déphasage totale avec le nom porté. Ces exemples textuels nous en offre un large éventail :

> « Car seule l'histoire de Zamba peut nous raconter pourquoi nous en sommes arrivés là, entourés de montagnes de cadavres amoncelés par des mains d'hommes sans moralité, vraies pourritures vivantes qui se donnent le nom d'Anges bienfaiteurs. Et comment pouvons-nous survivre, nous, morts en sursis, habitants de Zamba, harcelés nuit et jour par des vigiles en armes » (Matins de couvre-feu, p. 22-23)

> « Les sociologues ne savent pas pourquoi, à Zamba, les Anges continuent de tuer impunément. Pourquoi les institutions sont toujours doubles ou triples. Polices parallèles, gouvernement bis, personnages publics aux noms multiples, aux sobriquets significatifs. Tout est double ou triple à Zamba, comme si les hommes et les femmes menaient, dans le même temps, une multiplicité de vies incompréhensibles aux yeux de ceux qui ignorent tout des règles de cette logique si particulière. » (Matins de couvre-feu, p. 21)

La société de Zambaville est fortement marquée par le pouvoir autoritaire voire inhumain qui règne à sa tête. La population croupit dans une misère généralisée sans véritable pouvoir d'achat pour subvenir à ses besoins. Face à autant de difficultés et sans secours manifeste des gouvernants, elle parait plutôt survivre que vivre :

> « Les gens de Zamba aiment boire frais, c'est connu, cela leur permet de se rafraichir le cœur déjà échaudé par tant de problèmes qui pèsent lourd, les factures à payer, la scolarité des enfants, le prix du transport quotidien qui ne cesse de grimper et puis la famille qui afflue des quatre coins de Zamba, et la famille qu'il faut loger, nourrir et soigner. Pas facile cette vie. » (Matins de couvre-feu, p. 19)

Ainsi, Zambaville, la capitale, voire l'ensemble du pays vit sans repères culturels véritables. Cet état de fait dévoile une nation qui tombe totalement en faillite morale. Les rapports humains de

fraternité et de cohabitation disparaissent au profit de la méfiance et d'attitudes vindicatives vis-à-vis de son prochain :

> « … la mégapole, Zambaville, là où il n'y a pas de forêt sacrée, là où la vie en communauté, au grand air, est devenue si difficile, où la grande fraternité ne peut être ce qu'elle a été dans le temps. Les animaux ont disparu et le culte des ancêtres est en perte de vitesse. Dès lors, comment retrouver de si vieilles traditions qui n'existent plus ? Alors le génie des gens de Zamba s'exerce à cette recherche des origines, à retrouver dans le sang et l'honneur. Voilà pourquoi on tue l'autre et le voisin, on tue l'inconnu croisé au détour d'un chemin. On attaque pour se protéger, pour conserver les valeurs de ses ancêtres. Au point où nous en sommes, cette phobie de l'autre n'ayant-pas-les-mêmes-idées-que-moi s'est installée peu à peu. » (Matins de couvre-feu, p. 22)

La situation délétère ambiante au sein de la société va s'empirer avec l'instauration d'un couvre-feu qui est véritablement le symbole de l'embrigadement des corps et des esprits comme le montrent si bien ces relevés textuels :

> Le petit peuple sait qu'il faut se ménager le cœur et le foie afin de tenir le coup face au chaos causé par le couvre-feu qui perdure. (Matins de couvre-feu, p.19)

> Et, au fil des jours, la mort, les exactions quotidiennes et les atrocités de toutes sortes sont devenues si banales que le temps du couvre-feu nous l'appelons aussi le temps des morts en sursis. (Matins de couvre-feu, p.22)

En définitive, le tableau peint de Zambaville et sa population « tenus entre les fers » contribue à « *mettre à nu les gouvernements qui ne s'intéressent qu'à leur profit, qui au lieu d'œuvrer pour le bien du pays et des peuples, ont laissé les citoyens en proie à tous les maux.* » *(R. M. Kamar 2022 : 74)*

Ce régime sans foi ni loi qui fait feu de tout bois dans la répression de ses concitoyens réserve un traitement particulier à tout citoyen qui tente de mettre le nez là où il ne faut pas. Le personnage-narrateur, contraint à une assignation à résidence, fait montre d'un véritable leadership en vue de tenir ferme face à l'enfermement.

2. Émergence du leadership féminin : entre autonomie socio-économique et résilience face à l'enfermement

Le leadership féminin, dans les œuvres romanesques africaines, a connu une évolution significative, passant d'un rôle de « gardienne de la tradition » à celui d'actrice de changement, de résilience et de revendication d'égalité face au patriarcat ou à d'autres formes d'oppression. En effet, la littérature africaine moderne, en particulier celle écrite par des femmes, met en scène des héroïnes qui brisent le plafond de verre et redéfinissent les dynamiques du pouvoir. Leur parcours offre « *un modèle de leadership féminin dynamique en vue d'initier un changement sociétal significatif (…) une illustration du potentiel transformateur de la femme* ». *(N. Nana Nguegong 2025 : 340)*

Le leadership féminin, dans *Matins de couvre-feu*, est opératoire à partir de l'émancipation économique du personnage et sa résilience face aux oppressions multiples subies.

2.1. L'autonomie socio-économique

S'il y a un point initial et essentiel d'affirmation du leadership féminin du personnage-narratrice, c'est l'autonomie financière dont elle jouit grâce à ses activités de propriétaire d'un restaurant. En effet, l'acquisition de ce bien et sa gestion (elle dirige un petit personnel) sont révélatrices de la capacité de la femme à sortir des sentiers battus qui la confinaient dans un rôle de gestion domestique notamment sa capacité à prendre soin de la maison et de la famille. Elle sort de l'espace privé inhérent à la gestion du foyer pour investir l'espace public. De ce fait, elle conquiert plusieurs attributs qui lui donnent de passer d'un statut traditionnel imposé par le système patriarcal à un autre plus valorisant mettant en exergue son autonomisation et sa capacité à motiver et à mobiliser le changement. Au nombre des changements, l'on peut relever le fait qu'elle acquiert, pour son propre compte, des revenus substantiels

qui lui assurent *de facto* des moyens de subsistance. Avant l'érection de son restaurant, l'héroïne-narratrice menait des activités commerciales qui lui permettaient de gagner aisément sa vie :

> Parfois, je prenais l'avion les week-ends et j'allais chercher de la marchandise à revendre au marché de Zambaville. J'avais un étal de chaussures, qui ne désemplissait jamais. L'étal était en fait un box que je louais en plein marché, et qui, à cause de son nom et de la qualité des chaussures qu'on y trouvait, ne passait pas inaperçu. C'était le Chaussée-classe. Là, il y avait exclusivement des chaussures de femmes et d'enfants […] Des plus pauvres aux femmes qui avaient du fric à jeter par les fenêtres, j'étais prête à satisfaire chaque demande. Cette affaire marchait bien. (*Matins de couvre-feu*, p. 147-148)

Tout en générant des revenus, les activités commerciales (la vente des chaussures tout comme la restauration) permettent au personnage de rompre avec la dépendance masculine qui implique également la domination. Contrairement aux autres figures féminines de sa famille (sa mère ou sa belle-sœur Ida) qui ont subi les affres de l'abandon matériel et/ou affectif, ledit personnage assure sa propre subsistance n'attendant rien d'un tuteur masculin. Outre l'obtention de gains, l'occupation de l'espace public à travers le restaurant confère au personnage d'assumer un rôle significatif d'acteur social par la création d'un lieu de sociabilité. En effet, son restaurant constitue un carrefour d'échanges, un lieu de vie et d'observation de la société de Zamba. Tout comme l'autonomie socio-économique, la résilience face à l'enfermement participe de l'expression de l'émergence du leadership féminin.

2.2. La résilience face à l'enfermement

M. Manciaux (2001 : 323), Professeur émérite de Pédiatrie sociale et de Santé publique, dans son appréhension de la résilience met en exergue « la double caractéristique de la résilience, qui en fait son originalité : c'est à la fois la résistance à la destruction et la construction d'une existence valant d'être vécue. » Elle désigne la force morale de ne pas se laisser abattre et de rebondir face à l'adversité. Dans *Matins de couvre-feu*, l'héroïne fait preuve de résilience après son assignation en résidence surveillée par Arsène Kâ, le chef des Renseignements Parallèles. En effet, en dépit de sa vulnérabilité et de la crainte légitime qu'elle peut ressentir, l'héroïne accepte la sentence prononcée et l'accueille avec sérénité : *« Et moi, je faisais semblant de ne pas comprendre le sens du réquisitoire qui m'incriminait. Je croisais sur mon chemin Arsène Kâ en personne et je gardais la tête froide. » (Matins de couvre-feu, p.15)* Comme elle le relève si bien, en dépit de la présence d'« Arsène Kâ, l'homme qui dégainait plus vite que sa réputation qui le précédait partout, même là où il n'avait mis les pieds » elle garde son calme et toute sa dignité. En plus du sang froid face à une si lourde sanction, elle mène une réflexion sur la manière dont elle s'y prendra pour continuer de vivre là où on veut la faire mourir. Elle se projette notamment sur les activités qu'elle doit mener pour occuper son temps ainsi qu'à la manière dont elle va gagner sa vie. En ce qui concerne les activités qu'elle va mener, elle choisit d'abord et avant tout de prendre soin de son esprit, de nourrir son esprit : *« De toute façon, je n'ai pas le choix, il faut que je m'occupe l'esprit pour sauver mon corps de la déchéance. Essayez de comprendre ce qui m'arrive, prendre soin de mon âme en grossesse. » (Matins de couvre-feu, p. 17)* Quant à ce qu'il y a lieu de faire pour subsister, le personnage décide de commercialiser de l'eau : *« Pendant le temps où les Anges et leurs Renseignements Parallèles m'assignent à résidence, je vendrai de l'eau pour gagner ma vie. L'eau, la seule denrée indispensable pour éviter que le corps ne se déshydrate. » (Matins de couvre-feu, p.19)* L'analyse des paramètres convoqués en vue de résister à l'assignation à résidence permet de mettre en relief la volonté de l'héroïne-narratrice d'accorder la primauté à l'entretien de son esprit et de son âme. Pour elle, l'état du corps (extérieur) dépend de l'esprit et de l'âme (l'intérieur). Par l'écriture, elle fait le choix de la réflexion face à l'instinct, à la brutalité aveugle et à l'extermination.

Cette mentalité va préfigurer ses capacités à pouvoir instaurer un contre-pouvoir face à l'oppression des *Anges* et de leurs bras séculiers Arsène Kâ et ses bérets verts.

3. Les modalités du contre-pouvoir ou la mise en œuvre des stratégies de résistance

Le contre-pouvoir, selon le *Larousse* en ligne, est « un pouvoir qui s'organise pour faire échec à une autorité établie ». Il s'agit d'une force ou d'une instance (politique, sociale, médiatique) qui contrebalance, limite ou influence les décisions d'un pouvoir central afin d'éviter les abus. Dans le cas qui nous occupe, le contre-pouvoir doit être compris comme les actions menées par l'héroïne-narratrice - ainsi que les personnages féminins évoqués - en vue de s'opposer au diktat du patriarcat qui impose soumission totale de la femme vis-à-vis de son conjoint ou encore de la violence exercée par les bras séculiers du régime des *Anges bienfaiteurs* sur la population et singulièrement les femmes. Aussi faut-il en convenir avec N. S. Beugré (2025 : 7) qui, analysant le statut de la femme dans l'œuvre de Tanella Boni, révèle : « *Le féminin, dans son œuvre, n'est jamais une figure passive de la souffrance ; il devient au contraire un espace actif de résistance contre les logiques de domination, qu'elles soient patriarcales, coloniales ou néocoloniales.* »

Les stratégies de résistance ou de contre-pouvoir du personnage principal ne sont pas à appréhender comme une opposition politique armée. Celles-ci s'observent à trois niveaux : le contre-pouvoir par la lecture et l'écriture, le contre-pouvoir mémoriel et le contre-pouvoir spatial.

3.1. Le contre-pouvoir par la lecture et l'écriture

L'enfermement imposé par le pouvoir totalitaire d'Arsène K. vise à réduire l'individu au silence et à l'inexistence. La narratrice retourne cette violence par l'activité de lecture et l'exercice de l'écriture. La première action de contre-pouvoir à laquelle elle s'adonne est la lecture. Durant son temps d'enfermement, elle a l'opportunité de lire plusieurs histoires de ses proches. Ainsi, la première histoire de vie est celle de sa belle-sœur Ida qui lui fait partager sa rencontre avec « *un écologiste bien connu, expert en développement, arrivé à Zamba à l'invitation des Anges, nos gouvernants bien-aimés.* » (*Matins de couvre-feu, p.16)*

Elle rend compte de cette opportunité de lecture en ces termes : « *Ida m'avait envoyé, à ce sujet, un vrai morceau de roman que je vais pouvoir restituer ici puisque le hasard m'oblige à rester cloîtrée dans cette maison pendant neuf mois, le temps nécessaire à une femme pour mettre un bébé au monde.* » (*Matins de couvre-feu, p.16)*. Au-delà de ce premier sujet de lecture, le narrateur bénéficiera de l'aide intellectuelle de sa belle-sœur grâce à toutes les lettres qu'elle recevait d'elle. D'ailleurs, elle lui exprime sa reconnaissance pour ces opportunités de lecture et d'écriture qu'elle lui offre : « *J'ai encore reçu des pages envoyées par Ida. J'aurai le temps de les lire pendant mes dernières semaines de résidence surveillée. Elle me donne le courage d'être toujours là […] Ida, la sœur qui m'accompagne, loin de la méchanceté des autres femmes, proche de mes passions, de mes rêves que je n'ai pas le temps de réaliser* » (*Matins de couvre-feu, p. 251-252)*

En plus de la lecture, l'héroïne-narrateur s'adonne également à l'écriture comme acte de résistance. Cette activité est d'ailleurs celle à laquelle elle prévoit de s'engager fortement dès les premiers moments de son enfermement. Par l'écriture, elle prolonge l'acte de résilience. Elle lui permet de s'assumer et surtout d'affirmer sa force intérieure face à l'adversité. Elle révèle, de ce fait, sa volonté de rebondir et de s'engager pour une transformation de sa condition de vie actuelle :

> Mes aïeules avaient pour tout instrument typiquement africain un mortier et un pilon, objet à tout faire, ustensiles de cuisine ou armes de défense. Maintenant, il faut s'adapter au monde qui nous écrase et brise nos bras et nos jambes qui n'étaient pas déjà libres, enchainés qu'ils étaient aux lois des familles et des clans … Je suis en train de transformer le pilon à tout faire en crayon à papier capables de laisser des traces. (*Matins de couvre-feu*, p. 17)

Cette transformation de la situation du moment consiste à faire de l'encre un moyen pour exister, exister par des mots, se situer : « *Ida m'a montré le chemin. Garder le silence et tracer des mots. Consigner*

les faits et gestes de ceux qui nous aiment ou nous détestent. Laisser des traces de notre passage sur la terre, un amas de mots ou un bébé afin de ne pas mourir idiote. » (Matins de couvre-feu, p.17)

L'acte d'écrire ne consiste pas seulement à « occuper son esprit », mais aussi et surtout à constituer une arme de résistance, de combat. En effet, elle consigne les exactions, l'absurdité du couvre-feu et la dégradation de la ville de Zamba. Son écriture devient une arme pour rétablir la vérité et une forme de direction intellectuelle face à la manipulation et à la violence politique : « Elle [Ida] me donne le courage d'être toujours là où je devrais être aux premières loges de l'histoire, pour témoigner de ce que je sais et de ce que j'apprends sur la vie réelle des Anges. Là où je devrais être près du mystère des gens qui, comme Kanga Ba, disparaissent sans raison. » Face à l'histoire officielle écrite par les bourreaux, son texte devient un contre-récit historique.

3.2. Le contre-pouvoir mémoriel et la généalogie de la résilience

L'assignation à résidence constitue une situation difficile à supporter à différents niveaux : physique, psychologique, moral … Confrontée à tous ces niveaux de difficultés, l'héroïne-narratrice fait appel à plusieurs ressources afin de ne pas succomber face à l'étau de l'enfermement qui l'enserre. Au nombre de celles-ci figure le ressourcement familial. La narratrice va donc utiliser le souvenir des figures féminines de sa vie pour briser l'isolement cellulaire. Le faisant, elle s'inscrit dans une lignée de combattantes au regard du parcours de ses ascendantes. En effet, les parcours de vie de sa mère tout comme celle de sa grand-mère incitent à s'armer de courage et à persévérer face aux écueils existentiels. Victime de la domination masculine inhérente aux valeurs traditionnelles africaines, sa mère a dû vivre une vie de couple éprouvante du fait de l'exil volontaire (en France) de son père en vue de participer aux deux guerres mondiales dans lesquelles le continent africain a été fortement impliqué. Elle a souffert de l'abandon affectif et matériel :

> Pour elle, cette destinée si monotone qui est le lot de la plupart des femmes tourna court. La vie prit un autre virage qui devait la propulser dans un autre monde car, une année plus tard, son homme repartit. On cherchait les soldats qui avaient été démobilisés. On disait que la guerre venait de reprendre là-bas et il fallait faire très vite. Elle revit le sourire de son homme le jour où il remit le casque et l'uniforme et, comme d'habitude, il ne lui dit pas au revoir et embarqua de nouveau sur un bateau qui devait le conduire vers son propre destin. (*Matins de couvre-feu*, p. 124)

Grâce au travail de mémoire, l'héroïne découvre à nouveau les crises conjugales de ses parents et la manière dont sa mère a dû porter seule le poids du quotidien face aux absences répétées de son homme.

En convoquant les figures d'Aya-Siyi ou de sa mère, elle réalise une sororité spirituelle. Ce réseau mémoriel fait rempart contre la solitude et la peur de la mort. Ce réseau mémoriel lui permet de lier la dictature politique actuelle à la domination patriarcale traditionnelle subie par les femmes de sa famille. De ce fait, son contre-pouvoir est double : il conteste le tyran du pays et la figure du père /mari oppresseur.

3.3. Le contre-pouvoir spatial ou la sédition domestique et la réappropriation de l'espace clos

L'enfermement physique qui caractérise l'assignation à résidence vise principalement à briser l'existence de la narratrice. Ses deux espaces connus et fréquentés sont son domicile et son restaurant. Punie pour avoir voulu « mettre le nez là où il ne fallait pas », ces deux espaces perdent leurs significations originelles : le régime militarise l'espace public avec la présence d'Arsène Kâ et ses bérets verts et assigne la femme à l'espace domestique (la maison) initialement fréquenté aux heures de repos. Cette perversion desdits espaces répond au désir de la neutraliser. Cependant, la narratrice subvertit cette assignation en transformant sa maison et prison en un lieu ordinaire où il fait, à la limite, bon vivre. L'action de contre-pouvoir va consister à s'occuper de son cadre de vie, à créer des activités au bénéfice de la communauté, notamment les enfants ; à maintenir ses activités quotidiennes à la maison. Elle refuse ainsi de céder au laisser-aller psychologique et manifeste, une forme de résistance

passive qui fait échec aux intentions funestes d'Arsène Kâ et de ses mandants. En subvertissant les espaces initialement « corrompus » par les hommes forts du régime en place, elle leur signifie que l'ordre intime reste indomptable. À travers la mémoire de son restaurant (lieu de brassage et de libre parole), elle prolonge l'existence d'un espace démocratique que le pouvoir a voulu détruire. Elle continue de faire vivre mentalement cette communauté dissidente.

En définitive, la stratégie de l'héroïne-narrateur repose sur un paradoxe efficace : gagner en intériorité ce que le pouvoir lui retire en liberté extérieure. Son contre-pouvoir ne cherche pas à détruire immédiatement le régime mais à s'assurer que le régime ne détruise pas l'humain en elle.

Conclusion

La question du sort de la femme dans nos sociétés postcoloniales demeure d'actualité et constitue un sujet d'écriture des romancières africaines. Engagées dans la lutte pour la revalorisation des conditions de vie de leurs sœurs, elles rendent compte de leur sort de « victime » d'exactions ou d'injustices dans nos sociétés patriarcales et postcoloniales. Tanella Boni, en s'engageant dans cette mouvance, milite fortement pour une émancipation véritable de la femme africaine. *Matins de couvre-feu* s'affirme comme une œuvre singulière par son audace à conférer à la femme la force morale transformatrice de sa situation. Bâti autour d'une critique féroce du régime dictatorial à l'œuvre, le roman peint plusieurs caractéristiques spécifiques dudit pouvoir qui prospère sur la misère de populations totalement déboussolées et croupissant dans un univers carcéral violent, matérialisé par la mise en place d'un couvre-feu. Le libre arbitre et la liberté tout court sont confisqués par des dirigeants avides et assoiffés de pouvoir. Pour la femme, plus que l'homme, il s'agit, dans cette société oppressive, de faire face à deux types de pouvoir : le pouvoir politique et le pouvoir de l'homme incarné par la domination sociale exercée sur la femme. En campant son personnage principal aux prises avec ces deux types de pouvoir, l'autrice révèle aussi bien les défis quotidiens auxquels la femme est confrontée, mais aussi et surtout sa capacité à faire renaître l'humanité là où la bestialité, l'inhumanité imposent leur triomphant règne. Sa capacité à résister à l'enfermement, à la claustration jusqu'à la chute de son bourreau Arsène Ka postule une victoire de la résilience dont a fait preuve la narratrice-personnage. Notre analyse rejoint celle de N. S. Beugré (2025 : 29) lorsqu'il affirme :

> L'œuvre de Boni propose une tout autre vision : les femmes africaines qu'elle met en scène sont des sujets à part entière, dotés de conscience politique, de stratégies de résistance et de capacités d'action. Elles ne sont pas enfermées dans le rôle de victimes, mais elles apparaissent comme des figures complexes traversées par des contradictions et capables d'inventer des voies d'émancipation singulières.

Références bibliographiques

APELA, 14 novembre 2025, AAC : Politique et poétique de la colère dans les littératures africaines, https://doi.org/10.58079/155jr (page consultée le 30 mai 2026).

AYISSI Anatole, 2003, « Ordre militaire, désordre politique en Afrique », *Le Monde Diplomatique*, janvier, www.monde-diplomatique.fr (page consultée le 20 mai 2026).

BEUGRÉ Ndré Simon, 2025, « Tanella Boni ou l'écriture au féminin pluriel », *Revista cacto, em transdisciplinadade*, online, 5 (2), <10.314|6|Cacto.v5i2.1573>. <hal-05295154>

BONI Tanella, 2022, *Matins de couvre-feu*, Paris, Nimba.

BONNET Véronique, juillet-sept 2002, « Villes africaines et écriture de la violence » in *Notre Librairie*, n°148, p. 20-25.

DUCHET Claude, 1979, *Sociocritique*, Paris, Nathan.

KAMAR Ranya Mohamed, 2022, « La désillusion postcoloniale dans la littérature Africaine Francophone » *Journal of the Faculty of Arts Port Said University, N°. 22*, October 2022, p. 67-95.

KEBLENE Zouléika, 2017, « Le foisonnement de l'histoire dans Matins de couvre-feu de Tanella Boni », *Africa and the West,* Volume 11, numéro 14, p. 58-68.

KEBLENE Zouléika, 2018, *La Dénonciation distancée dans Matins de couvre-feu de Tanella Boni,* Sarrebruck, Editions Européennes Universitaires.

MANCIAUX Michel, 2001, « La résilience, un regard qui fait vivre », *Études, 10, 395,* p.321-330.

MEDOUDA Sabrina, 2017, *Écrire, penser, panser ? Véronique Tadjo et Tanella Boni ou l'écriture féminine au cœur de la violence*, Thèse de Doctorat, non publiée, Toulouse Université de Toulouse, 553p.

NANA NGUEGONG Nicole, Avril 2025, « Analyse du parcours du leadership féminin : de la gouvernance traditionnelle à la magistrature moderne dans *L'arène captive* de David Ndachitagne », *Revue d'Archives Internationales*, Vol 1, n°2, p. 339-355.

N'DA Pierre, Mars 1994, « Les régimes africains et la lutte des jeunes : de la dictature à la démocratie dans le roman négro-africain d'expression française », *R.E.N.E.F.*, NFLV, Badagary, vol.1, n°.2.

OSARENWINDA Emokpae-Ogbebor, 2019, « La violence politique en Afrique contemporaine dans l'œuvre romanesque de Sony Labou Tansi : Une lecture de La vie et demie, L'état honteux, L'ante-peuple et les yeux du Volcan », *Icheke Journal of the Faculty of humanities*, Volume 17, numéro 3, p. 383-402.

POROPANGO Dossier d'analyse, « Matins de couvre-feu – écrire la lucidité », https://www.poropango.com (page consultée le 17 mai 2026).

RIFFATERRE Michael, 1979, *La production du texte*, Paris, Seuil.

VOLET Jean-Marie, 22 janvier 2009, « Tanella Boni – Matins de couvre de feu », *AFLIT University of Western Australia/* School of Humanities, https://aflit.arts.uwa.edu.au/reviewfr_boni08.htlm (page consultée le 17 mai 2026).

De l'agentivité discursive dans la scénographie épistolaire de Une si longue lettre de Mariama Bâ

DIABY Aïssata

Université Félix Houphouët-Boigny
Auteur correspondant : E-mail : daichat2011@yahoo.fr, Tel : +225 0101667342
Article soumis le 10/06/2026 et accepté le 25/06/2026
Réf : 2COLRS-168

Résumé
C'est une relecture pragmatique de ce roman à l'aune de l'agentivité discursive. Loin d'être une simple élégie funèbre, cette « si longue lettre » est tel un dispositif de reconfiguration du pouvoir. Comment l'agencement des éléments grammaticaux et ceux dits énonciatifs servent à l'auteure pour remettre en cause la hiérarchie historique liée à la détention du pouvoir et pour finalement opter l'agentivité ? De par ce choix, l'acte d'écrire devient celui de l'édification individuelle et du développement personnel. Une analyse du point de vue de la grammaire et de l'énonciation servira à mettre en lumière le procédé d'affirmation de soi via le dire de Ramatoulaye.
Mots clés : Scénographie épistolaire, genre, agentivité discursive, éducation et développement

About discursive agency in the epistolary scenography of Une si longue lettre of Mariama Bâ

Abstract :
This is a pragmatic reinterpretation of the novel through the lens of discursive agency. Far from being a mere funeral elegy, this 'such a long letter' acts as a mechanism for reconfiguring power. How does the author use the arrangement of grammatical and so-called enunciative elements to challenge the historical hierarchy linked to the exercise of power and ultimately to opt for agency? Through this choice, the act of writing becomes one of individual self-construction and personal development. An analysis from the perspective of grammar and enunciation will serve to shed light on the process of self-affirmation through Ramatoulaye's speech.
Keywords: *Epistolary scenography, gender, discursive agency, education and development*

Introduction :

Outre l'analyse de l'ouvrage *Une si longue lettre* de Mariama Bâ du point de vue socioanthropologique, dans une analyse des mœurs et des réalités du deuil, son analyse selon la grammaire et l'analyse du discours achève une fois encore de le présenter comme un incontournable de la littérature féminine africaine d'expression française. A en croire A M Houdebine-Gravaud (1995, 385)[1]

> les phénomènes sociaux, idéologiques, linguistiques ou discursifs s'entrelassent comme les comportements, les discours et les représentations. Langues, mémoires, cultures tissent d'étranges enchevêtrements difficiles à démêler. Ainsi se transmettent les civilisations, les discours, les actualisations de la langue, sa symbolisation du monde et les comportements de l'entourage, tout ce qui touche un sujet à son corps acceptant ou défendant.

A une époque de recadrage des relations entre genres et pouvoirs, par surcroît dans un chamboulement politique où la remise en cause est de mise en Afrique subsaharienne, force est de constater que la littérature féminine francophone dépasse la réalité et se mue en un laboratoire de la gouvernance de l'intime. Au regard des différentes pesanteurs subies, quels outils Ramatoulaye utilise-t-elle pour se libérer de la passivité ? Dans quelle mesure la scénographie épistolaire, par le

[1] (A M) Houdebine-Gravaud, 1995, « Des femmes dans la langue et les discours », *Annales de Normandie Mélanges René Lepelley, Persées*, Lyon, 26, p. 385. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/annor_0570-1600_1995_hos_26_1_2284. Consulté le 05/05/2026 à 15h10.

déploiement de l'agentivité discursive, permet-elle à la femme instruite de subvertir les rapports de force traditionnels pour instaurer un dispositif de gouvernance de soi et de développement endogène ? Sur quels moyens linguistiques et grammaticaux s'appuie-t-elle ? Telle se décline la problématique de notre étude. Afin d'y répondre, nous avons dégagé trois (3) hypothèses. En premier lieu, l'émancipation du protagoniste repose sur une mutation syntaxique : le recul des formes passives et impersonnelles au profit des verbes performatifs et des modalités de certitude marque la naissance d'une autonomie décisionnelle. En deuxième chef, la lettre fonctionne comme un instrument de gestion de crise, où la mise en mots des manquements du patriarcat invalide les normes contractuelles anciennes. En cette agentivité est le produit de l'héritage de l'École Normale, qui érige l'éducation en socle d'une justice cognitive nécessaire à l'émergence d'un développement humain durable en Afrique.

L'étude que nous proposons vise à démontrer que la missive adressée à Aïssatou, écrite par Ramatoulaye est assurément une scénographie de l'agir. En effet, le support scripturaire y est perçu comme un espace de prise de résolutions qui feront office de lois, une sorte de territoire législatif. En nous appuyant sur les travaux de B. Davies et R. Harré (1990), puis ceux de L. M. Ahearn (2001) sur « l'agentivité discursive » ou discursive agency, en plus d'éléments de la pragmatique, nous apprécierons l'aptitude du sujet à s'ériger en ferment autonome de son propre discours en vue d'impacter, de transformer et de soumettre les forces autoritaires qui le contraignent…

Ciment de l'anthropologie linguistique et des sciences sociales, l'agentivité sert d'articulation pour le passage en revue des dynamiques du pouvoir à la notion de pragmatique. Cette dernière « du grec `pragma', c'est-à-dire action » est comprise comme, « une sous-discipline de la linguistique qui s'intéresse aux éléments du langage dont la signification ne peut être comprise qu'en contexte. Dans ce sens, soutiennent P. Charaudeau et D. Maingueneau (2002, 454), la pragmatique aujourd'hui désigne le composant qui traite des processus d'interprétation des énoncés en contexte: qu'il s'agisse de la référence des embrayeurs ou des déterminants du nom, qu'il s'agisse de la force illocutoire de l'énoncé, de sa prise en charge par le locuteur, [...], des implicites qu'il libère, des connecteurs, etc. [2]» Pour ainsi dire, elle est l'étude dans une contexte bien précis, dans une action définie du langage. Quant à elle, L. M. Ahearn (2001, 112), définit l'agentivité comme, loin de se réduire à une faculté psychologique individuelle, « la capacité socioculturellement médiatisée d'agir » (socioculturally mediated capacity to act).

> Cette présentation terminologique est devenue une référence majeure en anthropologie linguistique et en sciences sociales pour définir l'agentivité (ou agency). Elle permet de dépasser le débat binaire entre le libre arbitre absolu et le déterminisme structurel. Voici une analyse détaillée de cette définition : Capacité d'agir (Capacity to act) : Il s'agit de la faculté des individus à prendre des décisions, à exercer un pouvoir et à influencer leur propre vie ou leur environnement. Socioculturellement médiatisée (Socioculturally mediated) : C'est le cœur de la définition[3].
>
> Le développement se poursuit en ces termes :
>
> Ahearn soutient que l'action n'est jamais purement individuelle ou libre. Elle est façonnée, contrainte et rendue possible par les contextes sociaux, les outils culturels, les normes, et le langage en usage. Rejet du déterminisme et du libre arbitre : Ahearn insiste sur le fait que l'agentivité n'est ni la liberté totale (libre arbitre), ni la simple résistance au pouvoir, mais plutôt une capacité qui s'exerce à travers et avec les structures sociales. Lien avec le langage : Ahearn, dans son étude, souligne que l'analyse de l'agentivité passe souvent par l'analyse des formes linguistiques (comment les gens parlent de leurs actions). En résumé,

[2] https://www.memoireonline.com/06/11/4553/m_Etude-de-la-consequence-en-francais-contemporain-Le-cas-de-trois-oeuvres-dEmile-Zola17.html Consulté le 06/05/2026 à10H43

[3] Intelligence artificielle

> pour Ahearn, l'agentivité n'est pas une propriété intrinsèque à l'individu, mais un processus dynamique et contextuel, médiatisé par la culture et la société[4].

Cette notion n'est pas d'emblée apparente en tant qu'un acquis mais comme la résultante d'un processus d'édification dans *Une si longue lettre* de Mariama Bâ. Une réalité s'impose : la distinction entre sujet-locuteur (émetteur des signes) et sujet-agent (instance modificatrice de sa réalité en dires) est nécessaire. Dès l'entame de la lettre, Ramatoulaye peut être appréhendée comme un « sujet-patient » ployant sous le poids des règles traditionnels dont celles liées au deuil. En témoigne, « *Chaque jour, je subis les cérémonies du deuil... On m'installe, on m'exhibe... Je suis une chose qu'on déplace.* » *M. Bâ, (2000, 10)*.

Ici, Ramatoulaye est un sujet-patient alors que « on », pronom impersonnel renvoyant à un « MQC » ou « membre quelconque d'une communauté », D. Maingueneau (2004), lui fait subir ses actions. Pendant que le pronom anaphorique « je », qui ramène à la locutrice Ramatoulaye « subit » et se voit installée, exhibée, réifiée par la communauté. Elle reconnaît son état de chose matérialisé par la présence du verbe d'état « être ». En effet, elle le dit elle-même : « je suis une chose ». Elle est passive et emploie à cet effet des tournures passives : il n'y a pas d'agentivité. Seulement, le facteur déclencheur se signalera *via* l'acte de vouloir répondre à la lettre de son amie Aïssatou en prenant et ouvrant le cahier afin d'y écrire ses confidences.

> J'ai reçu ton mot. En guise de réponse, j'ouvre ce cahier, point d'appui dans mon désarroi. M. Bâ, (2000, 5).

L'agentivité discursive se voit ainsi déclenchée outre par la volonté de répondre à son amie, mais aussi par le recours au verbe performatif ouvrir, « j'ouvre » conjugué au présent de l'indicatif. Dire devient ainsi faire, en conséquence avec effet immédiat. Cette idée se voit renforcée par le recours au discours direct. Cette forme de représentation du discours autre cesse de rapporter simplement. Il sert à construire, à paramétrer et à manipuler en toute stratégie l'agentivité du locuteur[5]. Son choix n'est nullement fortuit. Le discours direct marque tout refus de passiveté. Ce positionnement passif dicté par les mœurs se voit ainsi rejeté. Elle s'autopositionne, s'autodéclare comme sujet-actif B. Davies et R. Harré (1990) de sa propre trame narrative à travers le choix de l'épistolaire qui est fondamentalement au discours direct. Elle dirige, dit « sa » peine, « sa » crise par ses propres mots et cesse ainsi d'être téléguidée par la norme sociale. J. Butler (1997), en effet, a insisté sur le point selon lequel l'agentivité réside dans cette capacité de « retournement » du discours : le langage qui servait à exclure devient l'instrument de la reconstruction[6].

A la suite des travaux de D. Maingueneau, notons que la scène d'énonciation s'articule autour de trois axes à savoir la scène englobante (type de discours), la scène générique (genre de discours ou institution discursive) et la scénographie[7]. La dernière citée est liée au texte lui-même et n'est pas consécutive au genre.[8] Elle ramène au processus par le canal duquel un discours définit lui-même son propre cadre d'énonciation. Autrement dit, elle « s'appuie sur l'idée que l'énonciateur aménage à travers son énonciation la situation à partir de laquelle il prétend énoncer. Tout discours, par son

[4] Intelligence artificielle

[5] https://gerflint.fr/Base/Baltique15/numero_complet.pdf Lire Agentivité et discours rapporté, *Gerflint* 15 2021 ; Consulté le 06/05/2026.

[6] Intelligence artificielle

[7] Nous en parlons dans nos articles précédents

[8] https://shs.cairn.info/le-discours-litteraire--9782200265960-page-190?lang=fr. Consulté le 08/05/2026 à 11H55

déploiement même, prétend en effet susciter l'adhésion des destinataires en instaurant la scénographie qui le légitime » D. Maingueneau, (2004, 129)[9]. Il importe de garder à l'esprit que

> les théories de l'énonciation linguistique accordent une place essentielle à la réflexivité de l'activité discursive, et en particulier aux coordonnées qu'implique chaque acte d'énonciation : coordonnées personnelles, spatiales et temporelles, sur lesquelles s'appuie la référence de type déictique[10].

Dans le roman autobiographique épistolaire de M. Bâ, la missive est très loin d'être un support neutre. D'abord, l'autobiographie elle est « le récit rétrospectif en prose qu'une personne réelle fait de sa propre existence, lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité »[11]. De fait, il s'agit d'un roman écrit sous forme de lettre à travers lequel M. Bâ parle d'elle-même via Ramatoulaye. A côté, dans le *Dictionnaire universel* de Furetière[12], la lettre est « un écrit qu'on envoie à un absent pour lui faire entendre sa pensée avec ces caractères [13]». En tant qu'être de papier, Ramatoulaye y instaure sa propre légitimité. En effet, dans la fiction romanesque, c'est elle qui parle…d'elle-même. Cette mise en scène est indissociable de la théorie du positionnement développée par B. Davies et R. Harré (1990), qui postule que le sujet se construit en naviguant entre diverses trames narratives. Aux yeux de Ramatoulaye donc, l'épistolaire est tel un dispositif de rupture avec le positionnement « femme-objet » dont elle a hérité de la tradition, ici, funéraire. Elle le dit elle-même : « Ma solitude est un jardin où je cultive mes souvenirs, mais aussi mes résolutions. Je ne suis plus la spectatrice de ma propre vie. » M. Bâ, (2000, 54).

Ici, la métaphore *in praesentia* du jardin auquel elle-même assimile « sa solitude » en plus de la présence de l'adverbe à particule de négation partielle « ne…plus » dans « je ne suis plus… » met en avant un positionnement réflexif. Elle se met dans une posture dans laquelle elle devient maîtresse de ses choix. Ainsi, « la posture réflexive encourage l'analyse de ses propres expériences, dans toutes les sphères de vie, dans le but de les décortiquer en activités et en compétences ». Elle revêt comme avantage de favoriser « une réassurance de la personne dans ce qu'elle sait faire, tout en identifiant ce qu'elle aime faire — deux prismes essentiels dans un processus d'orientation ». La réflexivité aide aussi à mettre en mots ses intérêts, à mettre en lumière ses valeurs, à comprendre ce qui nous anime. « En invitant à donner du sens à son parcours, l'analyse réflexive rend la personne actrice de ses choix, plus consciente de ses ressources, et donc plus confiante dans son avenir »[14]. Elle se détache définitivement de son rôle passif de « spectatrice » pour se muer en « cultivatrice ». Son état a changé. Elle n'est plus…et est devenue… De sujet passif, elle passe à sujet agent. L'agentivité, ici, discursive se trouve au cœur de ce positionnement réflexif.

[9] (O) LEWI, « Hypergenre & scénographies : les concepts d'analyse du discours appliqués au témoignage », Mémoire en jeu, Université Paris-Sorbonne – STIH. Paru le : 11.03.2024 https://www.memoires-en-jeu.com/encyclopedie/hypergenre-scenographies-les-concepts-danalyse-du-discours-appliques-au-temoignage/

[10](D.) MAINGUENEAU, *Le discours littéraire*, Chapitre 17. La scénographie, Pages 190 à 202. disponible sur https://shs.cairn.info/le-discours-litteraire--9782200265960-page-190?lang=fr. Consulté le 08/05/2026 à 11H41.

[11](S) HUBIER, « Autobiographie (littérature) », Pages 28 à 32, https://shs.cairn.info/vocabulaire-des-histoires-de-vie-et-de-la-recherch--9782749265018-page-28?lang=fr. Consulté le 08/05/2026 à 14H12.

[12] A. Furetière, *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, art. « Lettre ».

[13] (G.) FERREYROLLES, « L'épistolaire, à la lettre », *L'épistolaire au XVIIIe siècle*, Pages 5 à 27. https://shs.cairn.info/revue-litteratures-classiques1-2010-1-page-5?lang=fr Consulté le 08/05/2026 à 15H17.

[14] https://diagoriente.fr/blog/adopter-une-posture-reflexive-dans-ses-pratiques-d-accompagnement-a-l-orientation consulté le 08/05/2026 à 15H31

« Aux yeux d'un contemporain, la lettre, quand elle n'est pas message administratif est volontiers associée à l'expression autobiographique voire intime du locuteur [15]». L'épistolaire relève effectivement de l'intime, du privé dans le cas présent *a contrario* du rituel du mirasse par exemple qui s'inscrit dans la sphère testimoniale donc, publique. En témoigne : « Je t'écris pour me souvenir, pour me reconstruire, pour te dire que je reste debout. » M. Bâ, (2000, 72).

La téléonomie se laisse percevoir à travers le choix et l'énumération des actes de langage exprimés par les verbes se « souvenir », se « reconstruire », « rester débout ». Ils expriment leur finalité mettant ainsi l'accent sur l'agentivité discursive –ici, la décision ferme de Ramatoulaye de muer les difficultés subies en un programme d'édification personnel et groupal voire sociétal. Au-délà de la simple écriture de soi sur soi-même et destiné à l'autre, elle émet des points déontiques à appliquer dorénavant. Elle légifère. Des éléments de subjectivité langagière propres à la femme qu'est Ramatoulaye sont des facteurs d'agentivité.

In factis, l'on ne saurait parler d'agentivité discursive sans un passage au crible du distinguo sexué dans le langage. La langue est le lieu d'édification du genre perçu comme rapport social selon A.-M. Houdebine (1987). Quoique le pronom anaphorique « je » soit neutre, il n'épouse que le genre de celui qui l'emploie et révèle ainsi une subjectivité langagière C. Kerbrat-Oriecchioni (1980). Toute une kyrielle de marques renvoyant à la féminité remettent en cause l'ordre patriarcal établi depuis des lustres. Des subjectivèmes ont ainsi été repérés. Pour rappel, il s'agit de termes à valeurs affectives ou évaluatives C. Kerbrat-Orecchioni, (1980). Dans le corpus, jugement axiologique, précision émotionnelle traduisent dans une certaine mesure cette féminité dans l'énonciation. Ramatoulaye le dit : « Je survivais. Je m'étourdissais de tâches ménagères. Ma résignation n'était pas un abandon, mais une attente vigilante. » M. Bâ, (2000, 81).

« Je », « ma » se présente comme un foyer de résistance au féminin. L'adjectif qualificatif « vigilante » portant la marque du féminin ajouté au subjectivème « résignation » corroborent cette idée. Plus loin, Ramatoulaye évalue la polygamie selon ses propres canaux et soustrayant au patriarcat sa « toute puissance » sur sa vie. Aussi, l'énonciatrice se fait-elle la porte-parole de toute la gente féminine comme l'exprime l'énoncé : « Nous avons droit à notre part de bonheur. Nous ne sommes pas des compléments, mais des entités entières. » M. Bâ (2000, 115).

Au-delà de sa seule condition, Ramatoulaye se veut être la porte-parole de toute la gente féminine en souhaitant de la sorte une reconfiguration des rapports. Cette souveraineté énonciative, présente à travers « nous » est le moteur d'un développement endogène : il n'est de développement que lorsque la femme a à sa portée des outils linguistiques afin de se définir et s'affirmer comme un sujet de droit. La « grammaire de l'agir » en est un. Une analyse en sera faite, dans un premier temps. Dans un second temps, le lien entre gouvernance de l'intime et développement sera apprécié à travers l'héritage de l'École Normale qui a constitué la clé de voûte de cette émancipation par le discours, ici, épistolaire.

1. Grammaire de l'agir : analyse des transformations énonciatives

Cette dernière se présente comme étant celle de l'agentivité. Ramatoulaye passe alors de la passivité à la performativité.

[15] (F.) Simonet-Tenant, **«** Aperçu historique de l'écriture épistolaire : du social à l'intime **»** Pages 35 à 42. Disponible sur https://shs.cairn.info › article › LFA_147_0035 › pdf Consulté le 11/05/2026 à 12H15.

1.1. De la passivité à la performativité : réveil du sujet-agent

1.1.1. Enracinement de la passivité (sujet-patient)

Positionnée comme « sujet-patient » dès l'entame de la relation épistolaire, Ramatoulaye se voit pétrifiée par les événements de sa vie : le choix de la polygamie de Modou Fall, son époux et le veuvage. A cette phase, il y a recours à l'envi de la forme passive et de la tournure impersonnelle qui occultent toute agentivité.

« Chaque jour, je subis les cérémonies du deuil... On m'installe, on m'exhibe... Je suis une chose qu'on déplace. » M. Bâ (2000,10).

Le MQC, on, pose les actes tandis que « Je, m'», qui représente Ramatoulaye subit. Elle se voit même réifiée et l'accepte comme tel comme l'exprime le verbe d'état « être » et la métaphore *in praesentia* « chose ».

1.1.2. Changement par le verbe (sujet-agent)

La rupture, en effet, intervient à partir de la décision et de l'acte de répondre scripturalement à Aïssatou. Autant des verbes performatifs que des verbes commissifs sont utilisés. Les verbes commissifs en français sont

> « des actes de langage où le locuteur s'engage à réaliser une action future, créant des obligations ou des attentes. Ils incluent principalement des verbes comme *promettre*, *s'engager*, *jurer*, *garantir*, *menacer*, *offrir* et *inviter*

Principaux verbes commissifs

- **Promettre :** "Je **promets** de venir demain."
- **S'engager :** "Je **m'engage** à respecter le contrat."
- **Jurer :** "Je **jure** de dire la vérité."
- **Garantir :** "Je vous **garantis** un remboursement."
- **Menacer :** "Je **menace** de partir si vous continuez."
- **Offrir :** "Je t'**offre** mon aide pour ce projet."
- **Inviter :** "Je vous **invite** à notre réunion."

Caractéristiques

- **Intention :** Le locuteur s'engage à accomplir une action.
- **Temps :** Le contenu porte généralement sur l'avenir.
- **Utilité :** Utilisés pour créer des obligations et des attentes dans la communication interpersonnelle.

> Ces verbes sont souvent utilisés pour formuler des promesses, des menaces ou des offres, se distinguant des autres types de verbes de parole (déclaratifs, interrogatifs, expressifs[16]

Aussi, les verbes performatifs sont

> des verbes qui, lorsqu'ils sont conjugués à la première personne du présent de l'indicatif (je/nous), réalisent l'action qu'ils énoncent au moment où ils sont prononcés. Ils ne décrivent pas une action, ils l'accomplissent, comme dans "je promets" ou "je baptise".

[16] Intelligence artificielle. Synthèse des définitions et caractéristiques des verbes commissifs

Caractéristiques principales

- **1ère personne :** Employés avec *Je* ou *Nous*.
- **Présent de l'indicatif :** Le temps de l'action immédiate.
- **Action = Parole :** Dire c'est faire (ex: "Je déclare la séance ouverte").
- **Utilisation :** Fréquents dans les appels, les discours, les contrats, et les rituels.

Liste d'exemples de verbes performatifs

Ces verbes sont souvent utilisés pour inciter le destinataire à agir, particulièrement dans des textes de type "appel" :

- **Engagement :** Promettre, jurer, s'engager, garantir, certifier.
- **Déclaration :** Déclarer, affirmer, prononcer, nommer, baptiser.
- **Requête/Appel :** Inviter, demander, exhorter, inciter, conseiller, solliciter, prier, appeler, engager.
- **Autorité :** Ordonner, autoriser, interdire, condamner, licencier.

Exemples en contexte

- "**Je promets** d'être à l'heure." (L'acte de promesse est réalisé).
- "**Nous exhortons** les citoyens à voter.".
- "**Je vous invite** à prendre place.".
- "**Je déclare** la séance ouverte."

Différence avec les verbes constatifs

> Contrairement aux verbes performatifs, les verbes constatifs décrivent une réalité qui peut être vraie ou fausse (ex: "Il promet" - on constate la promesse, elle n'est pas réalisée par la parole de celui qui le dit)[17].

Dans *Une si longue lettre*, l'énonciatrice Ramatoulaye, suite au déclenchement énonce, dit ce qu'elle fait et rompt derechef avec la description de ce qu'elle subit.

La terminologie « saillance de l'agent » renvoie en Linguistique à la caractéristique d'une entité qui infère sur la particularité contextuelle de l'énoncé phrastique en vue d'attirer l'attention du récepteur. De la sorte, il s'impose en tant que pivot de la conscience de celui qui parle. Pour ainsi dire, l'acception « agent saillant » est défini comme un agent « rendu plus proéminent, remarquable ou accessible dans le discours ». Il a, par ricochet, un impact sur la structure et la compréhension de la phrase. De ce qui précède, les particularités ci-après de la saillance de l'Agent peuvent être dégagées:

- De prime abord, l'agent saillant émerge à partir d'autres facteurs phrastiques et sert de point d'ancrage cognitif de la compréhension. On parle d'émergence sur un fond.
- Ensuite, la Centralité référentielle renvoie à l'idée qu'un référent saillant est de façon très accrue en branle dans la conscience ou la mémoire de celui qui parle. Il s'agit de la Centralité référentielle.
- Pour terminer, le mécanisme cognitif est à cheval entre cognition et attention (perception). Certains facteurs y sont appréciés comme plus importants que d'autres.

Cependant, la distinction entre la saillance cognitive et celle dite locale est nécessaire.

[17] Intelligence artificielle. Synthèse des définitions et caractéristiques des verbes performatifs

- Sur le plan cognitif, la nature de l'agent saillant a un impact sur lui. En effet, elle attire de façon naturelle l'attention. Cet agent peut être un être humain, etc. C'est la saillance cognitive.
- Sur le plan dit « local », récemment cité ou présent au cours de la scène d'énonciation, l'agent est aussi dit saillant.

A titre illustratif, selon sa position dans la phrase, à la forme passive ou placé en fin d'énoncé, un agent est moins saillant que lorsqu'il est en position sujet, au début de la phrase. Par ailleurs, à l'oral ou dans la prosodie, l'accent peut être plus saillant au gré de l'accentuation ou l'intonation. In fine, l'emploi de certains marqueurs discursifs est fort utile dans la mise en avant de l'agent discursif.

A titre de synthèse, la saillance est une notion fondamentale servant à expliciter la stratification du discours faite par les interlocuteurs tout en favorisant la mise en relief de l'agent de l'action ainsi que la réception cognitive et attentionnelle du récepteur. La saillance de l'agent croît proportionnellement à la fédération des énoncés autour d'un « je » maître. A titre illustratif, « Je décide de ne pas me laisser abattre. Je choisis la solitude, non par amertume, mais par nécessité de me retrouver. » M. Bâ, (2000, 52).

« Décider » et « choisir » conjugués au présent de l'indicatif sont des indices d'agentivité discursive ferme. Cela se justifie par le fait que ces verbes indiquent concomitamment des actions qui, de surcroît, sont en train de se dérouler eu égard au temps verbal. Suite aux travaux de J. Austin (1962), nous affirmons qu'ils sont dotés d'une force illocutoire qui, dans le cas présent, transforme illico le statut social de la femme. De veuve chosifiée, elle déclare et décide concernant sa vie. Le concept de « saillance de l'agent » F. Neveu (2004) y trouve tout son sens. D'un « je » passif, la locutrice se mue en un « je » agent d'actions de mutation. De « on m'a dit », « il m'a fait », elle passe à « je décide », « je refuse », « je choisis ». Elle s'inscrit, en conséquence, dans le cadre de la gouvernance de soi. Son discours se distingue par une certaine souveraineté.

1.2. Modalités et éthos de certitude : autorité du discours souverain

A côté des verbes performatifs, l'agentivité discursive est perceptible via la modalisation (la manière dont l'énonciateur est présent dans son discours). Dans le cas d'espèce, la démonstration repose sur le passage d'« ethos de victime » à un « ethos de souveraineté » à la lumière des travaux de D. Maingueneau (2002). Pour ce faire, nous aurons à identifier des modalités expressives de la certitude (assertion, déontique).

1.2.1. Construction de l'éthos par l'assertion

Dès l'entame de la lettre, le questionnement et le doute transparaissent du discours de Ramatoulaye. Toutefois, l'archéologie de cette écriture sur soi par soi-même sous forme de correspondance dresse un éthos d'autorité. Ramatoulaye abandonne les modalités expressives du doute (il semble que, peut-être) pour celles de déclarations fortes et fermes. *« Certes, je n'oublie pas. Mais je ne confonds plus le pardon avec l'abdication. Ma décision est irrévocable. » M. Bâ, (2000, 85)*.

Aussi bien la négation à particule « ne…plus », l'adverbe d'assertion « certes » que l'adjectif qualificatif « irrévocable » sont des indices d'agentivité dans le discours de la locutrice. Servant d'ouverture à la sentence, ils obstruent définitivement la voie du compromis : Ramatoulaye émet son propre point de vue et occultant désormais celui de la communauté à laquelle elle appartient et dont elle suivait et subissait les lois.

1.2.2. Outil de gouvernance : modalité déontique

La modalité déontique[18] se définit comme étant « dicté par les rapports qui existent entre le locuteur et son interlocuteur, il dépend de son « capital symbolique » pour employer l'expression de Bourdieu ». Pour P. Bourdieu donc, « *le rapport de force linguistique n'est jamais défini par la seule relation entre les compétences linguistiques en présence. Et le poids des différents agents dépend de leur capital symbolique, c'est-à-dire de la reconnaissance, institutionnalisée ou non, qu'ils reçoivent d'un groupe » (1982, 68)*. Ainsi, il est nécessaire de tenir compte des rôles sociaux comme l'a déjà remarqué L. Wainstein (1949, 11). Pour elle, « *Il est évident, dès l'abord, que le commandement suppose une certaine autorité chez celui qui l'énonce. Si l'on se demande qui est muni de cette autorité et où elle se manifeste, on verra une multiplicité de milieux et de personnages* »[19]. A vrai dire, Ramatoulaye utilise le *verbe « devoir » et le futur de l'indicatif à valeur de décret pour réorganiser son environnement social et familial : « Je dois élever mes filles dans la conscience de leur valeur. Elles ne seront pas des proies, mais des actrices de leur destin. » M. Bâ, (2000,102)*.

Loin d'être prédictif, le futur ici est prescriptif. Le rapport avec la gouvernance est des plus plausibles. La locutrice émet des lois relatives à l'éducation de l'élite féminine africaine future en s'appuyant sur les modalités de nécessité et d'obligation en ayant recours au verbe « devoir ». Sa voix vient, de surcroît, se mêler à d'autres qui avaient porté celles des autres pour dire et exécuter cette agentivité.

1.3. Polyphonie et hétérogénéité : la voix d'Aïssatou comme fertilisant de l'agentivité

La narratrice « je » a sa voix qui s'enchevêtre avec d'autres dont celle d'Aïssatou, la destinataire. En conséquence, son agentivité discursive ne vient pas *ex nihilo*. Elle est fondamentalement « dialogique » M. Bakhtine (1970). Par le biais de cette hétérogénéité énonciative J. Authier-Revuz (1995), Ramatoulaye appartient à une généalogie de femmes résistantes.

Elle marche dans les pas d'Aïssatou. Cette dernière se présente comme le modèle à imiter, car ayant déjà l'acte d'agentivité radicale en coupant tout lien avec la polygamie réificatrice : « Ton départ, Aïssatou, fut un coup d'éclat. Tu as choisi la dignité contre le confort. Tu as montré le chemin. » M. Bâ, (2000, 50).

En relatant l'acte d'Aïssatou, Ramatoulaye la pose comme modèle et s'approprie symboliquement la force de cet acte. Elle marche dans les pas de celle-ci qui a décidé depuis fort longtemps. La structure syntaxique « Tu as choisi » (passé composé) a pour réponse en écho son propre « Je choisis ». Ceci étant, l'agentivité devient une ressource partagée, une véritable inter-agentivité.

Forme parfaite de la polyphonie et de l'hétérogénéité, le discours rapporté[20] permet en outre de confronter les voix du pouvoir patriarcal à la voix de la raison féminine : « Mawdo, l'amour ne se partage pas. » Cette phrase de toi, Aïssatou, reste gravée en moi. Elle est ma boussole. M. Bâ, (2000, 55).

Cette hétérogénéité montrée (J. Authier-Revuz) n'est pas qu'un changement de voix, mais une stratégie pragmatique visant à bâtir une justice collective qui relève de l'ordre cognitif. La relation épistolaire transforme l'expérience individuelle en un savoir partagé. Ramatoulaye et Aïssatou forment

[18] (J.-L.) Gardies, *Essai sur la logique des modalités*, Philosophie d'aujourd'hui, Presses Universitaires de France, « Les modalités déontiques », Pages 87 à 106, 1979. Disponible sur https://shs.cairn.info/essai-sur-la-logique-des-modalites--9782130359524-page-87?lang=fr consulté le 12/05/2026 à 14H20.

[19] (L) Stage, « Les modalités épistémique et déontique dans les énoncés au futur (simple et composé) »

Disponible sur https://tidsskrift.dk › revue_romane › article › view, consulté le 20/05/2026 à 11h04.

[20] Cf ; nos travaux sur le discours rapporté et l'hétérogénéité

un binôme qui gouverne l'opinion féminine au sein du récit, préfigurant ce que le GIS-PGPA nomme une gouvernance solidaire[21].

2. Gouvernance de l'intime et développement : l'héritage de l'École Normale

2.1. Lettre, instrument de régulation sociale face aux crises domestiques

Englobant la « conduite des conduites » M. Foucault (1994) dans le cadre familial, la gouvernance n'est pas l'apanage exclusif de l'Etat, selon les sciences sociales. Dans notre texte de support, l'épistolaire devient un mécanisme de régulation sociale. La narratrice y a recours pour passer en revue les différentes crises sociales auxquelles elle est confrontée. Elle les présente non comme une fatalité mais comme des problèmes d'ensemble de clauses et de processus fondant les liens entre différentes parties, ici, hommes et femmes.

Le rejet du levirat en est le point majeur. *« Ma décision est prise. Je ne me remarierai pas. Tamsir, ton projet est un affront à ma douleur et à ma dignité. Je ne suis pas un héritage qu'on se partage. » M. Bâ, (2000, 85)*.

L'assertion « Ma décision est prise » et le performatif de refus marquent une rupture nette avec la gouvernance coutumière. En nommant l'acte de Tamsir comme un « affront », Ramatoulaye produit un savoir critique qui disqualifie la norme ancienne. La lettre devient un outil de gestion de crise où le sujet-agent réorganise son environnement selon ses propres valeurs.

2.2. Héritage de l'École Normale, borne d'éducation et de justice cognitive

Résultante de l'accumulation d'un capital linguistique, l'aptitude à gouverner par le discours est un fait d'acquisition. Cette capacité à gouverner par le verbe est une acquisition ; elle est le fruit d'un capital linguistique accumulé. L'auteure, archiénonciatrice, estime que l'instruction est le ciment de la justice cognitive B. De Sousa Santos (2016). En sciences sociales, en effet, elle se résume en l'aptitude et au droit du locuteur de générer et de s'inscrire dans son savoir intresèque. Formant un dyptique, l'agentivité et le passage à l'école normale de la protagoniste Ramatoulaye est perceptible via les subjectivèmes en relation avec l'enseignement. L'agentivité de Ramatoulaye est indissociable de son passage par l'École Normale. L'école devient ainsi le lieu de naissance du sujet souverain.

« Nous étions de véritables pionnières. On nous apprenait à lever la tête, à juger, à choisir. Cette éducation est l'humus où a germé ma résistance. » M. Bâ, (2000,27).

Confirmant que l'école est la base de l'éducation moderne, le champ lexical de l'éveil est perceptible dans l'énoncé (« choisir », « juger », « lever la tête ». Elle est la racine de l'agentivité. Elle a fait des filles des « pionnières » au sens propre, leur apprenant le discernement, etc. La maîtrise de la langue française et de ses normes permet à la narratrice intrahomodiégétique de s'exprimer avec dextérité avec les instruments linguistiques du colon tout en remettant en cause certaines réalités coloniales et patriarcales. Elle construit de la sorte un contre-discours. La justice cognitive réside dans ce passage de l'aliénation au discours autonome. Comme le formule la narratrice en conclusion : *« C'est de l'humus des fermentations que naît la plante robuste. » M. Bâ (2000, 131)*. Le présentatif « c'est » ne fait que confirmer cette idée autant que la *métaphore in presentia* où l'« éducation » est présentée comme « l'humus » donc comme la sève nourricière de sa résistance. Au su de tout ce qui précède, quelques perspectives pourraient être dégagées.

2.3. Perspectives pour le développement endogène : l'autonomisation par le discours

L'émancipation discursive de la femme se présente comme la *materia prima* d'un développement endogène durable. Une nouvelle classe de citoyenneté africaine mettant en avant la gouvernance de

[21] Cf. tdr du colloque « petites et grandes victoires de la femme… »

l'intime comme précédant la gouvernance locale, marque l'agentivité de Ramatoulaye. Il n'y a pas que du développement économique. Il est aussi communicationnel et humain et se fonde sur trois (3) éléments. Primo, la souveraineté. Elle est la latitude prendre les décisions relatives à son destin familial. Secundo, la transmissibilité. Autrement dit, l'éducation des filles en tant qu'instrument pour perpétuer l'agentivité. Tertio, l'équilibre. Il est conçu comme la négociation d'un contrat social plus juste.

Deux chantiers majeurs pour les politiques publiques africaines contemporaines peuvent être explorés. D'une part, la réforme des curricula : il est impératif d'intégrer dans l'enseignement des langues des modules axés sur l'agentivité et la rhétorique de soi, afin de former des citoyens capables de « gouverner » leur parole avant de gouverner la cité. D'autre part, l'archivage des discours de résistance : une étude comparative entre les textes classiques (Mariama Bâ, Wêrêwêrê Liking, Mawa S. Bakayoko, Aminata Sow Fall, etc.) et les nouvelles formes de cyber-militantisme féminin permettrait de cartographier l'évolution des socio-technolectes de l'émancipation à l'ère du numérique.

Conclusion

Pour clôre, l'aspect testimonial de la missive de Ramatoulaye se voit supplanté par l'ancrage profond de l'agentivité discursive. Dans *une si longue lettre* de Mariama Bâ, aussi bien la grammaire normative que la scénographie épistolaire sont utilisées par la locutrice pour effectuer une transition majeure. Elle part du statut de « sujet-patient » où elle était réifiée par les us et coutumes pour aboutir à celui de « sujet-agent » où elle devient maitresse de son droit en toute autonomie.

Notre recherche a permis de valider trois paliers de transformation. D'abord, l'émancipation se niche dans la micro-syntaxe : le recul des formes passives au profit de verbes performatifs et de modalités de certitude actant la naissance d'une autonomie décisionnelle. Ensuite, la lettre fonctionne comme un dispositif de gouvernance de l'intime, permettant de réguler la crise domestique et de déconstruire la légitimité d'un patriarcat défaillant. Enfin, cette puissance d'agir trouve sa racine dans l'héritage de l'École Normale, érigeant l'éducation en socle de la justice cognitive.

La présente investigation confirme que la manipulation du verbe est l'instrument premier de la subversion des rapports de force, vérifiant ainsi la problématique et les hypothèses. Ceci étant, l'on retient que pour les initiateurs de la réflexion sur les « Petites et grandes victoires de la femme » à savoir le Groupement d'intérêt Scientifique-Pensées Genre Penser, la souveraineté par verbe ou dite discursive de la gente féminine est un pion majeur du développement endogène du continent africain. Autrement dit, une gouvernance effective et d'actualité est consécutive à représentation discursive teinte d'instruction. Par conséquent, l'agentivité est le gage de l'élaboration de modèles sociaux reflétant tant l'équité que la durabilité. Mariama Bâ nous rappelle ainsi que la « plante verte » du développement jaillit de l'« humus » de la connaissance. La grammaire et la linguistique du français, en révélant les mécanismes de cette éclosion, s'affirme comme une science de premier plan pour comprendre et accompagner les mutations du continent africain.

Références bibliographiques

Corpus

BÂ Mariama (1979), *Une si longue lettre*. Dakar, Nouvelles Éditions Africaines (NEA). [Réf. utilisée : NEA du Sénégal, 2000].

Ouvrages théoriques et autres

AHEARN Laura (2001), « Language and Agency ». *Annual Review of Anthropology*, 30, 109-137.

AUTHIER-REVUZ Jacqueline (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire,* Paris, Larousse.

AUSTIN John Langhsaw (1962), *How to Do Things with Words*, Oxford, Clarendon Press.

BAKHTINE Mikhaïl (1970), *La Poétique de Dostoïevski*. Paris, Seuil.

BENVENISTE Émile (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.

BUTLER Judith (1997), *Excitable Speech : A Politics of the Performative*. New York : Routledge. [Trad. fr. : *Le Pouvoir des mots*, 2004].

CHARAUDEAU Patrick & MAINGUENEAU Dominique (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.

DAVIES Brownyn & HARRÉ Horace Romano (1990), « Positioning : The discursive production of selves ». *Journal for the Theory of Social Behaviour,* 20(1), 43-63.

DE SOUSA SANTOS Boaventura (2016), *Épistémologies du Sud : Mouvements citoyens et polémique sur la science,* Paris, Desclée et Brouwer.

FALL Aminata Sow (2001), *La Grève des bàttu*, Dakar, NEA.

FOUCAULT Michel (1994), « Governmentality », *Dits et Écrits*, vol. III. Paris, Gallimard.

HOUDEBINE, Anne-Marie (1987), « Sur les traces de l'imaginaire linguistique », Actes du XVIIe *Congrès de Linguistique Appliquée*, Paris.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (1980), *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.

MAINGUENEAU Dominique (2002), « Problèmes d'éthos », *Pratiques*, 113-114, 55-67.

MAINGUENEAU Dominique (2004), *Le Discours littéraire. Paratopie et Scénographie*, Paris, Armand Colin.

NEVEU Franck (2004), *Lexique des notions linguistiques*. Paris : Armand Colin.

SOW Fatou (2007), « Chapitre 1. L'appropriation des études sur le genre en Afrique subsaharienne ». *Genre et société en Afrique*, édité par Thérèse Locoh, Ined Éditions, 2007, https://doi.org/10.4000/books.ined.13202.

WAINSTEIN Lia (1949), L'expression du commandement dans le français actuel, volume XV, coll. Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki. Helsinki : Helsingfors.

WETHERELL Margaret & POTTER Jonathan (1992), *Mapping the Language of Racism. Discourse and the Legitimation of Exploitation.* London : Harvester Wheatsheaf.

Webographie

FERREYROLLES Gérard, « L'épistolaire, à la lettre », *L'épistolaire au XVIIIe siècle*, Pages 5 à 27. https://shs.cairn.info/revue-litteratures-classiques1-2010-1-page-5?lang=fr Consulté le 08/05/2026 à 15H17.

FREIDEL Nathalie, GAUTHIER-MAMARIL Emma et SRIBNAI Judith (dir.), *Femmes en correspondances. Épistolarité et agentivité (xvii*e*-xviii*e *siècles,* Numéro 135, 2024.Disponible sur https://www.erudit.org/fr/revues/tce/2024-n135-tce09524/ consulté le 13/05/2026.

FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, art. « Lettre ».

GARDIES Jean-Louis , *Essai sur la logique des modalités*, Philosophie d'aujourd'hui, Presses Universitaires de France, Les modalités déontiques, Pages 87 à 106, 1979, 266 pages. Disponible sur https://shs.cairn.info/essai-sur-la-logique-des-modalites--9782130359524-page-87?lang=fr consulté le 12/05/2026 à 14H20.

HOUDEBINE-GRAVAUD Anne-Marie, « Des femmes dans la langue et les discours », *Annales de Normandie Mélanges René Lepelley*, Année 1995 26, pp. 385-398.Disponible sur https://www.persee.fr/doc/annor_0570-1600_1995_hos_26_1_2284. Consulté le 05/05/2026 à 15h10.

HUBIER Sébastien, « Autobiographie (littérature) », Pages 28 à 32, https://shs.cairn.info/vocabulaire-des-histoires-de-vie-et-de-la-recherch--9782749265018-page-28?lang=fr. Consulté le 08/05/2026 à 14H12.

LEWI Olivia, « Hypergenre & scénographies : les concepts d'analyse du discours appliqués au témoignage », Mémoire en jeu, Université Paris-Sorbonne – STIH. Paru le : 11.03.2024 https://www.memoires-en-jeu.com/encyclopedie/hypergenre-scenographies-les-concepts-danalyse-du-discours-appliques-au-temoignage/

MAINGUENEAU Dominique , *Le discours littéraire*, Chapitre 17. La scénographie, Pages 190 à 202. disponible sur https://shs.cairn.info/le-discours-litteraire--9782200265960-page-190?lang=fr. Consulté le 08/05/2026 à 11H41.

SIMONET-TENANT Françoise, **«** Aperçu historique de l'écriture épistolaire : du social à l'intime **»** Pages 35 à 42. Disponible sur https://shs.cairn.info › article › LFA_147_0035 › pdf. Consulté le 11/05/2026 à 12H15.

STAGE Lilian, « Les modalités épistémique et déontique dans les énoncés au futur (simple et composé) »

https://www.memoireonline.com/06/11/4553/m_Etude-de-la-consequence-en-franais-contemporain-Le-cas-de-trois-oeuvres-dEmile-Zola17.html Consulté le 06/05/2026 à10H43

https://gerflint.fr/Base/Baltique15/numero_complet.pdf Lire « Agentivité et discours rapporté », *Gerflint* 15 2021, Consulté le 06/05/2026.

https://shs.cairn.info/le-discours-litteraire--9782200265960-page-190?lang=fr. Consulté le 08/05/2026 à 11H55

https://diagoriente.fr/blog/adopter-une-posture-reflexive-dans-ses-pratiques-d-accompagnement-a-l-orientation consulté le 08/05/2026 à 15H31

TDR du colloque « petites et grandes victoires de la femme… »

AXE 4 : FEMME ET ÉDUCATION

Femme et éducation dans *La dernière chance* de Camara Nangala : une réactualisation du discours féministe

KANON NANCY MIREILLE

UAO (Bouaké), E-mail : nancygrarou@gmail.com, Tél : +225 0708812903/0103396515
Auteur correspondant : E-mail : nancygrarou@gmail.com, Tel : +225 0708812903/0103396515
Article soumis le 05/06/2026 et accepté le 20/06/2026
Réf : 2COLRS-012

Résumé :
L'étude « Femme et éducation dans *La dernière chance* de Camara Nangala : une réactualisation du discours féministe » se propose de cerner le rôle de l'éducation dans la recontextualisation du discours féministe dans l'espace africain contemporain. Articulée autour de la sémiotique narrative et de la sociocritique de Claude Duchet, elle fait émerger les stéréotypes encore en cours et postule l'existence d'une écriture masculine féministe qui épouse une scénographie spécifique en lien avec l'instruction et des initiatives basées sur des valeurs culturelles. Il en résulte une dynamique favorisant la transformation du discours social.
Mots-clés : Éducation, femme, féminisme, stéréotype, cohésion sociale

Women and Education in Camara Nangala's La Dernière Chance: A Re-actualization of Feminist Discourse

Abstract :
This study "Woman and education in Camara Nangala's La dernière chance: a renewal of feminist discourse", aims to identify the role of education in recontextualizing feminist discourse in contemporary African space. Articulated around the narrative semiotics and sociocriticism of Claude Duchet, it brings out the stereotypes still in progress and postulates the existence of a male feminist writing which marries a specific scenography in connection with education and initiatives based on cultural values. The result is a dynamic that promotes the transformation of social discourse.
Keywords: *education, woman, feminism, stereotype, social cohesion*

Introduction

Les questions éducatives occupent une place prépondérante dans le discours féministe. Cette relation, souligne V. MOZZICONACCI (2022) émane d'un constat :

> L'idée selon laquelle les différences entre les femmes et les hommes qui constituent une injustice ne sont pas absolues, mais relatives à un contexte, et qu'il est par conséquent possible, non seulement d'observer, mais aussi de contrer le processus de leur institution, semble de fait lier inextricablement féminisme et éducation. [À la réalité, ces différences] ne « proviennent non pas de la nature, mais de l'éducation différente des deux sexes ».

En d'autres mots, les inégalités entre les sexes résultent d'une construction sociale (éducation sexuée) qu'il est possible de déconstruire par une éducation équitable et non-genrée. L'école, en effet, lieu de savoirs et d'apprentissage ne favorise pas que l'accès à des places privilégiées dans la société ; elle devient un outil d'instruction et d'émancipation pour la femme. L'instruction lui assure la liberté intellectuelle tout lui en permettant de définir elle-même ses responsabilités plutôt que d'être soumise à des obligations subies. L'école participe ainsi à la construction d'une identité, l'affirmation d'un « je » qui se révèle, notamment, dans la sphère publique à l'image des pionnières de la littérature féministe africaine.

L'avènement de ces femmes dans le monde littéraire ne peut être dissocié de leurs parcours académiques atypiques si l'on considère le contexte socio-culturel (qui pour des raisons idéologiques privilégie systématiquement la scolarisation du garçon) dont elles émanent. Fort de leur instruction,

l'écriture de celles-ci se veut critique à l'égard du patriarcat dans la mesure où « la libération de l'Afrique n'a pas coïncidé avec celle des Africaines. Ces dernières subissaient la domination des Blancs et des Africains, qui continuent même après les indépendances » aux dires de G. MIANDA (2021, p.18). Les années soixante-dix marquent donc l'entrée sur la scène littéraire d'écrivaines instruites telles que Awa Thiam, Aminata Sow Fall ou encore Mariam Bâ. À travers leurs récits, selon F.T. CISSÉ (2015, p.123) rappelant les dires de P. HERZBERG-FOFANA, elles posent avec acuité des revendications propres à leur statut de femme africaine. Dans cette perspective, elles s'attaquent à « diverses coutumes africaines qui jouent un rôle essentiel sur la destinée de la plupart des protagonistes. La polygamie, le lévirat se métamorphosent sous la plume des écrivains-femmes comme un véritable frein au plein épanouissement des héroïnes littéraires. » Dans l'ensemble, l'école offre à ces femmes la capacité intellectuelle d'analyser, de comprendre, de porter un regard critique sur leur monde tout en défendant leur point de vue.

La vérité découlant du lien entre l'éducation et la pensée féministe dans l'espace africain dévoile la nécessité de faire du premier le levier ultime du renversement des normes patriarcales. C'est dans cette perspective que s'inscrit le roman *La dernière chance* de Camara Nangala. Dans cette œuvre, l'auteur met en lumière la lutte acharnée d'une femme rurale et de sa fille pour leur émancipation par l'instruction en bravant de lourdes pesanteurs socio-culturelles. Bien que n'ayant pas eu accès à l'école, la première comprend que seul le savoir peut garantir la liberté. Elle transmet cette conviction à sa fille qui ne ménage aucun effort pour conquérir la sienne. Dès lors, il convient de se demander quelles particularités présentent les (principales) figures féminines dans *La dernière chance*. Par quelles stratégies parviennent-elles à déconstruire les rapports de force et les inégalités de genre ? En outre, l'implication de cet écrivain – à travers lui tout le genre masculin- n'est-elle pas la clé de voûte pour la promotion d'une société égalitaire ? L'analyse postule que l'éducation demeure le levier majeur de l'affranchissement féminin en Afrique tout en soutenant que la mobilisation des hommes reste essentielle pour faire évoluer durablement les mentalités sur les questions de genre et, ainsi, déconstruire les structures. À la lumière de la sémiotique narrative et de la sociocritique de C. Duchet, la présente contribution s'articulera d'abord autour de l'agentivité féminine afin de dévoiler des pesanteurs socioculturelles de l'espace rural. La démarche mettra ensuite en relief le rôle crucial de l'éducation des femmes dans la transformation du discours social ainsi que les comportements individuels et collectifs.

1. L'*empowerment*[1] comme enjeu littéraire

La notion d'« empowerment » mise en avant par les féministes répond à un constat : les femmes constituent un groupe social opprimé. Il s'agit, dès lors, de reformer l'organisation structurelle sociale pour une société équitable à travers un ensemble d'analyses et d'actions concrètes. Ce processus s'inscrit à cet effet dans une démarche de prise de conscience, de révolte et de résistance. Ce faisant, il

> accroît l'estime de soi ainsi que l'autonomie individuelle et collective, [la] prise de conscience et de développement de compétences par lequel des femmes acquièrent une capacité d'agir de façon autonome, à la fois individuellement et collectivement, et peuvent donc s'émanciper du pouvoir et de l'influence qu'exercent les hommes sur elles. (F. Dupuis-Déri ,2008, p.153)

La poétique de Camara Nangala dévoile un « empowerment » qui met en exergue de l'agentivité des personnages féminins que sont Kati et Lôtchô face aux pesanteurs sociales.

[1] Le concept d'« empowerment » renvoie à l'idée d' « autonomisation ou l'"appropriation du pouvoir" » Guberman cité par F. Dupuis-Déri, 2008, p.152.

1.1. L'affirmation de l'agir féminin dans *La dernière chance*

La conscience de soi du personnage, Kati[2], émerge véritablement lorsqu'elle se rend compte de l'impact de son inaction autant pour sa fille que pour elle-même. Elle comprend que la résignation ainsi que la soumission au rôle défini par les codes du patriarcat, font d'elle la complice qui condamne sa fille à la même précarité qu'elle. Consciente que l'école permet à la femme de gravir l'échelle sociale tout en lui offrant des opportunités, elle n'hésite pas à poser des actions concrètes lorsque son époux exprime sa volonté de mettre fin à la scolarisation de leur unique fille. La première arme à laquelle elle recourt dans cette lutte est la reconquête de la parole. Elle engage, par conséquent, le dialogue avec son époux pour tenter de le convaincre de changer son avis :

> -Pourquoi t'entêtes-tu à penser que tu dépenses inutilement ton argent ? demande Kati d'une voix calme ? […] Tu veux que ta fille soit ignorante.
>
> - Tu n'es jamais allée à l'école, à ce que je sache. Te considères-tu autant comme une ignorante ?
>
> - […] Les temps ont changé. Mon époque à moi n'a rien avoir avec celle de notre fille. Le monde évolue. Les mentalités changent. Aujourd'hui tout le monde a compris qu'il faut envoyer les enfants à l'école, les fillettes y compris, quel qu'en soit le prix ! (pp.11-12)

Face aux arguments stéréotypés de son époux, Kati exprime ses pensées et dévoile ainsi sa vision du monde avec subtilité et abnégation. Le dialogue devient pour ce personnage l'espace d'une affirmation de soi et la reconquête de la parole. En faisant le choix de sortir du silence dans lequel la maintenait la société traditionnelle, elle exprime un être et un vouloir personnels. Même si son objectif principal (persuader son mari à payer la scolarisation de leur fille) n'a pas abouti, cette discussion marque la métamorphose du personnage féminin. L'extrait dévoile une ''nouvelle'' Kati, prête à braver toutes les épreuves pour l'instruction de sa fille comme on peut le lire à la page 17 : « Sa décision de maintenir Lôtchô à l'école est néanmoins arrêtée de façon ferme et définitive. »

La détermination de Kati va au-delà de la simple prise de conscience pour une autonomie individuelle. Néanmoins, consciente du poids des traditions, elle déploie une stratégie de contournement : elle s'occupe de sa maisonnée tout en multipliant, de manière discrète des initiatives comme négocier d'un sursis avec l'instituteur de sa fille et la mise en place de la commercialisation de bois de chauffe afin de trouver les moyens de financer les études de sa fille : « Kati cogne avec une si grande détermination parce qu'elle a une revanche à prendre sur la vie. Elle cogne avec une telle passion parce qu'elle veut forcer le destin. Elle cogne avec autant d'enthousiasme parce qu'elle veut de toutes ses forces que sa fille échappe à sa condition d'analphabète. » (p.33)

Ce passage descriptif de l'activité circonstancielle de Kati illustre la volonté manifeste du personnage féminin d'une transformation durable, plus rien ne doit être comme avant quoi qu'il lui en coûte. La reprise anaphorique de la proposition avec un verbe d'action « elle cogne » suivie de groupes nominaux prépositionnels débutant par « avec » insistant sur l'ardeur de Kati, est le signe indélébile de son engagement comme on peut le voir également à la page 39 :

> « Elle cogne fort, très fort, parce qu'elle sait qu'ici-bas, rien ne s'obtient sans sacrifice. Elle cogne encore et encore, avec rage, détermination et persévérance, parce qu'elle n'ignore pas que demain se prépare aujourd'hui. Elle cogne aussi longtemps que son souffle le lui permet, par ce qu'elle sait qu'elle travaille pour le bonheur de sa fille. »

Les actions du personnage de Kati démontrent que même si l'individuation est avant tout la prise de conscience de soi, elle s'accompagne d'une autonomie financière qui en garantit la stabilité.

[2] Le roman comprend plusieurs personnages féminins. Toutefois, l'analyse se focalisera particulièrement sur les figures féminines que sont Kati et sa fille Lôtchô.

1.2. L'abnégation de Lôtchô

La lutte de Lôtchô, quant à elle, pour son indépendance est axée sur le défi permanent de la formation. Tout comme sa mère, elle est consciente que seule l'école peut briser les chaînes de la misère. Cette conviction fait émerger en elle une détermination mordante qui la pousse à se surpasser durant tout son parcours scolaire. De l'école primaire jusqu'aux études supérieures, elle dévoile une abnégation sans pareil. Des passages du texte justifient cette assertion tels que celui de la page 138 qui décrit sa vie à l'internat du lycée : « Conformément à sa résolution, Lôtchô travaille aussi longtemps que ses méninges le lui permettent. […] Elle travaille dans les limites des heures d'études. Les mercredis après-midi, les samedis et les dimanches. Il est impossible de la voir oisive. » L'exemple de page 162 s'inscrit dans le même ordre d'idée : « Lôtchô se met résolument au travail. Elle étudie au jour le jour. Hors de question de laisser les leçons s'accumuler. Elle travaille sans relâche comme si chaque jour devais consacre l'examen de fin de cycle. »

Le dévouement absolu de Lôtchô lui assure un cursus scolaire exceptionnel ainsi qu'une excellente situation professionnelle. Son personnage incarne la figure de la jeune fille modèle promue par l'auteur. Consciencieuse et rigoureuse dans son apprentissage, elle perçoit très tôt l'enjeu de son instruction autant pour elle (l'indépendance et un nouveau statut social) que pour les siens, et principalement pour sa mère (une meilleure situation sociale). C'est « Pour changer la condition sociale de sa mère, elle doit travailler encore et encore. […] Pour que l'enfant qui naîtra ne connaissent pas les mêmes difficultés qu'elle, il faut qu'elle travaille encore et encore » (p.129). Malgré la précarité de sa famille, cette dernière priorise ses études et choisit de reléguer au second plan tout ce qui pourrait être un frein à sa réussite comme les relations amoureuses. Cette attitude évite à la jeune fille de compromettre sa vie avec une éventuelle grossesse, qui est l'une des raisons principales du décrochage scolaire féminin en Afrique.

La mise en scène des particularités des personnages féminins révèle un double objectif. Il s'agit, d'une part, de faire sortir de l'invisibilité une catégorie sociale : la femme rurale non-instruite, qui reconnaît l'école comme le moteur fondamental de l'indépendance, consent à toutes formes de sacrifices pour qu'y accèdent ses enfants afin qu'ils profitent d'opportunités qu'elle n'a pas eues. D'autre part, la persévérance de Lôtchô met à nue l'un des plus grands défis du féminisme (des gouvernements aussi et de tout autre organisation sociale) à savoir le maintien de la jeune fille dans le système éducatif. Certes la scolarisation de cette dernière est, de plus en plus, effective, mais l'enjeu principal est de l'y maintenir pour parachever son éducation et, par la même occasion, réduire les inégalités.

En somme, *La dernière chance* de N. Camara favorise l'exploration d'identités féminines de l'espace rural qui par l'affirmation de leur voix révèlent par la même occasion, le poids des normes traditionnelles en dépit de la modernité.

2. De la persistance de la subalternité de la femme dans *La dernière chance* de Camara Nangala

La dernière chance dévoile une société traditionnelle encore profondément ancrée dans le patriarcat. Elle est bâtie sur des inégalités sociales renforcées par des rôles sociaux inégaux, eux-mêmes alimentés par une insuffisance éducative caractéristique de cet espace social. Le manque d'accès au savoir stratifie les actions des individus : les hommes se situent dans une posture de domination en normalisant les inégalités et les injustices faites au genre féminin tandis que les femmes ne peuvent, quant à elles, revendiquer leurs droits. La vie du couple de Lohonan et de Kati vit au rythme de cette réalité au quotidien.

L'ignorance de l'époux accentue la vulnérabilité de son épouse et de sa fille. À toutes les deux, il ne cesse d'imposer sa volonté sans les inclure dans les prises de décision concernant la vie du foyer comme lorsqu'il décide de manière unilatérale de mettre fin à la scolarisation de son unique fille. Avec

des arguments sexistes et stéréotypés qu'il oppose à son épouse, il justifie sa décision dans l'extrait suivant :

> -[…] D'ailleurs, quelle idée d'envoyer les jeunes filles à l'école? […] Quelle idée d'envoyer les jeunes filles à l'école ? […]
>
> -Lohonan, ouvre les yeux. Ouvre les yeux avant qu'il ne soit trop tard. […]
>
> -Je suis le seul à n'avoir rien compris à ce que je vois. Je suis donc bête, n'est-pas ? Tu vois l'opinion que tu as de ton mari ? je me demande ce qui me retient de te donner une bonne correction. Tu as dû oublier qui est le maître dans cette maison. Si tu ne tiens pas à ce que je te rappelle de fort belle manière, tu as intérêt à modérer ton langage. (pp.11-12)

Ce passage met en exergue deux injustices faites aux femmes : la non-participation aux prises de décision ainsi que la violence physique qui s'apparente, dans nos traditions, à une forme de socialisation de la femme. Autrement dit, violenter sa femme, n'apparaît pas comme de la maltraitance mais contribue à maintenir cette dernière dans le "droit chemin" c'est-à-dire dans les rôles délimités par la société pour elle. Il est donc "normal", banal, voire "naturel" de la brimer pour la stabilité du couple ainsi que de celle de la communauté. Pour ce personnage, l'école « dénature » la femme ainsi que les systèmes de valeurs parce qu'elle remet en question sa "nature" soumise. C'est dans cette perspective qu'il trouve inutile, voire traumatisant la scolarisation de la jeune fille. Il qualifie les femmes instruites de « bizarres », de « folles » (p.14), de « dénaturées » et de « malheureuses » (p.15).

Adoubé dans son rôle socioculturel, Lohonan perpétue les injustices envers sa femme à travers la violence psychologique. Le refus de pouvoir aux soins de cette dernière suivi de son abandon dans un centre de santé illustrent, avec éloquence, les sévices moraux que subit cette dernière. Cet épisode de l'abandon de Kati malade est très marquant car il permet de stigmatiser le silence complice de la communauté coutumière et de certaines défaillances de l'État. Lohonan est convoqué par le Sous-préfet mais c'est une délégation conduite par le Chef de village qui s'y rend sans le concerné dans le but d'étouffer l'affaire :

> -Mon Commandant, Lohonan est un peu difficile de caractère, mais ce n'est pas un mauvais garçon, explique le Chef du village.
>
> -Comment peux-tu soutenir que cet homme n'est pas mauvais. […] Si le médecin et la sage-femme n'avaient pas agi en humanistes, la pauvre femme serait morte. […] Le pire est ce n'est pas un cas isolé. […] Je veux que le cas de Lohonan serve d'exemple. Je vais lui infliger un mois de prison.
>
> -Mon Commandant vous avez raison. Vous avez raison sur toute la ligne. Mais voyez-vous au moment où sa femme se rendait au centre de santé, Lohonan était en voyage. (p.65)

En plus de ces arguments grotesques, l'autorité coutumière s'appuie sur des actes de corruption pour amadouer son interlocuteur -qui se laisse prendre au jeu- tel que le restitue la suite de la séquence de leur échange :

> -Qu'y a-t-il, Anoh ? Demande Monsieur le Sous-préfet.
>
> -C'est-à-dire, mon Commandant, vos visiteurs ont apporté un mouton et des poules. La secrétaire demande les consignes.
>
> -Prends la voiture et dépose ça à la résidence. […] Dites à Lohonan que je ferme les yeux cette fois-ci, indique Monsieur le Sous-préfet d'une voix moins coléreuse, en se raclant la gorge. (p.66)

Cet échange dévoile l'ampleur des injustices subies par la femme. Les coutumes préfèrent sacrifier les droits de la femme sur l'autel de la pérennisation des traditions. L'homme abusant de son pouvoir de chef de famille est, implicitement, protégé par l'ensemble de la communauté. D'un autre côté, les velléités du Sous-préfet révèlent les limites de l'État quant à l'application des lois que lui-même s'est données pour garantir les droits de la femme.

Piégée par le système de valeurs au cœur duquel elle se trouve et par l'impuissance de l'État qui ne peut véritablement la protéger, Kati choisit, en ces circonstances, de se plier à ces lois traditionnelles qu'elle trouve quand même injustes. C'est le cas par exemple lorsqu'elle s'incline devant la volonté de son époux de prendre une seconde épouse :

> -Tu parles d'une vie ! s'exclame Lohonan. Si j'avais une seconde femme, tout ceci n'arriverait pas.
>
> C'est inadmissible de travailler au champ comme un forçat sans qu'il y ait une femme attentionnée pour m'offrir une bonne calebasse d'eau fraîche. Il est tout aussi inadmissible de rentrer à la maison après une rude journée de labeur, pour me retrouver dans une couche glaciale. […]
>
> -Excuse-moi si mon état t'encombre dans la maison, dit Kati […].
>
> -J'ai besoin d'une femme capable de tenir sa maison, une femme capable de me donner des enfants robustes et forts, de … (Il s'étrangle de rage.) Je ne veux pas d'une épave qui ne fait que geindre. (p.74)

Les répliques de Kati expriment à la fois son désarroi ainsi que sa résignation comme on peut le lire dans sa longue tirade qui s'étend sur presqu'une page :

> -Je n'ai pas choisi d'être malade. Tu le sais bien. Le destin a voulu qu'il en soit ainsi. Lohonan, eh, Lohonan que ta mémoire est courte ! je n'étais pas une épave, quand tu es allé me chercher chez mes parents. […]. Je t'ai offert mon innocence, ce que j'avais de meilleur. Tout cela est loin maintenant ? Je me suis dépensée sans compter pour te faire soigner quand tu es tombé malade. Que ma présence ne soit pas une entrave à l'entrée d'une seconde femme dans ta maison comme tu le souhaites de tous tes vœux. Qu'y a t'il en ce monde que je ne pourrais supporter ? J'ai tout vu, tout entendu, tout enduré. Une humiliation de plus ne changera rien à mon destin. […] (p.75)

Les différents extraits servent de canevas à l'examen d'une pratique socioculturelle persistante, la polygynie, surtout dans les zones rurales, afin d'en mesurer les effets dramatiques sur la femme. Ils font remarquer que contrairement à l'homme qui choisit ce modèle matrimonial, la femme le subit. Car « Une femme n'accepte jamais la polygamie par gaîté de cœur. […] Les femmes qui acceptent la polygamie sont contraintes » affirmait déjà M. BÂ dans une interview accordée à A. T. Dia (1979). N. Mondain, T. Legrand et V. Delaunay analysent l'évolution de la polygamie en milieu rural sénégalais ajoutent que le regard de la communauté est l'un des motifs majeurs de la soumission des femmes africaines à ces unions bigames. Ils soutiennent que :

> les femmes qui se voient « attribuer » une coépouse doivent l'accepter sans manifester de désapprobation. En effet, leur attitude lors de l'arrivée d'une coépouse est soumise au regard scrutateur de leur entourage : une femme qui rejette une telle union paraît jalouse et égoïste. Ainsi, la « valeur » du statut social d'une femme est attachée non seulement à son état matrimonial (mariée ou célibataire), mais aussi à son attitude face à l'entrée de son mari en union polygame. (2004, p.285)

Ce qui revient à dire que l'époux est le seul à jouir des avantages de la polygamie (vie hédonique, ressources économiques, prestige social), tandis que les épouses (le plus souvent la première) sont, le plus souvent, exposées à la détresse, à l'instabilité émotionnelle, à la pression sociale et peuvent être délaissées par l'époux au profit de la nouvelle comme l'illustre le récit du personnage de Kati. Ce schéma est visible dans le texte au moment où Kati sombre dans la dépression à cause de l'attitude malveillante de son époux et des mesquineries de sa coépouse. Elle décide de partir du foyer avec sa fille malgré sa vulnérabilité physique sans que cela n'inquiète ni Lohonan ni même la communauté villageoise.

L'auteur voit en cette pratique « une forme d'avilissement et d'esclavagisation de la femme » (P. K. Nguetse, J. S. Soh Sokoudjou, 2024, p.287). En clair, les arguments tels que le rôle productif de celle-ci ne sont que des accessoires à l'ancrage d'une culture polygamique stimulée, en réalité, par des comportements hédonistes.

Somme toute, la mise en scène par N. Camara des jeux de pouvoir et d'exploitation dans la cellule familiale en zone rurale dévoile toute la tragédie de la femme rurale contemporaine : entre le

carcan des pesanteurs socioculturelles ainsi que l'incapacité des pouvoirs publics à transformer ces sociétés ataviques, elle ne peut qu'adopter des attitudes précaires de survie. C'est donc un procès de la société que fait l'auteur tout en appelant à la responsabilité sociale pour le renversement des inégalités sociales.

3. Une éducation inclusive pour l'émergence d'une société juste

Les représentations féminines dans *La dernière chance* sont l'illustration des aspérités d'une même condition : la femme face au système patriarcal. L'auteur présente d'une part Lôtchô, qui grâce à son instruction, développe une conscience critique et une affirmation de soi, en plus de lui offrir une ascension sociale. De l'autre côté, se trouve sa mère mue par le silence et la résignation, incapable de s'autodéfinir subissant toutes formes d'injustices. La trajectoire de ces femmes montre que l'éducation est un outil de transformation individuelle pouvant déboucher sur un effort collectif afin de construire un modèle social plus juste.

3.1. Renforcement éducatif de la femme

À travers les parcours de Kati et de Lôtchô, N. Camara démontre les écueils concernant la conception de l'éducation mise en place par le discours féministe ainsi que les structures étatiques. L'accent est mis, pour la jeune fille, sur l'émergence d'un Sujet tandis que pour la femme, le discours est axé sur son rôle productif dans l'économie. L'alphabétisation vulgarisée dans le cadre de l'émancipation de la femme favorise l'acquisition de compétences élémentaires comme la lecture et l'écriture afin d'appliquer ses compétences à ses activités économiques, n'induit pas réellement sa liberté. Elle renforce, au contraire, la redistribution des rôles sociaux. En privilégiant la formation de compétences, la femme sort certes de la précarité économique mais, elle reste toujours soumise aux pesanteurs sociales. Or comme l'explique M. de Sève, « une quête subjective de liberté de la femme, ne peut se faire en dehors de toute conscience de soi, de ses aspirations et de ses possibilités. » (M. de Sève, 1994, p.25). Le manque d'éducation réflexive se vérifie avec le personnage de Kati à travers deux manifestations évidentes. La première est relative à son appréhension à remettre la convocation du Préfet à son époux qui l'a, pourtant, abandonnée dans un centre de santé lorsqu'elle était très malade:

> Elle n'a eu sans cesse, tout au long du trajet, de se demander comme réagira son mari son parcours […]. Elle se doute bien qu'elle ne pourra jamais le convaincre de ce qu'elle n'y est pour rien. Elle imagine le scandale que provoquera l'annonce d'une telle nouvelle. La gent masculine poussera des cris horrifiés et la prendra en grippe. […] Bien des femmes la condamneront. Kati est embarrassée par cette convocation. (p.65).

Bien qu'elle soit la victime innocente de cette situation, Kati culpabilise d'avoir bousculé le système traditionnel ; elle sait qu'elle sera condamnée sans autre forme de procès. Pour échapper au courroux de son époux, à la complicité néfaste des pairs et à la justice traditionnelle, elle demande l'aide du chef du village pour rétablir l'ordre « naturel » de la vie communautaire villageoise. N. Camara démontre ici que l'aliénation est profonde dans la mesure où la victime elle-même devient la gardienne de sa domination ; c'est donc le mental qu'il faut préalablement désaliéner. La seconde manifestation révèle l'éloquence de Kati quand il s'agit de défendre les intérêts de sa fille avec des arguments pertinents mais son incapacité à se défendre est remarquable. Elle est incapable d'exprimer son opinion concernant la venue de la nouvelle épouse de Lohonan comme le démontre le dialogue suscité entre son époux et elle. Elle subit ainsi la polygamie que lui impose son mari. En substance, l'auteur suggère que l'instruction utilitaire de la femme ne peut à elle seule remettre en cause les lois patriarcales ; il faut un véritable éveil de conscience intellectuelle de la femme bâti sur une éducation inclusive.

Cette approche est fondamentale dans la transformation de la société car elle vise à outiller au mieux les individus, surtout les femmes, en vue de leur participation active aux problématiques de

la cité et à repenser ensemble les normes sociales. C'est ce que projettent les actions prométhéennes de Lôtchô à travers ses activités bénévoles dans son village comme le don de livre à l'école, l'aménagement d'un coin de lecture, la scolarisation des enfants (fille comme garçon), le parrainage des écolières et la sensibilisation sur l'excision. Avec l'accent particulier qu'elle met sur la promotion de la lecture, la fille de Kati déroule un ensemble de stratégies d'apprentissage et de découvertes, préparant les enfants (c'est-à-dire l'avenir) à reconsidérer leur rapport au monde et aux autres d'une façon différente et inclusive. Selon elle,

> […] lire est un plaisir qui ouvre votre esprit sur le monde, […] l'univers merveilleux de la connaissance. […] celui qui ne lit pas demeure ignorant. Or l'ignorance enfante le repli sur soi et la peur. […] elle nous maintient en vie, mais […] nous réduit à l'état de sous-hommes. L'ignorant fait tout ce qu'on lui demande parce qu'il est incapable de distinguer le bien d'avec le mal. (pp186-187)

En s'intéressant aux réalités socioculturelles de son village plutôt que d'être autocentrée sur sa réussite personnelle, Lôtchô enclenche le processus d'une dynamique collective et crée un espace de restructuration sociale. Par ailleurs, à travers la maturité de Lôtchô, l'auteur réaffirme le rôle fondamental de l'éducation, celle qui prend en compte l'acquisition de compétences et de valeurs.

3.2. Femme, tradition, émancipation et masculinité positive

En raison de la distribution des rôles sociaux des sexes, aborder la question de l'émancipation de la femme s'ouvre sur une dialectique de force et de pouvoir dans laquelle l'homme pense être dépossédé de ses privilèges au détriment de la femme. Pour trouver une issue à cette impasse, il est essentiel de réfléchir à la meilleure manière d'encourager les hommes à adopter un comportement social positif.

L'une des pistes proposées par N. Camara est un retour aux traditions, pas celles qui façonnent la domination brute de l'homme, mais celles qui reposent sur l'humain. Les traditions africaines comme toute construction humaine sont évolutives. En se transmettant, elles subissent des mutations, acquièrent de nouvelles fonctionnalités répondant aux enjeux contemporains. En d'autres termes, la resémantisation des traditions est possible. Le déploiement judicieux de ses valeurs humanistes -parce qu'elle en a- permettra un rééquilibrage sociétal. Ainsi, à la formation scolaire, s'avère utile une éducation traditionnelle. Ce point de vue est défendu dans l'énonciation par le récit du personnage de Lôtchô. En plus de sa détermination à apprendre, elle fait montre d'un savoir-être incomparable résultant du caractère de l'éducation transmise par ses parents. C'est une enfant respectueuse, « discrète, polie et effacée » (p.124). À cela s'ajoute un profond sens de la communauté. En effet, la solidarité est un pilier fondamental des sociétés africaines car elle est une prise de « conscience de l'intérêt communautaire au détriment de l'égoïsme lié à l'évolution des intérêts individuels et particularistes » (G. K. Kenkou, 1994, p.751). Ce sont ses qualités personnelles et comportementales qui ont d'ailleurs eu raison de l'obstination des matrones de l'excision. Convoquée par ces dernières pour comprendre ses motivations au sujet de la sensibilisation sur l'excision, elle s'y rend avec courage et expose son point de vue avec le plus grand des respects à ses aînées :

> - […] est-ce que parce que tu es allée à l'école de Blanc que tu te crois tout permis.
>
> - Mères, je vous demande si la démarche que j'ai entreprise vous a offusquée, […]. je ne puis me permettre de cracher sur nos traditions, car l'écorce d'un arbre n'adhère pas à un autre arbre. Je souhaite cependant nous engager approfondie, sans passion ni concession, sur certains aspects de nos traditions. (pp. 203-204)

Elle construit un plaidoyer empreint d'humilité en recourant constamment à la sagesse ancestrale :

> -Avons-nous le droit de tirer gloire et honneur de pratiques qui peuvent entrainer des conséquences très graves ? Honorables mères miennes, en avons-nous le droit ? - […] Tu agis donc en ennemie.
>
> - Comment le roseau pourrait-il ébranler le roseau que vous êtes ? si nous nous accordons sur le fait que l'excision peut avoir des aspects négatifs, nous devons penser à nous remettre en cause. (pp. 205-206)

La solidarité envers sa communauté incite Lôtchô à ne pas céder face à l'intransigeance d'une grande partie de celle-ci, y compris à celle de sa mère. Progressivement, elle réussit à lever tous les obstacles. Elle gagne l'assentiment de tout le village, particulièrement celui des matrones qui acceptent de mettre fin aux mutilations génitales de la femme.

En mettant en lumière le savoir-être, le respect des aînés et le sens communautaire propres aux traditions africaines, N. Camara réhabilite la capacité de celles-ci à contribuer également à l'essor de comportements et d'attitudes positifs.

L'expansion de ces formes sociales de positivisme, à l'image de la masculinité positive, est l'essence première de *La dernière chance*.

> La masculinité positive est une approche qui permet de développer chez les hommes des comportements qui favorisent les relations harmonieuses entre hommes et femmes dans les sociétés. Qui parle de masculinité positive parle implicitement de féminisme. « L'homme modèle » est le prototype de ces hommes, qui prennent conscience des violences que subissent les femmes et qui décident de s'engager afin de les éradiquer. La masculinité positive fait donc référence aux caractéristiques et comportements propres aux hommes : comportements ou caractéristiques dépourvus de violence. (A. Dramé,2023, pp. 219-220)

La masculinité positive incarne l'une des perspectives transformatrices sociétales. Dans un élan contestataire, N. Camara fustige les normes patriarcales rigides en révélant, d'une part, la toxicité de la masculinité traditionnelle (obscurantisme, stéréotype, préjugés…) sur l'autonomie de la femme. D'autre part, il met en évidence les avantages des individus à opter pour des relations respectueuses de la dignité humaine. Lohonan, figure de la masculinité hégémonique, apparaît plus heureux depuis qu'il s'est dépouillé des aspects nuisibles de la masculinité. Ensemble, dans le dialogue et le respect, son épouse et lui assurent tous les deux l'éducation et le bien-être de leur fille ainsi que l'amélioration des conditions de vie de toute la famille.

Aborder la question des injustices subies par les femmes et les filles est une obligation morale pour N. Camara. Le récit déborde le cadre fictionnel, entre en interaction avec le lecteur, (notamment ses pairs) de sorte à le pousser à la réflexion à partir d'un regard neuf. L'auteur joue ainsi un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des genres ainsi que des droits humains. De par ce positionnement, il en devient un acteur clé, un allié du féminisme.

Conclusion

En définitive, les parcours des figures féminines que sont Kati et Lôtchô mettent en évidence les opportunités liées à l'instruction telles que l'ascension sociale, la conscience de soi et la prise de parole. Les personnages féminins se libèrent des lois patriarcales ainsi que des inégalités qui, durant des siècles, ont réifié leur personne et annihilé tout processus d'estime d'elles-mêmes. L'auteur démontre que l'instruction demeure le levier fondamental pour sortir de la condition de "dominées" pour conquérir une réelle autonomie individuelle et collective.

En outre, il révèle aussi que même si l'indépendance financière est une grande avancée dans ce sens comme on peut le voir avec Kati, il préconise le primat du caractère émancipatoire de l'éducation par rapport aux autres facteurs. L'enjeu est de permettre à la femme comme à la fille d'acquérir des moyens intellectuels et financiers pour oser parler d'elles-mêmes afin d'être les sujets actifs de leur propre narration bien avant de penser celle du groupe.

Par ailleurs, il montre le rôle prépondérant de la tradition à travers ses valeurs existentielles bâties sur la dignité humaine pour parfaire l'émergence d'un sujet. Car, affirme J. KI-Zerbo (1990, p.92) on ne peut éduquer un individu sans faire une place à la société qui l'englobe. N. CAMARA énonce que cette forme d'éducation peut aboutir à des changements positifs d'attitudes et de comportements chez les individus, en particulier chez les hommes, qu'il interpelle à travers le personnage masculin Lohonan. *La dernière chance* ne s'adresse pas qu'à la femme et la jeune fille, elle

est également une invitation à l'homme qui doit, profondément, reconsidérer son modèle masculin dans la perspective d'une société équitable et stable.

En somme, la prise de parole de N. CAMARA est un acte militant, une prise de conscience de l'urgence du remodelage des mentalités sur les rapports homme et femme dans la société.

Références bibliographiques

CAMARA Nangala, 2022, *La dernière chance*, Abidjan, 2e édition, ARE.

Autres références bibliographiques

CISSÉ TOURE Fatoumata, 2015, « De l'anticonformisme au renouvellement thématique de la littérature féminine. *Le cas d'une femme, deux maris* de Fatou Fanny-Cissé », pp.123-141, in M.

Coulibaly (dir.), *Le roman féminin ivoirien*, Paris, L'Harmattan.

DUPUIS-DERI Francis, 2008, « Les hommes proféministes : compagnons de route ou faux amis? », *Recherches féministes*, vol.21, n°1, pp.49–169, https://doi.org/10.7202/018314ar, (Page consultée le 27/02/2026).

Interview de Mariama Bâ par Alioune Touré Dia, 1979, https://aflit.arts.uwa.edu.au/AMINABaLettre.html, (Page consultée le 12/02/2026)

KENKOU Georges Kossi, 1994, « Solidarité et promotion sociale traditionnelle des structures coopératives en milieu rural africain. Le cas de groupements et au Burkina Faso villageois », Cahier des Sciences Humaines, vol. 30, n°4, pp.749-764, https://africanphilanthropy.issuelab.org/resources/20442/20442.pdf, (Page consultée le 12/04/2026)

KI-ZERBO Joseph,1990, *Éduquer ou périr*, UNICEF-UNESCO.

MIANDA Gertrude, 2021, « Le colonialisme, le postcolonialisme et le féminisme : un discours féministe en Afrique francophone subsaharienne », *Recherches féministes*, 34(2), pp.15–32, https://doi.org/10.7202/1092228ar, (Page consultée le 27/02/2026).

MOZZICONACCI Vanina, 2022, « Introduction générale », *Qu'est-ce qu'une éducation féministe ?* Éditions de la Sorbonne, https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.110098. (Page consultée le 13/03/2026).

MONDAIN Nathalie, LEGRAND Thomas et DELAUNAY Valérie, 2004, « L'évolution de la polygamie en milieu rural sénégalais : institution en crise ou en mutation ? », *Cahiers québécois de démographie,* vol.33, n°2, pp.273–308, https://doi.org/10.7202/011207ar, (Page consultée le 13/03/2026).

NGUETSE Paul Kana et SOH SOKOUDJOU Jovanie Stéphane, 2024, « Écriture romanesque et revendications féministes dans « Celles qui attendent » de Fatou Diome et dans « Cœur du Sahel » de Djaïli Amadou Amal », *HAL*, https://hal.science/hal-04691464, (Page consultée le 13/03/2026).

Femme dans l'enseignement supérieur au Mali : cas du DER Arabe de l'université Yambo Ouologuem de Bamako

Boubacar SISSOKO

Enseignant-chercheur
Université Yambo Ouologuem de Bamako (UYOB) Laboratoire de Recherche sur le Monde Arabo-musulman (LaRMA), E-mail : cissoko2006@yahoo.fr, Tél : (00223) 76-02-73-38
Auteur correspondant : E-mail : cissoko2006@yahoo.fr, Tel : (00223) 76-02-73-38
Article soumis le 06/06/2026 et accepté le 21/06/2026
Réf : 2COLRS-037

Résumé :
L'éducation des filles au Mali est toujours jalonnée des problèmes et difficultés. Nombre d'entre elles peut supporter les contraintes de la tradition et franchir les obstacles socio-économiques pour terminer le cycle secondaire. Mais, poursuivre des études supérieures, puis après obtenir des postes au supérieur restent en général un défi à relever. Il faudrait noter que les filles qui fréquentent les medersas ont plus de défis pour atteindre cet objectif. Le présent travail a pour objectif d'étudier les facteurs et d'évaluer les politiques éducatives qui ont contribué à un changement dans le milieu de l'enseignement bilingue (franco-arabe) au Mali. Aussi, il essaie de faire des recommandations pour plus d'améliorations et davantage de réussite dans le domaine. Pour se faire, il s'appuie sur la revue documentaire, les entretiens et sur des analyses des données d'enquête. Il ressort que les universités maliennes s'ouvrent davantage à la femme, bien que des obstacles d'ordres divers persistent toujours.
Mots-clés : femme, éducation, enseignement-franco-arabe, promotion, enseignement-supérieur

Women in Higher Education in Mali: The Case of the Arabic Department at Yambo Ouologuem University, Bamako

Abstract:
Girls' education in Mali continues to be marked by numerous challenges and difficulties. Although many girls are able to overcome traditional constraints and socio-economic barriers to complete secondary education, pursuing higher education and subsequently obtaining academic positions in higher education institutions generally remains a significant challenge. It should also be noted that girls attending medersas *(Islamic schools) face even greater obstacles in achieving these goals. The present study aims to examine the factors and assess the educational policies that have contributed to change within the bilingual (French-Arabic) education system in Mali. It also seeks to make recommendations for further improvements and greater success in this field. To achieve these objectives, the study relies on a review of the relevant literature, interviews, and the analysis of survey data. The findings indicate that Malian universities are becoming increasingly accessible to women, although various social, cultural, and institutional barriers continue to persist.*
Keywords: *women, education, French-Arabic bilingual education, advancement, higher education*

Introduction

Au Mali, la femme dès son enfance subit le poids des normes sociales. Tandis que son frère garçon se donne aux jeux d'enfants, fait la chasse aux margouillats et aux oiseaux, elle est appelée, avant même l'âge d'aller à l'école, à se préparer pour la vie au foyer, à apprendre à bien faire la vaisselle et à être aide-cuisinière (DIA, 2017 p. 180). Ainsi, bien qu'elle ait été au cœur des débats d'émancipation et l'objet de nombreuses études scientifiques contemporaines et entrepris elle-même d'importantes luttes pour sa liberté, se dressent toujours devant elle d'étanches obstacles. Toutefois, les moyens dont elle dispose pour les franchir relèvent des adéquations souvent insolubles. Toujours est-il que l'espoir est permis que ses différents combats puissent porter fruits, ses efforts récompensés et ses droits, minimes soient-ils, reconnus.

De fait, il importe de souligner que les différentes constitutions du pays ont garanti ses droits. Dans le préambule de l'actuelle, le peuple souverain du Mali s'est engagé « […] à garantir le

respect des droits humains, en particulier ceux de la femme de l'enfant […] ». Elle prône, dans ses articles 10 et 11, le droit à l'éducation, à l'instruction et au travail pour tous. C'est pourquoi, la loi 2015-052 ordonne l'octroi de 30% de postes électifs ou nominatifs au sexe féminin. Si elle s'appliquait correctement, ce serait une victoire assurée pour la femme dont l'absence ou la faible représentativité sont notoires dans beaucoup de domaines. (MAÏGA, et al., 2020).

En outre, avoir des lois est une chose, mais en faire une application efficiente en est une autre. Cela, en dépit de tout cet arsenal juridique dont le Mali dispose, la situation de la femme ne semble pas autant améliorée. Il s'avère que ce problème est dû à plusieurs facteurs entre autres le non-respect des textes ou leurs applications déficientes. C'est pourquoi, l'on peut affirmer que la faible représentativité de la femme dans les institutions d'Enseignement Supérieur au Mali n'est pas faute de cadres ou d'instruments juridiques. Pour le cas de l'UYOB, il a été créé par la décision N°2017-291/ULSHB-R/SG/-SSO du 14 juillet 2017 une cellule genre dont la mission est de s'occuper de la question et de la promotion de genre dans ses classes et instances. Dans la même dynamique, la décision N°2017/MESRS-SG portant la création du Cadre de concertation Genre Interuniversitaire, dont l'objectif est l'instauration d'une politique nationale genre, a été adoptée. (KEITA, et al., 2022). Cependant, en dépit de ces instruments, dont la plupart n'ont pas été mis en œuvre, la femme dans l'espace universitaire, étudiante ou enseignante, est toujours confrontée à des problèmes de divers ordres qui impactent négativement son parcours académique et sa carrière professionnelle.

Par conséquent, des études supérieures ou faire une carrière d'enseignante-chercheure à l'université ou simplement terminer le cycle secondaire au Mali, est toujours problématique et relève d'un parcours jalonné d'obstacles que beaucoup de filles ou de femmes n'arrivent pas encore à surmonter (KEÏTA, et al., 2024). Jusqu'à la fin de la première décennie du siècle, les filles dont les parents les inscrivaient à la medersa[1] avaient du mal à terminer les études secondaires et toute la peine du monde à poursuivre les études supérieures[2]. De plus, de 1993 date d'ouverture du DER Arabe à l'université du Mali (CISSE, 2021), autrefois le seul établissement d'enseignement supérieur disponible au Mali pour les arabisants, jusqu'en 2010 le taux d'étudiantes à s'y faire admettre atteignait rarement les 7% des inscrits. Au moment où l'auteur du présent article y faisait ses études, entre 2007 et 2009, il y avait seulement 5 étudiantes dans tout le département dont 3 étaient ses camarades de promotion.

Par ailleurs, il ressort d'une étude (DIA, 2017), qu'en 2013-2014, le département arabe comptait en DEUG1[3] : 15 étudiantes contre 163 étudiants, soit un taux de 9% contre 91% ; en DEUG2 : 14 étudiantes contre 222 étudiants, soit un taux de 6% contre 94% ; en Licence[4] : 14 étudiantes contre 138 étudiants, soit un taux de 10% contre 90% ; et en Maîtrise[5] : 3 étudiantes contre 92 étudiants soit un taux de 3% contre 97%. (DIA, 2017 pp. 176-179). Il est à noter que le département a été le dernier à engager un personnel féminin dans son corps professoral. Depuis sa création, en 1993 par la loi 93-060 (CISSE, 2021), jusqu'en 2022, il n'avait fait recours au service d'aucune enseignante.

[1] - Les Médersas sont des établissements privés où la langue arabe est à la fois medium d'enseignement et discipline, l'enseignement du Français y est obligatoire à partir de la 3ème année. C'est un ordre d'enseignement au Mali.

[2] -De notre constat personnel, aucune des filles, avec qui nous avons fait les différentes classes du cycle fondamental, n'a pu atteindre l'université, elles se sont toutes mariées avant. De même, les premières filles de notre lycée ont passé le baccalauréat après 2010.

[3] -Diplôme d'Études Universitaires Générales, il est obtenu après avoir validé la deuxième année de l'université.

[4] -Diplôme délivré après avoir validé la troisième année d'un cycle de quatre ans.

[5] -Diplôme délivré après avoir validé le premier cycle de l'université composé de quatre ans.

De ce fait, lorsque nous avons fait savoir à la Pr. Fatoumata Kéita, enseignante-chercheure à l'UYOB, lors d'un entretien, qu'il y avait maintenant plus en plus d'étudiantes et d'enseignantes qui arrivaient au département d'arabe. Elle nous a laissé savoir sa joie et nous a tenu ceci : « Tu sais qu'il y a dix ans, lorsqu'on entreprenait le projet genre dans notre université, nous étions allées rencontrer ton chef de département pour lui dire qu'il était temps que le département engage des enseignantes »[6] !

Par ailleurs, c'est en faveur de la décision N°: 0889/MEN – SG du 03 juin 2003 portant organisation de l'atelier de validation technique des projets de programmes des medersas revus les 9, 10, 11 et 12 juin 2003, qu'une évolution s'est amorcée dans l'enseignement franco-arabe au Mali. C'est suite à cette réforme que le nombre d'élèves à accéder aux lycées a considérablement augmenté. Mais, néanmoins, vingt ans plus tard, l'effectif des étudiants inscrits dans les différents établissements d'enseignement supérieur dispensant des cours en Arabe a connu une augmentation exponentielle. Selon les résultats de mes enquêtes, l'effectif des étudiantes n'a progressé que de 8% à 30%, dans le meilleur de cas. Le tableau ci-dessous illustre bien cette situation.

Statistiques Inscrits Garçons/Filles de 2015-2026

L1	Année universitaire	Effectif Total	Nbr Etudiantes	Nbr Etudiants	% étudiantes
Instrit-e-s aux différents établissements d'Enseignement Supérieur en Arabe au Mali en L1 de 2015-2025	2015 - 2016	662,00	57,00	605,00	8,61
	2016 - 2017	852,00	92,00	760,00	10,80
	2017 - 2018	1116,00	159,00	957,00	14,25
	2018 - 2019	1802,00	271,00	1531,00	15,04
	2019 - 2020	1930,00	302,00	1628,00	15,65
	2020 - 2021	1465,00	223,00	1242,00	15,22
	2021 - 2022	3194,00	670,00	2524,00	20,98
	2022- 2023	2332,00	514,00	1818,00	22,04
	2023- 2024	1862,00	381,00	1481,00	20,46
	2024- 2025	2454,00	695,00	1759,00	28,32
	2025- 2026	2711,00	848,00	1863,00	31,28

Tableau 1 : Statistiques tirées d'enquêtes menées auprès de différents services de scolarité

Ainsi, s'agissant du cas particulier du département arabe de l'UYOB, dans ces dernières années, il est à constater qu'il accueille d'importants effectifs d'étudiants arabisants[7] dont le nombre d'étudiantes est relativement élevé. Par exemple, dans les deux dernières années universitaires 2024-2025 et 2025-2026, les étudiantes représentent près de 30% d'effectif total dans le département. Cf. tableau ci-dessous.

[6] -Entretien téléphonique réalisé avec Prof. Fatoumata Keïta, enseignante-chercheuse au département d'Anglais de l'Université Yambo Ouologuem, le 01/05/2026.

[7] -Selon les informations recueillies auprès du service de scolarité, le DER Arabe occuperait la deuxième place après le DER Anglais de la Faculté des Lettres, des Langues et des Sciences du Langage (FLSL), composée de six Départements d'Enseignement et de Recherche (DER).

Statistiques Inscrits Garçons/Filles de 2015-2026					
DER ARABE/UYOB	Année universitaire	effectif	Etudiantes	Etudiants	% étudiantes
Instrit-e-s n L1 de 2015-2026	2015 - 2016	413	33	380	7,99
	2016 - 2017	635	70	565	11,02
	2017 - 2018	938	145	793	15,46
	2018 - 2019	1482	238	1244	16,06
	2019 - 2020	1500	245	1255	16,33
	2020 - 2021	1143	168	975	14,70
	2021 - 2022	2639	535	2104	20,27
	2022- 2023	1930	430	1500	22,28
	2023- 2024	1436	301	1135	20,96
	2024- 2025	1998	589	1409	29,48
	2025- 2026	2265	742	1523	32,76

Tableau 2 : Statistiques tirées d'enquêtes menées auprès du DER Arabe

De ce fait, la réforme de 2003 a beaucoup apporté dans cette évolution numérique d'étudiant-e-s arabisant-e-s dans les universités maliennes. Bien que le nombre d'étudiantes soit aussi significatif, il y a toujours un énorme écart entre les garçons et les filles. De même, on constate que le nombre de ces dernières soit en chute entre la L1 et la L3. Mais, en dépit de cela, on note une petite amélioration, et le tableau ci-dessous en témoigne.

Statistiques Inscrits Garçons/Filles de 2015-2026					
DER ARABE/UYOB	Année universitaire	effectif	Etudiantes	Etudiants	% étudiantes
Instrit-e-s n L3 de 2015-2026	2015 - 2016	252	25	227	9,92
	2016 - 2017	261	19	242	7,28
	2017 - 2018	337	36	301	10,68
	2018 - 2019	509	60	449	11,79
	2019 - 2020	701	91	610	12,98
	2020 - 2021	753	95	658	12,62
	2021 - 2022	646	86	560	13,31
	2022- 2023	507	72	435	14,20
	2023- 2024	623	105	518	16,85
	2024- 2025	575	143	432	24,87
	2025- 2026	756	135	621	17,86

Tableau 3 : Statistiques tirées d'enquêtes menées auprès du DER Arabe

Comme cette étude a pour d'objectif d'évaluer le parcours et l'évolution de la femme dans les établissements de l'enseignement supérieur au Mali dispensant en Arabe, particulièrement le DER Arabe de l'université Yambo Ouologuem de Bamako, nous allons d'abord chercher à comprendre, à la lumière de nos enquêtes, les raisons de la faible affluence des femmes dans ces établissements. Puis, nous analyserons et nous nous appesantirons sur les obstacles qui persistent toujours devant elle.

Ensuite nous évoquerons quelques facteurs qui ont entraîné une évolution et un changement de mentalités envers les études et le travail de femme dans la société.

Pour ce faire, ce travail formule l'hypothèse suivant : le nombre de femmes, étudiantes et enseignantes au DER Arabe, connait une légère augmentation, cependant leurs parcours sont toujours jalonnés de nombreux obstacles qui les amènent au bord d'un désenchantement.

2. Approche méthodologique

Pour réaliser cette étude, en plus de nos observations personnelles, nous avons utilisé deux principales méthodes documentaire et analytique. En plus de la collecte de données, le travail s'est appuyé d'un côté sur la revue documentaire, au cours de laquelle nous avons pu lire les quelques travaux écrits par des enseignants-chercheurs maliens sur la question des femmes dans les milieux scolaires et universitaires. Aussi, nous avons pu avoir accès à des études entreprises sur la question de la femme, en Afrique de l'ouest en général. D'autre part, par le biais de *Google-forms*, nous avons fait deux enquêtes, une qualitative réalisée auprès de différentes femmes (étudiantes et enseignantes) dans les différents établissements d'enseignement supérieur dispensant en Arabe. À l'entremise desquelles, nous avons cherché à comprendre comment la femme parvient à surmonter les obstacles et à relever les défis pour évoluer dans le supérieur. De même, nous avons essayé de savoir quels ont été les facteurs qui avaient concouru à cette évolution de nombre et de mentalité. Cependant, en ce qui concerne l'enquête quantitative, avons envoyé aux responsables d'un certain nombre d'établissements pour avoir l'effectif d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les dix dernières années. Grâce à laquelle, nous avons pu faire des statistiques pour connaître les taux de fréquentation des étudiantes.

Quant à la population enquêtée, elle est composée des étudiantes, diplômés, en cours d'études et des enseignantes qui servent actuellement au DER Arabe, au total 112 enquêtées réparties entre les établissements d'enseignement supérieur suivants :

- DER arabe de l'Université Yambo Ouologuem de Bamako 65 étudiantes soit (54.2%)
- Université Privée du Sahel de Bamako 18 étudiantes soit (15%) ;
- Université Privée Kankou Moussa de Bamako 3 étudiantes soit (2.5%) ;
- Université Privée Africaine Franco-Arabe 8 étudiantes soit (6.7%)
- Université Privée Dar Quran wa al-Hadith de Touba à Bamako Sutuba 4 étudiantes soit (3.4%) ;
- Université Privée at-Tawoune de Bamako 3 étudiantes soit (2.5%) ;
- Université Privée de Kayes 2 étudiantes soit (1.7%) ;
- Université Privée Kénédougou Sikasso 2 étudiantes soit (1.7%) ;
- Université Privée de Koutiala 1 étudiante soit (0.8%) ;
- École Normale Supérieure de Bamako (ENSup) 4 étudiantes soit (3.3%) ;
- Institut des Hautes Études et de Recherche Islamique Ahmad Baba de Tombouctou (IHERI-ABT) 1 étudiante soit (0.8%) ;
- Institut Zayed des Science Économiques et Juridiques de Bamako (IZSEJB) 9 étudiantes soit (7.5%) ;

Dans cet échantillonnage composé de 12 établissements, nous avons choisi 9 universités, dont trois établies à l'intérieur du pays, à savoir Kayes, Sikasso et Koutiala, six se trouvent à Bamako dont une publique. De même, nous avons pris 3 grandes écoles qui sont toutes publiques et établies à Bamako.

De plus, l'échantillon comprend des étudiantes de trois cycles universitaires (à savoir la licence, le master et le doctorat). Nous sommes parvenus à faire de nombreux entretiens informels tantôt avec des collègues enseignantes et tantôt d'autre avec les étudiantes qui suivaient nos cours. Le sujet principal de ces entretiens portait sur les conditions d'études et de travail de la femme au supérieur.

Il ressort de nos enquêtes que (75,9%) sont des étudiantes au niveau licence, (9,5%) sont au niveau master, (7,8%) sont détentrices de doctorat et (6,9%) sont doctorantes.

Pour finir, il importe de signaler que le formulaire adressé aux étudiantes est entièrement conçu en Arabe, tandis que les entretiens et discussions, qu'il nous arrive d'engager, se faisaient suivant la langue de convenance de notre interlocuteur-rice, en Arabe, en Français voire même en Bambara, une des langues populaires du Mali.

2. Résultats et discussions

2.1. Présentation

Le présent travail nous montre qu'il y a toujours des obstacles, d'ordre social, religieux et économique, qui entravent toujours les parcours de la femme dans l'enseignement supérieur au Mali. D'après les réponses de nos enquêtées, il s'avère que le mariage et la charge du ménage en ont pour beaucoup dans l'abandon et l'échec des étudiantes dans les universités maliennes. En effet, plus de (45%) de nos enquêtées ont répondu être soit mariées, soit fiancées, soit divorcées avec ou sans enfants avant d'entrer à l'université. Partant de ce constat, on comprend aisément que ce sont les plus acharnées et les plus opiniâtres qui parviennent à décrocher la licence.

De plus, les statistiques, de la période d'étude (2015-2016 à 2025-2026), montrent clairement qu'autant le nombre des inscrites aux établissements d'enseignement supérieur dispensant en Arabe s'augmente, autant les taux de leur réussite décroissent au fil du temps, d'une année à une autre, voire d'un cycle universitaire à un autre. En conséquence, cette déperdition est de l'ordre de 23% dans le meilleur des cas, alors qu'elle peut atteindre les 70% dans le pire des cas. Le tableau ci- dessous porte une illustration parfaite de cette réalité.

déperdition scolaire des Etudiantes Tout établissement confond

Année universitaire	Nbr en L1	Année universitaire	Nbr en L3	Difference	Pourcentage
2015 - 2016	605,00	2017 - 2018	395,00	210,00	34,71
2016- 2017	760,00	2018 - 2019	580,00	180,00	23,68
2017 - 2018	957,00	2019 - 2020	710,00	247,00	25,81
2018 - 2019	1531,00	2020 - 2021	846,00	685,00	44,74
2019 - 2020	1628,00	2021 - 2022	801,00	827,00	50,80
2020 - 2021	1242,00	2022- 2023	599,00	643,00	51,77
2021 - 2022	2524,00	2023- 2024	794,00	1730,00	68,54
2022- 2023	1818,00	2024- 2025	594,00	1224,00	67,33
2023- 2024	1481,00	2025- 2026	799,00	682,00	46,05
2024- 2025	1759,00				
2025- 2026	1686,00				

Tableau 4 : Statistiques tirées d'enquêtes menées auprès de différents services de scolarité

Au regard des réponses des enquêtées, cette situation semble s'expliquer par plusieurs facteurs, allant du mariage avant ou pendant le cursus universitaire, passant par les tâches quotidiennes du ménage, jusqu'aux conditions économiques des étudiantes (FOFANA, 2020 p. 162). Dans les lignes qui suivent nous allons présenter et analyser les obstacles majeurs.

2.2. Analyse des résultats d'enquêtes

2.2.1. Obstacles liés à la difficile conciliation entre traditions sociales et études universitaires

Selon les résultats de l'étude (FOFANA, 2020), le plafond de verre pour la plupart des filles scolarisées au Mali se situe au niveau des études secondaires. Une fois que la fille parvient à décrocher son baccalauréat, deux options s'ouvrent devant elle : la première le mariage d'abord, à défaut poursuivre les études à l'université en attendant que le prince charmant se présente. Souvent même sans un projet de mariage, ce sont seulement les filles issues du milieu urbain qui peuvent prétendre aux études supérieures (FOFANA, 2020). De ce fait, les enquêtes que nous avons menées par le biais de *google-forms* montrent à suffisance qu'un grand nombre des enquêtées (45%) de nos enquêtées sont mariées avant ou pendant les études universitaires et près de (18%) avaient des enfants à l'entrée à l'université.

La question de cette partie du formulaire d'enquête s'intitule : quelle était votre situation matrimoniale avant ou pendant vos études universitaires et les réponses possibles sont : 1- célibataire jusqu'aux termes de mes études (54,7%), 2- mariée et mère des enfants avant l'université (17%), 3- mariée pendant mes études et sans enfant (16,8%), 4- mariée au cours de mes études et mère des enfants (5,3%), 5- divorcée ou veuve au cours de mes études et sans enfant (2.1%), 6- divorcée ou veuve au cours de mes études mais avec des enfants (2.1%).

Par conséquent, l'impact de ces situations matrimoniales apparaît clairement sur la difficile conciliation entre le mariage et l'entretien du ménage d'un côté, et la poursuite normale des études à l'université de l'autre. Il faudrait rappeler que le mariage n'est pas perçu ou conçu dans la société malienne comme un contrat entre le seul homme et la seule femme, mais plutôt entre celle-ci et toute une famille, voire une communauté entière. Si la femme veut apparaître en tant que bonne épouse, elle est souvent appelée à entretenir, à prendre soin et à être serviable envers tous les membres de la belle famille. Se faisant, réussir en même temps dans sa vie conjugale et réussir dans ses études ou dans sa vie professionnelle semble relever de l'impossible. C'est pourquoi, à la question : à votre avis, y a-t-il des traditions ou des us et coutumes qui entravent la poursuite des études universitaires des femmes ? (26,7%) pensent que l'entretien du ménage est un grand obstacle, tandis que (17,8%) trouvent que les tâches domestiques sont un obstacle, au moment où les (3%) se plaignent de la charge d'entretien et d'éducation des enfants. Cependant, près de la moitié souffrent d'obstacles moraux, économiques et religieux que nous allons développer plus loin.

En définitive, il importe de signaler que les charges du ménage (entretien du mari, des enfants, des beaux-parents) pèsent lourd sur les parcours universitaires des étudiantes et sur la carrière de la femme à l'université (KEÏTA, et al., 2024 p. 49). Il nous arrive, dans nos cours, d'engager des discussions avec certaines de ces étudiantes qui arrivent plus d'un quart d'heure, d'une demi-heure, voire d'une heure de retard. À leur entrée en classe, lorsque nous leur reprochons cette attitude, elles me répondent en disant : « Professeur, je suis désolée pour le retard, mais il faudrait savoir que j'ai dû préparer le petit déjeuner et le déjeuner de midi à même temps avant de venir, raison pour laquelle je viens comme ça en retard [8]». Aussi, un jour, quand une de nos étudiantes somnolait en cours, nous lui avons demandé de se tenir bien assise, chose à laquelle elle répondit : « Professeur, pardon, mais j'arrive ici très épuisée, et pour tout vous dire : je me suis réveillée à 3

[8] - Discussion avec une de nos étudiants L1 2022-2023 en module de traduction.

heures du matin pour faire mes travaux de ménage avant de venir[9] », poursuit-elle. De même, en 2024, lorsque nous avions des modules dans les après-midis, nous avions constaté qu'à partir de 16h certaines de nos étudiantes commençaient à se retirer de la salle. Or, les cours terminaient à 17h. Et, quand nous leur avons demandé la raison, il s'est avéré qu'elles rentraient pour préparer le dîner et si elles ne sortaient pas à cette heure-là, elles risqueraient, avec les bouchons dans la circulation, de rentrer tard et d'aussi servir tardivement le dîner. Chose que certains de la belle famille, en l'occurrence les grands-parents, n'admettent pas souvent et leurs études pourraient en payer les frais.

2.2.2. Obstacles liés à la précarité et à la fragilité économique de la femme

À la lecture des réponses à la question : S'il y a des facteurs économiques qui entravent la poursuite normale des filles des études à l'université, il s'avère que (36%) se plaignent du paiement tardif des bourses académiques, tandis que (15%) soufrent de la difficulté de la prise en charge incombée aux parents ou aux tuteurs[10] et (30%) n'ont pas de sources de revenu et manquent de soutiens ou de répondants financiers,

Par conséquent, il nous est arrivé de constater que le nombre de nos étudiantes, de même que les étudiants, diminuent au cours de l'année, surtout en licence1. Lorsque nous les retrouvons dans les salles d'examens et leur posons la question : Pourquoi vous n'êtes plus assidues comme auparavant ? On nous répond : « Professeur, parce que mon budget est épuisé, mon père n'arrive plus à me donner de l'argent, mon mari ne parvient plus à supporter les frais de mes études etc., or les bourses ne sont pas encore tombées ». Cependant, il se trouve que les garçons étudient souvent dans des conditions similaires. Mais, il faudrait noter que ces derniers, étant donné que normes sociales leur soient généralement favorables, peuvent entreprendre de petits jobs à côté de leurs études. C'est pourquoi, ils parviennent à se faire des revenus, pour subvenir à leurs besoins, et être plus ou moins assidus dans les cours. Or, cette opportunité ne s'offre pas aux filles. Seules les plus entreprenantes d'entre elles qui préparent chez elles des petites alimentations (des snacks ou fast-food) qu'elles vendent à leurs camarades pendant les pauses. Ce fut le cas d'une de nos étudiantes qui était en deuxième année de licence en 2021-2022[11]. Pour ce faire, elle apportait à moto des grosses glacières contenant des boissons : sodas, jus de bissape, de gingembre, de fruits du pain des singes[12], sachets d'eaux, et un sac rempli des amuse-gueules : des gâteaux, des biscuits, des viennoiseries et confiseries, des produits faits maison. En général, cette petite activité commerciale, si elle réussit, leur permet de supporter les coûts des études ou, au moins, de survivre avant le paiement des bourses académiques qui se fait de plus en plus en retard, pour être versées vers la fin de l'année universitaire. Il semble qu'une telle chose est préjudiciable aux parcours d'un grand nombre d'étudiants.

De surcroit, Selon (DIA, 2017), le retard dans le versement des bourses en est pour beaucoup à l'abandon d'études, en l'occurrence pour les filles. Il rapporte en ce sens le propos d'une de ses

9 - Discussion avec une de nos étudiants L1 2023-2024 en module de traduction.

10 - Étant donné que les bourses sont octroyées à l'obtention d'un certain nombre de points accordés suivant des conditions de performances (telles avoir une mention et/ou obtenir le bac en trois ans de lycée) et sur des critères sociaux et d'âge (telle la perte d'un des parents, la naissance d'un bébé avoir 18 ans au plus au baccalauréat …). Si l'on n'obtient pas un certain nombre de points, on est privé de bourses. Pire, les frais d'inscriptions peuvent souvent augmenter, de 6000 FCFA à 50000FCFA si l'on est candidat libre (CL) Entretien téléphonique avec le chef du service de scolarité de la Faculté des Lettres, des Langues et des Sciences du Langage (FLSL), le 1er mai 2026.

11 - Elle s'appelle Mlle Daoulain Tembely, elle suivait le module de traduction (Fr-Ar-Fr) que je dispensais au groupe 12 de la deuxième de licence promotion 2021-2022.

12 - Jus traditionnel, appelé « Mougou-dji », préparé à base de la poudre du pain des singes (zira) avec de poudre de lait, du sucre et des arômes.

enquêtées étudiantes qui pense qu'il serait impossible pour une fille n'ayant pas de trousseau ni de bourse de faire face aux charges de ses études et suivre régulièrement les cours. C'est pourquoi, 77% de ses enquêtés estiment que le désenchantement des étudiantes au cours de leurs cursus est dû au manque de moyens et de revenus, contrairement aux étudiants qui peuvent faire de petits jobs pour subvenir à leurs besoins.

2.2.3. Obstacles liés à l'interprétation des textes religieux

Au Mali, l'islam est la religion qui se pratique par un grand nombre de la population. Les parents qui inscrivent leurs filles à la medersa, le font très souvent sur des convictions religieuses. Suivant ces convictions, les regards de la société sur la femme et les normes auxquelles elle doit se conformer changent lorsqu'elle passe d'une classe d'âge à une autre, de l'âge mineur à l'âge majeur, ou d'un statut matrimonial à un autre, du statut jeune fille et à celui de la femme mariée. De même, les restrictions dont elle fait objet, le rapport qu'elle entretient avec la société et les opportunités qu'elle s'offre pour poursuivre ses études changent selon l'interprétation qu'on fait des textes de la religion. Autant l'interprétation est modérée et contextualisée autant la chance de la femme est grande pour poursuivre ses études ; autant l'interprétation est ferme et rigide autant les obstacles se dressent devant elle.

Par conséquent, l'interprétation des textes de l'islam, selon laquelle la femme est invitée à évoluer dans la sphère domestique ou dans un milieu entièrement féminin, et toute présence de la femme dans un milieu mixte ou majoritairement masculin est à proscrire. Ainsi, cette façon d'interpréter peut être préjudiciable à toute activité de la femme en dehors du cadre familial et mettre fin aux ambitions et aux projets de poursuivre des études et professionnels de beaucoup de femmes. Pire, cet avis devient plus contraignant si elles doivent se déplacer d'une localité à une autre, loin de ses proches parents et en dehors de contrôle ou protection familiale, puisqu'avant 2010, il n'y avait presque nulle part, si ce n'était à Bamako, d'établissement supérieur dispensant en Arabe au Mali. À l'époque, toute bachelière désireuse de faire des études supérieures, qu'elle soit de Kayes, de Kidal, de Gao, de Tombouctou, se trouvait dans l'obligation de venir poursuivre à Bamako, à plus de 500km de sa famille.

En effet, (39,8%) de nos enquêtées pensent que la mixité entre les filles et les garçons dans les établissements publics d'enseignement supérieur constitue un des prétextes pour leur faire renoncer aux études supérieures. Toutefois, elles ajoutent que certains d'entre leurs parents et époux, pour des raisons religieuses, trouvent que la mixité peut entraîner de nombreuses déviations et débauches. C'est pourquoi, ces derniers acceptent difficilement que leurs filles ou leurs épouses apprennent dans un tel environnement. De même, (28,6%) disent avoir été confrontées à des interprétations de textes religieux, tel le verset suivant du Coran : « Demeurez dans vos demeures ! Ne vous produisez point en vos atours, à la manière de l'ancienne Gentilité (jâhilia) ! […][13] ». À l'interprétation duquel les avis divergent, selon certains théologiens, ledit verset est général et porte sur toutes les femmes. Une interprétation que certaines femmes ne partagent pas souvent, puisqu'au regard des versets ont bien contextualisé celui-là et le circonscrire aux seules femmes du Prophète (PSL)[14]. Toujours est-il que (16,4%) des enquêtés sont victimes des *a priori*, selon lesquels poursuivre des études dans un milieu mixte pourrait favoriser des relations d'amour interdit, soit avec les camarades de classe soit même avec les enseignants.

Par conséquent, il se peut qu'une lecture, souvent subjective, des textes sacrés puisse établir des normes religieuses rigoristes qui par la suite se transforment en des moyens de pressions sociales

[13] - Sourate XXXIII/33

[14] - Puisqu'il est de tradition en islam que toutefois qu'on cite le Prophète, on doit dire : paix et salut sur Lui.

dont la femme peut subir les conséquences en tant qu'étudiante et sa carrière peut en dépendre en tant que professionnelle (MAÏGA, et al., 2020).

2.2.4. Défis d'autres natures

Actuellement, au Mali, le diplôme de licence générale que les universités délivrent donne peu de chance à trouver du travail ou à intégrer la fonction publique de l'État. En tout cas, il ne permet pas à son titulaire de faire une carrière à l'enseignement supérieur. Or, selon les études réalisées par (FOFANA, 2020) et (KEÏTA, et al., 2024), la faible représentativité des femmes dans les universités maliennes est alarmante. Si l'on veut parvenir à une complémentarité et créer un espace universitaire harmonieux, équilibré et performant, il faudrait qu'on accorde au sexe féminin toute la place qu'il mérite afin que les étudiantes d'aujourd'hui, et enseignantes-chercheures de demain, puissent y trouver des modèles.

En outre, à l'état actuel, seule la formation en licence générale est gratuite dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Tandis que les formations en licence professionnelle, en master et la préparation des thèses de doctorat se paient très cher. Or, si en plus des obstacles susmentionnés, une fois arrivée au terme de la licence elle doit débourser des millions pour faire un master ou soutenir sa thèse de doctorat dont la suite et les débouchés professionnels ne sont pas certains, il va de soi que leur nombre diminue drastiquement. C'est pourquoi, contrairement au premier cycle universitaire, on trouve moins d'étudiantes dans les deux derniers cycles du système licence, master et doctorat (LMD). *Cf.* figure 1.

Cependant, il y en a qui semblent être déterminées. C'est pourquoi les quelques rares étudiantes qui ont fait cette aventure commencent à soutenir leurs thèses et dispenser des cours au département comme assistantes. Mais, à ce niveau, elles sont confrontées à un autre défi qui est la péripétie et la longue liste d'attente du recrutement dans la fonction publique de l'État. Ici, peut-être il faudrait signaler que le secteur de l'enseignement supérieur est l'un des secteurs qui recrute moins, puisque dans les dix dernières années, on n'a recruté que cinq enseignants-chercheurs au DER arabe qui compte plus d'une centaine d'assistant-e-s vacataires.

Dans ce contexte, les mesures d'accompagnement et de réparation en faveur de la femme sont encouragés dans la formation initiale, continue, postuniversitaire des étudiantes et surtout dans les politiques de recrutement d'enseignants-chercheurs.

2.3. Perspectives d'avenir

2.3.1. Efforts entrepris par l'administration universitaire

Les parcours épineux des étudiantes de même que les carrières précaires des enseignantes dans les établissements d'enseignement supérieur au Mali ne sont pas dus au manque de cadres ou d'instruments juridiques. En ce qui concerne l'UYOB, il y a été créé par la décision N°2017-291/ULSHB-R/SG/-SSO du 14 juillet 2017 une cellule genre dont la mission est de s'occuper de la question et de la promotion de genre dans ladite université. Dans le même ordre d'idée, la décision N°2017/MESRS-SG portant la création du Cadre de concertation Genre Interuniversitaire est prise dans l'objectif de mettre en place une politique nationale genre. Mais, en dépit de ces instruments dont la plupart n'ont pas été encore mis en œuvre, on constate que la femme, étudiante soit-elle ou enseignante, est toujours confrontée à des obstacles et il faudra encore davantage d'efforts et de réelles volontés politiques (KEITA, et al., 2022).

En outre, s'agissant du cas particulier du DER Arabe, la direction a mis en place il y a deux ans une initiative qui va dans le but de réduire le temps du trajet et d'alléger les coûts du transport aux étudiants. Pour ce faire, on demande aux bacheliers ayant opté pour le département de

préciser sur la fiche d'inscription le lieu d'habitation (quartier). Au lieu de faire au hasard la répartition des étudiants en groupes entre ses différents sites d'enseignement à Bamako, il est désormais tenu compte de la proximité. Pour ce faire, les étudiants sont répartis suivant les sites les plus proches d'eux et un accent particulier est mis sur les cas des étudiantes. On aura pallié en partie les problèmes du transport, du temps de trajets et des coûts qui font abandonner beaucoup d'étudiants et d'étudiantes en particulier[15].

De plus, il faudrait signaler que l'institution en charge de la gestion et de l'octroi des bourses académiques, en l'occurrence le CENOU[16], attache une attention particulière aux dossiers des étudiantes et leur accorde des points bonus (DIA, 2017). Pour cela, il offre un point aux étudiantes dû à la féminité et un autre point supplémentaire à celles qui optent pour les filières scientifiques et techniques. Pour aller loin de ses mesures, il accorde une possibilité aux étudiantes qui contractent la grossesse de faire une césure d'une année, afin qu'elles mènent bien à terme cette difficile période. (KEITA, et al., 2022).

En outre, sur le plan associatif, le REFUEMA[17], créé en 2014, entreprend beaucoup d'actions et d'activités dans le but de faire rayonner les enseignantes-chercheures et organise des ateliers et formation afin d'aider les membres à consolider les acquis et à mettre en œuvre un plan de carrière. Il prépare les jeunes étudiantes à réussir leurs parcours académiques, de même qu'il les outille à mieux lutter contre les violences et injustices que subit la femme (KEITA, et al., 2022). C'est certainement dans ce cadre qu'une délégation avait préconisé au chef du DER Arabe de l'époque de donner la chance aux enseignantes de faire leurs preuves au département[18].

2.3.2. Réveil féminin, évolution de mentalités et impacts

De plus, bien que dans un système patriarcal la femme soit sujette à la domination de l'homme, qui accepte tant bien que mal d'être sous les ordres d'une femme, les mentalités commencent à évoluer, lentement soient-elles. De nos jours, force est de reconnaitre que cette manière de réfléchir est en général révolue dans bien des cadres et commence à disparaître même dans un milieu supposé être hostile et réfractaire aux ordres de la femme. Dans cette optique, il importe de signaler qu'auparavant les responsables de classe sont élus parmi la gente masculine. Toutefois, il nous est arrivé un jour quand nous avons commencé un nouveau module avec un groupe de bacheliers 2020/2021, de demander à l'entame de notre cours : « qui est votre responsable ? », « il est absent, mais une telle Mlle Diallo est son adjointe » on me répondit. Nous avons été agréablement surpris, puisque très souvent, voire depuis toujours, les postes de délégués des étudiants ou responsables de classe étaient assumés par les seuls garçons. Ce fut pour nous la première alerte d'un changement de mentalité, d'un engagement et d'un investissement féminins de plus en plus remarquables dans le département.

Par conséquent, une année plus tard, lorsque l'on a mis en place un nouveau bureau de l'Union Nationale des Élèves et Étudiants des Medersas (UNEM)[19], ladite responsable adjointe et d'autres étudiantes y ont été élues en tant que membres actives. L'on peut dire que ce renouveau continue à se sentir au sein du département arabe. De plus, depuis quelques années, une tradition

15 - Entretien avec l'équipe de direction du département.

16 - Centre National des Œuvres Universitaires de Bamako.

17 - Réseau des Femmes Universitaires et Enseignantes du Mali.

18 - Entretien téléphonique réalisé avec Prof. Fatoumata Keïta, enseignante-chercheure au département d'Anglais de l'Université Yambo Ouologuem, le 01/05/2026.

19 - L'UNEM est un syndicat qui veuille au bien-être et à la formation des élèves et étudiants arabisants du Mali.

semble y être instaurée, souvent un des deux postes de responsables de classe revient à une étudiante. C'est pourquoi, en cette année universitaire, 2025-2026, nous avons eu la chance de dispenser à deux groupes différents dont les responsables étaient étudiantes. Ainsi, tout au cours de notre module, nous les avons trouvées ponctuelles et entreprenantes, et à la fin du module, nous avons demandé à ces responsables de bien vouloir nous écrire en quelques lignes les motivations, les difficultés et les enjeux d'assumer une telle tâche dans un environnement majoritairement masculin. Nous avons également demandé à leurs camarades de classe de nous dire en quelques phrases : pourquoi leur choix a porté sur des étudiantes et non sur les étudiants, d'évaluer les compétences de leur responsable et de nous dire si le choix était à refaire est-ce qu'ils feraient la même chose. Nous en retenons, de manières différentes, le passage suivant : en dépit de la pression dans laquelle je travaille, on ne m'a pas fait savoir que j'étais femme et je me fais respecter par tous.

Conclusion

Il est bon de rappeler qu'aucun développement durable ne peut se faire sans la participation et la contribution de la femme. Elle joue un rôle important et occupe une place prépondérante dans la société malienne. Cependant, l'arbre ne doit pas cacher la forêt, cette stature sociale ne doit pas entraver son développement et son épanouissement personnels, et ne doit surtout pas affecter son parcours académique pour plus tard compromettre sa carrière et sa promotion professionnelle.

Il est opportun de souligner que la réforme de 2003 et le développement des universités sur une grande partie du territoire national ont favorisé la possibilité de la poursuite d'études supérieures aux étudiantes arabisantes. Bien que les autres mesures « genres » entreprises n'aient pas été à la hauteur du souhait afin de pallier les divers obstacles qui jalonnent les parcours de la femme. On constate que la population d'étude bénéficie de peu d'accompagnement dans les structures d'enseignement supérieur. Par conséquent, le mariage, la maternité constituent toujours des obstacles majeurs à la poursuite des études des étudiantes. La plupart d'entre elles n'ont pas, ou du moins ne se donnent pas, des moyens pour se faire garder les enfants chez elles ou sur les sites de l'université (KEITA, et al., 2022). Par conséquent, elles amènent leurs bébés avec elles dans les salles de cours ou même dans les salles d'examen. Dans ce cas, il va de soi que l'entretien et la prise de soin des enfants jouent sur le suivi de cours, sur les performances des étudiantes mères et sur la bonne marche de l'examen. Puisqu'elles sont amenées à choisir entre la vie de femme au foyer et la poursuite de leurs études, cette pénible situation constitue pour elles le choix du moindre mal. Bien que la présence des enfants dans les salles de cours ou d'examen peut même aller jusqu'à nuire au bon déroulement de l'activité pédagogique.

Mais, l'espoir semble-t-il être permis. En dépit de ces nombreux obstacles qui persistent sur le chemin de la femme, on peut dire qu'elles semblent commencer à conquérir, voire triompher, du département d'arabe de l'UYOB. Car, on trouve des femmes dans tous les niveaux, de métiers stéréotypés féminins, tels que le secrétariat de direction, la fonction de bibliothécaire, passant par le statut d'étudiantes qui apprennent dans tous les niveaux d'études, licence, master, doctorat. Elle a conquis le corps professoral dont on compte actuellement quatre collègues femmes et d'autres qui vont probablement les rejoindre dans deux ou trois ans à venir, *inchallah*. Cependant, l'ironie de l'histoire est qu'il y a trois ans de cela, précisément en 2022, la société de gardiennage de l'université avait mis à la disposition du DER Arabe, pour la mission de surveillance de son bâtiment principal, une équipe dont un des agents était un personnel féminin âgé entre 20 et 25 ans.

Pour finir, dans ce contexte, l'on ne peut recommander que davantage de mesures d'accompagnement et de politiques de discriminations dites « positives » dans la formation universitaire et postuniversitaire et surtout dans le recrutement de futur-e-s enseignant-e-s-chercheur-e-s.

Références bibliographiques

BERIDOGO, Bréhima, et al. 2007. Étude sur la situation de la femme au Mali. Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Bamako : s.n., 2007. Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines du Mali (RECOFEM).

BLACHÈRE, Régis, [trad.]. 1966. al-Qor'ân (le Coran). Paris : Maisonneuve & Larose, 1966.

CISSE, Aboubakr Sidiki. 2021. L'Évolution du Programme Officiel des Medersas au Mali (1960 - 2020). Recherches Africaines: Annales de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. 29 Octobre 2021, N° Spécial, pp. 245-257.

COULIBALY, Fatoumata et autres. 2022. Femme et Autorité Religieuse à Kayes: Entre Obédience et Construction d'un Espace Féminin. Revue Scientifique de Littérature, des Langues et des Sciences Sociales. 2022, pp. 134-148.

DIA, Mamadou. 2017. LES FACTEURS D'INEGALITE DES GENRES A L'ULSHB. Mbongui: Revue pluridisciplinaire de Recherche. Décembre 2017, 17, pp. 173-183.

DIOP, Fatou. 2019. L'intégration du Genre dans les Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) au Sénégal: Quelle configuration à l'UCAD et à l'UGB ? Recherches Africaines: Annales de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. Décembre 2019, 24, p. 07*24.

DOSSO, Amadou. 2021. Plaidoyer pour une Revalorisation du travail de la Femme au Foyer dans une société Moderne en Crise chez Jean-Jacques Rousseau. Recherches Africaines: Annales de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. Décembre 2021, 29, pp. 37-47.

FOFANA, Fatoumata. 2020. Femme et Instances de Prises de décision à l'université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB). Recherches Africaines: Annales de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. 2020, 25, pp. 146-167.

KEÏTA, Fatoumata et autres. 2024. Entre Plafond de Verre et Pesanteurs Sociales : Carrières Académiques et Stratégies de Conciliation Vie Privée/Professionnelle des Femmes : L'Exemple des Universitaires Maliennes. Kurukan Fuga, la Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales. Décembre 2024, Vol. 3, 12.

KEITA, Fatoumata et autres. 2022. Impulser une politique d'égalité de genres à l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB): Enjeux, défis et perspectives. [auteur du livre] Denis Rolland, et al. Politiques d'Égalité des Genres dans les universités Atlantiques d'Espagne et d'Afrique de l'Ouest. Paris : L'Harmattan, 2022, pp. 83-106.

MAÏGA, Fatoumata et autres. 2020. Études des Contraintes des Femmes Enseignantes Chercheures du Mali. Recherches Africaines: Annales de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. Décembre 2020, 27, pp. 39-52.

NGUEMA-ENDAMNÉ et autres. Les femmes et le métier d'enseignante des sciences au Gabon : effet genre ou mixité ? Recherches Africaines: Annales de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. 27, pp. 05-22.

RAÏMA, Ahmed Ag. La Déperdition Scolaire dans l'Enseignement Fondamental au Mali: Cas des Filles des Ecoles du Second Cycle public du Cercle de Kangaba, Région de Koulikoro. Recherches Africaines: Annales de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. 27, pp. 198-212.

Transmission des savoirs agricoles féminins au Gabon : une victoire intergénérationnelle pour le développement durable

Leticia Nathalie SELLO MADOUNGOU (ép. NZÉ)

Université Omar Bongo (Libreville), Département des Sciences géographiques environnementales et marines, Centre d'Études et de Recherche en Géosciences politiques et Prospective (CERGEP), Email : leticiasello@gmail.com, Tél : 0033650945636

Auteur correspondant : E-mail : leticiasello@gmail.com, Tel : 0033650945636

Article soumis le 07/06/2026 et accepté le 22/06/2026

Réf : 2COLRS-056

Résumé :

Dominée par l'agriculture vivrière, l'activité agricole au Gabon repose essentiellement sur les femmes, qui perpétuent depuis des générations des savoirs agricoles et assurent la gestion des ressources alimentaires. Néanmoins, ce processus est perturbé par le vieillissement des actifs agricoles et l'exode rural. Cette étude analyse le dispositif intergénérationnel mis en place par les femmes pour transmettre leurs savoirs agricoles issus de l'agriculture vivrière, ainsi que l'impact de celui-ci sur le développement durable. Suivant une approche qualitative, les données ont été récoltées à partir d'observations de terrain et d'entretiens semi-directifs. Ainsi, les résultats montrent que les savoirs agricoles, c'est-à-dire ceux qui concernent particulièrement les tâches en amont de la production et qui sont principalement réservés aux femmes, sont essentiellement transmis par ces dernières dans le cadre familial, selon les conditions culturelles et sociales. Cette transmission, évoluant dans un contexte non conventionnel et peu reconnu scientifiquement, constitue toutefois un dispositif non négligeable pour préserver les savoirs locaux utiles pour produire, gérer les systèmes vivriers et développer des stratégies d'adaptation face aux changements environnementaux et socio-économiques. D'où la nécessité de prendre réellement en compte ces savoirs dans les politiques agricoles.

Mots-clés : Agricultrices, savoirs agricoles féminins, transmission intergénérationnelle, développement durable, Gabon

Transmission of Women's Agricultural Knowledge in Gabon : An Intergenerational Achievement for Sustainable Development

Abstract :

Dominated by subsistence farming, agricultural activity in Gabon relies largely on women, who have perpetuated agricultural knowledge across generations and ensured the management of food resources. However, this process is disrupted by the ageing of the agricultural workforce and rural exodus. This study analyses the intergenerational mechanism established by women to transmit their agricultural knowledge derived from subsistence farming, as well as its impact on sustainable development. Following a qualitative approach, data were collected through field observations and semi-structured interviews. The results show that agricultural knowledge, particularly that related to tasks carried out upstream of production and primarily assigned to women, is essentially transmitted by women within the family, depending on cultural and social contexts. Although this transmission takes place within a non-conventional context and is poorly recognized by the scientific community, it nevertheless constitutes a significant mechanism for preserving local knowledge that is useful for production, the management of subsistence farming systems, and the development of adaptation strategies in response to environmental and socio-economic changes. Hence, there is a need to genuinely integrate this knowledge into agricultural policies.

Keywords : *Women farmers, women's agricultural knowledge, intergenerational transmission, sustainable development, Gabon*

Introduction

En Afrique, l'agriculture constitue un levier important pour l'économie de nombreux pays, et « la population qui vit de l'agriculture représente 48 % de la population totale (jusqu'à 70 % en Afrique de l'Est) » (NEPAD, n.d., p. 15). Elle apporte en effet des solutions face aux problèmes de sécurité alimentaire, en permettant de nourrir une population urbaine de plus en plus croissante, mais aussi face aux enjeux liés aux changements climatiques, notamment grâce à l'agroécologie qui « s'appuie sur des

caractéristiques clés qui ont une forte corrélation positive avec la résilience face au changement climatique » (FAO, 2020, p. 3). SOS Faim (2025) pour sa part affirme ceci :

> « Dans la plupart des pays d'Afrique, les femmes produisent entre 60 % et 80 % des aliments et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale. Elles jouent un rôle central dans tous les stades de la production vivrière, de l'ensemencement à la récolte, en passant par la transformation des produits agricoles. Pourtant, leur contribution essentielle à la sécurité alimentaire reste largement sous-estimée et insuffisamment soutenue. »

Au Gabon, cette agriculture, à la fois traditionnelle et vivrière, repose particulièrement sur les femmes (Ministère de l'Agriculture et *al*., 2021, p. 7). Ce sont elles qui sont au centre de cette activité, de la production agricole à la transmission des savoirs agricoles locaux, sans oublier la gestion des ressources alimentaires. Elles ont acquis ces savoirs dans leur entourage familial, auprès de leurs parents, particulièrement auprès des femmes de leur famille, qui sont considérées comme les garantes de ces savoirs et de leur transmission. Il s'agit de savoirs qui reposent sur une bonne maîtrise des milieux naturels, des techniques culturales et une bonne organisation de la production agricole. Ces derniers sont transmis dans le cadre familial à tous les enfants (filles et garçons). S'appesantissant sur l'action primordiale des femmes dans le développement du secteur agricole de plusieurs milieux ruraux, dont ceux du Gabon, V. Courdin (2008, p. 6) affirme que « la contribution de la population féminine économiquement active dans le secteur agricole, est jusqu'à cinq fois plus grande que ce qui ressort des données d'enquêtes et de recensements officiels ». Cette invisibilité de leurs actions contribue à sous-estimer leur apport considérable dans l'activité agricole et à en limiter une meilleure prise en compte dans sa gestion.

Ainsi, ces femmes évoluent dans un cadre largement informel, tout comme les activités qu'elles entreprennent, notamment la transmission des savoirs. Or, cette transmission s'effectue à travers des canaux traditionnels et informels tels que l'oralité, la pratique et l'observation. Ces canaux nécessitent d'être mieux structurés afin d'améliorer la qualité des connaissances transmises. D'ailleurs, H. Tourneux (2024, p. 8-9) considère que « les langues africaines sont les mieux adaptées pour transmettre les savoirs africains ». Il ajoute que la maîtrise des langues locales constitue un élément central dans la transmission de ces savoirs. Il souligne également la nécessité de recourir à une méthodologie appropriée, notamment pour le chercheur lors de la collecte des données, afin d'en extraire toute la valeur.

Cependant, ces savoirs font face à plusieurs défis, notamment les transformations socio-économiques liées à l'urbanisation, à l'exode rural et à la modernisation des pratiques agricoles. De plus, les modes de transmission mobilisés par les femmes agricultrices contribuent eux-mêmes à fragiliser la durabilité de ces savoirs ainsi que celle du système agricole traditionnel. Cette étude s'est particulièrement intéressée aux modes de transmission des agriculteurs de la province de l'Ogooué-Lolo, à partir d'enquêtes semi-directives menées entre mars et avril 2026, ainsi qu'à des observations directes réalisées dans les provinces du Haut-Ogooué (avril 2026) et de l'Ogooué-Ivindo (janvier 2025).

Cela conduit à poser la question centrale suivante : quels exemples permettent de comprendre les mécanismes de transmission intergénérationnelle de ces savoirs agricoles à travers les femmes agricultrices ? L'intérêt de cette analyse est de montrer que, malgré les contraintes auxquelles sont confrontés les savoirs agricoles locaux, ceux-ci constituent un levier pour faire face aux enjeux de sécurité alimentaire, à travers la durabilité des pratiques agricoles, tout en contribuant à la promotion du développement durable. La figure 1 présente la zone d'étude.

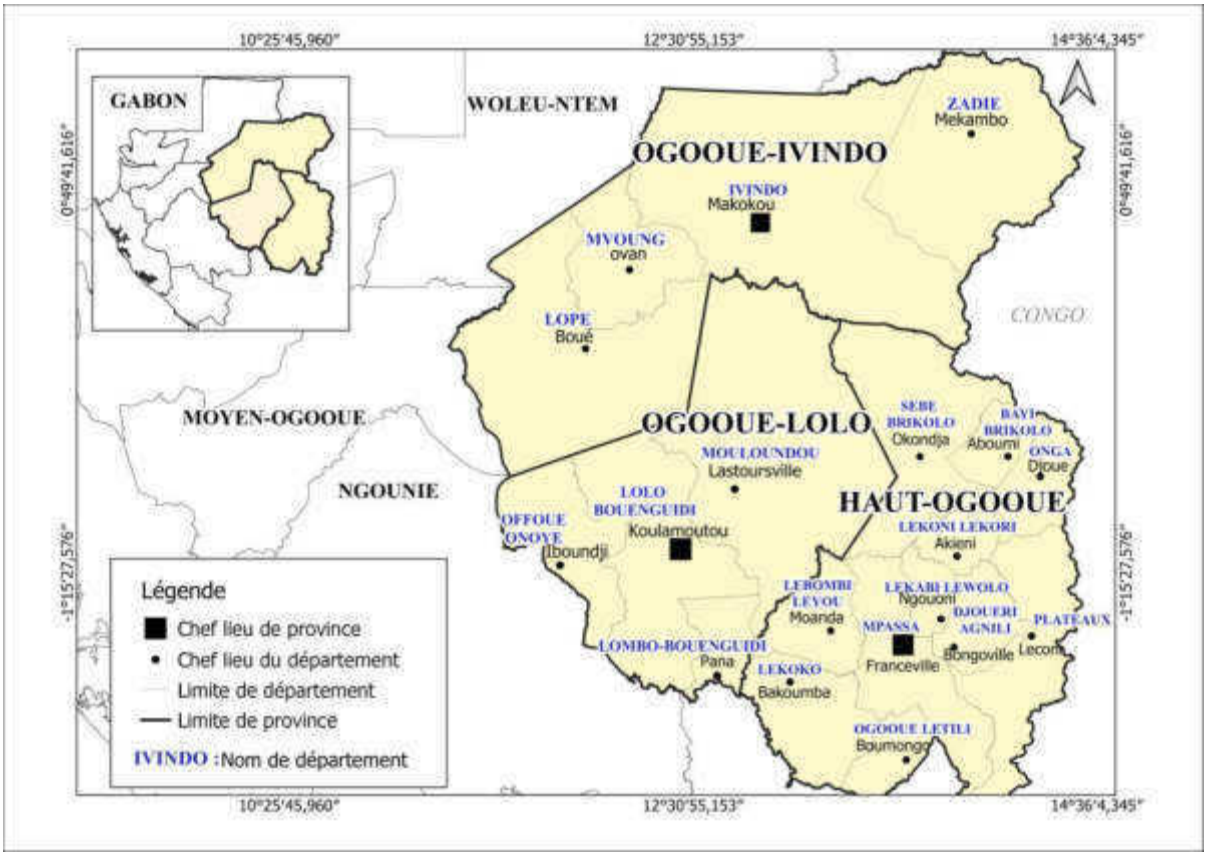


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

Source : Carte du Gabon au 1/50 000e, INC
Réalisation : Moundounga Andy, 2026
Conception : Sello Madoungou L. N.

Cette carte présente les zones d'étude situées dans trois provinces du Gabon : l'Ogooué-Lolo souvent désignée par G7, le Haut-Ogooué (G2) et l'Ogooué-Ivindo (G6). Les enquêtes de terrain ont été réalisées dans la province de l'Ogooué-Lolo, notamment dans les départements de Lombo-Bouenguidi, Lolo-Bouenguidi et Mouloundou, où se répartissent les neuf villages enquêtés (Makoula, Letamba, Miyanga, Banga, Ndjolé, Massambi, Kouagna, Malende et Missele). Des observations complémentaires ont été effectuées dans le département de la Lébombi-Leyou (Haut-Ogooué) et dans le département de l'Ivindo (Ogooué-Ivindo).

1. Cadre conceptuel et analytique

L'analyse de la transmission des savoirs agricoles féminins au Gabon a conduit à s'arrêter sur des concepts clés de la thématique étudiée, afin d'en montrer les relations et les interactions. Cette démarche a ainsi permis de mobiliser certains concepts jugés pertinents, tels que transmission des savoirs, savoirs locaux, victoire intergénérationnelle et développement durable.

Transmission des savoirs : on entend par là le fait d'apprendre à quelqu'un ce que l'on sait dans un domaine particulier ; dans le cadre de cette étude, il s'agit de la transmission des savoirs agricoles. Il s'agit donc de connaissances léguées par les plus âgés aux plus jeunes dans le domaine agricole. Cette transmission peut se faire de plusieurs manières : par imitation (observation), oralement ou par la pratique. Par exemple, lorsqu'une mère explique à ses enfants comment planter le manioc.

Savoirs locaux : C'est l'ensemble des connaissances dans un domaine spécifique, préservées par une communauté vivant dans un milieu. Dans ce sens, face à la complexité et à la confusion que l'on peut trouver dans l'emploi du terme « savoir endogène », qu'on oppose souvent au savoir exogène, et compte tenu de la nécessité de prendre en considération les évolutions temporelles de ces savoirs, H. Tourneux (2019, p. 2-5) préfère le concept de « savoir local ». En effet, en considérant l'évolution temporelle, un savoir à l'origine endogène peut avoir été, au départ, exogène, avant son appropriation progressive par une communauté. Il choisit également de ne pas utiliser le concept de savoir traditionnel, estimant que la notion de tradition peut prêter à ambiguïté. Pour H. Tourneux (2019, p. 5), les savoirs locaux sont « les connaissances dont disposent des groupes humains localisés, indépendamment d'apports extérieurs en cours ». C'est cette définition qui a été retenue dans le cadre de cette analyse. Par ailleurs, l'expression savoirs ancestraux est parfois utilisée pour désigner ces mêmes connaissances, transmises par les générations antérieures. Ces savoirs agricoles locaux sont majoritairement portés et transmis par les femmes.

Victoire intergénérationnelle : cette expression mérite d'être précisée, car elle ne renvoie pas ici à un succès, une réussite ou un triomphe marquant un résultat pleinement acquis. Elle met plutôt l'accent sur une dynamique qui, malgré les contraintes telles que la modernisation ou l'exode rural, parvient à se maintenir dans le temps. Il s'agit ainsi de souligner une continuité dans la transmission intergénérationnelle des savoirs agricoles, même si leur pérennité à long terme reste incertaine.

Développement durable : ce concept, souvent associé à trois piliers interdépendants englobant les domaines économique, social et environnemental, fait référence à des pratiques qui respectent l'environnement. Pour cette analyse, l'accent est mis sur les pratiques issues de l'agriculture itinérante sur brûlis, qui contribueraient à la protection de la biodiversité lorsqu'elles sont associées à une longue jachère. Dans le rapport Brundtland (1987), où est mentionnée la définition devenue officielle, il est stipulé que « le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». C'est dans ce sens qu'il a été jugé utile, dans cette étude, de se référer à ce concept, même si, au Gabon, la population agricole est relativement faible, afin de montrer l'intérêt de préserver aussi bien les ressources naturelles que les savoirs environnementaux locaux qui les favorisent, pour les populations actuelles comme pour les générations futures.

Ces concepts ainsi expliqués aident à comprendre leurs articulations dans le texte. Ils permettent de comprendre que le système agricole traditionnel gabonais est façonné par les savoirs agricoles locaux détenus majoritairement par les femmes. Ces dernières s'appuient essentiellement sur l'observation, l'oralité et la pratique pour transmettre ces savoirs à leurs enfants, comme elles les ont elles-mêmes acquis de leurs parents. Bien que cette transmission présente un caractère informel, elle révèle toutefois un processus intergénérationnel qui participe à dupliquer les pratiques agricoles ancestrales et à contribuer au développement durable des communautés, même si cela peut présenter des limites.

2. Méthodologie

Pour l'analyse de la problématique traitée, une approche qualitative a été privilégiée. Après avoir consulté des documents diversifiés, comprenant des articles scientifiques, des mémoires, des thèses, des rapports ainsi que d'autres sources pertinentes pour la compréhension et la rédaction de ce travail, le choix s'est ensuite porté sur les entretiens semi-directifs. Ce choix se justifie par leur capacité à recueillir des récits de vie, des explications détaillées et des exemples concrets illustrant la transmission intergénérationnelle des savoirs agricoles féminins au Gabon. Ainsi, pour la recherche documentaire qui s'est avérée nécessaire pour cette analyse, des travaux reposant sur l'activité agricole et précisément sur les pratiques agricoles féminines et leur transmission ont été mobilisés. Il s'agissait de

divers documents consultés en bibliothèque et en ligne. À cet effet, les mots-clés tels que « agriculture féminine », « savoirs agricoles », « savoirs locaux », « transmission intergénérationnelle » et « développement durable » au Gabon et dans le monde, ont guidé les recherches. Une attention particulière a été accordée à la fiabilité, à la pertinence et à l'actualité des données consultées. Cette démarche a permis d'élaborer un cadre d'analyse portant sur le rôle des femmes dans les systèmes agricoles gabonais, les savoirs locaux qu'elles mobilisent, ainsi que les enjeux liés à la durabilité de ces systèmes.

Quant aux entretiens semi-directifs, ils ont été réalisés dans neuf villages de la province de l'Ogooué-Lolo, sélectionnés de manière aléatoire en fonction de la disponibilité des habitants. Entre le 28 mars et le 3 avril 2026, période durant laquelle ces entretiens ont été conduits, nous avons constaté que certains villages initialement ciblés étaient déserts. Dans certains cas, cette absence s'expliquait par le fait que les habitants se trouvaient dans leurs champs au moment de notre passage. Dans d'autres, elle résultait de déplacements des populations vers les centres urbains, qu'ils soient ponctuels ou définitifs, en lien avec le conflit homme-faune. En effet, la destruction récurrente des cultures par les animaux, en particulier les éléphants, a fortement dégradé les conditions de vie dans ces localités, conduisant certains habitants à abandonner leurs villages. Par conséquent, les villages retenus pour l'enquête sont ceux où la présence des habitants a permis la réalisation des entretiens, sur la base de leur consentement à participer à l'étude. Quelques éléments issus de ces données sont présentés dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Données sur les villages enquêtés et les personnes interrogées

Villages	Sexe		Villages	Sexe	
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin
Ndjolé	2	5	Malende	1	2
Massambi	4	5	Makoula		
Kouagna	3	2	Letamba	6	6
Missele	0	2	Banga	11	2
Miyanga	2	0	-		
Total	**11**	**14**	**Total**	**17**	**10**

Source : Enquêtes de terrain, 2026

Au total, 52 personnes, toutes agricultrices et agriculteurs, âgés de 17 ans à plus de 84 ans, dont 28 hommes et 24 femmes, ont été interrogées. Même si habituellement les femmes sont considérées comme étant celles qui font fonctionner l'activité agricole, néanmoins de plus en plus d'hommes s'y intéressent et leur nombre élevé dans l'étude, ne constitue pas une limite, puisqu'il était aussi important de savoir comment ces derniers ont acquis leurs savoirs agricoles et qui les leur a transmis ? À cet effet, les thématiques abordées lors des entretiens ont porté sur les périodes de transmission des savoirs agricoles, les modalités et les lieux de cette transmission, les fondements de ces savoirs, les acteurs qui en sont les dépositaires, les formes actuelles de transmission, ainsi que les obstacles qui entravent la continuité. Enfin, des observations directes ont également été réalisées dans les localités de la zone d'étude, notamment lors de nos passages dans les provinces du Haut-Ogooué, en avril 2026, et de l'Ogooué-Ivindo, en janvier 2025, portant sur la transmission des savoirs agricoles par les femmes. L'ensemble des données recueillies sur le terrain a été codé manuellement et organisé par thèmes.

3. Résultats

3.1. Une centralité des femmes dans la production et la gestion des systèmes vivriers

La division du travail agricole repose traditionnellement sur une répartition sexuée des tâches, structurée en trois grandes phases : les activités en amont et celles en aval de la production et les

activités de production elles-mêmes. Au Gabon, depuis des générations, les tâches agricoles sont réparties entre les femmes et les hommes, témoignant ainsi d'une construction sociale fondée sur une division genrée du travail agricole. Les activités en amont, qui nécessitent particulièrement une force physique, sont habituellement assurées par les hommes et correspondent aux actions effectuées pour préparer un champ, notamment le défrichage et l'abattage. Toutefois, certaines tâches en amont peuvent être assurées par les deux sexes, comme le choix du site du nouveau champ et le brûlage. En revanche, le choix et la préparation des semences, qui nécessitent de la délicatesse, sont essentiellement effectués par les femmes. De même, ce sont elles qui assurent les activités de production (ensemencement, entretien, désherbage, récolte) et les activités en aval de la production (stockage, transformation, vente). Cette répartition montre que les femmes sont au cœur de la production agricole. Néanmoins, en raison des changements actuels observés dans la société et les familles, cette division des tâches tend à diminuer. Dans la pratique, hommes et femmes interviennent de plus en plus de manière indifférenciée, en fonction de la composition des ménages. Autrefois, les tâches étaient clairement réparties entre le père et les garçons, d'une part, et la mère et les filles, d'autre part, participant ainsi à un processus de socialisation différenciée et de reproduction des rôles de genre. Désormais, avec l'évolution des structures familiales, notamment la montée des ménages monoparentaux ou des personnes vivant seules, qu'il s'agisse de célibataires, de veufs ou de veuves, représentant environ 15 % des enquêtés, les individus sont souvent contraints d'assumer l'ensemble des travaux agricoles. En l'absence de main-d'œuvre familiale, certains recourent à des travailleurs agricoles lorsqu'ils en ont les moyens financiers. Le tableau 2 ci-après propose une synthèse des principaux domaines d'intervention des hommes et des femmes dans l'agriculture traditionnelle.

Tableau 2 : Répartition des tâches selon le sexe

Activités agricoles	Activités réservées aux hommes	Activités réservées aux femmes	Activités mixtes
Choix du site			***
Défrichement	*		
Abattage	*		
Brûlage			***
Sélection des semences			
Semailles		**	
Entretien		**	
Transformation		**	
Récolte		**	
Stockage		**	
Vente			***

Source : Enquêtes de terrain, 2026
**** principalement réservées aux hommes***
***** principalement réservées aux femmes***
****** il arrive que les hommes ou les femmes le fassent indifféremment***

Dans le secteur traditionnel, il existe moins de tâches exclusivement réservées aux hommes qu'aux femmes. Néanmoins, malgré le fait que la répartition des travaux champêtres, n'obéit plus aujourd'hui au schéma ancestral, à cause de l'évolution sociétale, les femmes restent les garantes des savoirs agricoles. Ce sont elles, en effet, qui jouent un rôle central dans leur transmission et qui, profitant du fait qu'elles passent plus de temps avec leurs enfants, veillent à ce que ces derniers (filles et garçons), qui constitueraient les générations futures, en soient bénéficiaires. Dans la mesure où elles favorisent la

continuité des savoir-faire et des pratiques agricoles, les femmes participent au processus de reproduction sociale au sein des familles gabonaises. Ainsi, la totalité des hommes interrogés ont déclaré avoir acquis leurs connaissances agricoles auprès de figures féminines de leur entourage (mères, grands-mères, sœurs aînées ou tantes). En cas d'absence précoce de la mère, d'autres femmes de la famille, proches ou élargies, prennent le relais, garantissant ainsi la pérennité de ces savoirs. C'est ce qui a été constaté sur le terrain à Moanda (province du Haut-Ogooué), lors d'un deuil, où les tantes ont été actives dans l'encadrement des jeunes filles lors de l'organisation des funérailles, notamment pour la préparation des mets délicats tels que le manioc, dont les étapes laborieuses résultent des savoirs transmis par ces dernières.

De manière unanime, les personnes interrogées expliquent que c'est en milieu naturel qu'elles ont appris à cultiver, car leurs parents estimaient que c'était le meilleur endroit pour l'apprentissage. C'est à 8 ou 9 ans que plusieurs d'entre elles témoignent avoir été initiés aux pratiques culturales, lorsqu'elles accompagnaient leurs parents. Elles pouvaient déjà participer aux semailles, ou simplement au transport des rejets de bananiers ou des boutures de manioc des jachères aux nouvelles parcelles. C'est dans ce contexte qu'ils apprenaient à creuser des trous en évaluant la profondeur, afin d'y planter ces semences. Il en était de même pour les cultures comme le maïs, l'arachide ou les légumes : les enfants étaient formés aux techniques de semis, notamment au nombre de graines à déposer par trou, ainsi qu'à leur espacement. Ils pouvaient également être sollicités lors des récoltes, au cours desquelles ils transportaient les productions à l'aide de paniers portés au dos. Chaque étape constituait une occasion d'apprentissage, les enfants étant progressivement initiés aux périodes de récolte et aux techniques appropriées selon les cultures.

Cet apprentissage s'effectuait de manière progressive, au fil des années, jusqu'à l'acquisition complète des savoir-faire, permettant aux enfants, devenus adultes, de disposer à leur tour de leurs propres champs. À ce stade, les mères pouvaient apprécier le niveau de maîtrise atteint par leurs enfants, filles comme garçons, et reconnaître leur autonomie. La figure 2 illustre, d'une part, une femme indiquant les limites de son champ à ses enfants (photo a, prise dans le village de Latta, province de l'Ogooué-Ivindo) et, d'autre part, une femme en activité de récolte d'arachides, témoignant de l'aboutissement d'un apprentissage transmis par sa mère et sa grand-mère (photo b, prise dans le village de Kouagna, province de l'Ogooué-Lolo). Enfin, la photo c, montre les savoirs acquis par une dame pour le conditionnement de boutures de manioc et rejets de banane, dans la ville de Moanda (province du Haut-Ogooué).

Figure 2 : Exemples illustrant le rôle des femmes dans la transmission des savoirs agricoles



a. Une cultivatrice en situation d'apprentissage



b. Récolte d'arachide par une jeune cultivatrice



c. Conditionnement des futures cultures

Source : Enquêtes de terrain (photos prises à Latta, Kouagna et Moanda), 2025, 2026

« C'est ma grand-mère et ma mère qui m'ont appris à cultiver. Moi aussi je vais apprendre à mes enfants. Vous voyez j'ai appris à récolter l'arachide depuis que j'ai 8 ans. Et j'aime beaucoup ça. Je leur dis merci ». Il s'agit des propos de la jeune femme figurant sur la photo b. Par ailleurs, lors d'un

deuil à Moanda (photo c), une femme illustre le savoir-faire transmis par sa mère pour la conservation et la préparation des rejets de banane et des boutures de manioc en vue de la prochaine plantation.

3.2. Une transmission des savoirs ancrée dans le cadre familial

C'est principalement dans le cadre familial que s'opère la transmission des savoirs agricoles. En effet, il est rare de rencontrer des personnes s'étant formées seules dans ce domaine, bien que cette affirmation ne soit pas absolue. Les 52 personnes interrogées déclarent avoir appris les pratiques agricoles au sein de la cellule familiale, ce qui témoigne le rôle important de celle-ci dans la socialisation des activités agricoles en milieu rural. Ainsi, l'éducation agricole constitue l'un des devoirs traditionnellement assumés par les parents dans le monde rural gabonais. Toutefois, seules les générations anciennes sont conscientes de cette responsabilité et y travaillent tant bien que mal. Pour les nouvelles générations, surtout la jeunesse rurale, dont les effectifs sont fortement en déclin à cause de l'exode rural, l'intérêt pour l'activité agricole et sa transmission n'est pas manifeste. La situation est bien plus préoccupante chez les jeunes urbains, chez qui on observe un grand désintérêt pour l'agriculture au profit d'autres activités. De ce fait, pour un pays où l'agriculture est peu développée, le milieu rural reste a priori le seul endroit qui est censé prôner cette activité et les familles qui y habitent se présentent comme les principaux acteurs de la transmission des savoirs agricoles.

Il s'agit ainsi d'une transmission des savoirs qui s'opère à travers les pratiques quotidiennes au sein de la sphère familiale, en fonction du niveau de maturité des apprenants, en l'occurrence les enfants. Cette transmission, directe et sans intermédiaire, s'effectue des parents aux enfants, en marge des cadres formels et structurés de l'enseignement scolaire moderne. La figure 3 en propose une illustration à travers un exemple de savoir féminin associé à l'activité agricole.

Figure 3 : Pratiques agricoles féminines issues de la transmission familiale



a. Tressage traditionnel d'un panier



b. Une femme portant un panier



c. Un homme portant un panier

Source : Enquêtes de terrain (photos prises à Letamba, Kouagna et Moanda), 2026

L'image a présente une femme du village de Letamba, occupée à tresser, de manière traditionnelle, un panier local confectionné à partir de lianes, en présence de ses filles. Cette activité vise à leur transmettre un savoir-faire en voie de disparition. L'image b montre, quant à elle, un panier porté par une femme dans une bananeraie du village de Kouagna. Cet objet est utilisé pour le transport des produits agricoles. Bien qu'il soit majoritairement porté par les femmes, les hommes y ont également recours (image c, prise dans un champ, dans la périphérie de Moanda) et disposent, par ailleurs, d'un équipement spécifique destiné au transport des récoltes, communément appelé *ekula* en langue pove. Cependant, le style ou le type de panier peut différer d'un milieu à l'autre (images b et c). Ce type de transmission s'inscrit dans un cadre informel et demeure encore peu valorisé et faiblement

reconnu. Le tableau 3 présente l'ensemble du matériel généralement utilisé dans la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis.

Tableau 3 : Les principaux outils de l'agriculture traditionnelle

Outils	Appellation locale*	Usages
Machette	Mukwatá	Défrichement, abattage, planting, désherbage
Daba	Gekánga	Planting, sarclage
Lime	Egwaso	Polissement des outils métalliques
Panier à dos (généralement utilisé par les femmes)	Piyi	Transport des produits
Hotte (utilisé par les hommes)	Ekula	Transport des produits
Hache	Egoba	Abattage des gros arbres
Tronçonneuse		Abattage des gros troncs d'arbres

Source : Enquêtes de terrain, 2026

*En langue pove (l'une des langues parlées dans la province de l'Ogooué-Lolo)

Ce tableau présente les différents outils basiques généralement utilisés par les agriculteurs de l'Ogooué-Lolo dans leurs travaux champêtres. Cependant, il a également été constaté que les agriculteurs des provinces de l'Ogooué-Ivindo et du Haut-Ogooué utilisent ces mêmes outils sommaires. Parmi cet ensemble d'équipements, seule la tronçonneuse n'est pas indispensable : non seulement son coût est élevé, mais elle n'a pas d'impact sur les rendements. À l'inverse, les autres outils peuvent être acquis par les agriculteurs à moindre coût.

3.3. Une capacité d'adaptation face aux mutations contemporaines

Les femmes détentrices des savoirs agricoles développent des stratégies d'adaptation face aux mutations contemporaines, notamment l'exode rural et le désintérêt croissant des jeunes urbains pour les activités agricoles, afin d'assurer la transmission de ces savoirs aux nouvelles générations. En effet, le départ massif des jeunes des villages vers les centres urbains traduit une volonté d'amélioration des conditions de vie à travers l'exercice d'activités autres que l'agriculture. Une fois en ville, ces derniers manifestent généralement un désengagement vis-à-vis des pratiques agricoles. Face à cette situation, les femmes rurales mettent en œuvre divers mécanismes pour maintenir, autant que possible, la transmission des savoirs agricoles. C'est donc pendant les vacances scolaires que la transmission est privilégiée. C'est lors de ces moments que les femmes rurales (mères, grands-mères et tantes) profitent de l'arrivée des jeunes dans les villages pour leur inculquer les pratiques agricoles. Lors de ces séjours, les jeunes, indépendamment de leur sexe, participent aux activités agricoles, reçoivent des connaissances et se familiarisent avec des pratiques agricoles qui leur étaient méconnues ou qu'ils ne maîtrisaient pas.

Par ailleurs, il est aussi utile de noter que la transmission des savoirs agricoles en milieu urbain est perceptible, lorsque certains jeunes issus des milieux ruraux et éduqués dans le domaine agricole vont s'installer en ville. Confrontés à la précarité ou au chômage, l'agriculture constitue l'activité vers laquelle, ils s'orientent, avant de trouver une autre activité plus rémunératrice. Cette situation est souvent plus observée dans les « villes agricoles », qualifiées ainsi à cause du grand nombre des actifs agricoles qui y vivent. C'est donc ces derniers qui participent à la diffusion de ces savoirs dans les villes. C'est le cas, par exemple, de Koula-Moutou ou de Lastoursville, principales agglomérations de la province de l'Ogooué-Lolo, où l'on observe la présence d'espaces cultivés à l'intérieur ou en périphérie des zones urbaines. À ce propos, une agricultrice du village de Ndjolé témoigne : « Mes enfants habitent à Koula-Moutou depuis plusieurs années et, là-bas, ils cultivent également et ont

transmis à leurs enfants ce qu'on leur a enseigné. » De même, une cultivatrice du village de Massambi affirme : « Trouver du travail en ville est difficile. Mes filles savent cultiver et continuent à le faire là-bas ; même à côté de leurs habitations, elles possèdent des jardins, ce qui leur permet aussi de transmettre à mes petits-enfants les savoirs liés à la brousse. »

Enfin, bien qu'aujourd'hui les femmes s'investissent de plus en plus dans d'autres activités, réduisant ainsi le temps consacré à l'agriculture et traduisant une transformation de leurs rôles socio-économiques, elles parviennent néanmoins à perpétuer la transmission des savoirs agricoles traditionnels. Cette capacité d'adaptation, bien que réelle, demeure fragile. En effet, susciter l'intérêt des jeunes pour l'agriculture reste un défi majeur dans un contexte marqué par une faible production agricole nationale et un déclin continu de la population rurale active.

3.4. Une "victoire intergénérationnelle" malgré des contraintes persistantes

Malgré les contraintes socio-économiques présentées plus haut, qui affectent les sociétés urbaines et rurales gabonaises, il existe bel et bien une transmission des savoirs agricoles féminins. Cela atteste d'une continuité de ces savoirs entre les générations, pouvant être interprétée comme une forme de victoire intergénérationnelle. En dépit des limites et de la fragilité qui caractérisent cette transmission, celle-ci se poursuit et la nouvelle génération se les réapproprie, tant bien que mal. À titre d'illustration, l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD), dont l'un des objectifs est d'accompagner les agriculteurs gabonais dans la réforme de leurs pratiques, milite depuis les années 2000 pour l'abandon du brûlis, une pratique agricole ancestrale. Cette technique permet pourtant d'amender les sols grâce à la cendre organique issue de la combustion. Toutefois, elle est jugée nuisible pour l'environnement et peu favorable à l'amélioration des rendements agricoles. Malgré les formations dispensées à l'échelle nationale depuis plusieurs années, de nombreux agriculteurs éprouvent des difficultés à s'en affranchir, tant cette pratique est héritée de leurs ancêtres. La figure 4 montre un champ prêt à être ensemencé.



Figure 4 : Vue d'un champ après les activités en amont de l'agriculture itinérante sur brûlis

Source : Enquête de terrain (photo prise près de Mouila), 2025

Le brûlis est une pratique agricole ancestrale profondément ancrée dans les représentations des acteurs agricoles locaux.

De même, bien que des réformes soient introduites dans le secteur agricole pour améliorer la production et faire face aux changements climatiques, les agriculteurs peinent à s'y adapter, en raison de leur attachement aux savoirs traditionnels, qu'ils ne souhaitent pas modifier. Cela traduit une forme de victoire intergénérationnelle de ces savoirs, qui demeurent encore aujourd'hui profondément ancrés. Néanmoins, dans le contexte gabonais, la restructuration et la modernisation du secteur agricole apparaissent comme des enjeux majeurs pour atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire.

Par ailleurs, dans les villages enquêtés comme dans d'autres localités, de nombreux agriculteurs se montrent réticents à l'installation de clôtures électriques destinées à lutter contre les destructions causées par les éléphants. Parce qu'ils ont souvent recours aux barrières traditionnelles qu'ils construisent eux-mêmes pour protéger leurs champs, ils trouvent que les clôtures électriques sont plus contraignantes, car elles nécessitent un entretien permanent et fastidieux. C'est pour cette raison qu'ils préfèrent les méthodes de dissuasion fondées sur les savoirs agricoles ancestraux, qu'ils maîtrisent le mieux. La figure 5 présente une barrière traditionnelle, révélant une dynamique intergénérationnelle faisant concurrence à la clôture électrique moderne.



Figure 5 : Exemples de barrières traditionnelles

Source : Sello Madoungou, 2017, p. 285

Ces différentes techniques de construction de barrières traditionnelles, fondées sur l'usage de matériaux simples, témoignent de savoirs ancestraux transmis de génération en génération et ayant traversé le temps.

4. Discussion

4.1. Savoirs agricoles informels au Gabon : transmission, limites et enjeux de valorisation

Le rôle central des femmes dans la transmission des savoirs agricoles a été mis en évidence dans les résultats, à travers le système agraire ancestral qu'est l'agriculture itinérante sur brûlis. Cette agriculture est considérée par S. Ibouanga (2024, p. 186) comme « le grenier des savoirs agricoles des populations locales qui contribuent à l'équilibre écologique ». De même, sa pratique conduit à l'adoption de comportements écologiques favorables à la protection de l'environnement, notamment à travers la phase de longue jachère, vivement recommandée par les agronomes. Les femmes assurent ainsi la production et la gestion des systèmes agricoles. À l'instar des agriculteurs des villages enquêtés, ceux d'autres provinces du Gabon soutiennent également que c'est grâce aux femmes qu'ils ont appris à cultiver et qu'elles constituent les garantes des savoirs agricoles ancestraux. S. Ibouanga (2024, p. 181-197) l'a d'ailleurs illustré dans son analyse menée dans la province de la Nyanga. Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole est largement dominée par les femmes, selon le Recensement général de l'agriculture (RGA) de 2020 (Ministère de l'Agriculture et *al.*, 2021, p. 7).

Ces savoirs relèvent également du patrimoine culturel qui unit les peuples forestiers gabonais. Ceux-ci partagent, a priori, des représentations communes dans le domaine agricole, bien que

certaines particularités puissent exister dans les pratiques. Des différences apparaissent, par exemple, dans les modalités de plantation, en raison du milieu culturel ou des croyances des cultivateurs. En effet, la forêt n'est pas seulement un espace de production, mais aussi un lieu de croyances. Ainsi, des rituels ou des actions jugées « sacrées » peuvent influencer ou accompagner les pratiques agricoles (L. N. Sello Madoungou, 2017, p. 260). Ces croyances rythment les activités et façonnent les comportements et les habitudes.

Dans ce sens, S. Ibouanga (2024, p. 185) a montré, à propos des populations locales de Douano dans la province de la Nyanga, qu'« en milieu rural, les femmes emmènent régulièrement leurs enfants aux champs afin de les familiariser avec les plantes et de leur transmettre les savoirs locaux liés à la pratique agricole ». Il met ainsi en évidence le rôle central des femmes dans la transmission de ces savoirs, au sein d'un environnement privilégié qu'est la forêt. Il explique ensuite que cette transmission mobilise différentes formes d'apprentissage : « les formes automatiques ou routinières », « les formes mimétiques appropriées » et les « formes interprétatives ». Les premières correspondent à un apprentissage élémentaire, régulier et progressif, acquis de manière continue par la répétition des pratiques. De même, la deuxième forme, qui est aussi fréquente, s'appuie sur l'imitation, et cela est observé chez les enfants plus jeunes qui copient les gestes observés. La dernière, enfin, parce qu'elle s'appuie sur la compréhension des savoirs communiqués, ainsi que sur leur interprétation et leur appropriation, présente un apprentissage plus élaboré.

Cependant, toutes ces formes traduisent une transmission de savoirs fragile, parce que l'oralité est particulièrement le mode de transmission sur lequel elle s'appuie. Or, l'oralité ne se réfère pas souvent aux principes scientifiques établis pour formaliser des connaissances. En effet, en milieu rural, les savoirs ancestraux sont généralement transmis oralement dans les langues locales. Or, ce mode de transmission peut entraîner des altérations du message initial, exposant ainsi l'apprenant à des informations erronées ou déformées. Rien ne garantit donc pleinement l'authenticité des savoirs transmis, d'autant plus que ces langues sont de moins en moins pratiquées par les jeunes générations. H. Tourneux (2019, p. 5 ; p. 7-9) souligne à cet égard l'importance de la maîtrise des langues locales pour une meilleure transmission, tout en insistant sur la nécessité de recourir à des méthodologies adaptées pour la collecte de ces savoirs. D'autre part, le caractère informel de cette transmission ne permet pas d'en assurer la sécurisation. Il apparaît ainsi nécessaire de mieux encadrer ce processus, afin de le consolider à travers des méthodes scientifiques. L'UNESCO (2021, p. 2-5) considère que ces savoirs agricoles traditionnels relèvent du patrimoine culturel immatériel et qu'ils doivent être sauvegardés, notamment par leur intégration dans les dispositifs d'enseignement scolaire.

4.2. Des savoirs encore largement marginalisés au sein des projets et programmes agricoles

Les savoirs agricoles sont le plus souvent transmis au sein de la cellule familiale et valorisés lors des travaux champêtres, qu'ils soient familiaux ou individuels. En effet, l'agriculture traditionnelle gabonaise est avant tout familiale et, en Afrique, elle occupe 53 % des actifs agricoles (J.-M. Sourisseau, 2014, p. 3). Cependant, ces savoirs restent encore peu mobilisés dans les projets et programmes portés par les autorités, les ONG nationales et internationales ou d'autres organismes, qui prônent pourtant le développement de l'agriculture familiale au Gabon. Dans le cas de la transmission du savoir agricole au sein de deux coopératives gabonaises, N.-M. Makouatsa Boupo (2019, p. 20) souligne ceci :

> « Les agents étatiques, faute de compétences et de formations adaptées, n'ont pas développé auprès des adhérents une approche de participation. L'État gabonais n'avait pas assez de personnel qualifié pour instruire ses formateurs sur l'éducation coopérative et contrôler les coopératives. Les cours dispensés étaient des cours enseignés dans les pays industrialisés, mal adaptés par des formateurs qui ne se souciaient pas assez des liens entre réalités locales, matières enseignées, contraintes et revendications de chaque secteur d'activité, de chaque communauté ».

Cela montre que la transmission des savoirs agricoles locaux, lorsqu'elle s'inscrit dans un cadre formel, souffre de plusieurs carences, notamment en ce qui concerne l'articulation entre ces savoirs et ceux qui sont importés. Dans la mesure où leur transmission demeure peu structurée, comparativement aux savoirs diffusés dans les formations reposant sur des techniques d'apprentissage modernes mieux élaborées, ces savoirs agricoles locaux tendent à être marginalisés. Ainsi, la passerelle entre savoirs locaux et savoirs exogènes (savoirs importés) n'est pas toujours établie.

De plus, la marginalisation de ces savoirs s'observe également dans la conception des projets et programmes agricoles, qui sont le plus souvent élaborés ailleurs, selon les approches des acteurs qui les financent. Dans ce processus, on observe une faible implication des acteurs locaux, notamment des femmes, pourtant garantes de ces savoirs, dans l'élaboration de dispositifs qui devraient pourtant être adaptés aux réalités du terrain. Dans ce sens, A. Benfredj Zaleski (2020, p. 47) suggère :

> « Afin de s'assurer qu'un projet respecte réellement les intérêts de la communauté et qu'il est à l'écoute des bénéficiaires, trois critères avaient été mentionnés dans la littérature : l'inclusion des bénéficiaires dès le début et tout au long du projet ; la prise en compte du fonctionnement et des modes de travail de la communauté ; et l'intégration de leurs savoirs au sein du projet ».

Cela suppose donc une plus grande participation des femmes à l'élaboration de ces projets et programmes agricoles. En effet, cette démarche est essentielle pour la survie de l'agriculture traditionnelle, qui repose en grande partie sur ces savoirs locaux, mais aussi pour garantir leur transmission ainsi que leur valorisation dans un contexte de modernisation des pratiques agricoles.

Conclusion

Cette analyse, intitulée « Transmission des savoirs agricoles féminins au Gabon : une victoire intergénérationnelle pour le développement durable », a présenté des résultats mettant en évidence, d'une part, le rôle central des femmes dans la production et la gestion des systèmes vivriers et, d'autre part, le fait que la transmission de ces savoirs s'opère principalement dans le cadre familial. Malgré l'évolution des faits qui entravent la transmission des savoirs agricoles, tels que le vieillissement des actifs agricoles et l'exode rural, les femmes agricultrices mettent en place des stratégies d'adaptation pour transmettre et pérenniser ces savoirs, par exemple en exploitant les périodes de grandes vacances scolaires. Le fait que, sous l'action de ces femmes, ces savoirs soient précieusement gardés malgré les entraves, montre tout de même une forme de « victoire intergénérationnelle ». Il faut entendre par cette victoire, le fait que ces savoirs perdurent malgré les limites observées dans le principal mode de transmission, qu'est l'oralité, parce qu'elle n'est pas suffisamment bien structurée.

Il apparaît dès lors nécessaire de pallier ces insuffisances afin d'assurer une transmission efficace de ces savoirs aux générations futures. C'est dans cette perspective que le concept de développement durable a été mobilisé dans cette analyse. En effet, le secteur agricole gabonais nécessite d'être davantage développé afin de garantir une véritable sécurité alimentaire à l'échelle du pays. Cela permettra de réduire davantage les importations alimentaires, grâce à une agriculture valorisant les savoirs agricoles locaux et en mettant davantage l'accent sur les pratiques agricoles durables.

Références bibliographiques

BENFREDJ Zaleski Agathe, 2020, « L'implication des populations locales dans la mise en place d'un projet environnemental : cas du projet d'Envol Vert à Los Limites », Sciences de l'environnement, AgroParisTech, Montpellier, 74p. ⟨dumas-03382447⟩

COURDIN Virginia, 2008, *Le rôle des femmes dans l'agriculture familiale*, Synthèse bibliographique de seconde année, Université Montpellier II, 24p., URL : https://agritrop.cirad.fr/551657/1/551657.pdf

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (Commission Brundtland), 1987, Notre avenir à tous (Our Common Future), Paris : Éditions du Fleuve / Oxford University Press

FAO, 2020, « Le potentiel de l'agroécologie pour renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes alimentaires face au changement climatique », 8p., chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/a211156c-0a25-4889-8593-356bebcf708b/content

IBOUANGA Sosthène, 2024, « Agriculture et production des savoirs chez les punu du Gabon : transmission et sauvegarde », *Revue du Gralifah*, décembre, p.181-197,

https://www.revuedugralifah.com/wp-content/uploads/2024/12/14-Sosthene-IBOUANGA_181-197.pdf

MAKOUATSA BOUPO Nina-Marinette, 2019, « La transmission du savoir au sein de deux coopératives au Gabon ». *Pratiques de la médiation des savoirs*, édité par Michel Sot, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, https://doi.org/10.4000/books.cths.5325.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLÉVAGE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION, MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE, DGS, BANQUE MONDIALE et FAO, 2021, *Rapport technique du recensement général de l'agriculture-Modules centraux du RGA 2020*, Volume 1, mai, 63p.

NEPAD, n.d., Les agricultures africaines. Transformation et perspectives, 75p., chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.alimenterre.org/system/files/ressources/pdf/744_agriculture_africaine.pdf

SELLO MADOUNGOU Leticia Nathalie, 2017, *Le monde rural gabonais entre production et conservation*, Sarrebruck : EUE, 394p.

SOS FAIM, 2025, « Les femmes au cœur de la production agricole et de la sécurité alimentaire », 10 mars, URL : https://www.sosfaim.lu/actualites/les-femmes-au-coeur-de-la-production-agricole-et-de-la-securite-alimentaire/

SOURISSEAU Jean-Michel (ed.), 2014, *Agricultures familiales et mondes à venir*, Versailles : Ed. Quae, 360 p.

TOURNEUX Henry, 2019, « Les savoirs locaux : comment les découvrir et comment les transmettre », dans Savoirs locaux, savoirs endogènes : entre crises et valeurs, dirigé par DILI-PALAÏ Clément, Yaoundé : Éditions du Schabel, p.15-29, ⟨halshs 03125127⟩

UNESCO, 2021, « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », Seizième session Siège de l'UNESCO, Paris 13 - 18 décembre, p.1-10, https://ich.unesco.org/doc/src/Sauvegarde_du_patrimoine_culturel_immat%C3%A9riel__dans_l%E2%80%99%C3%A9ducation_formelle_et_non_formelle.pdf?v=1677768701

Alphabétisation et autonomisation socio-économique des femmes dans la ville de Bouaké (centre Côte d'Ivoire)

DIOMANDE Mariam[1], FEBY Ange Danielle Akissi[2], DOSSO Adam's Lama[3]

1.Assistante, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire), mariamdiomed02@gmail.com
2.Assistante, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire),febyange0@gmail.com
3.Docteur, Université Alassane Ouattara / Bouaké (Côte d'Ivoire),lebiglama@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : mariamdiomed02@gmail.com, Tel : [à compléter]
Article soumis le 08/06/2026 et accepté le 23/06/2026
Réf : 2COLRS-057

Résumé :
Dans un contexte marqué par la promotion du genre en Côte d'Ivoire, la présente étude analyse la contribution de l'alphabétisation à l'autonomisation socio-économique des femmes formées dans les centres de Broukro et d'Ahougnanssou dans la ville de Bouaké. Une approche à la fois qualitative et quantitative a été utilisée pour conduire cette étude. 172 femmes sélectionnées sur la base de leur participation régulière aux cours d'alphabétisation ont été enquêtées. Les résultats révèlent que l'alphabétisation est un facteur d'autonomisation des femmes dans la ville de Bouaké. 97% des auditrices témoignent d'un accroissement de leur activité génératrice de revenus. 98 % des femmes enquêtées inscrivent leur nom sur des documents administratifs et 90 % lisent les prix tout en effectuant des calculs simples. Toutes gèrent leur calendrier menstruel pour planifier les naissances, tandis que 62 % contribuent aux activités familiales. Toutefois, des contraintes culturelles et structurelles limitent leur autonomisation durable.
Mots clés : Alphabétisation, autonomisation, femme, action éducative, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Literacy and socio-economic empowerment of women in the city of Bouaké (central Côte d'Ivoire)

Abstract:
In a context marked by the promotion of gender in Côte d'Ivoire, this study analyzes the contribution of literacy to the socio-economic empowerment of women trained in the centers of Broukro and Ahougnanssou in the city of Bouaké. Both a qualitative and quantitative approach was used to conduct this study. 172 women selected on the basis of their regular participation in literacy classes were surveyed. The results reveal that literacy is a factor in women's empowerment in the city of Bouaké. 97% of female listeners report an increase in their income-generating activity. 98% of the women surveyed write their names on administrative documents and 90% read the prices while performing simple calculations. All manage their menstrual calendar to plan births, while 62% contribute to family activities. However, cultural and structural constraints limit their sustainable empowerment.
Key words : *Literacy, empowerment, women, educational action, Bouaké (Côte d'Ivoire)*

Introduction

Les institutions internationales à travers le monde accordent une place privilégiée à l'éducation et par ricochet à l'alphabétisation des adultes. Celle-ci est considérée par les institutions internationales depuis le début des années 1990 comme une priorité dans les programmes de développement (A. R. HAMIDÉ, 2024, p.71). À travers le monde, on estime que les deux tiers des 781 millions d'adultes analphabètes sont des femmes (F. GELINAS, 2015, p.1). L'analphabétisme représente encore un défi mondial et de nombreuses personnes sont toujours dépourvues des compétences de base requises pour continuer d'apprendre et contribuer au développement économique et social de leurs communautés (UNESCO, 2013, p.7). L'UNESCO définit en 1958 l'analphabétisme des adultes en faisant référence à une personne qui ne sait ni lire ni écrire (V. BONNER, 2017 *et al.*, p.11). L'éducation à travers l'alphabétisation joue un rôle important dans le développement d'un pays (C. KIEMA, 2023, p.148). Elle est considérée comme un droit fondamental pour tous les êtres humains (hommes et femmes) (F. R. NGOLBAYE, 2023, p.1). L'alphabétisation des femmes va au-delà d'un simple apprentissage et

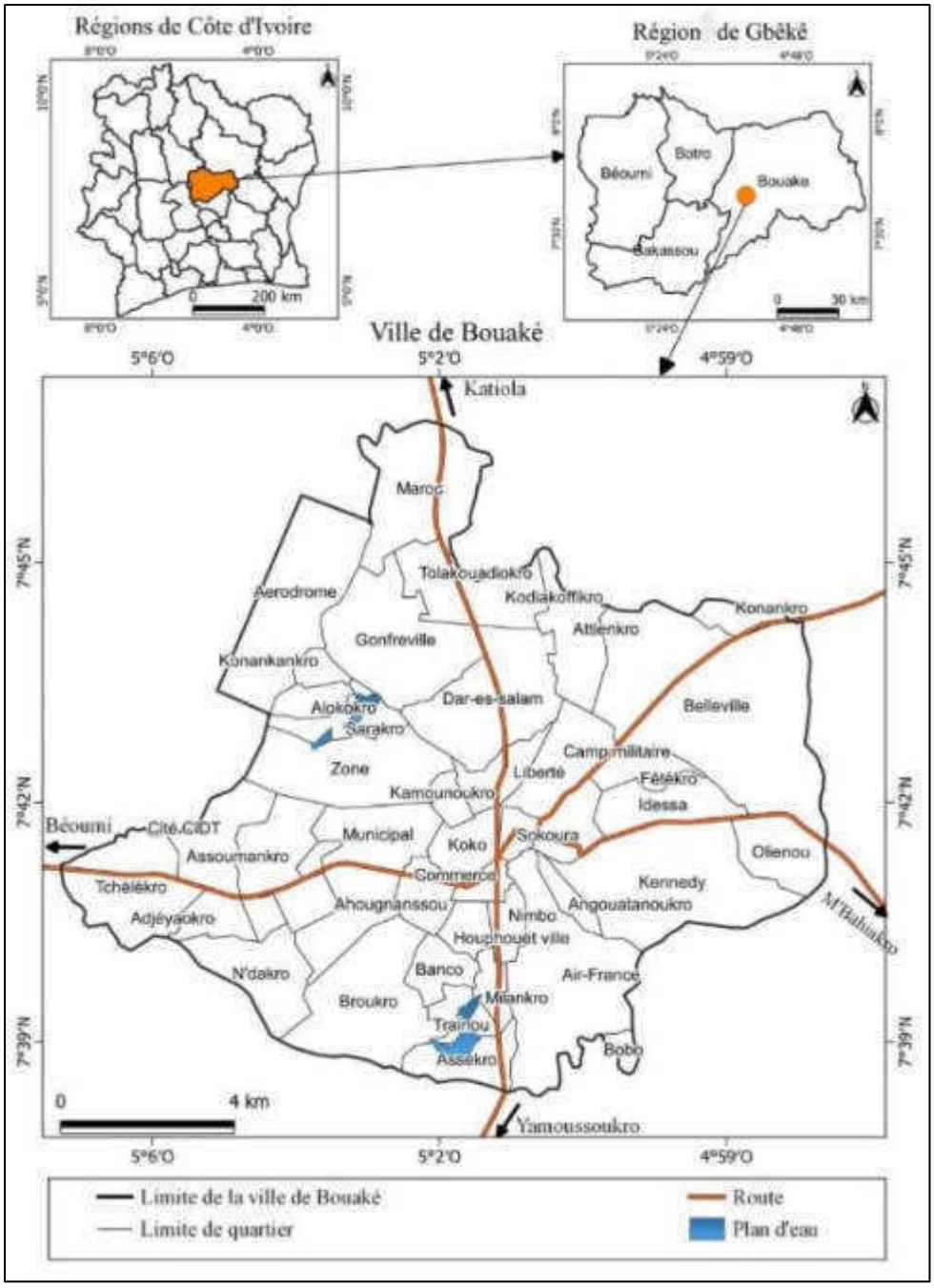
participe au progrès économique et social d'une société (L. SAVOIE, J. A. GAUDET, 2010, p.138). En 2008, le taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus) en Afrique Subsaharienne était de 71,2% pour les hommes et seulement 53,3% pour les femmes (C. FINK, 2011, p. 8). L'éducation des populations constitue le socle de la déclaration des droits de l'homme adopté en 1948 et l'alphabétisation surtout de la gent féminine permet de parvenir à l'égalité des chances (J. ELDRED, 2014, p. 9). En 2012, le dernier rapport sur l'Éducation pour Tous affirme en son sein que sur 81 des 146 pays disposant de données sur l'analphabétisme, les femmes sont moins alphabétisées que les hommes (J. ELDRED, 2014, p. 7). L'éducation des femmes en Afrique subsaharienne est indispensable pour pouvoir façonner les fondements d'un développement durable et le plus équitable possible pour l'ensemble de la population (C. FINK, 2011, p. 27). En Côte d'Ivoire, la femme est une actrice essentielle du développement de l'économie en général et en particulier du secteur informel. Malgré cette présence active, ses conditions socioéconomiques sont précaires en raison des difficultés de gestion de ses finances associées à son incapacité à lire, à écrire et à calculer. Dans le pays, le taux d'analphabétisme est de 59,9% (Z. P. GOUEKOU, 2021, p.84). En Côte d'Ivoire, moins de la moitié des hommes (45,7%) sont analphabètes. L'analphabétisme est un phénomène qui touche beaucoup plus les femmes (57%) (RGPH 2021). La ville de Bouaké n'échappe pas à ce contexte. Dans ladite localité, les femmes font face à des situations socio-économiques difficiles. Durement touchées par les inégalités sociales et économiques, elles sont très peu alphabétisées et cela agit négativement sur leur productivité (S. KONE, 2024, p. 453). Alors que le taux d'analphabétisme des populations était de 43% en 2022 dans la ville, chez les femmes ce taux s'élevait à 59%. Grâce à son admission au sein du réseau mondial des villes apprenantes, la ville de Bouaké a commencé à développer plusieurs programmes d'alphabétisation visant particulièrement les jeunes et les femmes. L'alphabétisation figure d'ailleurs au nombre des activités de la phase 2 du Programme social du gouvernement (PsGouv 2022-2024). Bien que cette éducation de base représente un atout essentiel pour le développement socioéconomique, sa contribution à l'autonomisation socio-économique de la femme dans la ville de Bouaké demeure peu documentée. Cette situation conduit à la question suivante : comment l'alphabétisation classique contribue-t-elle à l'autonomisation socio-économique des femmes formées dans les centres de Broukro et d'Ahougnanssou dans la ville de Bouaké (centre Côte d'Ivoire) ?

Cette étude vise à analyser la contribution de l'alphabétisation à l'autonomisation socio-économique des femmes formées dans les centres de Broukro et d'Ahougnanssou dans la ville de Bouaké. D'une part elle examine l'organisation de ces apprentissages et d'autre part elle analyse son impact socio-économique sur l'autonomisation des femmes de Bouaké.

1. Méthodologie

1.1. Présentation de la zone d'étude

Bouaké est une ville cosmopolite de la Côte d'Ivoire située au centre du pays dans la région du Gbêkê. Elle est composée de plusieurs quartiers, dont ceux de Broukro et d'Ahougnanssou, abritant de grands centres d'alphabétisation. La carte 1 présente sa situation géographique.



Carte 1 : Présentation de la ville de Bouaké

Source : BNETD/CCT, 2014 **Réalisation :** A. L. DOSSO, 2024

Bouaké est la deuxième plus grande ville de la Côte d'Ivoire après la métropole abidjanaise. Sa population est composée d'environ 728 000 habitants vivant majoritairement en milieu urbain (INS, 2022, p.35). C'est une ville cosmopolite limitée au Nord par celle de Katiola, au sud par celle de Yamoussoukro, à l'ouest par celle de Béoumi et à l'Est par M'Bahiakro. La région du Gbêkê abrite une population d'environ 1 352 900 personnes, dont 653 085 femmes soit 48,27% des habitants (INS, 2022, p.60).

1.2. Méthodes et moyens

Une méthodologie de travail mixte a été élaborée pour conduire cette étude. Celle-ci s'articule autour des approches qualitatives et quantitatives. Pour la collecte de données relatives à cette étude, les approches qualitatives et quantitatives ont été mobilisées. Celles-ci s'articulent autour de la recherche documentaire, de l'observation, de l'entretien et de l'enquête par questionnaire auprès de 172 femmes formées dans les deux centres. Concernant la fouille documentaire, des auteurs comme S. KONÉ (2024, pp. 453-460) et F. R. NGOLBAYE (2023, p. 141) circonscrivent leurs réflexions à l'impact de l'alphabétisation fonctionnelle sur l'autonomisation socioéconomique des femmes. D'autres comme Z. P. GOUEKOU (2021, pp. 83-92) et A. R. HAMIDÉ (2024, pp. 70-86) abordent plutôt le rôle de l'alphabétisation classique dans le développement socio-économique. L'observation a consisté à se rendre dans les centres d'alphabétisation pour voir dans quelles conditions les apprentissages sont menés. Les entretiens se sont déroulés avec les responsables et animateurs de ces centres d'alphabétisation. Ces échanges ont permis de collecter des informations sur les centres d'alphabétisation notamment leur organisation et les actions de promotion qu'ils mènent. Concernant l'enquête par questionnaire, elle a permis, d'avoir des informations sur les femmes formées et comment ces cours leurs permettent d'être autonome. Pour le choix des répondants, une étude exhaustive a été menée. Toutes les femmes inscrites régulièrement dans ces deux centres ont fait l'objet d'étude. Le tableau 1 présente leur répartition selon le niveau d'étude.

Tableau 1 : Répartition des femmes dans les centres d'alphabétisation de Broukro et d'Ahougnanssou selon leur niveau d'étude

Centre	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Broukro	33	64	29	126
Ahougnanssou	8	11	27	46
Total	41	75	56	172

Source : Enquêtes de terrain, 2026

Plusieurs types de traitement ont été utilisés selon la nature des données collectées. Le traitement cartographique a été rendu possible grâce au logiciel Qgis 3.6. Il a permis de réaliser les cartes. Le traitement statistique a été effectué à l'aide des logiciels Excel 2021 et SPSS Statistics. Le traitement des données a permis d'aboutir à plusieurs résultats.

2. Résultats

L'exploitation des données collectées a permis d'aboutir à une diversité de résultats.

2.1. Des apprenantes aux profils sociodémographiques diversifiés

2.1.1. Une population d'apprenante relativement jeune

Les auditrices des cours d'alphabétisation sont majoritairement jeunes, célibataires et actives dans le secteur informel. La figure 1 présente la répartition des auditrices de Broukro et d'Ahougnanssou selon l'âge.

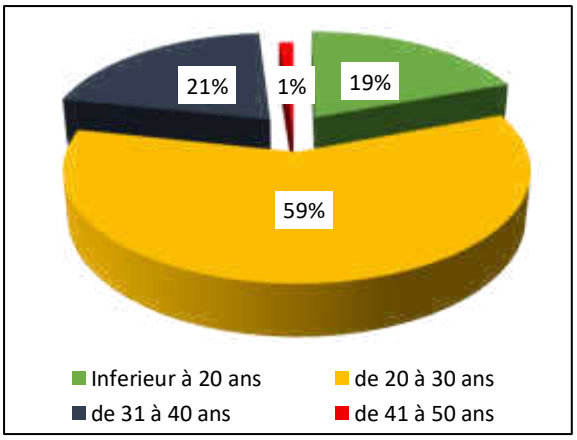


Figure 1 : Répartition des auditrices de Broukro et d'Ahougnanssou selon l'âge

Source : Enquêtes de terrain, 2026

La figure 1 met en exergue une population d'apprenante jeune qui participe aux cours d'alphabétisation. D'une manière générale, leurs âges sont compris entre 16 et 30 ans. Les femmes dont l'âge est inférieur ou égal à 30 ans représentent 78% des apprenantes. Pour cette jeunesse, l'alphabétisation est un moyen d'accéder à des opportunités économiques étant donné qu'elles n'ont pas été scolarisées à la base. Elles cherchent à travers ce processus à améliorer leurs compétences pour développer leurs activités économiques, mais également s'insérer facilement dans la vie active. Ces centres abritent également des femmes adultes (22%) dont l'âge est compris entre 31 et 50 ans. Interrogées sur leurs faibles représentations au sein des apprenantes, elles affirment que certaines personnes âgées estiment que les cours d'alphabétisation sont réservés aux jeunes et donc n'y trouvent aucun intérêt.

2.1.2. Une prédominance des apprenantes vivant en couple

Les femmes des centres d'alphabétisation sont mères de famille (66,28%) et majoritairement en couple (51,74%). Une proportion de 47 % d'entre elles est à la fois mariée et mère. Le tableau 2 présente la situation matrimoniale et le nombre d'enfants des femmes enquêtées dans les centres d'alphabétisation.

Tableau 2 : Répartition des auditrices selon la situation matrimoniale et le nombre d'enfants dans les centres de Broukro et d'Ahougnanssou

		Nombre d'enfants			
		Aucun	**De 1 à 3**	**De 4 à 6**	**Total**
Situation Matrimoniale	**Célibataire**	48	25	6	79
	Mariée	8	75	6	89
	Veuve	0	2	0	2
	Divorcée	2	0	0	2
	Total	58	102	12	172

Source : Enquêtes de terrain, 2026

Les femmes issues des centres d'alphabétisation sont caractérisées par cinq situations matrimoniales. Elles sont en effet soit célibataires (45,93%), mariées (51,74%), veuves (1,16%) ou divorcées (1,16%). Une proportion de 33,72% d'entre elles n'a aucun enfant, 59,30% ont entre 1 et 3 enfants et 6,98% ont entre 4 et 6 enfants. Cette inégale répartition des femmes selon le nombre d'enfants s'explique par plusieurs facteurs notamment le statut matrimonial. Celles qui sont en couple

sont emmenées à faire des enfants contrairement à celles qui sont célibataires, préférant attendre le mariage.

2.1.3. Le commerce comme principale activité économique des femmes

Les femmes des centres d'alphabétisation exercent dans plusieurs secteurs d'activités. Ce sont entre autres le commerce, la coiffure, la couture et autres. La figure 2 montre la répartition des femmes selon l'activité pratiquée.

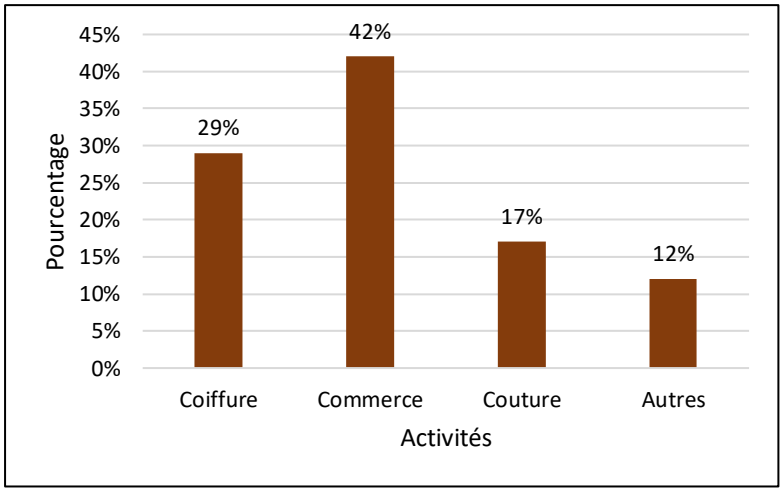


Figure 2 : Répartition des femmes selon l'activité pratiquée

Source : Enquêtes de terrain, 2026

Il ressort de l'analyse de la figure 2 que le commerce est la principale activité des femmes issues des centres d'alphabétisation de Broukro et d'Ahougnanssou. 42% d'entre elles exercent dans ce domaine. La coiffure (29%) et la couture (17%) sont respectivement les deuxième et troisième activités exercées par les femmes. Cependant, 12% d'entre elles sont soit ménagères ou mènent de petites activités agricoles. Cette inégale répartition des femmes selon l'activité économique s'explique par plusieurs raisons. Les femmes sont fortement représentées dans le commerce, car cette activité mobilise la gent féminine dans la ville de Bouaké et ne nécessite pas un niveau d'instruction élevé. Selon leurs dires, il est beaucoup plus facile pour elles de démarrer cette activité qui ne nécessite pas gros moyens pour le démarrage. En effet 72,33% de ces femmes sont dans le petit commerce (commerce de vivriers, de produits alimentaires ou divers) et pratiquent leur activité de 07 heures à 18heures. Cela leur permet de prendre part au cours d'alphabétisation organisé dans la soirée. La coiffure et la couture sont des activités qui s'exercent souvent jusqu'à des heures tardives dans la nuit (22 heures) singulièrement durant les périodes de festivités. Cette situation ne facilite pas leur participation au cours d'alphabétisation. La figure 3 présente le niveau des femmes qui fréquentent les centres de Broukro et d'Ahougnanssou.

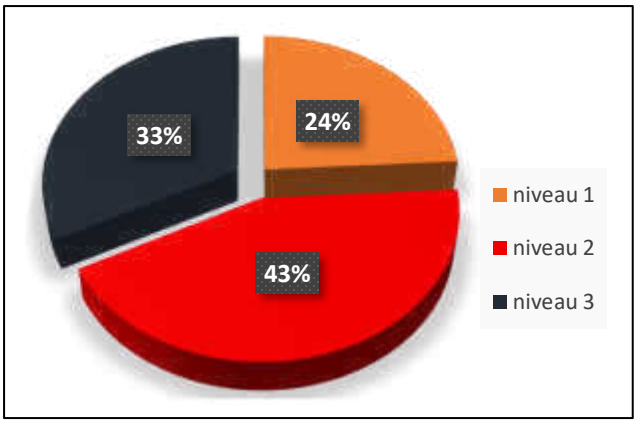


Figure 3 : Répartition des femmes selon le niveau d'étude

Source : Enquêtes de terrain, 2026

L'analyse de la figure 3 révèle une inégale répartition des femmes selon le niveau d'étude. 43% sont inscrites au niveau 2, 33% au niveau 3 et 24% au niveau 1. Ces femmes évoluent d'un niveau à l'autre d'année scolaire en année scolaire jusqu'à ce qu'elles atteignent leurs objectifs.

2. L'alphabétisation, facteur d'autonomisation des femmes

2.1. L'alphabétisation un processus qui booste l'activité économique des apprenantes

Les femmes des centres d'alphabétisation exercent dans plusieurs secteurs d'activités notamment le commerce, la coiffure et la couture. Elles ont donc besoin de compétences de bases en lecture, écriture et en calcul pour gérer leurs activités. Les centres d'alphabétisation deviennent alors le moyen idéal pour elles afin d'améliorer la gestion de leur activité. Fortement impliquées dans les activités du secteur informel, 97% des auditrices des centres de Broukro et d'Ahougnanssou témoignent d'un accroissement de leur activité. De ce fait, 63% d'entre elles enregistrent une augmentation de leurs revenus, 27% bénéficient d'une meilleure gestion des dépenses de leur activité et 10% ont pu développer plusieurs commerces (photo 1). Ces avancées économiques notables sont tributaires d'une bonne gestion comptable liée à la tenue d'un cahier de compte et aux calculs des bénéfices. La photo 1 présente le magasin d'une auditrice d'un centre de Broukro.

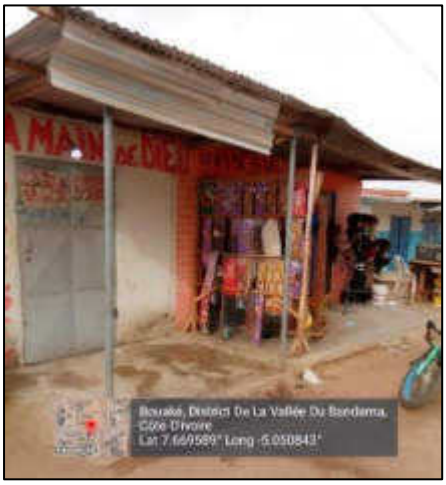


Photo 1 : Magasin d'une auditrice du centre d'alphabétisation de Broukro

Prise de vue : A. D. A. FEBY, 2026

Les centres d'alphabétisation permettent aux femmes de renforcer leurs compétences dans la gestion de leurs activités économiques. Grâce à ces cours, elles développent des savoir-faire et savoir-être. Dame Kouassi, apprenante dans le centre de Broukro estime que ces cours sont essentiels pour elle. Interrogée, elle affirme ceci : « les cours d'alphabétisation me permettent de lire des prix et de passer des commandes. De plus, j'ai désormais un cahier de vente qui me permet de lister mes principaux clients et de calculer mes bénéfices ». L'impact de l'alphabétisation sur l'activité économique des femmes est également fonction de leur niveau d'étude. Au niveau 1 elles sont au début de leur apprentissage. De ce fait, elles lisent, écrivent et calculent passablement. Cela limite l'apport de l'alphabétisation à leur activité économique. À partir de la deuxième année, elles sont mieux outillées pour gérer leurs activités à partir de ce qu'elles ont appris.

2.2. L'alphabétisation : un facteur d'insertion professionnelle des femmes

La fin du processus d'alphabétisation se solde par l'obtention d'un Certificat d'Études primaires élémentaire (CEPE). Ce diplôme donne accès aux auditeurs à des emplois (agents d'hygiène publique, chauffeur professionnel, recrutements militaires) dans la fonction publique, suite à des concours professionnels. Selon les promoteurs de ces centres d'alphabétisation, ce sont au total 16 femmes qui ont été admises à un concours professionnel ces quatre dernières années. Ainsi l'alphabétisation des femmes concourt au développement d'activités économiques durables par un passage de l'activité informelle à l'activité formelle. De plus grâce aux nouvelles compétences acquises en lecture écriture et en calcul, les femmes des centres d'alphabétisation ont également accès aux micros finances pour professionnaliser leurs activités génératrices de revenus.

2.3. L'alphabétisation : un outil de prise en charge et de participation active des femmes dans la vie communautaire

Le processus d'alphabétisation à son terme confère une place de choix aux auditrices dans leur communauté respective. À l'unanimité, elles estiment que la femme instruite est respectée et estimée dans la société. De ce fait après un apprentissage de plus de six mois, 93% d'entre elles savent décoder des lettres et des messages. 98% des auditrices arrivent à inscrire leur nom sur des documents administratifs et 90% de manière aisée déchiffrent les prix des marchandises et effectuent des calculs simples. L'acquisition sociale de l'alphabétisation sur les femmes des centres de Broukro et d'Ahougnanssou est perceptible au niveau de leur participation aux activités communautaires et familiales. Être capable de lire et d'écrire leur a facilité l'accès à des postes de responsabilité dans des regroupements de femmes de quartier ou d'église (58%). De même, leur implication aux réunions familiales et aux prises de décisions ont permis à 62% des femmes enquêtées de contribuer activement aux activités familiales. Ces acquis développent en elles des capacités de planification englobantes et durables. L'alphabétisation est également un outil qui permet aux femmes de mieux comprendre les informations concernant la santé et l'éducation des enfants. Les femmes affirment toutes (100%) que grâce aux cours d'alphabétisation elles arrivent à noter leurs menstrues sur des calendriers et pouvoir planifier les naissances dans leurs familles respectives. « Grâce à ces cours, j'arrive à lire une ordonnance lorsque je reviens de l'hôpital. De plus lorsque les enfants reviennent de l'école avec leur bulletin, j'arrive à apprécier leur travail en classe. ». Ces mots sont ceux de Dame N'Guessan une auditrice du centre d'Ahougnanssou. Le tableau 3 présente quelques impacts de l'alphabétisation sur le comportement des femmes en matière de santé.

Tableau 3 : Quelques impacts de l'alphabétisation sur le comportement des femmes en matière de santé

Comportement en termes de santé	Pourcentage
Fréquentation des centres de santé en cas de maladies	100%
Maitrise des calendriers de consultation natale et prénatale	96%
Maitrise du calendrier vaccinal des enfants	73%
Respect de la posologie des médicaments	100%

Source : Enquêtes de terrain, 2026

Il ressort du tableau que l'alphabétisation affecte positivement les habitudes sanitaires des populations. L'alphabétisation favorise non seulement l'amélioration de leur état de santé, mais également l'intégration active des femmes dans la vie sociale et communautaire, et l'amélioration de leur condition de vie. Dans leur dynamique, les centres d'alphabétisation sont confrontés à des difficultés.

2.4. Des difficultés de plusieurs ordres qui entravent le bon fonctionnement des centres d'alphabétisation de Broukro et d'Ahougnanssou

Les centres d'alphabétisation de Broukro et d'Ahougnanssou jouent un rôle important dans le processus d'acquisition des compétences pour les premiers apprentissages (savoir lire, écrire et calculer) chez les femmes. Cependant, ils doivent faire face à des difficultés qui touchent à la fois le financement, l'organisation et la participation des apprenantes aux séances d'alphabétisation. En effet, les centres ne bénéficient pas de subventions nécessaires pour le fonctionnement, la gestion et l'équipement en matériels selon un responsable du centre de Broukro. Selon ce dernier, « les charges de fonctionnement des centres sont essentiellement couvertes par les fonds générés par les inscriptions des auditeurs. Ce qui engendre une rémunération au rabais des enseignants qui y dispensent les cours (700F/cfa par heure) et une réduction du matériel utilisé ». Les pesanteurs socioculturelles constituent également un obstacle majeur pour ces femmes. Il s'agit particulièrement de la réticence et du manque de soutien des conjoints ainsi que des charges domestiques et familiales (enfants, ménage) qui limitent le temps disponible pour leur apprentissage. 63,46% des apprenantes affirment d'ailleurs ne pas bénéficier de soutien de la part de leur conjoint. Ces derniers s'opposent souvent à une participation régulière de leurs épouses au cours.

3- Discussion

Cette étude a montré que l'alphabétisation est un outil d'autonomisation socioéconomique des femmes dans la ville de Bouaké. Aussi, les femmes issues des centres de Broukro et d'Ahougnanssou sont relativement jeunes (78%) et caractérisées par cinq situations matrimoniales (Célibataire, Mariée, Veuve, Divorcée) avec une prédominance de femmes mariées (51,74%) et de mère mariée (47 %). Ce qui corrobore les résultats de M. TASHIROU (2015, p. 83) pour qui les femmes apprenantes des centres d'alphabétisation sont âgées de 26 à 45 ans et sont constituées de 70% de veuves. Dans la ville de Bouaké, la principale activité des femmes issues des centres d'alphabétisation de Broukro et d'Ahougnanssou est le commerce (42%). L. C. N'DRI (2021, p. 173) affirme d'ailleurs que les femmes du vivrier en post-alphabétisation semblent être plus épanouies, émancipées et même autonomes dans leur vie culturelle, professionnelle et sociale. Elles ont acquis une nouvelle vie meilleure à celle qu'elles avaient avant de s'inscrire dans un centre d'alphabétisation. L'alphabétisation est un outil qui impacte positivement les conditions de vie des femmes. À travers elle, les femmes acquièrent une autonomie sociale et économique. À Bouaké, 97% des auditrices des centres de Broukro et d'Ahougnanssou témoignent de ce que ce processus d'apprentissage leur permet d'accroître leur activité économique. 63% d'entre elles enregistrent une augmentation de leurs revenus et 27% bénéficient d'une meilleure

gestion des dépenses liées à leur activité. L'alphabétisation entraîne en premier lieu une évolution dans leur comportement, valorise leur image, leur donne une plus grande confiance en elles-mêmes et permet une prise de conscience du rôle qu'elles jouent ou peuvent jouer dans la société, ainsi que des droits dont elles ont ou pourraient avoir la jouissance. Elle permet aux femmes d'avoir accès à l'information et par ricochet d'améliorer leur activité génératrice de revenus (K. CHLEBOWSKA, 1989, pp. 2-3). Ce résultat est confirmé par C. KIEMA (2023, p.143) qui stipule que l'alphabétisation permet de réduire la pauvreté, améliore la santé des populations et augmente leurs capacités productives. Dans la ville de Bouaké, elle impacte d'ailleurs positivement les habitudes des femmes en matière d'éducation et de santé. Les femmes affirment toutes (100%) que grâce aux cours d'alphabétisation elles arrivent à noter leurs menstrues sur des calendriers et pouvoir planifier les naissances dans leurs familles respectives. Aussi, elles arrivent à lire facilement une ordonnance médicale. F. R. NGOLBAYE (2023, p. 37) soutient que l'alphabétisation des femmes permet d'améliorer la santé maternelle. L'UNESCO (2014b, p. 3) indique d'ailleurs qu'une femme alphabétisée a en moyenne 23 % plus de chances de se faire assister par une sage-femme, et les mères instruites plus de chances de faire vacciner leurs enfants. Le programme d'alphabétisation de Lassa au Mali favorise l'acquisition de compétences de base (lecture, écriture, calcul) et améliore les conditions de vie des femmes (B. TABOURE, 2015, p. 1). Il est donc indispensable pour cet auteur de créer des environnements et des sociétés alphabétisées pour parvenir à éliminer la pauvreté, réduire la mortalité infantile, instaurer l'égalité entre les sexes et assurer durablement le développement, la paix (B. TABOURE, 2015, p. 19). Dans les pays à revenu faible, une attention particulière a été accordée à l'alphabétisation des femmes pour ses retombées positives sur la santé, notamment la planification familiale et l'amélioration de la nutrition et de l'assainissement (A. R. PANT, 2017, p. 9). L'alphabétisation est un outil qui permet à la femme de mieux gérer sa santé, mais également celle des membres de sa famille et de l'ensemble des membres de sa communauté (C. KIEMA, 2023, p. 143). B. TABOURE (2015, p. 19) affirme d'ailleurs que l'alphabétisation des femmes doit leur permettre de s'affirmer en tant qu'être humain et aussi de s'émanciper dans des cultures ou l'inégalité entre les sexes est omniprésente. Des barrières culturelles, sociales et économiques les empêchent souvent d'accéder à l'éducation et donc à l'alphabétisation. Cette réalité est vécue par les femmes des centres d'alphabétisation de Bouaké. 63,46% des apprenantes affirment ne pas bénéficier de soutien de la part de leur conjoint. Ces derniers s'opposent souvent à une participation régulière de leurs épouses au cours. Les différences de genre d'accès à l'éducation peuvent être le résultat de divers facteurs notamment les coutumes et pratiques traditionnelles qui font que les parents sont plus enclins à favoriser l'éducation des garçons que des filles (C. FINK, 2011, p. 9). Ces difficultés touchent à la fois le financement, l'organisation des centres d'alphabétisation et la participation des apprenantes aux séances d'alphabétisation. A. R. HAMIDÉ (2014, p. 75) affirme à cet effet que les centres d'alphabétisation sont confrontés à des difficultés d'ordres techniques et opérationnelles qui menacent leurs bons fonctionnements. L'alphabétisation de la femme devrait favoriser l'autonomisation socio-économique à la gent féminine, mais également d'éduquer durablement la société (Z. P. GOUEKOU, 2021, p.92). S. BANERJEE, (2022, p. 168) estime d'ailleurs qu'une fille éduquée peut éduquer toute sa famille. L'alphabétisation constitue un levier essentiel de l'autonomisation socio-économique durable des femmes (F. R. NGOLBAYE, 2023, p. 8).

Conclusion

Cette étude a analysé la contribution de l'alphabétisation classique à l'autonomisation socioéconomique des femmes dans la ville de Bouaké. Il en ressort que l'alphabétisation est un outil qui booste les compétences des auditrices en matière de lecture, d'écriture et en calcul. Cela impacte positivement sur leurs différentes activités génératrices de revenus et par ricochet sur leurs conditions de vie. Par ailleurs, les centres d'alphabétisation sont confrontés à la fois à des difficultés d'ordre financières et organisationnelles qui rendent difficiles les apprentissages. En outre, la participation des

apprenantes aux séances d'alphabétisation est compromise par des pesanteurs socioculturelles et des stéréotypes de genre.

Références bibliographiques

BANERJEE Saurabh, 2022, « L'Éducation des Filles dans la Société », *in Journal of Emerging Technologies and Innovative Research (JETIR)*, Volume 9, Numéro 5, pp. 168-175

BONNER Véronique, COLBACK Sandrine, WATTIAUX Karyne, PAPADOPOULOS Sophia, WRATHALL Stuart, 2017, *Comprendre, réfléchir et agir le monde : balises pour l'alphabétisation populaire*, Lire Et Ecrire, 192 p.

CHLEBOWSKA Krystyna, 1989, *Les Femmes Rurales Africaines Et L'alphabétisation*, Association Française Pour La Lecture, Les Actes De Lecture n°28, 5 p.

ELDRED Janine, 2014, *Alphabétisation et Autonomisation des Femmes : Histoires réussies et Inspirantes*, Institut de l'UNESCO pour l'Apprentissage tout au long de la vie, 47p.

FINK Caroline, 2011, *L'éducation des femmes et le développement en Afrique subsaharienne*, Master Économies et finances, Université du sud Toulon-Var, 51 p.

GELINAS France, 2015, *L'Alphabétisation des femmes adultes*, Projet de rapport, 19 p.

GOUEKOU Zabié Prisca, 2021, « Alphabétisation et Développement Socioéconomique de la femme en Côte d'Ivoire », *in Akofena*, Spécial n°07, Volume 2, pp. 83-92

HAMIDÉ ABRAS Rahma, 2024, « Politique éducative et alphabétisation des adultes au Tchad », *in Annales de l'Université de Moundou*, Série A-FLASH Volume 11, Numéro 2, Décembre 2024, pp. 70-86

INS, 2022, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2021 : Résultats Globaux Définitifs*, 67p.

KIEMA Christine, 2023, « Impact Et Importance De L'Alphabétisation Des Femmes Sur Le Développement D'un Pays : Cas Du Burkina Faso », *in Collection Recherches et Regards d'Afrique*, Volume 2, Numéro 4, pp. 131-150

KIEMA Christine, 2023, « Impact et importance de l'alphabétisation des femmes sur le développement d'un pays : cas du Burkina Faso », *in collection recherches & regards d'Afrique*, Volume 2, Numéro 4 / JUIN 2023, pp. 131-150

KONÉ Soumaïla, 2024, « Alphabétisation et autonomisation des femmes du secteur du vivrier dans la ville de Bouaké », *in Akofena*, Varia n°13, Volume 7, pp. 453-460

N'DRI Lou Claudine, 2021, « Une nouvelle vie pour la femme du secteur du vivrier ivoirien », *in Ziglôbitha, Revue des Arts, Linguistique, Littérature et Civilisations*, RA2LC n°03, pp. 173-188

N'DRI Adjoua Ghislaine, « Entrepreneuriat féminin et l'alphabétisation numérique : une synergie pour l'autonomisation des femmes entrepreneures analphabètes en Côte-d'Ivoire », *in ZAOULI*, N° 9, Volume 4, pp. 591-611

NGOLBAYE Francine Remadji, 2023, *Alphabétisation Fonctionnelle et autonomisation de la Femme au Tchad : Cas du centre d'Alphabétisation de Kabalaye dans le 3e Arrondissement de la ville de N'Djamena*, Université de Yaoundé I, Mémoire, 141p.

PANT Anna Robinson, 2017, *Autonomiser les femmes par la promotion de la santé et de l'alphabétisme*, UNESCO, 36 p.

SAVOIE Lise, GAUDET Jeanne d'Arc, 2010, « Le Rapport entre le monde de l'enfance et la démarche d'alphabétisation des femmes : une analyse féministe », *in Éducation et francophonie*, Volume 38, Numéro 1, pp. 38-153

TABOURE Boubacar, 2015, « L'alphabétisation des femmes au Mali : Le regard des acteurs sur son impact, cas de Lassa », *in Revue malienne de science et de technologie*, n°17 octobre 2015, pp. 6-17

TABOURE Boubacar, 2015, « L'Alphabétisation en milieu périurbain au Mali : une analyse de l'utilisation des compétences acquises dans la vie quotidienne des femmes de Missabougou », *in Revue malienne de science et de technologie*, n°17 Octobre 2015, pp. 18-34

TASHIROU Moussa, 2015, *Pertinence des Programmes d'alphabétisation des femmes en milieu urbain : Cas du centre d'alphabétisation Tchimitaou de SOS Village d'enfants de Tahoua*, Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du Diplôme d'Étude Supérieures Spécialisées (DESS), 105p.

UNESCO, 2013, *Programmes d'alphabétisation : cibler les femmes pour réduire les disparités entre les sexes*, 95 p.

Unités de langage du « Ma'a Mbang » dans l'éducation de la femme chez les Bamilékés au Cameroun.

DOMKAM Berlande Josiane[1], AMOUGOU Martial Patrice[1]

1.Master en Anthropologie Culturelle, Enseignante permanente à l'INJS de Yaoundé, Laboratoire des Sciences Humaines Appliquées aux Activités Physiques et Sportives de l'INJS de Yaoundé, Cameroun, (+237) 670406803 (WhatsApp), domkamjb@gmail.com

2.Maître de Conférences, Enseignant permanent à l'INJS de Yaoundé, Laboratoire des Sciences Humaines Appliquées aux Activités Physiques et Sportives de l'INJS de Yaoundé, Cameroun, Tél : (+237) 677156598 (WhatsApp), amougoupat@yahoo.fr, Unités de langage du « Ma'a Mbang » dans l'éducation de la femme chez les Bamilékés au Cameroun.

Auteur correspondant : E-mail : domkamjb@gmail.com, Tel : (+237) 670406803
Article soumis le 09/06/2026 et accepté le 13/06/2026
Réf : 2COLRS-087

Résumé :
Cet article présente la portée socioéducative du *ma'a mbang,* support pédagogique de différenciation sexuelle transgénérationnel à l'Ouest du Cameroun. Il expose les mécanismes de transmission de la mémoire collective *bamiléké,* à travers les unités de langage de l'univers symbolique de la femme *Bayangam*. Les données collectées à travers la documentation, l'observation et les entretiens, ont été analysées à l'aune du fonctionnalisme, de l'ethnométhodologie et de l'interactionnisme symbolique, auprès de 60 femmes. Les principaux résultats dévoilent que ce jeu est la traduction des éléments de la vie quotidienne de la femme bamiléké.
Mots-clés : Culture, expression corporelle, femme, jeu, unités de langage.

Linguistic units of "Ma'a Mbang" in the education of women among the Bamileke in Cameroon.

Abstract:
This article presents the socio-educational scope of ma'a mbang, a transgenerational pedagogical tool for gender differentiation in western Cameroon. It explores the mechanisms of transmission of Bamileke collective memory through the language units of the Bayangam woman's symbolic universe. Data collected through documentation, observation, and interviews were analyzed using functionalism, ethnomethodology, and symbolic interactionism, with 60 women. The main findings reveal that this game is a translation of elements from the daily life of Bamileke women.
Key words: culture, body expression, woman, play, language units.

Introduction

Lorsqu'on évoque le terme éducation, il est assimilé à l'école du « blanc ». Il résonne en termes de parchemins et surtout de savoirs documentés et savants dans un environnement normalisé, unique lieu où ces acquisitions s'obtiennent. Outre la voix, la langue, l'écriture, la lecture, les moyens non lexicaux s'y déploient pour la transmission des savoir-être, des savoir-faire et savoir-faire-faire. Cette forme de socialisation n'est pas la seule structure garante de l'éducation. C'est pourquoi A. Tiérou (1983, p. 23) déclare que : « tout se retrouve sous tous les cieux sous des formes et à des niveaux différents ». Les autres cadres de transmission du patrimoine matériel et immatériel existent en termes de pratiques corporelles physiques patrimoniales de divers ordres. Elles visent la formation de tout l'homme. Une ingénierie endogène sexuée qui dissimule un savoir muet. C'est pourquoi l'histoire africaine et celle de l'Ouest-Cameroun en particulier est jouée, chantée ou rythmée. A la naissance, le sexe de l'enfant indique le type de formation qui lui offrira la société, pour qu'il puisse assumer pleinement son rôle dans son groupe.

Le corps et l'âme doivent avoir les mêmes soins pour l'équilibre de l'être humain et parvenir au bien. Chaque peuple danse et joue en fonction des motifs distincts et très révélateurs de son mode de vie. L'univers ludique en Afrique est porteur d'une perspective donnée à la lecture commune des sens et l'autre face cachée à laquelle on n'accède que par le biais de l'initiation. Le jeu comme le déclare Bingono Bingono (2019) est à cheval sur deux univers ; l'un visible et l'autre invisible qui, selon le jargon en anthropologie de la communication, s'appellent le phéno-monde et le crypto monde. Pour Mbonji Edjengèleè (1992, p. 168), le jeu est un fait social total, qui forme un langage socioculturel esthétique et sacral. C'est ce qui fait dire à J.M. Ela (1983, p. 99) qu'en Afrique « la parole est tout, aussi bien travaillée que le geste ». Le geste dansé dans le jeu *ma'a mbang* devient un moment où le corps féminin s'efface et la socioculture bamiléké est revisitée et retranscrite.

Le jeu et la danse font partie d'une tradition ludique bien établie en matière corporelle. S.J. Akoa (2019, p. 35) déclare à cet effet que : « Comme la danse, les jeux deviennent traditionnels dès lors qu'ils ont été transmis de générations en générations. Ils se définissent ainsi de manière diachronique. Ainsi, on peut distinguer les jeux traditionnels d'Afrique et les jeux traditionnels universels ».

Les activités physiques et ludiques en Afrique procèdent d'une conception intégrée du monde, articulant les dimensions cosmiques, sociale et anthropologique. E. Bouzid (2019, p. 44), pense à cet effet que : « autant que les danses, les jeux moteurs sont en rapport avec le contexte socio-économique et environnemental ». Aussi, la portée socioéducative du *ma'a mbang,* support pédagogique non acoustique de différenciation sexuelle transgénérationnel et contemporain, ne transparaît pas à première vue. A l'observation, cette expression corporelle retrace l'essence des éléments culturels de la femme, avec pour symbolique en langue *ghomala* chez les bamilékés de l'Ouest-Cameroun *jeter intentionnellement la pluie*. S.J. Akoa (2019, p. 34) dit à ce propos:

> « Elle vise la formation de tout l'homme, c'est-à-dire de l'homme dans toutes ses composantes : physique, intellectuelle, sociale, morale, culturelle, religieuse, philosophique, idéologique, économique, etc. On enseigne à l'enfant à la fois la langue, l'art de conter, les comportements humains à travers les ludèmes, le chant le savoir-vivre, etc ».

Le *ma'a mbang* est joué, chanté et dansé. De l'avis du profane, son mode d'exécution et son aspect mécanique constituent des outils d'éloge ou de dénigrement de ces gestes dansés. C'est pourquoi, n'étant pas étudiés au-delà de leur aspect divertissant, ils sont considérés comme « inutiles, inorganisés et improductifs », lorsqu'on ne les arrime pas au contexte de leur mise en œuvre. (R. Callois,1958). Ces aspects qui ne sont pas exprimés par des mots, sont pourtant joués et dansés, porteurs de conventions implicites, ayant des répercussions multidimensionnelles sur le corps et l'esprit. Les unités discrètes de langage écrites et produites par le corps féminin dans les gestes dansés du « *ma'a mbang* », au-delà de la description de ce corps dansant, symbolisent le fond culturel auquel ils se rattachent et duquel ils puisent tout leur sens. La non prise en compte de cette réalité hypothèque la compréhension de leur message « réel » ou « symbolique ». Autrement dit, ce travail soulève la question de la difficile interprétation du langage du jeu « Ma'a Mbang », au-delà de l'expression corporelle.

Le travail se donne alors pour objectif, de décrypter les unités de langage de l'univers symbolique de la femme *Bayangam à travers* ce jeu patrimonial, pour monter comment se transmettent l'âme et la mémoire collective *bamiléké*. À la lumière des théories du fonctionnalisme, de l'ethnométhodologie et de L'interactionnisme symbolique, ces unités de langage dégagent les dimensions du modèle recherché de la femme Bayangam de l'Ouest-Cameroun.

Outre l'introduction et la conclusion, le travail présente les participants et la méthode, les résultats et leur discussion.

1. Méthodologie

1.1. Lieu d'étude et Participants

Le village Bayangam, notre terrain de recherche, se trouve dans le plateau bamiléké de la région de l'Ouest du Cameroun (Perrois et Notue,1997, p. 30). Il s'étend sur une superficie de 84 km2 et comprend 30 chefferies réparties dans les villages Bayangam, Batoufam et Bandrefam. (CERDOTOLA, 2012, p.112).

Les participants sont des femmes Bayangam, sans distinction d'âge, ayant pratiqué ou pratiquant encore le « *ma'a mbang* ». Ainsi, à la faveur de l'échantillonnage par choix raisonné de type boule de neige, nous avons sélectionné 60 femmes âgés de 6 à 85, dont 18 ont un âge compris entre 6 et 13 ans, 24 âgées de 14 à 35 ans et 18 ayant entre 36 et 85 ans, comme le montre le tableau n° 1 ci-dessous.

Tableau n° 1 : Échantillon de l'étude

Types d'acteur	Catégories	Effectif par catégorie	Sous-effectif par type
Femmes	6-13 ans	18	**60**
	14-35 ans	24	
	36-85 ans	18	
Total		**60**	

Source : Domkam et Amougou (2025)

1.2. Méthodes

L'élaboration de ce travail intègre la collecte des données primaires et secondaires. S'agissant des données primaires, nous avons eu recours à l'observation, des entretiens semi- directifs et des focus groups discussions.

A l'aide d'une grille d'observation, nous nous sommes intéressés aux jeunes filles de l'école publique primaire Konping à Bayangam. Cette observation s'est effectuée dans la cour de l'école pendant les moments de récréation et se poursuivait en dehors de l'école sur les places du village. Les informations collectées étaient retranscrites et complétées par des photos. Les entretiens ont été réalisés avec des individus pris isolément, ou en petits groupes. Elle a permis à partir du vécu des intervenants, d'avoir des renseignements précis. Quant aux femmes du troisième âge, les entretiens leur ont permis de partager l'expérience des jeux de leur enfance, ainsi que les richesses enfouies dans cette expression du corps à la lumière des pratiques d'aujourd'hui.

Pour ce qui est des groupes de discussion, les informateurs ont été répartis en catégories d'âge pour des échanges significatifs en rapport avec les jeux pratiqués hier et aujourd'hui. A cet effet, deux focus group discussion ont été menés : le premier à *Nké* et le second à *Tchala* regroupant des acteurs de toutes catégories socioprofessionnelles de l'univers Bayangam.

Quant aux données secondaires, elles ont été collectées à travers la recherche documentaire, à partir des supports physiques et virtuels. Cette phase s'est étendue de juillet 2024 à mai 2025. Pour ce faire, nous avons à la faveur de notre fiche bibliographique, exploité plusieurs ressources physiques et électroniques, dans diverses institutions publiques et privées, à objet scientifique et culturel telles que l'université de Yaoundé 1, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, l'Institut Français du Cameroun, le Centre de Lecture Publique, la Société Internationale de Linguistique, les Archives Nationales du Cameroun et le Centre National de l'Education. Cette démarche nous a permis d'asseoir la pertinence de ce travail et à le situer dans les préoccupations de linguistiques et anthropologiques.

2. Résultats

Les principaux résultats de cette recherche s'organisent autour de la genèse et du contexte historique de la communauté *Bayangam*, de l'organisation de cette communauté. Ils déclinent par ailleurs, la situation linguistique et les productions artistiques, procède à l'analyse du lexème *ma'a* et s'attarde sur le contexte social et culturel, ainsi que les unités de langage du *ma'a mbang*.

2.1. Organisation sociale et politique Bayangam

Situé dans le département du koung-khi à l'Ouest du Cameroun, le village Bayangam s'étend sur une superficie de 45 km^2 et compte 1.785.285 habitants. Il forme avec les villages Batoufam et Bandrefam, l'arrondissement de Bayangam (L. Perrois et J.P. Notue, 1997 ; CERDOTOLA, 2012). La communauté Bayangam dispose d'une hiérarchie constituée de chefs, de notables et de roturiers. Toutefois l'accès à un rang supérieur reste possible, sous réserve de répondre à un certain nombre d'exigences, notamment matérielles et financières. Les principales activités tournent autour de l'agriculture, l'élevage et le petit commerce (J.M. Essomba et al., 2010).

2.2. Contexte historique de la création de Bayangam

L'ethnonyme *Bayangam* en langue *yogem*, qui se dit *gung a yogem* en langue *ghomala'a*, désigne d'une part, un territoire (royaume *Bayangam*) et d'autre part, une communauté (*pe yogem*), qu'on peut traduire en français par ''gens de *yogem*'' ; ce qui veut dire littéralement, ''ceux qui ont vu les sauterelles''. Suite à une invasion dévastatrice des premiers habitants de ce village par ces insectes, l'appellation antérieure « gaintse » a été remplacée à l'époque coloniale, par le nom *Bayangam*, une déformation de *pəyɔgəm*. (Kuipou Chimba Kom, 1986).

2.3. Situation linguistique et artistique

Le *ghomala'a* et le *nda' nda'* sont les deux langues du département du Koung-khi. Selon le CERDOTOA (2012, p.9), « le *ghomala'a* central comprend des parlers *jo* et *yogam*, tandis que le *nda' nda'* intègre les parlers *twefap* et *denfap* ». A côté de ces langues maternelles, s'ajoutent le français, l'anglais et le *pidgin english*.

2.4. Productions artistiques

L'art reflète d'une part, la stratification de la société Bamiléké et d'autre part, le caractère divin des œuvres. Les arts plastiques et tactilo-musculaires, ainsi que la littérature orale ludique, retracent les repères socio historiques et véhiculent les connaissances artistiques et esthétiques liées au vécu et à l'environnement culturel des acteurs. Les productions artistiques constituent des occasions où se transmettent les valeurs culturelles de cet univers (R. Ngosadjo, 2018 ; J.C. Seznec, 2021). Ce langage symbolique, écrit en signe de vie, appelle des compétences spécifiques pour le décoder. C'est dans la perspective de cette multicanalité, que G. Calbris et L. Polcher (1989), déclarent que :

> On ne peut considérer le langage comme simple moyen de communication qu'on pourrait isoler de la totalité sociale. L'idiome propre à un groupe, ses façons de parler, renvoient à un mode d'être global, à un type de rapport à la vie sociale. La parole et ses usages formant système, ne sont rien d'autre qu'une qualité de la structure sociale. Il en résulte qu'apprendre à parler de telle ou telle façon, constitue un véritable mode de socialisation.

Dans la même veine, R. L. Birdwhistell (1968, p.101) ajoute que « l'expression non verbale c'est le langage du corps ». Selon lui, ce langage de vérité, trahit ce que nous disons avec nos émotions les plus profondes : peurs, inquiétudes et joies, qui sont transmises par les parties du corps. Ainsi, il donne les explications suivantes:

> Le comportement non-verbal symbolise au-delà des significations spécifiques ; il exprime tout un point de vue culturel […] Le signe non-verbal est le symbole de la culture qui le renvoie. Son récepteur, dans une

situation donnée, n'attribuera pas forcement une identique ou similaire à celle de son émetteur ; le récepteur peut n'accorder aucun symbolisme au signe ? En effet, plus le destinataire est proche du code utilisé par le destinateur, plus la quantité d'informations obtenue est grande.

2.5. Comprendre le lexème « MA'A »

La définition et la mise en sens du « ma'a mbang », nous impose d'analyser les structures langagières du ghomala'a dont on se sert pour nommer certaines techniques du corps, ainsi que des actions du quotidien. Dans la langue ghomala'a, /ma'a mbang/ est le lexème par lequel on désigne le jeu d'alternance des saisons. Qu'on dise /wa' a/ ou /ma'a/, ils dérivent d'un même verbe : /në nwa'a/ signifiant « jeter ». Contrairement à l'idée de « lancer » qui se traduit plutôt par /në ma'a/, Ce verbe /Në nwa'a/ porte de le sens de « jeter » quelque chose pour s'en débarrasser. On parle, par exemple de /ne wa' nëna/, //jeter/herbe// pour dire « jeter les ordures ».

Par contre, lorsqu'on dit /në ma'a/ dans le sens de 'jeter', l'intention n'est pas de se débarrasser, mais d'atteindre un objectif précis. Autrement dit, /ma'a/ c'est jeter avec une intention et /nwa'a/ renvoie à se débarrasser d'un objet (Tiokou Ndonko, 1987 ; Domkam, 2023).

2.6. « MA'A MBANG » dans son contexte social et culturel

A la fois collectif et individuel, le *ma'a mbang* est un jeu de pieds d'opposition cyclique, sans contact et sans engins essentiellement féminin. Il signifie littéralement « jeter pluie intentionnellement » et est opérationnalisé par l'alternance des saisons. *Pe so'o pieu wo ma'a mbang* signifie « allons jeter pluie intentionnellement ». Cette expression corporelle est ouverte aux femmes, dont l'âge varie de 6 à 13 ans et remonte aux temps immémoriaux. C'est une activité physique ludique trans-générationnel qui se pratique seulement en journée et en soirée, jamais dans la nuit. Elle a une connotation des formes d'expressions utilitaires et ludiques.

Deux camps de filles se forment face à face, toutes debout pieds à plats. L'un, de plusieurs joueuses disposées en arc de cercle frontal, ou en curviligne, et l'autre d'une seule personne nommée : la meneuse excentrée d'environ 1m 50. Activité de production des formes et de schémas graphiques, le ma'a mbang présente à première vue, une distinction spatiale et une disposition nette entre les actrices (joueuses-meneuse) et un système de scorage mental auto-arbitré. Au rythme des claquements des mains ou d'un chant, le début du jeu est déclenché par un signal de la meneuse et un déplacement pédestre dans le sens des aiguilles d'une montre, mais accompagnés par une vitesse et une intensité d'exécution. Il est question d'attirer l'attention des autres joueuses et particulièrement la première, qui répond par la même poétique gestuelle. Grâce à des schémas graphiques et chorégraphiques, la meneuse conduit la danse. Elle se déplace sur ses avant-pieds par des pas traînés et glissés, de face ou de profil. A l'aide d'un pivot ou d'un quart de tour, elle s'oriente alternativement de la gauche vers la droite ou à reculons par des sursauts avants, arrières, latéraux enchaînés. Par des flexions et des extensions jambe-cuisse, cuisse-tronc, elle interagit avec chaque joueuse. Le duo (meneuse et joueuse) se sert également des postures groupées et tendues de courtes ou longues durées. L'enchaînement des gestes dansés dans le jeu *ma'a mbang* est ponctué par des actions spatiales. Ces habiletés techniques s'exécutent suivant les modalités de continuité et discontinuité avec dissociation des membres inférieurs et supérieurs simultanément ou alternativement, globalement ou partiellement. La direction des appuis de la meneuse indique à qui le tour et que la prochaine joueuse se prépare.

Contrairement à la meneuse, les joueuses ne se déplacent pas, mais exécutent la même chorégraphie sur place jusqu'à ce que son parcours soit stoppé par le point marqué d'une joueuse ainsi, qu'il suit. L'interaction motrice individuelle auto-arbitrée s'achève lorsque la paire dégage simultanément et ramène vers l'avant l'un de ses membres, tendu en oblique bas du même côté, dans la même direction ; et sur le même axe. Conséquence, l'arrêt, des battements des mains et des gestes

dansés, le silence traduit la réussite de la joueuse au détriment de la meneuse, entraînant une pause obligatoire pour exécuter un protocole précis et une inversion des rôles du duo. Il s'agit de l'inversion des rôles du duo et de changement de camp : le jeu s'arrête. Ce point donne le droit à la joueuse de se déplacer, pour changer de camp, et permuter de place. Il est également à noter qu'une fois le point marqué par la meneuse, après interaction avec la dernière joueuse, celle-ci, recommence le jeu dans le sens contraire des aiguilles d'une montre à reculons, en donnant le dos à sa surface d'évolution et aux autres joueuses selon sa compétence défilera de nouveau devant les mêmes joueuses. La joueuse exécute maintenant le rôle de la meneuse directement avec la joueuse placée après la meneuse déchue. Le point est attribué à la meneuse si elle tend une jambe à droite et la joueuse à gauche ou vice versa axe et directions opposées. Cette poétique gestuelle se décline à partir de la nature des appuis manuels et pédestres, de l'organisation de l'espace et du temps, le rapport du corps à l'espace et à la joueuse comme nous le montrent en exemple les photos et le système de scorage ci-dessous (Domkan, 2023).



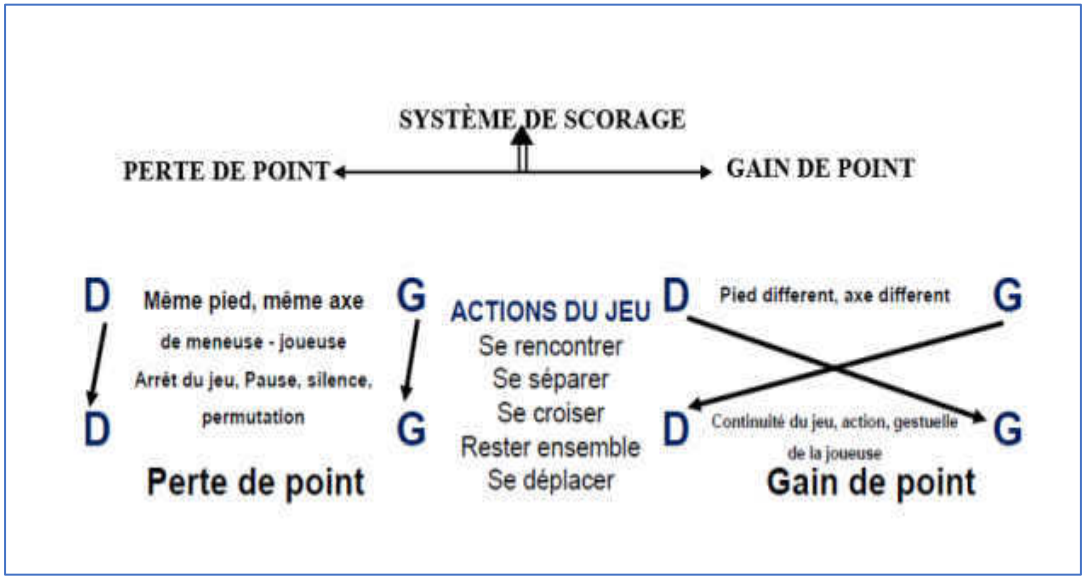
Photo 1 : dispositif spatiale de la meneuse et de la joueuse



Photo 2 : appuis pédestres (meneuse) quittent le sol, corps entier gainé, jambes légèrement décalées



Photo 3 : dissociation et action prospective d'une jambe en oblique bas en réception



Source : Amougou et Domkam (2025)

2.7. Unités de langage du « ma'a mbang » comme synthèse des scènes de vie

L'opérationnalisation des scènes de vies et des activités quotidiennes, ainsi que les conduites types valorisées, à travers des éléments de l'univers symbolique de la femme Bayangam, sont adossées sur la parole autorisée. Les tableaux n°s 2 et 3 ci-dessous en font une présentation non exhaustive.

Tableau n° 2 : Unités de langage de l'univers symbolique de la femme Bayangam

Liquides	Stérilité, fécondité et maternité	Agriculture et art culinaire	Instruments champêtres et forme rotondoïde	Cosmos
Pluie = eau froide	Feu et eau = femme mariée	Billons et sillons	Taro	Terre
Lait maternel	Morceau de bois sec non combustible Commerce sans bénéfices	Espace cultivé	Melon Noisette Noix de palme	
Menstrues	Semer pour ne pas récolter Calebasse contenant de l'eau	Dure, Insensible au feu et à la chaleur	Houe	Soleil
Glaire	Fleurir pour ne pas porter de fruit Deux seins, deux lèvres	Crue et cuit, Tendre, Consommable, Trop molle	Plantoir	Pluie
	L'eau n'a pas séché dans la marmite à mon entrée			
	Mauvaise cuisson effectuée par le mari			

Source : Domkam et Amougou (2025)

Tableau n° 3 : Quelques unités de langage graphique, chromatique, des techniques du corps de l'univers symbolique de la femme Bayangam relatifs au « ma'a mbang »

Directions	Figures et formes	Couleur	Beauté	Pas et gestes	Chiffres
Haut	Losange, ligne, courbe	Rouge	Ronde	Cyclique	Un
Bas	Courbe, croix	Bleue	Cordon ombilical	Trainé	Trois
Gauche	Cône	Jaune	Mets empaquetés	Glissé	Quatre, six
Droite	Forme	blanche		Courbé	Treize

Source : Domkam et Amougou (2025)

Ces tableaux 2 et 3 montrent la variété des éléments de l'univers symbolique de la femme *Bayangam*, ainsi que l'idéologie qui sous-tend leur mise en œuvre. La femme apparaît tantôt comme la fille, la belle-fille, l'épouse, la coépouse, la mère ou encore la belle-mère. Cette organisation fait du matrilignage le pôle affectif de la société qui reste toutefois patrilinéaire. Une enquêtée (63 ans) déclare à cet effet que : « la femme était comme le sel dans la sauce qu'on ne voit pas, mais qui lui donne sa saveur ». Cette société place l'homme et la femme dans une relation de complémentarité et non d'interchangeabilité malgré les mutations sociales.

3. Discussion

3.1. Interactionnisme symbolique et ethnométhodologie des unités de langage des gestes danses du « ma'a mbang »

Les différentes attributs et indicateurs de l'univers symbolique des femmes sont en majorité relatifs au cru et au cuit. Est qualifié de « Crue », l'être féminin célibataire à Bayangam. Le « cru » renvoie à l'inachevé, ce qui reste à parfaire ou à compléter. Il est la traduction de la honte, du vice, de l'inaptitude à la procréation. Dans cet univers, la femme est comparée à un met dont la valeur est appréciée avant ou après être passé par le feu.

Tableau n° 4 : Célibat et cru / mariage et cuit : traits culturels, savoirs-être et savoir-faire chez la femme Bayangam calqués sur le modèle culinaire

Non autorisé	Autorisé
« Crue »	« Cuire »
Célibataire	Mariée
Dehors maison	Dedans maison
Retarder	Produire
Fleurir sans produire	Germer
Absence de feu	Feu +eau
Bois sec non combustible	Bois combustible avec flamme
Non consommable ; dur	Consommable ; tendre

Source : Domkam et Amougou (2025)

La symbolique de la procréation par le verbe /mbi nang / « cuire » avec pour ingrédients l'eau et le feu qui par métaphore, désignent la femme mariée à Bayangam. Le feu est un symbole sexué, traduisant la vie en commun, l'union de l'homme et de la femme. Le feu est ici perçu comme la combinaison du chaud et du sec, de l'humide et du froid. Ces différentes constructions induisent la diversité des êtres qu'il anime. P. Abouna (2017, p.10) dit à ce propos que : « bien conduit, dompté, il assure la reproduction, donne des forces nouvelles, il rajeunit […] ; il anéantit tout ce qui est mauvais, néfaste ».

La femme célibataire, qualifiée de crue et de sèche, sera cuite et humectée par l'eau et le feu. Son changement d'état et de statut induira sa transformation du « cru » au « cuit »; du célibat au mariage, de l'anonymat au connu, à ce qui est respectable.

3.2. Philosophie, « école » développées par le « ma'a mbang ».

Le ma'a mbang exprime une philosophie qui relie la femme à la terre et son travail. Il s'agit d'une fusion entre l'être humain, le monde terrestre et l'invisible. La danse du corps raconte la prépondérance des saisons, la fécondité humaine et végétale, toutes les qualités nécessaires pour une vie harmonieuse. Il s'agit d'une forme d'éducation de base, qui cible des filles dont l'âge se situe entre 6 et 13 ans. Cet âge défini le cycle 1, d'initiation à la vie maritale pour les femmes.

3.3. Elément principal dans le jeu « MA'A MBANG » : la pluie synonyme d'eau froide

Les unités de langage dans le ma'a mbang traduisent des principes et des normes de cette société. C'est ainsi que la pluie revêt une symbolique forte, de l'ordre du sacré. L. Kamga, (2015, p.111-112) parlant de l'eau, déclare :

> Les Bamiléké entretiennent avec l'eau un rapport ambivalent. L'eau courante symbolise la vie, la paix, la fertilité, l'amitié et l'amour, pour autant qu'elle reste froide. L'eau chaude […] inspire la plus grande peur. Les « MKAMSI », en raison de la relation directe qu'ils entretiennent avec les divinités, réussissent pourtant à utiliser l'eau des cascades, des rivières et des lacs pour combattre la maladie. A l'inverse, dans une

affaire civile ou pénale, le prévenu accusé à tort, clamera son innocence en ces mots : ''je ne connais que l'eau froide et j'ignore l'eau chaude ''. En d'autres termes, je ne participe qu'aux actions constructives nécessaires à la paix, à la vie, au développement de l'individu et de la communauté.

L'eau, symbole de la vie, est synonyme de vitalité alimentaire chez les individus et les groupes. Elle est l'image de lien affectif entre les entités et le symbole de la procréation. C'est pourquoi en cas de rupture du lien affectif entre des acteurs, les *bayangam* font usage de cette formule : « il y a longtemps que ne m'abreuve plus à l'eau de tel… ». Par ailleurs, pour parler de l'acte sexuel, ils disent */në mat' nsë/* qui veut dire « lancer l'eau », procréer, en d'autres termes, jeter intentionnellement l'eau (E. Copet-Rougier, 1985). Comme le souligne F. Bebey (1973, p.17) : « la pluie, réalité féminine, naît de l'accouplement. La pluie est un instrument au service presque exclusif des femmes dont elle devient une complice fidèle. Facétieuse [...] pour favoriser l'exigence d'intimité des femmes ».

Pendant la danse, les joueuses représentent les sillons, la houe, la surface de terre à cultiver, tandis que la meneuse est assimilée au plantoir et à la direction de travail. Les gestes dansés sont évocateurs des quatre points cardinaux, correspondant à l'itinéraire emprunté par la pluie. Les différentes formations et les évolutions induites, les sons et rythmes constituent des mécanismes de lecture de la société *Bayangam*. Grangeret Owona (1997, p.277) n'affirme-t-il pas que : « à l'image de l'ensemble des outils utilisés en Afrique leur utilisation normale se fait selon un geste ''lancé'' fort différent du geste ''poussée'' qui correspond à l'utilisation de la bêche ou du strident en occident » ?

La vie et l'évolution des cultures est scandée par les claquements des mains des danseuses. Cette intensité induite par l'intensification du rythme et la mise en commun des voix, constituent le soutien nécessaire à l'effort d'achever le travail champêtre dans toutes les phases du processus, incluant des pauses.

3.4. Eléments accompagnateurs dans le jeu « ma'a mbang »

Dans le *ma'a mbang,* plusieurs éléments sont relatifs au cosmos, aux instruments champêtres, aux directions, axes, gestes et formes. Ils complètent et donnent sens au jeu. Il s'agit entre autres de la terre, de la houe, du plantoir, des jambes gauche et droite, des battements de mains, des arrêts, des silences, des flexions et extensions, des sauts, des axes haut-bas, oblique haut, oblique bas, directions avant-arrière, gauche-droite, losanges. Le tableau ci-dessous en donne une illustration.

Tableau n° 5 : Eléments accompagnateurs dans le jeu *ma'a mbang*

jeté linéaire de la même jambe, même axe, même direction, meneuse joueuse	Jeté opposé des différentes jambes, meneuse joueuse, axe et direction différente
↙ = Jambe jetée en oblique bas de la meneuse et de la joueuse	
G = Pied gauche, saison pluvieuse, femme, parole humide, tendre	D = Pied droit, saison sèche, homme, parole sèche, dur, fort
GG ou DD = Homosexualité ; pas de successeur, mort, désanimé, contre-production, sanction, déséquilibre des hormones, difficulté, obstacle, obstruction des voies de reproduction, interruption, handicap	DG = Joueuse (houe + billon) ou meneuse (plantoir + billon), hétérosexualité, procréation, bourgeons, fécondité , victoire, descendance, germination en haut et en bas , accouchement, récolte, alternance des saisons, activité, vie, action, entente, même bouche, fait avancer, ne bloque pas
Les outils des travaux champêtres sont symbolisés par la joueuse houe et la meneuse plantoir. L'action du plantoir reproduit le processus de fécondation par son trajet haut-bas, la femme est couchée à l'horizontal et le plantoir la féconde à la vertical	

Outil champêtre pour cultiver et récolter = Joueuse = houe
Outil champêtre pour planter et récolter = Meneuse = plantoir
Forme de la houe (rotondoide) = aine de la femme , grand et petit fessier
Forme phallique du plantoir= Sexe viril de l'homme qui engrosse la terre, tenue en main pour dire que c'est la femme qui tient l'homme dans cette socioculture

Source : Domkam et Amougou (2025)

Le produit du croisement entre l'homme et la femme, représentés respectivement par le pied droit et le pied gauche est symboliquement la naissance des bourgeons et des plantes. Les gestes dansés de la paire (meneuse-joueuse) miment les deux techniques d'écobuage en vue du billonnage. L'équilibre du PH de la terre en dépend TOUKAM (2008).

La mauvaise saison, les temps difficiles ou l'accouchement difficile sont matérialisés par le lancer identique linéaire du même membre inférieur meneuse-joueuse. À l'opposé, la réussite, l'abondance ou même la naissance sont symbolisées par le jeter opposé des membres inférieurs différents et l'accompagnement des battements de mains.

3.5. Puberté (13 ans) et cessation du jeu « ma'a mbang » chez la femme Bayangam.

La stature féminine opère sa deuxième transformation dès l'âge de 11ans. A partir de 13 ans, les femmes *Bayangam* arrêtent de jouer au *ma'a mbang*. Dans cette socioculture le chiffre 4 qui est l'addition de 1 et 3, représente les deux seins et les deux grandes lèvres inférieures, qui sont les symboles de l'intimité de la femme. Les seins sont le symbole par excellence de la fertilité et de la marche vers « l'intérieur de la maison où elle va bientôt cuire ». Cette phase déclenche automatiquement pour la majorité, les liquides menstruels. Elles sont exclues du sacré par ce que considérées comme impures.

Il serait alors indélicat voire inapproprié, de mélanger l'eau contenue dans l'assiette de la pluie, et considérée comme l'élément principal pour la fécondation de la terre dans le jeu « *ma'a mbang* », avec le sang. C'est pourquoi l'être féminin ne joue plus au « *ma'a mbang* » à 13 ans ; elle abandonne entièrement. Le respect des normes et des conduites valorisées conduit à cette auto élimination qui débouche naturellement sur la gestion symbolique des rôles et des statuts que la femme occupe à cet âge.

Ainsi, le registre féminin qui s'adosse essentiellement sur la nourriture et le vocable maison, englobe désormais un ensemble de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire. La jeune femme ayant alors appris à préparer et à cultiver, peut maintenant accéder au *méto'o*, le cycle de la procréation.

Conclusion

Cet article est une contribution à la compréhension du langage non verbal, véhiculé par le *ma'a mbang*, un instrument de promotion de l'éducation et des valeurs culturelles de la communauté Bayangam au Cameroun. Il ouvre par ailleurs, des perspectives en termes non seulement de pérennisation de cette pratique physique et artistique, mais aussi et surtout en termes de diffusion de son langage codé et de sa transcription pour une insertion harmonieuse dans la géoculture.

L'objectif visé par cette proposition était de monter la portée socioéducative du *ma'a mbang*. Au terme d'une enquête menée auprès des femmes *Bayangam*, des instrumentistes et hommes de culture, à la lumière d'un cadre théorique fondé sur le fonctionnalisme, l'ethnométhodologie et l'interactionnisme symbolique, les principaux résultats discutés laissent apparaître une richesse impressionnante dans la symbolique de ce jeu, en rapport avec le quotidien de cette communauté et le cosmos.

Ainsi, cette pratique corporelle favorise pour ses actrices, le développement des opérations intellectuelles, une certaine visualisation du travail à travers une activité de conception et de planification. Les différentes ressources physiologiques, anatomiques, cognitives, émotionnelles, cognitives mobilisées, permettent de s'intégrer socialement. Au-delà de la dimension managériale et sociale, le *ma'a mbang* contribue chez la femme au développement de la coordination optico-motrice, de la maitrise de son rôle et de la mobilisation des ressources cognitives et socio-affectives nécessaires à l'action.

En effet, selon les entretiens, ces gestes dansés développent l'attention, la concentration, la vigilance, la coordination oculomotrice, le renforcement des muscles et développent la capacité aérobie. L'on retient également que l'accent dans ce jeu n'est pas porté sur la répétition d'un geste, mais l'ajustement sémiotique, encourageant une stratégie de préaction en prise directe sur les signaux comportementaux. En induisant une conscience collective favorable à la reproduction des normes sociales, le *ma'a mbang* se positionne comme une formule de contrôle qui favorise la solidarité. Il s'agit en définitive d'un cadre réglementaire, un ensemble de normes définies et implémentées ensemble par les membres de la société Bamiléké.

Références bibliographiques

Akoa Sébastien Junior, 2019, « axiologie africaine à travers les jeux traditionnels » : p. 33-37, in J. Tabi Manga (Dir), *Actes du Colloque Scientifique International d'inauguration du Centre africain d'études olympiques* (CAEO), Yaoundé, Efrédit.

Bebey Francis, 1973, *Le fils d'Agatha Moudio*, Yaoundé, Clé.

Birdwhistell Ray L., Lacoste Michèle, 1968, « l'Analyse kinésique ». in langages, 3e année, n°10, Pratiques et langages gestuels, 101-106. DOI : https://doi.org/www.persée.fr

Bouzid Ezzeddine, 2019, « Les jeux sportifs traditionnels : enjeux de la renaissance internationale et de l'ouverture au monde.p. 82-85, in J. Tabi Manga (Dir), Actes du *Colloque Scientifique International d'inauguration du Centre africain d'études olympiques* (CAEO), Yaoundé, Efrédit.

Calbris Geneviève, Porcher Louis, 1989, Gestes et communication, Paris, CRDIF-Hatier,223 p.

Callois Roger,1958, Les jeux et les hommes, Paris, Gallimard,308 p.

CERDOTOLA, 2012, Actes du colloque international Musique (s) traditionnelle (s) d'Afrique. Lien entre générations, Yaoundé, Editions du Cerdotola, mars.169 p.

Chimba Kom, 1986, *La chefferie Bayangam. De l'origine à nos jours*, Yaoundé, CEPER.176 p.

Copet-Rougier Elisabeth, 1985, « Contrôle masculin, exclusivité féminine dans une société patrilinéaire », p. 153-216, in *Femmes du Cameroun, Mères pacifiques et femmes rebelles*, KARTHALA ORSTOM.153-180 p.

Domkam Josiane Berlande, 2023, *Gestes dansés et enculturaltion de la femme bayangam de l'ouest-Cameroun : cas Du //ma'a banŋ //, //məto'o// et du //gwa//. Contribution à une anthropologie Sémiologique*. Mémoire de Master. Université de Yaoundé 1. Juillet, 229 p.

Ela Jean-Marc, 1983, La ville en Afrique noire, Paris, Editions Karthala (Collection Les Afrique),219 p.

Essomba Jean -Marie et al., 2010, « Migrations et pratiques culinaires : Avenir de la cuisine endogène et santé des populations en milieu urbain au Cameroun ». *Hommes & Migrations*, 1283(1), 136-149 p.

Grangeret Owona Isabelle, 1997, L'agriculture bamiléké à travers sa gestion de la fertilité agronomique, Thèse de Doctorat en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique, non publiée, Gembloux, Université de Gembloux, 668 p.

Kamga Léon, 2015, *LA'AKAM ou le Carnet d'initiation au savoir-être et au savoir-vivre BAMILEKE*, Niamey, Les Editions du Sahel,336 p.

Mbonji Edjenguélé, 1992, Le jeu dans l'univers culturel camerounais : contribution à une analyse des pratiques ludiques traditionnelles comme exercices initiatiques, Thèse de Doctorat d'Etat d'Anthropologie, non publié, Paris, Université de Paris 7, 837 p.

Ngosadjo Eyigla Ruth, 2019, *La danse BISIMA, expression Artistique et rituel thérapeutique chez les Bakoko : contribution à l'anthropologie culturelle*. Mémoire de Master, non publié, Yaoundé, Université de Yaoundé 1, 161 p.

Perrois Louis et Notue Jean- Paul, 1997, *Rois et Sculptures de l'Ouest-Cameroun : la panthère et La mygale*, Montpellier, Éditions de l'Orstom,388 p.

Seznec Jean-christophe, 2021, *La signification du geste dansé*, blog du 13 janvier, publié à 04:20 docteur-seznec.over-blog.com

Tiérou Alphonse, 1983, *La danse c'est la vie*, Paris, Maisonneuve et Larose,142 p.

Tiokou Ndonko, 1987, *Représentations culturelles de l'épilepsie chez les bamilékés : le cas de MAHAM*. Mémoire de Maitrise en Anthropologie, non publié, Yaoundé, Université de Yaoundé I, septembre,80 p.

Toukam Dieudonné, 2008, *Parlons bamiléké : langue et culture de Bafoussam*, Yaoundé, Editions L'Harmattan, collection « parlons »,256 p.

Le rôle de la femme dans l'éducation comme moteur du bien-être familial et social en Afrique

Dounougnandjemin YEO[1], Zélé Jémima COULIBALY[2]

1.Université Alassane Ouattara Bouaké, dounouyeo@gmail.com
2.Université Alassane Ouattara Bouaké, jemimacoulibaly@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : dounouyeo@gmail.com, Tel : +2250758163320
Article soumis le 14/06/2026 et accepté le 28/06/2026
Réf : 2COLRS-121

Résumé :
À l'ère de la mondialisation, la société africaine dans son ensemble peine à trouver l'équilibre au niveau de l'éducation, car elle est tiraillée entre tradition et modernité. Aussi la femme qui s'occupait exclusivement de l'éducation est-elle confrontée au dilemme des nouvelles exigences du monde qui la contraignent à concilier vie professionnelle et responsabilité familiale. Face à la complexité de cette situation, cet article met l'accent sur le rôle primordial de la femme africaine dans l'éducation. Nous voulons à travers ce travail la présenter, non pas en tant qu'exécutante du rôle domestique auquel la société l'a réduite, mais en tant que force qui façonne l'identité de l'Homme dans un monde africain vacillant entre tradition et modernité. En d'autres termes, l'éducation dispensée par elle au sein du foyer se situe à deux niveaux dont le premier est de préserver notre identité africaine à travers la tradition ; et le second est d'éduquer en prenant en compte les exigences du monde contemporain. Pour ce faire, les méthodes analytique et socio-historique vont aider à clarifier cette pensée. À terme, ce travail montre que la femme africaine constitue le moteur de l'éducation au sein de la cellule familiale et dans la société en pleine mutation.
Mots-clés : Éducation – Femme africaine – Modernité – Tradition – Responsabilité familiale

The Role of Women in Education as a Driver of Family and Social Well-being in Africa

Abstract:
In the era of globalization, African society as a whole struggles to achieve balance in the field of education, as it is torn between tradition and modernity. Likewise, women who traditionally bore primary responsibility for education are now confronted with the dilemma posed by new global demands. They are required to reconcile professional life with family responsibilities. This article highlights the central role of African women in education. Through this work, we seek to present African women not merely as executors of domestic roles to which society has often confined them, but as a formative force that shapes human identity within an African context caught between tradition and modernity. What we emphasize is that women are the custodians of ancestral heritage while also responding to the demands of globalization. In other words, the education provided by women within the household operates on two levels: first, preserving African identity through tradition; and second, educating in a way that takes into account the requirements of the contemporary world. To this end, analytical and socio-historical methods are employed to clarify and substantiate our argument.
Keywords: *Education – African Women – Modernity – Tradition – Family Responsibility*

Introduction

> L'éducation se définit comme l'influence exercée par les adultes sur les jeunes générations en préparation de la vie sociale. Son but est de cultiver et stimuler chez l'enfant les dispositions physiques, intellectuelles et morales requise tant par la société politique dans son ensemble que par l'environnement spécifique auquel il est destiné (É. Durkheim, 2013, p.51).

Pour Durkheim l'éducation est une sorte de transmission asymétrique dans laquelle les anciens apprennent aux plus jeunes les valeurs culturelles de sorte à préserver l'identité culturelle. Il fait de l'éducation un instrument privilégié de la socialisation et de la pérennité des nations. Aujourd'hui, face aux mutations sociales contemporaines, l'Afrique se trouve à la croisée des chemins vacillant entre tradition et l'impératif de modernité. Comme le souligne F. E. Boulaga (1977, p.22), « l'homme africain

contemporain évolue dans un contexte où les modèles traditionnels d'humanité paraissent fragilisés par les exigences imposées par la mondialisation ». La femme africaine se trouve au cœur de ce vacillement intergénérationnel car elle a toujours joué un rôle domestique et éducatif. Avec la pression constante des exigences professionnelles, la femme africaine fait face à un dilemme ontologique : celui de se construire une carrière professionnelle et d'assumer sa responsabilité traditionnelle éducative. Partant de cette tension entre carrière professionnelle et responsabilité éducative, comment la femme africaine peut-elle concilier les nouvelles exigences du monde professionnel avec sa responsabilité historique au sein de la cellule familiale ? En d'autres termes, par quels mécanismes la femme africaine pourrait-elle harmoniser son rôle domestique avec sa carrière professionnelle sans perdre de vue sa mission éducative ? L'objectif de cette réflexion est de démontrer que la femme n'est pas une simple actrice de la vie domestique, mais la force qui façonne l'identité de l'homme nouveau. Elle préserve l'héritage socioculturel tout en dotant les nouvelles générations des outils intellectuels. Pour étayer cette réflexion, nous adoptons une double approche : par la méthode analytique, nous déconstruirons les rapports de force entre tradition et modernité, tandis que la méthode socio-historique nous permettra de situer l'évolution du rôle de la femme dans la société africaine. Par ce travail, nous voulons redéfinir la femme comme moteur de l'éducation, proposant ainsi un nouveau schème dans lequel la vie professionnelle devient un levier pour une éducation plus complète

1. Le foyer africain traditionnel et l'engagement de la femme dans l'éducation

Ici, nous montrerons que la femme est, avant tout, la mémoire vivante chargée de transmettre les codes éthiques et la sagesse des ancêtres aux jeunes générations. Ce rôle influence sa gestion quotidienne. La femme africaine, par l'organisation de son foyer et la régulation des interactions familiales, transforme chaque action en un geste pédagogique. La gestion des ressources et le soin apporté aux liens de famille forgent le caractère de l'enfant ainsi que la stabilité de la cellule familiale, socle indispensable à la résilience de la communauté tout entière.

1.1. La femme, garante des valeurs socioculturelles

L'éducation traditionnelle africaine est loin d'être une simple accumulation de connaissances. Autrement dit, l'éducation traditionnelle est une initiation aux mystères de la vie, de la nature et de la communauté. Ainsi, les femmes, par le conte, le chant et la langue maternelle, etc., transmettent à l'enfant le patrimoine immatériel qui définit l'être-au-monde de l'individu. Comme le souligne A. Hampâté Bâ, (1972, p.54), « La mère en Afrique, est la première et la principale instance éducative. C'est elle qui, par les berceuses, les contes et les proverbes, elle initie l'enfant à l'univers symbolique de sa culture et assure la transmission des valeurs ancêtres ». C'est dire que sans la femme il n'y a pas d'éducation possible car sa fonction maternelle lui confère la qualité d'éducatrice.

La femme dans la société traditionnelle africaine veille à la préservation de l'intégrité sociale. En effet, la femme occupe une place de boussole éthique surtout dans les sociétés matrilinéaires et matriarcales. La valeur morale et l'honneur du lignage sont le résultat de l'éducation dispensée par la mère. Ainsi, « L'importance de la femme dans la vie sociale africaine ne se réduit pas à la fécondité, mais surtout à sa fonction de gardienne de la tradition et des mœurs, contribuant à la continuité de l'identité nationale face aux agressions extérieures » (C. A. Diop, 1982, p.147). La valeur de la femme se résume à sa fonction de préservation de la tradition. Elle inculque à l'enfant le respect du sacré et les valeurs éthiques de la communauté.

La femme africaine assure la continuité de l'humanité par l'acte de la maternité. Le rôle primordial qui confère de la valeur et une place importante à la femme dans la société africaine est celui de la maternité. Loin d'être perçue comme une forme d'aliénation, la procréation est au contraire ce qui garantit l'accomplissement de la femme africaine. La culture traditionnelle sénoufo, par exemple, exalte la femme et l'élève au rang de déesse, de mère de l'univers, un être sacré et particulier qui

mérite respect et considération. Dans le mythe de la création sénoufo, tout comme « dans certains cycles de la création, une figure féminine se voit même chargée de la conception et de la planification du monde ». (B. Holas, 1974, p.17). C'est dire que la femme ne se contente pas de donner la vie ; mais possède la sagesse. Elle incarne la fusion entre pouvoir cosmique et tendresse maternelle, faisant d'elle le pivot central de la vie quotidienne et spirituelle. La fertilité du sol est parfois rattachée à la femme dans certaines communautés africaine. Par exemple, chez les Sénoufo, peuple agricole, la fertilité du sol est rattachée à la divinité féminine, fortement représentée dans la statuaire sénoufo (la katiéléo, la vieille-mère). C'est elle, dans la cosmogonie sénoufo, qui organise la vie sociale ; c'est pourquoi elle est au cœur même de la société initiatique masculine sénoufo (le Poro).

1.2. La femme dans la gestion du quotidien familial

La gestion du quotidien est essentielle dans la cellule familiale où la femme a l'obligation morale d'être la première instance de socialisation. Par ses tâches domestiques telles que le repas ou la toilette, etc., elle inculque les valeurs de solidarité et de hiérarchie qui fondent la société. C'est elle qui apprend tout (langage, valeurs sociales et morales, savoir-faire, etc.) à l'enfant dès son plus jeune âge. Dans cette perspective « La femme est la cellule souche de la famille » (T. Boni, 2011, p.92). Elle n'est pas un simple membre du foyer, mais la condition de possibilité du foyer lui-même. Sans la femme, la structure familiale manquerait de sa capacité de croissance, de sa mémoire identitaire. En d'autres termes, la femme est celle qui conserve les valeurs identitaires du peuple qu'elle transmet aux jeunes générations. La femme assure la coordination des tâches domestiques et l'organisation des activités familiales. Elle est la première à se lever avant le lever du soleil pour entretenir l'intérieur et l'extérieur du domaine familial et préparer, au quotidien, chaque repas essentiel à la famille.

La femme africaine est celle qui assure la sécurité alimentaire ainsi que la gestion de la survie familiale. Elle transforme les ressources brutes en subsistance. Par son sens élevé de la gestion, la femme assure à la famille les ressources alimentaires. Parfois, ses activités secondaires (commerce, agriculture, artisanat, poterie, etc.) servent à assurer le bien-être de la famille. Ainsi, au-delà de la simple gestion des ressources mises à sa disposition, la femme contribue matériellement et financièrement à la survie de la cellule familiale. Nous comprenons que, malgré ses multiples occupations et obligations familiales, la femme africaine ne se limite pas à l'accomplissement des tâches domestiques : elle apporte aussi un soutien vital au bien-être de la famille. Ajoutons que la gestion des semences est assurée par la femme, qui conserve les semences de la récolte jusqu'à la prochaine saison de semis. En Côte d'Ivoire, « les femmes gouro, réputées pour leur courage et leur sens des affaires, ne rechignent pas à la tâche en termes d'agriculture et de commerce. Elles représentent environ 60% des acteurs dans le milieu des produits vivriers » (A. Yatabary, 2018, p. 51).

Aussi, elle régule les tensions, apaise les conflits familiaux en maintenant l'harmonie entre les membres de la famille. En ce sens A. Hampâté Bâ (1980, p.68) parlant de la femme soutient qu'« elle est le ciment affectif de la demeure ». Autrement dit, c'est par cette tâche subtile que la cellule familiale demeure inébranlable malgré les pressions économiques et sociales. La femme est actrice de cohésion sociale, voire de cohésion affective, parce qu'elle joue parfois le rôle de médiatrice dans les conflits entre les membres de la famille pour maintenir la paix et l'harmonie familiale. Elle gère les émotions de chaque membre de la famille, veille au renforcement des relations familiales. Une famille exemplaire est le résultat du travail quotidien de la femme, qui s'est donnée corps et âme pour construire une vie de famille. Par la résilience, elle empêche le chaos dans le foyer. La cohésion sociale, la paix familiale et communautaire sont la preuve de la gestion diplomatique de la femme.

En somme, la femme africaine est l'être indispensable à la construction d'un foyer et d'une communauté humaine ; elle est le pilier essentiel qui maintient le foyer. À elle seule appartiennent différentes responsabilités familiales, telles que la gestion domestique, économique, éducative et

sociale. La vie quotidienne de la femme traditionnelle est empreinte de valeurs sociales car elle est courageuse, vaillante, battante, entreprenante. Malgré la multiplicité de ses responsabilités, elle demeure digne, assumant avec succès chacune d'elles. Elle est le premier modèle incarnant la résilience, le respect et la sagesse.

2. Défis et mutation de l'éducation à l'ère de la mondialisation

2.1. L'impact accru du patriarcat dans nos sociétés africaines

Le patriarcat, qui accorde l'autorité principale à l'homme, doit être revu afin de ne pas focaliser l'éducation sur la femme seule. Le système capitaliste crée les conditions d'une scission sociale et professionnelle entre femmes et hommes en Afrique, pour son propre développement. Il contribue considérablement à la réification de la femme africaine. Certes, jadis, les sociétés africaines n'accordaient pas un pouvoir absolu aux femmes dans la gestion des empires ou des royaumes. Un tel pouvoir n'est pas nécessairement à revendiquer dans la restauration de l'image de la femme au sein des sociétés contemporaines. Cependant, son avis est sollicité quant à la gestion de l'administration des affaires courantes dans les royaumes, les villages, les familles et d'autres cadres sociaux. Engels soutient que l'histoire de la femme relève de l'histoire des techniques. Avec l'apparition des techniques dans l'industrie, la femme est exclue de la production sociale. Engels récuse la définition donnée à la famille. La famille n'est pas le lieu de sentiments, mais elle tire son origine du mot *famulus* qui signifie « esclave domestique, serviteur » ; et la famille désigne l'ensemble des esclaves qui appartiennent à un homme (F. Engels, 1884, p. 66). C'est ce qui donnera naissance à la propriété privée. Car l'homme, s'érigeant en propriétaire des terres, se constitue également comme propriétaire de la femme. C'est la grande défaite du sexe féminin ; pourtant, la femme est contrainte de vivre sous le joug de la société des hommes.

Désormais, la femme doit vivre sous la tutelle de l'homme : elle doit se plier à ses désirs et satisfaire ses appétits sexuels. La propriété privée advient dans une période qui consacre le plein bouleversement du système matriarcal en vigueur. Ce système fut remplacé par le patriarcat, qui occasionna la perte du prestige de la femme. Engels le dit clairement : « Le renversement du droit maternel fut la grande défaite historique du sexe féminin » (F. Engels, 1884, p. 65). Il ne fait l'ombre d'aucun doute que le passage du matriarcat au patriarcat a occasionné la subordination des femmes aux tâches domestiques, y compris l'éducation des enfants. Dans une telle famille, qui se veut patriarcale, la femme n'a plus assez d'importance, elle s'assimile aux propriétés de l'homme, et celui-ci lui confie un rôle dont l'exécution la maintient dans la sphère purement familiale.

Dans ce cas, elle n'a qu'un rôle secondaire. Exclue de la production, elle est écartée, à l'ère de l'industrialisation, du champ économique ; l'homme devient alors le seul détenteur de l'économie. À cet effet, il décide de tout, car la femme est « écartée de la participation à la production sociale » (F. Engels, 1884, p. 82). Cette idée sera reprise par S. D. Beauvoir (1949, p. 84) « C'est l'apparition de la famille patriarcale fondée sur la propriété privée. Dans ce cadre, l'homme exerce une autorité souveraine sanctionnée notamment par des comportements sexuels arbitraire (…) l'oppression qu'elle subit est la conséquence de son oppression économique. »

En effet, le patriarcat renvoie à une forme d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes, à l'exclusion des femmes. Ce type de domination s'étend de génération en génération et n'est profitable que pour les hommes. C. Ockrent (2006, p. 879), également, ne dit pas autre chose à propos de la condition de la femme : « Le patriarcat est ce système où le pouvoir politique, économique, religieux et au sein de la famille est détenu par les hommes ».

2.2. Exigence professionnelle et responsabilité familiale

Les penseuses africaines contemporaines, à l'image de Fatou Sow et de Chimamanda Ngozi Adichie, offrent des perspectives critiques et des visions d'avenir, soulignant la nécessité d'une égalité des sexes authentique, dépassant les barrières actuelles, pour permettre l'épanouissement total des femmes en Afrique. C'est dans ce contexte que la chercheuse sénégalaise affirmait :

> Aucune révolution culturelle, aucun retour aux sources ou à l'authenticité ethnique, religieuse ou nationale revendiqués par les groupes qui s'en réclament ne sauraient légitimer la persistance, imprégnée d'idéalisation, des valeurs dites traditionnelles ou ancestrales, porteuses de graves discriminations et d'inégalités. C'est un immense défi pour les femmes qui ont entériné culturellement et religieusement le discours patriarcal ou celui de la domination masculine, de les remettre en question. (F. Sow, 2023).

Elle met en avant l'importance cruciale d'un changement profond dans la société, fondé sur l'éducation, la sensibilisation et l'action collective, afin de créer un environnement propice à l'épanouissement des femmes sur tous les plans.

La valorisation du travail des femmes passe aussi par leur accès à l'éducation. Le cas français offre, à cet égard, un exemple révélateur de cette lutte plus large : entre les deux guerres mondiales, les femmes accèdent à l'enseignement supérieur et peuvent enfin s'inscrire à l'université, sans l'autorisation de leur père ou de leur mari. Toutefois, c'est seulement en 1965 en France que la loi leur accorde le droit d'exercer une profession sans l'autorisation de leur mari.

Cette avancée s'inscrit dans la lutte que mènent les femmes dans les années 1960-1970 contre les inégalités et les discriminations dont elles sont victimes. Cette vague féministe pousse les gouvernements à adopter des lois établissant des principes d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine professionnel. Il s'agit, entre autres, de la loi sur l'égalité des salaires entre hommes et femmes de 1972, de la loi sur la non-discrimination à l'embauche de 1975, où l'obtention d'un emploi ne doit pas dépendre du sexe, ni de l'origine ou de la couleur de peau de la personne, ou encore de la loi sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Ces lois n'ont pourtant pas comblé tous les retards. Les femmes sont encore loin de bénéficier des mêmes avantages professionnels que les hommes. Selon l'OIT (Organisation Internationale du Travail), en Afrique, le taux de chômage féminin est plus élevé que celui des hommes.

Dans la majorité des cas, ce sont les femmes qui renoncent à leur carrière pour s'occuper de leurs enfants. Toutes les inégalités entre hommes et femmes, qui persistent dans les pays industrialisés, sont encore plus importantes dans les pays en développement. Le salaire féminin moyen représente à peine la moitié du salaire masculin moyen. Les femmes sont proportionnellement plus touchées que les hommes par le chômage. 70 % des personnes pauvres de la planète sont des femmes. Selon un rapport de l'Observatoire des inégalités publié en 2014, sur les 860 millions d'adultes analphabètes dans le monde, les deux tiers sont des femmes. Le droit au travail des femmes passe donc aussi par le droit à l'éducation.

Toutefois, les inégalités professionnelles entre hommes et femmes persistent encore de nos jours. Par ailleurs, la situation des femmes au travail diffère beaucoup d'une région à l'autre du globe, en fonction du niveau de développement des pays, mais aussi des mentalités. Il est question, à ce niveau, de traiter des inégalités entre l'homme et la femme sous l'angle de la psychanalyse, à travers les idées avancées par Freud, qui fait une analyse de la sexualité des deux sexes depuis leur enfance. « Quand la petite fille remarque qu'il lui manque quelque chose que possède son frère, dit Freud, elle se sent victime d'une injustice. Elle est frustrée. Elle est secrètement jalouse » (M. Choisy, 1970, p. 61). Cette absence, ce manque, s'il n'est pas comblé, installe une injustice.

3. Perspectives d'un nouveau leadership éducatif

3.1. Autonomisation financière de la femme comme gage d'une éducation de qualité

Des initiatives visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin ont émergé, offrant aux femmes un accès accru aux ressources, à la formation et aux réseaux d'affaires.

Ces évolutions démontrent que les femmes africaines ne sont plus simplement cantonnées à des rôles domestiques, mais sont au cœur du développement de certains secteurs clés de la production. Leur contribution prend en compte la production économique et a des répercussions sociales plus larges, c'est-à-dire la transformation des normes de genre et la redéfinition des perceptions sociales de la place des femmes dans la société. Cependant, il est important de souligner que des défis subsistent, en termes d'accès équitable aux opportunités économiques, de lutte contre les discriminations de genre persistantes et de conciliation entre les responsabilités professionnelles et familiales.

Cela met en lumière l'évolution des rôles des femmes dans la production contribuant à remodeler la dynamique sociale et économique de l'Afrique. Nous pouvons nous appuyer sur Karl Marx pour montrer l'implication de la femme dans la production. Car cette production lui permet d'être financièrement indépendante. S'inscrivant dans le sens de Marx, Simone de Beauvoir reconnaît également que le travail peut être une voie d'émancipation pour les femmes, en leur permettant de gagner en autonomie et en indépendance financière, car « travailler libère la femme de la dépendance économique » (S. D. Beauvoir,1949, p. 237). Elle encourage donc les femmes à revendiquer leur place sur le marché du travail et à se battre pour leurs droits et leurs ambitions professionnelles.

Pour améliorer la condition féminine, Simone de Beauvoir estime que la femme doit sortir de son milieu propre et accéder au monde masculin, afin que les résultats de sa lutte soient positifs et portent enfin leurs fruits. C'est ce qui, d'ailleurs, lui permettra de s'affirmer comme un être humain à part entière, autrement dit une femme-humaine. Aux dires de Simone de Beauvoir, l'homme, en se refusant à connaître davantage les capacités féminines, et en considérant toujours la femme comme inférieure, l'a conduite à poser le problème de sa féminité. Dès lors, afin de donner à la femme l'occasion de montrer ses capacités ainsi que ses qualités, l'homme doit s'introduire dans le monde féminin.

D'ailleurs, c'est ainsi qu'il sera persuadé qu'en réalité la femme, tout comme l'homme, est un être humain. De l'autre côté, la femme doit accéder au monde masculin pour connaître le mystère de ses succès, c'est ainsi que l'un et l'autre parviendront à détruire ce cercle infernal qui les enferme chacun dans leur fausse identité, afin de faire de l'égalité des deux sexes une réalité.

À cause de sa condition économique, la femme a toujours vécu en marge du monde masculin, elle a toujours été présentée comme collante, c'est-à-dire dépendante, celle qui doit attendre qu'on lui donne. Pour la femme, la vie tend à rester parasitaire. Ce n'est qu'en exerçant un métier qu'elle peut enfin découvrir, pour elle-même, la vérité révélée de son existence. Et puisque le travail autorise des espoirs, Simone de Beauvoir préfère la perspective d'un métier à celle d'un mariage. Elle proclame aussi que si la femme n'arrive pas à réaliser son indépendance économique, son indépendance morale lui devient de plus en plus difficile ou quasi-impossible. Au contraire, si elle devient d'abord économiquement indépendante, son indépendance totale viendra immanquablement par la suite.

> Par ailleurs, la femme qui est enfermée dans son foyer travaille beaucoup, et même quelquefois plus que la femme qui exerce un métier. Mais elle travaille d'une façon qui ne lui donne pas l'indépendance économique, puisqu'elle ne touche aucun salaire. (…) Il y a donc double renoncement : d'une part, sur le plan de l'autonomie personnelle, d'autre part sur celui de l'accomplissement comme être humain, ayant un rôle social et politique à jouer (C. Francis et F. Gontier, 1979, pp. 424-425).

Il va sans dire que le travail de la femme, qu'il soit domestique ou professionnel, doit être rémunéré afin de lui permettre d'être autonome économiquement. Simone de Beauvoir propose donc une solution pour l'évolution de la condition féminine. Pour le changement radical de son image d'autrefois, la femme doit exister dans toutes les activités de la société. Toutefois, pour qu'il y ait une véritable émancipation et afin que la femme puisse pleinement tirer profit de son image renouvelée de femme « moderne », engagée dans l'exercice d'une profession, il est nécessaire que cette nouvelle condition économique se traduise par des répercussions culturelles, morales et sociales.

3.2. Dépassement du dualisme entre hommes et femmes

La reconnaissance de la valeur des femmes dans tous les aspects de la vie joue un rôle fondamental dans la déconstruction des barrières discriminatoires. Car ce qu'elles faisaient dans l'ombre n'est plus caché, dans la mesure où :

> Aujourd'hui de nombreuses Africaines, instruites ou non, ne se contentent pas de prodiguer des conseils aux hommes dans l'ombre ou sur l'oreiller, elles se donnent le droit de penser par elles-mêmes, de concevoir d'imaginer des solutions, de prendre des initiatives, d'agir même quand elles sont analphabètes. Elles savent de quel côté se trouvent leurs intérêts et aussi leurs droits. (T. Boni, 2011, p. 124).

> Perçue comme un concept inclusif, la valorisation instaure un environnement propice où les femmes peuvent exprimer leur potentiel. L'autonomisation par le biais de la valorisation ne se limite pas à l'acquisition de compétences ; elle englobe également la création d'un terrain égalitaire où les femmes ont la liberté d'explorer, de connaître des échecs et de jouir de succès, sans les entraves des discriminations liées au genre. Il revient aux mères de jouer ce rôle de changement de mentalités et de paradigme. « Elles pourront apprendre plus aux filles, dès leur prime enfance, à développer l'estime de soi et la confiance » (C. N. Adichie, 2017, p. 18).

La valorisation des femmes est intrinsèquement liée à la reconnaissance de leur contribution incommensurable à tous les niveaux de la société. Au-delà d'une simple mise en avant des accomplissements individuels, cette reconnaissance implique une compréhension approfondie du rôle crucial des femmes dans la création, le développement et l'équilibre des communautés et des institutions. Lorsque la contribution des femmes est pleinement reconnue, cela transcende le simple acte d'appréciation ; c'est une affirmation de leur importance et de leur pertinence dans la construction d'une société équilibrée et prospère.

Cette intégration professionnelle de la femme africaine nécessite des rapports de complémentarité entre l'homme et la femme. Comprenons ici l'idée de complémentarité non pas comme une distinction des rôles où la femme a la responsabilité du foyer et l'homme joue le rôle de pourvoyeur, ce qui crée des inégalités structurelles. En se basant sur des rôles distincts, mais complémentaires, les hommes maintiennent un contrôle sur leur temps, pendant que les femmes assument entièrement des charges domestiques. Mais la complémentarité doit être un processus dynamique dans lequel les femmes mettent en avant leur capacité d'action pour instaurer le respect mutuel qui permettra à la femme africaine de reprendre sa place dans la prise de décision au sein de la société.

Ainsi, avec la chercheuse ivoirienne N'Dri Thérèse Assié-Lumumba, le concept de complémentarité est traité sur la base des savoirs endogènes, qui permettent de développer l'idée d'une complémentarité positive. Dans la tradition africaine, la répartition des rôles entre hommes et femmes repose sur une responsabilité partagée, où chacun constitue une pièce essentielle et indispensable au bien-être de la famille. C'est l'exemple des Reines-mères chez les Baoulé que N. T. A. Lumumba (1996, p.131-132) relève en ces termes : « cette position politique des femmes s'est définie dans une ligne de complémentarité et non de subordination ou d'antagonisme avec celle des hommes. L'organisation sociale est régie par le principe d'une responsabilité partagée entre le masculin et le féminin ».

Les femmes, une fois valorisées et reconnues, sont plus enclines à occuper des postes de responsabilité, de leadership, à participer activement à la prise de décision et à influencer positivement la culture organisationnelle et sociale. L'exemple de femmes remarquables au sein des communautés sénoufo et baoulé en Afrique révèle leurs contributions exceptionnelles dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique, qui ont été des éléments moteurs dans la transformation de leurs communautés respectives. En valorisant ces femmes et en mettant en lumière leurs réussites, on reconnaît la richesse et la diversité de leurs apports.

Dans notre société contemporaine africaine, la valorisation de la femme dans tous les domaines passe par une éducation prenant en compte les valeurs de responsabilité partagée et d'interconnexion. Pour N'Dri Thérèse Assié-Lumumba, la colonisation a introduit la nécessité de la négociation car le patriarcat occidental a contribué à reléguer la femme au second plan. Ce changement colonial met la femme africaine dans un processus de renégociation de sa place à tous les niveaux (accès à l'éducation, au pouvoir politique, etc.) ; c'est le passage tragique que souligne N. T. A. Lumumba (1996, p.83-84) : « on assiste au passage d'un modèle d'autonomisation et de complémentarité positive en période précoloniale à un déclin drastique de leur pouvoir et à leur marginalisation croissante suite à la restructuration politique androcentrique des systèmes de gouvernance ».

Conclusion

En définitive, l'éducation en Afrique ne saurait être sans l'existence de la femme car son rôle fondamental est celui d'assurer une éducation complète à l'individu. Le savoir-être, le savoir-vivre sont les valeurs que la femme transmet à l'enfant. Avec les nouveaux défis de la société contemporaine, la femme africaine, au-delà de ce rôle traditionnel centré sur la gestion domestique, devra trouver l'équilibre entre exigences professionnelles et exigences traditionnelles. Désormais, en plus de la gestion du foyer et des obligations familiales, la femme doit apporter un soutien financier au bien-être de la famille. Il est donc impératif de reconsidérer la gestion domestique entre l'homme et la femme pour assurer une éducation de qualité aux enfants. C'est par cet effort que l'Afrique pourra construire une société contemporaine sur des fondements traditionnels. La femme et l'homme ne doivent plus entretenir des rapports conflictuels quant à la gestion éducative de la famille, mais adopter une gestion conjointe des obligations familiales. Il est donc indispensable d'avoir une complémentarité pour une meilleure éducation de la jeune génération, et cela commence dans la cellule familiale. C'est dire que : « la conceptualisation des rapports de genre en Afrique doit dépasser la dichotomie rigide entre le public et le privé. Dans la matrice sociale africaine, les rôles de reproduction et de production, loin de s'exclure, se complètent et s'enrichissent mutuellement pour soutenir l'équilibre communautaire ». (N. T. A. Lumumba, 1994, p.143). La gestion conjointe des activités domestiques accordera à la femme plus de disponibilité pour se construire une vie professionnelle et une meilleure disposition d'esprit dans la gestion familiale. Le monde évolue, et dans ces mutations, la femme doit demeurer le socle qui maintient la stabilité, permettant à la famille de se restructurer tout en gardant son essence africaine. Il faut une complémentarité qui repose sur la valorisation des rôles familiaux et communautaires des femmes et des hommes.

Références bibliographiques

ADICHIE Chimamanda Ngozi, 2015, *Nous sommes tous des féministes, suivi de Les marieuses*, Éditions Folio.

HAMPÂTÉ BÂ Amadou, 1980, *Vie et enseignement de Tierno Bokar, le sage de Bandiagara*, Éditions du Seuil.

HAMPÂTÉ BÂ Amadou, 1972, *Aspects de la civilisation africaine*, Éditions Présence Africaine.

BONI Tanella, 2011, *Que vivent les femmes d'Afrique* ? Éditions Karthala.

BOULAGA Eboussi Fabien, 1977, *La crise du Muntu*, Présence Africaine.

CHOISY Maryse, 1970, *La guerre des sexes*, Éditions Publications Première.

DE BEAUVOIR Simone, 1949, *Le Deuxième sexe*, I et II, Paris, Éditions Gallimard.

DIOP Anta Cheikh, 1982, *L'Unité culturelle de l'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine.

DURKHEIM Émile, 2013, *Éducation et sociologie*, Paris, PUF.

ENGELS Friedrich, 2012, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, Éditions Le Temps des Cerises.

HOLAS Bohumil, 1974, *Cultures et civilisations de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEDA.

MOYA Ismaël, MOGUÉROU Laure, GNIN Sadio Ba et VAMPO C., 2025, « Tensions dans le genre ? Inégalités structurelles et agency féminine en Afrique », Cahiers d'études africaines, EHESS, n°225/255.

ASSIÉ-LUMUMBA N'Dri Thérèse, 1996, Les Africaines dans la politique. Femmes baoulé de Côte d'Ivoire, Paris, L'Harmattan.

OCKRENT Christine, 2006, *Le livre noir de la condition des femmes*, Paris, Éditions XO.

SOW Fatou, 2023, « *Les défis d'une féministe en Afrique* », Travail, genre et sociétés, n°20.

YATABARY Aïcha, 2018, *Afrique, développement durable et coopération internationale*, préface de Franklin Nyamsi, Paris, L'Harmattan.

Relation enseignant-élève, préférence pour les matières et rendement scolaire des collégiennes du Lycée Mamie Houphouët Faitai de Bingerville (Côte d'Ivoire)

N'DIAMOI Tanoh-KOUAME

Université Félix Houphouët-Boigny, E-mail : ndiamoi@yahoo.fr, https://orcid.org/0009-0008-5647-1676, Tél : +225 0707750800

Auteur correspondant : E-mail : ndiamoi@yahoo.fr, https://orcid.org/0009-0008-5647-1676, Tel : +225 0707750800
Article soumis le 13/06/2026 et accepté le 28/06/2026
Réf : 2COLRS-126

Résumé :
Ce travail vise à comprendre l'influence de l'effet interactif de la relation au professeur de mathématiques et de la préférence pour les matières sur le rendement scolaire des collégiennes. L'échantillon est composé de 200 collégiennes de 13 à 16 ans enquêtées à l'aide de questionnaires évaluant les variables en présence. Les données recueillies ont été traitées par l'analyse de la variance appliquée par le biais du logiciel SPSS version 21.0. Les résultats montrent que, les apprenantes caractérisées par une bonne relation avec leur enseignant de mathématiques et préférant les matières scientifiques obtiennent une moyenne (13,50) plus élevée que la moyenne (11,60) de celles qui n'ont pas une bonne relation avec leur enseignant de mathématiques. Les résultats montrent également que quand la relation à l'enseignant est bonne, même les élèves qui préfèrent les matières littéraires se surpassent en mathématiques. Cette étude démontre que la qualité de la relation enseignant-élève est l'une des clés pour briser le mythe du rejet des mathématiques par les filles.
Mots clés : Préférence pour les matières, Rendement scolaire, Relation élève-enseignant, collégiennes.

Relationship to the teacher, preference for subjects and academic performance in mathematics among middle-school girls

Abstract:
This work aims to understand the influence of the interactive effect of the relationship to the mathematics teacher and the preference for subjects on the academic performance of middle school girls. The sample is composed of 200 college girls aged 13 to 16 years old surveyed using questionnaires evaluating the variables present. The collected data were processed by the analysis of variance applied through the SPSS software version 21.0. The results show that, the learners characterized by a good relationship with their mathematics teacher and preferring scientific subjects obtain an average (13.50) higher than the average (11.60) of those who do not have a good relationship with their mathematics teacher. The results also show that when the relationship with the teacher is good, even students who prefer literary subjects excel in mathematics. This study demonstrates that the quality of the teacher-student relationship is one of the keys to breaking the myth of girls' rejection of mathematics.
Keywords: *Subject preference, Academic performance, Student-teacher relationship, Middle school girls.*

Introduction

À l'image de tous les pays en développement, la performance de l'éducation est une préoccupation majeure pour l'État de Côte d'Ivoire. Celui-ci s'est inscrit dans une optique de développement en investissant, tant au niveau de la construction des établissements qu'au niveau de la formation des enseignants. L'État ivoirien mesure donc les performances d'année en année pour s'assurer de la qualité des résultats scolaires. Par exemple, le taux de réussite aux examens de fin d'année en 2003 dans le secondaire a été de 32,33% pour le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC). En 2025, un taux de 51,41 % a été enregistré pour le même examen. Soit une avancée très significative au cours de ces vingt-deux dernières années.

Si les résultats scolaires retiennent l'attention de l'État, ils sont encore plus au cœur des recherches scientifiques en Sciences de l'Éducation. En d'autres termes, les spécialistes de l'éducation ne sont pas en marge de cette préoccupation de toutes les sociétés contemporaines, en général et de l'État de Côte d'Ivoire en particulier. En effet, les psychologues de l'éducation s'intéressent à la question du rendement scolaire en relation avec des variables de l'environnement susceptibles de la déterminer.

Divers facteurs pourraient expliquer les bons ou mauvais rendements scolaires. Entre autres, on peut citer les caractéristiques individuelles des apprenants, les pratiques enseignantes inadaptées ou des difficultés personnelles de l'apprenant.

Pour L. Ait Daoud et R. Ait Ben Assila (2022), les caractéristiques des élèves, notamment le sexe, l'âge, le statut socio-économique et l'origine ethnique, comptent parmi les facteurs les plus importants qui l'influencent. Dans le même ordre d'idées, les chercheurs tels que A Ei-R Ghaleb, A. Kaba et S. Eletter (2021) révèlent, en ce qui concerne les étudiants, que le sexe, le niveau d'études et le statut social exercent une influence positive sur leurs résultats académiques.

En ce qui concerne les pratiques enseignantes, la qualité de la formation semble jouer un rôle essentiel. La formation des enseignants est l'un des domaines fondamentaux du soutien au développement de l'enseignement et de l'amélioration de sa qualité.

"Knowledge Innovation Exchange" (2024) soutient, que connaître et comprendre les procédés qui font d'un enseignant un enseignant de qualité est essentiel pour améliorer l'apprentissage et pour multiplier les opportunités de réussite de millions d'enfants défavorisés. Selon "Knowledge Innovation Exchange" (op.cit), trois domaines principaux mettent en évidence les défis auxquels sont confrontés de nombreux pays en développement pour soutenir le développement des enseignants : le premier domaine est la faiblesse du contenu des matières et des connaissances pédagogiques, ainsi que des compétences en classe ; le second est la mauvaise qualité de la formation initiale et continue des enseignants, l'inadéquation des normes et des procédures de certification et d'accréditation et le dernier est le manque de soutien continu de la part des chefs d'établissement, des écoles et des districts.

L'ampleur du défi que représente la formation d'enseignants de qualité est énorme pour de nombreux pays en développement. Selon P. Ratovondrahona et S. Normandeau (2013) les données statistiques de l'UNESCO révèlent que 68,8 millions de nouveaux enseignants sont nécessaires pour le primaire et secondaire d'ici à 2030, dont 24,4 millions d'enseignants du primaire et 44,4 millions d'enseignants du secondaire. Selon le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous d'avril 2013, dans 31 des 96 pays dont les données sont postérieures à 2012, moins de 75 % des enseignants du primaire auraient reçu une formation. La situation se complique davantage depuis le constat selon lequel de nombreux enseignants formés manquent de compétences nécessaires pour le devenir. P. Ratovondrahona et S. Normandeau (2013) précisent que dans la région Afrique, les enseignants qui ont une meilleure connaissance de la matière enseignée produisent également des élèves qui obtiennent de meilleurs résultats d'ensemble, et les interventions qui améliorent les connaissances des enseignants dans leur matière contribuent également à améliorer les résultats des élèves. En outre, lorsque les élèves les plus faibles sont encadrés par des enseignants ayant une bonne connaissance de la matière, ils apprennent mieux et obtiennent de meilleurs résultats. Ainsi, la qualité des apprentissages dépend fortement des aptitudes cognitives des enseignants, car celles-ci peuvent affecter soit positivement, soit négativement les résultats de leurs apprenants. Il est bien établi que l'accès à des enseignants de qualité améliore les apprentissages scolaires, en particulier ceux des élèves issus de milieux défavorisés (P. Ratovondrahona et S. Normandeau, 2013).

Outre la formation des enseignants, un facteur déterminant du rendement scolaire est le sentiment de compétence. Les études de M. Montague et D. Vass Garderen (2003) confirment qu'il existe une relation positive entre le sentiment de compétence d'un élève et son rendement académique.

Selon les auteurs susmentionnés, les élèves qui présentent un sentiment de compétences élevé acquièrent une meilleure performance scolaire. Ils ont plus d'engouement, déterminent les plus grands objectifs, sélectionnent des tâches plus exigeantes, persévèrent dans l'effort et s'investissent mieux dans leurs études que leurs congénères qui ont un sentiment de compétence plus faible. Les élèves qui ont un faible sentiment de compétence pensent que les tâches sont ardues à réaliser, qu'ils n'y arriveront pas, leurs échecs sont très souvent attribués à leur manque de diligence et ils jugent leurs camarades plus habiles. Le sentiment de compétence influence donc les résultats scolaires dans un sens comme dans l'autre. C. Shen et H. P. Tam (2008) ont prouvé qu'il y a une corrélation positive et significative entre le sentiment de compétence et la performance en mathématiques.

Cette explication est controversée par les travaux d'autres auteurs. Ces dernières mettent en lumière les préférences disciplinaires des élèves et leur perception des enseignants. Selon l'étude de L. F. d'Ayekpa (2005), parmi les élèves de sixième, 47 % déclarent apprécier particulièrement l'Histoire-Géographie. En comparaison, 15 % préfèrent les Mathématiques, 13 % les Sciences Physiques et l'Anglais, tandis que seulement 5 % manifestent un intérêt marqué pour le Français. Les autres matières, telles que les Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), la Musique, les Arts Plastiques, l'E.P.S. et l'Éducation Civique et Morale (E.C.M), ne sont plébiscitées que par 2 % des élèves.

Par ailleurs, l'on peut observer que ces préférences sont souvent influencées par le comportement des enseignants. Selon L. F. Ayekpa (op.cit.), les élèves associent leur appréciation d'une matière au professeur qui l'enseigne. Un enseignant apprécié entraîne souvent une image positive de sa discipline. Comme le fait observer F. Dubet (2002), on aime ou on n'aime pas une matière en fonction de celui qui l'enseigne. À l'inverse, des matières comme la Musique et les Arts Plastiques, qui demandent des aptitudes particulières, génèrent des appréhensions chez les élèves qui ne s'y sentent pas naturellement doués.

D'après L. F. Ayekpa (op.cit.), en classe de troisième, 57 % des élèves considèrent les professeurs de Français, d'Anglais et d'Allemand comme les plus sévères. La sévérité n'étant pas liée à la matière mais à la personnalité du professeur. En ce qui concerne l'explication des cours, 54 % des élèves de troisième estiment que les enseignants rencontrent des difficultés à transmettre les leçons, contre 46 % qui pensent le contraire. Pour les élèves, un enseignant est perçu comme sévère lorsqu'il attribue des notes imméritées, s'énerve facilement ou reste distant.

F. Dubet (op.cit.) souligne que la qualité d'un enseignant ne dépend pas uniquement de sa proximité avec les élèves. Un bon professeur sait motiver, expliquer clairement et instaurer une ambiance favorable sans être trop familier. G. Felouzis (1994), quant à lui, préconise un équilibre entre autorité et bienveillance. Un professeur efficace est à la fois exigeant et accessible. Le changement de perception entre la sixième et la troisième peut s'expliquer aussi par la perte de motivation progressive, pour les études par les élèves, due à l'augmentation des difficultés scolaires.

Être un bon professeur nécessite des exigences, tant au niveau personnel que professionnel. G. Felouzis (op.cit.) insiste sur l'importance, pour un bon professeur, de bien expliquer sans élever la voix et de transmettre son goût pour la matière. Dans le quotidien de la relation pédagogique, aussi bien les élèves que les autres acteurs de l'éducation éprouvent beaucoup de plaisir à décrire ce qu'ils entendent par : « être un bon enseignant ». Ainsi, les qualités requises pour être reconnu comme un excellent enseignant sont visibles et perceptibles par un évaluateur même en herbe. Les éléments d'évaluations retenus prennent en compte la qualité de la relation, le bien-être ressenti par les élèves et ses répercussions sur les performances scolaires. Par exemple, une relation positive semble être un facteur de protection. Certaines études portant sur la réussite scolaire ont démontré qu'une relation chaleureuse avec l'enseignant permet une meilleure adaptation scolaire et sociale chez l'élève (R. Crosnoe, M. K. Johnson et G. Elder JR, 2004 ; C. Murray et K. Malmgren 2005). En effet, R. Crosnoe,

M. K. Johnson et G. Elder JR, (op.cit) ont recueilli des données auprès de 10991 adolescents de la 7ème à la 12ème année. Leur constat est le suivant : lorsque les élèves perçoivent positivement leur relation avec les enseignants, leur rendement scolaire s'améliore de façon remarquable. L'enseignant établit son autorité de manière juste et cohérente, en maintenant une discipline appropriée pour créer un environnement propice à l'apprentissage. Une relation enseignant-élève positive peut améliorer les performances académiques, renforcer l'engagement et la motivation des élèves, et contribuer à leur bien-être général.

Au total, la Côte d'Ivoire dans sa marche vers le développement depuis ces dix dernières années s'efforce d'améliorer son système éducatif afin de donner l'image d'une éducation d'excellence, structurée et organisée. Ces efforts bien que submergés par de nombreux défis suscitent l'implication des acteurs du système éducatif, notamment du gouvernement à œuvrer pour une éducation de qualité pour tous. Alors que le gouvernement à travers une stratégie de redressement a pour but de transformer la Côte d'Ivoire sur le plan éducatif, l'un des défis très importants de notre système éducatif reste encore l'échec scolaire. J. Y. E. Touré (2021) soutient que l'échec scolaire suscite encore tant de débats, d'écrits et d'articles scientifiques. Outre les inégalités scolaires selon l'origine sociale, l'école est d'abord un lieu essentiel dans la vie des élèves, parce qu'ils y passent beaucoup de temps et qu'elle est un lieu de socialisation dans lequel les élèves développent des croyances personnelles, des buts éducatifs et professionnels. Par exemple, l'élève tisse des liens qui sont très importants dans son développement social et scolaire.

C. Murray, et M.T Greenberg, (2000) mettent l'emphase sur le caractère interactif du développement socio-émotionnel individuel des enfants dans leur contexte social dans son ensemble, et plus particulièrement l'importance des interactions qu'ils ont avec leurs enseignants à l'école. Les auteurs ont démontré que les enseignants ayant des pratiques efficaces en classe améliorent les résultats d'apprentissage des enfants. Pour A. Boulin et M. S. Claude (2017), l'expérience scolaire d'un élève est fortement impactée par son enseignant. Les enseignants interagissent quotidiennement avec les élèves et les types de relations qu'ils entretiennent avec eux ont un impact direct sur leur vie scolaire.

L'analyse des travaux sus-évoqués montre que les auteurs tels que Ismail et al (2018) et A El-R. Ghaleb et A. Kaba et S. Eletter (2021) ont souligné que les performances académiques sont influencées par des caractéristiques environnementales. Leurs collègues M. Montague et D. Van Garderen (2003) ainsi que C. Shen et H. P. Tam (2008) ont, quant à eux prouvé, que les performances et les résultats scolaires dépendent de la perception de soi. C. Murray et K. Malmgren (2005), R. Crosnoe, M. K. Johnson et G. Elder JR (2004) et A. Boulin et M. S. Claude (2017) se sont intéressés à la relation pédagogique et ses effets sur la socialisation de l'apprenant, quant à d'autres comme G. Felouzis (1994) et F. Dubet (2002), ils ont abordé la relation pédagogique sous l'angle des caractéristiques par lesquelles on distingue un professeur de qualité. Les travaux de L. F. Ayekpa (2005) ont pris en compte les effets de la préférence des matières sur la motivation à apprendre. C. Shen et H. P. Tam (2008) ont pris en compte le sentiment de compétence et la performance en mathématiques. Il s'avère donc qu'il n'y a pas d'études qui ait pris en compte le rendement scolaire influencé par la relation à l'enseignant et la préférence des matières. Il convient alors d'étudier ladite relation. Afin de cerner tous les aspects du phénomène en lien avec chacune des variables, nous faisons appel à trois modèles théoriques qui se complètent dans leur explication de la relation étudiée. Le concept d'engagement cognitif de L. Corno et E. Mandinach (1983) pour expliquer l'engagement ou le désengagement des élèves dans la préférence des matières. Celui de L. Vygotski (2003) qui soutient qu'il ne peut avoir d'apprentissage qu'à travers l'interaction sociale. Car l'apprentissage s'enracine progressivement au cours de la relation sociale entre l'enseignant et l'apprenant. Afin de cerner les aspects spécifiques de la relation, que sont la proximité, le conflit et la dépendance, nous faisons également appel à la théorie de R. Pianta et B. Hamré (2001).

L'objectif général est d'établir l'influence de la relation à l'enseignant et de la préférence des matières sur le rendement scolaire des collégiennes.

L'atteinte de cet objectif général pourrait fournir des données empiriques qui serviront à l'amélioration des pratiques pédagogiques chez des enseignants de mathématiques. Partant, les mathématiques ne constitueraient plus une matière à craindre et à rejeter de facto.

L'hypothèse générale est la suivante : Le rendement scolaire des collégiennes est déterminé par leur relation à l'enseignant de mathématiques et leur préférence pour les matières.

H1 : Quelle que soit la préférence pour les matières, les collégiennes qui ont une bonne relation à leur enseignant de mathématiques ont un rendement scolaire significativement plus élevé que celui de leurs pairs qui ont une mauvaise relation avec celui-ci.

1. Méthodologie

La méthodologie se penche sur la description des variables, l'échantillonnage, les instruments de mesure et l'analyse de données de l'étude.

1.1. Description des variables

L'étude met en relief deux variables indépendantes (relation à l'enseignant, préférence des matières) et une variable dépendante (rendement scolaire en mathématiques). La première variable indépendante, relation enseignant-élève est une interaction éducative dans le cadre scolaire. Au-delà de la transmission de savoirs, elle fait appel à des échanges productifs. Cette relation peut exercer une influence sur l'expérience éducative et les choix des matières. Elle contient deux modalités que sont la bonne et la mauvaise relation entre l'élève et l'enseignant. Une bonne relation se perçoit à travers l'assistance. L'enseignant aide et soutient les élèves, en donnant de la valeur à leurs efforts pour les apprentissages scolaires. Sur fond de la confiance mutuelle, les élèves se laissent orienter et guider par l'enseignant. De ce fait, la relation enseignant-élève positive apparait comme un levier clé pour la motivation, l'engagement et le bien-être de l'apprenante.

Une mauvaise relation à l'enseignant débouche sur des relations conflictuelles déclarées ou dissimulées. Ce qui peut entraîner le rejet de la personne de l'enseignant, de la matière qu'il enseigne, et parfois même les autres matières et les études, en général.

La seconde variable indépendante, la préférence pour les matières désigne l'attirance de l'élève pour une discipline scolaire particulière. Ce choix est guidé par une passion ou un intérêt spécifique qui motivent aux apprentissages scolaires. Cette sélection peut également être guidée par une réussite scolaire inattendue. Toutefois, la préférence se distingue de la simple réussite, car l'apprenant peut exceller dans une matière sans pour autant qu'elle soit une matière préférée. La non-préférence pour une matière est définie par le Robert illustré (2025) comme un manque de goût entraînant la répugnance, l'aversion et la lassitude. En d'autres mots, elle fait allusion à l'absence complète d'attrait pour la matière. Dans le cadre spécifique de notre étude, nous avons deux modalités que sont la préférence pour les matières scientifiques (mathématiques, sciences physiques et les sciences de la vie et de la terre) ou pour les matières littéraires (le français et les langues vivantes 1 et 2).

La mesure de cette variable a consisté à demander à l'apprenant de classer une série de 6 matières par ordre décroissant de préférence. Ainsi, si pour un élève, les matières scientifiques sont plus fréquentes dans les 3 premières matières citées, celui-ci est considéré comme préférant les matières scientifiques. En revanche, si les matières littéraires sont les plus nombreuses dans les 3 premières matières citées par l'apprenant, alors ce dernier est considéré comme préférant les matières littéraires.

La variable dépendante est le rendement scolaire en mathématiques. Nous le mesurons à travers les notes issues des compositions (interrogations écrites et orales, les devoirs de classes ou de

niveau) au cours des deux derniers trimestres de l'année scolaire. Il se décline en deux niveaux. Les collégiennes ayant une moyenne au-dessus de la médiane (11/20) sont classées comme ayant un bon rendement en mathématiques. Et celles qui obtiennent une moyenne inférieure à la médiane sont classées comme ayant un faible rendement en mathématiques.

1.2. Échantillonnage

La population d'étude est constituée de l'ensemble des élèves du lycée Mamie Houphouët Faitai de Bingerville. De cette population, nous avons extrait un échantillon par choix raisonné de 200 élèves de 3ème pour trois raisons essentielles. D'abord, nous observons que la classe de 3ème est la dernière classe du premier cycle de l'enseignement secondaire. Elle totalise trois années d'expériences pratiques (la sixième, la cinquième et la quatrième) au cours desquelles, l'apprenante a affiné son intérêt pour des matières particulières. Ensuite, nous constatons qu'à ce niveau d'études, la majorité des élèves ont une large visibilité sur les matières qu'elles préfèrent ou non. Enfin, nous notons qu'elle est également la dernière ligne droite avant les différentes orientations dans les filières scientifiques ou littéraires du second cycle de l'enseignement secondaire.

En définitive, l'échantillon d'étude est composé de 200 collégiennes du Lycée Mamie Adjoua de Bingerville, en classe de 3ème, dont la moitié ont un âge compris entre 13 et 14 ans, et l'autre moitié ont un âge compris entre 15 et 16 ans.

1.3. Instruments de mesure

L'instrument d'enquête est un questionnaire subdivisé en quatre parties :

La première partie recueille les caractéristiques des apprenantes. La deuxième partie est constituée du questionnaire « Student Teacher Relation Scale (STRS) » de Pianta (2001) qui mesure la relation enseignant-élève. Les 28 items mesurent trois dimensions affectives et interactionnelles (proximité, conflit et dépendance). La proximité prend en compte la chaleur, l'ouverture et l'attachement. Le conflit définit les interactions positives et les tensions. La dépendance dépeint le besoin de l'élève envers l'enseignant. L'alpha de Cronbach mesuré témoigne d'une cohérence interne satisfaisante des trois dimensions. La proximité est de 0.86, le conflit est de 0.91 et la dépendance est de 0.69. L'épreuve a été contextualisée pour l'adapter à notre population d'étude.

La troisième partie héberge l'échelle pour la préférence des matières scolaires. Les matières scientifiques retenues par l'étude sont les mathématiques, les Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) et les Sciences physiques. Celles constituant les matières littéraires sont le français et deux langues vivantes (anglais, espagnol ou allemand). Nous obtenons un total de six matières qui sont ordonner, par l'élève, de la plus préférée à la moins préférée. Si les 3 premières matières sont dominées par les matières scientifiques, l'élève est classé comme préférant les matières scientifiques. En revanche, si les 3 premières matières sont dominées par les matières littéraires, alors on considère que l'élève préfère les matières littéraires.

La quatrième partie porte sur le rendement scolaire. Cette information est recueillie auprès des éducateurs.

1.4. Analyse de données

Comme technique statistique, nous utilisons l'analyse de la variance pour comparer les moyennes en mathématiques des élèves qui préfèrent les matières scientifiques et celles qui préfèrent les matières littéraires en lien avec la relation à l'enseignant. Ce test permet de mettre en évidence l'effet interactif de variables qualitatives (ici la relation enseignant-enseigné, la préférence pour la matière) sur une variable quantitative (rendement en mathématiques). Il est appliqué par le biais du logiciel SPSS version 21.0.

2. Résultats

L'application de l'analyse de la variance aux données recueillies dans ce travail abouti à des résultats résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Résultats synthétiques de l'analyse de la variance

Source	Somme des carrés de type III	ddl	Carré moyen	F	Sig.	Eta-carré partiel
Modèle corrigé						
Constante						
Relation enseignant-élève * préférence pour les matières	32,529	1	32,529	4,905	0,028	0,024
Erreur	1299,693	196	6,631			
Total	27960,842	200				
Total corrigé	**2150,922**	**199**				

L'examen de ce tableau met en évidence l'effet interactif de la relation enseignant-élève et de la préférence pour les matières sur le rendement des collégiennes.

L'effet combiné de la relation enseignant-élève et de la préférence pour les matières sur le rendement scolaire en mathématiques des collégiennes est apprécié à l'aide de l'indice statistique F (1 ; 196) = 4,905. Celui-ci se révèle significatif au seuil de probabilité p= 0, 001. C'est la preuve que les deux variables examinées se combinent pour agir sur le rendement scolaire.

Le graphique suivant apporte des précisions sur l'effet interactif des deux variables indépendantes étudiées sur le rendement scolaire des collégiennes.

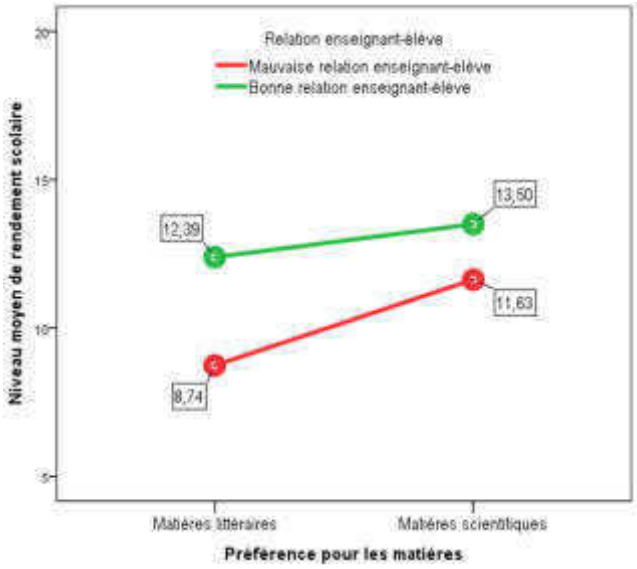


Figure 1 : Effet combiné de la préférence pour les matières et de la relation enseignant-élève sur le rendement scolaire

L'analyse du graphique révèle, d'un point de vue global, que lorsque les apprenantes développent une même qualité de relation avec leur enseignant, le rendement en mathématiques des

élèves préférant les matières scientifiques est toujours supérieur à celui des élèves qui ne s'y intéressent pas. Cela peut s'expliquer par le fait que lorsqu'un apprenant éprouve une préférence pour les mathématiques, il va au-delà des exigences du programme scolaire ; il s'investit activement, cognitivement, de manière accentuée et selon une certaine discipline. C'est ce phénomène que L. Corno et E. Mandinach (1983) ont conceptualisé sous le nom d'engagement cognitif. Cette question va au-delà du goût ou de l'affinité, elle constitue un processus psychologique dynamique par lequel l'élève fait appel à ses ressources mentales pour cerner, relier, interroger et maîtriser les mathématiques. À l'inverse, l'élève qui n'aime pas cette matière se limite souvent à la mémorisation des concepts pour les reproduire mécaniquement lors des évaluations.

Lorsqu'un apprenant a une préférence pour les mathématiques, il ne perçoit plus les cours et les exercices pénibles. Bien au contraire, il éprouve un réel plaisir à s'investir au-delà des exigences scolaires en effectuant des recherches supplémentaires. L'apprenant qui s'affectionne aux mathématiques, se donne les moyens d'attirer l'attention de son enseignant en s'investissant plus que les autres. Ces efforts portent sur la participation active aux cours, les questions au professeur préalablement sélectionnées et des appréciations bien nourries. C'est avec empressement qu'il attend les heures de cours pour recevoir d'autres orientations du professeur afin de satisfaire sa curiosité. En revanche, l'élève qui n'apprécie pas les mathématiques suit les cours avec peine et une véritable souffrance psychologique. Il fournit quelques efforts pour faire ses devoirs de maisons et se limite uniquement aux exercices imposés. On pourrait déduire que la préférence agit comme un déclencheur invisible qui active la persévérance, la curiosité intellectuelle et l'autodiscipline. Ces facteurs, une fois cumulés, expliquent pourquoi les performances en mathématiques s'élèvent naturellement chez ceux qui y trouvent du plaisir.

L'analyse du graphique révèle également que les collégiennes caractérisées par une bonne relation avec leur enseignant de mathématiques et ayant une préférence pour les matières littéraires obtiennent une moyenne (12,39) plus élevée que la moyenne (8,74) de celles qui n'ont pas de bonne relation à leur enseignant de mathématiques et qui sont indifférentes à sa matière. De même, chez les élèves caractérisées par une bonne relation avec leur enseignant de mathématiques et préférant les matières scientifiques obtiennent une moyenne (13,50) plus élevée que la moyenne (11,63) de celles qui n'ont pas une bonne relation avec leur enseignant de mathématiques et qui lui sont indifférentes. Ainsi, quand la relation enseignant-élève est bonne, les élèves qui préfèrent les matières littéraires ont une moyenne assez significative (12.39) qui tend vers la moyenne de celles qui préfèrent les matières scientifiques (13,50). En d'autres termes, quand la relation à l'enseignant est bonne, même les élèves qui préfèrent les matières littéraires se surpassent en mathématiques.

Ces résultats sont expliqués par les théories socioconstructiviste de L. Vygotsky (2003) et celle de l'attachement scolaire développée par R. Pianta et B. Hamré (2001). En effet, La relation pédagogique se conçoit à la fois comme la dynamique d'un échange et comme un système fonctionnel d'apprentissage et d'éducation. L'enfant d'après L. Vygotsky (op.cit), apprend à l'école non pas ce qu'il sait faire tout seul, mais ce qui lui est accessible en collaboration avec le maitre et sous sa direction. La relation pédagogique se nourrit de la complexité des échanges et des contextes, du jeu des acteurs, de l'incertitude de l'action, de la préoccupation de l'autre. Une des conditions de l'apprentissage, c'est l'intention de la personne médiatrice de produire un changement cognitif chez le sujet à travers l'interaction avec celui-ci. La théorie de R. Pianta et B. Hamré (op.cit) nous éclaire sur les retombées des relations chaleureuses ou conflictuelles sur le rendement en mathématiques. En effet, la relation chaleureuse avec l'enseignant de mathématiques entraîne un niveau élevé de confiance en soi qui stimule l'exploration et l'apprentissage des mathématiques par les élèves qui préfèrent les matières scientifiques. La bienveillance de l'enseignant de mathématiques à l'égard des apprenantes qui préfèrent les matières littéraires agit pour baisser l'anxiété vis-à-vis des mathématiques. Quand la

relation pédagogique est caractérisée par une liberté dans les échanges enrichissants, cela permet aux apprenantes de poser toutes sortes de questions en vue de comprendre les mathématiques. Ces libres échanges lèvent le voile sur les incompréhensions qui bien de fois proviennent d'une mauvaise stratégie d'enseignement des professeurs de mathématiques. En somme, le soutien affectif de l'enseignant produit un cadre rassurant pour les élèves qui préfèrent les matières scientifiques mais aussi pour celles qui préfèrent les matières littéraires. Cette atmosphère chaleureuse apparaît donc comme un catalyseur qui booste les apprentissages des passionnées et démystifie les mathématiques pour celles qui ne les préfèrent pas.

3. Discussion

L'analyse des résultats nous a permis de découvrir que, lorsque les apprenantes développent une même qualité de relation avec leur enseignant, le rendement en mathématiques des élèves préférant les matières scientifiques est toujours supérieur à celui des élèves qui ne s'y intéressent pas.

Il est indéniable que l'affection pour certaines matières demeure l'un des moteurs les plus puissants de la réussite éducative. Nos résultats vont dans le même sens que ceux de A. Madden, S. Webber et N. Ford (op.cit.). En effet, les élèves fréquentant les établissements publics en Angleterre, au pays de Galles et en Irlande du Nord, qui envisageaient de poursuivre leurs études dans une université britannique, ont opté pour des matières qui leur permettraient d'obtenir un diplôme en adéquation avec leurs passions. Le rapport sur le choix des matières et des cours des étudiants anglais de niveau 3 et 4 révèle que l'amour pour la matière était le critère le plus déterminant, surpassant de près de 30 % le deuxième critère le plus fréquent, qui était la certitude de réussir son examen. Il a été observé que les choix des élèves avaient tendance à se baser sur leurs goûts actuels, même lorsqu'ils se projetaient vers leur futur.

Nos résultats confirment également ceux de E. Louvet et Y. Duret (2017). En effet, leur étude a porté sur l'impact du choix de l'orientation sur la motivation. Quand les apprenants sont orientés dans la discipline de leur choix, voir les matières qu'ils préfèrent, ils produisent de meilleurs résultats scolaires. On retient donc que le vœu d'orientation respecté produit les mêmes résultats que la préférence des mathématiques.

L'examen des résultats obtenus révèle également que les collégiennes caractérisées par une bonne relation avec leur enseignant de mathématiques et ayant une préférence pour les matières littéraires obtiennent une moyenne (11,63) plus élevée que la moyenne (8,74) de celles qui n'ont pas de bonne relation à leur enseignant de mathématiques et qui sont indifférentes à sa matière. De même, chez les élèves caractérisées par une bonne relation avec leur enseignant de mathématiques et préférant les matières scientifiques obtiennent une moyenne (13,50) plus élevée que la moyenne (12,39) de celles qui n'ont pas une bonne relation avec leur enseignant de mathématiques et qui lui sont indifférentes.

Nos résultats corroborent bon nombre de travaux déjà existants qui expliquent le rejet des mathématiques par l'anxiété qui provient de la relation à l'enseignant. Une mauvaise image de l'enseignant peut avoir une incidence sur le type de connaissance que celui-ci apporte. C'est l'enseignant qui détermine les connaissances qu'il apporte et le type de résultats qui découle de ses interactions avec ses apprenants. Il est bien avantageux que l'enseignant adhère à une politique de soutien. C'est ce que démontrent les travaux de L. Lafortune (1990, p. 82), qui soutient que l'anxiété en mathématiques peut s'estomper avec l'aide avisée du professeur de mathématiques. Des auteurs tels que A. Jellab (2018), M. Virat (2019) et G. Espinoza (2021) tirent la sonnette d'alarme sur la banalisation des émotions dans la relation éducative. Les émotions non prises en compte peuvent affecter négativement les résultats scolaires. Une relation empreinte de chaleur, d'humanisme engendre

des feedbacks positifs qui propulsent l'engagement scolaire des apprenants, leur identification et intégration au groupe classe.

J. Connell et J. Wellborn (1991) ; E. Skinner et M. Belmont (1993) dans R. Pianta et B. Hamré (2001) insinuent que le soutien des adultes, au cours des apprentissages scolaires, fait naître des sentiments de compétences et d'autonomie des élèves. Cela pourrait s'illustrer par plusieurs actes concrets lors de la relation pédagogique. Les apprenants pourraient bénéficier d'encouragements en lieu et place du mépris et des humiliations quand la réponse n'est pas juste. Le respect de chaque apprenant ne devrait pas dépendre de ses aptitudes à produire de bonnes performances. La singularité dans le processus d'apprentissage devrait être prise en compte par chaque enseignant de mathématiques. En le faisant, l'apprenante se sent en sécurité et rassurée. Cet état des choses est une marge de manœuvre, qui permet à l'élève d'apprendre par essai et erreur sans craindre le regard de ceux qui comprennent vite, ni le jugement et les réprimandes de l'enseignant. Ces idées abondent dans le sens de la prise en compte du point de vue de l'apprenant mise en exergue et défendue par Hamré et Pianta (2001).

Les travaux antérieurs recommandent le style de communication démocratique qui encourage l'écoute des apprenants. L'élève qui trouve une oreille attentive s'exprime librement avec spontanéité, originalité et créativité. C'est ce que prônent C. Murray et K. Malmgren (2005), quand ils soutiennent l'idée de communication ouverte. L'enseignant peut aussi encourager le développement de soi des élèves comme une stratégie pédagogique. Le partage d'expérience sur le vécu de l'enseignant, relatant ses craintes et ses peurs du passé, peut servir de modèles de résilience pour les élèves. Par exemple encore, un bref récit sur son humeur du jour et ses appréhensions du quotidien pourrait encourager les élèves craintifs à s'armer de courage et de persévérance. En instaurant cette atmosphère d'échange sur les réalités de la vie, l'enseignant établit une relation de confiance basée sur la connaissance mutuelle de l'enseignant et de l'élève.

Enfin, la notion de proximité est reprise dans plusieurs recherches. H. Davis (2003) met en valeur l'importance de partages d'activités communes entre enseignant et élèves, mais également le partage de motivations communes, l'importance de passer du temps ensemble. Il s'agit, par exemple, d'accorder du temps au dialogue individuel avec les élèves (dans les couloirs, dans la cour de récréation ou hors de l'établissement) : des conversations aussi bien sur l'expérience scolaire des élèves que sur leur vécu personnel ou social aident à bâtir une relation de qualité (M. Virat, 2019). Sur ce point, B. Hamre, R. Pianta, A. Mashburn et J. Downer (2008) mettent l'accent, notamment dans le soutien émotionnel, sur l'importance du partage d'activités, sur une proximité physique de l'enseignant qui se met à la hauteur des enfants.

Au cours de notre enquête, la mention de ces comportements était quasi inexistante dans les réponses des élèves vis-à-vis de leurs enseignants de langue vivante.

Nos résultats ont également montré que, quand la relation enseignant-élève est bonne, les élèves qui préfèrent les matières littéraires ont une moyenne assez significative (11.63) qui tend vers la moyenne de celles qui préfèrent les matières scientifiques (13,50). En d'autres termes, quand la relation à l'enseignant est bonne, même les élèves qui préfèrent les matières littéraires excellent en mathématiques. Ces résultats attestent ceux de G. Lessard, G. Deschênes, N. Anwandter Cuellar (2020) et de C. Coste (2008) qui ont porté sur la répercussion du soutien de l'enseignant de mathématiques. L'auteur affirme que le soutient sous la forme de simples encouragements verbaux, de tutorat privé, de séances de reformulation en classe, de rétroaction personnalisée ou de récompenses. Selon cette auteure, les élèves qui ont des relations enrichissantes et se sentent soutenues par leur enseignant en mathématiques seraient incitées à faire des choix de carrière dans ce domaine. Comme le montre les travaux de L. Besecke et A. Reilly (2006), les femmes en STGM (Sciences, Technologie, Génie et

Mathématiques) attribuent en grande partie leur choix de carrière à leurs interactions enrichissantes avec des enseignants.

Conclusion

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes intéressés aux variables de l'environnement scolaire qui pourraient agir pour déterminer la qualité des acquisitions scolaires en mathématiques. Nos investigations nous ont amené à nous pencher sur des variables essentielles dans le processus de transmission et d'acquisitions des connaissances. Il s'agit de la relation à l'enseignant et la préférence pour les matières qui semblent avoir du poids dans le choix et l'acceptation des mathématiques. Pour faire donc la lumière autour de ces variables sus-évoquées, nous nous sommes fixés comme objectif général d'établir l'influence de la relation à l'enseignant et de la préférence des matières sur le rendement scolaire des collégiennes de 3ème du lycée Mamie Houphouët Faitai. Les résultats montrent que lorsque les apprenantes développent une même qualité de relation avec leur enseignant, le rendement en mathématiques des élèves préférant les matières scientifiques est toujours supérieur à celui des élèves qui ne s'y intéressent pas. Le choix des mathématiques comme matière préférée amène les filles à s'investir davantage dans des activités de recherches, d'explorations et de perfectionnement afin d'améliorer leurs performances. De manière logique, les filles qui ne préfèrent pas les mathématiques n'ont pas de très bons rendements dans ladite matière. Cependant, nos résultats ont montré que la qualité de la relation à l'enseignant agit pour amoindrir les effets de la non-préférence des mathématiques. On découvre que quand la relation à l'enseignant est de bonne qualité, même les filles qui ne préfèrent pas les matières scientifiques n'ont pas d'aussi mauvais rendements en mathématiques. Cela témoigne de l'utilité de la dimension humaine dans les apprentissages des mathématiques. Si l'apprentissage des mathématiques est sujet à beaucoup de polémiques au niveau des filles, la qualité de la relation à l'enseignant peut stimuler leur désir d'apprendre. Les qualités humaines de l'enseignant, qui favorisent l'émergence des dispositions psychologiques particulières chez les filles, facilitent l'acceptation, la démystification et la peur des mathématiques. Il devient alors indispensable, dans le recrutement et la formation des enseignants de mathématiques, de mettre un point d'honneur sur la dimension humaine de la personnalité pour faire accepter et aimer les mathématiques par les filles. En somme, il apparait, à la lumière de nos résultats, que l'enseignant occupe une position centrale non seulement dans le partage des savoirs, mais également dans la qualité des apprentissages et des performances en mathématiques chez des élèves. Il ne suffit donc pas de centrer uniquement l'élève sur son apprentissage, mais de rééquilibrer la dynamique éducative en reconnaissant pleinement le rôle et l'influence de l'enseignant.

Références bibliographiques

AYEKPA Léon François, 2005, *Ce que pensent les élèves de leurs enseignants aujourd'hui, Mémoire* de master, École Normale Supérieure d'Abidjan Côte d'Ivoire.

BESECKE Leslie & REILLY Anne, 2006, Factors influencing career choice for women in science, mathematics, and technology : The importance of a transforming experience. *Advancing Women in Leadership Journal*, no. 21, pp. 1-6.

BLAYA Catherine & LAURIER Fortin, 2011, "Les élèves français et québécois à risque de décrochage scolaire : comparaison entre les facteurs de risque personnels, familiaux et scolaires." *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 40, no. 1, pp. 1-26.

BOULIN Audrey & CLAUDE Marie-Sylvie, 2017, Enseignement de l'acte vu par les étudiants : Entre doxas et expertise. *Revue française de pédagogie, vol 200*, p. 45-60. https://doi.org/10.4000/rfp.5678

CONNELL James & WELLBORN James, 1991, "Competence, autonomy, and relatedness: A

motivational analysis of self-system processes." In *Minnesota Symposia on Child Psychology*, vol. 23, pp. 43-78.

CORNO Lyn, & MANDINACH Ellen, 1983, "The role of cognitive engagement in classroom learning and motivation." Educational psychologist, vol. 18, no. 2, pp. 88-108. https://doi.org/10.1207/s15326985ep1802

COSTE Claude, 2008, "Roland Barthes, du séminaire au cours magistral." *Histoire de l'éducation*, no. 120, pp. 139-160.

CROSNOE Robert, JOHNSON Monica Kirkpatrick, & ELDER JR, Glen H, 2004, Liens intergénérationnels à l'école : les corrélats comportementaux et contextuels des relations élèves-enseignants. *Sociologie de l'éducation, vol.77*, no 3, p. 189-210. https://doi.org/10.1177/003804070407700301

DAVIS Hamilton, 2003, Conceptualisation du rôle et de l'influence des relations élèves-enseignants sur le développement social et cognitif des enfants. *Educational Psychologist, vol. 38, no 4*, pp. 207-234. https://doi.org/10.1207/S15326985EP3804_2

DUBET François, 2002, *Le déclin de l'institution*. Paris, Éd. Du Seuil, coll. L'épreuve des faits.

ESPINOSA Gaëlle, 2022, La relation enseignant-élève en France : réflexion pour son amélioration. *Revue internationale de communication et socialisation*, vol 9, no. 1, p. 173-187. https://doi.org/10.6084/m9.figshare.22083368.v4

FELOUZIS Georges, 1994, Le bon prof : la construction de l'autorité dans les lycées. *Le Monde de l'éducation, vol. 225,* p. 361-376.

FORTIN Andrée & LACHANCE Lise, 2011, La parentification chez l'enfant exposé à la violence conjugale. *Revue internationale de l'éducation familiale, vol. 29*, no. 1, p. 63-86.

FRAIRE Michela, LONGOBARDI Claudio, PRINO Laura Elvira, SCLAVO Erica, SETTANNI Michele, 2013, « Student-Teacher Relationship Scale" dentro del contexto italiano : un estudio de validez factorial, *Electronic Journal of Research in Educational Psychology, vol*. 11, no. 3, pp. 851-882.

GHALEB A El-Refae, KABA Aboulaye, & ELETTER Shorouq, 2021, L'impact des caractéristiques démographiques sur les performances scolaires. Revue Internationale des Technologies en Pédagogie Universitaire, vol. 22, no 1, pp. 45-67. https://doi.org/10.1016/j.ritpu.2021.03.002

HAMRE Bridget & PIANTA Robert, 2001, Early teacher child relationships and the trajectory of children's school outcomes through eighth grade. *Child development, vol. 72, no 2*, pp. 625-638.

HAMRE Bridget & PIANTA Robert, MASHBURN Andrew & DOWNER, Jason, 2008, Teacher's perception of conflict with young students: looking beyond problem Behaviors Social Development, *vol 17 no1*, pp. 115-136

HAMRE Bridget. & PIANTA Robert, 2011, Early teacher child relationships and the trajectory of children's school outcomes through eighth grade. *Child development*, *vol. 72, no 2*, pp. 625-638.

JELLAB Aziz, 2018, *Bienveillance et bien-être à l'école : Plaidoyer pour une école humaine et exigeante*. Berger-Levrault.

KNOWLEDGE INNOVATION EXCHANGE, GPE, 2024, Le perfectionnement professionnel du personnel enseignant une synthèse de la recherche.

LAFORTUNE Louise, 1990, *Adultes, attitudes et apprentissage des mathématiques*. Collège André-Laurendeau.

LESSARD Geneviève, DESCHÊNES Geneviève & ANWANDTER CUELLAR Nathalie, 2020, La situation-problème mathématique à l'école primaire : ce que les conceptions d'enseignantes nous révèlent. *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 46, no 3, pp. 7-37.

LOUVET Eva & DURET Yvette, 2017, Choix d'orientation au lycée, motivation et parcours scolaires : une étude longitudinale. *Revue française de pédagogie, vol. 201,* pp. 89-104. https://doi.org/10.4000/rfp.5721

MADDEN Andrew, WEBBER Sheila & FORD Nigel, 2018, The relationship between students' subject preferences and their information behaviour. *Journal of Documentation*, vol. 74, no 4, pp. 692-721 https://doi.org/10.1108/JD-06-2017-0090

MONTAGUE Marjorie & VAN GARDEREN Delinda, 2003, Étude transversale des résultats en mathématiques, des capacités d'estimation et de la perception de soi scolaire chez des élèves de niveaux variés. *Journal of Learning Disabilities, vol 36, no 5,* pp. 437-448. https://doi.org/10.1177/00222194030360050501

MURRAY Christopher & GREENBERG Mark, 2000, Children's relationship with teachers and bonds with school an investigation of patterns and correlates in middle childhood. *Journal of School Psychology*, vol. 38, no 5, p. 423-445.

MURRAY Christopher & MALMGREN Kimber, 2005, Implementing a teacher–student relationship program in a high-poverty urban school : Effects on social, emotional, and academic adjustment and lessons learned. *Journal of school psychology,* vol. 43, no 2, p. 137-152.

PIANTA Robert, & HAMRE Bridget, 2009, Conceptualization, measurement, and improvement of classroom processes : Standardized observation can leverage capacity. *Educational researcher*, vol. 38, no 2, p. 109-119.

PIANTA Robert, COX Martha & TAYLOR Lorraine, 1999, Kindergarten teachers' practices related to the transition to school : Results of a national survey. *The Elementary School Journal*, vol. 100, no 1, p. 71-86.

RATOVONDRAHONA Pascale & NORMANDEAU Simon, 2013, Attrition et besoin en enseignants au primaire en Afrique subsaharienne. *Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone/Université Laval, coll. « Note de recherche de l'ODSEF*.

SHEN Ce & TAM Hak Ping, 2008, The paradoxical relationship between student achievement and self-perception: A cross-national analysis based on three waves of TIMSS data. *Educational research and Evaluation,* 2008, *vol. 14, no 1,* pp. 87-100. https://doi.org/10.1080/13803610701786047

SKINNER Ellen & BELMONT Michael, 1993, Motivation in the classroom: Reciprocal effects of teacher behavior and student engagement across the school year. *Journal of educational psychology*, vol. 85, no 4, pp. 571.

TOURE Johnson Yah Evelyne, 2021, Jeunesse ivoirienne et décrochage scolaire. *Lettres, Sciences Sociales Et Humaines*, vol 35, no 2. Consulté à l'adresse. https://revuesciences-techniquesburkina.org/index.php/lettres_ sciences_sociales_et_hum/article/view/356

VAN GARDEREN Delinda & MONTAGUE Marjorie, 2003, Visual–spatial representation, mathematical problem solving, and students of varying abilities. *Learning Disabilities Research & Practice*, vol. 18, no 4, pp. 246-254.

VIRAT Mael, 2019, *Quand les profs aiment les élèves : Psychologie de la relation éducative*. Odile Jacob.

VYGOTSKY Lev, 2003, La théorie pédagogique de Vygotsky dans un contexte culturel (A. Kozulin, B. Gindis, V.S. Ageyev et S.M. Miller, éd.). Presses universitaires de Cambridge. https://doi.org/10.1017/CBO9780511840972

Femmes burkinabè et culture de la paix : mères, éducatrices et bâtisseuses

SAWADOGO Arcadius[1], SOMA Diilofa Jokebed[2]

1.Université Catholique de l'Afrique l'Ouest/Unité Universitaire à Bobo-Dioulasso (UCAO-UUB), Burkina Faso, Email : arcadiussawadogo@hotmail.com, Tel : + 226 70 26 54 49
2.Université Catholique de l'Afrique l'Ouest/Unité Universitaire à Bobo-Dioulasso (UCAO-UUB), Burkina Faso, Email : jokebedsoma@gmail.com , Tel : + 226 67 43 33 05
Auteur correspondant : E-mail : arcadiussawadogo@hotmail.com, Tel : + 226 70 26 54 49
Article soumis le 14/06/2026 et accepté le 29/06/2026
Réf : 2COLRS-157

Résumé :
Dans le cadre de la situation sécuritaire au Burkina Faso, caractérisée par des affrontements armés et les déplacements internes, l'éducation à la paix se dévoile comme un outil fondamental pour la cohésion sociale. Quel est le rôle pivot des femmes en tant qu'éducatrices familiales et médiatrices communautaires ? L'objectif de cette étude vise à analyser le rôle des femmes à l'éducation à la paix face aux défis de radicalisation et de violence. À travers l'approche qualitative, avec des entretiens semi-directifs auprès de 23 enquêtés, nous avons pu aboutir à des résultats permettant d'appréhender le rôle des femmes dans le contexte de l'insécurité. Ces résultats révèlent qu'il existe un lien entre les femmes et la notion de la paix, que les femmes occupent une position centrale dans l'éducation à la paix, et qu'elles utilisent des moyens de communications sociales pour une communication efficace à l'éducation à la paix.
Mots clés : Révolution, femmes, éducation, paix, médias, Burkina Faso.

Burkinabe Women and the Culture of Peace: Mothers, Educators, and Builders

Abstract:
Amid the security situation in Burkina Faso, characterized by armed clashes and internal displacement, peace education emerges as a fundamental tool for social cohesion. What is the pivotal role of women as family educators and community mediators? The aim of this study is to analyze the role of women in peace education in the face of challenges related to radicalization and violence. Through a qualitative approach involving semi-structured interviews with 23 respondents, we obtained results that shed light on the role of women in the context of security. These results reveal a link between women and the concept of peace, show that they play a central role in peace education, and demonstrate that they use social communication channels to communicate effectively about peace education.
Keywords: *Revolution, women, education, peace, media, Burkina Faso.*

Introduction

La situation sécuritaire que connait le Burkina Faso, marquée par les attaques terroristes et le déplacement de populations, a transformé l'organisation sociale et amplifié les tensions dans les communautés. C'est dans cette situation de fragilisation du lien social que la question de la paix occupe une place importante et appelle la mise en place de mécanismes tant culturels, éducatifs que communautaires pour la reconstruction du tissu social.

L'éducation à la paix devient alors incontournable dans cette perspective. L'UNICEF (1999) estime que cette éducation doit viser la promotion des comportements et des compétences qui aident à la résolution des conflits et à une coexistence pacifique entre les communautés. Cette manière de penser fait appel à une action éducative conjuguée tant au niveau des institutions formelles qu'au niveau des familles et des communautés.

Dans cette action conjuguée, la femme occupe une position importante en tant qu'actrice essentielle de socialisation tant dans la famille que dans les institutions sociales pour la transmission des valeurs. Son rôle comme mère, éducatrice, médiatrice et leader communautaire impacte non seulement les normes et les représentations mais aussi les comportements des générations futures. C'est dans ce sens que l'UNESCO (2015) met en relief le rôle essentiel de la femme dans l'édification d'une culture de paix dans les sociétés marquées par les conflits où elle assume des fonctions de premières éducatrices à la non-violence et de dialogue au sein de la société.

Bien que cette reconnaissance de la femme soit avérée, sa participation effective au processus de paix rencontre des obstacles dus aux inégalités structurelles. Ces obstacles à la contribution réelle de la femme sont, entre autres, sa mise à l'écart dans la sphère de décisions, le poids des traditions qui l'oppriment, les violences basées sur le genre, et les inégalités d'accès tant dans l'éducation que dans l'information. Cette tension entre le rôle reconnu et les conditions réelles de sa participation au processus de paix soulève une question fondamentale qui intéresse cette recherche : Comment la femme contribue-t-elle au processus d'éducation face aux enjeux de la radicalisation au Burkina Faso ?

Cette étude cherche principalement à examiner le rôle social de la femme dans la cohésion sociale, en particulier face à la radicalisation au Burkina Faso. L'hypothèse principale guidant cette analyse part du principe que la femme représente un élément clé de l'éducation à la paix au Burkina Faso, aussi bien dans le domaine privé que dans les dimensions communautaire et institutionnel. Son exclusion effective constitue un frein à la consolidation de la paix dans la société.

Sur le plan conceptuel, cette étude prend en compte le concept de cohésion sociale. Michel Forsé et Maxime Parodi (2009) le caractérisent comme des formes de participation citoyenne et sociale, qui intègrent des valeurs partagées, la réduction des inégalités et la régulation des pratiques sociales. Ce concept occupe une place centrale dans la problématique de notre étude car la reconnaissance du statut et du rôle de la femme constitue un enjeu majeur dans sa contribution à la paix sociale notamment à travers l'éducation à la consolidation du lien social.

Afin de répondre à cette problématique, le fonctionnalisme de Talcott Parsons sert de fondement théorique. Cette théorie considère que la société constitue un système composé d'éléments interdépendants et chaque élément remplit une fonction essentielle pour le maintien de l'équilibre et de la cohésion dans la société. Dans cette perspective que Delas et Milly (2015) considèrent que les individus font siennes les normes et les valeurs qui guident leurs actions, et mobilisent les ressources nécessaires dans l'atteinte des objectifs qu'ils ont construits selon leurs valeurs sociales. Appliquée à notre objet d'étude, cette théorie donne l'occasion de considérer la femme comme éducatrice, médiatrice et conseillère dont la contribution active régule les tensions sociales et apporte la paix sociale.

La présente recherche s'articulera autour de trois axes majeurs : la méthodologie adoptée, la présentation des résultats obtenus, et leur discussion critique au regard des résultats d'autres chercheurs ayant déjà abordé le même thème.

1. Méthodologie adoptée de recherche

1.1. Présentation de la Zone d'étude et la population d'étude

Située au sud-ouest du Burkina Faso et connue comme la capitale économique, Bobo-Dioulasso est située à 365 Km de Ouagadougou qui est la capitale politique et administrative. La ville de Bobo-Dioulasso est la commune urbaine de la province du Houet dans la région du Guiriko (ex Hauts-Bassins). Elle couvre une superficie de 13.678 Km^2 et est habitée essentiellement par les Bobos,

les Dioulas et les Moose. L'administration de Bobo-Dioulasso se divise en 33 secteurs urbains. Ces différents secteurs sont regroupés en sept arrondissements, qui comptent aussi 36 villages affiliés.

Pour sa part, Banfora se trouve à 450 Km de Ouagadougou, le centre politique et administratif, et à 85 Km de Bobo-Dioulasso, le pôle économique. Banfora, qui est le chef-lieu de la région des Tannounyan (ex Cascades), se divise en 15 secteurs. En raison de son emplacement, Banfora est une ville de jonction où se croisent les routes conduisant à Sikasso (Mali), à Korhogo (Côte d'Ivoire), à Bobo-Dioulasso et Gaoua (Burkina Faso). Située dans la région des Tannounyan (anciennement Cascades) et province de la Comoé, Banfora est une ville fondée par « Gouafo » en 1903, un nom qui signifie « la clairière » en Karaboro. La ville a d'abord été habitée par les Karaboro, ce qui a donné son nom au fondateur. Ensuite, les Gouin et les Turka ont également contribué à sa population. Aujourd'hui, la ville connait une diversité d'ethnies (Sénoufo, Lobi, Moose, Gourounsi…) avec d'autres nationalités telles que les Togolais, les Nigériens, les maliens, les béninois, les ivoiriens…

La population de notre étude a concerné les hommes et les femmes de toutes professions confondues des secteurs 5 et 17 de Bobo-Dioulasso et du secteur 8 de Banfora.

1.2. Choix de personnes interviewées

Nous avons procédé par un choix raisonné ce qui nous a permis d'avoir 23 enquêtés dont 14 femmes et 9 hommes. L'importance du rôle féminin dans l'éducation à la paix nécessite une représentation prédominante des femmes pour obtenir des témoignages de première main. L'analyse approfondie des pratiques pédagogiques et des perceptions particulières de la paix de 14 femmes interrogées est rendue possible. La présence de neuf hommes encourage une analyse comparative entre les perspectives féminines et masculines. Ce choix donne une meilleure compréhension à la contribution du genre à l'édification de la paix. Il donne la possibilité d'analyser les ressemblances et les différences des rôles attribués aux femmes et aux hommes dans la construction de la paix. L'inclusion des hommes contribue à éviter une analyse exclusivement féminine et à enrichir la perspective globale. Ce déséquilibre délibéré souligne les contributions spécifiques des femmes. En fin de compte, cette répartition favorise l'harmonie méthodologique entre le thème de recherche et la constitution de l'échantillon.

1.3. Méthode, outils et techniques collecte de données

Nous avons choisi de privilégier l'approche qualitative. Notre groupe d'étude englobait les femmes et les hommes de la ville de Bobo-Dioulasso (secteurs 5 et 17) ainsi que de Banfora (secteur 8). Nous avons sélectionné Bobo-Dioulasso et Banfora comme lieux d'étude, car en tant que chercheurs résidant dans deux villes distinctes, ces deux localités nous semblaient pertinentes. Les secteurs ont été choisis par une sélection individuelle. Sur 33 secteurs, nous en avons sélectionné deux. Nous avons opté pour un seul secteur sur les 15 présents à Banfora. Nous avons établi une priorité pour les secteurs selon leur éloignement de nos résidences.

Dans le but d'analyser comment la femme contribue à l'éducation à la paix au Burkina Faso, l'approche méthodologique appropriée est celle qualitative. Cette approche prend en compte l'étude documentaire et des entretiens individuels semi-directifs. Ces entretiens individuels, faits à travers un guide d'entretiens, ont permis de collecter des données empiriques qui rendent compte des expériences et des points de vue des enquêtés.

1.4. Analyse des données

Les données de notre étude ont été recueillies à l'aide d'un dictaphone pour permettre de conserver fidèlement les points de vue des enquêtés et de garantir la conservation des données de la recherche.

Ensuite, nous avons procédé à une transcription manuelle intégrale des entretiens, étape essentielle pour une immersion approfondie dans le corpus. Après la transcription, nous avons identifié et extrait les idées maîtresses, que nous avons organisées dans un document Word pour faciliter leur exploitation analytique.

1.5. Aspects éthiques

L'étude a été conduite dans le strict respect des principes éthiques fondamentaux de la recherche scientifique, en mettant un accent particulier sur le consentement éclairé et la confidentialité des données. Pour permettre à chaque enquêté de participer librement à l'enquête, le bien-fondé de la recherche et l'utilisation des données de l'étude lui ont été clairement signifiés. De plus, l'anonymat a été assuré par l'utilisation d'un système de codification fondé sur les sigles des prénoms et noms, empêchant toute identification directe ou indirecte. Les données collectées ont été sécurisées et exclusivement utilisées à des fins de la recherche.

2. Présentation des résultats

2.1. Place de la femme pour l'éducation à la paix

Les enquêtés reconnaissent le rôle central de la femme, tant dans la famille que dans la communauté. La femme se définit selon trois dimensions. Sur le plan morphologique, elle se distingue nettement de l'homme. Au niveau social, la femme s'est vu confier les tâches domestiques et l'éducation des enfants, alors qu'il revenait à l'homme la gestion de l'autorité et l'approvisionnement des biens matériels à travers le travail hors du domicile conjugal. Toutefois, une évolution de ces rôles a vu le jour permettant aux hommes et aux femmes d'aller vers une égalité croissante en assumant les mêmes responsabilités au sein de la société :

> La femme est considérée comme la compagne de l'homme. Elle est celle-là qui est le complément de l'homme. Socialement, elle constitue le pilier de la famille. Il est indéniable que l'homme est le chef de la famille, celui qui pourvoit au besoin matériel de la famille, mais la femme joue non seulement ce rôle mais aussi constitue le pilier de la famille (V.S., promotrice de radio, 45 ans, interrogée le 13/05/2025).

Quant à la paix, elle n'est pas uniquement un terme, mais une action d'abord individuelle avant de devenir collective. C'est dans ce sens qu'une de nos enquêtés affirme en disant : « *La paix est une manière de se comporter en société. Elle consiste à vivre en paix avec soi-même et avec les autres* ». (B.M., institutrice, 50 ans, interrogée le 15/04/2025). La distinction morphologique et psychologique entre l'homme et la femme ne signifie en aucun cas qu'un sexe soit supérieur à l'autre. Au contraire, elle est source d'enrichissement mutuel et de diversité des expériences au sein de la société, car tout être humain a une dignité et bénéficie de droits fondamentaux. C'est dans cette vision que cet enquêté atteste :

> La femme est avant tout celle qui donne la vie. Dans ce sens, elle est ainsi un pilier fondamental de la continuité humaine. Elle est un soutien essentiel pour l'homme. Elle partage avec lui une dignité égale, malgré les différences physiques et psychologiques qui les différencient. Par ailleurs, la paix peut être comprise comme un état d'entente entre les individus. Elle alors une double dimension : d'abord elle est intérieure et personnelle. Ensuite, elle regarde le volet collectif pour garantir une vie communautaire sereine. (Z.N., leader religieux, 46 ans, interrogé le 8/05/2025).

La femme occupe une place prépondérante dans la vie sociale en tant que mère, donatrice de vie et éducatrice. C'est elle qui transmet la vie physique en tant que génitrice. Au-delà de cette

dimension physiologique, elle contribue également à la vitalité de la société dans son ensemble, en assumant un rôle fondamental dans l'éducation et la socialisation des enfants, façonnant ainsi les générations futures et participant activement à la reproduction du lien social. C'est pourquoi un des enquêtés affirme en ces termes :

> La place qu'occupe la femme dans la promotion de la paix se manifeste à trois niveaux. Elle se déploie principalement dans l'éducation des tout-petits. Dans ce secteur, son influence est primordiale pour la transmission des valeurs essentielles. En outre, le lien qu'elle a avec son époux joue un rôle crucial pour promouvoir l'harmonie sociale ou, par contre, pour attiser des tensions dans la communauté. Pour finir, la femme joue un rôle de médiatrice lors des conflits en favorisant et en maintenant la paix au sein de la société (D.J., agent de projet, 35 ans, interrogé le 9/05/2025).

L'importance du rôle de la femme dans la société a été mise en relief par le témoignage des enquêtés. En tant que pilier de la famille, elle jouit d'une autorité morale reconnue, dont l'influence s'étend bien au-delà de la sphère domestique. Son opinion est fréquemment sollicitée et prise en considération dans la gestion des affaires familiales, ainsi que dans le traitement des questions d'ordre social et religieux, témoignant ainsi de la place centrale qu'elle occupe dans la vie collective. Une autre de nos enquêtés fait savoir ceci :

> Beaucoup de fois la femme est mieux écoutée que l'homme. Dans le gouvernement, si on fait les votes, on est obligé de mettre les femmes parce qu'elles occupent une place importante. Chez les Mossis, il y a un l'adage qui dit : « PAAG LA YIIRI » qui signifie : « c'est la femme qui est le pilier du foyer ». Au niveau des communautés telles que l'église, la mosquée…s'il n'y avait pas les femmes, pensez-vous que ça pourrait marcher ? Elle occupe une place très importante. (D.P., animateur radio, 55 ans, interrogée le 18/05/2025).

Les enquêtés reconnaissent la place indispensable qu'occupe la femme dans la société, dans sa triple dimension en tant que donatrice de vie, pilier dans le foyer et vectrice de cohésion dans la société. Elle partage avec l'homme une égalité de dignité fondamentale. Son rôle dans la promotion de la paix se manifeste à trois niveaux, notamment à travers l'éducation des enfants, la vie au foyer et la médiation au moment des conflits. Enfin, son autorité morale reconnue, tant dans la sphère familiale que dans les espaces communautaires, religieux et politiques, témoigne de l'influence déterminante qu'elle exerce dans la vie collective.

2.2. Femmes guerrières de paix au cœur des conflits

D'après les résultats de l'étude, la femme assume divers rôles pour promouvoir l'éducation à la paix. On peut relever dans un premier temps qu'elle est un facteur de cohésion au sein de sa famille. Une de nos enquêtés nous dit ceci :

> La femme est conseillère. Elle prend soin de sa famille en cultivant la paix entre ses enfants, son époux et la société dans laquelle elle vit. Elle est une aide précieuse pour son époux dans plusieurs domaines. (B.S., étudiante, 27 ans, interrogée le 14/04/ 2025).

Certaines femmes, désignées sous le terme de « wayiyans femmes », s'engagent activement dans la lutte contre le terrorisme en soutenant l'action gouvernementale, en œuvrant pour la libération nationale et en apportant une assistance aux veuves, aux orphelins ainsi qu'aux personnes déplacées internes. Elles prennent part aux activités d'éducation civique que le Ministère de la Jeunesse organise. Elles ont adhéré au mouvement des « *Wayiyans* » (ce terme signifie « Sortez » en langue moré du Burkina Faso). Ce mouvement joue le rôle de veille citoyenne pour soutenir la gouvernance révolutionnaire du camarade capitaine Ibrahim Traoré. C'est dans ce sens qu'une autre enquêtée affirme :

> La femme contribue activement à la lutte contre le terrorisme en menant des actions de sensibilisation aussi bien au sein de la cellule familiale qu'à l'échelle de la société, et en s'engageant résolument pour la défense de la nation. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le mouvement des Wayiyans femmes,

témoignant de l'implication croissante des femmes dans la sécurisation et la stabilisation du pays (O.S., 28 ans, interrogée le 17/04/ 2025).

Les femmes assument également la médiation pour la résolution des conflits. C'est ce qu'atteste l'une de nos enquêtées quand elle affirme :

> Les femmes jouent un rôle de médiation pour résoudre les conflits. Elles interviennent pour désamorcer les tensions. Elles travaillent pour prévenir les conflits avant qu'elles n'éclatent et se traduisent en affrontement. Lorsque le conflit éclate, les femmes font tout pour qu'ils soient résolus, en faisant appel aux autorités traditionnelles ou religieuses comme le chef de village ou l'imam ou encore à d'autres personnes de ressources (K.A., enseignante, 46 ans, interrogée le 19/04/2025).

Les femmes se réunissent et délibèrent collectivement sur les modalités de leur contribution au retour de la paix. Ces concertations sont accompagnées de rites traditionnels visant à implorer la protection des ancêtres, témoignant ainsi de l'articulation entre engagement communautaire et ancrage dans les pratiques culturelles et spirituelles. C'est dans cette perspective que l'une de nos enquêtées atteste que :

> Les femmes tiennent des rencontres pour se concerter. En plus, elles mettent en place des rituels traditionnels pour parvenir à une issue heureuse des conflits. Quand les sages prennent des décisions en cas de mésententes, elles respectent les étapes nécessaires pour le rétablissement de la paix. (T.A., femme cultivatrice, 30 ans, interrogée le 19/04/2025).

On peut retenir en conclusion que les femmes jouent un rôle en tant qu'actrices de la paix et de la sécurité au sein du mouvement des *Wayiyans*, et un rôle de médiation dans la prévention et la résolution des conflits dans les communautés. Elles mobilisent à cet effet aussi bien les mécanismes institutionnels et traditionnels que les pratiques culturelles et spirituelles, témoignant ainsi d'une implication à la fois collective, structurée et profondément ancrée dans les réalités sociales locales.

2.3. Les moyens de communication utilisés pour l'éducation à la paix

Les moyens de communication occupent une place déterminante dans la diffusion de l'éducation à la paix au Burkina Faso. Les médias traditionnels tels que la télévision, les radios publiques et communautaires ainsi que la presse écrite constituent des vecteurs privilégiés de sensibilisation, mettant notamment en avant le rôle fondamental de la femme dans la promotion de la paix. Par ailleurs, le développement des technologies numériques et des réseaux sociaux a élargi considérablement le champ de cette sensibilisation, permettant d'atteindre des populations jusque-là peu accessibles, y compris dans les zones rurales. Cela est constatable à Bobo-Dioulasso et à Banfora. Un des enquêtés illustre cela en affirmant que :

> En qui concerne la place des moyens de communication dans la promotion de la paix, nous en avons plusieurs de nos jours. Premièrement, les radios véhiculent des sensibilisations beaucoup de fois. Moi, je suis fréquemment les informations à travers la radio via le téléphone portable. Également la télévision parle de ça fréquemment. Vous allez voir même avant la fin de la journée une information parlera de cela. Avec la situation sécuritaire actuelle, la promotion à la paix est devenue un devoir pour la nation, et les médias sont les moyens appropriés pour toucher plusieurs personnes sur le territoire burkinabè. » (D.J., agent projet, 35 ans, interrogé le 09/05/2025).

L'éducation à la paix mobilise aujourd'hui les technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment les plateformes numériques et les réseaux sociaux, comme vecteurs stratégiques de diffusion, de sensibilisation et de mobilisation citoyenne en faveur d'une culture de la non-violence et du dialogue pour la paix :

> De nos jours, l'éducation à la paix ne paraît pas être une tâche isolée. Tout a été facilité par Internet. On peut grandement sensibiliser via les réseaux sociaux, où l'on trouve des encouragements et des méthodes proposées pour contribuer au rétablissement de la paix au Burkina Faso. C'est également une forme d'éducation. Une personne qui ne possède pas de télévision peut au moins utiliser son téléphone pour se

connecter et il lui est donc facile de rester informée sur la question (B.M., enseignante, 50 ans, interrogée le 15/04/ 2025).

En résumé, on peut retenir que les moyens de communication participent à l'éducation à la paix au Burkina Faso. Face aux enjeux de crise sécuritaire que traverse le pays, leur mobilisation coordonnée revêt une pertinence insoupçonnée pour l'édification d'une culture de la paix sociale.

3. Discussion

3.1. La femme, première éducatrice à la Paix

Les résultats de la présente étude confirment le rôle primordial de la femme en tant que première éducatrice à la paix, un rôle qui s'exerce dès les premières étapes de la vie de l'enfant. En effet, la femme accompagne l'enfant depuis la gestation jusqu'à ses premiers instants d'existence, faisant d'elle l'actrice la mieux positionnée pour lui transmettre les fondements d'une culture de paix durable et socialement féconde. Cette réalité, qui ressort des résultats de notre étude, est en accord avec la littérature scientifique relative à cette thématique. Dubois (2008) corrobore cette vision lorsqu'elle soutient que la femme, quand elle est déterminée, peut contribuer à l'éducation à la paix. L'auteure s'appuie sur les capacités de la femme à transmettre très tôt à l'enfant les valeurs de la tolérance et de la paix.

Cette vision rejoint celle de Galtung (1996) qui soutient que la construction de la paix se fait dans la patience à travers le processus d'éducation et de socialisation depuis la famille. C'est dans ce sens que la femme incarne et transforme profondément la vie culturelle. Cette même vision est appuyée et partagée par Reardon (1993) qui trouve que l'éducation à la paix est indissociable des femmes dans la mesure où elles sont porteuses de valeurs relatives à la médiation et à la socialisation. Leur implication dans l'éducation des enfants constitue dès lors un levier stratégique pour la construction d'une culture de paix à l'échelle communautaire et nationale.

En somme, les résultats de cette étude, articulés aux apports théoriques de Dubois (2008), Galtung (1996) et Reardon (1993), permettent d'affirmer que la femme n'est pas simplement un acteur parmi d'autres de l'éducation à la paix : elle en est le foyer originel et le vecteur le plus déterminant, dans la mesure où c'est au sein de la cellule familiale, sous son impulsion, que se forgent les premières représentations du vivre-ensemble, de la justice et de la non-violence chez l'enfant.

3.2. La place centrale de la femme pour l'éducation à la paix

Les résultats de la présente étude mettent en lumière la place prépondérante occupée par la femme au sein de la structure familiale et sociale au Burkina Faso. Pilier de la famille, son avis est sollicité et respecté dans la gestion des affaires domestiques, sociales et religieuses, faisant d'elle un acteur central et incontournable de la vie communautaire. Cette centralité féminine, observée empiriquement dans le cadre de nos entretiens, est largement corroborée par la littérature scientifique et institutionnelle consacrée au sujet.

Barbier (1985) confirme cette réalité en mettant en relief le rôle reconnu et obligatoire de la femme dans différents domaines des sociétés africaines. La place de la femme transcende la sphère domestique pour irriguer et faire fructifier les espaces de la vie collective, et cela lui donne une notoriété non seulement morale mais aussi sociale et culturelle irremplaçables. Les travaux de Moser et Clark (2001) enrichissent cette vision en soulignant que les femmes, à la fois victimes de violences et d'agentes actives de la paix dans les sociétés en conflit, exercent leur influence fructueuse de médiation.

La Commission Économique pour l'Afrique (2013) abonde dans ce sens en soutenant que les femmes jouent un rôle plénier dans la promotion de la paix en tant qu'éducatrices dans la famille et

dans la société. À cet égard, le Conseil de sécurité des Nations unies (2000) dans sa résolution 1325 reconnait officiellement le rôle intégré des femmes africaines dans la prévention et la résolution des conflits.

En définitive, on peut retenir que la femme, loin d'être à la périphérie de l'éducation à la paix, en est au contraire le commencement et l'aboutissement dans la société burkinabè. De la cellule familiale aux espaces publics de médiation, en passant par les rites communautaires et les dynamiques sociales, elle incarne à la fois la mémoire de la paix et son horizon. Toute stratégie sérieuse de consolidation de la paix au Burkina Faso se doit, par conséquent, de placer la femme au cœur de ses dispositifs, non pas comme bénéficiaire passive, mais comme architecte principale d'un vivre-ensemble durable et équitable.

3.3. La femme, une guide pour éduquer à la paix

Les résultats de la présente étude révèlent que la femme assume une pluralité de rôles dans le cadre de l'éducation à la paix, rôles qui se déclinent en six dimensions fondamentales et complémentaires : éducatrice, guide, médiatrice, soutien, modèle et conseillère. Loin d'être des fonctions imposées ou subies, ces rôles traduisent une disposition naturelle et une détermination profonde de la femme à œuvrer pour l'harmonie sociale, ainsi qu'en témoignent les données recueillies sur le terrain à Bobo-Dioulasso et à Banfora.

L'UNESCO (2024) reconnaît officiellement cette réalité en affirmant que la femme constitue un vecteur essentiel de l'éducation à la paix. Cette reconnaissance institutionnelle vient légitimer ce que les communautés africaines ont de longue date intégré dans leurs pratiques sociales et culturelles : la femme n'est pas simplement une actrice parmi d'autres de la consolidation de la paix, elle en est l'un des moteurs les plus puissants et les plus constants.

Barbier (1985) offre un éclairage fondamental qui permet de comprendre la complexité des rôles des femmes dans les sociétés africaines en illustrant la femme comme épouse résiliente, mère qui donne vie et exemple de vie sociale. Convaincue que sa vie dépend de la réussite de ses enfants, la femme s'engage sans réserve au service de la paix et de la cohésion sociale. C'est précisément cette harmonie avec soi-même, avec autrui et avec l'environnement qui constitue le cœur de l'éducation à la paix, telle que nos résultats permettent de la conceptualiser.

Cette dimension est approfondie par Chantal Guilmain-Gauthier (1985), qui, à partir de l'étude des sociétés *Fali* du nord-Cameroun, démontre que le rôle de la femme s'inscrit dans une logique de complémentarité et non d'opposition par rapport à celui de l'homme. Loin d'être une figure considérée comme une figure de seconde zone, la femme y apparaît plutôt comme une figure fondamentale dans les échanges sociaux, en sachant articuler pouvoir politique, pouvoir religieux et management de la vie collective. Cette réalité symbolique donne à prendre en compte l'idée selon laquelle l'exclusion de la femme du processus de consolidation de la paix est synonyme de la fragilisation des fondements mêmes de la cohésion sociale.

À ces rôles structurels s'ajoute une dimension qualitative remarquable, mise en évidence par Tarrab (1989), qui souligne que les femmes, conscientes des regards et des attentes que la société porte sur elles, s'engagent dans leur action d'éducation et de médiation avec rigueur. Cette constatation empirique est significative et apparaît clairement dans le contexte du Burkina Faso, où les femmes enquêtées ont donné le témoignage d'un engagement indéfectible en faveur de la paix.

Le pape Jean-Paul II (1995) déclare vigoureusement que les femmes devraient être, de tout leur être, les instigatrices de la paix, aussi bien au sein de la famille que dans la sphère culturelle, surtout lorsqu'il s'agit de situations conflictuelles. Ce regard trouve écho dans la situation sécuritaire

qui prévaut au Burkina Faso, où la femme est perçue comme un guide éthique et comme un pilier de réconciliation au cœur des communautés.

Enfin, l'apport de Kaboré (2024) offre un éclairage sur la situation au Burkina Faso, en démontrant que les femmes élaborent des tactiques particulières pour surmonter les barrières culturelles et promouvoir la cohésion sociale. On distingue parmi ces tactiques, figure le « langage du cœur », reconnu comme un outil particulièrement efficace pour le dialogue et de la compréhension réciproque.

En définitive, l'articulation de nos résultats empiriques avec les apports des différents auteurs permet d'affirmer avec conviction que le rôle de la femme dans l'éducation à la paix est à la fois multiple. En tant qu'éducatrice, médiatrice, exemple et conseillère, la femme incarne dans toutes ses facettes, un modèle de paix active tant au sein des familles qu'à l'échelle des communautés. Toute politique de consolidation de la paix au Burkina Faso qui ferait l'économie de cette force vive se priverait de son levier le plus naturel et le plus profondément enraciné dans le tissu social.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif d'analyser la position et le rôle des femmes dans l'éducation à la paix au Burkina Faso. Les résultats démontrent que la femme occupe une position centrale dans la transmission des valeurs pacifiques, tant dans la sphère familiale que communautaire. Elle agit comme éducatrice, médiatrice, conseillère et modèle social. En outre, l'utilisation des médias et des réseaux sociaux apparaît comme un vecteur stratégique pour renforcer la visibilité des actions en faveur de la paix.

Cette étude présente plusieurs contributions majeures tant sur le plan scientifique que social que nous voudrions relever. Elle embrasse une perspective holistique qui combine le domaine privé avec le domaine public, soulignant les divers rôles de la femme : éducatrice, pacificatrice, conseillère et modèle sociétal. Elle mise également sur l'aspect communicationnel en montrant comment les réseaux sociaux numériques et les médias peuvent devenir des outils stratégiques amplifiant l'influence de la femme dans la promotion de la paix. Elle apporte également une contribution précieuse à l'enrichissement des débats académiques sur le genre et sur la consolidation de la paix au Burkina Faso. Sur le plan social, elle apporte une originalité qui met en lumière la position centrale de la femme, non seulement en tant qu'actrice familiale, mais surtout en tant que pilier dans la communauté pour véhiculer les valeurs de la paix. Enfin, elle apporte une base empirique qui peut orienter les politiques publiques et les initiatives des communautés pour la participation accrue de la femme en matière de prévention et de gestion des conflits.

Il est important de noter certaines limites de cette étude pour bien comprendre l'étendue des résultats. Dans un premier temps, l'effectif réduit de l'échantillon (23 enquêtés) ne permet pas une généralisation des résultats de l'étude à l'ensemble de la population concernée. Même si le choix raisonné favorise une étude approfondie, il n'assure pas une représentativité statistique de la population étudiée. Dans un second temps, la limitation géographique à plusieurs secteurs de la ville de Bobo-Dioulasso et de celle de Banfora réduit la variété des contextes socioculturels considérés, et cela peut avoir une influence sur la validité des interprétations.

Des études ultérieures pourraient envisager une recherche quantitative de l'influence des actions féminines sur la diminution des conflits, afin d'évaluer statistiquement leur apport en termes de cohésion sociale et de paix dans les sociétés. Cette approche contribuera à complémenter les analyses qualitatives précédemment réalisées et à renforcer la portée empirique des résultats. Il serait aussi judicieux d'étudier le rôle des associations féminines en milieu rural dans la lutte contre la

radicalisation, en examinant leurs actions locales de sensibilisation et d'éducation en faveur de la paix auprès des jeunes.

Par ailleurs, pour terminer, une perspective comparative entre le Burkina Faso et d'autres pays sahéliens comme le Mali ou le Niger permettrait d'identifier les convergences, les spécificités contextuelles et les bonnes pratiques transférables en matière de participation de la femme à l'édification et à la consolidation de la paix.

Références bibliographiques

BARBIER Jean-Claude, 1985, *Femmes du Cameroun : mères pacifiques, femmes rebelles,* Bondy, ORSTOM - Paris, Karthala.

BILLAY MUSSAMBA Emmanuel, 2016, *Étude sur la participation de la femme dans le processus de réconciliation et de consolidation de la paix dans le territoire de Rutshuru, de 2010-2016*, Mémoire de master, Distant Production House University, https://www.memoireonline.com/11/22/13376/m_Etude-sur-la-participation-de-la-femme-dans-le-processus-de-rconciliation-et-de-consolidation-de0.html (Page consultée le 12 avril 2025).

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, 2013, « Le genre et l'éducation à la culture de la paix en Afrique Centrale », https://www.uneca.org/fr/le-genre-et-la-culture-de-la-paix-en-afrique-centrale (Page consultée le 09 juillet 2025).

DELAS Jean-Pierre et MILLY Bruno, 2015, « Les Fonctionnalismes, in Histoire des pensées sociologiques », Collection U, Armand Colin, pp. 293-322, DOI : 10.3917/arco.*delas*.2015.01.0293. (Page consultée le 16 avril 2026).

DUBOIS Bernice, 2008, *Les femmes et l'éducation pour la paix*, https://www.edcan.ca/wp-content/uploads/EdCan-2008-v48-n2-Dubois.pdf (Page consultée le 30 juin 2025).

FOUNTAIN Susan, 1999, « Peace Education », in *UNICEF*, Unicef, Programme Division, https://www.oas.org/ext/en/security/crime-prevention-network/Resources/Digital-Library/peace-education-in-unicef (Page consultée le 07 juin 2025).

FORSE Michel, PARODI Maxime, 2009, « Une théorie de la cohésion sociale », in *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 30 (2), pp. 9 – 35.

GALTUNG Johan, 1996, *Peace by Peaceful Means: Peace and Conflict, Development and Civilization,* London, Sage Publication.

GUILMAIN-GAUTHIER Chantal, 1985, « Le jeu de la femme » in BARBIER Jean-Claude, *(1985), Femmes du Cameroun : mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, Karthala, pp. 37-62

JEAN PAUL II (Pape), 1983, « Les communications sociales et la promotion de la paix », www.vatican.va (Page consultée le 9 juillet 2025).

JEAN PAUL II (Pape), 1995, « La femme éducatrice de la paix », www.vatican.va (Page consultée le 9 juillet 2025).

KABORE Assétou, 2024, « Le rôle des femmes dans l'apprentissage et la diffusion du langage du cœur pour la paix », in *Journal of Business and Technologies,* Vol. 1, N° 2, https://jobt.org/index.php/publications/article/view/9 (Page consultée le 7 juillet 2024)

MONTOUSSE Marc, RENOUARD Gilles, 2002, *100 fiches pour comprendre la sociologie,* Paris, Bréal.

MOSER Caroline, CLARK Fiona, 2001, *Victims, Perpetrators or Actors? Gender, Armed Conflict and Political Violence,* New York, Zed Books.

REARDON Betty, 1993, *Women and Peace: Feminist Visions of Global Security,* State University of New York Press.

TARRAB Gilbert, 1985, *Femme et pouvoirs au Burkina Faso*, Paris, Harmattan.

UNESCO, 2024, « Femmes pour la paix : l'histoire de trois femmes africaines qui inspirent la future génération de gardiens de la paix », https://www.unesco.org/en/articles/women-peace-story-three-african-women-inspiring-future-generation-peacekeepers (Page consultée le 25 mai 2025).

UNITED NATIONS, 2025, « Women, peace and security », in *Peace and Security*, https://www.un.org/en/peace-and-security/page/women-peace-and-security (Page consultée le 20 mai 2025).

WORLD COUNCIL OF CHURCHES, 2016, « La communication joue un rôle essentiel dans la construction d'une paix juste », https://www.oikoumene.org (Page consultée le 25 mai 2025).

L'image de la Femme dans "*La peau cassée*" de Sony Labou Tansi

Andriana Riccy Harmonie NSOUKINA[1], Média Stévha OKET[2]

1.Spécialiste de théâtre, Université Marien Ngouabi, nsoukinaharmonie@gmail.com
2.Docteur ès Lettres, Université Marien Ngouabi, mediaoket@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : nsoukinaharmonie@gmail.com, Tel : [à compléter]
Article soumis le 02/06/2026 et accepté le 17/06/2026
Réf : 2COLRS-161

Résumé :
La peau cassée est une pièce de théâtre écrite par Sony Labou Tansi, écrivain congolais des deux rives. Au travers de l'image de la Femme, thème extrait de cette pièce de théâtre, nous avons dans notre réflexion, en premier lieu, démontré les exploits d'une héroïne nommée Line qui a traversé les moments difficiles pour atteindre son objectif. Le déterminisme de ce personnage atteste que malgré plusieurs obstacles, ce dernier convainc son père et s'en sort victorieux. Nous avons ensuite étudié la responsabilité de la Femme face au défi qui se présente à elle. C'est d'ailleurs ce qui justifie notre choix : sa détermination, son engagement et enfin sa réussite. Line a inculqué une leçon de morale à son père surtout à travers sa révolte. Cette héroïne est une Blanche qui a une grande considération pour les Noirs. Ainsi, le refus de ce personnage de vivre auprès de son père pour cohabiter avec les pygmées en est une parfaite illustration. À travers ce personnage, le dramaturge montre une certaine valorisation des Noirs. C'est cette lutte que nous avons analysée. C'est pourquoi l'axe 4 qui porte sur « La Femme et l'éducation » est d'une grande portée didactique à relever dans cette analyse. Line est donc le prototype par excellence pour toutes femmes. Enfin, la méthode sémiologique de Patrice Pavis a accompagné notre réflexion et nous a permis d'explorer les différentes parties de notre article.
Mots-clés : Femme, identité, victoire, théâtre, déterminisme.

The Image of Woman in Sony Labou Tansi's *La Peau cassée*

Abstract :
"Broken Skin" is a play written by Sony Labou Tansi, a Congolese writer from both sides of the river. Through the image of Woman, a central theme of this play, we first examined the exploits of a heroine named Line, who overcame difficult times to achieve her goal. The determination of this character demonstrates that despite numerous obstacles, she convinces her father and emerges victorious. We then studied the responsibility of Woman in the face of the challenge presented to her. This is precisely what justifies our choice: her determination, her commitment, and ultimately, her success. Line instilled a moral lesson in her father, particularly through her rebellion. This heroine is a white woman who holds Black people in high regard. Her refusal to live with her father in order to live alongside the Pygmies perfectly illustrates this. Through this character, the playwright presents a certain appreciation for Black people. It is this struggle that we analyzed. This is why axis 4, which focuses on "Women and Education," is of great didactic importance in this analysis. Line is therefore the quintessential prototype, not only for her own personal development but also for that of other women. Finally, Patrice Pavis's semiological method informed our thinking and allowed us to explore the different sections of our article.
Keywords: *Woman, identity, victory, theater, determinism.*

Introduction

La peau cassée est une pièce de théâtre du célèbre écrivain congolais Sony Labou Tansi, publiée en 1984. Ce dramaturge est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Le Cercueil de luxe*, publié la même année que le précédent, *Je soussigné Cardiaque*, *Les sept solitudes de Lorsa Lopez*, La vie et demie, L'Anté-peuple. C'est grâce à la publication de ce roman que Sony Labou Tansi reçoit le prix littéraire de l'Afrique noire. *La peau cassée* est subdivisée en quatre actes plus précisément en substantif " Soir " utilisé dans trois scènes, un flash-back et un petit matin. Le thème choisi : « l'image de la femme »

dans ladite pièce de théâtre fait référence à la condition humaine, à la souffrance, à la résilience, à la domination que rencontre Line, le personnage principal de cette pièce de théâtre. D'abord le groupe adjectival " Peau cassée " Symbolise les blessures, les obstacles, voire les péripéties rencontrées dans la vie sociale. Ensuite le choix du thème de l'article est en cohérence avec le titre du livre, indiqué par le dramaturge. Le but de notre analyse est de prôner l'éducation de la femme, sa détermination dans les décisions des faits de société. En réalité, il s'agit des contraintes repoussées par Line, ce personnage féminin et principal de ce corpus. Elle quitte ses parents et préfère la cohabitation avec les pygmées afin d'éviter l'aliénation culturelle. Line échappe à la violence pour exprimer sa liberté. Ce thème vise un intérêt didactique et social du fait de l'engagement de l'héroïne face à ceux qui l'entourent. Le but de l'analyse est de prôner l'éducation et la détermination dans les décisions de la société. Toutefois, pour concrétiser son projet, Line a franchi des grands moments exceptionnels qui ne sont tels que la fuite, la découverte, l'authenticité, la révolte et l'épanouissement. C'est autour de ces 4 étapes que portera l'ossature de notre développement pour montrer la fin heureuse de Line considérée comme une belle portée didactique de cet article. Nous allons donc nous poser ces questions : Pourquoi le personnage Line est qualifié d'héroïne ? Quelle est la place qu'occupe Line dans cette pièce de théâtre ? Qu'est-ce qui a poussé Line à la révolte ? Ainsi, pour traiter ce sujet, nous recourons à la sémiologie, en empruntant la méthode élaborée par Patrice Pavis.

- **Revue de la littérature**

Sony Labou Tansi est un écrivain de grande renommée. C'est pourquoi, nous voudrions présenter quelques travaux sur cet auteur pour montrer la teneur de notre sujet.

Nous avons consulté la thèse d'Alain-Kamal Martial Henry, intitulée « *Mythe et violence dans l'œuvre de Sony Labou Tansi* ». Cette thèse porte sur la thématique dans la production de Sony Labou tansi. Il en ressort que les romans de cet auteur traitent du mythe pour désacraliser le pouvoir ancestral et précolonial. Cette production se base sur la fiction proprement dite. Et attire la querelle entre les générations nouvelles et anciennes.

Un autre travail que nous avons consulté est celui d'Emmanuel NDUNGUTSE, titré « Le politique et l'écriture à travers *La vie et demie* de Sony Labou Tansi ». Dans ce mémoire, l'auteur traite du rapport entre l'écriture de Sony Labou Tansi et sa vie politique. Il met en exergue son style, sa façon d'utiliser la langue française en recourant aux figures de style telles que la métaphore et les répétitions. Dans ce mémoire, l'auteur démontre comment l'écrivain parodie la langue française en privilégiant le lexique et en créant les néologismes. Tous ces ingrédients, concourent à la naissance d'une écriture nouvelle truffée de métaphores.

En ce qui concerne notre corpus, nous disons que *La Peau cassée*, est une pièce de théâtre qui traite de plusieurs thèmes ; mais le thème dominant est celui de la violence. Pour échapper à celle-ci, Line va donc se retirer de sa famille pour vivre en solitude. Cette pièce de théâtre fait suite à *Cercueil de Luxe*, autre pièce de théâtre écrite par Sony Labou Tansi. Dans cette dualité dramatique, le dramaturge use de la même thématique pour dénoncer les injustices coloniales. Cet écrivain est présenté comme une figure de l'engagement pour la société qui se voit être brimée et opprimée. Il s'engage à être le porte-parole des sans voix par ses œuvres. Ce qui l'a couronné en recevant le Prix IBSEN en 1988.

1.1. Analyse des concepts-clés

Définissons les concepts afin d'étayer le sujet

a / Reproduction visuelle d'un objet réel.

b/ au figuré, Reproduction ou représentation analogique (d'un être, d'une chose).

L'image s'entend comme une représentation d'une personne ou d'un objet. Nous voudrions étudier le portrait du personnage Line dont l'intrigue est basée en grande partie sur sa personnalité.

La femme ; un être féminin, en opposition avec l'homme, qui est un être masculin. Dans notre réflexion, la femme qui est mise en exergue c'est LINE, une fille dont le caractère impressionne et bouleverse toute une famille. Car cette dernière se démarque de toute oppression et s'impose comme une fille indépendante.

1.2. Les personnages

À la question de savoir si le « personnage » est au théâtre une notion dont on puisse se passer totalement ?

Anne Ubersfeld (1996, p.89) répond en disant : « non seulement le personnage se situe à la place de toutes les incertitudes textuelles et méthodologiques, mais il est le lieu même de la bataille ». C'est pourquoi comprendre la dynamique de personnages constitue un atout pour une analyse dramaturgique. Partant de cette réflexion, nous avons pensé faire de même pour *La Peau cassée* de Sony Labou Tansi.

Pour une meilleure compréhension de la pièce, la présentation des personnages est nécessaire et capitale pour élucider notre réflexion sur l'analyse de Line abordée dans *La peau cassée*.

Pour cela, nous évoquerons la théorie de Patrice Pavis (2015, p 249) quand il pense que : « le personnage d'une pièce se définit par une série de traits distinctifs : héros/méchant /femme/homme, enfants /adulte, amoureux / non amoureux, etc. Ces traits binaires en font un paradigme, un croisement de propriétés contradictoires ». Cette pensée de Patrice résume la vie de Line dans ladite pièce. Rappelons que Line est l'un des personnages principaux de *La Peau cassée*, il sera au cœur de la fable de la pièce de théâtre. Nous voudrions ici, dresser un tableau pour comprendre la relation mutuelle entre les personnages qui ont joué une partition dans la fable susmentionnée.

Line	Bunglustone
Fille	Garçon
Enfant	Père
Célibataire	Marié
Inferieure	Supérieur

Line	Jean-Marie Pouilloux
Fille	Garçon
Epouse	Ex-épouse
Refugié à cause de Bunglustone à Colombo	Envoyé de Bunglustone
Elève	Célébrité de cinéma
Inferieure	Supérieur
Discourtoise	Discourtois
20 ans	44 ans
Fille du patron	Travailleur de Bunglustone

Line	Daniel
Fille	Garçon
20 ans	44 ans
Conscient	Soulard
Ignorante	Faux nom de Sire Alvaro

Line	Kobra
Fille	Cuisinier de Bunglustone
de Bunglustone	Supérieur
inférieur	

Bunglustone	Jean-Marie Pouilloux
Exportateur	Célébrité de cinéma travailleur chez Bunglustone
Supérieur	Inferieur
Dictateur	Réceptionniste

Bunglustone	Sire Alvaro Sanza
Homme	Homme
Supérieur	Inferieur
Exportateur et importateur	Homme politique Installé par Bunglustone
Dictateur	Opposant
Régner en maitre	S'imposer par la révolte

Line	
fille	20 ans élève
Amante	
Fille aimée de Bunglustone	
Fuite de Line à	

Sire Alvaro SANZA	
Homme	44 ans
Homme politique installé par Bunglustone	
Amant	
Homme détesté par Bunglustone	
Apres sa fuite, quelqu'un d'autre est perdu à sa place	

2. Analyse dramaturgique

Cette partie nous permet de connaitre l'analyse proprement dite de notre corpus, ainsi que les différents moments traversés par l'héroïne, personnage autour duquel est centré l'intrigue.

2.1. La fuite

La fuite, la découverte et la révolte sont trois grands moments que Line exploite pour atteindre son objectif. Cette fable qui commence par montrer la présence de Line dans un village traduit bel et bien sa fuite, un comportement que son père réfute, d'où la présence de Jean-Marie Pouilloux, une célébrité de cinéma dans ce village Colombo pour la ramener en ville auprès de son père Bunglustone.

La didascalie initiale de la pièce de théâtre nous décrit le comportement de Line dans le village. Le sommeil paisible évoqué par le dramaturge montre son imprégnation parmi les pygmées dans la profonde forêt tropicale.

> *Village pygmée de colombo. Une trentaine de cabanes. Une sale rue : la rue du colonel va jusqu'au lac qu'on voit dans le fond, sous un drapelet de ciel cendré de cuivre. …Line a dormi tout l'après-midi continu à dormir. Jean-Marie pompe un insecticide, puis vient s'adosser contre un pieu, à l'entrée du grand hangar*) (2006, p….

L'odeur de l'insecticide soulignée par le dramaturge montre un sommeil de quiétude de Line malgré les objectifs qualificatifs qui lui sont attribués. Le discours des personnages Daniel et Jean-Marie nous en dit davantage :

> Daniel : (*à Jean-Marie*) ; (*désignant Line endormie*) comment va le mammifère ?
>
> Jean-Marie : Toujours enfermée entre les murs de sa démence. Elle entretient sa dépravation avec une agaçante tendresse.
>
> Daniel : Elle est descendue trop bas la pauvre. Si belle, si jeune. Mais finie déjà.
>
> Daniel : Elle s'est initiée au culte des enfants du champignon. Je suis sûre qu'elle ne quittera plus cette terre.

Jean-Marie : Attention ! La lionne se réveille. (2006, p 27-28). Visiblement, le texte de répliques entre ces deux personnages traite Line de méchante fille pour avoir accepté de vivre parmi les pygmées. Rappelons que Jean-Marie Pouilloux est l'homme que Bunglustone avait imposé à sa fille Line pour le mariage. Les deux furent mariés quelques mois seulement jusqu'au moment où elle fuit pour Colombo. Elle doit être ramenée par force selon Bunglustone grâce à un contrat qu'il signe pour rassurer Jean-Marie Pouilloux d'une augmentation de dix pour cent si et seulement il réussissait.

Jean-Marie Pouilloux : […] (*Il sort le contrat de Bunglustone*), il ne me reste plus qu'à brouter cette paperasse pernicieuse. Dans une dernière lettre, Bunglustone me dit qu'il m'augmenterait de dix pour cent si je lui ramène sa fille pour noël. Ramener la folle, là-haut, dans la vie et les us de là-haut. La clouer dans cette culture sur laquelle elle s'est mise à pisser (2006, p 27).

Formellement et significativement, les idéologies de Line et de son père Bunglustone sont diamétralement opposées selon Patrice Pavis (2015, p 317). Line est la figure emblématique qui incarne l'amour sans frontière, sans limite voire sans intérêt. Par contre, le père explore les complexités de la condition africaine, on lit une sorte de tension entre la tradition et la modernisation. En un mot, la peau blanche est son choix par excellence qui incarne la dominance d'où son caractère dogmatique contesté par sa fille. L'attitude de son père vis-à-vis de Line est oppressante.

Il est autoritaire, son regard contrôleur est très prononcé. Il veut la façonner selon ses propres attentes et les normes de la société.

En un mot, il veut changer la vision de Line dont la riposte est aussi sévère qu'une lionne :

Line : (…) Jean-Baptiste Bunglustone, venu au monde pour enterrer le monde. Mais le monde tiendra encore mille ans. Bunglustone n'aura enterré que son illusion de puissance. Ici nous lisons l'avenir du monde sur chaque chose. (2006, p 30-31).

2.2-La découverte

La découverte de Line commence dès lors qu'elle prend la décision radicale pour échapper à certaines contraintes de la société qui l'empêchaient d'évoluer. Sa détermination de rencontrer les pygmées et de vivre avec eux reste une passion pour elle. C'est une découverte pour elle de voir une communauté qui vit en harmonie avec la nature. Loin du modernisme et du bonheur artificiel, Line choisit une vie plus épanouie dans l'économie verte. Du point de vue de forme, la satisfaction de Line est clairement évoquée par le dramaturge. À l'instar des didascalies suivantes, Line est heureuse et son attitude décrit son physique ;

(*Line se lève, chante et joue avec ses longs cheveux noirs, elle est toute joviale*). (2006, p 28).

Le discours qu'elle tient avec Jean-Marie est d'un tempérament doux.

(*Dans le lointain, on entend la musique des enfants du champignon. Line se sent libre et prête à faire ce qu'elle veut.*).

On constate en Line l'indépendance et la capacité de réaliser son choix comme ceux indiqués ci-dessus : chanter, danser, se déguiser. Autrement dit, être comme ces habitants du village Colombo sans distinction. En dehors de cette découverte aussi riche, on pourrait mentionner une autre découverte sur le plan alimentaire à travers le discours de Daniel, amant préféré de Line portant un faux nom de Sire Alvaro Sanza.

Daniel : (*de loin*) : Jean-Marie, Line ! Je vous apporte des merveilles : Les meilleurs fruits que la forêt ait donnés (*il montre le poisson*). Ce soir vous êtes mes invités. (2006, p 31).

Le mode de vie actuelle de Line prouve sa détermination et son engagement face à son objectif. Sa marche vers le combat qu'elle mène pousse ses désirs à communiquer avec ceux des autres pour un vivre ensemble harmonieux. De cette découverte naît un sentiment de révolte. Les réflexions n'étant plus les mêmes, le courage envahit l'esprit d'où un comportement de rébellion.

2.3-La révolte

La révolte est un sentiment de refus face à une situation qui déplait. C'est en général un phénomène social qui marque l'histoire. C'est une contestation soit populaire, soit individuelle. Plusieurs causes peuvent être à l'origine d'une révolte : Les injustices sociales, l'abus de pouvoir, la corruption, le manque de liberté etc.

En dehors du personnage Line qui a connu ce cas dans *La Peau cassée*, nous pouvons en citer d'autres à l'instar de Valjean dans *Les Misérables* (1862 de Victor Hugo) qui se révolte contre la société qui l'a condamné à 19 ans de prison pour avoir volé un pain. Le Tyau dans *l'Homme Révolté* d'Albert Camus (1951) abuse de son pouvoir et opprime les autres. Il exploite la violence pour maintenir son pouvoir. Cette habitude suscite un esprit de révolte contre le pouvoir et les autorités. Olanna dans l'autre moitié du soleil de Chimamanda Ngozi Adichie (2006) la ville subit les violences de son Amant Richard.

Richard est soutenu par les ainés et responsables de Olanna qui n'a pas baissé les bras, elle mène sa lutte jusqu'à atteindre la victoire. Par conséquent, elle quitte Richard de nationalité anglaise pour Odenigbo un nigérian professeur de mathématique. Comme nous le constatons, la révolte est souvent manifestée par un fait négatif, c'est ce que Line a manifesté dans *La Peau cassée* (2006) face au comportement de son père Bunglustone. Daniel qui fut son époux de quelques semaines est moins

considéré par Line parce qu'il voulait accomplir la mission de Bunglustone. Cette révolte ne s'acharne pas seulement vers Bunglustone, mais aussi envers Daniel. Les discours de Line ci-dessous décrivent sa désolation, son regret voire sa révolte. Elle renie son passé qui toutefois était manipulé par son père et son entourage.

Line : (*à Jean-Marie*) : Vous avez eu tort, mon père et toi, de me prendre pour une bambine qui ne pouvait et n'avait le droit de voir que les biscottes et la mousse au chocolat. Vous m'avez voulue faite à votre mesure, coincée dans un trapèze de considérations congelées. Vous vouliez me servir ma part du monde comme un pilon de volaille, sur un plateau d'a priori (2006, p 38).

Line : (*à Jean-Marie*) : Veux-tu ? Parlons de votre crime, mon père et toi, à l'époque où vous me preniez pour une infante endormie dans le croustillement des croquignoles (2006, p 40).

Line : (*à Jean-Marie*) : Continue à me prendre pour une pucelle toute verte et pleine de tout maternel aux lèvres (2006, p 41).

Significativement selon Patrice Pavis, Line exprime un mécontentement face aux collaborateurs de son père. Apres avoir manifesté son désarroi, Line rédige une lettre dans laquelle elle donne des conditions à son père, pour qu'elle retourne en ville.

Line : (à *son père*) : Il y a 15 jours, je lui ai écrit la lettre que voici (*elle fouille dans ses trousses et en sort une feuille*).

Mon cher papa bien craint,

J'accepte de retourner sous le poids de tes milliards bien aimés.

J'accepte de revenir comme tu m'appelles, ta lune mère, de briller pour tes vieux jours et d'ensoleiller le froid où monde part t'a poussé. À condition que tu viennes ici quelque temps vivre une réalité que tu as toujours foulée aux pieds. Je crois, père craint, qu'il devrait être interdit aux nôtres de mourir sans avoir vu et connu les tropiques.

Je t'attends.

Ta fille prodigue.

Line.

P-s : Jean-Marie que tu as envoyé pour me repêcher n'arrive pas à m'enfermer dans son baratin. Il fume et boit pour paraitre plus mâle et dur de caractère. Mais rien à faire. Ça n'est pas mon calibre. J'aime Alvero Sanza, même mort. Toi aussi hélas, je t'aime, mon foutu papa.

Elle rentre sous les draps et se met à sangloter. Daniel se retire. Jean-Marie prend ses tranquillisants et part après Daniel.

L'interpellation de Bunglustone dans cette lettre est nette et claire. C'est une lettre conditionnelle qu'elle adresse à son père afin qu'ensemble les réalités vécues à Colombo soient considérées, connues et acceptées. La politique de Line est de ramener son père au bon sens, à l'altruisme sans distinction de peau ; en un mot au vivre ensemble.

2.4. L'authenticité

L'authenticité, nous entendons, ce qui est réel ; qui relève de la réalité. Nous étudions cette authenticité en adéquation avec notre corpus. Line est un personnage ambitieux qui refuse toute dictature pour ne pas être soumise à l'éducation de son père qu'elle considère comme une brimade ou une aliénation. Ainsi, cette authenticité que veut Line peut se lire au travers de ce dialogue, lorsque Sony Labou Tansi écrit (1987, p.39-40) :

> « Line : Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? (silence) Ah ! j'oublias que tu étais le niais qui croit que les choses viennent au monde dès que la bouche les a nommées
>
> Jean-Marie : Ou bien tu veux que je te tue, ou bien tu veux que moi…
>
> Ne perds pas ton temps. Je suis un homme, moi. Avec du sang et de la chair vrais Je respire juste et je mets tous mes choix à la hauteur de ce que je pense.
>
> (Line. -(Rire) C'est quoi, dis-moi, la hauteur de ce que tu penses. (Silence)Allons ! Jean-Marie Pouilloux, accepte la chose : comme mon père, comme tous les paltoquets, comme tous les prétendus pères de l'humanité, tu n'es qu'un monstre inachevé. Tu as commis un crime qui, je le sais, n'était pas un crime. Pour cela tu m'inspires quelque pitié. Tu n'as même pas tué pour ta flotte.
>
> Jean-Marie. -Arrête, je t'en prie. Qu'un de nous deux au moins reste en bon état. »

- L'authenticité de Line trouve son répondant dans sa façon de s'exprimer avec son protagoniste
- Jean-Marie, montre sa volonté de transformer les enfants de son entourage qui sont restés sous le joug parental. Elle dénonce le comportement dictatorial de son père en le comparant à ce dernier. C'est pourquoi elle parle avec férocité.
- Un autre indice d'authenticité peut se lire dans cette séquence lorsque le dramaturge note (1987, p.)

Line est le personnage qui se distingue par son désir d'authenticité fruit de son épanouissement. L'oppression et l'exploitation incarnées par son père sont les véritables causes qui la conduisent à l'authenticité. Elle refuse l'hypocrisie pour mener une vie réelle. La lucidité est ce qui la caractérise. Le sentiment de paix qui l'habite engendre en elle une vie centrée sur la vérité intérieure. En un mot, face à sa conscience, Line se sent responsable et surtout majeure à ses vingt ans révolus. Vivre ce qu'elle imaginait demeure le plan le plus merveilleux que la nature met à sa disposition. Toutefois, un personnage authentique est celui qui incarne le rôle sur la sincérité, sur le vrai et sur le réel. C'est ce que nous avons constaté chez Line, et c'est grâce à ce caractère qu'elle affronte le défi qui lui ouvre les portes vers son indépendance. Les souvenirs avec l'homme de sa vie réveillent en elle un engagement voire une détermination :

> Line (à Alvaro) : Mon amour et ma paix ! Quand j'avais 15 ans, tu venais m'embrasser dans ma chambre. Je lisais le monde dans tes yeux. (2006 ; p 54).

L'authenticité est un thème riche souvent exploité par les dramaturges. Ils y mettent une grande portée didactique pour un témoignage noble de leurs pièces de théâtre. Pour le cas de Line, l'authenticité de Line permet de tirer plusieurs leçons :

> Le courage de soi, découvrir ce que l'on ne connait pas, affronter la douleur pour un meilleur résultat, s'imposer devant les difficultés. En dehors de Line, Louaka dans l'Oracle (2015) utilise son courage face aux propositions faites par ses parents l'empêchant de réaliser son rêve d'infirmière.

Dans Bintou de Koffi Kwahule (1997), l'authenticité touche la jeunesse. L'autorité familiale et traditionnelle est rejetée par Bintou. On comprend que l'authenticité de Line tourne autour des moments comme : La révolte, l'amour, la peur, la détermination.

2.5. L'épanouissement

C'est la dernière partie de notre article qui montre la joie, la victoire et la détermination de Line. La scène intitulée "petit matin" après trois soirs, montre visiblement qu'après une longue période d'obstacles, Line est enfin libre. On le constate grâce à la didascalie qui annonce la présence de son père Bunglustone à Colombo : « Laure et Daniel sont vêtus de costumes et s'asseyent sur deux pseudotrônes luxueusement pavoisés. Line est assisse en face de son père et de Jean-Marie » (2006 ; p 51).

Le redoutable et dictateur Bunglustone après plusieurs tentatives de ramener sa fille en ville par Jean-Marie Pouilloux se retrouve à Colombo lorsqu'il reçoit sa lettre.

C'est le premier défi de Line, le second est celui de revoir Sire Alvaro Sanza son amant repoussé par son père Bunglustone parce qu'il est " noir ", quelqu'un d'autre a perdu sa place par confusion. Le revoir est une joie immense pour Line. En face de Sire Alvaro, Line fait savoir sa douleur passée : « Ah si tu pouvais savoir ! Quand on annonça ta mort au monde, quand on annonça, qu'on ne trouvait même pas ton corps, je me dis : ils ont assassiné l'espoir, je devins, moi la fille de Bunglustone, une morte où s'étaient rassemblés toutes les mortes du monde » (2006 ; p 54).

À travers ce discours, on comprend que Line conjugue sa vie dorénavant au présent. L'espoir renaît et la confiance s'installe de nouveau. Les paroles de Line sont celles d'un combat remporté :

> Line : le destin a gagné : je me rends sans baisser le cœur et sans baisser la tête. Je suis et je reste debout. (ibidem).
>
> Line : un jour tu m'apportas un saïmiri tout noir, qui sentait l'amour et la paix. Et si j'ai forcé mon père à venir ici, c'est pour que tu nous apprennes l'amour et la paix qui dorment au fond de ton œil… Recherchons la lumière qui peut être est venue se cacher dans cette foret opulente. (Idem).

La scène finit par le " macumba de la paix " danse particulière pour symboliser la réconciliation. La dernière didascalie avant la fin de la scène " petit matin" précise la fin heureuse de la pièce.

Les deux danseurs dansent une macumba qui devient contagieux. (2006 ; p 55).

Conclusion

La peau cassée, pièce de théâtre écrite par Sony Labou Tansi est une figure de proue de la production littéraire de cet auteur par sa complexité thématique. Centré autour de quatre parties, l'article dont le thème porte sur l'image de la femme dans la pièce de théâtre *La Peau cassée* prône l'engagement, la détermination, la fermeté face à un obstacle. Pour le cas de Line bien que confrontée à un problème familial liée aussi à l'identité noire, le dramaturge montre le courage de celle-ci à affronter ses parents et les collaborateurs de son père afin de projeter ce qu'elle désire avoir. Le dénouement de l'intrigue a démontré que Line est une femme forte, décisive et authentique. Reconquérir son amant et renouer les liens avec son père Bunglustone étaient les défis majeurs de Line. Notre analyse a montré les différents cheminements qui ont permis à cette dernière de remporter la victoire. L'image de Line dans cette pièce de théâtre intègre réellement l'axe choisi : femme et éducation. Le dramaturge à travers cette pièce s'insurge contre le racisme, préserve le naturel comme patrimoine de l'Afrique et, prône la cohésion dans les familles. Il insiste sur l'unité qui a pour résultat la force. En effet, pour lui, le vivre ensemble ne se fonde ni sur le sexe, ni sur la couleur de peau, non plus sur la nationalité. Par contre, il se fonde sur l'acceptation du prochain peu importe ses défauts. L'éducation évoquée par Sony Labou Tansi dans sa pièce de théâtre est très riche et surtout satirique.

Références bibliographiques

Sony Labou Tansi, 2006, *La peau cassée*, Editions théâtrales, Belgique.

Sony Labou Tansi, 2006, *Cercueil de Luxe*, Editions théâtrales, Belgique.

Sony Labou Tansi, 1979, La *vie et demie*, Paris, Le Seuil.

Sony Labou Tansi, 1983, *L'Anté-peuple*, Paris, Le Seuil.

Sony Labou Tansi, 1985, *Les sept solitudes de Lorsa Lopez,* Paris, Le Seuil

Ubersfeld Anne, 1996, *Lire le théâtre I*, Belin, Paris.

Pavis Patrice, 2015, *Dictionnaire du théâtre,* Armand Colin, Paris.

Hugo Victor, 2024, *Les misérables*, Albert Lacroix, Bruxelles

Camus Albert, 1963, *L'homme révolté*, Gallimard, Paris.

Adichie Ngozi Chimamanda, 2002, *L'autre moitié du soleil*, Gallimard, Paris

Menga Guy, 1973, *L'oracle,* Copyright_ O.R.T.F., 2ème Editions,

Kwahule Koffi, 1997, *Bintou*, Lansman, Belgique

Mémoire online.com, *Le politique et l'écriture à travers La vie et demie de Sony Labou Tansi, 2000-2023*

http// : Alain-Kamal Henry. 2012, Mythe et violence dans l'œuvre de Sony Labou Tansi, Université de Gercy Pontoise, Français,s/d, Christ

Contribution à l'analyse des stratégies de gestion du temps social chez les enseignantes-chercheures et chercheures en Côte d'Ivoire

Martine GBOUGNON

Enseignante chercheure, Département de Sociologie et d'Anthropologie, Université Jean Lorougnon GUEDE de Daloa, E-mail : martinegbougnon@yahoo.fr
Auteur correspondant : E-mail : martinegbougnon@yahoo.fr, Tel (+225) 0102987512
Article soumis le 13/06/2026 et accepté le 29/06/2026
Réf : 2COLRS-155

Résumé :
Ce texte a pour objectif de présenter les contraintes professionnelles, les défis, et les rôles sociaux auxquels les femmes enseignantes-chercheures ou chercheures font face pour concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale et domestique. En d'autres termes ce texte met en exergue les situations dans lesquelles ces femmes fonctionnent à la fois comme épouse, mère ou gestionnaire de l'espace domestique et les activités professionnelles. Inscrite dans une approche qualitative, les données sont issues des entretiens semi-directifs individuels menés auprès d'un échantillon de 35 femmes Enseignantes-chercheures et chercheures ; 05 hommes enseignants-chercheurs. Les résultats montrent que la tendance à la mise à distance de l'espace professionnel au profit de l'espace domestique, ou à l'inverse, l'implication totale dans les activités professionnelles reflètent la nature et le fonctionnement des systèmes de relations dans les deux espaces avec des contenus idéologiques et symboliques spécifiques.
Mots clés : Femme, Enseignante-chercheure, travail, rôle social, Côte d'Ivoire

A Contribution to the Analysis of Social Time Management Strategies Among Female Faculty Members and Researchers in Côte d'Ivoire

Abstract:
This text aims to present the professional constraints, the challenges, and the social roles that women lecturer-researchers or researchers face in reconciling their professional life with their family and domestic life. In other words, this text highlights the situations in which these women function simultaneously as wife, mother, or manager of the domestic space, alongside their professional activities. Set within a qualitative approach, the data come from individual semi-structured interviews conducted with a sample of 35 women Lecturer-Researchers and Researchers, and 5 male lecturer-researchers. The results show that the tendency toward distancing from the professional space in favor of the domestic space, or conversely toward total involvement in professional activities, reflects the nature and functioning of the relationship systems in both spaces, with specific ideological and symbolic content.
Keywords: *Woman, Lecturer-Researcher, work, social role, Côte d'Ivoire*

Introduction

Pendant plusieurs décennies, en Côte d'Ivoire, les métiers d'Enseignant-chercheur et de Chercheur étaient largement dominés, statistiquement, par les hommes. Cette tendance avait fini par construire ces métiers comme des métiers d'homme. Ceci a été renforcé par les contraintes professionnelles liées à ces activités. Cependant, depuis les années 2000, l'on note une entrée massive des femmes dans ces métiers. Les données disponibles au ministère de l'enseignement supérieur montrent que 11,8% des enseignants sont des femmes (soit 2823 femmes). En fait, les métiers d'enseignant-chercheur et de chercheur, de façon générale, présentent plusieurs contraintes eu égard aux différentes tâches afférentes à ceux-ci et en particulier la pression sur la gestion du temps. Ces

tâches par leur nature n'opèrent pas de discontinuité ou de séparation entre activités académiques ou scientifiques et activités domestiques. En d'autres termes, l'Université et le domicile sont tous les deux, des lieux de travail académique et scientifique. Les propriétés générales et les contraintes particulières des métiers d'enseignants-chercheurs et de chercheurs demandent ou exigent du temps pour la préparation des cours, leur dispensation, la réalisation des travaux dirigés et la pratique de la recherche scientifique. Ces propriétés incluent également la préparation des examens jusqu'à la proclamation des résultats, sans soustraire la réalisation des encadrements (mémoires et thèses). A toutes ces exigences, il faut ajouter les activités de recherche et de publication (articles et livres), la participation à des colloques, des séminaires, des voyages d'étude, à des réseaux scientifiques au plan national et international. Le caractère quasi permanent du travail académique fait de ce corps de métier, un travail qui présente plusieurs exigences spécifiques :

Premièrement, il met une continuité entre l'Université et le domicile, c'est-à-dire que les activités qui doivent se réaliser dans l'espace académique se poursuivent dans l'espace domestique. Deuxièmement, le métier d'enseignants-chercheurs ou de Chercheurs, accorde une place accrue à la lecture et à l'écriture ce qui exige de l'enfermement, de l'isolement et de l'éloignement pour générer du temps social pour la réalisation de toutes ces activités citées plus haut. C'est d'ailleurs même une condition nécessaire pour l'évolution de sa carrière professionnelle.

De façon générale, les hommes et les femmes sont exposés différemment dans les deux espaces (académique et domestique). Selon les normes et les valeurs dominantes ; ainsi que selon l'interprétation sociale du statut de la femme et celui de l'homme en lien avec le fonctionnement de l'espace domestique (N. M. Kandé (2014), J. Plantenga et M. Carnoy (1999) ; C. Lefèvre et al., (2006) ; C. Andrade et A. M. Fontaine (2007)). Les attentes de la société face aux rôles de la femme en général et en particulier dans l'espace domestique reste une situation en lien avec le cadre africain et qui s'étend à l'échelle internationale L. Badgett et N. Folbre (2012) ; M. Carnoy (1999).

Des études montrent que la femme salariée est face à un défi quant à la manière de concilier les activités professionnelles, domestiques et l'éducation des enfants M. Gbougnon (2021) ; (N. M. Kandé (2014) ; J. Plantenga & J. Hansen (1999), N. Beau-père et C. Erard (2023) ; C. Lefèvre et al., (2006) ; C. Andrade et A. M. Fontaine (2008).

Parmi les femmes travailleuses ou salariées, la catégorie qui est enseignante-chercheures ou chercheures ; en plus des charges qu'elles ont en commun avec l'ensemble des autres femmes salariées en général ; ont des contraintes supplémentaires. Selon E. Dion (2026), en France l'on note plus d'interruptions de carrière chez les enseignantes que chez les enseignants. Ces charges professionnelles exigent que celles qui y travaillent, allègent au maximum leur présence dans les tâches en lien avec l'espace domestique afin de dégager du temps pour répondre aux exigences de ce métier. Ce métier requiert, comme mentionné plus haut, de l'enfermement ou l'isolement pour la pratique de la lecture et pour l'écriture en passant par la recherche et l'analyse F. D. Sall (2019).

L'enfermement démontre que l'on ne peut ni lire, ni écrire en groupe encore moins devant les visiteurs ou dans un espace brouillant. C'est une activité qui se pratique généralement seul. Dans l'imaginaire populaire, c'est l'homme qui est habileté dans une certaine mesure à s'enfermer pendant que la femme gère le quotidien de la famille (recevoir les visiteurs, la belle-famille[1] du mari et elle-même ses propres visiteurs, gérer les besoins des enfants). Par exemple, il peut même refuser de sortir

[1] Les parents (ascendants, frère, sœurs et autres membres de la famille) du mari qui ont dans les pratiques culturelles des droits et exigences sur la femme d'un des leurs (fils, cousin et frère). Le plus souvent, ils ont leurs mots à dire dans le choix de la femme que l'homme doit épouser. Ils peuvent mettre tout en œuvre s'ils n'approuvent pas l'union d'un couple pour les séparer. Partant de ce fait, leur gestion (l'enfermement sur soi dans l'espace familial) devient problématique car tous faits et gestes de la femme peuvent être mal interpréter et la disqualifier quant à son maintien dans le foyer.

pour recevoir ses parents visiteurs prétextant être très occupé, cela n'a pas la même incidence si c'est la femme qui adopte cette attitude.

Ce métier demande également de l'éloignement, c'est-à-dire qu'il faut créer une distance symbolique vis-à-vis de l'espace domestique pour générer du temps social pour la préparation et la participation à des activités scientifiques nationales et internationales (formations, colloques, séminaires et ateliers). En outre, il implique la réalisation de voyages d'études, l'appartenance à des réseaux scientifiques et la rédaction des réponses à des appels d'offres. L'espace privé dans lequel ces activités académiques se déportent est un espace éclaté avec ses propres critères de beauté et ses hiérarchies des valeurs (les normes, les codes, et les interactions) propres au milieu dans lequel la vie sociale se déroule. Dans le contexte africain voire ivoirien, braver ces normes sociales ou sortir des sociabilités expose à la réprobation, à la stigmatisation. La femme à revenu mensuel fait face à un défi quant à la manière d'arriver à concilier les exigences de ses activités professionnelles et le fonctionnement de son statut social dans la famille et dans son foyer sans oublier dans les sociabilités (milieux d'appartenance, les groupes sociaux etc). La présence des enfants dans l'espace domestique représente un des enjeux C. Andrade et A. Fontaine (2007). Pour ces derniers, *les hommes devraient s'impliquer davantage dans l'espace domestique, pour décharger les femmes des contraintes domestiques*. Cet allègement devrait leur permettre de dégager du temps social pour tenter de réaliser de l'enfermement sur soi, de l'éloignement et de l'isolement pour la réalisation des activités en rapport avec les métiers d'enseignants-chercheurs et chercheurs (M. Carnoy (1999); M. Mendy et al. (2020) ; V. Larouche et J. Trudel (1983), M. Carnoy et al. (1999) ; V. Mambo (2024).

La situation la plus répandue c'est que la gestion de l'espace domestique est normativement et idéologiquement réservée à la femme selon J. Plantenga et J. Hansen (1999). C'est elle qui s'occupe des enfants et des tâches afférentes (les rendez-vous à l'hôpital, à l'école.). M. Gbougnon (2022) ; M. Carnoy (1999). Elle est également chargée de faire la cuisine (certains époux refusant de consommer la nourriture des aides appelées servantes). Ne consommer que la nourriture que l'épouse confectionne dans l'espace privé rend compte de la complexité des charges et nature des relations dans lesquelles la femme fonctionne de façon spécifique. Tout se passe comme si la profession ou les obligations professionnelles de la femme restent et demeurent invisibles vis-à-vis du mari dans une certaine mesure V. Mambo (2024).

Ce sont ces éléments qui amènent à comprendre leur situation pour identifier comment les femmes enseignantes-chercheures ou chercheures arrivent-elles à concilier ces deux espaces d'activités qui demandent de part et d'autre du temps social, de l'enfermement et de l'éloignement et, le contraire (le décloisonnement, le rapprochement et de l'implication). Sur cette base la question que l'on essaye de traiter est la suivante : Quelles sont les stratégies que les femmes enseignantes-chercheures et chercheures mobilisent-elles pour concilier le travail académique et la gestion de l'espace domestique?

1. Méthodologie

1.1. La collecte des données par une approche qualitative

Inscrite dans une approche qualitative, avec des entretiens semi-directifs individuels, cette étude a été menée auprès d'un échantillon de 35 femmes enseignantes-chercheures et chercheures et cinq hommes enseignants-chercheurs et chercheurs dans les universités des quatre villes de Côte d'Ivoire à savoir : Daloa, Abidjan, Bouaké et Korhogo. Au total, six femmes en union libre avec enfants ; quinze vivant en couple dont douze avec enfants et trois sans enfant ; enfin cinq vivant en union libre et sans enfant. Les entretiens ont pris la forme de récits de vie sur la gestion quotidienne du temps social. Ils se sont déroulés en situation de face-à-face après des rendez-vous négociés. Des prises de notes et quelques fois l'enregistrement ont permis de capter et conserver l'intégralité des discours des enquêtés.

Durant les entretiens, les enquêté(es) se sont sentis en confiance compte tenu de notre appartenance commune à la profession d'enseignant-chercheur et chercheur. Certaines fois, j'ai perçu que les enquêtées tenaient à faire réussir cette activité de recherche scientifique dont ils mesuraient les difficultés.

Les interviews se sont donc déroulées dans une ambiance professionnelle et conviviale. Nous avons donc puisé dans ces différents groupes (par appel téléphonique ou contact direct lors des rencontres scientifiques) pour atteindre notre objectif. Les échanges ont tourné au tour des thèmes suivants : i) l'identification du statut matrimonial, ii) les contraintes générées par leurs métiers à la fois dans le métier professionnel et dans l'espace domestique, iii) le profil de carrière, les productions scientifiques, leur positionnement, et la préparation des cours enfin, iv) les contraintes rencontrées dans l'espace familiales ou privé liées à leurs statuts de femme c'est-à-dire les rôles sociaux (la procréation, la gestion quotidienne du foyer et l'éducation des enfants) dédiés à la femme ; v) les stratégies mobilisées pour concilier les exigences du métier et les contraintes liées aux rôles sociaux dans l'espace domestique.

Les informations collectées (enregistrés) ont été retranscrites. Par la suite, elles ont été découpées de façon transversale. Elles ont été traitées selon la méthode de l'analyse de contenu J. P. Durand et R. Wiel (2006) ; L. Bardin (2013) qui représente l'ensemble des analyses de texte ou d'énonciation élaborées, pour traiter des réponses non quantifiables. Cette méthode a permis de façon pratique de faire le traitement des données qualitatives recueillies en faisant leur inventaire puis des tris.

Ces entretiens ont permis de mettre en exergue la nature des défis auxquels les femmes enseignantes-chercheures et chercheures sont confrontées ainsi que les stratégies de conciliation des deux espaces (domestique et professionnel). Ils ont permis également de mettre en lumière la manière dont les femmes enquêtées fonctionnent dans les deux espaces pour maintenir un certain équilibre. A travers les entretiens, nous avons perçu le poids des normes sociales sur les femmes tant dans l'espace académique que dans l'espace familial ou domestique.

2. Résultats

2.1. Eléments de stratégies de gestion sociale du temps identifiés

La situation la plus répandue est que le travail domestique est le domaine de la femme alors que le travail d'enseignant-chercheur ou chercheur demande que la femme qui l'exerce ne s'inscrive pas entièrement dans cette posture. En conséquence le maintien et la progression dans la carrière d'enseignant-chercheur ou de chercheur exige chez nombre de femmes le développement de stratégies adaptatives visant à maintenir un certain équilibre entre l'espace académique et l'espace domestique.

2.1.1. La gestion sociale du temps de procréation et d'éducation des enfants fondée sur une hiérarchisation des espaces professionnel et domestique

Le temps social est le rapport que l'on a au temps physique. Le temps est ainsi un temps socialement vécu et socialement significatif. C'est le temps tel qu'il est socialement vécu et socialement significatif. C'est le temps des évènements tel qu'ils sont vécu et tel qu'ils ont un sens. Par exemple, dans un contexte donné l'on dira que deux jours de prison peuvent être plus longs que trente jours de loisir. La gestion du temps social permet à une femme enseignante-chercheure ou chercheure de décider soit de s'inscrire dans la procréation, soit de prioriser sa carrière professionnelle au risque de se faire stigmatiser ou de se culpabiliser plus tard. Étant donné que le temps de procréer passe, contrairement au temps du profil de carrière, il en ressort qu'aux yeux des femmes étudiées, le caractère prioritaire de la procréation surpasse la priorité à accorder au profil de carrière. L'élément stratégique qui

s'observe dans les pratiques est la mise en berne des activités académiques au profit de la procréation et de l'éducation des enfants.

Cette tendance est renforcée par l'insuffisance quantitative et le coût relativement élevé de l'accès aux institutions de prise en charge ou de garde des enfants à savoir les crèches et les garderies.

Lorsque que les enfants sont en bas âge (entre zéro et cinq ans), les femmes enquêtées s'approprient et ont tendance à se conformer aux valeurs dominantes qui qualifient positivement une femme ayant des enfants. En conséquence lorsque les conditions physiologiques et biologiques permettent encore la procréation les femmes enquêtées accordent la priorité à la procréation et à l'éducation de leurs jeunes enfants. Dans ce contexte, il est significatif de mentionner que celles qui n'ont pu avoir d'enfants biologiquement et celles dont l'âge de procréation est passé, se rapprochent de la norme en prenant en charge des enfants appartenant aux membres de leur famille. Ce qui leur permet ainsi de fonctionner comme maman et de s'occuper de l'éducation de ces enfants. L'on remarque ainsi que les femmes enquêtées considèrent légitime la mise en berne des activités académiques à un moment donné de leur carrière.

Cette analyse est illustrée par les propos ci-dessous d'une enseignante-chercheure qui a eu deux enfants pendant son cursus universitaire :

> Vous pouvez être de la même promotion à l'université et ne pas finir à la même période. Parce qu'à un moment donné la femme est obligée de joindre à la formation un autre système de relation. Par exemple, être en couple avec quelqu'un qui est plus âgé que toi premièrement, deuxièmement s'il travaille, donc il a une situation sociale qui lui permet de prendre sa famille en charge ; troisièmement, va surement vouloir avoir des enfants. Si la femme refuse sous prétexte qu'elle est encore étudiante, certainement cette relation à laquelle elle tient peut-être menacée si le partenaire n'est pas patient. Moi j'ai eu deux enfants pendant mon cursus universitaire et un dernier juste après mon recrutement. Mon mari me soutenait très bien. Cependant j'ai dû reprendre au moins une année universitaire. Actuellement je préfère éduquer mes enfants pour ne pas avoir de regret plus tard. L'éducation d'un enfant ne se reporte pas par contre aller au CAMES peut être, repousser pour des raisons d'enfantement et tout le monde te comprend.

Cette option, à un moment, donné influence le positionnement et le profil de carrière des interviewées. Ce sont des options, qui à leurs yeux ont de la valeur et qui sont largement tolérées dans l'espace académique. Elles soutiennent également que leurs collègues affichent une compréhension de la situation et en conséquence leur concèdent de temps en réduisant leur contribution et leur présence dans l'espace académique. A titre d'illustration mentionnons le cas d'une enquêtée qui a trois enfants en cinq années successives. Cette enquêtée soutient que pendant plusieurs années elle a cherché en vain à avoir un enfant. Cette situation selon elle s'est transformée en tension avec son époux et que cela pouvait entrainer une séparation. C'est ainsi que lorsqu'elle a pu en avoir un, elle a fait au total trois enfants à intervalles réduits. Se faisant, elle soutient être désormais dans une situation équilibrée et surtout d'avoir bénéficié du soutien de ses collègues et de l'administration dans laquelle elle travaille. Il s'agit là d'un exemple de situation dans laquelle une enseignante chercheure choisit de se limiter au strict minimum dans l'espace académique.

2.2. Une mise en berne partielle des activités académiques à travers un nivèlement du profil de carrière et un réajustement des rapports aux normes sociales

La mise en berne partielle des activités académiques s'opère de trois manières : la réalisation du strict minimum obligatoire en termes de temps de travail, le nivèlement du profil de carrière et le réajustement des rapports aux normes sociales :

2.2.1. La réalisation du strict minimum obligatoire en termes de temps de travail

Ce comportement stratégique consiste à ne satisfaire qu'aux obligations vis-à-vis de l'administration universitaire. Concrètement cela consiste à dispenser les enseignements et animer les

travaux dirigés, sans dépasser les charges horaires obligatoires. Ceci inclus la formulation des sujets d'examen et la correction des épreuves. Les autres tâches telles que la production scientifique, la participation à des activités scientifiques, les voyages d'étude sont momentanément mis en attentes. En d'autres termes, elles mettent à distance les activités académiques et scientifiques ne présentant pas de contraintes administratives pour elles (comme c'est le cas des enseignements). Cette stratégie s'applique donc aux colloques, aux séminaires, aux voyages scientifiques, et aux publications. Cette tendance se manifeste avec force chez les enquêtées ayant des enfants en bas âges. Le fait qu'elles renoncent momentanément à leur profil de carrière, en réduisant les activités liées à la recherche au profil de celle liées à la gestion de l'espace domestique, est un indicateur de la position élevée, de la situation de *femme-mère -épouse-administratrice de l'espace domestique* dans la hiérarchie des valeurs et des normes sociales dans le contexte de cette étude.

2.2.2. Le nivèlement du profil de carrière et le rapport aux normes sociales

Le fait de niveler le profil de carrière par le bas et le fait de se contenter du travail obligatoire montrent le caractère contraignant des normes sociales en rapport avec la vie familiale. Ce constat est illustré par l'expérience d'une enquêtée ayant pour époux un enseignant chercheur. Selon elle, l'assignation de la femme dans l'imaginaire populaire, dans les rôles de *femme-mère-épouse-gestionnaire de l'espace domestique,* est un invariant social quels que soient les niveaux intellectuels et les milieux professionnels de la femme et du couple. Elle soutient ainsi être obligée de travailler à minima au niveau académique, même avec la présence de plusieurs membres de la parentèle dans l'espace domestique pour l'aider. Pour elle, les hommes concèdent toujours les tâches domestiques à la femme. Même quand la femme en fait la demande, selon elle l'homme procède à une implication sélective. Par exemple ce dernier va procéder à une sorte de tri en acceptant de déposer l'enfant à l'école (une tâche limitée dans le temps) et laisser à la femme une tâche comme accompagner l'enfant à l'hôpital (ce qui peut prendre toute la matinée voire toute une journée). Autrement dit l'homme aura tendance à accepter plus facilement les tâches qui impactent le moins possible son agenda ; contrairement à la femme qui n'aura pratiquement pas le choix que d'arbitrer entre une journée consacrée aux enfants ou à l'espace domestique, et une journée consacrée aux activités académiques et scientifiques. Dans les faits, étant donné qu'il est généralement difficile d'associer les deux types d'activités dans une même matinée ou parfois dans une même journée, la prévalence des normes sociales incline la femme à prioriser les activités domestiques ou parentales.

Si l'écart entre le rapport au travail académique et scientifique et le rapport aux normes sociales générées par la famille et l'espace domestique, associé aux représentations sociales du statut de la femme est élevé dans le sens d'une priorité aux normes académiques ; les enquêtées soutiennent courir le risque d'une disqualification sociale. Par exemple, le fait d'accroitre le temps d'enfermement sur soi, d'isolement favorable à la production d'articles scientifiques, à la lecture et à la préparation rigoureuse des enseignements conformément à l'évolution de son profil de carrière tout en limitant la participation en présentiel aux évènements comme les funérailles, les baptêmes, les visites familiales, les mariages, les anniversaires comportent un risque social plus ou moins élevé. Elles soutiennent que leurs collègues qui se sont retrouvées dans cette situation ont été qualifiées de « femme dure » ou de « femme difficile » ou de « femme garçon ». Il convient de préciser que les mécanismes de disqualification sociale comme « femme dure » ou « femme difficile » sont diffusés dans l'espace domestique ou familial et alors la désignation « femme garçon » émane du milieu académique. A ce niveau, notons que six enquêtées sur trente-cinq ont relevé une contrainte particulière chez les femmes ayant pour conjoint soit un enseignant-chercheur ou chercheur soit un homme à statut social plus élevé. Cette situation s'est illustrée au cours d'un entretien réalisé dans un salon de coiffure. L'enquêtée, ayant le grade de maître de conférences était en train de se faire embellir les doigts en y recevant du verni lorsqu'elle a répondu à un appel téléphonique. A la fin de la conversation, elle a exigé qu'on lui retire

le verni déjà posé sur ses ongles. Elle a justifié cette décision par le fait que son époux, lui aussi enseignant-chercheur, lui recommande la confection d'un de foutou[2] comme repas du soir. Cette enquêtée avait donc le choix entre maintenir les couches de verni sur ses ongles et obéir à son époux en allant confectionner un aliment dont la préparation exige une malaxation manuelle des composants du foutou.

L'enquête a également montré que les enquêtées dont les époux ont un statut social plus faible sont moins exigeants. Ceci est lié selon elles au fait que cette catégorie d'époux juge leur situation matrimoniale valorisante. Ils perçoivent également cela comme une élévation de leur propre statut social. Toutefois, la souplesse ou la flexibilité d'un tel époux vis-à-vis de l'épouse ne soustrait la femme enseignante-chercheure ou chercheure de l'exécution des rôles sociaux traditionnellement attribués à la femme. Les enquêtées estiment que ce dernier cas de figure apparait comme le plus favorable à l'évolution de leur carrière professionnelle. Étant donné que cette catégorie d'époux est plus conciliante et plus négociatrice. Concrètement, ce contexte conjugal permet à la femme enseignante-chercheure de passer la commande de la nourriture sur le marché si son agenda professionnel l'exige sans courir le risque d'une réprobation par l'époux.

2.3. Une co-construction des activités domestiques

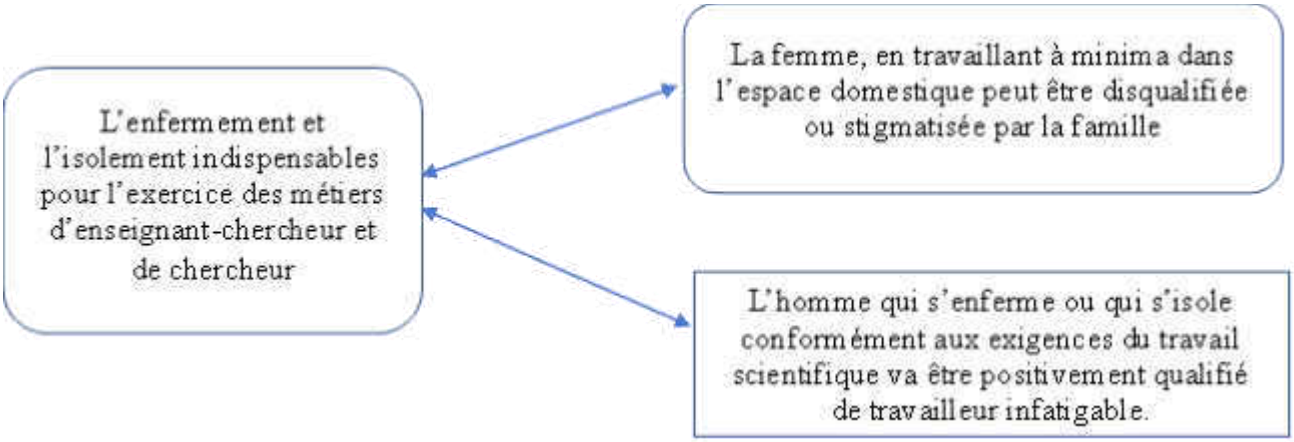
2.3.1. Les obligations sociales de l'homme et de la femme

La contribution de l'homme dans l'espace familial affecte moins le temps social et matériel chez lui. Il a tendance à privilégier les actions ponctuelles. Par exemple, pour satisfaire les besoins liés à l'habillement, aux frais d'écolage, à la santé et même l'entretien du ménage et de l'espace domestique une sorte de division des tâches se met en place. Les tâches ponctuelles c'est-à-dire celles ayant très peu d'impact sur l'agenda quotidien vont revenir à l'homme. Il peut s'agir par exemple des prises de décisions, de l'allocation des ressources financières, prendre quelqu'un dans le véhicule, le déposer à un endroit pour ensuite aller à son lieu de travail. A l'inverse, les tâches qui requièrent plus de temps reviennent à la femme : La procréation, l'accompagnement des enfants à l'hôpital (pour des vaccins ou pour des soins), faire les courses de la maison, faire la cuisine. Ce qui veut dire que la part de travail domestique de la femme va générer plus de rareté de temps que de disponibilité pour son travail académique et scientifique.

Cette division sociale du travail domestique qui réduit nettement la disponibilité de l'enseignante chercheure pour les activités académiques et scientifique induit tendanciellement chez les enquêtées un nivèlement du profil de carrière scientifique et académique. Certaines d'entre elles vont jusqu'à éviter d'être nommées à des postes de responsabilité dans leur milieu professionnel. Face à cette pression sur son temps social, l'enseignante-chercheure ou chercheure développe des stratégies destinées à concilier vie professionnelle et vie familiale. Deux de ces stratégies méritent d'être mentionnées ici à savoir : i) la mise en place d'un cadre collaboratif avec les membres de la parentèle incluant ou non un personnel domestique ; ii) la mise en place d'un cadre collaboratif incluant uniquement un personnel domestique.

Met ivoirien dont la préparation exige une malaxation soit de la banane et du manioc ou igname bouillie avec les doigts de la main droite.

Schéma récapitulatif de la hiérarchisation de l'espace privé ou familiale :



2.3.2. La mise en place d'un cadre collaboratif avec des membres de la parentèle incluant ou non l'utilisation d'un personnel domestique :

Cette stratégie permet à la femme salariée de conférer une partie de ses rôles sociaux (travaux ménagers, cuisine, lessive et la gestion des enfants) à des individus en s'appuyant soit sur la parenté. Ces membres de la parentèle permettent de faire ressortir sa présence et garantissent d'une certaine manière la continuité et la réalisation de ses activités que ce soit en sa présence physique ou non. Même celle qui emploie un personnel domestique, sollicite également la présence d'un ou d'un(e) parent(e) car avoir une servante sans la présence d'un parent crée de l'incertitude. L'éventualité qu'une servante rompt le contrat salarial de façon unilatérale étant élevée ; cela justifie le dédoublement du personnel domestique en associant une servante rémunérée à un membre de la famille non salarié.

Le fait d'éviter de confier les travaux domestiques à une servante seule permet de réduire les marges de manœuvres de celle-ci et de garantir ainsi la continuité des activités liées à l'entretien du domicile et à l'encadrement des enfants.

2.3.3. La mise en place d'un cadre collaboratif par l'utilisation d'une servante.

La femme, au lieu de s'appuyer sur les rapports de parenté pour l'aider à gérer son espace domestique, et face à l'absence d'obligation de résultats pour un membre de la famille placé dans cette situation ; l'enseignante-chercheure va renforcer son personnel domestique par le recours à une servante. Ce dernier étant salarié, il est plus aisé de lui rappeler les obligations de résultats liées à ses activités dans le ménage.

Elle va déléguer une partie de ces tâches à la servante notamment celles qui concernent le ménage (cuisine, nettoyage) et l'entretien des enfants. Un contrat gré à gré s'établit ainsi entre les deux parties. C'est ce caractère informel (gré à gré) qui rend aléatoire la permanence ou la constance du service que la nounou ou servante rend à son employeuse. Cette dernière fait face parfois à une absence de solidarité de la part de la servante (salariée). Ce qui traduit une domination de cette dernière sur son employeuse tout comme le maître qui dépend de son esclave. Cette expression est illustrée par des propos d'une enseignante :

3. Discussion

Les résultats de l'étude montrent que la femme enseignante-chercheure ou chercheure s'inscrit et fonctionne à la fois dans deux espaces à savoir le milieu académique et le milieu domestique ou

familial. Ces deux sphères présentent chacune son lot d'attentes et de contraintes vis-à-vis de la femme à savoir : i) la réalisation des productions scientifiques, la participation à des séminaires, à des colloques, la préparation et la réalisation des cours, des travaux dirigés pour le milieu académique ; ii) le remplissage du rôle de mère, d'épouse, d'éducatrice et de gestionnaire de l'espace domestique. L'enquête a montré que les attentes de l'espace académique sont moins contraignantes pour les femmes que celles de l'espace domestique. Étant donné qu'elles ne peuvent renoncer entièrement à l'un ou à l'autre, alors, elles développent des stratégies de gestion sociale du temps en vue de trouver un équilibre entre les rôles domestiques et familiaux et les rôles académiques.

3.1. Mise en attente partielle des activités académiques au profit de la procréation et de l'éducation des enfants.

Les femmes enseignantes-chercheures ou chercheures enquêtées, pour ne pas être en marge des normes sociales de leur milieu familial, s'approprient et se conforment à un moment donné aux valeurs dominantes qui qualifient positivement une femme ayant des enfants. Selon V. Mambo (2024 p. 11 et 17), « *les responsabilités familiales déséquilibrées… et le manque de soutien institutionnel pour combiner vie privée et vie* professionnelle *confrontent les femmes à un plafond de verre* ». Cependant ces deux activités se déroulant dans deux milieux différents et ne pouvant se réaliser simultanément ; les enquêtées soutiennent qu'elles accordent plus de temps à l'une des activités qu'à l'autre. L'éducation des enfants, présentant à leurs yeux, un impératif pour la mère et pour la famille ; l'étude montre que l'espace domestique, dans un contexte valorisant la procréation et d'éducation des enfants, ces deux tâches font partie des plus privilégiées en termes de rapport au temps. S. Perez (1995) ; Gaudreau (1992) et E. Dion (2026) confirment que les femmes enseignantes consacrent plus de temps à leurs enfants et à leur famille. Pour ces auteurs, c'est une des raisons pour lesquelles les femmes en général arrivent à interrompre souvent leur carrière professionnelle. Cette attitude chez les enquêtées à accorder plus de temps à la procréation et à l'éducation des enfants a pour conséquence la réduction au strict minimum de leurs activités scientifiques et académiques. Ainsi l'étude montre que les contraintes et les stratégies développées par les femmes enseignantes-chercheures ou chercheures au cours de leur carrière ne sont pas (contrairement à la situation des hommes du même métier) favorables à l'accès au grade les élevés de la profession. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de Mambo (2019) qui affirme que les femmes sont confrontées à un plafond de verre favorable à une disparité de genre. Les résultats de cette étude vont dans le même sens que ceux de N. M. Kandé (2014) et F. D. Sall (2019), qui affirment également que la procréation contribue au nivellement par le bas des filles en milieu scolaire et universitaire ainsi que celui du profil de carrière en milieu professionnels. Pour V. Mambo (2024, p17) *le travail de recherche requiert d'énormes sacrifices dans la disponibilité et la disposition d'esprit.* Selon UNESCO (2024), les femmes contribuent de plus en plus aux métiers de l'éducation mais qu'elles sont moins susceptibles à occuper des postes de direction ».

3.2. La répartition sexuée du travail

La division sociale du travail domestique qui réduit nettement la disponibilité de l'enseignante chercheure pour les activités académiques et scientifique induit tendanciellement chez les enquêtées un nivèlement du profil de carrière scientifique et académique. Certaines d'entre elles vont jusqu'à éviter d'être nommées à des postes de responsabilité dans leur milieu professionnel. Cette disposition chez des femmes enseignantes-chercheures confirme les résultats de M. Carnoy (1999) qui attestent que *les femmes ont presque toujours été considérées et traitées comme objets de propriétés. C'est-à-dire la plus grande partie du travail qui se réalise dans l'espace domestique revient à la femme.* C'est dans ce contexte que M. Carnoy (2019) ; J. Plantenga et al (2019) suggèrent qu'il « *serait illusoire de chercher à instaurer l'égalité au travail sans chercher aussi à le faire dans la société en général et au sein de la famille* ». Tout fonctionne comme si le travail que la femme réalise dans l'espace familial est invisible. C'est pour réduire cette batterie de charges ou d'activités dans l'espace domestique en vue de mener à bien son

activité professionnelle que les interviewées mettent en place un cadre collaboratif consistant à solliciter un membre de la parentèle ou une servante salariée en ce qui concerne la gestion de l'espace domestique.

3.3. Une flexibilité du milieu académique envers les femmes enseignantes chercheures-ou chercheures dans le métier

Les qualités féminines et l'échelle de valeurs qui dominent dans le milieu social sont également prises en compte dans le milieu professionnel ou universitaire. Lorsqu'une femme met en berne ses rôles sociaux propres à l'espace domestique et à l'espace familial pour s'investir dans le milieu académique et scientifique ses collègues hommes ont tendance à la disqualifier. Certains la sortent idéologiquement de la catégorie des femmes pour l'assimiler à celle des hommes. Dans ce cas les collègues hommes développent vis-à-vis de ces femmes une certaine flexibilité dans l'appréciation des rapports aux normes universitaires chez ses femmes.

Conclusion

Les femmes enseignantes-chercheures ou chercheures s'inscrivent et fonctionnent à la fois dans deux espaces à savoir le milieu académique et le milieu domestique ou familial. Ces deux sphères présentent chacune son lot d'attentes et de contraintes pour une femme enseignante-chercheure ou chercheure. Etant donné que leur fonctionnement dans les deux sphères contribue à façonner leur statut social global, elles développent des stratégies de gestion sociale du temps en vue de trouver un équilibre entre les rôles domestiques et familiaux et les rôles académiques. Il ressort que les enquêtées accordent conformément à la hiérarchie des valeurs sociales et familiales plus de temps à la procréation et à l'éducation des enfants. Cette option entraine la réduction au strict minimum de leurs activités scientifiques et académiques. Bien que l'accession à des postes de responsabilité fasse parti habituellement des profits générés par les milieux professionnels. Les femmes enquêtées ne s'inscrivent pas dans cette dynamique en vue de disposer de temps pour la gestion de l'espace domestique et familial. Pour se faire, elles développent un ensemble de stratégies. Les plus remarquables sont : i) la mise à distance de l'espace professionnel ; ii) Mise en attente partielle des activités académiques au profit de la procréation et de l'éducation des enfants et iii) La mise en place d'un cadre collaboratif par l'utilisation d'une servante.

Références bibliographiques

Andrade, C., & Fontaine, A. M. (2008) « Rôles familiaux et professionnels : attitudes et stratégies de conciliation » Revue internationale de l'éducation familiale, (22), 67–85. https://doi.org/10.3917/rief.022.0067

Badgett Lee & Folbre Nancy (2012), Responsabilités familiales et sociales : les normes du comportement masculin et féminin et leurs incidences économiques. *Vol 138.n°3. 2030/Doi : https://doi.org/10.1111/j.156413v. p343-361*

Barbier Pascal, Fusulier Bernard & Landour Julie, 2020, «L'articulation des temps sociaux : une clé de lecture des enjeux sociaux contemporains *Les Politiques Sociales*, n°3-4, 4–8. https://doi.org/10.3917/lps.203.0004

Bardin Laurence, (2013). *L'analyse de contenu* (coll. Quadrige). Presses Universitaires de France, 2è édition « Quadrige. Ed.), p. 304.

Beaupère Nathalie & Erard C. (2023). Les femmes dans l'enseignement supérieur : une (r)évolution inachevée. *Céreq Echanges*. https://doi.org/10.4000/books.cereq.3303

Carnoy Martin, 1999, Famille et travail flexible : quels risques pour la cohésion sociale ? *Revue internationale du travail*. First published: 22 September 2008

https://doi.org/10.1111/j.1564-913X.tb00 424.xDigital Object Identifier (DOI) view metrics Accessibility issue? Request accessibility update.

Carnoy Martin, 1999, « mondialisation et réforme de l'éducation : ce que les planificateurs doivent savoir, publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 7 place de Fontenoy, (« (é Paris 07 SP, ISBN 92-803-2192-7, UNESCO p.109Cohen & Gattiker (1992).

Dion Elise, Feuillet Pascaline & Lauret Meije (2026). Les conditions de vie familiale des enseignantes et des enseignants (pp. 1–4). https://doi.org/10.48464/ni-26-02

Drucker-Godard Carole, Fouque Thierry, Gollety Mathilde & Le Flanchec Alice, 2017, "Enseignant-chercheur au féminin : la place des femmes dans les universités» *Recherches en sciences de gestion*, (118), p.125–145. https://doi.org/10.3917/resg.118.0125

Gbougnon Martine, 2021, « Les femmes entre travail salarié, tâches domestiques et éducation des enfants : étude de cas en Côte d'Ivoire » *RASS. Pensées Genre, Penser Autrement*, 1(1-2).

Gohi, Lou Gobou Bien-Aimée. (2022). La sous-représentation des femmes dans l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire: des solutions par la communication. Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC).

Gaudreau Nicole MA, 1992, L'intégration des femmes sur le marché du travail et les différentes problématiques : réflexion appliquée à la clientèle du Centre Le Pont, UDES, http : //hdl. Handle. Net/11143/9078, Editeur Université de Sherbrooke

Goita Ouattara Kanndanan Insiata, 2019, « Facteurs déterminants de la réussite des femmes et de leur positionnement dans les carrières scientifiques en Côte d'Ivoire. *Éthique en éducation et en formation*, (7), 62–74. https://doi.org/10.7202/1066658ar

Kandé Ndèye Mariama Angèle, 2014, « Les facteurs déterminants de la carrière des enseignantes chercheures : une approche genre organisation système (GOS) intégrée : cas de l'UCAD [Thèse de doctorat, Université Paul Valéry-Montpellier III & Université Cheikh Anta Diop de Dakar]. https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01239584

Larouche Viateur & Trudel Johanne, 1983, « La qualité de vie au travail et l'horaire variable », *Relations industrielles / Industrial Relations*, 38(3), 568–597. https://doi.org/10.7202/029379ar

Mendy Melyan Baldé Cheikh Oumar & Déme Samba, 2020, « L'influence de la qualité de vie au travail sur l'implication organisationnelle du personnel des universités publiques sénégalaises : cas de l'Université Assane Seck de Ziguinchor » Edition Association de Gestion des Ressources Humaines@*GRH*, N°34, pages 37–71. https://doi.org/10.3917/grh1.201.0037

Perez Soledad 1995, *Les femmes enseignantes dans l'enseignement technique et professionnel au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal : une étude comparative* (1re éd., ISBN 92-2-209749) p16. Copyright © Organisation internationale du Travail

Plantenga, J., & Hansen, J. (1999). Femmes, genre et travail. *Revue internationale du travail*, 138(4). *[Note : le texte cite « J. Plantenga et M. Carnoy, 1999 » ; la référence bibliographique correspond en réalité à J. Plantenga et J. Hansen]*

J. Plantenga ; M. Carnoy et al (1999), Femmes, genre et travail ; revue internationale du travail, vol. 138, n°4.

Manbo Véronique, 2024, Etat des lieux de la représentativité, des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche dans les pays francophones », Réseau Francophone des femmes responsables dans l'enseignement supérieur et la recherche (RESUFF), présenté du 22-23 Octobre 2024.

AXE 5 : FEMME ET SANTÉ

Femmes Sénoufo de Korhogo (région du Poro, Côte d'Ivoire) et planification familiale : victoires sanitaires silencieuses face aux résistances socioculturelles

Gnènègnimin SORO[1], Brahima COULIBALY[2], Attia Michel AKABILE[3]

1.Enseignant-Chercheur, Département d'Anthropologie et de Sociologie, Université Alassane Ouattara (UAO) - Bouaké, Côte d'Ivoire, sorognelson@gmail.com,(+225) 07 57 54 96 80/ 0544577176
2.Enseignant-Chercheur, Département d'Anthropologie et de Sociologie, Université Alassane Ouattara (UAO) - Bouaké, Côte d'Ivoire, coul.tiebe_ib@yahoo.fr, (+225) 0505296493/0102254793/0747840456
3.Enseignant-Chercheur, Département d'Anthropologie et de Sociologie, Université Alassane Ouattara (UAO) - Bouaké, Côte d'Ivoire, attiamichelakabile@gmail.com, (+225) 07 47 26 59 36 / 0554496781
Auteur correspondant : E-mail : sorognelson@gmail.com, Tel : (+225) 07 57 54 96 80
Article soumis le 02/06/2026 et accepté le 16/06/2026
Réf : 2COLRS-044

Résumé :
Dans la région du Poro, au nord de la Côte d'Ivoire, la forte valorisation de la fécondité, particulièrement en milieu Sénoufo, s'accompagne de résistances socioculturelles et religieuses à la planification familiale. Cette étude analyse les victoires sanitaires des femmes Sénoufo dans l'appropriation des méthodes contraceptives modernes. Elle repose sur une approche qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès de 20 femmes au foyer, 10 chefs coutumiers, 4 matrones et 4 agents de santé. L'analyse, inspirée de la sociologie des représentations sociales et des rapports de genre, montre que les femmes développent des stratégies discrètes pour contourner les contraintes sociales : recours confidentiel aux services de planification familiale, mobilisation des réseaux féminins, médiation des matrones et requalification de la contraception comme moyen de préserver la santé maternelle. Ces pratiques, bien que peu visibles, favorisent l'espacement des naissances, réduisent les grossesses à risque et renforcent progressivement l'autonomie des femmes en matière de santé reproductive, malgré la persistance des normes patriarcales.
Mots-clés : fécondité, maternité, planification familiale, contraceptive moderne, Sénoufo.

Sénoufo women of Korhogo (Poro region, Côte d'Ivoire) and family planning: silent health gains in the face of socio-cultural resistance

Abstract :
In the Poro Region, in northern Côte d'Ivoire, the strong social value attached to fertility, particularly within the Sénoufo community, is accompanied by persistent socio-cultural and religious resistance to family planning. This study examines the health-related achievements of Sénoufo women in adopting modern contraceptive methods. It is based on a qualitative approach involving semi-structured interviews with 20 housewives, 10 traditional leaders, 4 traditional birth attendants and 4 healthcare professionals. Drawing on the sociology of social representations and gender relations, the analysis reveals that women develop discreet strategies to overcome social constraints, including confidential use of family planning services, mobilisation of women's social networks, mediation by traditional birth attendants, and the symbolic reframing of contraception as a means of protecting maternal health. Although often invisible, these practices contribute to birth spacing, reduce high-risk pregnancies, and progressively strengthen women's autonomy in reproductive health, despite the persistence of patriarchal norms.
Keywords: fertility, motherhood, family planning, modern contraception, Sénoufo.

Introduction

Dans le Nord de la Côte d'Ivoire, la fécondité demeure fortement valorisée, particulièrement en milieu sénoufo, où la maternité constitue un marqueur central de reconnaissance sociale, de statut

familial et d'appartenance culturelle (AIP, 2024). Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-CI, 2021), l'indice synthétique de fécondité en Côte d'Ivoire est d'environ cinq enfants par femme, bien au-dessus de la moyenne mondiale, traduisant un contexte pronataliste qui influence fortement la perception et le recours à la planification familiale. La planification familiale, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2023), permet aux individus de déterminer librement le nombre et l'espacement de leurs enfants et constitue un outil stratégique pour réduire la mortalité maternelle et infantile. Pourtant, le taux de prévalence contraceptive moderne reste faible, autour de 23 % chez les femmes en âge de procréer, avec des disparités entre milieu urbain (20,8 %) et rural (14,7 %) (Ministère de la Santé, 2021a). En 2022, la Côte d'Ivoire enregistrait 600 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, l'un des plus élevés de la région subsaharienne (AIP, 2023). Ces données reflètent les obstacles socioculturels, économiques et logistiques, particulièrement prononcés dans les zones rurales comme la région du Poro, où la prévalence contraceptive moderne n'atteint que 15 % et le ratio de mortalité maternelle 210,06 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS-CI, 2021). À l'échelle régionale, même là où la connaissance des méthodes contraceptives est élevée, leur utilisation reste limitée par les normes traditionnelles et l'accès difficile aux services (Public Health in Africa, 2020). En milieu urbain, comme à Abidjan, l'éducation et l'accès aux services expliquent un recours plus élevé à la contraception (PRB, 2022). Ces disparités soulignent l'importance de considérer simultanément les dimensions culturelles et géographiques dans l'analyse de la planification familiale. Les études en Afrique de l'Ouest montrent que la fécondité est étroitement liée aux représentations sociales et aux rapports de genre, où les normes patriarcales restreignent l'autonomie reproductive des femmes (Bledsoe & Cohen, 1993; Caldwell, 2000). Toutefois, des dynamiques féminines d'appropriation des méthodes contraceptives émergent souvent en marge des décisions masculines, mobilisant stratégies discrètes et réseaux de solidarité (Speizer et al., 2004 ; Bawah, 2002). Cette étude se propose d'analyser les victoires sanitaires silencieuses des femmes Sénoufo de Korhogo dans l'appropriation de la contraception moderne, en mettant en lumière leur capacité à négocier leur autonomie reproductive dans un contexte de fortes résistances socioculturelles et religieuses, tout en soulignant leur rôle central dans le développement sanitaire local. Elle adopte une approche purement qualitative, reposant sur l'analyse des discours et pratiques exprimés par les membres de la communauté. La présentation des résultats se fera en deux temps : d'abord, l'analyse des stratégies féminines et victoires sanitaires silencieuses, puis l'évaluation de leur impact sur la santé maternelle et la planification familiale.

1. Méthodologie

1.1. Contexte de l'étude

L'étude s'est déroulée à Korhogo, chef-lieu de la région du Poro, au Nord de la Côte d'Ivoire, un espace majoritairement sénoufo couvrant une superficie de 13 400 km² et caractérisé par une forte pluralité socioculturelle. Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2021), la ville de Korhogo, également chef-lieu du district des Savanes, compte 1 098 796 habitants. Plus précisément, la recherche a concerné la sous-préfecture de Tioroniaradougou et ses localités périphériques (Lamekaha, Kafonnon, Falla, Torkaha, Zanakaha et Katia), où les normes traditionnelles de fécondité coexistent avec des formes discrètes mais effectives de recours à la planification familiale.

1.2. Type d'étude

La présente recherche s'inscrit dans une démarche exclusivement qualitative, en cohérence avec l'objectif d'analyser les *victoires sanitaires silencieuses* des femmes sénoufo de Korhogo face aux résistances socioculturelles à la planification familiale. Ce choix méthodologique vise à appréhender en profondeur les significations sociales, les logiques d'action et les stratégies discrètes développées

par les actrices concernées. L'étude mobilise des entretiens approfondis, des récits de vie et des observations de terrain auprès des femmes, des leaders communautaires et des agents de santé. L'approche qualitative permet ainsi de saisir les dynamiques invisibles, les rapports de pouvoir et les recompositions normatives difficilement mesurables par les méthodes quantitatives.

1.3. Population d'étude

La population d'étude est principalement composée de femmes sénoufo résidant à Korhogo, dans la région du Poro, plus précisément dans la sous-préfecture de Tioroniaradougou et ses localités environnantes. Ces femmes, en âge de procréer, évoluent dans un contexte socioculturel fortement marqué par la valorisation de la fécondité, la prégnance des normes traditionnelles et la régulation communautaire des comportements reproductifs. Afin de saisir la complexité des dynamiques sociales liées à la planification familiale, la recherche a intégré 47 acteurs sociaux, dont 20 femmes au foyer, 12 chefs coutumiers, 5 leaders religieux, 4 agents de santé et 6 relais communautaires. Les chefs coutumiers ont été retenus pour leur rôle central dans la préservation de l'ordre social et la légitimation des normes procréatives. Les leaders religieux influencent les représentations morales de la contraception, tandis que les agents de santé assurent la mise en œuvre des politiques sanitaires. Les relais communautaires constituent des médiateurs essentiels entre les institutions de santé et les populations locales. Menée entre 2021 et 2024, cette diversité d'acteurs permet une analyse contextualisée des résistances socioculturelles et des victoires sanitaires silencieuses.

1.4. Données et techniques utilisées

Les données de cette étude, exclusivement qualitatives, ont été collectées entre 2021 et 2024 à travers des entretiens semi-directifs, des observations directes et des récits de vie. Les femmes sénoufo ont été sélectionnées par échantillonnage raisonné, ciblant celles en âge de procréer et soumises aux normes traditionnelles. Les chefs coutumiers et leaders religieux ont été retenus par échantillonnage par choix, en raison de leur expertise et de leur influence sur les pratiques reproductives. Les agents de santé ont été inclus selon un échantillonnage de convenance, tandis que les relais communautaires ont été identifiés par échantillonnage boule de neige, pour leur rôle de médiation entre communautés et services sanitaires. Tous les entretiens ont été enregistrés et retranscrits intégralement. Les données ont été traitées manuellement puis analysées selon une approche thématique inductive, afin de mettre en lumière les résistances socioculturelles et les appropriations silencieuses de la planification familiale.

1.5. Variables principales et secondaires

Dans cette étude, la variable principale est le recours à la planification familiale moderne chez les femmes sénoufo de Korhogo, considérée à travers les stratégies, pratiques et appropriations silencieuses mises en œuvre malgré les résistances socioculturelles. Les variables secondaires comprennent les facteurs socioculturels et normatifs (rôles des chefs coutumiers, leaders religieux, normes de fécondité), les dimensions linguistiques et communicationnelles (usages des langues locales, médiation des messages sanitaires) et les facteurs institutionnels (rôle des agents de santé et relais communautaires). Ces variables permettent d'appréhender la complexité des interactions sociales, les freins culturels et les dynamiques d'acceptation ou de rejet de la planification familiale.

1.6. Critères d'inclusion

Les critères d'inclusion pour cette étude qualitative ont été définis afin de garantir la pertinence et la richesse des données recueillies. Pour les femmes Sénoufo, ont été retenues celles en âge de procréer, résidant dans la sous-préfecture de Tioroniaradougou et exposées aux normes traditionnelles de fécondité. Les chefs coutumiers et leaders religieux devaient exercer une influence avérée sur les pratiques reproductives au sein de la communauté. Les agents de santé devaient être directement impliqués dans la planification familiale, et les relais communautaires devaient jouer un rôle actif dans

la médiation entre les services de santé et les populations locales. Tous les participants devaient consentir librement à partager leurs expériences et perceptions.

1.7. Critères d'exclusion

Les critères d'exclusion de cette étude ont été établis pour garantir la pertinence et la fiabilité des données. Ont été exclues les femmes Sénoufo n'étant pas en âge de procréer ou résidant en dehors de la sous-préfecture de Tioroniaradougou. Les chefs coutumiers et leaders religieux sans influence reconnue sur les pratiques reproductives n'ont pas été inclus. Les agents de santé non impliqués dans la planification familiale et les relais communautaires n'ayant pas de rôle actif dans la médiation sanitaire ont également été exclus. Les personnes refusant de participer ou de fournir un consentement éclairé n'ont pas été considérées dans l'échantillon.

1.8. Considérations éthiques

Cette étude a strictement respecté les principes éthiques de la recherche en sciences sociales. La participation était volontaire, basée sur un consentement éclairé obtenu avant chaque entretien. La confidentialité des informations et **l'**anonymat des participants ont été garantis par l'usage de pseudonymes et la sécurisation des données. Les participants avaient la liberté de se retirer à tout moment sans justification. L'étude a également veillé à respecter les normes culturelles et sociales locales, en impliquant les autorités communautaires et en adaptant les entretiens aux codes de communication Sénoufo. Ces mesures visaient à protéger les participants tout en assurant la qualité scientifique des données.

1.9. Analyse

L'analyse des données a été conduite selon une approche qualitative thématique inductive, visant à identifier et interpréter les motifs, stratégies et significations liés au recours à la planification familiale chez les femmes Sénoufo de Korhogo. Après transcription intégrale des entretiens et récits de vie, les données ont été codées manuellement pour faire émerger thèmes et sous-thèmes, tels que les résistances socioculturelles, les normes de fécondité et les appropriations silencieuses de la contraception. Pour guider l'interprétation, deux théories ont été mobilisées. La théorie des rapports de genre de Connell (1987) qui définit le genre comme un ensemble de relations de pouvoir socialement construites entre hommes et femmes, structurant les comportements, les rôles et les opportunités au sein de la société. Cette théorie permet d'analyser comment les rapports de pouvoir influencent les décisions reproductives. La théorie de l'autonomie reproductive, telle que développée par Mackenzie et al. (2000), conçoit l'autonomie des femmes comme liée à des conditions sociales et relationnelles qui permettent le contrôle de leur santé sexuelle et reproductive. Ces théories ont permis d'interpréter les pratiques féminines dans un contexte où les normes sociales, religieuses et coutumières structurent les choix reproductifs, offrant ainsi une lecture approfondie des victoires sanitaires silencieuses observées.

2. Résultats

Cette section met en lumière les stratégies déployées par les femmes, leurs victoires sanitaires souvent silencieuses, ainsi que leur impact significatif sur la santé maternelle et la planification familiale, en soulignant les dynamiques d'adaptation et de résilience dans les pratiques de santé reproductive.

2.1. Stratégies féminines et victoires sanitaires silencieuses

Les stratégies féminines reposent sur des pratiques discrètes de recours aux services de planification familiale, souvent à l'abri du regard social. Elles s'appuient également sur la mobilisation des réseaux féminins et la médiation des matrones, facilitant l'accès aux soins. Enfin, la contraception

est requalifiée symboliquement comme un moyen de protection sanitaire, légitimant son usage dans le contexte local.

2.1.1. Recours discret aux services de planification familiale

Le recours discret aux services de planification familiale constitue une stratégie centrale dans le processus d'appropriation de la contraception moderne par les femmes. En contournant des normes sociales fortement restrictives, elles parviennent progressivement à accéder aux soins de santé reproductive. Cette discrétion, loin d'être marginale, produit des effets concrets en termes de santé publique, notamment des « petites et grandes victoires sanitaires » se traduisant par une meilleure maîtrise de la fécondité et une amélioration progressive de la santé maternelle.

Une enquêtée affirme : « *Chez nous, parler de contraception ouvertement est très mal vu. Beaucoup de femmes utilisent les méthodes modernes, mais en secret, souvent en allant seules à la clinique ou en prenant des injections ou des comprimés à la maison. On cache même parfois aux maris ou aux belles-familles. C'est le seul moyen pour protéger notre santé et espacer les enfants sans subir de pression sociale ou de reproches.* » (Femme au foyer, entretien individuel, juillet 2023). Ce témoignage met en évidence la forte stigmatisation sociale associée à la contraception, où sa simple évocation publique est perçue comme une transgression des normes culturelles dominantes. Cette contrainte structure une pratique clandestine de la planification familiale, caractérisée par des consultations individuelles, discrètes et parfois isolées dans les structures de santé, ainsi que par l'usage autonome de méthodes contraceptives à domicile. Le secret apparaît ici comme une ressource sociale stratégique permettant d'éviter les conflits conjugaux, les sanctions symboliques et les tensions avec la belle-famille. La contraception est ainsi reconfigurée comme un outil de protection sanitaire et d'espacement des naissances, révélant une appropriation pragmatique des services de santé malgré un environnement normatif contraignant. Ce discours traduit également une forme d'autonomisation féminine silencieuse, où les femmes négocient activement leur santé reproductive dans un espace socialement limité. *Une sage-femme confirme cette dynamique : « Dans nos consultations, nous recevons beaucoup de femmes seules qui demandent des méthodes contraceptives en secret. Elles craignent les jugements sociaux et les conflits familiaux. Nous respectons leur anonymat et les conseillons discrètement, car c'est souvent leur seul moyen de se protéger dans un contexte fortement pronataliste.* » (Sage-femme, entretien individuel, juillet 2023). Ce second témoignage souligne la persistance des normes pronatalistes et la centralité de la confidentialité comme condition d'accès aux soins. Il met également en lumière le rôle d'intermédiation discret des professionnels de santé, qui adaptent leurs pratiques pour accompagner ces stratégies féminines. L'ensemble des verbatims révèle ainsi une dynamique convergente : une appropriation silencieuse de la contraception, rendue possible par l'articulation entre stratégies clandestines des femmes et accompagnement confidentiel du personnel soignant dans un contexte social contraignant.

2.1.2. Mobilisation des réseaux féminins et médiation des matrones

La mobilisation des réseaux féminins et la médiation des matrones constituent des leviers essentiels dans l'accès des femmes à la contraception moderne. Ces dispositifs informels jouent un rôle déterminant dans la circulation de l'information, l'orientation vers les services de santé et l'augmentation de l'acceptabilité sociale des méthodes contraceptives. Ils contribuent ainsi à des « petites et grandes victoires sanitaires », en facilitant une appropriation progressive de la planification familiale et en améliorant, de manière diffuse mais réelle, la santé reproductive des femmes. Une enquêtée affirme : « *Lorsqu'on veut espacer les naissances, nous faisons souvent appel aux matrones ou à des amies de confiance. Elles nous expliquent comment utiliser les méthodes modernes en secret et comment éviter les reproches des maris ou des belles-familles. L'ASC du village nous aide beaucoup aussi. Ce réseau féminin est indispensable, car il permet de protéger notre santé tout en respectant les normes sociales, et nous*

donne la force d'agir malgré les pressions culturelles. » (Femme au foyer, entretien individuel, juillet 2023). Ce témoignage met en évidence la centralité des réseaux féminins informels dans le processus d'accès à la contraception. Composés de matrones, d'amies proches et d'agents de santé communautaires (ASC), ces réseaux assurent la transmission discrète des savoirs contraceptifs et facilitent l'accompagnement des femmes dans leurs choix reproductifs. L'analyse révèle également la fonction de médiation sociale des matrones, qui permettent de réduire les tensions conjugales et familiales en encadrant l'usage discret des méthodes modernes. Le recours à ces intermédiaires traduit une stratégie d'adaptation face aux normes pronatalistes et aux fortes pressions socioculturelles. L'intervention de l'agent de santé communautaire illustre par ailleurs une hybridation entre savoirs biomédicaux et logiques locales d'entraide, renforçant l'efficacité des dispositifs de planification familiale. Ce système relationnel constitue également un espace d'empowerment féminin collectif, dans lequel les femmes développent des capacités d'action, de négociation et de protection sanitaire malgré un cadre normatif contraignant. Un agent de santé communautaire précise : « *Les matrones et les réseaux féminins sont essentiels pour la médiation et l'accompagnement des femmes. Elles expliquent les méthodes contraceptives, donnent des conseils pratiques et rassurent celles qui craignent le jugement social ou conjugal. Ces réseaux permettent un accès discret aux services de planification familiale et un soutien mutuel efficace*. » (ASC, entretien individuel, juillet 2023). Ce second témoignage confirme le rôle structurant des réseaux féminins comme interfaces entre les services de santé et les usagères. Ils assurent à la fois une fonction d'information, de réassurance et de protection sociale. L'ensemble des données montre ainsi que la contraception moderne s'inscrit dans une dynamique collective, fondée sur la discrétion, la solidarité féminine et l'adaptation aux contraintes normatives locales.

2.1.3. Requalification symbolique de la contraception comme protection sanitaire

La requalification symbolique de la contraception comme protection sanitaire traduit une transformation des représentations sociales. Les femmes ne l'associent plus uniquement à la limitation des naissances, mais à la préservation de leur santé. Cette évolution favorise des petites et grandes victoires sanitaires, en légitimant l'usage des méthodes modernes et en renforçant progressivement leur appropriation de la planification familiale. Une femme affirme : « *Avant, on disait que la contraception empêchait la maternité, mais aujourd'hui, entre femmes, nous la voyons surtout comme une protection du corps. Après plusieurs grossesses rapprochées, certaines tombent malades. La contraception permet de reprendre des forces et d'éviter les complications. Ce n'est pas pour refuser les enfants, mais pour préserver notre santé afin que nous puissions continuer à remplir notre rôle de mère*. » (Femme au foyer, entretien individuel, juillet 2023) Le propos de la femme au foyer révèle *une évolution des représentations sociales de la contraception*, passant d'un outil perçu comme limitant la maternité à *un dispositif de protection sanitaire du corps féminin*. Cette relecture s'inscrit dans *une logique de légitimation sociale de la planification familiale*, où l'espacement des naissances est justifié par des préoccupations de santé. L'analyse met également en évidence *la reconnaissance des effets négatifs des grossesses rapprochées sur l'état physique des femmes,* renforçant l'usage des méthodes contraceptives. Par ailleurs, la contraception est ici requalifiée comme *un moyen de maintien de la capacité reproductive et du rôle maternel*, plutôt que comme une rupture avec celui-ci. Enfin, ce discours traduit *une appropriation pragmatique et culturelle de la contraception moderne*, articulant normes sociales et impératifs de santé, et contribuant à des transformations progressives des pratiques reproductives au sein de la communauté féminine. Les propos d'un chef coutumier illustrent : « *Dans notre tradition, avoir beaucoup d'enfants est une richesse, mais nous observons aussi que les femmes s'épuisent. Certaines expliquent désormais que la contraception sert à protéger leur santé et celle du futur enfant. Ce discours change la perception, car il ne remet pas en cause la fécondité, mais insiste sur la survie de la mère*. » (Chef coutumier, entretien individuel, juillet 2023) Le propos du chef coutumier met en évidence *la coexistence entre valorisation traditionnelle de la forte fécondité et émergence d'une nouvelle rationalité sanitaire*. Il souligne *la reconnaissance progressive des effets d'épuisement maternel liés aux grossesses rapprochées*. L'analyse

révèle également *la reconfiguration du discours sur la contraception, désormais légitimée comme protection de la santé maternelle et infantile*. Cette évolution n'oppose pas fécondité et contraception, mais introduit *une logique d'équilibre entre reproduction et survie*. Enfin, ce témoignage traduit *une transformation culturelle progressive des normes reproductives au sein de la communauté,* sans rupture avec les valeurs traditionnelles. Les deux analyses montrent une évolution des représentations de la contraception, désormais perçue comme un outil de protection de la santé maternelle et infantile plutôt que comme une opposition à la fécondité. Elles révèlent une transformation progressive des normes reproductives, conciliant valeurs traditionnelles de forte fécondité et impératifs sanitaires, dans une logique d'équilibre entre maternité, survie des femmes et bien-être familial.

2.2. Impact sur la santé maternelle et la planification familiale

L'impact sur la santé maternelle et la planification familiale se traduit par *l'espacement des naissances et la réduction des grossesses à risque,* améliorant ainsi le bien-être des femmes. Il entraîne également *une transformation progressive des normes socioculturelles autour de la fécondité*. Enfin, ces dynamiques appellent *des politiques publiques adaptées et des recommandations renforçant l'accès, l'information et l'acceptabilité de la contraception moderne*.

2.2.1. Espacement des naissances et réduction des grossesses à risque

L'espacement des naissances et la réduction des grossesses à risque constituent des effets majeurs de l'appropriation de la contraception moderne. Ces pratiques améliorent la santé maternelle en diminuant les complications obstétricales. Elles représentent des petites et grandes victoires sanitaires pour les femmes, traduisant une meilleure maîtrise de leur fécondité et une optimisation progressive de leur bien-être reproductif. Ces propos témoignent : « *Après plusieurs accouchements rapprochés, mon corps était très affaibli. Avec l'espacement des naissances, j'ai pu récupérer avant une nouvelle grossesse. Même si la famille attend beaucoup d'enfants, nous voyons que les grossesses trop proches rendent les femmes malades. Espacer, ce n'est pas refuser la maternité, mais éviter les grossesses dangereuses qui peuvent entraîner des complications graves, voire la mort de la mère ou de l'enfant.* » (Femme au foyer, entretien individuel, juillet 2023) Le propos de la femme au foyer met en évidence *les effets délétères des grossesses rapprochées sur l'état de santé maternel,* notamment *l'affaiblissement physique et les risques de complications obstétricales*. L'analyse révèle une prise de conscience progressive de *la nécessité de l'espacement des naissances comme stratégie de prévention sanitaire*. Elle insiste également sur *la tension entre normes sociales pronatalistes et impératifs de santé des femmes*, où la fécondité demeure valorisée mais encadrée par des considérations médicales. Par ailleurs, le discours traduit *une relecture positive de la contraception comme outil de protection et non de rejet de la maternité*, permettant d'éviter *les risques de mortalité maternelle et infantile*. Enfin, ce témoignage illustre *une appropriation pragmatique de la planification familiale*, où les femmes négocient entre attentes sociales et préservation de leur intégrité physique, contribuant ainsi à une amélioration progressive de la santé reproductive. Un ASC témoigne : « *Lors des sensibilisations, nous insistons sur le lien entre grossesses rapprochées et maladies. Les femmes comprennent que l'espacement leur permet de reprendre des forces et d'éviter les risques graves. Ce message est mieux accepté que celui de limitation des naissances. Ainsi, même face aux résistances culturelles, l'argument sanitaire facilite l'adoption discrète de la planification familiale pour prévenir les grossesses à risque.* » (ASC, entretien individuel, juillet 2023) Le propos de l'ASC met en évidence *l'efficacité des messages sanitaires dans la promotion de la planification familiale*. Il souligne *le lien établi entre grossesses rapprochées et risques pour la santé maternelle,* facilitant la compréhension des femmes. L'analyse révèle également *la meilleure acceptabilité sociale de l'argument sanitaire par rapport à la limitation des naissances*. Par ailleurs, elle montre *le rôle des sensibilisations communautaires dans la transformation progressive des comportements reproductifs*. Enfin, ce discours traduit *une stratégie d'adaptation aux résistances culturelles*, permettant *l'adoption discrète de la contraception comme moyen de prévention des grossesses à risque*. Les deux

analyses montrent que l'espacement des naissances est perçu comme une stratégie de protection sanitaire face aux grossesses rapprochées, réduisant les risques pour la santé maternelle. Elles révèlent une meilleure acceptabilité sociale de l'argument sanitaire, favorisant l'adoption discrète de la contraception. Cette dynamique traduit une transformation progressive des pratiques reproductives et une amélioration de la santé des femmes.

2.2.2. Transformation progressive des normes socioculturelles

La transformation progressive des normes socioculturelles reflète une évolution des perceptions autour de la fécondité et de la contraception. Cette mutation favorise l'acceptation graduelle de la planification familiale, malgré les résistances initiales. Elle permet aux femmes d'obtenir des petites et grandes victoires sanitaires, en renforçant leur autonomie reproductive et en améliorant durablement leur santé maternelle dans un contexte social en mutation. Une femme s'exprime en ces termes : « *Avant, parler de planification familiale était interdit pour une femme mariée. Aujourd'hui, même si ce n'est pas encore ouvertement accepté, certaines femmes en discutent entre elles. On comprend peu à peu que protéger sa santé ne signifie pas refuser les enfants. Les mentalités changent lentement, surtout quand les femmes voient que celles qui espacent les naissances sont moins malades et plus présentes pour leur famille.* » (Femme au foyer, entretien individuel, juillet 2023) Le propos de la femme au foyer met en évidence *une évolution progressive des normes socioculturelles autour de la planification familiale*, longtemps perçue comme un sujet interdit pour les femmes mariées. L'analyse révèle *la persistance de contraintes sociales limitant la parole publique*, mais aussi *l'émergence d'espaces de discussion féminins informels*. Elle souligne également *une reconfiguration des représentations de la contraception, désormais associée à la protection de la santé plutôt qu'au refus de la maternité*. Par ailleurs, le discours met en lumière *l'effet d'observation sociale comme levier de changement comportemental*, les femmes ajustant leurs pratiques en fonction des résultats visibles chez leurs pairs. Enfin, ce témoignage traduit *une transition lente mais réelle des mentalités collectives*, où l'espacement des naissances est progressivement légitimé par ses bénéfices sanitaires et sociaux, contribuant ainsi à *une appropriation progressive et silencieuse de la planification familiale moderne*. Selon un guide religieux musulman : « *Les discours évoluent progressivement. Si la fécondité est toujours valorisée, la protection de la vie prend davantage de place. Certains fidèles comprennent maintenant que l'espacement des naissances vise à préserver la santé de la mère. Cette interprétation permet de réduire les oppositions, car elle inscrit la planification familiale dans une logique morale acceptable, conforme aux valeurs religieuses de protection et de responsabilité.* » (Leader religieux musulman, entretien individuel, juillet 2023) Le propos du leader religieux musulman met en évidence *une évolution progressive des discours religieux sur la fécondité et la planification familiale*. Il souligne *la persistance de la valorisation de la fécondité, désormais articulée à la protection de la vie*. L'analyse révèle également *la légitimation morale de l'espacement des naissances comme mesure de préservation de la santé maternelle*. Par ailleurs, elle montre *une réduction des résistances sociales grâce à une relecture religieuse compatible avec les valeurs de responsabilité*. Enfin, ce discours traduit *une intégration progressive de la planification familiale dans un cadre normatif religieux accepté*. Les deux analyses montrent une évolution des normes socioculturelles et religieuses autour de la planification familiale. L'espacement des naissances est progressivement légitimé comme moyen de protection de la santé maternelle, sans remise en cause de la fécondité. Cette relecture favorise une acceptation sociale accrue, réduisant les résistances et facilitant l'appropriation progressive de la contraception dans un cadre moral et culturel adapté.

2.2.3. Implications pour les politiques publiques et recommandations

Les implications pour les politiques publiques soulignent la nécessité de renforcer l'accès équitable à la contraception et l'information communautaire. Ces actions consolident les petites et grandes victoires sanitaires des femmes, en facilitant leur appropriation progressive de la planification familiale. Des recommandations ciblées doivent intégrer les dimensions culturelles, sociales et

religieuses afin d'améliorer durablement la santé maternelle et reproductive. C'est en ce sens qu'une femme propose : « *Les programmes doivent mieux tenir compte de notre réalité. Quand les agents viennent seulement parler de contraception sans expliquer en langue locale, les femmes ont peur. Si l'État soutient des actions discrètes, avec les matrones et les femmes respectées du village, beaucoup accepteront plus facilement. Les politiques doivent protéger la santé des femmes sans nous exposer aux conflits familiaux.* » (Femme au foyer, entretien individuel, juillet 2023). Le propos de la femme au foyer met en évidence *les limites des politiques publiques actuelles en matière de planification familiale*, notamment *leur faible adaptation aux contextes socioculturels locaux*. L'analyse révèle *l'importance de la langue et des codes culturels dans l'acceptabilité des messages de santé*, les interventions exogènes générant *de la peur et de la méfiance chez les femmes*. Elle souligne également *la nécessité d'une approche communautaire intégrant les matrones et les figures féminines respectées*, perçues comme plus légitimes pour diffuser l'information. Par ailleurs, le discours insiste sur *la recherche d'un équilibre entre accès à la contraception et protection des femmes contre les conflits familiaux*. Enfin, ce témoignage traduit *une demande de politiques publiques plus contextualisées et sensibles au genre*, capables de soutenir une adoption discrète mais efficace de la planification familiale, tout en renforçant progressivement les petites et grandes victoires sanitaires des femmes dans leur autonomie reproductive. L'agent de santé renforce les propos de la femme en ces termes : « *Les décideurs doivent écouter ce qui se passe sur le terrain. Les femmes avancent prudemment, à leur rythme. Les politiques doivent financer la sensibilisation communautaire continue et reconnaître notre rôle. Nous recommandons des programmes souples, adaptés aux villages, qui tiennent compte des résistances pour éviter les blocages et renforcer durablement la planification familiale.* » (ASC, entretien individuel, juillet 2023). Le propos de l'ASC met en évidence *la nécessité d'une adaptation des politiques publiques aux réalités locales*. Il souligne *l'importance d'une écoute des dynamiques communautaires et des rythmes progressifs d'adoption de la planification familiale*. L'analyse révèle également *le rôle central de la sensibilisation communautaire continue comme levier d'acceptation*. Par ailleurs, elle insiste sur *la reconnaissance des acteurs locaux dans la mise en œuvre des programmes*. Enfin, ce discours traduit *une recommandation en faveur de politiques souples et contextualisées*, capables de prendre en compte les résistances socioculturelles afin de renforcer durablement la planification familiale. Les deux analyses soulignent la nécessité d'adapter les politiques publiques de planification familiale aux réalités socioculturelles locales. Elles mettent en avant l'importance de la sensibilisation communautaire, du rôle des acteurs locaux et de l'écoute des dynamiques de terrain. Une approche souple et contextualisée apparaît essentielle pour surmonter les résistances, favoriser l'adhésion progressive et renforcer durablement la santé reproductive des femmes.

3- Discussion

Cette section discute nos résultats à la lumière des études existantes, en mettant en évidence les stratégies féminines, leurs victoires sanitaires souvent silencieuses et leur impact sur la santé maternelle et la planification familiale, tout en soulignant les dynamiques d'adaptation et de résilience.

3.1. Stratégies féminines et victoires sanitaires silencieuses

Cette partie discute nos résultats au regard de la littérature, en soulignant le recours discret à la planification familiale, la mobilisation des réseaux féminins et des matrones, ainsi que la requalification de la contraception comme protection sanitaire légitimant son usage.

3.1.1. Recours discret aux services de planification familiale

Nos résultats révèlent une dynamique convergente de recours discret à la contraception moderne, fortement structurée par la stigmatisation sociale et la persistance des normes pronatalistes. Ils montrent que, dans ce contexte normatif contraignant, les femmes développent des stratégies clandestines ou dissimulées afin de préserver leur santé reproductive et leur autonomie décisionnelle. Parallèlement, les professionnels de santé jouent un rôle central en garantissant la confidentialité des

services et un accompagnement individualisé, facilitant ainsi une appropriation progressive, silencieuse et socialement acceptable de la planification familiale. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité des travaux de Kibira et al. (2020), qui montrent que l'usage clandestin de la contraception en Afrique subsaharienne constitue une réponse adaptative aux normes patriarcales et à la crainte de sanctions sociales (p. 6). Ils rejoignent également Biddlecom et al. (2011), qui soulignent que la stigmatisation communautaire et les oppositions conjugales constituent des déterminants majeurs du recours caché aux méthodes contraceptives (p. 14). Dans la même logique, Blanc (2001) met en évidence que la confidentialité des services de santé reproductive favorise significativement l'adoption contraceptive dans les contextes fortement pronatalistes (p. 22). Sedgh et Hussain (2014) insistent également sur le poids structurant des normes sociales dans la sous-utilisation persistante des méthodes modernes de contraception (p. 31). Cleland et al. (2012) montrent, pour leur part, que le soutien discret des agents de santé améliore l'adhésion et la continuité d'usage des méthodes contraceptives (p. 18). Enfin, Marston et Cleland (2003) interprètent ces stratégies comme une forme d'autonomie reproductive contrainte, inscrite dans des rapports sociaux asymétriques (p. 27). La plus-value de notre étude réside dans la mise en évidence d'une articulation simultanée et rarement analysée entre trois niveaux d'action : les stratégies féminines clandestines, l'intervention protectrice des professionnels de santé et la pression normative sociale. Elle montre que l'appropriation de la contraception relève d'un processus relationnel et institutionnel, inscrit dans un continuum de discrétion et de négociation sociale.

3.1.2. Mobilisation des réseaux féminins et médiation des matrones

Nos résultats montrent que les matrones et les réseaux féminins occupent une place stratégique dans la médiation de la contraception moderne. Ils facilitent la circulation de l'information, atténuent la peur du jugement social et combinent soutien mutuel et discrétion, contribuant ainsi à une appropriation progressive des méthodes contraceptives dans un environnement socioculturel contraignant. La contraception apparaît dès lors moins comme une décision strictement individuelle que comme un processus socialement négocié au sein d'espaces féminins de confiance. Ces constats convergent avec plusieurs travaux récents. Darteh et al. (2021) montrent que les réseaux communautaires féminins réduisent significativement la peur de la stigmatisation et favorisent l'adoption contraceptive (p. 4). Kibira et al. (2020) soulignent également que les échanges informels entre femmes constituent un canal central de diffusion des pratiques contraceptives discrètes en Afrique subsaharienne (p. 6). Dans la même logique, Cleland et al. (2020) mettent en évidence que l'accompagnement social améliore l'acceptabilité et la continuité d'usage des méthodes modernes (p. 412). Sedgh et al. (2022) insistent sur le rôle des médiateurs communautaires dans la diffusion des comportements reproductifs dans les contextes pronatalistes (p. 58). Bongaarts (2021) confirme que les relais locaux jouent un rôle déterminant dans l'évolution des normes reproductives (p. 101). Enfin, Starbird et al. (2023) montrent que la combinaison entre soutien social et discrétion constitue un facteur clé d'appropriation contraceptive durable (p. 67). La plus-value de notre étude réside dans la mise en évidence du rôle structurant des matrones comme médiatrices à la fois culturelles et sanitaires. Au-delà de leur fonction de relais d'information, elles agissent comme des figures de légitimation sociale de la contraception, en facilitant son acceptabilité dans des contextes normatifs contraignants. Cette lecture permet de reconsidérer la contraception comme un processus collectif, ancré dans des dynamiques féminines locales et des réseaux de solidarité discrète.

3.1.3. Requalification symbolique de la contraception comme protection sanitaire

Nos résultats mettent en évidence une évolution progressive des représentations sociales de la contraception, désormais davantage perçue comme un instrument de protection de la santé maternelle et infantile. Ils montrent une transformation graduelle des normes reproductives, caractérisée par une articulation entre la valorisation persistante de la fécondité et la prise en compte croissante des impératifs sanitaires. Cette dynamique traduit une logique d'ajustement plutôt que de rupture, où

maternité, survie des femmes et bien-être familial sont progressivement intégrés dans un même cadre de rationalisation reproductive. Cette évolution est globalement cohérente avec la littérature récente. Kibira et al. (2020) soulignent que la stigmatisation sociale reste un frein majeur à l'usage ouvert de la contraception en Afrique subsaharienne, ce qui favorise le maintien de pratiques discrètes d'appropriation (p. 6). Dans la même perspective, Cleland et al. (2020) montrent que les programmes de planification familiale centrés sur la santé maternelle améliorent significativement l'acceptabilité des méthodes contraceptives, confirmant la pertinence d'une approche sanitaire comme levier d'adhésion (p. 412). Bongaarts (2021) met également en évidence l'effet direct de l'espacement des naissances sur la réduction de la mortalité maternelle, renforçant l'idée d'un arbitrage pragmatique entre fécondité et survie (p. 103). Enfin, Darteh et al. (2021) observent une évolution lente des normes sociales sous l'effet des discours sanitaires, sans remise en cause frontale des valeurs pronatalistes dominantes (p. 4). La principale contribution de nos résultats réside toutefois dans la mise en évidence d'un processus de reconfiguration symbolique intégré et cohérent. Contrairement à des analyses souvent fragmentées, notre étude montre que la contraception est simultanément conçue comme un outil de santé publique, un compromis socialement acceptable et une continuité normative avec les valeurs de fécondité. Elle met ainsi en lumière une rationalité reproductive hybride, où innovation sanitaire et permanence culturelle coexistent dans un même système de sens.

3.2. Impact sur la santé maternelle et la planification familiale

Cette partie confronte nos résultats à ceux d'autres auteurs, en mettant en évidence l'espacement des naissances, la réduction des grossesses à risque et l'amélioration du bien-être maternel. Elle souligne également l'évolution des normes socioculturelles et la nécessité de politiques publiques adaptées renforçant l'accès et l'acceptabilité contraceptive.

3.2.1. Espacement des naissances et réduction des grossesses à risque

Nos résultats indiquent que l'espacement des naissances est de plus en plus perçu comme une stratégie de prévention sanitaire visant à réduire les risques associés aux grossesses rapprochées, notamment la morbidité et la mortalité maternelles. Ils révèlent également une acceptabilité sociale croissante de l'argument sanitaire, favorisant une adoption progressive, souvent discrète, de la contraception moderne. Cette dynamique traduit une rationalisation des pratiques reproductives, où la santé maternelle devient un motif légitime d'adhésion à la planification familiale, sans remise en cause frontale des normes pronatalistes. Ces constats convergent avec ceux de l'Organisation mondiale de la Santé, qui souligne que la planification familiale contribue significativement à la réduction des risques obstétricaux liés aux grossesses rapprochées et améliore globalement la santé reproductive des femmes (OMS, 2025, p. 2). Dans la même perspective, Bassinga et al. (2023) observent en Afrique de l'Ouest une adoption de la contraception de plus en plus motivée par des considérations sanitaires, même si les niveaux de prévalence demeurent relativement faibles (p. 265). Acotchéou et al. (2023) confirment cette évolution chez les jeunes femmes au Bénin, tout en soulignant la persistance de normes sociales restrictives qui freinent encore l'appropriation complète des méthodes contraceptives modernes (p. 230). Cependant, nos résultats se distinguent partiellement de ceux de Mukherjee et al. (2019), qui mettent davantage l'accent sur la centralité de la valeur économique des enfants comme facteur limitant majeur du recours à la contraception. Dans notre cas, l'argument sanitaire apparaît plus structurant dans la dynamique d'acceptation progressive. La plus-value de notre étude réside ainsi dans la mise en évidence d'une acceptabilité sociale discrète et progressive de la contraception, traduisant une transition normative silencieuse. Elle montre que, même dans des contextes marqués par des résistances socioculturelles, la rationalité sanitaire peut constituer un vecteur puissant de transformation des pratiques reproductives.

3.2.2. Transformation progressive des normes socioculturelles

Nos résultats mettent en évidence une transformation progressive des normes socioculturelles et religieuses relatives à la planification familiale. Ils montrent que l'espacement des naissances tend à être de plus en plus légitimé comme une pratique de protection de la santé maternelle et infantile, sans pour autant remettre en cause la valeur sociale et symbolique de la fécondité. Cette dynamique traduit une recomposition subtile des représentations reproductives, marquée par une articulation entre continuité culturelle et adaptation aux enjeux sanitaires contemporains. Ces observations rejoignent les analyses de l'Organisation mondiale de la Santé, qui souligne que l'espacement des naissances contribue significativement à la réduction de la mortalité maternelle et infantile tout en restant compatible avec de nombreux systèmes de valeurs familiales (OMS, 2025, p. 2). Dans le même sens, Coulibaly et al. (2020) montrent qu'en Côte d'Ivoire, malgré la persistance de normes sociales pronatalistes, l'acceptabilité de la contraception augmente lorsqu'elle est associée explicitement à la santé maternelle (p. 391). Zoetyande et al. (2020) confirment cette tendance en Afrique de l'Ouest en soulignant que l'espacement des naissances est socialement mieux accepté que la limitation volontaire de la fécondité (p. 128). De leur côté, Bassinga et al. (2024) observent une diminution progressive des besoins non satisfaits en matière d'espacement, traduisant une évolution comportementale graduelle (p. 3). Cependant, contrairement à certaines études qui insistent sur une forte résistance religieuse à la contraception (Coulibaly et al., 2020), nos résultats révèlent davantage une reconfiguration des normes qu'un rejet explicite. La plus-value de notre étude réside ainsi dans la mise en évidence d'une légitimation non conflictuelle de la contraception, intégrée aux valeurs locales de fécondité. Elle met en lumière une transition normative silencieuse, où l'innovation contraceptive s'inscrit dans une continuité culturelle plutôt que dans une rupture, offrant ainsi une lecture plus fine des processus d'appropriation sociale.

3.2.3. Implications pour les politiques publiques et recommandations

Nos résultats mettent en évidence la nécessité d'une reconfiguration des politiques publiques de planification familiale en les arrimant aux réalités socioculturelles locales. Ils montrent que la simple disponibilité des services ne suffit pas à garantir leur appropriation, et que la sensibilisation communautaire, l'implication des acteurs locaux et la prise en compte des dynamiques sociales constituent des leviers déterminants pour améliorer l'acceptabilité sociale et l'efficacité des interventions en santé reproductive. Cette orientation rejoint les travaux récents de Coulibaly et al. (2024), qui démontrent que les programmes standardisés n'ont d'impact significatif sur les indicateurs contraceptifs que lorsqu'ils intègrent la participation communautaire et les spécificités locales (p. 58). De même, Bazie et al. (2023) confirment que l'adhésion aux méthodes contraceptives dépend fortement de la qualité de l'interaction entre services de santé et acteurs communautaires, ainsi que de leur proximité sociale et culturelle (p. 3). Ces résultats convergent avec ceux de Meité (2023), qui met en évidence le poids structurant des normes sociales et des représentations collectives dans l'adoption ou le rejet des pratiques de planification familiale (p. 65). Toutefois, une divergence apparaît avec certaines approches institutionnelles, notamment celles de l'UNFPA (2025), qui privilégient une lecture principalement centrée sur les performances globales et les indicateurs quantitatifs de couverture contraceptive, sans approfondir suffisamment les mécanismes socioculturels sous-jacents (p. 2). Cette limite réduit la compréhension des résistances locales et des logiques d'appropriation différenciée des politiques publiques. La plus-value de notre étude réside ainsi dans une approche intégrative et contextualisée, articulant politiques publiques, acteurs communautaires et réalités socioculturelles. Elle dépasse une lecture strictement normative ou statistique pour proposer une compréhension opérationnelle des conditions sociales de réussite des programmes de planification familiale, en mettant l'accent sur les dynamiques de terrain comme variables explicatives centrales de l'efficacité des interventions.

Conclusion

Cette étude démontre que, malgré les fortes résistances socioculturelles et la prédominance masculine dans la décision reproductive, les femmes Sénoufo de Korhogo développent des stratégies adaptatives et résilientes pour accéder à la planification familiale. Ces pratiques, qualifiées de victoires sanitaires silencieuses, incluent le recours discret aux services de santé, la médiation des matrones et la mobilisation de réseaux féminins, ainsi que la requalification symbolique de la contraception comme outil de protection sanitaire. Ces dynamiques montrent que la santé reproductive en milieu Sénoufo ne peut être analysée uniquement à travers les chiffres nationaux ou les politiques publiques. Les femmes elles-mêmes deviennent des actrices centrales de la transformation sanitaire, agissant à l'intérieur et parfois à l'encontre des normes culturelles et religieuses qui pourraient limiter leur autonomie. Leurs initiatives contribuent directement à l'espacement des naissances, à la réduction des grossesses à risque et à l'amélioration de la santé maternelle, confirmant que les pratiques locales peuvent compléter efficacement les interventions institutionnelles. La reconnaissance de ces victoires silencieuses constitue un levier stratégique pour renforcer l'efficacité des politiques de planification familiale en Côte d'Ivoire. Les programmes de santé reproductive doivent intégrer les logiques sociales et culturelles locales, en soutenant les initiatives féminines et en encourageant la négociation au sein des couples et des communautés. Les disparités régionales mettent en évidence la nécessité d'adapter les interventions aux réalités locales, notamment dans les zones rurales comme le Poro, où l'accès aux services demeure limité. Enfin, cette étude souligne l'importance de considérer les femmes non seulement comme bénéficiaires, mais comme actrices de changement social et sanitaire, capables d'influencer les normes reproductives et d'assurer un développement sanitaire durable. La valorisation et le soutien de leurs stratégies discrètes pourraient accélérer la transition vers une planification familiale plus équitable et efficace, adaptée aux spécificités socioculturelles sénoufo et aux réalités rurales ivoiriennes.

Références bibliographiques

Acotchéou, Paul E., Affo, Marie A., Dansou, Jonas, Delvaux, Thierry, & Saizonou, Zinsou J. (2023). La pratique contraceptive moderne chez les adolescentes au Bénin. *Sexual & Reproductive Health Matters*.

Agence Ivoirienne de Presse. (2024, janvier 12). La Côte d'Ivoire a un indice synthétique de fécondité de cinq enfants par femme – étude. https://www.aip.ci/40300/aip-jif-2024-la-cote-divoire-a-un-indice-synthetique-de-fecondite-de-cinq-enfants-par-femme-etude

Bawah, Ayaga A. (2002). Spousal communication and family planning behavior in Navrongo, Ghana. *Studies in Family Planning,* 33(2), 185–194. https://doi.org/10.1111/j.1728-4465.2002.00185.x

Bongaarts, John. (2021). The role of family planning in sub-Saharan Africa. *Population Studies*.

Cleland, John, Bernstein, Stan, Ezeh, Alex, Faundes, Anibal, Glasier, Anna, & Innis, John. (2012). Family planning: The unfinished agenda. *The Lancet, 380*(9837), 1817–1829. https://doi.org/10.1016/S0140-6736(12)61420-4

Cleland, John, et al. (2020). Family planning and social determinants of contraceptive use. *The Lancet*.

Coulibaly, Moussa, et al. (2020). Obstacles socioculturels liés à l'utilisation de la contraception moderne en Côte d'Ivoire. *Santé Publique, 32*(4), 389–397.

Darteh, Edwin K. M., et al. (2021). Barriers and motivations for contraceptive use in Sub-Saharan Africa. *PLOS ONE, 16*(6).

Kibira, Stella P. S., et al. (2020). Covert use of contraception in three sub-Saharan African countries. *BMC Public Health, 20*, 865.

Marston, Cicely, & Cleland, John. (2003). Do unintended pregnancies carried to term lead to adverse outcomes? *Studies in Family Planning*.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (Côte d'Ivoire). (2021a). *Enquête Démographique et de Santé (EDS CI 2021)*. Abidjan, Côte d'Ivoire.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (Côte d'Ivoire). (2021b). *Plan d'action national budgétisé de planification familiale 2021–2025 (PANB)*. Abidjan, Côte d'Ivoire.

Mukherjee, et al. (2019). Étude sur les représentations économiques de l'enfant et la fécondité au Bangladesh.

Organisation mondiale de la santé. (2023). *Family planning/contraception factsheet*. https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/family-planning-contraception

Organisation mondiale de la santé. (2025). *Planification familiale et contraception*.

Population Reference Bureau. (2022). *Family planning in West Africa*. https://www.prb.org/resources/la-planification-familiale-en-afrique-de-louest/

Public Health in Africa. (2020). Comparative analyses of contraceptive use across urban and rural Côte d'Ivoire. *Journal of Public Health in Africa, 11*(2), 1–9.

Sedgh, Gilda, & Hussain, Rubina. (2014). Reasons for contraceptive nonuse. *Guttmacher Institute*.

Sedgh, Gilda, et al. (2022). Trends in contraceptive use. *Guttmacher Institute*.

Speizer, Ilene S., Santelli, John S., & Afable-Munsuz, Amy. (2004). Measuring factors underlying intendedness of fertility. *Journal of Biosocial Science, 36*(5), 536–555.

Starbird, Elizabeth, Norton, Mitchell, & Marcus, Rachel. (2023). Investing in family planning. *Global Health Journal*.

Zoetyande, W.-Y.-S., et al. (2020). Besoins non satisfaits en planification familiale. *Santé Publique, 32*(1), 123–140.

La femme, maillon essentiel dans la prise en charge de la mère et de l'enfant en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale : 1905-1960

ESSEY Bonzou Ella épouse Ohouo[1], N'GUESSAN Rokia Boubacard épouse Anoh[2]

1.Ecole Normale Supérieure Abidjan-Côte d'Ivoire. Département Histoire-géographie, ellabonzou2@gmail.com
2.Département Histoire. Université Alassane Ouattara Bouaké-Côte d'Ivoire, Rokiaboubacar@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : ellabonzou2@gmail.com, Tel : [à compléter]
Article soumis le 03/06/2026 et accepté le 18/06/2026
Réf : 2COLRS-088

Résumé :
Les études sur le genre en Afrique ne sont pas nouvelles. Une abondante littérature en témoigne. Cependant, les travaux spécifiques sur l'implication de la femme africaine dans le système sanitaire coloniale sont peu représentatifs. Du fait de son impact sur la mortalité générale, la santé de la mère et de l'enfant constituait une des actions phares de la médecine occidentale. La mortalité infantile constituait un obstacle à l'accroissement de la population de la colonie de Côte d'Ivoire. Face à ce fléau, l'intervention des sage-femmes, des matrones et des infirmières visiteuses, dans la préservation de la santé de la mère et de l'enfant s'imposait. Cette communication se propose d'analyser la place des femmes dans le système sanitaire mis en place par l'administration coloniale en vue de préserver la santé de la mère et de l'enfant.
Notre étude a révélé que la sage-femme, la matrone et l'infirmière visiteuse ont contribué à réduire la mortalité maternelle et infantile. Elles ont également joué un rôle clé dans la transition entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne en Afrique.
Mots-clés : Femme africaine, sage-femme, matrone, protection maternelle et infantile, époque coloniale.

Women : A vital link in maternal and child healthcare in Côte d'Ivoire during the colonial era: 1905–1960

Abstract:
Gender studies in Africa are nothing new. There is a wealth of literature on the subject. However, specific research into the involvement of African women in the colonial health system is scarce. Given its impact on overall mortality rates, maternal and child health was one of the key priorities of Western medicine. Infant mortality was an obstacle to population growth in the colony of Côte d'Ivoire. Faced with this scourge, the involvement of midwives, matron nurses and visiting nurses in safeguarding the health of mothers and children was essential.
This paper aims to analyse the role of women within the health system established by the colonial administration with a view to safeguarding the health of mothers and children.
Our study revealed that midwives, matron nurses and visiting nurses contributed to reducing maternal and infant mortality. They also played a key role in the transition from traditional to modern medicine in Africa.
Keywords: African women; midwives; matron; maternal and child health; colonial era.

Introduction

Au début du XXe siècle, le problème majeur pour l'entreprise coloniale était celui de la main-d'œuvre sans laquelle rien ne pouvait se faire aux colonies (D. Domergue-Cloarec, 1986 : 204). La colonie de Côte d'Ivoire, fait face à un défi démographique majeur. Face à une mortalité infantile alarmante et des structures sanitaires embryonnaires, le colonisateur réalise rapidement que la pérennité du système colonial repose sur la santé des populations. Car, l'avènement colonial entraîne des exigences nouvelles liées à la préservation des masses humaines. Par conséquent, « C'est une nécessité de conserver et d'augmenter le capital humain pour pouvoir faire travailler et fructifier le capital argent » (A. Sarraut, 1923 : 95). Dès lors, l'Assistance Médicale se voyait assigner comme

objectif la conservation de la race. Au cœur de cette stratégie se trouve une figure majeure, souvent restée dans l'ombre des archives officielles : la femme, pivot de la cellule familiale traditionnelle.

Cette étude d'un pan de l'action publique coloniale sous l'angle du genre en Côte d'Ivoire, nous plonge dans une période charnière allant de 1905 marquée par la création de l'Assistance Médicale Indigène (AMI) à 1960, l'année de l'accession à l'indépendance de la Côte d'Ivoire et la formalisation du métier de sage-femme par la réorganisation de l'école nationale des infirmiers de Treichville (E. Miezan, 2020 : 67). Durant ces six décennies, les différentes politiques sanitaires initiées par le colonisateur visaient l'augmentation de la population par la baisse de la mortalité. Alors la prise en charge de la mère et de l'enfant apparaissait comme une activité essentielle de la politique sanitaire de la France dans la colonie de Côte d'Ivoire (D. Domergue-Cloarec, 1986 : 204). L'analyse de cette action sanitaire soulève la question de la place de la femme dans ce système. La femme ivoirienne n'était pas qu'une simple bénéficiaire du soin : elle devient un acteur clé de la politique sanitaire coloniale. Qu'elle soit mère de famille, sage-femme indigène, infirmière ou traditionnelle, elle est le trait d'union entre les avancées médicales occidentales et les réalités socio-culturelles locales.

Dès lors, la question qui se pose est la suivante : dans quelle mesure la femme ivoirienne, malgré les contraintes du système colonial, s'est imposée comme acteur clé de la protection de la mère et de l'enfant ? Comment s'opère le passage de l'accoucheuse traditionnelle à la sage-femme et quels étaient autant leur place que leur rôle dans ce système de santé moderne ?

L'objectif général de cette étude est de montrer l'implication de la femme ivoirienne dans le processus de prise en charge de la mère et de l'enfant. Il s'agit d'analyser le rôle de la femme dans le système sanitaire traditionnel, sa contribution à la médicalisation de l'accouchement, les défis auxquels ces actrices de la santé de la mère et de l'enfant étaient confrontées et l'impact social de leurs actions.

Pour conduire cette recherche, nous avons utilisé la recherche documentaire basée sur l'analyse croisée de diverses sources. Les données proviennent principalement des rapports des gouverneurs de la colonie et des rapports annuels du service de santé recueillis aux archives nationales d'Abidjan et de Dakar. Ces données ont été complétées par des thèses et articles scientifiques afin de diversifier et enrichir notre analyse mais surtout assurer un équilibre dans l'interprétation des données. Les informations recueillies ont été soumises à la critique historique puis classées par thème. Cette méthodologie nous a conduits à structurer notre travail en trois parties. La première traite l'héritage des savoirs féminins traditionnels. La deuxième analyse l'intégration des femmes dans l'appareil sanitaire colonial. La troisième montre l'impact social et les limites de cette prise en charge.

1. La femme ivoirienne, gardienne ancestrale de la vie

Avant et pendant la colonisation, la prise en charge de la mère et de l'enfant reposait quasi exclusivement sur les femmes au sein de la communauté.

Dans les sociétés précoloniales (Akan, Krou, Mandé, Voltaïque), la pérennité du groupe dépendait de la fécondité et de la santé des nouveau-nés. La femme n'y était pas seulement une procréatrice, mais un véritable agent de la santé publique communautaire.

1.1. Le rôle central des accoucheuses traditionnelles au sein des communautés

La protection de la mère et de l'enfant commence dès l'accouchement. Dans chaque village, des femmes expérimentées appelées matrones, dirigeaient ce moment sacré[1]. Elles maitrisaient des

[1] ANS, 2G35-28 : Côte d'Ivoire, service de santé, rapport annuel, 1935.

techniques de positionnement pour faciliter le travail des parturientes et savaient intervenir en cas de présentation difficile du bébé.

Cette activité était souvent transmise de mère en fille, mais liée surtout à une initiation. Ces femmes initiées à la pratique de l'accouchement utilisaient des instruments traditionnels purifiés et aseptisés à l'aide de plante. Elles veillaient à l'isolement de la mère pour éviter les infections et assainir l'environnement de la mère et du nouveau-né. C'est une forme de mise en quarantaine utilisée aussi en période d'épidémie de variole ou de varicelle.

Par ailleurs, la matrone assurait un accompagnement psychologique qui consistait à rassurer la mère. Elle l'encadrait, entourée d'autres femmes de la lignée, elles aussi soucieuses du bien-être de la mère et du nouveau-né, créant ainsi un environnement de solidarité féminine indispensable à la réduction du stress et à l'angoisse post-partum. Ainsi, la mère était mise en confiance, assurée du soutien et de l'affection de la communauté. Cette prise en charge psychologique et affective encourageait les mères, même les plus méfiantes, à contracter d'autres grossesses.

1.2. La maitrise de la pharmacopée et des soins traditionnels par les matrones

La protection de l'enfant exigeait un minimum de connaissance en matière de médecine traditionnelle. Les matrones possédaient le savoir des plantes et les rites de protection. Piliers incontournables dans le processus de la reproduction, elles assuraient les accouchements et les soins postnataux grâce à une connaissance approfondie des plantes médicinales et des rituels de protection (A. Hugon, 2020 : 66). Elles utilisaient plusieurs remèdes pour différentes pathologies. Des décoctions d'écorces ou de feuilles étaient utilisées pour faire baisser la fièvre du nourrisson ou traiter des coliques (K.P. Tano et B. E. Essey, 2022 : 322). Dans ce rôle, la femme était la pharmacienne du foyer. Elles pratiquaient également des massages et des soins corporels pour soulager les douleurs articulaires. En effet, le massage du nourrisson est une pratique très ancienne qui consistait à utiliser du beurre de karité ou des huiles locales pour un massage thérapeutique après le bain. Cette pratique visait à renforcer la structure osseuse et la souplesse de l'enfant.

En outre, la femme était la première responsable de la nutrition et de l'hygiène de la famille. A ce titre, elle transmettait les normes sociales d'hygiène et de santé aux générations futures. Ainsi, la gestion de l'allaitement maternel prolongé était la règle d'or. Cette disposition constituant le premier et le plus puissant rempart immunitaire contre les maladies tropicales, mettait l'enfant à l'abri des infections de tout genre. La transmission des pratiques d'allaitement, de sevrage et l'hygiène générale de mère en fille ; la gestion de la petite enfance était aussi assurée par la femme.

La femme, grâce à la pharmacopée locale, a été un acteur de premier plan dans la lutte contre les maladies endémiques et les épidémies.

1.3. Les rites de protection et l'éducation communautaire

Au-delà de l'aspect prophylactique, la femme protégeait l'enfant sur le plan social. En effet, par le truchement de tabous sociaux et sexuels durant la période de l'allaitement, les femmes pratiquaient déjà l'espacement des naissances. Un écart suffisant de deux à trois ans était observé entre les enfants, garantissant ainsi à chaque nouveau-né une attention et une nutrition optimale.

Par ailleurs, des réseaux d'entraide sont mis en place pour assurer la survie des orphelins en cas de décès de la mère. Ce système appelé aide à la maternité était assuré par la tante, la cousine ou la coépouse de la défunte. Il permettait d'assurer le relais. Les grands-mères jouaient le rôle de superviseur, enseignant aux jeunes mères les gestes d'hygiène ainsi que la reconnaissance des symptômes des maladies graves.

Dans nos sociétés traditionnelles, les matrones, dans les cas d'accouchement difficile, faisaient intervenir le guérisseur ou le féticheur, ces spécialistes qui œuvraient dans un domaine thérapeutique particulier. Auprès de ces derniers dont la renommée était connue, elle acquit la connaissance des remèdes (B.E. ESSEY, 2021: 80).

Les soins traditionnels associaient fétiches, rituels et remèdes proprement dits. En effet, après la consultation, le guérisseur ou le féticheur utilisait des pouvoirs magico-religieux pour orienter la matrone dans les soins à prodiguer à la femme en travail difficile. Pour les soins aux nouveau-nés, elles utilisaient les « petits fétiches ». Ce sont : des amulettes, des cordes multicolores attachées à la hanche ou au cou, au poignet ou en bandoulière. Ces fétiches protégeaient les enfants de 0 à deux ans contre les maladies redoutables telles que la variole, les convulsions et la fièvre délirante (B.E.Essey, 2021: 83). La médecine traditionnelle fait la part belle à la prévention par la lutte contre l'extension des maladies. Pour ce faire, la femme s'arroge le droit de faire respecter les lois de la nature et les règles et tous les interdits fixés par la communauté (D. Domergue-Cloarec, 1986 : 32).

Ce système de soin à la mère et à l'enfant bien qu'organisé, était mis à rudes épreuves par les grandes endémies. D'ailleurs, c'est sur ce fondement de savoirs féminins préexistants que l'administration coloniale s'attela plus tard à greffer sa médecine moderne.

2. L'institutionnalisation de la santé maternelle et infantile par l'administration coloniale

À partir de 1920, le colonisateur a réorienté sa politique sanitaire. Il a compris qu'il ne pourrait pas réduire la mortalité infantile sans l'aide des femmes ivoiriennes. Pour lutter contre la dépopulation et la mortalité infantile, il doit gagner la confiance des mères. Ce rôle de médiateur est confié à une nouvelle figure : la sage-femme diplômée.

2.1. La création de l'AMI et la médicalisation de l'accouchement en Côte d'Ivoire

L'année 1905 marque un tournant avec l'arrêté portant création d'un service d'assistance médicale indigène en AOF signé par le gouverneur général Roume, le 8 février. L'AMI fut créée pour organiser un service médical pour les africains. Elle permettait de propager la vaccine, de combattre la mortalité et répandre les notions d'hygiène. Ce service visait à offrir des soins gratuits aux populations locales (B.E Essey, 2021:116). Au-delà de l'aspect humanitaire, le colonisateur cherchait à rentabiliser la colonie. Une population saine était essentielle pour fournir la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation de la colonie. Dès lors, la lutte contre la mortalité infantile devient une priorité. On comprend que pour préserver la force de travail future, il faut d'abord protéger la mère et le nouveau-né. L'AMI a permis de structurer la protection de la mère et de l'enfant par lutte contre les endémies et les épidémies à travers des soins et la distribution des médicaments. Ainsi des centres dédiés voient le jour à Abidjan, Grand-Bassam et Bingerville. L'objectif était d'inciter les femmes à accoucher dans un milieu stérile.

À partir de 1920, le dispositif se précise avec l'apparition de structures spécialisées. Des maternités sont progressivement construites dans les principaux chefs-lieux (Grand-Bassam, Abidjan, Bouaké). L'objectif est de déplacer l'accouchement de la case familiale vers l'hôpital pour réduire les risques d'infections. Ces centres de protection maternelle et infantile (PMI) ne se contentent pas de soigner ; ils éduquent. On y dispense des conseils d'hygiène, de nutrition et on y organise des campagnes de vaccination contre la variole et plus tard contre la tuberculose. Le rapport annuel de 1907 précise que toutes les circonscriptions furent parcourues par des tournées de vaccination. Car le vaccin doit triompher de la variole. La variole est la seule maladie qui attaque l'espèce humaine, dont

on puisse assurer la disparition certaine[2]. Ici, un moyen efficace de lutte contre la mortalité infantile, assuré par l'AMI (B.E.Essey, 2021 :87).

Aussi l'administration coloniale entreprit une véritable croisade contre les pratiques traditionnelles. Les accoucheuses traditionnelles sont perçues par les médecins coloniaux comme responsables de la mortalité en couche à cause de méthodes jugées archaïques. En incitant les femmes à accoucher dans les centres de santé, le colonisateur cherche à imposer une nouvelle norme sociale et biologique. L'objectif était d'apprendre la propreté au cours de l'accouchement, le danger des manœuvres traditionnelles, la prévention du tétanos ombilical et de l'ophtalmie purulente, les principaux soins à donner au nouveau-né[3].

Si ce cadre institutionnel pose les bases matérielles de la prise en charge, son efficacité réelle sur le terrain dépendait d'un facteur humain. Pour que les femmes ivoiriennes acceptent de franchir la porte des dispensaires, il fallait des intermédiaires de confiance. La femme ivoirienne devient alors le terrain d'une transition culturelle entre les savoirs ancestraux et la médecine moderne. En plus, les médecins coloniaux se heurtaient à la pudeur des femmes ivoiriennes. La présence de femmes africaine formées devint une nécessité pour pénétrer l'intimité des foyers souvent méfiants face à l'administration coloniale.

Dans le rapport annuel de 1934 sur la Côte d'Ivoire, il est écrit : « *C'est un pays de 470 000 kilomètres carrés malheureusement trop peu peuplé avec ses quatre millions d'habitants et dont le sol riche pourrait nourrir trois fois plus d'hommes* »[4]. A partir de ce moment, la protection de l'enfance va connaitre une vive impulsion. Les maternités étaient organisées en vue de l'accroissement des consultations et accouchements jadis confiés à plusieurs acteurs (B.E. Essey, 2021: 239).

2.2. L'émergence des professionnelles de santé ivoiriennes

Dans les rapports établis dans les cercles de la colonie de Côte d'Ivoire, les enquêtes démographiques réalisées faisaient ressortir que l'accroissement de la population était enrayé principalement par la mortalité infantile. En 1938, alors que les taux de stérilité étaient très faibles puisqu'ils ne dépassaient pas habituellement les 1 à 2%, et que la fécondité brute atteignait la moyenne très favorable de plus de cinq grossesses par femme non stérile, l'avortement pathologique, la mortinatalité et la mortalité infantile entrainaient un déchet considérable. Environ 15 à 20 des grossesses n'aboutissaient pas à des naissances vivantes et près de la moitié des enfants nés vivants disparaissaient avant l'âge de 15 ans[5].

Des maternités étaient aménagées dans les postes médicaux des cercles pour devenir des organismes efficaces de protection infantile si le personnel médical s'y emploie à tous les échelons. Dans le principe, la maternité était dirigée par un médecin européen ou un médecin auxiliaire. Pour pallier le manque de personnel européen, l'administration coloniale a misé sur la formation de femmes locales, créant une interface essentielle entre la médecine conventionnelle et les populations.

Entre 1918 et 1960, la formation des sages-femmes pour la Côte d'Ivoire s'inscrivait dans un système fédéral propre à l'AOF. Les élites étaient formées à Dakar. Les candidates ivoiriennes devaient réussir un concours très sélectif. Les études duraient trois ans. De nombreuses ivoiriennes ont été formées à l'école de médecine et de pharmacie de Dakar fondée en 1918, obtenant le diplôme

[2] ANS, 2H6(26) : Rapport sur la réorganisation du service d'assistance indigène, 1920.

[3] ANS, 1H25(26) : Lutte contre la mortalité infantile, 1940, p10.

[4] ANS, 2G10-25 : Côte d'Ivoire, service de santé, rapport médical annuel, 1910.

[5] ANS, 2G40-23 : rapport annuel 1940, service médical.

de sage-femme africaine. Ces femmes sont issues des premières écoles de filles de Côte d'Ivoire. Elles reçoivent une formation rigoureuse calquée sur le modèle français. Elles reçoivent à l'école non seulement un enseignement d'obstétrique, mais suivent aussi des cours d'hygiène infantile et de puériculture. Elles savaient faire les pansements, les injections sous-cutanées, le massage et donner du chloroforme. Elles étaient utilisées dans les maternités des grandes villes ; dans les hôpitaux ; dans les maternités annexées aux dispensaires des cercles. En outre, elles soignaient et délivraient les femmes enceintes et donnaient aux jeunes mères des conseils, surveillaient le développement des enfants. C'est le meilleur procédé pour habituer les femmes indigènes à prendre le chemin de la maternité et pour lutter efficacement contre la mortalité infantile. Elles deviennent les premières femmes fonctionnaires de la colonie (J. Tokpa, 1985 : 184). Lorsque la section sage-femme cesse de recruter en 1953, elle est réorganisée sous la forme d'une école des sages-femmes.

Ces professionnelles ont joué un rôle majeur pour encourager les femmes à fréquenter les maternités et les centres de protection maternelle et infantile (PMI), souvent perçus avec méfiance au début. Une fois diplômées et rentrées en Côte d'Ivoire, elles n'étaient pas seulement des soignantes. Elles servaient de pont entre l'administration coloniale et les familles ivoiriennes, traduisant les conseils d'hygiène et de nutrition dans les langues locales pour gagner la confiance des mères. La sage-femme ivoirienne parle la langue locale. Elle peut expliquer l'intérêt des soins modernes sans heurter les sensibilités. Sa présence rassure les parturientes qui craignaient l'hôpital, perçu comme un lieu de pratiques étrangères (J. Tokpa, 1985 : 106).

Au-delà de l'accouchement, d'autres figures féminines émergent : les infirmières visiteuses d'hygiène. Leur origine remontait à la circulaire du 12 avril 1921 du gouverneur général envisageant l'utilisation d'assistantes indigènes (D. Domergue-Cloarec, 1986 :116). Elles étaient fréquemment transformées en sages-femmes. Alors qu'elles devaient se rendre dans les domiciles et les villages pour surveiller l'état de santé des nourrissons, vérifier la propreté de l'eau et encourager l'allaitement maternel selon les règles d'hygiène. Elles transformaient les salles d'attente en véritables salles de classe. Elles y enseignaient la lutte contre le paludisme, les maladies diarrhéiques et la malnutrition, dépistaient les maladies sociales et répandaient les règles élémentaires d'hygiène. La maternité n'était pas accessible à la masse rurale. Ainsi, les femmes enceintes et les nourrissons dont l'état nécessitait un traitement énergétique étaient évacués sur la formation sanitaire. Et l'accouchement à la maternité était conseillé aux femmes qui avaient déjà présentées des accidents toxémiques ou dystociques. La femme devenait gardienne du foyer face à la maladie. Elles servaient de trait d'union entre la population et la maternité. Elles devaient, dans les familles rechercher les futures mères et les nourrissons pour les conduire à la consultation (D. Domergue-Cloarec, 1986 : 120).

A côté des sages-femmes, les matrones étaient de puissants moyens d'action pour la lutte contre l'effroyable mortalité infantile. Elles furent incluses dans le développement de l'AMI pour la première fois de manière officielle en 1926. Ce personnel n'était pas prévu par les textes sur la santé. Les médecins n'ignoraient pas leur existence et y voyaient une possibilité d'avoir des contacts plus directs avec la population. « En utilisant ces matrones existantes dans les régions, en les obligeant à venir dans les maternités recevoir quelques notions d'asepsie, en leur apprenant à donner les soins élémentaires d'hygiène aux nouveau-nés et aux enfants, l'action sanitaire atteint la totalité de la population » (B.E. Essey, 2021 :118). Soumises à une formation pratique de six mois au terme de laquelle elles recevaient un certificat signé du médecin et qui l'autorisait à exercer dans les centres ruraux, les matrones apprenaient à surveiller les accouchements, à lier le cordon et à instiller un collyre préventif dans les yeux du nouveau-né. Un contrôle rigoureux de l'action des matrones instruites était assuré par le médecin au cours des consultations rurales. La formation pratique des matrones avait pour but de leur apprendre la propreté au cours de l'accouchement, le danger des manœuvres traditionnelles, la prévention du tétanos ombilical et de l'ophtalmie purulente, les soins principaux à

donner aux nouveau-nés et enfin la notion du secours qui devait être réclamée à temps dans le cas de dystocie et d'infection. La tâche était importante, les matrones rendaient d'énormes services à condition de suivre une formation pratique (D. Domergue-Cloarec, 1986 : 118). L'instruction pratique était assurée par la sage-femme sous le contrôle du médecin qui veillait non seulement à ce qu'elle soit correcte du point de vue technique mais aussi à ce qu'elle soit faite avec toute la patience et la bienveillance nécessaire. Elle est tenue d'exercer dans les centres ruraux pour lesquels elle a été formée après l'obtention du certificat de fin de stage. Elle recevait une trousse de matrone ainsi que le matériel et les objets de pansement nécessaires à la désinfection des mains et des instruments, à la ligature du cordon aux pansements ombilicaux, aux instillations oculaires (B E. Essey, 2021 : 240).

L'ensemble de ces femmes était chargé de veiller à la protection de la mère et du nourrisson, mais aussi à répandre la civilisation occidentale en matière de santé et d'hygiène.

2.3. Les femmes comme des auxiliaires de la mission civilisatrice

Au-delà de l'action médicale, la femme diplômée devient un vecteur de transformation sociale. La sage-femme assurait l'éducation à l'hygiène. Elle dirigeait « les goutte de lait » et les consultations prénatales ; enseignait la stérilisation de l'eau, le lavage des mains et l'utilisation de vêtements propres pour les nourrissons (J. Tokpa, 1985 :56). En outre, la sage-femme combat certaines pratiques jugées dangereuses par la médecine coloniale comme l'utilisation de substances terreuses sur le cordon ombilical. Elle utilisait la langue locale pour convaincre.

En étant au contact des nouveau-nés, les sages-femmes étaient les premières à donner l'alerte lors d'épidémie de variole ou de rougeole, jouant ainsi un rôle de sentinelles sanitaires.

La sage-femme à l'époque coloniale était une figure hybride. Elle portait l'uniforme blanc de la modernité européenne, mais elle restait une fille du pays, capable de traduire les concepts de santé dans une réalité culturelle ivoirienne. Elle était l'intermédiaire nécessaire puisque les médecins coloniaux avaient difficilement accès à l'intimité des foyers africains, la création d'un corps de sages-femmes africaines est devenue une nécessité stratégique pour captiver la clientèle féminine.

L'implication des sages-femmes avait un enjeu démographique. En effet, pour le colonisateur, réduire la mortalité infantile très élevée n'était pas seulement humanitaire, c'était un impératif pour garantir une main-d'œuvre future suffisante[6]. Sans l'implication directe des femmes, la politique sanitaire coloniale serait restée une coquille vide. Elles ont été le moteur humain de la transition sanitaire en Côte d'Ivoire. Quant aux infirmières-visiteuses, elles étaient destinées à assurer, dans les villages, la propreté des accouchements et les premiers soins aux nourrissons.

3. Défis, résistances et transformation sociale des professionnelles féminines de la santé

Si la femme est un maillon essentiel, son action s'inscrit dans un contexte colonial marqué par des tensions culturelles et des moyens limités. L'efficacité de la protection maternelle et infantile a dû faire face à de nombreux défis structurels.

3.1. Entre tradition et modernité : les tensions entre les matrones rurales et les sages-femmes diplômées et les mères

L'introduction de la médecine coloniale a créé une dualité parfois conflictuelle au sein des communautés ivoiriennes.

Dans les zones rurales, les accoucheuses traditionnelles voyaient d'un mauvais œil l'arrivée de jeunes sages-femmes diplômées, souvent perçues comme déconnectées des réalités spirituelles et

[6]ANS, 2G38-15 : Côte d'Ivoire, service de santé, rapport annuel, 1938

sociales du village. Contrairement à la sage-femme diplômée qui appliquait un protocole strict et froid, la matrone traditionnelle offrait un soutien spirituel et communautaire. De nombreuses femmes préféraient donc l'assistance d'une ainée connue plutôt que celle d'une inconnue en blouse blanche. On reprochait aux sages-femmes d'être d'une grande indolence comme la sage-femme de Man à qui on reprochait de trop s'occuper de son foyer. Le problème majeur qu'elles posaient à l'administration était celui de leur situation familiale. Elles étaient très souvent mariées à des fonctionnaires et il était par conséquent difficile de les muter. De plus, leur travail était interrompu par de fréquents congés de maternité. Or en 1927, Daladier leur avait assigné comme place les dispensaires à partir desquels elles feraient des tournées. Le gouverneur Carde exprimait le même souhait : les voir faire surtout les tournées (D. Domergue-Cloarec, 1986 :97).

Beaucoup de sages-femmes n'étaient pas originaires de la colonie. Elles avaient une méconnaissance du milieu dans lequel elles exerçaient, accrue par l'ignorance des langues locales. De plus ayant conscience d'appartenir à une élite, elles marquaient leur distance vis-à-vis de la masse. Par la suite on affecta de préférence dans la colonie des sages-femmes qui en étaient originaires et leur comportement se modifia (D. Domergue-Cloarec, 1986 : 122). Pour toutes ces raisons, les femmes ivoiriennes préféraient les soins des matrones qui vivaient mieux leurs réalités.

Beaucoup de femmes en Côte d'Ivoire pratiquaient un double recours : elles fréquentaient la maternité pour la sécurité médicale, mais retournaient voir la matrone pour les rites de protection ancestraux, créant une sorte de syncrétisme sanitaire.

Par ailleurs, le passage de l'accouchement à domicile à l'accouchement à la maternité a été l'un des plus grands freins à la protection maternelle.

3.2. L'éducation des mères et le développement des consultations prénatales et postnatales en Côte d'Ivoire

L'implication des femmes dans l'action sanitaire a donné des résultats concrets. Ce rôle de protectrice a ouvert la voie à une transformation du statut de la femme ivoirienne.

En devenant sage-femme ou infirmière de l'AMI, ces femmes accédaient au salariat, une rareté à l'époque coloniale, ce qui renforçait leur autorité au sein de la famille. Ensuite, reconnues pour leur savoir-faire qui sauvait des vies, ces femmes sont devenues des figures respectées, préfigurant le rôle politique et social que les femmes allaient jouer lors des mouvements de décolonisation comme lors de la marche des femmes sur Grand-Bassam en 1949. Dès lors, elles acquièrent un leadership féminin.

En 1936, le nombre de femmes indigènes venues aux consultations prénatales dans les formations sanitaires de Côte d'Ivoire était de 32 485 contre 19 603 en 1935 et le nombre des consultations passa de 124 001 à 187 881. En 1938, 237 477 consultations prénatales à 43 829 femmes enceintes. Le nombre des accouchements était de 5 026 soit 1 325 de plus qu'en 1935 avec 3 701 accouchements. En 1938, 9 037 accouchements en maternité et 1 767 accouchements surveillés. Les consultations postnatales étaient moins suivies que les consultations prénatales. Car beaucoup de femmes valides n'éprouvaient plus le besoin de se faire consulter sans motif de maladies. Néanmoins, 35 854 consultations postnatales et 8 669 consultantes étaient enregistrées en 1935, 11 908 consultations postnatales pour 8 954 consultantes en 1936 (J. Tokpa, 1985: 106).

En outre, en 1934, pour les nourrissons de 0 à 2 ans, on enregistra 4 107 consultations pour 723 consultantes ; pour les enfants de 2 à 5 ans, 10 960 consultations pour 2 940 consultantes. Désormais, les mères éduquées n'hésitaient pas à se déplacer pour la santé de leurs enfants.

Dans l'ensemble, une nette progression fut enregistrée. Une progression non par le nombre de plus en plus élevé des consultants mais par le pourcentage amélioré du nombre de consultations par rapport à celui des consultants (B. E. Essey, 2021: 242).

Aussi, la réussite des premières campagnes de vaccination et de pesée a fini par ancrer l'idée que la santé de l'enfant est un domaine de compétence technique où la femme est l'experte incontestée.

3.3. Limite géographique et sociale du système : une protection souvent concentrée dans les zones urbaines délaissant les zones rurales plus reculées

Malgré les efforts, la protection n'était pas uniforme sur tout le territoire ivoirien. Les infrastructures sanitaires étaient concentrées dans les centres urbains et économiques tels qu'Abidjan et Bouaké. Les femmes des zones éloignées des grands centres restaient dépendantes des méthodes traditionnelles, faute d'accès aux auxiliaires de santé. La barrière de la langue et de l'instruction se dressait également. Ainsi, les campagnes de l'éducation à l'hygiène et à la nutrition se heurtaient souvent à l'analphabétisme des mères, obligeant les sages-femmes à inventer des méthodes pédagogiques visuelles et orales. Elles travaillaient souvent avec un matériel rudimentaire et devaient couvrir des zones géographiques immenses, ce qui limitait l'impact réel de leur suivi[7]. En effet, l'administration coloniale n'a pas toujours les moyens à la hauteur de ses ambitions. Les fonds alloués à la santé étaient dérisoires ; le rythme de formation à l'école de Dakar était lent. En 1960, le nombre de sage-femmes ivoiriennes restait inférieur aux besoins d'une population croissante.

Conclusion

La femme a été un vecteur indispensable à l'implantation du système sanitaire colonial pour la protection de la mère et de l'enfant. Elle a été l'agent double de cette protection : protectrice des traditions de soin et vecteur de la médicalisation moderne. Les sages-femmes, les matrones, les infirmières visiteuses et les mères de famille ont permis de réduire progressivement la mortalité infantile et de jeter les bases du système de santé actuel. Cheville ouvrière de la médicalisation de la maternité, ce maillon du système de santé a tenu à remplir cette noble mission, malgré les pressions coloniales et les résistances sociales, faisant de la santé maternelle et infantile le premier terrain de modernisation sociale en Côte d'Ivoire.

Malgré l'évolution et le développement de la médecine, pendant la période coloniale, les matrones et les sages-femmes étaient les seuls corps de métier constitués de femmes. Les sages-femmes ont réussi l'exploit d'être les instigatrices de nouvelles pratiques d'accouchement. La singularité de leur métier et leur implication dans l'amélioration des conditions de vie de la mère et de l'enfant leur a conféré un statut social envié, une élite féminine. Au plan de la valeur professionnelle, tous les rapports soulignaient leur dévouement, la connaissance de leur métier, et les qualités excellentes de leur service. En Côte d'Ivoire, on regrettait qu'elles ne soient pas plus nombreuses. Les reproches mineurs ne diminuaient en rien la valeur de l'ensemble de ce personnel féminin.

Références bibliographiques

Dakar ; A.N.S, 2G38-15 : Côte d'Ivoire, service de santé, rapport annuel, 1938

Dakar, A.N.S, 1H25(26) : Lutte contre la mortalité infantile, 1940.

Dakar, A.N.S, 2G10-25 : Côte d'Ivoire, service de santé, rapport médical annuel, 1910.

Dakar, A.N.S, 2G35-28 : Côte d'Ivoire, service de santé, rapport annuel, 1935.

[7] ANS, 2G36-38 : Côte d'Ivoire, service de santé, rapport annuel, 1936.

Dakar, A.N.S, 2G36-38 : Côte d'Ivoire, service de santé, rapport annuel, 1936.

Dakar, A.N.S, 2G40-23 : Rapport annuel 1940, service médical.

Dakar, A.N.S, 2H6(26) : Rapport sur la réorganisation du service d'Assistance indigène, 1920.

DOMERGUE-CLOAREC Danielle, (1986), *Politique coloniale française et réalités coloniales : la santé en Côte d'Ivoire*, Thèse d'État d'histoire, Université de Toulouse-le Mirail, Paris, tome 1, 585p.

ESSEY Bonzou Ella, (2021), *Cadre de vie, maladies et politique sanitaires dans l'Indenié : 1905-1953*, Thèse unique de Doctorat d'histoire, université Felix Houphouët Boigny de Cocody, 412p.

HUGON Anne, Être mère en situation coloniale : 1910-1950, Paris, Edition de la Sorbonne, 2020,320p.

MIEZAN Essou Koffi Benjamin, (2021), *Histoire du Centre Hospitalier Universitaire de Treichville : De l'annexe du Plateau au Centre Hospitalier Universitaire (1938-2001)*, Thèse d'histoire, université Felix Houphouët Boigny de Cocody, 385p.

TANO Kassy Pascal et ESSEY Bonzou Ella, (2022), « Typologies et remède traditionnels des maladies dans l'Indenié au XXe siècle », in *revue Della/Afrique*, tome 2, vol. 4 n°11- nov. 2022, pp 309-326.

TOKPA Jacques, (1985), *Les ivoiriens et la médecine occidentale de 1925 à 1939*, mémoire de maitrise d'histoire, Université d'Abidjan, 261p.

Les figures féminines de la médecine ivoirienne de 1962 à 2000

BAKAYOKO Nonama Rockya[1], AKA-TANOH Aude[2]

1.Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire, Département d'Histoire, rockyabakayoko@gmail.com, 0757190187
2.Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire, Département Mère-Enfant (UFR Sciences Médicales), audeaka@gmail.com, 0759528269
Auteur correspondant : E-mail : rockyabakayoko@gmail.com, Tel : 0757190187
Article soumis le 02/06/2026 et accepté le 19/06/2026
Réf : 2COLRS-102

Résumé :
Cette étude interroge les modalités de l'entrée des figures féminines dans un champ médical historiquement masculin et la recomposition du corps médical ivoirien. Elle s'inscrit dans une approche d'histoire de la santé enrichie par l'analyse du genre comme catégorie historique pour repenser les défis et les réussites de ces élites pour le choix de cette fonction. Le corpus de données utilisé est composé de biographies, de littératures scientifiques et de récits des médecins de cette époque. Les résultats présentent les pionnières de la médecine féminine ivoirienne qui ont jeté les bases de la participation genrée à la formation de médecines dans la décennie 1960-1970. Outre cette première victoire, la période (1984-1994) marque l'ère de la spécialisation de ces pionnières dans des domaines considérés compatibles à la gent féminine. Les barrières étant brisées, un effectif genré du savoir médical fut observé à partir de 1980 et une évolution en 2000.
Mots clés : Médecine ivoirienne, élites sanitaires, figures féminines, genre, recomposition.

Women in Ivorian Medicine, 1962–2000

Abstract:
This study questions the modalities of the entry of female figures in a medical field historically male and the recomposition of the Ivorian medical body. It is part of a health history approach enriched by the analysis of gender as a historical category to rethink the challenges and successes of these elites in choosing this role. The corpus of data used is composed of biographies, scientific literature and stories of doctors from that era. The results present the pioneers of female medicine in Côte d'Ivoire who laid the foundations for gendered participation in the formation of medicines in the decade 1960-1970. In addition to this first victory, the period (1984-1994) marks the era of specialization of these pioneers in fields considered compatible with women. Since the barriers were broken, a gendered workforce of medical knowledge was observed from 1980 onwards and an evolution in 2000.
***Keywords** : Ivorian medicine, health elites, female figures, gender, recomposition.*

Introduction

Si l'on nous demande de mentionner une femme ivoirienne qui a marqué l'histoire de la médecine ivoirienne, nous aurons un tâtonnement. Peut-être que le nom Mireille Dosso, nous viendrait à l'idée, ou celui de Thérèse Aya N'Dri Yoman. Pourtant, elles sont nombreuses à avoir bouleversé les codes de la profession de la médecine. Longtemps cantonnées aux marges d'un champ de formation masculinisé, les femmes font leur entrée dans la sphère de la formation en médecine. Le mythe de la masculinité de la formation en médecine hérité de la colonisation étant brisé, un renouveau dans l'histoire de la médecine ivoirienne fut observé.

Aux nombres des productions écrites sur l'historiographie de la santé en Côte d'Ivoire (L. B. Koffi, 2022, B. Miezan, 2021) et plus particulièrement sur la formation des élites de la médecine ivoirienne, les auteurs abordent celle de la période coloniale (B. Miezan & K. Bohoussou, 2023) tout

en mettant en lumière les premiers ivoiriens formés au métier de médecin et les péripéties de l'établissement de l'école de formation de médecine dans la Côte d'Ivoire postcoloniale (P. Pène,1970 ; B. Miezan & K. Bohoussou, 2023). Cependant les figures féminines sont peu valorisées dans ces écrits sinon quasiment absentes.

A cet effet, cette étude se propose d'analyser leurs rôles dans la production des savoirs médicaux, l'organisation des soins et la recomposition des normes sociales. S'inscrivant dans l'axe « Genre, savoirs et politique de santé », l'étude adopte une approche croisée entre l'histoire de la santé enrichie par l'analyse du genre et de la trajectoire socio-professionnelle de ces élites féminines. La méthode qualitative adoptée nous a permis de regrouper un corpus d'informations à partir des biographies de ces élites de la médecine ivoirienne et des productions scientifiques (ouvrages, articles). Pour une analyse critique à la fois thématique et chronologique de cette documentation, nous avons recueilli les récits de certaines figures de la médecine ivoirienne de cette époque. C'est à partir d'un entretien semi-directif structuré autour d'un guide d'entretien et enregistré au moyen d'un magnétophone que nos interlocuteurs se sont retrouvés dans la nostalgie des années de formations. Chronologiquement, les premières femmes en faculté de médecine nous ont été révélées, leur nombre au sein des différentes promotions, les motivations de leurs entrées à l'école de médecine, la gestion du parcours académique et la vie familiale, puis leurs apports au système sanitaire ivoirien.

En proposant une étude de cas, cela permet de repenser les défis, les espoirs et désespoirs, de même que les réussites de ces élites pour le choix de cette fonction. La réflexion est donc ancrée autour des pionnières de la médecine féminine ivoirienne qui ont jeté les bases de la participation genrée à la formation de médecine. Aussi, les premières victoires marquant l'ère de la spécialisation de ces pionnières, la féminisation du savoir médical et une augmentation du nombre d'étudiantes en médecine en 2000, sont également mises en évidence. Cette étude se distingue donc à travers le choix d'un objet historiquement marginalisé et l'angle d'analyse choisi en raison d'un intérêt accentué sur les politiques sanitaires et les institutions de la santé. Cette contribution est ainsi une lucarne pour inscrire le rôle de la gent féminine dans l'historiographie de la santé en Côte d'Ivoire en montrant que le milieu médical constitue pour la femme un espace d'émancipation féminine.

1. Les premières figures féminines de la médecine ivoirienne

1.1. L'école de médecine d'Abidjan (1962)

Dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire, en identifiant les différents secteurs importants pour son développement économique et social, positionne le secteur de la santé au titre de ses priorités (L. B. Koffi, 2022, p.38). Ainsi, la construction des infrastructures et surtout la formation du personnel médical, dans l'optique d'avoir une élite médicale formée en terre ivoirienne furent observées. L'école de médecine d'Abidjan en est une illustration. Elle ouvre ses portes le 03 novembre 1962 (P. Pène, 1970, p.144) en présence de plusieurs autorités dont Félix Houphouët, Président de la République de Côte d'Ivoire, Blaise N'dia Koffi, Ministre de la Santé, le doyen Lamache de la faculté de Rennes et Aristide le Dantec (B. Miezan & K. Bohoussou, 2024, p. 90). La direction fut assurée à son ouverture par Bertin Lanchon, puis Pierre Huard, recteur de l'université de Côte d'Ivoire.

Cette initiative est née d'une frustration des autorités ivoiriennes. Avant 1962, les médecins ivoiriens étaient formés en France ou au Sénégal. Chaque année, une liste d'étudiants convoyée à Dakar permettait d'accueillir les futurs médecins de toute la fédération. En 1962, les autorités sénégalaises déplorant le nombre très élevé d'étudiants ivoiriens décident d'imposer une restriction en imposant un quota qui n'a pas été apprécié par Félix Houphouët Boigny, Président de la République de Côte d'Ivoire. Les autorités ivoiriennes décident d'instaurer une école de médecine en vue de former les médecins en Côte d'Ivoire (B. Miezan, 2021, p.198).

Débutés timidement, les premiers étudiants médecins faisaient quasiment le tour d'Abidjan pour prendre les cours théoriques. Les cours magistraux se déroulaient tantôt à l'Institut Antituberculeux, tantôt à l'École Nationale Supérieure et au lycée classique (B. Miezan & K. Bohoussou, 2023, p. 90). Progressivement, certaines initiatives prises autour des années 1966 ont permis la construction d'une modeste école de médecine à l'hôpital de Treichville facilitant la formation complète des étudiants (B. Miezan, 2021, p.105). Cette initiative fut l'apanage de Pierre Pène qui apporta un rayonnement à cette école. Cela fut perçu à travers l'instauration d'un corps enseignant permanent.

Dès sa création, l'enseignement fut assuré par les enseignants missionnaires de la faculté mixte de pharmacie et médecine de Rennes. À partir de 1966, on passa d'un corps enseignant missionnaire à un corps d'enseignant permanent. Ce personnel enseignant expatrié était là au titre de la coopération française. En effet, après l'indépendance de la Côte d'Ivoire, le traité signé entre l'État français et les pays membres du conseil de l'entente stipule que la France doit fournir aux pays membres le personnel technique de l'administration (B. Miezan, 2021, p. 88).

En ce qui concerne l'effectif des étudiants, l'école comptait de 1962 à 1963, 32 étudiants avec 23 de nationalités ivoiriennes. Jusqu'en 1966, ce nombre évolua à 72 avec 40 étudiants ivoiriens (P. Pène, 1970, p.145). Cependant, la première promotion d'assistants ivoiriens de 1966 formée pour prendre le relais ne provenait pas de l'école de médecine d'Abidjan. Elle était composée de médecins ivoiriens formés dans les facultés françaises, de Dakar et même de l'école Jules Carde (B. Miezan, 2021, p.114). Ainsi, furent nommés Jacob Vilasco de la stomatologie, Hyppolite Ayé des maladies infectieuses, Koffi Allangba de la chirurgie, Coulibaly Nagbélé de la pneumologie, Marcel Etté Bogui de l'anatomie pathologie en qualité d'assistants et Sangaret Malick de la gynécologie, Kebé Memel de la chirurgie, Attia Yao de la médecine et Assi Adou Jérôme de la pédiatrie comme assistants chefs de clinique délégués. En 1967, deux autres assistants furent recrutés. Il s'agit d'Antoine Yangny Angaté et Manlan Anoh de spécialité chirurgicale (L. Clerc, 1968, p.5).

Dans l'optique d'avoir une élite enseignante formée sur le territoire ivoirien, en 1967, ouvre pour la première fois en Côte d'Ivoire un concours d'internat. A l'issue du premier concours, 16 étudiants bénéficient du titre d'interne d'hôpitaux. Les étudiants qui ont fait le cursus universitaire dans les autres facultés de médecine d'Afrique ou de France pouvaient candidater. Parmi ces candidats venus des autres universités, se trouvent Michel Wehbe, Antoine Constant Roux, Blaise Dobré Badobré, André Théodore Djédjé, étudiants à la faculté de médecine de Montpellier et de Dakar (Interview, Constant Roux, 2021).

Pour l'année 1967, 16 étudiants admis furent nommés internes. Les admis sont composés d'Ivoiriens et d'étrangers. Il s'agit de Paul Aholi, Pascal Bea Zoué, Marcelin Bohoussou Kouadio, Yves Bouichou, Jacques Chauvet, Yves Chenet, Yves Deballe, André Théodore Djédjé, Christiane Welfens Ekra, Jean Exiga, Michel Kassi, kwassi Cowpli Boni, Dominique Lega, Alexandre Waota, Michel Wehbe. Cette promotion représente la troisième vague de médecins enseignants et la première promotion d'internes ivoiriens (B. Miezan & K. Bohoussou, 2023, p. 96). Toujours dans l'évolution de l'effectif des enseignants, en 1968, huit étudiants furent recrutés. Nous avons Julien Ilboudo, Dominique N'dri, Koné Nouhoum, Robert Koné, Manassé Kouassi, Marc Odi Assamoi, Pascal Perraud et Yapi Achi. En 1969, quatre étudiants furent admis au concours. En 1970, six autres étudiants admis au concours étaient nommés internes. Ce sont entre autres Armand Ehouman, Kangah Djôkouadjo, Kouassi Dja, Palé B et Pennors Henront. De 1971 à 1973, plusieurs étudiants de médecine intègrent l'internat. Parmi ces personnes, on peut citer Andoh, Alain Ekra, Vidal Hervé de la promotion 1971, Cohen Maud, Kangah Miessan, Marie Louise Klein, Marguerite Konan, André Marsault, Michel Emmanuel Piquemal de la session janvier 1972. En octobre 1972, une session lancée permet à Djédjé Mady, Haddad Farid, Houphouët Kouakou, Cissé né Bengolo, Manlan Kassi, Raymond N'dory, Alexandre N'guessan,

Nyouma, Sylla Abdoulaye et Roger Ticolat d'être nommés internes d'hôpitaux d'Abidjan (B. Miezan & K. Bohoussou, 2023, p. 96).

Toutefois, la mention des résultats chiffrés de l'étude de P. Pène (1970, p.145) relatifs à l'effectif des premiers étudiants de l'école, de même que l'énumération des promus aux concours de l'internat ne sont pas anodines. Elle permet en effet de faire une analyse du genre. Dans le premier cas, les effectifs ont été donnés sans distinction de sexe. Une absente de la variable homme et femme laisse à croire qu'il n'y avait pas de distinction à faire car l'effectif était masculin, ou juste une question pas importante ? Au niveau du second, des différentes promotions de médecins enseignants susmentionnées de 1966 à 1972, seules deux femmes y entrent à l'internat en 1972. Avaient-elles brisé le mythe ? Est-ce qu'il y avait eu des femmes avant elle ou de la même promotion ?

1.2. L'entrée des femmes dans la sphère d'une formation masculinisée (1967)

Si la santé est aujourd'hui un secteur très féminin, ça n'a pas toujours été le cas et cela remonte à des périodes antérieures[1]. En effet, les femmes maîtrisent l'art de soigner depuis la préhistoire de manière plus ou moins officielle. Guérisseuses-ritualistes, matrones ou ventrières, un certain nombre d'entre elles sont à l'origine d'avancées médicales majeures, et ce malgré les nombreux obstacles auxquels elles ont dû faire face (J. Maurel, 2024). L'histoire d'Agnodice (305 avant J.C.) en est une illustration.

En effet, la première interdiction d'étudier et de pratiquer la médecine pour les femmes remonte à la Grèce antique. Vers l'an 300 av. J-C, le procès d'Agnodice d'Athènes est un premier tournant dans l'Histoire. Cette jeune femme a dû étudier puis exercer le métier de médecin en se faisant passer pour un homme. Sous le nom de *Miltiade*, elle rencontre un large succès en tant que gynécologue mais se heurte aussi à la jalousie de ses confrères. Face à de graves accusations de séduction des femmes mariées, Agnodice finit par dévoiler la vérité. Son procès déclencha les foudres des Athéniennes qui se réunirent à l'agora pour réclamer le retour de leur médecin. Agnodice put continuer à exercer et la loi fut abrogée[2].

En Côte d'Ivoire, ce n'est que vers 1967 que s'ajoute à l'effectif des étudiants en médecine un tableau genré mentionnant un effectif masculin et un autre destiné aux femmes. Nous avons, entre autres, le Professeur Marguerite Timité Konan Adjoua qui aurait débuté son parcours académique à la faculté de médecine en 1967. D'autres figures comme le Professeur Mireille DOSSO ont fait leur entrée à la faculté de médecine en 1969[3].

Le tableau ci-dessous présente quelques femmes et les promotions dont elles sont issues.

Tableau 1 : Période d'entrée des figures féminines à la faculté de médecine

Figures Féminines	Promotions
Professeur TIMITÉ Marguerite Konan Adjoua	1967-1968
Professeur DOSSO Mireille	1969-1970
Professeur N'DRI YOMAN Thérèse Aya	1973-1974
Professeur BASSIMBIÉ Jeannette	1974-1975
Docteure ADJORLOLO Christiane	1974-1975

[1] https://agent.cgos.info/ , [Consulté le 25 Avril 2026].

[2] https://agent.cgos.info/ , [Consulté le 25 Avril 2026].

[3] Ibrahima SANOGO, Professeur titulaire en Hématologie, promotion (1976-1977), le 20 avril 2026, Cité les jardins de la riviera, Cocody, Abidjan.

Docteure DIAWARA Fanta Kaba	1974-1975
Professeur AKA Dainguy Wangah Elisabeth	1975-1976
Docteure NOGBOU Claudine	1975-1976
Docteur ADINGRA Nicole	1975-1976
Docteure ADAGBA Offochi N'Tama	1975-1976
Professeur DA SILVA Anoma Silvia	1976-1977
Professeur DIARRA Alimata	1976-1977
Professeur DICK Amon Tanoh Flore	1976-1977
Docteure LOBA Marie Paul	1976-1977
Docteure TRABOULSI Aké Evelyne	1976-1977
Docteure BITTI Marie	1976-1977
Docteure ETTE Niang Elisabeth	1976-1977
Docteure KOUAMÉ Akissi	1976-1977

Source : Données recueillies auprès des professeurs Ibrahima SANOGO (promotion 1976-1977) Dainguy Wangah Elisabeth AKA (promotion 1976-1977), les 20 et 23 avril, Cité les jardins de la Riviera et Riviera Palmerais, Cocody, Abidjan.

Cette proportion, faible au départ, augmente progressivement au fil des années avec d'autres figures notables. Avant cette période, la présence féminine était encore marginale : « Un tel effectif de femmes n'était pas observé avant nous », souligne le Professeur Ibrahima Sanogo. Ainsi, pour la promotion 76-77, sur un effectif de 256 étudiants retenus, la représentativité féminine était de 20%. Ce pourcentage est significatif pour un domaine de formation assez masculinisé à l'ouverture de l'école de médecine. A la question de savoir comment cette nouvelle insertion des femmes dans un champ masculinisé fut accueillie, la réponse fut celle d'une perception des femmes comme exception et défi[4]. Cette entrée de cette future élite féminine de la médecine ivoirienne fut le début d'un parcours académique dans le domaine médical.

2-Parcours académiques et spécialisations des différentes promotions

2.1. Pourquoi un parcours académique en science médicale ?

Le choix d'un parcours académique est à majorité inspiré de plusieurs facteurs. Aussi divers qu'ils puissent être, les motivations de ces femmes pour le choix d'un parcours universitaire dans le domaine de la santé tournent le plus souvent autour de l'influence familiale ou de la conviction personnelle.

Le Professeur AKA Dainguy Wangah Elisabeth nous confie :

> Après l'obtention de mon Baccalauréat en juin 1975, je n'ai pas choisi la médecine comme faculté d'orientation. J'ai choisi la pharmacie comme première option, la deuxième option, la médecine et la troisième option encore, la pharmacie. Admise en faculté de pharmacie, mon beau-frère, qui me suivait dans mes études de la seconde à la terminale, prononça un refus. En effet, cette année-là, c'était la dernière année qu'on envoyait les étudiants qui étaient affectés en pharmacie en France. Dans l'optique de faire partie de cette aventure et d'y être avec mes amies, la pharmacie fut mon choix. La dénégation de mon beau-frère à ce parcours académique eut plusieurs motifs. Il mentionna que je pars faire les études en pharmacie alors que j'ai des parents qui sont malades. Ne devais-je pas les soigner ? Après la formation, j'allais juste ouvrir une boutique pour y vendre des médicaments et quand je partirai en France, je n'allais rien faire que de suivre mes camarades. Je devais donc faire la médecine. À mon insu, il changea mon orientation. Informée, j'ai pleuré parce que je voulais être pharmacienne.

[4] Ibrahima SANOGO, Professeur titulaire en Hématologie, promotion (1976-1977), le 20 avril 2026, Cité les jardins de la riviera, Cocody, Abidjan.

Son orientation fut à cet effet révisée en faveur de la médecine, perçue comme plus noble car directement liée aux soins. Ce cas illustre le rôle déterminant des logiques familiales dans l'orientation académique. Mais après, cette désolation, elle affirme avoir aimé la médecine car elle a développé un intérêt réel au cours de sa formation.

Au niveau du choix personnel, le Professeur Bassiembé mentionne :

> J'ai toujours aimé l'enseignement. Pour moi, c'était le canal par lequel je pouvais apporter une contribution la plus rapide au développement de mon pays. Aussi, j'ai vu la souffrance sanitaire des personnes. Après l'obtention de mon baccalauréat en série A, j'avais le choix entre la médecine et la faculté de Droit. J'ai donc opté pour la médecine5.

Ces propos démontrent que le choix académique pouvait aussi provenir de la sensibilité face à des problèmes sociaux et de la place que l'on aspire à occuper dans la société. Une fois dans la sphère académique, la formation débuta.

2-2. Formation et spécialisation

L'obtention d'un diplôme en médecine requiert un parcours assez particulier, subdivisé en plusieurs branches selon les objectifs de tout un chacun. Ainsi, la formation est organisée comme suit :

> Cinq (5) années de formation, dont la 6ème année, il y avait deux voies pour être spécialiste. Il y avait la voie de l'internat, qui aboutissait, après quatre ans, au titre d'assistant, avec lequel tu rentrais dans le système universitaire et recruté en ce moment par l'université, en tant qu'assistant Chef de Clinique. La seconde voie était de faire la médecine générale et au bout de huit ans ou neuf ans, tu soutiens ta thèse, tu fais trois ans de spécialité, tu es médecin spécialiste, non interne, qui n'exerce que dans les hôpitaux. Par contre, les assistants sont à la fois universitaires et présents dans les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)[6].

Tel est le parcours de formation que ces femmes ont suivi pour être des élites féminines de la médecine ivoirienne. Aux nombres de ces femmes d'exception, nous présentons le parcours de certaines icônes.

La cinquième année terminée, les choix s'effectuaient. Certaines ont décidé d'embrasser une carrière dans le milieu universitaire et les autres, d'exercer dans les services sanitaires.

Aux nombres des spécialités de ces élites, le constat montre une orientation plus axée autour des spécialités à caractère infantile, dont la pédiatrie. Était-ce un choix de raison ? Ou un choix parce qu'étant de la gent féminine, donc apte à exercer le plus facilement en pédiatrie ?

L'analyse des récits recueillis mentionne qu'effectivement, elles sont plus présentes en pédiatrie (Amon Tanoh Flore Dick, Fanta Kaba Diawara), gynécologie-obstétrique (Christiane Welfens), où leur rôle social et maternel semblait mieux valorisé. En effet, le motif premier de leur choix n'a pas été exclusivement lié au genre puisqu'on les retrouve par ailleurs dans d'autres spécialités. Il s'agit entre autres de la cardiologie (Aké Evelyne Traboulsi), la pneumo-phtisiologie (Dainguy Wangah Elisabeth Aka), l'hématologie pédiatrique (Jeannette Bassimbié), la microbiologie (Mireille Dosso), l'Hépato-Gastro-Entérologie (N'Dri Yoman). Malgré cette égalité académique, les choix de spécialité restent influencés par des contraintes physiques. Les femmes sont moins représentées en chirurgie (Anoma Silvia Da Silva) et en anesthésie-réanimation (Offochi N'Tama Adagba), domaines jugés exigeants

[5] Jeannette BASSIMBIÉ, Professeur titulaire en Hématologie – pédiatrique, promotion (1974-1975), le 28 avril 2026, En ligne.

[6] Ibrahima SANOGO, Professeur titulaire en Hématologie, promotion (1976-1977), le 20 avril 2026, Cité les jardins de la riviera, Cocody, Abidjan.

physiquement. Ce sont majoritairement des hommes qui occupaient ces postes. Ces choix de spécialisations ont été guidés par des raisons.

Les Professeurs Bassiembé et Dainguy nous relatent respectivement les péripéties de leurs choix de spécialisations. Elles nous disent :

> J'ai été attirée par la pédiatrie et l'hématologie. Au cours de mon parcours avant d'entrer à l'internat en 1982, j'ai fait la remarque que les enfants souffraient beaucoup des affections hématologiques. Il n'y avait pas en réalité de service propre pour la prise en charge des malades. C'était une spécialisation délaissée. J'ai donc voulu apporter ma contribution en faisant ce choix. Outre cet aspect, des devanciers m'ont inspiré à la fonction d'hématologue, à savoir les professeurs Raymond CABANNE et Amadou SANGARE. Pour ma seconde spécialisation en pédiatrie, ce fut au tour des femmes de me faire aimer la pédiatrie. La gynécologue Welfens EKRA et les pédiatres Evelyne HOUENOU et Marguerite TIMITE ont capté mon attention[7].

Pour ce qui est du récit du Professeur Dainguy Wangah Elisabeth AKA, elle affirme la force du destin dans sa carrière.

> J'avais choisi les maladies infectieuses. Pendant que mon parcours à l'internat tirait à sa fin en 1985, le Professeur Auguste KADIO me proposa de faire six mois au service de pneumo-phtisiologie (PPH) afin d'acquérir des connaissances dans la prise en charge de la tuberculose. Au bout de trois mois, j'ai été reçu par le doyen du service. Il me proposa une spécialisation en pneumologie à partir d'une observation à mon endroit. Ce que je ne voulais pas en raison de la tuberculose, pathologie à majorité traitée dans ce service. Mais après réflexion et refus de ma famille et de mon époux, en raison de mon exposition à la tuberculose, j'y ai terminé ma spécialisation. Une branche que j'ai fini par aimer et à défendre[8].

La force du destin est perçue dans ce récit. Mais l'assiduité au travail est en particulier le facteur de cette proposition. Cependant, elles ont dû concilier vie académique et familiale pour atteindre leurs objectifs respectifs.

3. Promotion féminine, vie familiale et apport dans le système sanitaire ivoirien

3.1. Parité académique et milieu familial

L'inégalité de genre est un phénomène qui règne là où se croisent gent masculine et féminine. Dans le cadre de la formation de ces élites à la faculté de médecine, l'hypothèse d'une parité existante dans les relations de genre à la faculté fut posée. Ainsi, pour une analyse critique, les deux genres furent interrogés. Le masculin affirma :

> Pendant sept ans, je n'ai pas vu de bagarre ni de problème entre filles et garçons. Il n'y avait aucun complexe de part et d'autre. La connaissance primait sur tout et les rapports entre nous étaient vraiment cordiaux. Les étudiantes étaient perçues comme des pairs intellectuels, parfois même modèles de rigueur. Cela était perçu après les résultats des différentes sessions. Celles qui se présentaient au rang de l'excellence à l'annonce des notes étaient Evelyne Aké TRABOULSI, Flore Amon Tanoh DICK et Da Silva ANOMA. Elles obtenaient que des mentions A et B durant leurs parcours académiques. Cela a inspiré du respect pour elles parce que les hommes, à ce niveau-là, ont privilégié la connaissance. On n'avait aucun préjugé envers elles. On les respectait[9].

Quant à la version féminine, le propos ne fut pas contraire. Elle nous dit :

[7] Jeannette BASSIMBIÉ, Professeur titulaire en Hématologie – pédiatrique, promotion (1974-1975), le 28 avril 2026, En ligne.

[8] Dainguy Wangah Elisabeth AKA, Professeur titulaire pneumologie, promotion (1975-1976), le 23 avril 2026, Riviera palmerais, Cocody, Abidjan

[9] Ibrahima SANOGO, Professeur titulaire en Hématologie, promotion (1976-1977), le 20 avril 2026, Cité les jardins de la riviera, Cocody, Abidjan.

> Notre promotion entre à l'école de médecine en 1975.C'était une époque où la promotion de la femme était reconnue comme établie. Il y avait déjà un grand pas dans la lutte contre la discrimination du genre. On accordait une importance à l'éducation de la femme. Tout ce qui est comme discrimination de genre, je n'y ai pas fait face. Nous étions bien intégrées avec les hommes avec qui on travaillait. Peut-être des discriminations liées aux problèmes personnels. Au niveau du corps enseignant, cela n'a pas existé. Au contraire, il nous aidait, il nous encourageait[10].

Une seconde élite féminine nous confie :

> J'ai vécu un rejet de la part d'un étudiant de ma promotion. Ce fut à l'occasion de l'élaboration des travaux dirigés en biochimie. Les groupes étaient constitués de sorte qu'on devait se mettre en binôme ou au plus en trinôme. Et lorsque les répartitions ont été faites, j'ai eu pour binôme un étudiant. Il avait son ami avec lequel il venait du même collège. Et lui, n'avait pas eu de binôme. Il devait en principe se joindre à nous pour travailler. Ce dernier affirma qu'il ne voulait pas travailler avec une fille. Ce que mon binôme accepta, et ils se sont mis ensemble pour les travaux. À deux travaux dirigés, j'étais seule à travailler. Je n'avais donc plus de groupe[11].

De ces différents récits sur la question d'une discrimination genrée, le climat social des années 1970, marqué par une forte valorisation du mérite académique, aurait limité les comportements sexistes au sein de la faculté. La parité fut donc prônée dans le cadre des études.

Un autre volet assez important est la conciliation de la vie académique de ces femmes médecins à celle de la vie de famille. Les cas du Professeur Mireille DOSSO et du Docteure N'Tama Ofochi ADAGBA sont des exemples.

Le Professeur Mireille Doosso s'est confié lors d'une interview sur cet aspect de son parcours en mentionnant :

> J'ai solidement bénéficié du soutien de Monsieur Dosso, mon époux ; soutien sans lequel l'aventure aurait été un échec. J'ai eu la chance, l'avantage d'avoir un mari compréhensif, qui m'a donné la possibilité d'aller jusqu'où ma tête me permettrait. Malgré tout ce bagage intellectuel, je suis restée lucide et modeste, et j'ai joué mon rôle de femme au foyer. La grande famille ne percevait pas trop mon métier, on ne me voyait pas avec un stéthoscope au cou et elle avait assez d'appréhensions, et donc s'interrogeait sur le genre de médecin que j'étais. La famille avait un peu l'impression que je perdais mon temps[12] .

Concernant la conciliation de vie professionnelle et conjugale, elle affirme que « tout est une question d'organisation scientifique du temps et des tâches. Les travaux ménagers ne se passent pas seulement dans la journée. Pour moi, le travail de la femme est basé sur les tâches d'avant réveil du mari et des enfants, et c'est ce que je fais tous les jours, très tôt[13] ». Ces propos présentent le soutien des proches comme une arme permettant de franchir les barrières les plus rudes et d'atteindre ces objectifs.

Quant au cursus du Docteure Ofochi et la gestion de sa vie familiale, la conciliation fut saluée par sa promotion. Son ami de promotion, le professeur Ibrahim Sanogo, l'a trouvé :

> Forte psychologiquement. Elle a fait deux ou trois enfants pendant qu'on était à la faculté. Malgré l'intensité du travail, de la formation et des stages, elle a pratiquement fait tout son parcours au cours de ces

[10] Jeannette BASSIMBIÉ, Professeur titulaire en Hématologie – pédiatrique, promotion (1974-1975), le 28 avril 2026, En ligne.

[11] Dainguy Wangah Elisabeth AKA, Professeur titulaire pneumologie, promotion (1975-1976), le 23 avril 2026, Riviera palmerais, Cocody, Abidjan

[12] SAKI Léon, 2009, « Professeur Dosso Mireille Carmen - Un amour pour la science », Abidjan .net, https://bit.ly/37EBXUj (consulté le 19 Avril 2026).

[13] SAKI Léon, 2009, « Professeur Dosso Mireille Carmen - Un amour pour la science », Abidjan .net, https://bit.ly/37EBXUj (consulté le 19 Avril 2026).

> différentes maternités. Ayant choisi la spécialité en anesthésie et réanimation, domaine assez complexe, elle a été relativement plus brave que les hommes. Ainsi, en fin de cycle de formation, pendant que les autres parlaient de problèmes de foyer, ces enfants étaient déjà grands. Ah ! Oui, ces enfants étaient grands. Parce que faire des études médicales bien achevées avec une spécialisation, c'est au moins dix ou douze ans à la fac. Il y en a plusieurs comme ça dans le cas d'Adagba qui étaient également mariées et ont aussi fait leurs grossesses pendant la formation. La formation n'a pas gêné leur maternité [14].

Contrairement à certaines idées reçues, la maternité n'a pas constitué un obstacle majeur pour ces femmes. Le professeur Amon Tanoh Flore Dick[15] et le docteur Fanta Kaba Diawara[16] s'inscrivent dans cette même logique pour avoir bénéficié de l'amour et de la protection des uns et des autres Cela témoigne d'une capacité d'adaptation et d'un modèle de conciliation entre vie professionnelle et familiale.

De cette bravoure observée, elles furent aussi bien des modèles inspirants pour les promotions féminines que pour les hommes. Le professeur Mamadou Sanogo nous édifie par une mention : « Mon modèle fut le professeur Yoman N'DRI. Elle était très brillante. En 1980, elle fut mon encadreur lors de mon stage en temps qu'interne à ma quatrième année (externe) de médecine au service des maladies infectieuses du CHU de Treichville. Elle m'a appris à faire une ponction lombaire. C'est un exemple que je n'oublie pas[17] »

3.2. Apport au système sanitaire ivoirien et émergence d'une élite féminine (2000)

Ces femmes ont marqué l'histoire de la médecine ivoirienne par leur audace et leur ténacité. Les différentes formations et spécialisations de ces pionnières ont participé à la reconfiguration du système sanitaire à partir de leurs différentes spécialisations et les postes occupés.

En 1989, le Centre Hospitalier Universitaire de Yopougon ouvre son premier service de pédiatrie. Le Professeur Marguerite Adjoua Konan TIMITÉ y est nommé, en qualité de chef de service. Elle fut une pionnière de la lutte acharnée contre le VIH chez les enfants (A. Lebel, 2012).

Aussi, le Professeur Thérèse Aya N'DRI-YOMAN, à l'entame de sa riche carrière en 1983, a fait de la gestion et de l'intervention des programmes de santé publique son leitmotiv. Un engagement qui a logiquement marqué les esprits des autorités, de ses pairs universitaires et du monde médical et scientifique. Cela se concrétise très rapidement entre autres, par l'introduction des antiviraux dans le traitement des hépatites virales chroniques et du vaccin contre l'hépatite B dans le Programme Elargi de Vaccination de routine. Elle a contribué fortement à l'harmonisation des curricula des formations médicales et des spécialités dans l'espace CEDEAO, à la co-création et au pilotage du Cours Régional d'Epidémiologie et de vaccinologie (EPIVAC) à partir de 1991. Devenue Doyenne de la faculté de médecine en 1998, elle a mis en œuvre d'importantes réformes institutionnelles et pédagogiques avec l'introduction de nouveaux modules (méthodologie de la recherche, management et économie de la santé) en vue de former le « Médecin 5 étoiles » selon le concept de Charles BOLLEN de l'OMS. Elle a également permis aux enfants infectés au VIH d'avoir droit et gratuitement aux médicaments ARV et au cotrimoxazole, à partir de 1998 à la suite des recommandations africaines et de l'OMS de la prescription du Cotrimozaxole aux stades précoces du VIH.

[14] Ibrahima SANOGO, Professeur titulaire en Hématologie, promotion (1976-1977), le 20 avril 2026, Cité les jardins de la riviera, Cocody, Abidjan.

[15] Amon Tanoh Flore DICK, Professeur titulaire en pédiatrie, promotion (1976-1977), le 29 avril 2026, En ligne

[16] Fanta Kaba Diawara, Médecin- pédiatre, promotion (1974-1975), le 30 avril 2026, En ligne.

[17] Ibrahima SANOGO, Professeur titulaire en Hématologie, promotion (1976-1977), le 20 avril 2026, Cité les jardins de la riviera, Cocody, Abidjan.

Une autre figure notable de la médecine, à savoir Docteure Akissi KOUAME, a apporté sa partition au système sanitaire ivoirien. Première femme dans l'armée ivoirienne, les postes qu'elle occupa, à savoir Médecin chef adjoint du Centre Médical des Armées de 1983 à 1985 et Chef de service de Gynécologie-Obstétrique à l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA), de 1985 à 1996, lui ont valu des actions dans le système sanitaire ivoirien. De 1996 à 2000, les actions sont en rapport avec ses aptitudes en santé de la reproduction avec son rôle de coordinatrice des projets « Santé de la Reproduction dans les Forces Armées » financés par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et la Banque Mondiale. Ces projets se sont réalisés dans les Services de Santé des Armées et ont permis la rénovation et l'équipement de plusieurs infirmeries, la formation des médecins militaires dans des universités étrangères et l'initiation de l'affectation des sage-femmes dans le Service de Santé des Armées. Ces efforts ne sont pas restés sans reconnaissance car en 1995, elle reçoit une médaille militaire et une lettre de félicitation sur la manière de servir par le Chef d'état-major des armées (A. Tapé , 2023).

Ainsi, l'engagement et le succès de ces figures féminines de la médecine ivoirienne ont ouvert la voie à d'autres femmes souhaitant faire carrière dans la médecine. Devenues des modèles, elles ont surtout prouvé que les femmes peuvent parfaitement exercer le métier de médecin. Ces pionnières ont, à cet effet, contribué à l'établissement d'un effectif genré du métier de médecin. Une nouvelle élite féminine très émergente fut remarquée à la fin de la décennie 1999. Nous avons entre autres le Docteur Valérie Carole GBONON, spécialiste en résistance bactérienne aux antibiotiques, qui a eu pour mentors le professeur Mireille Dosso. Ya Laurence ADONIS-KOFFY, Chiaye YAPO-CREZOIT et Miriam Kadio MOROKRO obtiennent respectivement leurs Doctorats en néphrologie pédiatrique, immunologie-allergologie et biologie de la reproduction.

Conclusion

Les figures féminines de la médecine ivoirienne ont, à l'issue de cette analyse, des écrits qui leur sont dédiés. L'ouverture de la faculté de médecine en 1962 et leurs entrées ont bouleversé les codes d'une formation entreprise à majorité par les hommes. Devenues des actrices de ce parcours académique, elles ont réussi à franchir les différentes étapes de la formation, à accéder à certaines fonctions dans les hôpitaux ou l'enseignement comme leurs homologues masculins. Présentes dans diverses spécialités, elles ont réussi à imposer le respect à partir de l'excellence, la rigueur et surtout la construction d'une vie de famille couplée à leurs professions. Certaines élites ne sont plus de ce monde, mais, leurs actions, leurs enseignements et leurs découvertes médicales perdurent dans la continuité du système sanitaire ivoirien. Ces écrits présentent donc un hommage tout mérité car « Derrière bien des avancées médicales se cachent des femmes dont les noms ont été oubliés par l'histoire ».

Source et Bibliographie

Sources orales

Nom et prénoms de l'enquêté	Age	Statut	Lieu et date de l'enquête	Promotion	Thèmes abordés
SANOGO Ibrahima	70	Professeur titulaire en Hématologie	A la Cité les jardins de la riviera, Cocody, Abidjan (20 avril 2026)	1976-1977	Motivation, les pionnières, Parcours académique Apport au système sanitaire ivoirien
BASSIMBIÉ Jeannette	71	Professeur titulaire en Hématologie – pédiatrique	En ligne (28 avril 2026)	1974-1975	Motivation, les pionnières, Parcours académique Apport au système sanitaire ivoirien

AKA Dainguy Wangah Elisabeth	69	Professeur titulaire en pneumo-phtisiologie	Riviera palmerais, Cocody, Abidjan (23 avril 2026)	1975-1976	Motivation, les pionnières, Parcours académique Apport au système sanitaire ivoirien
DICK Amon Tanoh flore	68	Professeur titulaire en pédiatrie	En ligne (29 avril 2026)	1976-1977	Motivation, les pionnières, Parcours académique Apport au système sanitaire ivoirien
DIAWARA Fanta Kaba	70	Médecin- pédiatre	En ligne (29 avril 2026)	1974-1975	Motivation, les pionnières, Parcours académique Apport au système sanitaire ivoirien

Références bibliographiques

CLERC Laurent, 1968, *Contribution à l'étude des relations vitaminiques A et C*, Thèse de médecine, faculté de médecine, 140p.

KOFFI Loukou Bernard, 2022, « La santé publique en Côte d'Ivoire : un secteur clé de développement en difficulté (1980-1994) », *International Journal of Humanities and Social Science Invention (IJHSSI)*, 11, p. 38-44

Les femmes dans l'Histoire de la médecine, https://agent.cgos.info/ (Consulté le 25 Avril 2026).

MAUREL Justine, 2024, « Les héroïnes de la médecine, », *Egora : la voix des médecins*, https://www.egora.fr/podcast/histoire/les-heroines-de-la-medecine (Consulté le 25 Avril 2026).

MIEZAN Benjamin, 2021, *Histoire du CHU de Treichville, de l'annexe de l'hôpital du Plateau au Centre hospitalier Universitaire (1938-2001)*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Félix Houphouët Boigny, 430 p.

MIEZAN Benjamin, et BOHOUSSOU Kouacou, 2023, « Les pionniers de la faculté de médecine d'Abidjan (1962-1973) » Revue Della Afrique, 5, 14, p 86-100.

MINISTERE de la santé, 1986, *Annuaire de la santé de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ploy, Afrique, Abidjan Diffusion, 87p.

PENE Pierre ,1970, « La faculté de médecine d'Abidjan », *médecine d'Afrique Noire*, 2, p.142-148.

SAKI Léon, 2009, « Professeur Dosso Mireille Carmen - Un amour pour la science », Abidjan .net, https://bit.ly/37EBXUj (consulté le 19 Avril 2026).

TAPÉ Augustin, 2015, « La générale Kouamé Akissi : première femme Á bouleverser l'histoire de la hiérarchie militaire en Côte d'Ivoire », *Gender Links*, (consulté le 25 Avril 2026).

Femmes et promotion de la résilience sanitaire à Bali, au Cameroun : le cas Nkumu Fed-Fed

ETALLE MACKY Françoise Stella

Enseignante-chercheure
Département de Sociologie, Université de Yaoundé 1(Cameroun),
Auteur correspondant : E-mail : stellamacky5@gmail.com, Tel : 670 65 91 24
Article soumis le 02/06/2026 et accepté le 19/02/2026
Réf : 2COLRS-116

Résumé :
Les femmes jouent un rôle important dans la cocréation de solutions locales visant le bien-être collectif dans des contextes où subsistent des inégalités de santé. Cette étude analyse les logiques d'action mobilisées par ces dernières afin d'accroître la résilience sanitaire. Elle repose sur une approche qualitative combinant revue documentaire, observation indirecte et des entretiens semi-directifs, individuels et de groupe, auprès de 27 participants. L'analyse de contenu thématique, les théories de l'acteur stratégique de M. Crozier et E. Friedberg (1977) et de la sociologie dynamique et critique de G. Balandier ont été mises à contribution. Les résultats montrent que l'action du Nkumu Fed Fed permet une prise en considération des savoirs et des pratiques endogènes. Ce qui facilite l'appropriation des interventions de santé et concourt à l'amélioration de la participation des membres de la communauté à l'optimisation de la résilience sanitaire.
Mots-clés : femmes, logique transformatrice, santé communautaire, résilience sanitaire.

Women and the Promotion of Health Resilience in Bali, Cameroon: The Case of Nkumu Fed-Fed

Abstract :
Women play an important role in co-creating local solutions aimed at collective well-being in contexts where health inequalities persist. This study analyzes the rationales behind the actions women take to increase health resilience. It is based on a qualitative approach combining a literature review, direct observation, and semi-structured individual and group interviews with 27 participants. Thematic content analysis, Crozier and Friedberg's strategic actor theories (1977), and G. Balandier's dynamic and critical sociology were employed. The results show that the Nkumu Fed Fed's actions allow for the consideration of endogenous knowledge and practices. This facilitates the adoption of health interventions and contributes to improving community members' participation in optimizing health resilience.
Keywords: *women, transformative logic, community health, health resilience.*

Introduction

La santé est une préoccupation au cœur du développement dans la quasi-totalité des pays. Elle est considérée comme un des capitaux indispensables à l'éclosion des nations depuis que les gouvernements, les politiciens et les décisionnaires voient de plus en plus l'investissement dans la santé des individus comme un préalable au développement économique (H. Brundtland, 2002). Très souvent corrélée à plusieurs déterminants, la santé se définit, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), comme étant un bien-être physique, mental et social complet et non seulement une absence de maladie ou d'infirmité. Cette définition montre à suffisance que la santé va bien au-delà du simple cadre hospitalier pour toucher les dimensions liées à la promotion et à la prévention, qui offrent la possibilité aux individus de participer à la gestion de la santé ; participation dont le champ des possibles s'est ouvert depuis la signature de la déclaration d'Alma-Ata en 1978.

En effet, la tenue de la conférence ayant donné lieu à la signature de la déclaration d'Alma-Ata a conduit à une reconfiguration de la typologie des rôles et statuts des acteurs impliqués dans la gestion de la santé. Les individus, les familles, et par ricochet, les communautés ont été considérés comme étant des partenaires stratégiques et opérationnels du développement sanitaire. Le paradigme inversé ici est celui selon lequel tout être humain a le droit et le devoir de participer, individuellement ou collectivement, à la planification et à la mise en œuvre des soins de santé qui lui sont destinés (OMS, 1978). Aussi, la participation souhaitée tient au fait que, pour obtenir le bien-être des membres de la communauté, une des conditions nécessaires, mais non-suffisantes est l'auto responsabilisation des individus et des groupes qui aide à la mobilisation des ressources endogènes et exogènes. Celle-ci passe bien évidemment par différentes étapes, dont l'acquisition des aptitudes individuelles et collectives, le renforcement de l'action communautaire et la création d'environnements favorables au bien-être des membres de la communauté.

En orientant le nouveau paradigme de gestion de la santé publique vers l'auto responsabilisation, la décentralisation et les soins de santé primaires, il était envisagé de donner à tous les peuples du monde, un niveau de santé qui leur permette de mener une vie socialement et économiquement productive avec leur pleine participation (OMS, 1978). Mais, force est de constater qu'après bientôt 50 ans d'implémentation de ce paradigme qui se voulait salvateur, les résultats obtenus ne permettent pas d'avoir une amélioration significative des indicateurs et d'accroître la résilience des systèmes de santé mis en place. Pour preuve, les conclusions de l'évaluation faite par l'OMS en 2019 (p. 47), mettent en lumière la persistance des disparités importantes des progrès obtenus entre les capitales et les zones intérieures d'un même pays. Disparités liées, entre autres, à la faible accessibilité à la fois géographique, financière, sociale, et même culturelle.

Au Cameroun comme dans bien des pays de l'Afrique subsaharienne, ces disparités restent perceptibles. Pour les résorber, les autorités en charge des questions de santé ont fait le choix raisonné de s'inscrire dans une logique de décentralisation du processus de prise de décisions et d'accroissement du niveau de responsabilité individuel et collectif des membres des communautés. Ce choix a conduit à une reconfiguration de l'architecture des acteurs intervenant dans le champ de la santé. C'est dans ce cadre qu'un espace d'intervention plus large a été offert aux Organisations de la Société Civile (OSC). Celles-ci sont constituées d'associations et d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), bâties sur le flanc de la « socialisation communautaire » et de la « socialisation sociétaire » (J. Ayee et Als, 2004, p. 83). En effet, au sein de ces OSC, dont fait partie la catégorie « association » qui nous intéresse dans le cadre de cette étude, les individus formalisent une espèce de « contrat social inclusif » en faveur de la promotion de la santé. Cette formalisation s'illustre par l'instauration de logiques de pensée et d'action transformatrices des modèles de gestion existants qui contribuent à la réappropriation des stratégies d'intervention et de mobilisation des ressources nécessaires à l'accroissement de la résilience sanitaire.

Au cœur de cette nouvelle configuration de la gestion de la santé publique au niveau local, se trouvent des associations de femmes qui œuvrent avec la plus grande des déterminations pour l'amélioration du bien-être individuel et collectif au sein de la communauté. Leurs champs d'intervention sont divers et variés. On y retrouve, entre autres, la contribution à contextualisation des politiques de santé, la sensibilisation, la prévention des risques sanitaires, la mobilisation des ressources ainsi que la coordination et l'animation des acteurs qui interviennent dans le champ de la santé. Ces associations de femmes constituent selon M. Membrado (2006), « l'un des maillons essentiels entre la population et le système de santé » dans la mesure où elles participent à la co-construction des logiques de pensée et d'action en faveur de l'amélioration de l'accès à l'offre de soins au niveau local. Si l'on considère la définition des « soins » donnée par F. Saillant (1992), au Cameroun comme dans bien des pays de l'Afrique sub-saharienne, ces disparités restent perceptibles. Pour les résorber, les autorités en charge

des questions de santé ont fait le choix raisonné de s'inscrire dans une logique de décentralisation du processus de prise de décisions et d'accroissement du niveau de responsabilité individuel et collectif des membres des communautés. Ce choix a conduit à une reconfiguration de l'architecture des acteurs intervenant dans le champ de la santé. C'est, dans ce cadre qu'un espace d'intervention plus large a été offert aux organisations de la Société Civile (OSC). Celles-ci sont constituées d'associations et d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), bâties sur le flanc de la « socialisation communautaire » et de la « socialisation sociétaire » (J. Ayee et Als, 2004, p. 83). En effet, au sein de ces OSC dont fait partie la catégorie « association » qui nous intéresse dans le cadre de cette étude, les individus formalisent une espèce de « contrat social inclusif » en faveur de la promotion de la santé. Cette formalisation s'illustre par l'instauration des logiques de pensée et d'action transformatrices des modèles de gestion existants qui contribuent à la réappropriation des stratégies d'intervention et de mobilisation des ressources nécessaires à l'accroissement de la résilience sanitaire.

Dans cette nouvelle configuration de la gestion de la santé publique au niveau local, se trouvent des associations de femmes qui œuvrent avec la plus grande des déterminations pour l'amélioration du bien-être individuel et collectif au sein de la communauté. Leurs champs d'intervention sont divers et variés. On y retrouve, entre autres, la contribution à la contextualisation des politiques de santé, la sensibilisation, la prévention des risques sanitaires, la mobilisation des ressources ainsi que la coordination et l'animation des acteurs qui interviennent dans le champ de la santé. Ces associations de femmes constituent, selon M. Membrado (2006), l'un des maillons essentiels entre la population et le système de santé dans la mesure où elles participent à la co-construction des logiques de pensée et d'action en faveur de l'amélioration de l'accès à l'offre de soins au niveau local. Si l'on considère la définition des « soins » donnée par Saillant (1992), où les soins représentent « un ensemble complexe de valeurs et de symboles, de gestes et de savoirs, spécialisés ou non, susceptibles de favoriser le soutien, l'aide ou l'accompagnement de personnes fragilisées dans leur corps-esprit, donc limitées, temporairement ou sur une longue période de leur existence, dans leur capacité de vivre de manière indépendante ». Nous verrons, grâce aux statuts et les rôles qui leur sont assignés, que les femmes sont au cœur de la politique d'offre de soins. Elles participent dans la mesure du possible à la facilitation de l'accès aux soins tant en milieu hospitalier qu'en milieu communautaire.

Du fait de cette participation des femmes constituées en associations au sein de leur milieu de vie et des résultats qui se laissent observer, nous avons voulu rendre la contribution des femmes à l'accroissement du bien-être intelligible. Pour ce faire, nous avons entrepris de comprendre comment ces femmes, organisées en associations, impulsent des logiques transformatrices de la santé communautaire en vue d'accroître la résilience sanitaire. Nous avons alors postulé que la constitution des femmes en association permet d'accroître les capacités relationnelles et organisationnelles indispensables au renforcement de la résilience sanitaire au niveau local. En prenant pour cas d'étude le Nkumu Fed-fed qui se déploie dans le district de santé de Bali, il était question pour nous de comprendre l'organisation et l'action du Nkumu Fed-Fed ; d'identifier les logiques transformatrices et de montrer comment ces logiques contribuent au renforcement de la résilience sanitaire dans le district de santé.

1. Méthodologie

Les recherches en sciences sociales sont orientées vers une analyse approfondie des réalités sociales qui touchent à l'être humain et à son environnement. De nombreuses démarches de vérification empirique sont mobilisables, parmi lesquelles les études qualitatives. Nous avons choisi de nous inscrire dans cette démarche parce que, comme le souligne M. Grawitz (2001), « Le rôle de l'analyse qualitative en sciences humaines et sociales est de comprendre les phénomènes sociaux tels qu'ils sont vécus et perçus par les acteurs et forces en présence (p : 15) » et par ailleurs parce qu'« une bonne description et analyse juste est toujours mieux que la quantification rigoureuse des facteurs sans intérêts.

Il est important de relever que les données ont été collectées sur la période allant de janvier 2022 à décembre 2024.

1.1. Terrain d'étude

L'étude que nous avons menée a été conduite dans le district de santé de Bali, département de la Mezam dans le Nord-Ouest Cameroun. Ce district couvre une superficie de 182,7 km², et comporte sept (07) aires[1] de santé pour une population de 28 944 habitants (MINSANTE, 2023). Sa particularité est qu'il couvre à la fois une zone semi-urbaine et rurale. L'observation de sa géographie laisse entrevoir un certain enclavement qui ne facilite pas l'accès aux soins de santé à toute la population. Il a constitué un terrain de recherche particulier qui nous a permis d'appréhender les logiques transformatrices de la santé communautaire mises à contribution par les femmes du Nkumu Fed-Fed pour accroître la résilience sanitaire.

1.2. Participants

Pour mener à bien notre étude, nous avons opté pour une entrée par les parties prenantes, encore appelée « stakeholder analysis ». Pour ce faire, nous avons obtenu la population d'étude grâce à la combinaison de trois méthodes, à savoir : la méthode par choix raisonné, la méthode boule de neige et la méthode accidentelle, car comme le dit si bien A. Pires (2007, p 114) « le propre de la recherche qualitative est d'être souple, de découvrir et de construire ses objets au fur et à mesure que la recherche progresse ».

Grâce au mixte de ces trois méthodes, notre population d'étude a été constituée de 27 participants parmi lesquels nous avons enregistré 5 membres du Nkumu Fed-Fed, quatre (4) personnel de santé, quinze (15) membres de la communauté vivant dans le district de santé et trois (3) autorités traditionnelles. La composition des participants obtenus mettait en lumière les différentes catégories d'acteurs sociaux qui sont majoritairement impliquées dans la gestion des questions de santé au niveau du district. Il est indiqué de relever que, parmi les 15 membres de la communauté, 4 sont agents de santé communautaire, dont trois (3) femmes et un (1) homme.

1.3. Techniques de recueil et d'analyse des données

Les techniques de recueil de données mobilisées étaient principalement celles adossées sur la revue documentaire, sur les entretiens semi-structurés individuels et de groupe ainsi que sur l'observation indirecte. Ces techniques nous ont progressivement permis d'obtenir des informations centrées sur le contexte dans lequel notre objet d'étude se laisse observer ainsi que sur les conditions d'action et d'interaction des agents sociaux impliqués. En ce qui concerne la méthode d'analyse des données collectées, celle-ci a été faite grâce à l'analyse de contenu thématique. Cette méthode nous a permis de transformer les verbatims d'entretiens en données scientifiques afin de comprendre les significations et la profondeur des thèmes identifiés sans pour autant se limiter à leur fréquence d'apparition. Par ailleurs, les théories de l'acteur stratégique et de la sociologie dynamique et critique de Georges Balandier nous ont permis de peaufiner nos analyses. En effet, la théorie de l'acteur stratégique nous a permis de comprendre les modalités d'exercice des interactions entre les acteurs ainsi que les relations de pouvoir qui se laissent observer. Grâce à elle, nous avons pu faire émerger les logiques transformatrices mises en scène en fonction des contextes et des cultures. La sociologie dynamique et critique quant à elle, a permis de comprendre la complexité des logiques de pensée et d'action existentielles qui se laissent observer dans ce champ où les interactions sont en constante évolution. Complexité qui serait en partie liée aux chocs entre dynamiques de « dedans » et celles de « dehors » qui sont en fait des moments d'inflexion dans la vie d'une société

[1] Les aires de santé du district de Bali sont Bali-Catholic, Bali-Urban, Bawock, Bossa, Guingong, Njenka, Wossing.

2. Résultats

À l'entame de cette étude, nous nous étions fixés pour objectif de comprendre comment les femmes organisées en associations impulsent des logiques transformatrices de la santé communautaire en vue d'accroître la résilience sanitaire dans le district de santé de Bali. Pour ce faire, nous avions alors entrepris de comprendre l'organisation et l'action du Nkumu Fed-Fed ; d'identifier les logiques transformatrices et de montrer comment ces logiques transformatrices contribuent au renforcement de la résilience sanitaire dans le district de santé. La présentation de nos résultats se fera donc suivant cette logique.

2.1. L'organisation et l'action du Nkumu Fed-Fed ;

Le Nkumu Fed Fed (NFF) est une association de mise en réseau de groupes de femmes, apolitique, à but non-lucratif et non gouvernementale, dont le siège se trouve à Bali, dans le département de la Mezam, région du Nord-ouest du Cameroun. Créé en 1982 dans la ville de Limbe, région du Sud-ouest du pays, le NFF regroupait environ une vingtaine de femmes. Au fil de l'eau, l'organisation s'est développée pour devenir un réseau de groupes sœurs. En 1996, le NFF est officiellement reconnu comme association conformément à la loi camerounaise sur les associations du 26 octobre 2000 et se voit attribuer le numéro d'enregistrement 0024/E29/1111/Vol.8/APPB.

Doté d'un siège situé à Bali Nyonga, le NFF compte 15 antennes réparties sur le territoire national et à l'étranger. Parmi ces bureaux, l'on compte ceux des villes de Bamenda, Buea, Douala, Limbe, Kumba, Mamfe, Yaoundé, Atlanta, dans le Delaware, en Allemagne, dans les Midlands, en Oklahoma, au Texas, au Royaume-Uni et à Washington DC. À ce jour, cette association compte plus de 300 membres qui, grâce aux résultats des activités réalisées sur le terrain, ont contribué à la modification du statut juridique, passant du statut d'association à celui d'ONG par la décision ministérielle n° 062/A/MINATD/DAP/SDLP/SONG de 2011.

Pour mémoire, le NFF avait à la base pour objectif d'améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, au sein de la communauté rurale de Bali Nyonga, dans la région du Nord-Ouest. Le NFF a aujourd'hui dépassé cette vision et ce champ d'intervention initialement limités. Elle mène désormais des activités aux niveaux local, national et international, dont les retombées contribuent à transformer la vie des enfants et des communautés vulnérables, et à influencer les réformes politiques nationales et internationales menées par les gouvernements et les bailleurs de fonds. Il se déploie à travers quatre domaines d'intervention, à savoir : l'éducation ; la promotion des droits humains ; la création des moyens de subsistance ; l'assistance aux personnes victimes de violence et la santé.

En ce qui concerne le champ de la santé, le Nkumu Fed Fed a pour mission d'améliorer la santé et le bien-être des communautés vulnérables grâce à des initiatives de santé complètes, de défendre les droits des populations et de renforcer les capacités, en garantissant un accès équitable à des services de santé de qualité. L'un de ses piliers d'intervention est la sensibilisation sur les questions de promotion de la santé ancrée sur les savoirs endogènes. Celle-ci se focalise sur l'identification et la priorisation des besoins ; la mobilisation des ressources au niveau local et à l'extérieur et le renforcement des compétences des membres de la communauté dans divers domaines. Le NFF interagit avec une multitude de partenaires, notamment les membres de la communauté vivant aussi bien à Bali qu'à l'extérieur ; les autorités administratives et traditionnelles ainsi que les autres organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

2.2. Identification des logiques transformatrices mises en lumière au sein du Nkumu Fed-Fed

L'analyse des données collectées nous a permis de mettre en lumière quatre types de logiques transformatrices mobilisées par les femmes au sein du NFF. Il s'agit notamment des logiques liées à la

sensibilisation ancrée sur les savoirs endogènes, des logiques liées à l'identification et à la priorisation des besoins ; des logiques liées à la mobilisation des ressources et celles liées au renforcement des capacités relationnelles et organisationnelles.

2.2.1. Les logiques transformatrices liées à la sensibilisation ancrée sur les savoirs et les pratiques endogènes

Les logiques transformatrices liées à la sensibilisation ancrée sur les savoirs et les pratiques endogènes permettent de renforcer le « *contrat social* » en faveur de l'amélioration de la santé au niveau communautaire. Elles consistent en un partage d'informations entre les différents intervenants communautaires en vue d'accroître la « *conscience collective* » sur les dangers de la survenue des problèmes de santé ainsi que sur les avantages d'une implication collective dans la recherche des réponses nécessaires à la préservation de ce capital indispensable au développement de la communauté. Sans pour autant s'éloigner des pratiques standardisées en matière de sensibilisation, ces logiques qui se laissent observer au sein du NFF sont adossées sur une maîtrise de la culture et des pratiques ancestrales, sur la connaissance des acteurs en présence et des rapports que les uns et les autres entretiennent, ainsi que sur le vécu réel au sein de la communauté.

Au total, cette catégorie de logiques transformatrices liées à la sensibilisation ancrée sur les savoirs et les pratiques endogènes contribue à la construction d'une intelligence collective sur les questions de santé. Elles se matérialisent par l'organisation des campagnes de communication et des ateliers de sensibilisation sur les enjeux sanitaires ainsi que par la mise à disposition des populations d'outils de communication sur la santé. Elles contribuent également à la construction et à la conservation d'un lien de confiance entre les parties prenantes impliquées. Lien de confiance adossé sur les contextes, les cultures, les savoirs et les pratiques endogènes.

2.2.2. Les logiques transformatrices liées à l'identification et à la priorisation des besoins

Les femmes du NFF nous ont permis de mettre en lumière des logiques transformatrices liées à l'identification et à la priorisation des besoins. Compte tenu du fait de la proximité relationnelle existante, les membres de la communauté qui ont une maîtrise de leur environnement mettent à contribution, ce, sous l'encadrement du personnel de santé, leurs « *expertises profanes* » pour participer à l'exercice. En réalité, les contraintes géographiques, culturelles, économiques imposent aux membres de cette association une certaine rigueur lors du processus d'accompagnement des populations dans le choix et la priorisation des besoins. Cet accompagnement a impérativement besoin de l'implication de toutes les parties prenantes afin de s'assurer de l'inclusion de tous les besoins recensés. Une fois, les besoins recensés, intervient la phase de prise en compte des facteurs de divers ordres qui constituent soit des leviers, soit des menaces pour l'atteinte des objectifs. À l'issue de cette phase d'analyse des faisabilités qui tient compte des savoirs et des pratiques endogènes. Les parties prenantes passent à la phase de vote qui permet la priorisation des interventions à mener.

Les logiques transformatrices ici sont d'une grande valeur socio-anthropologique. L'identification et la priorisation des besoins ne se font pas selon les modes prescrits par l'extérieur. Comme le disait Balandier, elles ne s'appuient pas les directives venues de « dehors » mais s'appuient non seulement sur la maîtrise des facteurs liées à l'environnement, à la capacité à mobiliser les ressources de différentes natures selon les logiques de pensée et d'action communautaires. Mais également sur les pratiques de gestion endogènes, et même ancestrales des déterminants sociaux de la santé tels que les conditions de logement, de nutrition, de salubrité, de cohésion sociale et l'aménagement de l'environnement de vie. Toute chose qui concourt à avoir une action ciblée et à haut impact en faveur de la réduction des inégalités sociales de santé. Ceci dans la mesure où l'inclusion des différents acteurs et la prise en compte des savoirs et pratiques endogènes contribuent à renforcer

le niveau d'appropriation et d'implication des communautés pour ainsi conduire à des actions proportionnées aux besoins réels individuels et collectifs.

2.2.3. Les logiques transformatrices liées à mobilisation des ressources

Les logiques transformatrices liées à la mobilisation des ressources au niveau local, national et international s'illustrent par la mise en place des mécanismes de collecte adaptés aux réalités socio-anthropologiques de notre zone d'étude. En effet, le fondement de ces logiques se trouve au cœur d'une des valeurs culturelles qui structurent et configurent le « contrat social de développement sanitaire » : la solidarité. Celle-ci met l'individu au centre de toute action dans un contexte marqué par la dure réalité d'une accessibilité limitée à l'offre de soins. Contexte qui pousse chaque acteur à se « fabriquer » un rôle en utilisant les ressources à sa portée. Dans le modèle mise en place par le NFF, une analyse des acteurs locaux, nationaux et internationaux ainsi que les partenaires au développement a permis de concevoir des stratégies, des modalités et outils de mobilisations des ressources. D'ores et déjà, une stratification des contributions financières mais aussi matérielles et humaines nécessaires à l'amélioration de la santé au niveau communautaire a été conçue afin d'accroître la résilience du système mis en place. On y retrouve la strate des enfants, des adolescents, des jeunes adultes, des adultes avec ou sans emplois, celle des associations de familles, celle des partenaires au développement, celle des originaires des villages qui constituent le district de santé qui vivent sur l'étendue du territoire et à l'extérieur du pays.

Pour assurer la gestion des ressources collectées, un conseil de gestion de la santé a été mis en place afin d'organiser des réunions de coordination et d'évaluation régulières. Cette modalité de fonctionnement tient au fait que dans les pratiques culturelles, il est admis que la communauté offre des facilités à chaque individu et en retour chacun des membres de la communauté doit en faire pareil pour le bien de tous. C'est donc sous le couvert des valeurs culturelles qui considèrent la solidarité comme ressort du développement en général et du développement sanitaire que le NFF imbrique ses logiques d'action concernant la mobilisation des ressources.

2.2.4. Les logiques transformatrices liées au renforcement des capacités

Les logiques transformatrices liées au renforcement des capacités permettent non seulement de construire une intelligence collective sur les questions de santé, mais aussi d'avoir des ressources humaines qualifiées. L'objectif visé ici par le NFF est de partir des connaissances accumulées pendant le processus de socialisation, pour intégrer des connaissances nouvelles afin d'améliorer les comportements et les pratiques qui se laissent observer dans le champ de la santé. Selon l'une des responsables du NFF :

> Les populations que nous avons dans notre district sont en procession de savoirs qui ne sont pas nécessairement acquis dans les institutions de formation scolaire et académiques. Mais qui sont transmis de génération en génération par les initiés qui ont la maîtrise de ces savoirs. C'est ainsi que parfois lorsque le personnel de santé se trouve limité dans ses interventions du fait par exemple de plateau technique non approprié, il fait appel aux soignants locaux qui mobilisent la pharmacopée traditionnelle et aide le patient à retrouver son état de bien-être.

Ce verbatim montre à suffisance tout l'intérêt de cette logique transformatrice liée au renforcement des capacités des acteurs en présences dans une optique d'amélioration des capacités relationnelles et organisationnelles des membres de la communauté. En réalité, le fait pour les femmes du NFF, d'intégrer les connaissances endogènes aux connaissances issues des directives internationales et contextualisées au niveau national est un véritable levier pour l'amélioration de la santé communautaire et la résilience du système de santé au niveau du district. Regardons à présent les effets des logiques transformatrices identifiées.

2.2.5 Effets des logiques transformatrices sur le renforcement de la résilience sanitaire

Après la mise en lumière des logiques transformatrices identifiées dans le cadre du déploiement des activités du NFF, nous constatons que ces dernières reconfigurent les logiques de pensée et d'action des acteurs impliqués dans le champ de la santé. En effet, la santé communautaire comme son nom l'indique met la communauté au cœur du combat contre la réduction des inégalités sociales de santé. La prise en compte de conditions de vie et des facteurs socio anthropologiques contextuels et conjoncturels permet de construire une intelligence collective sur les questions de santé. Par ailleurs, comme le dit A. A. Parent (2016), une ouverture au dialogue, au croisement des cadres de pratiques et l'élaboration de nouveau discours sont indispensables pour promouvoir une santé communautaire qui soit en mesure de faciliter l'adéquation entre les besoins des populations et les réponses identifiées.

3. Discussion

Les travaux menés par S. Kane (2021) montrent que la santé communautaire produit une médecine à deux vitesses qui laisse, les populations isolées se débrouiller seules, qui exploite une main-d'œuvre souvent féminine et qui est susceptible de creuser les inégalités sociales et de genre. Cependant, les conclusions de notre étude mettent en évidence le fait que lorsque les logiques de pensée et d'action de santé communautaire sont ancrées dans les savoirs et les pratiques endogènes, celles-ci tendent à gommer de manière significative les inégalités sociales de santé. La contribution des femmes, de par leur statut et rôle au sein de la communauté, permet non seulement de mener des actions de sensibilisation sur les enjeux de la santé de manière à contribuer à la construction d'une intelligence collective sur les questions de santé ; de concevoir les mécanismes de collecte et de gestion des ressources de diverses natures selon les usages qui se laissent observer de génération en génération.

Pour P. J. Ehui (2020), les associations féminines sont des catalyseurs de la mise en œuvre de la santé communautaire qui contribue à la visibilité sociale et culturelle en renforçant le lien social et la capacité organisationnelle, transformation du rapport de genre limites : bénévolat, sous-valorisation de la contribution. Cette conclusion de P. J. Ehui s'inscrit en droite ligne des résultats obtenus dans le cadre de cette étude. En effet, comme nous l'avons mis en lumière dans ce texte, les femmes constituent véritablement un des leviers dans la mesure où elles contribuent à un remodelage et une impulsion des pratiques de santé communautaire à la « *communautaire* ». Elles y jouent des rôles de diverses natures allant d'éducatrice, à agents mobilisatrices de ressources, en passant par la dispensatrice de soins.

Conclusion

Retenons pour conclure que la contribution des organisations de la société civile et plus particulièrement des associations de femmes à l'amélioration de l'état de santé des populations n'est plus à démontrer. Qu'elles soient formelles ou informelles, les logiques transformatrices de ces « soldates de la santé » contribuent efficacement à l'accroissement de la résilience sanitaire au niveau local. Les travaux que nous avons menés dans le district de santé de Bali ont permis de relever qu'une forte volonté politique a ouvert le champ des possibles à la formalisation de la contribution de ces femmes constituées en associations et dont l'objectif est de lutter contre les inégalités sociales de santé. Ladite contribution crée une saine émulation en faveur de la promotion de la santé communautaire, de l'amélioration de l'accessibilité aux soins de santé et de la résilience sanitaire. Mis à part le fait qu'elles mobilisent un ensemble complexe de valeurs et de symboles, de gestes et de savoirs, spécialisés ou non, susceptibles de favoriser le soutien ou l'accompagnement de personnes sujettes à des inégalités de santé, les logiques transformatrices identifiées jouent quatre rôles principaux. Le premier est qu'elles reconfigurent les perceptions et le rapport à la santé au sein de la communauté. Le deuxième est qu'elles renforcent les capacités relationnelles et organisationnelles des acteurs impliqués dans le champ de la santé. Le troisième est qu'elles créent une synergie d'action en faveur de la recherche des

solutions santé ancrées dans les savoirs et les pratiques endogènes. Et le quatrième est qu'elles facilitent l'appropriation et augmentent le niveau de participation des membres de la communauté, toutes choses qui contribuent à la pérennisation des acquis en faveur de l'accroissement de la résilience sanitaire.

Références bibliographiques

Joseph Ayee, Jean-Didier Boukongou, Myriam Catusse, Fred Eboko, M'Hammed Idrissi Janati, Comi Toulabor, 2004, Les sociétés civiles du sud. Un état des lieux dans trois pays de la ZSP, Cameroun, Ghana, Maroc, Yaoundé.

De Sardan Jean-Pierre Olivier, 2023, L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants, lenquete-socio-anthropo-de-terrain-synthese-methodologique-recommandations-a-usage-des-etudiants.pdf

Sarah N'nan Kane, 2021, Étude anthropologique sur les pratiques de santé communautaire en Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal.

Membrado Monique, 2006, « Les femmes dans le champ de la santé : de l'oubli à la particularisation », *Nouvelles questions Féministes*, vol.25, pp.16-31, édition Antipodes.

Ministère de la Santé Publique, 2023, Carte Sanitaire Programmatique.

Motamed Sandrine, 2015, Qu'est-ce que la santé communautaire ? Un exemple d'une approche participative et multisectorielle dans une commune du Canton de Genève, en Suisse, édition JLE.

Organisation Mondiale de la santé, 2019, Bilan de 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires au niveau des pays, bureau de l'évaluation de l'OMS.

Parent Andrée-Anne, 2016, « Pour une nouvelle approche de la santé communautaire », *la santé communautaire en 4 actes : Repères, acteurs, démarches et défis*,

PIRES Alvaro, 1997, « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques », Montréal, Gaëtan Morin.

Prisca Justine Ehui, 2020, Les associations féminines, un capital pour la visibilité sociale et culturelle des femmes rurales ivoiriennes, revue internationale P.M.E., 33(2), Éditions EMS, 83–103. https://doi.org/10.7202/1070773ar.

Saillant Francine, 1992, « La part des femmes dans les soins de santé ». *International Review of Community Development/ Revue internationale d'action communautaire*, n°28, 95-106. https://doi.org/10.7202/1033807ar.

Éducation nutritionnelle des mères et prévention des troubles moteurs chez des enfants malnutris à l'Hôpital Général de Yopougon-Attié (Abidjan)

N'ZIAN Tehua Christophe[1], ALLECHI Yapi Manix[2], TANO Tekua Anne Israël[3]

1.Docteur en psychologie génétique différentielle, Éducateur spécialisé, Institut National Supérieur de Formation Sociale (INSFS) - Côte d'Ivoire, E-mail : nziantc@gmail.com
2.Docteur en psychologie génétique différentielle, E-mail : Yallechi@yahoo.fr
3.Educatrice spécialisée - Côte d'Ivoire, E-mail : isrtanoyaa@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : nziantc@gmail.com, Tel : [à compléter]
Article soumis le 04/06/2026 et accepté le 19/06/2026
Réf : 2COLRS-127

Résumé :
L'objectif de cette recherche est d'analyser l'influence de l'éducation nutritionnelle des mères dans la prévention des difficultés motrices chez les enfants malnutris à l'Hôpital Général de Yopougon-Attié. Il s'agit d'une étude de cas, d'approche qualitative avec trois mères âgées de17, 26 et 36 ans qui ont des enfants de moins d'un an, malnutris. Pour le recueil des données auprès des enfants nous avons consulté le carnet de suivi, et avec les mères avons mené des semi-directifs à partir d'un guide d'entretien qui explore l'identification des signes de malnutrition chez l'enfant, les connaissances des mères en matière de diététique infantile et la planification des repas. Les résultats, après analyse de contenu des entretiens, montrent que l'éducation nutritionnelle a permis aux mères d'identifier les signes de la malnutrition, de planifier le programme nutritionnel de leurs enfants et d'acquérir des connaissances en diététique infantile ; ce qui a permis de prévenir les troubles moteurs chez leurs enfants. L'éducation nutritionnelle des mères apparait nécessaire dans la prise en charge de la malnutrition infantile. Cependant, le caractère exploratoire de cette enquête ne formalise pas la vulgarisation des résultats obtenus.
Mots-clés : Éducation, Prévention, Trouble moteur, Malnutrition, Enfant

Nutritional education for mothers and prevention of motor disorders in malnourished children at the Yopougon-Attié General Hospital (Abidjan)

Abstract :
The objective of this research is to analyze the influence of nutritional education for mothers in preventing motor difficulties in malnourished children at the Yopougon-Attié General Hospital. This is a qualitative case study with three mothers aged 17, 26, and 36 years who have malnourished children under one year old. Data collection from the children involved consulting their medical records, and semi-structured interviews were conducted with the mothers using an interview guide that explored the identification of signs of malnutrition in children, the mothers' knowledge of infant nutrition, and meal planning. The results, after content analysis of the interviews, show that nutritional education enabled the mothers to identify signs of malnutrition, plan their children's nutritional programs, and acquire knowledge of infant nutrition ; this, in turn, helped prevent motor disorders in their children. Nutritional education for mothers appears necessary in the management of childhood malnutrition. However, the exploratory nature of this survey does not formalize the popularization of the results obtained.
Keywords : *Education, Prevention, Motor disorder, Malnutrition, Child*

Introduction

La malnutrition infantile demeure un problème majeur de santé publique à l'échelle mondiale. Bien que des organisations internationales telles que l'UNICEF aient entrepris de nombreux efforts pour en réduire l'ampleur, des poches de résistances persistent. Dans une enquête menée par T. A. TANO (2025) à l'Hôpital Général de Yopougon-Attié, en Côte d'Ivoire, il est fait mention de l'existence de plusieurs cas de malnutrition aigüe sévère chez les enfants. Parmi les usagers de ce centre hospitalier

de nombreux enfants sont orientés au service de nutrition par les pédiatres au regard des signes cliniques qui décrivent la malnutrition sévère. En effet, certains enfants admis dans le centre de santé présentent un amaigrissement extrême révélé par un périmètre brachial inférieur à 115 mm, ce qui indique une fonte musculaire importante et un risque vital critique. D'autres présentent un indice poids/taille très faible, avec un Z-score inférieur à –3, confirmant un état de dénutrition critique, conformément aux critères de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2023). À ces indicateurs s'ajoutent des signes physiques marquants tels que des œdèmes des membres inférieurs, des lésions cutanées, des cheveux cassants, ainsi qu'une peau sèche ou relâchée.

Les observations issues des carnets de suivi des enfants hospitalisés corroborent les données de la littérature scientifique portant sur la malnutrition des enfants. Selon les rapports de l'UNICEF (2023), la malnutrition reste une préoccupation majeure, exacerbée par des facteurs tels que les conflits et les crises socio-économiques. Il est estimé qu'un enfant sur quatre de moins de cinq ans souffre de malnutrition dans le monde. Parmi ceux-ci, 45 millions environ présentent une forme aigüe, avec près de 13 millions atteints de malnutrition aigüe sévère. L'Afrique subsaharienne apparait comme la région la plus touchée, concentrant une part importante des cas (ONU, 2015 ; R.E. Black et al., 2013 ; M. Koné, 2008 ; S.P. Walker et al., 2007).

De nombreuses études ont également mis en évidence les conséquences de la malnutrition sévère sur le développement global de l'enfant, notamment sur les capacités motrices (S.G. McGregor et al., 2007 ; S.P. Walker et al., op cit ; M. Koné, 2018). Face à ces enjeux, plusieurs approches ont été proposées pour améliorer l'état nutritionnel des enfants et limiter les impacts sur leur développement. Parmi celles-ci figurent l'utilisation d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi enrichis en protéines, ainsi que des stratégies communautaires telles que l'approche Integrated Community Case Mangement (ICCM), favorisant une détection précoce et une prise en charge rapide des cas (P. Bahwere et al., 2014 ; Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, 2019). Par ailleurs, des initiatives comme le programme Scaling Up Nutrition (SUN, 2023) soulignent la nécessité d'une approche intégrée, agissant sur la pauvreté, l'éducation, la santé et la nutrition. L'OMS (2023) recommande notamment la promotion de l'allaitement maternel exclusif, les soins à domicile et les transferts monétaires conditionnels. Le projet Appui à l'Agriculture Sensible à la Nutrition et Développement des Capacités des Petits Agriculteurs (ASNAP) de la Banque mondiale, (2022) a, quant à lui, contribué à la formation de milliers de femmes rurales aux pratiques agricoles durables et à l'éducation nutritionnelle.

En outre, plusieurs travaux ont analysé l'impact des interventions communautaires et des pratiques alimentaires sur la santé des enfants (A. Traoré, 2016 ; B. Nantoumé, 2018 ; M. Binjamin et al., 2019 ; T. Dori, 2019). D'autres ont mis en évidence l'importance des approches éducatives dans la prévention des troubles du développement psychomoteur (Y.M. Kouassi, 2021 ; A.M. Kokoh, 2022 ; K. Koffi, 2008). Toutefois, peu d'études se sont spécifiquement intéressées à l'apport de l'éducation nutritionnelle des mères dans la prévention des difficultés motrices chez les enfants atteints de malnutrition sévère.

Dans la présente étude, l'éducation nutritionnelle est décrite comme un processus organisé qui visent à renforcer les connaissances, les attitudes et les pratiques alimentaires des adultes qui ont en charge des enfants de bas âge. Elle s'identifie par une approche active, participative et adaptée aux réalités socioculturelles. Elle prend en compte les dimensions gustatives, culinaires et culturelles, et va au-delà de la simple transmission d'informations pour inclure un accompagnement des ménages, des démonstrations pratiques et, quelques fois une transformation des croyances. Ainsi, une question centrale se pose : dans quelle mesure l'éducation nutritionnelle des mères contribue-t-elle à la prévention des difficultés motrices chez les enfants atteints de malnutrition sévère ? en d'autres termes, l'éducation nutritionnelle a-t-elle favorisé l'acquisition de connaissances et de compétences chez les mères ? L'éducation nutritionnelle des mères a-t-elle une influence sur la santé motrice des enfants ?

Pour répondre à ces interrogations, la présente étude se propose d'analyser l'influence de l'éducation nutritionnelle des mères sur la prévention des difficultés motrices chez les enfants souffrant de malnutrition sévère. La présente recherche adopte une approche qualitative à visée exploratoire, permettant de mieux comprendre les pratiques, les représentations et les expériences des mères confrontées à la malnutrition infantile.

1. Méthodologie

La méthodologie précise le cadre de l'enquête, les participants à l'étude, les outils de collecte et d'analyse des données.

1.1. Cadre de l'enquête et population de l'étude

L'enquête se déroule à Abidjan, à l'Hôpital Général de Yopougon-Attié (HGY-A), situé dans la commune de Yopougon. L'HGY-A est créé le 23 mars 2007 pour desservir les populations vivant dans le district sanitaire Yopougon Ouest-Songon. Il est devenu une structure de référence depuis la fermeture du principal CHU de Yopougon. En 2023, la population officiellement reçue par l'établissement fut estimée à 177041 habitants. La population prise en charge, selon les mêmes données de 2023 est de 3513 enfants âgés de 0 à 11 mois, 53103 femmes en âge de procréer et 8321 grossesses reçues. La qualité de cette population de malade et les difficultés à accéder à des soins préventifs adéquats impliquent des stratégies d'interventions nutritionnelles variées et adaptées. Le choix du centre hospitalier HGY-A comme site d'étude repose sur sa position stratégique (situé à Yopougon Attié, il reçoit aussi les malades venant de la commune de Songon), par la qualité de sa patientèle et la richesse de ses soins spécialisés en pédiatrie et en nutrition. En plus, les travaux de TANO (2025) ont été menés dans ce centre hospitalier. Son service de pédiatrie assure la consultation externe et le suivi nutritionnel (avec activités de pesée et conseils diététiques). Dans le cadre de ce suivi, fait par les nutritionnistes, certaines patientes sont soumises à des orientations (conseils) pour les cas de malnutrition modérée et d'autres sont obligées de suivre une formation en diététique pour des cas de malnutrition sévère et sévère aigue. Pendant son stage d'immersion en tant qu'éducatrice spécialisée, Tano (2025) s'est proposé de réaliser un projet de formation des patientes ayants des enfants diagnostiqués malnutris sévère et présentant des troubles moteurs afin de les rendre autonomes dans le traitement et de prévenir d'éventuels récidives. Ainsi, de mai 2025 à juin 2025, elle a soumis les patientes identifiées à une formation d'éducation nutritionnelle. À la fin de ce projet, nous avons soumis des participantes à un entretien semi-directif afin d'évaluer l'efficacité de cette méthode. L'ensemble des femmes ayant pris part à ce projet constitue notre population d'étude.

1.2. Participants

À l'entame de cette formation éducationnelle, 11 mères ont été identifiées avec des enfants souffrant de malnutrition. Dans cet effectif, 5 mères ont présenté des enfants qui avaient une malnutrition modérée. Elles ont bénéficié de conseils de la part des médecins. Trois autres mères ont vu leurs enfants déclarés malnutris chroniques. Ces derniers ont bénéficié d'une prise en charge spéciale. Trois autres mères ont des enfants déclarés dans la catégorie malnutris sévère et présentant des troubles moteurs. Ce sont ces dernières qui ont participé au projet éducationnel. À la fin de ce projet, nous les avons entretenus et avons vérifié l'évolution des effets du traitement sur les enfants à partir des carnets de suivi. L'échantillon de l'étude est composé de trois mères ayant chacune un enfant diagnostiqué malnutri et présentant des difficultés motrices. Elles résident toutes dans différents quartiers de Yopougon. Le premier sujet a 17 ans et est à sa première maternité, son enfant est âgé de 8 mois au moment de la prise en charge. Elle est célibataire et esthéticienne de formation. Son niveau scolaire est la 1ère. Elle vit avec sa mère, n'a pas le temps pour s'occuper correctement de l'enfant, n'a pas le moyen d'acheter le lait pour la nourriture de l'enfant, lui donne régulièrement la bouillie sans lait. Elle ne donne ni fruits et légumes à l'enfant. Elle confie l'enfant à grand-mère pour pouvoir vaquer à ses occupations. Le second sujet, âgé de 26 ans est à sa deuxième maternité.

Etudiante, elle vit en concubinage et n'exerce aucune activité. Son bébé a 10 mois. Son conjoint est sans emploi, elle se fait aider financièrement par sa tante. Elle ne suit pas toujours les recommandations de la puéricultrice. Notre troisième et dernier sujet est âgé de 36 ans, mère de trois enfants, mariée et coiffeuse, a arrêté les études en classe de CE1. Elle a des difficultés à lire et à écrire. Son travail et ses tâches ménagères lui prennent beaucoup de temps ce qui ne lui permet pas de consacrer du temps à sa dernière fille. À leur admission, ces trois enfants présentaient un amaigrissement extrême, le périmètre brachial inférieur à 115 mm et un indice poids/taille très bas, avec un Z-score inférieur à –3 en référence aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2023).

1.3. Techniques de collecte et analyse des données

Pour collecter les données, nous avons recouru à des entretiens semi-directifs. L'usage des entretiens dans cette recherche a pour objectif de nous permettre de faire une exploration approfondie des expériences, des perceptions des sujets avec lesquels nous avons échangés. À partir du guide d'entretien que nous avons mis en place nous nous sommes entretenus sur les thèmes de la malnutrition, la planification des repas et les connaissances des sujets en matière de diététique infantile. Les données que nous avons obtenues sont traitées avec la technique de l'analyse de contenu d'entretien. À partir des thèmes sur lesquels nous avons échangés nous avons fait une catégorisation thématique. Les thèmes ont été codifiés et regroupés pour faire ressortir les patterns et les insights significatifs. L'évaluation de la situation sanitaire des enfants a été faite par le biais de l'analyse documentaire. L'enquête a été menée dans le mois de juin 2025. Elle a duré une semaine.

2. Résultats

L'analyse du tableau de suivi des enfants et l'analyse de contenu d'entretien via les différents guides d'entretien nous ont permis d'obtenir des résultats qui sont consignés dans les tableaux ci-dessous.

2.1. Résultats du suivi des enfants

Tableau 1 : Présentation du suivi des enfants

Sujets	Constats	Sexe	Age	Périmètre brachial	Indice poids	Indice taille	Z-score
Sujet 1	Constat initial	M	8 mois	110mm	7	63	≤-3
	Constat final		10 mois	125mm	8.3	72	-2
Sujet 2	Constat initial	M	10 mois	111mm	8	65	≤-3
	Constat final		12 mois	125mm	9.20	70	-2
Sujet 3	Constat initial	F	10 mois	111mm	8	65	≤-3
	Constat final		12 mois	125mm	9.15	71	-2

Source : Grille d'observation du suivi nutritionnel des enfants

Le tableau 1 montre les observations faites chez les sujets à l'entame et à la fin de l'exécution du projet de l'éducation nutritionnelle des mères. En effet, en début du projet tous les enfants avaient un z-score de -3 à la consultation, ce qui traduit l'existence d'une malnutrition sévère chez nos sujets. Après un suivi de huit semaines, consécutifs aux séances d'éducation nutritionnelle des mères on a observé une progression au niveau du périmètre brachial, de l'indice poids et taille, et un z-score de -2. Ce seuil de z-score -2 indique que le sujet a une nutrition normale selon les normes en vigueur. Cette évolution relève que l'éducation nutritionnelle des mères a eu un impact sur la santé des enfants. L'éducation nutritionnelle des mères a une influence sur la santé des enfants souffrant de malnutrition sévère.

2.2. Résultats de l'analyse de contenu des entretiens

Tableau 2 : Éducation nutritionnelle et identification des signes de la malnutrition

Thèmes	Constats en début de projet	Composantes	Catégorisations	Exemples de verbatim
Éducation nutritionnelle	Les mères n'arrivent pas identifier les signes de la malnutrition	Apprentissage de l'identification des signes de la malnutrition	Représentation de la malnutrition	« L'enfant ne mange pas bien. Pour son âge il doit manger équilibré pour être en bonne santé, sinon il va tomber souvent malade, maigrir et pleurer. Aujourd'hui je connais la maladie de la malnutrition. »
			Reconnaissance des signes et des conséquences de la malnutrition	« On m'a dit que mon bébé était mal nourri parce qu'il ne mangeait pas bien. Il tombait beaucoup malade, maigrissait et pleurait souvent. »
			Connaissance des formes et complications de la malnutrition	« On nous a parlé du kwashiorkor, du marasme et du béribéri. Maintenant je connais ces maladies. »

Source : Grille d'observation de l'identification des signes de la malnutrition

Le tableau 2 met en évidence l'influence de l'éducation nutritionnelle sur l'identification des signes de la malnutrition chez des enfants. L'analyse des discours met en évidence que les situations de malnutrition observées chez les enfants étaient liées à un manque d'informations des mères. On observe que l'éducation nutritionnelle a permis aux mères d'acquérir la capacité de reconnaître les signes de la malnutrition, d'identifier certaines pathologies associées et de les nommer en fonction des symptômes observés. La réactivité et la capacité de résilience des mères face à la prévention ont été facilitées par leur vécu de mères d'enfants malnutris. Les résultats obtenus sont interprétés dans la perspective de l'apprentissage expérientiel de D. Kolb (1984), qui indique que l'apprentissage est un processus cyclique pendant lequel les connaissances se mettent en place à partir de l'expérience. Cette théorie met en exergue l'importance de l'articulation entre l'action et la réflexion dans l'obtention de nouvelles compétences.

Tableau 3 : Éducation nutritionnelle et planification des repas

Thèmes	Constats en début de projet	Composantes	Catégorisations	Exemples de verbatim
Éducation nutritionnelle	Les mères n'arrivent pas à planifier le programme	Apprentissage de la planification des repas	Élaboration d'un planning alimentaire	*« Aujourd'hui je sais que le bébé ne doit pas manger la même chose tous les jours. Par exemple je prépare du riz au poisson aujourd'hui*

	nutritionnel de leurs enfants			*et demain je fais de la bouillie avec du lait. »*
			Diversification alimentaire adaptée à l'enfant	*« J'ai appris qu'à partir de six mois l'enfant peut manger du riz au poisson, de la pomme de terre, des fruits cuits ou des patates douces. »*
			Organisation quotidienne de l'alimentation de l'enfant	*« Désormais je change sa nourriture chaque jour pour qu'il mange des aliments différents. »*

Source : Grille d'observation de la planification des repas

Le tableau 3 met en exergue l'influence de l'éducation nutritionnelle sur la planification des repas. L'analyse des discours indique que les situations de malnutrition observées chez les enfants étaient liées à des pratiques alimentaires inadaptées de la part des mères. L'on observe que l'éducation nutritionnelle a permis aux mères de savoir planifier le repas de leurs enfants. Cette acquisition de la planification des repas repose sur une prise de conscience des mères quant à l'importance de l'organisation quotidienne de l'alimentation des enfants. Les mères savent maintenant élaborer un planning alimentaire, elles savent diversifier les aliments adaptés à leurs enfants et elles savent organiser quotidiennement l'alimentation de leurs enfants. L'analyse des verbatims montre que, avant l'intervention éducative, les mères n'avaient pas conscience que leurs pratiques alimentaires pouvaient exposer les enfants à la malnutrition. L'acquisition de compétences liées à l'élaboration d'un calendrier nutritionnel leur a permis de comprendre que l'alimentation du nourrisson doit être adaptée à son âge et à ses besoins spécifiques. Ces observations peuvent être interprétées à la lumière de la théorie de l'apprentissage social d'A. Bandura (1986), qui postule que les individus apprennent en observant les comportements d'autrui, en les interprétant puis en les reproduisant dans un environnement motivant.

Tableau 4 : Éducation nutritionnelle et connaissances en diététique infantile

Thèmes	Constats en début de projet	Composantes	Catégorisations	Exemples de verbatim
Éducation nutritionnelle	Les mères n'ont aucune connaissance en diététique infantile	Acquisition de connaissances en diététique infantile	Connaissance des aliments nutritifs	« Je connais maintenant la nourriture qui est bonne pour mon fils. Il faut mettre du poisson dans son riz avec de la tomate. »
			Maîtrise des techniques de préparation des repas de l'enfant	« Il faut bien cuire la nourriture et la rendre très molle pour que l'enfant puisse manger facilement. »
			Mise en pratique des connaissances nutritionnelles	« Maintenant je prépare du riz au poisson pour mon enfant comme on nous l'a montré. »

Source : Grille d'observation des connaissances en diététique infantile

Le tableau 4 porte sur l'influence de l'éducation nutritionnelle sur l'acquisition des connaissances en diététique infantile. L'analyse des discours met en évidence que des situations de malnutrition observées chez les enfants étaient liées à un manque d'informations et à des pratiques alimentaires inadaptées de la part des mères. L'éducation nutritionnelle a permis aux mères d'acquérir des connaissances en diététique infantile. Autrement dit, les mères ont obtenu des connaissances sur les aliments nutritifs pour les enfants, les techniques de préparation des repas de l'enfant et savent maintenant mettre en pratique leurs connaissances nutritionnelles. Les mères reconnaissent désormais que chaque tranche d'âge nécessite une alimentation spécifique et adaptée. Cette évolution s'appuie sur la théorie socioconstructiviste de L. Vygotsky (1985) qui met en avant le rôle central des interactions sociales dans la construction des connaissances. Selon cette approche, les savoirs se développent à travers les échanges et s'ancrent dans un contexte socioculturel donné.

De ce qui précède l'on observe que l'influence de l'éducation nutritionnelle des mères sur la prévention des difficultés motrices chez les enfants souffrant de malnutrition sévère est observée. Cette influence est le reflet de l'action éducative bénéficiée par les mères. En effet, l'on observe à travers l'analyse de contenu que l'éducation nutritionnelle a profondément modifié les comportements des mères. Initialement, celles-ci n'avaient pas conscience que leurs comportements et pratiques alimentaires pouvaient engendrer des conséquences biologiques importantes chez leurs enfants, surtout au niveau de la motricité. À travers les apprentissages acquis, elles sont désormais capables d'identifier les signes de malnutrition, d'élaborer des programmes alimentaires adaptés et de comprendre les spécificités de l'alimentation infantile. Ainsi, l'éducation nutritionnelle apparaît comme un levier essentiel dans la prévention des troubles moteurs chez les enfants atteints de malnutrition sévère. Les améliorations observées chez les enfants, notamment l'atteinte du z-score -2 révèle que la récupération de la tonicité musculaire et l'amélioration de l'état général, témoignent des effets de l'éducation nutritionnelle des mères.

3. Discussion

La présente étude s'inscrit dans le cadre général des travaux qui mettent en évidence l'influence de l'éducation nutritionnelle sur les attitudes et les comportements des individus. Elle a pour objectif la prévention des difficultés motrices chez des enfants atteints de malnutrition sévère à travers l'éducation nutritionnelle des mères. Le suivi des enfants et l'analyse de contenu des entretiens réalisé nous a permis d'obtenir les résultats qui indiquent que l'éducation nutritionnelle des mères influence la prévention des troubles moteurs chez les enfants malnutris. Ce résultat trouve une explication dans la théorie d'A. Bandura (1986). En effet, la guérison des enfants observée repose sur le comportement des mères après les séances d'éducation nutritionnelle, qui leur a permis de percevoir et de réorienter leurs comportements alimentaires au profit des enfants. Dans cette formation elles ont appris en observant les comportements des formateurs, en les interprétant puis en les reproduisant pour rattraper le déficit alimentaire des enfants. Ces observations sont étayées par l'analyse du discours des enquêtés. Ainsi et par exemple, la mère de 26 ans avance que désormais je change sa nourriture chaque jour pour qu'il mange des aliments différents.

Ce résultat est en accord avec ceux des travaux qui ont mis en évidence l'influence de l'éducation nutritionnelle dans la lutte contre la malnutrition (T. Dori, 2019 ; F. Traoré, 2016 ; Nantoumé, 2018 ; Binjamin et al., 2019). Ces recherches soulignent qu'un accompagnement structuré des mères contribue significativement à la réduction des cas de malnutrition aiguë et à l'amélioration du développement de l'enfant. Cela s'observe à travers les propos recueillis auprès des mères. Par exemple Y, mère de 17 ans dit qu'Aujourd'hui je sais que le bébé ne doit pas manger la même chose tous les jours. Par exemple je prépare du riz au poisson aujourd'hui et demain je fais de la bouillie avec du lait. Une autre reconnait l'apport de la formation en ces termes. On m'a dit que mon bébé était mal nourri parce qu'il ne mangeait pas bien. Il tombait beaucoup malade, maigrissait et pleurait

souvent. L'éducation nutritionnelle a permis aux mères d'apprendre à identifier la malnutrition, de planifier les repas et d'avoir des connaissances en diététique infantile.

Notre étude se rapproche aussi de celui de T. A. Tano (2025) de A.M. Kokoh (2022) et de Y. M. Kouassi (2021), qui soulignent l'efficacité d'une pédagogie active centrée sur les parents pour prévenir les déficits développementaux dus à une alimentation inadaptée. Nos travaux ont eu pour échantillon un effectif de trois mères d'enfants malnutris. Dans la réalisation une divergence apparait parce que nous avons évalué l'effet des séances de l'éducation nutritionnelle alors que ces auteurs ont mené une sensibilisation sur les techniques de prévention de la malnutrition. Nos objectifs ne se sont pas rapprochés. Les divergences vont au-delà des objectifs. En effet, des chercheurs (T. Dori, 2019 ; F. Traoré, 2016 ; Nantoumé, 2018 ; Binjamin et al., 2019) ont évalué l'efficacité des agents de santé communautaire dans la prise en charge des enfants atteints de malnutrition avec un grand échantillon et ont suivi les enfants sur une longue période par rapport à nous qui avons consulté les carnets de suivi.

Dans l'ensemble, les résultats de cette étude confirment que l'éducation nutritionnelle contribue à lutter contre la malnutrition. L'éducation nutritionnelle constitue ainsi un levier essentiel dans la lutte contre la malnutrition infantile. Par ailleurs, les divergences observées entre nos résultats et ceux de certaines études semblent porter essentiellement sur des aspects d'ordre méthodologique. Elles sont liées notamment à la taille et à la composition de l'échantillon, aux outils de collecte et à la procédure de collecte des données. Les participants à la présente étude ne sont pas représentatifs de la population des mères d'enfants malnutris vivant en Côte d'Ivoire, car ils ne sont issus que d'un centre de santé situé dans une seule commune du district d'Abidjan qui en comporte dix (10). De plus, l'étude n'a pas pris en compte tous les enfants malnutris du centre. Par conséquent, la généralisation des résultats de la présente étude à l'ensemble des mères de Yopougon, voire d'Abidjan serait inappropriée. Nous retenons que la présente étude a laissé quelques zones d'ombre qui nécessitent des éclairages et approfondissements à travers des travaux ultérieurs.

Conclusion

La présente étude analyse l'influence de l'éducation nutritionnelle des mères sur la prévention des difficultés motrices chez les enfants atteints de malnutrition sévère. En vue d'atteindre cet objectif, nous avons élaboré un protocole méthodologique qui s'appuie sur l'introduction, la méthodologie, les résultats et la discussion. Dans l'introduction nous avons identifié le problème qui justifie cette recherche. De cette préoccupation est née une interrogation qui questionne sur la contribution de l'éducation nutritionnelle dans la prévention des difficultés motrices chez les enfants atteints de malnutrition sévère. Pour trouver une réponse à cette préoccupation nous avons appliqué une méthodologie d'étude qualitative à visée exploratoire dont l'objectif est de comprendre les comportements des mères d'enfants malnutris, d'appréhender l'impact psychologique de l'éducation nutritionnelle. Ici, l'éducation nutritionnelle apparait comme un ensemble d'activités qui ont pour objectif de transmettre aux parents, surtout aux mères, des aptitudes, des connaissances et des compétences sur l'alimentation dans le but d'améliorer la qualité de l'alimentation des enfants. Elle s'appuie sur la contextualisation des messages pour faciliter l'assimilation, la compréhension, l'appropriation et l'application dans les ménages. Ce mécanisme éducatif a pour finalité de transformer les compétences nutritionnelles afin de prévenir ou rectifier les déséquilibres nutritionnels pouvant entraver le développement, en particulier le développement moteur chez l'enfant. Les résultats qui ont été obtenus font état de ce que l'éducation nutritionnelle des mères facilite l'équilibre nutritionnel des enfants et par voie de conséquences prévient les difficultés motrices chez les enfants identifiés malnutris. Ces résultats ont été confrontés aux résultats des travaux antérieurs en vue de dégager les points de convergence et de divergence. Dans l'ensemble, les résultats de notre étude confirment ceux des travaux antérieurs. Toutefois, certaines divergences avec les études antérieures ont été observées. Celles-ci semblent principalement liées à

des différences méthodologiques, notamment en ce qui concerne la taille de l'échantillon, les outils de collecte des données et les procédures d'investigation.

Références bibliographiques

BAHWERE Paluku, BALALUKA Ghislain BOSHA Wells, JONATHAN C. K., & SADLER, Kate, 2014, « Recovery and relapse in children with severe acute malnutrition treated with ready-to-use therapeutic food in South Kivu, Democratic Republic of the Congo ». *The American Journal of Clinical Nutrition, 99*(6), 1457–1463.

BANDURA Albert, 1986, *Social foundations of thought and action: A social cognitive theory*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall.

BANQUE Mondiale, 2022, *Projet d'appui à la sécurité nutritionnelle et agricole (ASNAP) : Rapport de mise en œuvre*. Washington, DC : World Bank.

BINJAMIN Moussa, TRAORE Abdoulaye & DIALLO Fatoumata, 2019, « Interventions communautaires et nutrition infantile en Afrique subsaharienne ». *Revue de santé publique, 31*(2), 215–223.

BLACK Robert Eugene, VICTORA Cesar Gomes, WALKER Susan P., BHUTTA Zulfiqar Ahmed, CHRISTIAN Parul, DE ONIS Mercedes, EZZATI Majid, MCGREGOR Sally Grantham, KATZ Joanne, MARTORELL Reynaldo, & UAUY Ricardo, 2013, « Maternal and child undernutrition and overweight in low-income and middle-income countries ». *The Lancet, 382*(9890), 427–451.

DORI Tiemoko, 2019, « Pratiques alimentaires et santé infantile en milieu rural africain. » *Journal Africain de Nutrition, 12*(1), 45–60.

FONDS des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), 2020, *Stratégie pour la nutrition 2020–2030*. New York : UNICEF.

FONDS des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), 2023, *La situation des enfants dans le monde 2023*. New York : UNICEF.

INSTITUT National de la Statistique (Côte d'Ivoire) & ICF., 2021, *Enquête Démographique et de Santé en Côte d'Ivoire (EDS-CI 2021)*. Abidjan : INS.

KOFFI Kouadio, 2008, *Troubles du développement chez l'enfant malnutri*. Abidjan : Éditions Universitaires.

KOKOH Aka, 2022, « Approches éducatives et prévention des retards psychomoteurs. » *Revue Africaine de Psychologie, 18*(2), 101–115.

KOLB David Allen, 1984, *Experiential learning: Experience as the source of learning and development*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall.

KONE Mamadou, 2018, « Nutrition et développement psychomoteur de l'enfant. » *Revue Ivoirienne de Pédiatrie, 5*(1), 23–34.

KONE Mamadou, 2008, *Malnutrition infantile en Afrique de l'Ouest : Déterminants et conséquences*. Abidjan : Presses Universitaires.

KOUASSI Yao Michel, 2021, *Éducation nutritionnelle et santé infantile en Côte d'Ivoire*. Abidjan : L'Harmattan Côte d'Ivoire.

MCGREGOR Sally Grantham, CHEUNG Yin Bun, CUETO Santiago, GLEWWE Paul, RICHTER Linda, & STRUPP Barbara, 2007, « Developmental potential in the first 5 years for children in developing countries. » *The Lancet, 369*(9555), 60–70.

MINISTERE de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (Côte d'Ivoire), 2019, *Stratégies communautaires de lutte contre la malnutrition*. Abidjan : Gouvernement de Côte d'Ivoire.

NANTOUME Bintou, 2018, *Éducation nutritionnelle et pratiques alimentaires des mères*. Bamako : Université de Bamako.

ORGANISATION des Nations Unies (ONU), 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. New York : Nations Unies.

ORGANISATION Mondiale de la Santé (OMS), 2023, *Lignes directrices pour la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère*. Genève : OMS.

SCALING Up Nutrition (SUN), 2023, *Rapport annuel du Mouvement SUN*. Genève : SUN Movement.

TANO Tekua Anne Israël, 2025, Éducation nutritionnelle pour la prévention des difficultés motrices chez des enfants atteints de malnutrition sévère. MEMOIRE DE FIN DE CYCLE des éducateurs spécialisés INFS (Abidjan).

TRAORE Amadou, 2016, « Impact des interventions communautaires sur la nutrition des enfants. », Revue *Malienne de Santé, 10*(3), 78–89.

TRAORE Fousseyni, 2016, Effets d'une prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë sévère au Mali : Une expérimentation dans le district de Nioro du Sahel. Bulletin d'Épidémiologie Sanitaire du Sahel, 12(4), 55–70.

VYGOTSKY Lev Semionovitch, 1985, *Pensée et langage* (F. Sève, Trad.). Paris : La Dispute. (Œuvre originale publiée en 1934).

WALKER Susan P., WACHS Theodore D., GARDNER Julie M., LOZOFF Betsy, WASSERMAN Gail A., POLLITT Ernesto & CARTER Julie A., 2007, « Child development: Risk factors for adverse outcomes in developing countries. » *The Lancet, 369*(9556), 145–157.

AXE 6 : L'ARCHÉOLOGIE AU FÉMININ

Les potières de Gaoui (Tchad) : vectrices de transmission des savoir-faire endogènes

Hamdji Milman NOUDJIKO[1], Djeramian Mongo-BETY[2]

1.Chargé de recherche au Centre National de Recherche pour le Développement (CNRD), N'Djamena, hamdjimilmannoudjiko@gmail.com, **+235 66 42 08 16**
2.Assistant d'Université à l'Université de Doba, betymongo@outlook.fr, + 235 60 64 58 65
Auteur correspondant : E-mail : hamdjimilmannoudjiko@gmail.com, Tel : +235 66 42 08 16
Article soumis le 02/06/2026 et accepté le 17/06/2026
Réf : 2COLRS-052

Résumé :
Au Tchad, l'art de la poterie en général représente un héritage culturel d'une grande richesse et chez les Kotoko en particulier. L'activité est assurée exclusivement par les femmes qui ont joué et jouent le rôle de la courroie de transmission de ce savoir-faire traditionnel. La présente étude cherche à questionner le rôle joué par les potières pour perpétuer la technique de la poterie des millénaires durant d'une part et analyser les dimensions socioculturelles de cette activité dans un contexte marqué par les influences culturelles extérieures d'autre part. L'approche utilisée pour constituer la documentation relative à la recherche a pris en compte la documentation écrite, la tradition orale mais aussi les données iconographiques. Le séjour de quelques jours dans l'atelier des potières a complété la liste. Les données collectées et analysées permettent de dire que la poterie chez les Kotoko de Gaoui est une pratique ancestrale, un savoir-faire ancestral, traditionnel qui se transmet de génération en génération suivant des règles oralement préétablies et connues dans la société. La femme est la principale actrice de l'activité qui a des impacts certes sur l'économie de Gaoui.
Mots-clés : Héritage, kotoko, potières, sauvegarde, savoir-faire.

The potters of Gaoui (Chad): Keepers of Local Traditions.

Abstract:
In Chad, the art of pottery in general represents a rich cultural heritage, particularly among the Kotoko people. This activity is carried out exclusively by women, who have played and continue to play a pivotal role in passing down this traditional craft. This study seeks, on the one hand, to examine the role played by female potters in perpetuating pottery techniques that date back millennia and, on the other hand, to analyze the sociocultural dimensions of this activity in a context marked by external cultural influences. The approach used to compile the research documentation took into account written sources, oral tradition, and iconographic data. A few days spent in the potters' workshop rounded out the collection. Analysis of the collected data reveals that pottery among the Kotoko people of Gaoui is an ancestral practice—an ancestral, traditional craft passed down from generation to generation according to pre-established oral rules that are well-known within the community. Women play the leading role in this activity, which undoubtedly has an impact on Gaoui's economy.
***Keywords** : Heritage, kotoko, potters, preservation, craftsmanship.*

Introduction

Riches d'un patrimoine culturel considérable, les sociétés traditionnelles africaines demeurent étroitement liées aux valeurs propres à leur milieu d'origine, lesquelles constituent autant de repères identitaires essentiels à la définition et à la cohésion de chaque communauté (G. R. Rouzoune, 2012, p. 7). La société kotoko se distingue à cet égard par la place importante qu'elle accorde à la femme, du fait du rôle déterminant que celle-ci joue aussi bien dans l'organisation sociale que dans les activités économiques. Reconnue pour sa ténacité, sa bravoure et son sens de l'initiative, la femme kotoko est à l'origine de plusieurs pratiques traditionnelles essentielles, parmi lesquelles la céramique et

l'ornementation des habitations et des greniers en terre. Ces pratiques, fondées sur des savoir-faire hérités et perpétués de génération en génération, illustrent l'ancrage profond d'un patrimoine à la fois technique et culturel. Comme l'agriculture, le commerce ou l'élevage, la poterie n'est donc pas seulement une activité artisanale génératrice de revenus : elle constitue aussi un véritable marqueur d'identité sociale et ethnique (K. P. B. Eboumbou, 2008, p. 2). Le Tchad se distingue par ailleurs par une tradition céramique ancienne, attestée par de nombreux vestiges archéologiques exhumés sur divers sites d'occupation. Les anciennes installations foisonnent dans le pays comme en témoignent les indices archéologiques desdits lieux. Gaoui, village habité par les descendants des Sao qui sont les Kotoko, est l'un des grands foyers de production de la poterie au Tchad.

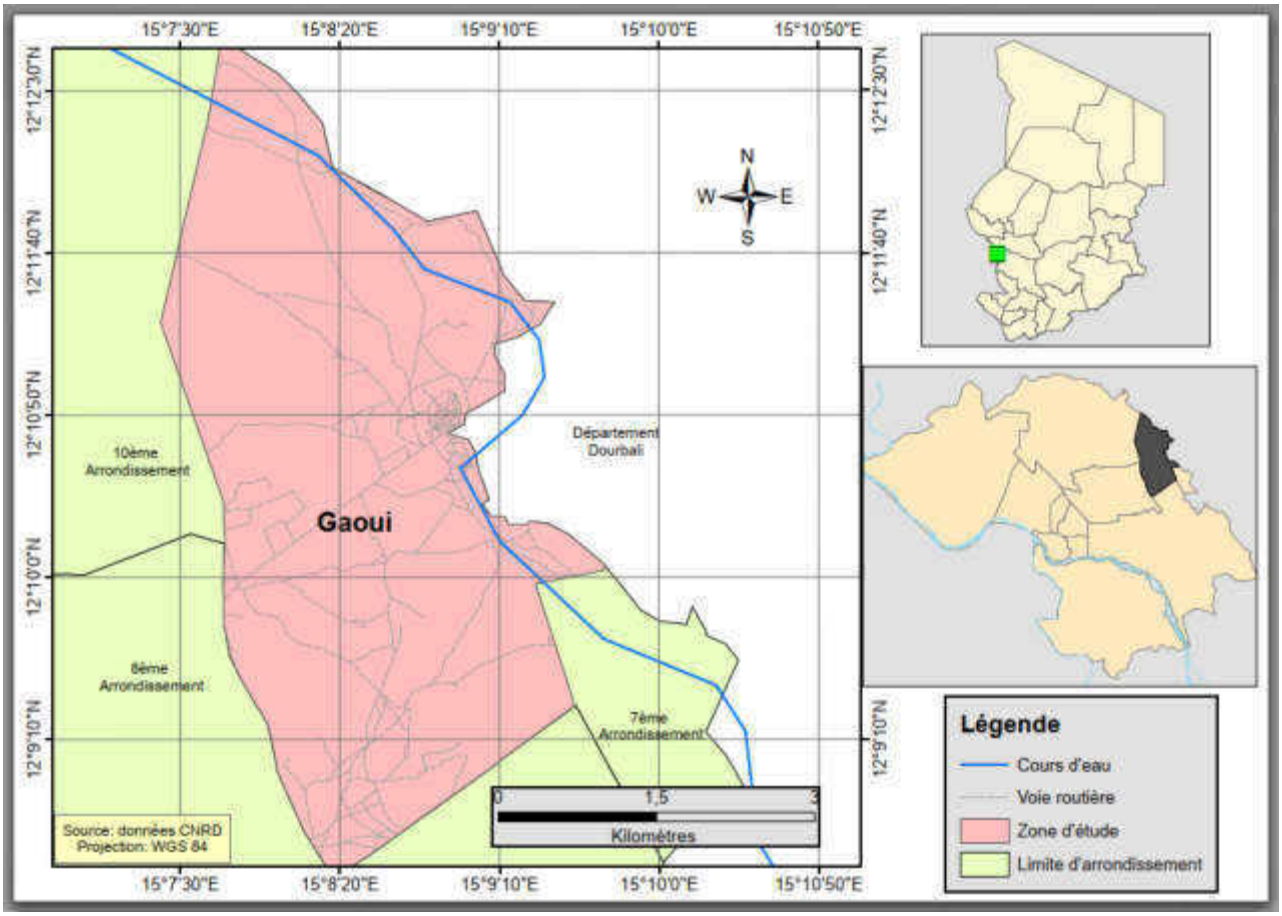
Mais dans un contexte de mondialisation et d'influences culturelles extérieures croissantes, les identités techniques et les savoir-faire africains connaissent une érosion lente, mais bien réelle. L'étude de la poterie kotoko revêt donc un intérêt scientifique et patrimonial certain, puisqu'elle contribue à comprendre, à mettre en valeur et à sauvegarder la culture matérielle de cette communauté, pour le bénéfice des générations futures (K. P. B. Eboumbou, 2008, p. 2).

La problématique centrale de cette recherche consiste donc à comprendre les modalités par lesquelles ce savoir-faire traditionnel se transmet, se maintient dans le temps et conserve une place significative au sein de la communauté étudiée. Cette étude se donne pour objectif, d'une part, de retracer les principales étapes de transformation de la pâte argileuse jusqu'à son aboutissement en objet céramique, et d'autre part, de mettre en évidence les différents modes de transmission de ce savoir-faire ancestral. Cela permet de mieux saisir le rôle, à la fois historique et contemporain, de la femme kotoko de Gaoui. Cette recherche s'inscrit ainsi dans une démarche scientifique visant à documenter, conserver et valoriser des savoirs techniques anciens, contribuant par là même à la préservation du patrimoine matériel et immatériel. Elle ressort et décrypte les différentes étapes de la transformation technique que la potière applique sur la principale matière première, l'argile, du site d'extraction aux produits finis qui sont les vases en argile cuite. Il s'agit des techniques traditionnellement acquises, l'identification des modes de transmission a complété le travail. L'étude questionne le rôle que joue la potière kotoko dans la communauté de Gaoui.

Étant un travail de terrain, l'étude obéit aux démarches traditionnellement connues qui sont détaillées dans la méthodologie. Une sommaire présentation de l'aire d'étude s'avère nécessaire.

1. Présentation de la zone d'étude

Le village de Gaoui est un ancien site d'occupation kotoko, bâti sur une butte anthropique généralement rattachée à la culture Sao, dans une zone basse marquée par des dépressions et régulièrement exposée aux crues à la saison des pluies. Situé à près de 15 kilomètres au nord-est de N'Djamena, il relève administrativement de la commune du 10e arrondissement de la capitale tchadienne. Connu autrefois sous le nom de « *Maka-Kasia* », une expression kotoko signifiant « *petite cité sainte* », Gaoui se distinguait notamment par une structuration défensive marquée. La cité était en effet ceinte d'une imposante muraille percée de quatre portes d'accès, étroitement surveillées pour protéger la population des incursions extérieures (K. A. Oumounhabidji, 2021, p. 48). Cet aménagement aurait notamment permis aux populations locales de résister un temps à l'offensive menée par Rabah, chef de guerre soudanais. Gaoui figure en outre parmi les sites archéologiques majeurs habituellement rattachés à la civilisation Sao. Des fouilles y ont été menées, qui ont notamment conduit à la fondation, le 27 janvier 1991, du Musée Sao-Kotoko de Gaoui, lequel contribue à la mise en valeur et à la préservation du patrimoine culturel local.



Carte de la présentation de la zone d'étude

Source : Données CNRD, projection WGS 84, 2026

2. Matériels et méthodes d'étude

Cette étude privilégie une démarche pluridisciplinaire, qui croise sources écrites, orales et iconographiques. Les données de la littérature écrite sont collectées dans les bibliothèques, centres de documentation et les archives de certaines institutions, notamment la bibliothèque du Centre d'Étude et de Formation pour le Développement (CEFOD), le Centre National de la Recherche pour le Développement (CNRD), les archives nationales du Tchad, entre autres. Elles proviennent des ouvrages généraux, revues scientifiques et toutes productions ayant de rapport avec le thème à l'étude. La littérature écrite permet de réunir les données relatives à la technique de la poterie d'une manière générale, et celle du Tchad en particulier. Elle a permis de jeter les bases de l'analyse de ladite technique. Afin de diversifier les sources et de confronter les points de vue, une attention particulière a été portée aux données orales. Des enquêtes de terrain ont ainsi été menées, permettant de recueillir des données ethnographiques venant compléter et nuancer les informations issues des sources écrites. Trois missions de terrain de trois jours chacune ont été conduites sur le site étudié. Le choix des informateurs s'est appuyé sur plusieurs critères : l'âge, le degré de connaissance du sujet, le statut social, le sexe et l'appartenance religieuse.

Sur le terrain, dix (10) potières choisies ont été interrogées sur l'activité qu'elles mènent. Un questionnaire élaboré pour les collectes est utilisé. Cette démarche a permis de constituer les orales indispensables à la recherche car la société kotoko de Gaoui comme celle du Tchad transmet oralement

les pratiques traditionnelles et les savoir-faire ancestraux à la jeune génération. Une fiche de prospection, une fiche de lecture ont complété le guide d'entretien dans la collecte des données utilisées pour la présente recherche. La collecte des données a mobilisé des outils méthodologiques élaborés avec soin, notamment un guide d'entretien et une fiche de prospection. L'observation participante a par ailleurs permis de saisir en profondeur les pratiques des artisanes kotoko. Elle a pris deux formes, directe et indirecte. Elle a permis de reconstituer finement la chaîne opératoire, les procédés techniques mobilisés, les choix faits par les potières, ainsi que divers éléments observés *in situ*. Un système de positionnement global (GPS) a en outre permis de relever précisément les coordonnées géographiques des sites étudiés, tandis qu'un appareil photographique a servi à documenter visuellement les différentes étapes de production et les techniques mobilisées pour la fabrication des céramiques. Les cartes intégrées à cette recherche, quant à elles, ont été réalisées avec le logiciel QGIS, ce qui offre une représentation cartographique fine et rigoureuse de la zone d'étude.

Cette approche pluridisciplinaire mobilise des apports de l'anthropologie, de l'ethnologie et de la sociologie, afin d'éclairer les interdits et les rites liés à la poterie, mais aussi d'examiner les modalités de transmission des savoirs et des savoir-faire et de mettre en lumière la dimension magico-religieuse qui traverse ces pratiques. Sur le plan de l'archéologie, la démarche ethnoarchéologique qui consiste à partir de l'analyse des tessons des sites existants à l'observation des potières en exercice a orienté les collectes des données analysées. Le traitement des données recueillies ainsi que l'analyse sont intervenues après avoir la collecte provenant des trois sources, écrites, orales et matérielles ou archéologiques. La diversité de ces données analysées débouche sur les résultats présentés dans les paragraphes suivants.

3. Résultats

3.1. Chaîne opératoire de la poterie kotoko

La poterie figure parmi les grandes innovations mises au point par les sociétés humaines au cours du Néolithique. Elle apparaît dans un contexte de sédentarisation, aux côtés de pratiques telles que la domestication de certaines espèces animales et végétales mais aussi de l'émergence de techniques de conservation des aliments (K. A. Oumounhabidji, 2021, p. 53). En tant qu'activité spécialisée, elle suppose un savoir-faire technique élaboré, mis au service de la fabrication d'objets domestiques essentiels au quotidien des sociétés. Dans cette perspective, elle relève plus largement de la céramique, entendue comme « l'art de façonner l'argile et d'en fixer les formes par la cuisson » (C. Cortazar, 1974, p. 56). La poterie Sao, elle, s'inscrit dans cette tradition céramique, qu'on peut définir comme un savoir-faire artisanal transmis de génération en génération au sein de certaines communautés tchadiennes actuelles. Elle reste aujourd'hui une source importante de production des ustensiles domestiques, surtout en milieu rural, mais aussi, dans une certaine mesure, en milieu urbain.

De l'activité traditionnelle réalisée avec des outils tirés du milieu physique dans lequel vit l'artisan, la technique de la poterie dans la société kotoko de Gaoui n'est pas restée en marge de l'évolution des techniques. Cette dernière concerne tous les procédés de la chaine opératoire de la production céramique. L'évolution des techniques a permis d'avoir des vases en argile cuite finement travaillés et de forme variée. Les différents procédés de fabrication des pièces céramiques

Comme la plupart des productions céramiques tchadiennes, celle de Gaoui est produite suivant la chaîne opératoire. Celle-ci commence par l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la cuisson des objets façonnés pour finir aux traitements une fois les pièces sorties du four.

3.1.1. Etapes de transformation de l'argile

Principale matière première des poteries cuites, l'argile subit diverses transformations, depuis son extraction en carrière jusqu'à son acheminement à l'atelier de l'artisane kotoko, où elle est travaillée pour donner naissance à des vases céramiques.

Tout commence par l'extraction de l'argile, principale matière première des poteries en terre cuite. Ce travail revient principalement aux femmes, qui bénéficient cependant de l'aide des hommes à certaines étapes.

Pour se procurer de la principale matière première, l'argile, la potière fait appel à plusieurs techniques. Ces dernières varient suivant la nature du site. On peut citer : l'extraction en fosse, en tranchée ou en carrière, entre autres. L'argile extraite est rapidement concassée pour l'argile sèche, avant son transport à l'atelier de la potière. Ensuite interviennent d'autres techniques notamment la réduction en poudre, le tamisage, la préparation de la pâte et sa mise en pourrissement, la préparation de la chamotte ainsi que l'acquisition de tous les outils nécessaires à la fabrication des vases en argile cuite ; Valentine Roux (2016). Le façonnage des pots est un geste technique qui intervient quand la potière s'assure de la nature homogène de la pâte qu'elle a obtenue du mélange argile et chamotte (Photo 1). S'il arrive que l'argile soit prélevée étant mouillée, elle est séchée avant toutes autres opérations de traitements.

L'argile est ensuite longuement pétrie à la main, avec ajout d'eau, jusqu'à obtenir une pâte homogène et malléable. L'objectif est d'obtenir une pâte homogène (Photo 2), souple et sans bulles d'air, condition indispensable à la qualité des productions. Vient alors l'étape du modelage, une fois l'argile préparée et la pâte mise au repos (pourrissage).

Le processus de fabrication de poterie est structuré en plusieurs étapes parmi lesquels on retrouve le façonnage et le modelage. Plusieurs gestes techniques sont convoqués pour ce fait : le montage aux colombins et le moulage. Les différents profils du récipient (le fond, la panse, le col et la lèvre) sont définis dans cette étape (Photo 3).

Une potière ne peut donc réaliser qu'un nombre limité de pièces par jour, comme des jarres ou des pots. Le façonnage s'accompagne aussi de divers traitements de surface, qui donnent lieu à la décoration des parois externes des poteries (Photo 4).

Les poteries se décorent de motifs variés, obtenus par impression, incision ou peinture. La potière exécute ces motifs avec des outils qu'elle choisit dans son environnement immédiat. Ces outils sont tirés de matériaux variés disponibles sur place : végétaux, restes animaux ou pierres. Aujourd'hui, des objets manufacturés s'ajoutent à cette palette d'outils, comme des rayons de bicyclette.

Après le façonnage, viennent ensuite les traitements des surfaces, interne et externe, l'application des décors et le séchage (Photo 5). D'autres travaux de finitions interviennent pour affiner la qualité et la forme définitive des pots avant leur mise au four. Le séchage achevé, vient la cuisson, aussi appelée mise au four.

La cuisson clôt le processus de fabrication (Photo 6). La poterie dans la communauté kotoko comme dans celles du Tchad tout entier est soumise aux pratiques rituelles rigoureuses.

Photo 1 : Argile séché au soleil



Photo 2 : Pétrissage de l'argile pour le modelage



Photo 3 : Modelage et façonnage de la poterie par les potières kotoko de Gaoui



Photo 4 : Lissage et décoration de la jarre



Photo 5 : Séchage des jarres



Photo 6 : Cuisson de l'argile



Cliché : K. A. Oumounhabidji, Gaoui, 2025

3.1.2. Rites liés de l'extraction de l'argile chez les Kotoko

Les pratiques rituelles qui encadrent la production céramique, les sacrifices propitiatoires, expliquent peut-être en partie le faible renouvellement des sites d'extraction de l'argile. Les traditions orales évoquent en effet une exploitation de la plupart des carrières remontant à plusieurs siècles, signe d'un attachement durable à des lieux porteurs d'une forte portée symbolique (G. R. Rouzoune, 2012, p. 53). Dans la chaîne opératoire céramique, la carrière marque le début du processus de production et la cuisson son aboutissement. Vu leur importance, à la fois technique et symbolique, ces deux étapes sont étroitement encadrées par des interdits, des rites et des pratiques à visée protectrice ou expiatoire. Chez les Kotoko, l'argile est en effet perçue comme une matière sacrée ; par extension, les lieux d'extraction héritent eux aussi de ce statut sacralisé[1]. Cette représentation suppose l'existence de normes strictes encadrant les modalités d'accès aux gisements ainsi que leur exploitation. Ainsi, l'extraction de l'argile est régie par des prescriptions spécifiques, étroitement liées à l'état physiologique et au statut rituel des femmes. Il est notamment proscrit aux femmes en période menstruelle, à celles ayant eu des rapports sexuels le jour même, ainsi qu'aux femmes enceintes, de

[1] INA Mahamat, Potière, 52 ans, enquête réalisée le 03/12/2025 à Gaoui.

prendre part à cette activité[2]. Ces interdits s'insèrent dans un système de représentations qui établit un lien étroit entre la pureté rituelle et l'efficacité technique (G. R. Rouzoune, 2012, p. 53). Par ailleurs, l'organisation du calendrier d'exploitation fait également l'objet d'une réglementation spécifique. Certains jours sont considérés comme inappropriés pour l'extraction, notamment le vendredi, dédié à la prière dans le contexte islamique, ainsi que le lundi, jour du marché de Gaoui[3]. Ces restrictions témoignent de l'imbrication étroite entre les activités économiques, les pratiques religieuses et l'organisation sociale.

À la différence d'autres activités artisanales comme la métallurgie ou la taille de la pierre, la production céramique ne se concentre pas en un atelier unique : elle se répartit plutôt entre plusieurs espaces. La zone de cuisson, enfin, le plus souvent installée en plein air, constitue l'espace technique où se joue l'ultime étape, celle qui transforme l'argile brute en céramique.

3.2. Transmission des savoirs dans la poterie kotoko

Comme toutes les communautés tchadiennes voire africaines, la société kotoko reste marquée par une forte tradition orale. Les savoir-faire et les pratiques traditionnelles se transmettent oralement, dans une relation directe de maître à apprenti.

Calquée sur ce mode de transmission millénaire, la technique de la poterie chez les Kotoko de Gaoui est transmise de la potière à l'apprentie et par voie orale. Cette pratique est ancrée dans des traditions et connues de tous les membres de la communauté. La potière kotoko détient la science de la fabrication des vases argileuses cuites à partir de la roche qu'elle transmet par voie d'apprentissage aux jeunes filles désirant embrasser le métier. Les connaissances, les gestes techniques de ce savoir-faire sont transmis de bouche à l'oreille du maître à l'apprenti mais aussi par observation minutieuse des gestes de l'artisan. La transmission de ce savoir-faire traditionnel, coutumier se fait d'une manière progressive. La durée dépend de la disponibilité de l'apprenti et de ses aptitudes à assimiler les gestes et actes qui entrent dans la poterie. Chaque pot façonné est le résultat de plusieurs gestes techniques que la potières mobilise. Ces gestes se suivent et sont devenus presque des actuels rituels qui s'imposent à l'artisan. L'apprentissage de la poterie repose sur une interaction concrète et continue entre la personne, les outils et la matière travaillée, Valentine Roux (2016). Il s'agit d'abord de la recherche du site qui donne de l'argile de bonne qualité, de respecter les conditions essentielles d'extraction (outils d'extraction, rites à observer) et de transport. Il en est de même du reste des travaux à l'atelier. Il arrive que l'apprenti l'acteur principal de toutes ces étapes sous la surveillance de son maître.

> Les composantes du patrimoine familial (sites, paysages ou habitations) participent ainsi à la construction d'une mémoire historique commune et d'un savoir partagé (T. Shaje, 2001, p. 15).

La puberté constitue une phase charnière dans l'acquisition et la transmission des savoir-faire techniques. Elle marque le passage du statut de jeune fille à celui de femme adulte, et redéfinit du même coup ses rôles et responsabilités au sein de la société. Et comme l'éducation traditionnelle de l'enfant est orale et obéit à plusieurs qui évoluent avec l'âge de l'enfant, l'apprentissage de la poterie dans la zone d'étude commence à partir de l'adolescence. À partir des premières menstruations, la fille qui doit être préparée pour le mariage commence à apprendre les techniques et connaissances la permettant de s'équiper elle-même des biens usuels mais subvenir aux besoins économiques de son futur foyer. Il arrive le plus souvent de retrouver des adultes comme apprentis des potières. Très jeune et en groupe des filles singent les adultes en se passant comme des potières par la fabrication des jouets en forme de vase argileux qu'elles mettent également en four. C'est à ce niveau que comme l'apprentissage par observation même si elles ne sont pas autorisées à s'approcher de l'atelier de la

[2] FATIME Abdelkader, Potière, 50 ans, enquête réalisée le 06/10/2025 à Gaoui.

[3] INA Mahamat, Potière, 52 ans, enquête réalisée le 03/12/2025 à Gaoui.

potière à un certain niveau de travail. À distance, la jeune fille observe certains gestes et les met en application. Le peuple kotoko en général se réclame descendant des peuples Sao, et par conséquent détentrice de la civilisation de la terre cuite par héritage. C'est pourquoi l'éducation de la fille dans cette communauté implique sa formation en savoir-faire traditionnel en poterie qui repose sur la transmission orale et sur un mécanisme d'imitation et de répétition. La poterie dans la société de Gaoui est totalement ancrée dans les mœurs et traditions.

Sa maîtrise ne s'acquiert toutefois pas spontanément : elle exige un apprentissage structuré et exigeant, inscrit dans un cadre adapté. La jeune fille intègre alors l'atelier familial comme apprentie, où elle découvre peu à peu les différentes étapes de la fabrication céramique. Cet apprentissage ne se réduit pas aux compétences techniques : il englobe aussi des dimensions symboliques, culturelles et religieuses inséparables de la pratique, et vise à transmettre à l'apprentie les savoir-faire suivants :

- la collecte et la préparation des matières premières ;
- la maîtrise des procédés de fabrication ainsi que des techniques de décoration ;
- la compréhension et l'interprétation des valeurs symboliques attachées aux motifs ;
- l'usage, l'entretien, et parfois la fabrication des outils indispensables à la production.

Ces savoir-faire visent finalement à préparer la jeune fille à assumer, plus tard, ses responsabilités sociales et économiques.

3.2.3. Rôle du corps et de la sensorialité dans l'apprentissage

L'apprentissage de la poterie mobilise intensément le corps, véritable support de la transmission des savoirs. Modeler l'argile demande une mobilisation active des sens — le toucher et la vue notamment — ainsi qu'une coordination précise des gestes. Les techniques s'incorporent peu à peu sous forme de mémoire corporelle, fruit de la répétition et de l'expérience accumulée. Les outils deviennent ainsi le prolongement du corps de la potière, et participent pleinement à la mise en œuvre comme à l'expression de son savoir-faire. L'activité artisanale ne se réduit donc pas à sa seule fonction utilitaire : elle prend aussi une dimension esthétique et symbolique. Comme l'écrit Mveng Engilbert (1980), « il existe en contexte africain une continuité entre art et artisanat, entre fonction utilitaire et expression esthétique » (E. Mveng 1980, p. 44). L'objet artisanal ne se réduit donc pas à sa seule matérialité : il porte un contenu culturel et atteste d'un lien étroit, presque intime, entre l'individu, son groupe social et le milieu où il évolue.

La transmission des savoir-faire techniques obéit à un cadre fait de normes sociales et de prescriptions rituelles, qui en régulent les modalités et en garantissent la légitimité au sein du groupe. Ces compétences s'adressent le plus souvent à des jeunes filles jugées physiquement aptes, sous la direction de femmes expérimentées, garantes de la transmission des savoirs et des gestes techniques au sein du groupe. Certaines pratiques obéissent à des interdits précis, notamment lors de l'extraction de l'argile et de la cuisson, deux phases jugées sensibles et déterminantes pour le processus technique. Des exigences de pureté corporelle peuvent ainsi être imposées aux apprenties, signe que ces apprentissages s'inscrivent dans un système de normes à la fois sociales et symboliques. Le non-respect de ces prescriptions est parfois vu comme la cause d'échecs techniques, qui peuvent se traduire par exemple par la rupture ou l'éclatement des poteries pendant la cuisson. Dans ce cas, des rites correctifs peuvent être mis en œuvre sous l'autorité de la cheffe des potières, pour rétablir l'équilibre symbolique et recréer les conditions favorables à la réussite des opérations techniques.

L'acquisition des savoir-faire techniques relève par ailleurs d'une dynamique profondément sociale : l'apprentissage va au-delà de la simple maîtrise des gestes et participe à structurer les

relations au sein du groupe. Et comme la femme dans la société à l'étude n'est pas seulement celle qui pourvoie aux besoins des ménages en pièces céramiques, mais aussi celle qui construit les greniers en argile, les orne, crépis les murs des maisons, la connaissance et la manipulation de la terre argileuse deviennent une impérative pour s'imposer dans la communauté Kotoko de Gaoui. La potière par son travail occupe une place précieuse dans la hiérarchie sociale. Elle est la personne qui détient la science de la terre argileuse.

Ces pratiques connaissent toutefois aujourd'hui diverses transformations sous l'effet de la scolarisation et des mutations socioculturelles, qui en redessinent peu à peu les modalités et les logiques. Certaines jeunes filles tendent désormais à remettre en cause les normes traditionnelles, en particulier celles qui encadrent les pratiques et choix matrimoniaux, signe d'une évolution des représentations et des aspirations au sein de la communauté.

4. Discussion

Les résultats de cette étude font ressortir que l'art de la céramique est une invention datée du néolithique. Dans la société kotoko, l'activité est tenue par les femmes qui l'exercent avec beaucoup d'adresse et de finesse. La principale matière première dans l'art de la céramique reste l'argile. Cette dernière subit plusieurs transformations de la mine à l'atelier de la potière pour donner les pièces céramiques cuites. Ces différentes étapes de transformations sont les œuvres de la potière qui est toujours assistée par une aide. Cette dernière acquiert oralement mais par la pratique et l'imitation les techniques de la poterie auprès de sa maîtresse. L'art de la poterie est encadré par des pratiques rituelles diverses.

Ces résultats rejoignent les observations de G. R. Rouzoune (2012), qui montre l'importance des femmes dans la transmission et la conservation des traditions artisanales des communautés kotoko. On retrouve un constat proche dans les travaux de A. Delvoye et A. Mayor (2026), qui notent dans leurs travaux que dans la majorité des sociétés africaines, les femmes sont les vectrices de la transmission des savoir-faire techniques résultant de l'art en général et ceux de la poterie en particulier. Les résultats de la présente rejoignent les travaux précités. Elle montre que chez les Kotoko, le travail de la poterie est l'affaire exclusive de la femme. Comme tel, c'est elle qui assure la transmission de ces savoir-faire techniques de génération en génération.

Les pièces céramiques ne sont pas les seuls produits utilisés dans les ménages Kotoko. À côté de celles-ci, on retrouve une multitude d'outils en argile cuite qui sont : la pipe, les poids de filets, les briques, entre autres. Le séjour dans l'atelier de la potière a permis de comprendre que les derniers produits cités ne sont pas fabriqués par les femmes mais plutôt par les hommes. Ce constat amène à dire que la poterie ne peut pas être une exclusivité de la femme. Les hommes produisent aussi les outils en argile cuite. La pipe est façonnée à partir de l'argile qui a subi plusieurs types de transformations comme celle qui sert à façonner les vases. Si la femme est la seule responsable de la poterie chez les Kotoko, cela s'explique par l'organisation traditionnelle de la société traditionnelle tchadienne en général, et celle des peuples de la zone d'étude en particulier. Certains arts sont exclusivement féminins c'est-à-dire exercés par les femmes ; la poterie fait partie de ceux-ci. L'homme peut façonner les pièces céramiques s'il apprend les techniques y relatives.

Le présent travail apporte une lumière sur le mode de transmission des savoir-faire techniques de la poterie dans la communauté Kotoko au Tchad. L'acteur principal de la transmission de ces connaissances traditionnelles est la femme, la potière. Par son travail, la potière kotoko joue un rôle capital dans sa société. La recherche complète celle déjà réalisée sur les transmissions des savoir-faire traditionnels réalisés dans les autres communautés tchadiennes.

Certaines limites méritent toutefois d'être signalées. L'étude n'a porté que sur un seul centre de production, ce qui restreint la portée comparative des résultats, et la taille relativement réduite de l'échantillon ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des réalités observables dans les autres communautés kotoko voire tchadienne. Des recherches futures, qui intégreraient plusieurs villages potiers et des approches comparatives et archéométriques, permettraient d'approfondir la compréhension des mécanismes de transmission, d'innovation et de préservation du patrimoine céramique régional.

Conclusion

L'étude a permis de questionner certains savoir-faire artisanaux de la communauté kotoko de Gaoui, descendant des peuples Sao, grands consommateurs de la terre argileuse. De ce questionnement il ressort que la poterie qui est un marqueur social et culturel est l'œuvre de la femme, sa transmission relève également d'elle. Cette activité peut dans une certaine mesure être exercée par l'homme, même si ce dernier ne façonne pas les pièces céramiques, la pipe, le poids du filet et autres sont purement des productions masculines. Grâce à cette activité, la potière kotoko est une actrice principale dans la valorisation des savoir-faire potiers. Elle contribue ainsi à la préservation de l'identité culturelle kotoko. La poterie chez les Kotoko de Gaoui n'est pas seulement un fait social mais elle est aussi à la base du développement local.

Au regard des mutations culturelles, sociales et économiques, les potières de Gaoui doivent être encadrées afin qu'elles fassent face aux agressions technologiques florissantes. C'est l'une des conditions qui permet d'assurer la continuité de l'activité. La présente recherche ouvre la voie aux chercheurs qui s'intéressent à la gestion du patrimoine tchadienne en général et celui de peuple Kotoko de Gaoui en particulier.

Références bibliographiques

CORTAZAR C, 1947, *Céramique, Encyclopédie Universalis*, vol.4, Paris, 56p.

DELVOYE Adrien et MAYOR Anne, 2026, Disappearing pottery traditions? The influence of socio-economic factors on technical innovations in Senegal and The Gambia, *African Archaeological Review*, 43(1), pp. 115–147.

EBOUMBOU KALLA Pauline Béatrice, 2008, *La poterie dans l'Adamaoua au XXe siècle : Identités techniques et culturelles*, Mémoire de DEA en Histoire, Ngaoundéré, Université de Ngaoundéré au Cameroun, 59p.

GARCON Anne François et al., 2006, *Vents et fours en paléometallurgie du fer, du minerai à l'objet*, Programme collectif de Recherche, SRA-Bretagne, 108p.

KOMLAN Agbo, 2001, *Patrimoine et Artisanat*, in Patrimoine Culturel Africain, dir de Caroline Gaultier-Kurlhan, Editions Maisonneuve & Larose, 352p.

LEROI-GOURHAN André, 1945, *Milieu et Technique, science d'aujourd'hui*, Editions Albin Michel, Paris, 475p.

MVENG Engilbert, 1980, *L'art et l'artisan africains*, Yaoundé, Editions Clé.

O'BRIEN John et al., 2016, *Mixture model of pottery decorations from Lake Chad Basin archaeological sites reveals ancient segregation patterns*, Proceedings of the Royal Society B, 283(1827), 17 p.

OUMOUNHABIDJI Kaïna Aimé, 2021, *La poterie Sao : Techniques de fabrication et Processus de Patrimonialisation*, Mémoire de Master Erasmus Mundus TPTI : Techniques, Patrimoines,

Territoires de l'Industrie : Histoire, Valorisation, Didactique, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne de France, 156p.

ROUZOUNE Gonbyanne Rose, 2012, *La femme Kotoko de Gaoui: activités et valorisation*, Mémoire de Master Erasmus Mundus TPTI: Techniques, Patrimoines, Territoires de l'Industrie: Histoire, Valorisation, Didactique, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne de France, 150p.

SHAJE Tabiluia, 2001, *Le patrimoine culturel africain*, Dakar, Université Senghor, Maisonneuve et Laroche, 408p.

2. Liste des informateurs

Les âges proposés ici sont approximatifs

N°	Nom et prénoms	Sexe	Age	Profession	Date d'entretien	Lieu d'entretien
01	AHOUMI ABDOULAYE	F	49 ans	Potière	05/10/2025	Gaoui
02	FATIME ABDELKADER	F	50 ans	Potière	06/10/2025	Gaoui
03	DJIMILE MAHAMAT	F	45 ans	Potière	07/10/2025	Gaoui
04	MARIAM NARE	F	40 ans	Potière	20/11/2025	Gaoui
05	FATIME DJARMA	F	48 ans	Potière	21/11/2025	Gaoui
06	KINDI ABAKAR	F	33 ans	Potière	22/11/2025	Gaoui
07	AZIZA MOUSSA	F	35 ans	Potière	03/12/2025	Gaoui
08	INA MAHAMAT	F	52 ans	Potière	03/12/2025	Gaoui
09	HAOUA ABAKAR	F	42 ans	Potière	04/12/2025	Gaoui
10	FATIME SALEH	F	30 ans	Potière	05/12/2025	Gaoui

Mutation des artisans producteurs de la céramique dans les communes V et VI de Bamako

Mariétou TOGO

Assistante, Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG), Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), DER: Histoire- Archéologie, E-mail : togomarietou22@gmail.com , Tél : 00223 76-27-70-27/ 00223 66-27-70-27
Auteur correspondant : E-mail : togomarietou22@gmail.com, Tel : 00223 76-27-70-27
Article soumis le 06/06/2026 et accepté le 21/06/2026
Réf : 2COLRS-098

Résumé :
À Bamako, la production de la céramique traditionnelle a subi d'énormes changements sous les effets socioéconomiques de la ville. Jadis, basée sur la transmission des savoirs et savoir-faire de génération en génération, elle est désormais marquée par son ouverture à un public plus large notamment des nouveaux acteurs, par la mutation dans le mode d'apprentissage qui se traduit par son adaptation aux exigences du marché actuel. Cet article vise à analyser les modalités d'apprentissage et les profils des apprenants de la céramique traditionnelle. La démarche méthodologique adoptée pour cette recherche s'est appuyée sur la recherche documentaire et les enquêtes qualitatives auprès des artisans et la population de la zone d'étude. Les résultats de la recherche révèlent une transformation évidente de la production céramique en ville. En plus de la transmission familiale des savoirs et savoir-faire, la céramique traditionnelle est marquée par une diversité et l'insertion de nouveaux acteurs dans cette activité lucrative
Mots-clés : Bamako, céramique traditionnelle, mutation, production, transmission

Traditional ceramic artisans in communes V and VI of Bamako.

Abstract:
In Bamako, the production of traditional ceramics has undergone significant changes due to the socioeconomic needs in town. In the past, it was based on the knowledge and know-how from generation to generation. Currently, it is marked by an opening to a wide public including new actors due to change in the learning model which reflects more the needs of the current market. This article aims to analyze the learning methods and the type of learners of traditional ceramics. The methodological approach adopted by this research was based on documentary research and survey conducted at the level of the artisans and the population in the area concerned. The research's results revealed an evident change in the production of ceramics in town. In addition to the familial transmission of the knowledge and know-how, the traditional ceramic is marked by a diversity and insertion of new actors in that lucrative activity.
Key words: Bamako, mutation, production, traditional ceramic, transmission

Introduction

La céramique traditionnelle constitue depuis longtemps un élément fondamental de la culture matérielle du Mali tant en milieu rural qu'urbain. Elle occupe une place particulière dans l'artisanat de la ville de Bamako. Cette branche d'activité manuelle, porteuse de savoirs et de savoir-faire hérités des ancêtres, est assurée par des artisans considérés comme les dépositaires et les garants d'une tradition technique et culturelle toujours pertinente pour les sociétés contemporaines. La céramique traditionnelle est considérée comme faisant partie des éléments capitaux du patrimoine culturel. Selon C. Coulibaly (2024, p. 1), le patrimoine culturel se définit comme « *l'ensemble des biens et éléments hérités que nous devons conserver et transmettre aux générations futures.* » La production de la céramique traditionnelle a été longtemps vue comme un travail uniquement réservé aux groupes

socioprofessionnels spécialisés dans certaines localités rurales au Mali. Selon de nombreux artisans originaires de Ségou et de Dia, seuls les membres des familles potières étaient initiés aux techniques de production céramique. L'apprentissage s'inscrivait alors dans un cadre de la division sociale du travail où la transmission des connaissances techniques s'accompagnait de l'enseignement de nombreux interdits et prescriptions liées à l'exercice du métier. Ce mode de transmission, fondé sur la filiation, garantissait la pérennité des savoir-faire de génération en génération, tout en les maintenant au sein d'un cercle social restreint. Ainsi, les connaissances liées à la céramique demeuraient essentiellement limitées aux membres des familles de potiers.

Aujourd'hui, dans les communes V et VI du district de Bamako, les artisans de la céramique traditionnelle connaissent des mutations significatives, largement influencées par les contextes urbain et moderne. Si l'hérédité demeure un facteur d'accès au métier, la production céramique s'est également transformée en une activité professionnelle à part entière, à visée lucrative et caractérisée par une relative flexibilisation des exigences traditionnelles. De ce fait, l'apprentissage de la céramique traditionnelle est désormais ouvert à un public plus large, sans distinction stricte de sexe, d'âge ou d'origine sociale, attiré notamment par l'amour de ce travail et les opportunités économiques qu'offre cette activité artisanale. Dans ce nouveau contexte, pouvons-nous poser la question suivante : quels sont les cadres d'apprentissage ainsi que les profils des apprenants de la céramique traditionnelle dans les communes V et VI du district de Bamako ?

Ce travail a pour objectif d'analyser les modalités d'apprentissage ainsi que les profils des acteurs engagés dans cette production artisanale au sein des communes V et VI du district de Bamako. Il s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle le milieu urbain bamakois favorise des mutations profondes tant dans les modalités d'apprentissage que dans le profil socioculturel des artisans producteurs de céramique traditionnelle.

La céramique traditionnelle, pratique artisanale pluriséculaire, constitue un élément majeur du patrimoine matériel et immatériel en Afrique de l'Ouest, (N, COULIBALY, 2005, p. 12). Au Mali, si elle a été largement étudiée dans ses dimensions rurales, son approche a fait l'objet de peu de travaux. Or, l'urbanisation rapide de Bamako, marquée par une forte croissance démographique et la recomposition des activités économiques, reconfigure en profondeur la chaine opératoire, technique de la production céramique. Les communes V et VI figurent aujourd'hui parmi les plus peuplées du District de Bamako et concentrent une diversité d'activités artisanales. La production de la céramique traditionnelle y occupe une place singulière. Contrairement à certaines régions où elle demeure associée à un système de castes (A. Gallay et *al*, 1998, p. 18), notamment celui des *Nyamakala*, elle peut dans ce contexte urbain être pratiquée par toutes les communautés familiales, y compris les «nobles ». Cette particularité témoigne à la fois d'une adaptation des pratiques artisanales aux réalités urbaines et d'une redéfinition de leurs fonctions sociales et économiques.

Dans les communes étudiées, la céramique traditionnelle constitue aujourd'hui une source importante de revenus. Elle alimente un commerce dynamique de récipients et d'objets variés : vaisselle, abreuvoirs, encensoirs, gouttières, pots à fleurs, pièces décoratives et vases à usage rituel. Toutefois, force est de constater que la recherche scientifique s'est longtemps focalisée sur le contexte rural de la production céramique (ses techniques de montage, ses styles décoratifs ou encore ses outils) en négligeant largement les espaces urbains. Or, ces derniers regroupent désormais un potentiel considérable d'artisans et de consommateurs, avec une multiplication des familles productrices et l'existence de véritables centres de production. Le présent travail se propose donc d'analyser la céramique traditionnelle dans le contexte urbain des communes V et VI de Bamako. Il s'agit d'étudier la chaîne opératoire dans son ensemble du façonnage à la décoration tout en mettant l'accent sur les spécificités de la production et de la consommation en milieu urbain. L'étude se penche non seulement

sur les artisans producteurs, mais également sur les décorateurs intervenant sur les produits finis, ainsi que sur les usages esthétiques et fonctionnels des objets fabriqués.

1. Méthodologie et présentation de la zone d'étude

La méthodologie adoptée pour la réalisation de cette étude repose sur une approche qualitative. Elle combine la recherche documentaire et les enquêtes de terrain menées auprès de personnes ressources.

1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire a été conduite dans divers centres de documentation ainsi que sur l'internet, en vue de consulter des ouvrages, articles scientifiques et autres documents spécialisés en lien avec la thématique de l'étude. Cette démarche a permis de rassembler des sources écrites variées portant à la fois sur la céramique traditionnelle et sur l'histoire du peuplement de la zone d'étude.

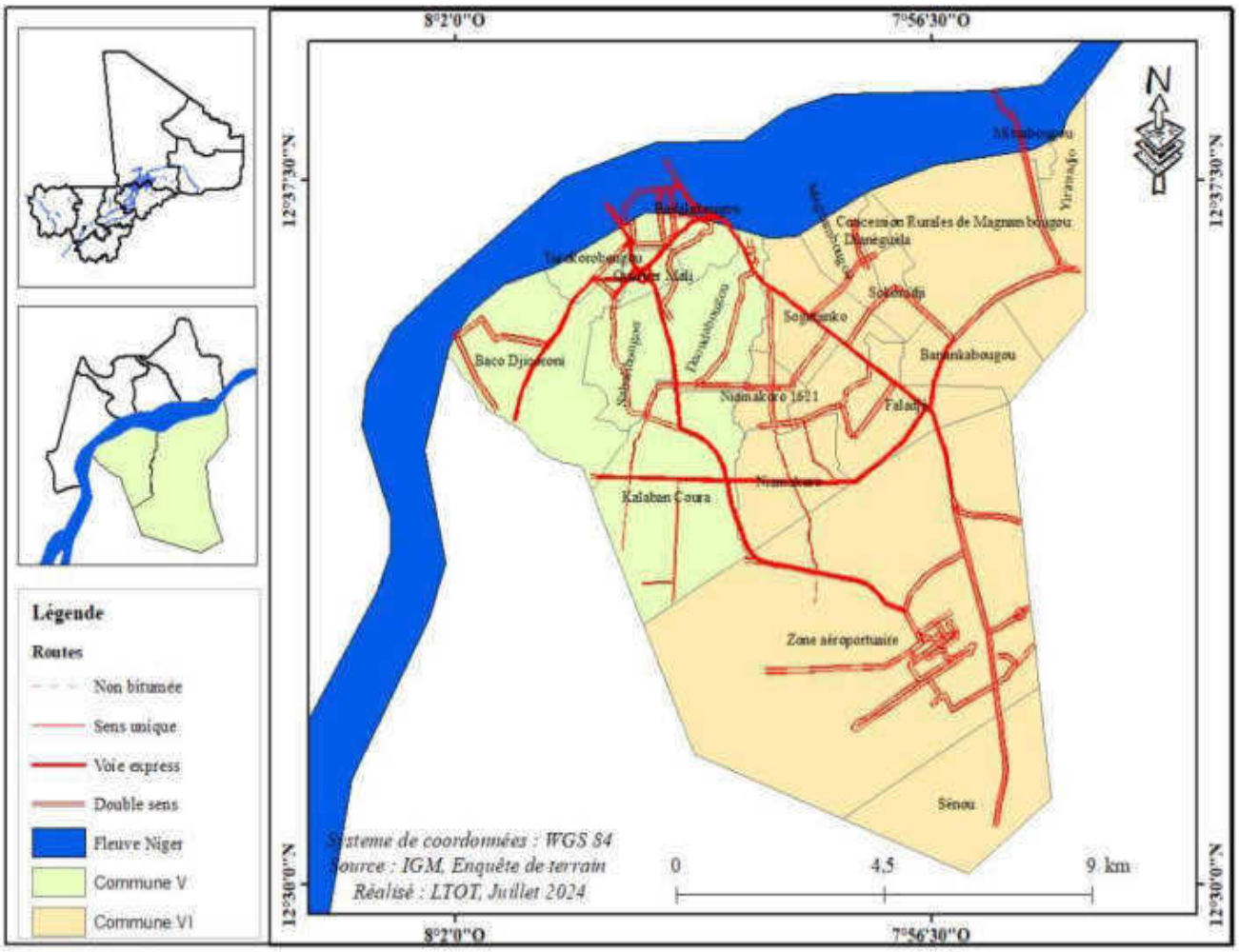
1.1.2. Les enquêtes de terrain

Les enquêtes de terrain ont été réalisées dans les communes V et VI du district de Bamako, auprès des artisans pratiquant la céramique traditionnelle. Les techniques de collecte de données utilisées sont les guides d'entretien, des entretiens informels, entretiens semi-structurés, et enfin l'observation directe et participante. Cette méthodologie a permis d'avoir d'énormes informations sur la production de la céramique traditionnelle, aux parcours et aux profils des artisans de la céramique ainsi qu'à l'histoire du peuplement de la zone étude.

Pour avoir un esprit critique sur les données, les informations reçues à travers les enquêtes de terrain et celles des recherches documentaires ont été mises en relations. Cette combinaison des données a permis d'avoir des résultats cohérents, fiables et une vision claire sur les mutations constatées dans les modalités de l'apprentissage et la production de la céramique traditionnelle des communes V et VI du district de Bamako.

1.1.3. Présentation de la zone d'étude

Les communes V et VI ont été créées par l'Ordonnance n° 78-32/CMLN du 18 août 1978. Elles sont situées dans le District de Bamako, sur la rive droite du fleuve Niger. Elles s'étendent sur une superficie totale d'environ 115 km², dont 41 km² pour la commune V et 74 km² pour la commune VI. L'ensemble comprend dix-huit (18) quartiers, dont la majorité est localisée à proximité du fleuve. Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2023, la population totale est estimée à 1 354 802 habitants, dont 634 133 résidents dans la commune V et 720 669 dans la commune VI. La population de ces communes est caractérisée par une grande diversité socio-ethnique, regroupant la quasi-totalité des groupes présents au Mali, notamment les Bamanans, Soninkés, Peuls, Sénoufos, Dogons, Malinkés, Bozos, Touaregs, Arabes, Mossis, Miniankas et Bobos. Cette pluralité s'inscrit dans une dynamique de coexistence marquée par la cohésion sociale et l'harmonie entre les différentes communautés.



Carte n°1 : la localisation de la zone d'étude la carte de Bamako

Source : GADAM, Google Earth, auteur, Sékou SIDIBE, 2024.

2. Résultats

Les résultats par rapport à cet article, intitulé « Mutation des artisans producteurs de céramique dans les communes V et VI du District de Bamako », est consacré à l'analyse et à l'interprétation des résultats issus des enquêtes de terrain ainsi que des informations recueillies dans la documentation existante. L'exploitation de ces données a permis de structurer les résultats autour de plusieurs catégories d'apprenants : ceux issus de familles de potiers ; ceux originaires du voisinage des familles potières ; ceux venus d'autres localités et enfin, ceux ayant suivi un apprentissage au sein des centres de formation.

2.1. Apprenants nés dans les familles potière ou les aides familiaux

Au Mali et ailleurs en Afrique occidentale, la production de la céramique traditionnelle, tout comme la plupart des métiers artisanaux, requiert l'apport d'une importante main-d'œuvre. La plupart des artisans des familles potières « *disent avoir effectué leur apprentissage auprès d'une proche parente* » (R. Bédaux *et ali*, 2005, p 326). La transmission des savoirs et savoir-faire liés à la production de la céramique traditionnelle, ou la formation des apprenants, relèvent d'une responsabilité collective au sein des familles de potières des communes V et VI. La formation pédagogique des jeunes est

généralement confiée à l'ainé parmi les artisans dans le groupe familial. Cette dernière est le plus souvent : grand-mère, mère, tante ou même le père à défaut de ces personnes citées. Cette lourde tâche revient à un autre membre plus âgé de la famille notamment : oncle, grande sœur, ou même le grand frère. Ce formateur est le principal responsable d'encadrement technique, social et même professionnel des jeunes qui lui sont confiés. L'apprentissage se fait de génération en génération et la transmissions des savoirs reste toujours dans le cadre familial. Pour mieux maitriser le travail de la céramique traditionnelle, les apprenants commencent leurs formations à travers l'expérimentation libre avec la pâte d'argile. Cette phase commence dès leur jeune âge très souvent entre quatre (04) et six (06) ans. Elle est autorisée et cadrée par les ainés avec le maximum de souplesse sans pression ni rigueur. Ici l'objectif recherché est de laisser les enfants se familiariser avec la matière première par le biais des manipulations et de jeux.

Progressivement, à mesure que les enfants se rapprochent des aînés au sein de l'atelier familial, ils développent une forme d'observation participante. Ils s'initient alors à l'identification et à la dénomination des outils de travail, tout en intégrant les gestes techniques par imprégnation visuelle et pratique.

Les potiers et potières plus expérimentés s'attèlent à la formation des apprentis dans les ateliers de production (le 17 août 2015 auprès feue DEGUENI Fatoumata) (voir photo n°2). L'initiation formelle débute depuis l'âge de 8-12 ans (selon l'intelligence de l'apprenant) véritablement avec la confection de jouets miniatures en argile, figures zoomorphes et anthropomorphes, petits canaris, mortiers et pilons miniatures, entre autres (voir photo n°3). Cette production ludique constitue une étape pédagogique fondamentale, permettant l'acquisition progressive des savoir-faire techniques et des normes esthétiques propres à la tradition céramique sous l'observation vigilante des aînés.

Photo n°1 : Scène d'apprentissage chez Fatoumata DEGUENI à Faladié



Fatoumata DEGUENI et de sa petite fille



Yna DEGUENI au travail dans l'atelier

Images TOGO M, commune VI de Bamako, août 2016

Le travail se déroule de sorte que chacun des apprenants de la famille qui désire apprendre le métier de la poterie, ait sa part de responsabilité, et un rôle à jouer durant le déroulement du processus de fabrication des céramiques. Selon KOMODA Aminata, 5 septembre 2015, la formation des jeunes est considérée comme un devoir des ainés, les apprenants à leur tour sont d'office préparés physiquement et moralement pour être des futurs formateurs. C'est pour cette raison que tous les membres des familles potières de notre zone de recherche disposent de connaissances en poterie leur permettant de participer à la formation des jeunes.

Photo n°2 : petit mortier et son Pilon



Image : TOGO. M, commune V de Bamako, janvier 2023

De nombreux artisans de la céramique s'organisent de sorte que leurs enfants, sans distinction de genre, participent au travail de la poterie qu'ils soient scolarisés ou non. Après les heures de classe et durant toutes les journées fériées les enfants aident leurs aînées dans le processus de confection des produits.

C'est à travers une bonne organisation du travail que « *l'apprenante potière apprend à connaître, nommer et identifier le matériel de travail de sa mère* » (E KANTE N 1971, p. 96) L'apprentissage aboutit en principe à la transmission du savoir-faire du métier de potier aux jeunes générations. Aussi, le mystère qui entoure le métier, la rigueur et la complexité qui caractérisent l'artisanat de la céramique sous-entendent une attention particulière de la part des artisanes. Les futurs artisans peuvent par exemple apprendre auprès de leurs aînées le fait que « *les vrais propriétaires de l'argile soient les djinns ou les génies protecteurs des populations. Lesquels sont très allergiques aux différentes sortes de souillures. On ne peut et doit descendre dans un trou d'extraction d'argile ni travailler la terre quand on ne respecte pas les règles coutumières qui régissent son exploitation aux risques qu'elle devienne poreuse.* » (E KANTE. N, 1971, *Idem*, p. 97).

Pour bon nombre de potiers et potières de notre zone d'étude, le respect de ces règles reste une réalité de la campagne. Ces règlements ne sont pas toujours respectés dans les milieux urbains où sévissent diverses réalités. Les artisans de notre zone d'étude pensent qu'il est opportun de les enseigner aux jeunes artisans urbains compte tenu du fait que leur production est bien calquée sur la tradition. Les interdits liés à la production de la céramique traditionnelle constituent un volet important qu'on enseigne lors des séances de formation des jeunes artisans. Bien que nos communes d'étude soient urbaines les maîtres artisans informent toujours des apprenants :

> qu'on doit s'abstenir de faire des rapports sexuels la veille du prélèvement de l'argile ou ne pas se rendre sur les sites d'extraction et de fabrication en période de menstruation ou de grossesse. Les enfants en âge de dentition ne doivent pas être avec leur mère potière sur les lieux de fabrication des récipients (O GOSSELAIN. 1999, p. 80).

Ces personnes sus évoquées sont supposées être

> momentanément à l'état de surchauffement et doivent être écartées du processus de confection des céramiques, sous peine d'entrainer un déséquilibre thermique aboutissant généralement à de fâcheux incidents et accidents de cuisons (O-P GOSSELAIN 1999, idem, p.81).

La transmission des interdits à la nouvelle génération fait partie des devoirs prioritaires des aînés pour la pérennisation du métier de potière hérité des ancêtres morts.

Il est affirmé souvent que « *la fabrication d'un objet céramique exige non seulement un savoir, mais aussi un savoir-faire. Pour y parvenir, les artisans sont tenus de suivre scrupuleusement un certain nombre d'étapes et de techniques* » (S.-H. OUEDRAOGO, 2016, pp. 40-41). Il ne faut en aucun cas oublier la maîtrise des terminologies adoptées au cours du processus de fabrication qui correspondent aux étapes : les séchages de l'argile ou *Bògòja*, le pilage *Bògòsusu*, le mouillage *Bògònyingi*, le pilage du dégraissant ou *Ntègènèsusu*, le piétinage *Bògòdogi*, le moulage *Bògòjò*, le façonnage ou modelage *Bògòdilan*, la décoration *Dagamasiri*, le séchage *Dagaja*, la cuisson *Dagajènni*, le trempage *Dagasuli*, etc.

Il est difficile de déterminer la durée de la formation des apprenants par rapport à la production céramique traditionnelle. Elle dure tant qu'il existe une personne plus expérimentée dans la famille, qui peut veiller sur la formation des jeunes artisans. Raison pour laquelle généralement et malgré que les apprenants aient reçu de longues formations, ils travaillent toujours sous les auspices des parents sensés les orienter et corriger les erreurs commises dans le processus du travail. Dans certains cas, on observe que certains enfants s'investissent davantage dans les tâches proposées et parviennent à en maîtriser rapidement le travail, en commettant moins d'erreurs. Dans ces situations, l'intervention des formateurs tend à être moins soutenue, l'autonomie et la performance de l'enfant réduisant la nécessité d'un accompagnement intensif.

2.2. Les apprentis issus du voisinage des familles potière

Envisagée comme une activité artisanale structurée et socialement reconnue, la céramique traditionnelle suscite un intérêt croissant auprès de certains membres des familles voisines de celles des potiers. Les données de nos enquêtes ont montré que l'âge de ces futurs artisans se situe entre quinze (15) et vingt-cinq (25) ans. Ils sont majoritairement des adolescents et des jeunes déscolarisés ou en état d'abandon scolaire. Ces apprenants font généralement de l'autoformation. Ils intègrent les familles potières de manière informelle le plus souvent à travers leur lien amical avec les enfants des artisans ou même d'autres membres des dites familles. Très rarement, ils expriment ou formulent clairement leur demande d'apprentissage auprès des artisans. À travers ces interactions quotidiennes, ces jeunes développent progressivement un intérêt marqué pour la production céramique, lequel constitue le point de départ de leur apprentissage.

Leur formation repose essentiellement sur l'observation directe et l'observation participante. En assistant leurs amies issues des familles potières dans l'exécution de diverses tâches, ils acquièrent des savoir-faire techniques de manière progressive, souvent sans que les artisans ne leur accordent une attention pédagogique explicite bien qu'ils ne soient vraiment pas accompagnés pédagogiquement par les artisans comme tout autre apprenant. Ces gens arrivent bien à s'en sortir grâce à leurs persévérances et à leurs motivations. Ainsi, ils gagnent la confiance des artisans en intégrant alors les ateliers de production céramique. Ces derniers sont considérés comme un endroit stratégique où se cache l'essentielle de savoirs et de savoir-faire d'artisans. L'accès à ces lieux est souvent interdit aux personnes étrangères.

L'atelier remplit également des fonctions multiples : espace de production, de stockage des matières premières, des outils, des ébauches et des produits finis. En s'y intégrant, ces apprenants accèdent progressivement aux techniques de fabrication céramique par l'observation, la participation et la pratique répétée. Alors l'engagement de ces apprenants s'inscrit ainsi dans un mode de transmission informel des savoirs, fondé sur la proximité sociale, l'immersion dans l'activité productive et une dynamique d'auto-détermination. Dans le cadre de nos enquêtes de terrain menées au sein des familles, nous nous sommes intéressés au cas d'un jeune artisan d'environ vingt ans, appartenant à la

famille DOUMBIA à Sabalibougou. Malgré que le chef des artisans de cette famille Drissa CAMARA affirme à ce propos :

> Mon atelier est par excellence le lieu où je peux recevoir n'importe quelle personne quel que soit sa personnalité, son rang social et la raison de sa visite (séance de travail, visite de courtoisie) pour un temps bien déterminé. Mais, je n'accepte aucunement de partager mon atelier en permanence avec qui que ce soit au monde sauf ma mère et ma grand-mère,

Ce jeune homme, dont l'identité demeure confidentielle conformément aux consignes émises par Drissa CAMARA lors de l'enquête, ne fait pas l'objet d'informations nominatives dans notre étude. Les données recueillies indiquent toutefois qu'il est issu d'une famille voisine. En dépit de cette restriction, nos contacts répétés avec la famille DOUMBIA nous ont permis de procéder à une observation discrète et à distance, afin d'analyser certains de ses comportements et pratiques (voir planche n°7). Il ressort de ces observations que ce jeune apprenant passe l'essentiel de sa journée au sein de la famille DOUMBIA à Sabalibougou. Cette présence régulière suggère une forme d'intégration informelle dans l'espace de travail familial, traduisant des dynamiques d'apprentissage et de socialisation professionnelle qui s'inscrivent en dehors des cadres formels d'encadrement. Malgré l'opposition catégorique de la famille et notamment sa grand-mère Sitan, le jeune apprenant s'est obstiné à apprendre le métier de la céramique auprès des femmes et enfants de Drissa CAMARA. Ce jeune homme dispose encore d'une marge d'apprentissage importante dans l'exercice de cette activité. Bien qu'il soit parfois perçu et traité comme un intrus par certains aînés de la famille DOUMBIA qui l'accueille, il parvient progressivement à maîtriser les différentes étapes de la chaîne opératoire de la production céramique.

Par ailleurs, lors des périodes de forte demande en produits céramiques, les femmes, ainsi que la belle-sœur du potier Drissa CAMARA, sollicitent ponctuellement ses services. Cette collaboration occasionnelle donne lieu à une rémunération sous forme de somme forfaitaire, accompagnée d'encouragements dont l'importance varie en fonction du volume et de la nature du travail accompli. En général, l'apprentissage des jeunes issus du voisinage des familles potières se caractérise par une forte irrégularité. Ne disposant pas de leurs propres outils de travail, ces apprenants sont contraints d'utiliser le matériel appartenant aux artisans. N'étant toujours pas considéré comme le bienvenu chez les artisans, alors ils travaillent en fonction de l'humeur et besoin de ceux-ci, car il arrive des moments que ces apprenants soient empêchés de travailler par faute de matériels de travail. Donc la pratique de l'activité reste occasionnelle. Cette situation ne fait que les encourager sachant bien qu'ils font souvent l'objet de méfiances de la part des ainées des familles potières qui sont animées de l'esprit de bien garder le secret professionnel. Compte tenu de ce contexte, l'apprentissage de ces jeunes s'inscrit dans une temporalité souvent plus longue et incertaine que dans le cadre d'un apprentissage structuré. De ce fait, peu d'entre eux sont en mesure de déterminer avec précision la durée effective de leur formation.

En outre, les dimensions théoriques de la formation, notamment l'enseignement des interdits et la transmission de certains savoirs ésotériques associés à la pratique de la céramique traditionnelle, sont généralement exclues de l'apprentissage des jeunes issus du voisinage. Les artisans, considérés comme détenteurs et garants de ces connaissances, se montrent en effet souvent réticents à partager ce qu'ils perçoivent comme des secrets professionnels.

2.3. Les apprentis venus d'ailleurs

Les apprenants dits « venus d'ailleurs » se répartissent en deux catégories. La première regroupe des femmes qui ne sont pas issues de familles de potiers, mais qui y sont intégrées à la suite d'un mariage. Ces femmes entreprennent généralement l'apprentissage de la céramique après leur union matrimoniale. Leur engagement dans cette activité est motivé, d'une part, par la recherche d'une

autonomie financière et, d'autre part, par la volonté de contribuer à la stabilité économique du foyer en participant aux dépenses familiales.

Par ailleurs, l'apprentissage de la poterie constitue pour ces femmes un vecteur d'intégration sociale au sein de leur famille d'accueil. En effet, dans ces milieux, la pratique de la poterie est une activité structurante, apprise avant l'éventuelle acquisition d'autres compétences professionnelles, et permettant de générer des revenus suffisants pour subvenir aux besoins personnels et familiaux.

Dans la majorité des cas, la transmission des savoir-faire s'effectue au sein du cadre familial, notamment auprès des belles-mères, des époux, des coépouses ou des belles-sœurs.

La seconde catégorie est constituée d'individus ne présentant aucun lien de parenté avec les familles de potiers. Elle regroupe des jeunes, hommes et femmes ainsi que des adultes, qui entretiennent avec ces familles des relations de simple connaissance ou de proximité sociale. Sans aucun lien familial direct avec la famille potière, cette catégorie d'apprenant vient s'initier au métier de la céramique traditionnelle. Ils acceptent et respectent bien évidement les modalités d'apprentissage basées sur des interactions sociales informelles. En s'engageant dans ce travail, leur objectif est d'avoir un métier pour être autonomes économiquement afin de subvenir aux besoins financiers. Ces apprenants viennent soit par le biais d'un parent ou par eux même se confier à un artisan ou aux membres d'une famille potière en tant qu'apprenants de ce métier. Et ils ont comme objectif apprendre le métier pour créer leurs propres ateliers dans les jours à venir afin d'être autonome financièrement. Ces personnes sont généralement des jeunes hommes et femmes (mariés et célibataires) dont l'âge varie très souvent de quinze (15) à trente-cinq (35) ans.

De façon générale, les enseignements que reçoivent ces apprenants de la production céramique sont basés sur l'assimilation des terminologies appropriées sur la maîtrise de la chaine opératoire, des différents outils de travail, leurs fonctions, de la matière première argile du point de vue la qualité, des techniques de montage, du traitement des produits finis.

2.4. L'apprentissage au niveau du centre de formation

Sous l'effet de l'influence urbaine, la production de céramique traditionnelle est considérée comme une activité génératrice de revenus. Elle n'est plus exclusivement transmise au sein des ateliers artisanaux, mais fait désormais l'objet d'une prise en charge croissante par les centres de formation et d'insertion professionnelle, qui organisent des sessions dédiées à l'apprentissage de cette pratique. Dans la zone d'étude, on peut citer le Centre de Formation et d'Insertion Professionnelle *Sabatiso* (voir planche n°), fondé en 1998 à ATT Bougou 1008 logements par feu Mme Boundi Djènèba Bemba Sissoko, décédée en 2013. En tant que fondatrice du centre, elle accordait une importance particulière à la valorisation de la céramique traditionnelle. Grâce à son réseau relationnel, elle réussissait à rassembler un public important, composé notamment de nombreuses femmes et jeunes filles, avec en moyenne une trentaine de participantes à chaque session de formation.

À sa suite, sa fille, Mariam Boundi, a repris la direction en qualité de promotrice de l'entreprise. Accompagnée de son équipe, elle s'emploie actuellement à renforcer la formation des jeunes dans les métiers de l'artisanat, en mettant un accent particulier sur la céramique traditionnelle. Mariam avoue que lors de la première formation qu'elle a organisée après le décès de sa mère, une dizaine d'auditeurs se sont inscrits parmi lesquels huit (8) femmes et deux (2) hommes. Certains apprenants se distinguent par l'excellence de leurs résultats à l'issue de la formation. Par ailleurs, au-delà des activités pédagogiques, le centre organise également la production d'objets artisanaux en vue de constituer des stocks destinés à des expositions-ventes, lesquelles se tiennent le plus souvent à l'hôtel Onomo. Cette activité permet d'écouler à la fois le maximum d'objets, d'augmenter le nombre de clients particuliers, qui passent les commandes ou qui se déplacent directement au centre pour acheter les

produits mais aussi pour la visibilité du centre. Dans le « *Centre Sabatiso* », les productions sont toujours faites sur des bases traditionnelles, de sa création à nos jours. Dans ce centre, la formation en céramique se fait sous forme de sessions dont la durée est comprise entre trois et six mois. Un appel à candidature est d'abord lancé à l'issue de laquelle les auditeurs intéressés viennent s'inscrire.

> Selon Mariam Boundi à ATT Bougou, 1008 logements « Le processus de formation débute par un engagement verbal des auditrices et auditeurs auprès de la promotrice dudit centre. Les formalités administratives de fourniture d'un dossier sont remplies aussi bien que le paiement des frais d'inscription de cinquante mille (50 000 FCFA) par mensualité. La somme totale engagée dépend de la durée de formation qui peut excéder une session. Il faut noter que cette durée de formation est facultative et est relative à la capacité d'apprentissage, le courage, la ténacité et l'amour qu'éprouve l'auditrice ou l'auditeur à sa formation. Le centre de formation est ouvert à tous sans distinction d'âge ni de sexe... »

Les cours dispensés au centre sont à la fois théoriques et pratiques. Une fois les inscriptions effectuées, l'administration regroupe les auditeurs dans une grande salle dédiée à la poterie, spécialement aménagée pour les accueillir. Les cours théoriques aussi bien que pratiques sont dispensés par des professionnels expérimentés du Mali et d'autres pays de la sous-région. L'unique salle du centre, multifonctionnelle, est à la fois utilisée comme classe pour les cours, atelier de production et magasin de stockage des produits confectionnés. Bien que la majorité des auditeurs du centre soient déjà actifs dans le domaine de la céramique traditionnelle, d'autres, novices en matière de production, s'y inscrivent également afin d'être formés aux techniques de fabrication de ces produits artisanaux. Il faut noter que le taux d'inscription à la formation de cette catégorie d'auditrices demeure assez faible. Quant à celle des auditrices plus jeunes, l'engouement est de taille. Elles sont très généralement motivées pour deux objectifs fixés :

> Selon B Mariam « Se perfectionner et acquérir une attestation professionnelle. Après un apprentissage dans le tas une bonne partie des auditrices acquiert des connaissances techniques au centre Sabatiso qui leur permettent d'être plus aptes dans leur métier d'antan. Celles ayant déjà une certaine qualification dans le domaine de la production céramique cherchent juste à formaliser leurs aptitudes professionnelles avec l'obtention d'un Diplôme ou une Attestation officielle du Centre ».

Dans ce centre, les apprenants reçoivent une formation portant sur la maîtrise de la chaîne opératoire ainsi que sur les différentes techniques de façonnage. L'enseignement inclut également l'usage approprié des outils de travail, la sélection des matières premières, l'intégration d'innovations techniques, le respect des règles d'hygiène dans le processus de production, ainsi que les stratégies de commercialisation des produits finis.

3. Discussion

Les résultats de cette recherche mettent en évidence une transformation significative des modalités d'apprentissage de la céramique traditionnelle. En effet, il apparaît que la transmission des savoir-faire ne se limite plus au cadre familial strict, mais s'organise selon une typologie diversifiée d'apprenants : ceux issus de familles de potiers, ceux appartenant au voisinage de ces familles, les apprenants venus d'ailleurs, ainsi que ceux formés au sein de centres de formation professionnelle. Ces observations contrastent avec les pratiques antérieures décrites dans la zone d'étude et dans certaines régions du Mali, telles que rapportées par plusieurs artisanes. Elles corroborent également les travaux de R. Bédaux et al. (2005, p. 326), selon lesquels la totalité des potières déclarent avoir effectué leur apprentissage auprès d'une proche parente, généralement la mère, mais aussi une tante ou une grand-mère, la transmission étant parfois complétée par les sœurs aînées ou d'autres potières reconnues pour leurs qualités pédagogiques.

Par ailleurs, des divergences notables apparaissent dans la littérature quant aux conditions d'accès à cette activité, notamment selon les contextes ethniques et géographiques. Ainsi, Kote (2004), dans son étude sur la production céramique au Burkina Faso, souligne que cette pratique, bien que non

soumise à des restrictions particulières, demeure essentiellement féminine. À l'inverse, Gallay et al. (1998, p. 64) indiquent que, chez certains groupes, l'activité est exclusivement masculine, comme c'est le cas chez les Dogon du Sarnyéré (Mali), où l'on observe l'absence de potières. Malgré ces variations, l'apprentissage de la céramique reposait historiquement sur une transmission intrafamiliale, chaque individu étant initié au sein de son propre groupe familial. Les témoignages recueillis auprès d'artisans de l'ancienne génération, âgés de 40 ans et plus, confirment cette réalité, ces derniers ayant acquis leurs compétences exclusivement dans leur milieu familial.

Toutefois, les résultats de la présente étude mettent clairement en évidence les effets de l'urbanisation sur ce secteur d'activité. Cette évolution entraine un changement dans le domaine de céramique traditionnelle qui se traduit par une large ouverture de son apparentage à des personnes extérieures des groupes socioprofessionnels et une multiplication des cadres de formation. Par conséquent la répartition des apprenants en différentes catégories montre un réel changement des modes de transmission et d'appropriation des savoirs et des savoir-faire liés au métier de céramique.

Cette étude s'est consacrée uniquement à examiner les mutations constatées concernant les modalités d'apprentissage dans les communes V et VI du district de Bamako. Elle n'intègre donc pas l'ensemble des dynamiques à l'œuvre dans les autres communes du District de Bamako. Dans cette perspective, une recherche plus approfondie, couvrant l'ensemble des communes du District et prenant en compte l'ensemble des transformations affectant le domaine de la céramique traditionnelle, permettrait d'apporter un éclairage plus global et nuancé sur l'évolution de cette activité en milieu urbain.

Conclusion

Cette étude met en évidence les transformations induites par le contexte urbain sur les artisans de la céramique traditionnelle dans les communes V et VI du District de Bamako. Ces mutations affectent les conditions de production, l'organisation sociale et les profils socioculturels des acteurs, notamment les apprentis. Si certaines familles parviennent à maintenir leur activité grâce à des adaptations témoignant d'une certaine résilience, celles-ci restent insuffisantes pour freiner la précarisation socioéconomique.

Par ailleurs, la diversité des profils des apprentis révèle une structuration plurielle du secteur, qui constitue à la fois une source de revenus pour les artisans et une opportunité d'emploi pour la jeunesse, participant ainsi à la dynamique économique locale. Sur le plan scientifique, cette recherche contribue à la compréhension des transformations des modes de transmission des savoir-faire et pratiques en milieu urbain, malgré des limites liées à son champ géographique restreint. Il serait donc pertinent d'étendre les investigations à d'autres communes de Bamako et d'approfondir l'analyse des stratégies d'adaptation des artisans face aux mutations urbaines.

Références bibliographiques

BEDAUX Rogier, POLET Jean, SANOGO Kléna et SCHMIDT Annette, 2005, *Recherches archéologiques à Dia dans la Delta intérieur du Niger* (Mali) : bilan des saisons de fouille, Leiden, édition CNWS.

COULIBALY Chéhibou, 2024, *sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel immatériel à travers les rites et manifestations culturelles de kanciinri chez les senoufos du folona (mali)*, thèse de Doctorat, non publié, Bamako, l'Institut de Pédagogie Universitaire de Bamako, 273 p.

GALLAY Alain et alii, 1998, *peuples et céramiques du Delta intérieur du Niger* (MALI), Terra archeologica T3.

GOSSELAIN Olivier Pierre, 1999, « Poterie, société et histoire chez les KomaNdera du Cameroun », *Cahiers d'études africaines* vol.39 N°153, Paris, pp. 73-105.

KANTE N-Erny., 1971, « Forgeron d'Afrique noire transmission des savoirs traditionnel en pays malinké », Paris, *Edition Harmattan*, pp.92-101.

KOTE Lassina, 2004, « Aspects de la production céramique au Burkina Faso», in *Cahier du CERLESHS* n°21, pp.207-238.

OUEDRAOGO Sombéwendin Hubert, 2016, *La céramique archéologique de Wargoandga, Ouagadougou*, Mémoire de Master 2, non publiée, Ouagadougou, Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO, 90 p.

Archéologie en Côte d'Ivoire : l'héritage vivant d'une figure de proue, Professeur Hélène Timpoko Kiénon-Kaboré

Brou Ehivet Senen BLEDOU[1], Stéphanie Mireille ZELY AGOH[2], Akoua Dibia Marie-Joëlle DAPA Épse N'GORAN[3], Galla Guy Roland TIÉ BI[4]

1.Doctorante en archéologie, École doctorale SCALL (Société, Communication, Arts, Lettres et Langues), Université Felix Houphouët Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire, +225 07 07 04 51 86/ bledsonsenen@gmail.com
2.Doctorante en archéologie, ISAD, UFR/SHS, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, +225 07 05 81 24 92, zelyagoh@gmail.com
3.Enseignante-chercheure, ISAD, UFR, SHS, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, +225 07 57 67 36 43, dapajoelle@gmail.com
4.Enseignant-Chercheur, ISAD, UFR, SHS, Université Félix Houphouët-Boigny, +225 07 09 61 06 02, guyrolandtiebi7@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : bledsonsenen@gmail.com, Tel : +225 07 07 04 51 86
Article soumis le 03/06/2026 et accepté le 18/06/2026
Réf : 2COLRS-103

Résumé
Perçue comme un domaine de prédilection masculin, l'archéologie ivoirienne a pourtant été façonnée par des figures féminines majeures. Au centre de cette dynamique se trouve le Professeur Kiénon-Kaboré, dont la trajectoire illustre la transition d'une présence féminine discrète vers un leadership institutionnel et scientifique. Sa spécialisation en métallurgie ancienne du fer, un domaine traditionnellement entouré de tabous masculins et de symboliques viriles dans les sociétés ouest-africaines, constitue en soi un acte de rupture majeure avec les stéréotypes de genre. Cette communication vise à retracer le parcours académique et professionnel de Professeur Kiénon-Kaboré afin d'analyser son impact. L'étude repose sur une approche biographique croisée. Elle s'appuie sur l'analyse documentaire (qualitative) et sur une enquête quantitative dans le but de relever le nombre de personnes, qu'elle a encadrées et ses écrits scientifiques. Cette méthode permet de documenter à la fois ses contributions théoriques et son influence sur la gestion du patrimoine. Les résultats mettent en lumière le rôle de Kiénon-Kaboré qui a permis de sortir l'archéologie ivoirienne d'un "entre-soi" masculin pour en faire une discipline inclusive et plurielle. L'étude révèle que son leadership a favorisé une féminisation croissante des effectifs dans les universités et institutions et une meilleure reconnaissance de l'archéologie ivoirienne.
Mots-clés : Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré, Archéologie ivoirienne, Leadership féminin, Patrimoine culturel.

Archaeology in Côte d'Ivoire: the living legacy of a leading figure, Professor Hélène Timpoko Kiénon-Kaboré

Abstract:
Long perceived as a male-dominated field due to the harshness of the terrain, Ivorian archaeology has nonetheless been shaped by major female figures. At the center of this dynamic is Professor Hélène Kiénon-Kaboré, whose trajectory illustrates the transition from a discreet female presence to a prominent institutional and scientific leadership. Her specialisation in ancient iron metallurgy, the study of iron production, a field traditionally surrounded by male taboos and virile symbolism in West African societies, constitutes in itself a major break with gender stereotypes. This presentation aims to trace the academic and professional journey of Professor Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré in order to analyse her impact on West African archaeology. The study is based on a cross-biographical approach. It relies on the documentary analysis of her scientific production (articles, theses, books) and on a qualitative survey conducted with her peers and students. This method allows for the documentation of both her theoretical contributions and her influence on heritage management in Côte d'Ivoire. The results highlight the role of Kiénon-Kaboré, who helped to bring Ivorian archaeology out of a male-dominated "in-group" and transform it into an inclusive and diverse discipline. The study reveals that her leadership has promoted a growing feminisation of the workforce in universities and institutions and a better recognition of Ivorian archaeology.
Keywords: *Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré, Ivorian Archaeology, Female Leadership, Cultural Heritage.*

Introduction

Archéologie, discipline scientifique dédiée à l'étude des vestiges matériels du passé, occupe une place essentielle dans la compréhension et la valorisation du patrimoine culturel. Dans un contexte où cette discipline s'est progressivement structurée depuis les décennies postindépendance, la contribution des femmes archéologues reste encore peu documentée, bien que déterminante. La thématique « Archéologie au féminin » invite ainsi à revisiter les parcours et les apports des femmes qui, par leur engagement et leur expertise, ont façonné et continuent d'influencer ce champ scientifique. C'est dans cette perspective que cet article propose de mettre en lumière l'héritage vivant d'une figure de proue de l'archéologie ivoirienne : la Professeure Hélène Timpoko KIENON-KABORE. Archéologue, historienne, anthropologue, spécialiste d'archéologie africaine, métallurgie et d'histoire des techniques et des sciences des sociétés africaines au Sud du Sahara et pionnière reconnue en Côte d'Ivoire. Son parcours, ses travaux novateurs ainsi que son engagement en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine archéologique témoignent d'une carrière dédiée à la connaissance et au développement culturel. L'objectif principal de cet article est d'analyser et de valoriser l'apport scientifique et social de la Professeure Kiénon-Kaboré, en soulignant son rôle dans la promotion de l'archéologie en Côte d'Ivoire, ainsi que dans l'émancipation des femmes dans ce domaine. À travers une revue critique de ses travaux, une mise en lumière de son parcours professionnel, et une mise en perspective avec la place des femmes dans l'archéologie africaine, cette étude vise à rendre compte de l'importance d'un héritage qui continue d'inspirer les nouvelles générations. Elle entend ainsi contribuer à une meilleure reconnaissance de la dimension féminine dans l'archéologie ivoirienne et encourager la poursuite de cette dynamique inclusive.

1. Cadre méthodologique de l'étude

Pour appréhender pleinement l'héritage scientifique et humain de la Professeure Hélène Timpoko KIENON-KABORE, cette recherche s'appuie sur une méthodologie rigoureuse et pluridimensionnelle, combinant des sources documentaires, des enquêtes qualitatives et des analyses quantitatives. Cette approche interdisciplinaire (historique et anthropologique) vise à garantir une compréhension approfondie et nuancée de ses contributions dans le domaine de l'archéologie.

1.1. Analyse documentaire

La première étape méthodologique a consisté en une exploitation systématique de la production scientifique de la Professeure KIENON-KABORE. Cette analyse a porté notamment sur sa thèse, les thèses et mémoires qu'elle a encadrés, publications et communications. L'objectif était d'identifier ses principaux axes de recherche, ses apports théoriques, ainsi que les méthodologies qu'elle a développées ou adoptées pour l'étude du patrimoine archéologique ivoirien. Cette revue critique a également permis de situer ses travaux dans le contexte plus large de l'archéologie africaine et internationale, en soulignant les innovations et spécificités introduites par son expertise. L'analyse s'est appuyée sur des critères d'évaluation reconnus en sciences humaines, tels que la pertinence scientifique, la rigueur méthodologique et la portée des résultats.

1.2. Enquête orale auprès de la Professeure

Une enquête orale a été menée directement auprès de la Professeure. Elle a accepté de livrer son parcours, de partager son expérience de la vie académique, ses réussites et ses défis. Cette démarche a permis de recueillir une biographie détaillée, mettant en lumière son parcours académique, ses expériences professionnelles, ainsi que son engagement institutionnel au sein des structures de recherche et de formation en archéologie. Les entretiens ont été conduits selon un protocole semi-directif, laissant une certaine liberté d'expression tout en orientant la discussion vers des thématiques

clés. Cette méthodologie qualitative a apporté une dimension humaine et contextuelle essentielle à la compréhension de son rôle de pionnière, tout en explicitant les motivations et défis rencontrés au cours de sa carrière.

1.3. Collecte de témoignages via questionnaire en ligne

Pour compléter ces sources, un questionnaire a été élaboré et diffusé via Google Forms à un échantillon ciblé de 20 personnes, composé de ses collègues, de ses anciens et actuels étudiants. L'objectif était de recueillir des données quantitatives et qualitatives sur plusieurs aspects de l'influence de la Professeure, notamment :

- Le rapport personnel et académique entretenu avec elle,
- L'évaluation de son expertise scientifique et de l'impact de ses travaux sur le champ archéologique,
- Son rôle dans le mentorat et la transmission des savoirs aux jeunes générations,
- Son leadership et sa participation active dans les institutions scientifiques et culturelles.

Les questions combinant échelles d'évaluation, réponses ouvertes et fermées ont permis d'obtenir un panorama riche et diversifié des perceptions et expériences des répondants. Cette démarche a facilité une analyse comparative des points de vue et a mis en évidence des tendances fortes concernant l'héritage intellectuel et humain de la Professeure.

La combinaison de ces trois sources (analyse documentaire, enquête orale et questionnaire) a permis une triangulation méthodologique. Cette démarche garantit la validité et la fiabilité des résultats en croisant des données complémentaires, issues à la fois des écrits, du témoignage direct et des perceptions d'un réseau professionnel large. Elle offre ainsi une vision globale, intégrant les dimensions scientifiques, personnelles et sociales de la carrière de la Professeure.

2. Cadre théorique et historique

Pour mieux comprendre l'importance et la portée des contributions de la Professeure, il est essentiel de situer son parcours et ses travaux dans le contexte historique et scientifique de l'archéologie en Côte d'Ivoire et en Afrique.

2.1. L'archéologie en Côte d'Ivoire : évolution historique et institutionnelle

L'archéologie en Côte d'Ivoire s'inscrit dans une trajectoire historique marquée par plusieurs phases distinctes de développement. Ses origines remontent à plus d'un siècle, avec les premières recherches de surface entreprises par des amateurs, des membres de l'administration coloniale, ainsi que des explorateurs et géologues, principalement français (T.H., KIENON-KABORE et al., 2018, p. 9). Les découvertes et le vécu des populations locales étaient documentés, posant ainsi les bases d'une discipline encore informelle. La structuration effective de la recherche archéologique débute en 1969 avec la création à l'Université d'Abidjan de l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA). Sous l'impulsion de Victor Diabaté, cet institut réunit des archéologues ivoiriens et français, dont une seule femme ivoirienne à l'époque, Bernadine Biot. Le dynamisme de cette équipe permet d'obtenir des résultats scientifiques significatifs, contribuant à la reconnaissance progressive de l'archéologie dans le paysage académique national. Cependant, à partir des années 1990, la recherche archéologique ivoirienne connaît un ralentissement marqué, principalement imputable à un manque de financements pour les missions de terrain. Le départ progressif des équipes françaises et la diminution des ressources associées à leurs programmes de coopération freinent la dynamique amorcée dans les décennies précédentes. La réduction des projets bilatéraux, conséquence de l'essoufflement de la coopération scientifique avec la France, partenaire historique, fragilise ainsi le secteur. Au nombre de

ses problèmes liés à la régression de la recherche archéologique, les crises universitaires des années 1990-2000, liées aux problèmes politiques, sociaux, et économiques que traverse le pays. Un nouvel élan est insufflé en 2001 avec la création de l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD) par Séraphin ESSANE. Cet institut, qui regroupe plusieurs disciplines dont l'archéologie, offre la possibilité d'assurer l'intégralité du cursus de formation, du premier cycle jusqu'au troisième cycle. Cette autonomie institutionnelle permet de former une relève scientifique et contribue à la redynamisation de la recherche, malgré un contexte socio-économique souvent instable (T.H., KIENON-KABORE et al., 2018, pp. 19-23).

2.2. La place des femmes dans l'archéologie africaine : enjeux et réalités

En 2020, en Afrique subsaharienne, les femmes représentaient en moyenne 47% des effectifs enseignants, avec des écarts plus importants dans les filières scientifiques, technologique, d'ingénierie et de mathématiques (STEM), où elles sont moins de 30%. Le parcours universitaire des jeunes femmes est souvent rendu périlleux par des réalités sexospécifiques telles que la maternité précoce, les responsabilités familiales ou les violences sexistes (A.-D. LEZOU KOFFI, 2025, p. 21). La représentation des femmes dans l'archéologie africaine a longtemps été marginale, reflet de dynamiques socioculturelles et institutionnelles plus larges qui limitent leur accès et leur reconnaissance dans les sciences humaines. Le terme « archéologue », épicène, masque souvent la dimension genrée, contribuant à l'invisibilisation historique des femmes dans cette discipline (S. PERE-NOGUES, 2021, p. 40). Cependant, depuis plusieurs décennies, des femmes archéologues africaines ont émergé comme des figures clés, apportant un regard renouvelé et des contributions majeures à la recherche et à la valorisation du patrimoine. À côté de la Professeure KIENON-KABORE, pionnière ivoirienne, plusieurs noms illustrent cette montée en puissance :

Angèle Dola Akofa AGUIGAH (Togo) : première femme archéologue du Togo, maîtresse de conférences à l'Université de Lomé, elle a dirigé d'importants programmes sur le paysage culturel de Koutammakou, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, et a été reconnue « Trésor humain vivant » du Togo en 2017.

Mary LEAKEY (Kenya/Tanzanie) : bien que britannique, son travail révolutionnaire en Afrique de l'Est a transformé la compréhension de l'évolution humaine à travers la découverte de fossiles majeurs. Elle fit d'importantes découvertes d'Homo erectus et d'australopithèques (dont Zinj ayant vécu il y a 1,8 million d'années environ), mises au jour avec son époux Louis Leakey en 1959, sur le site d'Olduvaï en Tanzanie.

Nacéra BENSEDDIK (Algérie) : archéologue, épigraphiste et historienne, spécialiste reconnue de l'Afrique du Nord antique et du rôle des femmes berbères et romaines dans l'Antiquité.

Ayana Omilade FLEWELLEN (USA/Afrique) : co-fondatrice de la Société des Archéologues Noirs (SBA), professeure adjointe d'anthropologie à l'Université de Stanford, elle contribue activement à la recherche sur l'archéologie africaine et de la diaspora.

Élise Foniyama THIOMBIANO ILBOUDO (Burkina Faso) : archéologue, enseignante-chercheuse et femme politique, elle a exercé la fonction de ministre de la Culture et est maîtresse de conférences à l'Université Joseph Ki-Zerbo.

Bernadine Angèle KOUAO BIOT (Côte d'Ivoire), décédée en novembre 2025, était docteure en archéologie et en histoire. Première femme archéologue en Côte d'Ivoire, elle a soutenu sa thèse en 1986 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, portant sur les prospections archéologiques dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, en particulier dans la région de Man. Bernadine Biot a grandement contribué à la recherche archéologique, notamment par ses prospections et premières fouilles menées après la période coloniale dans les régions de l'ouest et du centre du pays. Ses travaux ont apporté de

nouvelles connaissances sur l'archéologie de l'ouest ivoirien, en particulier sur la problématique des sites de hauteur dans cette région (P. JOBIN, 2018, p. 109).

Bien que ces figures soient influentes, les femmes restent minoritaires. Selon Hanscam et Witcher (2023), environ un tiers des auteurs dans les grandes revues d'archéologie mondiale sont des femmes (33 %), mais ce ratio chute à environ 24 % pour les auteurs correspondants d'Afrique. La part des femmes en tant que premier auteur a néanmoins progressé, passant de 21 % dans les années 1980 à près de 40 % récemment. Cette invisibilité relative a été largement débattue lors de la 15e session de la 27e rencontre biennale de la Society of Africanist Archaeologists (SAfA) tenue en juillet 2025 à l'Université Algarve de Faro, au Portugal. Intitulée « *Femmes africaines en archéologie et paléontologie* », cette session a souligné l'urgence de documenter les expériences des femmes africaines dans ces disciplines, souvent négligées historiquement. Il en ressort que l'entrée officielle des femmes africaines en archéologie et paléontologie est récente, la majorité obtenant leur doctorat à partir des années 2000, notamment en Afrique de l'Est. Des pays comme l'Ouganda témoignent d'une forte présence féminine dans l'archéologie, avec une majorité de femmes occupant des postes à responsabilité. Au Soudan, l'inscription des femmes en archéologie dépasse désormais celle des hommes, laissant présager une inversion prochaine des rapports de genre. En Côte d'Ivoire sur les 26 archéologues exerçant dans les universités, institutions, organismes…., nous observons aujourd'hui une parité de 13 hommes pour 13 femmes parmi les archéologues, ce qui témoigne d'une avancée significative par rapport à une décennie plus tôt, lorsque seuls trois archéologues enseignants-chercheurs étaient répertoriés, parmi lesquels une seule femme, la Professeure Kiénon-Kaboré à l'ISAD et deux hommes chercheurs à l'IHAAA. Dans la suite de cette étude, nous analyserons comment, sous son impulsion, le nombre d'archéologues a été multiplié par huit. Néanmoins, malgré ces progrès, des défis persistent en matière d'embauche, de reconnaissance et d'épanouissement professionnel des femmes dans le domaine.

Tableau I : liste des archéologues exerçant dans les institutions ivoiriennes

Institutions	**Hommes**	**Femmes**
IHAAA	2	2
Université de Cocody	4	4
Université de San Pedro	2	1
Université de Daloa	2	0
Université de Bondoukou	1	1
INSAAC	0	1
Directions Régionales du ministère de la Culture et de la Francophonie	2	0
OIPC	0	3
Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération du ministère de la Culture et de la Francophonie	0	1
Total	**13**	**13**

3. Biographie et parcours académique

Le parcours de la Professeure KIENON-KABORE illustre une trajectoire de détermination, de résilience et d'excellence académique. Cette section retrace les grandes étapes de sa vie personnelle, de sa formation et de sa carrière universitaire, qui ont façonné son rôle dans la discipline.

3.1. Origines et formation initiale

Hélène Timpoko Kiénon, épouse Kaboré, est née le 7 août 1964 à Adjamé, à Abidjan en Côte d'Ivoire de parents immigrés burkinabè. Mère de quatre enfants, elle détient une double nationalité ivoirienne et burkinabè. Dès son plus jeune âge, elle bénéficia du soutien exceptionnel de son père, qui s'est opposé aux normes patriarcales de l'époque, notamment au sein de sa famille, pour accès à l'éducation. Alors que ses frères considéraient que la place d'une femme était au foyer, son père insistait pour qu'elle reçoive une instruction, afin qu'elle puisse accéder à des opportunités qu'il n'avait pas eues lui-même. Elle effectua son parcours primaire et secondaire au Cours Secondaire Protestant (CSP) de Dabou, avant d'intégrer le prestigieux lycée Sainte-Marie de Cocody, établissement d'excellence accueillant les meilleures élèves du pays. Elle y obtint son Baccalauréat Philosophie-Lettres (Série A2) en 1986.

3.2. Formation universitaire et choix de l'archéologie

Sur la recommandation paternelle, elle poursuivit ses études supérieures à l'Université de Ouagadougou au Burkina Faso (actuelle université Joseph Ki-Zerbo), afin de se reconnecter à ses racines moré, qu'elle ne fréquentait que lors des vacances. Boursière, elle s'orienta initialement vers l'histoire. Lors de son premier cours d'archéologie, dispensé par Jean-Baptiste Kiéthéga[1], qui enseignait avec passion les civilisations égyptiennes, elle fut profondément marquée. Ce cours réveilla en elle des souvenirs d'enfance liés aux rites funéraires et aux danses masquées qu'elle avait observés au village, ce qui la poussa à choisir l'archéologie comme spécialité, une discipline alors largement dominée par les hommes. Cependant, lors de sa troisième année de licence, elle rencontra une première résistance au laboratoire, un enseignant lui refusa catégoriquement l'inscription en archéologie, estimant que cette discipline « n'était pas une affaire de fille de Côte d'Ivoire ». Découragée, elle quitta le laboratoire, mais croisa le professeur Kiéthéga qui prit fait et cause pour elle, l'inscrivant finalement en archéologie. Sa thématique de recherche portait sur la métallurgie ancienne du fer à Rana, dans la province du Boulkiemdé. Ce choix était aussi personnel, car sa mère, décédée lorsqu'elle avait 2-3 ans, était issue de la caste des forgerons, et cette spécialisation était pour elle un hommage à cette mère qu'elle n'avait pas connue. Elle obtint successivement en 1988 un DEUG II en Histoire et Archéologie, en 1989 une Licence, puis en 1990 une Maîtrise avec mention Très Bien.

3.3. Doctorat à la Sorbonne : défis et réussites

En 1990, après l'obtention de sa maîtrise, Kiénon-Kaboré fut sélectionnée, conjointement avec son collègue Mathias Boukary Savadogo[2], pour bénéficier d'une bourse de recherche doctorale à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, une institution prestigieuse reconnue pour son excellence en sciences humaines. Ce fut une étape décisive dans sa carrière, mais aussi un véritable défi personnel et professionnel. À ce moment, elle était enceinte de sa première fille et, à huit mois de grossesse, elle partit seule en France. La nuit même de son arrivée à Paris, elle accoucha prématurément. Malgré cette épreuve, elle se releva rapidement : après deux mois, elle confia sa fille à sa mère en Côte d'Ivoire et reprit ses études avec détermination. Cette décision difficile témoigne de son engagement sans faille et de sa détermination à mener à bien son doctorat, malgré les sacrifices personnels qu'elle impliquait. Les sujets de la grossesse, de la maternité et de la parentalité sont également peu abordés. L'archéologie n'est pas une carrière où il est aisé d'avoir des enfants, et les choses sont encore plus difficiles si vous êtes archéologue de terrain (L., MAARY, et al. 2024, p.7). Sur le plan académique,

[1] Jean-Baptiste KIETHEGA, (1947-2020), est un archéologue, historien et universitaire burkinabè. Il est considéré comme le premier professeur titulaire en archéologie et en histoire du Burkina et l'une des figures majeures de la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest.

[2] Mathias Boukary SAVADOGO est Maître-assistant au Département d'histoire de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan en Côte d'Ivoire. Spécialiste de l'islam contemporain, il est responsable de l'unité d'enseignement fondamental Histoire des Religions en Afrique.

elle intégra la chaire d'archéologie africaine dirigée à l'époque par Jean Devisse[3] et supervisée par le professeur Jean Polet[4]. Par ailleurs, elle bénéficia du soutien crucial de Claude-Hélène Perrot[5], qui l'aidait à surmonter les difficultés liées à son statut de jeune mère seule dans un pays étranger. Ce mentorat lui permit non seulement de poursuivre ses recherches dans un environnement académique exigeant, mais aussi de développer la confiance nécessaire pour affirmer sa place au sein de la communauté scientifique. En reconnaissance de ce soutien, Hélène Kiénon-Kaboré a souvent souligné que sans l'aide de Claude-Hélène Perrot, elle n'aurait probablement pas pu mener à terme sa thèse.

Elle obtint en 1993 son DEA en Archéologie africaine, puis soutint en 1998 sa thèse de doctorat en anthropologie, ethnologie et préhistoire sur le thème : « *La métallurgie ancienne du fer au Burkina-Faso, province du Bulkiemdé : approche historique, archéologique, ethnologique et métallurgique* » un travail multidisciplinaire qui apporta une contribution majeure à la compréhension des techniques métallurgiques traditionnelles en Afrique de l'Ouest.

3.4. Retour en Côte d'Ivoire et début de carrière universitaire

Après l'obtention de son doctorat à la Sorbonne en 1998, Kiénon-Kaboré fit le choix déterminant de revenir en Côte d'Ivoire, conformément aux conseils avisés de sa mentor Claude-Hélène Perrot. Cette dernière lui avait recommandé de retourner en Afrique afin de mettre à profit ses compétences spécialisées en métallurgie ancienne du fer, un domaine pertinent pour le continent. Avec la lettre de recommandation de Perrot en main elle fut accueillie par le Professeur Simon-Pierre Ekanza[6] alors directeur de cabinet du ministre des Transports et le Professeur Niangoran Bouah[7]. Grâce au Professeur EKANZA, elle obtint un poste de vacataire en 2000, avant d'être recrutée comme assistante à l'Université Félix Houphouët-Boigny en février 2001, au département d'histoire. Ses débuts universitaires coïncidèrent avec une période politique instable, marquée par un coup d'État, et elle dut faire face à des difficultés, notamment une tentative d'agression le jour de son premier cours, heureusement empêchée par ses étudiants. En 2001, à la création de l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD), qui intégrait l'anthropologie et l'archéologie dans ses cursus. Séduite par la perspective d'une formation spécialisée et complète dans son domaine de prédilection, elle sollicita sa mutation vers cet institut, quittant ainsi le département d'histoire. À son arrivée en 2005, elle était la seule enseignante permanente en archéologie à l'ISAD, aux côtés des

[3] Jean DEVISSE, (1923-1996) Historien. Médiéviste et spécialiste de l'histoire de l'Afrique. - Agrégé d'histoire. Docteur ès Lettres (Paris IV, 1972). A enseigné à l'Université de Dakar. Chargé de cours d'histoire médiévale à l'Université de Paris. Professeur à l'Université Paris VIII Vincennes, puis Professeur à l'Université de Paris I où il enseigne l'histoire et l'archéologie de l'Afrique (à partir de 1977).

[4] Jean POLET est professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, où il a enseigné l'archéologie et l'histoire des arts de l'Afrique subsaharienne. Ses travaux font autorité dans le domaine de la recherche africaine.

[5] Claude-Hélène PERROT (1928-2019), est une historienne et africaniste française, professeure d'histoire contemporaine de l'Afrique à l'université Panthéon-Sorbonne de 1983 à 1993 et spécialiste de l'histoire de Côte d'Ivoire.

[6] Simon-Pierre Ekanza, Ivoirien, est historien, doyen honoraire de l'ex-Faculté des Lettres et Sciences humaines d'Abidjan et auteur de plusieurs publications sur l'Afrique ancienne, la colonisation française, les peuples du golfe de Guinée et la Côte d'Ivoire.

[7] Georges Niangoran-Bouah (1935-2002), anthropologue a été directeur du Musée des civilisations de Côte d'Ivoire ainsi que directeur du département scientifique des lettres, arts, de musique de l'université d'Abidjan. Il est le fondateur de la drummologie en 1964. Au début des années 1980, il rapporte la découverte d'abondantes pierres sculptées sur lesquelles un visage humain est gravé de manière réaliste ou stylisée dans la vallée du Bandama Rouge, également nommé fleuve Marahoué, dans les départements de Bouaflé, Zuénoula, et Béoumi..

vacataires Bernadine Biot et Fofana Lemassou[8]. Elle prit la succession de Bernadine Biot à la tête du département d'archéologie, fonction qu'elle occupa jusqu'en 2017. Pour pallier le manque d'enseignants permanents, elle fit appel à des doctorants (Koffi Sylvain et Innocent Djezou) pour l'épauler dans l'enseignement. Parallèlement, elle s'investit dans la recherche, la publication d'articles scientifiques et la direction de mémoires et thèses. Son engagement lui permit d'être inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de Maître de Conférences du CAMES en 2013. Durant cette période, elle multiplia également les voyages internationaux, en France et aux États-Unis, qu'elle mit à profit pour promouvoir l'archéologie ivoirienne et l'activité de l'ISAD à l'échelle mondiale, contribuant à établir des réseaux de collaboration et à faire rayonner la discipline.

3.5. Fonctions ministérielles et reconnaissance académique

Après plus d'une décennie consacrée à l'enseignement et à la recherche à l'Université Félix Houphouët-Boigny, la Professeure Kiénon-Kaboré élargit son champ d'action en intégrant les sphères de la gestion et de la valorisation du patrimoine national. En mars 2016, elle fut appelée par Maurice Bandaman[9], alors Ministre de la Culture et de la Francophonie, à rejoindre son cabinet en tant que conseillère technique chargée du patrimoine archéologique. Cette nomination illustre la confiance dont elle jouit dans les milieux institutionnels, ainsi que la reconnaissance de son expertise scientifique et de sa capacité à contribuer à la préservation du patrimoine ivoirien. Dans cette fonction, qu'elle occupe toujours avec efficacité sous la direction de la ministre actuelle Françoise Remarck, elle joue un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques relatives au patrimoine archéologique. Parallèlement à ses responsabilités ministérielles, la Professeure Kiénon-Kaboré poursuit sa carrière académique. En juillet 2018, elle fut inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de Professeur Titulaire du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), une distinction majeure qui consacre son excellence scientifique et son leadership dans le domaine de l'archéologie. En 2020, avec la réforme universitaire introduisant la création de quatre écoles doctorales à l'Université Félix Houphouët-Boigny, elle fut nommée responsable de l'équipe d'accueil « Patrimoine, Archéologie, Mémoire, Littérature, Culture, Histoire et Identités » (PAMELCHID), rattachée à l'École Doctorale Sociétés, Communication, Arts, Lettres et Langues (SCALL). Cette fonction lui confère un rôle clé dans la formation doctorale, l'orientation scientifique des jeunes chercheurs et la promotion des thématiques interdisciplinaires liées au patrimoine et à la mémoire. En 2025, elle fut nommée directrice de l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA), une institution emblématique qu'elle avait découverte dès ses débuts professionnels à Abidjan. À ce poste, elle est désormais à la tête d'une structure de référence pour la recherche et la formation en archéologie en Côte d'Ivoire, avec la mission de renforcer son rayonnement régional et international.

3.6. Engagements scientifiques et responsabilités

Tout au long de sa carrière, la Professeure Kiénon-Kaboré a assumé de nombreuses responsabilités scientifiques et associatives, parmi lesquelles :

- Présidente de l'Association Ouest Africaine d'Archéologie (AOAA) de 2009 à 2013.

[8] Lemassou Fofana (1957-2019), archéologue et islamologue. Spécialiste du Moyen âge africain, il est titulaire d'un doctorat de troisième cycle de l'Université de Paris IV (Sorbonne). Lemassou Fofana a été chargé de recherche à l'Université de Cocody et Directeur de l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA, UFR des sciences de l'homme et de la société).

[9] Ancien Ministre de la Culture et de la Francophonie de la République de Côte d'Ivoire de 2011 à 2020, Maurice Bandaman est aujourd'hui Ambassadeur de Côte d'Ivoire en France et près la Principauté de Monaco.

- Membre et point focal en Côte d'Ivoire de l'Institut Africain des Systèmes de Connaissances Indigènes (AIIKS), Université du KwaZulu-Natal et UNESCO, depuis 2020.
- Membre du Comité de pilotage franco-africain des conseillers scientifiques de l'International Network for Government Science Advice (INGSA) pour l'Afrique francophone (2016-2021).
- Secrétaire générale du Pan-African Archaeological Association (PANAF) depuis 2018.
- Responsable en Côte d'Ivoire du projet archéologique « Origine et développement de la métallurgie du fer au Burkina-Faso et en Côte d'Ivoire » depuis 2011.
- Responsable du projet du Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (PASRES) « Patrimoine archéologique, cohésion sociale et paix en Côte d'Ivoire » (2010-2014).
- Responsable du groupe de recherche « Archéologie, Technique et Patrimoine » (ATPa) à l'ISAD depuis 2018.
- Chercheur associé à plusieurs laboratoires internationaux (Université de Genève, Paris I Sorbonne, Belfort).
- Membre du Conseil International des Musées (ICOM) depuis 2016.
- Responsable du volet archéologique du projet « La route de l'esclave » depuis 2017.
- Présidente du Comité Scientifique du projet de création du Pôle de Développement Culturel et Touristique de Kong depuis 2017.
- Membre du comité scientifique du projet « Route de l'esclave » chargée du volet archéologique du projet. A ce titre nous coordonnons et veillons à la bonne exécution du projet concernant les recherches archéologiques.
- Présidente du Comité Scientifique du projet « Pôle culturel de Kong » dans lequel des recherches patrimoniaux, historiques et archéologiques sont menées pour la valorisation culturelle de la cité historique de Kong.
- Responsable du projet route des métaux dans lequel des itinéraires de l'exploitation du fer et autres métaux sont mis au jour pour l'étude et la valorisation des circuits.
- Responsable du projet « Valorisation et sauvegarde du patrimoine archéologique en Côte d'Ivoire ».
- Présidente du Comité Scientifique du retour du Djidji Ayôkwè.

Parallèlement, elle s'est engagée dans des actions associatives visant à répondre aux défis sociaux contemporains, notamment à travers la création d'une ONG dédiée à l'aide aux populations vulnérables. Cette dynamique illustre son engagement à la fois intellectuel et citoyen, étendant l'impact de ses travaux bien au-delà du monde académique.

3.7. Vie associative

Depuis 2018, la Professeure Kiénon-Kaboré est présidente de l'ONG « Un Monde Pour Tous », agréée en 2022, dont les missions sont :

- Apporter assistance aux populations réfugiées, immigrées et à leurs descendants,
- Contribuer à la résolution des problématiques d'apatridie, d'intégration et de cohésion sociale,
- Œuvrer pour la paix et le développement durable.

La première activité majeure de l'ONG fut l'organisation d'un colloque international du 4 au 8 avril 2022, visant à analyser les enjeux migratoires en Afrique de l'Ouest et à proposer la création d'un observatoire de veille sur la migration dans la région. Cette implication associative traduit l'engagement social de la Professeure, étendant son influence bien au-delà du cadre académique pour participer activement à des questions sociétales majeures.

4. Apports scientifiques et contributions à l'archéologie ivoirienne

La Professeure Kiénon-Kaboré s'est distinguée par une production scientifique riche et diversifiée, qui a profondément marqué le paysage archéologique ivoirien. Cette section présente les principaux axes de recherche et les contributions majeures qu'elle a apportées à la discipline, tant sur le plan académique que patrimonial.

4.1. Axes de Recherche

La Professeure Kiénon-Kaboré s'est imposée comme une figure centrale de l'archéologie ivoirienne grâce à un travail scientifique rigoureux et innovant, qui s'articule autour de plusieurs axes de recherche complémentaires. Ses contributions enrichissent non seulement la connaissance du patrimoine archéologique ivoirien, mais ouvrent également des perspectives interdisciplinaires mêlant histoire, anthropologie et sciences des techniques.

4.1.1. Sidérurgie ancienne et sociétés traditionnelles en Côte d'Ivoire

L'un des premiers et principaux champs d'étude de la Professeure a porté sur la sidérurgie ancienne et son rôle dans les sociétés anciennes. Ses recherches ont mis en lumière l'histoire et les savoirs techniques des forgerons dans les régions du Grand Nord, les zones forestières à l'ouest et les côtières au sud du pays. En reconstituant les pratiques métallurgiques, elle a contribué à comprendre comment ces techniques s'intègrent dans les structures sociales, économiques et culturelles locales, révélant la complexité et la richesse des savoir-faire ancestraux.

4.1.2. Archéologie des techniques : métallurgie, architecture, vannerie et autres savoir-faire

Au-delà de la métallurgie, la Professeure Kiénon-Kaboré s'est intéressée à un large éventail de techniques traditionnelles. Son approche de l'archéologie des techniques englobe l'étude des processus de fabrication et d'utilisation dans des domaines variés tels que l'architecture, la vannerie, les techniques textiles et autres formes d'artisanat. Cette perspective technique permet de documenter les modes de vie anciens et leur évolution, tout en valorisant les patrimoines immatériels souvent délaissés.

4.1.3. Histoire des techniques et des sciences des sociétés africaines au Sud du Sahara

Une dimension essentielle de ses recherches réside dans l'analyse historique des techniques et des sciences traditionnelles africaines. Elle explore notamment les savoirs endogènes en arithmétique, métrologie, géométrie, astronomie et mathématiques, ainsi que les techniques d'assemblage et d'acquisition dans l'agriculture, l'élevage et la production artisanale. Ses travaux examinent également l'introduction des techniques modernes durant la période coloniale et leurs impacts sur les sociétés africaines contemporaines, offrant un regard critique sur les transformations sociotechniques à l'œuvre.

4.1.4. Archéologie africaine, patrimoine culturel matériel et immatériel

Enfin, la Professeure développe une réflexion approfondie sur la conservation et la valorisation du patrimoine culturel africain, tant matériel qu'immatériel. Elle défend la reconnaissance des savoirs endogènes, des patrimoines techniques et des sciences traditionnelles comme des éléments fondamentaux de l'identité culturelle africaine et de son rayonnement. Par ses recherches et ses actions,

elle œuvre à inscrire ces patrimoines dans les politiques culturelles nationales et internationales, contribuant ainsi à leur sauvegarde et à leur transmission aux générations futures.

Par ces axes de recherche, la Professeure Kiénon-Kaboré a non seulement enrichi la discipline archéologique en Côte d'Ivoire, mais elle a aussi participé activement à la valorisation des sciences et techniques africaines, souvent marginalisées dans les discours dominants. Son œuvre ouvre la voie à une archéologie engagée, ancrée dans les réalités culturelles locales et ouverte aux dialogues interdisciplinaires.

5. Projets de recherche financés

5.1. Au niveau de l'université Félix Houphouët-Boigny

En tant que responsable de la section archéologie de l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD), la Professeure Kiénon-Kaboré a piloté de 2010 à 2017 six projets de recherche intégrant systématiquement un volet pédagogique. Ces initiatives ont joué un rôle clé dans la relance de l'archéologie ivoirienne, particulièrement affectée par la crise économique et politico-militaire entre 2002 et 2011, qui a freiné les activités depuis le dynamisme des années 1980. Grâce à ses efforts et à la mobilisation de partenaires européens, plusieurs de ces projets ont bénéficié de financements substantiels. Ils ont permis d'équiper le groupe de recherche de l'ISAD en matériel de terrain et de laboratoire, mais aussi de créer des chantiers écoles à Kaniasso (Nord-Ouest) et à Toumodi (Centre), offrant ainsi aux étudiants une formation pratique aux techniques de recherches archéologiques.

Les principaux projets menés sont les suivants :

- **Origine et développement de la métallurgie du fer au Burkina-Faso et en Côte d'Ivoire (2010-2016)**

Financé à hauteur de plus de 50 millions F CFA par la Fondation Suisse-Liechtenstein pour les Recherches Archéologiques à l'Étranger (SLSA), ce projet visait à approfondir les recherches archéométallurgiques dans les zones sahélo-soudanaises. Il avait également pour objectif la formation des étudiants et jeunes chercheurs aux techniques spécifiques de cette thématique, notamment via le chantier école de Kaniasso. Des échanges internationaux ont permis aux doctorants de bénéficier de séjours en Suisse pour mener des analyses archéométriques avancées.

- **Prospection, sauvegarde et valorisation du patrimoine archéologique en danger du Baoulé Sud (2009-2014)**

Ce projet, financé par le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (PASRES) à hauteur de 8,84 millions F CFA, visait à inventorier, protéger et valoriser les sites préhistoriques et protohistoriques du Baoulé Sud. Il incluait la formation d'étudiants, avec la mise en place du premier chantier école à Toumodi. Trois doctorants ont bénéficié de bourses dans ce cadre.

- **Appui au chantier école de Toumodi (2012-2014)**

Financé par la Fondation Vontobel pour un montant de près de 3 millions F CFA, ce soutien visait spécifiquement à renforcer la formation des jeunes chercheurs à travers les activités du chantier école, contribuant ainsi à la pérennisation des compétences locales.

- **Peuplement humain et paléoenvironnement en Afrique : cas des îles Eotilé (2013-2017)**

Ce projet, financé conjointement par le PASRES (8,53 millions F CFA) et le CSRS-PNUD (8 millions F CFA), visait à renforcer les partenariats entre la Côte d'Ivoire et la Suisse. Sous l'impulsion de la Professeure Kiénon-Kaboré et de son collègue suisse Éric Huysecom, deux accords de collaboration ont été signés entre l'Université Félix Houphouët-Boigny et l'Université de Genève, facilitant les échanges scientifiques et la mobilité des étudiants.

- **Partenariat Côte d'Ivoire–Suisse pour le développement et la promotion de la recherche archéologique**

Ce projet visait également à renforcer la coopération scientifique avec la Suisse, notamment avec l'Université de Neuchâtel. Un accord de collaboration a été signé avec l'Institut d'Archéologie de Neuchâtel, permettant l'accueil de doctorants ivoiriens et le développement d'échanges de compétences avec le Dr Denis Ramseyer et ses équipes.

- **Contribution des sciences sociales et de la pharmacologie au développement durable dans les régions du Poro et de la Bagoué (à partir de 2017)**

Ce projet interdisciplinaire, auprès de la société minière RANDGOLD, vise à répondre aux problématiques sociales et économiques des populations locales. En associant sciences sociales, pharmacologie et développement durable, il illustre la volonté de la Professeure Kiénon-Kaboré d'orienter la recherche archéologique vers des applications concrètes au service des communautés.

Enfin, en juin 2021, sous son impulsion, une convention de partenariat fut signée entre l'*African Institute in Indigenous Knowledge Systems* (AIIKS) de l'Université du KwaZulu-Natal et l'Université F.H.B., renforçant ainsi les échanges académiques et la valorisation des savoirs indigènes à l'échelle internationale.

5.2. Au niveau du Ministère de la Culture et de la Francophonie

Dans le cadre de ses fonctions de Conseillère technique du Ministre de la Culture et de la Francophonie, chargée des institutions universitaires et spécifiquement de l'archéologie, la Professeure Kiénon-Kaboré joue un rôle stratégique dans la gestion, le développement et la valorisation du patrimoine archéologique ivoirien. Membre active de plusieurs comités scientifiques, elle est également responsable de nombreux projets structurants, qui témoignent de son engagement à renforcer la place de l'archéologie dans les politiques culturelles nationales.

- ***Création d'une sous-direction dédiée à l'archéologie***

À sa demande, une sous-direction de l'archéologie a été instaurée au sein du ministère, comprenant deux services essentiels :

- La sous-direction de l'inventaire, de la préservation et de la valorisation du patrimoine archéologique,
- La sous-direction de l'archéologie préventive.

Cette nouvelle organisation administrative vise à structurer efficacement les actions de protection et de promotion du patrimoine archéologique.

- ***Projets et actions phares***
- *Exposition « Cent ans de recherches archéologiques en Côte d'Ivoire » (2016)*

Organisée sous le haut patronage du Premier ministre de l'époque Gon Coulibaly, cette exposition a permis de valoriser un siècle de découvertes archéologiques avec la publication d'un catalogue et d'un ouvrage scientifique associés.

- *Prospections et cartographie archéologique (2017-2021)*

Plusieurs campagnes de prospections et sondages ont été menées dans des sites clés tels que Méadji, Fanfala (région d'Odienné), Tingréla et M'Bengué (région du Poro), dans le cadre de l'élaboration d'une carte archéologique nationale. Ce projet ambitieux, vise à recenser l'ensemble des sites archéologiques du pays, bien que son avancement soit freiné par des contraintes de financement.

- *Film documentaire sur le patrimoine archéologique (2019)*

Un projet de film a été initié pour valoriser le patrimoine archéologique ivoirien à travers des prises de vue réalisées dans plusieurs localités (M'Bengué, Tingréla, Koni, Katara). Bien que le fonds filmique existe, sa diffusion reste à développer.

- *Atelier sur la politique de protection du patrimoine archéologique (2019)*

Cet atelier intersectoriel a réuni les ministères de l'Environnement, de la Culture, du Plan et du Développement, ainsi que des institutions universitaires. L'objectif était d'établir un diagnostic partagé des défis administratifs et opérationnels relatifs à la préservation du patrimoine.

- *Création du Centre national d'Archéologie (CNA)*

Ce centre, en cours de mise en place, aura pour missions principales la conduite des fouilles préventives et de sauvetage, ainsi que la gestion des recherches programmées sur le territoire ivoirien.

- *Convention pour les fouilles préventives liées au barrage de Singrobo-Ahouaty*

Ce partenariat prévoit la réalisation d'opérations archéologiques dans la zone impactée par le barrage, l'octroi de deux bourses d'études doctorales (en archéologie programmée et préventive) et la création d'un musée archéologique dédié aux découvertes de la région.

- *Adoption de la loi sur la protection du patrimoine culturel national (loi n° 2023-595 du 7 juin 2023)*

Cette législation constitue une avancée majeure pour la Côte d'Ivoire, renforçant la protection des trésors culturels, y compris les patrimoines subaquatiques et archéologiques, domaines jusqu'alors peu réglementés. ainsi que la prise en compte de l'archéologie préventive pourvoyeuse d'emplois.

- *Interventions en archéologie de sauvetage et préventive*

En 2019, la découverte fortuite d'objets lithiques sur un chantier privé a conduit à une intervention d'archéologie de sauvetage confirmant la présence d'un site préhistorique. En novembre 2024, une mission d'archéologie préventive financée par la société AMEA POWER a été réalisée sur le site de la centrale photovoltaïque de Bondoukou. Cette mission a permis d'identifier une zone archéologiquement riche, avec des vestiges lithiques, céramiques et métallurgiques témoignant d'une occupation ancienne et continue.

- *Atelier de rédaction du décret sur le régime de l'archéologie (mars 2025)*

Organisé au Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire, cet atelier a réuni les parties prenantes pour finaliser le cadre réglementaire de l'archéologie ivoirienne.

- *Mise en place du premier musée archéologique ivoirien*

En collaboration avec la fédération suisse, une convention d'équipement a été signée en 2023. La première pierre du musée a été posée à Singrobo-Ahouaty en juillet 2024, avec l'inauguration de l'aile administrative en juin 2025. Ce musée constituera un pôle majeur de valorisation du patrimoine archéologique.

- *Réalisation de la première recherche d'archéologie subaquatique (2026)*

La toute première mission de plongée en archéologie subaquatique en Côte d'Ivoire a été réalisée à Assinie dans le cadre de la validation de la thèse de doctorat de l'étudiante Grâce Grodji, sous l'égide de l'École Doctorale SCALL de l'Université Félix Houphouët-Boigny, dirigée par la Professeure Kiénon-Kaboré. Cette mission constitue une étape historique pour la recherche scientifique et patrimoniale en Côte d'Ivoire. Elle marque également la formation du tout premier spécialiste ivoirien en archéologie subaquatique. Ce succès a été rendu possible grâce à une collaboration scientifique internationale avec l'Université Cheikh Anta Diop, sous la direction du Professeur Ibrahima Thiaw, ainsi qu'avec le Slave Wreck Project (S.W.P), une institution américaine dédiée à la promotion et à l'enrichissement de l'histoire africaine par l'archéologie sous-marine, et le Centre de Coordination et de Sauvetage Maritime de Côte d'Ivoire. Les premiers résultats de cette mission sont particulièrement prometteurs, avec la découverte d'une épave très ancienne au large d'Assinie. Cette découverte ouvre des perspectives scientifiques majeures pour la connaissance de l'histoire maritime ivoirienne, des échanges anciens et de la mémoire des routes atlantiques

La Professeure Kiénon-Kaboré veille à associer étroitement les archéologues et doctorants des universités ainsi que des centres de recherche ivoiriens aux projets ministériels, en particulier pour les travaux de terrain et les initiatives de valorisation du patrimoine. Par ailleurs, les postes récemment créés au sein du ministère sont désormais occupés par des spécialistes en archéologie, ce qui insuffle une nouvelle dynamique et favorise un renouveau significatif de la discipline dans le pays. Bien qu'elle soit à la tête et en première ligne des institutions et projets, le succès de l'archéologie ivoirienne repose avant tout sur un travail d'équipe. Elle collabore étroitement avec ses collègues enseignants tels que les Pr KOUASSI Siméon, Dr KOFFI Sylvain, Touré G. Aicha, et ETTIEN E., ainsi qu'avec ses étudiants dont plusieurs sont aujourd'hui enseignants-chercheurs reconnus, comme Dr YEO A., BOUADI R., KAZIO D. J., TIE B. G. R., DAPA A. M-J, AHOUE J. J. C'est grâce à cette synergie collective et à l'engagement de tous que l'archéologie ivoirienne a pu connaître un rayonnement aussi bien national qu'international. L'implication et la contribution de chacun ont été déterminantes pour atteindre ce niveau d'excellence.

5.3. Activités scientifiques et Publications majeures

Au cours de sa carrière, la Professeure Kiénon-Kaboré a enrichi le champ de l'archéologie et des sciences humaines par des publications de référence, qui témoignent de son expertise et de sa rigueur scientifique.

5.3.1. Principales activités scientifiques

Nous présentons ici une synthèse de ses contributions majeures au cours de ces dernières années, témoignant de son dynamisme dans la recherche, la coopération internationale et la sauvegarde du patrimoine.

- *Rayonnement International et Communications de Recherche*

La Professeure a activement porté la voix de l'archéologie ivoirienne sur la scène mondiale à travers des interventions lors de forums scientifiques de haut niveau :

- Métallurgie (2020) : Participation au colloque international « Frapper le fer : L'art des forgerons africains » au Musée du Quai Branly–Jacques Chirac (Paris), soulignant son expertise en paléométallurgie.
- Patrimoine Moderne et Développement Durable (2021) : Communications remarquées à l'International Symposium on the Modern Heritage of Africa (Afrique du Sud) et lors de l'atelier sur le patrimoine mondial. Ses travaux ont mis en lumière « L'architecture coloniale du littoral ivoirien ».

- Gouvernance Scientifique et CAMES (2021) : Intervention aux journées scientifiques du CAMES à Dakar sur le rôle stratégique du conseil scientifique aux gouvernements en Afrique subsaharienne.
- Restitution des Biens Culturels (2022) : Membre du comité scientifique et contributrice au colloque international interuniversitaire sur la restitution des patrimoines du Bénin à Porto-Novo.
- Patrimoine Culturel en Europe (2023) : Communication orale à l'Université de Bucarest (Roumanie) portant sur la valorisation de l'architecture coloniale littorale.
- Archéologie Insulaire : Présentation des résultats et perspectives de recherches archéologiques sur les îles Éotilé, un chantier majeur de son activité de terrain.
- *Leadership Scientifique et Organisation de Rencontres Internationales*

Au-delà de la recherche pure, la Professeure assure un rôle de premier plan dans l'animation de la communauté scientifique :

- Coopération Trilatérale (2023) : Organisation de l'atelier trilatéral au Pôle Scientifique et de l'innovation de l'université Felix Houphouët Boigny à Bingerville pour renforcer les partenariats entre l'Université Félix Houphouët-Boigny, l'Université de San Pedro et l'Université de Cadix (Espagne).
- Migration et Prospective (2022) : Présidente du comité d'organisation et du comité scientifique du colloque international sur les problématiques migratoires en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec la Coalition for Archaeological Synthesis (CFAS, USA), ayant conduit à la proposition de création d'un observatoire de veille à l'Université FHB.
- Coordination Régionale (2021) : Responsable de session et participante active au colloque de l'Association Ouest-Africaine d'Archéologie (AOAA) à Ouagadougou.
- *Engagements pour la Sauvegarde du Patrimoine*

Ses activités récentes reflètent une préoccupation constante pour la protection des vestiges matériels :

- Expertise dans l'application de la politique de 2015 de l'UNESCO sur le développement durable.
- Plaidoyer pour l'intégration de l'archéologie dans les stratégies de valorisation du patrimoine bâti, notamment pour le site historique de Grand-Bassam.

5.3.2. Ouvrages

2003 : KIENON-KABORE T., La métallurgie ancienne du fer au Burkina Faso : province du Bulkiemdé. Approche ethnologique, historique, archéologique et métallographique. Un apport à l'histoire des techniques en Afrique, Éditions L'Harmattan, Paris, 328 pages, ISBN 2-7475-5763-4. Publication issue de sa thèse de doctorat, cet ouvrage constitue une contribution majeure à la connaissance des techniques métallurgiques traditionnelles en Afrique de l'Ouest, intégrant une approche pluridisciplinaire mêlant ethnologie, histoire, archéologie et métallographie.

2018 : KIENON-KABORE T.H., LOUKOU S., HUYSECOM E., Un siècle de recherches archéologiques en Côte d'Ivoire : bilan et perspectives, Éditions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), 103 pages, ISBN 978-2-35565-055-0. Cet ouvrage collectif dresse un panorama exhaustif des avancées archéologiques en Côte d'Ivoire, en soulignant les acquis et en proposant des perspectives pour le développement futur de la discipline.

2015 : KIENON-KABORE T.H., KOUASSI K.S., Actes du XIIIème colloque de l'Association Ouest Africaine d'Archéologie (AOAA/WAAA), Abidjan, Côte d'Ivoire, 4-8 février 2013, publié dans la Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-pô, Numéro spécial, ISSN 1819-0642, 396 pages. Ce numéro spécial rassemble les communications présentées lors du colloque, reflétant la diversité des recherches archéologiques en Afrique de l'Ouest, avec une forte implication de la Professeure Kiénon-Kaboré dans l'organisation et la coordination scientifique.

6. L'influence du Professeur sur la formation et l'orientation des nouvelles générations de chercheurs et chercheuses.

Les témoignages recueillis révèlent l'ampleur de l'influence de la Professeure Kiénon-Kaboré sur la nouvelle génération d'archéologues ivoiriens. Son rôle dépasse largement celui d'une chercheuse émérite : elle est un mentor, une source d'inspiration et une actrice clé dans la formation, la structuration et le rayonnement de l'archéologie en Côte d'Ivoire.

6.1. Collaborations et projets de recherche

De nombreux répondants ont participé à ses projets phares, tels que les fouilles et prospections archéologiques liées au barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty, aux campagnes dans le Baoulé Sud, ainsi qu'aux programmes tripartites impliquant la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et la Suisse. Ces expériences sur le terrain, souvent qualifiées d'enrichissantes, ont permis aux jeunes chercheurs d'acquérir des compétences pratiques précieuses, allant des techniques de fouilles et d'inventaire du mobilier à l'analyse et à la valorisation du patrimoine. La collaboration avec la Professeure est décrite comme rigoureuse mais bienveillante, avec un encadrement scientifique précis, une organisation méthodique des travaux et un dialogue constant entre encadrante et encadrés. Cette dynamique a favorisé la production collective de résultats scientifiques de qualité, tout en instaurant un cadre d'apprentissage stimulant.

6.2. Enrichissement des parcours professionnels et académiques

Les recherches menées sous la direction de la Professeure Kiénon-Kaboré ont profondément transformé la formation des jeunes archéologues. En plus de leur permettre une meilleure compréhension du patrimoine culturel ivoirien et des savoirs traditionnels, elles ont offert aux étudiants les outils nécessaires pour appréhender les enjeux contemporains de conservation et de valorisation du patrimoine. De nombreux témoignages soulignent que ses travaux constituent un socle fondamental pour la spécialisation, l'orientation scientifique et l'engagement professionnel des nouvelles générations.

La transmission de son savoir, à travers un enseignement rigoureux et un encadrement exigeant, a suscité chez ses étudiants une véritable passion pour l'archéologie, ainsi qu'un sens aigu de l'éthique professionnelle. Cette démarche pédagogique a contribué à forger une relève compétente, engagée et capable de relever les défis de la discipline. Sous son impulsion, plusieurs étudiants se sont inscrits en master et en doctorat à la section archéologie de l'ISAD, où elle a formé des chercheurs sur ses thématiques de prédilection, mais aussi sur d'autres domaines, favorisant ainsi la création d'une génération pluridisciplinaire. Grâce à cette diversité, l'archéologie ivoirienne s'est enrichie de spécialités variées telles que la métallurgie ancienne du fer, le Néolithique, les savoirs endogènes, les habitats abandonnés ou encore l'architecture traditionnelle. Au sein de l'École Doctorale SCALL, et plus précisément dans l'équipe d'accueil PAMELCHID, la Professeure Kiénon-Kaboré a développé des spécialités innovantes pour l'archéologie ivoirienne, notamment l'archéologie préventive, l'archéologie subaquatique et l'archéozoologie. Ces nouvelles disciplines témoignent de sa volonté de moderniser et d'élargir le champ des recherches archéologiques dans le pays. À ce jour, près d'une trentaine de

thèses de doctorat ont été soutenues sous sa direction, illustrant son rôle majeur dans la formation d'une communauté scientifique dynamique et multidisciplinaire (voir tableau II).

Tableau II : Liste des étudiants ayant soutenu sous la direction du Pr Kiénon-Kaboré T. Hélène

N°	Nom et Prénoms	Thématique	Année de soutenance
1	BOUADI Kouadio René	Néolithique	2016
2	KAZIO Djidjé Jacques	Céramique	2018
3	TIÉ Bi Galla Guy-Roland	Métallurgie ancienne du fer	2018
4	YAO Kouadio Narcisse	Céramique	2018
5	LABIYI Nestor	Archéologie et peuplement	2017
6	GOETI Bi Irié Maxime	Histoire des techniques	2019
7	KOBENAN Atta Bradjé Jacob	Métallurgie ancienne	2019
8	KOUADIO Aya Anita Sandrine	Histoire des techniques	2019
9	AHOUE Jean Jacques	Archéologie du bâti	2019
10	TUI Lah Louis	Habitat ancien	2021
11	ADOU Adjoua Tchronwa	Habitat ancien	2021
12	DAPA Akoua Dibia Marie-J.	Métallurgie ancienne	2022
13	YEO Arouna	Fortification en terre	2022
14	SAKO Aminata Nadège	Gestion des productions scientifique	2024
15	YAO Lou Nanan Marie-T	Usage des couleurs	2024
16	KOUAME Aimé Magloire	Métallurgie ancienne du Fer	2024
17	YAO Kouamé Junior	Métallurgie ancienne du Fer	2024
18	HOUPHOUËT Gnankou F. S	Métallurgie ancienne du Fer	2024
19	GOMUN Koya Emmanuel	Métallurgie ancienne du Fer	2024
20	YOBOUET Aya Mireille	Patrimoine	2024
21	DJAKO Koutouan Marilyne	Archéologie du Bâti	2024
22	BALLO Djalia	Métallurgie ancienne du Fer	2024
23	N'GUESSAN Amoin Esther	Métallurgie ancienne du Fer	2024
24	ZELY Agoh Mireille	Histoire des techniques	2025
25	KOFFI Ahou Prisca	Histoire des techniques	2025
26	BLEDOU Brou Ehivet Senen	Archéologie préventive	2026

6.3. Impact sur l'évolution de l'archéologie ivoirienne

Selon ses pairs et étudiants, l'archéologie ivoirienne a connu une évolution fulgurante et positive au cours des dernières décennies, largement impulsée par la Professeure Kiénon-Kaboré. Sa capacité à mobiliser des projets de recherche, à renforcer les institutions et à associer les communautés locales à la valorisation du patrimoine a permis une structuration et une reconnaissance accrues de la discipline, tant au niveau national qu'international. Son passage à des postes de responsabilité ministérielle a aussi profondément influencé la gestion du patrimoine culturel ivoirien, avec des avancées notables telles que la promulgation de lois protectrices, la promotion de l'archéologie préventive et la création du premier musée archéologique d'Afrique de l'Ouest francophone. Ces réalisations témoignent d'une vision stratégique et d'une volonté d'inscrire durablement l'archéologie dans le tissu culturel, politique et scientifique du pays.

6.4. Source d'inspiration et modèle de leadership

Enfin, la Professeure Kiénon-Kaboré est unanimement reconnue comme une source d'inspiration. Son charisme, sa détermination, son engagement inébranlable et son leadership ont motivé de nombreux jeunes à choisir l'archéologie, notamment des femmes qui y voient en elle un modèle de réussite et de persévérance. Sa pédagogie, sa rigueur et sa passion ont laissé une empreinte durable dans la formation des archéologues. Les anecdotes partagées illustrent aussi sa personnalité exigeante mais juste, son souci du travail bien fait, et sa proximité humaine avec ses étudiants. Cet équilibre entre rigueur scientifique et accompagnement personnel fait d'elle une figure emblématique, respectée et admirée.

7. Discussion

7.1. Synthèse des apports et de l'héritage

L'œuvre de la Professeure Kiénon-Kaboré constitue un apport fondamental à l'archéologie ivoirienne et au patrimoine culturel africain. Par ses recherches approfondies, elle a enrichi la connaissance scientifique tout en contribuant à la reconnaissance sociale et institutionnelle de la discipline. Son engagement au sein des universités et du ministère de la Culture a permis de structurer la recherche archéologique, de former plusieurs générations d'archéologues et de renforcer la protection et la valorisation du patrimoine national. Cet héritage témoigne d'une vision intégrée où la science, la formation et la sensibilisation des communautés s'articulent pour faire de l'archéologie un levier de développement culturel et identitaire.

7.2. Perspectives pour l'archéologie ivoirienne au féminin

L'archéologie ivoirienne connaît aujourd'hui une dynamique prometteuse, portée par la formation, les projets de recherche et une volonté politique accrue, grâce à l'implication de femmes leaders comme la Professeure Kiénon-Kaboré. Toutefois, plusieurs enjeux restent à relever pour renforcer durablement la place des femmes : garantir un accès équitable aux postes académiques et de direction, encourager le mentorat et la transmission intergénérationnelle, et favoriser une meilleure visibilité des travaux féminins dans les revues et colloques internationaux. Il est également crucial d'instaurer des politiques inclusives à l'échelle institutionnelle pour soutenir la progression des femmes archéologues et encourager leur engagement dans les recherches interdisciplinaires et les projets de valorisation du patrimoine.

Conclusion

Les contributions scientifiques de la Professeure Kiénon-Kaboré, son engagement pédagogique, ainsi que son action dans la gestion du patrimoine culturel, témoignent d'une carrière riche et déterminante pour le développement de la discipline et la valorisation du patrimoine ivoirien. La reconnaissance du rôle des femmes dans l'archéologie constitue non seulement un acte de justice historique, mais aussi une nécessité pour enrichir la production scientifique et favoriser une approche plus inclusive et représentative des patrimoines culturels africains. Enfin, cet hommage ouvre des pistes pour de futures recherches, notamment sur les expériences des femmes archéologues en Afrique, leurs stratégies de résilience et leurs apports spécifiques. La continuité de cet héritage dépendra de la capacité des institutions et des acteurs à soutenir la relève féminine et à promouvoir une archéologie engagée, ancrée dans les réalités culturelles et sociales du continent.

Références bibliographiques

COUDART, A., (2015), « Longtemps durant… le Genre ne fut pas un genre français sinon qu'il était du genre masculin… *Epur si muove* », *Les nouvelles de l'archéologie*, n°140, pp. 9-15

HANSCAM, E., & WITCHER, R., (2023), « Women in *Antiquity*: An Analysis of Gender and Publishing in a Global Archaeology Journal », *Journal of Field Archaeology*, Vol.2, n°2, pp.87–101. https://doi.org/10.1080/00934690.2022.2143896

JOBIN, P., (2018), *L'archéologie en Côte d'Ivoire : Histoire et fonctionnement de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 315p.

KIENON-KABORE, T. H., LOUKOU, S., & HUYSECOM, E., (2018), *Un siècle de recherches archéologiques en Côte d'Ivoire : Bilan et Perspectives*, Abidjan, Edition Universitaires de Côte d'Ivoire, 103p.

LEZOU KOFFI, A.-D, (2025), *Anthologie des féminismes du Sud parcours, résistances et aspirations de femmes universitaires africaines*, Abidjan, Massaya Editions, 288p.

MARY, L., PASQUINI, B., VANDEVELDE, S., (2024), « On ne naît pas archéologue, on le devient », *Actes du 29e Congrès préhistorique de France,*31 mai-4 juin 2021, Toulouse, Session Où sont les femmes ? Archéologie du genre dans la Préhistoire et la Protohistoire : la France à l'écart des gender studies ?, Société préhistorique française, pp.29-38.

PERE-NOGUES, S., (2024), « Quelle place pour les femmes dans l'archéologie préhistorique et protohistorique en France et à l'étranger, de la Belle Époque à l'entre-deux-guerres ? » Actes du 29e Congrès préhistorique de France, 31 mai-4 juin 2021, Toulouse, Session Où sont les femmes ? Archéologie du genre dans la Préhistoire et la Protohistoire : la France à l'écart des gender studies ?, Société préhistorique française, pp.39-46.

African Women in Archaeology and Paleontology *https://safa2025.icarehb.com/safa_session_15/* consulté le 05/05/2025

Potières et transmission des savoir-faire à Akoupé du XIIIe siècle à nos jours

Larissa Clarisse YAPO[1], Gninin Aicha Touré[2]

1.Doctorante en Archéologie, clarisyapo@gmail.com
2.Enseignante chercheure, Maitre Assistante, t.aichadesline@yahoo.fr
Auteur correspondant : E-mail : clarisyapo@gmail.com, Tel : [à compléter]
Article soumis le 07/06/2026 et accepté le 22/06/2026
Réf : 2COLRS-130

Résumé :
En Afrique de l'Ouest, la céramique constitue l'un des marqueurs matériels les plus durables des sociétés anciennes et contemporaines. Dans le sud forestier de la Côte d'Ivoire, et plus particulièrement à Akoupé, la production céramique s'inscrit sur la longue durée comme une activité essentiellement féminine, reposant sur des savoir-faire transmis de génération en génération. Cette communication propose une approche archéologique intégrant la dimension du genre afin d'analyser le rôle des femmes dans les traditions céramiques d'Akoupé, du XIIIe siècle à nos jours. À partir de données ethnographiques et de traditions orales, l'étude examine la place des femmes dans l'ensemble de la chaîne opératoire céramique, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au façonnage, à la cuisson et à la diffusion des productions. Elle met de ce fait, en évidence la continuité des gestes techniques et des modes de transmission féminins. En considérant la céramique comme une archive du genre, cette recherche révèle des rapports sociaux, des logiques symboliques et des formes d'organisation du travail souvent invisibilisées. Elle contribue ainsi au renouvellement des approches archéologiques en Afrique de l'Ouest et plaide pour une intégration systématique du genre dans l'analyse des cultures matérielles.
Mots-clés : Céramique, Potières, Transmission des savoir-faire, Contexte forestier, Akoupé

Potters and the Transmission of Know-How in Akoupé from the 13th Century to the Present Day

Abstract:
In West Africa, ceramics are among the most enduring material markers of both ancient and contemporary societies. In the forested south of Côte d'Ivoire, and more specifically in Akoupé, ceramic production has long been an essentially female activity, based on skills passed down from generation to generation. This paper proposes an archaeological approach that integrates a gender perspective to analyze the role of women in the ceramic traditions of Akoupé, from the 13th century to the present day. Drawing on ethnographic data and oral traditions, the study examines women's role throughout the entire ceramic production process, from the extraction of raw materials to shaping, firing, and the distribution of finished products. It thus highlights the continuity of technical practices and modes of transmission specific to women. By considering ceramics as a gender archive, this research reveals social relationships, symbolic logics, and forms of labor organization that are often overlooked. It thus contributes to the renewal of archaeological approaches in West Africa and advocates for the systematic integration of gender into the analysis of material cultures.
Keywords : *Ceramics, Potters, Transmission of skills, Forest context, Akoupé*

Introduction

La céramique constitue l'un des savoir-faire artisanaux les plus anciens en Afrique de l'Ouest. Elle est le reflet d'un important patrimoine culturel révélant les connaissances techniques, les pratiques sociales et les identités collectives des communautés qui la produisent. Dans la région d'Akoupé située dans le sud forestier de la Côte d'Ivoire, à environ 150 km d'Abidjan, cette activité s'inscrit dans une longue tradition dont les origines remontent au XIIIe siècle. C'est une zone caractérisée par un environnement favorable à l'exploitation des ressource argileuses et par une tradition artisanale. Akoupé fait partie du Nord du pays Akyé comprenant la région d'Adzopé. Elle est peuplée par le sous-groupe "Akyé Ketin" dont les pratiques culturelles accordent une place importante aux savoir-faire transmis au sein des lignages et des familles. En effet, la production céramique y occupe une

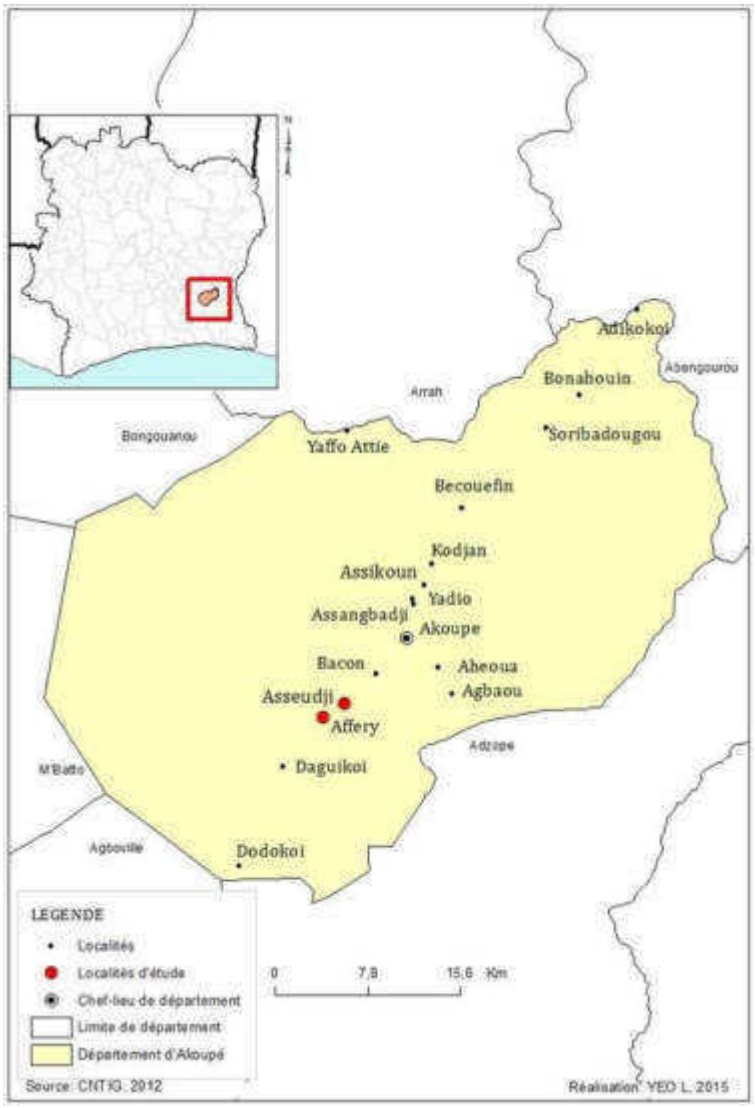
place particulière dans l'organisation sociale des communautés locales, elle demeure principalement assurée par les femmes. Cette activité participe non seulement à la satisfaction des besoins domestiques, mais à la transmission de valeurs, de connaissances techniques et de pratiques culturelles héritées des générations antérieures. La transmission de ces connaissances ne se limite pas à l'apprentissage des techniques de fabrication. Elle englobe notamment l'acquisition de savoirs relatifs au choix des matières premières, des procédés de façonnage, aux modes de cuisson ainsi qu'aux valeurs culturelles associées à la pratique de potière. Ainsi, les potières jouent un rôle essentiel dans la préservation et la diffusion d'un patrimoine technique et culturel hérité de leurs ancêtres. La céramique constitue également l'un des vestiges matériels les plus abondants et les plus durables en archéologie (Rice P.M., 1987). A travers ses caractéristiques techniques, morphologiques et décoratives, elle renseigne sur les modes de vie, les systèmes de production et les dynamiques socioculturelles des sociétés passées et contemporaines (Brou M., 2018).

Les recherches consacrées à la poterie africaine ont largement démontré son importance économique, sociale et culturelle. Les travaux de (Gosselain O.P., 2000) ont notamment mis en évidence la dimension sociale des techniques céramiques et leur rôle dans la construction des identités communautaires tandis que (Arnold D.E., 1985) a souligné les liens étroits entre les traditions techniques, l'environnement et l'organisation sociale des producteurs. En Côte d'Ivoire, plusieurs études, notamment celles de (Kouamé, 2012 et N'Guessan, 2018) ont révélé le rôle central des femmes dans la production céramique ainsi que dans la transmission intergénérationnelle des savoir-faire. Toutefois, ces recherches demeurent souvent limitées à des contextes spécifiques ou à des périodes restreintes. Peu d'études ont abordé le cas d'Akoupé dans une perspective diachronique couvrant la période allant du XIIIe siècle à nos jours, tout en intégrant les transformations sociale, culturelles et économiques ayant influencé les pratiques céramiques.

Cependant, comment les femmes d'Akoupé ont-elles assuré, depuis le XIIIe siècle malgré les mutations historiques et contemporaines, la préservation et la transmission sur les dynamiques sociales, culturelles et identitaires qui structurent les communautés locales ?

Le but de cette étude est d'analyser le rôle des femmes dans la production et la transmission des savoir-faire céramique à Akoupé du XIIIe siècle à nos jours. Plus spécifiquement, il s'agit d'identifier les différentes étapes de la chaine opératoire prises en charge par les modalités de transmission des connaissances techniques entre générations, d'évaluer les transformations intervenues dans les pratiques céramiques au fil du temps et de mettre en évidence l'apport d'une approche archéologique intégrant la dimension du genre dans l'étude des cultures matérielles.

Pour y aboutir, cette étude s'articulera autour d'une approche méthodologique combinant les données archéologiques, les enquêtes ethnographiques et les traditions orales afin de restituer les mécanismes de transmission des savoir-faire céramique et leur évolution dans le temps.



Carte de localisation de la zone d'étude

1. Approche méthodologique

Cette étude repose sur différentes étapes notamment sur une documentation écrite suivie d'enquêtes orales et d'observations indirectes auprès des traditionnistes.

La documentation portant sur les travaux relatifs à l'archéologie de la céramique, aux études de genre, à l'ethnoarchéologie et aux traditions potières, nous a permis de construire le cadre théorique de l'étude et d'identifier les principales problématiques liées à la transmission des savoir-faire dans cette région. Une enquête ethnographique menée auprès des traditionnistes s'est réalisée dans les villages d'Asseudji, d'Affery et de Daguikoi situés dans la zone d'Akoupé. Cette phase de collecte d'informations de terrain a consisté à réaliser des entretiens individuels et collectifs avec des descendants des femmes ayant exercé l'activité potière, ainsi qu'avec des personnes ressources telles que les chefs de village, chef de terre, les notables et les détenteurs de la mémoire locale. Ces entretiens visaient à recueillir des informations sur les modalités d'apprentissage, les formes de transmission intergénérationnelle, l'organisation du travail et les transformations récentes de l'activité.

N'ayant pas effectué d'observation directe dans des ateliers de potières, les témoignages recueillis nous ont permis de comprendre les différentes étapes de la chaine opératoire. Par ailleurs, les traditions orales ont été recueillies afin de retracer l'histoire locale de la production céramique et de comprendre les mécanismes de transmission des connaissances sur la longue durée. Ces témoignages ont été confrontés aux données archéologiques disponibles afin de mettre en évidence les continuités et les changements intervenus dans les pratiques céramiques depuis le XIIIe siècle.

Enfin, cette analyse vise à comprendre le rôle des femmes comme principales détentrices et transmettrices de savoirs céramiques, ainsi que les effets des mutations sociales, économiques et culturelles sur la pérennité de cette tradition artisanale.

2. Résultats

2.1. Existence d'une tradition potière dans la region d'Akoupé

Les enquêtes réalisées dans les villages d'Asseudji, d'Affery et de Daguikoi révèlent l'existence d'une tradition potière aujourd'hui disparue. Les informations recueillies auprès de descendants de potières notamment de petits fils de femmes ayant pratiqué cette activité, indiquent que la fabrication de la poterie constituait autrefois une activité féminine importante au sein de leur communauté. Selon leurs témoignages, plusieurs femmes du village exerçaient cette pratique, parmi lesquelles figurait la mère de certains enquêtés. Ces dernières maitrisaient les différentes étapes de fabrication des récipients en terre cuite destinés aux besoins domestiques et aux activités économiques locales. Un des enquêtés[1] rapporte notamment que sa mère faisait partie des femmes reconnues pour la fabrication de la poterie dans le village de Daguikoi. Il précise que ce savoir-faire n'a pas été transmis aux générations suivantes, entrainant progressivement la disparition de cette activité au sein de son village. Un fils du village d'Affery[2] confirme que la poterie, autrefois une activité ancienne pratiquée par les femmes n'est aujourd'hui connue qu'à travers les témoignages des anciens.

2.2. Les fonctions des céramiques identifiées de la région d'Akoupé

Les observations de terrain et les témoignages recueillis ont permis d'identifier différents types de récipients autrefois fabriqués à Daguikoi, Affery et Asseudji. C'est en cela que Affoumou Affoumou[3] soulignait que la production de poterie est fonction de leur utilité dans la zone. Elles sont parfois de formes sphériques (BIOT B. et LEMASSOU F. 1990). Elles étaient utilisées principalement pour : la cuisson des aliments, le transport et le stockage de l'eau, la conservation du vin de palme et diverses activités domestiques[4].

[1] Entretien avec Kouassi Asseu Léon, chef de terre,49 ans, Daguikoi, 23 mai 2026

[2] Entretien avec Assamoi Koman Omer, planteur, president du foncier, affery-Daguikoi, 23 mai 2026

[3] Entretiens avec AFFOUMOU Affoumou, 89 ans, ancien chef de village d'Affery

[4] Assamoi Assi Jean Pierre, porte-parole chef du village de Daguikoi, 54 ans, 23 mai 2026

Noms vernaculaires	Illustrations	Fonctions	Noms vernaculaires	Illustrations	Fonctions
Kequin ou seukin Village Daguikoi		Conserver de l'eau	*Seukin* Village Daguikoi		Transporter et conserver de l'eau
Kounkin Village Daguikoi		Stocker le vin de palme Cuisiner du Kedjenou	*Kounkin* Village Daguikoi		Servir du vin de palme Cuisiner du kedjenou
Tokin Village d'Affery		Servait à la cuisson des repas	*Bordoua* Village d'Affery		Servir ou recueillir de l'eau lors des repas
Village d'Asseudji		Faire la cuisson des repas			

Ces usages témoignent de l'importance de la production céramique dans la vie quotidienne des populations locales. Cette diversité des fonctions céramiques illustre véritablement la maitrise technique des potières ayant exercé autrefois quant à leurs capacités à répondre aux besoins spécifiques de cette communauté.

3. Discussion

Nos données recueillies confirment que les femmes étaient les principales détentrices de ces connaissances liées à la fabrication de la poterie. Bien que les enquêtés ne soient plus en mesure de décrire avec précision les différentes étapes de la chaîne opératoire, ils s'accordent à reconnaître que cette activité relevait exclusivement des femmes. Ces observations rejoignent les travaux de (Gosselain O.P., 2000), qui montre que la répartition des activités techniques est fortement influencée par l'organisation sociale des communautés et que, dans de nombreuses sociétés d'Afrique de l'Ouest, la production céramique constitue traditionnellement une activité féminine. De même, (Arnold D.E., 1985) évoque que les techniques artisanales s'inscrivent dans des contextes sociaux où les savoir-faire sont étroitement liés aux rôles attribués aux différents groupes sociaux.

L'un des résultats majeurs de notre étude réside dans la mise en évidence d'une rupture du processus de transmission du savoir céramique dans la zone d'Akoupé. Les entretiens effectués montrent que certaines potières n'ont pas transmis leurs connaissances à une nouvelle génération d'apprenantes.

Ekié[5] et Assamoi Abbé[6] interrogés affirment que leurs mères ou grands-mères pratiquaient la poterie, mais qu'aucun membre de la famille n'a poursuivi cette activité après leur disparition ou leur arrêt de production. Selon Assamoi Assi[7] cette absence de transmission a progressivement entrainé la disparition du savoir-faire au sein de leur village.

Cette situation traduit une interruption de la transmission intergénérationnelle. Selon (Gosselain O.P., 1992), la transmission des techniques ne consiste pas uniquement en l'apprentissage de gestes ; elle repose également sur des interactions sociales prolongées entre les détenteurs du savoir et les apprentis. Lorsque cette chaîne est interrompue, les connaissances techniques disparaissent progressivement, même si le souvenir de l'activité demeure dans les témoignages des anciens. L'on observe de notre étude montrant qu'à Akoupé, le souvenir de la pratique potière demeure vivant à travers le récit des descendants, alors que les savoir-faire techniques se sont progressivement éteints avec la disparition des dernières détentrices de cette tradition.

La disparition progressive des potières dans les villages d'Asseudji, d'Affery et de Daguikoi met en évidence la fragilité du patrimoine technique et culturel associé à la production céramique. La sauvegarde de ce patrimoine passe par la collecte systématique des traditions orales, l'inventaire des anciens ateliers de production, la documentation des vestiges matériels ainsi que la valorisation du rôle joué par les femmes dans la conservation des savoir-faire. Une telle démarche contribuerait non seulement à enrichir les connaissances archéologiques sur les traditions céramiques régionales, mais également à préserver un patrimoine culturel immatériel menacé de disparition. Ainsi, cette étude montre que la disparition de la pratique potière à Akoupé ne traduit pas seulement l'abandon d'une activité artisanale. Elle révèle également la rupture d'un système de transmission des connaissances techniques autrefois assuré par les femmes, principales détentrices de ce savoir-faire. En mettant en lumière cette évolution, cette recherche contribue à une meilleure compréhension des transformations sociales ayant affecté les traditions artisanales locales depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours.

Conclusion

Notre étude avait pour objectif d'analyser le rôle des femmes dans la production et la transmission des savoir-faire céramiques à Akoupé du XIIIe siècle à nos jours. À partir des données issues des enquêtes ethnographiques, des entretiens avec les descendants d'anciennes potières, des traditions orales et des observations de terrain, il ressort que la poterie occupait autrefois une place importante dans la vie des communautés d'Akoupé. En effet, cette activité exclusivement exercée par les femmes, répondait aux besoins domestiques, notamment pour la cuisson des aliments, le transport et le stockage de l'eau ainsi que la conservation du vin de palme. Les résultats soulignent toutefois que cette tradition artisanale a progressivement disparu dans les localités étudiées. Les témoignages recueillis révèlent que les dernières potières n'ont pas transmis leurs connaissances techniques aux générations futures. Cette rupture de la transmission intergénérationnelle a entrainé la perte progressive des gestes, des techniques de fabrication et des savoirs associés à la production céramique. Si la mémoire de cette activité subsiste encore à travers les récits des descendants de potière, les connaissances pratiques nécessaires à sa reproduction sont aujourd'hui largement perdues.

Par ailleurs, ces résultats mettent en évidence que les femmes étaient les principales gardiennes des savoir-faire céramiques et qu'elles assuraient leur transmission. La disparition de ces activités a entrainé la perte de connaissance, de pratiques et de traditions qui faisaient partie du patrimoine

[5] Ekié Ekié Fernand, notable, 48 ans, Daguikoi, 23 mai 2026

[6] Assamoi Abbé Augustin, planteur, 50 ans, 03 mai 2026

[7] Assamoi Assi Jean Pierre, porte-parole chef du village de Daguikoi, Op.cit.

culturel de la région d'Akoupé. Sur le plan scientifique, cette recherche contribue à une meilleure compréhension des mécanismes de transmission des savoir-faire artisanaux dans un contexte forestier ivoirien. Elle montre l'intérêt de croiser les données archéologiques, les traditions orales et les enquêtes ethnographiques pour documenter des pratiques aujourd'hui disparues. Malgré les limites liées à l'absence de potières encore en activité, l'étude a mis en lumière la valeur des témoignages des descendants de potière dans la reconstitution de la mémoire des techniques et de l'organisation sociale de la production céramique.

Enfin, ce travail de recherche souligne la nécessité de poursuivre les investigations dans d'autres localités de la région d'Akoupé et plus largement dans le sud forestier de la Côte d'Ivoire, où des traditions potières pourraient encore être conservées.

Sources et référence bibliographiques

Sources orales

N	Nom et prénoms	Profession	Age	Date/lieu
1	Kouassi Asseu Léon	Chef de terre,	49	23 mai 2026 - Daguikoi
2	Assamoi Koman Omer	Planteur, président du foncier	60	23 mai 2026 affery-Daguikoi
3	AFFOUMOU Affoumou	Ancien chef de village	89	Décembre 2014-Affery
4	Assamoi Assi Jean Pierre	Porte-parole chef du village	54	23 mai 2026-Daguikoi
5	Ekié Ekié Fernand	Notable	48	23 mai 2026- Daguikoi
6	Assamoi Abbé Augustin	Planteur	50	03 mai 2026 - Daguikoi
7	Assamoi Assi Jean Pierre	Porte-parole chef du village		Daguikoi

Références bibliographiques

ARNOLD, D. E. (1985). *Ceramic Theory and Cultural Process*. Cambridge University Press.456p.

GOSSELAIN, O. P. (2000). Materializing identities: An African perspective. *Journal of Archaeological Method and Theory*. Pp 45-50

GOSSELAIN, O. P. (1992). *Technology and Style: Potters and Pottery Among Bafia of Cameroon*. Man (New Series), 27(3), 559–586.

Kouamé, K. (2012). *La poterie traditionnelle en Côte d'Ivoire*. Abidjan : Presses Universitaires.

N'Guessan, A. (2018). Transmission des savoir-faire artisanaux en milieu rural ivoirien. *Revue Africaine d'Anthropologie*. Pp 59-65

UNESCO. (2003). *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*.

Rice, P. M. (1987). *Pottery Analysis: A Sourcebook*. Chicago: University of Chicago Press. 559p.

TRAORE (A.), TOURE (I.), *Potières de Côte d'Ivoire, traditions, techniques-besoins*, Abidjan, IES, 1984, pp.34-42

RIVALLAIN (J.), « Potières et poteries le long du golf de Guinée » in *Rencontres archéologiques de Nantes*, 1985, pp.71-83

Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré, pionnière des recherches sur la métallurgie ancienne du fer en Côte d'Ivoire

YAO Kouamé Junior[1], GRODJI Grâce Désirée Raymonde[2], ASSAKA Tatiana Larissa Sandrine[3]

1.Docteur en Archéologie, Équipe de recherche Archéologie, Techniques et Patrimoine (ATPa), Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD), Université Félix Houphouët-Boigny Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire, yaokouameojibigo@gmail.com, 07 58 06 52 86
2.Doctorante en Archéologie, Équipe de recherche Archéologie, Techniques et Patrimoine (ATPa), Ecole doctorale SCALL, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire, grodjigracedesireeraymonde@gmail.com
3.Doctorante en Archéologie, Équipe de recherche Archéologie, Techniques et Patrimoine (ATPa), Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD), Université Félix Houphouët-Boigny Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire, tatianaassaka20@gmail.com, 07 49 35 59 56
Auteur correspondant : E-mail : yaokouameojibigo@gmail.com, Tel : 07 58 06 52 86
Article soumis le 05/06/2026 et accepté le 20/06/2026
Réf : 2COLRS-138

Résumé
La recherche archéologique en Afrique de l'Ouest a de plus en plus bénéficié des travaux de chercheures, malgré une faible visibilité des femmes dans un domaine longtemps dominé par les hommes. Grâce aux travaux de Timpoko Hélène KIÉNON-KABORÉ, l'archéologie ivoirienne a connu des avancées importantes. Cette étude met en lumière la contribution scientifique de Timpoko Hélène KIÉNON-KABORÉ à l'émergence et au développement des recherches sur la métallurgie ancienne du fer en Côte d'Ivoire. L'analyse des différentes publications de Kiénon-Kaboré Timpoko Hélène, des enquêtes orales directes et des prises de photos ont fait l'objet de méthodologie de cette étude. Les méthodes et matériels mis en pratique pour cette étude ont permis de mettre en lumière les différentes contributions scientifiques à la connaissance de la métallurgie du fer en Afrique, particulièrement en Côte d'Ivoire et institutionnel au rayonnement de l'Archéologie en Côte d'Ivoire. De même, son parcours illustre bien son statut de leadership féminin en Archéologie Africaine.
Mots-clés : Métallurgie ancienne du fer, pionnière, Côte d'Ivoire

Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré, a pioneer in research on ancient iron metallurgy in Côte d'Ivoire

Abstract
For decades, archaeological research in West Africa has benefited from the work of female researchers, despite the limited visibility of women in a field long dominated by men. By the work of Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré, archaeology in Côte d'Ivoire has made significant strides. This study highlights Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré's scientific contribution to the emergence and development of research on ancient iron metallurgy in Côte d'Ivoire. The methodology involved analyzing Kiénon-Kaboré's various publications, conducting direct oral interviews, and taking photographs. The methods and materials employed enabled an understanding of her scientific contributions to the knowledge of iron metallurgy (history, archaeological remains, operational chain), her institutional role in raising the profile of archaeology in Côte d'Ivoire, and a career path that exemplifies female leadership in the field.
Key words*: Ivory Coast, ancient metallurgy, pioneer*

Introduction

L'histoire technologique des sociétés africaines précoloniales constitue un champ de recherche fondamental pour comprendre les dynamiques économiques et culturelles du continent (Kiénon-Kaboré, 2021, p. 329-338). Parmi les innovations technologiques majeures ayant transformé les sociétés

africaines figure la métallurgie du fer, qui a profondément modifié les pratiques agricoles, artisanales et militaires. En Afrique de l'Ouest, cette activité a joué un rôle déterminant dans l'organisation des sociétés traditionnelles et dans le développement des échanges économiques (Kiénon-Kaboré, 2017, p. 44). Le patrimoine archéologique de la Côte d'Ivoire est marqué par l'importance des vestiges issus de la production du fer, notamment les fourneaux de réduction, des mines anciennes. Ces vestiges témoignent de l'existence de traditions métallurgiques anciennes bien développées dans différentes régions du pays. (Kiénon-Kaboré, 2017, p.44-52). Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré s'est particulièrement distinguée par ses travaux consacrés à l'étude de ces traditions sidérurgiques et à leur contextualisation historique. Ses recherches combinent des approches archéologiques, ethnologiques et métallographiques afin de mieux comprendre les techniques anciennes de production du fer et leur signification socio-économique dans les sociétés africaines. Dès lors, quelle est la contribution scientifique de Timpoko Hélène KIENON-KABORE au développement des recherches sur la métallurgie ancienne du fer en Côte d'Ivoire et quels apports spécifiques ses recherches ont-elles apportées à l'archéologie ivoirienne ? L'objectif de cet article est de mettre en lumière la contribution scientifique de cette chercheuse au rayonnement de l'archéologie ivoirienne. En outre, il vise à la connaissance des techniques traditionnelles de production du fer en Côte d'Ivoire en soulignant la place des femmes dans la recherche archéologique. L'étude s'appuie sur l'analyse documentaire de ses publications scientifiques et sur l'examen des données des enquêtes orales directes et des photographies. Les résultats des recherches présentent le contexte historique et scientifique de l'étude de la sidérurgie africaine, le portrait scientifique et trajectoire académique de la chercheuse et ses contributions en archéologie de la métallurgie.

1. Méthodologie

Le présent article est un travail en hommage rendu à la gente féminine dans la recherche archéologique en Côte d'Ivoire. Pionnière dans la recherche sur la métallurgie ancienne du fer en Côte d'Ivoire, Pr KIENON-KABORE Timpoko Hélène, Professeur Titulaire en Archéologie, Historienne et Anthropologue est l'illustration parfaite. Cette étude s'appuie sur l'analyse documentaire de ses publications scientifiques et sur l'examen des données d'enquêtes orales directes réalisées avec la chercheuse, ses collègues, des étudiants et sur la collecte des données photographiques afin de retracer son parcours académique et scientifique.

L'analyse des publications scientifiques de KIENON-KABORE consultées en ligne et celles à portée de main, a permis de révéler les grands axes de recherche de la chercheuse et d'avoir une connaissance générale sur la métallurgie ancienne en Afrique de l'Ouest et d'appréhender les méthodes adoptées pour l'étude de cette thématique en Côte d'Ivoire. En consultant les bases de données scientifiques en ligne et dans des archives universitaires, la chercheuse a à son actif une quarantaine d'articles et deux (02) ouvrages. Ses travaux mettent en lumière la richesse en sites et vestiges métallurgiques de la Côte d'Ivoire et l'impact de ces artefacts à la connaissance du peuplement de la Côte d'Ivoire. Ensuite, l'entretien direct avec la chercheuse elle-même s'est réalisé sur la base d'un questionnaire qui lui a été administré (fig.1).

Photo n° 1 : Une vue de l'entretien avec KIENON-KABORE



Crédit photo : YAO kouamé Junior, Abidjan, Mars 2026

Le questionnaire est classé par thématique allant du contexte familial, social, le bilan et les perspectives de recherche de la chercheuse. Enfin, la collecte des données photographiques a consisté à faire des prises de vue en portrait de KIENON-KABORE à l'aide d'un appareil photo afin d'immortaliser son parcours académique et scientifique, ses moments de recherche pendant les fouilles. Cette étude sur la base des investigations vise à analyser le parcours académique, scientifique et professionnel de la professeure afin de mieux comprendre les dynamiques de formation, de production scientifique et d'engagement institutionnel dans le milieu universitaire ivoirien et africain. Les données collectées sont analysées sur le plan qualitatif et permettent d'interpréter les textes, les discours scientifiques et résultats de recherche sur Professeure KIENON-KABORE Timpoko Hélène.

Les investigations menées sur la base de l'ensemble des documents collectés ont permis d'avoir les résultats que nous exposons dans les lignes suivantes.

2. Résultats

L'étude souligne l'histoire de la métallurgie ancienne du fer en Afrique de l'Ouest, le portrait biologique et scientifique ainsi que les contributions de la chercheuse à l'archéologie de la métallurgie du fer et à la sauvegarde du patrimoine culturel.

2.1. Contexte historique de la métallurgie ancienne du fer en Afrique de l'Ouest

2.1.1. Origines et diffusion de la sidérurgie en Afrique

La métallurgie du fer apparaît en Afrique subsaharienne plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. De nombreux sites archéologiques attestent d'une maîtrise ancienne des techniques de réduction du minerai de fer. Contrairement aux anciennes théories diffusionnistes qui attribuaient l'introduction du fer à des influences extérieures, les recherches récentes montrent que plusieurs centres de production ont émergé de manière autonome en Afrique (Kiénon-Kaboré, 2003, p.328). La métallurgie ancienne du fer en Afrique est une pratique culturelle qui englobe plusieurs étapes. Cette technique traditionnelle est basée sur un principe appelé chaîne opératoire, qui part de l'extraction du minerai à la loupe de

fer. Elle consiste à rechercher le minerai de fer qui subit divers traitements afin de le faire fondre dans une structure en terre appelée fourneau de réduction en combinant minerai et charbon de bois pour le bon fonctionnement de celle-ci en produit semi-fini, qui est la loupe de fer. Cette diversité reflète l'adaptation des techniques métallurgiques aux conditions environnementales et aux traditions culturelles locales. Lors de l'enquête orale, cette idée a été attestée par Kiénon-Kaboré en ces termes « *un fait technique ne se maintient que s'il est en parfaite adéquation d'avec les représentations sociales du groupe auquel il appartient* »[1].

2.1.2. Importance socio-économique du fer dans les sociétés africaines

Dans les sociétés précoloniales, le fer était un matériau stratégique. Les outils agricoles tels que les houes et les machettes ont permis d'accroître la productivité agricole. De même, les armes en fer ont joué un rôle dans les conflits et les processus de formation des États. En Côte d'Ivoire, les objets en fer étaient utilisés dans de nombreuses activités économiques telles que l'agriculture, la pêche ou encore l'exploitation minière. (Kiénon-Kaboré, 2008, p.5-28). L'utilisation du fer a contribué à transformer les systèmes de production et les modes de vie des populations. Par ailleurs, les métallurgistes occupaient souvent une position particulière dans la société. Dans certaines cultures, les forgerons étaient considérés comme détenteurs d'un savoir sacré lié à la transformation du minerai en métal.

2.2. Portrait scientifique et trajectoire académique

2.2.1. Biographie et carrière universitaire

KIENON Timpoko Hélène épouse KABORE est née le 07 Août 1964, mère de quatre enfants de nationalité ivoirienne. Elle est Archéologue, historienne, anthropologue, spécialiste d'archéologie africaine, métallurgie et d'histoire des techniques et des sciences des sociétés africaines au Sud du Sahara, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire[2]. Elle a obtenu son doctorat en archéologie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 1998. Sa thèse portait sur la métallurgie ancienne du fer dans la province du Bulkiemdé au Burkina Faso, dans laquelle elle a combiné des approches ethnologiques, archéologiques et métallographiques pour analyser les techniques de production du fer. Elle a obtenue en 1986 son Baccalauréat Philosophie-Lettres Série A2, au Lycée Sainte Marie de Cocody (Côte d'Ivoire). Depuis 2001, elle occupe l'emploi d'Assistante au Département d'Histoire, UFR/SHS à Université Félix Houphouët-Boigny. À ce jour, elle est professeure titulaire à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. Elle est recrutée à l'Université Félix Houphouët-Boigny, le 15 février 2001 dans le corps des assistants. Elle est la première femme professeur titulaire en archéologie en Afrique dans l'espace CAMES depuis 2018 (fig. 2). Aussi, responsable de l'Equipe d'Accueil «Patrimoine, Archéologie, Mémoire, Littératures, Culture Histoire et Identités » (PAMELCHID) d'Ecole Doctorale SCALL, Université Félix Houphouët-Boigny depuis 2020. Elle est Présidente de l'Association Ouest Africaine d'Archéologie (AOAA) (2009-2013), Chef du Département d'Archéologie à l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD) de 2005-2017 à l'Université Félix Houphouët-Boigny (fig. 3).

[1] Kiénon-Kaboré, enseignant-chercheur, professeur titulaire en archéologie, 62 ans, 15 Avril à Abidjan.

[2] Kiénon-Kaboré, enseignant-chercheur, professeur titulaire en archéologie, 62 ans, 15 Avril à Abidjan.

Planche photo 1 : Pr. Kiénon-Kaboré, vue dans le cadre scientifique



Photo n° 2 : vue en toge, Pr K.K



Photo n° 3 : vue avec les collèges du PAMCHID et étudiants

Crédit Photo : YAO kouamé Junior, Abidjan, Février 2026

Sa carrière académique s'est ensuite orientée vers l'étude de la paléométallurgie en Afrique de l'Ouest et vers la formation de nouvelles générations d'archéologues africains. Elle est auteur de plus d'une cinquantaine (50) d'articles publiés dans les revues nationales et internationales. Elle a trois ouvrages à son actif, plus d'une vingtaine de formation et d'ateliers, quinze missions de collaboration et plus de cinquante conférences, de communication et d'exposition.

2.2.2. Engagement institutionnel

En plus de ses activités d'enseignement et de recherche, la chercheuse s'est engagée dans les Ministères et Institutions. Conseiller technique au ministère de la culture et de la francophonie depuis 2016, contribuant à la protection et à la valorisation du patrimoine archéologique national, KIENON-KABORE a pu mener des efforts pour la valorisation et la conservation des richesses archéologique de la Côte d'Ivoire. Ceci, lui a fallu entreprendre des recherches d'étude d'impact dans la zone de Singrobo-Ahouaty qui aujourd'hui a vu naître le premier musée archéologique de l'Afrique de l'Ouest. Ce musée accueillera et exposera tous les vestiges archéologiques exhumés lors des recherches archéologiques en Côte d'Ivoire. (fig. 4, page 6).

Photo n° 4: vue en exposition au musée archéologique de Singrobo-Ahouaty



Cliché : GRODJI Grâce Désirée, Singrobo-Ahouaty, 2024

À ce jour, elle est la première femme à occuper le poste de directrice de l'Institut d'Histoire d'Art d'Archéologie Africaine (IHAAA) de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan

Photo n° 5 : Vue en portrait Pr KIENON-KABORE



Source : GRODJI Grâce Désirée
Abidjan, 2025

2.2.3. Engagements pour la recherche et naissance de nouvelle génération d'archéologues

Les actions fournies par le Professeur Kiénon-Kaboré pour impulser la recherche se sont déroulées à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody à Abidjan et au Ministère de la Culture et de la Francophonie. Depuis 2013 les recherches se font au sein du groupe de recherche qu'elle dirige, intitulé « Archéologie, Technique et Patrimoine, A.T.Pa. » (fig. 6, 7, page 7).

Planche photo 2 : Pr. Kiénon-Kaboré en action de recherche de terrain



Photo n° 6 : Vue sur terrain après fouille



Photo n° 7 : Vue sur terrain en prospection

Crédits photographiques : GRODJI Grâce Désirée, Singrobo-Ahouaty (2022) et Bliéron (Fig 7) 2024

Au niveau de l'université Félix Houphouët-Boigny : En tant que responsable de la section archéologie de l'ISAD, elle a pu mettre en place de 2010 à 2017 six (6) projets de recherches doublés d'un volet pédagogique. Pour chacun, elle a pu mobiliser, avec les partenaires européens, des financements conséquents. Ces projets ont contribué à relancer les recherches archéologiques en Côte d'Ivoire, qui depuis les années 1990 étaient en régression après le dynamisme des années 1980, les raisons étant la crise économique et politico-militaire de 2002 à 2011, à équiper le groupe de recherche de l'ISAD en matériels de terrain, de laboratoire et à mettre en place des chantiers écoles

dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire à Kaniasso et au centre à Toumodi, afin de former les apprenants aux techniques de recherches archéologiques. Selon Docteur Dapa N'goran qui nous fait une anecdote en disant en ces termes « *C'est avec l'aide de la Professeure KIENON-KABORE, que moi j'ai pu bénéficier d'une bourse pour un stage de recherche au Sénégal en 2018* »[3]. Ce sont entre autres le projet :

- «Origine et développement de la métallurgie du fer au Burkina-Faso et en Côte d'Ivoire», financé de 2010 à 2016 par la Fondation Suisse-Liechtenstein pour les Recherches Archéologiques à l'Etranger (SLSA) à plus de 50 000 000 F cfa. L'objectif était d'approfondir les recherches archéométallurgiques dans les zones sahélo soudanaises et de former les étudiants et les jeunes chercheurs aux techniques de recherches spécifiques à cette thématique, d'où la mise en place du chantier école de Kaniasso.
- « Prospection, sauvegarde et valorisation du patrimoine archéologique en danger du Baoulé Sud», financé par le PASRES (Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique) de 2009 à 2014 (avec une prorogation pour l'année 2014) à hauteur de 8 840 000 F cfa. L'objectif de ce projet était la recherche, la sauvegarde et la valorisation des sites préhistoriques et protohistoriques de la zone du Baoulé Sud, mais également la formation des étudiants.
- Le financement de la Fondation Vontobel a été obtenu en 2012 et exécuté en 2014 pour un appui au chantier école de Toumodi à hauteur de 2 950 000 F cfa. La fondation finance les Projets de formation destinés aux jeunes et soutien les établissements ayant une démarche responsable.
- « Peuplement humain et paléoenvironnement en Afrique : les cas des îles Eotilé », financé de 2013 à 2017 par le PASRES (8 527 050 F cfa) et le CSRS-PNUD2 (8 000 000 F cfa). L'objectif de ce projet est de renforcer les partenariats ivoiro-suisse au niveau de la recherche.
- « Un partenariat Côte d'Ivoire – Suisse pour le développement et la promotion de la recherche archéologique en Côte d'Ivoire. », financé à hauteur de 50 000 000 cfa. L'objectif étant également de renforcer les partenariats ivoiro-suisse, elle a signé, à la suite des recherches avec ses partenaires de l'université de Neuchâtel, le Dr Denis Ramseyer, un accord de collaboration entre l'Institut d'Archéologie de l'université de Neuchâtel et notre UFR/ SHS de l'université Félix Houphouët-Boigny. Des bourses ont également été négociées pour les étudiants en thèse dont deux d'entre eux ont séjourné à l'université de Neuchâtel.
- « Contribution des sciences sociales et de la pharmacologie au processus de développement durable et de la lutte contre la pauvreté dans les régions du Poro et de la Bagoué» débuté en 2017, le projet attend un financement soumis à la société RANDGOLD intervenant au niveau de l'exploitation minière dans la zone. La société RANDGOLD souhaite investir dans la lutte contre la pauvreté au niveau de la région du Poro et de la Bagoué. L'objectif du projet est de mettre en place des recherches interdisciplinaires afin de répondre aux problématiques sociétales de ces populations en montrant un volet de la recherche au service du développement.

Ces projets de recherches et les bourses octroyées aux étudiants ont permis d'impulser, de redynamiser la recherche, de former et de susciter différentes vocations aux recherches archéologiques. Dans cet élan d'aide aux étudiants, selon Bledou Senen qui nous fait une confidence en disant « *Le professeur Kiénon-Kaboré, m'a permis d'avoir une bourse de stage de formation en France pour apprendre les techniques de terrain et de laboratoire en archéologie préventive* »[4]

Suite aux efforts faits pour impulser la recherche en archéologie, Plusieurs étudiants se sont inscrits en master et en thèse de doctorat à la section archéologie de l'ISAD sous la direction du

[3] Dapa N'goran, Docteur en Archéologie, Assistante à l'Université Félix Houphouët-Boigny Cocody, 38 ans, 15 Avril à Abidjan.

[4] Bledou Senen, Docteur en Archéologie, 32 ans, 15 Avril à Abidjan,

Professeur Kiénon-Kaboré. À ce jour, il y a plus d'une trentaine (30) de doctorats soutenus sous sa direction avec des thématiques différentes (Tableau 1, page 9).

Tableau 1 : liste des Docteurs qui ont soutenu sous la direction de Pr. Kiénon-Kaboré

N° Ordre	Nom et Prénoms	Thématique	Année de soutenance
1	Bouadi Kouadio René	Néolithique	2016
2	Kazio Djidjé Jacques	Céramique	2018
3	Tié Bi Galla Guy-Roland	Métallurgie ancienne	2018
4	Yao Kouadio Narcisse	Céramique	2018
5	Labiyi Nestor	Archéologie et peuplement	2017
6	Goeti Bi Irié Maxime	Histoire des techniques	2019
7	Kobenan Atta Bradjé Jacob	Métallurgie ancienne	2019
8	Kouadio Aya Anita Sandrine	Histoire des techniques	2019
9	Ahoué Jean Jacques	Archéologie du bâti	2019
10	Dapa Akoua Dibia Marie. J	Métallurgie ancienne	2021
11	Adou Adjoua Tchronwa	Habitat ancien	2021
12	Tui Lah Louis	Habitat ancien	2021
13	Yéo Arouna	Fortification en terre	2021
14	Sako Aminata Nadège	Gestion des productions scientifique	2024
15	Yao Lou Nanan Marie-T	Usage des couleurs	2024
16	Kouamé Aimé Magloire	Métallurgie ancienne	2024
17	Yao Kouamé Junior	Métallurgie ancienne	2024
18	Houphouët Gnankou F. S	Métallurgie ancienne	2024
19	Gomun Koya Emmanuel	Métallurgie ancienne	2024
20	Yobouet Aya Mireille	Patrimoine	2024
21	Djako Koutouan Marilyne	Archéologie du Bâti	2024
22	Ballo Djalia	Métallurgie ancienne	2024
23	N' Guessan Amoin Esther	Métallurgie ancienne	2024
24	Zely Agoh Mireille	Histoire des techniques	2025
25	Koffi Amoin Prisca	Histoire des techniques	2025

Source : Données de l'ATPa, compilation réalisée par Yao Kouamé Junior, Avril 2026

2.3. Contributions à l'archéologie de la métallurgie du fer

2.3.1. État des connaissances et cartographie des sites sidérurgiques

Les recherches menées depuis les années 2000 ont permis l'identification de nombreux sites métallurgiques répartis sur l'ensemble du territoire ivoirien, incluant des structures de réduction du minerai, des puits d'extraction et des amas de scories. Dans son article Kiénon-Kaboré (2015, 21-47), argumente son corpus en mettant en lumière les vestiges archéologiques tels que : les amas de scories, les points géographiques des fourneaux, les fragments de tuyères, les puits d'extraction de minerai, en plus des sites d'habitats anciens identifiés lors des entretiens oraux comme des indicateurs matériels en lien avec l'activité du fer exercée par les différents peuples de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso montre une évolution dans le temps (IXème –XXème siècle de notre ère) et une très grande performance technologique (Kiénon-Kaboré, 2009, p.233-240). La diversification de ces savoir-faire anciens conservés essentiellement par les forgerons et détenteurs de la tradition nous interpelle sur la nécessité imminente de sauvegarder ces richesses.

Les recherches de Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré se distinguent par leur approche interdisciplinaire. Elle combine plusieurs méthodes : L'archéologie de terrain (prospection et fouilles), l'analyse métallographique, l'étude ethnographique des traditions métallurgiques, l'analyse historique des techniques. Cette approche permet de mieux comprendre l'ensemble de la chaîne opératoire de la production du fer, depuis l'extraction du minerai jusqu'à la fabrication des objets métalliques. Plusieurs recherches menées par la chercheuse ont permis d'identifier et d'étudier des sites sidérurgiques anciens en Côte d'Ivoire. Ces sites comprennent notamment : des vestiges de mines de fer, des fours de réduction, des amas de scories, des ateliers de forge. Ces recherches ont montré que la production du fer était largement répandue dans différentes régions du pays et qu'elle reposait sur des techniques variées adaptées aux ressources locales.

Dans diverses sociétés traditionnelles, le fer occupe toujours une place importante dans la vie quotidienne. Les métallurgistes-forgerons dans les sociétés africaines occupent une place stratégique dans l'organisation socio-politique et économique. Leur maîtrise technique du fer leur confère un statut de pouvoir symbolique et spirituel. À cet effet, leur technique a permis d'avoir des outils qui ont pu contribuer à l'expansion de l'agriculture et à l'exploitation des ressources naturelles. De plus, la production du fer a stimulé les échanges commerciaux entre différentes régions d'Afrique de l'Ouest. Les études menées par la chercheuse montrent que la production du fer était souvent liée à des pratiques rituelles et à des croyances religieuses. Les cérémonies entourant la construction des fours ou le début des opérations de réduction témoignent de l'importance symbolique de la métallurgie.

Selon ses travaux, l'étude des traditions métallurgiques doit prendre en compte à la fois les vestiges matériels et les savoir-faire transmis par les communautés locales. Ces découvertes ont révélé une diversité technique souvent méconnue antérieurement (Kiénon-Kaboré et *al.*, 2017, p.105).

- **Chronologies et traditions techniques**

Par l'analyse des vestiges, plusieurs traditions métallurgiques distinctes ont été mises en évidence, suggérant l'existence de zones techniques différenciées, avec des chronologies s'étendant du V^{e} au XX^{e} siècle selon les régions de l'Afrique (Serneels, 2014, p. 23-60).

Après plusieurs campagnes de prospections et de fouilles effectuées en 2014, les résultats des recherches de Kiénon-Kaboré ont permis de continuer les investigations compte tenu des nombreuses problématiques soulevées par celles-ci. Ainsi donc, en 2015, s'est déroulée dans la région de Kaniasso (Côte d'Ivoire) principalement sur les sites proches du village de Doumbala, une grande campagne de fouilles archéologiques sur la métallurgie en collaboration avec les Universités de Fribourg en Suisse, Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire et de Ouagadougou au Burkina-Faso. L'on a constaté la présence de plusieurs fourneaux en très bon état dont l'activité est récente des périodes du XVIIIème et XIXème siècle. Sur le plan architectural, les structures des fourneaux de Doumbala sont différentes de celles de Siola mais présentent des similitudes dans leur fonctionnalité et dans l'organisation des ateliers. Elles représentent une particularité de la tradition locale de KAN 3 de Siola. À une centaine de mètres au sud dans la zone de Doumbala Kokoroni, l'on a aussi découvert une cinquantaine de fourneaux associés à des quantités considérables d'amas de scories. Deux traditions techniques distinctes se révèlent au travers de ces fourneaux, correspondant à des marqueurs locaux des deux faciès d'ensembles identifiés et documentés à Siola (KAN 1 et 2). Ces vestiges datent du XIVème et du XVIIème s. AD. De ce fait, le changement de technologie se situe entre 1450 et 1550 AD. Un autre sondage a eu lieu sur le site de Siola 4000 permettant de caractériser une quatrième tradition technique dont la datation obtenue est très ancienne : 1030-1210 Cal AD. De même les travaux réalisés dans la région d'Issia ont notamment permis d'établir une première chronologie de la sidérurgie dans cette zone et de mieux comprendre les traditions techniques locales. Les recherches se développent également au Burkina Faso particulièrement dans la province de Bam sur le site de

Yamané. Sur ce site, a été constatée une technologie traditionnelle nouvelle dont YNSB. On y découvre plusieurs traditions différentes dans lesquelles de grandes bases de fourneau remplies avec une scorie massive contenant des tuyères recyclées.

- **Préservation et valorisation du patrimoine**

Kiénon-Kaboré a aussi insisté sur l'importance de la protection et la mise en valeur des vestiges sidérurgiques anciennement découverts, appelant à une collaboration entre archéologues, muséologues et acteurs locaux pour intégrer ces héritages dans des projets de développement culturel et touristique (Kiénon-Kaboré, 2017, 291-305).

Dans cet article ; il est question de mettre au jour, le patrimoine archéologique exceptionnel riche de par ses vestiges mobiliers et immobiliers qui ont été mis au jour après un siècle d'investigation, partout de la période exploratoire à la recherche programmée de nos jours. Depuis les années 2010, les recherches menées par le professeur Kiénon-Kaboré ont permis de mettre au jour divers patrimoines techniques dont la plupart sont des vestiges immobiliers. Ce sont : les mines, les fourneaux de réduction, les amas de scories etc. Ainsi donc, la valorisation de ce patrimoine met en parfaite collaboration les acteurs du patrimoine comme les archéologues, les professionnels du musée etc. Par l'intermédiaire du Professeur Kiénon-Kaboré, l'Etat de Côte d'Ivoire a mis en place des moyens pour promouvoir la valorisation des sites et des vestiges archéologiques. L'Etat et les chercheurs doivent mettre en place une stratégie pour la valorisation de ce patrimoine, qui diffère de la méthodologie habituelle de l'approche muséale en Côte d'Ivoire (Kiénon-Kaboré, 2023, p.355-375). Elle propose également dans cet article des stratégies d'approche.

Les sites sidérurgiques anciens représentent un patrimoine scientifique et culturel important. Cependant, ces sites sont souvent menacés par l'urbanisation, l'exploitation minière ou l'agriculture. Les travaux de recherche de la chercheuse portent sur la réflexion et les stratégies de protection, de conservation et de valorisation des sites et biens métallurgiques des zones de la Côte d'Ivoire. Le faisant, cela contribuerait au développement durable, au tourisme culturel et à la sensibilisation des populations locales aussi bien qu'à la mise en place d'une collaboration entre archéologiques, institutions culturelles et communautés locales pour une préservation des sites.

En somme les travaux de Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré ont contribué à renouveler la compréhension de l'histoire des techniques en Afrique. Ses recherches ont permis : de documenter plusieurs sites sidérurgiques en Afrique de l'Ouest, de mieux comprendre les techniques anciennes de production du fer, de valoriser le patrimoine archéologique ivoirien, de former une nouvelle génération de chercheurs africains. Son approche interdisciplinaire a également contribué à intégrer l'étude des savoirs traditionnels dans la recherche archéologique.

Ce manuscrit souligne que Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré a apporté sa pierre à l'émergence et la consolidation des recherches sur la métallurgie ancienne du fer en Côte d'Ivoire, en général en Afrique. Ses contributions scientifiques ont enrichi les connaissances sur les techniques de la métallurgie ancienne et renforcé la reconnaissance du patrimoine paléo-métallurgique comme mémoire de l'identité culturelle du pays. Son héritage constitue aujourd'hui une référence incontournable pour la recherche archéologique et la valorisation du patrimoine culturel ivoirien.

3. Discussion

La contribution d'Hélène Kiénon-Kaboré dépasse le cadre national. Elle a favorisé l'intégration des problématiques africaines de la métallurgie ancienne dans des réseaux scientifiques régionaux et internationaux, et formé une nouvelle génération d'archéologues ivoiriens spécialisés dans l'étude des techniques anciennes. Par ses fonctions institutionnelles, elle a également participé à renforcer la structuration de l'archéologie en Afrique de l'Ouest.

- **Contributions scientifiques majeures.**

Ses recherches se concentrent sur les sources et méthodes pour l'histoire des techniques métallurgiques en Afrique subsaharienne, avec un focus sur la métallurgie du fer. Dans son article (2012, p. 185-193), elle analyse les vestiges comme les scories, tuyères et fourneaux en Côte d'Ivoire, remontant au premier millénaire avant notre ère dans des régions comme Kong et le Folon. Dans cet article, elle caractérise les différentes traditions techniques par la méthode de prospection et de fouille en mettant en relief les savoirs autochtones à l'histoire technologique.

- **L'impact de la recherche sur l'archéologie africaine.**

Les recherches menées sur le Folon au Nord-ouest de la Côte d'Ivoire mettent au jour l'existence de 34 sites métallurgiques, qui sont composés de puits d'extraction de minerai, de fourneaux de réductions et d'amas (scories et tuyères). Comme résultat, ces vestiges sont datés du IIe millénaire après J-C, ce qui illustre le développement de la métallurgie ancienne dans le subsaharien. Les analyses ethnographiques et métallographiques ont fait l'objet de sa méthode mise en pratique pour la contextualisation de la sidérurgie directe contribuant à influencer les études régionales sur la paléo-environnement et les populations. Son dynamisme forme une nouvelle génération d'archéologues africains.

- **L'étude des contributions scientifiques et institutionnelles**

L'étude des contributions scientifiques et institutionnelles de Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré montre qu'elles ont largement participé au rayonnement de l'archéologie en Côte d'Ivoire. Sur le plan scientifique, ses recherches sur la métallurgie ancienne du fer, l'occupation ancienne du territoire et le patrimoine archéologique ont enrichi les connaissances sur les sociétés précoloniales ivoiriennes. Cependant, les travaux des premiers archéologues ivoiriens qui étaient exclusivement centrés sur l'inventaire des sites et la chronologie, mais les recherches de Kiénon-Kaboré viennent mettre une distinction par son approche intégrant fouille, analyse interdisciplinaire, stratégies de valorisation patrimoniale et réflexion sur le développement territorial Ses apports et efforts au niveau de l'enseignement universitaire, de la formation de jeunes génération d'archéologues, de l'encadrement des travaux de mémoires et de thèses et sa participation aux débats scientifiques, programmes régionaux et internationaux dans le domaine de la recherche ont permis le rayonnement de l'archéologie ivoirienne. À l'instar de plusieurs grandes figures de l'archéologie africaine, elle a favorisé le développement d'une école nationale de recherche tout en encourageant les collaborations scientifiques. Cependant, une analyse critique montre que le rayonnement de l'archéologie ivoirienne ne peut être attribué à une seule personnalité. Les progrès de la discipline résultent également des actions des universités, des institutions de recherche, de l'État, des partenaires internationaux et d'autres chercheurs. Nonobstant l'importance des travaux de la chercheuse, une visibilité de ses travaux à l'international reste limitée par le faible financement de ses recherches, l'insuffisance de publication dans des revues à forte visibilité et le manque de politique de valorisation des biens archéologiques du pays. En somme, ses apports scientifiques et institutionnels sont gages du rayonnement de l'archéologie en Côte d'Ivoire. Ses travaux ont fondé les bases de la recherche archéologique ivoirienne et donnent des perspectives de protection, conservation, valorisation et la reconnaissance internationale du patrimoine archéologique de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, des investissements durables dans la recherche, la formation et la vulgarisation des recherches scientifiques constituent un héritage qu'il faut bien pérenniser.

- **Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré, un leadership avéré**

Kiénon-Kaboré Timpoko Hélène est une figure incontournable en Afrique dans le domaine de la recherche sur la métallurgie ancienne du fer. Elle a un statu de leadership féminin dans la recherche

archéologique en Afrique Subsaharienne. Ses compétences ne se limitent pas seulement à la seule production scientifique, mais à son engagement institutionnel, à la formation des jeunes générations de chercheurs archéologues, à son combat pour l'intégration de la recherche dans les réseaux internationaux en travaillant à une reconnaissance de l'archéologie comme facteur de connaissance et de valorisation du patrimoine. Son parcours illustre bien son leadership féminin dans la recherche scientifique basé sur la rigueur, l'innovation et l'engagement pour la sauvegarde du patrimoine archéologique. Ainsi, si Timpoko Hélène Kiénon-Kaboré représente incontestablement une figure inspirante du leadership féminin en archéologie africaine, son héritage doit être envisagé comme un levier pour promouvoir une plus grande reconnaissance des femmes scientifiques, renforcer les capacités de recherche et encourager l'émergence d'une nouvelle génération de chercheuses dans les domaines de l'archéologie et du patrimoine.

En définitive, cet article dépasse la simple biographie scientifique. Il est le résultat des dépouillements de divers travaux de Kiénon-Kaboré à la connaissance de l'histoire de la métallurgie ancienne du fer en Côte d'Ivoire, à la reconnaissance de la valorisation du patrimoine archéologique et à la reconnaissance de la contribution de la femme dans les productions scientifiques en Afrique. Par la suite, il souligne l'héritage intellectuel que peut léguer Kiénon-Kaboré aux générations d'archéologues pour la poursuite des recherches archéologiques en Côte d'Ivoire.

Conclusion

Le dépouillement des travaux scientifique de Kiénon-Kaboré, les enquêtes orales directes et les prises de vue collectées nous ont permis de comprendre et de confirmer le rôle d'une chercheuse chevronnée, incontournable dans la recherche sur la métallurgie ancienne du fer et de l'archéologie en général en Côte d'Ivoire. De par ses travaux, plusieurs sites métallurgiques de la Côte d'Ivoire ont été identifiés, étudiés, permettant d'appréhender l'évolution des techniques métallurgiques et leur rôle dans l'organisation des sociétés traditionnelles. Ses méthodes alliant archéologie, ethnologie et métallographie lui ont été un apport considérable à la contribution de l'histoire des techniques, à la valorisation du patrimoine archéologique ivoirien. Par ses travaux méthodologiquement rigoureux, la professeure a su s'imposer. Son engagement, son engagement institutionnel constituent les bases d'une archéologie technique visible localement et à l'international. Ses apports scientifiques et institutionnels ont renchéri la compréhension des sociétés du passé, mais aussi ouvert de nouvelles perspectives de recherches sur la technique, la culture des sociétés de l'Afrique subsaharienne.

Les biens et traces laissés par le Professeur Kiénon-Kaboré Timpoko Hélène, dans le domaine de la recherche archéologique en Côte d'Ivoire constituent un levier de développement de nouvelles recherches, de la préservation du patrimoine métallurgique, de la reconnaissance internationale des sites sidérurgiques à travers leur inscription sur la liste du Patrimoine national ou mondial et du fleurissement de nouvelles générations de chercheurs en Archéologie.

Références bibliographiques

Sources orales

Nom / prénoms	Âge	Date et lieu de l'enquête	Fonction/ qualité	Thème
Dapa N'goran	38 ans	15 Avril à Abidjan	Dr. Assistante	Engagement scientifique
Bledou senene	31 ans	15 Avril à Abidjan	Docteur	Engagement scientifique
Kiénon-Kaboré	62 ans	15 Avril à Abidjan	Pr titulaire EC	Biographie

Sources écrites

KIENON-KABORE Timpoko Hélène, YEO Arouna, TIE BI Gallia. Guy-Roland, TUI Lah Lui, BLEDOU Brou Senene, 2023, « Protection du patrimoine archéologique impacté par les travaux de

construction du barrage hydroélectrique de Singrogo-Ahouaty (Département de Taabo) ». *Akiri N°004*, p. 355-373.

KIENON-KABORE Timpoko Hélène, TIE BI Galla Guy-Roland, 2021, « Traditions techniques et chronologie de la sidérurgie ancienne à Issia : contribution à la connaissance du développement de la métallurgie ancienne du fer en Côte d'Ivoire », *Bulletin d'Archéologie Marocaine* (BAM), p. 329-338.

KIENON-KABORE Timpoko Hélène, LOUKOU Serges, HUYSECOM Eric, 2017. U*n siècle de recherches archéologiques en Côte d'Ivoire : bilan et perspectives, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire* (EDUCI ISBN ISBN 978-2-35565-055-0, p.105.

KIENON-KABORE Timpoko Hélène, 2017, « Archaeology and museum: what strategy for the promotion and the protection of archaeological sites of ancient iron metallurgy in Côte d'Ivoire ». *European journal of Social Science Studies*. Vol2, ISSN 2501-8590 ISBN-L : 2501-8590, pp291-305. Impact factor 2015 /2016 : 3,741.

KIENON-KABORE Timpoko Hélène, SERNEELS Vincent, 2015, « Recherches sur la métallurgie ancienne du fer dans le département de Kaniasso à Siola en Côte d'Ivoire : Un exemple de coopération au service de la recherche et de la formation », *Revue africaine d'Anthropologie*, Nyanso-po ; Université Félix Houphouet Boigny, Numéro spécial, Actes du XIII COLLOQUE DE L'AOAA, (ABIDJAN, Côte d'Ivoire, 04-08 février 2013), ISSN 1819 0642, p. 21-47.

SERNEELS Vincent, JOBIN Paul, KIENON-KABORE Timpoko Hélène, KOTE Lassina, KOUASSI Kouakou Siméon, RAMSEYER Dénis, THIOMBIANO-ILBOUDO Elise, SIMPORE Lassina, 2014, « Origine et développement de la métallurgie du fer au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Seconde campagne dans la région de Kaniasso (Folon, Côte d'Ivoire) autres recherches ». *Journal de la fondation Suisse-Liechtenstein pour les recherches archéologiques à l'étranger, SLSA*, 2014, ISBN 978-3-95232258-8-9, 2014, p.23-60.

KIENON-KABORE Timpoko Hélène, 2012, « Bilan de recherche sur la sidérurgie directe dans la province du Bulkiemdé au Burkina-Faso, un exemple d'approche pluridisciplinaire. » Actes du colloque, Métallurgie du fer et sociétés en Afrique, édités par Archeopress, British Archaeological Reports, Oxford, p. 185-193.

KIENON-KABORE Timpoko Hélène, 2010, « La problématique de la recherche archéologique en Côte d'Ivoire. », SLSA Johresbericht 2009, Zurich, Voduz : Fondation Suisse : Liechtenstein pour les recherches archéologiques à l'étranger, p 39-46.

KIENON-KABORE Timpoko Hélène, 2009, « La métallurgie ancienne du fer en Côte d'Ivoire : Etat des connaissances et perspectives de recherche », Journal of Archaeology Monograph Series, Germany Vol 2, p. 233-240.

KIENON-KABORE Timpoko Hélène, 2008, « Ethnoarchéologie des productions matérielles en matières organiques naturelles en zones forestières de Côte d'Ivoire. De la période précoloniale au 20ème siècle : Un apport à l'histoire des techniques des matières périssables », Revue Ivoirienne d'Histoire, N^0 12-13, p.5-28

KIENON-KABORE Timpoko Hélène, 2003, *La métallurgie ancienne du fer au Burkina Faso : province du Bulkiemdé. Approche ethnologique, historique, archéologique et métallurgique. Un apport de l'histoire des techniques en Afrique,* Edition l'Harmattan Paris, ISBN 2-7475-5763-4.2003, p 328.

Les potières du nord de la Côte d'Ivoire : gardiennes des savoir-faire céramiques et actrices de la discipline archéologique

SANOGO Tiantio épse BAMBA[1], TOURE Gninin Aicha[2], YEO Mitanhantcha[3]

1.Enseignante-Chercheure, Ecole Supérieure de Tourisme d'Artisanat et d'Action Culturelle (ESTAAC), Institut National Supérieur des Arts et d'Action Culturelle (INSAAC), Abidjan-Côte d'Ivoire, tiantio.sanogo@yahoo.com / 0779360611
2.Enseignante-Chercheure, Institut des Sciences Anthropologique de Développement (ISAD), Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire, t.aichadesline@yahoo.fr/ 0759954692
3.Enseignant-Chercheur, Université Alassane Ouattara (UAO), Bouaké-Côte d'Ivoire, mitantcha@gmail.com / 0709188187
Auteur correspondant : E-mail : tiantio.sanogo@yahoo.com, Tel : 0779360611
Article soumis le 05/06/2026 et accepté le 12/06/2026
Réf : 2COLRS-139

Résumé :
Dans le nord de la Côte d'Ivoire, principalement à Tengrela, Korhogo et Dabakala, la production des poteries est historiquement organisée selon des castes spécifiques ou groupes d'artisanes ; les Noumou, les Nafana et les Kpimblé, les Mangoro et Djéli, se consacrant exclusivement à la fabrication d'objets en terre cuite. Grâce à leur résistance, les artefacts céramiques sont une source indispensable pour les archéologues, qui peuvent à travers de multiples études, apporter des réponses au mode de vie de ces utilisateurs. L'objectif de cette étude est de montrer l'importance des potières dans la chaîne de production des récipients céramiques et de montrer comment cette activité est bénéfique pour des études archéologiques. Les recherches effectuées montrent que cet artisanat existe depuis des décennies dont la continuité fournit la documentation à la communauté scientifique. Ainsi, le travail des potières du nord de la Côte d'Ivoire dépasse la simple production artisanale pour constituer un outil indispensable pour comprendre et éclairer l'histoire des sociétés passées.
Mots-clés : Savoir-faire céramique, Potières, Nord-Côte d'Ivoire, mobilier céramique, Archéologie

The potters of northern Côte d'Ivoire: Guardians of ceramic know-how and pillars of archaeology

Abstract:
In northern Côte d'Ivoire, mainly in Tengrela, Korhogo, and Dabakala, pottery production has historically been organized according to specific castes or groups of artisans; the Noumou, the Nafana, and the Kpimblé, Mangoro, and Djéli, dedicated exclusively to the manufacture of terracotta objects. Thanks to their resistance, ceramic artifacts are an essential source for archaeologists, who can through multiple studies, provide answers to the lifestyle of these users. The objective of this study is to show the importance of potters in the production chain of ceramic containers and to show how this activity is beneficial for archaeological studies. The research carried out shows that this craft has existed for decades, the continuity of which provides the scientific community with documentation. Thus, the work of the potters in northern Côte d'Ivoire goes beyond simple artisanal production to constitute an essential tool for understanding and shedding light on the history of past societies.
***Keywords**: Ceramic know-how, potters, north Côte d'Ivoire, ceramic furniture, Archaeology*

Introduction

Apparue depuis le néolithique, la poterie est une pratique qui a su retracer l'évolution des hommes dans le temps et dans l'espace. Si elle est souvent vue comme un simple instrument élémentaire, modelé par les hommes pour répondre à un besoin particulier, elle jouit d'une importance dans les sociétés traditionnelles africaines (B. A. A Irié Bi, 2021 : 99). Son employabilité est toujours de mise tant auprès de ces fabricantes que de ces utilisateurs. Ce qui lui confère son intemporalité malgré la

présence en abondance et durable des autres types de contenants en plastiques en aluminium, en porcelaine, etc. En Afrique, notamment en Côte d'Ivoire, son façonnage est très remarquable dans la sphère nordique où l'on a encore la possibilité d'observer des potières à Dabakala, à Korhogo et Tengrela dans l'exercice de leur métier avec abnégation et enthousiasme (M. Yéo, 2019 ; G.A. Touré, 2022 et T. Sanogo, 2017). Tout ceci relève de l'amour et de la volonté de pérennisation de ce savoir-faire aux multiples faciès qui est aussi une ressource indéniable pour les archéologues qui les récoltent en grand nombre sur les sites. (A. M. Aka, 2021 : 83) lors de ces sondages effectués à Mêlêkoukro et à Etuéboué affirme en ces termes que ces différents sondages ont livré une diversité de vestiges archéologiques composée en grande partie de céramique, qui fera l'objet d'une réflexion. La quantité de ces vestiges céramiques est aussi impressionnante sur tous les sites archéologiques de notre pays ce qui dénote de son importance pour cette discipline qui écrit : l'histoire des civilisations à partir de leurs cultures matérielles, fait des vestiges, son principal outil. Tel un livre que l'on feuillette, le sol se révèle progressivement sous le décapage de l'archéologue, chaque couche livre une page du passé. (G. A. Touré, 2025 : 265). Un passé qui facilite la compréhension du présent et du futur et qui permet de lever toute équivoque.

Cette étude qui s'effectue dans le nord ivoirien auprès des potières *mangoro et djeli* de Dabakala, *des Nafana et Kpimblé* de Korhogo et des *noumou* de Tengrela s'intéresse au rôle prépondérant des potières dans la discipline archéologique, leur art. Cela nous amène donc à nous interroger sur l'impact du savoir-faire céramique sur l'archéologie. Pour y parvenir la réflexion sera faite sur les tâches des potières dans leur production jointe aux typologies des récipients ainsi que l'importance de l'activité potière pour l'archéologie. Pour mieux appréhender cette étude nous avons fait recours à une méthodologie.

1. Méthodologie

La méthodologie est une étape clé de la collecte des données. Elle constitue un guide, une boussole dans l'assemblage des données qui permettent de travailler sans toutefois perdre de vue l'essentiel. Elle obéit à une logique claire, cohérente afin de répondre à une problématique posée. C'est dans cet ordre d'idée, que nous avons débuté par la recherche documentaire suivie des enquêtes orales, ethnoarchéologiques, des prospections et fouilles archéologiques à Dabakala, Korhogo et Tengrela.

1.1. La recherche documentaire

Celle-ci nous a conduit à scruter des ouvrages dans les centres de recherches tels que l'ex-flash de l'université Félix Houphouët-Boigny, le CERAP (le Centre de recherche et d'action pour la paix) et la Bibliothèque centrale de l'Université Alassane Ouattara. Ces recherches ont porté spécifiquement sur le cadre géographique, humain des localités susmentionnées, sur le processus d'acquisition des récipients céramiques, leurs typologies, les dépositaires de ces savoir-faire, etc. L'analyse de ces documents a facilité les investigations lors des enquêtes de terrain.

1.2. Les enquêtes de terrain

Elles ont porté sur des enquêtes orales avec les chefs des villages et des communautés d'étude, de faire des prospections sur des sites anciens qui ont abouties à la mise en pratique de la fouille archéologique. Ces échanges ont porté sur l'histoire du peuplement de Dabakala, Korhogo et Tengrela, sur l'enquête ethnoarchéologique auprès des potières et ont été effectifs grâce au guide d'entretien établi. Il ressort de ces échanges collectifs et individuels, que ces trois localités sont respectivement situées au centre-nord (Dabakala), au nord (Korhogo) et au nord-ouest (Tengrela) de la Côte d'Ivoire. Les populations sont composées des senoufo djimini, djamala, tchébara, nafana, kadlé et ont pour activité principale l'agriculture. Dans ces localités, la production de la céramique est l'exclusivité des

potières *mangoro et djeli* à Dabakala[1], des *nafana* et *kpimblé* à Korhogo et des *noumou* à Tengrela. Aussi, les populations dans leur quête de mieux-être se sont déplacées par endroit soit à cause de l'étroitesse des sites qu'elles occupaient, soit pour des raisons d'acquisition d'un espace adéquat à la cuisson des récipients céramiques. Ces sites abandonnés ont été visités lors des prospections pédestres dans le but d'effectuer des fouilles afin de confronter les données collectées sur la continuité ou la rupture de ces savoir-faire. Toutes les données collectées seront analysées au laboratoire.

2. Résultats

Ce travail nous permettra de faire l'étalage des données que nous avons amassées à Dabakala, Korhogo et Tengrela.

2.1. Les tâches effectuées par les potières

Celles-ci comprennent les étapes partant sur l'extraction de l'argile, la préparation de la pâte, les techniques de montages, la finition et la cuisson des vases.

2.1.1. De l'extraction à la préparation de la pâte

L'extraction de l'argile se fait à des endroits spécifiques appelés carrières. Elles sont situées à quelques kilomètres des domiciles des potières ou de leurs ateliers de façonnage des récipients céramiques que nous soyons à Dabakala, Korhogo et Tengrela. À Dabakala et Korhogo, l'extraction de l'argile est l'œuvre des artisanes elles-mêmes. Tandis qu'à Tengrela, ce sont des jeunes volontaires qui n'ont parfois aucun lien de parenté avec les potières qui le font moyennant des rémunérations en fonction du nombre de sacs remplis dont le coût varie entre 700 F et 800 F CFA[2]. L'argile, une fois arrivée au domicile de la potière est séchée et débarrassée de certaines impuretés avant toutes autres activités. Cette étape est souvent facultative pour certaines potières compte tenu de la qualité de l'argile recueillie. Les blocs d'argile sont directement introduits dans des grosses jarres avant leur façonnage. La préparation de l'argile se fait en fonction de la disponibilité des potières car cette phase conduit celles-ci au montage de ces récipients. La préparation de l'argile se fait en plusieurs séquences qui se déclinent comme suit :

- le concassage de la chamotte (le dégraissant qui sera utilisé lors du pétrissage et de la fabrication des vases) ;
- l'usage de la masse d'argile introduite dans la jarre pour le pétrissage ;
- le mélange des deux (l'argile humidifiée et le dégraissant).

2.1.2. La mise en avant des techniques de montages

Cette étape prend tout son sens lorsque les potières décident de façonner les pots. Ainsi, les potières *noumou et kpimblé* dans l'exercice de leur fonction première, adoptent la technique du moulage sur forme convexe alliée au colombinage avec à la clé l'usage d'un ancien moule en fonction de la forme du vase. La première étape consiste à la confection de la préforme du nouveau pot. Tandis que la seconde étape concerne le montage de la panse supérieure et du col ou de la lèvre à l'aide d'un colombin après un léger séchage de la préforme du pot. Quant aux potières *mangoro et djeli* de Dabakala, ainsi que *nafana* de Korhogo, elles utilisent la technique du creusage à la motte alliée au colombinage. Cette technique réside dans la fabrication de la panse inférieure du nouveau récipient par creusement jusqu'à l'obtention de la forme souhaitée qui subit aussi un léger séchage avant l'ajout

[1] Entretiens avec GRAMBOUTE Adjara, 53 ans, potière, Gbadougou, le 15 mars 2015.

[2] Entretiens avec KONE Timba, 75 ans, potière, Débété, le 19 Mars 2016.

des colombins par pincement sur la préforme obtenue préalablement. Toutes ces étapes qui se font minutieusement permettront aux artisanes d'aborder sereinement les autres séquences de leur activité.

2.1.3. La finition et la cuisson des vases

La finition concerne le lissage des vases à l'aide d'un morceau de tissu imbibé dans de l'eau que les potières font passer à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du récipient. Le pot est ensuite décoré en fonction de l'inspiration des potières et du pot en face. Après décoration, les récipients sont définitivement séchés sur un ou plusieurs jours en fonction du degré d'ensoleillement. Cette étape va déboucher sur la cuisson des vases qui se fait de préférence à la veille des jours de marché ou lors d'une importante commande auprès des potières.

La cuisson se fait dans les pourtours du village de façon communautaire très tôt le matin ou dans l'après-midi aux environs de 16 h et plus. La production de la céramique étant très vivace dans les localités de Dabakala et Korhogo, chaque potière prend le soin de marquer ces productions avant la cuisson. À Tengrela, le constat est tout autre. La potière principale c'est-à-dire celle qui est prête à la cuisson prévient à la veille certaines potières de sa famille ou de son quartier de prendre part à sa cuisson[3]. Chaque potière a son aire de cuisson qui est située à quelques mètres de son domicile[4]. En général, la cuisson se fait de la façon suivante :

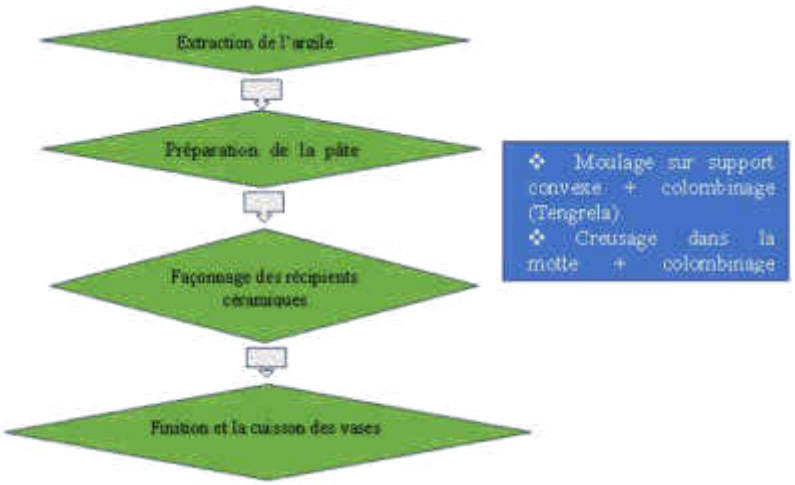
- disposition des combustibles sur l'aire de cuisson ;
- pose des vases sur les combustibles par ordre décroissant ;
- recouvrement du dispositif avec une seconde couche de combustible ;
- activation du feu ;
- temps écoulé pendant la cuisson ;
- retrait progressif des récipients des braises ;
- immersion des pots sur les sons de riz et des différentes décoctions ;
- et le refroidissement des vases.

La fin de la cuisson est généralement observable par l'assemblage et le ramassage des pots sur l'aire de cuisson.

Schématisation de la production céramique Dabakala, Korhogo et Tengrela

[3] Entretiens avec DIARRASSOUBA Koniba, 50 ans, Potière, Diamakani, le 25 Mars 2016.

[4] Entretiens avec COULIBALY Djenebou, 47 ans, Potière, Kpana-mangorosso, le 20 Fevrier 2015.





a- *Fladaga deni* = *un canari*
Photos: SANOGO Tiantio, Tengrela (Papara), 2015



b- *Young* = *Un encensoir*
Photos : TOURE Gninin Aicha, Tioroniaradougou, 2014



c- *Flani bèrè* = *récipients pour les jumeaux*
Photos : YEO Mitanhantcha, Dabakala (Gbadougou), 2016

Planche photo 1 : Exemples de récipients

a- *Fladaga deni* est un canari destiné à conserver ou à cuire des écorces ou feuilles médicamenteuses
b- *Young* est un encensoir dans lequel sont mis les encens utilisés pour donner une bonne senteur à un lieu donné
c- *Flani bèrè* est un récipient utilisé dans le culte des jumeaux ou des triplets.

2.2. L'importance des savoir-faire céramique pour l'Archéologie

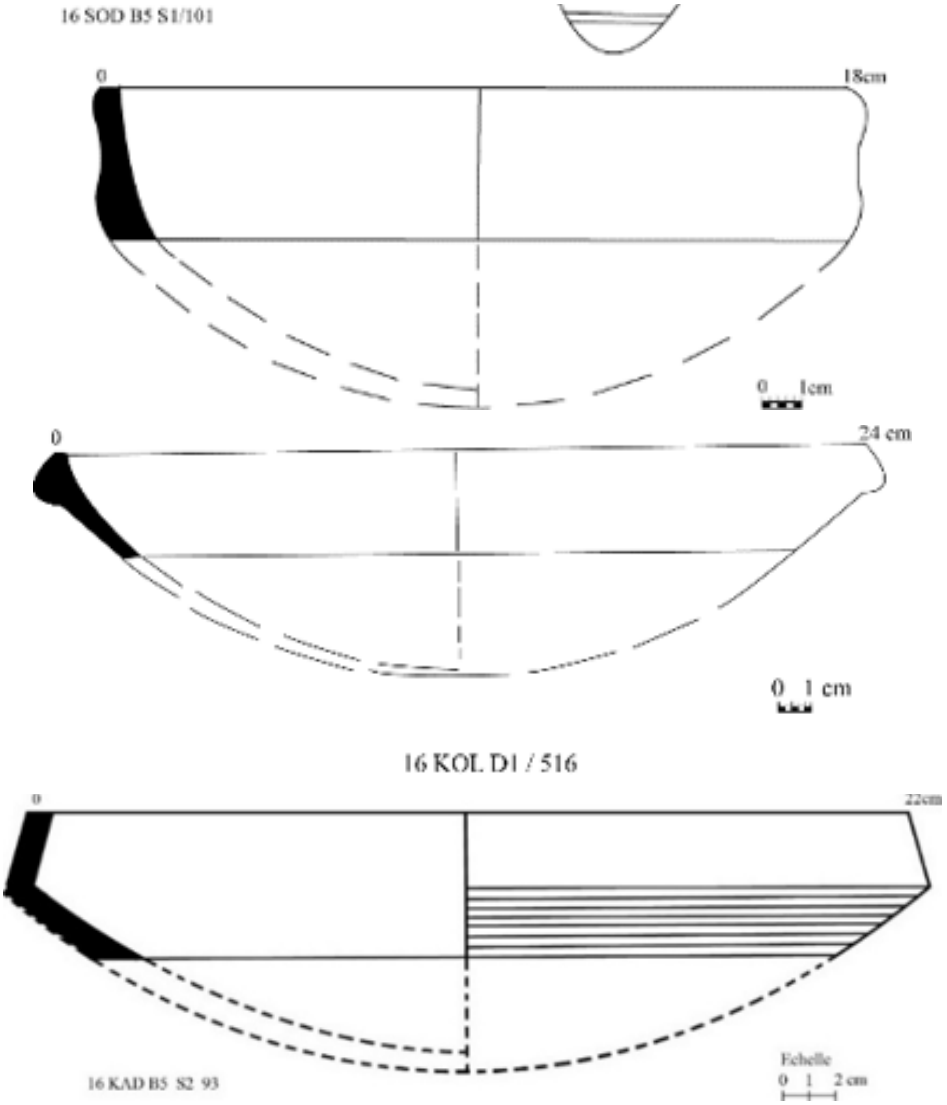
Tout site archéologique livre, dans des quantités et des états de conservation variables, des fragments d'objets tels que la pierre, la céramique, le métal, le verre, ou encore des objets en matière organique (bois, cuir, tissu, os...). Ces objets, en tant que témoignages matériels d'une culture, constituent, une des sources d'information principale à la connaissance d'un site et de la population qui le fréquentait (C. Huguet, 2026 : 233). Ces vestiges d'une importance capitale pour les archéologues sont généralement constitués d'une abondance de tessons de céramique aux multiples spécificités. Notre réflexion va s'accentuer sur deux points à savoir : La spécificité morpho-fonctionnelle et les macro-traces des tessons étudiés.

2.2.1. La spécificité morpho-fonctionnelle des tessons

L'approche morpho-fonctionnelle est particulièrement employée dans les études d'assemblages de céramiques ethnographiques. Les terrains ethnographiques se prêtent particulièrement à ce genre d'exercice puisque la description des poteries doit être complétée par l'observation des modalités de leur utilisation (manière, fréquence, durée, etc.) (P. Debels, 2019 : 63). Les tessons collectés et étudiés de part et d'autre sur les sites de Dabakala, Korhogo et Tengrela, nous ont fourni lors de leurs reconstitutions des informations allant de la morphologie à la fonction de ceux-ci. Tout ceci a été facilité

par l'observation de la chaîne de production des récipients sur lesdits sites. Par conséquent, un récipient est dit ouvert lorsque celui-ci ne présente pas de constriction de diamètre et dont le diamètre maximal coïncide avec l'ouverture (H. Balfet et al., 2000 : 9). À l'issu de cette catégorisation, les récipients utilisés dans le service des repas sont placés dans ce canevas (voir planche 1).

Planche 1 : Récipients ouverts



Dessin : SANOGO Tiantio

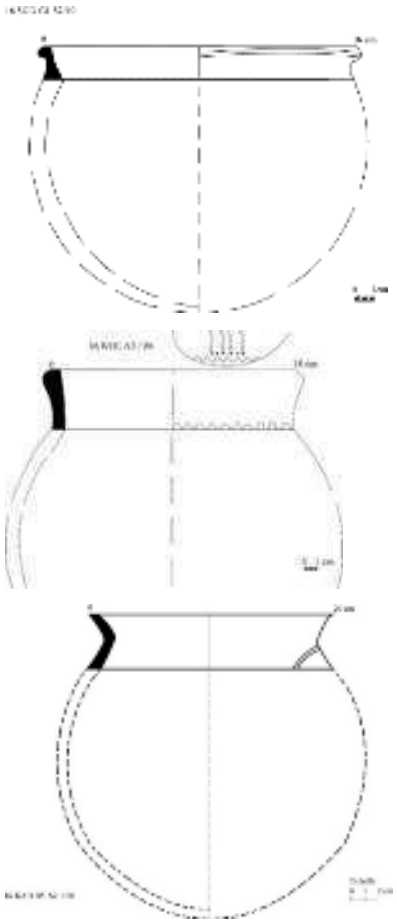
Dessin : TOURE Gninin Aicha

Dessin : YEO Mitanhantcha

Source : SANOGO, TOURE et YEO

À l'inverse, les récipients destinés à la cuisson des mets, des écorces, des plantes médicinales, pour des rituels, à la conservation de l'eau, etc. sont des récipients fermés. En effet, un récipient fermé est un récipient présentant au-dessus du diamètre maximal du corps un diamètre inférieur à celui-ci, coïncidant ou non avec l'ouverture (H. Balfet et al., 2000 : 9). Ce type de récipient culinaire et domestique fut observé sur les sites sondés de Dabakala, Korhogo et Tengrela (Voir planche 2).

Planche 2 : Récipients fermés



Dessin : SANOGO Tiantio

Dessin : TOURE Gninin Aicha

Dessin : YEO Mitanhantcha

Source : SANOGO, TOURE et YEO

La spécificité morpho-fonctionnelle est un aspect déterminant dans l'étude du mobilier céramique ainsi que les macro-traces observables tant sur les tessons que les pots entiers.

2.2.2. Les macro-traces des tessons étudiés

Dans la restauration des vestiges céramiques, les macro-traces constituent un facteur indispensable à la compréhension d'un savoir-faire. Ils permettent à travers une observation pointilleuse parfois à l'œil nu, de se prononcer sur la technique de façonnage et de traitement de surface d'un récipient ou d'un tesson de céramique. Cependant, les tessons amassés sur les différents sites étudiés ont montré par endroit soit sur des tessons de panse et d'encolure, des traces de montage de colombin, de lissage.

Planche 3 : Trace de lissage et de montage de colombin



Tesson 1 : Trace de lissage Dessin : SANOGO Tiantio



Tesson 3 : Trace de lissage
Dessin : YEO Mitanhantcha



Tesson 2 : trace de colombin
Dessin : TOURE Gninin Aicha

Les vestiges céramiques sont aussi incrustés de divers dégraissants composés de chamotte, quartz etc. Les dégraissants observés ont pour but d'aplanir la malléabilité de l'argile ce qui justifie çà et là leurs présences dans les parois des tessons.

3. Discussion

L'étude des poteries du nord de la Côte d'Ivoire met en évidence la richesse des savoir-faire céramiques traditionnels ainsi que leur intérêt majeur pour l'archéologie. Les résultats obtenus montrent que la chaîne opératoire de la production des récipients céramiques repose sur un ensemble d'opérations techniques rigoureuses, héritées d'une longue tradition et transmises de génération en génération. Ces observations confirment que la poterie constitue à la fois une activité économique, un marqueur culturel et une source d'information privilégiée pour l'interprétation des vestiges archéologiques.

Les données recueillies révèlent que les potières possèdent une parfaite connaissance des propriétés physico-chimiques des argiles qu'elles exploitent. Le choix des gisements, l'ajout de dégraissants et les techniques de préparation visent à améliorer la plasticité de la pâte, à réduire les risques de fissuration et à garantir la résistance mécanique des récipients (M. Yéo, 2019), (G.A. Touré, 2022), (T. Sanogo, 2017). Ces observations corroborent les travaux ethnographiques menés en Afrique de l'Ouest (A. Mayor, 2011 ; N. S. Guèye, 1998 ; S. H. Ouédraogo, 2020), qui montrent que la qualité de la céramique dépend largement de la maîtrise de la matière première.

Pour l'archéologue, ces pratiques sont essentielles, car elles permettent de mieux comprendre les inclusions observées dans les pâtes anciennes et d'identifier les choix techniques des potières du passé.

L'étude montre principalement deux techniques de façonnage. Ces techniques, largement répandues dans les traditions africaines, témoignent d'une remarquable continuité technique.

Les différences observées dans les deux différents façonnages et les différences de gestes, traduisent cependant des traditions locales distinctes, qui révèlent la spécificité des identités culturelles.

En archéologie, l'identification de ces traditions techniques permet d'aborder les questions de diffusion de culture, de transmission des savoirs et d'interaction entre les groupes humains.

Les traitements de surface, c'est-à-dire : le lissage, le polissage, l'engobage, la décoration, et les modalités de cuisson influencent quant à eux, l'aspect de la résistance et les fonctions des récipients. Les cuissons à l'air libre, encore pratiquées par les potières du nord, génèrent des atmosphères variables qui produisent des colorations contrastées et des traces caractéristiques. Ces observations sont particulièrement utiles en archéologie, car elles permettent d'interpréter les couleurs des fractures (A. L. Smith, 2001 : 153).

Les formes des récipients et leurs caractéristiques morphologiques constituent des indicateurs précieux pour déterminer leur fonction. Les jarres à ouverture large sont généralement destinées au stockage, les marmites à cuisson, tandis que les bols et les écuelles servent au service des repas (G. A. Touré, 2018 : 226-227).

En archéologie, l'analyse morpho-fonctionnelle permet de reconstituer les pratiques domestiques, les habitudes alimentaires et l'organisation des activités au sein des sociétés anciennes. Les analogies ethnographiques établies avec les potières contemporaines aident ainsi à l'interprétation. En effet, les macro-traces observées sur les tessons (empreintes de colombins, traces de lissage...) constituent des indices directs des techniques de fabrication et des usages des récipients (G. A. Touré, 2018 : 301), comme les traces de combustion témoignent d'une utilisation culinaire. Aussi, les surfaces polies ou les dépôts résiduels peuvent indiquer des fonctions de stockage ou de service.

Ainsi, le parallèle entre les traces observées sur les productions actuelles et celles relevées sur la céramique archéologique renforce l'importance de l'approche ethnoarchéologique (G. A. Touré, 2018 : 301). Aussi, les potières étudiées apparaissent comme de véritables dépositaires d'un patrimoine immatériel. Leur savoir-faire ne se limite pas à la fabrication d'objets utiles, mais traduit une connaissance approfondie de l'environnement, des matériaux et des besoins sociaux.

Également, la transmission de cette pratique essentiellement féminine souligne le rôle central des femmes dans la conservation des traditions. Malgré la concurrence des matériaux modernes, ces femmes maintiennent une activité qui demeure socialement et économiquement significative. En sus, l'approche ethnoarchéologique adoptée permet d'établir des correspondances entre les pratiques actuelles et les vestiges du passé (G. A. Touré, 2018 : 53). Elle permet d'interpréter les chaînes opératoires et les fonctions à partir des traces observées sur les tessons archéologiques.

Enfin, cette étude met en lumière la nécessité de documenter et de valoriser les savoir-faire céramiques encore vivants dans le nord de la Côte d'Ivoire. Leur disparition éventuelle entraînerait la perte d'un patrimoine culturel majeur et d'une source précieuse d'information pour la recherche archéologique. Les résultats obtenus ouvrent ainsi des perspectives pour la constitution de :

- référentiels technico-fonctionnels ;
- l'analyse comparative des céramiques archéologiques ;
- la sauvegarde des savoir-faire traditionnels ;
- le développement de programmes de valorisation patrimoniale.

Ainsi, les potières du nord de la Côte d'Ivoire apparaissent comme de véritables gardiennes des traditions céramiques. Par leur expertise technique et la transmission de leurs connaissances, elles jouent un rôle fondamental dans la compréhension du passé et dans la préservation du patrimoine culturel ivoirien.

Conclusion

En définitive, les savoir-faire céramiques du septentrion ivoirien des zones de Dabakala, Korhogo et Tengrela sont le nid de la connaissance foisonnante d'une activité ancestrale aux multiples dimensions. Sa compréhension, son érudition nécessite une immersion auprès des sachants de ce travail artisanat dont la chaîne de travail implique parfois toute la communauté allant de la cueillette de la matière première, à son façonnage séquentiel jusqu'à l'obtention d'un produit fini. Spécifiquement féminine, cette activité est le fruit d'acquisition des récipients culinaires, domestiques, thérapeutiques au grand bonheur des populations qui en dépit de la présence en nombre élevé et de la concurrence des autres types de contenants sont encore attachés à ces pots qui jouent un rôle prépondérant auprès de celles-ci. D'une contrée à une autre, la technique de façonnage diffère ; c'est ainsi qu'à Tengrela les potières *noumou* et à Korhogo, les *kpimblé* mettent en avant la technique du moulage sur forme convexe associé au colombinage. Dans les localités de Dabakala et chez les *Nafana* de Korhogo, c'est le creusage dans la motte associé au colombinage. Ces techniques renferment d'innombrables connaissances qui sont observables sur le mobilier céramique collecté en contexte lors des différentes excavations. Ainsi, l'étude des tessons de céramique d'un site peut renseigner la communauté scientifique principalement les archéologues sur la technique de façonnage d'un récipient, sur les dégraissants usités par les potières pendant leur activité, etc. Les vestiges céramiques deviennent dès lors des témoins matériels d'une culture et constituent une source primaire à la connaissance d'un site et de sa population. Les potières à travers leurs savoir-faire deviennent incontournables pour la discipline archéologique.

Références bibliographiques

Sources orales

N°	Nom et prénoms	Dates et lieux des entretiens	Professions	Ages (ans)	Thèmes abordés
1	KONE Timba	19 Mars 2016 à Débété	Potière	75	La chaine opératoire de la production céramique
2	DIARRASOUBA Koniba	25 Mars 2016 à Diamakani	Potière	50	
3	COULIBALY Djenebou	20 Février 2015 à Kpana-mangorosso	Potière	47	Les aires de cuisson
4	GRAMBOUTE Adjara	15 Mars 2015	Potière	53	L'histoire de la poterie

Références bibliographiques

AKA Atché Michel, 2021, « L'artisanat céramique du rivage de l'Aby : un savoir-faire ancestral à valoriser», *Ziglôbitha*, RA2LC Spécial n°02, p. 81-92

BALFET Hélène, FAUVET-BERTHELOT Marie-France & MONZON Susana, 2000, Lexique et Typologie des Poteries pour la Normalisation de la Description des Poteries, Paris, CNRS, 146 p.

DEBELS Pauline, 2019, *Fonction des sites, fonction des céramiques. Étude tracéologique des céramiques et pratiques alimentaires des sites de grottes, plateaux et plaines du Sud de la France au Néolithique final (3600 2300 av. n.-è.)*. Archéologie et Préhistoire. Université Paul Valéry- Montpellier III, 154 p, https://shs.hal.science/tel-04005173v1

HUGUET Céline, 2026, « L'apport de la céramique à l'archéologie ». Nuria Nin. Aix en Archéologie, 25 ans de découvertes, Snoeck, pp. 233-234, https://hal.science/hal-05305648v1

IRIÉ BI Bouyé André Alex, 2021, « La poterie traditionnelle : patrimoine culturel, source de vie et économique en Côte d'Ivoire », communication publié in Revue scientifique du Centre d'Enseignement et de Recherches en Communication – CERCOM, N°14, p. 94-112

MAYOR Anne, 2011, « Tradition céramique dans la boucle du Niger. Ethnoarchéologie et histoire du peuplement au temps précoloniaux », *Journal of African Archaeology*, Monograph series, vol 7, Africa. Magna Verlag, 292 p.

OUEDRAOGO Sombéwendin Hubert, 2020, *Traditions céramiques et histoire du peuplement dans la provience d'Oubritenga (Burkina Faso) : données archéologiques du site de Wardoandga*, Thèse de doctorat unique en Archéologie africaine, université Ki Zerbo Joseph, 391p.

SANOGO Tiantio, 2017 « L'assise de la production céramique à Tengrela (nord Côte d'Ivoire): une approche à partir du rapport caste des potières et caste des forgerons », *Rev iv hist*, N°29, p. 85-92

SMITH Alexandre Livingstone, 2001, *La chaîne opératoire de la poterie : références ethnographiques, analyses et reconstitution,* Thèse de doctorat, Philosophie et Lettres, Université Libre de Bruxelles 183 p.

TOURE Gninin Aïcha, 2018, *L'art de la terre cuite à Korhogo (Nord-Côte d'Ivoire) du XVIIIe siècle à nos jours*, Thèse de doctorat, Anthropologie – Archéologie, Université Félix Houphouët-Boigny, 408 p.

TOURE Gninin Aicha, 2022, « Regard sur la contribution des potières nafanan au développement socio-économique de Komborodougou », *RASS. Pensées Genre. Penser Autrement*. VOL 2, No 2, p. 87-101

TOURE Gninin Aicha, 2025, « Savoirs locaux et science Archéologique : convergences et divergences dans le contexte nord ivoirien (pays senoufo) » *Ziglôbitha*, RA2LC n°015, p. 265-272

YEO Mitanhantcha, 2022, « L'autonomisation de la femme en pays djimini-djamala (centre-nord-Côte d'Ivoire) à travers la production céramique », Nyansa-Pô, n°28, p. 45-59.

YEO Mitanhantcha, 2022, « Les aires culturelles de cuisson des potières du djimini-djamala : spécificités technico-sociales », *N'Zassa*, n° 8, juin 2022, p. 307- 408.

AXE 7 : FEMME ET ENVIRONNEMENT

Femmes, savoirs endogènes et transition agroécologique en Casamance (Sénégal) et dans la région d'Oïo (Guinée-Bissau)

Mamadou Aguibou DIALLO[1]-[2]

1.LARSES, Université Assane Seck de Ziguinchor, madiallo@univ-zig.sn, +221 784725488
2.Laboratoire de recherche en sciences économiques et sociales, Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal), madiallo@univ-zig.sn
Auteur correspondant : E-mail : madiallo@univ-zig.sn, Tel : +221 784725488
Article soumis le 05/06/2026 et accepté le 13/06/2026

Résumé :
Cette recherche analyse le rôle des femmes dans la transition agroécologique dans les régions de la Casamance (Sénégal) et d'Oïo (Guinée Bissau). Elle met l'accent sur la mobilisation des savoirs locaux dans les activités agricoles, forestières et de maraichage. L'étude essentiellement qualitative à travers des entretiens (individuels et collectifs) et des observations directes, est issue d'une recherche action dans 12 villages de part et d'autre de la frontière. Les résultats collectés auprès des acteurs de l'agroécologie dans les deux terroirs renseignent que les femmes sont les principales actrices, détentrices et vectrices des savoirs agroécologiques. Ces savoirs sont mobilisés dans la fabrication des produits biologiques, riziculture, le maraichage, la conservation des semences et la gestion des ressources naturelles locales. À travers leurs actions, les femmes contribuent à la résilience agroécologique, à la sécurité alimentaire et à la transmission des savoirs endogènes en agroécologiques dans les deux régions. Cependant, malgré cette place qu'elles occupent et le rôle qu'elles jouent, les femmes sont confrontées aux inégalités de genre qui limitent leur accès au crédit, à la terre, aux ressources, aux équipements et aux espaces de décision.
Mots-clés : *agroécologie, savoirs endogènes, femmes, genre, Casamance, Oïo*

Women, indigenous knowledge in Casamance (Senegal) and in the Oïo region (Guinea-Bissau)

Abstract:
This study analyzes the role of women in mobilizing endogenous know-how in the service of the agroecological transition in Casamance (Senegal) and in the Oio region (Guinea-Bissau). Based on qualitative action research conducted in twelve villages, it combines direct observation, individual interviews, and focus groups with agroecological stakeholders in both regions. Evidences highlights that women are the main actors and vectors of agroecological knowledge transmission. They contribute to food security, ecological resilience et intergenerational transmission of knowledge. Unfortunately, women's capacity to foster ecological resilience is restricted by gender inequalities related to land ownership, financial credit, agricultural technology, equipment and access to governance structures.
Keywords: *agroecology, indigenous knowledge, women, gender, Casamance, Oïo*

Introduction

En Casamance (Sénégal) et dans la région d'Oïo (Guinée-Bissau), les populations rurales font face à une dégradation continue des ressources naturelles sous l'effet de la déforestation, de l'appauvrissement des sols et de l'irrégularité climatique (I. Dione et al., 2025). Dans ce contexte, l'agroécologie apparaît comme une réponse pertinente, fondée sur les ressources locales, la diversification des productions et la valorisation des savoirs paysans (S. Madsen et al., 2025). Ces savoir-faire endogènes, longtemps marginalisés par les politiques de modernisation agricole, constituent aujourd'hui un levier important d'adaptation et de durabilité des systèmes agricoles africains.

Dans ces deux régions, les femmes occupent une place centrale dans ces dynamiques (A.D. Camara et al., 2025, M.T.D. Sène, 2026). Elles interviennent dans la riziculture, la production vivrière, le maraîchage, la conservation des semences, la fabrication de fertilisants organiques et de biopesticides, ainsi que dans le reboisement et la gestion des espaces forestiers. Elles jouent aussi un rôle décisif dans la transmission des savoirs agroécologiques au sein des familles et des communautés. Pourtant, leur contribution reste peu reconnue, alors même qu'elles continuent de subir des contraintes liées à l'accès au foncier, au crédit, aux marchés, aux équipements et aux espaces de décision.

L'analyse de ces inégalités s'appuie sur plusieurs approches cadres théoriques. D'abord, les approches féministes matérialistes montrent que le travail des femmes participe pleinement à la reproduction sociale tout en restant invisibilisé (C. Delphy, 1970 ; 1998). Ensuite, les analyses du patriarcat comme système structurant éclairent les mécanismes de différenciation dans l'accès aux ressources et aux positions de pouvoir (S. Walby, 1990 ; J. Acker, 1990), tandis que Nancy Fraser (2008) permet de penser conjointement les injustices de redistribution et de reconnaissance. Enfin, les travaux de J. Butler (1990 ; 2005), R. Connell (1987 ; 2012) et K. Crenshaw (1989 ; 1991) complètent cette lecture en montrant que les rapports de genre sont socialement construits, hiérarchisés et imbriqués avec d'autres formes de domination. Ces perspectives rejoignent enfin les théories de l'écoféminisme et les approches décoloniales (C. Mencé-Caster et C. Bertin-Elisabeth, 2018), qui relient l'exploitation de la nature à celle des femmes et invitent à reconnaître la pluralité des savoirs situés (Shiva, 1988 ; 1993 ; Abu-Lughod, 2001 ; N. Dechaufour, 2008 ; S. Ngom, 2021 ; S. Ba et al., 2026). Dans ce cadre, l'écologie politique féministe offre un cadre particulièrement pertinent pour analyser les rapports de pouvoir qui structurent l'accès et le contrôle des ressources naturelles, ainsi que les formes d'innovation sociale portées par les femmes pour renforcer la sécurité alimentaire et la résilience territoriale (D. Rocheleau et al., 1996).

Le présent article examine ainsi le rôle des femmes dans la préservation, la transmission et la mobilisation des savoir-faire endogènes en Casamance et dans la région d'Oïo. Il cherche à montrer comment les savoir-faire endogènes développés et transmis par les femmes contribuent-ils à la transition agroécologique dans les deux territoires, et dans quelle mesure les rapports sociaux de genre influencent-ils leur valorisation et leur diffusion. L'hypothèse défendue est que les savoir-faire endogènes développés, transmis et mobilisés par les femmes constituent un levier essentiel de la transition agroécologique en Casamance et dans la région d'Oïo. Toutefois, leur contribution demeure insuffisamment reconnue et valorisée en raison des rapports sociaux de genre qui limitent leur accès aux ressources productives et aux espaces de décision.

Dans cet article, l'objectif est donc, d'analyser la contribution des savoir-faire endogènes des femmes à la transition agroécologique en Casamance et dans la région d'Oïo, en mettant en évidence les pratiques agroécologiques, les mécanismes de transmission, les effets sur la résilience des territoires et les contraintes liées aux rapports sociaux de genre.

1. Méthodologie

Les régions d'Oïo et de la Casamance sont situées respectivement au nord et au sud de la frontière sénégalo-guinéenne. C'est un territoire riche d'une biodiversité végétale et animale mais aussi d'écosystèmes de mangroves, de savanes et de forêts de part et d'autre de la frontière. Dans cette zone, les acteurs locaux, des organisations paysannes, de groupements féminins sont actifs dans la transition agroécologique pour faire face à la dégradation naturelle et anthropique des sols et des forêts ainsi qu'à l'extension de monoculture de l'anacarde. Ces acteurs promeuvent des pratiques agricoles, maraîchères et forestières pour reforger l'agroécologie et la souveraineté alimentaire.

Pour ce qui concerne la collecte des données, nous avons combiné trois techniques spécifiques mais complémentaires, ce qui a permis d'interroger 21 individus par entretien semi-directif, 8 personnes

par le moyen de focus group. Des observations directes ont été faites dans les espaces agricoles (rizières), maraîchers (jardins) et forestiers (réserves et pépinières). Les entretiens se sont déroulés en langues nationales locales (créole, mandingue, wolof, diola, pulaar), parfois avec le soutien de traducteurs. Tous les entretiens ont été transcrits, anonymisés et traduits en français pour faciliter l'exploitation.

S'agissant de l'échantillonnage, nous avons privilégié la technique raisonnée. Cette dernière a permis d'intégrer une diversité d'acteurs (chefs de village, agriculteurs, femmes maraîchères, rizicultrices, membres de comité de gestion de la forêt, chefs de ménages, jeunes, …) et saisir la dimension relationnelle et asymétrique des rapports sociaux de sexe et la hiérarchie de genre.

Enfin, les données collectées ont été analysées à travers une approche thématique mobilisant extraits d'entretien, observations et photographies afin de faire ressortir les principales catégories de sens. L'enquête a respecté les exigences éthiques de consentement libre et éclairé, de confidentialité, d'anonymat et de dignité des participants.

2. Résultats

L'analyse des entretiens individuels et collectifs menés dans les villages ciblés permet de dégager cinq grands ensembles de résultats relatifs au rôle des femmes dans la transition agroécologique, à leurs savoirs endogènes, aux contraintes structurelles qu'elles affrontent et aux stratégies d'adaptation qu'elles déploient.

2.1. Les femmes, actrices centrales des savoirs agroécologiques endogènes

Cette sous-partie met en évidence le rôle central des femmes dans les savoirs agroécologiques endogènes, à travers la mobilisation quotidienne de pratiques adaptées aux réalités locales. Elle montre aussi leur implication dans la production de biopesticides et d'engrais naturels, ainsi que leur participation à la reforestation font d'elles des actrices centrales de la transition agroécologique dans les territoires étudiés.

2.1.1. Mobilisation des savoirs endogènes dans les activités agricoles et maraîchères

Dans les zones d'études, les femmes apparaissent comme les principales actrices des cultures vivrières et maraîchères. Elles assurent la riziculture dans les bas-fonds (Photo 1), activité qui leur est socialement assignée, ainsi que le maraîchage autour des villages.



Photo 1: exemple de bas-fond pour la riziculture en Guinée Bissau

Source : Diallo, 2024

Une enquêtée de Boubérél (Kolda), D.B., 30 ans, présidente d'un groupement, résume cette réalité : *« Nous faisons de l'agriculture. Mais c'est très dur pour nous les femmes. C'est nous qui défrichons nos espaces agricoles, c'est nous qui aménageons nos parcelles de rizières et pareillement pour le maraîchage »*. Cette implication concerne aussi la culture du sésame, de l'arachide et du manioc, souvent destinée à la fois à l'autoconsommation et à la vente. À Bironque (Mansaba), T.F., 49 ans, rizicultrice, affirme sa préférence pour la riziculture plutôt que pour l'anacarde, car *« c'est le riz que nous consommons directement ». Les femmes cultivent également une grande diversité de légumes : oignon, piment, carotte, chou, aubergine, tomate, gombo, « bongo »*, etc. (entretien collectif, femmes de Ndamicounda). Cette diversité culturale témoigne d'un savoir endogène local sur les cycles culturaux et la complémentarité entre les produits que les maraichères gardent pour assurer une sécurité alimentaire familiale et communautaire durant l'année. En outre, cette pluralité des cultures montre que les femmes s'adaptent face aux changements des prix et des produits mais aussi elles sont résilientes face aux aléas climatiques. En effet, en combinant les cultures maraichères avec celles vivrières, elles démontrent une résilience endogène face aux chocs extérieurs. Enfin, cette diversité met en relief le rôle et la place centrale des femmes dans la sauvegarde des espaces exploités pour l'alimentation et dans la mise en place de systèmes alimentaires territorialisés.

2.1.2. Production et usage de biopesticides et d'engrais naturels à base de plantes locales

Dans les villages enquêtés, les femmes maîtrisent et mettent en œuvre des techniques endogènes de fertilisation et de protection des cultures. Elles fabriquent des biopesticides à partir de feuilles de *neem* (*Azadirachta indica*) et de caïlcédrat (*Khaya senegalensis*).

A.K., 70 ans, membre de l'association *Bamtaré* à Boubérél, décrit le procédé :

> nous pilons d'abord les feuilles de neem et de caïlcédrat que nous mélangeons avec de l'eau. Et puis nous mettons ça dans des bouteilles de 20 litres pendant une semaine pour la fermentation. Après, nous filtrons le liquide dans d'autres bouteilles pour faire la pulvérisation. C'est pour lutter contre les attaques d'insectes (A.K., Boubérél, juin 2024).

Pour la fertilisation des sols, le recours au compostage à base de déjections animales, de feuilles mortes et d'ordures ménagères est généralisé. Une femme de Ndamicounda explique :

> Nous creusons un trou et nous y mettons les déjections d'animales, les feuilles mortes d'arbres et nous y mettons de l'eau pour qu'il ait une décomposition. Nous attendons 15 jours pour mélanger le tout et nous prenons le produit fini pour amender le sol (D. M. femme, Ndamicounda, juin 2024).

Ces pratiques sont perçues comme plus saines et plus durables que les intrants chimiques, car elles reposent sur le recyclage de ressources locales et la valorisation des déchets domestiques et agricoles. Elles facilitent la restauration de la fertilité des sols sans les « brûler », ni les faire dépendre des produits du marché, ce qui permet aux ménages et aux familles de réduire les coûts économiques et de limiter les risques liés à la santé et à l'environnement. Le compost ainsi fabriqué est associé à une agriculture saine, productrice, nourricière et protectrice des consommateurs et des producteurs locaux. Enfin, cette approche va dans le sens d'une souveraineté des paysans dans la mesure où cela renforce leur autonomie face aux entreprises qui fabriquent et vendent des produits chimiques.

2.1.3. Participation active à la reforestation et à la gestion des périmètres forestiers

Dans la région d'Oïo et plus spécifiquement dans le secteur de Mansaba, dans plusieurs villages, les femmes sont membres de comité de gestion forestière et s'investissent dans la régénération des espaces boisés. À Ndamicounda, le comité de gestion de la forêt compte 15 membres dont 8 femmes. A.N. raconte : *« Nous luttons pour la préservation de la forêt contre les feux de brousse […] après un incendie, nous avons fait des reboisements »* (A.N., Ndamicounda, juin 2024).

Dans ce village, les femmes entretiennent des pépinières dans leurs périmètres maraîchers (photo 2) pour produire des plants d'arbres destinés à être replantés en forêt. Cette articulation entre maraîchage et foresterie illustre une approche intégrée de l'agroécologie dans les territoires étudiés. La photo 2 suivante présente une pépinière agroécologique mise en place grâce à l'accompagnement et au soutien de la Fédération KAFO, une organisation paysanne de Guinée-Bissau engagée dans l'agroécologie, la sécurité alimentaire, l'égalité de genre et le développement rural durable. Cette pépinière est constituée de plantons soigneusement préparés et entretenus par les communautés, en particulier les femmes, afin de disposer de jeunes arbres robustes et adaptés aux conditions locales. Ces plantons sont destinés à être transplantés dans la forêt et sur les terres communautaires dans le cadre des activités de reboisement et de restauration des écosystèmes.



Photo 2 : pépinière pour le reboisement à Ndamicounda (Guinée Bissau)

Source : Diallo, 2024

La pépinière devient ainsi un espace stratégique où se croisent enjeux écologiques, économiques et sociaux : elle permet de lutter contre la déforestation, de renforcer la résilience des systèmes de production et d'ouvrir des perspectives de revenus futurs (fruits, bois, plantes médicinales). Elle constitue également un lieu de formation et de transmission de savoirs agroécologiques, où les femmes consolident leurs compétences techniques, leur pouvoir d'agir et leur rôle dans la gouvernance locale des ressources naturelles.

2.2. Transmission et diffusion des savoirs et pratiques agroécologiques

Les femmes casamançaises et bissau-guinéennes interrogées jouent un rôle clé dans la transmission des savoirs agroécologiques, par l'éducation des enfants et des jeunes à l'agroécologie, fondée sur l'observation empirique et la pratique. Elles diffusent et légitiment ces connaissances à travers les groupements féminins comme *Bamtaré*, les associations villageoises et la coopération avec les chefs de village et les *badiénou gokh*[1], devenant des médiatrices centrales des innovations durables au sein des communautés rurales.

[1] Au Sénégal, la badiénou gokh est une figure féminine de proximité, reconnue au sein de la communauté. Elle joue un rôle d'écoute, d'orientation, de sensibilisation et de médiation, en matière de santé, de reproduction et de développement communautaire.

2.2.1. Rôle des femmes dans l'éducation informelle des enfants et des jeunes aux savoirs endogènes

Les femmes jouent un rôle central dans la transmission intergénérationnelle des savoirs agroécologiques à travers une éducation informelle fondée sur l'observation, la participation et l'apprentissage pratique.

À Bironque, T.F. déclare :

> Oui, les pratiques sont transmises aux enfants. Surtout avec les filles. Parce que quand nous nous rendons à la rizière, nous sommes toujours accompagnées par nos filles. Chaque mère est aidée par ses filles […] C'est comme ça qu'elles apprennent les pratiques.

De même, à Ndamicounda, A.N. précise : « *Oui, nous transmettons les savoirs à nos enfants. Parce que nous sommes souvent avec eux dans les champs, les rizières et même dans le maraîchage* ».

La transmission des savoirs endogènes se fait d'abord sur les lieux de production, où enfants, surtout filles, apprennent par immersion aux côtés de leurs mères les techniques culturales, la gestion des sols, les périodes de semis et les savoirs liés à l'environnement. Cette façon non formelle d'apprendre rend durable les pratiques liées à l'agroécologie, consolide le rôle des femmes comme sentinelles des savoirs endogènes et concourt à la reproduction culturelle, à la sauvegarde des identités locales et à une gestion pérenne des ressources agricoles, maraîchères et forestières.

2.2.2. Diffusion communautaire des savoir-faire agroécologiques des femmes

En plus de transmettre les savoirs à la famille, les femmes participent à leur diffusion au sein de la communauté. En effet, les associations de femmes ou de village et les structures locales de concertation sont des espaces d'échanges, de formation et d'apprentissage communautaire, mais aussi des instruments de sensibilisation aux pratiques issues de l'agroécologie. À travers ces structures, les femmes échangent et partagent leurs savoir-faire, valorisent leurs connaissances locales et poussent pour une adoption des techniques qui respectent l'environnement. Par exemple, les pesticides à base de plantes, le compost et les engrais naturels sont des produits très valorisés par les femmes dans les zones d'études.

À Boubérél, l'association **Bamtaré** organise régulièrement des rencontres destinées aux jeunes et aux adultes afin de sensibiliser la population aux effets néfastes des intrants chimiques. La présidente du groupement témoigne ainsi :

> Nous faisons des rencontres le plus souvent avec la population, jeunes et adultes à la fois, sur les questions de l'utilisation des produits chimiques [...]. Moi qui vous parle, depuis que je suis présidente de l'association dénommée Bamtaré, je joue efficacement mon rôle au point que personne ne veut réclamer ce poste.

Ces initiatives font des organisations féminines des espaces de diffusion des innovations agroécologiques, de formation mutuelle et de renforcement des capacités locales, tout en accroissant la visibilité des femmes dans les dynamiques de développement et dans la gouvernance communautaire des ressources naturelles.

2.3. Contribution à la sécurisation alimentaire et à la résilience écologique

Dans les territoires étudiés, les pratiques agroécologiques portées par les femmes renforcent la sécurité alimentaire des ménages et la résilience écologique. À travers la diversification culturale et la conservation des semences sélectionnées au niveau local, les femmes diminuent les risques liés au changement climatique tout en assurant une disponibilité alimentaire durant toute l'année.

À cet effet, l'image suivante (photo 3) montre les façons de stocker les récoltes. Ces dispositifs entrent dans le cadre des stratégies globales de sécurisation alimentaire dans les milieux d'étude. Dans la photo, on peut voir comment se conserve le maïs à travers le stockage des épis entiers non

décortiqués. Ces épis sont placés, voire empilés en tas dans un endroit fermé à l'abri de la lumière et de l'humidité. Cette technique est censée favoriser leur séchage naturel et de limiter l'humidité, ce qui permet de réduire les risques de moisissures et de prolonger la durée de conservation après les récoltes pour la consommation ou les semences.



Photo 3: Grenier à Bouberel (Région de Kolda en Casamance)

Source : Diallo, 2024

Enfin, l'usage de biopesticides et d'engrais naturels diminue la dépendance aux intrants chimiques et préserve sols et santé. Aussi, l'engagement des femmes dans la dynamique de reforestation et de gestion des forêts contribue à sauvegarder et à régénérer les écosystèmes locaux tout en soutenant la pérennité des espaces agricoles, maraichers et forestiers.

2.3.1. Diversification culturale et maintien des semences locales face aux risques climatiques

Dans les territoires étudiés, les femmes procèdent à une diversification de leurs produits et de leurs pratiques culturales, ce qui contribue à atténuer les risques climatiques et les attaques des petits ravageurs. En effet, les femmes cultivent au même moment, de l'arachide, du niébé, du riz, du sésame, du manioc et des légumes dans des espaces aménagés autour des concessions ou des maisons.

La photo 4 suivante montre un espace clôturé traditionnellement à l'aide de troncs et de branches de bois, aménagé autour des concessions familiales pour favoriser une agriculture domestique de proximité.



Photo 4: espace agricole domestique (région de Kolda en Casamance)

Source : Diallo, 2024

Ce type d'enclos permet aux ménages de cultiver des produits vivriers, des légumes et des plantes utiles tout en protégeant les parcelles des animaux en divagation et des dégradations extérieures. Fondée sur l'usage de matériaux locaux, cette pratique reflète des savoirs endogènes de gestion de l'espace rural et contribue à la sécurité alimentaire des familles ainsi qu'au maintien des activités agricoles à l'échelle domestique.

À Ndamicounda, une femme explique : *« nous cultivons du riz, du sésame, de l'arachide ; c'est seulement le mil que l'on ne cultive pas parce que nos enfants n'aiment pas la bouillie de mil »* (D. M. femme, Ndamicounda, juin 2024). Cette diversité est également une stratégie de sécurisation alimentaire : le riz est réservé à la consommation familiale, tandis que les surplus de sésame ou d'arachide sont vendus pour faire face aux dépenses courantes.

Enfin, la conservation des semences repose sur des techniques locales : mise en bouteilles hermétiques additionnées de cendre ou de feuilles de neem, suspension des épis dans les cuisines pour bénéficier de la fumée. M.T. une veuve de Bironque, âgée de 45 ans, précise : *« je mets les semences dans des bouteilles […] puis j'y ajoute de la cendre et je ferme hermétiquement et ça peut rester durant un an et plus sans gâter »*.

2.3.2. Réduction de la dépendance aux intrants chimiques grâce aux alternatives endogènes

La quasi-totalité des enquêtées affirme avoir abandonné ou fortement réduit l'usage des engrais et des pesticides chimiques, au profit des alternatives naturelles. Une femme témoigne : *« nous avons abandonné les engrais chimiques il y a plus de cinq ans. En effet, nous avons reçu une formation de l'ONG Foddé*[2]*. C'est ce qui nous a permis de comprendre les effets néfastes »* (A.K., Boubérél, juin 2024). À Bironque, T.F. justifie ce choix par l'effet destructeur des chimiques sur les sols : *« si tu utilises les pesticides dans les parcelles, au bout de 2 à 3 ans ça se transforme en sable. Donc, tu auras une parcelle sablonneuse »* (T.F., Bironque, juin 2024).

Ce discours met en lumière la perception agroécologique des femmes rurales dans les pratiques culturales et maraichères mais aussi dans la production des produits alimentaires. De façon empirique, elles constatent l'effet des intrants chimiques sur le sol et par conséquent sur leurs activités. Il faut dire

[2] L'ONG FODDE basée à Kolda (Sénégal) est une organisation engagée dans le développement rural, l'agroécologie et l'accompagnement des communautés paysannes.

que la formation des ONG locales comme FODDE a un effet sur cette nouvelle manière de voir leurs pratiques non agroécologiques chez les femmes. Les enquêtées apparaissent ainsi comme actrices centrales de la transition, articulant savoirs paysans, expériences de terrain et autonomie des communautés.

Enfin, les femmes enquêtées valorisent le goût et la qualité sanitaire des produits issus de l'agroécologie : *« nous notons même une différence entre les produits traités par les produits chimiques et ceux non traités. Le goût n'est pas le même »* (D.B., Boubérél, juin 2024). Les femmes évaluent ainsi les bénéfices de l'agroécologie à partir de leur expérience quotidienne, en opposant les produits cultivés avec intrants chimiques à ceux issus de pratiques naturelles.

Fondé sur l'observation et l'usage, leur savoir met en avant la qualité sanitaire des aliments et renforce leur rôle dans la transition agroécologique locale.

2.3.3 Effets positifs sur la régénération des sols et la préservation des ressources forestières

Les pratiques endogènes contribuent à restaurer la fertilité des sols. L'utilisation de fumier, de compost et de feuilles mortes améliore la structure du sol et sa capacité de rétention d'eau. À Ndamicounda, une femme note : *« nous avons beaucoup de rendement avec cet engrais organique donc pas besoin de se tourner vers d'autres pratiques »*. La préservation des arbres hors des parcelles cultivées et la lutte contre les feux de brousse, auxquelles participent les comités de gestion incluant des femmes, permettent de maintenir un couvert forestier résiduel. Toutefois, les enquêtées déplorent la déforestation liée à l'expansion de l'anacarde et au charbonnage, comme le souligne une femme de Ndamicounda : *« les grands arbres n'existent plus. […] avec la pauvreté les gens entrent dans la forêt pour couper les arbres pour faire du charbon »*.

Cet extrait d'entretien renseigne sur le lien entre la dégradation des ressources naturelles et la vulnérabilité socioéconomique des acteurs locaux. En effet, la pauvreté et la précarité des conditions sociales ont un effet sur l'exploitation des espaces forestiers, contribuant ainsi à la dégradation de la forêt et à la diminution de la végétation dans les zones d'études.

À Tobor, près de Ziguinchor, les femmes s'inquiètent et dénoncent l'exploitation clandestine de la forêt par des scieries non autorisées et d'étrangers. Cette exploitation a un effet sur la dégradation des espaces forestiers de la zone.

3. Discussion

Les résultats de cette étude montrent que la transition agroécologique en Casamance et dans la région d'Oïo s'appuie largement sur les savoir-faire endogènes féminins. Au-delà de leur rôle productif, les données empiriques révèlent l'influence des rapports de sexe sur l'accès aux ressources, la reconnaissance des connaissances locales et les capacités d'action des femmes rurales. Cette discussion des résultats porte ainsi sur quatre dimensions : leur place dans les systèmes agroécologiques, les dynamiques foncières, les stratégies d'adaptation aux contraintes structurelles et les enjeux pour les politiques de transition agroécologique.

3.1. Une centralité féminine encore insuffisamment reconnue

Les résultats de cette recherche confirment les analyses du féminisme matérialiste selon lesquelles le travail des femmes demeure indispensable au fonctionnement des systèmes de production tout en restant largement invisibilisé. Dans les milieux enquêtés, les femmes interviewées se révèlent être des véritables détentrices, productrices et transmettrices des savoirs endogènes en agroécologie. Seulement, leur savoir-faire et leurs activités ne sont pas suffisamment reconnus et visibilisés par les pouvoirs publics et les ONG dans les stratégies, politiques et projets de développement locaux. Cette réalité rejoint les travaux de Joan Acker (1990) portant sur le caractère genre des organisations. Elle

rejoint aussi les analyses de Nancy Fraser (2008, 2011) concernant la double injustice de redistribution (l'injustice socio-économique) et de reconnaissance (l'injustice culturelle). Toutefois, les résultats de cette étude révèlent que le manque de visibilité des femmes au niveau des institutions ne signifie pas un manque de reconnaissance sociale.

Au contraire, le rôle qu'elles jouent dans les groupements féminins et dans la transmission des innovations en agroécologie leur donne une certaine légitimité au sein de la communauté.

Cette réalité rejoint les travaux récents sur le rôle moteur des femmes dans la dynamique agroécologique en Afrique occidentale (P. Bottazzi et S. Boillat, 2021 ; D. Clavel, 2021 ; C. Milhorance et al., 2024 ; L. Phillips et al., 2025).

3.2. L'accès à la terre : une sécurisation de l'usage plus qu'un droit de propriété

L'un des résultats les plus intéressants de cette étude concerne les modalités d'accès au foncier. Contrairement à une lecture binaire opposant exclusion et propriété, l'enquête met en évidence un système fondé sur des droits d'usage relativement stables, mais rarement convertis en droits de propriété. Cette réalité confirme les travaux des écologistes féministes qui établissent un lien entre le contrôle des ressources agricoles, forestières et maraîchères et les rapports sociaux de sexe (D. Rocheleau et al., 1996). Cependant, les données empiriques de cette recherche renseignent que les femmes ne sont pas forcément motivées pour une revendication sur la propriété foncière. Elles sont plutôt préoccupées par la sécurisation durable des droits d'usage dans l'optique de garantir leurs investissements dans le domaine agricole. Ces résultats appellent à nuancer certaines analyses centrées uniquement sur la propriété privée. Ils invitent aussi à prendre en compte les formes et les logiques endogènes de gouvernance des ressources agricoles au lieu de transposer des modèles juridiques occidento-centrés. En fait, les régimes fonciers observés sur le terrain relèvent plus d'un patriarcat négocié que d'une exclusion sociale totale ; les femmes ont des marges de négociations dans cette configuration asymétrique du pouvoir.

3.3. Une agentivité réelle mais contrainte

Sur le terrain, les résultats obtenus montrent également que les femmes développent d'importantes capacités d'action à travers les organisations communautaires, les réseaux de solidarité ou encore les partenariats avec les organisations d'appui (CRSFPC-USOFORAL, FODDE, KAFO, L'AJAC-LUKAL). Ces stratégies confirment les analyses féministes, selon lesquelles les groupes socialement dominés développent des formes d'action collective leur permettant de composer avec les rapports de domination. Toutefois, cette agentivité demeure fortement contrainte par des facteurs structurels. La division sexuée du travail, le rapport de genre, le patriarcat (F. B. Sonko, 2022 ; 2023), la faiblesse des moyens de production, les difficultés d'accès aux sphères de décision, aux équipements agricoles, au crédit et aux marchés limitent les possibilités d'élargissement des innovations développées localement. Les résultats rejoignent ainsi les analyses de Christine Delphy (1998), selon lesquelles les rapports de production demeurent profondément marqués par les inégalités de genre. Ils confirment également plusieurs travaux récents montrant que les transitions agroécologiques ne peuvent produire des effets durables sans une réduction simultanée des inégalités sociales, économiques et foncières qui affectent les femmes rurales (L. Phillips et al., 2025).

3.4. Quelles implications pour une transition agroécologique inclusive?

Les résultats invitent à dépasser une conception essentiellement technique de l'agroécologie pour l'appréhender comme un véritable processus de transformation sociale, où se reconfigurent les rapports de pouvoir autour de la terre, des savoirs et des ressources. Dans cette perspective, les pratiques agroécologiques ne se réduisent pas à l'adoption des techniques « vertes » ou « saines », mais impliquent une revalorisation des savoirs locaux, souvent portés par les femmes, ainsi qu'une

redistribution de la capacité à définir les normes de production et de conservation. Cette approche, met au centre, les rapports sociaux de genre ou de sexe en montrant que la transition agroécologique ne peut être inclusive que si elle prend en compte le rôle et la place des femmes dans la production de connaissances et dans la gestion quotidienne des écosystèmes agroécologiques.

Cette perspective rejoint les analyses de Shiva qui suggèrent que les femmes jouent un rôle très important dans la conservation de la biodiversité, des récoltes et des semences en ne cédant pas à la logique exploitatrice des grandes entreprises industrielles de l'agro-business. En outre, cette perspective peut s'inscrire dans les analyses des épistémologues décoloniaux du développement (A. Escobar, 1995) qui critiquent l'invisibilisation des savoirs et des modes de pensées du sud global telle que l'a montré B. De Sousa Santos (2016). Ces approches décoloniales invitent à une prise en compte d'une multitude de rationalités écologiques (D. Coenga-Oliveira, 2019). Ainsi, considérer l'agroécologique comme un processus de transformations sociales implique la reconnaissance et la valorisation les savoirs endogènes des agriculteurs et maraichers ruraux comme des connaissances légitimes. Cette approche implique aussi de rendre visible et de valoriser les formes de gouvernances locales à travers les structures et les acteurs.

Enfin, dans une perspective sociologique, il est essentiel voire fondamental de ne pas aborder l'analyse de la transition agroécologique sous l'angle unique de la modernisation verte. Il faut la concevoir plutôt comme une reconfiguration des rapports de pouvoir entre les sexes, les populations, les organisations locales et les institutions publiques.

Conclusion

Cette recherche met en évidence le rôle déterminant des femmes dans les dynamiques de transition agroécologique en Casamance (Sénégal) et dans la région d'Oïo (Guinée-Bissau). Par l'acquisition, la transmission, la conservation et l'adaptation des connaissances locales, les femmes participent à la protection de la biodiversité, à la gestion des ressources naturelles et à la sécurité alimentaire des familles et des communautés. Ces résultats montrent que les savoirs locaux sont des moyens stratégiques à mobiliser pour concevoir des modèles agroécologiques enracinés dans les réalités rurales en Afrique de l'Ouest. Cependant, cette recherche met en lumière un paradoxe important : alors que les femmes occupent une place de premier ordre dans la production et la transmission des pratiques agroécologiques, leur capacité d'action demeure profondément restreinte par les contraintes structurelles liées à la hiérarchie de genre : un accès inégal et inéquitable à la terre, aux ressources et moyens de production, aux instances de décision, etc. Dès lors, la transition agroécologique apparait comme un processus à la fois technique et social qui invite à une valorisation des savoirs endogènes des femmes et une transformation des conditions institutionnelles, sociales et communautaires qui entravent la reconnaissance des femmes et de leur rôle. En outre, les résultats de cette étude soulignent l'importance, pour les politiques publiques et les acteurs du développement, de considérer les femmes comme des actrices stratégiques de la transition agroécologique. Cela implique de renforcer leurs capacités organisationnelles et techniques, de sécuriser leur accès aux ressources productives et de favoriser leur participation aux mécanismes locaux de gouvernance.

En définitive, malgré les résultats assez intéressants, si cette recherche, fondée sur une approche qualitative dans deux espaces transfrontaliers, ne permet pas une généralisation des résultats, elle ouvre des perspectives pour des études comparatives et mixtes visant à mieux comprendre les liens entre savoirs endogènes, résilience rurale et transformations des rapports sociaux de genre en Afrique de l'Ouest.

Références bibliographiques

ABU-LUGHOD Lila, 2001, « Orientalism and Middle East feminist studies », *Feminist Studies*, 27, 1, p.101-113.

ACKER Joan, 1990, « Hierarchies, jobs, bodies: A theory of gendered organizations », *Gender & Society*, 4, 2, p.139-158.

BA Selly, NGOM Saliou, DIOP Awa, DIALLO Halimatou et DIOUF Jacqueline, 2026, *Femmes en mouvement au Sénégal : engagements, évolutions et recompositions des collectifs de femmes de l'indépendance à nos jours*, Dakar, Presses universitaires de Dakar.

BOTTAZZI Patrick, and BOILLAT Sébastien, 2021, "Political Agroecology in Senegal: Historicity and Repertoires of Collective Actions of an Emerging Social Movement", *Sustainability*, 13(11), 6352, p.1-20.

BUTLER Judith, 1990, *Gender trouble: Feminism and the subversion of identity*, New York, Routledge.

BUTLER Judith, 2005, *Undoing gender*, New York, Routledge.

CAMARA Astou Diao, SOW, Mariama, SONKO Mariama et NDOYE, Fatou, 2025, « Agroécologie, souveraineté alimentaire et citoyenneté foncière au Sénégal : perspectives écoféministes (Entretiens réalisés par R. S. Dieng) », *Politique africaine*, 1, 177, p. 109-142.

CLAVEL Danièle, 2021, « Dimension biologique et culturelle de la Résilience : les savoirs féminins pour la transition agroécologique en Afrique sahélienne », *In Forum de partage des innovations et des bonnes pratiques de résilience au sahel*, Banque africaine de développement, p. 1-12.

COENGA-OLIVEIRA, Danielle, 2019, « Épistémologies du Sud, pensées et féminismes décoloniaux latino-américains », *Revue Possibles*, 43, (2), p. 61-73.

CONNELL Raewyn William, 1987, *Gender and power: Society, the person and sexual politics, Stanford*, Stanford University Press.

CONNELL Raewyn William, 2012, *Masculinities*, 2e éd., Berkeley, University of California Press.

CRENSHAW Kimberlé, 1989, « Demarginalizing the intersection of race and sex », *University of Chicago Legal Forum*, 1, p.139-167.

CRENSHAW Kimberlé, 1991, « Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color », *Stanford Law Review*, 43, 6, p.1241-1299.

DECHAUFOUR Nathalie, 2008, « Introduction aux féminismes postcoloniaux », *Cahiers du Genre,* 44, 1, p.157-176.

DELPHY Christine, 1998, *L'ennemi principal*, t. 2, Paris, Syllepse.

DIONE Ibrahima Demba, DIALLO Mamadou Aguibou et DIEDHIOU Paul, 2025, « *Savoirs locaux et dynamique agroécologique en Casamance (Sénégal) et en Oïo (Guinée-Bissau)* », Lomé, *Editions Francophones Universitaires d'Afrique*.

Escobar, Arturo, 1995, Encountering *Development: The Making and Unmaking of the Third World,* New Jersey, Princeton University Press.

FRASER Nancy, 2011, « De la redistribution à la reconnaissance ? Qu'est-ce que la justice sociale ? : Reconnaissance et redistribution », La Découverte, p. 13-42, [En ligne], consulté le 30 août 2026 sur https://shs.cairn.info/qu-est-ce-que-la-justice-sociale--9782707167897-page-13?lang=fr

FRASER Nancy, 2008, *Scales of justice: Reimagining political space in a globalizing world*, New York, Columbia University Press.

MADSEN Sidney, BEZNER KERR Rachel, KAMILIA Kintan, CEVALLOS Maria Fernanda, AYUMI BAZILLE Claire, PARACCHINI Maria Luisa, WEZEL Alexander, 2025, « Agroecology supports sustainable development in Africa. A review », *Agronomy for Sustainable Development*, 45,

MENCE-CASTER Corinne et BERTIN-ELISABETH Cécile, 2018 « Approches de la pensée décoloniale », Archipélies [En ligne], consulté le 21 juillet 2026 sur http://journals.openedition.org/archipelies/189

MILHORANCE Carolina, SOURISSEAU Jean-Michel, ASSEMBÈNE MANE Chérif, COMPAORÉ, Eveline, PIRAUX Marc, DI ROBERTO Hadrien, BAYO Finda, et TANO Pascal Kassi, 2024, *L'agroécologie dans les politiques publiques d'Afrique de l'ouest*, CIRAD.

NGOM Saliou, 2021, « L'émergence et le développement d'un mouvement féministe décolonial au Sénégal : entre approche postcoloniale et revendications égalitaires », *Recherches féministes*, 34, 2, p.51-66.

PHILLIPS Lauren, QUISUMBING Agnes, SLAVCHEVSKA Vanya, DAVIS Benjamin et MANE Erdgin, 2025, *Gender Inequalities in Agrifood Systems: An overview of the state of research*, FAO.

ROCHELEAU Dianne, THOMAS-SLAYTER Barbara et WANGARI Esther, 1996, *Feminist political ecology: Global issues and local experiences*, Londres/New York, Routledge.

SÈNE Marie-Thérèse Daba, 2026, L'intention entrepreneuriale des femmes rurales en agroécologie au Sénégal: initiative personnelle ou influence des ONG?, Marché et organisations, p. I152-XXXII.

DE SOUSA SANTOS, Boaventura, 2026, *Épistémologies du Sud: mouvements citoyens et polémique sur la science*, Paris, Desclée de Brouwer.

SONKO, Fatoumata Bernadette, 2023, *Femmes sous silence au Sénégal: une fabrique du patriarcat*, Paris, L'Harmattan.

SONKO, Fatoumata Bernadette, 2022 ; « Perspectives critiques du féminisme en Afrique : femmes « sous silence » au Sénégal », *Recherches féministes*, 35, (1-2), p. 325–342.

SHIVA Vandana, 1988, *Staying alive: Women, ecology and development*, Londres, Zed Books.

SHIVA Vandana, 1993, *Monocultures of the mind: Perspectives on biodiversity and biotechnology*, Londres, Zed Books.

WALBY Sylvia, 1990, *Theorizing patriarchy*, Oxford, Basil Blackwell.

Agroécologie féminine et cohésion sociale dans un contexte de crise sécuritaire au Burkina Faso

SANOU Dieudonné[1], OUEDRAOGO Issaka[2], TRAORE Issouf[3], COULIBALY N'Golo David[4], YO Azibéné[5], HIEN M. Héliane[6], COULIBALY Clarisse[7], Eloi KOUADIO IV[8]

1.PNUD-Burkina, Email : dieudonne.sanou@undp.org
2.PNUD-Burkina, Email : issaka.ouedraogo2@undp.org
3.Université Thomas SANKARA, Email : t_issouf2000@yahoo.fr
4.Université Joseph KI-ZERBO, Email : ngolodavidc@gmail.com
5.Ministère en charge de l'Environnement, Email : azibeney@gmail.com
6.Ministère en charge de l'Agriculture, Email : mhelianehk@yahoo.com
7.PNUD-Burkina, Email : clarisse.coulibaly@undp.org
8.PNUD-Burkina, Email : eloi.kouadio.iv@undp.org
Auteur correspondant : E-mail : dieudonne.sanou@undp.org, Tel : +226 70443963
Article soumis le 06/06/2026 et accepté le 14/06/2026
Réf : [à compléter]

Résumé :
Cette étude examine la relation entre l'adoption des pratiques agroécologiques féminines et la cohésion sociale au Burkina Faso. À partir d'une enquête menée auprès de 375 femmes bénéficiaires, des indices d'adoption des pratiques de gestion durable des terres (GDT) et de cohésion sociale (ICS) ont été construits et analysés à l'aide de statistiques descriptives et d'une régression logistique pénalisée de Firth. Les résultats montrent une prédominance de la fertilisation organique et des pratiques de conservation des eaux et des sols/défenses et restauration des sols (CES/DRS). Par ailleurs, il ressort une relation positive entre les pratiques agroécologiques et la résolution de conflits fonciers. Ainsi les pratiques agroécologiques féminines se présentent comme un levier de cohésion sociale et de consolidation de la paix locale.
Mots-clés : Agroécologie, femme, cohésion sociale, conflits fonciers, Burkina Faso.

Women-led agroecology and social cohesion amid a security crisis in Burkina Faso

Abstract:
This study examines the relationship between the adoption of women-led agroecological practices and social cohesion in Burkina Faso. Based on a survey of 375 women, indices of sustainable land management (SLM) practices and social cohesion (SCO) were constructed and analyzed using descriptive statistics and Firth's penalized logistic regression. The results show a predominance of organic fertilization and water and soil conservation practices/soil protection and restoration (CES/DRS). Furthermore, a positive relationship emerges between agroecological practices and the resolution of land conflicts. Thus, agroecological practices led by women serve as a catalyst for social cohesion and local peacebuilding.
Keywords: *Agroecology, women, social cohesion, land conflicts, Burkina Faso.*

Introduction

Les interventions de restauration des terres (réhabilitation des sols, gestion de l'eau, re-végétalisation) peuvent agir comme leviers de « désescalade » en réduisant la pression sur les moyens d'existence et en améliorant la stabilité des revenus agricoles (UNEP, 2019). Cette perspective est fortement réaffirmée dans le rapport Ground for Peace (UNCCD, 2024). Celui-ci positionne la restauration des terres comme un investissement contribuant à la sécurité humaine et à la stabilité, en particulier dans les contextes fragiles (UNCCD, 2024) ; tel qu'au Burkina Faso. La cohésion sociale est

perçue comme « le vivre-ensemble harmonieux et paisible des communautés qui permet un accès équitable aux ressources, cultive les valeurs collectives partagées (intégrité, solidarité, tolérance, …) dans le respect des droits humains, des lois et institutions de la république, tout en réduisant les inégalités sociales. » (Terre des Hommes Lausanne, 2021 ; Ministère de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale du Burkina Faso, 2022). Les femmes disposent souvent, dans les systèmes agricoles familiaux et dans les systèmes de gestion des ressources naturelles, de droits fonciers précaires malgré leur rôle non négligeable (FAO, 2017). Selon B. Agarwal (2010), l'implication des femmes dans les organisations locales et dans les activités collectives renforce le capital social et favorise la résolution pacifique des conflits. Cependant, elles subissent de façon continue, une insécurité foncière qui influence leurs choix techniques : certaines pratiques (agroforesterie, régénération naturelle assistée) impliquent un horizon long et/ou une « visibilité » accrue de la parcelle, et deviennent moins attractives si les droits d'usage ne sont pas sécurisés (R. Meinzen-Dick et al., 2025). Cette contrainte influence leurs choix techniques : certaines pratiques (agroforesterie, régénération naturelle assistée) impliquent un horizon long et/ou une « visibilité » accrue de la parcelle, et deviennent moins attractives si les droits d'usage ne sont pas sécurisés (R. Meinzen-Dick et al., 2025).

Au Burkina Faso, les dynamiques rurales s'inscrivent dans un nexus climat–ressources–conflits caractéristique du Sahel (L. M. Mbaye, 2022 ; R. Mahmood, 2025). Le pays est fortement affecté par la dégradation des terres, estimée entre 34 % et 46 % des superficies agricoles, compromettant la productivité et les moyens d'existence ruraux (NDC Partnership, 2024). Parallèlement, la crise sécuritaire qui sévit depuis 2015, marquée par l'expansion des groupes armés, a entraîné des déplacements massifs de populations avec des milliers de personnes déplacées internes (PDI) ; et accentué les tensions autour de l'accès aux ressources naturelles (ACAPS, 2025 ; World Bank, 2024). Face à ces défis, l'agroécologie s'impose comme une solution, en associant la gestion durable des terres, la protection de l'environnement et la gouvernance inclusive des ressources (HLPE, 2019). C'est dans cette dynamique que le Programme des Nations Unies pour le Développement au Burkina Faso (PNUD Burkina) a facilité la mise en œuvre du Programme d'Amélioration des Moyens d'Existences Durables en milieux rural (PAMED) et du projet Nature Pledge (PNP) qui s'appuient sur des fermes agroécologiques comme plateformes d'innovation inclusives associant les femmes, les jeunes et les personnes déplacées internes (PDI), pour renforcer simultanément la résilience et la cohésion sociale.

Selon le document de Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso (MARAH, 2023), l'agroécologie est « l'emploi de principes et de concepts écologiques pour étudier, concevoir et gérer des agroécosystèmes durables. Elle intègre les dimensions sociales, environnementales et économiques, en vue d'obtenir un système de production intensif et durable. Elle est un type d'agriculture responsable, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, qui rationalise l'utilisation des intrants chimiques, s'appuie sur les connaissances locales et scientifiques et valorise les identités culturelles ainsi que les savoirs paysans et des artisans ruraux ». Malgré un intérêt de plus en plus affiché pour l'agroécologie comme moteur de la résilience paysanne, sa pratique par les femmes reste peu documentée. C'est dans cet élan que cette étude s'interroge sur la contribution de l'agroécologie féminine à la cohésion sociale et à la gestion des conflits en milieu rural burkinabè. Elle a pour objectif général d'analyser le rôle des pratiques agroécologiques féminines dans la cohésion sociale en milieu rural au Burkina Faso. Elle vise à : (i) construire un indice d'adoption des bonnes pratiques de gestion durable des terres ; (ii) identifier les déterminants ; (iii) évaluer le niveau de cohésion sociale ; et (iv) examiner leur effet sur la prévention ou résolution des conflits fonciers.

1. Matériels et méthodes

1.1. Zone d'étude

L'étude a été conduite dans les zones d'intervention du PAMED/PNP au Burkina Faso (Figure 1). Elle couvre deux régions (Figure 1a), quatre provinces (Figure 1b) et six communes (Figure 1c).

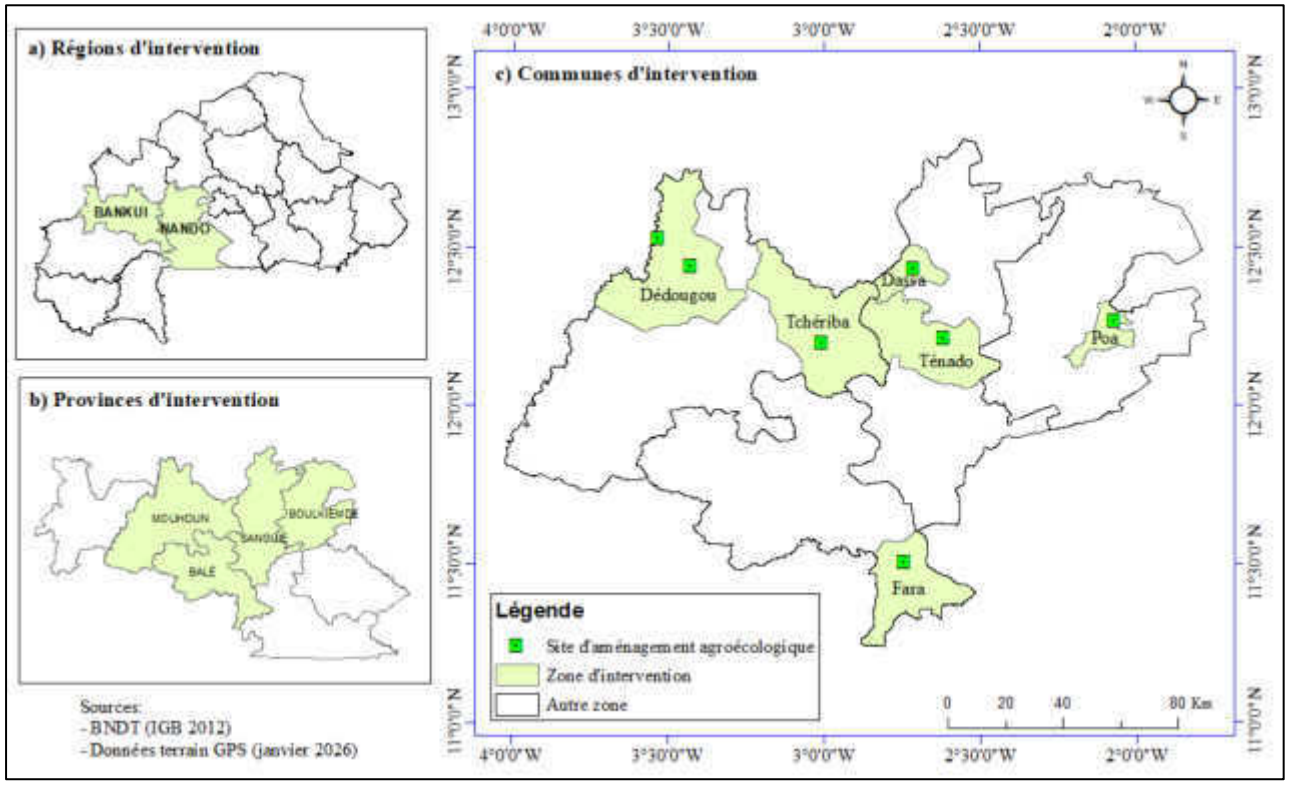


Figure 1 : Zones d'étude

Sources : BNDT (IGB, 2012) ; Données terrain (janvier 2026)

1.2. Bref aperçu des réalisations du PAMED/PNP dans la zone d'étude

De 2020 à 2025, les interventions du PAMED/PNP ont porté sur la réalisation de six fermes agroécologiques polyvalentes dans les communes de Dassa, Dédougou, Fara, Tchériba et Ténado ; et un périmètre irrigué dans la commune de Poa (voir Figure 1). En termes d'aménagement, cela fait 34,9 hectares et plus de 1307 parcelles pour la production agro-sylvo-pastorale et halieutique. Les infrastructures hydrauliques de soutien comprennent six châteaux d'eau (15 à 20 m^3) à exhaure solaire alimentés par 13 forages équipés ; 106 micro-bassins d'eau ; un barrage (580000 m^3) et 12 puits maraichers dotés de pompes solaires. Les infrastructures d'accompagnement comprennent des magasins de stockage, des blocs de latrines, des guérites de sécurité, des aires de séchage, et des espaces réservés pour la formation théorique et pratique. Les formations ont porté sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres et des ressources naturelles (fabrication de biopesticides et biofertilisants) ; le processus de délivrance des attestations de possession foncière rurale ; les outils de gouvernance des fermes (cahiers de charge, mécanismes de gestions des plaintes). Le label agroécologique promu sur les sites a conduit à la certification bio à travers le label de Système Participatif de Garantie de plus de 50 % des fermes.

Une bonne partie des bénéficiaires, notamment les femmes, les jeunes et les PDI, était exposée à des contraintes variantes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à l'instabilité des revenus agricoles, passant par la dégradation des terres et un accès limité aux moyens de production. Le PAMED/PNP, à travers la réalisation des infrastructures productives, l'appui à la production agroécologique, la diversification des sources de revenus, la valorisation des chaînes de valeur locales, a répondu de façon directe et concrète à ces besoins.

1.3. Collecte de données

1.3.1. Type de données et échantillon

Les données utilisées dans cette étude proviennent d'une enquête transversale réalisée du 12 au 23 janvier 2026. L'échantillonnage a été fait à partir d'une base de sondage de 1 875 individus fournie par l'Unité de gestion du PAMED/PNP. Afin de prendre en compte les profils des bénéficiaires, un échantillon de 375 répondants a été retenu, soit 20 % de la population mère, sélectionné selon un échantillonnage stratifié, couvrant les six communes d'intervention du PAMED/PNP. La répartition spatiale de l'échantillon par commune d'étude donne : Dédougou (26,67 %), Poa (21,07 %), Dassa (13,87 %), Fara (13,87 %), Tchériba (12,53 %), et Ténado (12%).

1.3.2. Outil et technique de collecte

L'outil de collecte utilisé est un questionnaire individuel structuré administré en face-à-face sur le terrain, avec utilisation de l'application mobile KoboCollect sur smartphones/tablettes. Le design de l'outil a permis de collecter essentiellement des données quantitatives mais aussi quelques données qualitatives. Il a été prévu des options d'enregistrement sur l'outil pour capter des réponses qualitatives, avec le consentement de l'enquêtée.

1.4. Analyse de données

Les analyses statistiques ont été réalisées sous le logiciel R, en mobilisant le package logistf pour l'estimation des modèles logistiques pénalisés, conformément aux recommandations méthodologiques. En effet, l'usage de modèles pénalisés pour l'analyse de données binaires déséquilibrées est recommandé dans les études portant sur les conflits, la gouvernance locale et les phénomènes sociaux rares (D. Firth, 1993 ; G. King et L. Zeng, 2001 ; G. Heinze et M. Schemper, 2002 ; G. Heinze et D. Dunkler, 2017).

1.4.1. Construction des indices

Pour la construction de l'indice GDT, sept pratiques ont été considérées. Il s'agit de la fertilisation organique, du zaï, de la demi-lune, des cordons pierreux, du paillage, de la régénération naturelle assistée et de l'agroforesterie. Un score binaire (1 = adoptée, 0 = non adoptée) a été attribué à chaque pratique. Soit K est le nombre total de pratiques retenues (K = 7). On a :

$$\mathbf{Indice_GDT_brut_i} = \sum_{j=1}^{K} \mathbf{P_{ij}} \ ;$$

Ainsi, $\text{Indice_GDT_brut}_i \in [0, 7]$, avec : 0 = aucune pratique adoptée et 7 = toutes les pratiques adoptées.

Pour faciliter l'interprétation et la comparaison, l'indice a été normalisé sur 0–100. On a:

$$\mathbf{Indice_GDT_i} = \frac{\mathbf{Indice_GDT_brut_i}}{7} \mathbf{X\ 100}\ .$$

Donc : $\text{Indice_GDT}_i \in [0, 100]$, avec : 0 = adoption nulle et 100 = adoption maximale.

Ainsi, l'adoption est dite « moyenne » si $\mathbf{GDT_i} \in [33; 66[$; au-delà, elle est « élevée » et en deçà, elle est dite « faible » (H. Teklewold et al., 2013).

Pour ce qui est de l'ICS, il a été construit à partir de quatre items relatifs aux activités de cohésion sociale, à la contribution des pratiques agroécologiques féminines à la cohésion sociale, à la résolution des conflits fonciers et à l'inclusion/équité.

1.4.2. Modélisation de l'effet de l'agroécologie féminine sur la résolution des conflits fonciers

La forme fonctionnelle du modèle utilisée est :

$$\mathbf{P(Y_i = 1)} = \frac{\mathbf{1}}{\mathbf{1 + e^{-(\beta_0 + \beta_1 GDT_i + \beta_2 X_i + \varepsilon_i)}}}$$

Avec $\mathbf{P(Y_i = 1)}$: probabilité que la femme idéclare que les pratiques agroécologiques féminines ont permis de prévenir ou résoudre des conflits fonciers ; $\mathbf{X_i}$: vecteur des variables de contrôle ;$\boldsymbol{\beta_0}$, $\boldsymbol{\beta_0}$, $\boldsymbol{\beta_0}$: paramètres à estimer et $\boldsymbol{\varepsilon_i}$: terme d'erreur.

L'équation empirique estimée est présentée comme suit :

$$\mathbf{logit(P(Y_i = 1))} = \boldsymbol{\beta_0} + \boldsymbol{\beta_1 Indice_GDT_i} + \boldsymbol{\beta_2 Commune}_i + \boldsymbol{\beta_3 Education_i} + \boldsymbol{\beta_4 Entraide_i} + \boldsymbol{\beta_5 SituationEco_i} + \boldsymbol{\beta_6 ConnaissancePAMED_i} + \boldsymbol{\varepsilon_i}$$

2. Résultats

2.1. Faits saillants du PAMED/PNP attribuables à la cohésion sociale et la paix

2.1.1. Œuvre d'action sociale

Les sept sites agroécologiques aménagés par le PAMED/PNP constituent une véritable action sociale en ce sens que ces interventions ont pour mission de promouvoir l'autonomie et la protection des personnes surtout les femmes, jeunes et PDI. Le programme a aussi milité à la prévention des exclusions sociales et la correction de leurs effets.

2.1.2. Assurance du vivre ensemble et de bien-être collectif

L'exploitation des sites est encadrée par l'appartenance à une coopérative agricole (Tableau 1). Au 31 décembre 2025 on dénombrait 31 coopératives (dont 12 mixtes et 19 féminines). Cela permet de cultiver des valeurs collectives partagées. L'organisation en coopérative agricole a permis de maintenir la confiance, la coopération et la gestion pacifique des divergences.

Tableau 1 : Coopératives et membres bénéficiaires des interventions du PAMED/PNP

Commune	Nbre de coopératives	Nbre de membres	% de femmes
Dassa	5	223	98,65
Dédougou	9	378	75,66
Fara	4	455	61,53
Poa	5	464	60,34
Tchériba	4	110	90,90
Ténado	4	214	77,57
TOTAL	**31**	**1844**	**80,26**

Source : Données terrain (janvier, 2026)

2.1.3. Promotion de l'inclusion sous toutes ses formes

Le Tableau 2 met en évidence une véritable inclusion au niveau des sites agroécologiques. Les sites offrent un espace de partage entre bénéficiaires de groupes d'âges, de statut matrimonial, de

confession religieuse et groupe ethnique différents. Par ailleurs, l'appartenance quasi généralisée à une seule organisation paysanne (96,53 %) constitue un facteur déterminant de cohésion sociale. Enfin, le niveau élevé de connaissance des interventions du PAMED/PNP (84 %) montre une bonne appropriation des dispositifs mis en œuvre, susceptible de renforcer la légitimité des actions collectives et la confiance envers les mécanismes locaux de gouvernance.

Tableau 2 : Eléments d'inclusivité des interventions du PAMED/PNP

Variable	Modalités	Effectif (n)	Pourcentage (%)
Groupe d'âge (années)	≤35	108	28,8
	[36 - 60]	232	61,86
	>60	35	9,33
Statut matrimonial	Célibataire	3	0,80
	Mariée (monogamie)	149	39,73
	Mariée (polygamie)	188	50,13
	Divorcée	2	0,53
	Veuve	33	8,80
Niveau d'instruction	Aucun	284	75,73
	Alphabétisation	18	4,80
	Primaire	29	7,73
	Post-primaire	26	6,93
	Secondaire	15	4,00
	Supérieur	3	0,80
Appartenance à une organisation paysanne (OP)	Une	362	96,53
	Deux	10	2,67
	Plus de deux	3	0,80
Connaissance du PAMED/PNP	Non	60	16,00
	Oui	315	84,00
Religion pratiquée	Catholique	91	24,27
	Islamique	204	54,40
	Protestant(e)	58	15,47
	Traditionnelle	22	5,87
Groupe ethnique	Autre	4	1.07
	Bwaba	39	10.40
	Gourounsi-Lélé	97	25.87
	Marka-Dafing	2	0.53
	Mossi	208	55.47
	Nouni	22	5.87
	Peulh	3	0.80

Source : Données terrain (janvier, 2026)

2.2. Niveau d'adoption des pratiques agroécologiques féminines

Le Tableau 3 présente la distribution de l'indice brut GDT qui varie de 0 à 7, confirmant l'existence d'une hétérogénéité marquée des niveaux d'adoption au sein de l'échantillon.

Tableau 3 : Distribution et cohérence de l'indice GDT

	Min.	1st Qu.	Median	Mean	3rd Qu.	Max.
Indices GDT brut	0.00	1.50	3.00	2.79	4.00	7.00
Indices GDT	0.00	21.43	42.86	39.89	57.14	100.00

Source : Données terrain (janvier, 2026)

Le Tableau 4 met en évidence d'importantes disparités territoriales dans les niveaux moyens d'adoption des pratiques agroécologiques féminines. La commune de Dassa (62,4 %) présentent l'indices moyens le plus élevé. Seule la commune de Tchériba (24,0 %), affiche un niveau plus faible.

Tableau 4 : Indices GDT par commune d'intervention du PAMED/PNP

Commune	Effectif (n)	Indice GDT moyenne	Indice GDT sd
Dassa	52	62,4	15,2
Fara	52	55,8	17,3
Dédougou	100	35,6	14
Ténado	45	34,6	19,6
Poa	79	32,5	15,8
Tchériba	47	24	13,4

Source : Données terrain (janvier, 2026)

Au niveau de l'ensemble de l'échantillon, la fertilisation organique (compostage et fumure organique) est quasi généralisée, avec un taux d'adoption de 98,4% (Figure 3). Cela traduit l'ancrage de cette pratique dans les systèmes de production locaux et sa relative facilité de mise en œuvre. Les pratiques de conservation des eaux et des sols telles que le zaï (49,9 %), les cordons pierreux (44,0 %) et le paillage (37,1 %) présentent des niveaux d'adoption intermédiaires, traduisant un intérêt croissant mais encore partiel. En revanche, les pratiques plus intensives en connaissances techniques ou en investissement, telles que la régénération naturelle assistée (RNA) (11,5 %) et l'agroforesterie (16,5 %), demeurent faiblement diffusées.

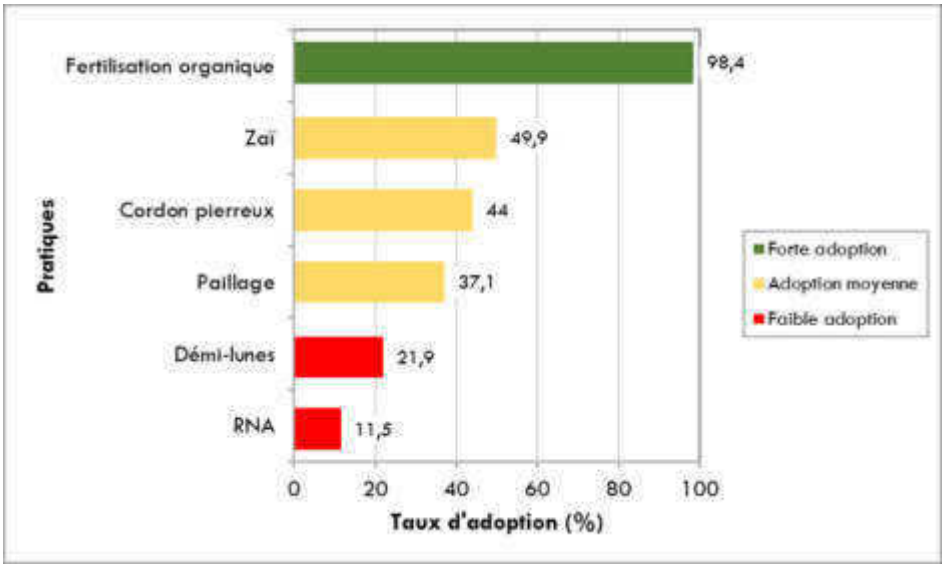


Figure 2 : Hiérarchisation des pratiques agroécologiques au niveau global

Source : Données terrain (janvier 2026)

De façon désagrégée, l'analyse par commune montre des pratiques variées selon les territoires (Tableau 5). Dassa se distingue par des taux très élevés pour le zaï (96,2 %), les demi-lunes (98,1 %) et les cordons pierreux (92,3 %). Cela traduit une forte orientation vers les techniques de conservation des eaux et des sols dans cette zone. A Fara, l'adoption élevée du paillage (86,5 %), de la RNA (50 %) et des cordons pierreux (71,2 %), indique une dynamique plus diversifiée, intégrant à la fois restauration des sols et gestion de la biomasse.

Tableau 5 : Taux d'adoption par pratiques GDT par commune d'intervention PAMED/PNP

Commune	Effectif (n)	Fertilisation organique	Zai	Demi lunes	Cordons pierreux	Paillage	RNA	Agroforesterie
Dassa	52	94,2	96,2	98,1	92,3	36,5	13,5	5,8
Dédougou	100	100	58	2	27	49	6	7
Fara	52	100	5,8	5,8	71,2	86,5	50	71,2
Poa	79	98,7	55,7	15,2	44,3	2,5	3,8	7,6
Tchériba	47	97,9	8,5	2,1	8,5	29,8	2,1	19,1
Ténado	45	97,8	62,2	28,9	31,1	22,2	0	0

Source : Données terrain (janvier 2026)

2.3. Niveau de cohésion sociale dans les zones d'intervention du PAMED/PNP

L'Indice de Cohésion Social (ICS) global présente une valeur moyenne très élevée de 98,9% avec un minimum de 66,7% et un maximum de 100%. Cela implique un niveau général fort de cohésion sociale dans les zones d'intervention du PAMED/PNP. La valeur de l'écart-type (5,7), indique une faible dispersion des perceptions. Cela laisse voir que, malgré les contextes locaux différenciés, les communautés partagent une vision similaire du vivre-ensemble dans un esprit de paix. Dassa et Ténado présentent des scores de 100%, ce qui implique une perception générale positive du climat social. Les autres communes présentent des scores légèrement inférieurs au maximum mais toujours élevés (Tableau 6).

Tableau 6 : Niveaux de cohésion sociale par commune d'intervention PAMED/PNP

Commune	Effectif (n)	ICS Mean	ICS Sd
Dassa	52	100	0
Ténado	45	100	0
Fara	52	99,5	3,7
Poa	79	99,3	4,8
Dédougou	100	97,6	7,3
Tchériba	47	96,2	10,4

Source : Données terrain (janvier 2026)

La Figure 4 montre qu'au niveau global, 96,6 % des femmes déclarent l'existence d'activités de cohésion sociale et de paix dans leur localité. Par ailleurs, 100 % des répondantes estiment que les pratiques agroécologiques féminines contribuent à la cohésion sociale et favorisent l'inclusion sociale et l'égalité, tandis que 99,2 % considèrent qu'elles ont permis de résoudre des conflits fonciers.

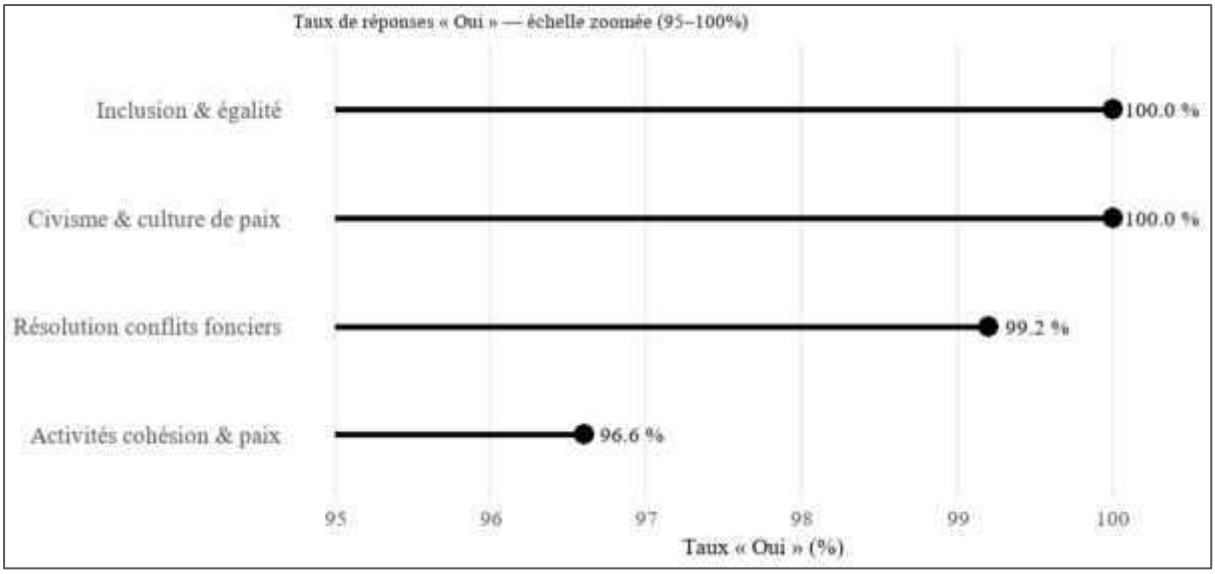


Figure 4 : Perception du rôle de l'agroécologie féminine dans la cohésion et la paix

Source : Données terrain (janvier 2026)

L'analyse au niveau communal confirme ces tendances, avec des taux systématiquement supérieurs à 90 % pour l'ensemble des items (Tableau 7). Les rares variations observées concernent principalement l'item relatif à l'existence d'activités de cohésion sociale, notamment à Dédougou (91,9 %) et à Tchériba (91,2 %). S'agissant de la contribution des pratiques agroécologiques féminines à la résolution des conflits fonciers, les niveaux demeurent très élevés dans l'ensemble des communes, avec toutefois une légère baisse observée à Fara (96,4 %) et Tchériba (94,4 %), comparativement aux autres localités où l'unanimité est observée. Ces écarts, bien que modestes, peuvent traduire des contextes fonciers plus sensibles, où les tensions autour de l'accès à la terre sont plus marquées.

Tableau 7 : Items constitutifs de l'ICS par commune d'intervention PAMED/PNP

Commune	Effectif (n)	Activités cohésion et paix	Civisme et culture de paix	Résolution conflits fonciers	Inclusion et égalité
Dassa	52	100	100	100	100
Dédougou	100	91,9	100	100	100
Fara	52	100	100	96,4	100
Poa	79	98,7	100	100	100
Tchériba	47	91,2	100	94,4	100
Ténado	45	100	100	100	100

Source : Données terrain, janvier 2026

2.4. Relation entre adoption des pratiques agroécologiques féminines et cohésion sociale

L'analyse de corrélation entre l'Indice GDT et l'ICS ne met pas en évidence de relation statistiquement significative (Tableau 8). La corrélation de Spearman montre un coefficient très faible ($\rho = -0,0098$; $p = 0,869$), indiquant l'absence de relation monotone entre les deux indices. Les résultats issus de la corrélation de Pearson confirment ce constat ($r = -0,0116$; $p = 0,846$). L'ICS moyen par catégories d'adoption des pratiques agroécologiques montre des valeurs très proches comprises entre 98,3% et 99,4%. Le test de Kruskal-Wallis ne révèle pas de différence statistiquement significative entre ces groupes (Tableau 8). Ces résultats impliquent que, dans les zones de l'étude, le niveau

d'adoption des pratiques agroécologiques n'est pas directement associé aux variations du niveau général de la cohésion sociale mesuré par l'ICS.

Tableau 8 : Résultats des tests d'association entre Indice GDT et ICS

Analyse réalisée	Statistique	Valeur	p-value	Interprétation
Corrélation de Spearman (Indice GDT × ICS)	ρ	-0,01	0,869	NS
Corrélation de Pearson (Indice GDT × ICS)	r	-0,012	0,846	NS
ICS moyen – GDT faible	Moyenne	99,1	–	–
ICS moyen – GDT moyen	Moyenne	98,3	–	–
ICS moyen – GDT élevé	Moyenne	99,4	–	–
Test de Kruskal-Wallis (ICS ~ GDT_niveau)	χ^2 (df=2)	2,07	0,355	NS

Source : Données terrain (janvier 2026)

2.5. Effet de l'adoption de l'agroécologique féminine sur la résolution des conflits fonciers

Les résultats du modèle logistique pénalisé de Firth présentés dans le Tableau 9 indiquent que l'indice GDT est statistiquement associé à la probabilité de résolution des conflits fonciers (p = 0,02). L'odds ratio estimé (OR = 0,95) montre qu'une augmentation marginale de l'indice est associée à une variation modérée de la probabilité déclarée de résolution des conflits. Ainsi, une augmentation marginale de l'indice est associée à une variation modérée de la probabilité déclarée de résolution des conflits. Bien que l'effet soit de faible amplitude, sa significativité statistique suggère que l'intensité d'adoption des pratiques agroécologiques féminines constitue un facteur explicatif pertinent des dynamiques locales de gestion pacifique des conflits.

Tableau 9 : Effet de l'adoption de GDT sur la probabilité de résolution des conflits fonciers

Terme	Coef	SE	OR	IC95 inf OR	IC95 sup OR	P value
(Intercept)	1,29	2,60	3,63	0,02	593,81	0,62
Indice GDT	-0,05	0,02	0,95	0,91	0,99	0,02*
Commune (Dédougou)	-0,43	1,60	0,65	0,03	14,99	0,79
Commune (Fara)	-0,73	1,46	0,48	0,03	8,34	0,61
Commune (Poa)	-1,04	1,74	0,35	0,01	10,77	0,55
Commune (Tchériba)	-1,88	2,06	0,15	0,00	8,58	0,36
Commune (Ténado)	-1,07	1,95	0,34	0,01	15,58	0,58
Education (aucun)	1,76	1,50	5,79	0,30	110,28	0,24
Education (post-primaire)	0,72	1,86	2,05	0,05	78,74	0,70
Education (primaire)	0,83	1,70	2,30	0,08	63,97	0,62
Education (secondaire)	0,57	1,89	1,77	0,04	71,28	0,76
Education (supérieur)	-1,26	2,25	0,28	0,00	23,43	0,58
Entraide (oui)	0,62	1,40	1,85	0,12	28,99	0,66
Situation économique (mieux qu'avant)	1,77	1,55	5,87	0,28	122,06	0,25
Situation économique (moins bien qu'avant)	-1,20	1,73	0,30	0,01	8,92	0,49
Connaissance PAMED/PNP (oui)	2,46	1,02	11,65	1,58	85,99	0,02*

Likelihood ratio test = 10.55, df = 16, p = 0.836

(*) significative à 10%, (**) significative à 5%, (***) significative à 1%,

3. Discussion

L'indice moyen d'adoption de GDT traduit une appropriation réelle mais encore partielle des pratiques agroécologiques par les femmes. Les taux élevés observés pour la fertilisation organique, le zaï et les cordons pierreux suggèrent que les femmes privilégient prioritairement les techniques à bénéfices rapides, à faibles coûts initiaux et compatibles avec leurs contraintes de travail et de capital. Ce résultat est conforme aux travaux de D. Knowler et B. Bradshaw (2007) et H. Teklewold et al. (2013), qui montrent que l'adoption des pratiques durables dépend fortement de leur complexité perçue, de leur coût et de l'horizon de rentabilité. Les faibles niveaux d'adoption de la régénération naturelle assistée et de l'agroforesterie observés dans cette étude rejoignent les analyses soulignant que les pratiques à bénéfices différés et fortement dépendantes de la sécurisation foncière sont plus difficiles à internaliser, en particulier pour les femmes (R. Meinzen-Dick et al., 2025 ; P. Asare-Nuamah et al., 2025). D'ailleurs H. Teklewold et al. (2013) montrent que les pratiques à horizon de bénéfices plus long et nécessitant des investissements initiaux plus élevés sont moins facilement adoptées, en particulier par les femmes.

Les écarts observés entre communes confirment l'importance des facteurs territoriaux et institutionnels dans la diffusion des innovations agricoles. Plusieurs auteurs soulignent que l'intensité des appuis, la qualité de l'encadrement, l'existence d'organisations fonctionnelles et l'accès sécurisé au foncier conditionnent fortement l'adoption des pratiques de GDT (M. Kassie et al., 2015 ; FAO, 2017).

L'ICS très élevé dans l'ensemble des communes traduit l'existence de dynamiques communautaires favorables à la coopération, à l'entraide et à l'inclusion. Ce résultat rejoint les travaux conduits au sahel montrant que, malgré les crises sécuritaires et économiques, de nombreuses communautés rurales maintiennent des formes endogènes de solidarité (IFPRI & WFP, 2023). Cependant, l'absence de relation statistiquement significative entre l'indice d'adoption de GDT et l'ICS stipule un effet plafond de l'indicateur. Cela limite sa capacité à discriminer les variations de cohésion sociale. Des études méthodologiques soulignent que lorsque les scores sont concentrés vers des valeurs élevées, la détection d'associations devient statistiquement plus difficile, même en présence de mécanismes réels (F. Berkes & H. Ross, 2013).

Les résultats issus de la régression logistique pénalisée doivent être interprétés à la lumière des avantages méthodologiques de cette approche. Contrairement à la régression logistique standard, la méthode de Firth limite la surestimation des effets dans les contextes caractérisés par des effectifs modestes et des distributions fortement déséquilibrées, améliorant ainsi la fiabilité des inférences statistiques (D. Firth, 1993 ; G. Heinze & M. Schemper, 2002). Les résultats du modèle montrent que l'indice d'adoption de GDT est significativement associé à la probabilité déclarée de résolution des conflits fonciers. Ce résultat est en adéquation avec des analyses récentes qui établissent que la restauration des terres et la gestion durable des ressources naturelles peuvent contribuer à la prévention des conflits en réduisant la pression sur les ressources et en améliorant les moyens d'existence (UNEP, 2019 ; UNCCD, 2024). Dans cette perspective, les pratiques agroécologiques féminines agiraient comme un mécanisme de stabilisation locale à travers deux canaux complémentaires : (i) l'amélioration de la productivité et de la disponibilité des ressources, et (ii) le renforcement de l'action collective et des règles locales de gestion. Ces mécanismes sont également mis en avant dans la littérature sur l'« *environmental peacebuilding* », qui souligne le potentiel des projets environnementaux à soutenir des processus de paix à l'échelle communautaire (T. Ide et al., 2021). De plus, l'implication des femmes dans ces pratiques peut renforcer leur rôle dans la médiation communautaire et la gouvernance locale, favorisant des solutions pacifiques aux différends (B. Agarwal, 2010 ; R. Meinzen-Dick et al., 2019 ; R. Meinzen-Dick et al., 2025 ; C. Doss et al., 2018).

L'effet positif de la connaissance du PAMED/PNP sur la résolution des conflits fonciers confirme que les pratiques agroécologiques féminines produisent des effets sociaux plus marqués lorsqu'elles sont intégrées dans des dispositifs structurés d'accompagnement (OR = 11,65 ; p = 0,016). Ce résultat traduit que l'exposition aux actions du projet, notamment les sensibilisations, formations et accompagnements, renforce la capacité des femmes à mobiliser les bonnes pratiques de GDT comme outils de médiation et de gestion pacifique des différends fonciers. Les programmes qui combinent les formations, les organisations communautaires et les appuis techniques, sont reconnus pour renforcer les capacités locales de prévention et de gestion pacifique des différends (World Bank, 2018 ; IFPRI & WFP, 2023). Cette observation est cohérente avec les approches de développement fondées sur le renforcement des capacités locales et l'autonomisation des femmes, qui mettent en évidence leur rôle central dans la cohésion sociale et la gouvernance des ressources naturelles (B. Agarwal, 2010 ; R. Meinzen-Dick et al., 2014).

Les interventions du PAMED/PNP ont été axées sur l'organisation des bénéficiaires en coopérative. C'est finalement un espace de convergence entre des femmes de statuts matrimoniaux, de groupe ethnique, de confession religieuse et de groupe d'âge différence. Ainsi, les initiatives du PAMED/PNP couvrent les champs d'action de la cohésion sociale comme indiqué par le Ministère de la cohésion sociale et de la Réconciliation nationale (2022) : le renforcement de l'unité nationale et du sentiment patriotique ; la lutte contre toutes les formes d'exclusion ; l'identification et la promotion des valeurs communes et du vivre-ensemble au Burkina Faso ; la prévention et la gestion des conflits fonciers, intercommunautaires, inter-ethniques, culturels et miniers ; la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ; la contribution à la promotion du civisme, à l'éducation à la citoyenneté et à la culture de la paix ; la promotion du dialogue interreligieux et de la paix.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif d'analyser les relations entre l'adoption des bonnes pratiques féminines de gestion durable des terres et la cohésion sociale dans les zones d'intervention du PAMED/PNP au Burkina Faso. Elle repose sur une enquête transversale réalisée en janvier 2026 auprès de 375 femmes bénéficiaires réparties dans six communes, à partir de questionnaires individuels administrés à l'aide de KoboCollect. Les analyses ont mobilisé des statistiques descriptives, des indices d'adoption et de cohésion sociale ainsi qu'un modèle logistique pénalisé de Firth. Les résultats stipulent, dans un premier temps, que la fertilisation organique, le zaï et les cordons pierreux sont les pratiques les plus adoptées tandis que les pratiques à horizon temporel telles que l'agroforesterie et la régénération naturelle assistée, demeurent faiblement adoptées. L'ICS révèle un niveau général élevé de cohésion sociale dans les communes de l'étude. Cependant, l'absence de relation statistiquement significative entre l'indice d'adoption de pratiques agroécologiques et l'ICS implique que, dans un contexte marqué par une présence forte de la cohésion sociale, les pratiques agroécologiques ne se traduisent pas nécessairement par des variations mesurables du niveau général de cohésion sociale. Les données montrent que l'adoption des pratiques agroécologiques féminines est associée à la probabilité déclarée de résolution de conflits foncier. Ces résultats appellent à une intégration plus explicite des objectifs de cohésion sociale et de prévention des conflits dans les programmes de GDT ; ainsi qu'au renforcement des droits fonciers des femmes. Toutefois, l'étude soulève la nécessité de compléter les analyses transversales par des approches longitudinales et qualitatives, afin de mieux comprendre les trajectoires d'adoption des pratiques et leurs effets sociaux dans le temps.

Références bibliographiques

AGARWAL Bina, 2010, *Gender and Green Governance: The Political Economy of Women's Presence Within and Beyond Community Forestry*, Oxford, Oxford University Press.

ANDERSON Colin R., MAUGHAN Chris et PIMBERT Michel, 2019, « Transformative agroecology learning in Europe: Building consciousness, skills and collective capacity for food sovereignty », *Agriculture and Human Values*, vol. 36, n°3, p. 531-547. DOI : 10.1007/s10460-018-9894-0.

ASARE-NUAMAH Prince, ANAAFO Daniel, BEUCHELT Tina et AKURUGU Charles A., 2025, « A systematic review of gender in participatory and social learning research in agriculture and land management in Africa », *Frontiers in Sustainable Food Systems*, vol. 9, article 1628825. DOI : 10.3389/fsufs.2025.1628825.

BERKES Fikret et ROSS Helen, 2013, « Community resilience: Toward an integrated approach », *Society and Natural Resources*, vol. 26, n°1, p. 5-20. DOI : 10.1080/08941920.2012.736605.

DOSS Cheryl, MEINZEN-DICK Ruth, QUISUMBING Agnes et THEIS Sophie, 2018, « Women in agriculture: Four myths », *Global Food Security*, vol. 16, p. 69-74. DOI : 10.1016/j.gfs.2017.10.001.

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO), 2017, *The Future of Food and Agriculture: Trends and Challenges*, Rome, FAO.

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO), 2021, *The Impact of Disasters and Crises on Agriculture and Food Security 2021*, Rome, FAO.

FIRTH David, 1993, « Bias reduction of maximum likelihood estimates », *Biometrika*, vol. 80, n°1, p. 27-38. DOI : 10.1093/biomet/80.1.27.

GREENLAND Sander, MANSOURNIA Mohammad A. et ALTMAN Douglas G., 2016, « Sparse data bias: A problem hiding in plain sight », *BMJ*, vol. 352, article i1981. DOI : 10.1136/bmj.i1981.

HEINZE Georg et SCHEMPER Michael, 2002, « A solution to the problem of separation in logistic regression », *Statistics in Medicine*, vol. 21, n°16, p. 2409-2419. DOI : 10.1002/sim.1047.

HEINZE Georg et DUNKLER Daniela, 2017, « Avoiding infinite estimates in generalized linear models », *Biometrika*, vol. 104, n°4, p. 955-968. DOI : 10.1093/biomet/asx046.

HEINZE Georg, PLONER Meinhard, DUNKLER Daniela et SOUTHWORTH Heidi, 2024, *logistf: Firth's Bias-Reduced Logistic Regression*, manuel du package R, Vienne, CRAN.

HIGH LEVEL PANEL OF EXPERTS ON FOOD SECURITY AND NUTRITION (HLPE), 2019, *Agroecological and Other Innovative Approaches for Sustainable Agriculture and Food Systems that Enhance Food Security and Nutrition*, Rome, FAO.

IDE Tobias, BRUCH Carl, CARIUS Alexander, CONCA Ken, DABELKO Geoffrey, MATTHEW Richard et WOLF Aaron T., 2021, « The past and future(s) of environmental peacebuilding », *International Affairs*, vol. 97, n°1, p. 1-16. DOI : 10.1093/ia/iiaa191.

IFPRI et WFP, 2023, *Sahel Social Cohesion Research in Burkina Faso and Niger*, Washington, International Food Policy Research Institute et World Food Programme.

INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE (IPCC), 2022, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Cambridge, Cambridge University Press.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (INSD), 2019, *Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies, utilisés dans le système statistique national*, deuxième édition, Ouagadougou, INSD, 320 p.

KASSIE Menale, TEKLEWOLD Hailemariam, JALETA Moti, MARENYA Paswel et ERENSTEIN Olaf, 2015, « Understanding the adoption of a portfolio of sustainable intensification practices in eastern and southern Africa », *Land Use Policy*, vol. 42, p. 400-411. DOI : 10.1016/j.landusepol.2014.08.016.

KING Gary et ZENG Langche, 2001, « Logistic regression in rare events data », *Political Analysis*, vol. 9, n°2, p. 137-163. DOI : 10.1093/oxfordjournals.pan.a004868.

KNOWLER Duncan et BRADSHAW Ben, 2007, « Farmers' adoption of conservation agriculture: A review and synthesis of recent research », *Food Policy*, vol. 32, n°1, p. 25-48. DOI : 10.1016/j.foodpol.2006.01.003.

LEISHER Craig, SAMBERG Leah H., VAN BUEKERING Pieter et SANJAYAN M., 2016, « Fostering gender equality and empowering women and girls through conservation », *World Development*, vol. 82, p. 132-146. DOI : 10.1016/j.worlddev.2016.01.002.

MAHMOOD Rizwan, 2025, *Climate Change, Fragility and Conflict in the Sahel*, Policy Brief, International Policy Centre.

MBAYE Landry M., 2022, *Climate, Development and Security in the Sahel*, Washington, Brookings Institution.

MEINZEN-DICK Ruth, QUISUMBING Agnes, DOSS Cheryl et THEIS Sophie, 2019, « Women's land rights as a pathway to poverty reduction: Framework and review », *Agricultural Systems*, vol. 172, p. 72-82. DOI : 10.1016/j.agsy.2018.10.009.

MEINZEN-DICK Ruth, QUISUMBING Agnes, DOSS Cheryl et THEIS Sophie, 2025, « Women's tenure security on collective lands: A conceptual framework », *Land Use Policy*, vol. 138, article 107038.

MINISTÈRE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA RÉCONCILIATION NATIONALE, 2022, *Stratégie nationale de la cohésion sociale au Burkina Faso 2021-2025*, Ouagadougou, MCSRN, 93 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES. Burkina Faso. Stratégie nationale de développement de l'agroécologie 2023-2027 au Burkina Faso. Ouagadougou : MARAH, 2023

NDC PARTNERSHIP, 2024, *Building Climate Resilience in Burkina Faso through Sustainable Land Restoration*, Londres, NDC Partnership.

PUTNAM Robert D., 1993, *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press.

TEKLEWOLD Hailemariam, KASSIE Menale et SHIFERAW Bekele, 2013, « Adoption of multiple sustainable agricultural practices in rural Ethiopia », *Journal of Agricultural Economics*, vol. 64, n°3, p. 597-623. DOI : 10.1111/1477-9552.12011.

UNITED NATIONS CONVENTION TO COMBAT DESERTIFICATION (UNCCD), 2024, *Ground for Peace: Land Restoration for International Peace and Security*, Bonn, UNCCD.

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP), 2019, *From Conflict to Peacebuilding: The Role of Natural Resources and the Environment*, Nairobi, UNEP.

WORLD BANK, 2018, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, Washington DC, World Bank Group.

WORLD BANK, 2024, Burkina Faso: Addressing Fragility, Conflict and Violence, Washington DC, World Bank.

TERRE DES HOMMES LAUSANNE, 2021, Concevoir et développer une mesure de la cohésion sociale pour le Burkina Faso : indice de cohésion sociale au Burkina Faso, Ouagadougou, Terre des Hommes Lausanne, 62 p.

Pratiques d'accès et de contrôle des terres rurales par les femmes d'Affalikro (Abengourou)

SORO Parigassori Siméon

Institut Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro
Correspondant email : sorosimeon@gmail.com
Article soumis le : 11/06/2026 et accepté le 25/06/2026
Réf : 2COLRS-148

Résumé :
La propriété foncière rurale pour les femmes à l'intérieur des familles demeure toujours difficile à l'Est-ivoirien. Leur demande d'accès au patrimoine foncier familial est de moins en moins satisfaite par les aînés administrant les terres. Malgré la difficulté des paysannes à contrôler la terre dans cette région, celles d'Affalikro y accèdent et la contrôlent. L'objectif de cet article est d'analyser l'inégalité d'accès des femmes aux terres rurales et d'identifier les stratégies utilisées par ces dernières afin d'en disposer. La méthodologie repose sur l'approche qualitative en s'inscrivant dans la théorie du capital social. Les guides d'entretien ont aidé à collecter des données empiriques. À l'analyse, les causes de l'inégalité d'accès au foncier pour les femmes d'Affalikro sont : la raréfaction des terres et les relations de pouvoir entre l'homme et la femme. Cependant des paysannes en qualité de propriétaires terriennes, est le résultat de stratégies d'acquisition de terres.
Mots-clés : Femmes, terres rurales, stratégies, accès et contrôle, Affalikro.

Women's Practices of Access to and Control over Rural Land in Affalikro (Abengourou)

Abstract :
Securing rural land rights within the family remains difficult for women in eastern Côte d'Ivoire. Their requests for access to family landholdings are increasingly denied by the elders who manage the land. Despite the challenges rural women face in controlling land in this region, the women of Affalikro do gain access to and control it. The aim of this article is to analyze the inequality of women's access to rural land and to identify the strategies they employ to secure it. The methodology is based on a qualitative approach grounded in social capital theory. Interview guides were used to collect empirical data. Analysis reveals that the primary causes of unequal access to land for the women of Affalikro are: land scarcity and gender power relations. However, the existence of female farmers who are also landowners is the result of land acquisition strategies.
Keywords : *Women, rural lands, strategies, access and control, Affalikro.*

Introduction

La question de l'accès des femmes à la propriété de la terre constitue un problème social dans la plupart des États de l'Afrique de l'Ouest, en particulier en Côte d'Ivoire.

L'inégalité d'accès à la terre entre hommes et femmes a fait ainsi l'objet de nombreuses réflexions. Pour certaines, l'introduction et le développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire ont singulièrement modifié les relations entre l'homme et la femme dans les différentes sociétés au sein du groupe domestique (J-P. Chauveau et J-P. Dozon,1985).

D'autres études appréhendent que ce phénomène d'inégalité entre homme et femme en milieu rural touche en particulier les femmes rurales qui jouissent en général d'un accès plus limité à toute une gamme d'avoirs productifs (terres agricoles, technologie, équipements, intrants, éducation, finance, etc. (FAO cité par G. Kouamé, 2020). Des travaux de recherche indiquent une précarité des droits fonciers des femmes par rapport aux hommes, mais aussi une évolution des pratiques locales visant à attribuer des terres agricoles aux femmes (M. Koné, 2003 ; F. Tornieri et S. Maïga, 2004 ; W. Grigsby, 2004; G. Kouamé, 2010 ; 2017).

Dans la région Est ivoirienne précisément à Abengourou, les mécanismes traditionnels et les normes locales qui régissent la propriété foncière se fondent sur le système de filiation patriarcale (M. Koné et J. Ibo, 2009). Cette logique traditionnelle empêche la transformation des droits coutumiers en droits modernes favorable pour les femmes en particulier lorsque les droits fonciers sont en jeu.

La terre est donnée à la femme rurale comme une compensation de mariage. C'est en quelque sorte un cadeau de mariage à la mariée. Toutefois en cas de divorce, la terre est retournée au mari (F. Tornieri et S. Maiga, 2004). Elles dépendent alors des hommes pour accéder aux terres ; elles y accèdent de manière indirecte de deux (02) façons : avant d'être mariée, la femme travaille comme membre de la famille et participe aux travaux agricoles avec sa mère ; une fois mariée, la femme travaille sur des terres appartenant à son mari ou à la famille de celui-ci (M. Koné, 2003).

Les conditions d'accès de la femme sont déterminées par son statut matrimonial : jeune fille célibataire, femme mariée seule ou dans un mariage polygynique (dans ce cas, le rang de l'épouse compte), femme divorcée ou veuve, épouse avec ou sans enfants, etc. (M. Koné, 2003). Aujourd'hui les femmes proches des cercles de pouvoir ou ayant accès à des fonctions administratives ou politique exercent des droits d'appropriation sur la terre et possèdent leur propre plantation de cultures pérennes à cause de leurs pouvoir d'achat et de leurs statut social (P. Richard et J-P. Chauveau, 2007). Les femmes sont de plus en plus actives dans la revendication d'une part du patrimoine foncier familiale car elles ne veulent plus rester en marge de ce bien précieux qui se raréfie de plus en plus (G. Kouamé, 2010). Certes, ces travaux de recherches abordent la problématique de l'accès des femmes à la terre sous l'angle des déterminants sociaux, mais ils ont peu traité des stratégies d'accès et de contrôle des terres rurales par les femmes.

Cependant, à Affalikro la réalité est tout autre. En effet, l'on observe que les femmes parviennent à accéder à la terre et la contrôlent en dépit du contexte socio-culturel qui la leur interdisait. Dès lors quels sont les déterminants sociaux de l'inégalité d'accès à la terre entre homme et femme ? Comment ces femmes arrivent-elles à acquérir la terre qui leur était socialement interdite ?

Les hypothèses de cette étude suggèrent que l'inégalité d'accès au contrôle foncier à Affalikro s'expliquent par des facteurs socio-économiques, culturels ainsi que par les rapports sociaux de genre. Par ailleurs, l'accès des femmes à la terre dans ce village dépend de leur capacité à mobiliser diverses stratégies sociales et différents types de capitaux, notamment humain, économique, culturel et symbolique.

Cette contribution a pour objectif d'analyser l'inégalité d'accès des femmes à la propriété foncière rurale à Affalikro et d'identifier les stratégies usitées par ces paysannes afin d'accéder à la terre et la contrôler.

La présente contribution analyse d'une part les représentations et constructions sociales influençant la possession ou non de la terre par les femmes dans le village d'Affalikro ; et d'autre part, elle expose les différentes ressources sociales et les stratégies mobilisées par ces femmes pour disposer de la terre et en assurer son contrôle.

1. Méthodologie

L'étude a été réalisée dans le village d'Affalikro appartenant à la sous-préfecture de Niablé située à 28 Km d'Abengourou dans la région Est de la Côte d'Ivoire (ci-après, Figure 1).

Sur le plan méthodologique, la présente étude privilégie une approche qualitative. Les enquêtés ont été sélectionnés selon la technique d'échantillonnage non probabiliste, en particulier par choix raisonné. Au niveau des instruments de production des matériaux empiriques, nous avons eu recours à des guides d'entretien semi-directifs en privilégiant les entretiens individuels et focus group. Les entretiens ont été réalisés avec des femmes propriétaires de terre et de plantations, les femmes exploitantes de terre, les autorités coutumières (chef de village, chef de terre, membre du Comité villageois de gestion foncière rurale, chefs de famille). Les autorités administratives (Sous-préfet et Directeur départemental de l'Agriculture) ont été consultées.

Les données collectées ont été analysées selon la technique de l'analyse de contenu et à la lumière de l'approche théorique du capital social de P. Bourdieu (1980). En effet, cette théorie aide à comprendre comment les pratiques sociales entretenues autour de la terre sont le produit de rapports sociaux et de logiques d'acteurs. Elle a également favorisé la compréhension des capitaux détenus par les paysannes d'Affalikro pour se positionner dans le champ social et les stratégies mises en œuvre autour des droits fonciers coutumiers des femmes, et surtout le « jeu » des rapports de genre lié à la propriété foncière.

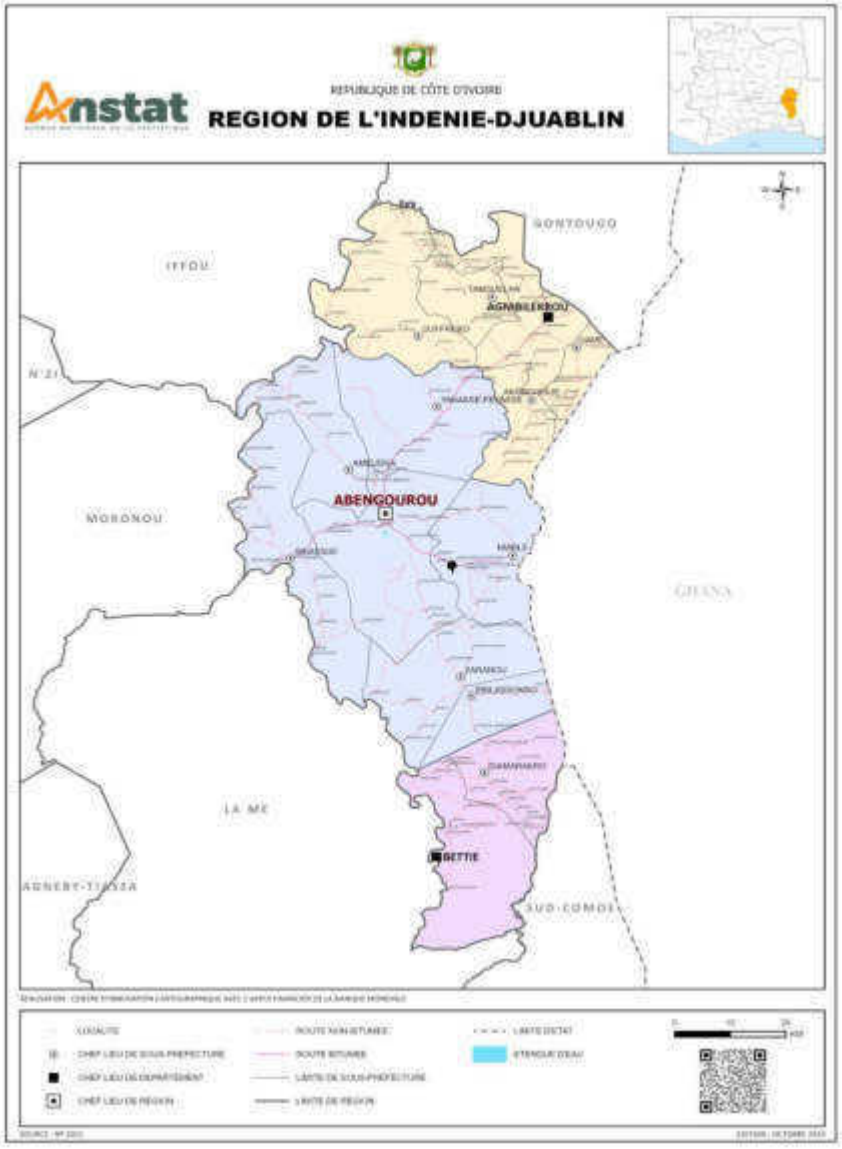


Figure 1 : La carte de localisation d'Affalikro

2. Résultats

2.1. Enjeux socio-économiques de la terre pour les femmes d'Affalikro

Les enjeux socio-économiques liés au foncier rural favorisent l'accès des femmes à la propriété de la terre, ce qui leur étaient socialement interdit. Pour ces dernières, disposer de la terre traduit une valorisation sociale. Car la terre est le support naturel indispensable à la pratique des activités agropastorales qui leur permet d'être autonome et donc d'améliorer leur situation socio-économique

et celle de leur famille. Le propos de dame K. B, exploitante agricole à Affalikro illustre cette réalité sociale : « *La terre représente ma source de nourriture car elle me donne à manger… La terre c'est mon lieu de travail, c'est comme mon bureau et c'est grâce à la terre aussi que j'arrive à nourrir la famille et aussi soigner les enfants* ».

Le verbatim de dame H. G. F, membre du CVGFR traduit ce rapport à la terre : « *J'ai 10 Ha de cacao, quand je vends, en tout cas je gagne l'argent, ça m'aide à m'occuper de mes enfants, pour leur école, pour leur loyer en ville, et aussi pour moi-même, je peux acheter mes pagnes comme je veux sans attendre garçon…. C'est ça quoi !*».

L'agricultrice, M. N renchérit en ces termes :

> quand tu as champs pour toi-même tu as toujours l'argent, l'argent ne va pas te manquer, même si tu ne fais pas même cacao, et que tu fais les vivriers même là, tu peux avoir l'argent parce que tu peux vendre es tomates, tes ignames, ton taro, ton piment, ta banane…. Si tu n'es pas paresseuse vraiment tu peux avoir aussi.

La terre remplissant une fonction nourricière, alors en disposer demeure vital pour les hommes comme les femmes. De cette analyse, les enjeux socio-économiques liés à la terre emmènent les femmes à développer les stratégies pour y accéder. La volonté d'autonomisation des femmes d'Affalikro justifie leur motivation pour accéder au foncier et le contrôler, car leur permettant de s'affirmer socialement.

2.2. Capital socio-économique, un tremplin pour l'accès à la ressource foncière

La diversité des stratégies féminines est perceptible également à travers un certain nombre de critères qui seront présentés au regard des trois dimensions du capital social les plus communément catégorisées : la structure du réseau de relations sociales, la nature des liens sociaux et la qualité des liens sociaux.

2.2.1. Réseau local comme ressource sociale d'acquisition de terre

À Affalikro, dans leur réseau social, les femmes entretiennent des liens directs et élargis avec les autres groupes d'individus, constituant ainsi, une stratégie d'accès à la propriété de la terre, et ce, en étendant leur réseau vers des membres de la famille, des amis ou même leur voisinage immédiat qui sont des propriétaires terriens. Les éléments d'explication pourraient être liés au fait que, les hommes de cette localité disposent d'un privilège social que leur confère la tradition et le plus de numéraires. Ils se retrouvent alors au centre du marché foncier et accèdent facilement aux informations liées à la terre. Ces éléments susmentionnés leur permettent de saisir les opportunités en matière de foncier rural pour la pratique des activités agropastorales. Le Directeur des services de l'Agriculture confirme cette assertion : « *ici, la terre appartient d'abord aux hommes, mais pour qu'une femme soit propriétaire aussi vite que les hommes, il faudrait qu'elle soit soutenue par des relations larges* ».

Cependant, ces femmes ne se limitent pas seulement aux liens directs avec les propriétaires terrains, elles étendent leur réseau en tissant des liens avec des responsables d'Églises, de Mosquée ou de gérants de cabarets. En effet, dans ces lieux (marchés, églises, mosquées ou cabarets) de rencontre sociale l'on débat de tous les sujets de la vie sociale.

C'est l'endroit idéal pour avoir certaines informations liées au foncier. Le discours de dame P. T, agricultrice, confirme cette analyse:

> Si tu connais beaucoup de personnes, tu dis que tu veux champ [la terre], le jour où peut être quelqu'un veut vendre son champ on peut t'appeler vite. Forcement les gens à qui tu as parlé vont parler de cela a l'église, à la mosquée ou bien dans les bistros. C'est là tu vas voir quelqu'un qui a entendu une information sur affaire de terre qui va te dire qui y'a terre qu'on vend. Par exemple, il y'a la sœur de mon mari, comme elle a beaucoup de camarades à l'église, elle a entendu qu'il y a l'enfant d'un monsieur qui voulait vendre son champ pour aller chez les blancs [en Europe]. Champ là ! C'était pour son papa, mais il est mort. C'est comme

> ça, quelqu'un de l'église a entendu et il a dit à ma belle qui a acheté la terre. Aujourd'hui là, tout le village la respecte.

En somme, grâce à leurs réseaux sociaux diversifiés et élargis, les femmes d'Affalikro ont pu acquérir des terres et par ricochet s'affirmer socialement dans une société dominée par les hommes.

2.2.2. Mobilisation de ressources humaine et économique dans la course à l'accès au foncier

En ce qui concerne les modes d'accès, c'est essentiellement le système indirect et la dévolution familiale qui prédominent pour les femmes prises individuellement. Autrement, la grande majorité des femmes n'ont qu'un accès indirect dans le cadre restreint de la famille ou du proche voisinage qui se fait sous forme d'achat ou de don. En effet, pour obtenir des terres cultivables, les paysannes d'Affalikro utilisent des liens sociaux qu'elles entretiennent avec des personnes proches (membre de la famille, un ami ou un voisin). Cette réalité sociale trouve son explication dans la confiance qui existe entre elles et ces acteurs sociaux qui leur favorisent l'acquisition du foncier. Ces modes d'accès à la terre se font plus par don et héritage par le biais de la famille, d'un ami ou du voisinage. Le propos d'un notable de la chefferie confirme cette assertion :

> Avant, nos parents disaient que donner la terre à une femme, c'est jeter une partir du patrimoine de terre, car la femme est appelée à partir se marier. Mais aujourd'hui, nous voyons qu'il est mieux de donner la terre à une femme qui est de la famille même si elle doit se marier à un étranger. Tout cela pour éviter les conflits et aussi pour donner la valeur à nos sœurs dans le village …. Aussi je pense que si moi je donne ma terre à ma sœur qui est mariée, je n'ai pas jeté car si je ne suis pas là un jour, elle peut s'occuper de mes enfants. Alors que l'étranger va regarder que ses parents et je perds la terre pour toujours.

Dame A. B. G, membre de l'association ''BAYANOU[1]'' soutient ces affirmations en ces termes :

> Moi que tu vois là, c'est mon oncle paternel qui m'a donné champ[la terre] que je mange dessus là. Ici quand tes parents n'ont pas terre, tu peux pas avoir champ facilement pour toi-même pour manger dessus. Mais si tes parents ont champ [la terre], ils vont te donner aussi si tu respectes les gens[les membres de la famille], et c'est pour toi cadeau on peut plus t'arracher. Y a pas quelqu'un qui va faire palabre dedans. Même si y a problème qui sort dedans, les gens ne vont pas te laisser comme ça, car ça passe en famille… Mais si c'est dehors là-bas, c'est pas sûr que tu vas avoir ça encore dès.

Les femmes mobilisent donc, pour accéder à la terre, un réseau à capital social fort. Ces liens constituent des outils efficaces pour disposer de terres. Ils peuvent aussi constituer des moyens potentiels pour influencer positivement les décisions de propriétaire terrien en faveur du demandeur de terre. Toutefois, l'accès aux terres hors de la famille ne garantit pas pour les femmes leur contrôle, ce qui constitue une insécurité foncière pour ces dernières. Le verbatim de dame K. A. F traduit cette réalité sociale :« *moi, j'ai un champ de cacao. C'est ma maman qui m'a donné avant de mourir parce qu'elle dit que moi je l'ai trop aidé à travailler dans champ là et elle dit aussi que moi, je peux regarder champ comme un garçon. Mais, comme on est beaucoup elle m'a donné un peu de son champ* ».

Pour ces dernières, le maintien des liens sociaux avec ces réseaux diversifiés a entraîné un changement positif dans la qualité de leur vie. Alors nous pouvons affirmer que l'efficacité du réseau social est donc fonction de l'intensité des relations entre les femmes et les autres groupes sociaux. Le propos du Chef du village illustre cette analyse :

> Dans ce village, certaines personnes [les femmes ou hommes] peuvent être oublié dans le partage des biens même celui de la terre si elles ne font pas signe de vie. Il faut toujours nourrir les liens qui existent entre les individus par eux-mêmes. Dans une famille, si les femmes manifestent le désir d'obtenir des parcelles pour faire leurs champs, elles peuvent avoir la terre au détriment des hommes vivant définitivement en ville, même s'ils sont des héritiers. Aussi même si elle/il vient d'une autre famille, je peux donner la terre car nous sommes devenus comme des frères et sœurs car descendants du même ancêtre. Mais, il faut souligner que les femmes et hommes obtiennent la terre en fonction des relations qui les lient avec le propriétaire terrien.

[1] Une Association des femmes du village d'Affalikro qui signifie « Mettons nous ensemble ».

2.3. Ressources idéologiques et stratégies d'insertion sur le marché foncier

2.3.1. La flexibilité comportementale : une ressource idéologique mobilisée par les femmes pour disposer de la terre

Certaines femmes sont caractérisées par la flexibilité et l'adaptabilité qui se manifestent à travers la construction d'un large éventail de réponses comportementales possibles. En effet, pour s'assurer un climat favorable de travail, et un meilleur accès à la terre, elles se mettent en adéquation avec les normes sociales locales qui régissent le village d'Affalikro.

Elles respectent alors les normes coutumières et les aînés de la famille constituant ainsi des gages de transmission foncière entre aînés et cadettes sociales. Cette adéquation comportementale avec l'habitus trouve son explication dans la mise en place de stratégies afin d'accéder au patrimoine foncier familial. Dame Y. T ne disait pas le contraire :

> Moi et mes sœurs, nous on n'a pas faire palabre comme les autres femmes dans les autres familles, comme on dit la femme ne prend pas héritage de champ, nous on a écouté ça. On va tous les jours aider nos frères et nos tontons dans leur champ on travaille pour eux jusqu'à ils sont contents. C'est comme ça ils nous ont donné un peu de terre, mais c'était pour faire manioc, igname, piment, tarot, bon tout ce que on peut manger quoi ! Comme ils ont vu que on a respecté leur parole et puis on n'a pas faire palabre on ne s'est pas caché pour planter cacao sur champ là, ça touché leur cœur et ils ont dit de planter ce que on veut planter sur champ là….

C'est ainsi que dame A.G, propriétaire terrienne renchérit : *« Ici, nous les femmes ont fait pas gros cœur à cause de champ. Si tu veux faire gros cœur à cause de champ tu vas mourir de faim par ce que on va même pas te donner champ ; il faut suivre les vieux bêtement là tu peux avoir un petit truc pour toi-même c'est mon cas hô ! Dieu merci »*. Cette manière d'appréhender la situation peut être liée au risque d'exclusion sociale et d'appropriation des terres par les aînés.

2.3.2. L'auto-efficacité des femmes (« self-efficacy ») : ressource idéologique favorisant l'acquisition foncière

Au sein du lignage, les femmes sont autant courageuses que les hommes et détiennent les mêmes compétences que les hommes car on les retrouve dans la pratique d'activités agricoles, socialement imputées aux hommes. Cela permet à ces dernières de légitimer leur insertion et leur maintien sur le marché foncier. Cette reconfiguration sociale est liée à la reconstruction idéologique des activités agricoles basées sur le genre. A cet effet, une exploitante T.Y soutien cette assertion :

> Chez nous ici les femmes du village sont des femmes-garçons donc elles ont la force, elles sont vraiment courageuses. Elles travaillent comme les garçons. Si tu es paresseux tu vas mourir de faim…On dit toujours qu'affaire de champ là, c'est garçon seulement, moi je dis c'est faux. Femme aussi peut faire même champ de cacao comme garçon, femme peut fait ça !

2.3.3. Stratégies des femmes face à l'inégalité d'accès à la propriété foncière

Certaines femmes sont présentes aux cérémonies et assistent les hommes chaque fois que cela est nécessaire, ce qui constitue une stratégie pour ces dernières favorisant une meilleure négociation avec les membres de leurs réseaux sociaux locaux pour l'acquisition de terre donc de positionnement dans le champ social.

Par ailleurs, d'autres femmes, en plus de l'entraide physique et morale aux hommes, n'hésitent pas à franchir le pas de l'aide matérielle et financière. Ces contributions sont dans la plupart des cas constituées de numéraires, produits alimentaires (sels, sucre, huile, viande ...) et pharmaceutiques. En outre, pour acquérir des terres non disponibles dans le groupe familiale, les femmes sont obligées de se mettre en couple avec des partenaires ayant davantage de ressources (pouvoir, prestige, des réseaux, des terres...).

Ces stratégies sont plus ou moins efficaces car ayant permis un renforcement des liens sociaux entre ces femmes et les propriétaires terriens (femmes/hommes) créant ainsi un cadre de confiance. Ces actes susmentionnés s'expliquent par le fait que ces dernières se retrouvent dans un contexte où l'accès à la terre est restreint alors elles saisissent les opportunités que le champ social leur offre afin d'accéder à la propriété foncière.

3. Discussion

La présente étude vise à analyser l'inégalité d'accès des femmes à la propriété foncière rurale dans la région est ivoirienne précisément à Affalikro et d'identifier les stratégies usitées par ces dernières pour accéder à la terre et la contrôler.

Dans la littérature, plusieurs travaux examinent l'inégalité d'accès à la propriété de la terre entre hommes et femmes marquée par une précarité des droits fonciers des femmes africaines rurales par rapport aux hommes. Mais, une évolution des pratiques locales a aidé à attribuer des terres agricoles aux femmes (G. Konaté, 1992 ; R. Léonard et C. Toulmin ; F. Tornieri et S. Maïga, 2004 ; M. Koné et J. Ibo, 2009 ; G. Kouamé, 2017 ; O. Wague, 2019).

Pour F. Tornieri et S. Maiga (*op.cit.*), par exemple, les femmes du Mali rural reçoivent de la terre dans le cadre des relations de mariage. La terre est donnée comme un cadeau de mariage, mais elles peuvent perdre leurs droits d'usage en cas de divorce. En général, ces dernières ont plus de difficultés pour avoir accès à la terre que les hommes à cause de la persistance des coutumes. La femme reste ainsi dans une certaine instabilité du point de vue de l'effectivité de ses droits sur la terre.

En Côte d'ivoire le poids de la tradition et de la coutume, fait que les droits sur la terre sont transmis par les hommes. Les femmes dans la grande majorité des contextes ruraux n'ont aucun droit de propriété de la terre. Car dans le référentiel socio-culturel, donner définitivement de la terre aux femmes reviendrait à une perte d'une partie du patrimoine foncier familial. Les femmes étant prédéterminées par les traditions et coutumes à quitter la famille pour aller se marier dans une autre famille (M. Koné et J. Ibo, *op.cit.*).

Cette étude partage en général ces principaux résultats susmentionnés. Le système patriarcal gouverne les rapports homme et femme par rapport à l'accès à la terre et son contrôle.

Dans le village d'Affalikro, les femmes ont accès à la propriété de la terre. Cette situation démontre que dans le droit coutumier, les logiques sociales basées sur le genre ne sont pas figées. Le droit coutumier est flexible car s'adaptant aux changements et aux situations. En effet, les conditions d'accès au foncier de la femme s'inscrivent dans les réseaux familiaux et d'alliances. Elles accèdent à la terre en tant qu'épouse, sœur, fille adulte, femme divorcée, veuve avec ou sans enfants, amie ou voisine à un propriétaire terrien. Au-delà des droits d'usage temporaires des terres cultivables dont disposaient les femmes, elles sont aussi propriétaires terriennes. Ces droits délégués par les hommes ne constituent plus la seule voie d'accès des femmes à la terre puisqu'il existe d'autres modes d'accès tels que l'achat, le don, l'héritage qui permettent aux paysannes d'être propriétaires des terres qu'elles occupent. Dans cette localité, les conditions d'accès au foncier de la femme s'inscrivent dans les réseaux familiaux, amicaux et de voisinage.

D'ailleurs une autre étude confirment nos résultats en montrant que les systèmes fonciers locaux ne sont pas des droits figés tels qu'ils ont trop longtemps été décrits. Ils évoluent et la logique même du coutumier, où les droits se négocient auprès des autorités sur la base de quelques principes partagés, autorise une grande souplesse. En plantation, en bas-fonds, de nouvelles règles foncières ont été inventées pour répondre à de nouveaux modes d'exploitation du milieu, de nouveaux rapports sociaux. Les règles foncières évoluent également face à des changements importants dans les conditions de la production (P. Lavigne Delville,1998).

D'autres travaux de recherche mettent en lumière les dynamiques sociales à l'origine de la possession de la terre par les femmes. A travers l'insertion des sociétés locales dans l'économie agricole, des femmes ayant un capital social et symbolique possèdent leur propre plantation de cultures pérennes et parviennent à exercer des droits d'appropriation sur la terre à cause de leurs pouvoirs d'achat (J-P. Chauveau et *al*., 2006). Dans les régions du Sud-Est, en pays Agni, les femmes héritent de la terre dans leurs familles d'origine et reçoivent des dons de terre du vivant de leurs pères. Elles y exercent tous les droits. Les femmes agni participent également au fonctionnement des transferts fonciers marchands en achetant de la terre (M. Koné et J. Ibo, *op.cit.*).

Dans le cas du pays baoulé du centre, par exemple, l'héritage constitue une voie importante de contrôle de la terre pour les femmes. À travers ce mode d'accès, elles ont une maîtrise de la gestion du foncier. Mais au contraire du milieu Agni de l'Est, l'accès au foncier rural par les dispositifs marchands (achat, location) est une pratique peu développée dans la région du Gbêkê (G. Kouamé, 2020). Les résultats de l'étude attestent cette analyse également, car dans la société Agni d'Affalikro, les modes d'accès à la terre par donation et achat sont des itinéraires majeurs de contrôle de la terre pour les paysannes. Bien que des femmes de cette localité héritent de leurs parents ou louent la terre avec des propriétaires terriens, ces pratiques demeurent marginales.

L'étude montre enfin que malgré les pesanteurs culturelles et les imaginaires qui tendent à maintenir les inégalités entre hommes et femmes pour l'accès à la propriété foncière, des femmes rurales d'Affalikro ont pu accéder et posséder la terre grâce à leur capital social, ce qui leur permet de s'affirmer socialement. Toutefois, il importe de souligner que les droits d'accès et de possession de la terre est tributaire surtout de la capacité des femmes à construire leurs relations sociales et à négocier du foncier dans les arènes de gouvernance foncière rurale. Les résultats des travaux de G. Kouamé (*op.cit.*) confirmant cette assertion, indiquent que les droits d'usage sur la terre familiale sont déterminés par l'appartenance des individus à des réseaux de parenté étendue, mais aussi par la capacité des uns et des autres à négocier l'accès à la terre avec les détenteurs de droits coutumiers.

Conclusion

L'étude s'inscrivant essentiellement dans une approche qualitative à travers des entretiens individuels et de focus groups, a porté sur l'analyse des facteurs socio-culturels et des différents types de ressources et de stratégies sociales mobilisés par les femmes du village d'Affalikro influençant leur possession ou non de la terre. Les matériaux empiriques ont été analysés à la lumière de la théorique du capital social de Pierre Bourdieu (1980).

Dans la localité d'Affalikro, les inégalités de genre au niveau de l'accès et le contrôle de la terre sont plus accentués chez les femmes, car dans cette société de tradition patriarcale comme dans plusieurs autres en Côte d'Ivoire, la place des femmes est marquée par la domination des hommes. Malgré l'effet des contraintes des structures sociales, les femmes de ce village parviennent progressivement à faire accepter à leur société leurs droits à disposer de la terre.

Cette acquisition de la terre repose sur la mobilisation d'un réseau de relations sociales aussi bien au niveau intra-familial qu'extra-familial. L'analyse sur l'origine de ces capitaux, dévoile que dans ces réseaux sociaux informels (famille, amis et voisinage), les femmes dépendent de leurs liens d'attachement, comme la famille et les amis, dans l'accès à la terre. Par ailleurs, il faut noter que la taille et la densité du réseau social, diversité des réseaux et la nature des liens, permettent également aux paysannes d'accéder à la terre.

L'accès des femmes au patrimoine foncier familial repose aussi sur leur capacité à construire des liens sociaux et à négocier des droits auprès des aînés (hommes). Ces compétences renferment des formes d'adaptabilité et de stratégies sociales telles que la flexibilité comportementale, l'auto-efficacité, la perception sociale. En effet, les stratégies d'accès au foncier à travers les compétences

sociales à l'éclairage du capital social influence positivement l'accès des femmes à la propriété de la terre à Affalikro.

Références bibliographiques

BANDURA Albert, 2004, *De l'apprentissage social au sentiment d'efficacité personnelle* . l'harmanttan, 175 p.

BOURDIEU Pierre, 1980, *Le capital social*, notes provisoires, Actes de la recherche en sciences sociales, fiche de lecture réalisée par les agrégatifs de l'ENS Cachan, vol. 31, pp. 2-3.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1985, *Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire*, Cahier ORSTORM, Sciences Humaines, Volume XXI, n°1, pp 63-80.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1997, *Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource : une étude de cas dans le centre-ouest ivoirien*, Le modèle ivoirien en question, Crise Ajustement et Recompositions en Côte d'Ivoire. Editions B. Contarnin et Harris Memel-Fotê, Karthala, ORSTOM, pp 327-359.

CHAUVEAU Jean-Pierre, COLIN Jean-Philippe, JACOB Jean-Jacob, LAVIGNE DELVILLE Philippe, LE MEUR Pierre-Yves, 2006, *Mode d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncière en Afrique de l'Ouest*, Rapport, IIED, GRET, IRD. 91p.

CHAUVEAU Jean-Pierre et DOZON Jean-Pierre, 1985, Colonisation, économie de plantation et société civile en côte d'Ivoire. *In Anthropologie et histoire*. Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines, 21 (1), pp 63-80.

GRIGSBY William, 2004, *The gendered nature of subsistence on customary land tenure*, East Oregon University, pp 207-222.

KONATE Georgette, 1992, *Femme rurale dans les systèmes fonciers au Burkina Faso. Cas de l'Oudala, du Sanmatenga et de Zoundweoga*, Ambassade royale des Pays-Bas, 84 p.

KONE Mariatou et IBO Jonas, 2009, *Les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre en Côte d'Ivoire : cas d'Affalikro et Djangobo (Est) dans la région d'Abengourou et Kalakala et Togognieré (Nord) dans la région de Ferkessédougou*, Eds. CERAP/NEI, 61 p.

KOUAME Georges, 2010, *Droits de la femme et usage productif de la ressource foncière : cas des femmes abouré en Basse Côte (Côte d'Ivoire),* Communication au Colloque international, Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social : pratiques, discours et éthique, Ouagadougou, 20-23 janvier, 15 p.

KOUAME Georges, 2017, Gestion patrimoniale de la terre, droits fonciers des femmes abouré et guéré de Côte d'Ivoire, in *Sécurisation des droits fonciers des femmes et des cadets sociaux en milieu rural ivoirien, l'Harmattan*, UE, MINADERPV.

KOUAME Georges, 2020, *La femme à l'épreuve de certification des droits sur les terres agricoles. L'exemple des femmes baoulé de la région du Gbekê (centre ivoirien),* in Rev. ivoir. anthropol. sociol. KASA BYA KASA, n° 44, 2020, EDUCI, pp 143-163.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1998, Comment articuler législation nationale et droits fonciers locaux : expériences en Afrique de l'Ouest francophone, in *Politique des structures et action foncière au service du développement agricole et rural*, actes du Colloque de la Réunion, CNASEA /AFDI/FNSAFER, 22 p.

LEONARD Rebecca et TOULMIN Camilla, 2000, *Femme et foncier en Afrique*, Rapport de synthèse, Edinburgh : IIED.

RICHARD Paul et CHAUVEAU Jean-Pierre, 2007, *Foncier, transformation de l'agriculture et conflits en Afrique de l'Ouest : enjeux régionaux soulevés par les cas de sierra-leone, du Libéria, de la Côte d'Ivoire,* Le Seine Saint-Germain, in Revue Historique, 69p.

TORNIERI Francesca et MAIGA Soyata, 2004, *« Vers l'équité et l'égalité entre genres au Mali »*, Sida, 68 p.

WAGUE Ousmane, 2019, *Foncier et genre : difficile accès des femmes à la terre dans le milieu rural de la Valée du Fleuve Sénégal (Sud de la Mauritanie)*, Communication à Conférence on Land Policy in Africa, 20 p.

AXE 8 : FEMME ET CRIMINALITÉ

Femmes criminelles : le cas des mères tueuses dans le roman féminin sénégalais

Assane NDIAYE

Université Gaston BERGER (SENEGAL), Département de Français
Auteur correspondant : E-mail : assane.ndiaye@ugb.edu.sn, Tel : [00 221 77 807 73 93]
Article soumis le 07/06/2026 et accepté le 15/06/2026
Réf : 2COLRS-042

Résumé :
Beaucoup de femmes souffrent en raison de l'irresponsabilité des hommes. Engagées à mettre un terme à cette douleur féminine, des romancières sénégalaises font des criminelles leurs héroïnes. L'objectif de cet article est de montrer que dans le roman féminin sénégalais, en l'occurrence *Un chant écarlate* (M. Bâ, 1981), *Double tragédie* (A. Diatta, 2021), *Chambre 7* (F. Dieng, 2019) et *La Pomme d'Adam* (F. O. Sambou, 2021), la mère provoque la mort de son fils ou fœtus afin de mettre un terme à sa souffrance. L'analyse de ces œuvres permet de découvrir comment des femmes aimables peuvent devenir cruelles. S'appuyant sur la sociocritique et la stylistique, ce travail, construit autour de deux parties, a su révéler que la mère n'assassine jamais gratuitement. Son acte criminel répond toujours à un désir de s'affirmer.
Mots-clés : Avortement, crime, filicide, mère, souffrance.

Female Criminals : the case of killer mothers in Senegalese women's fiction

Abstract :
Many women suffer because of men's irresponsibility. Committed to putting an end to this female pain, Senegalese novelists make female criminals their heroines. The aim of this article is to show that in the Senegalese women's novel, namely Un chant écarlate (M. Bâ, 1981), Double tragédie (A. Diatta, 2021), Chambre 7 (F. Dieng, 2019) and La Pomme d'Adam (F. O. Sambou, 2021), the mother causes the death of her son or fetus in order to end her suffering. The analysis of these works allows us to discover how kind women can become cruel. Based on sociocriticism and stylistics, this work, built around two parts, has revealed that the mother never murders for free. His criminal act always responds to a desire to assert herself.
Keywords : *Abortion, crime, filicide, mother, suffering*

Introduction

La figure du criminel impressionne toujours. Sa personne passionne la société ; ses motivations criminelles suscitent l'intérêt des psychiatres, des psychologues cliniciens, des journalistes. Il est vrai que l'auteur du crime ou son avocat cherche à chaque fois à justifier le passage à l'acte. Nonobstant le meurtre en temps de conflit tout comme en temps de paix, reste toujours un fait regrettable et impressionnant, surtout lorsque c'est la femme qui tue.

Dans beaucoup de récits, il est des noms féminins longtemps associés au meurtre pour des raisons sacrificielles (Reine Pokou), pour des motivations vengeresses (Médée), ou liées à des troubles mentaux (Geneviève Lhermite) ou au syndrome de Münchhausen (Maylis Daubon). C'est le lieu de remarquer que ces crimes se passent au sein de la famille. L'aspect intrafamilial de ces mises à mort dénote de l'atrocité des scènes. Ces moments insoutenables atteignent leur paroxysme lorsque la meurtrière assassine la chair de sa chair, peu importe l'âge de la victime. Comme pour se venger d'un père irresponsable et d'une société qui en est complice, la mère décide de tuer son enfant. Ce phénomène qui peut sembler pourtant inédit a fait l'objet de nombreuses études en sociolgie (S. Fariello, 2022),

en sciences criminelles (Ch. Bellard, 2010), en psychiatrie (C. Ducro et al., 2022), en littérature et arts visuels (D. C. Versini, 2025), etc.

Dans le roman africain, en général, et sénégalais en particulier, même s'il est des auteures qui évoquent le crime au féminin dans leurs œuvres, rares sont les critiques littéraires qui en consacrent des études. Rappelons à cet effet l'article intitulé « Crime au féminin dans le roman africain francophone : l'exemple de *Kouty, mémoire de sang* d'Aida Mady Diallo » d'A. Togola (2017) qui fait cas d'une fille qui tue l'assassin de ses parents, d'un de nos travaux (A. Ndiaye, 2025) qui décrypte un parricide. D'ailleurs, cette présente contribution constitue la troisième étude que nous consacrons au crime au féminin. Ici, nous comptons nous intéresser à la mère tueuse. Cette thématique, bien présente dans le roman féminin sénégalais, nous interpelle dans le sens où, pour des raisons culturelles, des recherches font fi de cette réalité bien prise en compte par les romancières sénégalaises. Voilà pourquoi nous voulons ici continuer notre projet portant sur le décryptage du crime au féminin en mettant l'accent cette fois-ci sur les mères meurtrières. Nous nous appuierons sur quatre romans : *Un chant écarlate* (M. Bâ, 1981), *Double tragédie* (A. Diatta, 2021), *Chambre 7* (F. Dieng, 2019) et *La Pomme d'Adam* (F. O. Sambou, 2021).

Quel est le profil de ces criminelles ? Pour quels motifs tuent-elles ? Par quelle stratégie parviennent-elles à commettre leur crime ? Dans quel sens est-il possible de les considérer plus des victimes que des coupables ? Les réponses à ces questions devront nous permettre de montrer que c'est le désir de se venger ou de vivre librement qui conduit la mère à tuer la chair de sa chair. L'hypothèse qui en découle est que si la mère devient criminelle c'est pour répondre à une société patriarcale injuste.

Afin de mener à bien notre étude, par une analyse sociocritique et une approche stylistique, cette réflexion s'attachera à analyser deux formes de crimes. Organisée autour de deux axes, elle s'intéressera d'abord au filicide. Ensuite, il sera question de mettre l'accent sur l'avortement.

1. Le filicide

Le filicide, ou « félicide » (S. Marinopoulos, 2010, p. 24), considéré par J. Hetté (2010, p. 56) comme « un acte criminel dramatique et insupportable », est le fait de tuer son fils. Cette acception de la notion permet de comprendre la cruauté de l'acte. En fait, quel que soit le parent qui tue, le père ou la mère, l'assassinat d'un enfant reste tragique. Si dans beaucoup de cultures ce type de meurtre relève de la volonté de se conformer à des pratiques rituelles, dans la société sénégalaise tel n'est pas le cas. Dans les deux romans de notre corpus que nous choisissons pour cet axe, *Un chant écarlate* de Mariama Bâ et *Double tragédie* d'Amie Diatta, les mères qui tuent leur fils le font pour se venger. Avant de s'intéresser aux mobiles des crimes et au passage à l'acte, il sera opportun de présenter d'abord les victimes-bourrelles.

1.1. Les victimes-bourrelles

Dans les quatre romans de notre corpus, il y a deux mères qui tuent leur fils. Il s'agit, respectivement, de Mireille dans *Un chant écarlate* (M. Bâ, 1981) et d'Oliva dans *Double tragédie* (A. Diatta, 2021).

Mireille de la Vallée est une Française. Fille d'un diplomate, cette blanche à la chevelure blonde, aux cils longs et yeux pers est décrite comme « belle, très belle » (M. Bâ, 1981, p. 180). Cette beauté séduit Ousmane Guèye. Ce banlieusard cultivé tombe amoureux de sa compagne du lycée dont il apprécie aussi bien l'élégance que le comportement. Issue de la bourgeoisie française, Mireille fait partie de la classe « rigidement éduquée » (M. Bâ, 1981, p. 283) n'ayant « aucun traumatisme psychique à résorber, aucun manque à combler » (M. Bâ, 1981, p. 45). C'est certainement pourquoi sa relation sentimentale avec ce Sénégalais, issu d'un milieu défavorisé, surprend ses parents. Loin des

préjugés raciaux, celle que S. D. Tido (2021, p. 313) présente telle une personne « ouverte, altruiste », choisit l'amour. Après sa maîtrise en Philosophie, elle accepte de se convertir à l'Islam et se marier à son amant. Le couple décide de s'installer au Sénégal, malgré la colère de la famille de Mireille. De ce grand amour, Gorgui voit le jour. Si pour la grand-mère, Yaye Khady, ce garçon est le symbole d'une culture ratée[1], Mireille espère que cette maternité va lui permettre de « redresser son ménage » (M. Bâ, 1981, p. 189) face à une belle-mère hostile.

Par ailleurs, Oliva est une veuve de trente-huit ans. Dame épanouie, habitant dans une grande villa avec une piscine, et mère protectrice, elle est décrite, dans *Double tragédie*, comme une dame parfaite. Sur le plan physique, elle est « une belle femme élancée, pulpeuse, au sourire aimable » (A. Diatta, 2021, p. 11) et avec d'« admirables atouts naturels » (A. Diatta, 2021, p. 16). Malgré les nombreuses tentatives de collègues décidés à conquérir son cœur, cette mère préfère vivre dans le célibat. Sur le plan moral, Oliva aime profiter de la vie mais n'est pas une personne extravagante : elle déprécie les attitudes proches de « l'impudeur langagière ou simplement vestimentaire » (A. Diatta, 2021, p. 16). Pressée certes de venir en aide à ses proches, Oliva se montre comme une personne stricte et organisée. C'est certainement ce qui justifie son choix de ne pas se remarier afin de pouvoir s'occuper de l'éducation de Pippo. Mère exigeante, cette employée de banque éduque son fils en lui inculquant des valeurs qui lui sont chères : la fidélité, la vertu, la discipline, le respect. Son choix de ne pas se marier en vue de se consacrer entièrement à son enfant pousse celui-ci, inconsciemment, à développer des envies œdipiennes.

1.2. Des mobiles des crimes au passage à l'acte

Dans *Un chant écarlate*, la mère tueuse est victime de plusieurs injustices : les sorties nocturnes de son mari, l' « animosité de Yaye Khady » (M. Bâ, 1981, p. 158), sa mise à l'écart. Toutefois, l'affront qu'elle ne peut supporter et qui est à l'origine de son passage à l'acte est la seconde noce de son époux Ousmane Guèye. Considérant ce deuxième mariage comme une infidélité, Mireille décide de se venger de manière violente. Effectivement, ayant défié ses parents, renoncé à ses origines religieuse et culturelle pour l'amour, elle estime être victime d'une haute trahison. Il est vrai que son époux a fait des efforts pour lui cacher l'existence de sa deuxième femme, Ouleymatou Ngom, mais la Française finit par découvrir la double vie de son époux. N'étant pas prête à partager son homme avec une co-épouse, Mireille perd tout contrôle et tout espoir de se faire accepter dans une société conservatrice où elle peine déjà à s'intégrer.

Devenue « l'épouse étrangère » (D. K. Tortor, 2023, p. 285), Mireille souffre. La mélancolie continuelle l'enfonce progressivement dans la folie démence. Son mal atteint le paroxysme puisqu'elle décide de se priver d'éléments vitaux : rire, parler, manger, dormir. A l'image de la Ramatoulaye trahie d'*Une si longue lettre*, « la souffrance s'était incorporée au rythme de sa vie » (M. Bâ, 1981, p. 307). Analysant d'ailleurs cette omniprésence de la souffrance à travers le roman de Mariama Bâ, l'essayiste Bassirou Ndiaye la propose comme « une clef de lecture »[2] de l'œuvre romanesque de cette pionnière. Nonobstant ses tentatives de « revivre son bonheur mort » (M. Bâ, 1981, p. 310) en relisant les lettres écrites par Ousmane lors de leurs folles passions, Mireille perd tout espoir. Pour manifester sa peine à son mari, elle tue leur unique fils ainsi que le révèle ce passage : « Elle fit fondre des

[1] Yaye Khady, en bonne conservatrice de la tradition, estimant que le mariage de son fils avec une femme blanche est une union anormale, conçoit, naturellement, l'enfant naît de cet amour comme illégitime vis-à-vis de ses croyances. Il ne sera pas exagéré d'ailleurs de dire que la mère du héros d'*Un chant écarlate* est raciste.

[2] Nous empruntons de cette expression au titre d'un essai écrit par B. Ndiaye, 2019, *La Souffrance : une clef de lecture pour l'œuvre romanesque de Mariama Bâ*, Dakar, L'Harmattan-Sénégal.

dizaines de comprimés dans l'eau d'une tasse, et profita du cri du petit pour vider dans sa gorge le nocif breuvage. Elle ricanait toujours […] » (M. Bâ, 1981, p. 309).

Par une surdose, Mireille « étouffe » lentement son fils afin de se venger d'un époux infidèle. Cette stratégie assassine qui rappelle celle de Marie-Madeleine Dreux d'Aubray[3], loin de rendre la mort de l'enfant rapide, permet à la femme déçue d'apprécier les spasmes épouvantables du corps innocent. De cette manière, elle transfère toute la sanction cruelle, qu'elle souhaite à son mari, dans l'être qu'elle a mis au monde. Si elle choisit le poison ce n'est pas d'ailleurs pour soulager la mort de Gorgui. Ce « procédé avait de ceci avantageux qu'il n'impliquait pas la force physique qui manquait généralement aux femmes pour supprimer » (M. Lefrançois, 2003, p. 7) leur cible. Ce filicide que la narratrice d'*Un chant écarlate* qualifie d'« œuvre démente » (M. Bâ, 1981, p. 311) est révélateur des limites inimaginables que peut franchir la femme victime de violences, peu importe la nature.

Par ailleurs, dans *Double tragédie*, c'est Oliva qui tue son fils. En fait, cette employée de banque est de plus en plus perturbée par « ses rêves érotiques » (A. Diatta, 2021, p. 77) devenus fréquents et proches de la réalité. Ne pouvant pas admettre d'être sexuellement victime d'abus au cours de son sommeil, puisqu'elle vit seule avec son enfant et ne se contente occasionnellement que de flirts avec son amant Ali, Oliva s'étonne de ses changements hormonaux. A ce qu'elle considère telles des hallucinations sexuelles nuptiales, s'ajoutent « une fréquence inquiétante de sécrétion vaginale » (A. Diatta, 2021, p. 200) et « un retard de plus d'un mois » (A. Diatta, 2021, p. 200). Ces anomalies la bouleversent. Dès lors, elle juge opportun de s'ouvrir à Ali et à sa collègue Aïta. Les avis de ses conseillers la convainquent de consulter un gynécologue. Le test de grossesse établi se relève positif et bouleverse Oliva. Convaincue que l'auteur est son fils, elle l'éprouve.

En fait, Abraham Pippo Top veut être seul avec sa mère. Ses passions œdipiennes, développées depuis son enfance, le poussent à hypnotiser sa mère afin de mieux s'approprier son corps. Ce désir de soumission-domination justifie son crime incestueux qui enceinte sa mère. Celle-ci, dépassée par les actes d'un « enfant démonique » (A. Diatta, 2021, p. 211), lui tend un piège en feignant de boire les tasses de thé offertes à une heure de la nuit. Prêt à violer sa mère, Pippo est pris en flagrant délit. Contraint par Olivia, il avoue se servir d' « une plante herbacée à propriété hallucinogène narcotique » (A. Diatta, 2021, p. 212) pour l'endormir avant de commettre sa besogne. Dégoûtée par son garçon, Oliva préfère faire recours à une « violence mortifère et meurtrière » (G. Gaillard, 2002, p. 125) en vue de se venger de son fils, un violeur en série. Cette situation paraît si dramatique que le filicide est évoquée par des bribes : « Oliva posa son doigt sur la gâchette […] » (A. Diatta, 2021, p. 211); « Oliva cracha sur le corps de son fils encore secoué de spasmes » (A. Diatta, 2021, p. 213); « – Je l'ai tué […] » (A. Diatta, 2021, p. 215).

Cette stratégie narrative employée par la romancière, consistant à exposer le meurtre par de petits extraits éparpillés dans l'œuvre, contribue certes à révéler le cœur d'une mère troublée mais surtout le corps hypnotisé et déchiré d'une femme en détresse. Oliva, consciente que son fils incestueux n'arrêtera pas de la droguer afin de la violer, se voit contrainte d'« agir pour ne plus subir »[4]. En vue d'exécuter son projet assassin, elle choisit un procédé qui ne doit donner aucune chance de survie à son fils : l'arme à feu. Par le revolver, cette mère vengeresse tue froidement Pippo. Pour cette employée de banque traumatisée, seule la mort de son bourreau peut lui permettre de vivre. Dès lors, le meurtre

[3] Dans plusieurs sources, la marquise de Brinvilliers elle décrite telle une terrible empoisonneuse. Celle qui est présentée comme l'auteure de nombreux homicides par empoisonnement au Siècle de Louis XIV a inspiré des œuvres aussi bien littéraires que cinématographiques.

[4] Nous reprenons ici le titre d'un essai de Ch. Carré, 2014, *Agir pour ne plus subir. Délogez la victime qui sommeille en nous*, Paris, Eyrolles.

devient une thérapie contre la souffrance perpétuelle. Il apparait comme l'unique moyen légitime capable de rendre la justice aux femmes viol(ent)ées.

Au total, il est possible de conclure avec S. Marinopoulos (2010, p. 53) que ces mères sont certes juridiquement coupables, mais il ne faut surtout pas « oublier qu'elles sont asphyxiées dans leur réalité psychique ». Dans leur combat pour la liberté, les mères finissent par assassiner leur fils : l'une par un poison et l'autre par un revolver. Par ailleurs, il existe des mères qui refusent de donner naissance, en avortant.

2. L'avortement

Selon A. Rey et Josette Rey-Debove (2011, p. 200) *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, l'avortement est l' « expulsion d'un fœtus avant terme ». Quant à J. Fortineau et B. Welniarz (2011, p. 310), ils parlent de « déni de grossesse ». Ces deux acceptions permettent de saisir la différence entre le filicide et l'avortement. Dans le cadre du premier crime, la victime est censée avoir un an et plus, dans le second elle n'est qu'au stade embryonnaire. Il existe essentiellement trois types d'avortements : naturel[5], thérapeutique[6] et clandestin[7]. Dans ce deuxième axe, c'est la dernière forme qui nous intéressera puisque dans les deux romans qui nous serviront ici, *La Pomme d'Adam* (F. O. Sambou, 2021) et *Chambre 7* (F. Dieng, 2019), c'est de manière clandestine que l'interruption de grossesse est faite. Avant d'exposer les mobiles des crimes et le passage à l'acte, il sera opportun de présenter d'abord les victimes-bourrelles.

2.1. Les victimes-bourrelles

Dans les deux œuvres romanesques que nous comptons exploiter ici, les victimes de violences ayant conduit à l'interruption de grossesse sont Aby Bâ dans *La Pomme d'Adam* et Nogaye dans *Chambre 7*. Chacune a une trajectoire particulière, même si elles restent toutes deux victimes d'hommes et de femmes cruels.

Aby Bâ est la fille aînée de Moustapha de Mayram. Epouse de Mamadou Nestor Gueye, elle est décrite comme attirante personne : « Son nez aquilin et sa peau claire […]. Elle avait les yeux de velours marron […] de longs et soyeux cheveux […] son visage de douceur […] son charme qui inspirait gratitude et innocence » (F. O. Sambou, 2021, p. 10). Madame Gueye est certes présentée telle une femme ravissante, mais derrière cette séduisante apparence se cache un difficile passé. Orpheline de mère à quatorze ans, elle devra veiller sur ses deux sœurs et travailler afin de réussir à l'école. Ses efforts scolaires lui permettent d'être orientée au Département de sciences naturelles. En raison de corvées que lui impose sa marâtre Binta[8], « triviale et vindicative » (F. O. Sambou, 2021, p. 18). Ces divers douloureux épisodes provoquent sa « philophobie » (F. O. Sambou, 2021, p. 13), la poussant à rejeter la proposition de mariage de Nestor pendant un an. Finalement, Mamadou Nestor Gueye, dit Doudou, épouse Aby. Le couple vit dans l'harmonie parfaite. D'ailleurs, Doudou ne manque pas de

[5] Une grossesse peut s'interrompre spontanément. La fausse couche peut avoir plusieurs causes, souvent relatives à la physiologie ou au mode de vie de la femme/de la fille en état.

[6] Dans certaines situations et dans certains pays, il est autorisé d'interrompre médicalement la grossesse. Ce type d'intervention est validé lorsque la santé de la mère et/ou du fœtus est engagée.

[7] De manière générale, dans les pays où l'interruption volontaire de grossesse est punie par la législation, l'avortement se fait de façon clandestine : médicaments, tisanes, curetage. En fait, même si l'interruption de la grossesse se fait dans un établissement de santé, il est illégal s'il n'est pas autorisé par les voix compétentes dans les pays où l'avortement n'est pas légalisé.

[8] Binta est en fait la tante maternelle de Aby Bâ. Après le décès de sa défunte sœur, elle se porte volontaire pour s'occuper de ses trois filles. La disponibilité de Binta et son sens maternel poussent le mari veuf à l'épouser. Malheureusement, elle commence après le mariage à maltraiter les filles qu'elles chérissaient.

remercier sa femme pour « les réveils matinaux […], les plaisirs nocturnes, les siestes du samedi et les goûters du dimanche » (F. O. Sambou, 2021, p. 16). En dépit de cette joie qui dure depuis seize ans, Aby ne peut enfanter.

Nogaye Sarr est une fille de vingt ans. Le texte ne fournit pas d'informations sur son physique. Néanmoins, son portrait moral est bien proposé. Cette fille « sympathique » (F. Dieng, 2019, p. 13), « prolixe » (F. Dieng, 2019, p. 13) mais « franche » (F. Dieng, 2019, p. 90) a perdu sa mère a cinq ans. Abandonnée par son père, Nogaye est élevée par sa grand-mère. En dépit de l'absence de ses parents, elle bénéficie d'une éducation sérieuse. Ne voulant pas que sa petite-fille s'égare, la grand-mère joue à la fois le rôle de père et de mère. Elle se montre stricte, attentionnée et attentive afin de protéger sa petite fille contre les turpitudes de la vie. D'ailleurs comme pour l'éloigner de certaines tentations, elle l'assigne presque à résidence. En réalité, sans scolarisation, Nogaye est contrainte de rester à la maison pour s'occuper des tâches ménagères. Au regard de tous les efforts que la grand-mère fournit pour permettre à ce que Nogaye évite de commettre tout acte susceptible de la déshonorer, la grand-mère réussit le pari. Cependant, après des années de sacrifices, d'instruction, d'encadrement, de conseils, Nogaye finit par tomber enceinte.

2.2. De l'avortement aux conséquences du crime

Aby Bâ est l'aînée de ses parents. A ce titre, elle symbolise l'espoir pour le couple, surtout pour le père[9]. Pilier de sa mère, elle l'aide dans les tâches ménagères et s'occupe de ses petites sœurs. Très tôt ambitieuse, elle dégage une force de caractères et mène une vie monotone : école-marché. Malheureusement, à sa treizième année, « violée par son oncle maternel » (F. O. Sambou, 2021, p. 10), sa vie et celle de sa mère sont bouleversées. L'oncle pédophile, inquiet de la censure sociale (anathème, injures, exil) qui pèse sur lui, trouve une astuce pour justifier son crime. L'instance narrative expose sa légère défense en ces termes : « Pour se tirer d'affaire, ce dernier avait accusé les mauvais esprits […] » (F. O. Sambou, 2021, p. 10). Le silence réservé au sort du violeur dans le texte suggère qu'il n'a pas été traduit en justice. C'est ce que cherche à condamner la romancière. Dans une société très conservatrice, les filles violées passent toujours pour des coupables. Leurs bourreaux, surtout lorsqu'il s'agit de viol(ence) intrafamilial(e), échappent magistralement aux sanctions.

Consciente des effets psychologiques et physiques de cette grossesse, Mayram ne trouve qu'une solution pour soulager sa fille : l'avortement. Effectivement, la mère de Aby décide d'intervenir pour éviter la naissance de « cet enfant, fruit d'un inceste » (F. O. Sambou, 2021, p. 10). La femme de Moustapha Bâ reste persuadée que la meilleure solution pour soulager la quadruple peine (viol, inceste, pédophilie, grossesse) qui dévaste leur vie est d'expulser le fœtus du ventre de sa fille. Pour cette raison, elle « la fait avorter de façon clandestine » 10. Notons ici que le choix de cette mère soucieuse rappelle les inquiétudes profondes de la romancière Fatou Oulèye Sambou. Dans sa *Pomme d'Adam*, il y est évoqué trois cas d'avortement dont celui d'« une jeune fille […] retrouvée morte par overdose » (F. O. Sambou, 2021, p. 120) et les deux tentatives inachevées[10] de Rokhaya. Cette récurrence de la thématique ne fait pas de la romancière une avocate de la cause. Elle cherche à alerter.

[9] Chez beaucoup de Sénégalais, la naissance d'une fille est toujours un signe de prospérité pour le père et celle d'un garçon annonce des lendemains heureux pour la mère. Cette croyance justifie le fait que, contrairement à certaines cultures, l'enfant, peu importe son sexe, ne soit jamais l'objet de sacrifice rituel.

[10] Dans *La Pomme d'Adam*, Rokhaya, enceintée par un homme marié, décide d'interrompre sa grossesse pour échapper à la vindicte publique. Dans ce cadre, accompagnée par un ami, elle tente une première fois de rencontrer un marchand qui vend des médicaments abortifs mais sont arrêtés par la police. Elle va tenter une deuxième fois en allant dans un cabinet clandestin. Toutefois, la vétusté du matériel trouvé sur place la pousse à renoncer à son projet de mettre un terme à sa grossesse.

D'ailleurs, l'exemple de la fille décédée « en ingurgitant des médicaments pour avorter » (F. O. Sambou, 2021, p. 120), le cas de Rokhaya qui choisit le curage et découvre, dans le laboratoire du médecin, « un matériel […] rongé par la rouille » (F. O. Sambou, 2021, p. 127), « une chose étrange qui baignait dans un liquide » (F. O. Sambou, 2021, p. 127) suffisent. Fille de commissaire de police et d'enseignante, Fatou Oulèye s'insurge certes contre le viol, mais n'encourage pas l'avortement clandestin en raison des risques subis par Aby Bâ. En fait, à la suite de l'intervention clandestine pilotée par sa mère, Aby Bâ devient stérile. Le passage qui suit est révélateur : « L'interruption de cette grossesse n'ayant pas été faite en milieu hospitalier, la jeune Aby s'en était tirée avec une salpingite. Elle s'était retrouvée avec les trompes bouchées, au point que les médecins avaient dû lui en amputer une. Un malheur ne venant jamais seul, il s'ensuivit une stérilité […] » (F. O. Sambou, 2021, p. 11).

Le corps immature et déjà fébrile d'Aby peine à supporter l'avortement provoqué dans la clandestinité. La technique rudimentaire souvent employée dans ces circonstances laisse toujours de profondes séquelles sur le plan physiologique. La petite Aby n'échappe pas à cette réalité puisque, même si sa mère a réussi à faire interrompre sa grossesse, elle ne pourra plus enfanter. Le lexique médical employé ici (« salpingite », « trompés bouchées ») traduit à suffisance l'état clinique critique de la fille de Mayram. Celle-ci, dans son désir d'aider son aînée à se débarrasser d'une grossesse née d'un viol incestueux, lui prive involontairement de la chance de devenir mère un jour.

Dans *Chambre 7*, c'est Nogaye, une fille majeure, qui provoque son avortement. Eduquée par pourtant par une grand-mère conservatrice, elle franchit des limites longtemps fixées par sa mère de substitution en sortant avec un homme marié et en ayant des rapports intimes avec lui. Cette relation, à la fois condamnée par les principes religieux et sociaux, devient la véritable source des problèmes de Nogaye Sarr. Elle tombe enceinte mais « son petit ami, un père de famille deux fois plus âgé qu'elle, avait nié les faits » (F. Dieng, 2019, p. 16). Cette double peine bouleverse la vie de la jeune fille de vingt ans. L'homme, auteur de la grossesse de Nogaye, sous peine de censure morale et sociale, est contraint de fuir ses responsabilités. Dans une société où l'enfant adultérin est sanctionné bien avant sa venue au monde, la fille et son amant ne peuvent concevoir sa naissance. Dès lors, la fuite de l'irresponsabilité du mari infidèle pousse sa maîtresse à trouver une solution afin de ne pas décevoir sa grand-mère.

Esseulée et désirant éviter d'« affronter sa grand-mère qui rêvait, pour elle, d'un mariage de princesse » (F. Dieng, 2019, p. 16), Nogaye choisit ce qu'elle considère comme la meilleure astuce : l'avortement. Vivant dans des conditions modestes grâce aux efforts d'une grand-mère courageuse, Nogaye est convaincue de la pertinence de son projet. L'envie de continuer de vivre sans d'autres difficultés, peu importe la nature ou l'origine, la mène à vouloir mettre fin à une vie. C'est dans cet ordre d'idée que cette déclaration de V. Prud'Homme (2012, p. 67) trouve son sens : « La question financière ou celle de la honte par rapport à la famille ou la société, notamment pour des enfants illégitimes sont aussi des motifs envisageables » d'interruption de grossesse. Nogaye a bien tenu en compte plusieurs paramètres (sa pauvreté, la médisance de sa grand-mère, l'opprobre de sa communauté) pour décider de mettre « volontairement fin à la vie de l'être qui grandissait en elle » (F. Dieng, 2019, p. 16). Tante Arame, « la sage-femme du quartier » (F. Dieng, 2019, p. 16), se charge de réaliser l'opération. Cet avortement déconcerte Faty Dieng qui le conçoit comme « une petite intervention, délicate, dangereuse » (F. Dieng, 2019, p. 17).

Cet avis de la romancière sénégalaise reste révélateur des conséquences dévastatrices du déni de grossesse. D'ailleurs, la grand-mère de Nogaye, le considère « comme un crime » (F. Dieng, 2019, p. 17). Evidemment, au Sénégal et dans beaucoup de pays africains, il en est un. Après son acte, Nogaye, pourtant victime, est terriblement sanctionnée. Sur le plan physiologique, l'intervention lui est fatale. En raison de l'échec de l'avortement, elle est « conduite à l'hôpital » (F. Dieng, 2019, p. 17). Fait clandestinement, il aggrave la situation au lieu de réconforter la jeune fille. C'est au sein de cet

établissement hospitalier que la grand-mère, informée par un médecin, découvre la vérité. Ayant éduqué sa petite-fille « selon les préceptes de l'islam » (F. Dieng, 2019, p. 17), elle ne peut concevoir les deux crimes[11] de Nogaye : tomber enceinte hors mariage et avorter. Elle coupe tout lien avec elle. Sur le plan pénal, Nogaye, après « un procès qui ne dura que deux tours d'horloge » 19 est condamnée à « une peine de cinq ans » (F. Dieng, 2019, p. 77).

En somme, dans les deux romans étudiés, les mères, pour échapper à la vindicte publique, décident d'interrompre clandestinement leur grossesse. Ces femmes « ayant été victimes de l'insouciance des hommes » (A. Chênevert, 2020, p. 21) deviennent des coupables de fœticide.

Conclusion

Au total, il convient de remarquer que dans les romans féminins sénégalais étudiés, la mère commet un meurtre horrible mais n'est aucunement une meurtrière en série. Face à une société presque silencieuse quant à sa souffrance, elle décide de tuer la chair de sa chair pour se rebeller contre les irresponsabilités de l'homme. Dans *Un chant écarlate,* Mireille empoisonne son fils en vue de faire mal à un époux qu'elle trouve infidèle. Dans *Double tragédie*, c'est Oliva qui assassine, à l'aide d'un revolver, son garçon qui l'a violée. Dans *La Pomme d'Adam,* soucieuse de l'avenir de sa fille de 13 ans, violée et enceintée par son oncle, la mère d'Aby l'a fait avorter. Dans *Chambre 7*, face au refus de son amant marié de reconnaître sa grossesse, Nogaye avorte clandestinement. A l'analyse des mobiles de ces crimes, il en ressort que ces mères criminelles sont plus victimes que coupables. Peu soutenue par un ordre patriarcal conservateur, la gent féminine tente de se faire justice. Pour les auteures des romans de notre corpus, ces « Médées protéiformes »[12] ne font que se défendre. Longtemps victimes de viol(ence)s, les femmes deviennent à leur tour des bourrelles. Toutefois, en dépit de notre volonté de mettre en relief les mères tueuses dans le roman féminin sénégalais, nous sommes convaincus que notre étude est loin d'être exhaustive. En fait, dans l'univers romanesque des romancières de la nouvelle génération, le personnage féminin paraît cruel. Eprises de liberté, de rupture, de renouveau, celles-ci font plus de leur héroïne des porteuses d'armes que de diffuseuses de larmes. Plus exigeantes que leurs ainées, elles s'attaquent frontalement à l'autorité patriarcale, s'insurgent contre des pratiques dégradantes (viol, excision, mariage forcé), promeuvent les droits de la femme et la protection de la nature.

Références bibliographiques

BA Mariama, 1981, *Un chant écarlate*, Dakar, NEA.

BELLARD Chrystèle, 2010, *Les Crimes au féminin*, Paris, L'Harmattan.

CARRE Christophe, 2014, *Agir pour ne plus subir. Délogez la victime qui sommeille en nous*, Paris, Eyrolles.

CARRIERE Marie, 2012, *Médée protéiforme*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

CHENEVERT Annie, 2020, « Ces mères qui tuent… Quand l'infanticide devient un moyen de contrôler les naissances (1798-1850) », *Cap-aux-Diamants*, 141, p. 17–21.

[11] Au Sénégal, Nogaye est doublement coupable de crimes. Sur le plan religieux, l'Islam interdit toute relation intime avant le mariage. Voilà pourquoi la population, majoritairement musulmane, blâme la fille qui tombe enceinte avant le mariage. Sur le plan juridique, la législation du pays sanctionne lourdement l'avortement provoqué. Les acteurs (la personne qui sollicite ce type de service et celle qui exécute la demande) sont pénalement punis. A ce propos, rappelons que même si le Sénégal a ratifié le Protocole de Maputo (visant surtout à assister les femmes et filles victimes de viol ou/et d'inceste), l'avortement est toujours puni car le pays n'a pas encore appliqué l'accord.

[12] Nous nous référons ici au titre d'un essai de M ; Carrière, 2012, *Médée protéiforme*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

DIATTA Amie, 2021, *Double tragédie*, Dakar, Ruba Editions.

DIENG Faty, 2019, *Chambre 7*, Dakar, L'Harmattan-Sénégal.

DUCRO Claire *et al.*, 2022, « Trajectoires de vie des mères filicides », *Annales médico-psychologique*, 180, 3, p. 266-268.

FARIELLO Sara, 2022, *Mères assassines : maternité et infanticide dans l'après patriarcat*, Sesto San Giovanni, Editions Mimésis.

FORTINEAU Jacques et WELNIARZ Bertrand, 2011, « Regards sur l'infanticide : du néonaticide au filicide », *Perspectives Psy*, 50, 4, p. 309-310.

GAILLARD Georges, 2002, « La généalogie institutionnelle et les écueils du travail d'historisation : entre *filicide* et *parricide* », *Connexions*, 2, 76, p. 125-141.

HETTE Jérôme, 2010, « Clinique d'un filicide Ou comment se condamner à une éternelle souffrance », *Le Journal des psychologues*, 282, p. 56-61.

LEFRANÇOIS Marc, 2003, *Les Criminelles de l'Histoire. De l'affaire des poisons à nos jours*, Paris, Armand Colin.

MARINOPOULOS Sophie, 2010, *Infanticide et néonaticide*, Bruxelles, Frédéric Delcor.

NDIAYE Assane, « Crime au féminin dans le roman féminin sénégalais : décryptage d'un parricide dans *Chambre 7* », *GRALIFAH*, 2, 1, 2025, p. 146-156.

NDIAYE Bassirou, 2019, *La Souffrance : une clef de lecture pour l'œuvre romanesque de Mariama Bâ*, Dakar, L'Harmattan-Sénégal.

PRUD'HOMME Virginie, 2012, *Infanticide: une actualisation conjugale de problématiques singulières: problématique de mort d'enfants: analyse du parcours de vie des femmes*, Thèse pour le Doctorat, non publiée, Rennes, Université de Rennes 2, 505 p.

REY Alain et REY-DEBOVE Josette, 2011, *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, SEJER.

SAMBOU Fatou Oulèye, 2021, *La Pomme d'Adam*, Dakar, L'Harmattan-Sénégal.

TIDO Simplice Demefa, 2021, « Entre enjeux de conservation et appels de la modernité : les défis de l'africanité dans *Un chant écarlate* de Mariama Ba », *Les Cahiers de l'ACAREF,* 3, 6, p. 304-320.

TOGOLA Adama, 2017, « Crime au féminin dans le roman africain francophone : l'exemple de *Kouty, mémoire de sang* d'Aida Mady Diallo ». Revue de l'Université de Moncton, 48, 2, p. 157-177.

TORTOR Delali Kofi, 2023, « Le traumatisme de l'épouse étrangère » dans la société islamique africaine : une analyse critique des défis du mariage interracial dans *Un Chant écarlate* de Mariama Bâ », *Akofena*, 3, 008, p. 285-298.

VERSINI Dominique Carlini, 2025, « L'avortement à travers la littérature et les arts visuels ». *Modern & Contemporary France*, 33, 1, p. 1-6.

La femme au sein des systèmes de prévention des violences en Afrique : défis et perspectives

NGOULOU Josiane

Auteur correspondant : E-mail : barbebleue100@gmail.com, Tél. : +242 069072701
Article soumis le 08/06/2026 et accepté le 15/06/2026
Réf. : 2COLRS-079

Résumé
Des sociétés traditionnelles aux modernes, la violence - morale, physique, intellectuelle – à l'encontre de la femme africaine tient une place prépondérante dans son histoire. Longtemps muselées par un contexte oppressif, les Africaines mènent des luttes institutionnalisées pour opérer des changements dans leurs environnements. Le présent article s'interroge sur la place de la femme africaine dans les systèmes de prévention des violences et la valeur contraignante qu'elle peut leur donner. Notre étude est illustrative et s'appuie sur une méthode qualitative. L'éclosion de systèmes de prévention, au sein desquels les femmes jouent un rôle efficient, atteste de leur capacité à repousser les barrières de résistance dans des sociétés où culture et violence s'imbriquent. Il en résulte que les femmes africaines ont obtenu des avancées significatives dans la prévention des violences ainsi qu'un levier sur le baromètre législatif des pays, la femme africaine démontrant que la prévention systémique est une réalité qu'elle s'est appropriée.
Mots-clés : Africaine, femme, prévention, sociétés, violence.

Women within violence prevention systems in Africa: challenges and prospects

Abstract
From traditional societies to so-called modern ones, the use of violence in all its forms of moral, physical and intellectual expression against African women holds a preponderant place in their history. Long silenced by an oppressive socio-cultural context governing their ability to assert their strengths and powers, African women have been waging, for decades and in all directions, occasional or institutionalized struggles with a view to bringing about profound changes in their environments. This article examines the place of African women within violence prevention systems and how they can give binding force to preventive action. Our study is illustrative. Our investigations draw on a grid of qualitative method. The emergence of violence prevention systems - frameworks for regulating endemic violence - within which women play an efficient role to obtain corrective effects, such as the promulgation of the Mouebara law in Congo-Brazzaville, attests to their determination and capacity to push back the barriers of resistance in societies where culture and violence are sometimes intertwined. The result is a reference tool and a channel for reflection on actions achieved in this field, the challenges and perspectives identified, in a geographical area where the contribution of African women to the fight against violence is not sufficiently documented or impactful.
Keywords: *Africa, prevention, societies, violence, woman.*

Introduction

Les violences faites aux femmes restent très répandues en Afrique (physiques, sexuelles, psychologiques). Elles sont souvent liées à des facteurs endogènes - culture, traditions - comme exogènes - crise économique, conflits armés, failles dans les prises en charge institutionnelles, ou encore paupérisation des villes urbaines favorisant la hausse des actes criminels à l'endroit de la femme et de la jeune fille. Des facteurs qui aujourd'hui encore expliquent la marginalisation des femmes et les empêchent d'atteindre les différentes étapes de leur émancipation. Cette approche des violences dont elles sont sujettes a permis d'appréhender les violences sous-jacentes, celles qui ne sont pas ostentatoires, mais qui affichent des résultats péremptoires. La gravité de ce phénomène a conduit ONU Femmes (ONU FEMMES, 2020) à conclure que la violence à l'égard des femmes constitue l'une

des violations des droits de l'homme les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde.

Conscientes d'être stigmatisées, qu'il existe des règles et instruments qui les empêchent d'être des composantes affirmées de leurs milieux de vie, les Africaines jouent néanmoins un rôle décisif dans la lutte contre les violences qui leur sont imposées. Le problème que la présente réflexion entend résoudre est celui de la capacité de la femme africaine, victime de violence, à donner une valeur contraignante à des actions préventives. Comment la femme victime peut-elle, à partir de ses démarches, parvenir à apporter, soutien durable aux victimes, plaidoyer politique, mobilisation sociale, documentation des crimes contribuer à prévenir les récidives et participer à des tribunes qui consacrent la paix et condamnent les forces oppressives à son égard, dans un contexte social parfois contraire à ses missions ?

De cette question, l'éclosion de systèmes de prévention des violences, au sein desquels les femmes jouent un rôle efficient - à l'image de la promulgation de la loi Mouebara au Congo-Brazzaville - atteste qu'elles peuvent obtenir des effets correctifs durables et repousser les barrières de résistance dans des sociétés où culture et violence parfois s'imbriquent. Notre méthode est qualitative et s'appuie sur une grille de lecture livresque. Elle conduit à deux hypothèses complémentaires que le présent article entend vérifier à travers trois parties : la femme africaine comme figure historique de la résistance à la violence (1), le rôle central des femmes dans les systèmes de prévention (2), les défis et perspectives d'une prévention durable (3).

1. La femme africaine, figure historique de la résistance à la violence

Depuis des siècles, des Africaines font de la lutte contre la colonisation, l'oppression et l'aliénation un cheval de bataille. Pour comprendre la portée de cet engagement, il convient d'examiner d'abord le contexte socioculturel qui a donné naissance à ces violences (1.1), avant de dresser le portrait des figures pionnières qui ont incarné cette résistance (1.2).

1.1. Le contexte socioculturel de la violence faite aux femmes

Les sociétés africaines traditionnelles ont longtemps institutionnalisé une domination masculine s'appuyant sur des normes coutumières. Des normes qui sacralisaient l'opinion des hommes au détriment du bien-être des femmes. Une primauté permettant des largesses qui rétrogradent l'épanouissement des femmes dans leur cercle de vie, à l'instar des mariages précoces imposés à des jeunes filles prépubères ou tout juste ayant atteint l'âge de la puberté ; s'ajoutent à cela des restrictions liées à des croyances religieuses, tenir une femme en retrait en période de menstruation, la répudiation des femmes stériles pour pratiques occultes. Il ne s'agit pas d'être exhaustive, mais de retenir des cas de violences assumées par des groupes culturels : du fait même de leur subtilité, elles autorisent tous les droits pour un groupe et tous les devoirs pour un autre. Ainsi l'excision achève d'exprimer cette volonté de contrôle des femmes et celle d'asseoir toute velléité d'émancipation. Comme le souligne Oyeronke Oyewumi, (O. OYEWUMI, 1997) « la subordination des femmes en Afrique ne peut être dissociée de la colonialité du genre, qui a renforcé des hiérarchies préexistantes ».

Le cadre culturel est également vecteur d'un schéma de pensée qui amène les Africaines à subir des châtiments pour leur propre bien. Dans la conception populaire en zone subsaharienne, il est attendu d'une femme battue par son mari qu'elle supporte ses excès (L.L. HEISE, 1998, « Violence against Women : An Integrated, Ecological Framework », *Violence Against Women*, vol. 4, n° 3, pp. 262-290 ; OMS, 2002, pp. 148-182). Le statut d'épouse ayant une force dans la communauté qui l'élève au rang des femmes respectables, on estime que ces écarts sont un moindre mal que d'envisager une séparation, qui jetterait l'anathème non seulement sur l'épouse, mais aussi sur sa famille et donc sur

le groupe. La famille demeure un maillon dynamique dans la construction d'une union ; elle n'a pas seulement un rôle consultatif, mais surtout décisionnaire sur l'avenir d'une union consacrée par les aînés.

Le cercle en attend toujours plus d'indulgence de la femme au détriment de son bien-être, une attitude qui consolide les violences domestiques et entretient la récurrence de drames pour n'avoir jamais été dénoncés. L'essor des mouvements de protection des droits des femmes et de luttes contre les violences dont elles sont victimes a permis de mettre en lumière les féminicides maintenus par une culture de l'omerta. Le 18 Novembre 2023, l'assassinat de Diane Yangwo, une Camerounaise, enseignante de lycée des suites de violences conjugales, les coups fatidiques ayant été portés par son époux et père de ses enfants, est symptomatique de l'emprise des valeurs culturelles sur la nécessité d'interrompre en amont des cycles de violences gage de survie, et a permis d'établir l'urgence des actions préventives aux violences domestiques et, plus généralement, à celles liées au genre ; elle a également mis en évidence le rôle mitigé de la sphère sociale et la faiblesse du système répressif à l'encontre des auteurs de tels faits, l'auteur de ce crime ayant bénéficié d'un sursis et d'une peine minimale, accentuant la méfiance envers la machine judiciaire dans l'exercice de la dissuasion à la commission de pratiques dégradantes à l'encontre des femmes.

Sur le plan politique, les politiques publiques obsolètes et le maintien des élites aux commandes sont des facteurs d'instabilité sociale qui embrasent toute la région nord du globe. Un contexte propice à freiner l'épanouissement des femmes. Des indépendances à nos jours, le continent africain est le terreau de conflits incessants : Génocides, guerres civiles, mouvements post-électoraux suspendent profondément l'éveil des femmes. Un brasier dans lequel la femme et la jeune fille payent le prix fort. Elles constituent invariablement des cibles de choix, assimilables à des armes de destruction massives, comme l'explique l'auteur Bolya dans *La Profanation des vagins*[1] (B. BAENGA, 2000). Le professeur Denis Mukwege n'est pas en reste et dénonce la barbarie des viols de guerre en RDC dans *La Force des femmes*[2](D. MUKWEGE, 2021).

Ces crises sur le continent - chômage, pauvreté, guerres - ont pour conséquence de susciter le désir de s'éloigner. Les mouvements migratoires, qui concernaient majoritairement des hommes, intéressent désormais les femmes. Aucun pays d'Afrique n'est exempté. Ces candidates à l'immigration sont exposées aux risques des voyages clandestins, arrestations, exploitations sexuelles, esclavage et surendettement. Pour freiner les abus et lever les tabous sur la question des violences faites au genre féminin, des femmes africaines montent au créneau, en amont de ces méconduites, pour éviter que la violence ne prenne forme et empêcher qu'elle perdure via des canaux culturels, politiques et médiatiques.

1.2. Les figures pionnières de la résistance féminine africaine

Depuis des siècles, des Africaines font de la lutte contre la colonisation, l'oppression et l'aliénation un cheval de bataille. Elles combattent sur plusieurs fronts, conscientes que le changement de la femme viendra de la femme. Sans être exhaustive, nous avons retenu quelques portraits.

Laila Fatma N'Soumer (1830-1863)[3], figure emblématique de la résistance kabyle, mobilisa des tribus entières contre l'armée française lors des insurrections de 1854 et 1857. Dotée d'un

[1]Bolya Baenga, auteur congolais y décrit de manière crue et documentée comment les corps féminins sont utilisés comme armes de guerre et instruments de terreur dans les conflits africains.

[2] Denis Mukwege, chirurgien gynécologue congolais et lauréat du prix Nobel de la paix en 2018, y témoigne de la réalité des violences sexuelles commises en République Démocratique du Congo et plaide pour la reconnaissance du viol comme arme de guerre.

[3]Laila Fatma N'Soumer (1830-1863), de son nom complet Fatma N'Soumer bent Si Mohand ou Hamza, est née à Werja (actuelle commune d'Aït Boumahdi en Kabylie). Résistante kabyle de premier plan, elle mobilisa des tribus entières contre

remarquable génie tactique, elle organisa et coordonna des opérations militaires d'envergure, démontrant une maîtrise stratégique qui força l'admiration de ses adversaires. Capturée en 1857 par le maréchal Randon, elle mourut en captivité, sans jamais abjurer sa cause.

Kimpa Vita, prophétesse Kongo du 17e-18e siècle, a tenté de restaurer l'identité africaine. Elle est un exemple de résistance et d'émancipation de la colonisation portugaise. Elle crée un mouvement syncrétique qui conjugue valeur traditionnelle Kongo et croyances catholiques dans le dessein de sauver son peuple auprès duquel elle véhicule le message que le peuple Kongo est un peuple béni. Elle est brûlée vive sur ordre du roi Pierre IV.

Aline Sitoé Diatta, prophétesse et leader spirituelle du 20e siècle, s'insurge contre l'administration française en Casamance qui applique des impôts aux cultures. Elle lutte pour l'abolition de toute discrimination basée, sur le sexe, l'âge ou la religion. Elle encourage la reconnaissance de la religion ancestrale. Elle pratique des rituels de pluie et incite à la résistance générale.

Wangari Maathai, première femme africaine à avoir reçu le prix Nobel de la paix en 2004. Par ses œuvres, elle a permis au Comité Nobel norvégien d'établir qu'il existe une corrélation entre protection de l'environnement et émancipation des femmes. Par le biais de son mouvement la Ceinture verte, elle a mobilisé des femmes rurales afin de planter des arbres pour lutter contre la déforestation et l'érosion des sols, promouvant ainsi le développement durable et l'émancipation des femmes.

Leymah Gbowee, Libérienne, conduit un mouvement non violent pour mettre fin à la guerre civile. Elle initie un mouvement de coalition comprenant des femmes chrétiennes et musulmanes pour réclamer la fin des hostilités au Libéria en 2003. Elle participe à des mouvements de femmes pour la paix qui organisent des marches pacifiques, ce qui débouche à la fin de la guerre sur un accord de paix signé par les parties belligérantes. Elle reçoit le prix Nobel de la paix en 2011.

Winnie Mandela, bien qu'ayant un bilan controversé, est une figure de proue de la lutte contre le colonialisme, en particulier pour les femmes noires des bidonvilles. Elle défend les droits des femmes en s'opposant à l'apartheid et en prenant la tête de l'ANC (African National Congress).

Miriam Makeba, Sud-Africaine, est une figure influente du combat pour les droits des femmes contre le régime de l'apartheid. Chanteuse, elle se sert de sa voix pour mener à bien ses luttes. Elle initie un groupe de chanteuses qui sera numéro 1 en Afrique du Sud et organisera plusieurs concerts antiapartheid.

Avec des profils diversifiés, ces femmes engagées ont impacté le paysage de la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces combats à l'échelle des États ont apporté des révisions structurelles et juridiques pour pallier la faiblesse dans la prise en charge des victimes et encourager la prévention de ces violences.

2. Les systèmes de prévention des violences : le rôle central des femmes

Ce que les militantes de la cause des femmes et des droits humains en général ont obtenu au fil des décennies écoulées, c'est une transformation profonde de la société, rendue possible grâce à une reconfiguration des cadres institutionnels et juridiques, tout comme le fait de voir des femmes s'implanter dans des pôles d'intervention autrefois sous obédience des hommes. Ces avancées s'articulent autour de deux axes : l'édification d'un cadre normatif (2.1) et l'intégration des femmes dans les institutions judiciaires (2.2)

2.1. Un cadre institutionnel et juridique

l'armée française lors des insurrections de 1854 et 1857, faisant preuve d'un remarquable génie tactique. Capturée en 1857 par le maréchal Randon, elle mourut en captivité à Tablat en 1863.

La constante mobilisation des femmes a donné naissance sur l'échiquier international à un corpus de règles (P.H. LOMBOBO, 2023) qui ont été ratifiées par les États africains parties à ces traités et conventions :

Tableau 1 : Corpus de règles

Instrument	Date	Comité
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	21 déc. 1965	CERD
Pacte international relatif aux droits civils et politiques	16 déc. 1966	CCPR
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	16 déc. 1966	CESCR
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	18 déc. 1979	CEDAW
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	10 déc. 1984	CAT
Convention relative aux droits de l'enfant	20 nov. 1989	CRC
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	18 déc. 1990	CMW
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	20 déc. 2006	CED
Convention relative aux droits des personnes handicapées	13 déc. 2006	CRPD
Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	10 déc. 2008	CESCR
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques	16 déc. 1966	CCPR
Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP, visant à abolir la peine de mort	15 déc. 1989	CCPR
Protocole facultatif à la CEDAW	10 déc. 1999	CEDAW
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant – implication dans les conflits armés	25 mai 2000	CRC
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant – vente, prostitution et pornographie	25 mai 2000	CRC
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant – procédure de communications	19 déc. 2011	CRC
Protocole facultatif à la Convention contre la torture	18 déc. 2002	SPT
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	12 déc. 2006	CRPD

En marge des progrès préventifs se rattachant aux questions de genre, la Déclaration de Maputo (2003) fixe l'obligation pour les États africains d'adopter des mesures législatives pour éliminer toutes les formes de discrimination et de violences à l'égard des femmes. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, en son article 4, pose les fondements de cette protection[4]. Selon Manisuli Ssenyonjo : l'adoption de législations spécifiques sur les violences de genre

[4]Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), adopté le 11 juillet 2003, entré en vigueur le 25 novembre 2005. L'article 4 dispose notamment que « tout État partie prend des mesures législatives et autres mesures pour garantir que le droit à la vie des femmes est protégé et que personne n'est privé arbitrairement de ce droit », et qu'il doit « interdire toutes formes de violence à l'égard des femmes, y compris les violations sexuelles non souhaitées ou imposées, qu'elles aient lieu en privé ou en public ».

témoigne de la capacité des États africains à intégrer des normes internationales des droits humains (M. SSENYONJO, 2009, p. 312).

En République du Congo, le militantisme des femmes a conduit l'État à ratifier des textes internationaux qui garantissent l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique, tels que stipulés dans les conventions et déclarations internationales ratifiées par le Congo, renforçant ainsi son bouclier juridique national. Ainsi, en 2010, sous l'impulsion d'une députée, Mme Micheline Potignon, est promulguée la loi N° 4-2010 du 4 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo, encore appelée Loi Potignon[5].

Dans cette continuité visant à promouvoir les droits des femmes et à les protéger contre toutes les violences, même pernicieuses, est promulguée la loi N° 19-2022 du 4 mai 2022, dite Loi Mouebara, portant lutte contre les violences faites aux femmes[6]. Cette loi résulte d'un plaidoyer soutenu, mené par les femmes juristes, militantes et parlementaires congolaises. Pour conduire au mieux des actions qui mènent à des résultats durables, les femmes en Afrique s'installent au sein des institutions et groupes d'influence qui avalisent leurs doléances.

2.2. La femme dans les institutions judiciaires africaines : un levier d'efficacité

Grâce à des politiques encourageantes, à des actions de sensibilisation et à des modèles féminins exemplaires, plusieurs corps de métiers sur le continent se féminisent. Le domaine judiciaire et les métiers auxiliaires comptent de plus en plus de femmes. Un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2019, p. 47) sur l'égalité de genre dans la justice conclut que l'on enregistre un taux de plaintes plus élevé pour violences conjugales dans les pays qui ont plus de 30 % de femmes dans leurs institutions judiciaires. Parallèlement, ces progrès notables dans la prévention des violences liées au genre s'expliquent aussi par la montée croissante d'actrices de la société civile. Elles agissent à des niveaux d'influence variés et touchent plus aisément des couches de la société marginalisée, à l'instar des exactions commises par les populations bantus à l'encontre des femmes des communautés autochtones, ou des violences que subissent les veuves au décès de leurs conjoints.

La DFVA - Dynamique pour Femmes Veuves d'Afrique - est une association de droit Congolais[7], dont la mission est de promouvoir et défendre les droits des Femmes veuves africaines en éliminant les pratiques discriminatoires et en fournissant des ressources essentielles pour leur épanouissement personnel et économique. Sous l'égide de sa présidente, elle procède, en 2022, au recensement de près de 2 055 veuves, qui s'est étendu sur quatre arrondissements des quartiers sud de Brazzaville. Il en est ressorti que les trois quarts d'entre elles étaient expulsées du logement familial, ou subissaient des violences psychologiques de la belle-famille. Ces organisations, nombreuses à être présidées par des femmes, assurent une triple mission : accompagnement psychologique, soutien juridique, plaidoyer politique. Rebecca Cook rappelle (R. COOK et S. CUSACK, 2010, p. 78) que les organisations de femmes constituent le premier maillon de la chaîne de lutte contre les violences domestiques.

Même lorsqu'elles ne sont pas structurées, permanentes, ces actions trouvent un écho dans des prises de position ponctuelles : en 1949, en Côte d'Ivoire, près de 2 000 Ivoiriennes ont marché sur Grand-Bassam, symbole historique de la lutte féministe africaine.

[5] Loi N° 4-2010 du 4 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo, dite Loi Potignon.

[6] Loi N° 19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo, dite Loi Mouebara.

[7] DFVA ; dynamique des femmes veuves africaines, enregistrée au N 002/21/MD//DDZV/DDAT/SR du 19/02/21.

3. La prévention durable : défis et perspectives

L'engagement des Africaines dans la prévention des violences dont elles sont victimes est une lutte de longue haleine, qui a transformé la passivité des décideurs politiques en prises de décisions concertées pour éradiquer ces violences à l'échelle des pays et à l'échelle communautaire. Mais force est de constater que certaines croyances sociales favorisent l'émergence ou continuent de constituer des bastions à l'émancipation des femmes en maintenant la pratique subtile de ces violences.

3.1. Quand culture et violence s'imbriquent

L'activisme des femmes africaines constitue un moteur de changement profond des mentalités africaines. Elles émergent désormais sur des pôles de leadership telles que Vera Songwe, ancienne secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, et Mwaura Muiru, ambassadrice du financement des organisations sur le terrain, qui, par le biais du réseau GROOTS, a soutenu des groupements féminins communautaires - sans oublier les femmes chefs de gouvernement ou d'entreprises publiques. Une embellie qui tire sa réalité de la résilience de militantes qui ont œuvré contre le musèlement de la catégorie genre. Néanmoins, l'essor des femmes est encore un défi à cause des violences légitimées par des croyances d'ordre culturel. Les sévices infligés aux veuves trouvent leurs sources dans la culture. Les violences psychologiques subies par la femme dans une union sont excusées par la société et le positionnement de l'homme : l'article 168 du Code de la famille[8] dispose que l'homme est le chef de la famille.

Une femme qui étudie trop n'est pas une bonne femme ; elle ne respectera pas son homme. Comme le note Célestin Monga, certaines pratiques traditionnelles fonctionnent (C. MONGA, 1997, p. 134) « comme des anesthésiants collectifs, qui neutralisent toute velléité de résistance individuelle ». Les femmes sont ainsi socialement conditionnées au silence ou à juger les violences dont elles font l'objet comme relevant de l'ordre des choses. Ainsi, au Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, les cas de viols et agressions sexuelles enregistrés ne concernent, dans la très grande majorité des cas, que des enfants de moins de 18 ans. Les femmes agressées ou violentées sexuellement ne saisissent pas les tribunaux parce qu'elles craignent d'être marginalisées et exclues du cercle.

Si l'agression porte sur des coups et blessures, la honte incombe à l'auteur des faits et les femmes, soutenues par leur entourage, déposent des plaintes avec diligence. Si l'agression porte sur leur intimité, la société, bien qu'empathique, les voit comme des membres souillés : elles se cachent, l'entourage les oblige au silence, et les suspects ne sont pas inquiétés. L'OMS estime que moins de 20 % des femmes victimes de violences en Afrique subsaharienne ont recours aux services judiciaires (OMS, 2021, p. 89). Tous ces freins sont un enjeu dont la teneur est mesurée par les groupes de femmes qui se mobilisent en amont en vue d'atteindre une conscientisation de toutes.

3.2. Les perspectives d'une prévention permanente

Trois leviers se distinguent pour cristalliser les systèmes de prévention.

Le renforcement des coalitions régionales : L'Union africaine, la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs (CIRGL) et leurs instruments normatifs constituent un cadre d'action collectif. La Déclaration de Dar-es-Salaam de 2004 et le Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants engagent les États à condamner et éliminer

[8]Code de la famille de la République du Congo, loi n° 073-84 du 17 octobre 1984, article 168 : « Le mari est le chef de la famille. »

toute forme de discrimination et de pratique discriminatoire[9] - ce qui ne constitue qu'un aperçu du large éventail d'engagements faisant force de loi pour les États parties. Ces textes qui engagent les élites sont méconnus des groupements civils et des personnes concernées. Des sensibilisations accrues permettront leur appropriation grâce à un langage simplifié.

L'éducation dès le plus jeune âge : Il s'agit de majorer les efforts tendant à réduire drastiquement ou, simplement supprimer les écarts persistants dans l'éducation entre filles et garçons. Ce point est une gageure, puisque point focal d'une prévention permanente. Il mérite d'être développé sur au moins trois niveaux :

(1) L'éducation en famille : elle interpelle les valeurs d'égalité transmises au foyer et qui peuvent déconstruire les stéréotypes de genre dès l'enfance, en tenant compte du rôle décisionnaire de la famille en Afrique.

(2) L'éducation à l'école : la scolarisation des filles, qui est un facteur d'émancipation, peut être renforcée, en l'occurrence par des curricula intégrant les droits des femmes, une tache qui ne saurait prospérer tant la scolarisation des deux sexes souffre de disparités patentes et qui obligent à des veilles permanentes comme en témoigne le présent tableau ;

(3) L'éducation citoyenne des adultes : consiste à sensibiliser les communautés notamment rurales, aux textes juridiques présentés en II.1, pour pallier la méconnaissance de ces instruments par les groupements civils.

Tableau 2 : Évolution des taux bruts de scolarisation dans l'enseignement du premier degré dans différents pays d'Afrique subsaharienne

Pays	1960	1970	1980		1990		1995	
	Total	Total	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Bénin	26	36	64	41	67	45	72	52
Burkina Faso	9	13	18	14	37	28	38	30
Burundi	21	30	26	21	73	66	70	63
Cameroun	57	89	98	89	103	95	88	84
Cap-Vert	?	?	115	113	115	111	131	129
Côte d'Ivoire	43	58	79	63	69	58	69	58
Gambie	14	24	51	35	64	53	73	67
Ghana	46	64	80	71	77	70	?	?
Guinée	20	33	36	25	37	24	48	34
Guinée-Bissau	24	39	68	42	60	42	64	47
Kenya	47	58	115	110	95	93	85	85
Madagascar	56	90	142	139	92	91	72	70
Mali	9	22	27	19	24	17	32	25
Mauritanie	6	14	37	26	51	43	78	72
Mozambique	51	47	99	84	64	52	60	50
Niger	6	14	25	18	29	21	29	22
Nigeria	42	37	104	90	72	63	89	79
Rwanda	49	68	63	60	71	70	?	?
Sénégal	27	41	46	37	58	49	65	57

[9]Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), *Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants*, Nairobi, 30 novembre 2006. L'article 3b engage les États à « condamner et à éliminer toute forme de discrimination et de pratique discriminatoire à l'égard des femmes et des enfants ».

Sierra Leone	20	34	52	43	48	39	?	?
Soudan	20	38	50	41	50	43	54	48
Tanzanie	24	34	93	86	69	68	67	66
Tchad	17	35	?	?	57	35	55	36
Togo	44	71	113	89	111	87	118	97
Zaïre (Rép. du Congo)	54	88	92	77	76	64	72	59
Zambie	51	90	90	83	97	92	89	86
Zimbabwe	74	74	85	79	116	116	116	114
Pays francophones	29	50	64	46	?	?	?	?
Pays anglophones	44	58	90	82	?	?	?	?
Afrique subsaharienne	38	56	73	58	?	?	?	?

Sources : Banque Mondiale (1988), UNESCO (1993) (1998), L'École nationale supérieure de statistiques et d'économie appliquée (ENSEA), Abidjan, 24-30 septembre 2000

Le devoir de mémoire. Documenter et diffuser les récits des femmes pionnières pour inspirer les générations futures selon la démarche d'Assia Djebar (A. DJEBAR, 1980) : « Nommer est déjà un acte de résistance ». Assia Djebar y théorise l'acte de nommer comme geste premier de résistance : redonner aux femmes leur nom et leur parole équivaut à restaurer leur existence dans l'espace public.

Conclusion

La femme africaine, en se plaçant au centre de son propre avenir, au fil des années a pu bouleverser l'angle d'approche des violences auxquelles il lui était demandée une adhésion, voire une posture passive. Grâce à l'essor des ONG féminines, à l'instruction des femmes et à une résistance féminine africaine ininterrompue, elles ont obtenu des avancées significatives quant à la prévention des violences qui minent leur épanouissement, ainsi qu'un levier sur le baromètre législatif des pays, renforcé par les institutions régionales à l'instar de l'Union africaine. Bien que confrontées à des obstacles majeurs d'ordre culturel, liés au manque de ressources suffisantes, la femme africaine, par son activisme démontre que la prévention systémique et durable est une réalité qu'elle s'est appropriée, cependant la viabilité de ces systèmes de prévention est tributaire de la capacité des femmes à engager d'autres femmes dans cette lutte. Deux perspectives président à notre réflexion. Premièrement, les textes qui engagent les élites sont méconnus des groupements civils et des personnes concernées. Il importe de majorer les efforts tendant à réduire les écarts dans l'éducation entre filles et garçons, en intégrant des curricula portant les droits des femmes jusqu'aux communautés marginalisées. Deuxièmement, démocratiser les récits des femmes héroïnes pour inspirer les jeunes générations : dans un espace géographique où l'apport des femmes africaines à la lutte contre les violences n'est pas assez documenté et valorisé, constituer des archives vivantes de cette résistance s'impose comme condition de la transmissibilité et de la crédibilité du combat de l'émancipation et de la libération de la femme africaine, car selon Assia Djebar, «nommer est déjà un acte de résistance».

Références bibliographiques

BOLYA BAENGA, *La Profanation des vagins*, Paris, Le Serpent à Plumes, 2000.

Code de la famille de la République du Congo, loi n° 073-84 du 17 octobre 1984.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Nations Unies, 18 décembre 1979.

COOK Rebecca et CUSACK Simone, *Gender Stereotyping: Transnational Legal Perspectives*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2010.

DJEBAR Assia, *Femmes d'Alger dans leur appartement*, Paris, Des femmes, 1980.

GBOWEE Leymah, *Mighty Be Our Powers: How Sisterhood, Prayer, and Sex Changed a Nation at War*, New York, Beast Books, 2011.

HEISE Lori L., « Violence against Women: An Integrated, Ecological Framework », *Violence Against Women*, vol. 4, n° 3, 1998, pp. 262-290.

https://w-celles-qui-osent.com;miriame-makeba.

Loi N° 19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo (Loi Mouebara).

Loi N° 4-2010 du 4 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo (Loi Potignon).

LOMBOBO Payima Herissonne, *Les organisations internationales de l'Afrique centrale,* Harmattan, 2023

MAATHAI Wangari, *Unbowed: A Memoir*, New York, Knopf, 2006.

MAKEBA Miriam, https://marchemondialedesfemmesfrance

MANDELA Winnie, https://w.jeuneafrique.com, *W.M, la femme noire qui ne baissait pas les* bras

MONGA Célestin, *L'Argent des autres : Banque et petits opérateurs économiques en Afrique*, Paris, LGDJ, 1997.

MUKWEGE Denis, *La Force des femmes*, Paris, Gallimard, 2021.

OMS (Organisation mondiale de la Santé), *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, OMS, 2002 et mise à jour 2021.

ONU FEMMES, *Rapport mondial sur les violences faites aux femmes*, New York, Nations Unies, 2020. En ligne : https://www.unwomen.org

OYEWUMI Oyeronke, *The Invention of Woman: Making an African Sense of Western Gender Discourses*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997.

PNUD, *Rapport sur l'égalité de genre dans les institutions judiciaires africaines*, New York, PNUD, 2019.

Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), Union africaine, 11 juillet 2003, entré en vigueur le 25 novembre 2005.

Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants, CIRGL, Nairobi, 30 novembre 2006.

SENYONJO Manisuli, *Economic, Social and Cultural Rights in International Law*, Oxford, Hart Publishing, 2009.

Les violences basées sur le genre en milieu universitaire : dynamiques de lutte, défis et perspectives, cas de San Pedro

YE Sata

Université de San Pedro, E-mail : sata.ye@usp.edu.ci /braxsata4@gmail.com, Tél :+ 225 0707124590
Auteur correspondant : E-mail : sata.ye@usp.edu.ci, Tel : +225 0707124590
Article soumis le 09/06/2026 et accepté le 16/06/2026
Réf : 2COLRS-125

Résumé :
Les violences basées sur le genre (VBG) en milieu universitaire constituent un obstacle majeur à l'égalité et à la qualité de l'enseignement supérieur en Afrique. En Côte d'Ivoire, malgré une massification de la population étudiante, les rapports de pouvoir et les normes patriarcales maintiennent des pratiques discriminatoires, notamment le harcèlement sexuel (HS) et l'exploitation et abus sexuels (EAS). Longtemps invisibilisé, le phénomène commence à être davantage documenté (K. Konaté et al., 2025, p. 62). L'étude menée de juillet à octobre 2025 à l'Université de San Pedro, repose sur une démarche qualitative mobilisant des entretiens auprès de la communauté universitaire. Les résultats mettent en évidence une amélioration notable de la visibilité du phénomène et une plus grande capacité des étudiant.e.s à identifier, nommer et dénoncer les situations de VBG. Cependant, plusieurs obstacles demeurent. Les VBG en milieu universitaire ivoirien apparaissent ainsi comme un problème structurel nécessitant une réponse systémique.
Mots clés : VBG, Université, Côte d'Ivoire, harcèlement, politiques institutionnelles

Gender-based violence in universities: dynamics of resistance, challenges and perspectives, the case of San Pedro

Abstract:
Gender-based violence (GBV) in universities constitutes a major barrier to equality and the quality of higher education in Africa. In Côte d'Ivoire, despite of the rapid expansion of the student population, power relations and patriarchal norms sustain discriminatory practices, notably sexual harassment (SH) and sexual exploitation and abuse (SEA). Overlooked since many year, the phenomenon is beginning to be more widely documented (K. Konaté et al., 2025, p. 62). The study conducted between July and October 2025 at the University of San Pedro relied a qualitative approach involving interviews with the university community. The result shows increase in the visibility of the phenomenon and a greater capacity among students to identify, name, and report situations of gender-based violence (GBV). However, several obstacles remain. GBV within the Ivorian university setting thus emerges as a structural issue requiring a response.
***Keywords**: GBV, University, Côte d'Ivoire, harassment, institutional policies*

Introduction

En Côte d'Ivoire, les données de l'UNESCO montrent une progression importante de la participation féminine à l'enseignement supérieur. Selon les données du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, on note une expansion rapide au cours de ces deux dernières décennies, avec une féminisation croissante des effectifs étudiants. De 35% en 2010 à environ 45% en 2025, il est noté une massification des étudiantes dans les universités publiques. Bien que, cela concrétise une bonne avancée en matière d'accès des femmes à l'éducation, elle ne s'accompagne pas d'une transformation équivalente des rapports sociaux de genre au sein des campus. En effet, il est noté une dynamique de rapport de pouvoir assez préoccupante à travers les violences basées sur le genre (VBG). Ces violences constituent une problématique majeure à l'échelle mondiale, affectant les droits humains, la santé et le développement des sociétés (UNESCO, 2019, p. 12). Dans les espaces

universitaires, censés être des lieux de production de savoir, d'égalité et d'émancipation, les VBG persistent et prennent des formes spécifiques souvent invisibilisées. En Afrique subsaharienne, elles s'inscrivent dans des rapports sociaux de sexe historiquement construits et profondément inégalitaires (R. W. Connell, 2005, p. 77). Elles englobent des pratiques telles que le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels, et les violences psychologiques, affectant particulièrement les étudiantes (L. Morley, 2011). Ces différentes violences compromettent non seulement les droits fondamentaux des étudiant.e.s, l'égalité d'accès à l'éducation, mais également la réussite académique et le bien-être des apprenants.

Dans le contexte universitaire ivoirien, malgré la mise en place de dispositifs institutionnels tels que la Direction des Œuvres Universitaires et de la Vie Associative et du Genre (DOUVAG), l'organisation de formations de sensibilisation et la promotion de cellules et clubs genre au sein des universités, les VBG persistent dans les universités ivoiriennes. Il existe ainsi un décalage apparent entre les cadres normatifs et institutionnels formellement établis et leur application effective dans les pratiques quotidiennes. Cette situation soulève une problématique centrale : celle de la capacité des mécanismes existants à prévenir, réduire et prendre en charge efficacement les violences basées sur le genre dans les universités ivoiriennes.

L'étude des VBG en milieu universitaire ivoirien et notamment dans une institution émergente comme l'Université de San Pedro, se justifie ainsi par la nécessité de mieux documenter ce phénomène encore insuffisamment exploré. Les travaux sur les VBG en milieu universitaire mettent en évidence leur caractère structurel et systémique. Selon P. Bourdieu (1998, p. 34), les rapports de domination symbolique contribuent à la reproduction des inégalités de genre, y compris dans les institutions éducatives. De même, L. Morley (2011, p. 105) souligne que les universités, loin d'être neutres, peuvent fonctionner comme des espaces de reproduction des rapports de pouvoir sexués. Par ailleurs, les recherches empiriques montrent que les dispositifs institutionnels sont souvent limités par des facteurs socioculturels tels que la banalisation des violences, la peur de dénonciation, le silence des victimes et le manque de mécanismes de suivi efficaces (F. Leach et al., 2014, p. 45). Toutefois, ces études restent encore peu développées dans le contexte ivoirien, en particulier dans les universités récentes. Il apparaît donc nécessaire de produire des analyses contextualisées permettant de mieux comprendre les dynamiques locales de lutte contre les VBG.

L'objectif de cette étude est d'analyser les avancées, les limites et les perspectives de la lutte contre les VBG en milieu universitaire ivoirien à partir d'une étude empirique menée à l'Université de San Pedro.

L'étude repose sur l'hypothèse selon laquelle, malgré l'existence de dispositifs de lutte contre les VBG, leur efficacité demeure limitée en raison de contraintes institutionnelles, socioculturelles et organisationnelles qui freinent leur mise en œuvre effective. Au regard de ce qui précède, la question centrale qui guide cette recherche est la suivante : Comment les dispositifs de lutte contre les violences basées sur le genre en milieu universitaire à l'Université de San Pedro peuvent-ils être évalués au regard de leur efficacité et des défis à relever pour leur amélioration.

1. Cadre méthodologique

La recherche s'inscrit dans une approche qualitative adoptant une perspective compréhensive. Elle vise à analyser en profondeur les dynamiques de lutte contre les VBG en milieu universitaire spécifiquement à l'Université de San Pedro. Cette démarche se justifie par la nature du phénomène étudié, qui renvoie à des expériences vécues, des perceptions sociales et des rapports de pouvoir difficilement quantifiables.

1.1. Champ géographique

La présente étude a été menée au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, précisément à l'Université Polytechnique de San Pedro (USP) entre juillet et octobre 2025. San Pedro, deuxième ville portuaire de la Côte d'ivoire et l'un des principaux pôles économiques du pays joue un rôle stratégique dans l'exportation des produits agricoles, notamment le cacao. La ville rencontre une forte dynamique démographique, conséquence à la fois de migrations internes et des activités économiques attractives.

Créée dans le cadre de la politique nationale de décentralisation et de décongestion des universités publiques ivoiriennes, l'Université de San Pedro fait partie des établissements d'enseignement supérieur récents. Elle a fait sa première rentrée le 21 octobre 2021. L'USP accueille environ 1 000 étudiants et compte un effectif d'environ 300 agents. Ce choix repose sur l'intérêt de ce terrain, en tant qu'université émergente, reflétant les transformations récentes du système universitaire ivoirien tout en présentant des spécificités contextuelles pertinentes pour l'analyse des VBG.

1.2. Champ social

La population d'étude est constituée des différents acteurs de la communauté universitaire impliqués, directement ou indirectement, dans les dynamiques de VBG et leur prise en charge.

L'échantillonnage est de type raisonné, fondé sur la pertinence des profils au regard des objectifs de la recherche. Les participants ont été sélectionnés de manière à garantir une diversité de points de vue. L'échantillon comprend :

- des responsables institutionnels ;
- des responsables de la mutuelle ;
- des enseignant.e.s-chercheur.e.s ;
- des agents du personnel administratif et technique ;
- des référent.e.s genre ;
- des membres de clubs genre ;
- des étudiant.e.s ;

Plus précisément, il s'agissait de 35 personnes enquêtées dont 2 membres de la gouvernance ; 8 référent·e·s genre et clubs genre et 25 personnels (PEC, PAT). Ce choix permet une triangulation des perspectives, essentielle pour renforcer la validité des résultats.

1.3. Echantillonnage

Un échantillonnage raisonné par catégories d'acteurs a été adopté. Il repose sur la sélection de participants appartenant à différents groupes pertinents pour l'analyse, dans une logique de diversification des points de vue. L'analyse permet de comprendre les dynamiques de genre liées aux violences à travers une multitude d'approches institutionnelles et sociales. L'objectif de ce choix est surtout de saisir les perceptions autour de ce phénomène dans sa complexité.

Dans cette perspective, il était pertinent de questionner chaque groupe d'acteurs impliqué (institutionnels, enseignants, personnel administratif, acteurs genre et étudiants), car ces derniers sont tous impliqués d'une manière ou d'une autre dans les rapports de pouvoir et dans les dispositifs de lutte contre les VBG.

1.4. Outils et technique de collecte de données

Les données empiriques ont été recueillies à l'aide d'entretiens semi-directifs, choisis pour leur capacité à allier flexibilité et profondeur d'analyse. Une analyse documentaire a permis au préalable de situer l'étude dans son contexte et de permettre de fixer un socle théorique pour l'analyse

empirique. Les travaux ont porté sur des rapports institutionnels, des textes réglementaires, des rapports de mémoires, des publications scientifiques et des documents relatifs aux politiques de lutte contre les VBG en milieu académique. Cette recherche a complété et renforcé l'interprétation des résultats empiriques.

Un guide d'entretien pour chaque groupe d'acteurs a été élaboré à partir des concepts théoriques (VBG, rapports de genre, dispositifs institutionnels, etc.), structuré autour de plusieurs axes, à savoir les perceptions et connaissances des VBG, les expériences vécues ou observées, le fonctionnement des dispositifs de lutte, les obstacles à leur efficacité et des propositions.

Les entretiens ont été réalisés dans le respect des principes éthiques : consentement éclairé des participants, anonymat et confidentialité des données. Ils ont été enregistrés (avec autorisation), puis intégralement retranscrits en vue de leur analyse.

1.5. Opérationnalisation des concepts et analyse des données

Afin d'assurer le passage du cadre théorique à l'analyse empirique, les concepts mobilisés ont été traduits en dimensions, variables et indicateurs observables. Cette opérationnalisation a permis de structurer le guide d'entretien ainsi que le processus de codage des données. Les principaux concepts (VBG, rapports sociaux de genre, domination symbolique, dispositifs de lutte, efficacité, défis) ont été organisés en catégories analytiques permettant d'identifier, dans les discours des acteurs les actions institutionnelles et leurs limites dans cette lutte contre les VBG.

L'analyse des données s'inscrit dans une démarche qualitative fondée sur cette approche thématique (Braun et Clarke, 2006). Cette approche a consisté à analyser et interpréter les discours des participants. En effet, organiser en trois phases : lecture des transcriptions, codage et regroupement en thèmes et sous-thèmes, l'analyse a permis d'identifier les principales tendances relatives aux dispositifs de lutte, aux défis, ainsi qu'aux perspectives associées. Les données issues des entretiens ont été triangulées avec celles de la recherche documentaire, afin de renforcer la robustesse et la crédibilité de l'analyse.

1.6. Limites méthodologiques de la recherche

Malgré sa rigueur, cette étude présente certaines limites qu'il convient de souligner. Tout d'abord les limites liées à la méthode qualitative. En effet, les résultats obtenus ne peuvent être généralisés à l'ensemble des universités ivoiriennes. Aussi, les biais de désirabilité sociale, où certains participants ont pu minimiser ou modifier leurs propos. Ensuite, le sujet présente une sensibilité particulière qui influence la manière dont les personnes s'expriment. Les VBG étant un thème délicat, certaines expériences peuvent ne pas avoir été pleinement exprimées et surtout que nous sommes dans un système universitaire d'autant plus dans un système marqué par une forte hiérarchisation. Enfin, l'accès à certains acteurs ou à des informations institutionnelles peut s'avérer difficile. Toutefois, ces limites ont été partiellement atténuées par la diversité des sources et la triangulation des données.

2. Résultats

Les résultats de la recherche montrent une nette amélioration de la visibilité du phénomène et une plus grande capacité des étudiant.e.s à représenter, nommer et dénoncer les situations de VBG. Cela traduit un grand progrès en matière de prise de conscience et de sensibilisation. Cependant, plusieurs obstacles demeurent. La faible activité ou l'inexistence de cellules ou clubs genre dans les établissements d'enseignement, l'absence de mécanismes de signalement, la protection des victimes et la non existence d'une politique nationale intégrée limitent fortement l'efficacité et la pérennité des actions menées. Les VBG en milieu universitaire ivoirien apparaissent ainsi comme un problème

structurel nécessitant une réponse systémique. Ce qui nécessite donc un renforcement des dispositifs institutionnels pour garantir un environnement académique inclusif, stable et protecteur.

2.1. Les avancées dans la lutte contre les VBG

2.1.1. Une institutionnalisation progressive de la lutte contre les VBG

Les résultats de la recherche montrent que la mise en place de structures dédiées, notamment la Direction des Œuvres Universitaires et de la Vie Associative et du Genre (DOUVAG) avec l'appui des partenaires internationaux comme l'ONU Femmes, constitue une première réponse formelle aux enjeux de protection et de bien-être des étudiant·e·s. La DOUVAG est une initiative du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en vue d'assurer l'encadrement et le bien-être des étudiants au sein des universités publiques. Toutefois, les résultats montrent que si ces dispositifs existent, leur fonctionnement et leurs missions restent encore partiellement maîtrisés par une partie des usagers. Certains nous donnent leurs avis :

> « *Il y a une structure qui s'occupe des étudiants, mais on ne sait pas exactement à quoi elle ne sert ni comment y accéder.* »
>
> « *La DOUVAG organise des activités et des formations seulement pour les coordonnateurs. Nous ne bénéficions pas réellement de leurs actions. Bien que notre point focal essaie de faire des mises au point* ».
>
> « *Il est noté également une forte implication de la gouvernance qui a approuvé des clubs de genre et même on nous parle d'une cellule, mais nous ne voyons pas leurs actions* »

Ce constat traduit une institutionnalisation encore incomplète des questions liées aux VBG, où les dispositifs sont présents mais insuffisamment intégrés dans les pratiques quotidiennes des acteurs. Les résultats mettent également en évidence un engagement de la gouvernance universitaire dans la prise en compte des violences basées sur le genre. Cet engagement se traduit par la reconnaissance progressive du phénomène par l'institution à travers la mise en place de dispositifs visant à encadrer et à prévenir ces violences, à savoir les clubs ou les cellules genre dédiés aux questions de genre, l'Association Sciences Technologies au Féminin (STF) pour inciter les filles aux STIM et d'un pôle service social pour assister les personnes vulnérables. Certains responsables institutionnels soulignent la volonté de l'université d'intégrer la question des VBG dans ses priorités, notamment à travers des actions de sensibilisation et la création d'instances dédiées :

> « *Aujourd'hui, la question des violences basées sur le genre est prise au sérieux par l'université. Nous essayons de mettre en place des mécanismes pour prévenir ces situations et rassurer les étudiants.* ».

Ce discours traduit une volonté institutionnelle affirmée, marquée par une prise de conscience des enjeux liés à la sécurisation de l'environnement universitaire. Toutefois, cette volonté est encore en phase embryonnaire avec une dépendance des activités des acteurs externes (MESRS, BAD, ONU FEMMES, UNFPA, etc...). Bien que l'engagement institutionnel soit un levier important dans la lutte contre les VBG, son efficacité reste conditionnée par la consolidation des politiques de mises en œuvre, leur appropriation par l'ensemble des acteurs et leur inscription dans une stratégie cohérente et durable.

2.1.2. Une sensibilisation croissante et une évolution des perceptions

Par ailleurs, les initiatives portées par les acteurs communautaires, notamment les clubs genre, apparaissent comme des espaces dynamiques de diffusion de l'information et de sensibilisation. Ces structures jouent un rôle de médiation entre les dispositifs institutionnels et la population étudiante. Des étudiants nous laissent savoir ces quelques informations.

> « Nous faisons des sensibilisations pour expliquer ce que sont les violences et encourager les étudiants à dénoncer. ».
>
> « Aujourd'hui, c'est grâce à mon intégration au club, que j'ai bien compris les VBG et les droits qui nous protègent en tant qu'Etudiants. ».

Ces actions participent à une visibilisation progressive de la problématique, contribuant à briser, au moins partiellement, le silence qui entoure les VBG en milieu universitaire. De plus, les résultats montrent une évolution perceptible des représentations au sein de la communauté universitaire. Plusieurs enquêtés soulignent que la question des VBG, longtemps marginalisée, commence à être reconnue comme un enjeu important :

> « Avant, c'était un sujet tabou, mais aujourd'hui, on en parle un peu plus qu'avant. ».

> « Je sais que si je suis harcelée par mon Professeur, je peux le dénoncer à l'institution. Bien que nous n'avons pas encore de cas de gestion d'une plainte au sein de notre institution. ».

L'ensemble des répondant.e.s s'accorde sur un point, c'est que les VBG sont moins invisibles aujourd'hui. Les étudiant.e.s disposent désormais d'un lexique pour qualifier le harcèlement sexuel ou l'exploitation et les abus sexuels mais aussi les violences verbales et psychologiques.

Certaines étudiantes osent aujourd'hui signaler des cas à des référent.e.s. Les campagnes de sensibilisation ponctuelles (affiches, vidéos,) ont contribué à lever une partie du silence. On note une conscientisation du phénomène, bien que celle-ci reste encore limitée et disparate selon les catégories d'acteurs. Les avancées restent donc fragiles et hétérogènes, car la plupart de ces actions sont souvent des initiatives ponctuelles, peu coordonnées et dépendantes de l'engagement de certains acteurs.

2.2. Des limites institutionnelles, structurelles et socioculturelles persistantes

Les résultats mettent en évidence un ensemble de contraintes qui limitent l'efficacité des dispositifs de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) à l'USP. Ces limites s'inscrivent à la fois dans des contraintes institutionnelles, des logiques de pouvoir (structurelle) et des normes socioculturelles, qui interagissent et contribuent à la persistance du phénomène.

2.2.1. Limites institutionnelles

Au niveau institutionnel, les résultats mettent en évidence une limite importante liée non pas à l'existence de dispositifs de dénonciation effectivement mobilisés, mais à la perception anticipée de leur inefficacité.

En effet, les discours recueillis indiquent que les acteurs doutent de la capacité des institutions à sanctionner les auteurs de violences, ce qui freine implicitement le recours à ces mécanismes. Tout d'abord, un des enquêtés exprime un manque de confiance dans les structures existantes, notamment en ce qui concerne la gestion des plaintes :

> « Même si tu dénonces, tu n'es pas sûr que quelque chose va vraiment changer. »

Ce manque de confiance affaiblit la crédibilité des dispositifs et contribue à leur sous-utilisation. Il traduit également une perception d'ineffectivité des mécanismes institutionnels, liée notamment à l'absence de retours visibles ou à la faible transparence des procédures. Par ailleurs, cette incertitude sur l'application des sanctions engendre un effet dissuasif indirect.

Des étudiant·e·s, déclarent ne pas connaître les dispositifs de prise en charge ni les procédures à suivre en cas de violences. Ci-dessous l'avis d'un enquêté : « Si quelqu'un a un problème, je ne sais même pas vers qui il doit se tourner.»

Au-delà d'un simple manque d'information, il faut relever une faible appropriation des dispositifs par la communauté universitaire, ce qui limite leur recours effectif. L'inaction des structures de genre entraine un décalage entre offre institutionnelle et accès effectif aux services. En effet, les acteurs hésitent à s'engager dans des démarches de dénonciation, estimant que celles-ci pourraient être inefficaces ou sans impact réel. Cette perception des enquêtés met également en évidence

l'importance de la dimension symbolique de la sanction, au-delà de son application réelle, c'est sa visibilité et sa crédibilité perçue qui conditionnent l'efficacité des mécanismes de lutte.

2.2.2. Limites structurelles

Les résultats révèlent l'existence de contraintes structurelles qui entravent l'accès effectif des acteurs aux dispositifs de lutte contre les VBG. Parmi celles-ci, le manque de visibilité des mécanismes existants apparaît comme un obstacle majeur. Une partie importante des étudiant·e·s déclare ne pas savoir vers quelles structures se tourner en cas de violence et comment se fera la gestion des cas ? Cette situation traduit un défaut d'intégration des dispositifs dans l'espace universitaire, limitant leur appropriation par les usagers.

Aussi, les rapports de pouvoir, en particulier dans les relations hiérarchiques, constituent une contrainte structurelle majeure. Les interactions entre enseignants, personnels et étudiantes sont souvent marquées par des positions asymétriques qui rendent difficile toute forme de dénonciation. Quelques avis de nos enquêtés :

« Quand ça implique un enseignant, c'est encore plus difficile de parler. »

« *On a l'impression que même si quelque chose se passe, il n'y aura pas forcément de suite.* **»**

Ces éléments traduisent l'existence de rapports sociaux asymétriques, qui limitent la capacité des individus à mobiliser les dispositifs existants et participent à la reproduction des violences. Dans ce contexte, les victimes se mettront toujours dans une position de vulnérabilité accrue, marquée par la dépendance académique et la crainte de représailles. Cette situation va contribuer à la mise en place de stratégies de silence ou d'évitement. Les victimes préfèrent se taire parce qu'elles ont peur des conséquences et surtout de leur devenir. ».

2.2.3. Limites socioculturelles

Enfin, les résultats soulignent le rôle déterminant des facteurs socioculturels dans la persistance des VBG. Les normes sociales et les représentations du genre contribuent à banaliser certaines formes de violences, les rendant moins visibles et moins contestées.

Certains enquêtés évoquent une perception des violences comme des pratiques « normales » ou tolérées **:**

« Parfois, on considère que ce sont des choses normales, surtout quand ça vient des enseignants. »

« Je ne pense pas que ces formes de violence sont orchestrées par les enseignants. »

« Certaines étudiantes sont des provocatrices ».

Cette banalisation participe à la naturalisation des rapports de domination, limitant la reconnaissance des violences comme une problématique.

La culture du silence autour des VBG est renforcée par la peur des représailles de la dénonciation et la crainte de stigmatisation. Comme le souligne un responsable en charge du genre dans l'institution « Les victimes préfèrent se taire parce qu'elles ont peur des conséquences. ». Ce silence est souvent accompagné d'une intériorisation des normes sociales, conduisant les victimes à minimiser ou à accepter certaines violences.

2.3. Des perspectives d'amélioration

Plusieurs pistes d'amélioration ont été relevées et reparties autour de deux axes principaux : le renforcement institutionnel des dispositifs de lutte et la transformation des représentations sociales liées aux violences basées sur le genre.

2.3.1. Renforcement institutionnel

Les résultats mettent en évidence une nécessité de consolider les structures existantes afin d'améliorer leur efficacité. Les participants insistent notamment sur l'importance d'une meilleure visibilité des dispositifs et d'un accès plus clair aux mécanismes de recours :

« *Il faut que les étudiants sachent clairement où aller et comment faire en cas de problème.* »

« *Les clubs doivent faire plus d'activités dans ce sens.* »

Par ailleurs, le renforcement des procédures de prise en charge apparaît comme un enjeu central. Les enquêtés soulignent la nécessité de garantir un suivi structuré des cas ainsi qu'une réponse institutionnelle crédible. Un des enquêtés pense qu'« *Il faut que les gens aient l'assurance que si quelque chose se passe, il y aura une prise en charge sérieuse.* ». Pour un autre : « *La meilleure des choses serait de renforcer les dispositifs de lutte pour éviter des cas de VBG.* ».

La question des sanctions constitue un point majeur. Les participants insistent sur la nécessité de rendre visibles et effectives les mesures prises. Pour un membre du personnel, « *Il faut des actions concrètes pour montrer que l'université ne tolère pas ces comportements.* ».

2.3.2. Transformation des représentations sociales

Au-delà des dimensions institutionnelles, les résultats soulignent l'importance d'agir sur les représentations sociales et les normes qui structurent les comportements. Pour les enquêté.e.s, la sensibilisation pour la transformation des mentalités restent un élément majeur. Elle est perçue comme essentielle pour lutter contre la banalisation des violences et encourager une reconnaissance plus large du phénomène. Aussi, il apparait crucial d'impliquer l'ensemble de la communauté universitaire dans cette lutte contre les VBG. Et cela dans le but de créer un environnement collectif et protecteur. Il faut également pour des actions durables, faire la promotion d'une culture universitaire fondée sur le respect, l'égalité et la responsabilité collective.

3. Discussion

Cette recherche met en lumière une dynamique contrastée de la lutte contre VBG sur toutes les formes à l'Université de San Pedro. Les travaux sur le terrain montrent une reconnaissance progressive des VBG à travers plusieurs initiatives de transformations socio-culturelles. Ces actions sont pilotées par la DOUVAG, les referent.e.s de genre, les cellules et les clubs genre. Les dispositifs mis en place montrent une volonté manifeste de l'USP de prendre en considération la problématique des VBG et de contribuer à la gestion équitable et durable du phénomène. Toutefois ces démarches stratégiques sont entravées par des contraintes d'ordre structurelles, institutionnelles et socioculturelles. Les données révèlent une inaction ou un faible impact des mécanismes de sanction, aussi il est noté un déficit d'appropriation et une asymétrie des rapports de pouvoir qui font barrière à la dénonciation. Le silence autour de ces violences est la conséquence d'une standardisation des violences et la persistance des normes de genre par l'ensemble de la communauté. Pour mieux appréhender le phénomène et faciliter une approche globale intégrée, les initiatives doivent s'articuler autour d'une part du renforcement des dispositifs institutionnels de lutte et de gestion des violences et d'autres part de la sensibilisation pour une transformation sociale.

Les résultats de cette recherche attestent le caractère multidimensionnel des violences basées sur le genre (VBG) en milieu universitaire et s'inscrivent dans une construction théorique mobilisant plusieurs apports d'auteurs issus des études de genre, de la sociologie et des sciences de l'éducation.

Les asymétries observées dans les rapports sociaux entre les enseignants, le personnel et les étudiantes montrent la persistance de rapports de pouvoir inégalitaires qui peuvent subvenir en milieu universitaire. Les réticences de domination observées sur le terrain inscrivent ces violences dans des dynamiques sociales durables, où les positions hiérarchiques renforcent les inégalités et légitiment la domination masculine (R. W. Connell, 2005, p. 77). Ces observations concordent également avec les travaux de F. Leach et al. (2014, p. 45), qui montrent que les violences en milieu éducatif sont souvent liées à des rapports d'autorités institutionnalisés, favorisant des abus difficilement contestables. Dans le contexte africain, A. Adjamagbo et A.-E Calvès (2012, p. 112) soulignent que les transformations sociales n'éliminent pas nécessairement les inégalités de genre, mais peuvent coexister avec des formes persistantes de domination. Cela permet de comprendre pourquoi, malgré les avancées institutionnelles observées, les VBG continuent de se manifester.

Par ailleurs, la banalisation des violences et le silence des victimes peuvent être analysés à partir de la théorie de la domination symbolique. P. Bourdieu (1998, p. 34) montre que la domination s'exerce souvent de manière invisible, à travers des mécanismes d'intériorisation des normes sociales. Dans cette étude, la perception de certaines violences comme « normales » illustre ce processus de légitimation implicite. A. Touré (2015, p. 28) met en évidence que les normes socioculturelles contribuent à légitimer certaines formes de violences de genre, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans des relations d'autorité. De même, M. Ouattara (2018, p. 73) souligne que la culture du silence repose moins sur l'absence de violences que sur des mécanismes sociaux de dissimulation et de peur anticipée.

Les résultats relatifs à l'incertitude des sanctions peuvent également être interprétés à travers la notion de violence structurelle. J. Galtung (1990, p. 293) explique que certaines formes de violence résultent non pas d'actions directes, mais de l'organisation même des institutions. L'absence de visibilité des sanctions observée dans cette étude traduit ainsi une forme de violence indirecte, qui affaiblit la confiance institutionnelle. Dans le même sens, L. Morley (2011, p. 105) souligne que les universités sont des espaces où les rapports de pouvoir genrés sont reproduits, malgré l'existence de dispositifs formels. L'écart observé entre dispositifs et leur appropriation effective confirme cette analyse.

Les résultats montrant une émergence progressive de la prise de conscience peuvent être analysés à partir des travaux de P. Freire (1974, p. 52), qui introduit la notion de conscientisation. Ce processus correspond à une prise de conscience critique des situations d'oppression, amorcée ici à travers les actions de sensibilisation. K. Y. Kouadio (2020, p. 50) montre que les campagnes de sensibilisation contribuent à transformer progressivement les représentations sociales, bien que ces changements restent lents et différenciés selon les acteurs.

Enfin, les perspectives d'amélioration identifiées dans cette étude rejoignent les recommandations internationales. L'UNESCO (2019, p. 18) insiste sur la nécessité d'une approche intégrée combinant prévention, protection et sanction. De même, l'Union Africaine (2016, p. 24) souligne l'importance d'actions coordonnées visant à transformer à la fois les institutions et les normes sociales.

Sur le plan théorique, l'étude met en évidence, l'interaction entre rapports de pouvoir, normes sociales et dispositifs institutionnels, offrant ainsi une lecture multidimensionnelle du phénomène. D'un point de vue empirique, elle contribue à combler un déficit de recherches sur les VBG dans les universités ivoiriennes, en particulier dans les universités émergentes comme celle de San Pedro. La recherche fournit des données contextualisées permettant de mieux comprendre les dynamiques locales de lutte et les obstacles rencontrés. Du point de vue méthodologique, l'utilisation d'une approche qualitative basée sur la diversité des catégories d'acteurs a permis de produire une analyse mettant en évidence la pluralité des perceptions et des expériences. Enfin, le cadre conceptuel met en évidence

la notion d'écart entre dispositifs formels et appropriation réelle, soulignant l'importance de la dimension symbolique et relationnelle dans l'efficacité des politiques de lutte contre les VBG.

Malgré ses apports, cette recherche présente certaines limites qu'il convient de souligner. D'un point de vue méthodologique, l'approche qualitative adoptée, fondée sur un échantillonnage raisonné par catégories d'acteurs, présente certaines limites. En effet, l'étude est spécifique à l'université de San Pedro, elle ne permet pas de généraliser les résultats à l'ensemble des universités ivoiriennes, et le nombre restreint d'entretiens par catégorie peut réduire la profondeur de certaines analyses. Aussi, le sujet des VBG dans le contexte académique soulève un enjeu d'une très grande sensibilité qui peut influencer les discours recueillis à tous les niveaux sociaux. De plus, l'absence de cas de dénonciation effectifs limite l'exploration des mécanismes institutionnels en situation réelle.

Conclusion

La présente recherche vise à analyser les avancées, les limites et les perspectives de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) en milieu universitaire ivoirien, à partir du cas de l'Université de San Pedro. Les résultats mettent en évidence une dynamique contrastée, caractérisée à la fois par une reconnaissance croissante du phénomène et par la persistance d'obstacles structurels qui en entravent la prise en charge effective.

La recrudescence des dispositifs institutionnels tels que la DOUVAG, la mise en place des clubs, des associations ou des cellules de genre dans les institutions d'enseignement supérieur traduisent une volonté affirmée de l'Université de San Pedro de s'engager dans la lutte contre les VBG. Ces initiatives ont pour conséquence directe l'invisibilisation progressive de la problématique des violences et amorcent une transformation des représentations sociales au sein de la communauté universitaire.

Toutefois des limites significatives de plusieurs ordres apparaissent. Elles tiennent notamment à un déficit d'appropriation des dispositifs, à une faible confiance dans leur efficacité et à la persistance de rapports de pouvoir et de normes socioculturelles qui favorisent la banalisation des violences. La non fiabilité des sanctions constitue également un frein majeur aux mécanismes existants. La lutte contre les VBG doit impliquer une transformation plus profonde des rapports sociaux et institutionnels d'où la nécessité d'une approche globale intégrée.

Cela suppose un renforcement des dispositifs institutionnels à travers une meilleure visibilité, une accessibilité accrue et une crédibilisation des mécanismes de sanction, et aussi, des actions sur les représentations sociales, visant à déconstruire les normes de genre qui légitiment ou tolèrent les violences.

L'étude met en lumière l'importance d'un engagement institutionnel fort, cohérent et durable, reposant sur une articulation entre prévention, protection et sanction. Elle invite également à une meilleure coordination entre les acteurs universitaires et les instances nationales en charge des questions de genre.

En définitive, cette étude montre que la lutte contre les VBG en milieu universitaire constitue un enjeu majeur pour la promotion d'un environnement académique équitable et sécurisé. Elle appelle à une mobilisation collective et à des réformes structurelles capables de transformer durablement les pratiques et les rapports de pouvoir qui sous-tendent ces violences.

Références bibliographiques

Adjamagbo Agnès, & Calvès Anne-Emmanuelle, 2012, *Les transformations sociales du genre en Afrique subsaharienne,* Paris, L'Harmattan.

Bourdieu Pierre, 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.

Braun Virginia. & Clarke Victoria, 2006, « Using thematic analysis in psychology.», Qualitative Research in Psychology », 3(2), p. 77–101.

Connell Raewyn William, 2005, Masculinities, Berkeley: University of California Press.

Freire Paulo, 1974, *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspero.

Galtung Johan, 1990, « Cultural violence », Journal of Peace Research, 27(3), p.291–305.

Kouadio Kouakou Yao, 2020, « Sensibilisation et changement des représentations sociales liées aux violences basées sur le genre en milieu universitaire ivoirien.», Revue Africaine de Sociologie, 24(2), p.45–62.

Kouamé Konaté, Koffi Yao, Traoré Mariam, & Yao Adama, 2025, *Les violences basées sur le genre en milieu universitaire ivoirien : enjeux, dynamiques et perspectives*, Abidjan : Presses Universitaires de Côte d'Ivoire.

Leach Fiona, Dunne Máiréad., & Salvi Francesca, 2014, *School-related gender-based violence: A global review of current issues and approaches in policy, programming and implementation responses*, Paris, UNESCO.

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), 2019, *Rapport national sur les violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire*, Abidjan : Gouvernement de Côte d'Ivoire.

Morley Louise, 2011, « Sex, grades and power in higher education in Ghana and Tanzania», Cambridge Journal of Education, 41(1), p.101–115.

Ouattara Mamadou, 2018, « Violences basées sur le genre et silence des victimes en milieu universitaire ivoirien. », Cahiers Ivoiriens de Recherche Sociale, 12(1), p.67–85.

Touré Amadou, 2015, « Représentations sociales et légitimation des violences de genre en Côte d'Ivoire. », Revue Ivoirienne des Sciences Sociales, 9(2), p.23–39.

Union africaine, 2016, Stratégie de l'Union africaine pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes (2018–2028), Addis-Abeba, UA.

UNESCO, 2019, *Behind the numbers: Ending school violence and bullying,* Paris, UNESCO.

Autonomisation économique des femmes au Mali dans un contexte de lutte contre (VBG)

Diakité Alima DIARRA

E-mail : alimadiarra20@yahoo.fr, tel : +33775853506
Article soumis le 10/06/2026 et accepté le 25/06/2026
Réf. : 2COLRS-108

Résumé :
Les États ont pris des engagements à travers des conventions et traités internationaux et régionaux afin de garantir le respect des droits humains, notamment ceux des femmes. En tant que premiers responsables de la protection de leurs citoyens, ils doivent assurer leur sécurité, leur dignité et lutter contre toutes les formes de discrimination, de violations et d'abus. À l'instar d'autres pays, le Mali s'est engagé à respecter ces obligations. Depuis l'indépendance, les femmes maliennes poursuivent un combat constant pour la reconnaissance et l'exercice effectif de leurs droits, ainsi que pour leur émancipation et leur autonomie. Malgré ces avancées, le pays connaît ces dernières années une recrudescence des violences faites aux femmes. Face à cette situation, la promotion de l'autonomisation économique apparaît comme un levier essentiel pour renforcer leur indépendance et prévenir les violences basées sur le genre. Cette réflexion vise ainsi à analyser la contribution de l'autonomisation économique des femmes à la lutte contre ces violences.
Mots-clés : Autonomisation économique - violences basées sur le genre - genre.

Women's economic empowerment in Mali in the context of the fight against gender-based violence (GBV)

Abstract:
States have undertaken commitments through various international and regional conventions and treaties to ensure the protection of human rights, particularly the rights of women. As the primary guarantors of the protection of their citizens, they are responsible for ensuring their security and dignity, while combating all forms of discrimination, human rights violations, and abuses. Like other countries, Mali is committed to meeting these obligations. Since independence, Malian women have been fighting a constant struggle for the recognition and effective exercise of their rights, as well as for their emancipation and autonomy. Despite these advances, in recent years the country has experienced a resurgence of violence against women. Faced with this situation, the promotion of economic empowerment appears as an essential lever to strengthen their independence and prevent gender-based violence. This reflection thus aims to analyze the contribution of women's economic empowerment to the fight against such violence.
Keywords:*Economic empowerment – gender-based violence – gender.*

Introduction

L'autonomisation économique des femmes contribue à la réduction des violences basées sur le genre en leur offrant une indépendance financière et un meilleur accès à la protection juridique. Cependant, son impact reste limité dans un cadre légal solide garantissant la prévention de la violence, l'accès à la justice et l'application effective des droits des femmes. En plus, l'efficacité de l'autonomisation économique des femmes dépend aussi du soutien institutionnel, de la transformation des normes sociales car l'indépendance économique seule ne suffit pas toujours à prévenir la violence.

Les contraintes dont souffrent les femmes sont presque identiques, quel que soit le continent. Certes, les différences existent, mais les ressemblances sont certaines. Dans son analyse de la condition féminine, F. SOW (2011, p. 1) met en évidence la persistance des inégalités qui affectent les femmes à travers le monde. À ce propos, elle affirme :

> À l'instar d'autres femmes dans le monde, malgré les différences culturelles, sociales et historiques certaines, les inégalités de statuts, de niveaux et de conditions de vie, toutes, accusent aujourd'hui des ressemblances dans leurs expériences de femmes avec leurs espaces partagés de marginalisation et de centralité, d'exclusion et de participation, d'oppression et de pouvoir. Leurs histoires sont plurielles. Elles n'en partagent pas moins des situations et des conditions, des rôles et des positions, influencées, voire forgées par ce contexte global commun.

Depuis l'accession du Mali à l'indépendance, les femmes maliennes mènent un combat constant pour la reconnaissance et l'exercice effectif de leurs droits garantis, ainsi que pour leur émancipation et leur autonomie. Ces dernières années, on observe dans le pays une recrudescence des violences à l'égard des femmes. Dans le cadre de la promotion de l'émancipation féminine et des efforts visant à prévenir ou à réduire ces violences, la présente réflexion se propose d'analyser le rôle de l'autonomisation économique des femmes dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

La banque mondiale (2024, p. 7) souligne que : « l'économie malienne, aussi bien que beaucoup d'économies, a pris des mesures pour réduire les obstacles à la participation des femmes à la vie économique. Au cours des 50 dernières années, les progrès accomplis ne peuvent pas être assimilés à une réussite. » En plus de la recrudescence de ces violences. La Commission nationale des droits de l'homme du Mali (CNDH) (2021, p. 50) indique : « au Mali, les violences prennent de l'ampleur. Pour l'année 2020, dans la seule région de Mopti, plus de 6654 cas ont été signalés au niveau des autorités et des centres de prise en charge. La collecte réalisée récemment dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et dans le District de Bamako a fait état de 6722 cas. » La CNDH (2023, p. 8) rappelle qu' « en ce qui concerne les droits de la femme, force est de constater que les violences basées sur le genre (VBG), notamment les féminicides, ont augmenté. » Selon la CNDH (2023, p. 66), « en 2023, 15993 incidents de VBG ont été documentés par GBVIMS, contre 14264 en 2022, soit une hausse de 1729 cas. »

Cette étude développe un cadre théorique afin d'analyser l'autonomisation économique des femmes au Mali dans un contexte de lutte contre les violences basées sur le genre. Ces violences fondées sur le genre font partie des atteintes persistantes des droits de l'homme. Elles constituent un réel blocage au progrès socioéconomique. Dans cette optique, la favorisation de l'indépendance économique des femmes serait alors un moyen incontournable pour lutter et prévenir ces violences. Cette autonomisation repose sur la mise en place de dispositifs juridiques et institutionnels solides mais aussi sur l'accès des femmes à l'éducation, à la formation professionnelle et à une protection effective dans le cadre du travail. L'adoption de normes, la création d'institutions destinées à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ne suffisent pas à garantir leur autonomie économique. En pratique un nombre important de femmes reste confronté à une situation de dépendance financière s'expliquant par la persistance de normes sociales, culturelles et par certaines insuffisances institutionnelles.

Cette dépendance économique constitue un facteur majeur de vulnérabilité face aux violences basées sur le genre. Dès lors, il convient de s'interroger sur la manière dont l'autonomisation économique des femmes peut servir de levier efficace dans la lutte contre ces violences. Il sera démontré que l'autonomisation économique constitue un facteur clé de réduction des violences basées sur le genre, tout en mettant en évidence les limites des dispositifs existants et les leviers d'action à renforcer. En s'appuyant sur une approche méthodologique reposant majoritairement sur une analyse documentaire des textes juridiques et politiques publiques, des rapports, ouvrages, articles, guides, ainsi que des entretiens qualitatifs avec des acteurs institutionnels et associatifs.

L'autonomisation financière réduit la dépendance et renforce la capacité des femmes à se protéger. En l'absence de cadre légal effectif et de changement social, il peut être source de nouvelles tensions et violences. Son efficacité repose sur l'articulation entre outils structurels

(éducation, du droit du travail, politique) et évolution des normes sociales. Afin d'y répondre nous analyserons d'abord les facteurs contextuels qui conditionnent l'impact de l'autonomie économique sur les VBG (1), puis les moteurs favorisant cette autonomisation (2).

1. Les facteurs contextuels influençant le rôle de l'autonomisation économique dans la réduction des VBG

L'autonomisation économique des femmes est façonnée à la fois par le cadre juridique et institutionnel (1.1), qui définit les droits et garanties permettant l'accès des femmes aux ressources économiques, et par le contexte social et culturel (1.2), qui influence les normes et les pratiques de genre.

1.1. Le cadre légal et institutionnel

C. RUET (2024, p. 17) développe l'idée selon laquelle :

> L'autonomie ne se réalise jamais que dans un certain contexte. Le sujet de l'autonomie est aujourd'hui davantage appréhendé non comme un sujet abstrait mais comme un sujet situé dans un contexte social et relationnel. Et qui peut être source de vulnérabilité. En droit positif, la prise en compte grandissante des situations de vulnérabilité dans les relations sociales, familiales et contractuelles. Ainsi que dans l'espace numérique va de pair avec une exigence croissante quant à la qualité de l'autonomie. La considération croissante des vulnérabilités dans les relations sociales conduit également à mettre l'accent sur la relation d'interdépendance entre le libre développement de la personnalité et d'inclusion dans une société afin de renforcer l'autonomie. L'autonomie personnelle n'est pas appréhendée purement et simplement selon un prisme individualiste mais en relation avec l'appartenance à la communauté.

Dans son analyse féministe C. I. JARAMILLO (2015, p.33) met en évidence que :

> Appréhender le droit dans une perspective féministe, c'est dénoncer la dimension androcentrée, et néolibérale de la loi et de ses applications. Par exemple, l'approche punitive de la violence sexuelle et domestique, caractéristique de la période néolibérale, revient à considérer celle-ci comme une faute morale et individuelle et non comme reflet des inégalités de pouvoir entre hommes et femmes.

Cette lecture féministe du droit conduit à interroger l'idée selon laquelle les normes juridiques seraient neutres et impartiales. Cherchant notamment à montrer que les notions considérées comme essentielles à la protection des droits individuels, telles que l'autonomie, le consentement, la liberté, la propriété, ne produisent pas nécessairement les mêmes effets pour toutes et tous. Selon les contextes elles peuvent participer au maintien des rapports de pouvoir déséquilibrés, à la reproduction de situations d'oppression ou encore à la perpétuation de certaines discriminations. Dans cette optique, le droit ne doit donc seulement être envisagé comme un instrument de régulation sociale, mais également comme un moyen de corriger les inégalités, de favoriser l'inclusion et d'accompagner les transformations de la société.

En Afrique la réalisation effective des droits des femmes reste confrontée à des difficultés à la fois économique, politique, sociale et culturelle. La faible croissance dans certains États, les situations d'instabilité politique et l'enracinement de certaines coutumes et pratiques traditionnelles constituent un facteur susceptible de limiter la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes. De ce fait, l'amélioration de la protection des femmes repose en grande partie sur la capacité des mécanismes africains de défense des droits humains à produire des effets concrets, mais aussi sur la volonté des États membres de l'Union africaine de mettre effectivement en œuvre leurs engagements en matière de droits des femmes.

A ces difficultés s'ajoute le poids des systèmes patriarcaux, des normes sociales et des représentations genrées, qui continuent de déterminer la place et les droits accordés aux femmes dans plusieurs secteurs de la vie. Cette influence se manifeste dans les questions relatives au mariage, à la dissolution du lien conjugal, à la transmission successorale, à l'exercice de l'autorité parentale, au

statut des veuves ou encore à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse. Dans certains pays, ces rapports sociaux sont marqués par l'influence de normes issues des traditions musulmanes. Alors même que les systèmes juridiques concernés peuvent être fondés sur les principes de laïcité, certaines règles relatives à la famille et aux rapports entre les sexes restent fortement imprégnées de ces références traditionnelles ou religieuses, particulièrement dans des domaines tels que la polygamie, les successions et le veuvage. Ces dispositions contribuent à perpétuer des inégalités entre les femmes et les hommes, alors même que les principes constitutionnels consacrent l'égalité entre les sexes.

L'État du Mali joue un rôle prépondérant dans la protection de ses citoyens. Il s'est doté de plusieurs instruments et d'arsenal juridiques nationaux, régionaux et internationaux de protection de la personne. Au niveau national, nous retrouvons une panoplie de normes juridiques notamment : la constitution, le code pénal, le code de famille, la loi de la reproduction, la loi instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, etc. La constitution étant la norme fondamentale. Elle reconnaît et pose les garanties des libertés et droits fondamentaux dans son préambule. Son titre premier est consacré aux droits et devoirs de la personne. L'article 1 pose le principe de l'égalité et de la non-discrimination.

Le Code pénal malien de 2024, dans son Titre II du Livre III est basé sur les atteintes à la personne humaine et au genre. Il définit le genre (article 327-1) et prend en compte certaines infractions du genre et des VBG. Ledit Code réprime la discrimination économique en milieu de travail (article 327-16) et aussi le déni de ressources, de services ou d'opportunités à l'égard d'une personne (article 327-18). Le code ne touche pas d'autres catégories de violences liées au genre, comme par exemple : les violences conjugales et d'autres. Mais le fait que le code réprime déjà certaines violations de VBG est une bonne avancée. En plus de ces avancées, il serait important que le Mali adopte une loi réprimant les violences basées sur le genre pour plus de complémentarité.

Les textes sont nombreux. La loi n°02-044 du 24 juin 2002 sur la santé de la reproduction au Mali interdit l'excision qui est l'une de ces composantes. La loi n°62-17 AN-RM du 03 février 1962 portant Code du mariage et de la tutelle punit le mariage forcé. La Loi n°2011-087 du 30 décembre 2011 portant Code des personnes et de la famille assure la primauté de la personne, garantit le respect de l'être humain et aussi la non-discrimination en raison de ses caractéristiques génétiques (Article 1et 3). La loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Lors des nominations dans les institutions, services publics ou les élections, cette loi impose un quota qui ne doit pas être inférieur à 30 % de l'un ou de l'autre sexe.

Au niveau régional et international, le Mali a signé et ratifié presque toutes les conventions et traités relatifs aux droits de l'homme en général et au droit catégoriel en particulier (femme, enfant, personne vivant avec handicap). Tous ces instruments juridiques reconnaissent, protègent et garantissent les droits humains. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de juin 1981 garantit la jouissance des droits et libertés de la personne sans distinction (article 2). La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) de 1979 (Article 13) et le Protocole de Maputo de 2003 (Article 13) reconnaissent et garantissent la jouissance des droits des femmes dans le domaine de la vie économique et sociale.

L'autonomisation économique des femmes ne peut être pleinement effective sans un cadre juridique solide pour garantir leurs droits. À l'échelle internationale et régionale, plusieurs instruments, comme la CEDEF, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que les Conventions de l'OIT, établissent des obligations visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les discriminations fondées sur le genre. Sur le plan interne, l'adoption de dispositions relatives à la prévention et à la répression des violences faites aux femmes, à l'accès à la protection

sociale participe également à la création des conditions nécessaires à l'indépendance financière des femmes.

Toutefois, l'écart entre la norme et la pratique demeure très important : l'impunité des auteurs, la corruption, le coût élevé de la justice, la distance entre les justiciables et les institutions judiciaires (justice). La lenteur des procédures, le manque d'information des justiciables par rapport au fonctionnement des appareils judiciaires, la faiblesse des institutions judiciaires limite la portée de ces dispositifs.

1.2. Le contexte social et culturel

C. VERSCHUUR, I. GUERIN, H. GUETAT-BERNARD (2015, p. 27) soulignent que :

> Appréhender l'analyse sociale par le genre, c'est comprendre les constructions sociales des féminités et des masculinités dans leur dynamique et interaction. C'est reconnaître leur diversité, car elles sont traversées par d'autres catégories, de classe, de race. C'est analyser les places et engagements des femmes et des hommes, et les rapports sociaux qu'ils et elles construisent. Mais entrer dans l'histoire sociale par le genre, c'est aussi et encore parler des femmes spécifiquement. Les études de genre, en mettant l'accent sur la question de la reproduction sociale ainsi que sur l'articulation des rapports sociaux dans la sphère reproductive et productive. Portent un coup de projecteur sur la « cause essentielle du sous-développement en même temps que de la prospérité du secteur capitaliste ». Elles permettent ainsi de comprendre les mécanismes de reproduction des inégalités dans le développement.

Les violences fondées sur le genre ne peuvent être dissociées du poids des normes sociales, culturelles et coutumières qui contribuent à maintenir des relations inégalitaires entre les femmes et les hommes. Dans de nombreuses sociétés, l'organisation familiale reste influencée par des modèles traditionnels qui confèrent une place prépondérante dans l'exercice de l'autorité et la prise de décision. Cette situation peut limiter l'autonomie des femmes et entraver leur capacité lorsqu'il s'agit de choix personnels, sexuels et reproductifs. Les règles relatives au mariage, à la polygamie, au divorce, à la dot, les conditions des veuves participent ainsi à définir leur statut et leur indépendance au sein de la famille.

Lorsque les normes juridiques, coutumières ou sociales établissent différemment aux hommes et aux femmes des droits et des obligations, elles peuvent instaurer des situations de dépendance et favoriser les discriminations ainsi que les violences faites aux femmes. Ces rapports de domination développés dans la sphère familiale peuvent se prolonger dans la vie sociale et professionnelle en perpétuant l'idée d'une supériorité masculine. Parce qu'elles sont anciennes et profondément et largement partagées, ces pratiques peuvent apparaître comme naturelles alors qu'elles résultent de normes et de constructions sociales et culturelles. Dans ces conditions, les femmes qui remettent en question les comportements, les responsabilités ou les places qui leur sont traditionnellement attribués peuvent faire l'objet de mécanismes de contrôle social. Elles peuvent notamment être confrontées au rejet, à la marginalisation, à la pression de leur entourage ou encore à des sanctions sociales et à différentes formes de violence.

P. BOURDIEU (1998, p. 13) soulève que :

> La domination masculine trouve ainsi réunies toutes les conditions de son plein exercice. La préséance universellement reconnue aux hommes s'affirme dans l'objectivité des structures sociales et des activités productives et reproductives. Fondées sur une division sexuelle du travail de production et de reproduction biologique et sociale qui confère à l'homme la meilleure part. Et aussi dans les schèmes immanents à tous les habitus : façonnés par des conditions semblables. Donc objectivement accordés, ils fonctionnent comme matrices des perceptions, des pensées et des actions de tous les membres de la société.

Dans le contexte malien, N. Keita parle « des rapports d'âge et de sexe, constituent la trame de toute vie dans ces sociétés. Dans les sociétés bambara, songhay et touarègue, comme dans la plupart des sociétés africaines, l'organisation de la production et la division sexuelle des tâches

constituent des traits élémentaires communs, au-delà de leurs considérables différences respectives tant au point de vue sociopolitique qu'économique. »

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont largement façonnées par l'organisation sociale et non par les seules différences individuelles. La famille joue un rôle déterminant dans ce processus, car elle constitue le premier cadre où se construisent et se transmettent les rôles liés au sexe. Au-delà de sa dimension économique, le cadre familial participe ainsi à la reproduction sociale du groupe, à travers la procréation, l'éducation des enfants et la prise en charge des tâches quotidiennes.

Structurée autour de relations de parenté issues de la filiation ou de l'union entre personnes, la famille contribue ainsi à organiser les responsabilités, les droits et les relations entre ses membres. La famille joue un rôle important dans la construction et la reproduction des règles sociales relatives aux rapports entre les femmes et les hommes. Ces représentations dépassent le cadre familial. Elles se manifestent également dans différents domaines de la vie sociale comme dans la reconnaissance des droits, l'autonomie sexuelle et reproductive, la répartition des responsabilités domestiques, ainsi que dans l'accès à l'emploi, aux ressources, aux soins et à l'éducation. Ils concernent aussi la représentation et la participation des femmes dans les domaines politique, culturel et religieux, tout comme leur exposition plus importante à certaines formes de violence et aux situations de pauvreté.

Dans la politique nationale genre (PNG-Mali) du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille du Mali (2010, p.23) soutient que :

> La division sociale du travail aidant, les rôles des femmes sont essentiellement reconnus au niveau de la reproduction sociale, de l'établissement de relations sociales, et ceux des hommes dans les domaines d'activités productives. Ces inégalités et disparités dans la division sexuelle du travail engendrent plus de charge de travail à la femme par rapport à l'homme, à la fille par rapport au garçon, avec des impacts négatifs sur leur santé, leur productivité et leur condition d'existence. Aussi, les facteurs socioculturels pèsent lourdement sur le statut de la femme dans la famille et dans la société. Ils limitent ses capacités à prendre des décisions et à participer à la vie de sa communauté avec les mêmes chances que les hommes.

Certains rôles attribués par cette même société à la femme, comme le rôle lié à l'institution matrimoniale et le rôle maternel, affectent l'autonomisation de la femme. La société malienne se compose de différents groupes ethniques répartis sur l'ensemble du territoire national. Le mariage est réglementé par les textes juridiques au Mali, notamment par le Code de mariage et de la tutelle, le Code de la personne et de la famille, mais aussi la société est beaucoup impliquée également. Malgré le droit et les bienfaits du mariage, il constitue un véritable obstacle pour l'épanouissement de certaines femmes. La femme joue d'énormes rôles dans la famille. C'est elle qui s'occupe des tâches ménagères notamment : la cuisine, prendre soin du domicile, du mari, des enfants, des membres de sa belle-famille (celle de son mari).

L'exécution de ces tâches prend beaucoup de temps aux femmes et les pressions liées aux ménages n'en parlent pas. L'homme étant le chef de la famille, la femme est sous son autorité. Cette autorité empêche certaines femmes d'exercer une profession ou activité productive de revenu pour elles. Les pressions ou souvent l'autorité viennent de la belle-famille, c'est-à-dire la famille du mari, et celui-ci applique ces idéaux et décisions dans la vie du couple. L'ingérence de la société, dans le mariage plus précisément dans la vie du couple, est un fait réel et incontestable. À ces charges doivent s'ajouter le cadre professionnel ou d'activité de la femme. C'est très difficile d'associer les deux (mariage et vie professionnelle), certaines femmes arrivent à le faire mais beaucoup d'autres non. Souvent, elles doivent faire le choix et malheureusement, sous les pressions familiales ou sociétales, de nombreuses femmes s'abstiennent de leur vie professionnelle donc de leur autonomie au profit du mariage.

Dans la tradition malienne, l'homme est le chef de famille. À ce titre, il a le devoir de veiller sur tous les autres membres de la famille. Il exerce un contrôle quasi total sur la vie de tous ceux/celles-ci. Plusieurs auteures ont montré que dans les pays africains, les femmes sont obligées d'avoir la permission de leur mari pour faire des activités génératrices de revenus. La généralisation de la règle et sa forte intégration par les femmes font qu'elles adoptent les comportements conformes à la tradition pour ne pas avoir toute la communauté sur le dos. Les normes traditionnelles constituent alors les seules références des femmes pour qui une femme reste une femme et quelle que soit sa force, quelle que soit sa fortune, elle reste toujours derrière son mari même au lit. Car les règles veulent que les hommes restent au-devant de toute situation et permettent aux enfants d'être bénis et avoir un bon avenir. Donc même au lit, l'homme et la femme n'occupent pas la même place.

Ainsi, l'avenir des enfants dépend de la soumission des femmes. Si bien qu'elles ne se battent pas pour se tailler des places dans les instances sociopolitiques et traditionnelles. De plus, une femme trop mobile est toujours critiquée par la communauté, qui considère le ménage comme la place privilégiée des femmes et la rue comme celle des hommes. Or la réalisation d'activités économiques ou politiques demande des sorties multiples et des heures d'absence dans le ménage. Pour cela, plusieurs hommes refusent de donner leur aval à leurs femmes pour qu'elles fassent ces genres d'activités. Malgré leurs incontestables contributions aux dépenses familiales, les femmes sont limitées dans toute action de développement par le faible contrôle sur leur vie et l'absence de liberté. Certes, le revenu est important, mais il ne garantit pas l'autonomisation des femmes.

Être mère est un rôle à la fois gratifiant et difficile. Et lorsqu'il s'agit d'une mère seule, les difficultés ne manquent pas. Pour les mères d'Afrique subsaharienne vivant dans des situations précaires. Les mères africaines sont confrontées à des obstacles sociaux, économiques qui compliquent la conciliation entre responsabilités parentales, familiales et activités professionnelles. Le manque de ressource, les inégalités scolaires, les difficultés d'insertion professionnelle et l'insuffisance des dispositifs de garde peuvent limiter leur autonomie financière et freiner leur évolution de carrière. La prise en compte de ces obstacles est indispensable pour favoriser l'autonomie des femmes. Des politiques publiques fondées sur l'accès à l'éducation et à l'emploi, le développement de services de garde accessibles et la mise en place de dispositifs de soutien permettraient de mieux articuler responsabilités familiales et aspirations professionnelles.

La discrimination comportementale de la société envers les femmes, c'est-à-dire la société agit avec les hommes différemment qu'avec les femmes. La discrimination dans leur lieu de travail ou dans le cadre du travail, nous trouvons que la société n'accepte pas que la femme occupe certains postes ou travaille dans certains boulots. Soit à cause de leur nature, de leur réputation préjugée ou parce que ces boulots sont dominés par les hommes. Il y a aussi l'emprise de la famille ou du mari, c'est-à-dire l'imposition du choix à la femme, parfois même la famille ou le mari décide à leur place, la dépendance financière de la femme aussi. Tous ces obstacles empêchent la femme d'être autonome.

2. Les moteurs favorisant l'autonomisation économique et la réduction des inégalités de genre

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels consacre pour toute personne, le droit de jouir de conditions de travail justes, équilibre et favorables, propres à garantir notamment sa dignité et ses droits fondamentaux. L'éducation et la formation (2.1) développent les compétences et ouvrent l'accès à des opportunités professionnelles, tandis que le droit au travail (2.2) garantit l'égalité de traitement et la protection contre les discriminations. Leur articulation, dans une approche juridique et pluridisciplinaire, constitue un moteur central de réduction des inégalités de genre.

2.1. Les outils de réduction des inégalités de genre: l'éducation et la formation

L'accès à l'éducation relève d'un droit fondamental qui doit être garanti à chacun, et non d'un avantage réservé à certaines catégories de la population. L'éducation constitue un droit fondamental parmi tant d'autre, qui doit être accessible pour tous sans distinction. Elle n'est pas seulement la transmission des savoirs. Elle participe aussi au développement social, économique, à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la santé ainsi qu'à la promotion de l'égalité des sexes. Elle constitue pour les femmes un moyen important permettant d'acquérir des compétences, d'accéder à l'emploi et aussi de renforcer leur indépendance économique et sociale. En ce sens, elle participe à la réduction des inégalités et joue un rôle majeur dans la construction d'une société plus équitable et inclusive.

J. BOULOUIS (1994, p.84) considère que :

> L'éducation étant l'un des droits fondamentaux. Le respect des droits fondamentaux faits partie intégrante des principes généraux du droit. Arrêt de la Cour de justice du 17 décembre 1970, (affaire 11/70) Internationale Handelsgesellschaft contre Einfuhrund Vorratsstellefür Getreideund Futtermittel.

P. BOURDIEU (1998, P.73-74) souligne que :

> De tous les facteurs de changement, les plus importants sont ceux qui sont liés à la transformation décisive de la fonction de l'institution scolaire dans la reproduction de la différence entre les genres. Comme l'accroissement de l'accès des femmes à l'instruction et, corrélativement, à l'indépendance économique, et la transformation des structures familiales.

Mais l'éducation est l'un des changements les plus importants dans la condition des femmes. Et un des facteurs les plus décisifs de la transformation de cette condition est sans nul doute l'accroissement de l'accès des filles à l'enseignement secondaire et supérieur. Qui, en relation avec les transformations des structures productives (notamment le développement des grandes administrations publiques ou privées et des nouvelles technologies sociales d'encadrement), a entraîné une modification très importante de la position des femmes dans la division du travail.

L'accès des femmes à l'emploi s'est largement accru surtout dans les secteurs intellectuels, administratifs. Mais elles restent concentrées dans des professions historiquement féminisées, telles que l'enseignement, le travail social ou le secteur paramédical. Malgré la progression des femmes en matière de formation et de qualification, leur présence demeure limitée aux postes de pouvoir et de responsabilité plus précisément dans le domaine économique, financier et politique.

Selon l'UNICEF, il existe des iniquités quant à l'accès à l'école et l'achèvement des études, puisque les filles et les enfants des familles les plus pauvres sont les plus exposés au risque d'abandon scolaire. Seules 73.8 % des filles sont inscrites dans l'enseignement primaire de base, contre 85.8 % des garçons. Au moment où elles atteignent l'enseignement secondaire, la proportion de filles scolarisées n'est que de 15 %, contre 21 % chez les garçons.

Dans le contexte malien, en temps normal les filles, même dans les milieux ruraux, sont de plus en plus scolarisées maintenant. Après les avancées de l'État et les efforts des organisations de la société civile dans le domaine de l'éducation. Après avoir vu également les avantages de la scolarisation des filles, elles fréquentent l'école. Force est de constater que de nombreuses filles scolarisées n'arrivent pas au bout de cette scolarisation. Elles abandonnent l'école où elles sont calées à partir du second cycle, le lycée, les écoles professionnelles pour motif d'abandon : le mariage, la pauvreté ou le manque de moyens, les grossesses non désirées, la lourdeur des tâches domestiques (manque de temps d'apprentissage aux filles).

Pour celles qui ont la chance de faire le parcours universitaire, sont souvent aussi confrontées à certains cas d'abandon pour défaut de moyens, mariage, les maternités, etc. Après l'obtention des diplômes universitaires, les femmes qui sont au chômage dépassent 2 fois plus que les hommes

diplômés au chômage. Alors que les hommes diplômés sont plus nombreux que les femmes, et malgré ce nombre élevé, ce sont les hommes qui sont plus employés dans le milieu du travail. Cela s'explique par le fait que : la femme, quelle que soit sa situation dans la société, doit faire plus que le double d'efforts pour être compétitive avec les hommes sur le marché du travail, pendant les études et lors des formations. Ce qui constitue une réelle difficulté pour les femmes, mais malgré toutes ces contraintes, certaines femmes arrivent à tenir tête avec les hommes.

Pour la formation professionnelle, les opportunités sont quasi inexistantes et lorsqu'elles existent, les femmes, de par leur statut, sont très défavorisées par rapport aux hommes, surtout pour les formations qui demandent un déplacement en dehors du foyer. Par ailleurs, pour l'acquisition d'expériences et le renforcement de compétences professionnelles, les femmes sont confrontées à des indisponibilités liées à des responsabilités familiales, au refus des conjoints pour les horaires tardives ou les voyages, etc.

En dépit des défis liés à l'éducation et à la formation à l'endroit des femmes. Les apports de l'État et des organisations de la société civile sont à saluer notamment : les politiques et programmes, les financements et autres services comme le centre Awa Keita et autres qui accompagnent les filles (les recalées d'école) ou celles qui n'ont pas fait beaucoup d'études en les formant, les apprenants des métiers qui peuvent leur servir d'activité produisant des sources de revenus.

L'éducation joue un rôle essentiel dans l'émancipation des femmes et la prévention des violences fondées sur le genre. Elle favorise également la réduction des mariages précoces. L'éducation améliore les possibilités d'insertion professionnelle et permet également une meilleure connaissance des droits. La formation professionnelle renforce l'autonomie économique des femmes alors que l'éducation contribue à faire évoluer les représentations sociales pour la transformation des mentalités en faveur de l'égalité et du respect.

2.2. Le droit du travail comme instrument d'autonomisation

En plus des instruments juridiques régionaux et internationaux, la législation malienne accorde également aux femmes le droit au travail. Plusieurs textes nationaux reconnaissent et garantissent ce droit. Le Code pénal réprime la discrimination économique en milieu de travail liée au genre en son Article 327-16. Et aussi les cas de déni de ressources, de services ou d'opportunités à l'égard d'une personne en son Article 327-18. Selon le rapport de l'OCDE (2019, p.20)

> la contribution des femmes représente 40 % en moyenne du travail lié à la production agricole à l'échelle subsaharienne. En Afrique de l'Ouest, les femmes représentent en effet 80 % de l'emploi du secteur de la transformation des produits agricoles, 70 % de celui de la commercialisation et près de 90 % de celui de la vente de produits agricoles prêts à être consommés dans la rue.

L'arrivée des femmes dans l'espace public (surtout dans le monde du travail et de la politique) est perçue comme une intrusion et perturbe un ordre dans lequel elles ne sont pas prévues.

C. LA HOVARY (2009, p. 108), dans son analyse des violences faites aux femmes, démontre la persistance des discriminations à l'égard des femmes sur le marché du travail. Les discriminations dont sont victimes les femmes sur le marché du travail demeurent une réalité persistante, malgré les progrès réalisés dans certains domaines. Elles continuent d'affecter de manière disproportionnée les femmes, qui représentent encore la majorité des travailleurs en situation de pauvreté.

Bien que des mesures aient été mises en place pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel, les discriminations à l'emploi persistent sous différentes formes. Cette situation montre que la consécration juridique de l'égalité ne suffit pas à elle seule. Il demeure donc nécessaire de renforcer les politiques publiques, les mécanismes de protection et l'effectivité des règles afin de réduire durablement les inégalités professionnelles liées au genre.

Cette problématique peut notamment être illustrée par l'arrêt de la Cour d'appel de Montpellier du 28 mars 2003 ainsi que par la décision du Conseil de prud'hommes du 5 avril 2005, dans l'affaire opposant Mme Florence Buscail à IBM.

La discrimination professionnelle demeure par ailleurs difficile à identifier lorsqu'elle ne se manifeste pas ouvertement. En pratique, l'employeur formule rarement de manière explicite un motif discriminatoire, notamment en raison de l'encadrement juridique de ses décisions et du risque de contestation qu'une telle pratique pourrait entraîner. Par ailleurs l'employeur peut prendre certaines décisions dans le cadre de son pouvoir de direction sans être tenu d'en exposer les motifs. Cette absence de justification rend particulièrement difficile l'identification des discriminations indirectes ou dissimulées. Il est donc nécessaire de distinguer les décisions soumises à une obligation de motivation de celles qui ne le sont pas. Dans ce dernier cas, la personne concernée se trouve davantage démunie pour établir l'existence d'une discrimination qui n'est pas explicitement exprimée. Dans cette optique P. Y. VERKINDT (2024, p.105) met en évidence que :

> les discriminations en droit du travail sont généralement implicites ou dissimulées, ce qui les rend difficiles à identifier et à prouver, notamment lorsque l'employeur n'est pas tenu de motiver ses décisions.

Les conditions de travail sont très souvent défavorables aux femmes. Les femmes maliennes n'en font pas l'exception, elles sont également concernées par ce constat presque universel aux femmes. Elles sont confrontées à plusieurs difficultés dans les milieux de l'éducation et du travail comme le harcèlement sexuel, la maternité (les heures de tété, le congé de maternité ne sont pas souvent respectés dans les entreprises privées ou défavorisent les femmes), etc. Toute discrimination liée à la maternité constitue une discrimination sexuelle directe. Cour de cassation, Chambre sociale, 16 juillet 1998, CNAVTS contre Mme THIBAULT ; CJCE 30 avril 1998.

Au Mali, les femmes sont dans le secteur formel mais n'occupent pas souvent les postes importants de prise de décision ou stratégique. Les femmes fonctionnaires ou intellectuelles existent certes, mais elles ne sont pas nombreuses par rapport à la population féminine malienne. Les femmes opèrent principalement dans le secteur informel et s'engagent dans des activités à faible revenu. Même lorsqu'elles sont très instruites, les lourdes charges domestiques, la pression sociale liée aux responsabilités familiales et les pratiques discriminatoires sur le marché du travail limitent leur indépendance. Les femmes sont beaucoup dans le secteur informel car plusieurs n'étant pas instruites ou en chômage. Elles pratiquent des activités qui peuvent leur produire des revenus. Même s'il faut reconnaître que très souvent ces activités sont peu productives.

Selon la politique nationale genre (PNG) (2010, p.33), dans le secteur agricole, la répartition sociale du travail pèse lourdement dans l'organisation de la production. Ainsi, les hommes sont davantage actifs dans les cultures de rente qui procurent plus de revenus, et les femmes dans les cultures vivrières destinées en priorité à la subsistance de la famille. Cette organisation sociale du travail justifie aussi le niveau assez faible de l'accès et l'utilisation des ressources productives par les femmes. Au niveau de l'accès à la terre, nous constatons que des inégalités persistent, dans la mesure où moins de 20 % des responsables de parcelles agricoles sont des femmes.

L'ONU-Femme soutient que les agricultrices représentent une large part de la main-d'œuvre plus de 70 % dans de nombreuses régions d'Afrique de l'Ouest et centrale. Ces dernières participent grandement à faire reculer la faim et l'insécurité alimentaire dans les communautés. De plus, lorsque les femmes travaillent, elles réinvestissent 90 % de leurs revenus pour leur famille, contre 35 % pour les hommes, favorisant ainsi le progrès économique et l'accès aux services de santé et d'éducation.

La femme, quelle que soit son activité dans le secteur informel, est beaucoup confrontée à des défis liés aux financements, au manque d'information. À ces défis s'ajoute le manque de temps, la lourdeur des tâches et responsabilités familiales. Ceux-ci concernent toutes les femmes qui évoluent

dans le secteur formel ou informel. Le droit du travail constitue un levier normatif essentiel. L'égalité de rémunération, la lutte contre les harcèlements sexuels en milieu professionnel et les dispositions de conciliation de vie familiale et de vie professionnelle sont autant de mécanismes favorisant l'autonomie économique. L'inclusion des femmes dans l'économie formelle, assortie de garanties de sécurité sociale, réduit leur vulnérabilité et leur dépendance économique vis-à-vis de conjoints violents. Enfin, la promotion de la parité dans les instances décisionnelles contribue à transformer les rapports de pouvoir et à renforcer la légitimité des femmes dans l'espace public.

Conclusion

L'autonomisation économique des femmes constitue un déterminant majeur dans la prévention et la réduction des violences basées sur le genre. En leur permettant d'accéder aux ressources productives, à l'éducation et à la formation professionnelle, au crédit et à l'emploi décent. Elle favorise non seulement leur dépendance financière, mais également leur pouvoir d'action qui réduit ses vulnérabilités au sein du ménage et de la société. Ce processus contribue ainsi à rompre les dynamiques de dépendance économique qui perpétuent les inégalités de genre et exposent les femmes aux diverses formes de violence.

L'indépendance financière des femmes, à elle seule, ne permet pas de mettre fin aux violences fondées sur le genre. Leur prévention suppose une action globale reposant à la fois sur le renforcement des cadres juridiques et institutionnels et sur une transformation durable des mentalités. Il est donc essentiel de lutter contre les pratiques discriminatoires, de développer des politiques publiques adaptées, de sensibiliser les communautés et d'impliquer davantage les hommes. Ainsi, l'autonomisation économique des femmes ne représente pas uniquement un objectif de développement, mais un instrument stratégique de justice sociale et de promotion des droits humains. Elle constitue une voie privilégiée vers l'égalité de genre et la construction d'une société inclusive, où les femmes peuvent participer pleinement et librement à la vie économique, sociale et politique, à l'abri de toute forme de violence.

Références bibliographiques

Banque Mondiale, 2024, les Femmes, l'Entreprise et le Droit, rapport, p. 7.

BOULOUIS Jean, 1994, *Grands arrêts de la cour de justice des communautés européennes*, Paris, Dalloz, Tome 1, 6ème édition, p.84,

BOURDIEU Pierre, 1998, *La Domination masculine*, Paris, éditions Seuil, P.33, p.73, p.74,

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de juin 1981, article 2 ;

Charte des Nations Unies, 1945 ; Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948 ;2 Pactes internationaux relatif aux droits de l'homme de 1966, article 7 ;

CNDH (Commission Nationale des Droits de l'Homme du Mali), juillet 2021, rapport des missions de collecte des données sur les VBG dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako, Bamako, rapport, p.50.

CNDH, 2023, rapport annuel sur la situation des droits de l'homme, Bamako, p.8, p.66

Code pénal du Mali de décembre 2024, Articles 327-1, 327-16, 327-18 ;

Constitution du Mali, 22 juillet 2023, article 1;

Constitution du Mali, 25 février 1992 ;

Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ;

Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 18 décembre 1979, articles 11, 13 ;

Convention Internationale sur les droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006,

Convention n°111 de l'OIT de 1958 interdit toute discrimination en matière d'emploi et de profession ;

GBVIMS : Plateforme permettant de collecter, gérer et analyser les données liées aux Violences Basées sur le Genre, Gender-Based Violence Information Management System (GBVIMS), en français Système de Gestion des Informations sur les violences Basées sur le Genre

https://djailimbockplurielles.com/index.php/2023/06/14/blog-3/, consulté le 09/08/2025 à 01h25.

https://www.banquemondiale.org/fr/topic/education/overview , consulté le 07/08/2025 à 16h47mm.

https://www.onufemmes.fr/nos-actualités/pourquoi-lautonomisation-economique-des-femmes-profite-a-lensemble-des-societes- consulté le 30/07/2025 à 21h00mm.

JARAMILLO Isabelle Cristina, 2015, « la théorie juridique féministe : un outil d'intervention pour les études de développement », in C. VERSCHUUR, I. GUÉRIN et H. GUÉTAT-BERNARD (dir), *Sous le développement, le genre*, Marseille, éditions IRD, p.33.

KEITA Naffet, *« vers une anthropologie des mécanismes sociologiques de construction des lieux de légitimité de la domination et de l'inégalité des sexes en Afrique de l'ouest : les sociétés bambara, songhay et touareg »,* in *Genre et dynamiques socio-économiques et politiques en Afrique, op.cit.* p.53, p.56,

LA HOVARY Claire, 2009, *les droits fondamentaux au travail : origine, statut et impact en droit international*, Paris, Presses universitaires de France, 1ère édition, p.108.

La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, 2000 ;

Loi 052 du 18 décembre 2015, etc.

Loi n°02-044 du 24 juin 2002 du Mali sur la santé de la reproduction ;

Loi n°2011-087 du 30 décembre 2011 portant Code des personnes et de la famille, Article 1et 3 ;

Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ;

Loi n°62-17 AN-RM du 03 février 1962 portant Code de mariage et de la tutelle ;

Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille du Mali (MFEF), politique nationale de genre, 2010, p. 23, 32, 33 ;

OCDE/CSAO, 2019, *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest : Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest,* Paris, éditions OCDE, p.20,

Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, (protocole de Maputo), 11 juillet 2003 ; Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, juillet 1990 ;

RUET Céline, 2024, « Propos introductifs Approches juridiques de l'autonomie et de la vulnérabilité », in C. RUET (dir), *vulnérabilités et approche relationnelle de l'autonomie*, Paris, éditée par

l'institut francophone pour la justice et la démocratie, collection « Colloques & Essais », diffusion : L.G.D.J – lextenso éditions, p.17.

SOW Fatou, 2011, « la globalisation en Afrique : les femmes, l'Etat et le marché », inF. Sow et N. S. Guèye (dir), *Genre et dynamiques socio-économiques et politiques en Afrique*, Dakar, CODESRIA 8, p.1, p.17, p.16, p.8,

VERKINDT Pierre- Yves, 2024, « les discriminations invisibles à l'épreuve du droit social », inJ. Houssier et M. Saulier (dir), *Les femmes et le droit : les discriminations invisibles*, Paris, Dalloz, p.105 ;

VERSCHUUR Christine, GUÉRIN Isabelle, GUÉTAT-BERNARD Hélène, « le genre, un outil nécessaire d'analyse des comportements », in *Sous le développement, le genre*, *op.cit.* p.27.

www.unicef.org/mali/éducation# consulté le 18/02/2025 à 22h39mm.

AXE 9 : FEMME ET ARTS

Immersion dans l'univers d'Adam dite Nah Fané, une forgeronne pionnière

Amadou Zan TRAORÉ

Institut Zayed des Sciences Économique et Juridique de Bamako (IZSEJB), Mali, E-mail : amadouzantraore@gmail.com, Tél : 00223 76 80 40 86
Auteur correspondant : E-mail : amadouzantraore@gmail.com, Tel : 00223 76 80 40 86
Article soumis le 11/06/2026 et accepté le 26/06/2026
Réf : 2COLRS-023

Résumé :
La présente investigation s'affermit dans les réalités socio-culturelles des forgerons pour décrypter la trajectoire d'Adam dite Nah Fané. Anticonformiste notoire, elle investit la forge. Établie à Bamako depuis plusieurs décennies, elle excelle à la forge au *sukuninkura* (nouveau marché de Médine) de Bamako. L'objectif de cette étude est de faire une immersion dans la vie et l'œuvre de la forgeronne Adam dite Nah Fané. Qui est-elle ? Pourquoi elle a fait le choix de la forge au lieu des activités traditionnelles de forgeronnes ? Quels sont les enjeux, les acquis et les perspectives de ce choix ? Cette investigation analyse, avec la méthode qualitative à travers la sociocritique et l'analyse du discours et du contenu, la vie et l'œuvre de la forgeronne Adam dite Nah Fané. L'étude a permis de mieux cerner les raisons de son choix et de constater son sacrifice consenti pour émerger dans un environnement exclusif d'hommes.
Mots-clés : Adam dite Nah Fané, acquis, anticonformisme, artisanat, choix, Mali.

Immersion in the world of Adam, also known as Nah Fane, a pioneering female blacksmith

Abstract *:*
This investigation is grounded in the socio-cultural realities of blacksmiths in order to decipher the trajectory of Adam, also known as Nah Fane. Nonconformist, she invested in the forge. Based in Bamako for several decades, she excels at blacksmithing at Sukuninkura (new market of Medine) in Bamako. The purpose of this study is to immerse oneself in the life and work of the female blacksmith Adam, also known as Nah Fane. Who is she? Why did she choose blacksmithing work instead of the traditional activities specific to female blacksmiths? What are the implications, achievements, and prospects of this choice? This investigation analyzes, using the qualitative method through sociocriticis and discourse and content analysis, the life and work of the female blacksmith Adam known as Nah Fane. The study helped to better understand the reasons for her choice and to note her sacrifice made in order to emerge in an exclusively male environment.
Keywords*: achievements, nonconformism, craftsmanship, choice, Mali, Adam, known as Nah Fane.*

Introduction

L'homme négro-africain naît et évolue dans une société profondément codifiée. À travers ce mécanisme, il est éduqué selon les règles socioculturelles. De cette organisation balisée par les ancêtres et bonifiée par la transmission apparaissent dans plusieurs sociétés traditionnelles maliennes en particulier, ouest africaines en général, les nobles, les captifs et les forgerons. Cette dernière strate culturelle (Bassirou Dieng, 2008, pp.16-18) constitue une catégorie socioprofessionnelle transversale. Sa présence significative est notée dans plusieurs sociétés traditionnelles de l'Afrique de l'Ouest. On peut retenir entre autres le Bɛlɛdugu (Amadou Zan Traoré, 2021), le Bwatun (Mali) (Boubacar dit Dèdè Traoré et *al*. 2024), en milieu manding de la république de Guinée (Camara Laye, 1953), du Mali avec Nambala Kanté (1993), de la république de Côte d'Ivoire avec Mamadou Bamba et Salifou Koné (2022), chez les Moose avec Moumouni Zoungrana (2022) et Elise-Foniyama Thiobiano Ilboudo (2014), chez les Dan de la Côte d'Ivoire avec Kouamé Junior Yao (2024), en milieu Sénoufo de la Côte

d'Ivoire avec Gnénébélougo Silué (2022). S'agissant de la présence du forgeron et de sa forge dans presque toute l'Afrique, il importe de citer Yves Moñino (1988).

Ces différentes études énumérées comme tant d'autres attestent de la présence combien marquée et marquante du forgeron et de son art dans les vies et les cultures. De la forge à la poterie en passant par la chaudronnerie, le forgeron transmet un art et perpétue une tradition qui nécessite un processus initiatique et des connaissances ésotériques. Loin d'être un art et un artisanat simple et simplifié, la forge et le forgeron sont, dans plusieurs communautés, les chevilles ouvrières des connaissances occultes et des religions traditionnelles masculines et féminines. C'est de cette lignée pétrie de savoirs et de savoir-faire de *Nuyufari,* l'ancêtre des forgerons (Amadou Hampaté Ba, 1972, p. 126) qu'est issue l'artisane Adam dite Nah Fané.

Née, il y a un peu plus de six décennies au Mali, elle est forgeronne de père et de mère. Très tôt orpheline de mère, elle fut élevée par son père et son grand frère. En effet, l'absence de sa mère l'a davantage orientée vers l'univers masculin. À la différence de ses camarades d'âge qui fréquentaient les sites d'extraction de l'argile et les ateliers de productions des poteries de leurs mères, Adam dite Nah Fané arpente l'atelier (la forge) de son père à côté de son frère. Cette réalité contribua à tremper son caractère et à susciter sa vocation. Intelligente et courageuse, elle prend progressivement goût aux activités de la forge qui, traditionnellement échoient aux hommes. La protection de son frère et la bienveillance de son père ont contribué dans son choix de la forge. De ce fait, pour toute sa vie, elle fait le choix de l'investir au détriment des activités traditionnelles classiques des forgeronnes. Depuis plus de quatre décennies, Adam dite Nah Fané s'est installée au flanc de la colline de *suguninkura*. Elle donne un éclat tout particulier à l'art de la forge avec ses multiples productions. Celles-ci évoluent des outils classiques produits par des forgerons aux pièces d'échanges et autres articles agricoles.

Traditionnellement en milieu malinké ou bamanan, la femme est la pierre angulaire de la société et des conquêtes humaines. À ce titre, de la fécondité aux activités domestiques, elle demeure un maillon indispensable de la vie et de la continuité de l'espèce humaine. Cette réalité sociohistorique peut être étayée par Sogolon Condé (la mère de Soundjata), par les Amazones du Dahomey, Momo Traoré du Kénédougou, Aoua Keita (1912-1980), Adam Ba Konaré et Adam dite Nah Fané. Des traditions séculaires aux réalités dynamiques du monde moderne, plusieurs héroïnes connues et anonymes ont œuvré sans relâche à l'émergence des sociétés ouest-africaines. De ce fait, la forgeronne s'inscrit dans cette perspective de ses ancêtres « redoutables sorciers […] » (Nambala Kanté,1993, p.266).

À ce titre, elle manie dans son atelier avec aisance et dextérité l'aluminium, le bronze et le zinc. Cela confirme que le forgeron est le « […] magicien des matières inertes, il est loué par les villageois qui le soupçonnent de posséder les connaissances ésotériques » (Caroline Robion-Brunner, 2022, p.44) de la transformation. Ce faisant, elle illustre son talent et s'affirme comme une figure emblématique de l'artisanat malien. De son long apprentissage à son succès éclatant, aucune raillerie, aucun accident, aucune mévente ne l'a fait douter de son choix, ni ne l'a découragée. Avec un mental singulier, elle a su braver les difficultés inhérentes à son activité de forgeronne pour apprendre, s'affirmer, incarner, sensibiliser et transmettre un art et une vision. Son engagement doublé de sa détermination inébranlable est le support de ce choix anticonformiste dans une société patriarcale. Pour cette raison, Adam dite Nah Fané est devenue toute une icône de la forge.

L'objectif de cette contribution est de faire une immersion dans la vie et l'œuvre de la forgeronne Adam dite Nah Fané. Qui est-elle ? Pourquoi elle a fait le choix de la forge au lieu des activités traditionnelles de forgeronnes ? Quels sont les enjeux, les acquis et les perspectives de ce choix de l'artisane ?

1. Méthodologie

Il s'agit là d'une étude exploratoire, transversale à passage unique. La posture méthodologique adoptée dans cette contribution est essentiellement de type inductif. Pour les besoins de cette étude, la méthode qualitative a été choisie à travers l'utilisation des techniques d'entretien et d'observation. Ainsi, près d'une série de trois entretiens accompagnés d'observations ont été réalisés. Le site d'étude est Bamako. D'abord, la collecte des données a été faite au *suguninkura*. Puis l'étude s'est élargie à quelques documents sur la catégorie socioprofessionnelle des forgerons et à des éléments audiovisuels réalisés par plusieurs télévisions et radios sur Adam dite Nah Fané et son œuvre. Cette étude a lieu entre décembre 2025 et février 2026. Ensuite, les personnes concernées sont des hommes et des femmes, entre 35 et 65, qui ont travaillé ou qui sont les clients d'Adam dite Nah Fané. Ces données ont été manuellement traitées à travers d'une part, la sociocritique selon Claude Duchet (1979) et d'autre part, avec l'analyse du discours et du contenu de Dominique Mainguenau (1996).

2. Présentations de la forgeronne et de son site

Cette rubrique renferme les présentations de la forgeronne et de son site d'activités.

2.1. Présentation de la forgeronne

Née vers 1960, Adam dite Nah Fané est issue de la lignée de *Nuyufari*. Elle est forgeronne de souche à la fois du côté paternel et maternel. Son patronyme (Fané) n'existe au Mali que chez les forgerons. La légende raconte que la force et ses sciences relèvent du champ de compétence exclusive des forgerons issus du patronyme Fané *Fan tigi Fané… Le propriétaire de la forge est Fané*... Ayant perdu très tôt sa mère, Adam dite Nah Fané fréquente la forge de son père. Privée de mère, la forgeronne fait le choix de la forge et de la chaudronnerie pour remplir ses journées. Or, traditionnellement, cet univers est exclusivement réservé aux hommes.

Avec ce choix courageux et anticonformiste, la forgeronne fait face à plusieurs sortes d'adversité. Déterminée à réussir et surtout à s'épanouir, Adam dite Nah Fané surmonte les difficultés. Progressivement, elle s'impose à Bamako comme une pionnière de la forge et de la chaudronnerie. Dans cette dynamique, après son père et son frère, son époux l'assiste et l'accompagne dans son œuvre. En effet, au cours de l'apprentissage à la forge « […] l'adulte travaille devant le jeune, il montre comment on fait, et occasionnellement complète ce qui est transmis de manière informelle par des formules lapidaires. » (Nambala Kanté,1993, p.79)

Travaillant au marché *suguninkura* (marché El Hadji Dossolo Traoré) depuis quatre décennies, la forgeronne est devenue une icône de l'artisanat. Dans cette odyssée, elle est accompagnée d'abord par son défunt époux, puis par ses enfants et apprentis. Adam dite Nah Fané continue d'écrire vaillamment son histoire qui ressemble, à bien des égards, à une odyssée. Étant la seule femme à la forge du carré du *nɛgɛkolosugu* (marché de ferrailleurs) et du Mali, son travail et son talent font que depuis peu elle suscite plusieurs intérêts des télévisions, radios et autres associations faisant la protection ou la promotion du genre leur credo. Les organes de presse nationaux, sous régionaux et internationaux contribuent dernièrement à faire connaitre sa vie et à mieux vulgariser son art et ses productions. Il importe de préciser que la pratique des activités de la forge requiert une connaissance fine des connaissances ésotériques.

À travers un triptyque *Kulan* (enclume), *Falen* (pince) et le *Madaraba* (objet supranaturel et /ou de puissance surhumaine[1]) la forge tisse sa nécessité transversale des connaissances occultes. Cela est consubstantiel à tout le milieu bamanan, voire négro-africain. « La forge fut en Afrique, l'un des plus

[1] Nous empruntons cette expression à André Julliard (1997, pp.25-53) qui le préfère au mot fétiche considéré comme dépréciatif.

anciens sanctuaires où l'homme ait adoré Dieu, par le truchement du feu de la forge […] » (Amadou Hampaté Ba, op.cit. p.127). En effet, ayant appris le métier auprès de son père et de son frère, Adam dite Nah Fané a été à une bonne école. Dans l'art de la forge, l'influence de l'entourage est déterminante.

De ce fait, « […] le meilleur moyen de devenir un bon forgeron, c'est d'être né dans une famille de forgerons […] » (Nambala Kanté, 1993, p.85). Ce cercle va considérablement impacter la trajectoire des jeunes forgerons. Pour cette raison, ces initiateurs lui ont méthodiquement enseigné, en plus des techniques de la forge, l'ésotérisme de la catégorie socioprofessionnelle (Cf Amadou Zan Traoré, 2021, 2022). Amadou Hampaté Ba notait à propos qu'en général « L'homme noir est un croyant né. Il n'a pas attendu les Livres révélés pour acquérir la conviction de l'existence d'une Force, Puissance-Source des existences et motrices des actions et mouvements. » (*1972*, p.119).



Photo numéro 1 : Mali : Nah Fané, la forgeronne qui fait fondre les clichés (TV5 monde Afrique), Medinacoura-Bamako, 28 novembre 2024.

Ci-dessous une photo de la forgeronne à l'œuvre, Source reportage de TV5 Monde Afrique

Rappelons que dans l'exercice de son art, la forgeronne a été victime de plusieurs accidents comme fréquents dans la corporation. Le liquide de l'aluminium et du bronze se sont versés trois fois sur son corps. Sa tête, ses mains comportent ses traces indélébiles de ces différentes brûlures. Les accidents et tant d'autres tracasseries du quotidien, doublés de l'adversité dans l'artisanat ne l'ont point fait douter de son choix encore moins la décourager à poursuivre sa voie. Au contraire, ces contingences sont devenues pour elle des sources de motivations et tout un tremplin à continuer son œuvre, à persévérer dans la transmission. À juste titre, résultante de son travail acharné et de ses gains, Adam dite Nah Fané a pu se construire une demeure à Bamako. L'artisanat lui a permis de s'épanouir tout en évitant les pièces de la perfidie, du volage qui n'honorent point la gent féminine d'une part et qui constituent un déshonneur pour la catégorie socioprofessionnelle d'autre part.

Dans l'imaginaire, « Le forgeron est un demi-dieu, créateur capable d'entrer en rapport avec l'invisible » (Amadou Hampaté Ba, 1972, p.127). Dans la même perspective Moumouni Zoungrana (2022, p.86) note que « sa place et son rôle demeurent déterminants, ce qui fait de lui un homme-orchestre qui ne saurait souffrir d'aucune exclusion ou marginalisation. » Somme toute, Adam dite Nah Fané est une forgeronne engagée et brave qui mérite, en plus du regain d'intérêts des organes de presse pour sa vie et son œuvre, un accompagnement substantiel de l'État et de ses partenaires. Cela, lui permettra peut-être d'avoir une retraite méritée tout en ayant un regard critique sur les travaux de ses enfants et de ses derniers apprentis.

2.2. Présentation du site de l'artisane

Pour exprimer son talent, Adam dite Nah Fané a fait le choix de s'installer au marché El hadji Dossolo Traoré communément appelé *suguninkura*. Situé sur la rive gauche du fleuve Niger, ce marché est baptisé du nom d'un homme politique et opérateur économique des deux premières décennies de l'indépendance. Ledit marché se trouve dans le quartier de Médine (Medinakura-Nouveau Médine) en Commune II du District de Bamako. Dans ce marché, il y a entre autres les rues des vendeurs de légumes et de fruits, de motos, de friperies, de pièces de rechanges. Il y a également la rue des forgerons appelés *nɛgɛkolosugu* où les forgerons et artisans travaillent dans les ateliers pour la production de plusieurs outils.

C'est sur ce site qu'elle œuvre au pied de la colline qui fait office de barrière naturelle entre la colline du Point G et le marché de Médine. Le *nɛgɛkolosugu* foisonne d'activités artisanales. Il est animé par plusieurs hommes qui y ont installé leur atelier et y exercent divers travaux. Dans « son domicile divin » (Amadou Hampaté Ba, op.cit., 127), elle y transforme le fer, le zinc, le bronze, l'aluminium en toutes sortes d'articles du quotidien dont ses clients ont besoin tels que les fourneaux, les seaux, les théières, les boucles, entre autres. C'est sur cet endroit qu'Adam dite Nah Fané a érigé, non sans difficulté et d'adversité, son atelier depuis plusieurs décennies. Aidée de ses enfants et apprentis, elle écrit son histoire et poursuit son œuvre.

Au *nɛgɛkolosugu*, Adam dite Nah Fané est la seule femme qui a investi la forge et la chaudronnerie. Dans cet univers masculin exclusif, elle a su s'intégrer, s'affirmer grâce à son courage, sa persévérance et surtout sa patience. De ce fait « la forge apparait pour ainsi dire comme une sphère d'activités qui structure une part importante des rapports sociaux qui assurent l'intégration sociale du forgeron. » (Jaurès Barnabé Kouin, 2021, p.65-66) et assure son épanouissement efficient. Spécifiquement, celle de la forgeronne connait une animation particulière. (Nambala Kanté,1993, p.68) note que « *[…] la forge est un lieu où on ne s'ennuie jamais […] on entendra de lui-même les coups de marteau. Les clients, les passants, les vendeuses, tout le monde vient bavarder avec le forgeron […]* ». Cette spécificité atteste de la vitalité de ses activités et de la fonction sociopolitique du forgeron.



Photo numéro 2 : Nah Fané, la forgeronne qui fait fondre les clichés (TV5 monde Afrique), Medinacoura-Bamako, 28 novembre 2024.

3. Des raisons du choix de la forge/ fonderie au détriment de la céramique traditionnelle

Les forgerons sont une catégorie socioprofessionnelle bien structurée. De cette construction sociale, il y a un univers réservé aux hommes, un autre réservé aux femmes. Ainsi, toutes les activités sont délimitées. En effet, la forge est le sanctuaire des hommes, l'excision et la poterie reviennent aux femmes (Nambala Kanté,1993, pp.96-100). Les forgerons ont toujours ainsi évolué dans la société bamanan ou malinké. Adam dite Nah Fané est née dans la société traditionnelle ainsi codifiée. Suite au décès de sa mère, elle est devenue une orpheline de mère. Un vide se crée.

N'ayant que son père et son grand frère à la maison, Adam dite Nah Fané les suit à la forge. Jour après jour, cet atelier devient son terrain de jeu. Avec l'âge, elle mûrit l'idée d'investir la forge comme son père et son frère. À l'analyse, l'absence maternelle l'a éloignée de la fréquentation des sites d'extraction de l'argile et la maitrise du mode opératoire de la céramique traditionnelle. Chemin faisant, une vocation est née, Adam dite Nah Fané décide de dédier la vie à la forge. Ce choix anticonformiste constitue, bien qu'il soit fondé, une entorse à la codification des forgerons. Malgré les difficultés et l'adversité, elle reste sur son choix et se perfectionne jour après jour.

Ayant épousé également un forgeron Camara, elle continue au marché *suguninkura* son art et s'épanouit à Bamako. Elle continue d'écrire son histoire et de prouver qu'en art, comme en toute activité, seules la détermination et la persévérance comptent. La fréquentation de la forge est devenue un catalyseur d'une prise de conscience, d'un choix et d'une vocation. Avec le temps, elle ajoute la chaudronnerie à ses activités classiques de la forge. Cette vision élargit son champ et impacte sa production et productivité depuis plusieurs décennies.

Loin d'être méprisé, le forgeron est un homme craint. On lui donne parfois le titre de « Premier fils du monde. » (Amadou Hampaté Ba, op.cit., p.127). Somme toute, les raisons du choix de la forge de l'artisane relèvent d'un triptyque : le décès prématuré de sa mère, la fréquentation de l'atelier de son défunt père et la ferme volonté de braver les difficultés de l'adversité pour s'épanouir et s'accomplir.

4. D'un aperçu de son œuvre (productions)

Dans sa forge du marché *suguninkura*, Adam dite Nah Fané produit des articles multiples et variés. D'abord, il y a les articles traditionnels de la forge. On peut citer, les couteaux, les houes, les haches, les seaux, les faucilles, les binettes, les balances à bascule, des poulies, entre autres. Ensuite, il y a les articles agricoles comme les charrues, les semoirs et leurs pièces de rechange. Ces articles participent pleinement à faire de l'autosuffisance alimentaire une réalité au Mali. Enfin, il y a la chaudronnerie. Cette partie se subdivise en deux volets : la production des articles ménagers et celle des pièces de rechange. Les articles ménagers produits sont les marmites (de 1 à 50 kg), les pièces de rechange des motos et des voitures. Elle les produit à la demande. On peut énumérer les flasques de dynamo, les cires au bloc.

De la forge à la chaudronnerie, l'atelier d'Adam dite Nah Fané utilise essentiellement comme matériaux le fer, l'aluminium, le zinc et le bronze. Avec ces différents matériaux, elle œuvre, assistée de ses enfants et apprentis à assurer son carnet de commande. Certains de ses clients y passent des commandes depuis plus de deux décennies. Ainsi, des articles du quotidien à ceux de la chaudronnerie en passant par les articles agricoles et connexes, l'atelier d'Adam Nah Fané constitue un recours de premier choix pour plusieurs Bamakois. La qualité des articles produits, le sérieux dans le travail, le sens de l'écriture surtout de la conception à la demande font de l'atelier de la forgeronne un site sollicité. Les différents retours favorables de ses clients étayent cette réalité socioprofessionnelle.

Par ailleurs, pour lui permettre de mieux vivre de son art, l'État malien pourrait lui faire des commandes comme ce fut le cas chez certains artisans dans un passé récent. Ces marchés publics acquis

permettront à l'artisane de mieux vivre de son choix et de son art. Du reste, ses productions donnent à ces propos de Christophe Dejours (1993, p.113) toute leur signification. Celui-ci estime qu'« outre le fait d'être un lieu de production de soi, le travail est également un lieu de reproduction des rapports sociaux, un lieu où l'identité et le positionnement social se construisent par l'entremise, essentiellement de la reconnaissance » des pairs et de l'État.



Photo numéro 3, Mali : Nah Fané, la forgeronne qui fait fondre les clichés (TV5 monde Afrique), Medinacoura-Bamako, 28 novembre 2024.

5. Adam dite Nah Fané et la transmission

Dans les us et coutumes bamanan en particulier, humain en général, le schéma binaire enseignement-transmission est au cœur du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Dans la perception des Bamanan, l'humain est frappé par le sceau indélébile de la temporalité. Sa finalité éphémère lui dicte d'enseigner et de transmettre aux jeunes générations ce qu'il a appris tout au long de son cheminement terrestre. En empruntant la voie des ancêtres au cours de son séjour terrestre, l'humain se doit d'être également en phase avec plusieurs valeurs de sa contemporanéité. Cette construction sociale (Peter L. Berger & Thomas Luckman, 1996) fait de l'enseignement et de la transmission un impératif sur les uns et les autres à plusieurs égards. À juste titre, la transmission devient un souffle nourricier et fécond des valeurs quelles qu'elles soient. Cette posture est étayée par Julien Bonhomme (2007) et Franck Arthur Noah Messi (2024), entre autres.

Persuadée que transmettre demeure un pilier essentiel de la vivacité et de la pérennité des valeurs humaines, la forgeronne en fait volontiers son credo. L'artisanat est basé sur l'apprentissage et la transmission. Cela constitue les deux faces de plusieurs métiers manuels traditionnels. La forge s'inscrit dans cette perspective et Adam Nah Fané ne déroge point à cette réalité sociohistorique. Depuis plusieurs décennies, son atelier du *suguninkura* répond au schéma apprentissage-transmission. C'est à ce titre que ses propres enfants et plusieurs apprentis ont appris à ses côtés les techniques de la forge. C'est-à-dire son premier garçon Mohamed Camara et ses frères ont appris les méthodes auprès de leur mère. Cette dynamique de la transmission constitue une phase indispensable de la vie des forgerons d'un âge.

À ceci s'ajoutent les nombreux apprentis qui ont fréquenté la forge de l'artisane depuis plus de deux décennies. Plusieurs d'entre eux sont installés aujourd'hui en leur propre compte. Leurs productions sont également appréciées sur le marché de la chaudronnerie. S'agissant de ses enfants, ils continuent

à travailler dans l'atelier de leur mère. Du choix de la forge à la production des articles et de la transmission du savoir et du savoir-faire de la corporation, Adam dite Nah Fané apparait comme un modèle. Son quotidien est encore rythmé par les commandes de ses clients et les travaux de son atelier. Sa présence constitue pour ses apprentis une source de motivation et une assurance pour ses clients.

Soulignons également que transmettre le savoir-faire acquis auprès de son défunt père, bonifié par ses expériences et ses innovations, reste désormais son seul objectif. Cela permet à sa catégorie socioprofessionnelle de continuer à émerger dans un milieu devenu concurrentiel. En effet, nouvellement, une concurrence lui est imposée par des nouveaux artisans tout venant qui exercent le métier de forgeron tout en le désacralisant. Cela est dû, selon Amadou Hampaté Ba (*op.cit.*, p.128) « […] aux profonds bouleversements nés du choc de la colonisation et de la civilisation moderne […] » qui ont secoué les assises des sociétés traditionnelles africaines. Sur la scène de ce duel forgeron ancestral et artisans nouveaux, les enseignements de la forgeronne, à l'instar de tant d'autres maitres forgerons, seront un viatique et une boussole pour les jeunes afin de tirer leur épingle du jeu. Face à cet enjeu quasi existentiel, Adam dite Nah Fané sensibilise et persuade les jeunes forgerons afin de mieux s'adonner au travail de leur ancêtres avec assiduité et sérénité.

6. Adam dite Nah Fané : un apôtre de la sensibilisation et de la gestion des conflits

Au-delà de son art, de son talent et de ses connaissances ésotériques et exotériques, le forgeron demeure au sein de plusieurs communautés un ambassadeur de la paix et de la cohésion sociale. Parallèlement aux activités intenses de sa forge, Adam dite Nah Fané investit l'univers de la sensibilisation et de la promotion de la cohésion sociale. En effet, toute association d'Hommes nécessite une forme d'autorité, un levier interne d'autorégulation ou de régulation. Avec les vertus du dialogue sous-tendues par la sensibilisation et la cohésion sociale, chaque personne peut s'épanouir tout en étant pour les uns et les autres un recours possible d'assistance et d'espoir.

À l'analyse, dans tous les marchés du Mali en général, du *suguninkura* en particulier, il existe des associations[2]. Celles-ci constituent la voix et les oreilles des exploitants dudit marché. Elles défendent l'intérêt de ses adhérents. Ces associations constituent des remparts à toute sorte de manquement et / ou de dérive de ses membres et un cadre de défense de leur droit. De par sa position géographique et la diversité de ses produits et production, l'association des exploitants du *suguninkura* est assez dynamique. Elle est en réalité une confédération des associations existantes. De ce fait, en plus de son héritage culturel de l'artisanat, Adam dite Nah Fané constitue un maillon essentiel de cette construction pyramidale. Faisant partie intégrante des communicateurs traditionnels, elle a également recours aux valeurs de sensibilisation de ses ancêtres. Pour ce faire, avec son don du verbe et de la sagesse conférée par son âge, elle participe à la sensibilisation et à la promotion de la cohésion sociale dans son quartier et dans son marché.

Adam dite Nah Fané a six décennies révolues. Cet âge canonique dans les traditions fait qu'elle est écoutée. Avec cette aura, elle participe pleinement à persuader les exploitants de la rue du *nɛgɛkolon sugu* et du *suguninkura* à s'acquitter à temps de leurs impôts et taxes afin d'éviter des ennuis inutiles avec les autorités. Aussi, faut-il le préciser, en cas d'incident ou différend entre un artisan et un client, ou entre artisans et autres exploitants du marché, si elle est informée à temps, elle intervient promptement afin que la situation ne se dégénère.

En plus de sensibiliser, elle est une artisane de la cohésion sociale. En effet, Adam dite Nah Fané s'implique toujours, en cas de conflit, pour parvenir à un règlement à l'amiable. Elle s'emploie activement à trouver un compromis sans compromission des deux parties afin d'éviter des règlements

[2] Spécifiquement, celle des artisans du *suguninkura* s'appelle *Bɛnkadi* (littéralement l'union est bénéfique).

devant le commissaire de police du 3ème Arrondissement ou du Commandant de brigade du Camp I. Dans ce processus de sauvegarde de la cohésion sociale, Adam dite Nah Fané n'hésite pas à mettre en jeu ses origines de forgeron, si nécessaire, pour faire ramener à la raison telle ou telle partie. Puisqu'elle est profondément convaincue que « […] les forgerons tiennent une grande place dans l'imaginaire des peuples de l'Afrique de l'Ouest […] » (Nambala Kanté, *1993*, p.43). Elle finit toujours par trouver un terrain d'entente entre les deux parties et le marché *suguninkura* peut retrouver son ambiance unique du vivre ensemble.

De la sensibilisation à se mettre en règle avec les autorités à la gestion des conflits à travers l'association dont elle est membre, Adam dite Nah Fané s'est progressivement imposée comme une personnalité influente du *suguninkura*. Sa voix fait autorité et son avis est demandé pour plusieurs activités ou décisions des artisans et des exploitants du marché. En somme, la forgeronne est devenue l'un des architectes de la sensibilisation entre artisans et clients, entre artisans et autres corporations de son marché. Conséquemment, elle devient une ambassadrice de la cohésion sociale et de la paix au service de l'épanouissement humain efficient.

7. D'une nécessité d'accompagner l'artisane

Au regard de la réussite de l'artisane grâce à un choix anticonformiste sous-tendu par son talent, de nos jours, elle mérite un appui et un accompagnement substantiel. Il est vrai que le 08 mai 2014, l'État malien a accordé un titre foncier aux artisans du *nɛgɛkolosugu* qui y travaillent. Cet acte louable les a épargnés la boulimie des spéculateurs fonciers qui grignotaient année après année leur site avec l'aide des maires peu scrupuleux. Mieux, certains opérateurs économiques projetaient d'acquérir leur site et d'en faire des immeubles et des unités de transformation. L'intervention du gouvernement a porté un coup d'arrêt à ces velléités agraires. En revenant spécifiquement à Adam dite Nah Fané, au regard de son parcours professionnel, elle mérite une plus grande reconnaissance de l'État, spécifiquement par l'attribution de la médaille du mérite national et/ou celle de chevalier de l'ordre. Ces reconnaissances du pays pourront la réconforter davantage dans son choix. Mieux, elles pourront même susciter des vocations.

De surcroît, l'État doit avec ses partenaires accompagner la forgeronne lui accordant des équipements comme des machines-outils. Celles-ci pourront davantage réduire la pénibilité de son travail et accroître sensiblement sa production et sa productivité. Certes, depuis la décennie 2012, la Chambre des métiers l'a outillée avec une machine pour alimenter au mieux avec peu de pénibilité sa forge. Cette dynamique d'accompagnement mérite d'être accentuée. À défaut de cela, l'État pourra éventuellement lui faciliter un accès aux emprunts à des taux préférentiels auprès des banques et/ou d'autres établissements financiers du pays. Cet accompagnement serait un second souffle pour sa forge et ses activités.

La soixantaine révolue, Adam dite Nah Fané continue son activité de forgeronne. Nouvellement, ses enfants l'accompagnent au quotidien dans son travail et bénéficient de son expertise et de son expérience. De son choix anticonformiste à sa réussite laborieuse, Adam dite Nah Fané a dédié sa vie à la forge et à la chaudronnerie. Grâce à son courage, à sa détermination et à l'accompagnement de *Nuyufari*, elle a su se démarquer pour émerger, apprendre pour braver et triompher de l'adversité. Son choix et sa carrière constituent un précédent, un véritable cas d'école pour les jeunes filles, qu'elles soient forgeronnes ou non, en leur montrant qu'il est possible de vivre librement tout en exerçant le métier de leur choix.

Conclusion

Il ressort de ce qui précède qu'Adam dite Nah Fané est une forgeronne pionnière dans la forge au Mali. Ayant investi l'univers masculin aux antipodes de la codification de sa *strate culturelle*, suite au

décès de sa mère, elle change d'univers qui sculpte sa vocation. Elle s'arme de courage, de détermination et de patience. Elle apprend très vite les techniques de la corporation et travaille d'arrache-pied. Chemin faisant, elle innove et produit des articles divers et variés dans son atelier du *suguninkura* pour la satisfaction de ses clients. De la forge à la chaudronnerie, Adam dite Nah Fané s'affirme et se réinvente. Elle affine ses techniques et adapte sa production aux goûts et aux besoins de sa clientèle. Son sérieux, son talent et sa constance lui ont valu, plusieurs décennies après son choix, la reconnaissance des pairs et par ricochet celle de tout le pays. Elle est un « trésor humain vivant » de son marché et de sa catégorie socioprofessionnelle. Sa voix porte et sensibilise les artisans au respect des règles et règlement de leur corporation et du pays. Elle contribue éventuellement à mettre fin aux conflits latents. Dès lors, elle devient l'ambassadrice de la cohésion sociale et du labeur. C'est ce qui explique récemment les nombreux éléments des télévisions et radios sur sa vie et son œuvre. Le cas d'école d'Adam dite Nah Fané est inspirant à plusieurs titres. Il doit nécessairement être vulgarisé afin que les jeunes filles puissent davantage croire en elles-mêmes et aux seules vertus du travail quel qu'il soit.

Références bibliographiques

BA Amadou Hampaté,1972, *Aspects de la civilisation africaine*, Paris, Éditions Présence africaine.

BAMBA Mamadou & KONÉ Salifou, 2022, « Les Noumou, une caste de la société précoloniale du Nord de la Côte d'Ivoire, XIè-XVIIè siècles », Revue *Akofena* spécial n°09 vol.1, pp.287-296.

BERGER Peter L. & LUCKMAN Thomas, 1996, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Éditions Armand Colin.

BONHOMME Julien, 2007, « Transmission et tradition initiatiques en Afrique centrale », Annales de la Fondation Fyssen, n°21, pp.48-60.

CAMARA Laye,1953, *L'enfant noir*, Paris, Éditions Présence africaine.

DEJOURS Christophe,1993, *Travail et usure mentale*, Paris, Éditions Boyard.

DIENG Bassirou, 2008, *Société wolof et discours du pouvoir*, Dakar, Éditions PUD.

DUCHET Claude,1979, *La sociocritique*, Paris, Editions Seuil.

ELISE-FONIYANA Thiombiano-Ilboudo, 2014, « L'activité du Koudougou ou la forge à Sadada (province de l'Oubritenga, Burkina Faso) : la transmission d'une technique entre méthode ancienne et innovation », [En ligne], DOI https://doi.org/10.4000/ephaistos581, consulté le 14 mars 2026.

JULLIARD André,1997, « Attitude et croyances relatives au boekin (puissance spirituelle) chez les Diola-Felup de Guinée Bissau », In De Surgy A. (Ed.) Religions et pratiques de puissances, Paris, L'Harmattan, pp. 25-53.

KANTÉ Nambala, 1993, *Forgerons d'Afrique noire. Transmissions des savoirs en pays malinké*, Paris, Éditions L'Harmattan.

KOUIN Jaurès Barnabé, 2021, « Activité de la forge au cœur de la trilogie Art-économie-religion au centre du Benin », *Revue des sciences et Techniques, Lettres, Sciences Humaines et Sociales,* vol.37, n°1, pp.65-82.

MAINGUENAU Dominique,1996, *Les termes de l'analyse du discours*, Paris, Éditions Seuil.

MOÑINO Yves (dir),1988, *Forge et forgerons*, Paris, Éditions CNRS/ORSTOM.

NOAH MESSI Franck Arthur, 2024, « Le retour des ancêtres. Les traditions au rendez-vous de la modernisation des sociétés africaines » Revue *Gralifah* spécial numéro 02, vol.2, pp.213-229.

ROBION-BRUNNER Caroline, 2022, « Forgeron d'Afrique de l'ouest, l'homme creuset », Culture et recherche, *La Culture internationale*,143, pp.44-46.

SILUÉ Gnénébelougo,2022, « Le Kpon, le rituel initiatique du feu chez les forgerons Sénoufo : signalement d'une théâtralité sacro-profane », Revue *Akofena* n°006 Vol.01, pp.319-334.

TRAORÉ Amadou Zan,2022, « Soumangourou Kanté : héros déchu et/ou invisibilisé ? Esquisse d'une autre lecture de sa vie et de ses œuvres », Revue *Akofena* spécial n°8, pp.3-13.

TRAORÉ Amadou Zan,2021, « Le *Guantugu* une tradition vivante du Bèlèdougou », *Les Cahiers du CELHTO* N°6, décembre 2020, pp.139-156.

TRAORÉ Boubacar dit Dèdè, 2025, « Fer, pouvoir et société chez les forgerons Munkoro de Sobara dans le Buwantun (Mali) », Revue *Kurukan Fuga* vol.4, n°14, pp.116-133.

YAO Kouamé Junior, 2024, « La forge en pays Dan : Atout culturel pour le développement touristique à Touba (Nord-ouest Côte d'Ivoire) », *Revue Africaine des Sciences Sociales* « Pensée Genre, Penser autrement » Vol. IV, numéro 03, pp. 21-32.

ZOUNGRANA Moumouni, 2022, « La figure du forgeron à travers les devises chez les Moose », Revue *Djiboul* n°004, pp.77-90.

L'image et l'univers de la femme entre proverbes et devinettes san

Bernard DRABO

Université Yembila Abdoulaye Toguyeni /Burkina-Faso
Mail : drabobernard@yahoo.fr, https://orcid.org/0009-0005-7084-2507, Tel : 00226 76 23 82 64
Article soumis le 12/06/2026 et accepté le 27/06/2026
Réf : 2COLRS-083

Résumé :
La conservation et la transmission du savoir endogène est un signe de vitalité pour la survie de la tradition orale. Dans un groupe ethnique donné, les dépositaires de la tradition sont des griots, des groupes de personnes précis, singulièrement des femmes. Ces dernières sont peu visibles dans la nomenclature des gardiens du savoir traditionnel mais leur image et leur monde apparaissent dans l'énonciation ou dans la réponse des genres oraux. C'est à travers un corpus de genres oraux comme les proverbes et les devinettes, que nous montrerons l'image et l'univers de la femme. Comme résultats, il ressort que l'image et l'univers femme sont fortement décrits dans l'oralité san. De même, elle est plus engagée dans l'éducation des plus jeunes. Les genres oraux forgent l'esprit critique et de logique chez les plus jeunes. Pour mieux analyser l'image de la femme à travers proverbes et devinettes nous nous proposons d'utiliser l'ethnolinguistique.
Mots clés : Devinettes, Ethnolinguistique, Femme, Proverbes, San, Tradition orale.

The Image and World of Women through San Proverbs and Riddles

Abstract:
The preservation and transmission of endogenous knowledge is a sign of vitality for the survival of oral tradition. In a given ethnic group, the custodians of tradition are generally griots, specific groups of people, especially women. Women are not very visible in the classification of guardians of traditional knowledge, but their image and their world appear in the wording or in the answers of oral genres. Precisely, it is through a corpus of oral genres such as proverbs and riddles, collected in their natural contexts of production, that we will build the framework of our study, which aims to show the image and the world of women through proverbs and riddles. To better analyze the image of women through proverbs and riddles, we propose to use ethnolinguistics.
Keywords: *riddles, ethnolinguistics, women, proverbs, San, oral tradition.*

Introduction

Les groupes ethniques construisent un système de conservation et de transmission du savoir endogène de génération en génération selon leurs modes de fonctionnement. Ceci représente pour eux un signe de vitalité et d'assurance pour la survie de la tradition orale. Une des figures conservatrices qui passe presque inaperçue, c'est la femme. Cette figure conservatrice qui est la femme est représentée de façon voilée ou explicite à travers les genres oraux de la littérature orale comme le conte, les chansons, les proverbes, les devinettes. Pour ces raisons, il serait intéressant d'étudier l'image et l'univers de la femme à travers un corpus des genres oraux de la littérature orale africaine comme le proverbe et la devinette. Par ailleurs, « la devinette se présente comme un canal efficace pour apprendre un mode de raisonnement qui prend en compte la culture d'une société ou d'un groupe ethnique » (Drabo, 2024 P. 66). Ainsi, les jeux langagiers apparaissent comme des discours oraux, parlés, constitués d'énoncés à caractère énigmatique qui donnent quelque chose à deviner. «Ces discours, généralement courts, sont considérés comme des jeux oraux basés sur une question-réponse auxquels participent deux ou plusieurs personnes ou deux groupes.» (Kam, 2004 P. 394). De ce qui

est dit plus haut, l'on peut se demander comment l'image et l'univers de la femme se présentent-ils à travers les genres oraux comme le proverbe et la devinette? quels sont les aspects de l'image de la femme qui se dégagent dans le corpus ? quels sont les éléments de l'univers de la femme qui se dégage du corpus ? L'objectif général de cette étude est de démontrer la présence de l'image et l'univers de la femme dans des proverbes, des devinettes et la subtilité avec laquelle cela est fait. Pour ce faire, il s'agit, dans un premier temps, d'identifier les représentations de l'image et de l'univers féminin dans les proverbes et devinettes san et, dans un second temps, montrer leur rôle dans les activités éducatives. La réalisation de ces objectifs a nécessité le recours à la méthode ethnolinguistique telle que développée par Geneviève Calame-Griaule (1978) dans son ouvrage intitulé *Ethnologie et langage: La parole chez les Dogon*. Elle la conçoit au triptyque, langue, culture et société. « Le but d'étudier la littérature orale est de montrer l'importance de la relation d'une société à son langage » (Calame 48 1978 P. 212).

1. Méthodologie

1.1. Démarche méthodologique

de la coexistence qui unit le langage et la société ou le langage, la culture et la société. C'est dans cette même donne que G. GUSDORF (1952, p.89) dit : « la parole est donc la fonction humaine d'intégration sociale. Une sociologie de la parole s'impose si l'on veut explorer la réalité humaine, considéré ici comme la dimension propre de la communication. ». En effet, la prise de conscience d'étudier les relations entre langue, culture et société s'est faite lentement. Cependant, il existe un nombre assez considérable des chercheurs que l'on peut rattacher à l'ethnolinguistique. Les premiers chercheurs qui ont associé ethnologie et linguistique l'ont fait de façon solitaire et en ordre dispersé. Ces travaux sont conduits par des linguistes comme par des ethnologues. Ainsi, l'un des travaux de référence demeure celui du chercheur WHORF (1969) dans le domaine de la linguistique, plus connue sous l'appellation '' hypothèse SAPIR-WHORF''. Elle considère la langue codifie, décodifie la manière dont les individus d'un groupe ethnique appréhendent les choses. Il a fallu plusieurs voyages en pays san précisément dans le village de Niankorè pour la rédaction de cet article. En effet, des collectes des genres oraux du corpus ont été faites en organisant des veillées de contes, en interrogeant des personnes ressources afin de compléter ledit corpus sur la notion de la devinette. Nous avons opté pour une approche ethnolinguistique comme méthode d'analyse du fruit de notre collecte.

> L'ethnolinguistique peut se définir comme l'analyse des relations entre langue, culture et société, en tenant compte bien sûr de la notion de variation linguistique, sociale et culturelle. Geneviève Calame-Griaule (1979, pp.105-106).

1.2. Cadre théorique : L'ethnolinguistique

Ce sont les linguistes et les ethnologues, dans la plupart des cas, qui ont porté les travaux sur l'ethnolinguistique ont été portés dans la plupart des cas par des chercheurs linguistes et ethnologues. S'il doit bien exister un classique en linguistique qui a contribué à l'avancée de l'ethnolinguistique, l'on peut affirmer sans se tromper qu'il s'agit de l' '' hypothèse SAPIR-WHORF''. Elle est une théorie qui considère la langue pas seulement comme un instrument de communication mais comme un instrument qui intéresse à la manière dont les sujets d'un groupe ethnique codent, décodent ou appréhendent les événements qui se produisent dans leur biotope. Cet article pour sa production, a nécessité des voyages en pays san singulièrement dans le village de Niankorè: notre site de travail; en nous intéressant aussi aux soirées de contes, en interrogeant des personnes ressources dans le but de compléter ledit corpus sur la notion de devinette. Cela a été possible grâce à un dictaphone pour un appareil photo pour prendre des images et un ordinateur pour stoker et traiter les données collectées. Dans le but d'être fidèle à ce qui est dit dans la langue san, il nous revient de faire une transcription ou phonocription et

la traduction mot-à-mot en langue locale. Mais avant tout propos, que pouvons-nous dire sur la langue san ?

1.3. La parole en pays san

L'humain, parmi les êtres vivant mobiles comme immobiles, est le seul être vivant qui se sert de la parole comme moyen d'expression. En situation de parole, l'homme montre la splendeur d'une langue parlée. Ainsi, l'être humain se place au sein de la manifestation de la parole. C'est pourquoi, nous sommes d'accord avec A.B. Maliki lorsqu'il dit:

> L'homme a un souffle de vie, la bête aussi. […] Mais l'homme vaut plus que la bête. Parce que l'homme est quelqu'un à qui on peut adresser une parole et quelqu'un qui peut exprimer une parole. L'homme est un être avec qui on peut dialoguer. C'est cela qui fait la différence entre l'homme et la bête. C'est la supériorité de l'homme sur la bête. Une bête même si elle a une intelligence, une bouche et un cœur, n'a pas la parole, elle ne peut parler. Mais l'homme c'est la parole. (A.B. Maliki 1984, pp 37-38).

Il est alors compréhensif d'avoir des notions sur la parole d'un groupe ethnique donné lorsqu'on veut aborder les productions orales dans ledit groupe ethnique. Dans la langue san parlée à Niankorè, notre site de collecte, la parole est désignée par *sɛrɛpere,* le pluriel est désigné par *sɛrɛperenon*. Il est composé de *sɛrɛ* qui signifie ''problème'', ''décès'', ''événement'' ou ''chose'' selon le contexte d'utilisation. Dans ce contexte il signifie ''chose'' et *pere* signifie parler, dire, annoncer. Parler alors c'est annoncer des choses. Pour dire «je parle ou je dis» en san on dira *min sɛrɛpere*. Cette expression pourrait aussi dire mon propos selon le contexte d'utilisation.

2. Présentation et description du corpus

Le travail de terrain a permis d'aboutir à la collecte de plusieurs proverbes et de plusieurs devinettes, qui constitueront le corpus à analyser. Pour le besoin de cet article, nous avons choisi cinq (05) proverbes et (05) cinq devinettes dont les résultats seront présentés selon le traitement des textes oraux. Autrement dit, il sera présenté le résultat de la traduction et de la transcription du contenu du corpus.

> Cependant, en dépit des efforts déployés pour traduire les proverbes, et compte tenu de l'inexistence de termes toujours équivalents pouvant permettre de traduire exactement certains mots, nous avons été obligé de choisir le mot le plus proche possible pour exprimer l'esprit du proverbe tel qu'il apparaît dans la langue d'entrée. (T. B. I. Ernest, 2014 :36)

2.1. Présentation du corpus

2.1.1. Proverbes

1. [Ba n ga pin djini mana mpɛ naanin tro
Si toi acc dire chien que pour toi enfant éduquer
Si tu demandes à un chien d'éduquer ton enfant,
Apɛ togo gonin cisi ba kakara n la to]
Pour lui marcher pieds quatre neg surprendre toi sur neg
ne soit pas étonné de le voir marcher à quatre pattes

2. [Gan ba zugore n pèro tô fô apɛ naanin nan kokoro]
Pintade neg pouvoir lui voler neg et pour lui enfant inacc ramper
La pintade ne peut pas voler et son petit va ramper

3. [Babanin min pian tuɛre]
Tirer tirer ins. Calebasse dechirer
C'est le fait de tirer qui casse calebasse.

4. [Do suso ba mianre ciin non to]

Sauce bonne neg durer marmite dans neg
La bonne sauce ne dure pas dans la marmite.

5. [n cianan bibini min lo nin, n zogo bibinin min lo nin]
Toi ami première être femme ins, toi ennemie prémière être femme ins
Le premier ami de l'homme est sa femme, le premier ennemi de l'homme est sa femme.

2.1.2. Devinettes

6. min teitei bɛ dɛrɛ cia]
ma devinette inacc. arriver ins.
Ma devinette arrive
[Min lo bini min soro non amintan min]
Moi femme première être cour dans sans habille ins.
La première femme de la famille est dans la cours nue.
[be:le : gronin]
Réponse : *le mortier.*

7. [min teitei bɛ dɛrɛ cia]
ma devinette inacc. arriver ins.
Ma devinette arrive :
[Min kurudara ga naanin para ko]
Moi karité acc enfant deux donner
Mon karité a produit deux fruits.
[be:le : gnonron]
Réponse : *les seins.*

8. [min teitei bɛ dɛrɛ cia]
ma devinette inacc. arriver ins.
Ma devinette arrive :
[Ba min manangorolɛ, manan tunu forosuso]
Si moi être enceinte, monde tout heureux
Quand je suis enceinte, tout le monde est content
Ba min ga ninye, manan tunu forozaro]
Si moi acc accoucher monde tout triste
quand j'accouche, tout le monde est triste.
[be:le : donin]
Réponse : *le grenier à mil.*

9. [min teitei bɛ dɛrɛ cia]
ma devinette inacc. arriver ins.
Ma devinette arrive
[min naanin min min djɛrɛ tololo]
moi enfant ins moi frapper toujours
Je suis frappé chaque jour par mes enfants.
[be:le : gronin konon gonanin]
Réponse : *le pilon et le mortier.*

10. [min teitei bɛ dɛrɛ cia]
ma devinette inacc. arriver ins.
Ma devinette arrive :
[Min lo kunini min tu lɛ la]
Moi femme courte être puits bouche sur
La courte femme se trouve au bord du puits.
[be:le : wureni]

Réponse : *la tourterelle.*

2.3. Caractéristiques du corpus

Appelé dans la langue san *zizilɛnannpɛsɛrɛprɛ* ou proverbe en français, il est une parole ancienne, légitime, de sens condensé qui accorde respect et consensus au propos dans lequel il est employé. Le proverbe est construit dans le but de produire une image dans la plupart des temps. Il montre une vérité fondée et figée sur l'expérience vécue dans un passé proche ou lointain par les anciens. Maîtriser une langue, c'est la parler tout en faisant usage de proverbes. Parler en usant de proverbe impose aussi le respect et la considération. Aussi, on s'en sert pour argumenter ce que l'on dit. Sur la base de la construction métrique, on peut distinguer deux formes de proverbes présentent dans ce corpus qui sont : le proverbe mineur qui est un proverbe formé d'une séquence et le proverbe majeur qui est formé de plusieurs séquences. Les séquences sont signalées par la ponctuation comme les virgules ou les points virgules. Jusqu'à ce jour, Il est complexe de définir clairement l'auteur d'un proverbe en pays san et surtout lorsque ce proverbe a traversé le temps. Toute personne sans distinction d'âge, de rang ni de sexe qui prend la parole peut faire usage des proverbes. Son emploi est précédé par la formule consacrée :

[haledanannon macia ou **lɛlɛnanon macia]**

avant personne dire que ou avant personne dire que

Comme disent les anciens.

Le proverbe n'a pas d'usagers interdits mais il est encore plus agréable lorsqu'il est prononcé par une personne d'âge mûr. Le contexte d'utilisation du proverbe permet de l'apprécier au mieux. Dans leur vécu quotidien, les Sanin font face à plusieurs situations d'utilisation de proverbes : la demande de main, le conflit, la résolution du conflit, les palabres, les prières, les bénédictions, les reconnaissances, les réjouissances.

> De tout temps, les hommes en général, et les Africains en particulier, en font usage pour dispenser non seulement le savoir, mais aussi le savoir-faire. En somme l'on s'en sert pour instruire, enseigner et éduquer grâce à la vérité générale, voir universelle qu'il porte et grâce à sa valeur nominative et son caractère intemporel. (J. Cauvin, 1978, pp. 168.)

Quant à la devinette, sa séance est un cadre de dialogue qui met en scène deux actants majeurs non figés. Le passage d'un groupe d'actant à un autre est possible ; c'est même permis. Les deux groupes d'actants sont *teiteidali* et *teiteisuewili*. En effet, *teiteidali* est celui qui dit *teitei*. Il est la personne qui attire l'attention de l'audience, qui pose l'énigme, qui pose la question et qui confirme ou infirme la repose. Quant à *teiteisuewili*, il donne une réponse à la question. Dans les faits, c'est celui qui pense connaître La réponse à une devinette qui la donne. Une séance de devinettes est possible avec la présence de *teiteidali* et un *teiteisuewili au moins*. Dans ce cas, nous sommes toujours dans un cadre dialogique. Il arrive, la plupart des cas, que le nombre des participants à une séance de devinette dépasse deux personnes. Une personne a le droit de proposer plusieurs fois des réponses à une devinette jusqu'à ce que la bonne réponse soit trouvée. C'est dire qu'il n'y a pas de nombre défini de réponses par personne pendant une séance de devinettes. Deux réponses sont possibles à une devinette posée : une bonne réponse ou une fausse réponse. Une bonne réponse met fin à la devinette or une mauvaise réponse ouvre une perspective à d'autres réponses. Les séances de *teiteinon* sont là des cadres d'une éducation par les paires, autrement dit, il s'agit d'un apprentissage des plus jeunes par les plus jeunes pour les plus jeunes.*Teitei* se dit d'un trait. Aussi, le fait que *teiteisuewili*, n'attend pas d'être interrogé avant de donner la réponse fait que la distinction des différentes parties semble ne

pas être perceptible par tous. Une analyse minutieuse de la devinette montre les différentes parties suivantes : la formule d'appel, l'énoncé, la question, la réponse et la confirmation.

3. Résultats et discussion

3.1. Proverbes

1. [Ba n ga pin djini mana mpɛ naanin tro
Si toi acc dire chien que pour toi enfant éduquer
Si tu demandes à un chien d'éduquer ton enfant,
Apɛ togo gonin cisi ba kakara n la to]
Pour lui marcher pieds quatre neg surprendre toi sur neg
ne soit pas étonné de le voir marcher à quatre pattes.

Ce proverbe san fait ressortir trois éléments essentiels : enfant, éducation et chien. Il est bien évident que l'enfant soit éduqué mais par qui ? en pays san, la responsabilité de l'éducation d'un être fragile au bénéfice de la société est attribuée à des personnes bien précises : *l*o ou la femme en français. La femme est le symbole de la mémoire collective. Elle conserve et transmet le savoir et les connaissances nécessaires aux plus jeunes pour leur sociabilisation. Ainsi, il appartient à la femme savante de forger les hommes du groupe ethnique san pour le groupe ethnique san. Autrement dit, les actes, les réactions et les actions posés par un individu sont teintés de son éducation. C'est pourquoi, il est dit dans ce proverbe de ne laisser l'éducation des plus jeunes à tout venant au risque de voir demain des personnes qui bafouent toutes les règles établies.

2. [Gan ba zugore n pèro tô fô apɛ naanin nan kokoro]
Pintade neg pouvoir lui voler neg et pour lui enfant inacc ramper
La pintade ne peut pas voler et son petit va ramper.

L'image de La pintade et du pintadeau renvoie aux liens de la parenté et plus large le lien de la famille. Ces liens sont aussi des canaux de transmission de certains traits de caractères. C'est dans ce sens que la mère transmet des traits de caractères à ses enfants. Sous d'autres cieux, on dira telle mère, telle fille. Le San de Niankorè dira : « la pintade ne peut pas voler et son enfant va ramper ». La parenté est aussi révélatrice d'identité d'une famille, d'un lignage, d'un clan ou d'un groupe ethnique. Une personne issue de ces entités est l'expression patente des traits de caractères dominant qui marquent ses différences avec une autre personne issue d'une autre entité de parenté différente. Ainsi, il revient à la femme de transmettre ces traits de caractères depuis son ventre jusqu'à ce que l'enfant ait quinze ans. La femme devient alors celle qui assoit les jalons d'une société d'hommes et de femmes valeureux.

3. [Babanin min pian tuɛre]
Tirer tirer ins. Calebasse dechirer

- C'est le fait de tirer qui casse calebasse.
- Pianin ou calebasse fait partie des instruments-symboles de la femme. On distingue plusieurs types de pianin :
- Pianbunan : ce lexème désigne les calebasses à manche. Elles servent de louche pour enlever la sauce ou pour consommer de la bouillie ;
- Yipianin : ce sont de petites calebasses qui servent à boire du dolo. Le dolo est une bière locale faite à base du sorgho blanc ;
- Mupianin : ce mot désigne la calebasse qui sert de récipient pour boire de l'eau.

Comme la femme, la calebasse est un instrument très fragile qui se casse et se déchire facilement. Elle mérite que l'on prenne soin d'elle. C'est pourquoi il est dit dans le proverbe numéro 3 que tirer de part et d'autre détruit facilement la calebasse. Elle est aussi utilisée comme un instrument pour recueillir et conserver les condiments, les variétés des céréales, certains liquides comme l'eau, le dolo, le lait. La calebasse « *pour toute l'Afrique est le signe féminin … instrument de mélange par excellence, la maitrise de maison y conservera les liquides, les grains, les condiments* » PAULME Denise (1981, p282).

La forme et la couleur de la calebasse mure symbolise la forme d'une femme enceinte plus singulièrement le ventre d'une femme enceinte. C'est aussi un moment de fragilité pour la femme et comme une calebasse, la femme mérite considération, soin et attention.

4. [Do suso ba mianre ciinin non to]
Sauce bonne neg durer marmite dans neg
Une bonne sauce ne dure pas dans la marmite

Do et *ciinin* sont des lexèmes clés de ce proverbe. Ils font partie de l'univers de la femme traditionnelle san à travers le lexique de la cuisine. Dans les ciininnon (pluriel de ciinin), do varie en fonction des saisons. Lorque la sauce est bonne, elle ne dure pas dans la marmite. Les ingrédients essentiels pour la sauce sont :

- *Mu* ou l'eau en français,
- *Suan* ou la potasse en français
- *Ciiri* ou la pate de grain d'oseille en français,
- *Dolugu* ou les feuilles fraiches ou sèches selon la saison.

La sauce accompagne le tô. C'est elle qui donne du goût au repas. Quant à ciinin, il est fait à base d'argile cuite par les femmes des forgerons. De plus en plus, l'on retrouve des marmites faites à base de fer ou d'aluminium.

5. [n cianan bibini min lo nin, n zogo bibinin min lo nin]
Toi ami première être femme ins, toi ennemie première être femme ins
Le premier ami de l'homme est sa femme, le premier ennemi de l'homme est sa femme.

Dans ce proverbe, les mots clés sont *cianan* et *zogo* qui signifie en français respectivement ami et ennemie ; avec pour dénominateur commun lo ou la femme en français. En effet, pour le san de Niankorè, cianan est l'autre moi, mon ami, mon confident, mon frère d'une autre mère. A cianan, l'on peut tout faire ensemble, l'on peut tout se dire. Cianan parfois vaut mieux que le frère d'où ce proverbe : *cianan bonon mpesa donin gagare nin* autrement dit : un bon ami vaut mieux qu'un mauvais frère. A force de vivre ensemble avec une femme, elle finit par devenir une amie, une confidente, comme une sœur. Ce qui fait que ta première amie est ta femme. En même temps, cette proximité reste une source de vulnérabilité pour chaque membre du couple. Cette *ciananbara* ou amitié, source de bonheur, d'entente et de bon vivre se transforme en *zogobara* ou inimitié lorsque le couple vie une déception ou une désillusion. Cianan d'hier devient aujourd'hui zogo redoutable. La redoutabilité d'une personne à une autre dépend du degré d'amitié, de confidentialité, de fraternité qui existe entre elles.

3.2. Devinettes

6. min teitei bɛ dɛrɛ cia]
ma devinette inacc. arriver ins.
Ma devinette arrive
[Min lo bini min soro non amintan min]
Moi femme première être cour dans sans habille ins.

La première femme de la famille est dans la cours nue.
[be:le : gronin]
Réponse : *le mortier*.

Ici, l'énigme de la devinette fait ressortir l'image de *lo mintan* ou d'une femme nue en français mais pas n'importe quelle femme : la première. En langue san de Niankorè, la première femme est appelée *lobini*. Autrement dit, l'ainée de toutes les femmes de la grande famille. *Lobini* n'est pas désigné par rapport à son âge mais elle est désignée par rapport à son rang d'arriver dans la famille. C'est dire que la première femme à intégrer le foyer familial est *lobini*. Du lexème lo découle les mots suivants :

- *Losoma*: la première femme du *kunu* ou du quartier ;
- *Losisini:* c'est un mot que l'on rencontre plus dans les contes san. Il désigne la fonction première du donateur selon l'étude morphologique du conte de Vladimir PROPP ;
- *Lognanin:* s'il existe *lobini,* il va de soi qu'il existe *lognanin*. C'est la dernière des femmes à arriver dans la famille. Le statut de *lognanin* passe d'une femme à une autre exceptée la première.

C'est dans cet ordre d'idée qu'à cette devinette, la réponse est mortier. Parmi les instruments de cuisine qui accompagnent une femme chez son mari, il y figure toujours un mortier et le pilon. C'est pourquoi, le fait de voir un mortier dans une concession annonce la présence d'une femme.

7. [min teitei bɛ dɛrɛ cia]
ma devinette inacc. arriver ins.
Ma devinette arrive :
[Min kurudara ga naanin para ko]
Moi karité acc enfant deux donner
Mon karité a produit deux fruits.
[be:le : gnonron]
Réponse : *les seins*.

Dans ce présent corpus, l'un des signes de maturité physique de la femme est exprimé dans l'énigme de cette devinette symbolisée dans *kurudara* ou le karité avec deux fruits. De façon générale, l'arbre symbolise la vie comme la femme qui est source de vie. Le karité est utile à l'homme comme la femme est utile à la civilisation humaine. Un enfant-fille nait, grandit et vieillit. Pendant ces étapes, elle connait des changements physiologiques. Parmi ces changements, l'un des plus visibles est l'apparition des seins : les deux seins qui sont symbolisés dans la devinette numéro 06 par les deux fruits de karité. Une « *telle plante, à cause de la forme ou de la couleur de ses fruits mise en relation avec la fécondité de la femme, …, on peut être sûr que ce n'est pas un hasard, mais parce qu'elle joue un rôle symbolique en rapport avec cette interprétation.* » (CALAME-GRIAULE G.1978 P.). Le karité donne à l'homme ses racines, ses feuilles et son écorce pour la pharmacopée, ses fruits pour l'alimentation.

8. [min teitei bɛ dɛrɛ cia]
ma devinette inacc. arriver ins.
Ma devinette arrive :
[Ba min manangorolɛ, manan tunu forosuso]
Si moi être enceinte, monde tout heureux
Quand je suis enceinte, tout le monde est content
9. Ba min ga ninye, manan tunu forozaro]
Si moi acc accoucher monde tout triste
quand j'accouche, tout le monde est triste.

[be:le : donin]
Réponse : *le grenier à mil*.

La venue d'un enfant dans une famille est d'abord une bonne chose. L'être humain qui est à la base de cette joie est la femme. Dans cette première séquence de la devinette, il est question d'être enceinte. La femme doit porter une grossesse qui dure neuf (09) mois environ. Sa physionomie change au niveau de son tronc. Le ventre prend du volume au fur et à mesure que les mois passent. Le rythme de ses activités diminue. Prendre une grossesse témoigne du début de la féminité pour une jeune fille, autrement dit la jeune fille commence à intégrer le cercle des femmes. Dans la seconde séquence de la devinette, il s'agit de l'accouchement. Voilà un acte qui, au lieu de rendre tout le monde heureux, il le rend triste. Cette devinette rappelle les grossesses aux fins malheureuses. Comme le dit un proverbe san : *Ba lo ga nosi, fa n djise*, qui se traduit en français par si une femme tombe enceinte, elle doit accoucher. Ainsi, la joie est immense si l'accouchement se passe bien et la tristesse est immense si l'accouchement se passe mal. Chez les sanin de Niankorè, les circonstances de naissance participent à la désignation du nom de l'enfant, ainsi il est courant d'appeler des enfants :

- Yuro qui désigne les enfants qui naissent par les pieds ;
- Mori qui désigne des enfants qui naissent avec le placenta ;
- Cebaanin qui désigne les enfants qui naissent avec une oreille percée ;
- Zaanin qui désigne des jumeaux filles ou garçons ;
- Tombo qui désigne le petit frère ou la petite sœur des jumeaux.

9. [min teitei bɛ dɛrɛ cia]
ma devinette inacc. arriver ins.
Ma devinette arrive
[min naanin min min djɛrɛ tololo]
moi enfant ins. moi frapper toujours
Je suis frappé chaque jour par mes enfants.
[be:le : gronin konon gonanin]
Réponse : *le pilon et le mortier*.

Ici, il se dégage l'image d'une personne, certainement une mère, qui se fait frapper par ses enfants chaque jour. Comme réponse, il s'agit du pilon et du mortier. C'est la complexité de l'être féminin qui est mise en exergue. Ce qui parait, n'est pas forcément ça. Autrement dit :

- un jeu entre une mère et ses enfants peut paraître comme une bagarre mais cela reste un jeu ;
- pour le bien de l'enfant, la mère est capable de supporter beaucoup de chose y compris des violences physiques venant de son propre enfant. Depuis la société primitive jusqu'à la société capitaliste en passant par la société féodale, c'est toujours la femme qui supporte le plus dans la mesure où elle est doublement exploitée d'une part par l'homme et d'autre part la société à travers des règles ou des normes établies qui ne prennent pas en compte suffisamment la condition de la femme ;
- pour une question d'utilité familiale ou sociale, les rapports de complicité entre les concernés peuvent être lourdement supportables par l'un ou l'autre.

10. [min teitei bɛ dɛrɛ cia]
ma devinette inacc. arriver ins.
Ma devinette arrive :
[Min lo kunini min tu lɛ la]

Moi femme courte être puits bouche sur
La courte femme se trouve au bord du puits.
[be:le : wureni]
Réponse : *la tourterelle.*

Autre physionomie féminine qui apparaît dans ce corpus est la taille de la femme. L'image de la femme courte est représentée par une tourterelle. A quelques exceptions prêtes, la femme est moins grande que son homme afin qu'il puisse garder l'avantage psychologique de la domination, de la supériorité physique. La tourterelle est un oiseau-messager. Elle transmet les bonnes comme les mauvaises nouvelles à travers son roucoulement. L'arbre sur lequel elle s'assoit et la position qu'elle prend pour roucouler sont des éléments à analyser dans le message qu'elle donne. Comme la femme, être mystérieux qui transmet également des messages à travers des chansons pendant les activités qu'elle mène : chanter lors des funérailles, des manifestations culturelles, labourer un champ, écraser du mil, puiser du l'eau, damer une maison, filer du coton.

Conclusion

L'image et le symbole de la femme sont présents dans la littérature orale à travers ses genres oraux plus singulièrement les proverbes et les devinettes. De sa place à la cuisine à sa place au côté de l'homme en passent par son rôle d'éducateur de la société, la femme se définit comme un pilier basal de la famille, de la concession, de la communauté. A travers des études sur d'autres genres de la littérature orale, le rôle et la place de la femme dans la société peuvent être consolidés au grand bonheur des groupes ethniques où elle vit.

Références bibliographiques

ENO BELINGA Samuel-Martin, 1978, *La littérature orale africaine*, Paris, Edition Saint Paul

TOUOUI Bi Irié Ernest,2014, *Expression et socialisation dans les contes gouro de Côte d'Ivoire,* Tome3, Paris, Harmattan.

BOUVIER Pierre, 2002, *La socio-anthropologie*, Paris, Armand Colin.

KAM Sié Alain, 2002, La Littérature orale au Burkina Faso : essai d'identification des textes oraux traditionnels et leurs utilisations dans la vie moderne-Ouagadougou : UFR/LAC, Thèse de doctorat.

CALAME-GRIAULE Geneviève, 1965, *Ethnologie et langage : la parole chez les Dogon,* Paris, Gallimard.

N'DIAYE Bocar, 1997, Contribution à la connaissance des us et coutumes du Mali, Bamako, Jamana.

OUATTARA Vincent, 2013, Les Secrets des sorciers noirs, Edition Publibook 14, rue des Volontaires, Paris, France.

FREDY JACQUES, 2014, *L'homme, c'est la parole, Pour une anthropologie de la parole en Afrique*, Presses de l'UCAC, Youndé, Cameroun.

Le corps féminin dans l'art : valorisation ou objectification ?

Alndingangar DIMNGAR

Université de Moundou, Tchad, Tél : +235 66 26 16 09, E-mail : alngardimngar72@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : alngardimngar72@gmail.com, Tel : +235 66 26 16 09
Article soumis le 14/06/2026 et accepté le 27/06/2026
Réf : 2COLRS-166

Résumé :
L'homme est en même temps sujet et objet de l'art ; surtout le corps féminin est omniprésent dans cette production de l'esprit. Mais seulement cet envahissement de l'espace artistique par la corporéité féminine est motivé par une ambivalence radicale. Cet article est une analyse philosophique sur la représentation du corps féminin et son usage dans les productions artistiques. La préoccupation principale est celle de la valeur accordée à la corporéité féminine. À travers une approche diachronique et une analyse critique, il résulte de cette réflexion que, d'une part, **le corps féminin est** valorisé et d'**autre part, elle est prise comme un vil** objet de spectacle. Les victoires des femmes artistes engagés sont en train d'être annihilées par les cupides et les sensualistes. Pour le développement de la femme à tous égards, il faut un féminisme artistique, celui des nobles valeurs de l'art.
Mots-clés : Art, corps féminin, objectification, valorisation.

The female body in art: valorization or abjection

Abstract:
Man is simultaneously the subject and object of art, and the female body, in particular, is omnipresent in this intellectual production. However, this invasion of artistic space by female corporeality is motivated by a radical ambivalence. This article is a philosophical analysis of the representation of the female body and its use in artistic productions. The central concern is the value accorded to female corporeality. Through a diachronic approach and critical analysis, it emerges that, on the one hand, the female body is valued, and on the other hand, she is treated as a base show object. The victories of committed women artists are being annihilated by the greedy and the sensualists. For the development of women in all respects, an artistic feminism is necessary, one that embraces the noble values of art
Keywords: *Art, female body, objectification, valorization*

Introduction

L'art est l'une des caractéristiques fondamentales de l'être humain, de ce que ses œuvres sont des productions de l'esprit. Elles ont des dimensions esthétiques, destinées à exprimer des idées, des émotions ou une vision du monde. L'art assure ainsi des fonctions vitales individuelles et collectives, manifestant l'état d'âme dans la réalité extérieure. Il est constaté que dans les œuvres et manifestations artistiques, à dominance masculine, le corps féminin est omniprésent. Dans les arts visuels, arts de la scène et arts médiatiques, le corps féminin est fractionné, des parties sexualisées sont découpées et mises en exergue pour le plaisir du spectateur. C'est cette hyper-représentation qui nous amène à réfléchir sur *Le corps féminin dans l'art : une valorisation ou une objectification ?*

Nous entendons faire une analyse philosophique et éthique sur l'exposition, la valorisation et l'objectification du corps féminin dans l'art, car le corps n'est pas seulement de la chair, mais le lieu où se joue la définition de la dignité. Cette préoccupation entre dans une vaste réflexion sur regard d'autrui, le pouvoir et la représentation. Au sens philosophique, l'objectification est la chosification d'une personne, c'est-à-dire la réduire en un objet de perception ou de vil usage. Il est alors judicieux

d'analyser en quoi l'art célèbre le corps féminin ou participe à son avilissement. Nous examinons cette ambivalence au regard du principe kantien selon lequel une personne doit être traitée uniquement comme une fin mais jamais comme un moyen.

Notre principale préoccupation est de savoir si cette surreprésentation vise-t-elle à valoriser le genre féminin ou à l'exposer comme objet de sensualité et pour le besoin d'une certaine clientèle ? Dans l'historicité de l'art, comment appréhende-t-on la corporéité féminine dans le temps et dans l'espace ? En quoi consisterait la valorisation ou l'objectification ? La femme est-elle actrice ou victime de la représentation digne ou indigne de son corps ? Et quels victoires et défis pour une représentation plus digne de la corporéité féminine ?

Notre objectif est de cerner les causes, la place et la valeur de la représentation du corps féminin dans l'art en général et dans l'art africain en particulier, puis relever ce qui constituerait une objectification, pour montrer les défis à relever pour une victoire dans la représentation du corps féminin dans l'art. Pour ce faire, nous adoptons des démarches diachroniques et d'analyse critique. Elles consisteront à faire une brève rétrospection des représentations artistiques du corps féminin, puis à les analyser au prisme de la dignité humaine. Dans une articulation tripartie, nous ferons d'abord un aperçu sur la représentation du corps féminin dans l'art, nous permettant ensuite d'analyser, avec quelques images, les critères de valorisation puis d'objectification de cette corporéité, pour en ressortir les défis à relever dans l'art contemporain pour une plus grande victoire en la matière.

1. La représentation du corps féminin dans le temps et dans l'espace

Le corps féminin occupe depuis longtemps une place centrale dans l'histoire de l'art. Il n'est pas seulement une forme physique, mais un support de symboles, de pouvoir et de canons esthétiques qui changent selon les époques et diffèrent selon les milieux.

1.1. Le nu féminin aux temps anciens

La représentation du nu féminin dans l'histoire de l'art est l'un des sujets les plus emblématiques et les plus débattus. En effet, dans la Préhistoire, Vénus de Willendorf, est l'une des plus anciennes représentations humaines. Elle est une statuette sculptée en calcaire oolithique et mesurant environ 11 cm de haut, découverte en 1908 dans le village de Willendorf, en Autriche, datée d'environ 28 000 à 25 000 ans avant notre ère. Elle représente une femme aux formes très voluptueuses (seins, ventre et hanches prononcés). Beaucoup d'interprètes s'accordent à dire qu'elle symbolise la fertilité ou la maternité. Elle reflèterait un idéal de féminité de l'époque où les formes généreuses pouvaient être considérées comme de la santé, à la richesse, à l'abondance (réserves de graisse, garanti de survie). Par son visage lugubre, elle serait la représentation de la *Grande Déesse*.



Photo 1 : Vénus de Willendorf

Vénus de Willendorf, statuette par Josef Szombathy. Photographie scientifique, reconstituée en 3D (vue sous 4 angles) par l'Université de Vienne, conservée au Musée d'histoire naturelle de Vienne.

En revanche, à la Grèce antique, la beauté est l'harmonie et proportionnalité du corps. Le nu féminin incarne la beauté idéale et divine. Un des exemples les plus célèbres est le *Vénus de Milo*, sculpture en marbre de la période hellénistique, réalisée par Alexandros d'Antioche vers 150-125 avant J.-C., découverte en 1820 sur l'île de Milos en Grecque. Elle mesure 2,02 mètres. Inspirée de la déesse Aphrodite, cette sculpture renvoie au canon de beauté occidentale de l'époque. Dans la philosophie grecque, notamment chez Platon, une beauté sensible est une voie d'accès à la beauté plus élevée, intelligible. Le nu féminin devient ainsi une médiation vers l'idéal de beauté. L'absence des bras dans la représentation de *Vénus de Milo* en ajoute une autre dimension philosophique : la beauté est un idéal, une incomplétitude, elle n'est donc jamais totalement accessible. Et comme la condition humaine, toujours en quête d'un absolu qu'elle n'arrive pas à saisir pleinement.



Photo 2 : Venus de Milo

Venus de Milo, une statue en marbre de Parian, exposée au musée du Louvre à Paris. Photographie officielle de la Réunion des Musées Nationaux (RMN-Grand Palais).

Arrivé au Moyen Âge, avec la conception du pêché et de la pudeur, le corps féminin est souvent caché comme décrit dans Genèse 3. 21: « L'Eternel Dieu fit à Adam et à sa femme des habits de peau, et il les revêtit ». Dans le christianisme, la Vierge Marie est la figure considérée dans la tradition chrétienne catholique comme l'archétype suprême de la beauté féminine, une beauté qui n'est pas seulement physique, mais aussi spirituelle, rayonnante de lumière divine, de pureté, de grâce et de tendresse. La beauté physique de Marie, « Belle Dame pleine de grâce », est vue comme le reflet de sa perfection morale et spirituelle, de son intégrité, rendant son cœur totalement conforme à la volonté divine. Elle est plus souvent représentée en robe blanche, symbole de la pureté, et en manteau bleu, celui de la réalité et de l'éternité.



Photo 3 : Vierge Marie

HOLLOII Statuette catholique de la Vierge Marie, en résine, de 48,3 cm
Figurine en résine pour décoration religieuse et d'intérieur

A la Renaissance, le nu est revenu comme célébration de la nature et du plaisir visuel : on parle alors du « nu humaniste ». L'exemple le plus célèbre est le *Vénus de Botticelli*, est un tableau de tempera sur toile représentant la déesse *Venus*. Cette représentation marque une rupture fondamentale avec le Moyen Âge, en réhabilitant le corps humain comme objet de beauté, de philosophie et de célébration de l'Antiquité. Son interprétation est liée à la philosophie néoplatonicienne selon laquelle la figure de *Vénus* est divisée en deux versions complémentaires : la Vénus céleste et la Vénus terrestre, symbolisant l'amour spirituel et l'amour matériel. La beauté du corps nu est perçue comme élévation de l'âme.



Photo 4 : Venus de Botticelli

Vénus de Botticelli, peinte vers 1482 – 1485 par l'italien **Sandro Botticelli** (1445 -1510), conservée dans la Salles Botticelli, à la Galerie des Offices, au Musée de Florence, en Italie.

1.2. Corps féminin dans l'art traditionnel africain

Dans l'art africain ancien, les représentations du corps humain féminin ne sont pas de simples expositions esthétiques, mais de puissants vecteurs symboliques. Le corps n'y est pas un objet de contemplation pure ou de sexualisé au sens occidental, ni un simple objet de délectation visuelle ; il est porteur de valeurs sociales et cosmiques. Les corps sont souvent stylisés pour mettre en évidence la sensualité et la capacité de reproduction, plutôt que pour représenter un réalisme anatomique. Les formes sont souvent exagérées pour symboliser les valeurs spécifiques. Dans la statuaire traditionnelle Dogon, Baoulé, Yoruba, par exemple, le corps de la femme est un réceptacle de sens. Les seins généreux ou le ventre proéminent ne sont pas érotisés mais ils célèbrent la santé, la fertilité et la maternité, donc la capacité de donner la vie et assurer la continuité de la lignée. Les coiffures élaborées et les bijoux ne sont pas des ornements de séduction, mais des codes indiquant le rang social, l'ethnie ou les étapes de la vie.

Aussi, les figures féminines étaient généralement investies d'une fonction sociale ou spirituelle, elles incarnent souvent des forces ancêtrales ou des divinités. En effet, dans de nombreuses cultures africaines, la femme est la seule capable de faire le pont entre le monde des esprits et celui des humains. Elle est représentée comme une gardienne de secrets et dépositaire de puissances. Les femmes jouent un rôle central dans les événements de la vie tels que le mariage, la naissance, le deuil. Ce sont elles qui dirigent les rites ancestraux, consultent des esprits et implorent leurs bénédictions pour la fécondité du jeune couple, pour la protection et la réussite sociale du nouveau-né. Les rites aux morts, de purification de la veuve ou du veuf, de responsabilisation des enfants, sont pratiqués le plus souvent sous leur direction.

Photo 5 : Statuette de parturiente Bangwa



Statuette de parturiente Bangwa, Hélène Joubert, «L'art africain», Catalogue du Musée Barbier-Mueller, Genève[2]

Photo 6 : Masque crimier du peuple Ejagham (ou Ekoi)[1]



Sculpture de bois, Art Africain – Masques d'Afrique 2026, site réalisé par IRIS MEDIA

2. De la valorisation du corps féminin dans l'art contemporain

La problématique de la valeur de l'art contemporain est un débat aux sources lointaines. Elle fait de joutes conceptuelles de grands noms de la philosophie antique. Traversant toute l'histoire de l'esthétique, et par le biais de la colonisation ainsi que par la volonté d'affirmation de l'identité africaine, elle s'invite dans le débat de la critériologie de la beauté féminine africaine.

2.1. L'art comme imitation trompeuse ou valeur pédagogique ?

En effet, Platon voyait dans l'art une imitation trompeuse de la réalité, une corruption de l'âme. L'artiste peint ou décrit le monde sensible qui n'est qu'une copie imparfaite du monde des Idées, le Vrai. Il fantômise les œuvres d'art et les situe au bas degré de la réalité, après les Idées originales et les objets physiques : « L'art d'imiter est donc bien éloigné du vrai [...], il ne touche qu'à une partie de chaque chose, et cette partie n'est qu'un fantôme », (Platon, 2024, 606d). Or pour devenir meilleur et plus heureux, l'homme doit maitriser ses passions.

Pour lui, les artistes et poètes sont des dangers moraux, car ils ne nourrissent pas la raison mais s'adressent à la partie inférieure et irrationnelle de l'âme, domaine des émotions : « La poésie imitative nourrit et arrose nos passions au lieu de les dessécher ; elle les fait régner sur nous, alors que nous devrions régner sur elles pour devenir meilleurs et plus heureux. », (Platon, 2024, 606d). Au plan politique, en mettant en scène les personnages vicieux de leur imagination, les artistes mentent et corrompent la moralité des citoyens et des futurs dirigeants.

Contrairement à son maitre, Aristote a crédité l'art. Pour lui, l'imitation ne doit pas être une raison pour discréditer l'art. Elle est une caractéristique de l'homme, *Homo faber*, *Homo sapiens* ; elle a une valeur pédagogique, un processus d'apprentissage, une méthode de production guidée par une raison vraie : « Imiter est une tendance naturelle aux hommes dès l'enfance [...] et le fait que tous éprouvent du plaisir aux imitations en est une preuve. [...] Si on aime voir des images, c'est qu'en les

[1] Coiffe rituelle ou masque crémier du peuple Ejagham (ou Ekoi), au sud-est du Nigéria et sud-ouest du Cameroun. Sculpture de bois couverte de peau d'antilope, coiffure féminine idéalisée portée lors des rites de passage. Art Africain – Masques d'Afrique 2026, site réalisé par IRIS MEDIA.

[2] Statuette de parturiente Bangwa, originaire du Cameroun, figure maternelle, pour les rituels de fertilité de la lignée royale. Hélène Joubert, «L'art africain», Catalogue du Musée Barbier-Mueller, Genève

regardant, on apprend à connaître », (Aristote, 1980, 1448b). Nous éprouvons du plaisir devant une œuvre d'art parce qu'elle nous permet de reconnaître et de comprendre le monde.

L'art ne se contente pas de reproduire la nature, il l'imite dans ses processus de création et réussit le plus souvent à mener à bien ce que la nature n'a pas pu achever. Il prolonge et perfectionne l'élan créateur : « L'art, dans certains cas, parachève ce que la nature est impuissante à mener à son terme, dans d'autres cas, il l'imite », (Aristote, 2021, 199b).

Au plan psychologique, l'art purifié et apaise l'âme. Il permet de libérer les émotions fortes de manière sécurisée : c'est ce qu'il nomme C*atharsis* : « En spectateur d'une tragédie, l'homme ressent de la pitié et de la terreur face aux malheurs des personnages. Le spectacle permet de vivre ces émotions à distance, libérant ainsi l'âme du spectateur de ses excès et la rendant plus saine », (Aristote, 1980, 1448b). Au plan social, l'art engagé dénonce les injustices, suscite les débats et peut éduquer et transformer la société. Il a aussi une valeur économique et utilitaire, possède aussi une place pragmatique dans nos vies. Cette conception aristotélicienne de l'art a traversé les époques, favorisant la modélisation de l'art et fixant les canons d'esthétique contemporaine européenne dont la minceur est l'une des caractéristiques de la beauté féminine. Par la colonisation, ces critères sont transposés pour être imposés en Afrique.

2.2. La célébration du corps féminin africain

Et pour briser les diktats de la mode occidentale, les expressions de valorisation du corps féminin dans toutes ses dimensions sont employées : *Drianké* (en Wolof, femme de classe, ronde, élégante), *Bôtè ou Mbôtè* (au Cameroun, au Gabon et Guinée équatoriale, pour parler d'une belle femme plantureuse), *Chubby* (au Kenya et au Nigéria, valorisant les rondeurs). Un des exemples les plus manifestes est célébration de *Miss Lolo* (en Côte-Ivoire). En effet, le concept de *Miss Lolo* est un concours de beauté et un événement citoyen qui valorise les femmes aux formes pleines. *Lolo* étant un terme familier désignant la poitrine généreuse, *Miss Lolo* s'inscrit dans une démarche de valorisation des canons de beauté africaine, dans toute sa splendeur et de l'acceptation de soi, en luttant ainsi contre les complexes liés à la morphologie. Cette conception de la corporéité féminine diffère du canon occidental de minceur et d'élancement. Elle redonne à la femme africaine une dignité dans ses attributs physiques. Dans la culture africaine, la rondeur et la forme généreuse sont considérées comme des signes de santé, de maternité, de prospérité, de nourricière. Pour ce faire, les postulantes à Miss lolo ne font plus l'objet de stigmatisation ni de moquerie. Elles sont décomplexées, défilent fièrement et présentent leur morphologie comme un atout, une caractéristique de la beauté africaine.

Dans ce contexte, l'exposition du corps n'est pas une apologie du dégoût, mais un refus de mensonge du canon publicitaire de beauté occidentale. Elle réintègre la femme africaine dans la totalité de son expérience humaine, biologique, sociale et politique. En sus de son aspect festif, l'événement de *Miss Lolo* est une passerelle de sensibilisation pour lutter contre le cancer du sein. La *Miss Lolo Nationale* agit comme ambassadrice pour cette cause noble. Cependant de tels challenges ouvrent une vanne à l'objectification du corps féminin.

Photo 7 : Défilé Miss Lolo 2023



Photo 8 : Miss lolo nationale 2023



Défilé Miss Lolo et Miss lolo nationale 2023, (Sahoua Nadège Kouzie commerçante à Yopougon, avec un tour de poitrine de 137 cm), YOP L-FRII, photographies publiées par Ulrich A.le 15 octobre 2023

3. Les types d'objectification du corps féminin

Historiquement, l'art est créé par et pour les hommes, réduisant la figure féminine à une marchandise esthétique. Le corps féminin n'est pas présenté dans son entièreté mais par fractionnement, par dissection ou par morcellement consistant à découper en parties sexualisées pour le plaisir du spectateur. Les femmes sont, dans la plupart des cas, représentées dans des postures lascives et passives, exprimant leur disponibilité au regard et la satisfaction des hommes. Elles sont mises en scène, dans l'art contemporain africain et sous d'autres cieux, comme des éléments de publicité et ornementaux, perdant toute fonction narrative propre.

3.1. L'objectification du corps féminin africain

De manière générale, le corps féminin est fragmenté, esthétisé et sexualisé. Cette réduction est une instrumentalisation du corps, un déni d'autonomie, une transformation du sujet en chose visible et consommable, passivement et lascivement représenté en soumission absolue. Ainsi, même lorsque le corps est « valorisé » esthétiquement, il peut être en réalité aliéné, car il ne s'appartient plus, mais construit pour autrui, comme le dit S. de Beauvoir (2008, 12) : « la femme est construite comme Autre, définie par le regard de l'homme ». Cette idée est prolongée par J. Berger (1972, 29) qui affirme que dans la tradition picturale, « les hommes regardent et les femmes sont regardées ». Le corps féminin devient ainsi un objet de vision, façonné pour satisfaire un spectateur.

L'objectification du corps de la femme africaine est apparue de manière particulièrement brutale avec le regard colonial. Les artistes et photographes coloniaux ont souvent déshumanisé les femmes africaines en les présentant comme des « sauvages », au mieux comme des œuvres exotiques ou de curiosité. Le cas le plus emblématiquement ignoble est celui de la Sud-africaine Saartjie Baartman (1788 – 1815). Réduite en esclavage, Saartjie Baartman est exhibée dans des spectacles publics, aux foires européennes pour son physique atypique. Elle est présentée sous l'appellation de *Vénus Hottentote*, surnom en référence à *Vénus*, la déesse romaine de la beauté et *Hottentote*, un terme péjoratif utilisé par les colons pour désigner les peuples *khoïkhoï* d'Afrique du Sud. C'est pour dire que Saartjie Baartman représentait la « *beauté khoïkhoï* ». Elle a été exposée, à Londres en 1810 puis à Paris en 1814, en un objet de curiosité exotique, à la fois sexualisée et déshumanisée, puis en objet d'étude pseudo-scientifique. Même après sa mort, certaines parties de son corps sont conservées et exposées pendant de nombreuses années dans des musées en France, dite Nation de Droits et de Dignité humaine.

Cette objectification de Saartjie Baartman est un nouveau degré des expositions coloniales des zoos humains. L'objectif est de séduire les populations occidentales pour les amener à soutenir le projet colonial. C'est à juste titre que B. L. Fredrickson (2006) disait : « Traiter une personne comme un objet, c'est la considérer comme quelque chose dont l'existence ne sert que de moyen aux fins d'autrui. (…) L'objectification consiste donc à voir et traiter une personne comme un corps (ou des parties du corps), valorisé principalement pour son usage ou pour le plaisir d'autrui ».

Il faut noter que la conception de la dignité comme « la substance même de la personne humaine » (B. Mathieu, 1996, p. 235), n'est pas propre à une époque donnée, elle est inhérente à toute réflexion existentielle et jalonne l'histoire de l'humanité. Dans le judéo-christianisme et musulmane, la dignité apparait comme transcendante, fondée sur la nature humaine. Dans cette conception, l'homme est digne du fait qu'il est créé à l'image de Dieu : « Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme » (Genèse 1. 27). Ce n'est pas une ressemblance physique mais spirituelle ; elle fait de l'homme un être capable d'une intériorité, d'avoir une relation intime avec son créateur. Dans Sourates 95. 4, il est écrit : « Nous avons créé l'homme dans la forme la plus parfait ». Ainsi donc, l'homme est digne par son origine et par sa destinée.

Dans le champ philosophique Aristote (384-332) trouve que les éléments fondamentaux de la dignité sont la rationalité et la sociabilité : « *Celui qui ne peut pas vivre en société, ou qui n'a besoin de rien parce qu'il se suffit à lui-même, ne fait point partie de l'Etat ; c'est une brute ou un dieu* ». Aussi, de l'avis de Kant E. (2024, 150), la dignité n'a ni de race, ni de continent, mais égale et commune à tous les êtres humains. Ce qui fait qu'un l'homme soit homme, c'est la noblesse de la dignité qui lui est inhérente. Elle est le critère décisif qui définit et exprime l'essence de la personne humaine, la met au-dessus de tout existant. Par conséquent, toute action à poser doit tenir compte de cette valeur : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité en toi et chez les autres comme une fin mais jamais comme un moyen ».

De nombreuses Déclarations et Conventions internationales mettent l'accent sur le respect de la dignité humaine. Dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948, il est prescrit que « Tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droit » (Article 1) et que « la dignité est inhérente à tous les membres de la famille humaine » (Article 5). La *Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants* de 1975, proclame dans son Article 2 que « Tout acte de torture ou autre peine ou traitement cruel et dégradant constituent une offense à la dignité humaine… ». Il en est de même *dans la Déclaration sur des droits de l'homme du Conseil européen de 1991*: « La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée », (Article 1). Comme souligne N. Molfessis (2026, 114), la protection de la dignité humaine est « entendue comme la défense de ce qui fait l'humanité de l'homme (…) elle vise l'être humain dans son essence et sa substance ».

Nonobstant tout ce qui précède, ce n'est qu'en 2002, après les revendications des militants des Droits de l'homme, de la société civile et des démarches diplomatiques menées par le gouvernement sud-africain que les restes de Saartjie Baartman sont rapatriés en Afrique du Sud, où elle a reçu une sépulture digne. Aujourd'hui, Saartjie Baartman est devenue un symbole de la déshumanisation des peuples africains sous la colonisation ainsi que celui de la lutte pour le respect de la dignité humaine.

Photos 9 & 10 : Saartjie Baartman Venus-hottentote



Gravure de George Loftus, vers 1814. © National Maritime Museum, Greenwich, UK

Dans les arts visuels et de scène, l'exposition du corps féminin africain dans la musique et la publicité accentue la confusion entre valorisation et objectification, entre affirmation et exposition. Il est certes vrai que certaines artistes utilisent leur image pour affirmer leur puissance, leur indépendance et assumer leur identité. Mais nous observons que dans la plupart des cas, elles sont présentées comme des objets de désir ou de décor autour d'artistes hommes, aux fins d'une marchandisation. Dans les productions artistiques, la femme est représentée, le plus souvent, non pas comme un sujet doté d'une volonté et d'une personnalité, mais comme un objet de plaisir visuel ou sexuel destiné au spectateur ou

un décor esthétique, au détriment de son talent artistique ou de son message. Le corps féminin est souvent utilisé pour attirer l'attention, utilisé comme argument de vente dans la logique commerciale, un outil marketing.

Dans la musique africaine, valorisation/l'objectification oscille entre tradition chorégraphique et influence moderne. Dans la plupart de cultures africaines, la danse met en avant les hanches et les fessiers, qui sont à l'origine, une célébration de la féminité et de la fertilité. Mais de nos jours, au nom de l'ouverture culturelle ou du mixage musical, avec l'explosion de l'Afrobeats, du Coupé-Décalé ou Mafuka, ces danses sont parfois vidées de leur sens social pour devenir des "challenges", des clips où le corps de la femme est vilipendé pour générer des vues. Dans les clips, notamment du Hip-Hop et de la Pop, la femme est souvent réduite à une présence muette, filmée en gros plans sur des parties sensuelles du corps. Comme quoi, une femme doit souvent être ''performante'' visuellement pour réussir là où un homme peut se concentrer uniquement sur son talent. Ainsi, les artistes femmes sont souvent poussées à l'exhibition pour obtenir une couverture médiatique. Ceci est d'autant plus déplorable dans les scènes musicales où les chansons et les danses ne sont autres que les présentations pornographiques. C'est ce que Mono Ndjana appelle « *Les chansons de Sodome et Gomorrhe* » ou « *la gomorrhisation de l'esthétique musicale, pornographique sonore, en laissant tranquillement sa conscience morale au vestiaire* » (L. Ayissi 2014). C'est le cas de l'Ivoirienne Queen Myriana et de la Sud-africaine Zodwa Wabantu.

Photo 11: Queen Myriana



Ivoirienne Queen Myriana en concert de Himra au stade de BAE à Yopougon, le 15 février 2025, La Machine Photo, Instagram*

Photo 12: Zodwa Wabantu



Sud-africaine Zodwa Wabantu en concert au stade de Juanesbourg le 21 septembre 2018, Photo : Angèle M. ADANLE, Journaliste - BENIN WEB TV

Et comme l'a fait remarquer A. Dimngar (2024, p. 77) : « Avec la complicité et même l'encouragement des autorités en charge de régulation des médias et les promoteurs culturels, ces insanités de la concupiscence sont diffusées en boucle dans les mass media, vécues au quotidien par tous, surtout par les enfants. Elles entrent insensiblement dans la banalité et même dans la normalisation de l'impudicité ». Pourtant l'outrage à la moralité publique et aux mœurs est non seulement proscrit par l'éthique, mais puni par nos juridictions.

3.2. L'auto-objectification du corps féminin par les pratiques biomédicales

L'objectification de soi vient du mimétisme par lequel de nombreux artistes remoulent leur corps pour se mettre aux conons à la mode. L'auto-objectification est reliée à une diminution de l'estime de soi, à une dissociation corporelle et à la dépression. Elle peut également réduire la performance cognitive et la capacité à agir contre les inégalités de genre. Ces effets apparaissent dès l'adolescence et sont renforcés par l'exposition médiatique. Motivées par le regard d'autrui, les femmes s'évaluent selon leur apparence. Voulant s'apprécier ou être appréciées au canon de beauté de l'heure, désirant être à la ''tendance'', les femmes s'objectifient en mortifiant leur morphologie.

Avec les technologies biomédicales, les transformations morphologiques constituent la problématique bioéthique majeure. En effet, les progrès scientifiques prennent le pas sur l'encadrement éthique qui n'a pas toujours pu restreindre leurs applications négatives : « notre pouvoir scientifique a dépassé notre pouvoir spirituel : nous avons des missiles (technologies de génocides) guidées et des hommes désorientés[3] », a ironisé déjà M. L. King (1967). Les biotechnologies créent non seulement les mutations dans les mœurs et les opinions, mais permettent une hybridation du corps. En effet, l'hybridation corporelle est « un mélange de corps biologique et de systèmes technologiques qui peuvent être en toute nature » (J. Nicogossian, 2016, p.20). C'est le cas de la chirurgie esthétique. Elle excelle dans le moulage de la morphologie. La prérogative du médecin qui devrait se limiter à la thérapie a franchi le pas pour être au service du narcissisme : « La responsabilité du médecin, commencée avec la relation thérapeutique, s'étend à la guérison, l'atténuation de la souffrance, le prolongement de la vie du patient, à l'exclusion de tout autre bien-être ou mal-être sans égard à la question de la valeur de l'existence ainsi obtenue ; elle aussi prend fin avec le traitement », (H. Jonas, 1979, 208).

Dans les pratiques de la chirurgie esthétique, l'homme devient une œuvre d'art, une chose, un morceau de bois pour un sculpteur, une pâte d'argile pour une potière, un tableau pour un peintre, un morceau de fer pour un forgeron, bref une matière première à transformer ou modifier à gré. Pourtant, le corps humain est aussi instance spirituelle. En effet, selon les conceptions chrétiennes, le siège du Saint Esprit : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira ; (…) Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes ? », (1 Corinthiens 3 :16-17; 6:19-20). En Islam, le Coran et les Hadiths enseignent que le corps ne nous appartient pas en propre, mais c'est un don d'Allah dont il faut prendre soin et qu'il faut préserver. La préservation de la santé physique et l'interdiction de l'autodestruction par des consommations et pratiques nuisibles au corps : « Ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction. Et faites le bien, car Allah aime ceux qui font le bien. » (Sourate Al-Baqarah 2 :195). Aussi, dans le Bouddhisme, le corps humain est considéré comme un outil extrêmement précieux. Il est vu comme le « véhicule de l'éveil » ou un « vaisseau de la Loi » permettant d'atteindre la libération (le Nirvana) : « Notre corps est précieux. Il est le véhicule de notre éveil. Prenez-en soin », (N. Daishonin, 2002).

Les réalisations de la chirurgie esthétique deviennent un nouveau critère d'appréciation de la beauté comme nous pouvons observer dans le « spectacle permanent de la célébration de l'objet dans la publicité et les centaines de messages journaliers venus des mass médias, du fourmillement mineur des gadgets vaguement obsessionnels », (J. Baudrillard 1979,17). Les chirurgies esthétiques les plus pratiquées sont celles des implants de prothèses mammaires et fessiers. Elles consistent à introduire les implants de prothèses dans les seins et les fesses pour augmenter leur volume : la mammoplastie et la

[3]Martin Luther King, Discours à l'église Riverside de New-York City le 4 avril 1967.

glutéoplastie. Les femmes s'en adonnent souvent pour se rapprocher de la forme des « stars » du cinéma, de la télé et surtout de la musique. Il suffit qu'une femme ayant mis en exergue telle ou telle partie du corps devienne une *star* pour lancer la mode : « Dans le top 5 mondial des interventions de chirurgie esthétique la première place est celle de l'augmentation mammaire (…) Au vu de prévisions, le marché mondial de l'augmentation mammaire ne devrait pas faiblir », (J. Baudrillard 1979, 76 - 77). Maintenant, presque toutes les femmes veulent de grosses fesses ou de gros seins qu'elles exposent en nudisme impudique. Or, l'identité humaine ne doit pas devenir un corrélat de la technologie au détriment de sa signification et se perdre dans les dédales du réductionnisme des opportunistes. E. Kant (1993, 209) souligne à juste titre: « Une beauté naturelle est une belle chose ; la beauté artistique est une chose belle représentation d'une chose »

Photo 13: Cardi B



Cardi B, Medicalys, Blog, 22/04/2022[5]

Photo 14: Gracie Bon[4]



Gracie Bon, la reine du fussier; Instagram

3.3. Défis de revalorisation du corps féminin dans l'art

Au nom de la liberté artistique selon laquelle l'artiste doit pouvoir représenter le corps librement et que le spectateur est responsable de son interprétation, les artistes représentent et présentent le corps féminin en impudique. L'art est libre, mais jamais neutre. Toute représentation ou présentation implique des effets éthiques. Le défi actuel est dans le paramètre de valorisation du corps féminin sans tomber dans l'objectification. L'être féminin est un corps biologique digne et non un décor esthétique ; il faut passer de la femme-objet à la femme-sujet. En introduisant la notion de « male gaze » (regard masculin) dans son œuvre *Visual Pleasure and Narrative Cinema* (*Plaisir visuel et cinéma narratif*), la Britannique Laura Mulvey (1975) a dit que « Dans un monde structuré par un déséquilibre sexuel, le plaisir de regarder a été divisé entre actif/masculin et passif/féminin ». Cette idée s'étend à l'histoire de l'art : le corps féminin est souvent construit pour être regardé, consommé visuellement, plutôt que pour exprimer une subjectivité. Il faut désormais résister aux pressions psycho-sociales et utilitaro-matérialistes de l'objectification.

Des artistes féminines elles-mêmes doivent respecter et honorer leur corps, utiliser leurs textes et autres productions pour dénoncer le harcèlement et l'objectification. Sans s'exhiber, des icônes comme la Sud-africaine Miriam Makeba ou la Capverdienne Angélique Kidjo ont imposé une image

[4] Gracie Bon mannequin et influenceuse originaire du Panama, la reine du fussier; Instagram, https://www.google.com/search?q=gracie+bon+mannequin+et+influenceuse,+

[5] Cardi B, de son vrai nom *Belcalis Marlenis Almánzar*, est une artrice américaine d'origine caribéenne de 30 ans a déjà subi deux interventions chirurgie esthétique, **par** Medicalys: augmentation mammaire et lipofilling fessier ou augmentation des fesses. Les interventions esthétiques subies par Cardi B, Medicalys, Blog, 22/04/2022,

de respectabilité et de lutte politique. L'artiste Alexandra Rubinsteion[6] par exemple a inverser les rôles en choisissant de peindre des hommes dans des poses traditionnellement réservées aux femmes pour souligner l'absurdité de l'objectification. Que le corps ne soit plus simplement objet, mais lieu de résistance et de discours, un espace de revendication identitaire, politique et sociale. Cependant, cette réappropriation ne doit pas faire tomber la femme dans l'auto-objectification.

Conclusion

Des temps préhistoriques à la contemporanéité, le corps féminin occupe une place centrale dans les productions artistiques. Sculpté, peint, photographié, remoulé, exposé ou mis en scène, le corps féminin est tantôt valorisé comme symbole de fertilité, d'abondance, de spiritualité et d'idéal de beauté, tantôt chosifié comme objet de désir et de consommation visuelle. Au regard du racisme colonial, l'exposition du corps féminin dans l'art ne relève pas d'une valorisation du sujet mais d'une objectification du sauvage. L'auto-objectification est survenue avec la chirurgie dite esthétique et l'audio-visuel qui dévient les technologies biomédicales et les nouvelles technologies de l'information et de la communication vers d'autres objectifs que ceux initialement prévus. Les transformations morphologiques, surtout l'augmentation mammaire et fessière pour faire de buzz en scène ou en ligne pour des retombées pécuniaires. Ainsi la question d'objectification et/ou valorisation du corps féminin dans l'art n'est donc pas simplement celle de représentation esthétique, mais elle sous-tend des enjeux profondément éthiques, politiques et sociaux. Elle révèle des rapports de pouvoir, des normes sociales et des tensions entre liberté artistique, dignité humaine et responsabilité sociale. Les *petites et grandes victoires de la Femme au développement de l'Afriqu*e sont à l'aune de la prise de conscience des femmes artistes elles-mêmes à se respecter et à se faire respecter par leur talent et non par l'exhibition pornographique sur la toile et en scène.

Références bibliographiques

Alndingangar Dimngar, 2024, « L'épistémologie du corps : la corporéité dans les pratiques biomédicales de modifications morphologiques », Revue *africaine et malgache de recherche scientifique (RAMReS)*, N°022 – 2ème Semestre, p. 57-84 ;

Aristote, 1980, Poétique, Seuil, Paris, 465 pages ;

Aristote, 2021, Physique Flammarion, 560 pages ;

Ayissi Lucien, 2014, « La crise de l'éthique dans l'esthétique musicale de Coco Argentée », Blog du Pr Ayissi, http://ayiluc.over-blog.org, consulté le 12/09/25.

Baudrillard Jean, 1979, *La société de consommation*, Gallimard, Paris, 318 pages;

Beauvoir Simone, 2008, *Le Deuxième Sexe*, Gallimard, Paris, 304 pages ;

Charte *des droits fondamentaux de l'Union européenne*, J.O.C.E. C 364, 18 décembre 2000, Eurojus. it rivista, https://rivista.eurojus.it/la-charte-des-droits-fondamentaux-de-lunion-europeenne-source-Coran, traduction en Français par Rachid Ouzzi, édition Tawbah, 2019 ;

Fredrickson Barbara & Roberts Tomi-Ann, 2006, « Objectification theory understanding women's lived experience's and mental health risk », in *Psychology of Women Quarterly*, Vol. 21, pages 173-206;

John Berger,1972, Art et révolution, Edition Denoêl, Paris, 208 pages ;

[6] Alexandra Rubinsteion est une artiste peintre et plasticienne russe, connue pour ses peintures à l'huile explorant les récits féministes et la dynamique de pouvoir.

Jonas Hans., 1979, *Principe responsabilité*, Editions Flammarion, Paris, 464 pages ;

Joubert Hélène, 2007, « La femme dans la scupture traditionnelle d'Afrique », WODKA. Littérature Histoire Essais Arts Cinéma, https://wodka.over-blog.com/article-14348701.html ;

Kant Emmenuel, 2024, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, éd. Flammarion, Paris, 288 pages

Kant Emmenuel, 2025, *La Critique de la faculté de juger*, éd. Flammarion, Paris, 544 pages ;

La Bible, Thompson version Louis Segond révisée, 2017;

Luther King Martin, 1967, « Discours à l'église *Riverside de Ne9+w-York City*»., le 4 avril 1967, https://kinginstitute.stanford.edu/encyclopedia/beyond-vietnam

Mathieu Bertrand, 1996, « La dignité de la personne humaine : quel droit ? Quel titulaire ? Recueil Dalloz, Paris, p.282 ;

Molfessis Nicolas, 2026, « La dignité de la personne humaine en droit civil », *in La dignité de la personne humaine, Révue de droit d'Assas,* N^0 3 ; p. 146 ;

Nichiren Daishonin, «*370 citations de Bouddha qui illuminant la vie* ». https://www.evolution-101.com/citations-de-bouddha.html

Nicogossian Judith, 2016, *La norme du corps hybride*, Éd, L'Harmattan, *278 pages* ;

ONU, 1975, Déclaration sur la protection de toutes personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants ; https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/declaration-protection-all-persons-being-subjected-torture-and;

Organisation des Nations Unies (ONU), 1975, Déclaration universelle des droits de l'homme; https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights;

Pedrot Philippe, 1999, « La dignité de la personne humaine à l'épreuve des technologies, *Ethique, droit et dignité,* Economia, Paris, pages 51- 64;

Platon, 2024, *La République*, Livre X, Édition Gallimard, Paris, 320 pages ;

Union Européenne (UE), 1991, Déclaration sur les droits de l'homme du Conseil européen de Luxembourg ; https://www.consilium.europa.eu/media/20525/1991_juin_-_luxembourg_fr_.pdf;

Union Européenne (UE), 2000, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, décembre 2000, https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf,

La culture au féminin en Afrique derrière la parole sociale des femmes : cas du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Malawi

MACHE Roger

Littérature orale/ Civilisations africaines, Université de Yaoundé I, Cameroun, E-mail : roger.mache@yahoo.fr, Tél : + 237 699980533 /237 674092944
Auteur correspondant : E-mail : roger.mache@yahoo.fr, Tel : + 237 699980533 /237 674092944
Article soumis le 02/06/2026 et accepté le 17/06/2026
Réf : 2COLRS-038

Résumé :
Bien que les femmes se soumettent aussi à la culture africaine pour la protection, le maintien voire la construction de l'identité africaine, elles s'interrogent sur les limites de certaines pratiques rituelles. En Afrique occidentale, australe etc., elles se servent de la parole pour en informer leurs auditeurs. Ainsi ont-elles des raisons qui justifient leur attitude vis-à-vis de la tradition (immatérielle) africaine. Le présent article, imprégné d'analyse du discours (Dominique Maingueneau), explore des textes oraux féminins collectés sur YouTube pour montrer comment au Sénégal, en Côte d'Ivoire, et au Malawi, des femmes s'expriment pour restaurer la culture originelle, s'offusquer contre l'excision des jeunes filles, et combattre le mariage de mineurs.
Mots-clés : Culture au féminin, parole sociale, Sénégal, Côte d'Ivoire, Malawi.

Feminine culture in Africa and social speech of women: the case of Senegal, Ivory coast and Malawi.

Abstract:
Although the women are also submissive to African culture for the protection, maintenance looking at the construction of African identity, they do not longer share certain ritual practices. In western and East Africa, they use speech to inform their listeners. This they have reasons that justify their attitudes at the midst of the African tradition. The article based on discuss analysis (Dominique Maingueneau), explores oral feminine texts collected from YouTube to show how in Senegal, Ivory Coast and in Malawi women express themselves to restore the original culture, to riot against the excision of young girls and to fight against early marriage.
Key words: *culture to feminine, social speech, Senegal Ivory Coast, Malawi*

Introduction

Selon (C. Kombe Lele, 2018, p. 4) : « *Parler de la culture revient […] à parler d'une somme d'éléments érigés en conventions qui déterminent la manière de penser, de sentir et d'agir, qui devient la caractéristique des membres d'une société particulière* ». Autrement dit, la culture, grâce à ses fondements d'accord consensuel à l'instar des rites de passage et de l'éducation traditionnelle (les initiations…), renvoie à une construction sociale arbitraire, mais acceptée pour son utilité relative à l'organisation de la vie au sein de la communauté humaine. Cette culture intéresse les femmes, qui en parlent, et se manifeste, pour certaines, sous la bannière de la culture au féminin. Au sujet de ce dernier, (P. Smart, 2025 : online) estime

> qu'il s'agit d'une réappropriation du « pouvoir génératif » du féminin non pas d'une vieille opposition au « masculin », ni d'une réduction de la femme à sa fonction reproductrice, mais plutôt d'une redécouverte de nos origines féminines […] tout en les dépassant, offrant un modèle d'inclusion et non pas de coupure (online).

En fait, il s'agit d'un acte factuel par lequel les femmes se réapproprient, dans la communauté, les traditions ou le patrimoine culturel et y apportent une contribution spécifique et identifiable. Quant à la parole sociale, (S. T. Samake, 2025, p. 240), dans son analyse de l'éthique de la parole en société, renseigne qu'elle « n'est pas qu'informative : elle est l'acte symbolique, capable d'ordonner ou de dérégler » d'une part le lien culturel qui détermine l'identité d'une communauté, et d'autre part les composantes structurelles de la société notamment les rapports entre ses membres, la répartition hiérarchique et le fonctionnement groupé des individus. En réalité, la parole sociale traduit l'impact des discours sur les mœurs ou alors la tradition orale comme outil de cohésion sociale. Autrement dit, tout dépend de l'objectif visé par l'oratrice de cette parole. Dans les pays tels que la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Malawi pour ne citer que ceux-là, les femmes sont aussi sous le fonctionnement de la culture africaine. Au regard de l'organisation sociale, elles ne se dissocient pas de celle-ci, et s'interrogent sur certaines pratiques culturelles jugées dévalorisantes pour leur vie et néfastes pour les jeunes africaines qui portent l'espoir de développement dans l'avenir. Pour le faire savoir, à leurs auditeurs, elles se saisissent de la parole. Comment les femmes des pays suscités utilisent-elles cette dernière comme armes populaires de combat pour parvenir à la restauration originelle et à l'abrogation de quelques composantes de la culture africaine ? Pendant que le Sénégal est sous l'occupation coloniale française, et que l'une de ses héroïnes, détentrice des révélations/visions pour l'autodétermination des peuples colonisés, prône un savoir culturel endogène, en Côte d'Ivoire et au Malawi des femmes, par leur parole, combattent toute pratique culturelle qui brise l'intimité vaginale des jeunes filles et précipite des enfants immatures (filles et garçons) à la responsabilité conjugale. L'analyse du discours de (D. Maingueneau, 2014, p. 4), disséminée dans l'expression collective de la gent féminine, s'y familiarise afin de donner du sens ; d'abord à la parole d'Aline Sitoé Diatta, au Sénégal, partagée par un grand nombre de personnes sur la nécessité de retour aux traditions anciennes (I), ensuite, à la voix des femmes ivoiriennes sur les mutilations génitales féminines (II), enfin aux dires de Theresa Kachindamoto sur le mariage forcé de mineurs au Malawi (III).

1. La voix populaire d'Aline Sitoé Diatta pour la culture ancestrale au Sénégal

Aline Sitoé Diatta, femme sénégalaise, au même titre qu'Ahangalene Diatta et d'Ana Diatta (toutes aussi des héroïnes prophétesses), appartenant au XXè siècle, demeure l'illustre figure emblématique de l'identité culturelle africaine lorsqu'elle ressuscite entre autres le rite de la pluie (avec effet immédiat) et s'oppose, sans la moindre violence, au complexe culturel colonial en plein développement dans son pays.

1.1. Par son rôle de femme opposante faiseuse de pluie/rite de la pluie

Au sein du peuple Diola à Nialou, un quartier du village Kabrousse dans la région de Casamance située au Sud-Ouest du Sénégal, est née en 1920 Aline Sitoé Diatta (H. Bathily, 2022, online), la femme qui va très vite attirer l'attention au regard de ce qu'elle dit à l'auditoire qui s'efforce de l'écouter. CASA CULTURE[1] s'offre au public comme l'une des opportunités qui permettent de revivre son parcours, grâce à la reconstitution historique des faits et aux témoignages relatifs à son sujet. Ainsi, on entend de multiples propos d'Aline Sitoé Diatta. De son vivant, elle a des visions, des révélations divines pour les communautés Diola et africaine. Elle organise de multiples cérémonies au cours desquelles elle enseigne de nouveaux rites méconnus des populations pour résoudre, par exemple, des problèmes de l'absence de pluie ou de l'aliénation culturelle ; puis elle sensibilise les

[1] CASA CULTURE est une institution ou structure audiovisuelle du Sénégal, en ligne YouTube, pour la production, la promotion d'événement et d'entreprise culturels.

populations à pratiquer la culture des produits alimentaires locaux au détriment des cultures promus par des colons. Des auditeurs de ces diverses voix apprennent que cette démarcation culturelle rend mécontents des chefs traditionnels, autorités coloniales qui voient en elle une menace contre leurs pouvoirs. Beaucoup de gens au sein de la population estiment qu'elle souffre mentalement et mérite un traitement approprié. Déterminée et imperturbable, elle se montre infatigable au point de faire tomber la pluie dont les populations ont besoin ; ce qui va tout de suite convaincre et rassurer celles-ci qui la suivent désormais dans toutes ses missions d'enseignement public. L'auditoire s'en rend davantage compte lorsqu'elle profère dans CASA CULTURE - Aline Sitoé Diatta - ce qui suit :

> Non, nous avons notre culture, nos mœurs et coutumes
> Donner de plein gré,
> Partager, soutenir, aider selon nos moyens mais jamais dans la brimade.
> Jamais dans l'obligation méprisante.
> Attends qu'on te demande ton avis. « *Aline Sitoé Diatta : La reine de Kabrousse (1920-1944)* »

L'idée qui retient l'attention dans l'extrait discursif ci-dessus se trouve dans le premier vers. L'adverbe de négation « non (02 occurrences) » qui commence ce dernier résonne comme une réplique dialogale traduisant une reprise de parole pour opposer un refus catégorique à son ou ses interlocuteur.ices qui, probablement, se met dans une posture de la convaincre à accepter le schéma des civilisations étrangères imposées aux peuples diola casamançais, africains. La vigueur de la tonalité montante accompagnant ce terme adverbial renseigne sur la fermeté et l'intransigeance d'Aline Sitoé Diatta à se faire des contorsions morales pour se compromettre ; alors qu'elle défend un ensemble d'idéaux culturels qui reposent sur des pratiques rituelles dont elle a le secret. La présence du pronom-sujet, première personne du pluriel « Nous », et des adjectifs possessifs successivement singulier et pluriel « notre /nos » auxquels s'ajoutent le champ lexical de la culture « culture (02 occurrences) /mœurs /coutumes » renvoie à l'ensemble des peuples sénégalais et, par extension, aux populations africaines (elles aussi) et à l'identité animique de tout le continent.

Elle a la conviction que la culture originelle dont elle dispose et maîtrise les techniques et pratiques constitue l'essence existentielle de l'Homme africain dans sa vie de tous les jours et de l'avenir. Voilà pourquoi, selon le témoignage de Manga Pascal[2] dans CASA CULTURE « très vite elle s'est engagée dans un mouvement de restauration d'un culte, le culte de la pluie qu'on appelle kassara ». Quand elle réussit à faire renaitre de ses cendres, par l'enseignement, ce rituel qui déclenche systématiquement des pluies, il revient aux auditeurs, d'après (C. Kombe Lele, 2018, p. 4), de mieux saisir « la culture africaine serait ainsi ce quelque chose d'intrinsèque au Noir Africain, qui le caractérise, le détermine inéluctablement et le différencie catégoriquement des autres ». En réalité, cette femme apporte quelque chose de fondamentalement différent de l'ordre culturel mis en place. Du coup, elle s'inscrit dans la logique de lutte contestataire qui embrasse d'autres aspects de la culture.

1.2. Par la résistance et l'innovation culturelles (religion, culture agricole, calendrier Diola)

Étant tout ouïe à la profération d'Aline Sitoé Diatta, son auditoire découvre une fois de plus dans CASA CULTURE ses diverses batailles pacifiques sur d'autres champs relatifs à la culture. Elle se positionne, lors de ses cérémonies d'éveil des consciences, en première ligne pour rappeler les richesses énormes contenues dans la culture Diola/africaine. Son expression met en exergue le retour à la religion endogène propre à la nature identitaire de l'Africain, à la culture des produits agricoles

[2] Son non entier est Pascal Kotimagne Manga ancien député du Département d'Oussouye situé en Basse-Casamance au Sénégal, mais surtout président de l'Organisation Non Gouvernementale nommée Association Sénégalaise pour le Développement Intégré (ASDI).

de qualité qui doivent le nourrir suffisamment et l'adoption d'un agenda de mesure de temps et de gestion de temps qui tient compte de ses activités consubstantielles à son milieu de vie :

> Si pour avoir demandé aux miens de dire non à l'oppression de l'exploitation par l'homme,
> Si pour avoir demandé de privilégier la culture vivrière du riz à la place de l'arachide que vous imposez,
> Si pour avoir dit de refuser toute aliénation et que la personne humaine est une valeur à ne jamais bafouer,
> Si pour cela je dois être arrêtée, déportée ou tuée,
> Alors je suis prête.
> Emparez-vous d'elle.
> Non laissez les faire laissez le destin s'accomplir.
> Je pars avec eux mais mon âme reste toujours avec vous.
> N'ayez pas peur demain sur cette terre, nos enfants vivront heureux et en harmonie avec la nature qui les entourera.
> Adieu mes frères et sœurs.
> Adieu peuple chéri. « *Aline Sitoé Diatta : La reine de Kabrousse (1920-1944)* »

Elle met en branle la relance dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest de la culture des champs. Sur ce point précisément, elle recommande à tous ceux qui l'entendent « la culture vivrière du riz à la place de l'arachide ». Il faut éviter toute production agricole qui va plutôt nourrir les colons. Ce qui importe selon (C. Kombe Lele, 2018, p. 9) c'est de croire que « par [la régénération] culturelle, l'Africain reprendra l'initiative historique de sa destinée et sera à même de manier lui-même la dialectique de ses besoins : exprimer et définir lui-même ses besoins et ses aspirations, concevoir et produire un monde tel qu'ils y trouvent leur accomplissement ; bref, recréer sa culture ». L'insistance de l'adverbe temporel « jamais (2) occurrences) dans son discours de changement culturel en cours doit se passer dans un environnent exempt de brimade et de l'obligation méprisante.

En allant en profondeur dans l'écoute des propos d'Aline Sitoé Diatta, on s'aperçoit qu'elle passe en sourdine le message sur le calendrier traditionnel qu'elle souhaiterait rendre universel. Logiquement, il existe d'une part un lien entre le culte de la pluie désormais maitrisé par plus ou moins un grand nombre du peuple et la ferme, puis d'autre part la religion ancestrale. La reprise de la parole de Manga Pascal dans CASA CULTURE informe l'auditoire de l'opposition d'Aline Sitoé Diatta aux religions importées à savoir l'islam et le christianisme au bénéfice de la spiritualité autochtone en harmonie avec la semaine Diola constituée de cinq (05) jours avec un jour de repos. On y voit le retrait de la journée de dimanche. Ce qui donne lieu à cette équation culturelle : religion ancestrale par culte de pluie + calendrier Diola = agriculture populaire.

Le jaillissement de l'anaphore « Si pour quatre (04) occurrences) » enrichi par le réseau sémantique de la déshumanisation « l'oppression /l'exploitation /aliénation /bafouer » dans la bouche d'Aline Sitoé Diatta témoigne de son attitude de femme martyre devant l'autorité militaire de la colonisation française puisqu'elle sait qu'elle va être « arrêtée » / « déportée » / « tuée ». Elle l'accepte pour sauver son peuple du génocide, garantir son avenir heureux. De la sorte elle garde sa dignité et sa combativité non violente en face du colonel Sajou qui donne l'ordre de son arrestation : « Emparez-vous d'elle ». Pour elle, laisser « le destin s'accomplir » revient à respecter la volonté de Dieu d'où son expression anaphorique « Adieu (02 occurrences) », « mes frères et sœurs », « peuple chéri ». Si l'on y ajoute ce vers déclaratif à l'impératif négatif « N'ayez pas peur », on finit par déduire que les 03 derniers vers de l'extrait oral d'Aline Sitoé Diatta constituent de fait l'extrême onction d'une prophétesse à l'endroit de son peuple qu'elle quitte par contrainte ; cet augure d'un avenir glorieux. Depuis ce temps marqué par sa déportation et sa mort, il va de soi qu'elle a rejoint des ancêtres africains. Du coup ces mots d'aurevoir aux populations, suivant l'avis de (B. Eyounga, 2021, p. 241), retentissent dans la mémoire des Africains en vie comme pour « garantir le bonheur

des vivants sous la bénédiction des ancêtres ». Pendant ce temps, des femmes comme elle, se révoltent contre le rite d'ablation de leur clitoris dans de nombreuses sociétés africaines.

2. Le rejet de l'excision au cœur de l'oralité des femmes combattantes de Côte d'Ivoire

Dans certaines localités ivoiriennes, certaines femmes résistent au retrait d'une partie cruciale de leur intimité vaginale. Désormais elles s'y opposent et en parlent à leurs auditeurs. Ces derniers sont informés des conséquences graves qui découlent de l'excision, et des luttes que ces femmes ivoiriennes mènent, au quotidien, afin que cette pratique rituelle de leur culture disparaisse.

2.1. À travers le rappel des dangers de la mutilation génitale

Dans un reportage de la Nouvelle Chaine Ivoirienne (NCI), l'oratrice Clarisse Tehoua,[3] du village Fronan situé dans la région du Hambol plus précisément dans le Département Katiola au Centre-Nord de Côte d'Ivoire parle à ses auditeurs. Elle leur explique les techniques d'opérationnalisation de mutilation génitales. Celle-ci provoque chez les jeunes filles des douleurs atroces et de l'agitation corporelle. Pour immobiliser leurs corps, des amazones de l'excision[4] présentes sur le terrain de mutilation génitale entrent en action. Certaines adolescentes inertes dans leurs mains perdent connaissance :

> Il y a deux femmes bien musclées qui m'attrapent. Elles vont avec moi. On m'écarte et je sens la lame trancher un petit bout de mon clitoris. Et comme mes parents avaient l'habitude de parler notre dialecte avec nous, j'ai compris qu'elles ont dit : « On l'a mal coupée. On va rependre ». Je dis maman au secours, j'appelais maman au secours, je ne la voyais pas. Je dis : « Mais qu'est-ce que j'ai fait ? » À force de mordre les femmes, je n'avais plus de force. Là on me tranche une deuxième fois, mais là encore, c'est mal coupé. Il y a la dame qui dit : « C'est bon. Elle se débat trop. Il faut la laisser. »
>
> On m'a mise avec les autres filles. Le sang a fini de couler. On m'a mis kodjo[5]. On t'attache une corde et puis on te met le kodjo et on te dit de danser avec la douleur. On te demande de te redresser, de marcher pour montrer que tu es une femme, tu es devenue une femme. C'est difficile. Et la petite fille qui était à côté de moi est partie, parce que je l'ai vue tombée. J'ai eu pitié. Elles ont dit : « elle a perdu trop de sang. On va l'envoyer à l'hôpital. » Mais après, je l'ai vue la tête penchée. Je savais qu'il y a quelque chose qui n'allait pas. Tout ce que je demandais, comme mon père nous apprenait à prier, j'ai commencé à prier. J'ai dit : « Jésus aide-moi. » « *Le combat des femmes mutilées* »

En introduisant dans ses propos la locution verbale impersonnelle « il y a», Clarisse Tehoua annonce ses bourreaux notamment « deux femmes bien musclées » prêtes sur la scène d'opération qui attendent l'ordre de l'exciseuse pour se fondre sur elle. Sans le dire ouvertement, il appert qu'elle nourrit suffisamment de haine contre ces deux femmes dont le dessein est de neutraliser ; d'autant plus qu'elle les désigne par l'indéfini pronominal « on (10 occurrences) ».

Ce qui l'horrifie le plus, c'est son interpellation sans tendresse aucune ni une préparation psychologique comme le prouve le verbe d'action conjugué à l'indicatif présent « attrapent » postposé du pronom personnel complément d'objet direct « m'». Tout se déroule comme si elle vient de commettre un crime. Autrement dit, on dirait que naître femme fait d'elle une femme pécheresse, qui doit subir des sévices corporels notamment la flagellation ou l'amputation de son organe vulvaire.

[3] Clarisse Tehoua a créé une Organisation Non Gouvernementale (ONG) nommée Association pour le Bien être des Femmes Victimes de l'Excision (ABEFEVE) dont elle assure la gestion de la présidence.

[4]Il s'agit des femmes physiquement fortes bien robustes qui protègent la tradition de l'excision et se chargent d'immobiliser au sol des jeunes filles qu'on doit exciser immédiatement.

[5] Le kojo en Afrique de l'Ouest notamment en Côte d'Ivoire, au Mali, au Burkina Faso etc. est un tissu nommé pagne de protection traditionnel qu'une exciseuse attache entre les cuisses d'une jeune qui vient de subir une excision. Il a pour rôle de retenir l'hémorragie clitoridienne, de faciliter la cicatrisation du clitoris et de ses différentes branches.

L'indicatif présent « m'écarte » qu'utilise Clarisse Tehoua dans son discours indique le début de l'ablation de son organe génital. Quand on perçoit également le champ notionnel de la mutilation « lame /trancher / tranche une deuxième fois /mal coupée (02 occurrences) », l'on constate que la victime ressent une souffrance double (physique et morale) qui surchauffe tout son corps avant de réaliser plus tard qu'elle n'a plus « un petit bout de … clitoris ». Elle ne le verra plus. Son état de douleur correspond à ce que (AA. Beaudoin-Julien, 2024, p. 56) dans son analyse décrit :

> Ainsi, une représentation qui semble émerger concernant l'excision est qu'elle constitue une pratique imposée par la force et délibérément nocive et violente envers les femmes et les filles, entraînant souffrance et douleur aux personnes qui la subissent. Il s'agit d'une pratique s'ancrant dans des sociétés.

Les auditeurs découvrent que la période la plus impitoyable consiste à amener l'excisée à démontrer sa capacité à surmonter les douleurs de sa blessure saignante. À cet effet, elle est invitée à danser avec la douleur, à se redresser puis à marcher ; à en croire son témoignage. À cette étape rituelle, il faut sauver l'honneur de la famille. Celle-ci attend que sa fille fasse le geste de bravoure marquant son entrée héroïque dans le monde des braves. En fait, l'opération du retrait de tissus génitaux féminins est comme une forme de mise en exergue de la résilience de la jeune fille. Ainsi celle-ci optimise-t-elle ses chances de trouver un mari.

En prêtant de nouveau l'oreille au champ lexical de l'évanouissement : « tombée /perdu /tête penchée » qui parsème les propos de Clarisse Tehoua, l'auditeur s'aperçoit qu'une autre jeune fille qui vient d'éprouver la rigueur implacable de la coupe de son organe sexuel, ne parvient plus à se tenir sur ses jambes. Elle s'écroule ; parce que son corps se vide abondamment de son sang comme le justifient ces termes hyperboliques : « perdu trop de sang ». Bien que les exciseuses n'aient eu aucun choix que de la conduire « à l'hôpital », l'oratrice n'informe pas son public de ce que devient cette jeune fille une fois quittée la scène d'excision. Probablement, son pronostic vital n'a pas été engagé pour qu'on envisage le pire. Quant à l'auteur du récit, elle s'en remet à Dieu en vue de sa libération quand d'autres femmes mènent la sensibilisation sur la nécessité de proscrire ce fléau que constitue l'excision.

2.2. Via leurs actes de mobilisation au sein de leurs communautés

Toujours accrochés au reportage de la Nouvelle Chaine Ivoirienne (NCI), des auditeurs suivent attentivement le témoignage de l'oratrice Odile Parel[6], une autre victime de l'excision originaire de Logoualé[7]. Elle s'organise activement avec d'autres personnes pour combattre la mutilation génitale des jeunes filles. Ainsi développe-t-elle une stratégie de déconstruction du mythe du pagne des excisées *yakouba* appelé également pagne *zagouailé*. À ce sujet, ses auditeurs peuvent l'entendre déclarer :

> Aujourd'hui, on n'a pas besoin d'exciser les femmes pour porter ce pagne, ce beau pagne. On peut faire tout avec ce tissu, on peut faire des napes. On peut faire je t'avais dit au village, j'avais fait dans le temps, des cravates, j'avais fait des casquettes. On peut faire des couvertures de lit. « Excision : le combat des femmes mutilées »

Le retentissement du terme adverbial temporel « aujourd'hui » dès le début de ses dires apporte une précision sur le moment de l'énonciation : maintenant, de nos jours ou encore le moment contemporain. En même temps, cette allocution adverbiale rapprochée à la phrase infinitive « porter ce pagne » convoque implicitement une époque située dans un passé lointain ; au cours de laquelle le pagne *zagouailé* représente une valeur culturelle primordiale qu'incarnent les jeunes filles excisées.

[6] Odile Parel a mis sur pied une Organisation Non Gouvernementale (ONG) nommée de LOUCHA qui signifie Lève-toi en langue Yacouba et lutte contre l'excision en Côte D'Ivoire. Elle en est la présidente.

[7] Logoualé[7], est une ville du Département de Man à l'Ouest de Cote d'Ivoire.

Celles-ci, contraintes par les exigences de la tradition doivent le porter. En fait, cette étoffe, généralement flambante neuve et adoptée depuis les temps immémoriaux par les gardiens des us et coutumes de la région de Logoualé, devient le vêtement quotidien de ces filles. Elles ont l'obligation de les porter pour marquer les esprits, en vue d'établir une différence entre elles et d'autres. Dans le même sillage, (O. JN. Tagnabou, 2025, p. 93), d'après ses observations faites sur les fonctions des tenues folkloriques des Darga, souligne :

> À ce titre, il sied de préciser que de tous les temps, l'habillement joue un rôle fondamental dans de nombreuses cultures et sociétés à travers le monde. Dans ce sens, le vêtement est un facteur de l'identité culturelle pour tous les peuples et non pour les Dagara seulement.

Bien que tous les peuples africains se reconnaissent ou s'identifient, en dépit de quelques spécificités, à travers les vêtements traditionnels propres à leur milieu de vie respectif, il n'en demeure pas moins qu'Odile Parel redéfinisse le pagne *zagouailé*. Estimant que celui-ci représente les souffrances profondes des filles et des femmes en général, elle refuse, à travers la locution adverbiale « n'… pas », que ce pagne ait un usage relatif à l'excision. En utilisant dans son discours le groupe adjectival « beau pagne », elle met en exergue une esthétique discursive qui accompagne de nouvelles fonctions qu'elle attribue désormais à ce pagne conçu par des peuples Logoualé.

De même, en faisant recours aux groupes nominaux « des napes » et « des couvertures », Odile Parel s'offusque qu'au lieu d'enfermer son usage dans le rituel de mutilation génitale, elle l'en sort pour qu'il s'intègre dans la décoration des meubles et du couchage par exemple ; ce qui fera plaisir aux habitants de la maison.

Dans sa parole, l'auditoire apprend que la locutrice veut retirer le statut rituel que symbolise le pagne *zakouélé*[8]. Voilà pourquoi avec ce dernier il fait comprendre qu'on peut fabriquer « des cravates » et « des casquettes » et bien d'autres types de vêtements aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La déduction qui s'en suit révèle à mots couverts que tous les dépositaires du patrimoine culturel du peuple *Dan et Yacouba*[9] s'accordent d'abolir l'utilisation de cette étoffe comme symbole rituel d'ablation génitale féminine.

Comme cela ne suffisait pas, elle entreprend cette fois-ci la méthode de proximité. Odile Parel va vers les populations au sein desquelles se trouve la progéniture, réussit à les rassembler par groupes (peu importe le nombre) en vue de leur parler :

> J'ai ma cousine qui était ici. Elle s'appelait Fan. Elle était exciseuse. Donc quand ça la prenait, elle attrapait les enfants, elle rentre dans la maison, elle les coupe.
>
> Je suis venue la surprendre ici. Il y avait une jeune dame qu'elle avait fait exciser. Et donc j'ai appelé la gendarmerie.
>
> Si les enfants viennent à l'école ou à la maternelle tout petits, nous, on pourra veiller sur eux. Et comme ça celui qui va faire exciser son enfant-là, nous on va savoir ça voilà. C'est pour ça qu'on veut passer par l'éducation pour sensibiliser en faveur des enfants, qu'on ne puisse pas exciser les petites filles. « Excision : le combat des femmes mutilées »

Dans son propos se trouvent des indicateurs de lieu notamment l'adverbe de lieu « ici (02 occurrences) » et le nom commun de chose « maison ». Sans vouloir le dire ouvertement, Odile Parel s'exprime depuis Logoualé sa région natale. Par le champ lexical de la jeunesse : « enfants (03

[8] *Zakouélé* est un pagne traditionnel dans le Département de Man en Côte d'Ivoire. Il est utilisé lors des cérémonies initiatiques. En fait, il s'agit de l'initiation à l'excision des jeunes filles. Ce pagne symbolise la dignité d'une adolescence excisée, l'alliance rituelle et la couverture des souffrances physiques des initiées à l'excision.

[9] En fait le peuple Dan est aussi connu sous le nom de Yacouba. Il vit à l'Ouest de Côte d'Ivoire dans les zones montagneuses notamment à Man, Danané et Biankouma.

occurrences) / jeune dame /petites filles /tout petit », ses auditeurs réalisent que c'est à la jeunesse qu'elle transmet le message de sensibilisation et de protection. Ce sont des jeunes groupés qui, grâce à ses efforts, l'écoutent quand elle leur parle. Ce qui prouve que leurs parents, partagent son message, autorisent que leurs enfants aillent écouter Odile Parel.

L'emploi du pronom personnel « nous » et indéfini inclusif « on » renvoie aux échanges fructueux et harmonieux entre elle et ces parents. Tous sont unanimes que l'excision est une catastrophe pour les enfants. Pour qu'on « puisse veiller sur eux », il importe de les inscrire « à l'école maternelle » dès leurs bas âges afin de les « sensibiliser », d'autant plus que pour (H. Marquié-Dubié, 2023, on ligne) : « La *situation étrange* a permis de confirmer que sécurisation et exploration vont de pair. En effet, plus l'enfant est dans une relation d'attachement stable (sécure), plus ses capacités d'exploration sont activées ». Odile Parel, en optant pour un regroupement régulier d'enfants dans les écoles maternelles, a la ferme conviction voire assurance que la sécurité physique et affective des enfants de sa localité est garantie, et que par cette mesure consensuelle de l'éducation, aucun parent ne pourra plus « exciser son enfant-là » en violation du contrat consensuel devenu de ce fait une petite loi orale entre les membres de la région, sans être dénoncée et sanctionnée. Il arrive aussi que des parents se voient interdire d'envoyer prématurément en mariage leurs filles.

3. L'abolition du mariage précoce au Malawi suite aux actions de Theresa Kachindamoto

Depuis son bas âge, Theresa Kachindamoto, de nationalité malawienne, ne parvient pas à oublier le phénomène du mariage précoce en conformité avec la culture de son village. Ne pouvant rien faire à cette époque, Theresa Kachindamoto, devenue femme autonome, dotée de responsabilité et de pouvoir traditionnel en tant que cheffe, remet en question le rite de l'apprentissage sexuel pour le mariage et autorise l'union des jeunes ayant atteint l'âge adulte.

3.1. La mise en cause de l'initiation sexuelle des jeunes filles

En prêtant une oreille attentive à la parole prononcée par Theresa Kachindamoto dans l'émission Visage d'Afrique de la chaine médiatique CGTN[10] française, son auditoire prend connaissance du rejet de la préparation sexuelle pratiquée dans le district de Dedza[11] situé dans la région du Centre du Malawi. Aussi constate-t-elle qu'en tant que cheffe traditionnelle des populations de Dedza, cette femme d'après son propos, trouve scandaleux que des jeunes filles à peine leurs premières menstrues enregistrées soient livrées, lors de la semaine d'initiation, à des hommes préalablement choisis, et qu'après leur rapport sexuel, leurs parents complices détenant des cadeaux les accueillent en chantant, dansant et criant :

> L'initiation commence dès qu'une fille a ses règles. Les parents organisent les processus d'initiation. Les filles sont amenées quelque part où il y a des femmes qui leur disent : « maintenant vous êtes de grandes filles et voilà ce qu'il faut faire et ne pas faire. Certaines choses sont bonnes, d'autres ne le sont pas ». Et puis au bout de trois jours, elles ont donc fini avec cette initiation. Après, elles sont dans une salle. Toutes les filles y vont. Ensuite, les parents choisissent les garçons qui vont là-bas et qui ont des relations sexuelles avec les filles. Les filles, quant à elles, ont les yeux bandés. Elles ne voient pas leurs éventuels partenaires. Les garçons font donc ce qu'ils veulent avec ces filles. Quand ils finissent, ils sortent. Les filles ne savent donc pas avec qui elles ont eu des relations sexuelles. Quand elles sortent, les parents se mettent à danser, à chanter et à leur donner de l'argent. Et, ensuite, ils disent à leurs filles : « vous voilà maintenant, vous êtes des femmes. » On leur dit ces genres de choses. Mais tout cela ce n'est pas bon. « *Theresa Kachindamoto : un combat au féminin* »

[10] CGTN français signifie China Global Télévision Network-Français.

[11] Au Malawi, globalement le district de Dedza rassemble trois groupes : les Chewa, Tumbuka et Ngoni.

Lorsqu'elle évoque dans ses dires les « parents (03 occurrences) », il s'agit uniquement des femmes dont la responsabilité consiste à s'assurer et à confirmer la réussite culturelle des premiers tests sexuels sur leurs enfants. L'adverbial temporel « maintenant (03 occurrences) » rentre dans le discours repris de ces femmes par Theresa Kachindamoto. Il marque la fin du temps de célibat pour la vie conjugale. La vie de couple commence et rien ne peut justifier une probable attente. Comme le pronom personnel « vous » renvoie à toutes ces jeunes filles ouvertes sexuellement, qui auront chacune un mari dans un bref délai, les compléments d'attribut « des grandes filles /des femmes » postposés de l'indicatif présent « êtes » traduisent leur capacité charnelle et sensuelle à consommer pleinement le mariage. De plus, l'emploi négatif et positif de l'infinitif « faire » signifie, d'une part, l'interdiction de rejeter une quelconque sollicitation de rapport sexuelle du futur époux et, d'autre part, la soumission absolue dans la vie conjugale. Par une contrainte savamment organisée, la jeune femme doit tout admettre, même le kidnapping culturel dont (A. Berganti et al, 2020, online) parlent en soulignant :

> Dans la communauté Nguni au Sud de l'Afrique, il y a un rituel de mariage appelé Ukuthwala, dans lequel un jeune homme doit enlever une fille pour convaincre (ou obliger) la famille à approuver le mariage et à commencer les négociations.

Ce qui irrite davantage Theresa Kachindamoto, ce n'est pas seulement la défaillance éthique de cette pratique d'initiation sexuelle en prélude au mariage infantile forcé, mais surtout la forte chance pour ces filles naïves, voire ignorantes, de contracter des maladies sexuellement transmissibles lors de ces rapports qu'impose la culture dedza. Cet état de colère ne l'empêche pas d'abroger ce rite d'initiation prématurée à la sexualité en faveur du mariage fondé sur le plein consentement entre des personnes adultes.

3.2. La maturité de la jeune fille comme une priorité dans la culture

L'auditoire entend qu'à Dedza, Theresa Kachindamoto s'appuie sur son autorité de cheffe traditionnelle pour pousser la communauté à changer de comportement au sujet de la pratique du mariage des enfants « perçue comme un moyen de contrôler la sexualité des filles le plus tôt possible, pour préserver leur virginité et l'honneur familial » (UNFPA et UNICEF, 2018, p. 3). Elle estime que ce type de mariage n'apporte ni éducation, ni instruction aux jeunes mariés. Tout au contraire, il les abrutit et les précipite très vite à de lourdes responsabilités dont ils n'ont aucune connaissance ni maîtrise. Selon son discours, on doit toiletter la tradition ou, du moins, y retirer toutes les dispositions ou pratiques coutumières qui encouragent les jeunes filles à se marier très tôt, après un entraînement sexuel :

> Pouvons-nous continuer ainsi en tant que gardiens de la culture ? ils ont dit : « non cheffe cette tradition n'est pas bonne ».
>
> Alors, j'ai dit oui, nous devons en trouver une nouvelle à la place. Je n'aime pas qu'il y ait cette hyène dans ma région. On était donc d'accord. Ils étaient d'accord. Cette fois-là, ils étaient d'accord ; mais ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas changer parce que c'était notre culture, et qu'on ne pouvait pas faire ça comme ça. Mais maintenant ils ont changé. […]
>
> Aujourd'hui, il y a environ 1445 mariages que j'ai annulés. Mais je continue. Peut-être qu'un jour je rejoindrai mon père. Je mourrai. Mais je mourrai en cheffe heureuse, car maintenant il y a des changements à Dedza. Maintenant, je me sens bien. « *Theresa Kachindamoto : un combat au féminin* »

En émettant l'interrogation « Pouvons-nous continuer ainsi… ? », elle rassure ses partisans qui la suivent dans sa détermination. Le contexte dans lequel elle s'exprime est celui d'une réunion qu'elle préside personnellement avec ses notables, élites, griots pour ne citer que ceux-là. Dans sa question, elle fait apparaître l'unique point à l'ordre du jour à savoir le maintien ou non du mariage précoce et son volet d'initiation sexuelle. Cet acte consistant à mobiliser les personnes ressources de la communauté traditionnelle dedza est conforme au conseil donné par l'(UNFPA et UNICEF, 2018, p.

9) : « Il est important d'intensifier rapidement les investissements en faveur d'actions à forte incidence visant à mettre fin au mariage des enfants dans la région ». Il va sans dire que l'avenir des milliers de jeunes filles, pris en tenaille par un aspect de la culture Dedza, est dans leurs mains. Ils doivent donner leur position. Celle-ci fait partie de la procédure normale d'annulation ou de retrait ou d'amendement des us et coutumes de la région.

L'expression « non cheffe » désigne leur réponse que Theresa Kachindamoto intègre dans sa parole pour informer ses auditeurs. Ses hôtes ajoutent : « cette tradition n'est pas bonne ». À travers l'adverbe d'affirmation « oui », elle leur donne également sa réponse. Et lorsqu'on y ajoute la locution adverbiale « d'accord (03 occurrences) », les auditeurs réalisent immédiatement que tous les participants à la réunion manifestent à l'unanimité le bannissement de cette pratique de la culture dans toute la communauté. Simultanément, ils se rendent compte d'une manifestation de réserve éphémère de la part des hôtes si l'on s'en tient à la conjonction de coordination du deuxième paragraphe « mais (02 occurrences) ». Cette retenue provisoire relative au changement s'interprète comme une stratégie de consolidation du pouvoir de leur cheffe. En fait, il ne leur revient pas le droit d'initier la révision d'une quelconque loi sur les us et coutumes. Cette prérogative est du ressort de leur cheffe.

Conclusion

À tout prendre, des femmes africaines naturellement soumises au respect et aux pratiques de la culture africaine comme des hommes, finissent par interroger l'impact de celle-ci sur leur état mental et corporel au quotidien. L'étude a montré qu'au regard des époques qui changent, de nombreuses femmes s'activent en vue de parvenir à restaurer (à l'état originel) et à réviser la culture dans leurs communautés respectives. On note que dans les pays de l'Afrique de l'Ouest à savoir le Sénégal, la Côte d'Ivoire et de l'Afrique australe comme le Malawi, des auditeurs entendent des paroles prononcées par la gent féminine qui contiennent des messages de protestation contre certaines pratiques culturelles. Aussi faut-il rappeler que le contexte de la colonisation française au Sénégal pousse l'héroïne Aline Sitoé Diatta issue, du peuple Diola en Casamance, faiseuse des pluies, à s'opposer à la culture coloniale. Suite à son attitude pacifiste, ses multiples discours révélateurs, suivis d'effets culturels immédiats, convainquent son auditoire qui, par conséquent, boycotte considérablement la culture occidentale. Arrêtée sans aucune résistance, puis déportée par les colons français, elle reste une figure historique inoubliable. Quant aux femmes ivoiriennes, originaires de la localité de Fronan, et de Logoualé, respectivement au Centre-Nord et à l'Ouest de Côte d'Ivoire, elles s'en prennent au rite culturel relatif à l'excision des jeunes filles. Elles refusent le spectacle douloureux et traumatisant de la mutilation génitale féminine. On retient de leurs propos que lors de cette opération d'excision, qu'aucune mesure de prévention contre les maladies infectieuses n'est prise. Aussi note-t-on l'envoi à l'hôpital d'une fille excisée et inconsciente. Au-delà du simple refus, elles se mobilisent et sensibilisent des parents et enfants d'arrêter immédiatement cette pratique. Un autre combat, presque similaire est aussi mené au Malawi avec la cheffe traditionnelle Theresa Kachindamoto. À travers ses propos, son auditoire finit par comprendre sa lutte contre le mariage précoce au niveau de sa communauté. Pour joindre l'acte à la parole, elle réussit l'adhésion de tous ses notables au retrait du Droit coutumier la loi autorisant l'initiation sexuelle des mineurs pour le mariage précoce. Suite à cet accord, plusieurs mariages ont été annulés. Désormais, dans sa localité, seuls les jeunes gens matures se marient.

Références bibliographiques

BATHILY Henriette, 2022, « Musée de la Femme Henriette Bathily », https://portraitsdesfemmes.mufem.org/wp-content/uploads/2022/08/Aline-Sitoe-Diatta.pdf (page consultée le 11 décembre, 2025).

BEAUDOIN-JULIEN Andrée-Anne, 2024, *L'excision et l'intervention psychosociale auprès de femmes et de filles excisées : attitudes, connaissances et expériences de professionnelles de Québec*, Québec, Université Laval.

BERGANTI Agnese et al, 2020, « La culture du viol en Afrique », https://scuole.medicisenzafrontiere.it/2020/05/18/la-culture-du-viol-en-afrique-par-a-berganti-v-castagnoli-s-giustini/ (page consultée le 20 décembre 2025).

CASA CULTURE, 2024, « Aline Sitoé Diatta : La reine de Kabrousse (1920-1944) », https://youtu.be/Jekqts5bBoc?si=6YOwtmT_bjVSXXPZ (page consultée le 02 décembre 2025).

CGTN français, 2018, « Cheffe Theresa Kachindamoto : un combat au féminin », https://youtu.be/KGmic7W4z6o?si=JQKYsVHoU4l3lAd9 (page consultée le 08 décembre 2025).

EYOUNGA Benjamin, 2021, « La question de la religion africaine ancestrale : nature et rapport avec les religions révélées », *Akofena*, Spécial n°6, Vol.2, pp. 239-254.

KOMBE LELE Christian, 2018, *Pour une résilience africaine à partir de la culture,* Raison Ardente, Loyola.

MAINGUENEAU Dominique, 2014, *Discours et analyse du Discours,* Paris, Armand Colin.

MARQUIÉ-DUBIÉ Hélène, 2023, « L'école maternelle au service des besoins fondamentaux de l'enfant : résultats d'une expérimentation sur les besoins de sécurisation et d'exploration », *Éducation et socialisation,* http:// journals.openedition.org/edso/14335 (page consultée le 19 décembre 2025).

NCI Reportage, 2025, « Excision : le combat des femmes mutilées », https://youtu.be/iE404aGn0DQ?si=L4dpFPrgypWdAzcK (page consultée le 08 décembre 2025).

SAMAKE Sœur Thérèse, 2025, « L'éthique de la parole dans les sociétés africaines : entre vérité, tabou et responsabilité communautaire », *Revue Enclume d'Ivoire*, Vol 2 N°3, pp. 235-261.

SMART Patricia, 2025, « L'Émergence d'une culture au féminin. Voix et Images », *13*(1), 158–161, https://doi.org/10.7202/200692ar (page consultée le 22 décembre 2025).

TAGNABOU Ouédan Jean-Noël, 2025, Les fonctions des modes vestimentaires : clés et codes, *Akofena*, Hors-Série n°12, CC BY 4.0, pp. 87-96

UNFPA et UNICEF, 2018, *Le mariage des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre en bref*, Dakar, Almadies/ Yoff.

AXE 10 : HISTOIRE DES LUTTES DE LA FEMME

Le féminisme au Cameroun de 1931 à 2025 : des revendications dynamiques et plurielles

Hamidou Issa

FSE, Université de Garoua, E-mail : hamidouissa496@yahoo.com ; hamidouissa496@gmail.com, Tel : 696 687 222
Auteur correspondant : E-mail : hamidouissa496@yahoo.com, Tel : 696 687 222
Article soumis le 03/06/2026 et accepté le 18/06/2026
Réf : 2COLRS-002

Résumé :
Cette analyse met en exergue la dynamique des mouvements féministes en Afrique en général et au Cameroun en particulier. En effet, les femmes camerounaises en s'appuyant sur des expériences personnelles et de besoins propres à chacune d'elles, soulèvent des débats et des revendications qui visent à améliorer leurs conditions de vie. Les luttes féministes s'opposent à la supériorité masculine. Cette étude vise à démontrer la dynamique des luttes féministes en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Ainsi, dans quelle mesure le mouvement féministe camerounais est-il passé d'une force de libération anticoloniale à un combat d'émancipation face au patriarcat postcolonial ? L'approche méthodologique utilisée est la triangulation qui combine l'enquête de terrain, la recherche documentaire et le guide d'entretien. Les résultats de l'analyse montrent que le mouvement féministe au Cameroun n'est pas seulement influencé par les vagues occidentales. Il est également façonné par des expériences et l'héritage de femmes africaines.
Mots clés : féminisme, domination masculine, genre, revendication, Cameroun.

Feminism in Cameroon from 1931 to 2025: dynamic and plural demands

Abstract :
This analysis highlights the dynamics of feminist movements in Africa in general and in Cameroon in particular. In fact, Cameroonian women, drawing on personal experiences and needs specific to each of them, raise debate and demands which aim to improve their living conditions. Feminist struggles are opposed to male superiority. This study aims to demonstrate the dynamics of feminist struggles in Africa in general and in Cameronn in particular. Thus, to what extent has the Cameroonian feminist movement moved from an anti-colonial liberation force to a fight for emancipation in the face of postcolonial patriarchy? The methodological approach use is based on triangulation which combines field survey, documentary research and the interview guide. The results of the analysis show that the feminist movement in Cameroon is not only influenced by Western waves. It is also shaped by personal experiences and heritage og African women.
***Keywords** : feminism, male domination, gender, demands, Cameroon.*

Introduction

Au regard des conditions de la femme peu enviables fondées sur les discriminations, il ne doit y avoir qu'une seule réponse : la bataille pour l'amélioration de ces conditions. En se basant sur leurs expériences personnelles assorties de leurs propres besoins, elles ont provoqué des discussions, des réclamations et des actes qui visent à éradiquer cette discrimination. Leurs combats s'attaquent à la supériorité masculine et à la soumission féminine dans tous les domaines de la vie. Les Africaines en général et celles du Cameroun en particulier, luttent pour l'amélioration de leurs conditions de vie au même titre que toutes les autres femmes du monde. Grâce à cette bataille féminine et féministe, née un débat qui remet en cause la domination masculine, la discrimination faite à l'égard de la femme. À cet effet, nous assistons dans le monde entier et en Afrique notamment au Cameroun, à l'appropriation par les femmes et par certains hommes de bonne foi, de ce qu'il est convenu d'appeler le féminisme.

Les travaux de Boulanger montrent que le féminisme naît au XIXe siècle, plus précisément aux Etats Unis et en Angleterre. Il vise à « […] prendre conscience des inégalités juridiques entre les hommes et les femmes et de l'oppression vécue par ces dernières. C'est ensuite le fait d'agir contre cet état de fait » (2007). Ce mouvement aide les femmes à avoir la même valeur juridique que les hommes au sein de la société. Les revendications féministes cherchent à anéantir le patriarcat et de faucher la conception selon laquelle l'homme est le patron de la société. Elles réclament juste leurs places. De plus, Boulanger écrit que la démarche de ce groupe constituée de plusieurs femmes des nationalités différentes « ne se limite […] pas seulement à assurer une meilleure place à celles-ci au sein des institutions et structures existantes, mais il demande aussi une transformation des dispositions juridiques et sociales, des mœurs et des croyances » (2007). Houssou Gandonou Fifamé Fidèle examine les actions des féministes. Ces derniers affirment que l'histoire a ignoré les femmes. Ils veulent effacer cette ignorance et corriger la discrimination des femmes pour que la société cesse d'être sous la domination masculine (2015). En 1985, lors de la troisième conférence mondiale des femmes à Naïrobi, les Africaines fustigent la domination masculine qui ne tient pas compte de leurs droits fondamentaux. À ce titre, Gertrude Mianda soutient que le féminisme africain se montre à deux niveaux : au niveau local, c'est contre la tradition des valeurs soi-disant immuables qui sont utilisées pour asseoir et conforter le pouvoir des hommes ; au niveau externe, c'est une lutte contre l'impérialisme qui se caractérise par des rapports de pouvoir Nord-Sud dans toutes ses formes (1997). Hamidou Issa, dans sa thèse de Doctorat PhD en Histoire, aborde la question du féminisme au Cameroun. Ainsi, il soutient que le féminisme camerounais tout comme les autres féminismes observés à travers le monde, est créé par des femmes camerounaises qui prennent spécifiquement en compte la condition et les besoins de leurs sœurs. Sa création vise à répondre à une volonté de mettre sur pied un mouvement féministe qui prend en compte réellement les conditions personnelles et les expériences de femmes sur le territoire camerounais. Les besoins de femmes, leurs réalités, leurs oppressions et leurs gains d'indépendance sont inclusifs et constituent des préoccupations à la fois mondiale et locale (2022).

La condition féminine au Cameroun au même titre que les femmes africaines, intègre des bravades relatives aux pesanteurs culturelles, à la pauvreté et aux déséquilibres entre les genres malgré l'égalité formelle accordée par les dispositions juridiques. En effet, la constitution de 1972 et les différentes modifications qui en ont suivi reconnaissent l'égalité entre les sexes. De même, certaines dispositions juridiques notamment l'ordonnance du régime foncier, le Code pénal, le Code de travail et la loi électorale encouragent la promotion du genre. Toutefois, des normes culturelles et des préjugés pèsent encore sur les femmes camerounaises, ce qui handicape une véritable égalité dans la pratique. Pour combattre ces fléaux sociaux, des voix féminines et parfois masculines, de l'époque coloniale à nos jours, se sont levées pour dire non aux mauvais traitements des femmes au Cameroun. C'est ainsi qu'apparaissent des mouvements féministes portés par les femmes et des hommes à travers le territoire camerounais.

Cette étude sur le féminisme au Cameroun vise essentiellement à présenter les combats menés par les femmes contre les mauvaises conditions de vie dont elles sont victimes au quotidien. Elle cherche à encourager une prise de conscience collective ou individuelle afin de transformer la société camerounaise vers l'émancipation totale de la femme. Traiter un sujet portant sur le féminisme au Cameroun revient à analyser la dynamique des combats féminins allant de la résistance anti-coloniale à une institutionnalisation complexe, puis un engagement numérisé et décolonialisé. Ainsi, la préoccupation fondamentale de cet article est formulée de la manière suivante : Dans quelle mesure le mouvement féministe camerounais est-il passé d'une force de libération anticoloniale à un combat d'émancipation face au patriarcat postcolonial ? Pour répondre à cette interrogation, tout d'abord, la première partie présentera le fondement des mouvements féministes au Cameroun. La seconde partie explore l'évolution du féminisme au Cameroun de la période coloniale jusqu'à 2025.

1. Fondement des mouvements féministes au Cameroun : entre mimétisme occidental et africain

La naissance et la dynamique des mouvements féministes au Cameroun se situent à l'intersection de la situation occidentale et africaine où le débat autour de l'émancipation de la femme prend de l'ampleur. Ainsi, il est question de présenter à ce niveau le féminisme occidental et africain. Pour Caroline Fourest, « le féminisme n'est pas une histoire de « filles », mais l'histoire d'un humanisme révolutionnaire qui a bouleversé le monde, comme peu d'idéaux peuvent se vanter de l'avoir fait. Cela mérite que l'on prenne au sérieux son histoire » (2010).

1.1. Féminisme occidental

Le féminisme occidental est un mouvement pluriel, caractérisé par une dynamique historique longue émaillée des débats théoriques houleux. Il est structuré en plusieurs vagues qui cherchent l'égalité politique, économique, sociale et juridique entre les sexes.

La première vague apparait au 20ème siècle avec des suffragettes en Angleterre qui ont combattu pour le droit de vote. En 1903, Emmeline Pankhurst en collaboration avec ses deux filles et un groupe de femmes britanniques (suffragettes) fondent l'Union Sociale et Politique Féminine. Ainsi, des femmes très activistes ont commis des actes de violence, à travers des manifestations, des dépôts de bombes dans les stades, des molestations des parlementaires (J. G., Dagorn, 2019). Ces agissements ont conduit en 1908 à une mise sur pied d'une loi répressive allant des poursuites judiciaires à l'emprisonnement. Malgré cette loi, les suffragettes sont parvenues à acquérir le droit de vote restrictif en 1918, et qui sera ouvert à toutes en 1928. Les Françaises obtiennent le leur en 1944 (J. G., Dagorn, 2019). Cette première vague se caractérise par une posture très active qui a cherché à unir la bataille sociale et politique, à séduire les syndicats et le mouvement travailliste en pleine activité d'orienter ses revendications vers une démarche égalitaire. Cette situation mixte a favorisé aux féministes d'accéder à l'égalité civique.

La deuxième vague apparaît en 1960 avec pour objectif principal la maîtrise du corps fécond. Afin de pousser les pouvoirs publics à l'abolition des lois contre l'usage de la contraception, certaines pionnières du féminisme créent l'Association Maternité heureuse. Cette dernière a été transformée dans les années 1960 en Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF). *Le deuxième sexe* de Simone de Beauvoir, renforce la pensée féministe en désacralisant la maternité (1949). Stimulées par les women's studies des Etats-Unis, les mouvements féministes se positionnent aussi dans les Sciences Humaines notamment en Anthropologie, en Ethnologie, en Sociologie, en Histoire, en Psychologie et en Psychanalyse. Dans le souci d'emboiter les pas de Simone de Beauvoir, ils considèrent le patriarcat comme une pratique qui nourrit la « domination masculine ». Le féminisme est appelé à déconstruire toute contrainte qui fait obstacle à l'égalité entre les sexes. Le black féminism aux Etats-Unis notamment sous le guide d'Angela Davis, dénonce l'oppression simultanée de race, de classe, de sexe y compris le modèle de sexualité qui va avec (J. G., Dagorn, 2019).

A la suite de cette deuxième vague, survient la troisième vague de féminisme dans les années 90. Elle apporte des nouvelles batailles et pratiques à l'opposé de la précédente vague. Elles inondent volontairement les secteurs médiatiques et culturels et revendiquent donc la mixité sociale. En ayant acquis l'égalité de droits, la troisième vague du féminisme vise désormais à combattre pour la consolidation des libertés conquises et leur matérialisation. En encourageant le dialogue entre les sexes, ces féministes se rapprochent de la première vague dans la déconstruction des fonctions féminines et masculines.

Dans les années 2000, l'Europe et l'Amérique latine expérimentent la quatrième vague grâce à l'avènement d'Internet et des réseaux sociaux. Elle est portée par une génération féminine qui ne

maîtrise pas l'existence des vagues précédentes[1]. Elle est caractérisée par l'utilisation de Facebook, Twitter, Instagram, You Tube[2] etc. A ce niveau, il y a une démocratisation du féminisme, qui devient plus accessible et donne naissance à l'hashtag féminisme. Elle attaque directement non seulement le harcèlement dans la rue et en milieu professionnel mais aussi et surtout, les agressions sexuelles en milieu universitaire et la culture du viol. Son émergence s'appuie sur des cas patents notamment le viol collectif de New Dehli en 2012, les allégations sexuelles contre Jimmy Savile la même année, les scandales sexuels de Westminster en 2017[3], pour ne citer que ceux-là. Les mouvements marquants de cette vague s'illustrent par la dénonciation mondiale des violences sexuelles, la lutte contre les féminicides en Amérique latine et en Italie, les grèves des femmes en Espagne et en Islande pour l'égalité. L'objectif principal de cette vague vise un changement structurel de la société, le droit à l'avortement et mettre fin à l'impunité des violences patriarcales[4].

Le féminisme a transformé les caractéristiques de la société occidentale allant de la culture à la loi. Ce qui incite les Africaines à imiter leurs homologues de l'occident. D'où l'apparition des mouvements féministes en Afrique.

1.2. Le féminisme africain

Au-delà du mimétisme occidental, le féminisme africain découle en premier lieu du statut privilégié qu'avait la femme africaine précoloniale et en second lieu des actes de bravoure et de vaillance posés par la femme pour libérer l'Afrique du joug colonial. Les mouvements féministes en Afrique sont pluriels et variés. En effet, les visions du féminisme africain portent une double marque : la primauté de la défense des droits de femmes et la nécessité du soutien des hommes pour l'amélioration et la réalisation des revendications de celle-ci. Pendant la colonisation, l'histoire de l'Afrique est traversée par de luttes de femmes qui sont des natures individuelles ou collectives. Même si cet engagement féminin est souvent éclipsé pour laisser place aux hommes la paternité d'actions produites collectivement, les femmes africaines savent ce que lutter signifie. Les mouvements féministes se sont développés en Afrique sur la base d'une mutualisation des combats et des revendications, pour leur émancipation et une meilleure prise en compte de la contribution féminine dans les gouvernances nationales. Cette montée en puissance de femmes africaines se traduit par leurs combats menés pour la liberté et la dignité de leurs peuples.

Au Nigéria par exemple, Suite à la décision des Anglais d'imposer une patente aux femmes du marché, des manifestations d'ampleur, initiées par des associations de commerçantes ont enflammé la région côtière de Calabar, dans le Sud-Est du pays, en octobre 1925 (National Archives of the UK., 1929, n°516, 773/10). Or ces taxes successives minaient leurs marges de manœuvre dans une société où les femmes étaient habituées à une certaine autonomie financière par rapport à leurs époux, et où la survie de leurs familles dépendait de leurs activités agricoles ou commerciales. Des groupes de femmes bloquèrent les routes, incendièrent les marchés, et enlevèrent même leurs enfants des écoles en signe de protestation (UNESCO, 2015). S'estimant lésées par les hausses d'impôts, le contrôle des prix et les réquisitions à vil prix des produits qu'elles écoulaient, le 16 décembre 1940 plus d'une centaine de femmes se rassemblèrent devant le siège du commissaire de la colonie à Lagos pour rappeler la promesse antérieure du gouvernement de ne pas taxer les

[1] (es) « Somos la Cuarta Ola ; el feminismo estratégico », sur Kamchatka, consulté le 28 avril 2026.

[2] (es) « Qué significa que somos la Cuarta Ola feminista ? », sur Las Gafas Violetas, Revista, 7 mars 2019, consulté le 28 avril 2026.

[3] (en) « The fourth wave of feminism : meet the rebel women », sur the Guardian, 10 décembre 2013, consulté le 28 avril 2026.

[4] (en) « Behold the Power of Hashtag Feminism », sur Time consulté le 28 avril 2026.

femmes. Puis elles revinrent déposer une pétition signée de plus de deux cents personnes, dans laquelle elles dénonçaient l'acharnement de Londres à taxer les femmes du Nigeria qui consentaient déjà tant de sacrifices à l'effort de guerre (UNESCO, 2015).

En septembre 1942, des marchandes furent arrêtées, traînées en justice et condamnées à un mois de prison pour n'avoir pas respecté les prix de vente officiels, alors que les négociants blancs et les entreprises européennes qui agissaient de la même façon n'étaient pas sanctionnés. Le Lagos Market Women Association d'Alimotou Pewelura se lança dans une campagne de dénonciation de ces discriminations à l'encontre des femmes africaines, multipliant lettres de protestation et pétitions au gouverneur, à la Chambre de commerce de Lagos et au commissaire du gouvernement (National Archives of the UK., 1929, n°516, 773/10). Certains leaders nationalistes rejoignirent aussi cette dénonciation qui fit la une de la presse locale avant d'être relayée par des journaux londoniens. La résistance des marchandes de Lagos dura au total quatre années, jusqu'à ce que l'administration britannique abandonne le contrôle des prix en 1945 (UNESCO, 2015).

Au Sénégal, les mouvements féministes étaient assimilés aux revendications pour l'indépendance du pays. L'Union des Femmes du Sénégal (UFS) était l'une des précurseurs de toutes les organisations féministes. Créée en 1954 et reconnue formellement en 1956, les statuts de l'UFS précisaient clairement qu'elle est apolitique (K., Diallo, 1996). Toutefois, la reconnaissance du droit de vote aux Françaises via le décret du 19 février 1945, a amené les femmes sénégalaises à revendiquer les leurs également. Seulement, la France refuse de leurs accorder ces droits sous prétexte qu'elles sont analphabètes malgré qu'elles aient des statuts de Françaises (parce que ressortissantes des quatre communes : Saint Louis, Gorée, Dakar, Rufisque). Par contre, les Françaises d'origine qui résidaient dans les colonies en disposaient (J. B., Lacroix et S., Mbaye, 1976). Elles étaient assistées dans ce combat par les hommes politiques qui maîtrisaient les enjeux de l'électorat féminin.

En mars et avril 1945, les associations féminines ont conduit des mouvements de contestations à Saint-Louis et à Dakar. Des leaders féminins à l'instar de Magatte Camara ex-présidente des « Dames diagnistes » et le mouvement de Touty Samb, présidente de l'association des femmes S.F.I.O. du Sénégal, ont invité aux Sénégalais de boycotter les prochaines élections en cas d'exclusion des Sénégalaises (Ndeye Sokhna Gueye, 2013). C'est ainsi qu'Anta Gaye avait demandé aux femmes sénégalaises de bloquer le passage aux européennes le jour des élections. Le politicien François Salzmann Mbave de son côté, les incita à la violence en cas de refus du vote aux Sénégalaises (Ndeye Sokhna Gueye, 2013). En 1958, elles ont réclamé l'indépendance immédiate et l'ont fait savoir au Général de Gaulle en levant leurs foulards jaunes aux côtés des porteurs des pancartes. En outre, elles ont aussi revendiqué la « parité » avant l'heure (Ndeye Sokhna Gueye, 2013).

Après les indépendances, le féminisme ne constitue pas un phénomène nouveau, statique ou spécifique à une région. Et même s'il apparait comme un nouveau concept, l'idée fondamentale qui le sous-tend, à savoir la lutte contre l'oppression, a toujours été partie intégrante des autres mouvements basés sur le principe de l'égalité juridique. Le féminisme africain de la période postcoloniale est favorisé par un certain nombre des facteurs. Il s'agit en effet du développement de l'éducation de femmes, la naissance d'une classe de femmes professionnelles (ayant une profession), le climat politique caractérisé par la démocratie, l'environnement mondial plus favorable aux femmes et bien d'autres. Ces facteurs ont provoqué l'émergence des autres objets d'engagement, plus proches de leurs inquiétudes.

Le féminisme en Afrique s'est manifesté pour défendre les droits politique et social de la femme pendant les décennies 1970 et 1980. Comme féministe, nous pouvons prendre l'exemple de Thérèse Kuoh Moukoury qui lance un appel dans son document intitulé Rencontres essentielles (1967).

À sa suite, nous avons Tanella Boni (1990) et bien d'autres. Ce combat féministe a pris de l'ampleur pendant la « Décennie des Nations-Unies pour la femme » (1976-1985) lors des conférences de Copenhague en 1980 et de Naïrobi en 1985. Cette ampleur s'explique par l'engagement des pays africains qui ont réagi favorablement à la demande des Nations-Unies, en accueillant non seulement au Kenya la Conférence de la fin de la décennie, mais aussi et surtout, en introduisant l'établissement de structures régionales pour la femme, sous la conduite de la Commission Economique pour l'Afrique. Le féminisme africain a connu plusieurs façades ayant permis de distinguer le féminisme intellectuel et populaire (F., Houssou Gandonou Fifamé, 2015).

Le féminisme intellectuel est un courant urbain mis sur pied par des femmes intellectuelles formées en Occident. Ces féministes sont généralement des femmes qui combattent pour la cause féminine par des actions diverses. Alors que le féminisme populaire est un mouvement qui englobe les femmes de la zone rurale généralement analphabètes autour des actions communautaires et d'intérêt commun. Cette catégorie des féministes mène une lutte non revendicative, pacifique et combat pour une amélioration de leurs situations de vie. Les réclamations des femmes africaines mettent en cause les stéréotypes culturels traditionnels qui aliènent la femme surtout certaines pratiques traditionnelles comme la polygamie, le mariage forcé, les mutilations génitales féminines, le rite de veuvage, l'infibulation, les violences faites à l'égard de la femme, pour ne citer que ceux-ci. Au demeurant, ces femmes africaines féministes qui parfois, sont soutenues par certains hommes, recherchent une vie d'équité, épanouie et heureuse où règnent la justice et la paix pour les femmes et les hommes (F., Houssou Gandonou Fifamé, 2015).

En 1985, lors de la troisième conférence mondiale des femmes à Naïrobi, les Africaines fustigent la domination masculine qui ne tient pas compte de leurs droits fondamentaux. À ce titre, Gertrude Mianda soutient que le féminisme africain se montre à deux niveaux : au niveau local, c'est contre la tradition des valeurs soi-disant immuables qui sont utilisées pour asseoir et conforter le pouvoir des hommes ; au niveau externe, c'est une lutte contre l'impérialisme qui se caractérise par des rapports de pouvoir Nord-Sud dans toutes ses formes (G., Mianda, 1997). Le féminisme africain s'articule autour du mouvement intellectuel et populaire. Ce féminisme a connu des difficultés et des échecs, mais l'on peut quand-même noter quelques acquis à l'instar de l'égalité des sexes sur le plan juridique et constitutionnel en matière des libertés, des chances, d'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi etc.

2. Le féminisme au Cameroun pendant la période coloniale et post-coloniale

Le féminisme camerounais tout comme les autres féminismes observés à travers le monde, est créé par des femmes camerounaises qui prennent spécifiquement en compte la condition et les besoins de leurs sœurs. Il est donc important dans cette partie de faire ressortir d'une part, les mouvements féministes camerounais de la période coloniale et d'autre part, ceux de la période post-coloniale.

2.1. Le féminisme camerounais pendant la colonisation (1931-1960)

A l'époque coloniale, le féminisme camerounais est né avec les luttes syndicales menées par des femmes courageuses. Dans cette bataille, elles tenaient à manifester leur opinion en tant que citoyenne et dénoncent leur statut social (S. P., Kouam, 2014). Dans l'optique de mieux étayer notre analyse, il est important pour nous de ressortir les actions menées par ces Camerounaises qualifiées des féministes.

Le féminisme camerounais commence véritablement avec les femmes douala qui s'opposaient pacifiquement et violemment à l'impôt de capitation imposée par les colons français. En effet, Marchand Paul, par ailleurs commissaire de la République française au Cameroun, signe le 6 juillet

1930, décide par un arrêté, non seulement d'augmenter le taux de capitation pour les femmes de la circonscription de Douala pour l'année 1931, mais aussi de l'étendre à celles qui avaient été exemptées pour l'année 1930 (J., Guyer, 1980). Ainsi, les femmes douala ont commencé à réagir en premier lieu par voie pacifique en rédigeant une requête adressée au chef de la circonscription de Douala, Cortade et la formation du directoire des femmes révoltées et en second lieu, par le harcèlement de ce dernier dans son lieu de service. Elles considéraient que l'impôt de capitation qui leurs était demandé était injuste. Car cette mesure ne concernait pas les femmes des immigrants nigérians, togolais, dahoméens et sénégalais (J. O., Tonga, 2009). Les femmes douala continuaient leurs contestations en rédigeant un télégramme de protestation à Cortade, par lequel elles réclamaient la réduction de l'impôt de capitation et la condamnation du commissaire de police français Thiébaud. En effet, elles font appel via un télégramme à la Ligue de Défense de la Race nègre qui fit un large écho de cet acte de l'administration coloniale française à travers son journal la Race nègre sous le titre : « (…) On fusille les femmes au Cameroun » (J. O., Tonga, 2009).

Le caractère audacieux et résistant de ces amazones de Douala révoltées contre l'impôt de capitation mettait les autorités coloniales françaises dans une situation très incertaine. Cortade trouva que la protestation de femmes contre l'impôt de capitation est inexplicable, car les hommes de la circonscription de Douala ou d'ailleurs dans le monde noir ne reconnaissent aucun droit d'opinion à la femme. De ce fait, le mouvement de protestation mené par les femmes de Douala traduit l'éveil des consciences du genre féminin à pouvoir revendiquer leur droit sur tous les plans.

À la fin de la deuxième guerre mondiale, la France légifère les droits civils dans les colonies françaises. C'est dans cette perspective que le droit de vote est accordé aux fonctionnaires français et instaure le système du double collège (O. Goerg, 1997). Les premiers votent dans les mêmes conditions qu'en France tandis que le second, le droit de vote est soumis au respect des critères particuliers. Cette situation électorale occasionne des insatisfactions au sein des femmes camerounaises surtout instruites (P. Barthélémy, 2010). En 1946, elles s'organisent et se mobilisent pour protester les statuts qui leur sont accordés. Pour mieux revendiquer leurs causes, elles formèrent l'Association des Femmes Camerounaises (ASSOFECAM) par Laurence Eteki Maladi (R. Ndengue, 2016). Par cette association, elles sollicitent non seulement une parité des droits civiques et sociaux avec les femmes métropolitaines, mais également avec les hommes. L'ASSOFECAM émet le vœu d'étendre le droit de vote à toutes les femmes tout en dénonçant le suffrage capacitaire fondé sur la méritocratie des individus mais également à leurs sexes. A travers son combat, l'ASSOFECAM critique les représentations coloniales sur les rôles des femmes. Elle vise l'égale aptitude civique de toutes les femmes. Considérée comme nuisible, l'ASSOFECAM est suspendue par l'autorité coloniale (R., Ndengue, 2016).

En 1952, née l'Union des Femmes Camerounaises (UFC) sous la cendre de l'ASSOFECAM qui va pérenniser sa lutte initiale. Elle revendique l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'égalité des citoyens sur le plan civil et administratif. En outre, L'UFC exige la prolifération des infrastructures sanitaires dans l'optique de limiter la mortalité infantile et l'égalité des sexes en matière d'accès à l'éducation. Sur le plan politique, elle sollicite l'éligibilité des femmes au parlement et aux conseillers municipaux et qu'elle soit nommée aux postes administratifs. La politique sociale (discriminatoire par rapport aux Européennes) appliquée aux camerounaises a été critiquée par l'UFC. Ainsi, elle réclame le régime d'assurance sociale accordée aux femmes de la métropole (assurance maladie, chômage, vieillesse, congé de maternité…) soit également accordée aux femmes camerounaises. Dans la même mouvance, elle demande la mise sur pied des politiques visant à garantir « un emploi à toutes les femmes » (R., Ndengue, 2016).

S'inspirant des idées de l'UFC et la participation d'Emma Ngom à la Conférence sur l'enfance, organisée à Vienne en 1952 par la Fédération Démocratique Internationale des Femmes (FDIF), les

femmes lettrées urbaines créaient l'UDEFEC le 03 août 1952 (R., Ndengue, 2016). Elle revendique l'augmentation du taux d'alphabétisation des femmes, la mise sur pied des enfantements pour réduire le taux de mortalité infantile, mais également mettre un accent particulier sur le travail des femmes à travers une amélioration de leurs formations et de leurs rémunérations[5]. C'est ainsi qu'elle avait envoyé à la mission de l'ONU (Organisation des Nations Unies) au Cameroun du 12 au 27 novembre 1949, sous la dénomination de comité féminin de l'union des populations du Cameroun, quatre pétitions répertoriées sous la référence T/PET.5/60-4/32 (D., Abwa, 2002). En effet, La première pétition était liée aux revendications de la liberté de commerce en faveur de la femme autochtone, notamment le commerce de la boisson interdit aux indigènes et qui était autorisé aux Européens. La deuxième pétition demandait la reconnaissance des droits de l'homme et du citoyen à tous les Camerounais sans discrimination du genre. La troisième quant à elle, s'opposait à la politique du mépris dont les camerounaises étaient victimes en les mettant dans une position d'infériorité. En dernier lieu, la quatrième pétition s'insurge contre la discrimination raciale dans la vie politique, économique et sociale (D., Abwa, 2002).

En somme, les femmes camerounaises se sont montrées courageuses vis-à-vis des colons français afin d'améliorer leurs situations juridiques. Ce courage a occasionné d'importants changements dans leurs vécus quotidiens.

2.2. Le féminisme camerounais après les indépendances (de 1960 à 2025)

Le Cameroun indépendant est marqué par de nombreuses femmes qui manifestent leur volonté de défendre les droits féminins sous diverses formes. Pour la période allant de 1960 à 1970, les femmes camerounaises adressaient mille pétitions aux Nations-Unies dans l'optique de réclamer les droits politique, économique et social ainsi que ceux de leurs enfants. Les femmes les plus marquantes dans cette revendication sont Madame Ngapeth, Madame Marthe Moumie, Madame Makamle Thérèse (S. P., Kouam, 2014). Les manifestations collectives ou individuelles des femmes ont pour objectif d'influencer le contenu des décisions politiques en faveur des femmes. En effet dès 1990 suite à la promulgation des lois de libéralisation de la vie associative, nous assistons à une prolifération des mouvements féminins et des revendications composées par des femmes. Dans le domaine de la lutte contre les violences et les discriminations à l'égard des femmes : Mesdames Pascaline Menono, Elise Pierrette Memong Meno, Esther Endale, Sike Bile, Ndome Ekotto etc. En ce qui concerne le combat pour les droits des femmes en rapport avec le Code de la famille, il s'agit de mesdames Nicole Claire Ndoko, Kem Jennet, Delphine Nana, Pauline Biyong, Thérèse Atangana Malongue, Sume Eyoh, Justine Kwachu etc. Et dans le domaine des droits de femmes lié à la présence féminine dans les instances des décisions, de la démocratie, de la budgétisation liée au genre, paix et sécurité, nous avons Mesdames Majesté Christine Ngo Ndjeng Ngang Andela, Tilder Kumichii, Justine Diffo Tchunkam, Béatrice Eyong, Adakou Apedo-Amah, Esther Omam, Aïssa Doumara, Fidèle Djeba etc. (S. P., Kouam, 2014).

La tenue des huit (8) mars témoigne de la volonté politique, une volonté qui prend une autre dimension importante à partir de 1988. En effet, un groupe appelé Collectif pour le Renouveau avait tenu une Conférence dans l'enceinte du Journal Officiel *Cameroon Tribune* avec pour thème « les femmes et l'ouverture démocratique ». C'était un débat télévisé orienté sur le féminisme et au cours duquel, le mot féminisme est prononcé de façon officielle au Cameroun et en même temps, qu'il devient un sujet de recherche et de réflexion au sein à l'Université du Cameroun (M-L., Eteki-Otabela, 1992). Ce Collectif a amené les populations à prendre conscience de l'oppression de femmes. Pour rendre plus facile cette tâche, des vastes mouvements de communication englobant les femmes du

[5] ANY, 2AC 7035, Note du 4 septembre 1954, « Résolution sur les revendications »

monde ont été mis en place avec pour devise : « que l'on soit en France, au Sénégal, aux Philippines, au Mexique, le sexisme est universel ». C'est sur la base de telles positions que sont nées des associations à vocation féministe au Cameroun notamment l'Association Camerounaise de Femmes Juristes (ACAFEJ) et l'Association des Luttes contre les Violences faites aux Femmes (ALVF).

L'Association Camerounaise de Femmes Juristes qui est une association locale créée en octobre 1989 sous l'impulsion du professeur Nicole Claire Ndoko à Yaoundé (E. A., Ndende, 2008). C'est une ONG qui veut prendre en main la cause féminine au Cameroun et surtout de montrer que le mouvement féminin dans ce pays est diversifié et ne se limite pas seulement au discours officiel. Elle a pour objectif principal de contribuer à l'élaboration et l'édification des lois relatives aux femmes, de vulgariser les textes réglementaires et législatifs, de dénoncer les discriminations à l'égard de femmes, de faire ratifier et appliquer les conventions et traités internationaux relatifs à la protection de la femme (Rapport d'activité annuel, 2003). Les activités de l'ACAFEJ sont effectuées par les cliniques fixes et cliniques mobiles. Les cliniques fixes sont des séances d'information et de conseil tenues dans le local du Centre d'aide et de consultation juridique. Ces séances s'adressent principalement aux femmes en général et à toute autre personne physique ou morale de droit privé ou de droit public (I. R., Ngo, 1997).

Ces cliniques ont pour but de faire apprendre aux femmes le système juridique camerounais de manière globale et en particulier les lois liées au statut de la femme et de l'enfant. En outre, ces cliniques permettent d'apporter une assistance juridique et judiciaire, sous forme d'accompagnement individuel, aux femmes victimes de toutes formes des violences basées sur le genre. Pour la période allant de 2004 à 2016, les quatre cliniques fixes de l'ACAFEJ ont accompagné un total de 4622 personnes (4065 femmes et 557 hommes). Toutes ces personnes ont été accompagnées par l'entremise de l'écoute et du *counseling* offerts par des juristes. Elles ont été orientées en matière des procédures à suivre suivant leurs préoccupations. De plus, 180 femmes dans les conditions de détresse ont bénéficié d'une prise en charge spécifique (ACAFEJ, 2017). Bon nombre de femmes ont pu sortir d'une situation violente en obtenant une décision de justice à leur faveur. À titre illustratif, nous pouvons évoquer le succès des requêtes adressées aux autorités parmi lesquelles celle adressée au Ministre des Finances à la suite du refus de ses services de payer la pension alimentaire à laquelle un conjoint de l'une des bénéficiaires a été condamné. L'intervention de l'ACAFEJ a permis d'aboutir au déblocage de la situation. Au côté de l'ACAFEJ, l'ALVF se déploie également sur le terrain pour plaider la cause féminine au Cameroun.

En s'appuyant sur les dispositions légales de la loi camerounaise et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) et suite à des morts tragiques de femmes au Cameroun, Mesdames Esther Endale, Dora Essaka et Ndoumbe Ngobo, Bille Sike, créaient le 15 novembre 1991 l'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (Ngogue, 1999). En fait, l'ALVF a pour but de combattre les multiples violences dont la femme est victime ; après chaque seconde, les femmes subissent des agressions. En outre, le but de cette association locale est d'effectuer des actes qui vont dans le sens de prévenir les violences faites aux femmes dans les ménages, les milieux professionnels ou dans la vie active en général (Hamidou Issa, 2022).

Pour venir à bout de ses objectifs, l'ALVF possède en effet quatre centres d'accueil de femmes dénommés « Centre Vie de Femmes » implantés à Yaoundé (siège social), Douala, Bafoussam, Maroua et Kousseri. Ces centres constituent des lieux de refuge, donnent de conseil, orientation et assistance financière aux frais juridiques et médicaux des survivantes de violences (FAO). Entre 1994 et 1995, l'ALVF avait réussi à résoudre 21 cas de dénonciations d'infidélité masculine et en 1997, 19 cas ont été recensés dans les sections correctionnelles du Tribunal de Première instance de Yaoundé. De plus, en 1996, l'ALVF avait reçu 92 cas de plaintes de violences conjugales. Celles-ci concernaient en effet du ficelage, de la correction, des blessures, des

bouffissures, de la coupure de langue, du viol, des violences morales notamment le refus d'accomplir l'acte sexuel, interdiction d'utiliser les contraceptifs, interdiction de mener ou d'effectuer des activités génératrices de revenus et des injures. Et en 1997, elle a reçu 98 cas (L. C., Ella-Meye, 2015).

Les CVF (centre vie de femmes) de Maroua et de Kousseri ont enregistré 42 nouveaux cas de violences et sept cas des mariages précoces et forcés. Sur les 42 cas enregistrés, il y a eu huit cas de démissions, dix cas ont été résolus, huit cas perçoivent les pensions alimentaires et seize étaient en cours de traitement. Pour traiter certains cas, le CVF collabore avec un magistrat. C'est ainsi que sept convocations ont été remises par le tribunal à l'agresseur d'une victime, huit dossiers ont été transférés au tribunal, quatre ont été signés au parquet par les agresseurs, sept nouveaux engagements ont été honorés et signés au Centre par les agresseurs de victimes (Rapport général d'ALVF, 2005, antenne de Maroua). L'idéologie d'ALVF est de plus en plus comprise par la population. C'est la raison pour laquelle le taux de fréquentation du centre a augmenté de 872 dont 677 femmes et 195 hommes (Hamidou Issa, 2022).

Pour mieux contribuer à l'année de l'Autonomisation des Femmes et la croissance de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063, qui coïncide d'ailleurs avec le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing, l'ALVF a parrainé une enquête d'une grande envergure. Les résultats de celle-ci révèlent qu'au Cameroun, près de 62% de la population aurait été touchée au moins une fois directement ou indirectement par les mariages précoces et forcés (il s'agit des victimes, des proches des victimes, des pères et des mères des victimes). Les régions septentrionales du pays dans leur ensemble (Extrême Nord, Nord et Adamaoua), sont les plus affectées. Elles enregistrent près de 45% des cas de mariages forcés et précoces (ALVF, 2014).

Les mouvements féministes au Cameroun se fondent non seulement sur une dénonciation des faits que les femmes sont victimes mais aussi à les pousser à lutter contre des principes culturels qui les discriminaient.

Conclusion

En somme, le féminisme au Cameroun n'est pas seulement influencé par les vagues européennes et américaines. Il est fondé aussi sur les expériences et l'héritage des femmes africaines. Les hommes et les femmes se battent pour l'amélioration de la condition de vie de la femme de façon variée et multiple. La question du « genre » s'est graduellement prescrite et poursuit encore de se prescrire dans les Sciences Sociales en Afrique en général et au Cameroun en particulier. De ce fait, on peut affirmer qu'il y a eu d'abord des féministes puis le féminisme au Cameroun. Dans le territoire camerounais, le féminisme se déploie progressivement sur le terrain car une nouvelle conception des rapports hommes/femmes est mise sur pied par les différentes réformes juridiques engagées concernant l'amélioration des conditions de vie des femmes. En perspectives, il est nécessaire de proposer un nouveau paradigme mobilisateur qui articule la créativité féminine, la co-construction du développement et distanciation critique à l'égard des revendications héritées des féministes occidentaux.

Références bibliographiques

ANY, 3AC 3520, Union des Femmes Camerounaises (UFC), 1952, note de renseignements du 21 novembre 1952.

ABWA Daniel, 2002, « Femme et politique au Cameroun précolonial et colonial : essai d'analyse historique », in Fame Ndongo Jacques, et al., *Femme et promotion du patrimoine culturel national,* Yaoundé, Editions Clé.

ACAFEJ, 2017, « La contribution à l'amélioration du statut de la femme et de l'enfant au Cameroun : des faits et des chiffres », bilan des activités pour une période de 15 ans.

ALVF, 2014, « Les Mariages précoces et forcés au Cameroun : État de la question et mise en perspective », p. 1, sur le lien http://www.alvf.org, consulté 1er avril 2026.

BARTHELEMY Pascale, 2010, *Africaines et diplômées à l'époque coloniale (1918-1957),* Rennes, Presses universitaires de Rennes.

BONI Tanella., 1990, *Une vie de crabe*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines.

BONI Tanella, 2008, *Que vivent les femmes d'Afrique* ? Paris, Panama.

BOULANGER Geneviève, 2007, *Le mouvement mondial des femmes*, Montréal : Éditions Écosociété,

DIALLO Kalidou, 1996, « Le syndicalisme dans l'enseignement public en AOF, 1903-1960 », Thèse de Doctorat en Histoire de troisième cycle, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

ELLA-MEYE Lydie Chantale, 2015, « Droit et violence conjugale », CODESRIA.

ETEKI-OTABELA Marie-Louise, 1992, « Dix ans de luttes du Collectif des femmes pour le renouveau (CFR) : quelques réflexions sur le mouvement féministe camerounais », In *Recherches féministes*, Vol 5, N°1, p. 125-134.

FAO, « Intégrer les questions de genre dans le secteur forestier en Afrique : le cas du Cameroun », in *FIAT PANIS*.

FOUREST Caroline, 2010, « Le féminisme laïque contre les intégrismes », In *La Découverte*, Hérodote N°136.

GOERG Odile, 1997, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », In *Clio Histoire, Femmes et Sociétés* n°6, p. 7.

GUYER Jane I, 1980, "Head tax, social structure and rural incomes in Cameroon, 1922-1937", in *Cahiers d' Etudes Africaines*, 79 XX-3, p. 305-329.

HAMIDOU Issa, 2022, « Droits des femmes et réformes juridiques au Cameroun : de 1946 à 2016 », Thèse de Doctorat PhD en Histoire, Université de Ngaoundéré.

HOUSSOU GANDONOU FIFAME Fidèle, 2015, *Les fondements éthiques du féminisme : réflexion à partir du contexte africain,* Genève, Globethics,

DAGORN Johanna de Goitisolo, 2019, « Les trois vagues féministes : une construction sociale ancrée dans une histoire », In Diversité, 2011. (hal-02053657),

KOUAM Siméon Patrice, 2014, « Comprendre les fondements juridiques et historiques de l'égalité de genre et de la participation politique des femmes », in Dlffo Justine Tchunkam, *Genre, Leadership et participation politique au Cameroun (1931-2013) : le Cameroun sur le chemin de la parité*, Yaoundé, Editions Colorix, p. 89-107.

KUOH-MOUKOURY Thérèse, 1967, *Rencontres essentielles*, Paris, l'Harmattan.

LACROIX Jean Bernard et MBAYE Saliou, 1976, « Le vote des femmes au Sénégal », in *Revue Ethiopiques*, N°6, Dakar, avril 1976, p. 26-43.

MIANDA Gertrude, 1997, « Féminisme africain : divergences ou convergences des discours ? » in *Présence Africaine*, Revue culturelle du monde noir, N°155, pp. 87-99.

NDENDE ETOA Arlette, 2008, « L'entrepreneuriat féminin au Cameroun de 1975 à 2005 : une approche historique d'intégration de la femme dans le circuit économique », Mémoire de DEA en histoire, université de Yaoundé.

NDENGUE Rose, 2016, « Mobilisations féminines au Cameroun français dans les années 1940-1950 : l'ordre du genre colonial fissurés », in *Le mouvement social*, p. 71-85, sur le lien https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social -2016-2-page-71.htm, consulté le 20 avril 2026.

NDEYE SOKHNA GUEYE, 2013, *Les mouvements sociaux des femmes au Sénégal*, Dakar, CODESRIA.

NGO INNACK Rose, 1997, « La vulgarisation juridique comme facteur d'émergence d'un droit post-moderne : essai d'analyse anthropologique de l'activité d'une ONG camerounaise de femmes juristes », Mémoire de DEA en anthropologie juridique et politique, université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

Rapport général d'ALVF, 2005, antenne de Maroua.

TONGA Joseph Onana, 2009, « L'émotion fiscale des femmes douala en 1931 », *Syllabus Review 1*, Human & Social Science Série, p. 73-97.

UNESCO, 2015, *Femmes africaines, Panafricanisme et Renaissance africaine*, Paris, ateliers de l'Unesco.

National Archives of the UK., 1929, n°516, 773/10 ; (en) « Behold the Power of Hashtag Feminism », sur Time consulté le 28 avril 2026; (en) « The fourth wave of feminism : meet the rebel women », sur the Guardian, 10 décembre 2013, consulté le 28 avril 2026 ; (es) « Qué significa que somos la Cuarta Ola feminista ? », sur Las Gafas Violetas, Revista, 7 mars 2019, consulté le 28 avril 2026 ; (es) « Somos la Cuarta Ola ; el feminismo estratégico », sur Kamchatka, consulté le 28 avril 2026.

ANY, 2AC 7035, Note du 4 septembre 1954, « Résolution sur les revendications »

Rapport de l'Assemblée Générale de l'ACAFEJ du 31 mai 2003.

De la CEDEF à la CEVEFF : quelle évolution de la vision africaine de protection des droits des femmes ?

Samuelle Bernice EBA

Chargée de Recherche, Centre Ivoirien de Recherches et d'Études Juridiques (CIREJ), UFR des Sciences Juridiques, Administratives et Politiques, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire, E-mail : berniceeba7@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : berniceeba7@gmail.com, Tel : [+2250171139136]
Article soumis le 04/06/2026 et accepté le 19/06/2026
Réf : 2COLRS-039

Résumé :
Adoptée en 1979, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) est l'instrument international de référence en matière de protection des droits des femmes. Elle est fondée sur une approche priorisant l'égalité juridique, politique, économique et sociale entre les sexes. Toutefois, nonobstant son importance normative, la persistance des violences fondées sur le genre, en particulier en Afrique, a dévoilé les limites d'un cadre axé sur la non-discrimination. En 2025, l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (CEVEFF) marque une étape importante dans l'évolution de la protection régionale africaine des droits des femmes. L'objectif de cet article est d'analyser l'évolution normative entre la CEDEF et la CEVEFF, en mettant en lumière les continuités, les ruptures et les innovations juridiques introduites par le nouvel instrument africain. La méthodologie adoptée repose sur une analyse juridique systématique et comparative des deux conventions.
Mots -clés : convention internationale, protection, droits des femmes, violence fondée sur le genre, non-discrimination.

From CEDEF to CEVEFF: how has the African vision for the protection of women's rights evolved ?

Abstract:
Adopted in 1979, the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW) is the benchmark international instrument for the protection of women's rights. It is based on an approach that prioritizes legal, political, economic, and social equality between the sexes. However, despite its normative importance, the persistence of gender-based violence—particularly in Africa—has exposed the limitations of a framework centered on non-discrimination. In 2025, the African Union Convention on the Elimination of Violence against Women and Girls (CEVEFF) was adopted, marking a significant milestone in the evolution of regional protection for women's rights in Africa. This article aims to analyze the normative evolution from CEDAW to CEVEFF, highlighting the continuities, departures, and legal innovations introduced by the new African instrument. The methodology employed is based on a systematic and comparative legal analysis of the two conventions.
***Keywords**: international convention, protection, women's rights, gender-based violence, non-discrimination.*

Introduction

La régionalisation d'une protection spécifique des droits de la femme est observée dans la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (CEVEFF). La CEVEFF complète et renforce la CEDEF en passant d'une logique de non-discrimination à une approche spécifique de lutte contre les violences basées sur le genre.

L'Union Africaine entend amorcer un niveau spécifique de promotion et de protection des femmes par des engagements forts sur la question de la violence faite aux femmes à travers la Convention de l'Union Africaine sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes et des Filles (CEVEFF) adoptée le 14 février 2025, des engagements internationaux semblables à ceux pris par les Etats dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la

violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) entrée en vigueur le 1er aout 2014. Celle-ci, comme la précédente citée fait référence à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre 1979, l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180.

Plusieurs plaidoyers des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des associations de femmes en matière de défense des droits de la femme ont eu lieu. Des formations et des initiatives en faveur de cette Convention se sont matérialisées. Ainsi, des femmes africaines ont œuvré à voir les violences faites aux femmes sur le continent, sanctionnées par un texte international. Il ne s'agit pas d'une première initiative de spécification de la politique de protection des droits de l'Homme de l'Union Africaine. Une orientation tendant à la spécification des questions de droits de l'Homme liés aux femmes avait vu le jour à travers le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes adopté le 11 Juillet 2003 (Protocole de Maputo).

La CEVEFF opère néanmoins un pas majeur vers la tolérance zéro envers les violences faites aux femmes sur le continent africain car les États parties notent : « la nature intergénérationnelle et évolutive de la violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique et son interconnexion avec de multiples formes d'inégalité et de discrimination fondée sur la race, l'appartenance ethnique, la nationalité, l'âge, le handicap, la situation matrimoniale et socio-économique, la situation géographique et la religion » (cf. le préambule de la Convention de l'Union Africaine sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes et des Filles). Elle se rapproche pourtant toujours de la Convention marraine, la CEDEF en ces termes : « la violence à l'égard des femmes et des filles résulte de formes systémiques, multiples et interconnectées d'inégalité et de discrimination, notamment des rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes qui continue d'avoir un impact et d'affecter toutes les femmes et filles en Afrique ». La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique faisait ce même rappel en précisant que : « Reconnaissant que la réalisation de jure et de facto de l'égalité entre les femmes et les hommes est un élément clé dans la prévention de la violence à l'égard des femmes; Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation; Reconnaissant que la nature structurelle de la violence à l'égard des femmes est fondée sur le genre, et que la violence à l'égard des femmes est un des mécanismes sociaux cruciaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes… ». Cette réflexion s'inscrit dans un contexte universel renforcé de promotion et de valorisation du droit des femmes et des filles.

Dans le cadre de ce colloque intitulé "les petites et grandes victoires de la femme au développement de l'Afrique", le sujet retenu « De la CEDEF à la CEVEFF : de la vision africaine de protection des droits des femmes ? », s'investit dans le champ de l'histoire des luttes de la femme, principalement l'histoire contemporaine d'actions, d'influences et d'engagements internationaux, en faveur de la reconnaissance aux femmes de garanties et protections essentielles à leur épanouissement.

Cette étude porte sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre 1979, l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 et la Convention de l'Union Africaine sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes et des Filles, adoptée par la 38ème session ordinaire de la Conférence, tenue à Addis Abeba, en Éthiopie, en février 2025. Les deux Conventions dévoilent une vision pour la première la non-discrimination et pour la seconde la non-violence ; les États parties s'y sont engagés.

Cette thématique est justifiée par la nouvelle politique de l'Union Africaine de protection des femmes axée autour de la lutte contre les violences basées sur le genre et les initiatives de prise en main de sa récente Convention.

L'objectif général est de démontrer l'évolution de l'orientation africaine de promotion et de protection des droits des femmes. De manière spécifique, il s'agira d'évaluer le contenu spécifique des normes de promotion et de protection des droits des femmes et les avancées du schéma de protection africaine de promotion et de protection des droits des femmes

Une convention est le

> nom générique donné – au sein des actes juridiques – à tout accord de volonté entre deux ou plusieurs personnes destiné à produire un effet de droit quelconque : créer une obligation, transférer la propriété (V. contrat), transmettre ou éteindre une obligation (ex. cession de créance, subrogation conventionnelle, résiliation conventionnelle, remise de dette) ; désigne en général l'acte juridique dans son ensemble par opp. aux lauses et stipulations qui le composent, lesquelles sont cependant, en un sens, des conventions. V. acte juridique conventionnel, pacte, conventionnel, convenu, loi, partie, protocole (G.CORNU (2018), p. 595).

Une convention internationale

> concerne les relations entre nations (au sens d'État) ; s'applique tantôt à la source du Droit (celui-ci émanant non d'un seul État, mais de plusieurs, ou de la communauté internationale), tantôt à son objet (la règle émanant d'un seul État mais visant des situations qui en intéressent plusieurs). Comp. transnational, supranational, multinational (G.CORNU (2018), p.1215).

La CEDEF est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Adoptée le 18 décembre 1979, l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180.

La CEVEFF désigne la Convention de l'Union Africaine sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes et des Filles. Adoptée le 14 février 2025.

L'évolution est le

> phénomène par lequel deux espèces n'ayant aucune parenté taxonomique mais étant dans les mêmes conditions de milieu et occupant des niches écologiques équivalentes évoluent de façon à présenter une grande similitude tant au plan morphologique que physiologique. (Voir aussi Convergences écomorphologiques) ~ des écosystèmes (ecosystems evolution) : voir Biosphère, Successions. ~ parallèle (parallel evolution) : évolution conduisant à l'apparition de caractères identiques ou convergeants dans des lignées paraphylétiques (phénomène d'homoplasie) (F. RAMADE (2008), p. 223).

La CEDEF sera analysée à travers une étude comparative avec la CEVEFF en vue de constater des marqueurs d'une évolution de la protection des droits de la femme au niveau régional (UA) et international (ONU). En effet, l'étude tient compte de la représentation internationale et de celle africaine de la protection des droits de l'Homme. Ceux pris en compte seront ceux de la femme et de la jeune fille. Ils seront analysés au moyen d'une recherche documentaire et des entretiens. La méthode comparative permettra de mettre en rapports les engagements internationaux par le canal de l'ONU et ceux africains par le biais de l'Union Africaine. Il s'agira d'une comparaison des dispositifs, de leur sens, de comprendre leur orientation, de représenter les initiatives internationales et africaines sur la protection de la femme et de la jeune fille. Ainsi, comment évolue la vision de protection africaine des droits des femmes au regard de la CEDEF et des nouvelles dispositions de la CEVEFF ?

Les dispositions des deux instruments fondent une évolution linéaire de protection des droits des femmes (I). Cependant une spécificité reposant sur la protection contre les violences apparaît dans le texte africain (II).

1. L'évolution linéaire de la protection fondée sur la non-discrimination

Le Droit international admet des règles hiérarchisées (M. TROPER, (2011), p. 237). La CEVEFF étant une norme régionale, elle est soumise au respect des dispositions de la norme issue de l'ordonnancement juridique internationale (A). Ainsi, la CEVEFF ne s'éloigne pas de la CEDEF. Elle conserve le principe de la protection des droits des femmes, fondée sur la non-discrimination (B).

1.1. La hiérarchisation des normes internationales

L'évolution de la CEDEF à la CEVEFF laisse transparaitre une dynamique visant la hiérarchisation et la spécialisation des normes internationales relatives aux droits des femmes. L'ONU, à travers l'adoption de la CEDEF en 1979 a posé les fondements universels de l'égalité entre les sexes en consacrant le principe de non-discrimination dans tous les domaines de la vie socio-politique, culturelle et économique. Cette convention est une norme internationale de référence, qualifiée de "charte internationale des droits des femmes".

Toutefois, le caractère général de la CEDEF a révélé des insuffisances face à la complexité des violences basées sur le genre. En effet, la violence à l'égard des femmes n'y apparaît pas initialement comme une catégorie juridique autonome, mais comme une conséquence indirecte des discriminations structurelles. Une multiplication d'instruments complémentaires au niveau régional est observable.

Dans le contexte africain, l'UA a progressivement développé un corpus normatif propre visant à adapter la protection des femmes aux réalités du continent. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la CEDEF avant d'aboutir à l'adoption de la CEVEFF en 2025. La CEVEFF ne remet donc pas en cause la CEDEF; elle la complète et la régionalise.

Une hiérarchie fonctionnelle des normes apparaît alors présentant la CEDEF comme socle universel, les instruments africains comme mécanismes spécialisés et contextualisés et la CEVEFF comme norme sectorielle centrée sur la lutte contre les violences fondées sur le genre.

Cette hiérarchisation démontre une évolution du droit international des droits humains vers une protection plus ciblée et plus opérationnelle.

1.2. L'omniprésence de la non-discrimination

Le principe de non-discrimination relie la CEDEF et la CEVEFF. Dans la CEDEF, la discrimination est définie comme toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe ayant pour optique de compromettre la reconnaissance et l'exercice des droits des femmes. Cette conception extensive a permis d'intégrer progressivement les violences basées sur le genre comme une forme de discrimination systémique. Les recommandations générales du Comité CEDEF, notamment la Recommandation générale n°19 puis la n°35, ont contribué à cette évolution interprétative par la reconnaissance de la violence comme une manifestation de l'inégalité structurelle entre les hommes et les femmes.

La CEVEFF reprend cette logique mais l'approfondit considérablement. Elle considère la violence comme une conséquence de la discrimination, mais également comme une atteinte autonome à la dignité humaine et aux droits fondamentaux des femmes et des filles. Ainsi, la non-discrimination devient un principe directeur, une obligation positive des États, un fondement de prévention des violences et un mécanisme de protection des victimes.

La CEVEFF élargit également la portée du principe en intégrant des discriminations croisées ou intersectionnelles[1] liées à l'âge, au handicap, à la situation migratoire, à la pauvreté, aux conflits armés et aux pratiques coutumières.

Cette omniprésence de la non-discrimination dévoile la continuité juridique entre les deux conventions. Elle révèle par ailleurs, un approfondissement substantiel du contenu protecteur des droits des femmes en Afrique.

2. L'évolution spécifique de la protection priorisant la non-violence

L'adoption de la CEVEFF propose une évolution dans la vision africaine de protection des droits de la femme. En effet, alors que la CEDEF vise fondamentalement l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, la CEVEFF reconnaît explicitement la violence à l'égard des femmes et des filles comme une violation des droits humains. Elle met l'accent sur la prévention, la protection des victimes, la répression des auteurs et la réparation des préjudices (SALMON Jean, (2011)) (A).

La CEVEFF soutient un caractère intergénérationnel et évolutif des violences, ainsi que leur lien étroit avec les inégalités et les discriminations de genre. Elle introduit en outre la notion de masculinité positive, encourageant l'implication des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles (B).

2.1. La spécificité de la non-violence

L'innovation majeure de la CEVEFF réside dans l'autonomisation juridique du principe de non-violence (Préambule, point (k.) de la CEVEFF). Contrairement à la CEDEF, qui traite principalement de l'égalité et de la discrimination, la CEVEFF place la lutte contre les violences fondées sur le genre au centre de son dispositif normatif[2]. Cette évolution présente la reconnaissance progressive des violences faites aux femmes comme une question de sécurité humaine, de santé publique et de gouvernance démocratique.

La CEVEFF adopte une définition particulièrement large de la violence fondée sur le genre. Elle inclut les violences physiques, les violences psychologiques, les violences sexuelles, les violences économiques, les violences numériques, les pratiques traditionnelles néfastes et les violences en période de conflit ou de crise humanitaire. Cette approche propose une rupture avec la vision plus implicite de la CEDEF sur la violence. La violence devient ainsi un objet juridique autonome, une violation grave des droits humains et une responsabilité, un engagement direct des États.

La CEVEFF vient imposer aux États africains des obligations de renforcement, de prévention des violences, de protection des victimes, de poursuite des auteurs, de réparation des préjudices, de la collecte de données statistiques et de la formation des acteurs institutionnels.

Cette spécialisation traduit une évolution du droit africain vers une logique de protection concrète et contextualisée.

[1]https://www.unwomen.org/fr/articles/explainer/intersectional-feminism-what-it-means-and-why-it-matters-right-now, *Le féminisme intersectionnel : ce que cela signifie et son importance aujourd'hui*, 12 juin 2025, relatant comment les formes d'inégalités fonctionnent ensemble, consulté le 13/01/2026 à 10 h 23.

[2] https://x.com/RDC_Minafet/status/1945164014201315797, évoquant la spécificité de la non-violence. La CEVEFF marque une transition vers une protection spécifique africaine de non violences, consulté le 13/03/2026 à 11h 36.

2.2. Les référents intergénérationnels

L'un des apports essentiels de la CEVEFF est sa dimension intergénérationnelle. En effet, alors que la CEDEF adopte une approche générale des droits des femmes, la CEVEFF accorde une attention particulière aux filles et aux générations futures.

Dans la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (CEVEFF/AUCEVAWG), la notion de « nature intergénérationnelle et évolutive de la violence à l'égard des femmes et des filles » figure dans le Préambule de la Convention selon les termes suivants : « Notant la nature intergénérationnelle et évolutive de la violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique ainsi que son interconnexion avec les multiples formes d'inégalités et de discriminations... ». Ce considérant est suivi d'une autre disposition qui, quant à elle reconnaît : « l'importance des initiatives de masculinité positive et le rôle des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité des genres et dans la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ». Cette perspective repose sur l'idée que les violences fondées sur le genre produisent des effets durables dans la construction des inégalités, de reproduction des stéréotypes, de perpétuation des violences familiales et sociales et d'exclusion éducative et économique.

La CEVEFF introduit ainsi des mécanismes visant à protéger les filles dès le plus jeune âge de lutte contre les mariages précoces, de protection contre les mutilations génitales féminines, de l'accès à l'éducation, de l'accompagnement psychosocial et de protection numérique.

Le texte valorise par ailleurs, l'éducation à l'égalité en la présentant comme un instrument de transformation sociale durable. Les États sont invités à intégrer les droits humains, l'égalité de genre, la prévention des violences et la culture de paix dans les politiques éducatives nationales.

Cette approche intergénérationnelle traduit le passage d'une logique de réparation à une logique de prévention structurelle et de transformation sociale devant œuvrer à la réduction des violences faites aux femmes sur le continent africain.

Références bibliographiques

BERELOWITCH André, (2014), La Hiérarchie des égaux, La noblesse russe d'Ancien Régime (XVIe-XVIIe siècles), L'Univers historique, Le Seuil, 480 p.

Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Adoptée par la dix-huitième Conférence des Chefs d'état et de Gouvernement, Juin 1981, Nairobi, Kenya.

Convention de l'Union Africaine sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes et des Filles. Adoptée le 14 février 2025.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard Adoptée le 18 décembre 1979, l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180.

CORNU Gérard (2018), *Vocabulaire juridique*, PUF, 2300 p.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), le 10 Décembre 1948 par les 58 États Membres de l'Assemblée générale à Paris au Palais de Chaillot (résolution 217 A (III)).

DELION Pierre, (2024), Hiérarchie et institution, Le Carnet psy, érès, 106 p.

GASPARD Françoise et HEINEN Jacqueline, (2002), « Introduction », Cahiers du Genre (n°33), pp.5-16.

L'Agenda 2063 de l'UA.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) entrée en vigueur le 1er aout 2014.

La Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

La Stratégie de l'UA pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2018-2028).

MILEWSKI Françoise et SENAC Réjane, (2014), « L'égalité femmes-hommes. Un défi européen au croisement de l'économique, du juridique et du politique », Revue de l'OFCE (N° 134), pp. 201- 213.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Pacte international relatif aux droits socio-économiques et culturels

Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes adopté le 11 Juillet 2003.

RAMADE François (2008), *Dictionnaire encyclopédique des sciences de la nature et de la biodiversité*, DUNOD, 726 p.

SALMON Jean, (2011), (Sous la direction de), *Dictionnaire de droit international public*, Universités francophones, Bruylant, 1240 p.

TROPER Michel, (2011), « Sieyès et la hiérarchie des normes », Le droit et la nécessité, Léviathan, Presses Universitaires de France, pp. 237 à 254.

Voix féminines et résistances dans la littérature africaine : une lecture croisée de Calixthe Beyala et Djaïli Amadou Amal

NAOUNOU Amédée

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, E-mail : fsarmrabet05@yahoo.com , jslacl.ladylad2024@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : fsarmrabet05@yahoo.com, Tel : [+(225) 0707856292]
Article soumis le 05/06/2026 et accepté le 12/06/2026
Réf : 2COLRS-122

Résumé :
Cette étude examine la place des discours féminins dans C'est le soleil qui m'a brûlée de Calixthe Beyala et Les impatientes de Djaïli Amadou Amal. Elle analyse comment par la prise de parole, les femmes résistent aux structures patriarcales et reconfigurent leurs luttes en Afrique. Articulant la critique féministe et la narratologie postcoloniale comme méthodes analytiques, l'étude démontre que ces œuvres mettent en évidence les mécanismes d'oppression, accordent une place centrale à l'expression de soi comme prise de position critique et font apparaitre des expressions diverses de la résistance, qu'elles soient individuelles ou collectives. Les résultats font ressortir que la littérature se transforme en un espace de réappropriation symbolique où les femmes cherchent à s'imposer comme actrices de l'histoire. Ces voix féminines portées par les récits romanesques participent ainsi à la construction d'une mémoire littéraire des luttes féminines et à accroitre la prise en compte des expériences féminines dans les sociétés africaines.
Mots-clés : Discours féminins, structures patriarcales, expression de soi, luttes féminines

Female Voices and Resistance in African Literature: A Comparative Reading of Calixthe Beyala and Djaïli Amadou Amal

Abstract:
This study examines the role of women's voices in C'est le soleil qui m'a brûlée by Calixthe Beyala and Les impatientes by Djaïli Amadou Amal. It analyzes how women, by speaking out, resist patriarchal structures and reshape their struggles in Africa. Combining feminist criticism and postcolonial narratology as analytical frameworks, the study demonstrates that these works highlight mechanisms of oppression, place self-expression at the center as a critical stance, and reveal diverse forms of resistance—whether individual or collective. The findings show that literature becomes a space for symbolic reclamation where women seek to assert themselves as agents of history. These female voices, conveyed through the novels, thus contribute to building a literary record of women's struggles and to increasing the visibility of women's experiences within African societies.
Keywords: *Women's voices, patriarchal structures, self-expression, women's struggles*

Introduction

Les productions littéraires africaines contemporaines consacrent une place importante aux discours féminins qui portent un regard critique sur les réalités sociales et participent à leur reconfiguration. Grâce à leurs écrits, de nombreuses écrivaines dénoncent les réalités sociales des femmes africaines. Aussi, elles donnent à voir les multiples formes de résistance que celles-ci développent en réponse aux systèmes de domination patriarcale. Parmi ces voix majeures figurent Calixthe Beyala et Djaïli Amadou Amal, deux écrivaines dont les textes s'inscrivent dans une démarche de dénonciation sociale et de valorisation de l'expérience féminine.

Née au Cameroun, Calixthe Beyala est reconnue pour son écriture engagée qui aborde la condition féminine, les rapports de pouvoir et les réalités sociales africaines. De son côté, Djaïli Amadou Amal, également originaire du Cameroun, s'est imposée sur la scène littéraire grâce à des œuvres qui dénoncent notamment les violences faites aux femmes, les mariages forcés et les contraintes sociales qui pèsent sur elles.

Leurs œuvres s'intègrent dans un environnement littéraire et social marqué par l'essor des productions féminines africaines. Historiquement structurée autour de discours masculins dominants, la littérature africaine constitue désormais un espace où les femmes prennent la parole pour relater leurs expériences, mettre en lumière les injustices dont-elles sont victimes et revendiquer leur identité. S'inscrivant dans cette perspective, l'on est conduit à se poser la question de savoir comment *C'est le soleil qui m'a brûlée* et *Les impatientes* œuvrent à révéler les luttes des femmes et à faire entendre leurs stratégies de résistance face aux contraintes sociales et culturelles. L'hypothèse de cette étude est que la littérature constitue un véritable espace de résistance, permettant de donner voix aux femmes et de questionner les normes sociales.

Afin d'analyser cette dynamique, notre réflexion s'articulera autour de deux axes complémentaires. Le premier, consacré aux rapports entre dire, résister et exister, s'attachera à mettre en évidence les différentes formes de lutte représentées dans les œuvres étudiées, ainsi que les stratégies de résistance et d'affirmation de soi qu'elles donnent à voir. Le second portera sur la construction d'une mémoire littéraire des luttes des femmes, en interrogeant la manière dont la littérature contribue à préserver, transmettre et réinscrire dans la mémoire collective les expériences et les combats féminins dans *C'est le soleil qui m'a brûlée* et *Les impatientes*.

1. Dire, résister, exister à travers les stratégies de lutte et d'émancipation

Cette partie vise à montrer les formes de lutte menée par les femmes pour exister. Il s'agit d'analyser comment la prise de parole devient un acte de subversion, susceptible d'opérer une rupture avec les tabous construits par l'autorité masculine. Elle examine également les résistances individuelles des femmes, prises entre révolte et quête de liberté. Enfin, elle souligne l'importance de la solidarité féminine comme levier d'émancipation.

1.1. La prise de parole comme acte de subversion : Narration centrée sur les femmes et

1.1.1. Dévoilement de l'intime et du tabou

Dans les œuvres de Calixthe Beyala et de Djaïli Amadou Amal, la prise de parole des femmes constitue un véritable acte de subversion. Face à des sociétés où la domination masculine et les normes patriarcales imposent le silence, la parole devient un outil de contestation et de libération (Nawal El Saadawi,1975, p.98). À travers la narration, les autrices donnent aux personnages féminins la possibilité de raconter leur expérience, de dévoiler l'intime et de briser les tabous liés à la violence, à la sexualité ou aux contraintes sociales.

D'abord, la narration féminine permet de restituer la subjectivité des femmes. Dans *C'est le soleil qui m'a brûlée*, les personnages expriment leurs émotions, leurs colères et leurs souffrances, donnant ainsi au lecteur accès à une perspective féminine souvent ignorée. Calixthe Beyala l'illustre à travers la colère étouffée d'Atéba Léocadie à l'endroit des hommes :

> Ce soir, elle n'a pas envie de voir les yeux d'Ada plantés dans l'homme. Elle ne veut pas regarder la femme coudre sa présence autour de l'homme. Elle ne veut pas les accompagner jusqu'au sommeil, jusqu'au pied de l'oubli. Elle souffre de voir leurs têtes éloignées mais pourtant si proches ! Comment échapper à la haine ? Il faudrait pouvoir embrasser les gens sans les effleurer. Or, elle sent qu'ils la touchent, qu'elle sombre dans la haine. Elle est ces milliers de femmes à qui on a arraché leurs enfants. La haine doit être….Elle est exilée. La haine se justifie…On l'a chassée de ses terres. Si elle ne hait pas, elle dérape (Beyala, p.21).

Dans ce passage, à l'image de tout le roman, Calixthe Beyala met en scène Atéba Léocadie profondément marquée par la douleur, la jalousie et l'exil intérieur. Dans cet extrait, la narratrice révèle un univers émotionnel intense où les sentiments de haine, de souffrance et de frustration traduisent l'expérience de nombreuses femmes confrontées à l'abandon, à la perte et à l'injustice.

Le passage montre la souffrance intérieure profonde d'Atéba Léocadie. Une souffrance que ravive en elle la présence d'Ada. Pour y échapper, elle refuse de regarder « les yeux d'Ada plantés dans l'homme ». Cette image évocatrice témoigne de l'intimité entre deux personnes dont elle se sent exclue. Assister à cette scène d'amour est un supplice pour Atéba Léocadie, car elle lui rappelle son propre déficit affectif. Pis, elle lui rappelle la souffrance de sa mère victime de l'hypocrisie de l'homme autour duquel elle a assemblé son identité, sa valeur et sa place dans la société. Cette image apparait dans cette métaphore « la femme coudre sa présence autour de l'homme ». Cette métaphore annoncée par Atéba souligne comment l'identité féminine est souvent façonnée par la figure masculine, au détriment de l'autonomie et de l'affirmation personnelle. La scène que présente Ada, les yeux plantés dans l'homme lui rappelle celle de sa mère ; elle renforce cette idée d'un lien serré et presque possessif, qui accentue le sentiment d'exclusion d'Atéba Léocadie. Ainsi, la scène banale d'un couple devient pour elle une véritable torture émotionnelle.

Par ailleurs, le texte met en évidence la montée d'une colère intériorisée. Atéba Léocadie se demande : « Comment échapper à la haine ? ». Cette question de rhétorique montre que la haine apparaît comme une réaction presque inévitable face à la souffrance accumulée. Elle ressent physiquement la présence des autres — « elle sent qu'ils la touchent » — comme une intrusion qui la pousse à sombrer dans cette haine. L'émotion d'Atéba Léocadie n'est pas seulement individuelle, elle devient collective lorsque la narratrice affirme qu'elle est « ces milliers de femmes à qui on a arraché leurs enfants ». La voix personnelle d'Atéba Léocadie se transforme ainsi en voix collective, incarnant la douleur de nombreuses femmes victimes d'oppression ou de perte.

Aussi, la haine est présentée comme une conséquence d'une histoire de violence et d'exil. L'évocation des femmes à qui l'on a « arraché leurs enfants » et de celle qui a été « chassée de ses terres » renvoie à des situations d'injustice sociale, de domination et de déracinement. La haine devient alors une forme de réaction légitime face à la souffrance. L'affirmation « la haine se justifie » souligne que ce sentiment, souvent jugé négatif, peut être compris comme le produit d'une expérience traumatique.

En somme, le passage révèle un conflit intérieur profond d'Atéba Léocadie. La narratrice semble consciente que la haine la consume, mais elle affirme également qu'elle en a besoin pour survivre : « Si elle ne hait pas, elle dérape ». Autrement dit, la haine devient une forme de défense psychologique contre la douleur et l'humiliation. Elle lui permet de maintenir un certain équilibre face à un monde qui l'a rejetée.

Ainsi, à travers ce passage, Calixthe Beyala expose la complexité des émotions féminines : la jalousie, la solitude, la colère et la souffrance. Atéba Léocadie incarne la voix de femmes blessées par l'abandon, l'injustice et l'exil, dont la haine apparaît comme une réaction à la fois tragique et compréhensible face à une existence marquée par la perte, l'exclusion et à la condamnation au silence. Celui-ci fait écho dans le mot *munyal* repris comme un refrain dans *Les impatientes* de Djaïli Amadou Amal.

En effet comme dans le roman cité ci-dessus, les héroïnes racontent leurs expériences de mariages forcés, de violences conjugales et de pressions sociales, révélant des réalités longtemps tues. La révélation de ces expériences douloureuses agit comme un dévoilement de l'intime et du tabou. Les femmes abordent des sujets que la société considère comme honteux ou inavouables, tels que le viol conjugal, l'acceptation forcée de la polygamie ou les violences psychologiques. La conversation d'Hadja Safira et sa tante en est une illustration :

> Patience, munyal, Safira ! Souviens-toi que personne ne doit soupçonner ton ressentiment. Personne ne doit deviner ton chagrin, ta rage ou ta colère. N'oublie pas. Maitrise de soi ! Sang-froid! Patience!....Toutes les femmes vont te dévisager. Elles vont te toiser pour surprendre ton désespoir ou ton hostilité à son égard. Sans exception, elles n'attendront que le moment où tu défailliras. Tout se jouera à cet. Il suffit que tu montres ta peine pour qu'elles se moquent de toi. Il suffit que ta faiblisses une second pour que ta coépouse prenne le dessus. (Amal, p.181)

Les propos de la tante d'Hadja Safira font ressortir la condition féminine dans une société marquée par des normes patriarcales rigides, où l'expression des émotions des femmes est strictement contrôlée. Ils illustrent avec force cette injonction au silence et à la maîtrise de soi, résumée par le mot « *munyal* », qui signifie patience et résignation.

Dans les propos adressés à Hadja Safira, la tante de celle-ci dévoile une réalité oppressante, à savoir que la femme se doit de dissimuler ses souffrances jusqu'aux plus intimes. La société veille à ce qu'il en soit ainsi, tel que le traduit la répétition des impératifs « Patience », « Maîtrise de soi », « Sang-froid ». Ces impératifs indiquent la pression constante exercée sur elle pour étouffer tout ressentiment. Cette exigence de retenue montre que la manifestation des émotions telles que le chagrin, la colère et la jalousie sont perçues comme honteuses, voire dangereuses. Pis, elles menacent l'ordre social établi. Ainsi, la femme est contrainte non seulement de subir, mais aussi de donner l'illusion d'une acceptation totale et passive.

Aussi, la tante d'Hadja Safira insiste sur le fait que cette oppression est paradoxalement relayée par les femmes elles-mêmes. Celles-ci mettent en place une forme de surveillance collective que ces expressions « elles vont te dévisager », « elles n'attendront que le moment où tu défailliras ») traduisent. Il apparait clairement que la honte n'est pas seulement imposée par les hommes, mais intériorisée et reproduite par les femmes elles-mêmes. Cette situation engendre une rivalité destructrice entre les femmes, notamment dans le cadre des familles polygamiques, où les coépouses deviennent des adversaires prêtes à profiter de la moindre faiblesse.

C'est précisément de cette tension que nait la portée critique du roman *Les impatientes*. En prêtant sa voix aux pensées et aux émotions refoulées des femmes, Djaïli Amadou Amal rompt le tabou érigé par les normes patriarcales. Elle accorde aux femmes la possibilité d'aborder des sujets que la société considère comme honteux, notamment la jalousie entre coépouses, la souffrance conjugale, et

la colère face à l'injustice. Pour Djaïli Amadou Amal, l'initiative de nommer ces sentiments constitue déjà un premier acte de résistance. Là où la société impose le silence, le roman choisit la parole.

Nul doute que les propos de la tante de Hadja Safira mettent en exergue le paradoxe central de l'œuvre *Les impatientes* à savoir que les femmes doivent taire leur douleur pour préserver leur dignité sociale. Cependant, c'est en exprimant cette douleur que le texte littéraire leur rend leur dignité, surtout leur humanité. En exposant ce qui est habituellement caché, Djaïli Amadou Amal transforme la honte en sujet de réflexion et ouvre un espace de contestation et de déconstruction des normes oppressives.

En somme, en accordant une place centrale aux voix féminines et à leurs luttes, la littérature devient un outil de résistance. Les romans de Calixthe Beyala et de Djaïli Amadou Amal ne se contentent pas uniquement de raconter des histoires, ils remettent en question la domination patriarcale, valorisent la parole féminine et contribuent à la conscientisation sociale.

Ainsi, dans *C'est le soleil qui m'a brûlée* et *Les impatientes*, la prise de parole semble être non seulement un acte personnel de libération, mais également un acte politique et subversif. Le discours féminin devient un moyen de briser les silences et de révéler les tabous qui entourent la condition des femmes.

1.1.2. Les actes de résistance individuelle : Refus, révolte, désir de liberté, appel à l'autonomie de soi

Dans les œuvres de Calixthe Beyala et de Djaïli Amadou Amal, la parole apparait comme un moyen de résistance individuellement, transformant leur quotidien en espace de lutte et d'affirmation de soi. Cette résistance se manifeste à travers des refus, des révoltes, le désir de liberté et l'appel à l'autonomie personnelle, montrant que même dans des contextes fortement patriarcaux, la volonté féminine peut s'exprimer et s'imposer.

Dans *C'est le soleil qui m'a brûlée*, les personnages féminins développent des formes de résistance quotidienne face à la domination masculine et aux contraintes sociales. Par leurs paroles, leurs choix et parfois leurs fuites ou confrontations, elles contestent les normes imposées et cherchent à préserver leur dignité et leur liberté. Ces actes, même modestes, constituent des gestes de révolte et de refus qui affirment leur autonomie. Le refus d'Atéba Léocadie qui refuse d'écouter Ada, lorsque celle-ci dit : « Il faut un homme à la maison » (Beyala, p.106), en est l'illustration.

En effet, le refus d'Atéba Léocadie d'adhérer au discours d'Ada est d'abord un acte de rupture avec une idéologie profondément enracinée dans les sociétés patriarcales, où la présence masculine est considérée comme indispensable à l'équilibre du foyer. En rejetant cette affirmation, Atéba Léocadie conteste une norme sociale qui réduit la femme à un statut d'incomplétude sans l'homme. Son attitude traduit une prise de conscience : elle refuse de définir son existence en fonction d'un besoin imposé.

Ensuite, ce refus se transforme en un acte d'affirmation de soi. Il n'est plus question uniquement de dire non à Ada, mais de dire oui à sa propre autonomie. Atéba Léocadie s'inscrit ainsi dans une dynamique d'émancipation féminine, où la femme revendique son droit à exister, décider et construire sa vie indépendamment de la tutelle masculine. Cette prise de conscience est d'autant plus forte qu'elle

s'oppose à cette parole féminine intériorisant elle-même les normes patriarcales, signe que l'aliénation peut être défendue au sein même du groupe dominé.

Enfin, ce passage présente la portée symbolique du refus dans le roman en au sens où il devient un outil de résistance. Pour Calixthe Beyala, refuser, ici, c'est se libérer. C'est aussi rejeter les assignations sociales et repenser l'identité féminine. Par le biais d'Atéba Léocadie, Calixthe Beyala promeut une image de la femme insoumise, susceptible de faire face aux discours dominants et de tracer sa propre trajectoire.

Toutefois, le refus d'Atéba Léocadie ne se limite pas à un simple désaccord. Il constitue un geste fondateur d'autonomie, un acte de résistance et une affirmation de la liberté féminine face aux contraintes sociales. Cette posture de rejet des normes imposées trouve un écho dans *Les impatientes*, où Djaïli Amadou Amal montre comment les héroïnes résistent aux mariages forcés, à la polygamie et aux violences conjugales. Leur désir de liberté et leur quête d'émancipation se traduisent par des décisions courageuses, comme le témoigne les propos d'Amraou, la mère d'Hindou : « Je ne suis pas au courant, Allah en est témoin…Mais tu peux me répudier si tu veux ? Je vais d'ailleurs m'en aller, même si tu ne le fais pas. Moi aussi, je suis fatiguée. Moi aussi, j'en ai déjà trop enduré, trop supporté». (Amal, pp.165-166)

Les propos d'Amraou, la mère d'Hindou, sont un moment capital dans le roman Les Impatientes. Le désir de liberté et la quête d'émancipation des femmes y sont exprimés avec force en témoigne la déclaration empreinte d'agacement d'Amraou à l'endroit de son mari « tu peux me répudier si tu veux ». Cette déclaration intense scelle la rupture avec la soumission traditionnellement attendue de l'époux. Par ses propos, Amraou inverse le rapport de force. Elle retire à son mari le pouvoir de décision exclusive et anticipe même cette répudiation en déclarant sa volonté de partir. Cette réaction est profondément subversive dans un environnement où la femme est souvent contrainte au silence et à la résignation. En prenant la parole, Amraou s'affirme comme sujet autonome capable de prendre son propre destin en main et surtout d'exprimer son agacement vis-à-vis des normes patriarcales oppressantes et limitantes comme l'illustre ses propos : « moi aussi, je suis fatiguée ».

En effet, cette expression met en exergue la fatigue d'Amraou, dû à l'accumulation des souffrances longtemps refoulées et tues. En martelant cette expression, Amraou laisse savoir à son époux, ainsi qu'à toute la communauté qu'elle refuse de continuer à subir passivement. Cette prise de conscience progressive libère une parole qui devient alors un cri de libération et indique que le seuil de tolérance est dépassé. Ce basculement psychologique d'Amraou révèle une femme qui est passée de la patience imposée à la révolte assumée.

Alors, la décision d'Amraou de partir, même sans avoir été répudiée officiellement, symbolise une volonté véritable d'émancipation. Celle-ci refuse désormais de voir sa vie conditionnée par la volonté masculine ou les normes sociales. Ce choix courageux incarne une quête de liberté qui dépasse son cas individuel. Amraou devient une image représentative de toutes les femmes qui aspirent à se libérer des chaînes de la domination patriarcale.

Á l'évidence, cette prise de parole inspirante d'Amraou, permet à Djaïli Amadou Amal de louer le courage de ces femmes qui sont parvenues à rompre avec l'injustice et témoignent que le désir de

liberté, longtemps étouffé, peut devenir un puissant moteur d'émancipation féminine et un acte de résistance contre l'ordre de la domination patriarcale et les contraintes sociales.

En somme, les œuvres de Calixthe Beyala et de Djaïli Amadou Amal démontrent que la résistance individuelle ne se réduit pas qu'aux seules grandes révoltes spectaculaires. Mais, elle s'exprime aussi dans les actions quotidiennes, dans la possibilité à dire « non », à refuser la soumission et à revendiquer son espace de liberté. Par le biais de leurs récits, Calixthe Beyala et Djaïli Amadou Amal transforment l'expérience féminine en model de force et de courage, montrant que la lutte contre l'oppression est multiforme, personnelle et profondes. C'est précisément dans cette diversité des résistances et des luttes que s'inscrit la solidarité entre les femmes. Une solidarité féminine qui se révèle, dans leurs œuvres, comme un puissant vecteur d'émancipation face aux oppressions patriarcales.

1.1.3. La solidarité féminine comme force d'émancipation : Alliances, soutiens implicites ou explicites, Sororité contre les oppressions masculines

Dans les œuvres de Calixthe Beyala et de Djaïli Amadou Amal, les personnages féminins ne luttent pas seulement individuellement ; elles trouvent dans les alliances et le soutien mutuel, qu'ils soient implicites ou explicites, une force pour affirmer leur dignité et leur liberté. Cette sororité permet de créer des espaces de protection, de partage et de résistance collective.

Dans C'*est le soleil qui m'a brûlée*, Calixthe Beyala montre comment les femmes urbaines, confrontées aux violences et aux contraintes sociales, s'entraident pour surmonter l'adversité. Les liens entre mères, amies ou voisines offrent des conseils, un refuge psychologique ou des complicités qui permettent de résister aux pressions masculines et sociales comme le traduisent ces propos d'Irène s'adressant à Atéba Léocadie : « Attends…Je voudrais que tu restes. Je me sens si seule…. » (Beyala, p.100)

Ces propos d'Irène mettent en lumière la solitude profonde des femmes confrontées à un environnement marqué par les pressions masculines et sociales. La parole d'Irène à Atéba Léocadie traduit une détresse intime, mais elle révèle surtout l'importance vitale des liens féminins.

En effet, cette demande n'est pas anodine. Elle exprime un besoin de présence, d'écoute et de soutien que les femmes trouvent rarement dans une société dominée par les hommes. À travers cette scène, Calixthe Beyala suggère que les relations entre mères, amies ou voisines constituent de véritables refuges psychologiques. Ces liens permettent de rompre l'isolement, de partager les souffrances et d'alléger le poids des contraintes imposées par la société patriarcale.

Par ailleurs, ces solidarités féminines ne se limitent pas à une simple consolation affective. Elles sont aussi des espaces de transmission de conseils et d'expériences. Les femmes y apprennent à comprendre leur condition de vie, à anticiper les menaces et à mettre en place des stratégies de lutte. La complicité qui naît de ces échanges entre les femmes devient alors une force collective, discrète mais essentielle, face aux pouvoirs des hommes.

Ainsi, à travers cette phrase à la fois simple et poignante, Calixthe Beyala montre que la sororité est un moyen de survie. Les relations entre les femmes deviennent un contrepoids contre la solitude et l'oppression, offrant à chacune la capacité de se reconstruire et de résister.

De même, dans *Les impatientes*, Djaïli Amadou Amal illustre la force des réseaux féminins face aux mariages forcés, à la polygamie et aux violences domestiques. Les alliances entre sœurs, amies ou mentors deviennent des sources de courage, d'information et de soutien concret, permettant aux héroïnes de prendre des décisions pour leur émancipation et d'affirmer leur autonomie. Pour se débarrasser de sa coépouse, Ramla, Hadja Safira n'a pas d'autre recours que de faire appel aux personnes en qui elle a entièrement confiance comme elle le confesse ici :

> Je finis par appeler mon frère au téléphone, puis ma mère et, enfin, Halima, et je les prie de venir me voir au plus vite. Je ne vais plus me laisser faire, ça sera difficile mais je me battrai avec les armes que je trouverai. Je décide de tenir un conseil de guerre. Je convoque mon état-major. Mon frère Hamza se présente le premier. D'une voix froide, je lui explique ma décision. Il ira voir notre lointain oncle, celui qui est marabout et vit à Wouro Ibbi, une bourgade de la région de Maroua. Je ne veux pas seulement faire revenir mon époux à de meilleurs sentiments et être sa favorite. Je veux que mon oncle me débarrasse de ma rivale. Car, il n'est pas question pour moi de partager mon mari. (Amal, p.207)

Ce passage révèle des expériences féminines dominées par la contrainte, mais aussi par des formes de résistance parfois subtiles. Il montre un moment charnière où l'héroïne, Hadja Safira, refuse la passivité imposée par la polygamie et initie une reprise en main de son destin. Ce passage offre l'occasion d'indiquer combien de fois les alliances féminines, mais aussi familiales élargies, constituent des vecteurs essentiels d'émancipation.

Hadja Safira, en activant son réseau proche constitué de son frère, sa mère, et de Halima, sa meilleure amie, montre qu'elle n'a pas pris toute seule sa décision, s'inscrivant ainsi dans une dynamique collective. Cette mobilisation est l'expression du besoin d'un soutien à la fois affectif et stratégique. En faisant appel à ce qu'elle nomme symboliquement un « conseil de guerre » et un « état-major », elle transforme une situation de domination intime en un combat structuré. Le lexique militaire révèle ainsi une transformation intérieure. La victime devient actrice, à même de planifier et d'anticiper.

Cette coalition familiale joue un rôle capital dans la collecte d'informations et à la mobilisation des ressources. La décision d'envoyer son frère consulter un oncle marabout démontre que Hadja Safira réunit des connaissances et des pouvoirs disponibles dans son environnement culturel. Même si cette approche peut paraitre ambivalente, puisqu'elle s'inscrit encore dans certaines croyances traditionnelles, elle témoigne d'une capacité à employer les moyens existants pour défendre ses intérêts. L'alliance familiale devient alors un instrument pragmatique de lutte.

Par ailleurs, la présence implicite d'images féminines comme Halima indique l'importance des solidarités entre femmes. Dans un environnement où la polygamie engendre rivalité et isolement, solliciter une alliée féminine est significatif. Ces liens permettent aux héroïnes de partager et mutualiser leurs expériences, de rompre le silence et de renforcer leur détermination. Ils deviennent des espaces de parole et de confirmation, essentiels pour oser contrarier les normes établies.

En somme, les propos de Hadja Safira mettent en évidence une affirmation claire de sa volonté d'autonomie. Elle ne cherche pas seulement à améliorer sa position aux yeux de son époux (« être sa favorite »), mais plutôt à remettre en cause le fondement même de la polygamie dans sa vie (« il n'est pas question pour moi de partager mon mari »). Cette radicalité traduit une étape décisive dans son émancipation. Pouvant compter sur le soutien de son « état-major », elle se sent en droit de revendiquer un pouvoir fondamental, à savoir celui de faire le choix des conditions de sa vie conjugale.

Ainsi, à travers cet extrait, Djaïli Amadou Amal montre que l'émancipation féminine ne repose pas uniquement sur une révolte individuelle, mais sur des réseaux de solidarité. Les alliances entre sœurs, amies ou mentors deviennent des sources de courage, d'information et de soutien concret. Elles permettent aux héroïnes de dépasser la peur, de formuler des stratégies et, surtout, d'affirmer leur autonomie face à des structures oppressives.

En somme, dans *C'est le soleil qui m'a brûlée* et *Les impatientes*, la sororité et la solidarité féminine ne sont pas de simples gestes de compassion. Elles constituent une stratégie collective de résistance et un moyen de construire des alternatives à la domination masculine, révélant que l'émancipation des femmes passe autant par la force individuelle que par le soutien mutuel.

Ainsi, à travers ces refus, révoltes et appels à l'autonomie, les œuvres de Calixthe Beyala et de Djaïli Amadou Amal ne se contentent pas de raconter la résistance individuelle, mais elles participent également à construire une mémoire littéraire des luttes des femmes.

2. Littérature et mémoire des luttes des Femmes

Cette deuxième section explore la construction d'une mémoire littéraire des luttes des femmes à travers des romans. Il est question ici de mettre en lumière leur contribution à la construction d'une conscience féministe africaine et à l'histoire des injustices vécues. Il s'agit également d'interroger le rôle de la fiction comme vecteur de mutation sociale. Enfin, cette section examinera la revalorisation de la voix des femmes et la légitimation de leurs expériences.

2.1. Contribution De Ces Romans à L'histoire Féministe Africaine : Inscription Dans Un Mouvement Littéraire Et Conscience Collective Des Injustices

Les œuvres de Calixthe Beyala et de Djaïli Amadou Amal s'inscrivent pleinement dans l'histoire féministe africaine, en donnant voix aux expériences féminines longtemps marginalisées. En abordant des thèmes tels que la violence patriarcale, le mariage forcé, la polygamie ou encore la domination sociale, elles participent à la construction d'une mémoire littéraire des luttes des femmes et à la revendication d'une visibilité pour leurs combats.

Les œuvres de ces deux auteures trouvent également leur place dans des pratiques littéraires militantes, où la littérature devient un vecteur de conscientisation et de satire sociale. En déconstruisant les systèmes sociaux oppressants et mettant en avant les résistances individuelles et collectives, Calixthe Beyala et Djaïli Amadou Amal concourent à forger une conscience collective des injustices subies par les femmes africaines. Leurs œuvres vont ainsi au-delà de la simple sphère de la fiction. Elles participent à un dialogue social et culturel plus large, accordant aux luttes féminines une portée universelle et intergénérationnelle à l'image de leurs prédécesseurs Chinua Achebe, Ousmane Sembène, Ngũgĩ wa Thiong'o. Ces derniers, comme des pionniers, ont révélé les limites du rôle féminin dans la société traditionnelle et ouvert la réflexion sur leur évolution. Aussi, ils ont mis en avant des femmes combatives, actrices essentielles des luttes sociales et associé l'émancipation des femmes à la libération politique et sociale de l'Afrique.

Ainsi, en transformant la parole des femmes en un outil de dénonciation et de sensibilisation, les œuvres de Calixthe Beyala et de Djaïli Amadou Amal montrent que la littérature ne se limite pas à raconter des histoires. Elle devient un levier de conscientisation sociale et un moteur de mutation des

normes sociales, démontrant clairement le rôle transformateur de la fiction dans la société, selon Tsitsi Dangarembga (1988, p. 78).

En outre, dans son roman *Nervous Conditions*, Tsitsi Dangarembga appréhende l'émancipation de la femme comme un processus complexe, à la fois libérateur et conflictuel. Grâce au personnage de Tambu, elle montre que l'accès à l'éducation constitue un levier essentiel d'autonomie, mais aussi un espace de tensions où les normes patriarcales perdurent. L'émancipation ne se réduit donc pas à une libération extérieure ; elle sous-entend également un combat intérieur contre des facteurs d'influence socio-culturels.

Cette perspective s'aligne sur celle de Calixthe Beyala, dont l'œuvre *C'est le soleil qui m'a brûlée* met en scène des femmes en quête de liberté face aux contraintes sociales et aux rapports de domination masculine. Pour cette auteure, l'émancipation passe parfois par une rupture plus radicale avec les normes sociales établies, notamment à travers la révolte, la transgression et l'affirmation de soi.

De même, Djaïli Amadou Amal, dans *Les impatientes*, critique les violences faites aux femmes et les mécanismes d'oppression liés aux traditions. Elle insiste sur l'importance de la parole et du témoignage des femmes comme premières formes de résistance et de prise de conscience.

En clair, chez ces trois auteures africaines, l'émancipation des femmes se construit à travers des trajectoires marquées par la souffrance, la résistance et la quête d'identité. Toutes insistent sur la nécessité de déconstruire les normes patriarcales, tout en valorisant la voix des femmes comme vecteur de transformation sociale.

2.2. Le rôle de la fiction dans la transformation sociale : Littérature comme outil politique, Sensibilisation, prise de conscience, changement

En donnant voix aux femmes et en exposant les violences, les oppressions et les injustices, les romans de Calixthe Beyala et de Djaïli Amadou Amal dépassent le simple récit pour devenir un outil politique capable d'interroger et de critiquer les normes sociales établies.

La littérature, pour ces deux auteures, est un instrument de sensibilisation et de prise de conscience. S'inspirant des histoires profondément ancrées dans la réalité sociale africaine, elles questionnent les rapports de pouvoir, les inégalités de genre et les pratiques patriarcales, tout en valorisant les stratégies de résistance et les luttes féminines.

Cette écriture engagée devient un vecteur de changement social, en participant à la transformation des perceptions et des comportements. En mettant en lumière des réalités longtemps occultées, la fiction permet non seulement de témoigner, mais aussi de provoquer une remise en question des normes sociales comme le soulignait Chinua Achebe (1958, p.188).

Par ailleurs, Chinua Achebe, dans son œuvre intitulée *Le monde s'effondre*, propose une représentation nuancée des femmes dans une société igbo en pleine mutation, marquée par l'arrivée de la colonisation. Les femmes y occupent une place ambivalente : elles sont à la fois marginalisées par un système patriarcal (polygamie, violence conjugale, faible pouvoir décisionnel) et reconnues pour leur rôle essentiel dans la famille, la transmission culturelle et certaines fonctions religieuses. Ces tensions

permettent à Achebe de présenter une société fragilisée, où les transformations historiques mettent également à nu les limites des systèmes traditionnels.

Cette vision est partagée par Calixthe Beyala dont l'œuvre dénonce aussi les normes traditionnelles qui défendent la domination masculine et les injustices faites aux femmes dans les sociétés africaines. Cependant, Beyala adopte une position plus engagée et revendicative ; elle met en scène des images féminines qui contestent ouvertement les normes établies et cherchent à s'émanciper.

Á l'image de Beyala, Djaïli Amadou Amal, notamment dans *Les impatientes*, dénonce les violences conjugales subies par les femmes dans des contextes traditionnels. Elle déconstruit les mécanismes d'oppression tels que les mariages forcés et le silence imposé aux femmes victimes et promeut la voix des femmes comme instrument de résistance.

Bien que leurs approches diffèrent, ces auteurs convergent dans leur dénonciation des inégalités liées au genre et dans leur engagement à questionner les normes sociales. Achebe observe et décrit une société en mutation, tandis que Beyala et Amadou Amal s'inscrivent davantage dans une dynamique de dénonciation et de transformation sociale en faveur de l'émancipation féminine. De ce fait, la littérature devient un véritable vecteur de transformation culturelle et politique, au sein duquel, chez Calixthe Beyala et Djaïli Amadou Amal, la parole féminine est pleinement réhabilitée et placée au centre de la narration.

2.3. Une revalorisation de la parole féminine : Donner voix à l'invisible, Reconnaître les expériences féminines comme légitimes

En faisant entendre des expériences longtemps invisibles ou marginalisées, ces autrices participent à la reconnaissance et à la légitimation des vécus féminins dans des sociétés où les femmes ont souvent été réduites au silence.

Dans C'*est le soleil qui m'a brûlée*, Calixthe Beyala fait émerger des voix urbaines qui dénoncent la violence physique et psychologique dont sont victimes les femmes, la domination masculine et les contraintes sociales qui conduisent certaines femmes à la prostitution. Les récits des personnages féminins tels que Ada, Betty, Ekassi, Irène et Ateba Léocadie permettent de révéler les souffrances muettes et des réalités souvent ignorées, donnant ainsi un poids politique et social à leur parole. Ces interrogations d'Ateba Léocadie, lors de la cérémonie de circoncision de Soto le fils de Etoundi le chef du clan Evila auquel elle appartient, en sont l'illustration :

> Comment peuvent-ils hurler des "Owéée !" alors qu'ils sont là non pour se mettre au diapason des autres, mais pour s'empiffrer ? Comment peuvent-ils oublier à ce point toute dignité ? Peut-être attendent-ils de voir leurs gosses trainer entre fange et joint, recherchant en vain leurs éclats mutilés, avant de réagir (Beyala, p.27).

Dans ce passage, Calixthe Beyala donne à la voix d'Atéba Léocadie une force à la fois intime et politique. Celle-ci affiche une indignation profonde face à l'hypocrisie sociale et à la dégradation morale d'une communauté qui semble avoir perdu tout sens de dignité.

En effet, à travers les interrogations répétées « Comment peuvent-ils… ? », Atéba Léocadie exprime une révolte intérieure, tout en demeurant impuissante face à ce système qui normalise l'indifférence. Le cri collectif « Owéée ! », censé être un signe de communion ou de solidarité, est ici

vidé de son sens. Il devient un masque, une façade derrière laquelle se cache l'égoïsme (« s'empiffrer »). Cette dénonciation expose une fracture entre les apparences sociales et la réalité vécue, notamment par les femmes.

C'est précisément dans cet écart que se loge la souffrance muette des femmes. Atéba Léocadie ne parle pas seulement d'elle-même ; elle porte la voix de celles qui observent, subissent et comprennent sans être entendues. Les femmes, souvent reléguées à la marge, sont témoins des dérives — pauvreté, abandon des enfants, perte de repères — mais leurs alertes restent ignorées. Leur silence n'est pas absence de parole, mais absence d'écoute.

L'évocation des enfants « trainant entre fange et joint » renforce la dimension tragique des propos d'Atéba Léocadie. Elle met l'accent sur les conséquences concrètes de cette irresponsabilité collective face à une jeunesse livrée à elle-même, condamnée à chercher « en vain leurs éclats mutilés ». Cette image poignante témoigne d'une identité soumise aux contingences sociales. Atéba Léocadie s'inquiète que la réaction des adultes ne vienne trop tard, lorsque les séquelles seront irréversibles.

En donnant à Atéba Léocadie une voix de contestation et avisée, Beyala reconfigure une plainte individuelle en un discours socio-politique. La condition féminine devient ici un prisme d'analyse du dysfonctionnement global de la société. Les questions d'Atéba Léocadie ne sont pas de simples lamentations ; elles accusent, interrogent et appellent à une prise de conscience collective.

Ainsi, ce passage révèle toute la puissance de l'écriture de Beyala, notamment celle de faire émerger, à travers une voix féminine souvent marginalisée, une critique acerbe des réalités sociales, tout en mettant en lumière la souffrance silencieuse de celles qui, bien que lucides, restent enfermées dans un monde qui refuse de les entendre.

De même, dans *Les impatientes*, Djaïli Amadou Amal expose les expériences de femmes telles que Ramla, Hindou et Hadja Safira confrontées aux mariages forcés, à la polygamie et aux violences conjugales. En racontant ces vies, elle affirme que les expériences féminines sont légitimes, dignes d'être entendues et comprises, et qu'elles méritent une place centrale dans la réflexion sociale et littéraire. Ces propos poignants de Ramla résonnent comme une invitation à cette réflexion :

> La coutume impose la retenue dans les relations entre parents et enfants au point qu'il est impossible de manifester une émotion, des sentiments. C'est ce qui explique qu'il n'est pas particulièrement proche de nous. La seule preuve que j'aie de son amour paternel est celle d'exister. Je ne sais pas si mon père m'a déjà portée dans ses bras, tenue par la main. Il a toujours gardé une distance infranchissable avec ses filles. Et il ne m'est jamais venu à l'esprit de m'en plaindre. C'était ainsi, et ça ne peut être autrement. Seuls les garçons pouvaient voir mon père plus souvent, entrer dans son appartement, manger avec lui et même, parfois, l'accompagner au marché ou à la mosquée…La société musulmane définit la place accordée à chacun. (Amal, p.30)

À travers cet extrait, Ramla met en lumière une réalité intime marquée par la distance affective imposée entre le père et ses filles, révélant ainsi un système social où les émotions sont strictement codifiées et inégalement réparties selon le genre.

Elle insiste d'abord sur une forme de privation émotionnelle. L'amour paternel, censé être une source de réconfort et de construction identitaire, est ici réduit à une simple preuve biologique : « celle d'exister ». Ramla traduit ici la souffrance qu'elle ressent au plus profond d'elle-même, mais essaye tant bien que mal de l'étouffer. Par cette expression, elle ne revendique pas explicitement son manque

; au contraire, elle l'a assimilé comme une norme. C'est en effet dans cette absence de plainte que le texte tire toute sa force, à savoir que la douleur est muette, presque invisible, et pourtant profondément ancrée dans un silence.

Toutefois, ce silence n'est pas le fruit d'un consentement libre, mais plutôt le produit d'un conditionnement social tel que l'illustre la répétition de l'énonce « c'était ainsi, et ça ne peut être autrement ». Cette formulation montre à quel point les normes culturelles façonnent les consciences, en particulier celles des jeunes filles. L'exclusion des filles de la sphère paternelle, contrairement aux garçons, qui bénéficient d'une proximité affective et sociale, permet de voir une hiérarchisation genrée des relations familiales. Le père devient ainsi une figure d'autorité distante, presque inaccessible, dont la présence est réservée aux fils.

Aussi, il semble important de rappeler que Ramla ne se contente pas uniquement de décrire cette réalité, mieux elle la met en question. Par la voix de ses personnages féminins, Djaïli Amadou Amal traduit la légitimité de leurs expériences. Une légitimité que la société tend à banaliser ou à invisibiliser, bien que la frustration, le manque d'affection, et l'injustice silencieuse soient ici exposés avec une clarté troublante. Ces expériences féminines, loin d'être anecdotiques, constituent un substrat essentiel pour comprendre les mécanismes d'oppression et de reproduction sociale.

Ainsi, les propos de Ramla participent à une démarche plus large, celle de replacer les expériences féminines au cœur de la réflexion sociale et littéraire. Sa voix devient un acte de résistance, une manière de rompre avec l'évidence imposée (« ça ne peut être autrement ») pour ouvrir un espace de questionnement. C'est en effet dans cette perspective que Djaïli Amadou Amal invite le lecteur à reconnaître la valeur de ces voix féminines longtemps étouffées, et à leur accorder l'attention qu'elles méritent.

Á l'évidence, le discours de Ramla illustre la puissance de la littérature comme lieu de reconnaissance et de légitimation des expériences féminines. En exposant une souffrance ordinaire mais profondément injuste, Djaïli Amadou Amal contribue à faire émerger une conscience critique, où les réalités des femmes ne sont plus marginales, mais au cœur de la compréhension du monde social.

En somme, Calixthe Beyala et Djaïli Amadou Amal transforment la littérature en un espace de visibilité pour l'invisible, où la voix des femmes devient un vecteur de reconnaissance, de résistance et de transformation sociale. Leur écriture participe à la revalorisation des expériences féminines, en les inscrivant dans une mémoire collective et dans l'histoire de la littérature africaine.

Conclusion

Les œuvres de Calixthe Beyala et de Djaïli Amadou Amal participent pleinement à l'histoire féministe africaine en donnant une visibilité aux expériences féminines longtemps marginalisées. À travers la dénonciation des violences patriarcales, des mariages forcés, de la polygamie et des normes oppressives, elles révèlent les mécanismes du silence et mettent en lumière les luttes individuelles et collectives des femmes.

Le discours des femmes se transforme alors en un acte de subversion, permettant de briser les tabous, tout en proposant des formes de résistance par les refus, la révolte, le désir de liberté et d'autonomie. La solidarité féminine, qu'elle se traduise par des alliances implicites ou explicites, donne

corps à cette résistance et démontre que l'émancipation peut se construire collectivement. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les romans de Calixthe Beyala et de Djaïli Amadou Amal. Ceux-ci, en agissant comme des outils politiques, des moyens de sensibilisation et de prise de conscience, tout en revalorisant la parole féminine et en légitimant les expériences des femmes, mettent en évidence le pouvoir transformateur de la littérature. Une littérature militante, qui n'est pas seulement le miroir des injustices, mais aussi un levier de changement social, où la voix des femmes devient un vecteur de visibilité, de résistance et de transformation des normes patriarcales.

Références bibliographiques

Achebe, Chinua, *Le monde s'effondre*, Paris : Présence Africaine, 1958.

Adichie, Chimamanda Ngozi, *Americanah*, New York: Alfred A. Knopf, 2013.

Adichie, Chimamanda Ngozi, *Nous sommes tous des féministes*, Paris : Gallimard, 2014.

Amal, Djaïli Amadou, *Les impatientes*, Paris : Éditions Emmanuelle Collas, 2020, 240 p.

Bâ, Mariama, *Une si longue lettre*, Dakar : Nouvelles Éditions Africaines, 1979.

Beyala, Calixthe, *C'est le soleil qui m'a brûlée*, Paris : Stock, 1987, 153 p.

El Saadawi, Nawal, *La femme au point zéro*, Le Caire : Dar Al-Hilal, 1975.

Fall, Aminata Sow, *La grève des bàttu*, Dakar : Nouvelles Éditions Africaines, 1979.

Kourouma, Ahmadou, *Les soleils des indépendances*, Paris : Seuil, 1968.

Ngũgĩ wa Thiong'o, *Pétales de sang*, Londres : Heinemann, 1977.

Sembène, Ousmane, *Les bouts de bois de Dieu*, Paris : Le Livre Contemporain, 1960.

Sow, Awa, *La parole aux négresses*, Paris : Denoël, 1978.

Dangarembga, Tsitsi, *Nervous Conditions*, Londres : The Women's Press, 1988.

Panafricanisme et Négritude : un combat de femme

Kouamé Anatole DJÈ

Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire), Tél : +225 07-09-52-77-83, E-mail : djekouame16@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : djekouame16@gmail.com, Tel : +225 07-09-52-77-83
Article soumis le 07/06/2026 et accepté le 20/06/2026
Réf : 2COLRS-085

Résumé :
Dans les canons du Panafricanisme et de la Négritude, des figures féminines emblématiques sont systématiquement marginalisées et effacées au profit des figures masculines. Tout porte à croire que le combat pour l'unité africaine et pour redorer l'image des personnes noires a été, et reste, principalement l'affaire des hommes, au détriment de la reconnaissance des contributions féminines. La situation donne d'interroger sur le rôle historique des femmes Noires et de la diaspora dans la matérialisation des idées panafricaines et négritudiennes. Cet article vise à montrer que des intellectuelles et écrivaines contemporaines, inspirées par les pionnières, perpétuent les idéaux du panafricanisme et de la Négritude. Pour mener à bien cette réflexion, nous nous appuierons sur les méthodes socio-historiques, critique et analytique. Les résultats obtenus montrent que les femmes continuent d'occuper une place centrale dans les luttes de libération du continent africain, rendant indispensable leur engagement fervent pour toute victoire panafricaine.
Mots-clés : *Engagement-Femme-Négritude-Panafricanisme-Libération.*

Pan-Africanism and Negritude : awoman'ssttruggle

Abstract*:*
In the ounces of Pan-Africanism and Negritude, the iconic female figures are systematically marginalized and sidelined in favour of male figures. Everything suggests that work towards African unity and to restore the image of Black people has been, and still remains, primarily a matter for men, at the expense of recognition of women's contributions. This situation permits to question Black Women's historical role and the diaspora in the fulfilment of the Pan-African and Negritudian ideas. This article aims at showing that contemporary writers, inspired by the pioneers, carry on the ideals of Pan-Africanism and Negritude. To attain these results, we will focus on the socio-historical critical and analytic methods. The outcomes reveal that women are occupying a central position in the African liberation fight, making their fervent commitment indispensable for any Pan-Africanism.
Keywords*: Commitment-Woman-Negritud-pan-Africanism-Liberation.*

Introduction

Les récits africains et européens ont tendance à effacer les traces des femmes en lutte. Dans la plupart des récits d'histoire et d'ouvrages philosophiques, les femmes sont niées, effacées, caricaturées et marginalisées. Pour le dire autrement, l'histoire des divers mouvements socio-politique et culturel, précisément celle du Panafricanisme et de la Négritude, s'est écrite pour déconsidérer, déprécier et minorer les femmes. Celles-ci sont réduites généralement au silence et invisibles dans les écrits et autres récits. Si l'on ne mentionne pas les figures masculines des récits, la conscience collective aime à présenter les femmes comme des héroïnes passives, douces et silencieuses. Pour preuve, A. Césaire (2004, p. 25) rapporte que « deux martiniquaises, les sœurs Nardal, tenaient alors un salon » littéraire à Clamart où elles ont créé un milieu intellectuel noir francophone. Cependant Césaire, Senghor et Damas, en s'appropriant le concept de Négritude, occultent, comme c'est bien souvent le cas lorsque l'histoire est racontée par les hommes, leur rôle de fondatrices et feignent de mentionner véritablement leur dette à l'égard des femmes. Cet oubli des femmes dans les écrits qui ont trait aux luttes émancipatrices des

peuples noirs trouve en grande partie sa justification dans l'idéologie patriarcale. Celle-ci a fini par faire croire aux femmes Africaines qu'elles sont des êtres inférieurs marqués par l'absence d'intelligence, de raison, de discernement et de stratégies de combat. Cette idéologie a également fourni son fondement aux politiques, aux philosophes et aux historiens qui soutiennent en filigrane que seuls les hommes sont capables d'écriture et aptes à aller au combat. Dans un tel contexte, on peut en déduire qu'effacer les traces, les itinéraires, refuser de citer le nom des femmes voire celles qu'on appelle les héroïnes de l'histoire dans les écrits, occulter leur force révolutionnaire donne à penser que les luttes indépendantistes et libératrices sont l'affaire des hommes.

Et pourtant, l'histoire des sociétés n'a de cesse de nous convaincre que les femmes en général, dans le temps et dans l'espace, ont été et continuent d'être de tous les combats. Mieux encore, elles sont celles qui donnent de la force aux mouvements indépendantistes et révolutionnaires et contribuent, de manière ouverte ou dans l'ombre, à la vulgarisation de leurs idées. Ceci se révèle d'autant plus vrai lorsque K. Marx et F. Engels (1976, p. 106) écrivent : « quiconque est tant soit peu familiarisé avec l'histoire sait que les révolutions sociales sont impossibles sans le ferment féminin ». Il reste indéniable que, pour ces deux auteurs révolutionnaires, la femme occupe une place centrale dans les transformations socio-économiques, juridiques, politiques et culturelles des États. Plus exactement, aucune lutte, aucun combat ne peut être gagné sans une action concertée des femmes. En un mot, aucun changement ni transformation sociale ne peut s'opérer sans qu'il n'y ait une action véritable de la femme car elle a toujours été et est au centre des révolutions qui ont cours dans l'histoire des hommes. Nous sommes donc fondés à soutenir que les révolutions socio-politiques et culturelles, voire les actions pour une amélioration des conditions matérielles d'existence nécessitent une force dynamique et subversive, laquelle est incarnée par les femmes. On peut alors se poser cette question : quel rôle historique les femmes ont-elles joué dans la propagation des idées panafricanistes et négritudiennes ? La réponse à cette question ne peut se faire sans un recours aux méthodes socio-historique, critique et analytique. Ces méthodes nous aideront à montrer que des intellectuelles et écrivaines contemporaines, inspirées par les pionnières, perpétuent les idéaux du panafricanisme et de la Négritude.

1. Genèse du Panafricanisme et de la Négritude

Notre étude, dans cette partie, consistera à donner le sens conceptuel que recouvrent les mots panafricanisme et négritude et à retracer succinctement leur chemin historique afin de connaître leur cadre d'émergence et d'évolution ainsi que leur impact sur l'humanité.

1.1. Une esquisse de l'histoire du panafricanisme

Il est impossible de comprendre l'histoire du panafricanisme et le rôle des femmes sans remonter à ses origines. En effet, l'histoire des sociétés nous apprend que la rencontre entre l'Afrique et l'Europe fut marquée principalement du sceau d'une dévalorisation culturelle de la race noire, qualifiée de race sauvage, barbare et inhumaine. Précisons encore que pour la plupart des Européens, on ne peut mesurer le progrès d'une société que par la couleur de la peau. Celle-ci devient pour ainsi dire un élément déterminant pour dévaloriser la personnalité et l'identité d'un peuple. Dans la Préface du livre de L. S. Senghor intitulé *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française*, J. P. Sartre, faisant sienne la cause des Noirs, écrit que « l'homme blanc, blanc parce qu'il était homme, blanc comme le jour, blanc comme la vérité, blanc comme la vertu, éclairait la création comme une torche, dévoilait l'essence secrète des êtres » (2015, p.q). Sartre qui se veut critique du système colonial montre ici que le Blanc, de par la couleur de sa peau, se considère comme une torche qui éclaire les pas des Noirs. Pour l'européen, la race blanche si pure est la seule détentrice de la vérité et de la lumière. L'Africain, par contre, demeure dans l'obscurité et est enclin au mal. Mais quels sont au fond les arguments avancés pour légitimer cette supériorité culturelle et politique du Blanc sur le Noir ? À cette question, nous pouvons évoquer deux raisons fondamentales. La première réside dans le fait que

bon nombre d'Européens et d'Arabes, fondant leur thèse sur les textes bibliques et coraniques, arriveront à rendre légitime et à justifier l'asservissement, la domination et l'aliénation du peuple Noir. Un passage de F. Tchouda est, à cet effet, fort instructif : « la malédiction de Noé aurait, non seulement, fait de son fils un esclave, mais plus encore, l'aurait rendu noir, différent de ses frères afin que sa descendance soit également marquée du sceau de cette malédiction » (2024, p. 20). C'est là qu'est venue la thèse biblique d'une malédiction éternelle et irréversible du Noir.

S'y ajoute le fait que, du point de vue de la connaissance, des auteurs, principalement des philosophes, écriront des ouvrages pour attester de l'infériorité de la race noire. De Rousseau en passant par Voltaire pour en arriver enfin à Hegel, la conclusion est la même : le Noir a été et restera culturellement et socialement un sous-homme. C'est fort d'une telle perception du Noir que F. Hegel a pu écrire : « comme cela fut déjà dit, le Noir présente l'homme naturel dans toute sa sauvagerie et sa nature indomptable » (2011, pp. 162-163). À l'en croire, l'Afrique est un monde de bestialité, de sauvagerie ou, pour le dire autrement, l'antithèse des pays d'Europe. Il est par conséquent d'un impératif pour le Blanc d'apporter une civilisation au Noir afin que celui-ci puisse sortir de son état d'ignorance et vivre comme un humain. C'est donc dans ce contexte de réhabilitation de l'image du Noir et de la reconquête de la souveraineté africaine que naît, en 1900 à la Conférence de Londres, le panafricanisme. Mouvement culturel et politique dont l'un des objectifs est de faire du Noir un être épanoui, libre et autonome, le panafricanisme se veut être une arme de combat et de protestation contre toutes les injustices dont sont victimes les Noirs de tous les continents. Mieux encore, le panafricanisme a pour dessein de libérer la race noire de l'aliénation culturelle et politique, savamment orchestrée par la race blanche. En clair, le panafricanisme s'entend comme un mouvement culturel et politique dont l'objectif principal est de faire de l'Afrique un continent libre et unifiée au-delà des frontières. C'est pour cette raison principielle que le panafricanisme se résume, à y voir de plus près, à deux mots d'une importance capitale : libération et unification. Les pays d'Europe dans leur pseudo-mission civilisatrice, comme nous l'avons dit plus haut, se heurteront à un autre mouvement, à savoir la Négritude.

1.2. Paris, pays de naissance de la première Négritude

Dans ses *Huit leçons sur l'Afrique*, précisément la deuxième leçon remontant au 29 mars 2016 et intitulée *Qu'est-ce que la Négritude ?* A. Mabanckou (2020, p. 55) souligne que la négritude « a signé l'acte de naissance des lettres noires, et elle est le point de repère de la prise de parole par les Noirs d'Afrique de l'espace francophone en particulier pour contester, dans les années 1930, la politique française » qui, à vrai dire, n'offrait aucune possibilité aux colonisés de s'exprimer librement. Il faut comprendre par-là que la négritude se laisse entendre comme un mouvement littéraire, culturel et politique qui prend sa source originelle à Paris, dans l'entre deux-guerres, au sein d'un milieu d'étudiants venus d'Afrique, des Antilles et de la diaspora. C'est dire aussi que la négritude marque le début de l'ère de la prise de parole, de la prise de conscience et de la révolte des Noirs d'Afrique et de ceux de la diaspora. A. Césaire insiste sur le fait que la négritude n'est pas une philosophie, ni une métaphysique, encore moins une conception arrogante voire prétentieuse du cosmos ; elle est plutôt une manière pour l'homme de vivre. Plus loin, il écrit pour définir la négritude comme une manière de se comporter et de vivre « dans l'histoire : l'histoire d'une communauté dont l'expérience apparaît, à vrai dire, singulière avec ses déportations de populations, ses transferts d'hommes d'un continent à l'autre, les souvenirs de croyances et ses débris de cultures assassinées » (A. Césaire, 2004, p. 82). Ce qui, en des termes plus clairs, revient à dire que la Négritude relève d'une expérience vécue, laquelle est et reste liée à l'esclavage, à la déportation des minorités, à la colonisation et au piétinement des cultures des peuples taxés de sauvages et de barbares.

Rappelons qu'historiquement, les blancs se considérant comme supérieurs aux autres races poseront des actes inhumains et tiendront des propos dans le but de froisser la dignité nègre et montrer

que les Noirs sont des sous-hommes. C'est en ce sens que la Négritude apparaît comme une lutte contre le réductionnisme européen. Il était question pour les Noirs de la négritude, précise l'universitaire C. Ndiaye, de se rebeller et d'aller à l'encontre de ce déni des valeurs africaines « par l'idéologie eurocentriste et raciste et de ce séculaire racisme spécifique antinègre que le Blanc avait bien fallu développer pour justifier la traite, l'esclavagisme, puis la colonisation » (2004, p. 18). En ce sens, la négritude, tout comme le panafricanisme, s'inscrit donc dans une attitude de refus de domination, d'exploitation, d'oppression et d'assimilation. Autrement dit, la négritude se présente comme une réaffirmation de la dignité noire et une réhabilitation de l'image du Noir. Pour cela, elle s'offre à l'humanité, plus particulièrement aux Noirs, comme une véritable arme de protestation et de lutte contre les inégalités criantes de la société. Plus tard, le mouvement de la Négritude, né dans les milieux parisiens, s'étendra à d'autres pays, comme Haïti et les États-Unis. Ces deux pays deviennent des sources d'inspiration du mouvement négritudien. Haïti devient principalement le lieu où les hommes ont, pour la première fois, affirmé concrètement leur liberté et leur humanité face à l'inhumanité de la race blanche. C'est précisément en 1971, suite à la révolution menée par T. Louverture, qu'Haïti se révèle aux yeux du monde comme le lieu historique et politique d'une prise de conscience de la dignité noire. Mais s'il est vrai comme nous le rappelle A. Mabanckou (2020, p. 74), en parlant du Congrès des écrivains et artistes de 1956 à la Sorbonne, « sur la photo de famille qui nous concerne, on trouve 52 hommes et…une femme, l'épouse de l'écrivain haïtien Price-Mars », il ne fait l'ombre d'aucun doute que la négritude soit un combat de femmes. Quel est donc l'apport des femmes dans la matérialisation des idées du Panafricanisme et celles de la négritude ?

2. De l'apport des femmes dans la matérialisation des idées panafricaines et négritudiennes

Notre étude, dans cette sous-section, portera, d'une part, essentiellement sur l'apport des femmes dans la diffusion et la matérialisation des idées panafricaines et, d'autre part, celles de la Négritude. Plus exactement, nous allons essayer de traiter, autant que les faits connus le permettent, du rôle historique des femmes dans la vulgarisation et la promotion des idées panafricaines et négritudiennes.

2.1. Les femmes et le panafricanisme

Longtemps reléguées dans l'ombre des grandes figures masculines du Panafricanisme, les femmes ont joué un rôle déterminant et décisif dans l'essor et la diffusion des idées de ce mouvement. En d'autres mots, si le mouvement panafricaniste est associé le plus souvent à de grandes figures masculines tels que Marcus Garvey et Kwame Nkrumah, force est de souligner que l'engagement et le militantisme des femmes y ont été déterminants. L'une des premières femmes à avoir contribué à l'enracinement ainsi qu'à la formulation des idées panafricaines fut la mère de K. Nkrumah. Non seulement par son influence, mais aussi et surtout par son éducation, la mère de Nkrumah a joué un rôle extrêmement important dans l'enracinement des idées panafricaines. De sa mère, Nkrumah retient ceci : « bien que ma mère n'eut jamais bénéficié elle-même d'une instruction formelle, elle s'était résolue à me faire fréquenter l'école, dès que l'occasion se présenterait » (2009, p. 23). Il est clair que pour la mère de celui qui sera plus tard le Président du Ghana l'éducation occupe une place centrale dans la construction des idées politiques et humanistes. Considérant sa mère comme un modèle de leadership, une source d'inspiration et une arme redoutable pour surmonter les difficultés dans le tumulte de sa vie, Nkrumah aimait à l'entendre lui prodiguer de sages conseils. C'est elle encore qui a convaincu le père de Nkrumah de la nécessité de l'inscrire dans un établissement afin qu'il apprenne à lire et à écrire. Mon père, nous dit Nkrumah, « qui a du probablement céder aux raisonnements de ma mère, partageait la même opinion » (K. Nkrumah, 2009, p. 23). C'est sans doute pour cette raison que Nkrumah plaçait au cœur de son combat pour l'unité de l'Afrique les femmes.

D'ailleurs, à Londres, les femmes anglaises se sont elles aussi fortement engagées dans la propagation des idées panafricaines. On peut même soutenir que le panafricanisme doit en partie sa survie à ces femmes, qui n'ont ménagé aucun effort pour défendre ce mouvement. Les femmes anglaises « étaient d'une sincérité et d'une sympathie toutes chaudes, elles avaient le cœur généreux, et nous rendaient des services gentiment et sans prétention, ne s'attendant ni aux remerciements ni à la récompense » (K. Nkrumah, 2009, p. 69). Dans le même sillage, souligne Nkrumah, les femmes africaines, actrices principales de la mobilisation du peuple et de l'organisation des partis, ont été de véritables pionnières dans l'accès aux droits politiques et civiques. Pour dire tout simplement que le panafricanisme n'aurait connu un franc succès sans le militantisme et l'engagement des Africaines. C'est pourquoi, en ce qui concerne la mise sur pied du Parti de la Convention du Peuple de Côte de l'or, actuel Ghana, et la mise en œuvre des idées panafricaines en Afrique, K. Nkrumah se dit être redevable en partie aux femmes. La raison en est que dès les premières heures de la lutte panafricaine, les Africaines ont à la fois contribué à la structuration du Parti et aux multiples rassemblements sur la place publique. Nous ne serions sans doute pas en train d'écrire ces lignes sur le panafricanisme si deux sympathisantes n'avaient pas assuré la sécurité de Nkrumah lorsqu'il était recherché par la police ghanéenne, à un tournant décisif de la lutte pour l'unité et la solidarité de l'Afrique. Je restai, nous révèle K. Nkrumah, « chez elles pendant plusieurs jours, muni de ma petite machine à écrire, et c'est précisément au moment où j'étais en cachette dans cette maison, que fut élaborée la majorité des plans qui devaient plus tard figurer dans le programme de la Convention » (2009, p. 89). Ce qui vient légitimer l'urgence pour lui d'accorder à la femme une place de choix dans le combat panafricaniste. Nous, nous fait remarquer encore une fois K. Nkrumah, « n'avons exclu personne, car si un mouvement national doit réussir, il importe que chaque homme et chaque femme de bonne volonté, ait l'occasion de jouer son rôle » (1960, p. 118).

Aussi loin que l'on puisse remonter à l'histoire des luttes panafricaines, nous remarquons que les femmes ont été d'un apport fort considérable dans la propagande des idéaux de ce mouvement. Autrement dit, les femmes ont contribué à la diffusion des idées panafricanistes. De nombreuses femmes ont su apporter leur contribution au panafricanisme et au combat pour la souveraineté africaine. Le combat souverainiste des femmes comme Angie Brooks, Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1969-1970, Elisabeth Bagaya, ministre des Affaires étrangères de l'Ouganda et Theresa Strictner-Scott, ambassadrice ghanéenne en poste à Paris illustre parfaitement nos propos. Pour A. Mazrui (1998, p. 1011) « ces femmes qui représentèrent l'Afrique à l'étranger contribuèrent, sur le plan diplomatique, à l'extérioration du panafricanisme ».

2.2. Sur les traces de la généalogie féminine de la Négritude

Dans les luttes pour la réhabilitation de l'image du noir et la reconnaissance de l'identité nègre, les noms qui reviennent le plus sont entre autres L. S. Senghor, A. Césaire, L. G. Damas et A. Diop. Les femmes sont malheureusement reléguées au second plan. Cette mise à l'ombre des femmes dans la Négritude est accréditée par A. Césaire. Celui-ci, après avoir rappelé les noms cités plus haut, poursuit dans son *Discours sur la Négritude* prononcé le 26 février 1987 à l'Université Internationale de Floride à Miami, pour dire que c'est grâce aux hommes comme « Langston Hughes, Claude McKay, Countee Cullen, Sterling Brown, auxquels il faut ajouter des hommes comme Richard Wright, et j'en passe. Car qu'on le sache, ou plutôt qu'on se le rappelle, c'est ici, aux États-Unis, parmi vous, qu'est né la Négritude » (2004, p. 88). Incontestablement Césaire, comme la plupart des hommes, considérait les femmes comme des individus qu'il fallait reléguer au second rang. En réalité, Césaire et tous les autres sont certes les inventeurs, les géniteurs de ce concept qu'est la Négritude mais les bases et les fondements proviennent d'une action, d'une réflexion féminine. A. Mabanckou en reprenant à juste titre une affirmation de P. Nardal nous apprend que pour cette dernière : « Césaire et Senghor ont repris les idées que nous avons brandies et les ont exprimées avec beaucoup plus d'étincelles, nous n'étions

que des femmes ! Nous avons balisé les pistes pour les hommes » (2020, p. 77). D'après ces propos, on voit que les idées négritudiennes circulaient d'ores et déjà dans les cercles, les salons animés à la fois par Paulette Nardal, Jane Nardal et Andrée Nardal. Les femmes se sont évertuées à préparer le terrain sur lequel Césaire et Senghor ont par la suite bâti le mouvement négritudien. Cela n'a été possible que par le travail intellectuel et le militantisme de ces femmes. Le dessein de Paulette Nardal était d'amener le Noir à se sentir fier de sa race et de ses origines. Dans cette perspective, « son argumentation met en évidence un schéma ternaire qui va de l'assimilation à la conscience de soi, en passant par une phase de révolte » (T. Boni, 2014, p. 67). Elles utiliseront le salon comme un espace d'échanges, de formation, d'éducation, d'éveil de conscience et de transmission des idées négritudiennes.

S'agissant de Suzanne Rossi Césaire, il est évidemment important de noter que la revue *Tropiques* est le levier principal de diffusion de la pensée et le travail de conceptualisation. S. Césaire n'entend pas, au travers de ses nombreuses publications dans la revue, dissocier la pensée et l'engagement. Chez elle, la pensée et l'engagement culturel, qui sont tout aussi des actes politiques, forment un. Cela signifie que la pensée, la réflexion ne peut aller sans l'engagement culturel. Pour une Afrique fière de la couleur de la peau de son peuple et de ses racines, il est impérieux d'allier pensée, réflexion et action. En fait, pour elle, « participer activement à cette revue, l'organiser matériellement et y contribuer régulièrement malgré la censure, c'est faire acte de résistance, c'est entrer en dissidence en prenant tous les risques » (T. Boni, 2014, 69). Cela veut dire, entre autres chose, qu'écrire, c'est manifester de la résistance en dépit de toutes les représailles. Ce que l'on sait et peut affirmer, c'est que la négritude avait une bonne opération de communication, et ce grâce aux revues respectives. Les sœurs Nardal et S. Césaire sont sans nul doute les grandes figures de la négritude. Tout comme les femmes du mouvement panafricaniste, les sœurs Nardal et Suzanne Césaire ont laissé un legs souvenir aux générations contemporaines. Ce qui a permis à d'autres féministes de poursuivre les combats panafricains et négritudiens.

3. Héritage et défis contemporains des mouvements panafricanistes et négritudiens

Nous tenterons, dans cette sous-section, de montrer que bon nombre de femmes se sont inspirées des combats menés par Paulette Nardal, Suzanne Césaire et autres figures de proue du Panafricanisme et de celles de la Négritude. Bien plus, il s'agira de montrer que d'autres femmes ont gardé en mémoire le courage, la persévérance, la résilience et les écrits des femmes des mouvements panafricain et négritudien.

3.1. Fatou Diome : Reconstruire le panafricanisme par la voie des femmes

Le panafricanisme défendu par F. Diome s'inscrit au registre des idéologies de combat pour la liberté, la décolonisation, l'immigration, l'acceptation de l'Autre dans sa différence et la prise de conscience africaine longtemps endormie. Pour elle, l'Afrique et l'Europe forment un et, partant, les pays européens ne devraient aucunement parler d'hégémonie culturelle, économique, sociale et politique. En effet, dans un rapport dialectique entre le désir manifeste de rester chez soi et l'errance chez l'autre, F. Diome, panafricaniste engagé et militante des droits humains, défend la thèse d'une coopération juste et équitable entre l'Afrique et l'Europe. Cette unité est aussi bien l'essence du panafricanisme que celle de la négritude. Pour se faire entendre, comme S. Césaire, Diome n'a d'autre moyen que l'écriture. À ce propos, elle note : « l'écriture est la cire chaude que je coule entre les sillons creusés par les bâtisseurs de cloisons des deux bords. Je suis cette chéloïde qui pousse là où les hommes, en traçant leurs frontières, ont blessé la terre de Dieu » (F. Diome, 2003, p. 254). D'une plume incisive et critique, elle entend montrer à la face du monde que l'écriture constitue une puissante arme pour réconcilier les deux continents : l'Afrique et l'Europe. Cela revient à supposer que l'écriture est un véritable outil de fusion identitaire. Dans son refus d'opérer un choix entre sa culture africaine et sa

culture occidentale, elle trouve nécessaire de parler d'une fusion des deux cultures. F. Diome a, d'autre part, affirmé ce qui suit : « je cherche mon pays là où on apprécie l'être-additionné, sans dissocier ses multiples strates. Je cherche mon pays là où s'estompe la fragmentation identitaire » (2003, p. 254). Il ressort de cette déclaration l'idée selon laquelle elle allie les deux cultures et se refuse à parler de séparation encore moins de division entre l'Afrique et l'Europe. Tout humain en face de l'autre doit se sentir humain et vivre son humanité, quelle que soit sa situation géographique. C'est la raison pour laquelle elle récuse la mainmise du néo-colonialisme et, par conséquent, promeut des valeurs humanistes, africaines et panafricanistes. En ce sens, on peut en déduire que Diome défend un panafricanisme transculturel, alliant les cultures africaines et les cultures européennes. Bien que des figures emblématiques du panafricanisme et de la négritude comme Amy Garvey, Marcus Garvey, Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor et Suzanne Césaire aient participé à la lutte pour la libération de l'Afrique, Fatou Diome soutient qu'il faut en parler et œuvrer à la réparation. C'est en un mot, un dépassement de la thèse des premières pionnières du panafricanisme et de la négritude.

Mais nous devons ajouter ici, et avec force, que le panafricanisme dont se réclame Diome ne reste pas indifférent à la souffrance et à la vulnérabilité des femmes en Afrique et celles de diaspora. Ce qui donne à penser que la reconstruction du panafricanisme contemporain passe inéluctablement par les femmes. Se revendiquant une féministe modérée et affirmant qu'elle marche dans les pas des militantes panafricanistes, elle s'inscrit en faux contre les traditions qui cantonnent les femmes à des rôles subalternes. Elle refuse que l'on parle encore en Afrique d'une soumission éternelle de la femme et accuse la société patriarcale d'imposer des restrictions aux femmes Africaines. Dans un passage du livre *Le ventre de l'Atlantique*, F. Diome, à travers l'image de Sali, l'un des personnages principaux du livre cité plus haut, écrit : « On les a baptisées *soumission* sans mon accord ; je n'aime pas ce mot avec ses trois *s*, ces constrictives qui conspirent, conspuent l'amour, et ne laissent souffler qu'un vent d'autoritarisme » (2003, p. 41). L'auteure et féministe, ici, dénonce la soumission imposée aux Africaines, précisément celles du Sénégal. L'idée sous-jacente, c'est que pour elle, la femme Africaine, au regard de son passé glorieux et de son rôle historique dans les luttes de résistance et de libération, doit être capable de prendre en main son destin. Plus exactement, l'Africaine doit être l'actrice principale des mouvements indépendantistes, comme le panafricanisme.

3.2. Calixthe Beyala et Chimamanda Ngozi Adichie : deux voies féminines de la Négritude contemporaine

Dans la continuité des luttes propres au mouvement négritudien, deux figures de proue s'imposent : Calixthe Beyala et Chimamanda Ngozi Adichie. En articulant discours genre et discours culturel, C. Beyala nous invite à explorer son concept de "Féminitude", lequel vise à libérer la femme du joug de la domination masculine. Mieux encore, elle souligne la nécessité d'articuler le féminisme et la Négritude afin de créer une philosophie spécifiquement africaine. Cette philosophie, propre aux Africains et aux Africaines, doit consister en une démystification de la négritude senghorienne pour y voir en la femme un être réel, libéré et authentique qui assume à la fois sa sexualité et sa prostitution. Comme le révèle Irène Fofo, l'un des personnages principaux de l'œuvre romanesque *Femme nue Femme noire* de C. Beyala, « j'ai déjà couché avec des tas d'hommes, dis-je. Des flics, souvent à mes trousses, des gros, des petits, des maigres, des poilus, des femmes, des jeunes ou des flétries. Dans toutes les positions : débout, allongée, sur des capots de voitures » (2003, p. 27). Sous cet angle, la voix, le combat et l'engagement de C. Beyala offrent une approche assez originale qui tend à valoriser la vie des prostituées voire des travailleuses de sexe. Elle aspire, par la mise en commun de la Négritude et du féminisme, à faire de la femme un être libre d'user de son corps comme bon lui semble voire sans contraintes ni restrictions. Beyala met à nu cette femme noire, belle et magnifique que L. S. Senghor avait subtilement et vertueusement habillée. Je suis, nous fait savoir encore une fois Irène Fofo, femme subversive et dissidente, « le remède contre la régression sociale des individus et des sociétés.

La démesure de mon dessein me galvanise. Je m'engloutis dans mon imaginaire pour mettre au point la réalisation de mon projet érotique » (C. Beyala, 2003, p. 78).Il n'est donc pas faux de dire que l'auteure fait d'Irène Fofo une arme de la négritude puisqu'elle incarne la féminitude beyalienne. Elle réinvente la négritude en la sexualisant, en la féminisant ou, en d'autres termes, en la rendant transgressif et subversif. Disons-le pour terminer que Calixthe Beyala, en s'insurgeant, avec une plume incisive, rebelle et critique, contre une identité noire figée et statique dans un passé mythologique, met en avant une approche qui explore la complexité individuelle et féminine au croisement des cultures.

En ce qui concerne Adichie Ngozi qui traite de la sexualité féminine, de l'immigration et de l'émancipation dans un contexte postcolonial, nous pouvons dire aussi qu'elle élargit la négritude vers une perspective féministe qui transcende les frontières nationales. En d'autres mots, c'est une négritude féminisée, universaliste, diasporique qui, tout en restant spécifiquement africaine, se veut inclusive. C'est tout le sens de cette affirmation : « partout dans le monde, la question du genre est cruciale. Alors j'aimerais aujourd'hui que nous nous mettions à rêver à un monde différent et à le préparer. Un mode plus équitable. » (C. N. Adichie, 2015, p. 31). Pour arriver à faire de l'égalité et de l'inclusivité une réalité, il est impérieux de donner une autre éducation aux filles et aux garçons. C'est à croire que dans le combat d'une Afrique qui se valorise et donne du prestige à la couleur de sa peau, Adichie Ngozi s'engage dans la voie de la déconstruction de l'étau de l'éducation familiale et scolaire qui apprend à la jeune fille à étouffer ses compétences, à se taire, à ne plus voir ni sentir les choses et à accepter sa domination. Pour elle, l'éducation dans son approche critique et pédagogique doit nous apprendre à voir toutes les luttes, spécifiquement celles des femmes, comme une lutte collective.

Avec A. C. Ngozi, nous comprenons que l'idéologie de la pensée unique est une idéologie réductionniste et européocentriste qui contribue à la perpétuation d'une domination de classe, de genre. Le concept "le danger de l'histoire unique" longuement développé par A. Ngozi se laisse appréhender comme la réduction du peuple noir, de la culture nègre à une seule et unique histoire : celle de la pauvreté et du désespoir. Ce que l'on feint d'ignorer c'est que l'histoire unique, la pensée unique « dépouille les gens de leur dignité. Elle nous empêche de voir que nous partageons la même humanité. Elle met l'accent sur ce en quoi nous sommes différents, plutôt que sur ce en quoi nous sommes semblables » (2015, p. 68). Ce qui signifie qu'une histoire racontée dans un seul sens vole la dignité aux gens et les empêche de se considérer égaux en tant qu'humains. Il est donc d'une importance capitale de raconter d'autres histoires, venant de divers endroits du monde afin de contrebalancer l'histoire unique. Elle envisage, de par ses nombreux écrits, déconstruire les stéréotypes sur l'Afrique. Réécrire donc l'histoire de la négritude contemporaine avec Adichie Ngozi, c'est construire des « bibliothèques, en rénovant d'autres déjà existantes, fournir des livres à celles des écoles publiques, qui en manquent cruellement, et aussi organiser une foule d'ateliers, de lecture comme d'écriture, pour tous ceux qui sont désireux de raconter nos nombreuses histoires » (C. N. Adichie, 2015, p. 72).

Il ne fait l'ombre d'aucun doute, eu égard à tout ce qui a été dit plus haut, que C. Beyala et C. N. Adichie, en valorisant l'identité noire et en mettant la lumière sur l'oppression et la résilience des femmes dans un contexte postcolonial, prolongent l'héritage négritudien des pionnières comme Suzanne Césaire et les sœurs Nardal. Elles ont réinventé la Négritude en la considérant comme un combat de la collectivité et non un moyen de lutte propre aux hommes.

Conclusion

En examinant l'histoire à travers le prisme du panafricanisme et de la négritude, on constate que le succès de ces mouvements a été largement soutenu par le militantisme politique et intellectuel de femmes comme Amy Garvey, Suzanne Césaire et les sœurs Nardal. Autrement dit, le panafricanisme et la négritude n'auraient connu un tel engouement sans l'action des femmes. Par leurs écrits et leur engagement, elles reconnaissent leurs luttes pour la réaffirmation du Noir et la conquête permanente

de la liberté des peuples vivant sous le joug de la domination occidentale. En vérité, les femmes dans les cercles panafricain et négritudien ont toujours joué un rôle d'avant-gardiste et de premier plan lors des luttes indépendantistes. Si, nous révèle T. Boni (2014, p. 69) « Paulette Nardal organise un salon avec ses sœurs et s'intéresse à "l'éveil de conscience de race" avant la création du concept de Négritude à Paris, Suzanne Césaire entre en écriture une dizaine d'années plus tard, dans la revue *Tropiques*, en Martinique en pleine guerre mondiale, sous le régime de Vichy ».

En dépassant certaines limites des philosophies panafricaines et négritudiennes, des féministes et autrices comme Calixthe Beyala, Chimamanda Ngozi Adichie et Fatou Diome réinventent le féminisme africain pour promouvoir l'unité, la solidarité et la reconnaissance des cultures africaines. La présentation des portraits de ces figures féminines des sociétés passées à celles d'aujourd'hui démontre sans nul doute la contribution capitale des femmes dans la propagation des idées panafricaines et négritudiennes. Avec ces femmes, on comprend clairement que « l'idée que les femmes n'ont pas de passé, n'ont pas d'histoire, signifiait bien sûr qu'elles en avaient une mais qu'elle était enfouie, cachée, masquée, et que le travail des féministes était de la retrouver et de la faire connaître » (F. Vergès, 2019, p. 125). En poursuivant ce travail de redécouverte, de fouille et de réappropriation de l'histoire, nous en sommes arrivés à l'idée qu'aussi longtemps que l'histoire du panafricanisme et celle de la négritude seront écrites sans que l'on ne fasse mention des nombreuses actions féminines, elle sera falsifiée, caricaturée et mensongère.

Références bibliographiques

ADICHIE Chimamanda Ngozi, 2015, *Nous sommes tous des féministes* suivi de *Le danger de l'histoire unique*, traduit de l'anglais (Nigéria) par Sylvie Schneiter et Mona de Pracontal, Paris, Éditions Gallimard.

ADICHIE Chimamanda Ngozi, 2015, *Nous sommes tous des féministes* suivi de *Les marieuses*, traduit de l'anglais (Nigéria) par Sylvie Schneiter et Mona de Pracontal, Paris, Éditions Gallimard.

BEYALA Calixthe, 2003, *Femme noire, femme nue*, Paris, Éditions Albin Michel.

BONI Tanella « Femmes en Négritude : Paulette Nardal et Suzanne Césaire » Rue Descartes 2014/4no 83, *Cairn.Info*, pp. 62-76.

CÉSAIRE Aimé, 2005, *Nègre je suis, nègre je resterai*, Entretiens avec Françoise Vergès, Paris, Éditions Albin Michel.

CÉSAIRE Aimé, 2004, *Discours sur le colonialisme suivi de Discours sur la Négritude*, Paris, Éditions Présence Africaine.

CHEVRIER Jacques, 2008, *La littérature africaine. Une anthologie du monde noir*, Paris, E.J.L.

DIOME Fatou, 2003, *Le ventre de l'atlantique*, Paris, Éditions Anne Carrière.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 2011, *La raison dans l'histoire. Introduction aux leçons sur la philosophie de l'histoire du monde*, traduction de l'allemand, notes et présentation de Laurent Gallois, Paris, Éditions Points.

HILL COLLINS Patricia, 2021, *La pensée féministe noire. Savoir, conscience et politique de l'empowerment*, traduit de l'Anglais (États-Unis) par Diane Lamoureux, Paris, Éditions Payot et Rivages.

MABANCKOU Alain, 2020, *Huit leçons sur l'Afrique*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle.

MARX Karl et Friedrich ENGELS, 1976, *Critique de l'éducation et de l'enseignement*, traduction et notes de Roger Dangeville, Paris, Librairie François Maspero.

MAZRUI Ali et WONDJI C, 1998, *Histoire générale de l'Afrique VIII. L'Afrique depuis 1935*, Paris, Éditions UNESCO.

NDIAYE Catherine, 2004, *Introduction aux littératures francophones*, Québec, Canada, Les Presses de l'Université de Montréal.

NKRUMAH Kwame, 2009, *Autobiographie*, traduit de l'anglais par Charles Patterson, Paris, Édition Présence Africaine.

SENGHOR Léopold Sédar, 2015, *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de la langue française*, précédée de « Orphée Noir » par Jean-Paul Sartre, Paris, Presses Universitaires de France « Quadrige ».

TCHOUDA Franck, 2024, *Panafricanisme et interculturalité*, Abidjan, Zénith Éditions.

VERGÈS Françoise, 2019, *Un féminisme décolonial*, Paris, Éditions La Fabrique.

Précarité des droits des femmes dans le nouveau Code des personnes et de la famille du Burkina Faso

ROUAMBA Palingwindé Inès Zoé Lydia

Centre National de la Recherche et Scientifique du Burkina Faso, E-mail : ines.rouamba@outlook.fr
Auteur correspondant : E-mail : ines.rouamba@outlook.fr, Tel : [à compléter]
Article soumis le 09/06/2026 et accepté le 23/06/2026
Réf : 2COLRS-123

Résumé :
Cet article analyse les enjeux sociologiques liés à la révision du Code des personnes et de la famille du Burkina Faso, notamment la disposition autorisant le passage de la monogamie à la polygamie en cours d'union. À partir d'une confrontation et croisement de plusieurs sources de données - une analyse documentaire, nos tribunes publiées en ligne et des entretiens semi-directifs -, il met en lumière les débats suscités par cette réforme et ses implications pour les droits des femmes. Les résultats montrent que cette disposition soulève des questions relatives au respect de la parole donnée et des engagements contractés lors des unions matrimoniales ainsi que de leur stabilité. Elle renforce la domination masculine mettant ainsi en évidence la précarité des acquis juridiques des femmes face aux rapports sociaux et politiques.
Mots clés : Code de la famille, régime matrimonial, monogamie, polygamie, Burkina Faso

The Fragility of Women's Rights: The Transition from Monogamy to Polygamy under Burkina Faso's New Persons and Family Code.

Abstract:
This article analyzes the sociological issues related to the revision of Burkina Faso's Persons and Family Code, particularly the provision authorizing the shift from monogamy to polygamy during the course of a union. Drawing on a comparison and cross-referencing of several data sources - documentary analysis, our published online opinion pieces, and semi-structured interviews -, it highlights the debates raised by this reform and its implications for women's rights. The findings show that this provision raises questions concerning respect for one's given word and the commitments made at the time of marriage, as well as the stability of these unions. It reinforces male domination, thereby highlighting the precariousness of women's legal gains in the face of social and political power relations.
Keywords: *Family Code, matrimonial property regime, monogamy, polygamy, Burkina Faso*

Introduction

Les réformes du droit de la famille constituent, dans les sociétés africaines contemporaines, des moments privilégiés d'observation des tensions entre normes juridiques, héritages socioculturels et rapports de pouvoir. Elles révèlent, souvent de manière aiguë, les contradictions entre les principes d'égalité proclamés par le droit et les structures sociales qui en limitent l'effectivité.

Cette tension entre droit formel et réalité sociale est d'ailleurs soulignée par M. Ilboudo (2006, p.15), qui fait remarquer qu'au Burkina Faso, « *l'égalité de droits et des chances peut aujourd'hui se prêter à une lecture ambivalente selon que l'on se place sur le terrain formel ou concret* ». Selon elle, cette situation traduit :

> l'expression du choix d'un ordre juridique exigé par l'adhésion à de nouvelles valeurs morales, politiques, économiques… mais limité par la survivance des systèmes traditionnels souvent dévoyés ou détournés de leur sens premier, de pratiques hybrides fondées sur l'entre-deux cultures mal assimilé.

Dans un pays comme le Burkina Faso, où coexistent normes modernes, références coutumières et logiques religieuses, cette ambivalence apparaît avec une particulière acuité dans les débats relatifs au statut des femmes et à l'organisation de la famille. La révision du Code des personnes et de la famille (CPF) en constitue une illustration révélatrice.

En effet, la trajectoire de la disposition autorisant le passage du régime monogamique à la polygamie met en lumière les tensions qui traversent la société burkinabè autour des droits des femmes, de la stabilité des engagements conjugaux et de la définition même de l'égalité. D'abord prévue dans le projet de loi et adoptée par le Conseil des ministres le 24 juillet 2024, cette disposition a ensuite été supprimée lors de l'adoption du texte par l'Assemblée législative de transition[1] avant d'être réintroduite au moment de la promulgation[2]. Cette évolution révèle les contradictions et les rapports de force qui entourent les réformes du droit de la famille au Burkina Faso.

Comme nous l'avons souligné dans des analyses critiques (L. Rouamba, 2025a ; 2025b), la possibilité de passer de la monogamie à la polygamie en cours d'union constitue un recul par rapport à l'ancien code qui interdisait une telle situation. Cette nouvelle disposition pose le problème de la protection des femmes mariées sous le régime monogamique car elle les place dans une incertitude susceptible de les fragiliser sur les plans économique et affectif. Elle les place en effet dans une situation où elles peuvent être amenées à négocier, accepter ou subir une redéfinition des termes de l'union initialement établie sur la base de la monogamie.

À travers cette réforme, c'est plus largement la question de la solidité des droits des femmes qui est posée. Les débats suscités par cette disposition témoignent des tensions qui entourent les rapports entre égalité juridique, normes sociales et organisation de la famille au Burkina Faso. Ils soulèvent également la question du devenir d'un choix matrimonial qui, jusque-là, apparaissait comme relativement protégé par le droit.

Dans cette perspective, cet article analyse comment la révision du Code des personnes et de la famille, en autorisant le passage de la monogamie à la polygamie en cours d'union, contribue à reconfigurer les rapports conjugaux et à soulever la question de la précarité des droits des femmes au Burkina Faso.

L'objectif de la recherche est d'examiner les enjeux sociologiques de cette réforme et les significations que les différent·e·s acteurs et actrices lui attribuent. De façon spécifique, il s'agit de montrer ses effets sur la stabilité du choix matrimonial initial ainsi que l'évolution des représentations sociales en matière de rapports sociaux de sexe au Burkina Faso.

Ainsi, la question centrale qui guide l'analyse est la suivante : en quoi l'autorisation du passage de la monogamie à la polygamie en cours d'union constitue-t-elle un révélateur de la précarité des droits des femmes au Burkina Faso ?

Pour répondre à cette question, nous présentons, d'abord, l'approche méthodologique et le cadre théorique mobilisés. Ensuite, nous analysons les principaux enjeux sociologiques soulevés par la révision du Code des personnes et de la famille au Burkina Faso. Enfin, nous discutons les résultats à la lumière de la littérature existante.

[1] Assemblée Législative de Transition, 2025, *Texte issu de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Droits Humains (CAGIDH). Dossier 118, Projet de loi N0…-2025/ALT portant code des personnes et de la famille au Burkina Faso,* Ouagadougou.

[2] Décret no 2025- 1232/PF promulguant la loi no 012-2025/ ALT du 1er septembre 2025 portant code des personnes et de la famille au Burkina Faso

1. Cadre méthodologique et théorique

1.1. Approche méthodologique

Cette étude repose sur une démarche qualitative visant à analyser les perceptions sociales suscitées par la révision du Code des personnes et de la famille (CPF), plus particulièrement autour de la disposition autorisant le passage du régime monogamique à la polygamie en cours d'union. Ce choix se justifie par le fait que cette disposition constitue, à nos yeux, l'un des points les plus révélateurs des enjeux de pouvoir, des rapports sociaux de sexe et des tensions entre droit formel et normes sociales dans le contexte burkinabè.

La polygamie s'entend ici comme polygynie, c'est-à-dire la possibilité pour un homme d'avoir plusieurs épouses. Bien que la polygamie comprenne également la polyandrie, c'est-à-dire la possibilité pour une femme d'avoir plusieurs maris, le terme est généralement utilisé au Burkina Faso pour désigner la polygynie. C'est dans ce sens qu'il est employé dans le présent article.

La recherche combine une exploitation documentaire et une enquête qualitative par entretiens semi-directifs. L'analyse documentaire a porté sur l'ancien et le nouveau Code des personnes et de la famille, les dispositions constitutionnelles pertinentes, ainsi que des travaux portant sur les rapports de domination, les droits des femmes et les transformations du droit de la famille. Elle a également intégré les réactions suscitées par nos prises de position publiques relatives à cette réforme (L. Rouamba, 2025a ; 2025b), notamment les commentaires diffusés sur les réseaux sociaux et dans les espaces numériques de discussion.

À partir de ces réactions, une quinzaine de personnes ont été identifiées pour la réalisation d'entretiens semi-directifs. Une attention particulière a été accordée à la diversité des profils et des positions exprimées à l'égard de la réforme. Les personnes interrogées comprennent des juristes, des universitaires, des militant·e·s associatifs, des acteurs et actrices institutionnel·le·s ainsi que des hommes et des femmes issu·e·s de différents milieux sociaux. Certaines partageaient les critiques formulées à l'égard de la réforme, tandis que d'autres y étaient initialement opposées ou ne s'étaient pas publiquement prononcées.

Pour limiter le biais qui pourrait résulter de ce mode de recrutement, l'échantillon a été complété par une dizaine d'autres personnes sélectionnées en dehors des réactions suscitées par nos publications, sur la base de leurs expériences respectives.

La diversité des profils et des points de vue a permis d'enrichir l'analyse. Nous avons en effet confronté les différentes sources de données.

Un élément important qui est ressorti des échanges est que plusieurs personnes qui avaient réagi négativement à nos écrits ont indiqué qu'elles les avaient interprétés comme une opposition générale à la polygamie ou aux mariages coutumiers. Or, notre critique porte essentiellement sur la possibilité d'introduire la polygamie en cours d'union, c'est-à-dire après l'établissement d'un contrat initial fondé sur la monogamie.

Comme l'exprimait l'une des personnes interrogées :

> Je n'avais pas bien compris ton texte sur Lefaso.net. Je croyais que tu étais contre les mariages coutumiers. Mais vraiment, si on permet de passer de la monogamie à la polygamie, ça, c'est une grosse tâche ; (Conseillère conjugale, Ouagadougou 11 avril 2026).

Cette remarque illustre les incompréhensions qui ont parfois entouré le débat ainsi que la nécessité de distinguer la critique d'une disposition juridique particulière d'une opposition à la polygamie en tant que telle.

Les entretiens ont ainsi permis d'appréhender les représentations sociales du mariage, tant monogamique que polygamique. Les représentations sociales sont en effet :

> une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourante à la construction d'une réalité commune à un ensemble social (…) [et qui] apporte [un éclairage] sur les processus cognitifs et les interactions sociales ; (Jodelet, 2003, p. 12).

Les propos recueillis montrent aussi les tensions entre les lois, les références religieuses et les attentes des communautés qui structurent les relations conjugales au Burkina Faso.

Notre analyse mobilise une perspective sociologique compréhensive et critique. Nous cherchons moins à mesurer l'adhésion ou le rejet de la réforme qu'à comprendre les logiques sociales, symboliques et les rapports de pouvoir qui ont rendu possible l'adoption de la nouvelle norme ainsi que ses effets sur les rapports de genre et la sécurité conjugale des femmes.

1.2. Cadre théorique : domination masculine et illusion du consentement.

L'analyse s'appuie sur une lecture des rapports sociaux de sexe en tant que rapports de pouvoir.

P. Bourdieu (1998, p. 22-23) explique que :

> la force de l'ordre masculin se voit au fait qu'il se passe de justification. (…). L'ordre social fonctionne comme une machine symbolique tendant à ratifier la domination masculine sur laquelle il est fondé.

Ainsi, les personnes dominées, en l'occurrence les femmes, subissent une violence symbolique qui est une violence douce, souvent invisible faisant apparaître les relations de domination comme naturelles.

Cette approche est particulièrement pertinente pour analyser les rapports conjugaux dans les sociétés où certaines pratiques, bien qu'inégalitaires, bénéficient d'une forte légitimité sociale. Elle permet de comprendre comment des dispositions juridiques ou des normes sociales peuvent être acceptées, voire défendues, par des personnes qui en subissent pourtant les effets les plus contraignants.

À cet égard, F. Collin (1985, p.148) souligne la spécificité de l'oppression des femmes, qui selon elle, est la plus radicale de toutes et la plus difficile à dénoncer et à renverser, car l'oppresseur n'est pas un ennemi qui leur est extérieur :

> il est leur partenaire le plus intime, installé au cœur de leur vie privée, et même de leur corps. Il est leur amant, leur frère, leur père, leur époux, leur fils, autant que leur patron, prêt à sévir, et à faire rapport. Contre lui, il n'y a donc pas de refuge nulle part. Les femmes ne peuvent, comme les autres opprimés, réserver un espace privé, collectif ou individuel, qui leur donne une position de repli par rapport à l'espace d'exploitation.

Les rapports de domination ne s'exercent donc pas uniquement dans les sphères politiques et économiques, mais structurent également les relations conjugales et familiales.

M. Ilboudo insiste également sur le rôle de la tradition dans la légitimation des inégalités entre hommes et femmes. Selon elle, *« la plupart de ces violences se parent pudiquement du manteau de la culture et de la tradition »* (Ilboudo, 2006, p. 23). Le recours à la tradition apparaît ainsi comme un mécanisme de justification sociale permettant de naturaliser des rapports de domination historiquement construits.

Les travaux de N-C. Mathieu (1985) permettent enfin de distinguer clairement consentement et cession. En montrant que *« céder n'est pas consentir »*, elle met en évidence le fait qu'un accord apparent peut en réalité résulter de contraintes sociales, économiques ou symboliques. Cette distinction est particulièrement importante dans le cas de la présente recherche, dans la mesure où l'existence d'un

consentement juridiquement exprimé ne signifie pas nécessairement que les conditions d'un choix libre et égalitaire soient réunies.

Dès lors, le consentement ne peut être appréhendé comme une simple manifestation individuelle de volonté. Il doit être analysé dans le cadre « *des limitations des possibilités de pensée et d'action* que la domination impose aux opprimées ». (P. Bourdieu, 1998, p.63).

L'articulation de ces différents apports théoriques permet ainsi d'analyser la réforme du Code des personnes et de la famille non seulement comme une modification juridique, mais également comme un révélateur des rapports de pouvoir, des mécanismes de domination et des contraintes sociales qui continuent de façonner les relations entre les femmes et les hommes au Burkina Faso.

2. Résultats

2.1. Une trajectoire institutionnelle révélatrice

La trajectoire de la disposition relative au passage du régime monogamique à la polygamie met en évidence les hésitations et les tensions qui ont entouré la révision du Code des personnes et de la famille.

À la suite de l'adoption du projet de loi par l'Assemblée législative de transition, le ministre de la Justice, Edasso Rodrigue Bayala, déclarait publiquement que la possibilité de changer de régime matrimonial en cours d'union n'avait pas été retenue. Il affirmait notamment que le mariage constituait « une grande institution » et qu'il ne fallait pas « *créer de grands chamboulements qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur la famille*»[3].

Cette déclaration traduisait une reconnaissance implicite des risques que pouvait engendrer une telle disposition pour la stabilité des relations conjugales et familiales. Pourtant, malgré cette position initiale, la disposition sera finalement réintroduite lors de la promulgation du texte.

Les réactions suscitées par cette disposition sont demeurées relativement limitées dans l'espace public, y compris lors de son adoption initiale en Conseil des ministres. Toutefois, les commentaires recueillis sur les réseaux sociaux, les échanges informels ainsi que les résultats des entretiens semi-directifs montrent que nombre de personnes sont préoccupées par les conséquences de la possibilité de passer du régime monogamique à un régime polygamique en cours d'union. Outre la sécurité de l'épouse, les inquiétudes portent, entre autres, sur les modalités de gestion des dépenses et d'acquisition des biens au sein des ménages mariés sous le régime monogamique.

Un enquêté soulignait ainsi :

> J'ai lu avec un grand intérêt votre intelligente contribution qui devrait aider l'ensemble de la communauté nationale à réfléchir sur les conséquences de cette possibilité de changer le régime matrimonial pour un couple qui a déjà fait un choix initial. (...) Vous avez avec subtilité fait voir la grande bataille entre la position du gouvernement et celle de l'Assemblée législative autour de la question. Sans oublier que le ministre de la Justice avait démenti que cette disposition n'avait pas été prise en compte. Pourtant dans les coulisses, on travaillait à réintroduire cette disposition qui est un vrai recul. (Homme, Ouagadougou, 10 octobre 2025).

Les entretiens révèlent également que les déclarations du ministre de la Justice ont contribué à rassurer de nombreuses personnes. Plusieurs enquêté·e·s ont indiqué avoir considéré que la question était définitivement réglée après le vote de l'Assemblée législative de transition. Certain·e·s ont même cessé de suivre l'évolution du dossier, convaincu·e·s que la disposition avait été abandonnée. C'est tardivement qu'elles ont découvert que la possibilité de passer de la monogamie à la polygamie

[3] You tube. Nouveau code des personnes et de la famille. Minute bf

figurait finalement dans le texte promulgué. Cette méconnaissance du contenu final de la réforme contribue à expliquer la faiblesse des réactions observées au moment de la promulgation.

Les entretiens suggèrent également qu'au-delà de cette méconnaissance, certaines personnes hésitaient à exprimer publiquement leur désaccord avec une mesure perçue comme soutenue par les autorités. Sans conduire à un silence total, cette situation semble avoir contribué à limiter l'ampleur des prises de position publiques.

Cette retenue est évoquée de manière explicite par certain·e·s enquêté·e·s. L'un d'eux observait ainsi :

> Félicitations pour l'article qui suscite au moins le débat, au moment où nous intellectuels, nous nous sommes laissés compromettre, intimidés au point de ne plus oser la pensée critique ; (homme sociologue, Ouagadougou, 6 octobre 2025).

Sans permettre de conclure à une absence de débat, ce témoignage suggère que certaines personnes pouvaient éprouver une certaine réserve à prendre publiquement position sur une réforme portée par les autorités.

La faible visibilité des contestations observées au moment de la promulgation ne saurait donc être interprétée comme une adhésion unanime à la réforme. Elle paraît plutôt résulter d'un ensemble de facteurs parmi lesquels figurent la confiance accordée aux déclarations officielles, la méconnaissance du contenu final du texte, la sensibilité sociale de la question et les contraintes pesant sur l'expression publique de certaines opinions.

Au-delà des conditions de son adoption, cette disposition invite à s'intéresser à son contenu et à sa portée. Pour en mesurer les implications, il convient de la replacer dans l'évolution du droit de la famille au Burkina Faso et de la comparer aux principes qui structuraient le Code des personnes et de la famille adoptée le 16 novembre 1989 et entré en vigueur le 4 août 1990.

2.2. Héritage sankariste : une rupture inachevée

L'analyse de la révision du Code des personnes et de la famille ne peut faire l'économie d'un retour sur le contexte dans lequel a été adopté le Code de 1989. Celui-ci est le résultat d'une dynamique engagée sous la révolution sankariste (1983-1987) qui avait fait de la lutte contre l'assujettissement séculaire des femmes, un de ses chevaux de bataille.

En effet, arrivé au pouvoir en 1983 sous le Conseil National de la Révolution (CNR), T. Sankara (2001, p. 27) affirmait notamment que « *le poids des traditions séculaires (…) voue la femme au rang de bête de somme*». L'émancipation des femmes était alors présentée comme une condition du développement social et de la transformation de la société.

Dans ce contexte, le Code des personnes et de la famille adoptée en 1989 et entré en vigueur en 1990 a constitué une réforme juridique majeure. Il introduisait plusieurs innovations destinées à renforcer la protection des femmes et à encadrer certaines pratiques familiales. Comme le souligne B. Jaffré (1989, p. 107), le Burkina Faso était alors souvent présenté comme un « pionnier » en matière de promotion des droits des femmes.

S'agissant du mariage, il avait consacré le principe de la monogamie comme régime matrimonial de droit commun. Et l'un des principes fondamentaux de ce Code résidait dans la nécessité pour les futurs époux de se prononcer avant la célébration du mariage sur le caractère monogamique ou polygamique de leur union. Cette option n'était pas conçue comme une simple formalité administrative ; elle constituait un élément structurant du contrat matrimonial.

Ainsi, l'article 245 de l'ancien Code disposait que :

> s'il n'a pas été fait d'option de polygamie dans les conditions prévues aux articles 258 et suivants du présent code, aucun des époux ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier ; (MDHPC, 2014, p. 4).

Cette disposition était renforcée par l'article 257 selon lequel « faute par les futurs époux de souscrire une option de polygamie, le mariage est placé de plein droit sous le régime de la monogamie» (MDHPC, 2014, p. 47).

L'article 258 précisait en outre que l'option de polygamie devait résulter d'une déclaration souscrite par les futurs époux avant la célébration du mariage. Le choix du régime matrimonial intervenait donc au moment de la formation de l'union et reposait, du moins juridiquement, sur l'accord préalable des deux parties.

Le dispositif de 1990 accordait ainsi une place centrale au choix effectué au moment du mariage. Une fois l'union célébrée sous le régime monogamique, ce choix bénéficiait d'une protection juridique qui garantissait sa stabilité tout au long de la vie conjugale.

Le nouveau Code conserve le principe du choix entre monogamie et polygamie. L'article 221-20 dispose ainsi que « lorsque le mariage est célébré ou transcrit sous la forme de la monogamie, aucun des époux ne peut contracter un autre mariage avant la dissolution du premier ».

Toutefois, le nouveau texte introduit une innovation importante à travers son article 221-24, qui prévoit que « au cours du mariage, les époux peuvent changer la forme de leur mariage. Ce changement, qui est irrévocable, s'opère par déclaration conjointe homologuée par le tribunal».

Cette nouvelle règle bouleverse fondamentalement le dispositif antérieur. Avec le code de 1990, le choix du régime matrimonial fait au début était important et fixe. Maintenant, la nouvelle loi donne la possibilité aux couples de changer ce choix en cours d'union.

L'examen des autres dispositions du nouveau Code permet de mieux apprécier la portée de cette réforme. L'article 221-14 prévoit qu'en cas d'existence d'un précédent mariage, l'officier de l'état civil doit s'assurer que l'épouse est informée du projet de mariage de son conjoint. Cette exigence est reprise à l'article 221-15 qui prévoit l'établissement d'un procès-verbal attestant que cette information a été donnée. Le législateur a ainsi entendu encadrer juridiquement la procédure.

Par ailleurs, l'article 221-34 reconnaît à la femme mariée sous le régime polygamique la possibilité de s'opposer au projet de mariage de son époux lorsqu'elle apporte la preuve qu'elle-même ou ses enfants sont abandonnés par le mari. Ce droit d'opposition reconnu à la première épouse est, toutefois, davantage théorique que réellement protecteur. Il est en réalité très limité dans la mesure où il ne remet pas en cause le principe même de la célébration d'un nouveau mariage, mais uniquement les conditions dans lesquelles celui-ci peut être envisagé. En pratique, tout homme souhaitant contracter un nouveau mariage pourrait améliorer, même temporairement, les conditions de vie de son ou ses premiers ménages afin de faire échec à toute opposition.

Tout se passe comme si le Code de 2025 était pensé, que ce soit dans le choix initial de la monogamie que dans celui de la polygamie, de manière à ne pas remettre en cause la faculté de l'époux de contracter un nouveau mariage. Il y a en effet une asymétrie dans la protection des époux : alors que l'homme qui a signé monogamie est autorisé, s'il le désire, à prendre une seconde épouse en cours d'union, la femme, elle, n'a aucun moyen réel pour s'y opposer. Elle ne peut que subir. Cette orientation peut être interprétée comme l'expression d'un ordre juridique qui privilégie les attentes et les intérêts des hommes dans les rapports conjugaux.

Cette analyse est partagée par des personnes interrogées. Ainsi, un juriste fait observer que « ce n'est vraiment pas un progrès. C'est comme changer les règles du jeu en cours de match ». Cette

image traduit l'idée que le mariage monogamique repose sur un engagement initial dont les termes étaient connus et acceptés par les deux parties au moment de la célébration de l'union.

D'autres personnes enquêtées insistent davantage sur les conséquences concrètes que cette réforme pourrait avoir sur la vie des femmes et des familles. L'une d'elles s'interrogeait ainsi : « *Est-ce que le pouvoir a conscience des conséquences d'une telle disposition sur la vie des familles ?* » (femme sociologue, Ouagadougou, 3 octobre 2025). Une autre observait que « *les femmes de mon quartier comprennent les enjeux, surtout celles d'un certain âge qui ont beaucoup souffert dans les foyers, mais elles disent qu'elles n'ont pas de solution à une telle décision* » (femme anthropologue, Ouagadougou, 6 octobre 2025).

Ces réactions traduisent moins une opposition à la polygamie en tant que telle qu'une inquiétude face à la remise en cause d'un choix matrimonial effectué au moment du mariage. Elles montrent que, pour plusieurs personnes interrogées, la question centrale n'est pas seulement celle de la polygamie, mais aussi celle de la protection accordée à l'engagement initial des époux.

Ainsi, alors que le Code de 1990 protégeait le choix effectué au moment du mariage, le nouveau dispositif ouvre la possibilité de le remettre en cause en cours d'union. La réforme introduit ainsi une rupture importante dans la conception du mariage monogamique, désormais susceptible d'être transformé au cours de la vie conjugale. L'enjeu ne réside donc pas uniquement dans la reconnaissance juridique d'une réalité sociale existante. Il concerne également la protection accordée au choix matrimonial initial et les conséquences de sa remise en cause pour les femmes mariées sous le régime monogamique.

2.3. Information de l'épouse, pouvoir d'opposition et rapports de pouvoir

Les entretiens réalisés montrent que les préoccupations suscitées par la réforme dépassent largement les aspects techniques du dispositif juridique. Les personnes interrogées s'intéressent moins aux procédures prévues par le Code qu'aux conséquences concrètes de la possibilité de modifier la forme du mariage en cours d'union.

Pour plusieurs enquêté·e·s, cette disposition est perçue avant tout comme une remise en cause d'un choix effectué au moment du mariage. Comme l'a souligné le juriste que nous avons rencontré, c'est comme changer les règles d'un jeu en cours de match. Cette image revient fréquemment dans les entretiens sous différentes formes. Elle traduit l'idée que le mariage repose sur un engagement dont les termes étaient connus et acceptés par les deux parties au moment de l'union.

Cette perception apparaît également dans le témoignage d'une femme d'une soixantaine d'années profondément marquée par l'adoption de la réforme :

> La prise de cette loi m'a profondément bouleversée (...) Au moment de cette prise de consentement, les deux étaient conscients et d'accord pour le bien-être de leur famille qu'ils s'engagent à former. Alors, je me dis que la loi devrait vraiment les aider à respecter cette première décision consciencieusement au lieu d'accompagner l'homme dans ses dérapages ; (femme retraitée de la fonction publique, Ouagadougou, 5 octobre 2025).

À travers ce témoignage, ce n'est pas seulement la question de la polygamie qui est soulevée. C'est aussi celle de la valeur accordée à la première décision prise par les époux au moment du mariage et du rôle que le droit doit jouer dans sa protection.

Cette position ne fait pas toutefois l'unanimité. Certaines personnes interrogées reconnaissent les préoccupations auxquelles la réforme cherche à répondre tout en estimant que la solution retenue risque de produire davantage de difficultés qu'elle n'en résout, comme l'expliquait une enquêtée :

> Je pense que le gouvernement s'est fondé sur une recommandation du Conseil des droits de l'homme et la disposition vise à corriger certaines injustices vis-à-vis des femmes qui vivent de fait avec des hommes mariés

> et qui ne peuvent pas prétendre à une succession. Personnellement, je suis contre la disposition. Je pense que la disposition va créer plus de problèmes aux femmes qu'elle n'en résout. C'est une porte ouverte pour que des hommes mariés sous le régime de la monogamie migrent en toute impunité et deviennent du jour au lendemain des polygames sans le consentement véritable de leur femme, qui du reste est obligée de subir devant la pression sociale et familiale ou face à leur dépendance économique (femme sociologue, Ouagadougou, 5 juin 2026).

Ce témoignage met en évidence l'une des tensions centrales de la réforme. D'un côté, la disposition peut être interprétée comme une tentative de prise en compte de certaines situations familiales existantes et de protection de femmes vivant dans des unions de fait. De l'autre, plusieurs enquêté·e·s considèrent que cette reconnaissance s'effectue au prix d'une fragilisation de la situation des femmes mariées sous le régime monogamique. Pour ces personnes, la réforme déplace le problème plus qu'elle ne le résout.

Les inquiétudes exprimées par les personnes interrogées portent également sur les conséquences de cette évolution pour la vie familiale. Une enquêtée faisait observer ainsi : « *C'est mettre les femmes en compétition les unes les autres, c'est négatif pour la vie de famille. (…) En fait, il faut dire dorénavant, qu'au Burkina, on se marie seulement, il n'y a même plus de choix de régime!* » (femme sociologue, Ouagadougou, 5 Octobre 2025). Une autre se demandait : « *Est-ce qu'avec une telle loi, on peut parler de communauté de biens encore ?* » (femme documentaliste, Ouagadougou, 7 octobre 2025).

Ces interrogations et préoccupations montrent que la réforme est perçue comme une question qui touche non seulement aux relations entre époux, mais également aux équilibres familiaux, à la gestion du patrimoine et à l'avenir des enfants.

Une crainte apparaît également dans les propos d'un enseignant-chercheur : « *Si la femme construit la maison avec l'homme et qu'après, il veut envoyer une nouvelle femme, la première femme va le tuer* » (homme enseignant-chercheur, Ouagadougou, 7 octobre 2025).

Derrière le caractère imagé de cette affirmation se lit la crainte que les investissements matériels, affectifs et familiaux réalisés dans le cadre d'un mariage monogamique puissent être fragilisés par une modification ultérieure du régime matrimonial.

Les entretiens révèlent également un sentiment d'impuissance face à une décision perçue comme déjà actée. Une enquêtée rapportait ainsi : « Tu as été courageuse de dénoncer ce fait. Moi, j'ai eu peur que tu aies des démêlés avec le pouvoir. Je ne sais pas qu'est-ce qu'on peut faire ? » (femme assistante de direction, Ouagadougou, 10 avril 2025). De même, une journaliste exprimait un sentiment semblable : « C'est dommage, on ne sait pas quoi faire. On prie Dieu, peut-être qu'un jour, la loi va encore changer » (femme journaliste, Ouagadougou, 6 octobre 2025).

Ces propos traduisent la perception d'un faible pouvoir d'action face à une réforme qui touche pourtant directement la vie conjugale et familiale.

Cette situation peut être éclairée par les analyses de P. Bourdieu (1998) sur la domination masculine. Selon lui, les rapports de domination ne s'exercent pas uniquement par la contrainte directe. Ils se reproduisent également à travers des mécanismes sociaux qui conduisent les individus à considérer certaines situations comme inévitables ou difficilement contestables.

Les travaux de F. Collin (1985) permettent également de comprendre pourquoi les rapports de pouvoir sont particulièrement complexes dans le domaine conjugal. Les relations affectives, familiales et économiques créent des formes de dépendance qui limitent parfois les possibilités de contestation et donc, amènent à céder malgré soi, c'est-à-dire sans consentir. (N-C. Mathieu, 1985).

Au-delà des situations individuelles, la possibilité de passage de la monogamie à la polygamie contribue à renforcer la domination masculine. En effet, en permettant la remise en cause d'un mariage conclu sous le régime monogamique, elle affaiblit une protection juridique dont bénéficiaient les femmes et renforce une organisation des rapports conjugaux plus favorable aux hommes. Les conséquences de cette réforme ne concernent donc pas uniquement les femmes dont le conjoint déciderait de prendre une autre épouse. Elles rejaillissent plus largement sur la condition des femmes en fragilisant un acquis juridique important.

Les différentes réactions recueillies mettent ainsi en évidence les tensions qui existent entre l'évolution du droit, la stabilité des engagements conjugaux et les rapports de pouvoir qui structurent les relations entre les femmes et les hommes.

2.4. Réintroduction de la disposition : entre pouvoir exécutif et délibérations parlementaires

L'évolution de la disposition relative au passage de la monogamie à la polygamie conduit également à s'interroger sur les mécanismes institutionnels qui encadrent la production de la loi au Burkina Faso.

Comme indiqué précédemment, cette disposition figurait dans le projet de Code adopté en Conseil des ministres. Elle n'a toutefois pas été retenue dans le texte adopté par l'Assemblée législative de transition (ALT). Cette évolution intervenait à l'issue d'un processus marqué par des consultations ayant impliqué différents acteurs et actrices, notamment des organisations de la société civile, des structures de recherche, des juristes, des sociologues ainsi que d'autres personnes ressources. Le projet de réforme était porté par le ministère en charge de la Justice. Toutefois, plusieurs institutions publiques concernées par les questions de genre ont également été associées au processus d'élaboration, notamment le ministère en charge de la promotion de la femme dont l'expertise a été sollicitée.

La non-retenue de cette disposition dans le texte adopté par l'ALT avait d'ailleurs été confirmée publiquement par le ministre de la Justice, qui indiquait que la possibilité de passer de la monogamie à la polygamie en cours d'union n'avait finalement pas été conservée. Pour de nombreuses personnes, cette déclaration semblait clore le débat. Pourtant, la disposition a été réintroduite avant la promulgation du Code et figure dans le texte promulgué. Cette trajectoire particulière soulève des interrogations sur les rapports entre les différentes institutions intervenant dans le processus législatif ainsi que sur les mécanismes qui président à la production de la norme juridique.

En effet, l'article 48 de la Constitution dispose que le Président du Faso peut demander une deuxième lecture d'une loi adoptée par l'Assemblée nationale[4] avant sa promulgation, et que cette demande ne peut être refusée. L'article 50, lui confère par ailleurs, le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale après consultation du Premier ministre et du Président de l'Assemblée nationale. Ces deux dispositions prises ensemble montrent que l'exécutif est en position de force par rapport au législatif.

Notre propos n'est pas d'attribuer la responsabilité de la réintroduction de la disposition à une institution particulière. Il consiste plutôt à analyser les conditions dans lesquelles une disposition écartée du texte adopté par l'ALT a finalement été intégrée au texte promulgué. Une telle situation pousse à s'interroger sur l'importance réelle que l'on accorde aux consultations, aux débats parlementaires et aux mécanismes institutionnels dans le processus d'élaboration des lois.

[4] La Constitution emploie le terme « Assemblée nationale ». Toutefois, le pays a connu un coup d'État le 24 janvier 2022, après lequel la Constitution a été suspendue et une Charte de la Transition adoptée. Cette charte a créé comme organe législatif, l'Assemblée législative de transition (ALT). Un second coup d'État est intervenu le 30 septembre 2022 mais le principe d'une Assemblée législative de transition comme organe exerçant le pouvoir législatif pendant la transition a été maintenue.

Lors des entretiens, plusieurs personnes ont exprimé leur incompréhension face à ce revirement, s'interrogeant sur la façon dont une disposition non retenue par l'ALT avait pu réapparaître dans le texte final. Ces interrogations portent à la fois sur les textes et procédures juridiques et sur les rapports de pouvoir qui sous-tendent la fabrication de la loi.

Ainsi un enseignant-chercheur s'exprimait en ces termes :

> « Je ne sais pour quelle raison le pouvoir a fait cela. Mais ce n'est pas bon. Quand la femme est jeune, l'homme signe monogamie ; quand elle prend de l'âge, l'homme voudra prendre une femme plus jeune. Pourtant, le Président n'est pas comme ça, je ne sais pas pourquoi il a fait ça » (homme, enseignant-chercheur, Ouagadougou, novembre 2025.).

Au-delà de l'interprétation de l'enquêté, ce témoignage illustre bien les interrogations suscitées par le retour de cette disposition après le rejet par l'ALT. Cette situation montre qu'une loi n'est pas seulement le produit des consultations et débats parlementaires, mais le résultat des arbitrages, des négociations et des rapports de force qui traversent tout le processus législatif. Ainsi, les réformes touchant aux rapports entre hommes et femmes doivent être appréhendées à la lumière du contexte politique et institutionnel dans lequel, elles sont élaborées.

De façon plus large, cette situation met en évidence le fait que les transformations politiques et les projets de refondation sociale n'engendrent pas automatiquement un renforcement et une protection des droits des femmes. Si la Révolution démocratique et populaire conduite par Thomas Sankara a permis des avancées en faveur de l'émancipation féminine, la révision du Code des personnes et de la famille en 2025, soit 35 ans après son entrée en vigueur en 1990, montre que ces acquis peuvent être fragilisés ou remis en question.

Cette observation rejoint le constat formulé par Olympe de Gouges ([1791] 1989) à propos de la Révolution française. Malgré les idéaux de liberté et d'égalité proclamés en 1789, les femmes n'ont pas bénéficié des mêmes avancées que les hommes. Comme elle le soulignait déjà dans sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne,* les révolutions peuvent transformer l'ordre politique sans pour autant remettre fondamentalement en cause les rapports de domination entre les sexes.

2.5 Burkina Faso et Mali : des trajectoires législatives révélatrices de la fragilité des acquis juridiques des femmes

La situation observée au Burkina Faso présente certaines similitudes avec les débats qui ont entouré l'adoption du Code des personnes et de la famille au Mali. La Fédération internationale pour les droits humains (2012) souligne :

> ce code, qui était au départ censé corriger les discriminations en réduisant les inégalités et en harmonisant la législation interne avec les conventions régionales et internationales ratifiées par le Mali, représente dans sa version définitive un véritable recul en matière de droits humains des femmes. (…) A titre d'exemple, l'article 311 du Code dispose aujourd'hui que la femme doit obéissance à son mari.

Dans ce pays, l'Assemblée nationale avait adopté en 2009 un projet de Code comportant plusieurs dispositions considérées comme favorables à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Ce texte a toutefois suscité une forte mobilisation d'organisations religieuses qui estimaient que certaines dispositions remettaient en cause les valeurs religieuses et sociales maliennes. À la suite de ces contestations, le président Amadou Toumani Touré a décidé de renvoyer le texte à l'Assemblée nationale pour une seconde lecture. Le Code finalement adopté en 2011 différait sensiblement de la version initialement votée et plusieurs organisations de défense des droits des femmes ont considéré que certaines avancées avaient été abandonnées ou affaiblies (FIDH, 2009, 2012 ; O. Koné et A. C. Calvès, 2021; O. Koné 2015).

Sans assimiler les deux situations, la comparaison met en évidence plusieurs points communs. Dans les deux cas, les réformes du droit de la famille apparaissent comme des espaces de confrontation entre différentes conceptions du mariage, de la famille et des rapports entre les femmes et les hommes. Elles révèlent également que les dispositions relatives au statut des femmes demeurent particulièrement sensibles et peuvent faire l'objet de remises en cause au cours du processus législatif.

Cette comparaison est d'autant plus intéressante que le Mali et le Burkina Faso appartiennent aujourd'hui à l'espace de l'Alliance des États du Sahel (AES). Sans que l'on puisse parler d'une harmonisation juridique, les débats observés dans les deux pays traduisent des préoccupations similaires autour des rapports entre droit moderne, références religieuses, normes sociales et droits des femmes.

Les cas malien et burkinabè illustrent ainsi la précarité des droits des femmes dans le domaine du droit de la famille. Dans les deux contextes, des dispositions perçues comme favorables aux femmes ou comme protectrices de leurs droits ont été contestées, révisées ou réaménagées au cours du processus législatif. Ces évolutions rappellent que les droits des femmes, même lorsqu'ils bénéficient d'une reconnaissance juridique, demeurent soumis à des rapports de force sociaux, politiques et institutionnels susceptibles d'en limiter la portée ou d'en modifier le contenu.

Au-delà des spécificités propres à chaque pays, ces deux exemples montrent que les réformes touchant à la famille constituent des terrains particulièrement sensibles où les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes demeurent fragiles. Ils invitent ainsi à réfléchir à la capacité des États à préserver et à consolider les acquis juridiques des femmes lorsque ceux-ci entrent en tension avec des normes sociales ou religieuses fortement enracinées.

3. Discussion

L'analyse de la révision du Code des personnes et de la famille met en évidence le caractère profondément social et politique du droit de la famille. Loin de constituer un simple ensemble de règles techniques destinées à organiser les relations familiales, celui-ci apparaît comme un espace où se confrontent différentes conceptions du mariage, de la famille et des rapports entre les femmes et les hommes.

Les résultats montrent d'abord que les débats suscités par la possibilité de passer de la monogamie à la polygamie en cours d'union dépassent largement la seule question du choix matrimonial. Ils renvoient à des enjeux plus larges liés à la place des femmes dans la famille, à la répartition du pouvoir au sein du couple et aux conditions dans lesquelles les décisions affectant la vie conjugale sont prises.

L'un des principaux enseignements de cette recherche concerne la question du consentement. Sur le plan juridique, le nouveau Code prévoit que le changement de forme du mariage doit résulter d'une déclaration conjointe des époux homologuée par le tribunal. Cette exigence peut être interprétée comme une garantie destinée à protéger les droits de la femme. Toutefois, les analyses de P. Bourdieu (1998), de F. Collin (1985) et de N-C. Mathieu (1985) invitent à dépasser une lecture strictement juridique du consentement pour prendre en compte les contraintes sociales dans lesquelles il s'exerce.

Les données recueillies montrent en effet que les décisions relatives au mariage sont fortement influencées par des référents socio-culturels et religieux ainsi que la dépendance économique des femmes. Dans un tel contexte, les femmes ne disposent pas de ressources réelles pour s'opposer à un second mariage de leur époux.

L'analyse met également en évidence l'importance accordée par plusieurs personnes interrogées à la parole donnée au moment du mariage. Pour ces dernières, le choix de la monogamie ne constitue pas une simple formalité juridique mais un engagement qui participe à la définition même de l'union. La possibilité de modifier ultérieurement cette option est alors perçue comme une remise en cause des termes sur lesquels reposait l'accord initial entre les époux.

Cette question de la parole donnée apparaît d'autant plus importante que le mariage constitue une institution fondée sur des attentes de stabilité et de prévisibilité. Même lorsqu'il est juridiquement possible de modifier certaines conditions de l'union, les transformations introduites peuvent produire des effets qui dépassent le cadre strictement légal et affecter la confiance sur laquelle repose la relation conjugale.

Un autre enseignement important de cette recherche est que la réforme met en lumière le caractère réversible de certains acquis juridiques des femmes. Pendant près de quatre décennies, la loi garantissait le choix du régime matrimonial opéré au moment de la célébration du mariage. La possibilité désormais offerte de modifier ce choix en cours d'union constitue un révélateur de la fragilité des droits des femmes. La réforme montre que des garanties juridiques longtemps perçues comme établies peuvent être remises en discussion ou redéfinies au cours du temps. A ce propos, ONU-Femmes (2025, p.6) souligne que « L'affaiblissement des institutions démocratiques va de pair avec une hostilité croissante vis-à-vis de l'égalité des sexes. Les acteurs de la lutte contre les droits humains s'acharnent contre un consensus de longue date sur des questions clés relatives aux droits des femmes ».

L'étude invite aussi à s'interroger sur la place des femmes dans les processus de production des normes qui les concernent. Parviennent-elles à exercer une influence quelconque ? C. Delphy (2001) montre que le fait que des femmes occupent des hauts postes de responsabilité - ministre, secrétaire générale ou secrétaire permanente - n'implique pas nécessairement que les décisions prises soient favorables aux intérêts stratégiques des femmes. Les responsables féminines demeurent confrontées aux rapports de force qui traversent les institutions. Et comme le soulignent J. Mansbridge et S. L. Shames (2012, p. 152) :

> la force prend souvent, sinon la plupart du temps, des formes non violentes. Elle peut inclure des structures sociales ou des ensembles de structures qui poussent les gens à agir à l'encontre de leurs propres intérêts sans même en avoir conscience .

Enfin, les exemples du Burkina Faso et du Mali mettent en évidence, le fait que les femmes peinent à lutter contre la réversibilité de leurs droits, contre le *backlash*, « dont l'objet est de reconquérir le pouvoir perdu ou menacé. » (J. Mansbridge et S. L. Shames (2012, p. 153). Les femmes qui étaient mariées sous le régime monogamique au Burkina Faso avaient arraché un certain pouvoir, une certaine protection, les hommes ont reconquis ce pouvoir avec le code de 2025. Il faut donc éviter de considérer les objectifs féministes, notamment de promotion et de protection des droits des femmes comme définitivement acquis (A. M. Devreux et D. Lamoureux, 2012).

Conclusion

Cette étude avait pour objectif d'analyser les implications sociales et juridiques de la disposition du nouveau Code des personnes et de la famille autorisant le passage de la monogamie à la polygamie en cours d'union. À partir d'une analyse documentaire, de commentaires d'internautes et d'entretiens réalisés auprès de diverses catégories d'acteurs et d'actrices, elle montre que cette réforme dépasse largement le cadre technique du droit de la famille pour toucher à des questions fondamentales relatives aux rapports entre les femmes et les hommes, à la parole donnée et à la stabilité des engagements matrimoniaux.

L'analyse met en évidence que la possibilité de modifier le régime matrimonial en cours d'union remet en question la portée du choix effectué au moment du mariage. Elle interroge la place du consentement dans les relations conjugales, la valeur accordée à la parole donnée au moment du mariage ainsi que la stabilité du choix matrimonial initial. Les entretiens révèlent que cette évolution est perçue par de nombreuses personnes comme une fragilisation d'une garantie dont bénéficiaient les femmes ayant opté pour le régime monogamique.

L'analyse montre par ailleurs que cette réforme ne concerne pas uniquement les femmes directement exposées à un changement de régime matrimonial. En affaiblissant la protection attachée au choix monogamique initial, elle contribue plus largement à renforcer une organisation des rapports conjugaux favorable aux hommes, à renforcer la domination masculine. Cela montre que les droits des femmes sont précaires, que les acquis juridiques obtenus à un moment donné ne sont jamais définitivement garantis et peuvent être remis en question au gré des évolutions sociales, politiques et institutionnelles. Cette situation soulève des questions sur les mécanismes et les poids respectifs de l'exécutif et du législatif dans la production des normes juridiques.

Enfin, la disposition autorisant le passage de la monogamie à la polygamie, invite à poursuivre la réflexion sur les conditions nécessaires à une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans les domaines du mariage, de la famille et de la citoyenneté.

Références bibliographiques

ALZON, Claude. (1978). *Femme mythifiée, femme mystifiée*. Paris : Presses universitaires de France.

Burkina Faso. (2025). *Loi n° 012-2025/ALT du 1er septembre 2025 portant Code des personnes et de la famille au Burkina Faso*. Assemblée Législative de Transition.

BADINI, Amadé. (1994). *Naître et grandir chez les Moosé traditionnels*. Paris / Ouagadougou : SEPIA / D.D.B.

BOURDIEU, Pierre. (1998). *La domination masculine*. Paris : Éditions du Seuil.

BURKINA FASO. (2024). *Constitution du 11 juin 1991 telle que révisée par la loi constitutionnelle n°033-2024/ALT du 29 octobre 2024 (version consolidée)*. Ouagadougou : Direction générale des réformes de l'État. https://dgre.gov.bf/documents/77/constitution_consolid%C3%A9e_apres_la_relecture_du_29_octobre_2024VF.pdf

COLLIN, Françoise. (1985). No man's land : Réflexion sur « l'esclavage volontaire » des femmes. *Les Cahiers du Grif*, Bruxelles, p.141–158.

DE GOUGES, Olympe [1791] 1989. *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. In *Opinions de femmes. De la veille au lendemain de la révolution française*. Préf. de Geneviève FRAISSE. Coord. Marie-Armande Gacon-Dufour et Olympe De Gouges et *al.*, p. 51-57. Paris : Côté-femmes.

DELPHY, Christine. (2004). Patriarcat (théories du). In Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré, & Danièle Senotier (Dirs.), *Dictionnaire critique du féminisme* (2e éd., p. 154–160). Paris : Presses universitaires de France.

DELPHY, Christine. (2001). *L'ennemi principal. Tome 2 : Penser le genre*. Paris : Syllepse.

DEVREUX, Anne-Marie et LAMOUREUX Diane (2012), « Les antiféminismes : une nébuleuse aux manifestations tangibles », *Recherches féministes*, vol. 25, n° 1, p. 3-14.

Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH). (2012) «le nouveau code de la famille au Mali : une véritable régression pour les droits des femmes », https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/Le-nouveau-Code-de-la-famille-au (page consultée le 06 juin 2026)

Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH), (2009) «Mali : Deuxième lecture du projet de Code de la famille et de la Personne » https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/Mali-Deuxieme-lecture-du-projet-de (Consulté le 6 juin 2026)

HEINICH, Nathalie. (2003). *Les ambivalences de l'émancipation féminine*. Paris : Albin Michel.

HÉRITIER, F. (2002). *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob.

ILBOUDO, Monique. (2006). *Droit de cité : Être femme au Burkina Faso*. Montréal : Éditions du remue-ménage.

JAFFRÉ, Bruno. (1989). *Burkina Faso : Les années Sankara. De la révolution à la rectification*. Paris : L'Harmattan.

JODELET, Denise [1989] (2003). « Représentations sociales : un domaine en expansion », dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), coll. « Sociologie d'aujourd'hui », p. 45-78.

KONÉ, Ousmane et CALVÈS, Anne E. (2021). « La mobilisation des organisations féminines en faveur du Code de la famille au Mali. Autopsie d'une défaite », *Cahiers d'études africaines*, vol. LXI, n° 242, p. 331-354.

KONÉ, Ousmane. (2015). *La controverse autour du code des personnes et de la famille au Mali : enjeux et stratégies des acteurs*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Montréal, Montréal, Canada, 311 p.

MANSBRIDGE, Jane, SHAMES, Shauna L. (2012), «Vers une théorie du backlash : la résistance dynamique et le rôle fondamental du pouvoir », *Recherches féministes*, vol. 25, n° 1, p. 151-162.

MATHIEU, Nicole-Claude. (1985). « Quand céder n'est pas consentir ». In Nicole-Claude Mathieu, *L'arraisonnement des femmes : Essais en anthropologie des sexes*, Paris : École des hautes études en sciences sociales, p.169- 245.

Ministère des droits humains et de la promotion civique (MDHPC). (2014), *Code des personnes et de la famille*, Ouagadougou.

ONU-Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes). (2025). Le point sur les droits des femmes 30 ans après Beijing. New York : ONU-Femmes.

ROUAMBA, Lydia. (2022). « Thomas Sankara, l'allié des femmes ! » *LONNIYA : Revue du Laboratoire des Sciences Sociales et des Organisations*, (12), p.30–45.

ROUAMBA, Lydia. (2025b). *Mariage monogamique ou polygamique : Un choix désormais illusoire au Burkina Faso*. Lefaso.net. https://lefaso.net/spip.php?article141271

ROUAMBA, Lydia. (2025a). *Relecture du Code des personnes et de la famille au Burkina Faso : Un recul pour les droits des femmes ?* Lefaso.net. https://lefaso.net/spip.php?article136018

SANKARA, Thomas. (2001). *Nous sommes les héritiers des révolutions du monde : Discours de la révolution au Burkina Faso (1983–1987)*. New York : Pathfinder.

Les figures féminines alliées à l'épreuve de la con-quête du héros épique manding : l'exemple de Nanan Triban dans Le Maître de la Parole Kouma Lafôlô Kouma de Camara Laye

KONÉ Brahima

Université Peleforo GON-COULIBALY (Korhogo, Côte d'Ivoire), E-mail : kbrahima740@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : kbrahima740@gmail.com, Tel : [à compléter]
Article soumis le 11/06/2026 et accepté le 27/06/2026
Réf : 2COLRS-159

Résumé :
La présente contribution s'intéresse à l'épopée de Soundjata et interroge le rôle de ses alliés féminins, notamment, celle de sa sœur Nanan Triban dans sa victoire contre Soumaoro Diarrasso. En explorant le sujet au miroir des méthodes d'analyse narratologique et sociocritique, l'étude révèle que Nanan Triban a été l'un de principaux artisans du triomphe du héros manding. En effet, elle est parvenue à devenir l'élue de son conjoint au point de réussir à lui soutirer le secret de son invincibilité qu'elle livra à Soundjata. Cette action sacrificielle et salvatrice a permis au héros de vaincre son ennemi, sceller l'unité du mandén et fonder l'empire manding.
Mots-clés : Épopée, Soundjata, Nanan Triban, Victoire, Bataille, Soumaoro Diarrasso

Female Allies and the Ordeal of the Mandinka Epic Hero's Conquest: The Example of Nanan Triban in Camara Laye's Le Maître de la Parole: Kouma Lafôlô Kouman

Abstract:
The present contribution focuses on the epic of Sundiata and examines the role of his female allies, particularly, his sister Nanan Triban, in his victory against Soumaoro Diarrasso. By exploring the subject through the lens of narratological and sociocritical analysis, the study reveals that Nanan Triban is one of the principal architects of the Mandinka hero's triumph. Indeed, she manages to become her husband's chosen wife, even succeeding in extracting the secret of his invincibility, which she then reveals to Soundjata. This sacrificial and salvific act allowed the hero to defeat his enemy and above all, to seal the unity of the Manden and found the Manding Empire.
Keywords: Epic, Sundiata, Nanan Triban, Victory, Battle, Soumaoro Diarrasso

Introduction

L'épopée de Soundjata, toutes versions considérées[1], prend son ancrage dans le vaste patrimoine oral, culturel et historique africain. Ce sont des œuvres qui relatent la reconstitution de l'empire manding avec, en point de mire, les exploits héroïques de son chef d'orchestre Soundjata Kéita. À propos de ce genre littéraire oral, de nombreux essais de définition foisonnent. Ainsi, à l'origine, selon D. Madelénat (1986 : 17) le mot est d'origine grecque : *« l'époporiia, œuvre de l'épopoiios (producteur et fabricateur de récits en vers) met en forme une parole primordiale, l'épos, proférée par des poètes primitifs »*. Plus concis, l'Abbé Batteux (1802 : 146) définit ce genre comme *« Le récit de quelques grandes actions »*. *Quant au dictionnaire Le Littré, l'épopée est une « narration en*

[1] Nous privilégions, ici, quatre versions : *Soundjata ou l'épopée mandingue* de Djbril Tamsir Niane (1960), *L'épopée mandingue* de Karamo Adama Diabaté (1974), *Le Maître de la Parole Kouma Lafôlô Kouma* de Camara Laye (1978), *L'aigle et l'épervier ou la geste de Sunjata* de Massa Makan Diabaté (1980).

vers d'actions grandes et héroïques (…). » Il poursuit et précise : « *Le poème épique est soumis à des règles avec son merveilleux, ses épisodes, etc. C'est l'imitation en récit, d'une action intéressante et mémorable* ». Pour sa part, l'Académie conçoit la matière épique comme une « *grande composition où le poète raconte quelques actions héroïques qu'il embellit d'épisodes de fiction et d'évènements merveilleux* ». Au terme de ces ébauches définitionnelles, l'on peut retenir que l'épopée est primitivement un poème dont les principales caractéristiques renvoient aux faits réels (guerres, conquêtes), au merveilleux (miracles, magies) et à la musique.

De toutes les épopées africaines, la mémoire collective présente Soundjata comme le plus grand héros épique de tous les temps après Alexandre le Grand en raison de ses performances guerrières mais aussi et surtout au regard de sa dimension d'homme d'État et politique dont la popularité et le charisme n'ont d'égal comme le confirme E. Belinga (1995, p. 18) : « *Soundjata est certainement le héros épique populaire de tout le continent africain.* » Cependant, la trajectoire héroïque de Soundjata n'a pas du tout été un fleuve tranquille. Il a connu de nombreux déboires et subi maintes humiliations. Mais comme dans tout récit épique, le héros surmonte toutes ces épreuves grâce à des interventions humaines et/ou surnaturelles. L'épopée de Soundjata Kéita s'inscrit dans cette dynamique quand, opposé à Soumaoro Diarrasso pour la libération du *Mandén,* le héros manding bénéficia du soutien de plusieurs alliés dont celui remarquable de certaines figures féminines en l'occurrence Nanan Triban. Cette dynamique de revisitation de la solidarité populaire autour du héros manding a influencé les travaux de plusieurs chercheurs[2] dans le domaine de la littérature épique mandingue. Ils mettent, unanimement tous en avant, dans leurs travaux, l'indispensable rôle joué par la gente féminine, notamment Sogolon Kedjou, la génitrice du héros, ses sœurs utérines, les matrones et, surtout, Nanan Triban, dans la gloire de l'empereur manding.

La femme étant généralement sous le feu des projecteurs eu égard à l'image stéréotypée et dépréciative que l'imaginaire collectif lui renvoie[3], en raison de sa faiblesse physique et son inertie supposées, la présente analyse s'intéresse à la représentation de l'une de cette créature aux antipodes des présupposés et des connotations négatives[4] dans la littérature épique mandingue à travers le sujet

[2] -Jacques Raymond Koffi KOUACOU dans « Héroïsme épique et représentation de la figure féminine : la femme et le destin de Soundjata dans l'épopée mandingue de Djibril Tamsir Niane », in *Perspectives philosophiques*, Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines, Volume V, Numéro 9, juin 2015, pp. 216-231 ;

-Pedro Kennedy GNAGNY dans « Le pouvoir de la femme dans l'épopée », in *Revue Baobab*, Deuxième semestre 2018, pp. 1-18 ;

-Aboubacar Sidiki KONÉ dans *Les Figures féminines dans l'épopée mandingue : de la représentation sociale au déterminisme politique et stratégique*, thèse de doctorat non encore publiée, soutenue publiquement le 12 janvier 2026 à l'Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire).

-Yves Didier KPINDÉ dans « Voix (es) féminines et modalités de la régulation dans la matière épique : l'exemple de Soundjata ou l'épopée mandingue de Djibril Tamsir Niane », in *Graphies francophones*, vol.1, numéro 01, décembre 2021, pp. 88-101.

[3] Dans une contribution intitulée « Femmes épiques : le mythe, les pleurs, et le droit. Perspectives sur la fonction des personnages féminins dans l'épopée guerrière archaïque (Iliade 3, Mahâbhârata) », Claudine Lebanc rapporte ce qui suit : « Les femmes ne sont pas absentes de l'épopée archaïque, mais elles sont confinées dans des rôles traditionnels d'épouse et de mère. Elles n'existent que dans le rapport à un (/des) homme(s), père, époux ou fils, telles Andromaque, Hécube, ou Gândhârï, quand elles ne sont pas, plus radicalement encore, réduites à n'être qu'un objet de victoire, de plaisir et de troc, à l'instar de Chyséis ou Briséis, voire de sacrifice (Iphigénie). La représentation des femmes dans l'épopée est, sauf exception, régie par un puissant stéréotype : définie par la passivité dans un univers de l'action héroïque, l'être féminin semble n'exister que pour subir (et souffrir) ».

[4] Selon Jacques Rossiand (2007, p. 192), l'ensemble du discours littéraire de l'époque médiévale au sujet de la femme renvoie, en effet, à toute une série de présupposés et de connotations négatives.

suivant : « *Les figures féminines alliées à l'épreuve de la con-quête du héros épique manding : l'exemple de Nanan Triban dans Le Maître de la Parole Kouma Lafôlô Kouma de Camara Laye* ». L'épopée étant la relation d'un combat physique mené par des hommes, comme l'affirme P. K. Gnagny (2018, p. 8) : « L'épopée est le lieu de l'expression de la force vive et brutale que ne possède pas la femme », notre intention est de mettre en évidence la contribution des alliés féminins du héros manding notamment celle de sa sœur Nanan Triban dans sa victoire contre Soumaoro Diarrasso, le roi-sorcier de Sosso, lors de la bataille de Kirina en 1235 à travers les interrogations suivantes : qui est Nanan Triban ? Comment l'épopée de Soundjata représente-t-il cette figure féminine ? Autrement dit, quelle a été sa contribution à la victoire de Soundjata ? Dans quels contextes sociohistorique et politique s'inscrit son action ? Quel enjeu se dégage-t-il de son engagement ? Telles sont les axes de réflexion qui vont structurer la présente analyse qui, pour les besoins de sa cause, convoque les méthodes d'analyse narratologique et sociocritique à l'effet de cerner la trame du récit et de l'appréhender dans ses aspects ou fondements socioculturel et politique. Dans sa structuration, le travail passe, successivement, en revue la présentation de Nanan Triban, sa participation au triomphe de son frère et, pour finir, l'enjeu qui sous-tend son engagement.

1. Contexte sociopolitique, historique et présentation de Nanan Triban

Avant toute présentation de Nanan Triban, il convient, pour l'intelligence de cette analyse, de brosser sommairement le contexte sociopolitique et historique ayant présidé à la victoire de Soundjata contre Soumaoro Diarrasso, le roi sorcier de Sosso, lors de la bataille de Kirina au XIII^{e} siècle.

Le corpus à l'étude retrace les circonstances de la création de l'empire manding par Soundjata en passant par la bataille qui l'a opposé à Soumaoro Diarrasso à Kirina en 1235. Ainsi, à la fin du XII^{e} siècle, le Manding était sous le règne de Maghan Kôn Fatta, père de Soundjata Kéita. De son union avec Fatoumata Bérété, sa première épouse, il eut deux enfants dont Dankaran Touman et Nanan Triban. Pour l'héritage du trône et la survie du *Mandén*, les devins recommandèrent au souverain d'épouser, en secondes noces, Sogolon Condé, une femme laide et répugnante originaire du pays de Do. Selon les prédictions des devins, il naitra de ce mariage un enfant prédestiné qui marquera à jamais l'histoire du *Mandén*. Ce fut Soundjata Kéita. Mais, à la mort de Maghan Kôn Fatta, c'est Dankaran Touman qui hérita du trône royal. Il s'en suit une persécution de Soundjata et les siens qui les contraignit à l'exil à Méma. Mais suite aux incursions récurrentes de l'armée de Soumaoro Diarrasso dans le royaume et à l'incapacité de Dankaran Touman à y faire face, les dignitaires malinkés firent appel à Soundjata. Ainsi, il sortira vainqueur de toutes les batailles qu'il livra dont l'épilogue est celle qui l'opposa à Soumaoro Diarrasso en 1235. Suite à la défaite du roi sorcier de Sosso, il unifia tous les royaumes de la savane et forma l'empire manding.

De ce qui précède, Nanan Triban est issue d'une famille royale polygamique de l'union conjugale de Maghan Kôn Fatta et de Fatoumata Bérété. Elle est la fille ainée de cette famille et la cadette de Dankaran Touman, son ainé utérin. Comme telle, elle est la demi-sœur de Soundjata Kéita, le fils ainé de Sogolon Condé, la seconde épouse du roi Maghan Kôn Fatta. Au total, Nanan Triban et Soundjata sont issus du même géniteur mais de mères différentes. Dans ces circonstances, il n'est pas rare de constater, très souvent, dans ces foyers polygamiques la survenance régulière de conflits entre les épouses d'une part, et entre les enfants d'autre part. Parfois, ces tensions peuvent s'exacerber pour se transformer en crise familiale majeure. Cette famille royale, hélas, n'a pu éviter ce sort depuis l'arrivée de Sogolon Condé dans la cour royale et, surtout, suite à la venue au monde de Soundjata dont les devins avaient prédit qu'il serait le digne héritier du roi. Ce présage en faveur du fils de la seconde épouse au détriment du fils ainé de la famille déconcerta au plus haut degré Fatoumata Bérété. Elle engagea une telle adversité avec sa coépouse que les enfants furent invités et associés à cette belligérance, surtout après le décès du roi Maghan Kôn Fatta. Ce décès consacra la séparation de Soundjata de son griot préposé, Balla Fassali Kouyaté, par Dankaran Touman devenu, entretemps,

le successeur de leur père défunt. Cet éloignement forcé de son griot contraignit Soundjata et les siens à l'exil à Méma à l'effet de se mettre à l'abri des subterfuges de son demi-frère et sa mère et préparer sereinement la réalisation future de sa destinée.

Mais contre toute attente, à la surprise de Fatoumata Bérété, Nanan Triban se désolidarisa d'elle et de son frère Dankaran Touman dans ces antagonismes fratricides au profit de Soundjata à qui elle ne manquait pas de témoigner son affection, son attention et son assistance quand besoin se présentait. Pour preuve, « Du temps de leur enfance, elle avait marqué beaucoup de sympathie à l'enfant infirme qu'avait été Soundjata ; jamais elle avait partagé la haine de sa mère Sassouma Bérété » (D. T. Niane, 1960, p. 106). Dans cette dynamique d'assistance, elle apporta un soutien considérable à son frère dans la bataille qui l'opposa à Soumaoro, le tyran de Sosso. La question est alors de savoir en quoi a consisté sa contribution au triomphe du *nankaman* ou le héros prédestiné ? Telle est la préoccupation qui sera abordée à travers les lignes suivantes.

2. La contribution de Nanan Triban à la victoire de Soundjata contre Soumaoro Diarrasso

Comme relevé plus haut, de nombreuses femmes se sont investies, corps et âme, dans la lutte de l'empereur manding quant à la libération du *Mandén* de l'hégémonie du tyran de Sosso. Nanan Triban, l'une des amazones de la ligne de défense du souverain manding, s'est illustrée à plusieurs niveaux notamment dans son rôle d'espionne stratégique indispensable à la défaite de Soumaoro Diarrasso dont les étapes se déclinent comme suit :

2.1. L'infiltration du palais ennemi

Après un premier mariage infructueux suite au décès précoce de son conjoint, Nanan Triban est donnée en mariage, contre son gré, au vieux roi de Sosso par son frère Dankaran Touman en signe de courtoise allégeance dans le but d'éviter la fureur du roi sorcier. Mue par les angoisses et les souffrances de son peuple, la jeune dame se résigna à accepter ce mariage arrangé et promit d'accomplir sa mission de princesse du *Mandén* auprès de son terrible époux à qui, d'ailleurs, elle inspira aussitôt un profond amour grâce à son charme et à sa beauté légendaire.

Si Soumaoro appréhendait ce mariage avec sincérité et honnêteté, il était, en revanche, pour Nanan Triban, une opportunité de venir accomplir une mission, celle de percer le secret de l'invulnérabilité de son époux afin d'aider son frère à l'anéantir pour le bonheur du peuple manding. Il fallait, pour ce faire, dominer ses ressentis, approcher la cible afin de mieux partager son intimité. Devenue alors une sorte de gouvernante à la cour royale, elle profite de ce statut particulier pour étendre son influence sur l'ensemble du palais à l'effet d'en connaitre les moindres secrets notamment celui qui constitue la clef de la puissance du maitre des lieux.

2.2. La découverte du code secret de la puissance du roi sorcier de Sosso

Percer le mystère de l'invincibilité de Soumaoro Diarrasso est la mission la plus complexe que Nanan Triban s'est assignée d'accomplir. Pour y parvenir, elle utilisa, simultanément, les armes féminines basées sur le mensonge, la simulation/dissimulation et la séduction, le tout couronné d'une ruse hors du commun. Il faut relever à ce niveau que le mensonge et la simulation/dissimulation sont deux approches comportementales l'une proche de l'autre. Elles apparaissent comme les faces d'une même médaille. Si le mensonge est d'ordre illocutoire avec pour motivation de tromper, la simulation/dissimulation relève des faits et gestes destinés à cacher ses sentiments, ses desseins par une conduite réservée, artificieuse dans l'intention aussi de tromper. La tromperie étant l'épicentre des deux notions, l'on peut déduire que le mensonge est aussi une forme de simulation/dissimulation verbale. C'est ainsi que Nanan Triban usera concomitamment de ces deux artifices pour briser le rideau de méfiance de son époux comme l'atteste ce passage : « Bientôt elle commença de se mouvoir dans le mensonge, comme le poisson dans

l'eau, si bien qu'au bout d'une semaine, inlassable, elle finit par prendre Soumaoro dans son jeu ! » (p. 179)

D'entrée de jeu, si elle simule sa joie, son profond et sincère amour à l'égard de son époux, elle dissimule, par voie de conséquence, son mécontentement, son désamour et sa haine par des propos mensongers du genre : « Tu sais, il faut me faire confiance ; je suis venue à Sosso de mon plein gré ! Je t'ai admiré et aimé comme seulement nous, les femmes, savons le faire : silencieusement pendant des années, et j'en ai souffert ! », « Assieds-toi à côté de moi, et fais-moi confiance, car la base de l'amour et le tout, dans la vie, c'est la confiance ! » (pp. 179-180)

Par ailleurs, feignant de lever le doute sur la sincérité de son union avec son partenaire, elle simule son antipathie et son hostilité à son frère et dissimule, par le même procédé mensonger, sa sympathie pour lui dans les propos qui suivent : « Soundiata que tu sembles redouter, est parti du Mandén pour toujours. Avant de nous quitter, lui et les siens ne s'entendaient ni avec ma mère ni avec mon frère Dankaran Touman ; cela, tes services de renseignements ont dû te le dire ! ... » (Idem). Ces propos sont approuvés par l'époux qui répond : « Oui, c'est exact ! » Tout ce stratagème de la jeune dame n'avait d'autre visée que l'obtention de la confiance de son suzerain en vue de l'atteinte du but final.

Nanan Triban savait plus que quiconque qu'arracher des aveux au roi sorcier sur son invincibilité nécessiterait le déploiement de grands moyens. Elle eut, à cet effet, l'ingénieuse idée de l'enivrer le soir même de leur lune de miel en lui préparant de l'hydromel. Elle dissimula ce dessein par sa prétendue volonté de mettre son partenaire dans des conditions optimales de volupté avant la rencontre tant attendue par ce dernier. Ce plan, comme les précédents, fonctionna à la perfection après lui avoir fait subtilement consommer une énorme quantité de son breuvage comme le rapportent les extraits suivants : « Soumaoro commença de boire avec volupté ; il buvait plus que de raison », « Oui ! répondit-il. Mais si je ne cesse de boire, je ne vais pas tarder de proférer des bêtises », « Tandis que Soumaoro buvait à grandes gorgées, l'hydromel lui montait sérieusement au cerveau ; mais il comprenait, malgré son état d'ébriété (…) », « Et il se prit à rire follement, parce que maintenant, l'hydromel lui était joliment monté à la tête », « (…) il s'arracha péniblement de son siège puis, tout en titubant, s'approcha de Nâna Triban. » (p. 180) Soumaoro était donc ivre et à la merci de Nanan Triban. Malgré cette première victoire, "le serpent n'était pas encore mort" ; il fallait lui assener le coup de grâce qui n'était rien d'autre que la séduction. Et, en la matière, la jeune dame avait du talent à revendre.

Après le déploiement du triptyque mensonge/simulation/dissimulation, la dernière arme, et de loin la plus redoutable, dont disposait Nanan Triban pour parachever sa mission, était incontestablement le charme ou la séduction. La princesse mandingue usa, fort à propos, de cette arme précieuse pour aller chercher le tyran dans ses derniers retranchements. Le fragment textuel qui suit évoque, avec éloquence, cet épisode.

> Maintenant que les premières paroles d'amour étaient venues, il était prêt, involontairement, à poursuivre son discours pendant des heures. Mais dans un geste brusque, Nâna Triban svelte, très leste, pivota et s'assit sur lui ! Ainsi, après avoir reçu en elle son époux dans cette attitude, ses reins, souples comme du coton, entrèrent en action. La jeune femme se trémoussait longuement. Pendant ce temps, ses mains, aux doux attouchements, caressaient la puissante poitrine de Soumaoro ; dans une feinte, elle soupirait et gémissait.
>
> Quant à son époux, ses yeux à la flamme bouleversante ne parvenaient pas à se détacher des seins de Nâna Triban qu'il voyait toute ; ces seins, non encore flétris, des seins fermes - ceux d'une femme n'ayant pas encore enfanté - ressemblaient à des oranges mûres. Et les trémoussements de Nâna Triban redoublèrent. Mais peut-être n'étaient-ils pas faits pour rien, peut-être ces trémoussements étaient-ils un peu trop, et parce qu'ils étaient faits sciemment, parce que ces trémoussements étaient peu trop, Soumaoro, bien que les vapeurs de l'hydromel lui fussent montées au cerveau, bien qu'étendu dans une attitude passive, commençait à s'éti-rer convulsivement, ses orteils remuaient et s'écartaient insensiblement. Peut-être étaient-

> ils déjà grimpés, lui et son épouse, à l'arbre du plaisir et peut-être étaient-ils parvenus à se hisser à son sommet étincelant ? Peut-être ! car déjà la respiration de Nâna Triban, peu à peu s'allongeait pour finalement laisser échapper de sa gorge des plaintes lointaines comme entendues dans la forêt vierge, et un gros râle, le râle de l'ascension vertigineuse, faisait vibrer la puissante poitrine de Soumaoro. Il s'élevait haut dans la chambre, il s'élevait très haut. Soumaoro aurait voulu le réprimer pour dissimuler sa faiblesse, mais il n'y parvint pas ; ce râle bientôt devint clameur, jusqu'à la soumission apaisée. Oui, le vieux roi fut subitement le grand tyran qui râlait dans le nouveau marié qu'il était devenu, et dans les bras de sa jeune femme de vingt hivernages, car le tyran qu'il avait toujours été, ce tyran que les rois nommaient en tremblant, n'existait plus dans la chambre nuptiale. Ce prétendu tyran n'était qu'un vieil homme sexagénaire qui maintenant tremblait devant les diableries de Nâna Triban. Quand, ensemble, ils furent descendus de l'arbre de leur plaisir la jeune princesse du Mandén s'étendant de tout son long à côté de Soumaoro, lui demanda
>
> - Me trouves-tu douce ?
>
> - Oui, douce comme une papaye mûre avec la chair tendre et juteuse, qui étanche la soif et supprime la faim. À partir d'aujourd'hui, tu deviens ma favorite. (pp. 181-182)

Comme l'on peut le constater, la ruse de Nanan Triban, emprunte de mensonge, de séduction, de simulation et dissimulation, a eu raison du vieux roi dont le mur de méfiance, à son égard, venait de s'écrouler comme un château de carte. Elle venait de prendre l'ascendance sur lui et gagner sa confiance accréditant ainsi cette observation émanant du fabliau « Les perdrix » : « Ce fabliau nous a montré que la femme est faite pour tromper. »[5] C'est pourquoi, C. Denoyelle (1998, pp. 327-328) dit que « la ruse est avant tout un fait de parole, dont le mensonge n'est qu'un élément, et elle tire ses pouvoirs de l'utilisation persuasive de la parole, qui elle-même permet une manipulation des sens ». Ainsi, à la demande de la jeune dame : « Soumaoro, dis-moi ce que je ne dois pas faire qui porterait atteinte à la puissance de tes soixante-trois totems » (p. 185), le vieux roi, dont l'orgasme s'était ravivé après un premier tour très enlevé, empressé de reprendre son ascension pour la cime étincelante de l'arbre de son plaisir, et pour inciter Nâna Triban à reprendre le trémoussement qui l'avait conduit dans le ciel du plaisir, lâcha machinalement la phrase qui était la clé de l'énigme de sa puissance : « Je ne pourrai être tué que par l'ergot d'un coq blanc. » (Idem)

Très satisfaite de sa moisson, elle déclara dans un ton dissimulateur et ironique : « J'y veillerai, crois-moi, *N'Yarabi*[6], j'y veillerai ! » (p. 185) Ainsi, venait de s'accomplir la mission de Nanan Triban dans le palais du roi sorcier de Sosso. Il ne lui restait plus qu'à attendre, dans la dissimulation et la discrétion, pour s'en aller de Sosso avec Balla Fassali Kouyaté.

2.3. L'évasion du palais et révélation de l'information à Soundjata

Disposant désormais du secret tant recherché, Nanan Triban s'enfuit du palais de Sosso avec le griot Balla Fassali Kouyaté pour rejoindre Soundjata à Sibi, où elle lui livre le secret permettant de préparer l'arme fatale qui anéantira les pouvoirs magiques de Soumaoro lors de la confrontation finale. Le passage ci-après est évocateur de cette rencontre :

> J'ai réussi pendant mon séjour à Sosso, [dit-elle], à me faire aimer de Soumaoro ; j'ai feint d'être si gentille avec lui qu'il a fini par faire de moi sa favorite. À notre première rencontre, je lui ai fait boire beaucoup d'hydromel ; ainsi j'ai réussi à lui délier la langue : son *tana*[7] est le coq blanc. Apprête tout de suite une flèche en bois à laquelle tu attacheras un ergot de coq blanc - car il est invulnérable au métal ! - Sitôt que cette flèche végétale nantie de l'ergot de coq blanc le touchera, la puissance de soixante-trois totems l'abandonnera instantanément. (p. 209)

[5] « Les perdrix », in *Fabliaux et contes du Moyen Age* de Jean-Claude Aubailly et Jean Joubert, Paris, Librairie Générale Française /Le Livre de Poche, 2007, p. 27.

[6] C'est une expression malinké qui est l'équivalent en français de « mon amour », « mon trésor », « mon indispensable ».

[7] Le *tana* est un vocable en langue malinké qui signifie « totem ».

Satisfait de connaitre le *tana* de son ennemi, Soundjata remercia infiniment Nanan Triban et lui avoua : « C'est toi qui m'auras donné la victoire ! » (Idem) Après cet entretien, il rejoignit son camp où un extraordinaire déploiement de toutes les forces de la savane l'attendait pour la bataille finale de Kirina. Comme convenu, Soundjata prépara sa flèche. Une fois Soumaoro aperçu, il la lança et l'effet fut immédiat comme le rapporte cet extrait :

> L'arme n'avait fait que l'effleurer. L'effet fut instantané : Soumaoro trembla, de la tête aux pieds il trembla. Sa puissance magique, de lui, s'était-elle envolée ? Sans doute. Il poussa un cri déchirant et leva son regard implorant vers le ciel ; alors il vit planer au-dessus de sa tête un grand oiseau noir : c'était l'oiseau de malheur. (…) Son esprit, obnubilé par la frayeur, était cependant alerte. Aussi, détournant la tête de cette aberrante conjonction, il fit se cabrer sa monture en l'éperonnant violemment, puis, il s'enfuit ! Son fils Balla Diarrasso dit Sosso Balla le suivit. (p. 220)

Cet épisode consacre la fuite de Soumaoro, donc sa défaite et célèbre la victoire de Soundjata et ses alliés. Cette victoire, comme nous savons, est consécutive à la mission d'espionnage de Nanan Triban sans laquelle Soundjata n'aurait pas pu vaincre les pouvoirs surnaturels de son adversaire qui était invulnérable aux armes classiques. La victoire de Soundjata sur Soumaoro est alors celle de Nanan Triban, la conquérante aux mains nues, et met au gout du jour la question des enjeux de son engagement.

3. L'engagement de Nanan Triban : un enjeu politique et historique majeur

Si, à première vue, la découverte du *tana* de Soumaoro apparait comme le principal motif de l'engagement de Nanan Triban aux côtés de son frère, il n'en demeure pas moins que cette combattante, à l'image de son frère, reste préoccupée par la libération totale du *Mandén* et la fondation de l'empire manding en vue de restaurer l'honneur et la dignité du peuple *mandén* bafoués par le tyran de Sosso.

3.1. La libération du *Mandén*

La libération du *Mandén* était la préoccupation et le souci majeur de tout le peuple manding que corroborent les propos des messagers de Niani venus solliciter le retour de Djata au pays :

> Maghan Soundjata, je te salue, roi du Manding, le trône de tes pères t'attend. Quel que soit le rang que tu occupes ici, quitte tous ces honneurs et viens délivrer ta patrie, les braves t'attendent, viens restaurer l'autorité légale au Manding ; les mères en larmes ne prient que par ton nom, les rois rassemblés t'attendent, ton nom seul leur inspire confiance. (D. T. Niane, 1960, p. 86)

La libération du *Mandén* de l'emprise de Soumaoro Diarrasso n'était pas seulement une question de conquête territoriale. Mieux, elle relevait d'une nécessité existentielle pour l'identité et la liberté du peuple manding eu égard à l'état de terreur et de cruauté dans lequel Soumaoro l'a plongé durant son règne marqué par son désir incontrôlé d'annexer et dominer tous les royaumes environnants à en croire ce passage : « Pour parvenir à ses fins, le roi de Sosso se servait de la terreur et de la cruauté. » À travers cette libération, il s'agissait, d'une part de mettre fin à cet état de terreur et de tyrannie et, d'autre part, restaurer la légitimité dynastique des Kéita et sauver la culture et la liberté religieuse.

3.1.1. L'abolition de l'état de tyrannie

Tous les récits épiques mandings décrivent Soumaoro Diarrasso comme un roi sorcier cruel et oppressif. Son règne était principalement basé sur la terreur et l'humiliation. En termes d'humiliation, il imposait de lourdes tribus aux populations conquises et les traitait avec mépris, brisant de la sorte les structures sociales existantes.

Quant à la terreur qui caractérisait son régime, il possédait, à en croire l'extrait ci-dessous, une chambre secrète décorée de peaux humaines et de têtes de rois vaincus :

> Quand le griot se fut introduit dans la salle, il fut cloué de stupeur devant ce qu'il vit ; les murs étaient tapissés de peaux humaines de différentes dimensions ; la plus grande - celle sur laquelle Soumaoro priait ! - était étalée au milieu de la pièce tandis que dans un coin, des têtes de morts formaient un cercle autour d'un vase sacrificatoire. Il semblait que ces têtes fussent placées là en offrande aux idoles et comme pour les honorer. Curieusement, elles ressemblaient à celles des neuf rois qui furent immolés par Soumaoro en avertissement aux souverains de la savane, à tous les souverains de la savane qui seraient tentés de se révolter.
>
> (…) De tous côtés, les couteaux de formes bizarres qui servaient à immoler les rois infidèles étaient jetés pêle-mêle, recouverts de sang coagulé. Peut-être était-ce profaner le vase sacrificatoire que d'y verser le sang de ceux qui acceptaient sans rechigner l'hégémonie de Sosso ? Peut-être...
>
> Toutes les orgies que Balla Fassali voyait dans cette chambre macabre l'avaient agacé et complètement dérouté. Il voulut fuir, s'éloigner de cette salle à idoles, s'éloigner de toutes ces têtes de morts, et de ces peaux humaines tapissant les murs qui dégageaient une odeur nauséabonde. Il voulut s'élancer ! Il cria, mais aucun son ne s'échappa de sa poitrine ; l'angoisse le serrait étroitement à la gorge, l'angoisse lui serrait la gorge : il tremblait de la tête aux pieds, il tremblait, il ne parvint pas à arracher ses pieds du sol ! (pp. 186-187)

Ces extraits achèvent de convaincre du roi sanguinaire qu'était Soumaoro Diarrasso et le climat d'horreur dans lequel vivaient ses administrés. Il était, donc, impérieux de rétablir l'ordre légal en vue d'assurer aux populations des conditions de vie meilleure, notamment la sécurité, la paix et la liberté. Pour y parvenir, il fallait restaurer la légitimité dynastique.

3.1.2. La restauration de la légitimité dynastique

Depuis l'ère de son aïeul le Tchadien Bilali Ibn Ka Mâma, que les *Mandén-ka* appellent Bilali Ibounâma, le *Mandén* est gouverné par la lignée de Soundjata dont il devrait être le douzième roi conformément aux annonces prédicatives des nombreux hommes de sciences occultes. Comme tel, il revenait à Nanan Triban et Soundjata, héritiers légitimes du trône de Niani, de restaurer l'ordre dynastique et millénaire. En s'emparant du *Mandén*, Soumaoro avait enfreint cet ordre en chassant la famille royale et usurpé un pouvoir qui ne lui revenait pas de droit. Libérer le pays s'imposait alors comme nécessité absolu en vue de rétablir l'ordre ancestral et successoral. Une fois cet ordre restauré, il ne reste à Soundjata et les siens que la création de l'empire manding en fédérant tous les royaumes *mandén*.

3.2. La fondation de l'empire manding

La fondation de l'empire manding est une conséquence de la victoire de Soundjata et ses alliés sur Soumaoro Diarrasso. Elle s'imposait comme la principale priorité après la défaite de Soumaoro Diarrasso. Ainsi, réunis à Kouroukan Fouga[8] pour la circonstance, tous les chefs de tribus firent allégeance à Soundjata et le désignèrent roi à l'unanimité. Cette approbation qui consacra Soundjata comme le *Mansa*, c'est-à-dire le Roi des rois, marqua le début d'un empire qui domina l'Afrique de l'Ouest des siècles durant. Elle permit de fédérer les différentes tribus *mandén,* en proie à un état de déliquescence, autour d'un vaste royaume dénommé Empire du Mali, désormais uni et régi par des lois appelées la *Charte du Mandén*[9]. Il procéda, par la suite, au partage des terres, fixa les droits de

[8] Kouroukan Fouga est une localité de la République du Mali située dans l'actuel cercle de Kangaba. C'est dans cette localité que Soundjata et ses alliés se réunirent après leur victoire contre Soumaoro Diarrasso pour adopter la Charte qui porte son nom ou encore la *Charte du Mandén*.

[9] Après sa victoire aux dépens de Soumaoro Diarrasso et son armée, Soundjata et ses alliés se réunissent en 1236 à Kouroukan Fouga pour adopter les bases d'un texte devant désormais régir la vie du grand ensemble manding. L'ensemble des règles édictées à cette assemblée des peuples reçut l'appellation de *Charte du Mandén* ou *Charte de Kouroukan Fouga*. C'est un texte de quarante-quatre (44) articles repartis en quatre (4) grands domaines à savoir : « De l'organisation sociale », « Des biens », « De la préservation de la nature » et « Dispositions finales ».

chaque tribu et prononça les interdits qui restent encore d'actualité. Il reconstruisit Niani, l'agrandit et en fit la capitale de l'empire.

Suite à l'élaboration de cette charte que l'on pourrait qualifier de Constitution du Mandén, Soundjata s'attaqua à l'organisation sociale de l'empire notamment sur les plans culturel, agricole, économique et sécuritaire. Les propos de Mamadou Kouyaté traduisent éloquemment cette restructuration de l'empire : « Cette victoire lui permet de reconquérir le royaume ancestral et de l'étendre. Il en établit l'administration, en développe les ressources et en définit l'organisation sociale. Avec lui, le royaume mandingue retrouve le bonheur. » (M. Kouyaté, 2015, p. 15.)

En somme, sous le leadership éclairé de Soundjata, en sa qualité de premier empereur de l'empire manding, le *Mandén* connut un "nouveau soleil" qui brillait de paix, de prospérité et de bonheur au grand soulagement de ses populations. Si l'histoire retient Soundjata comme le père du renouveau du *Mandén*, il est bon de savoir que son triomphe, aux dépens de Soumaoro, est consubstantiel à l'action salvatrice et sacrificielle de Nanan Triban, cette héroïne du Moyen-âge ouest-africain. Donnant son point de vue sur la contribution de la gente féminine dans le combat épique mené par l'homme, C. Seydou (2010, pp. 27-28) écrit :

> (…) l'homme est redevable à la femme de la gloire sociale qui est son objectif permanent : c'est tantôt la valeur personnelle de la sœur ou de l'épouse qui fait la notoriété de l'homme, tantôt la requête ou les défis adressés par une femme qui servent à celui-ci d'*alibi* pour s'engager dans une action d'éclat et réaliser le destin auquel il aspire.

Prenant pour prétexte les récits épiques peuls (Mali-Niger), l'auteure présente la figure de la femme comme étant l'actrice principale du succès de l'homme au cours de l'action épique. C'est sur la base d'une collaboration étroite femme-homme que celui-ci accomplit des exploits.

En tant que figure féminine de proue, par son combat et son engagement pour la justice, l'équité et la paix, Nanan Triban bat en brèche tous les préjugés sociaux tendant à reléguer la femme au rang d'une créature de seconde zone. Elle mérite, à cet égard, toute l'estime et la considération qui ne lui devrait jamais être déniée.

Conclusion

Cette analyse qui revisite l'élan de solidarité des alliés féminins autour de la victoire de Soundjata aux dépens de Soumaoro pour la libération du *Mandén* a mis en évidence l'indispensable contribution de Nanan Triban à la con-quête du héros épique manding. Dans une posture d'espionne déguisée en épouse parfaite, elle infiltre l'antre du roi sorcier sanguinaire et réussit, par un jeu intelligent et simultané de mensonge, de simulation/dissimulation et de séduction, à délier la langue du tyran qui lui livre, volontiers, le *tana* de sa puissance occulte et mystique. Mission accomplie, elle s'évade de Sosso avec Balla Fassali Kouyaté et va révéler le secret à Soundjata sur le champ de bataille. Ce soutien qui consacra la victoire du héros manding et la défaite de Soumaoro n'était, en réalité, qu'un prétexte pour la jeune princesse, à l'image de son frère, de parvenir à la libération totale du *Mandén* et la fondation de l'empire manding en vue de restaurer l'honneur et la dignité du peuple *mandén* bafoués par le tyran de Sosso. Sa participation au combat épique, initialement réservé à la gente masculine, est le signe éloquent de son engagement à l'émergence du *Mandén* mais aussi de la société humaine tout entière.

Cette figure emblématique des temps médiévaux ouest-africains demeure une incarnation du leadership féminin en Afrique ; raison pour laquelle la *Charte de Kouroukan Fouga* prescrit en son article 16 : « Les femmes, en plus de leurs occupations quotidiennes doivent être associées à tous nos Gouvernements. » Même si l'histoire n'a pas suffisamment fait l'écho de l'exploit de cette combattante, elle mérite une inscription en lettres d'or au panthéon des héroïnes africaines. Son rôle, certes, moins combatif et éprouvant physiquement, a été très déterminant dans la con-quête du héros manding. C'est

en cela que l'esprit de combativité, d'engagement et du don de soi au profit des siens qui se profilent dans les interstices du récit épique contribuent à la richesse du genre et en font un genre noble présentant les idéaux élevés d'un peuple. C'est en reconnaissance de ses valeurs hautement sociales que C. Dailly (1977, p. 33) affirme que « L'épopée, en tant que récit du passé glorieux d'une communauté, infuse les valeurs séculaires de la civilisation africaine dans la société moderne ». Elle présente, très souvent, la femme comme un personnage ambigu qui contribue à la gloire et/ou à la déchéance des héros.

Références bibliographiques

AUBAILLY Jean-Claude et JOUBERT Jean, 2007, « Les perdrix », in *Fabliaux et contes du Moyen Âge*, Paris, Librairie Générale Française /Le Livre de Poche.

BATTEUX Abbé, 1802, *Principes de la littérature, tome II*, Lyon : Nouvelles Éditions Amable Leroy.

BELINGA Eno Samuel-Martin, 1995, *Littérature et musique populaire en Afrique noire*, Paris : Cujas.

DAILLY Christophe, 1977, « Vers une réévaluation idéologique de la littérature négro-africaine », in *Revue de littérature et d'esthétique négro-africaine*, Abidjan, Université Nationale : NEA, pp. 33- 45.

DENOYELLE Corine, 1998. « Le discours de la ruse dans les fabliaux. Approche pragmatique et argumentative », in *Poétique*, N° 115, pp. 327-328.

GNAGNY Pedro Kennedy, 2018, « Le pouvoir de la femme dans l'épopée », in *Revue Baobab*, Deuxième semestre, pp. 1-18.

KONÉ Aboubacar Sidiki, 2026, *Les Figures féminines dans l'épopée mandingue : de la représentation sociale au déterminisme politique et stratégique*, thèse de doctorat non encore publiée, soutenue publiquement le 12 janvier 2026 à l'Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire).

KOUACOU Jacques Raymond Koffi, 2015, « Héroïsme épique et représentation de la figure féminine : la femme et le destin de Soundjata dans l'épopée mandingue de Djibril Tamsir Niane », in *Perspectives philosophiques*, Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines, Volume V, Numéro 9, juin 2015, pp. 216-231.

KOUYATÉ Mamadou, 2015, *Variabilité dans quatre versions de l'épopée mandingue*, thèse de doctorat en linguistique publiée, Université de Montaigne – Bordeaux III.

KONAN Yao Lambert, 2013, « Quête et conquête du pouvoir politique ou l'itinéraire extraordinaire du héros dans L'Épopée mandingue de Djibril Tamsir Niane », in *AIC*, n° 12, pp. 53-58.

KPINDÉ Yves Didier, 2021, « Voix (es) féminines et modalités de la régulation dans la matière épique : l'exemple de Soundjata ou l'épopée mandingue de Djibril Tamsir Niane », in *Graphies francophones*, vol.1, numéro 01, décembre 2021, pp. 88-101.

LAYE Camara, 1978, *Le Maître de la Parole Kouma Lafôlô Kouma*, Paris, Plon.

LEBLANC Claudine, 2007, « Femmes épiques : le mythe, les pleurs, et le droit. Perspectives sur la fonction des personnages féminins dans l'épopée guerrière archaïque *(Iliade, Mahâbhârata)*, in *Synergie Inde*, n°2, pp. 263-272.

MADELÉNAT Daniel, 1986, *L'Épopée*, Paris : PUF.

MUKENGE Arthur et NKAONGAMI Josue B., 2018, « L'héroïsme de la femme dans l'épopée africaine : un regard critique de Soundjata ou l'épopée mandingue, Emperor Shaka The Great : A Zulu Epic et Nsongo'a Lianja : l'épopée nationale des Nkundo », in *Literator*, vol.39, n.1 Mafikeng.

NIANE Tamsir Djibril, 1960, *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Paris, Présence Africaine.

ROSSIAND Jacques, 2010, *Amours vénales. La prostitution en Occident, XII^e^-XVI^e^ siècles*, Paris, Aubier/ Flammarion.

SEYDOU Christiane, 2010, *Profils de femmes dans les récits épiques peuls (Mali-Niger)*, Paris, Éditions Karthala.

Relation oncle maternel-neveu utérin : un support idéologique de valorisation féminine pour la préservation familiale chez les Agni indénié (Côte d'Ivoire)

Effoué Dominique ADJE[1], Prisca Justine EHUI[2], Paul DIEDHIOU[3]

1.Laboratoire de Recherche en Sciences Economiques et Sociales (LARSES), Université Assane SECK de Ziguinchor (Sénégal), ed.a@zig.univ.sn
2.Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD), Université Félix Houphouët BOYGNY (Abidjan/ Côte d'Ivoire), ehuiprisca@yahoo.fr, Numéro WhatsApp : 07 57 43 40 69
3.Laboratoire de Recherche en Sciences Economiques et Sociales (LARSES), Université Assane SECK de Ziguinchor (Sénégal), pdiedhiou@univ-zig.sn, Numéro WhatsApp : + 221 77 238 71 96
Auteur correspondant : E-mail : ed.a@zig.univ.sn, Tel : 07 88 71 42 72
Article soumis le 13/06/2026 et accepté le 25/06/2026
Réf : 2COLRS-171

Résumé :
Cette communication aborde la question des liens avunculaires dans les familles traditionnelles agni *n'dénié*. Au sein de celles-ci, l'oncle maternel et le neveu utérin sont des personnages influents dont la solidité de leurs relations repose sur un ensemble de croyances et de pratiques tiré du patrimoine ancestral. Dans une étude réalisée dans le canton de Zaranou, des doyens et doyennes de famille choisis typiquement, ont été interrogés à l'aide de guide d'entretien suivi d'une grille de lecture documentaire. Les résultats montrent que la relation entre l'oncle maternel et le neveu utérin traduit une reconnaissance familiale à la femme et un rapport de « donner » et de « recevoir ». Il s'agit d'une connexion culturellement construite pour la gestion du patrimoine familial. Cette action confère aux deux acteurs des pouvoirs sociaux, politiques, religieux et culturels. L'étude s'inscrit bien dans les théories anthropologiques sur l'avunculat plus particulièrement celle de C. Lévi-Strauss (1967).
Cette communication se positionne dans l'axe « HISTOIRE DES LUTTES DE LA FEMME ».
Mots-clés : Relation, oncle maternel, neveu-utérin, féminine, Agni indénié

Maternal uncle-uterine nephew relationship: an ideological support for female empowerment for family preservation among the Agni indénié (Côte d'Ivoire)

Abstract:
This paper addresses the issue of avuncular ties in traditional Agni Ndénié families. Within these families, the maternal uncle and the uterine nephew are influential figures whose strong relationship rests on a set of beliefs and practices drawn from ancestral heritage. In a study conducted in the canton of Zaranou, selected family elders were interviewed using an interview guide followed by a document analysis grid. The results show that the relationship between the maternal uncle and the uterine nephew reflects familial recognition of the woman and a dynamic of "giving" and "receiving." This is a culturally constructed connection for the management of family assets. This dynamic confers social, political, religious, and cultural power on both individuals. The study aligns well with anthropological theories on avunculacy, particularly that of C. Lévi-Strauss (1967). This proposal falls under axis 10 "HISTORY OF WOMEN'S STRUGGLES".
Keywords: *Relationship, maternal uncle, uterine nephew, feminine, Agni indénié*

Introduction

L'existence de liens spécifiques qui déterminent la relation entre un oncle maternel et son neveu utérin (un homme et le fils de sa sœur) dans les sociétés matrilinéaires a été signalée depuis longtemps (Perrot, 1979). Les premières études ont souligné l'importance émotionnelle, affective de ces liens (la

mère, le frère de la mère et d'autres membres de la famille maternelle englobés dans un même sentiment) et la possibilité pour le neveu, en vertu de ce lien affectif, de bénéficier d'un soutien non seulement psychologique, mais aussi financier de la part de son oncle maternel. Dans le royaume Indénié, bien que certains auteurs aient habituellement associé le pouvoir politique à la masculinité (Babou, 2012), il est indéniable que la femme joue un rôle politique crucial. Cette présumée domination masculine dans le domaine politique n'encourage guère la participation et la persistance des femmes en politique, particulièrement aux postes de haut niveau (Adjé et Ehui, 2025).

Dans la culture Agni indénié, c'est aux femmes qu'on attribue le pouvoir et l'autorité. La société est matrilinéaire, ce qui signifie que l'héritage se transmet de la mère aux enfants. En d'autres termes, cela concerne la relation entre l'oncle maternel et le neveu ou la tante maternelle et la nièce du côté de la mère. Dans ce schéma de succession, les femmes au sein de la famille engendrent les nouveaux membres, tant masculins que féminins, en plus d'attribuer les droits politiques et économiques liés à la terre, aux biens matériels, aux titres et aux postes. Les membres sont liés entre eux par la femme (Terray, 1995).

Selon Diabaté (1974), cette vision héréditaire, mise en évidence par différentes croyances africaines, se manifeste dans l'idée que « pendant la conception jusqu'à l'accouchement de l'enfant, la mère sera le facteur prédominant et décisif pour l'avenir de cet enfant ». Ici, la mère constitue le noyau et l'origine de la parenté. Dans cette société, le rôle de la femme peut également être caractérisé par le type de résidence, d'où l'idée d'uxorilocalité et de matri localité. Le premier concept fait référence au lieu de résidence de la femme et le domicile de la mère. L'oncle maternel est généralement loué, admiré et même adoré (Assi, 2022). Sa position reste toujours notable tant au sein de la société que dans le cadre familial (Kouassi, 2021). Dans cette dynamique, chez les Agni, l'oncle et le neveu maternel constituent l'élément central du pouvoir sociopolitique et joue un rôle essentiel dans la gestion familiale (Perrot, 1979 ; Ehui, 2011 ; Kouassi, 2021 ; Farrar, 1997). Ce lien relationnel entre les deux « *associés* » ; entre les deux « *complices* » sert de moyen d'organisation sociale et stable pour la famille. C'est au « *sang maternel* », c'est-à-dire du côté de la lignée maternelle qu'incombe le pouvoir décisif dans la nomination des détenteurs de l'autorité, à savoir les héritiers (Ehui, 2019). Ainsi, l'oncle maternel incarne la confiance, le pouvoir, la notabilité, la douceur, la compréhension, la réflexion et se positionne comme le garant physique, le conseiller pour le bien-être de la famille (Niangoran-Bouah, 1965).

La gestion du pouvoir familial s'articule principalement autour du sang maternel et l'oncle maternel, qui représente le symbole de la transmission de l'héritage (Assoi 1964 ; Kouassi, 2021). Le rôle prépondérant de l'oncle en société matrilinéaire se manifeste dans la prise de décisions, la gestion des affaires et l'adoration des divinités pour assurer la survie de la famille. C'est pour cette raison qu'il s'implique dans la construction, l'éducation et la justice familiale. Ces observations et constatations mettent en évidence que, malgré la visibilité indiscutable du rôle masculin (chef de famille ou de cour), c'est de la femme que se diffuse la source du pouvoir dont l'oncle et le neveu en jouissent (Adjé et Ehui, 2025). Ainsi, dans cette société, les enfants n'appartiennent pas au groupe de leur père, c'est-à-dire du mari de leur mère, mais à celui de la mère et des frères (oncles) et sœurs (tantes) de la mère. C'est par les femmes seulement que se transmet l'identité et avec les biens, statuts, droits, devoirs etc. (Coquery-Vidrovitch, 2008).

De plus, loin d'être originelle, la matrilinéarité est décrite comme issue d'une rupture intervenue dans un état antérieur de la société, autrement plus « normal » (Smylie, 2014). Ainsi, le fondement du système matrilinéaire serait la conséquence de l'incertitude de paternité résultant de « *promiscuité sexuelle* » (Bachofen, 1959 : p11). Ce système est pris en compte dans le processus de succession. Dans les sociétés matrilinéaires, c'est le frère (l'oncle) ou le neveu utérin et non les enfants du défunt qui sont appelés à hériter. Selon les mêmes auteurs, dans certaines sociétés matrilinéaires, telles que chez les

Agni Indénié, lorsqu'une femme est censée être à la tête ou à la direction du lignage, un homme est nommé pour occuper officiellement ce poste (Atta, 2007). Cependant, en coulisses, c'est la femme qui prend les décisions. Il existe une « représentation » sociale stipulant qu'une femme ne doit jamais exprimer son pouvoir publiquement par la parole. Ces divers points de vue sur la femme nous montrent que la femme Agni assume un rôle de « mère », ce qui lui confère une certaine complexité. L'objectif de cette recherche est d'identifier les facteurs socioculturels qui consolident les rapports de pouvoir entre l'oncle maternel et le neveu utérin pour l'équilibre familial.

1. Méthodologie

La recherche s'est effectuée dans la région de l'Indenié-Djuablin, située à l'est de la Côte d'Ivoire, plus spécifiquement dans le canton de Zaranou. Qualitativement orientée, elle a donné la priorité aux témoignages, aux motivations, aux discours et aux expériences des personnes interviewées, composées des oncles maternels, des neveux et de ceux et celles qui animent la cour (responsables de famille). Leur sélection se justifie par leur position sociale et culturelle au sein de la famille. Et surtout par leur statut et connaissance sur les questions d'ordre généalogique, politique, religieux et culturel. Il s'agit d'une étude ethnographique, descriptive réalisée en pays Agni Indénié, peuple matrilinéaire. Le choix des informateurs a été fait en utilisant l'échantillonnage par sélection raisonnée. Les critères d'inclusion dans la base des différentes investigations étaient : être Agni appartenant au Royaume Indénié, être homme ou femme Agni connaissant l'histoire et la nature relationnelle entre l'oncle et le neveu maternel. Les critères d'exclusion portaient sur toutes personnes présentant des troubles cognitifs sévères empêchant l'entretien, et sur toutes personnes n'appartenant pas à la culture Agni. À cet effet, vingt (20) personnes ressources ont été sélectionnées. Le tableau ci-après en retrace le nombre.

Tableau 1 : Récapitulatif des catégories d'enquêtés et leur nombre

Ordre	Catégorie enquêté	Nombre d'enquêtés
1	Oncles maternels	5
2	Neveux utérins	5
3	Hommes/femmes doyens de famille	10
Total	**3**	**20**

L'entretien semi-directif a été la technique de collecte de données privilégiée dans l'enquête de terrain. Dans cette situation, un guide d'interview a été transmis à chaque groupe d'enquêtés. Les thèmes traités portaient dans l'ensemble sur les relations sociopolitiques, religieuses, sociales, les interdits ainsi que sur la structure organisationnelle de la famille. Pour convertir les données recueillies en résultats, la méthode d'analyse de contenu thématique a été employée. Ici, après la retranscription des propos de chaque enquêté, les textes ont été organisés en fonction du statut des intervenants, puis selon les objectifs définis. Ensuite, en utilisant une trame d'évaluation conforme à notre but, nous avons pu mettre en évidence les concepts clés, les rassembler, les formaliser et les convertir en résultats, en s'appuyant sur divers extraits comme éléments de justification.

2. Résultats

Le lien entre l'oncle maternel et le neveu utérin est un vécu socioculturel qui puise sa légitimité dans l'histoire du peuple Agni. Cette relation est la justification de l'harmonie familiale. L'histoire de ce peuple repose sur le sacrifice de l'enfant de la sœur (neveu) du chef de famille. Celle-ci indique la « *visibilité sociale du neveu* » par son surclassement en rapport au fils.

2.1. Relation oncle maternel-neveu utérin, expression d'une reconnaissance familiale à la femme

Selon les informateurs, la femme Agni est le fruit de l'histoire. Cette histoire évoque le pouvoir et l'héritage à travers le sacrifice de son fils dans le passé. Cette histoire semble être commune à l'ère Akan. Selon les historiens, elle est racontée comme suit :

> Autrefois, le groupe Akan se trouvait dans l'actuel Ghana. Depuis cet endroit, différentes fractions ont répandu dans toutes les directions. Ceux qui vivent actuellement dans les zones de l'est (Abron), du sud-est (Agni) et du centre de la Côte d'Ivoire, connus sous le nom de Baoulés, étaient parmi eux. Les premiers déplacements de l'exode des Akan débutent sous l'influence de conflits internes. C'est à partir du XVIe siècle que la terreur engendrée par la traite des esclaves a poussé des familles, puis des groupes entiers, à quitter leurs terres pour fuir la destruction. Dès 1659, suite à la soumission des populations akan au contrôle du Denkyira, des migrations massives verront le jour, provoquées par les abus de l'entité dominante. A partir de 1701, le conflit entre Denkyira et la Confédération ashanti provoquera son propre flot d'émigrés. Pour finir, les crises de succession au sein de la Confédération ashanti entraînent le départ d'un dernier groupe d'émigrants. Tous ces événements pousseront Abla Pokou et son peuple à fuir. Au cours de leur migration, ils se sont retrouvés face aux eaux débordantes de la Comoé. Selon certaines sources, les génies du fleuve ont prononcé que ce qu'ils tenaient le plus cher, c'était un enfant de noble lignée. Néanmoins, Abla Pokou fit le sacrifice de son fils, qu'elle considérait comme son bien le plus cher. L'enfant a été offert en sacrifice, les esprits ont été apaisés et la communauté a été sauvée. Abla Pokou fit alors cette déclaration : « ba ou li », qui se traduit par : « l'enfant est mort ».

Ainsi, la femme a occupé une place significative dans l'histoire du peuple Agni. C'est grâce à elle que son peuple a triomphé de ses adversaires. D'où le système matrilignage. En outre, cet acte symbolique réalisé par la femme reflète son dévouement, son lien profond et l'énorme considération qu'elle porte à sa communauté. Cet acte sacrificiel a engendré le pouvoir et la confiance entre l'oncle (frère de sa sœur) et le neveu (fils de sa sœur). Un enquêté confirme cette thèse en ces mots :

> Le pouvoir sociopolitique et l'héritage sont gérés par la femme (mère, sœur, tante) et son frère » Le droit à l'héritage se transmet par lignée féminine, passe ensuite à l'oncle (le frère de la mère) et se termine entre les mains du neveu maternel. L'oncle et le neveu sont des personnes spéciales et significatives dans notre culture et notre société. L'oncle exerce une forte influence au sein de la famille. On le perçoit comme l'individu puissant et fort dans l'administration des actifs familiaux.

Ce verbatim met en lumière le lien de la parenté ou le lien de la reconnaissance du sang maternel. Le système matrilinéaire en pays Agni Indénié indique que les enfants, sont les fruits de lignage de la mère et non celui du père. Les enfants sont perçus comme la propriété légitime et légale de la « mère » et son frère est perçu socialement et culturellement comme leur père. Ce discours fait ressortir l'équation de la filiation familiale : socialement, *Oncle Maternel = Père de Sang des Neveux et des Nièces Utérins*. Ensuite, *Oncle Maternel + la Reconnaissance du sang famille = Confiance Sociale et Pouvoir Identitaire de la famille*. C'est pour cette raison que les enfants reçoivent les caractéristiques de leur mère. Autrement dit, les enfants sont la progéniture de la mère, et par conséquent, ils sont le produit social de l'oncle.

2.2. Relation entre l'oncle maternel et le neveu : l'avunculat

Eu égard du lien biologique (sang) entre l'enfant et sa mère, notons que celui-ci, apparait selon la perception Agni comme un trésor inestimable pour l'ensemble de la lignée dite « maternelle », c'est-à-dire, l'enfant dévient le neveu/nièce de l'oncle/tante maternel. En effet, ce lien d'appartenance « parentaire » tire son essence de l'action du sacrifice manifestée par la femme (sœur du frère). Cette relation traduit le code « parentaire » Agni, le jeu structurel en matière d'héritage relie l'oncle, la tante et le neveu/nièce. Du coup l'oncle, la tante et le neveu ou la nièce sont désormais des acteurs sociaux dont l'implication au plan successoral est cruciale. C'est pourquoi la détermination du statut d'un être se fait toujours en référence à celui de sa mère permettant ainsi au neveu d'hériter de son oncle maternel (*Wofa*). Ainsi, dans l'imaginaire du peuple Agni, l'oncle maternel devient le « père » du neveu. Cette règle de l'héritage chez les Agni est basée sur la matrilinéarité soulignant l'appartenance

biologique d'un enfant à la lignée de sa mère. La relation entre l'oncle et le neveu utérin repose principalement sur le poids de la confiance « maternelle » en vertu du lien du sang. L'oncle, vu comme le « patriarche » de la famille et son neveu entretiennent une relation particulièrement étroite, contribuant ainsi à la préservation des biens héréditaires. Le rapport affectif qui justifie cette proximité entre l'oncle et le fils de sa sœur (le neveu) est d'ordre sociobiologique. Le neveu est considéré comme le successeur potentiel de son oncle maternel. Un doyen, chef de cour indique cette perception en ces termes :

> On se conforme strictement à la tradition. Le neveu et le frère de sa mère sont deux individus qui présentent des similitudes, partageant des liens de fraternité et d'amour familial. Le neveu n'a pas à dissimuler quoi que ce soit à son oncle par alliance, puisque ce dernier est perçu comme un père pour l'ensemble de la famille. La relation entre l'oncle et le neveu repose sur la confiance, la force et la vie. Un deuxième informateur, ajoute : C'est l'oncle maternel et le neveu qui font tout dans la famille.

Ces diverses déclarations font allusion à l'autorité de l'oncle/neveu maternel au sein de la structure familiale. Ces deux individus sont des partenaires, des associés de sang contribuant à la construction harmonieuse sociale, politique, économique et religieuse de la famille. En effet, ces discours indiquent dans un langage anthropologique le sentiment affectif, d'amour et d'intérêt, associant l'oncle maternel à son neveu. Ce sentiment socioaffectif les rassure, les motive, les détourne de l'agressivité et des conflits qui pourraient émerger entre outre dans la gestion des affaires familiales. L'oncle maternel apporte ainsi socialement une considération meilleure et totale aux neveux/nièces utérins plus que leur père biologique. Cette valeur leur apporte un avantage social sur l'héritage. La marque de l'affection est celle qui les consolide. Chez l'Agni, la relation entre l'oncle maternel et le neveu utérin est généralement vue comme « un pouvoir de confiance ». Le neveu utérin est une personne qui ose, audacieux, capable de gouverner la famille après la mort de son oncle maternel. Il assume le rôle de chef, garant matériel et spirituel de l'héritage familial. On parle ici d'une personne qui se mêle des affaires de son oncle maternel pour obtenir ce qui est traditionnellement destiné au neveu. Dans cette conception sociale, la femme, autrement dit, la mère du neveu, est vue comme quelqu'un qui se comporte de manière identique à l'homme. Elle possède un caractère spécial qui la distingue de l'attitude « conventionnelle » féminine. Elle possède la capacité de « faire homme » et « faire femme », pour guider son fils dans son ascension au trône de son oncle (frère). Une femme, doyenne de lignage évoque cette motivation en ces expressions :

> Il existe un lien social fort entre les deux individus. Chacun appuie l'autre en présence d'angoisses, de troubles ou de difficultés. Cela signifie que le neveu apporte de l'aide à son oncle. C'est l'oncle par alliance qui encourage son neveu à atteindre les sommets de la famille. Sur le plan social, l'oncle est celui qui soutient le neveu dans sa construction personnelle et son développement. Pour ce qui est de la gestion des biens familiaux, les Agni de l'indénié voient cela comme une question juridique impliquant le neveu et l'oncle du côté maternel. Car, ces deux individus sont liés par le lien ultime du sang. C'est pour cette raison que la mère du neveu est parfois perçue comme la personne qui donne des instructions à son fils (le neveu) pour qu'il gère de manière positive les propriétés familiales.

La relation entre l'oncle maternel et le neveu est marquée par le respect, l'amour et la courtoisie. Quand un conflit éclate entre eux, seules les tantes maternelles ont la capacité de résoudre le conflit. Dans ce contexte, et en particulier selon les normes culturelles du peuple Agni, les enfants de l'oncle sont exclus du processus de règlement. Quand les enfants de l'oncle s'immiscent sans le consentement des aînés de la famille, dans la gestion d'une affaire touchant à leur père (l'oncle) et au neveu, cela représente une transgression. Il s'agit d'une offense non seulement envers le neveu par le sang, mais également contre l'autorité maternelle. Le neveu utérin est une personne qui incarne la confiance, la force, le pouvoir et l'autorité, baignée dans le sang maternel. Le sang de la mère n'est suivi d'aucune fraude ; il traduit la confiance, la certitude et le pouvoir affectif. Le sang maternel est la marque du pouvoir qui unie l'oncle maternel et le neveu utérin. La confiance est matérielle, elle est du côté du lait maternel et s'apparente à la douceur. Le neveu utérin matrilinéaire pour s'identifier comme leader,

ajoute à ses qualités, celui d'être visible en dirigeant les autres par ses capacités de faire face aux barrages sociaux. Chez les Agni, c'est avec respect qu'on s'adresse à son oncle maternel, et c'est sans en abuser qu'on sollicite son aide.

2.3. Oncle et neveu, une connexion culturellement construite pour la gestion sociale du patrimoine familial.

Les différentes croyances du peuple Agni se caractérisent par un ensemble d'idées, de valeurs et de pratiques spécifiques à chaque individu. Dans le domaine sociopolitique, le neveu utérin détient tous les pouvoirs : il dirige l'exécutif, est également législateur, juge suprême, chef militaire et chef religieux. Il joue aussi un rôle économique, supervisant les flux entrants et sortants au sein de la famille. En vérité, ses actions et responsabilités constituent un ensemble cohérent, de « pouvoirs », englobant à la fois ses droits et ses obligations. Il a la responsabilité de préserver le bien-être et la prospérité de ses proches. C'est à ce titre qu'il est en charge de l'harmonie au sein de la famille et de la société : une harmonie de la terre (*assiè*) mais également divine, spirituelle, notamment par le biais de la consultation des ancêtres pour obtenir des réponses à des besoins précis.

Les attributions et les rôles des deux individus (oncle/neveu) sont déterminés au sein du matriclan, leur choix découle d'une multitude de forces en jeu, notamment l'intervention des femmes-mères de la famille, des aînés, un consensus attestant la capacité du candidat à administrer efficacement les biens (*adjapadiè*) et les ressources familiales (richesses, terres, forêts, habitations, etc.). Le neveu par alliance ne se limite pas à être le dépositaire des biens de la famille, il endosse également auprès de son oncle maternel diverses responsabilités religieuses, sociales, politiques et économiques qui nécessitent « confiance et proximité ». Selon la conception du peuple Agni, c'est le neveu qui est chargé de veiller sur le foyer familial, d'assister l'oncle dans ses activités, et d'accompagner ses enfants dans toutes leurs interactions extérieures. Le neveu exerce son pouvoir auprès de son oncle maternel, il réside avec ce dernier. Il réside parfois dans la même maison que son oncle par alliance et doit constamment être disponible pour lui prêter assistance.

Une femme, doyenne de famille souligne cette perception en ces mots :

> Le neveu peut maintenir des liens avec son père biologique, mais il garde la légitimité du lien du sang envers l'oncle maternel, qui est perçu comme un père socioaffectif. Le neveu a la possibilité de se déplacer de la demeure de son père biologique pour aller vivre chez son oncle du côté maternel. Un oncle par alliance a un rôle social prioritaire par rapport à tout autre individu. En effet, c'est en collaboration entre le neveu et son oncle par sa mère qu'ils dirigent les autorités religieuses, conduisent les rites et rendent hommage à la divinité pour protéger les membres de leur famille.

En effet, cette déclaration souligne l'importance du rôle du neveu. Ce dernier s'occupe de l'organisation des cérémonies festives et religieuses. Au sein de la famille, il joue le rôle d'intermédiaire discret entre l'oncle maternel et ses hôtes. Le neveu suit de près l'oncle maternel comme une ombre. Son pouvoir s'articule autour de trois axes majeurs : l'exécutif, la correspondance et la discrétion. Dans le contexte religieux, l'existence du neveu est une constante. L'inventaire le plus exhaustif possible des rites sacrificiels révèle tantôt un rôle d'assistant, tantôt celui de prêtre exécutant, ou encore une étroite association avec l'oncle dans la réalisation des sacrifices. Ici, le lien entre l'oncle maternel et le neveu est étroitement établi. Pour résumer, la fonction du neveu utérin dans le système politico-religieux est la suivante : il conserve les possessions familiales et participe en tant que sacrificateur ou co-sacrificateur avec l'oncle lors des cérémonies de reconnaissance.

2.4. Rapport oncle-neveu, une logique de « donner » et de « recevoir »

Dans la culture Agni Indénié, c'est l'oncle maternel qui est chargé de nourrir son neveu. Peu importe l'âge du neveu, il est perçu comme un fils biologique pour l'oncle. C'est pour cette raison que les Agni voient l'oncle comme le second père du neveu. Chez l'agni, offrir du lait à son neveu revient à

bâtir socialement son futur pour espérer recevoir ultérieurement la même chose de sa part, autrement dit, le bonheur. Le principe du « donner » et du « recevoir » signifie, je te fais aujourd'hui et tu me fais demain ou tu fais mes enfants demain. Il incombe à l'oncle maternel de veiller sur le neveu, à son bien-être social, pour que ce dernier puisse lui apporter soutien à l'avenir si nécessaire.

Les oncles sont considérés comme des « formateurs des neveux ». Un oncle est supposé, selon les normes sociales, façonner l'existence du neveu en lui enseignant comment « agir », comment « faire » et comment se « comporter » dans la société. L'apprentissage de la vie se fait à travers la matrice du sang maternel. Personne ne peut se fier au sang de son père biologique. En effet, c'est la matrice sanguine maternelle qui façonne l'image et l'identité personnelle. L'oncle maternel est un éducateur permanent et créatif. Ils sont des guides potentiels contribuant à l'épanouissement des neveux utérins, voire à l'innovation. Autrement dit, apte à utiliser son potentiel intellectuel pour aider les neveux à progresser dans les divers milieux sociaux, dans le but de leur permettre d'établir une profession profitable. Il arrive parfois que les oncles offrent un terrain à leurs neveux afin de leur permettre de développer leurs compétences agricoles. Ils mettent en place une activité par le biais de sa production, afin de répondre à ses besoins et assurer l'éducation de ses enfants. Cette conception locale reflète l'image d'un neveu énergique, assidu et travailleur qui a une activité lucrative. Il est devenu indépendant grâce à l'aide de son oncle maternel et réussit non seulement à se gérer lui-même, mais aussi à assurer le bien-être de sa famille. En d'autres termes, il choisit de ne plus se montrer vulnérable au sein du cercle familial et opte pour une rupture avec l'idée que le neveu est principalement tributaire des bienfaits de l'héritage. Il s'agit d'une prise de conscience du neveu utérin d'un nouvel univers pour sa libération. Il est parfaitement conscient des défis majeurs du présent et de l'avenir qui lui imposent un rôle crucial pour sa propre autonomisation et son évasion de la pauvreté. Ainsi, l'oncle et le neveu ont la responsabilité de travailler en tandem pour façonner l'identité de *l'Aboussouan* (famille).

3. Discussion

Cette section se concentre davantage sur l'aspect théorique du phénomène examiné. On discutera des résultats exposés dans le chapitre précédent à la lumière des études empiriques. Cette recherche vise à apporter une contribution à l'anthropologie de la parenté et à l'implication intrinsèque de l'oncle maternel et le neveu dans la gestion des affaires familiales matrilinéaires en Côte d'Ivoire. D'abord, nous avons souligné le rôle primordial du sacrifice de la liberté réalisée par la femme Akan *(Abla Pokou*). Cet acte héroïque cherche à clarifier l'importance et le rôle crucial qu'elle occupe au sein de la famille. L'analyse effectuée auprès des participants a démontré que cette perspective historique constitue le fondement qualitatif qui assure ainsi le pouvoir et la prééminence de l'oncle et le neveu au sein des affaires familiales. Par ailleurs, la coutume locale Agni s'est culturellement intégrée à ce « pacte sacré » et le véhicule depuis lors vers les générations à venir. Cette analyse est en accointance avec celle de Oulaï (2010), qui a démontré la similitude du rôle d'Abla Pokou dans ce « pacte historico-sacré ». Elle appartenait au vaste groupe Akan et offrit son fils, le trésor le plus précieux qu'elle avait, en sacrifice aux esprits pour sauver la communauté. Par cet acte symbolique, l'oncle, la tante et le neveu ou la nièce sont désormais essentiels sur le plan successoral. C'est la raison pour laquelle l'identification de la condition d'un individu se réalise toujours en lien avec celle de sa mère, ce qui permet au neveu de bénéficier de l'héritage de son oncle maternel.

Ces considérations ethno biologiques les positionnent au sommet du pouvoir politique et religieux. Ce point s'illustre à travers la gouvernance et l'adoration des ancêtres et des divinités. On leur attribue un statut légendaire et d'exception. L'oncle maternel, désormais le chef de famille assure le bon fonctionnement de la structure familiale, tout en permettant au neveu utérin de grandir socialement. Augé évoque remarquablement cette idée. Il souligne que dans certaines communautés matrilinéaires, lorsqu'il est temps pour la femme de gouverner ou de mener le clan, un homme est officiellement nommé pour ce poste, alors qu'en réalité, c'est la femme qui prend les décisions. (Adjé

et Ehui, 2025). Leach (1968 : p 42) précise donc que « *c'est par la lignée maternelle que l'enfant (neveu) obtient des droits et des devoirs* ». La particularité de ce dispositif se trouve dans les liens spécifiques que l'enfant (neveu) entretient avec son oncle du côté maternel. Il est incontestable que l'homme joue un rôle central dans l'administration de la vie villageoise (Oulaï, 2010). Généralement, il accède au statut de leader de terre, de village, de clan ou de lignage, toutes ces fonctions lui accordant une certaine prééminence par rapport à la femme (mère, tante, nièce, sœur).

Cependant, cette prétendue supériorité est fréquemment un secret bien gardé par la femme (sang maternel). La mère du neveu dans la famille se fait visible par les activités qu'elle exerce ou les postes qu'elle occupe (Kouassi, 2021). Elle se manifeste à l'ombre, permettant à son frère (oncle) et son fils (neveu) d'être visibles afin de mieux contrôler la famille et assurer l'éducation des enfants, comme le soutient Niangoran-Bouah (1965). De plus, le neveu, sa façon de penser ne se focalise pas uniquement sur son individualité ou son avenir, mais également sur la famille et la communauté. Selon les clichés, l'oncle maternel et le neveu incarnent le « pouvoir du sang », « confiance » et la « tradition » (Oulaï, 2010). Selon Ousmane, la famille africaine matrilinéaire est un espace d'enseignement des valeurs et ce sont les femmes qui transmettent les valeurs culturelles à leurs progénitures, depuis leur plus jeune âge, par le biais d'expressions comme le chant, la danse, les contes, etc. Ousmane (2012).

Conclusion

À la lumière de cette étude monographique s'inscrivant dans le barème de la socio-anthropologie de la parenté, nous pouvons dire que dans les sociétés à tendance matrilinéaire, le modèle familial et l'organisation de l'héritage sont largement structurés, contrôlés et guidés par l'oncle maternel et le neveu à partir de l'onction du « sang » maternel. Cette conception constitue le trait distinctif essentiel qui renforce les valeurs socioculturelles familiales tout en assurant la durabilité des possessions familiales à travers le temps. Initialement, nous avons mis l'accent sur le support historique. La règle de la matrilinéarité est basée sur le concept du sacrifice du neveu. L'acte accompli par la femme reflète l'émancipation de la famille et l'émergence du pouvoir de la sœur (mère du neveu). La position centrale de la femme, sœur de l'oncle, dans la gestion familiale a été facilitée par le sacrifice du neveu. Selon les perceptions du peuple Agni, l'enfant n'appartient pas au père, mais plutôt à la mère. Il a pour père l'oncle maternel. Le lien entre le neveu et l'oncle maternel s'est intensifié, car c'est maintenant lui qui reçoit l'héritage de son oncle. En ce qui concerne les aspects idéologiques, nous avons démontré que la relation entre les deux acteurs est fondée sur le « sang ». Les deux remplissent divers rôles au sein du foyer familial. Notamment, la gestion des ressources familiales, l'adoration des rituels divins, le respect des interdits sociaux, etc. Cela comprend notamment les aspects politiques, religieux, socioculturels et économique. Cette perspective illustre l'importance de la femme, malgré sa réserve.

Références bibliographiques

Atta, Jean-Constant, (2007), « nature et fonction sculpturale de la statuaire en pays Agni Indénié de côte d'Ivoire ». Mémoire de maîtrise en arts plastiques. Université de Cocody Abidjan.

Assoi Assi, (1964), « Peuples Akan et civilisations béniniennes » : 49 p., in Bulletin spécial n°5 de l'Institut pédagogique National, Service de Recherches pédagogiques pour les pays en voie de développement (SERPED).

Bachofen Johann, (1959). Le droit de la mère. Traduit de l'allemand ; Cheikh Anta Diop : « l'unité culturelle de l'Afrique noire ». Présence africaine.

Babou Diatta. (2012). *Les africains et le pouvoir politique*. Extrait de : http://www.walf-groupe.com

Coquery-Vidrovitch, C. (2008), Histoire des villes d'Afrique noire : des origines à la colonisation. Paris : Albin Michel

Diabaté Henriette, (1974), « A propos de la reine mère dans les sociétés akan », Les populations communes de la Cote d'Ivoire et du Ghana, colloque interuniversitaire de Bondoukou, 4-9 janvier 1974, Abidjan, 1975, pp. 180 bis-182 bis.

Adjé Effoué Dominique & Ehui Prisca Justine, (2025), Famien bla ou reine mère, un patrimoine culturel féminin aux multiples fonctions dans la gestion du canton Féyassé (cote d'ivoire), Article SOCIOLOGIA ON LINE, 2025, n. ° 38, e2025382, pp. 1-15 | DOI : 10.30553/sociologiaonline.2025.38.2

Ehui Prisca Justine, (2011). Economie de rente et dynamique de l'héritage en pays Agni n'dénié [Thèse de Doctorat, Université de Côte d'Ivoire].

Ehui. Prisca Justine, (2019). Les associations féminines, un capital pour la visibilité sociale et culturelle des femmes rurales ivoiriennes, revue internationale P.M.E, volume 33, numéro 2, 2020, p.103

Farrar Tarikhu, (1997). « The Queenmother, Matriarchy, and the Question of Female Political Authority in Precolonial West African Monarchy », Journal of Black Studies, vol. 27, n° 5, p. 579–597.

Leach Edmund Ronald, (1968). Critique de l'anthropologie. Paris, PUF, 238 p.

Perrot Claude-Hélène, (1979), « Femmes et pouvoir politique dans l'ancienne société Anyi-ndénié », in Cahiers d'Études africaines, 73-76, XIX-1-4, p.219-223.

Kouassi Kouakou Siméon, (2021). La place de la femme dans la perpétuation des royaumes akan de Côte d'Ivoire. RASS. Pensées Genre. Penser Autrement. VOL 1, No 1 & 2 (2021).

Niangoran-Bouah Georges, (1965), Les Abouré. Une société lagunaire de Côte d'Ivoire, Université d'Abidjan, Annales de l'Ecole des Lettres et des Sciences Humaines.

Ousmane, S. (2012), femmes africaines, fleurs et l'espoir, consulté février2013 sur le site www.kadidia.com.

Oulaï, Celestin Yro, (2010). Femmes et identité dans les sociétés traditionnelles en Côte d'Ivoire. Les lignes de Bouaké-la-Neuve, 1, 1-12.

Smylie Janet, 2014, Femmes fortes, nations fortes : Santé maternelle autochtone en Colombie-Britannique. Centre de collaboration national de la santé autochtone.

Terray Emmanuel, (1995). Une histoire du royaume abron du Gyaman. Des origines à la conquête coloniale, Paris, Karthala.

Les Héroïnes dans l'acquisition territoriale du pays Baoulé de 1730 à 1850

AHOU Clarisse N'Zi épouse Kouassi

Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire), E-mail : rissamor@gmail.com
Auteur correspondant : E-mail : rissamor@gmail.com, Tel : [à compléter]
Article soumis le 03/06/2026 et accepté le 21/06/2026
Réf : 2COLRS-134

Résumé :
Cette étude analyse la contribution des héroïnes baoulé à la conquête et à l'organisation territoriale de la région baoulé entre 1730 et 1850. Sous la direction d'Abla Pokou, cheffe du groupe Assabou en 1730, des figures féminines telles qu'Akoua Boni, Tano Adjo, Adjoua Yobouey et Kpandji Affia ont joué un rôle décisif dans l'installation des différents sous-groupes baoulé. L'objectif est de montrer l'ampleur de l'agentivité féminine dans la formation du territoire baoulé de 1730 à 1850. En plus des archives, des ouvrages, nous avons privilégié les traditions orales et les entretiens. Les données recueillies ont été analysées selon les approches historiographiques établies. Les résultats montrent que l'action de ces femmes a été déterminante pour consolider le territoire baoulé et pour favoriser l'essor économique des femmes à travers l'agriculture, le commerce et l'artisanat. Par ailleurs, le système matrilinéaire leur a garanti des droits fonciers.
Mots-clés : héroïnes ; installation ; politique ; territoire ; Baoulé

Heroines in the territorial acquisition of Baoulé land from 1730 TO 1850

Abstract:
This study analyzes the contribution of Baoulé heroines to the conquest and territorial organization of the Baoulé region between 1730 and 1850. Under the leadership of Abla Pokou, head of the Assabou group in 1730, female figures such as Akoua Boni, Tano Adjo, Adjoua Yobouey, and Kpandji Affia played a decisive role in the settlement of the various Baoulé sub-groups. The objective is to demonstrate the extent of female agency in the formation of Baoulé territory from 1730 to 1850. In addition to archives and scholarly works, we prioritized oral traditions and interviews. The data collected were analyzed according to established historiographical approaches. The findings show that the actions of these women were instrumental in consolidating Baoulé territory and in promoting women's economic growth through agriculture, trade, and craftsmanship. Furthermore, the matrilineal system guaranteed them land rights.
Keywords : *Heroines ; settlement ; politics ; territory ; Baoulé*

Introduction

Les héroïnes sont de braves femmes Baoulé qui ont marqué l'histoire de leur communauté en général et en particulier celle de la Côte d'Ivoire. La femme fut le symbole de la perpétuation des (nobles) du lignage en pays baoulé. Depuis le royaume Ashanti elle fut une personnalité sacrée grâce à la place qu'elle occupe dans l'organisation socio-politique Akan. En tant que Reine-mère[1], elle a des pouvoirs mystiques (*kômien*) et sans compter le système matrimonial qui lui accorde l'accès à la prise des décisions dans sa communauté (K. Sylla, 2020, p. 106-107). Cependant, le pays baoulé fut peuplé grâce à l'immigration Allanguira et Assabou.

La dernière eu lieu grâce à la décision venant d'une femme noble Abla Pokou. Les Assabou constituent la dernière vague migrants Akan qui se sont installés en Côte d'Ivoire au XVIII^{ème} siècle. Ils comprennent les Oualébo (Agoua), les Faafoué, les Nzikpli, les Saafoué, les Aitou, les Nanafoué, les

[1] La reine-mère était l'aînée du lignage royale ou princier, soit la sœur aînée, soit la mère ou la tante. Dans certaines situations, c'est la femme respectable qui joue le rôle de la reine-mère. Elle est aussi appelée Ohema, et était la clé de voûte de la structure monarchique et du système matrilinéaire.

Ngban et les Agba (É. Yao Anna, 1987, p.139). La Reine Pokou a dû quitter Koumassi avec son groupe dans le but de faire asseoir son autorité socio-politique. Dans l'espoir de devenir Reine-Mère à l'accession de son frère au pouvoir, Abla Pokou a vu malheureusement son désir s'envoler lorsque son frère Daaku a été écarté par Opokou Waré et ces condisciples (R. Allou Kouamé, 2002, p. 724-725).

Inarrêtable, elle quitte le pays ashanti et traverse mystérieusement la Comoé avec ces partisans pour se diriger vers l'Ouest du Ghana actuel (côte d'Ivoire). Arrivée sur ce sol étranger, Abla Pokou avec l'appui de plusieurs femmes (Bouali Abo, Tano Adjo, Akoua Boni…) vont mettre en place une politique de conquête territoriale[2]. Il s'agit de conquêtes des terres dans la zone d'occupation de leur pays d'accueil. La terre est un symbole ; elle joue un rôle fondamental dans la société Baoulé car considérée comme source de noblesse et de prospérité. (Les notables d'Ouarèbo, entretien réalisé le 03 Mars 2021 à Sakassou dans le sein du tribunal traditionnel de la cour royale)

Ses acquisitions territoriales ont permis d'asseoir économie, axée sur le développement de pratiques agricoles et des traditions qui respectent la terre et ses ressources. Pour étendre leur territoire, quelques-unes de ses braves femmes vont entreprendre des conquêtes de terre jusqu'en 1850, date à laquelle le pays Baoulé prend sa forme. Quel a été le rôle de la femme dans la conquête territoriale du pays Baoulé de 1730 à 1850 ? Comment analyser les impacts de l'acquisition territoriale par les femmes dans la société Baoulé ?

L'objectif de cette étude est de mettre en exergue le rôle prépondérant de la femme dans l'acquisition du territoire baoulé. L'approche méthodologique prend en compte la tradition orale, les techniques d'analyse documentaire, des entretiens collectifs et individuels, Ainsi que l'analyse des données collectées. Cette méthode a permis d'articuler la recherche autour de trois grands points.

Il est question de présenter les héroïnes Baoulé, leurs Contributions dans l'acquisition du territoire Baoulé et l'impact de ses acquisitions territoriales sur la société Baoulé.

1. Les héroïnes Baoulé précoloniale

Plusieurs héroïnes ont marqué leurs histoires pendant l'époque précoloniale dans le processus de la mise en place des Baoulé. Ceci a été possible grâce au pouvoir qu'elles détenaient dans leur communauté.

1.1. Le rôle des femmes dans la transmission du pouvoir chez les Baoulés

La succession dans la société Baoulé est entièrement basée sur la matrilinéarité à l'exception du peuple Kodè. En général, la transmission de la succession s'opère de frère à frère, de frère à cousin et d'oncle à neveu pour les hommes, de sœur à sœur et de mère à fille pour les femmes du côté maternelle[3]. Il s'agit donc d'épuiser une génération avant de passer à la génération suivante. Il faut souligner qu'à la mort d'égo, ses frères utérins l'héritent par rang d'âge, suivis de ses frères classificatoires dans l'ordre de naissance de leur mère (É. Yao Anna, 1987, p.141).

Le neveu n'intervient qu'en troisième lieu dans le même ordre que précédemment : d'abord les fils des sœurs utérines, ensuite ceux des sœurs classificatoires, et enfin, les autres parents en lignée utérine, Dans le cas d'une défunte, l'ordre de succession est le même que pour le précédent, les frères et les neveux étant, cette fois ci, remplacés par les sœurs et les filles (A. Zajackowski, 1963, p.461-462). Nous devons enfin préciser que le rang qu'occupe les mères des frères ou des neveux

[2]Les notables d'Ouarèbo, entretien réalisé le 03 Mars 2021 à Sakassou dans le sein du tribunal traditionnel de la cour royale.

[3]Les notables d'Ouarèbo, entretien réalisé le 03 Mars 2021 à Sakassou dans le sein du tribunal traditionnel de la cour royale.

classificatoires est indispensable pour le choix de ceux-ci à la succession. Les Baoulés ont rajouté quelques modifications au fil des années. Le changement le plus important consiste à faire passer les neveux avant les frères réels[4]. On a même tendance à associer les parents agnatiques à la succession. La succession d'une femme ne subit aucun changement dans la plupart des cas. Ainsi, quelques femmes se sont démarquées par leur courage et leurs pouvoirs mystique, dans la mise en place du peuple Baoulé : les héroïnes.

1.2. Définition de Héroïne

Les héroïnes sont des femmes courageuses qui se distingue positivement dans leurs communautés, dans plusieurs domaines, notamment dans le domaine économique, politique et socioculturel[5]. Leurs exploits sont racontés de génération en génération.

Au niveau économique, ces femmes peuvent se distinguer de plusieurs manières :

- À travers l'entrepreneuriat ; elles créent leur propre entreprise, sont pourvoyeuse d'emplois et contribuent à la croissance économique de leurs pays.
- Elles peuvent aussi développer un produit ou un service innovant qui répond à un besoin spécifique et créer de la valeur pour la société.

De même au niveau économique, elles peuvent travailler pour améliorer les conditions de vie de leur communauté, à travers des programmes de formation, de coachings et des initiatives de santé. Elles peuvent éduquer les autres sur les questions financières, notamment les femmes et les jeunes, les aider à prendre des décisions éclairées.

En ce qui concerne le volet social, les Héroïnes travaillent pour éduquer et former les autres, surtout les enfants et les femmes. Aussi, elles travaillent pour aider les personnes démunies, telles que les sans-abris, les orphelins et les personnes âgées. Elles luttent pour défendent les droits de l'homme, notamment les droits de la femme et des enfants. Également, elles peuvent travailler pour développer leur communauté, en mettant en place des structures de proximité d'encadrement et d'épanouissement. Elles initient des programmes de santé communautaire et des projets de développement économique.

Au niveau politique, les Héroïnes peuvent être des leaders, tel que présidente, reine, ministre, députée, maire, dirigeantes d'association etc. ; qui travaille pour améliorer les conditions de vie de ses concitoyens. C'est le cas dans notre étude où quelque femme baoulé se sont battu pour avoir des terres cultivables pour leurs sujets. Aussi elles travaillent pour promouvoir les droits des femmes et luttent contre les discriminations des femmes. De même elles travaillent pour lutter contre la corruption, assainir l'environnement et le mieux-être de l'humanité. Cependant, quand en est-il du territoire Baoulé avant l'arrivée des héroïnes.

1.3. Le territoire Baoulé avant l'arrivée des héroïnes

Avant l'arrivée des héroïnes, le territoire Baoulé actuel était déjà riche en occupations humaines. Il nous convient donc de présenter ses peuples qui en sont les premier habitant. Les peules pré-Assabou furent quelques groupes sénoufo, Les Kouéni (Gouro), les Asrin, les Gbomi, les Goli… (R. Allou Kouamé, 2002, p.707).

Selon Allou Kouamé Réné, Selon Allou Kouamé Réné, « plusieurs groupes Senoufo vivaient dans le futur espace baoulé, particulièrement les Babaala communément appelés Tagbana dont l'aire

[4] Les notables d'Ouarèbo, entretien réalisé le 03 Mars 2021 à Sakassou dans le sein du tribunal traditionnel de la cour royale.

[5] Le Grand Robert de la langue française (R), 774 p.

d'occupation était assez vaste, s'étendant vers le Sud de la région de Bouaké jusqu'à Tiébissou depuis du Nord » (R. Allou Kouamé, 2002, p.708).

Quant aux Kouéni, leur première vague atteint la région actuelle de Bouaké bien avant l'immigration des Baulé. A. Gauze atteste ce fait lorsqu'il écrit : « Tra et les siens prirent et s'éloignèrent vers l'Est pour s'établir dans la localité de Sakassou et de Béoumi pendant un temps où ces localités n'était pas encore recouvert par les Baoulé » (A. Gauze, 1969, p. 19).

Avant l'arrivée des Gouro, cette région était occupée par les Muâ et WÂ. Plus tard, au XVIIIème siècle, lorsque, venant de l'Est et fortement armés, les Baoulé apparaissent dans le secteur de Béoumi-Tiébissou-Bouaké, refoulent les autochtones Muâ, Wâ et les Guro arrivés de fraîche date. La tradition orale raconte que les premiers contacts entre Baulé et Guro ne fut pas brutaux. Selon Jules koffi (JUSTIN ZAMBLÉ BI YOU, 1992, p. 92)

> Lorsque les Baoulé, sous la direction de la reine Abla Pokou, arrivent dans la région de Bouaké, les Gouro qui y vivaient, avaient des champs de maïs. Les deux groupes de peuple ne se comprenant pas, les Baoulé portaient la main à la bouche et se prenaient le ventre. Les Gouro comprenaient qu'ils avaient faim, ils leur donnèrent à manger. Installée à une distance raisonnable des Gouro, la reine Pokou dépêchait de temps à autre un émissaire chez le Gozâ en cas de nécessité. Du fait de l'existence du champ de maïs sur le site actuel de Bouaké, cette localité fut dénommée pendant longtemps « Bouaké-Gozâ » par les Baoulé. Selon le vieux Jules Koffi, aujourd'hui encore, en souvenir du champ de maïs dans ce secteur au moment de l'arrivée des Baoulé, une tribu de cette ethnie porte le nom de Gozâ.

Quant aux Asrin ils étaient dans la localité de Tiassalé ; les Gbomi dans la localité de Tiébissou et enfin les Goli près de Béoumi. Ainsi, ces autochtones dispersés sur le territoire actuel des Baoulés sont repoussés ou assimilés grâce à la politique d'extension adopté par les héroïnes.

1.4 Présentation de quelques héroïnes baoulé qui ont joué un rôle important dans l'acquisition territoriale

La formation du territoire Baoulé actuelle fut aussi l'œuvre de quelques femmes Juste à leur arrivée. Les personnes qui avaient suivi la Reine Pokou depuis Koumassi furent composés chacune de familles nobles accompagnées de leurs Esclaves, guerriers, ayant un chef à leur tête[6]. Les noms qu'elles portaient indiquaient leurs origine et fonctions particulières qui leur avaient été confiées dans l'armée.

On appelait Faafoué ceux qui composaient l'aile droite de l'armée. Les Abé étaient les guerriers de l'aile gauche. L'avant garde fut le groupe Ando. Les N'zipri et les Ahali devaient faire partie de l'arrière garde. Ils étaient tous sous les ordres des Agou[7]. Le groupe des Assabou Agoua comprenait les membres de la famille proche de la Reine, composé plus de femmes et leurs nombreux serviteurs (É.Yao Anna, 1984, p. 277). Nous avons l'exemple d'Aba Pokou, de Tano Adjo qui s'est installée à Tiassalé, d'Aya Agoua, Malan N'dri, Akoua Boni, N'zi Akpo, Bouanli, Abraha Akpo etc[8]. Qui s'installèrent dans le centre de la Côte d'Ivoire. Une fois en Côte d'Ivoire, les émigrants prirent la direction du nord-ouest. Abla Pokou et son peuple s'arrêtèrent quelque temps à Tiassalé pour l'installation de Tano Adjo, puis décidèrent de lever le camp pour s'aventurer dans les savanes du nord. À son arrivée dans la région de Bouaké, la reine Pokou s'installa à Niamonou au sud du Ndranoua, à une vingtaine de kilomètres de la ville de Bouaké (Ministère du plan, 1962, p. 44) Elle tomba malade et mourut à Niamonou 1760 (F-J. Clozel, 1902, p. 11).

[6] AKOUA Boni II, entretien du 05 janvier 2019, Reine du peuple Baoulé, thème : le processus d'installation des peuples baoulé de Côte d'Ivoire, Age 98 ans.

[7] Les nobles ou les riches qui appartenaient la famille royale.

[8] AKOUA Boni II, entretien du 05 janvier 2019, Reine du peuple Baoulé, thème : le processus d'installation des peuples baoulé de Côte d'Ivoire, Age 98 ans.

Après la mort de la reine Pokou, Akoua Boni, sa nièce fut désignée pour lui succéder, à la tête du peuple Baoulé en 1760. Akoua Boni demeura à Niamonou pendant quelque temps après sa nomination. Éprise de conquérir de nouvelles terres suite aux recommandations d'un chasseur de la présence de bonne terre plus à l'ouest du Ndranoua, la reine Akoua Boni décida de quitter Niamonou. Elle prit la direction de ce territoire avec la grande partie de son peuple et armées. Elle s'arrêta auprès de la rivière Loka au pied d'un arbre nommé « Oualè ». Elle donna le nom de cet arbre au nouveau village, c'est-à-dire Ouarèbo qui signifie à l'ombre du « Oualè » et posséda les terres environnante (Ministère du plan, 1962, op.cit., p. 27). Elle mourut vers 1790 dans le Yaourè lors d'un voyage royal (F-J. Clozel, 1902, op. cit., p. 11). Son corps fut ramené dans le Ouarèbo pour y être enterrée. Son neveu et successeur, le roi Kouakou Djè renomma le village et lui donna le nom Akoua Boni-Sakassou ou Sakassou, ce qui signifie le lieu de sépulture. Kouakou Djè rendit ainsi un hommage à l'inhumation de sa défunte tante à cet endroit. Malgré ce changement d'appellation du village, le peuple et la région de la défunte reine conservèrent le nom Ouarèbo (R. Allou Kouamé, 2003, p.138-139). Ces héroïnes déterminées par leur ambition de d'étendre leur territoire vont jouer un grand rôle dans l'acquisition du territoire du pays baoulé.

2. Contribution des héroïnes à l'acquisition territoriale

Plusieurs héroïnes ont contribué à la mise en place du territoire baoulé par des méthodes différentes. Parmi ces dernières nous avons Abla Pokou, Akoua Boni I, Tano Adjo, Bouanli Asé etc.

2.1. Abla Pokou dans la négociation des alliances et des traités de 1730 à 1760

Dans l'histoire des femmes qui ont participé à l'acquisition territoriale du pays Baoulé la reine Abla Pokou fut une femme de paix qui avait employé les moyens de paix telles que les alliances et les négociations pour installer son peuple.

Une fois sur le sol ivoirien, la reine et ses partisans sont partis plus à l'Ouest jusqu'au niveau du Bandama et précisément dans la région de Tiassalé. Après un bref séjour dans cette zone, la Reine Pokou a laissé certains de ses partisans, tels que les Souaméle et les Olanoué, sur place et s'est dirigée vers le nord avec les autres Yao Anna Elisabeth, affirme que : (E. Yao Anna, 1984, p. 279).

> Il est difficile de savoir pourquoi la Reine et sa suite se sont aventurées dans les savanes du Nord alors que la région de Tiassalé était plus propice à la culture et à la vie en général. C'est peut-être la surpopulation de la région qui les ont obligés à aller vers le Nord. Dans leur aventure, la Reine a installé des groupes tout le long du chemin. Cependant, la grande masse des Assabou a traversé le Bandama pour se rendre dans le département de Bouaké vers 1730.

Elle eut une autorité sur l'ensemble des migrants Assabou. En cours de chemin, elle signa successivement des traités de paix avec Gbomi et les Akpatifoè. La tradition orale des Gbomi de Kondéyaokro dit que leur chef Gbomi Kofi était à Kokosènou quand il a été informé par Gbomi Koua (Kwa) de l'arrivée de la reine Abla Pokou (R. Allou Kouamé, 2003, op. cit, p. 140). Les Gbomi furent descendus du ciel à Mèlèkesse depuis de nombreuses années selon la tradition. Ils ont précédé les Assabou, mais suite à l'alliance entre Abla Pokou et Gbomi Kofi, des guides Gbomi accompagneront les Assabou jusqu'à Ndranoan (Ndranouan). La reine Abla Pokou offrira un grand tambour à Gbomi Kofi (R. Allou Kouamé, 2002, op.cit., P. 712).

À son arrivée dans la région de Bouaké, elle conclut un accord de modus vivendi (un traité de paix) avec les Alanguira déjà installés dans cette partie de la Côte d'Ivoire. Ensuite, elle s'installa à Niamonou au sud du Ndranoua, à vingt kilomètres de la ville de Bouaké (Ministère du plan, 1965, p. 25). Grâce à sa politique de paix et à l'unité de son peuple, la reine Abla Pokou réussit à imposer son autorité sur les Alanguira. Elle conclut ainsi une alliance avec le roi Alui Ndohou qui viendra la rencontrer à Niamonou (S. Ouattara 1986, p. 379.). Après tout ce périple, la reine Abla Pokou fut épuisée. Elle tomba malade et mourut à Niamonou 1760 (F-J. Clozel, op. cit., p. 11). Elle y fut inhumée

dans le lit du ruisseau Ndraba (R. Allou Kouamé, 2003, p. 140). Après sa mort, sa nièce Akoua Boni I poursuit la conquête du territoire baoulé.

2.2. La participation d'Akoua Boni et Abraha Akpo dans les campagnes militaires et aux décisions stratégiques de 1760 à 1790

Parmi les héroïnes la reine Akoua Boni fut la femme baoulé qui a effectué plus de conquête territoriale dans le but d'installer son peuple. Le « Kwakla », l'âme de la guerre, est le projet guerrier de la reine Boni. Il représentait le grand tambour du lignage royal Agoua du Ouarèbo. La reine Akoua Boni a permis à son peuple d'être propriétaire d'un vaste territoire nécessaire à leur installation. Elle fut la principale artisane de la confirmation de l'actuelle pays Baoulé (Ministère du plan, op. cit., p. 27). Elle dirigea de nombreuses expéditions pour conquérir des terres. Elle vainquit tous les peuples opposants les uns après les autres. Mieux organisés politiquement et militairement elle s'emparait peu à peu d'un vaste territoire des Alanguira, des Yaourè, des Gouro, des Agni morofouè et certain peuple etc. (F-J. Clozel, op. cit., p.11).

Selon la tradition orale, pour étendre le territoire baoulé, La recherche de l'or et de terre fertile, Akoua Boni et ses guerriers par la guerre ont repoussé vers l'Est du pays Baoulé les Alanguira, à l'Ouest les Gouro, certains peuple Mandé, et les Yaourè vers le Nord les Sénoufo etc. (Étude Régionale de Bouaké, 1962-1964, P.54). Nous allons présenter quelques exemples de guerre menée par Akoua Boni.

Elle assujetties les Alanguira, Leurs principaux chefs de guerre furent tués les uns après les autres et ils durent se faire dominer par Akoua Boni. Mais tous les Alanguira n'acceptèrent pas d'obéir à la Reine. Beaucoup d'entre eux préférèrent s'enfuir le plus loin possible. Un groupe fonda au sud-ouest plusieurs localités à Toumodi; un autre, au bord du Bandama, les deux villages de Kékrénou et d'Akoviébo. D'autres s'installèrent de l'autre côté des Goli. Les plus nombreux enfin se réfugièrent dans les cantons Bro et Satikran[9]. Après la soumission ou la fuite des Alanguira, les Asabou cherchèrent à s'étendre le plus loin possible vers l'ouest. Le coussin de la Reine, nommé Abraha Akpo, partit à la tête d'un groupe guerrier vers Béoumi. Soumettant ou chassant tous les autochtones qui se trouvaient sur son passage, il s'empara rapidement du vaste territoire qui constitue actuellement le canton Kôdé. Certains hommes d'Akpo franchirent le Bandama et s'aventurèrent très loin à l'intérieur du pays Ouan[10]. Un autre membre du groupe d'Akpo partit en reconnaissance le sud-ouest. Il avait pour mission de ramener de l'ivoire Tout en chassant l'éléphant, il traversa le Bandama et pénétra dans les collines du Yaouré (YAO ANNAN, Élisabeth, 1984, p. 397)

Il découvrit de l'or et vint aussitôt porter la bonne nouvelle à Ouarébo. La Reine Boni lui donna une troupe de guerriers avec lesquels il commença la conquête du Yaouré. Les premiers habitants de ce, les Namanlé et les Alankira, se soumirent après un essai de résistance infructueux. On remarquera la distribution concentrique des villages Asabou autour de ceux des autochtones dans le Yaouré[11].

De même, Selon Anna Yao Élisabeth, des incidents de frontière ainsi que la convoitise de l'or des Agni-Morofoué ont obligé Akoua Boni à entrer en guerre avec ceux-ci. La victoire sur les Agni a permis aux Baoulé de s'enrichir et d'étendre leur zone de peuplement. La dispersion des Baoulé a eu

[9] AKOUA Boni II, entretien du 05 janvier 2019, Reine du peuple Baoulé, thème : le processus d'installation des peuples baoulé de Côte d'Ivoire, Age 98 ans.

[10] AKOUA Boni II, entretien du 05 janvier 2019, Reine du peuple Baoulé, thème : le processus d'installation des peuples baoulé de Côte d'Ivoire, Age 98 ans.

[11] Les notables d'Ouarèbo, entretien réalisé le 03 Mars 2021 à Sakassou dans le sein du tribunal traditionnel de la cour royale.

une grande influence sur l'unité politique de cette ethnie (Anna Yao Élisabeth,1984, p.146). Quant aux Gouro, ils s'enfuirent presque tous de l'autre côté du Bandama ceux qui restèrent se soumirent et par la suite s'assimilèrent complètement. Par exemple les prisonniers de guerre Gouro, sont intégrés aux ensembles familiaux des baoulé[12]. Les Wan, un peuple mandé-sud sera traité de la même manière par les baoulé. Une partie des Mandé s'échappe au pillage en s'éloignant. Ils franchissent le Bandama blanc pour s'installer dans les secteurs de zuénoula-Gohitafla (ZAMBLE BI YOU Justin, 1992, p. 789).

Quant aux Muâ et Wâ, ils se dirigent vers le Nord où ils fondent les localités de Kounahiri, Trafesso et Kongasso. C'est au cours de leur contact avec les Muâ que les Baoulé adoptent la danse Goli. Les Kouéni seront repoussés sur les rives occidentales du Bandama. Après avoir repousser les Muâ, Wâ et Guro, les Baoulé établissent solidement le pouvoir de leur reine qu'ils entourent d'un rempart de lances en prévision d'un éventuel retour de leurs adversaires (A. Gauze, 1969, p. 20). La fin du règne d'Akoua Boni fut marquée par deux guerres. La première éclata chez les Ayaou. Un groupe dont les chefs faisaient partie des Asabou et les Asandré (les nouveaux

Arrivés). Une affaire de pêche dans une mare sacrée en aura été la cause principale la Reine dépêcha des gens pour arranger la querelle à l'amiable[13]. Mais ils furent mal reçus par les Ayaou. La Reine prit alors le parti des Asandré et envoya de nombreux guerriers pour punir les rebelles. Après une longue résistance, les Ayaou durent s'enfuir de l'autre côté du Bandama en pays Gouro où ils fondèrent le canton actuel Ayaou de Bouaflé. Les Ayaou s'établirent à la fin du XVII siècle sur la rive droite du fleuve ne purent y parvenir que grâce à leur qualité de réfugiés du Ouarébo et à l'alliance des Gouro Yasoua (LOUCOU J-N. et LIGIER F, 1978, p.54).

Deuxièmement, nous avons les Goli de Goliblénou qui avait un bon voisinage avec les Asabou et avaient contracté avec eux de nombreuses alliances matrimoniales. Par mauvais goût de plaisanter au passage des hommes du Ouarébo qui allaient au marché de Mébo se procurer du vin de palme pour les funérailles d'un enfant de la Reine[14]. Ces derniers venaient d'enterrer le cadavre et étaient encore couverts de latérite lorsqu'ils traversèrent Goliblênou. Les habitants de ce village se moquèrent d'eux en les traitant de « Sales tatous » · Ils prirent très mal la plaisanterie et la présentèrent à la Reine comme une insulte personnelle à sa douleur ; celle-ci furieuse les envoya aussitôt avec des guerriers armés de fusils qui tombèrent sur le village à l'improviste semant la panique. De nombreux Goli s'enfuirent vers le nord leur chef s'appelait Mangoua Alé, surnommé Bodo (R. Allou Kouamé, 2002, p. 745). Il traversa le canton Bro puis le sud du Satikran et s'arrêta enfin près du village actuel de Lolobo. Les réfugiés essaimèrent alors en étoile pour former l'actuel canton Satiklan de la sous-préfecture de Botro. Les deux capitales Ouarébo : Sakassou et Mahounou[15]. Après ces deux héroïnes nous avons plusieurs héroïnes qui ont suivi les traces de ces dernières.

2.3. La contribution de Tano Adjo, Adjoua Yéboué, Bandji Affia, et Kassa Adjua

À l'instar des reines Abla Pokou et Akoua Boni, certaines femmes Baoulé furent de grandes bâtisseuses de village et conquérantes de terre. Elles créèrent un cadre de vie favorable aux activités de leur peuple. Ce fut le cas de Tano Adjo, sœur de la reine Abla Pokou qui, après la traversée du fleuve Comoé, resta dans le bas-Bandama pour fonder le royaume Élomoin de Tiassalé. La tradition

[12] IRIÉ Bi Youan, entretien du 20/02/2024 à Zuenoula, patriarche, agriculteur, thème : l'histoire de l'installation des Gouro à l'ouest du pays baoulé, née vers 1910.

[13] Malawa Affoué, entretien du 19/10/2019 à Kouassiblékro, agricultrice, ménagère, thème : l'exemple des femmes baoulé qui ont participé à la mise en place du Baoulé-Nord, née vers 1918.

[14] Les notables d'Ouarèbo, entretien réalisé le 03 Mars 2021 à Sakassou dans le sein du tribunal traditionnel de la cour royale.

[15] Idem

orale des Wawolé Assabou, soutien qu'elle occupait les terres du sud-baoulé pendant que la reine Abla Pokou avançait avec le reste de son peuple vers l'hinterland. Aussi mena-t-elle de nombreuses actions à travers la région du bas-Bandama[16]. Elle veilla au maintien de l'ordre dans la région. Grâce à une certaine autorité qu'elle avait sur la terre de la région, elle favorisa les échanges commerciaux et l'ouverture de la voie commerciale en direction du sud côtier (R. Allou Kouamé, 2002, p. 812).

Par ailleurs, la princesse Adjoua Yéboué, sœur du roi Kouakou Djè, fut la fondatrice de la localité de Manhounou. Tout comme ses parentes, elle dirigea de nombreuses conquêtes dans la région de Manhounou. Elle assujettit les peuples hostiles à son expansion. Les membres du lignage royal Agoua à Sakassou et à Manhounou se succédèrent, à la tête du pouvoir dans le Ouarèbo[17]. Le royaume de Ouarèbo symbolisait l'unité du peuple baoulé. Également au XVIIe siècle, Bandji Affia remplaça son oncle Awoura Kafou, mort noyé dans le Comoé lors de la traversée. En tant que chef des Baoulé Ngban, elle conduisit la migration jusqu'à l'actuelle région de Tié-Ndiékro. Elle fonda le village de Kédéhissou, premier village des Ngban. À sa mort vers la fin du XVIIIe siècle, sa nièce Akanza Akissi la remplaça à la tête de la chefferie Ngban (Ministère du Plan, 1965, p.44).

La première femme Akouè de la famille Houphouët-Boigny qui fut la conquête de la terre de Yamoussoukro est Kassa Adjua. Arrivée avec la seconde vague, elle s'installa à quatre kilomètres de Seman, précisément à Kami où elle épousa un roi et leur dernière fille, la princesse fut Kokoblé (Préface de Henri Konan Bédié, 1994, p.23). Kokoblé épousa un étranger venu à kami à la chercher de paix parce que de là où il était quitté, il avait assassiné tous ses frères et sœur. Ce dernier était riche du nom de Boigny N'dri venu pour créer une autre famille avec une princesse, car lui-même était un prince. Peu après la cérémonie de mariage, Boigny N'dri demanda à sa belle-mère : *« il est très difficile de vivre avec ses beaux-parents dans la même maison, dans le même village. Je voudrais, non loin d'ici, une place où m'installer en toute indépendance. »* Kassa Adjua lui indiqua, à sept kilomètres à vol d'oiseau, sur son territoire privé, un bois dans lequel repose encore sa dépouille. Là, boigny et kokoblé eurent cinq enfants, l'aîné fut Kouassi Oungro[18] et le village fut baptisé Kouassi N'gokro par suite devenir, en 1904 Yamoussoukro.

3. L'impact de l'acquisition territoriale par les héroïnes à partir de 1850

3.1. La mise en place des différents tribus et sous-groupe Baoulé et la formation de carte de 1800 à 1850

Après les conquêtes à partir de 1800, commença une phase de peuplement rapide et d'extension des terres effectivement contrôlées. Car, Le territoire que ses femmes Asabou possédaient en moins d'un siècle était très vaste. Il atteignait déjà presque la taille du pays Baoulé actuel (R. Allou Kouamé, 2002, p. 798).

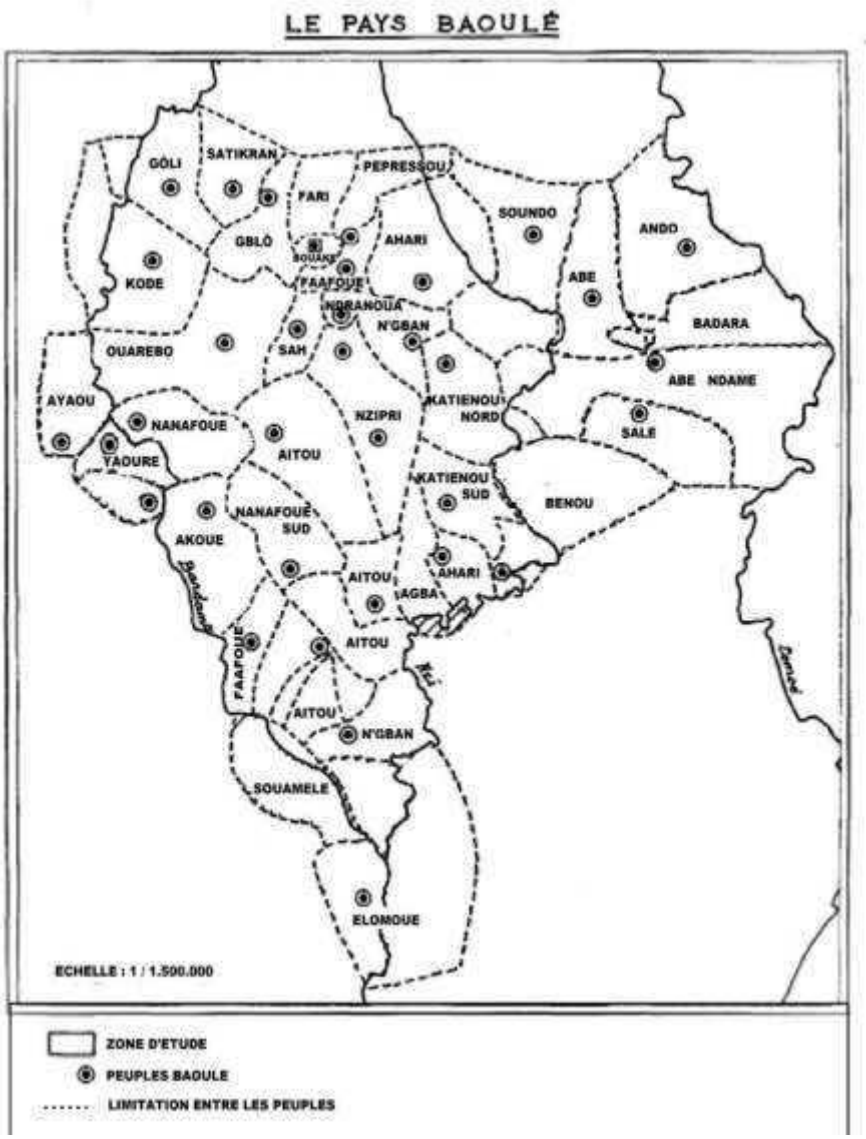
Les villages dans lesquels vivait la population étaient largement dispersés. Les terroirs respectifs étaient donc de dimensions suffisamment vastes pour que leurs habitants puissent s'étendre à leur aise et fonder par essaimage de nouvelles agglomérations. La répartition des territoires entre les différentes tribus était presque achevée. Après cette phase de conquête les deux partie (baoulé-Nord et Sud) du territoire Baoulé fut complètement libre et favorable à leur installation (É. Yao Anna, 1984, p.175). La partie du pays Baoulé qui n'était pratiquement pas occuper était la partie Sud, entre

[16] Allali Kouamé, entretien du 26/06/2025 à Tiassalé, patriarche, notable, thème : les informations sur la reine Tano Adjo, Age : 103 ans.

[17] Les notables d'Ouarèbo, entretien réalisé le 03 Mars 2021 à Sakassou dans le sein du tribunal traditionnel de la cour royale.

[18] Kouassi : né le lundi, Oungro : l'aîné, mais les baoulé ont déformé ce prénom en Kouassi N'go. Le village fut baptisé Kouassi N'go-kro. Kro : village.

Yamoussoukro et le confluent du Nzi et du Bandama c'est-à-dire la localité de Kokumbo. Mais, entre 1810 et 1850, les principaux mouvements de population qui s'effectueront à l'intérieur du pays Baoulé contribueront à en combler ce vide (É. Yao Anna, op. cit, p. 176).



Source : J.P. Chaveau, 1972, les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo (pays baoulé, côte d'Ivoire), science humaines volume V-N°7, p. 13.

Conception : Ahou Clarisse N'zi, Réalisation : Kouassi Gérard

La carte ci-dessus présente l'ensemble des peuples établi grâce à la conquête des héroïnes. La reine Pokou avait organisé son peuple en huit tribus et chaque tribu comporte des sous-tribus. Les quatre premières tribus sont : les Walèbo de Sakassou, les N'zikpli, les Faafouè, les Sah. Les quatre autres sont : les N'gban, Agba, Aïtou et les Nanafouët. Donc, à part, ces huit tribus, les autres peuples représentés sur la carte sont les sous-tribu qui sont nés de ces huit grandes tribus. Nous avons l'exemple des Akoué qui sont de la tribu Faafouè.

Malgré la migration Alanguira (Agba Alanguira, Satikran…) avant celle des Assabou, il faut retenir que c'est grâce à la migration Assabou conduite par l'héroïne Pokou que le pays Baoulé a pris

forme en Côte d'Ivoire et aussi ces peuples ont pu bien s'installer sur leur territoire actuel. Car, l'installation de ces tribus et sous-tribu Baoulé représenté sur la carte Baoulé a été grâce à la conquête territoriale des héroïnes. La carte ci-dessous représente la localisation du Nord-Baoulé et Sud-Baoulé sur la carte de la côte d'Ivoire. Il est à retenir que la formation du Sud-Baoulé a été possible grâce à la migration des peuples du Nord-baoulé en 1850.



Source : KOUAMÉ N'Guessan Bernard, 2015, *Les mutations socio-économiques dans l'espace-nord du Baoulé de 1850 à 1980,* Thèse de Doctorat Unique d'Histoire contemporaine, Université, Alassane Ouattara de Bouaké, p.5

3.2. Les potentialités socio-économiques du pays Baoulé

La position stratégique du pays Baoulé adopté par la reine fait de lui un pays favorable aux activités comme l'agriculture, le commerce, l'orpaillage et l'artisanat. En effet, la conquête du pays Baoulé au centre de la côte d'Ivoire a été une politique économique adoptée par la reine. Car, depuis leur pays d'origine les activités économiques des Baoulé fut l'orpaillage et l'agriculture. Selon Akoua Boni Il :

> L'objectif de la reine Pokou était d'occuper un territoire favorable à la culture vivrière et à l'orpaillage. Et que c'est cette pensée qui a poussé la reine à s'aventurer après avoir installé une partie de son peuple, dans le sud forestier propice à l'activité de l'orpaillage et vers la savane du Nord favorable à la cultures vivrière.

Le sud forestier du pays Baoulé commence à Tiasssalé et prendre fin à Yamoussoukro. Dans cette partie du pays Baoulé, il y a deux villes qui ont marqué l'histoire économique du Baoulé précoloniale, il s'agit de Tiassalé et de Kokumbo. Tiassalé fut un centre commercial très important dans le pays baoulé précolonial. Il reliait les régions du Nord (Soudan et Haut volta) et du Sud de la côte d'Ivoire (Grand-Bassam, Assinie) (J-P. Chauveau, 1979, p.89).

Tiassalé était un point de transit pour les caravanes de sel, de tissus et d'autres produits. Il exportait des produits vers les comptoirs européens. Il avait une grande potentialité économique. Située à la croisée de plusieurs routes commerciales mentionnées, la localité de Tiassalé était riche en l'or et esclaves grâce à kokumbo et le temps de Baoulé-Nord (G. Ancey, J. Chevassu, J. Michotte, 1974, p. 122). Carrefour commercial précolonial, Il était un point de rencontre entre les routes commerciales qui reliaient le Nord et le sud. En plus, de sa position stratégique, c'est une région productrice de produits Quant à Kokumbo, il fut le dernier espace dont les baoulé ont occupé grâce à ses gisements d'or à partir de 1850. L'or de Kokumbo a contribué à la richesse des chefs Baoulé et des commerçants de la région. L'exploitation de l'or a permis le développement du Baoulé avec la construction de routes, de Marché, etc (J-P. CHAUVEAU, op. cit., p.87).

En ce qui concerne le Nord-Baoulé, Bouaké fut un important vivrier tels que les ignames, manioc, etc. À partir de 1850, l'émigration du Baoulé-Nord vers le sud de leur pays à favorisé une forte demande de produits vivriers (J-P. CHAUVEAU, op. cit., p.98). La partie Nord du pays Baoulé était également connue pour son artisanat. Zone de production de coton les Baoulé étaient de grands artisans de pagne traditionnels Baoulé. Le sol aussi très riche est favorable à l'activité de la poterie.

L'organisation économique précoloniale a été l'une des conditions du peuplement du Baoulé. Nous avons comme l'exemple, la région de Bouaké qui va donc accueillir entre 1810 et 1850, de nombreux immigrants d'origines diverses (les Dioula du Nord) (KOUAMÉ N'Guessan Bernard, 2015, p. 23). Le pays baoulé étant favorable aux activités agricoles des femmes, ces héroïnes vont décider que la terre soit un bien d'héritage qui fait partie des biens à hériter selon le système matrimonial[19].

3.3. L'accès aisé à la terre par les femmes

Selon la Reine Akoua Boni II :

> C'est grâce à la contribution des femmes dans l'acquisition du territoire Baoulé que l'accès à la terre des femmes fait partir des Héritages que contiens le système matrimonial, car quelques autres femmes Akan qui adoptent le système matrimonial n'ont pas ces mêmes privilèges d'accès facile à la terre.

Le pouvoir d'accès à la terre par la femme en pays Baoulé précolonial trouve son fondement dans le système matrilinéaire. Car, le statut matrimonial s'est révélé comme un véritable élément de l'affirmation autoritariste de la femme. Le système matrimonial contribuait à l'avènement des femmes dans l'arène du pouvoir. Dans ce système, la femme resta le chemin d'attribution de l'héritage dans la société Baoulé.

Selon elle, le terme « *blaba yô dia adja* » ce qui veut dire que : ce sont les descendants de la femme qui détienne l'héritage familial, car ces derniers possèdent le sang familia. La filiation utérine était donc la meilleure et la plus garantie car, l'héritage quelle que soit sa dimension restait toujours en famille[20].

Cette situation a permis aux femmes Baoulé d'être propriétaires de quelques biens familiaux notamment la terre, socle de l'économie en pays Baoulé. Car, l'agriculture dans la société Baoulé représente l'activité principale de la production économique. Cette économie basée sur la production du vivrier a pour principale destination la satisfaction des besoins alimentaire du groupe et plus généralement de la société pendant la période précoloniale. La femme dans la société traditionnelle

[19] Les notables d'Ouarèbo, entretien réalisé le 03 Mars 2021 à Sakassou dans le sein du tribunal traditionnel de la cour royale.

[20] AKOUA Boni II, entretien du 05 janvier 2019, Reine du peuple Baoulé, thème : le processus d'installation des peuples baoulé de Côte d'Ivoire, Age 98 ans.

précoloniale pouvait disposer des terres de ces ancêtres. Enfin, elles reçoivent aussi la terre par demande.

Dans le cercle familial (*Aoulobo*) où vivent tous les parents quel que soit leur statut et leur mode de filiation, l'on distingue les enfants de la femme (*Bla ba*) et les enfants de l'homme (*yassoua ba*). Les baoulé ont maintenu la transmission matrilinéaire du pouvoir. Les *Bla ba* dans la succession avaient une position de préséance par rapport aux Yassoua ba (É. Yao Anna, 1984, p. 87). Dans l'accession à l'héritage des biens familiaux, les *Bla ba* avaient toutes prérogatives. Un dicton Baoulé dit à ce propos *« Tant qu'il y a des Bla ba dans alwobo ou lignage, les Yassoua ba ne peuvent hériter de la famille maternelle »*. La société baoulé a une structure cognatique à accentuation matrilinéaire où la parenté tient compte aussi bien de la lignée maternelle que paternelle (R. Allou Kouamé, 2002, p.1193).

En pays Baoulé, les *bla ba* [21] héritent de plusieurs biens mais la succession au trône, les pagnes Baoulé, l'or et la terre sont les plus honorés. En ce qui concerne la terre, selon la reine elle est surveillée par ses ancêtres et les esprits qui ont aidé à la conquérir. La terre est un esprit vénéré, sacré appelé *Asiè* chez les Baoulés[22]. Dès lors cette terre revêt un caractère sacré. En effet vendredi pour les Baoulé est le jour de la terre. C'est elle qui connaît mieux son héritier. L'injustice sur la terre en pays baoulé entraîne la mort, c'est-à-dire si la terre ne t'appartient pas que tu veux la prendre par la force parce que c'est toi l'homme tu passes d'une vie à trépas. Dans chaque *alwobo*[23] il existe toujours des *Asièba*[24] responsable des terres. L'*asièba* peut être une femme ou des descendants de cette dernière. À leur arrivée la conquête des terres fut commencée par l'établissement des villages, ce qui a été l'un des points fort des femmes Baoulé[25]. Donc, il faut retenir qu'en pays baoulé les femmes sont propriétaires terriens de leur famille maternelle.

Conclusion

L'analyse du rôle des héroïnes dans l'installation territoriale Baoulé a permis de mettre en évidence la contribution des braves femmes dans la mise en place du peuple Baoulé.

À leur arrivée en 1730 sur le sol ivoirien ces femmes furent dotées d'un pouvoir politique grâce au système matrimoniale. Ce pouvoir leurs permettaient de guider leurs hommes dans la conquête du territoire baoulé. Ainsi, Abla Pokou, Akoua Boni I, Tano Adjo, Bouanli Assé, Abraha Akpo, Adjoua Yéboué, Kassa Adjua etc. par leur complicité vont contribuer à la mise en place du pays baoulé.

Sur l'ancien territoire Baoulé, vivait les autochtones comme les Gbomi, les Asrin, les Gouro, les Sénoufo, les Akpatifouè etc. mais, ces peuples furent assimilés ou repoussés grâce aux idées de ces vaillantes femmes. Leurs idées sont l'ensemble des alliances, des négociations, des traités et aussi des campagnes militaires.

En termes de résultats Il y a eu la mise en place des tribus et sous-groupes Baoulé sur l'ensemble de leur territoire actuel, une potentialité socio-économique offerte par la facilité d'accès à la terre aux femmes baoulé, grâce au système matrimonial qui a pris en compte l'héritage de la terre. Cette étude ouvre plusieurs pistes de recherche : Faire une comparaison de la femme Baoulé avec les femmes des

[21] L'enfant utérin

[22] DJANGO Koffi, entretien du 12/10/2023 à Gbomizanbo, agriculteur, Tisserant, thème : la terre et la femme en pays Baoulé, âge : 89 ans.

[23] Signifie la grande cour familiale.

[24] Propriétaire terrien

[25]DJANGO Koffi, entretien du 12/10/2023 à Gbomizanbo, agriculteur, Tisserant, thème : la terre et la femme en pays Baoulé, âge : 89 ans.

autres peuples de la côte d'Ivoire pour mieux situer son rôle dans la mise en place de la côte d'Ivoire actuelle. Également, faire une analyse du rôle des femmes baoulé dans l'économie et la gestion foncière actuelle en pays baoulé serait une bonne piste de réflexion sur son ancrage dans l'awlo. Enfin, examiner des sources orales et les sources écrites complémentaire pourrait enrichir la connaissance sur les femmes baoulé pendant la période précoloniale.

Références bibliographiques

Source orale

N°	Nom et prénom	Profession et statut	Date et lieu de naissance	Date et lieu d'entretien	Terme d'entretien
1	**AKOUA Boni II**	Reine du peuple Baoulé	Age 98 ans née à sakassou	Entretien du 05 janvier 2019	le processus d'installation des peuples baoulé de Côte d'Ivoire
2	**ALLALI Kouamé**	Patriarche, notable	103 ans à tiassalé	Entretien du 26/06/2025 à Tiassalé	les informations sur la reine Tano Adjo
3	**IRIÉ Bi Youan**	Patriarche, agriculteur	née vers 1910 à Goïtafla	Entretien du 20/02/2024	L'histoire de l'installation des Gouro à l'ouest du pays baoulé
4	**DJANGO Koffi**	Agriculteur et Tisserant	89 ans née à Gbomizanbo	Entretien du 12/10/2023 à Gbomizanbo	la terre et la femme en pays Baoulé
5	**KOULIBALY Zana**	Agriculteur	91 ans né à Katiola	Entretien du 12/11/2021 à Katiola	les femmes Baoulé dans la conquête du pays Baoulé
6	**NANAN Assé kouamé II**	le chef du village de kongodékro	néé vers 1930. À Kongodékro	entretien du 19/01/2022 à Kongodékro	le rôle de Bouanli Assé dans la fondation de Assenzè (Kongodékro
7	**MALAWA Affoué**	Agricultrice, ménagère	Née vers 1918 à Kouassiblékro	Entretien du 19/10/2019 à Kouassiblékro	L'exemple des femmes Baoulé qui ont participé à la mise en place du Baoulé-Nord
8	**OUATTARA Djakaridja**	Agriculteur	Né vers 1907 à Niakaradougou	Entretien du /03/2023 à Niakaradougou	Les autochtones du territoire Baoulé-Nord avant l'arrivée des baoulé
9	**TANO kra,**	La femme de l'ancien chef de Kongodékro	néé vers 1909 à kongodékro	Entretien du 12/02/2023 à Kongodékro	Les reines qui ont participé à la conquête territoriale du pays Baoulé

Les notables d'Ouarèbo, entretien réalisé le 03 Mars 2021 à Sakassou dans le sein du tribunal traditionnel de la cour royale.

ALLOU KOUAMÉ René, 2002, Histoire des peuples de civilisation akan des origines à 1874, thèse pour le doctorat d'État, Université d'Abidjan, Histoire, 3 volumes, 1515 p.

ALLOU Kouamé René, 2003, « Confusion dans l'histoire des Baoulé, à propos de deux reines : Abla Pokou et Akoua Boni », in *Journal des africanistes,* tome 73, fascicule 1, p. 137-143.

ANCEY Gérard, CHEVASSU Jean, MICHOTTE Jean, 1974, L'économie de l'espace rural de la région de Bouaké, Paris, ORSTOM, N°38, 251 p.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1979, *Note sur l'histoire économique et sociale de la région de Kokumbo (Baoulé-Sud),* Paris, ORSTOM, N° 104, 227 p.

CLOZEL François-Joseph, 1902, « Les habitants de la Côte d'Ivoire » in *les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel, p. 1-74.

ÉTIENNE Mona, 1979, « Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé (Côte d'Ivoire) », in *L'Homme,* tome 19 n°3-4. Les catégories de sexe en Anthropologie sociale, p. 63-107.

GAUZE Antoine, 1969, « Contribution à l'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire », in Annales de l'Université d'Abidjan, Série F, p.105-128

GUERRY, Michel, La vie quotidienne dans un village Baoulé, Abidjan, INADES, 1970, 137 p.

KOFFI Kouassi Serge, 2015, L*es Ngban de l'Ano et du Baoulé : implantation, évolution et réaction à la conquête coloniale (1734 - 1920)*, Thèse Unique de Doctorat, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, 348 p.

KOUAMÉ N'Guessan Bernard, 2015, *Les mutations socio-économiques dans l'espace-nord du Baoulé de 1850 à 1980,* Thèse de Doctorat Unique d'Histoire contemporaine, Université Alassane Ouattara de Bouaké, 453 p.

LOUCOU Jean-Noël et LIGIER F. La Reine Pokou, 1978, fondatrice du royaume baoulé, Éditions Paris, et N.E.A., Abidjan, Dakar 134p.

LOUCOU Jean-Noël, 1975, L'exode des Baoulé, I.H.A.A.A., Université d'Abidjan, 776 p.

MINISTÈRE DU PLAN, 1965, Étude régionale de Bouaké 1962-1964 : Histoire de l'agriculture en zone baoulé, document 2, Abidjan ORSTOM, 62p.

MINISTÈRE DU PLAN, 1965, Étude régionale de Bouaké 1962-1964, *Le peuplement,* Tome 1, Abidjan ORSTOM, 239 p.

NIANGORAN-BOUA Georges, 1973, « Symboles institutionnels chez les Akan », in *l'homme,* Études d'anthropologie politique, tome 13, no 1-2, p. 207-232.

OUATTARA Siriki, 1986, *Les Anofwè de Côte d'Ivoire des origines à la conquête coloniale,* Thèse de 3e cycle, Université de Paris Panthéon Sorbonne, Histoire, tome 1, 429 p., tome II, 736 p.

PRÉFACE DE HENRI KONAN Bédié, 1994, Félix Houphouët-Boigny, Mes Premiers combats, pour le compte d'Edition n°179, Bd St Germain 75006 Paris, 126 p.

SALVERTE MARRNIER, Ph. De, et Alii, 1965, Étude régionale de Bouaké 1962 1964, t1, Le peuplement, ministère du plan (RCI), 239 p.

SYLLA, K., 2020, « la femme et l'exercice du pouvoir en pays Baoulé de 1730 à 1910 » *in les lignes de Bouaké la neuve*, volII, n°11 100-212pp.

YAO ANNA, Élisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, thèse pour le Doctorat de 3ème cycle, Abidjan, Université d'Abidjan, 326 p.

ZAJACKOWSKI Andrzej, 1963, « la structure du pouvoir chez les Ashanti de la période de transition », in Cahier d'études africaines, volume3, n°12, p. 458-473.

ZAMBLE BI YOU Justin, 1992, l'homme et la terre en pays Gouro du milieu du XIXè siècle à 1958, Doctorat de 3ème cycle, Université Nationale de Côte d'Ivoire, 1234p.

AXE 11 : FEMME, CHARGES SOCIALES, INSERTION ET PROMOTION PROFESSIONNELLE

Deshandicaper le regard sur la femme pour une société plus inclusive et durable : une étude de cas à Aboisso

KONAN Konan Vincent

Université Félix Houphouët-Boigny, E-mail : Vincentkonan08@gmail.com, Tél : +(33) 751168065
Auteur correspondant : E-mail : Vincentkonan08@gmail.com, Tel : +(33) 751168065
Article soumis le 03/06/2026 et accepté le 10/06/2026
Réf : 2COLRS-065

Résumé :
Les inégalités liées à la question du genre demeurent aujourd'hui une réalité bien préoccupante en Côte d'Ivoire. Cet écart est parfois cristallisé par les crises diverses : politiques, économiques, sanitaires et sociales. Au cours de ces évènements, les femmes semblent être les plus touchées. Pourtant celles-ci participent pleinement à la vie politique, économique et sociale de nos Etats. En nous engageant dans ce travail, notre objectif est de rendre compte de la situation de la femme dans la région d'Aboisso et de proposer des pistes de réflexions. Mobilisant des concepts clés comme gouvernance communautaire, domination, pouvoir, la présente réflexion s'appuie sur une approche qualitative et ethnographique : entretiens, observations participantes et cartographies sociales permettent de documenter l'apport des femmes au développement économique et social. La réflexion a permis d'identifier les cadres d'expression des femmes en soulignant leurs apports, le jeu de pouvoir et le jeu de pouvoir à l'épreuve. De plus, on note une pression sociale exercée sur les femmes et des formes d'exclusion perceptibles et enfin, à partir de ce travail, nous proposons une relecture sociologique de l'apport du genre et valorise une réinterprétation du rôle de la femme dans la société moderne afin de tendre vers une société plus inclusive et sans discrimination.
Mots clés : Discrimination, pouvoir, exclusion, inclusion, handicap

Understanding women's perspective for a more inclusive and sustainable society: a case study in Aboisso

Abstract:
Gender-related inequalities remain a worrying reality today. This gap is sometimes crystallized by various crises: political, economic, health and social. During these events, women seem to be the most affected. Yet they participate fully in the political, economic, and social life of our countries. According to the UN Women Africa 2015 report, women produce 60-80% of food in Côte d'Ivoire. Various studies also show how often they are taken into account in the development process of a country (Deme et all (2022), Palacios (2022), Chekrouni (2023). Despite everything, there are stereotypes about women. Mobilizing key concepts such as community governance, domination, power, the project relies on a qualitative and ethnographic approach: interviews, participant observations and social mapping document women's contribution to economic and social development. The reflection made it possible to identify women's contexts of expression by highlighting their contributions, the game of power, then to highlight social pressure on women and forms of exclusion perceptible and finally to propose a sociological re-reading of the contribution of gender and values a reinterpretation of the role of women in modern society in order to strive for a more inclusive and without discrimination.
Keywords : *Discrimination, power, exclusion, inclusion, disability.*

Introduction

Dans plusieurs sociétés traditionnelles africaines, les femmes sont parfois écartées des espaces formalisés de prise de décision. Cette exclusion interroge parfois quand on sait que cordonnent et contrôlent l'espace domestique. Il convient alors de se questionner sur les mécanismes de production de cette exclusion de l'espace public et les enjeux qui sous-tendent cette production qui deshandicapent le regard sur la femme.

La question du genre en Côte d'Ivoire repose sur des normes historiques qui confèrent à la femme des rôles spécifiques, parfois relégués au cadre domestique. Même si aujourd'hui, on note une avancée significative dans le domaine de l'éducation, économique, culturel et même politique, la condition de la femme pose encore problème dans notre pays surtout, le volet relatif à son épanouissement.

En utilisant le concept deshandicaper, nous militons pour une nécessité de déconstruire les perceptions et les représentations sociales parfois réductrices qui affectent la question de l'égalité. Cette transformation du regard constitue inéluctablement une condition première pour bâtir une société plus inclusive et durable. Malgré quelques avancées notables, la condition de la femme dans notre administration est encore loin de répondre aux attentes. Le problème majeur qui se pose à ce niveau est l'exercice du pouvoir et de l'autorité ces dernières. Cantonnés dans une posture de dominant, les hommes digèrent mal d'être sous les ordres de la junte féminine. Pour G, Doniol-Shaw ; L, Le Douarin 2005 pour elles, la réflexion liée à l'accessibilité des femmes au poste de responsabilité n'est ni nouvelle ni propre à une fonction publique. Elles posent le constat selon lequel la proportion des femmes aux postes de plus élevés peine à grimper affirmant que la discrimination des carrières est dessinée souvent de manière précoce dans les parcours professionnels.

Au niveau de la pratique du leadership également, il s'observe une discrimination. En effet, là l'homme s'est souvent imposé comme leader naturel, la femme devra batailler doublement pour espérer obtenir un poste. A compétences égales, le niveau de responsabilité n'est pas forcément égal. L'opposition entre le management féminin et le management masculin a été questionné dans la littérature par G, Szczyglak en 2019. A partir de ses travaux, elle est arrivée à la conclusion selon laquelle, socialement les attentes envers les femmes diffèrent de celles envers les hommes. Poursuivant, elle estime qu'une femme en position de pouvoir est un phénomène inhabituel, voire un choc alors qu'un homme occupant la même position est perçu comme naturel. Aujourd'hui encore, les femmes leaders rencontrent des difficultés liées aux représentations parfois limitantes, aux stéréotypes.

Dans le contexte ivoirien, l'adoption par le gouvernement de la politique de décentralisation avait pour but de permettre à toutes les couches sociales de participer pleinement au développement des localités sans distinction de sexe. Elle devait également favoriser l'autonomisation des femmes et leur permettre d'exprimer librement leurs opinions et d'influencer localement le processus de prise de décisions. Aujourd'hui encore, en dépit de leur rôle dans la société qui contribue de manière significative à la réduction de la pauvreté (UNIFEM, 2007), les femmes sont mal logées en termes de participation à la gestion de la chose collective. Cette réalité est bien vivante dans le monde traditionnel que dans la sphère moderne. Même si l'accentuation peut différer d'un milieu à l'autre. Dès lors, une question semble évidente : pourquoi, alors que l'on note des avancées observables des femmes dans différents domaines de la vie sociale, les représentations les reléguant au second plan persiste encore. Sur cette problématique, les travaux de Delphine, DULONG en 2021 ; et de Christiane ROH en 1983 y ont apporté des contributions intéressantes en relevant la difficulté pour les femmes d'accéder au niveau élevé de l'échelle social. Devant cette réalité, nous postulons dans cette réflexion que la faible représentation des femmes dans les instances de décisions relève d'un mécanisme d'exclusion produit par les hommes. Notre objectif ici étant de montrer qu'en dépit des avancées notables, la question féminine demeure aujourd'hui, une réalité bien présente à questionner du point de vue scientifique.

2. Méthodologie

Engagée dans une démarche qualitative, les données sur lesquelles s'appuie cette réflexion ont été récoltées dans la région du Sud-Comoé, précisément à Aboisso et à Assouba auprès de femmes opérant dans deux (2) secteurs d'activité différente : le secteur de l'administration et des services publics et des femmes issues du monde agricole pendant la période estivale 2022. 15 femmes ont été

interviewées dans cette étude. Le choix de ces femmes repose sur l'effet de boule de neige. Notons également que l'accès à ces personnes ressources été facilité par la notabilité d'ASSOUBA[1] pour les femmes du milieu agricole et par le secrétariat de la Mairie d'Aboisso pour les personnes issues de l'administration publique. Pour la récolte des données, nous nous sommes appuyés sur un échantillonnage par boule de neige, qui consiste à désigner au fur et à mesure des acteurs cibles concernés par notre étude. Sur cette base, 10 femmes ont accepté de répondre à nos questions à Assouba et 5 femmes à la Mairie d'Aboisso[2]

Le choix de ces 2 secteurs d'activité résulte du fait que nous voulions comparer les perceptions et représentation liées à la femme dans ces deux univers à l'effet d'observer une éventuelle différence. Des entretiens semis directifs, des récits de vie ont été réalisés avec les catégories susmentionnées. À partir des données recueillies, nous avons procédé par analyses thématiques en sélectionnant des unités d'analyse qui ont pu donner les résultats suivants.

3. Résultats

3.1. Le poids des traditions sur la condition féminine

A partir des interviews réalisés auprès des personnes ressources, la tradition apparaît comme un poids et un 'meurtrier' pour la femme. En effet, au nom de la perpétuation de certaines pratiques traditionnelles, les femmes sont reléguées au second rang, ce qui limite leur participation au plein exercice du pouvoir coutumier. Leur participation ponctuelle est toujours anonyme, dans l'ombre comme le rappelle Akouba (27 ans, Couturière) :

> On ne participe pas aux décisions du village, notre apport se limite dans à la maison, ou même dans le lit conjugal quand on donne conseil à nos maris. En tout cas, je parle de pour moi mais les autres diront certainement pareil. A la maison, je peux lui donner des solutions s'il se confie à moi, et il m'écoute. Mais j'ai des copines que leurs maris n'écoutent pas, or parmi nous, il y'a des femmes qui ont été à l'école.

La situation décrite ci-dessus indique bien que les femmes n'ont pas droit de citer dans la gestion de la chose politique du village. Leur rôle est secondaire.

A partir des propos ci-dessus relevés, on note une mise à l'écart des femmes au sujet des décisions publiques alors que le potentiel quant à leur contribution à une gestion politique existe. En privé, leur influence dépend beaucoup de l'époux. C'est lui qui joue le rôle de « conseil constitutionnel » de la famille, devant valider si l'avis de la femme doit être pris en compte. Cette mise à l'écart des femmes produit par les hommes traduit de manière factuelle un décalage entre la présence du talent des femmes et une volonté manifeste de les ignorer.

La mise à l'écart des femmes est tout aussi observable dans l'espace public que dans l'espace privé. Dans l'espace privé, précisément dans le cadre familial et dans l'espace public. Dans le premier cas, il se joue une forme de négociation de pouvoir. Ici les femmes peuvent influencer certaines décisions à partir des discussions menées entre les différents époux. Mais il convient de noter que ce statut assuré par les femmes reste indirect et encore fragile car dépend parfois de la volonté de l'époux. S'agissant de l'espace public, c'est là que se jouent les vrais enjeux. Les décisions du village sont prises ici, là où les femmes sont sous-représentées. A ce niveau, leur apport, leur contribution à la gestion de la chose politique sont mis au second plan en raison de leur absence. Absence bien souvent orchestrée par les époux eux-mêmes. En allant plus loin, notons que les propos de Akouba traduisent également une

[1] Village important situé à 5 km de la ville d'Aboisso. Ce village joue le rôle de conseil constitutionnel dans le royaume sanwi

[2] Capitale de la région du sud Comoé, Aboisso est une ville située à l'Est de la Côte d'Ivoire, proche de la frontière Ghanéenne

forme d'exclusion des espaces de pouvoir, une réduction de la femme au rôle de domestique et également une dévalorisation des compétences. Il se lit là un réel véritable système social de production d'exclusion. Mais ce système tel qu'il s'exprime est inhérent au poids de nos traditions.

Si ce système prospère aujourd'hui dans nos sociétés, c'est bien parce que le poids des normes sociales demeure une réalité vivante dans nos sociétés traditionnelles et à Assouba particulièrement. En effet, Dans la société traditionnelle ivoirienne et particulièrement dans le sanwi[3] , on apprend à l'adolescent une vérité contextuelle : c'est l'homme qui décide, c'est lui le chef, c'est sa parole qui compte. Les femmes finissent parfois par intérioriser cela même sans contrainte. Ainsi, l'adolescent en grandissant reproduit ce schéma. À cela, on pourrait ajouter une peur de la perte de l'équilibre social. Pour les hommes, confier la gestion de la chose politique à la femme serait ouvrir la porte à toute sorte de dérives et une perte de l'équilibre social, voire l'ordre surnaturel : les bôssons[4].

Derrière cette réalité, il y'a une forme de légitimation de cette forme d'exclusion par la tradition. On ne peut comprendre ici l'exclusion sans mettre en lumière le rôle prépondérant de la tradition dans la légitimation de cette pratique sociale. En effet, la tradition opère comme un dispositif validation des normes, ce qui permet de rendre visible les formes d'exclusion qu'elle met en lumière. Bourdieu dans « violence symbolique » postule que les rapports de domination parfois les formes de domination persistent en raison de leur légitimation dans la société.

3.2. La femme à Aboisso, entre stéréotypes, normes sociales et inégalités structurelles.

Dans l'imaginaire populaire, les femmes assurent les rôles traditionnellement qualifiés, c'est-à-dire épouse, mère. Ces rôles associés à des représentations limitent leur accès à certains domaines. On peut ici évoquer par exemple, la sphère politique et politique. Leur représentation dans les instances décisionnelles relève parfois d'une construction à différents niveaux de l'échelle sociale. Aujourd'hui, en dépit des progrès, la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles n'est pas optimale. En effet les inégalités d'accès à l'éducation, aux ressources financières, et même à la propriété foncière est encore observable dans le contexte étudié dans cette réflexion.

Aujourd'hui encore, les stéréotypes liés à la question du genre empiètent sur les trajectoires individuelles des femmes et offrent une forme d'intériorisation. Dans la construction de l'identité féminine, ces stéréotypes y jouent un rôle essentiel. Ces stéréotypes étouffent la construction de l'identité féminine et les aspirations féminines. La jeune fille peut intégrer par exemple dès l'adolescence que des carrières lui sont inaccessibles, voire inconcevable socialement. Les contributions de Bourdieu sont intéressantes dans cette logique, notamment en parlant de l'habitus. Nourris dans cette intériorisation, elles ont intériorisé ces pratiques. Cette approche limite leur autonomie et les cantonnent dans l'acceptation d'un rôle second. Dans ce schéma directeur offert par nos traditions, les femmes vivent avec le sentiment d'infériorité face aux hommes. Il s'impose, ainsi un dépassement de la femme pour affirmer leur condition, montrer que dans la construction d'une société globalement tournée, vers le développement, leur place est aux côtés des hommes, voire même au-dessus des hommes et non derrière eux.

Dans cette quête d'autonomisation, les institutions intermédiaires doivent jouer un rôle central car ce sont elles qui renforcent les normes sociales. L'école, la famille, les institutions religieuses doivent être les leviers d'actions pour 'équilibrer' la balance. A partir de la lecture Durkheimienne, on peut affirmer que les normes constituent parfois un poids qui s'impose aux individus et relayés par les

[3] Nom du royaume Agni d'Aboisso dons fait partie la communauté étudiée

[4] Génies en langue vernaculaire du Sud-Est de la Côte d'Ivoire

structures intermédiaires. Les mécanismes de contrôle jouant un rôle clairement déterminant de conformités dans les rapports liés au genre.

Les inégalités persistantes liées à l'accès à l'emploi sont tout aussi observables dans la société traditionnelle qu'en milieu Urbain. On note à ce niveau des rapports de force institutionalisés. Il faut dans cette dynamique souligner l'important travail réalisé par Kimberlé Crenshaw (2019) qui aide à comprendre comment les inégalités s'exprimant se combinent avec d'autres facteurs : classe sociale, milieu Urbain/rural …actualisant/renforçant les formes différenciées de marginalisation et d'exclusion.

En mobilisant les différents niveaux d'observation ici, l'intérêt était de mettre en avant la circulation des logiques de domination, entre différents niveaux de l'échelle sociale. Les différents niveaux s'interpénètrent et s'influencent mutuellement. Par exemple, les évolutions relatives à l'accès des femmes à l'école ne peuvent être saisies qu'en s'appuyant sur la dynamique entre les différents niveaux d'interaction. Pour comprendre les rapports de genre en Côte d'Ivoire, il importe d'adopter une approche systémique, c'est-à-dire où structures, normes sociales et stéréotypes se rencontrent et s'entrelacent. En le faisant, on arrivera à saisir les mécanismes de production et reproduction des écarts, mais également d'identifier les ressources capables d'actionner le changement social.

3.3. Deshandicaper le regard : enjeux et stratégies

Offrir une lecture différente de la condition féminine en Côte d'Ivoire nécessite une action collectivement menée et bien encadrée. L'un des premiers éléments que l'on peut évoquer, c'est bien l'école. En vertu de son rôle essentiel dans la fabrication et la transformation des mentalités, l'école semble s'offrir comme un cadre idéal dans le changement de mentalité liée à la question de la femme. En effet, intégrer la question du genre dans les programmes scolaires et promouvoir des modèles féminins peut permettre de tendre vers cette réalité. Cette action s'accompagne de sensibilisation car enseigner le changement à lui seul ne suffira pas à faire basculer la donne, il faut bien plus que ça.

Dans le cadre de cette réflexion, il importe que les femmes d'Assouba ayant pris conscience de leur rôle important à jouer dans la société sanwi initient des actions avec la chefferie du village pour créer un cadre de discussion permanent. Ces espaces de rencontre et de discussions devraient permettre à terme de permettre aux femmes de s'exprimer. En revanche, la première rencontre de ce genre a laissé apparaître quelques interrogations.

Interrogé sur son avis face à la demande des femmes, Papa AHUI notable à la chefferie d'Assouba, répond :

> Il ne nous appartient pas de donner la parole publique aux femmes. Si elles la veulent, elles peuvent initier des actions et après on voit. Tout ça, ce sont les jeunes qui travaillent qui ont mis ça dans leurs têtes. Depuis quand la femme veut la parole publique ? elles doivent jouer leurs rôles et nous on joue pour nous. Chacun doit faire son travail. Depuis l'antiquité, ce sont les hommes qui gèrent, qui dirigent… si on laisse la gestion du village aux femmes, les génies pourraient se fâcher[5].

Maman AKASSI (institutrice à la retraite), celle qui fait figure de porte-parole des femmes nous confiait : Les hommes pensent toujours que les choses d'hier, la manière de gérer d'hier, les mentalités d'hier doivent toujours nous guider en ce XXIe siècle, alors que le monde bouge, et si le monde bouge, les mentalités doivent bouger aussi, on ne devrait pas rester dans le passé pour gérer nos villages aujourd'hui. Je ne dis pas qu'il faut tout changer. Mais aujourd'hui, les femmes veulent avoir un rôle à jouer dans la gestion du village.

A partir des propos susmentionnés, on note une forme de négociation de pouvoir E, Friedberg, 2009, pp15-22. D'un côté, les femmes essaient de prendre part dans l'espace publique à la gestion

[5] Propos traduit de l'Agni par Ignace MESSOU, Membre de la chefferie d'Assouba

du village, donc inscrites dans une volonté de changement, de renouveau et de l'autre les hommes détenteurs actuels du pouvoir estiment qu'ils ont la légitimité depuis des siècles pour gérer, diriger. Ainsi, pour les hommes, la femme n'a pas droit à la parole publique. Elles doivent jouer leurs rôles initiaux, qui visiblement ne sont pas appelés à évoluer. Il s'opère ici un cantonnement, un conditionnement de la femme. Pour papa Ahui, conférer une part de l'espace publique à la femme pourrait même attirer la colère des bôssons. La posture de papa Ahui confirme encore aujourd'hui le regard handicapant que les hommes et la société de manière générale portent sur la femme. La femme devrait jouer les seconds rôles, rester invisible, dans l'ombre des hommes et assurer leurs rôles et statuts millénaires.

De l'autre côté, Dame AKASSI essaie d'impulser une nouvelle dynamique. Une nouvelle manière de voir la femme. Elle invite à voir la femme sous un autre angle : la femme qui participe pleinement à la vie sociale. Elle ne demande pas le changement brusque et brutal de l'ordre établi, mais invite à une discussion pouvant aboutir à une prise de conscience des hommes et par-delà, la société. Les propos recueillis ici mettent en lumière deux conceptions portées sur la femme de manière générale. Pour les hommes, la femme doit contribuer au maintien de l'équilibre du cadre familial. Son apport à la gestion de la chose publique n'est pas jugé utile. À contrario, les femmes sont inscrites dans une posture de changement, elles affichent une volonté pleine de participer clairement à la gestion du village. Cela fait penser à ce que J-C, Kaufmann, 2004 nomme la réinvention de soi. En effet, l'auteur invite à être sujet de son existence, à la fabriquer, malgré les difficultés, les barrières qui existent. Il invite ici à un dépassement de soi, à une reconstruction de soi pour se réinventer.

Le processus visant à deshandicaper le regard sur la femme passe également par des réformes institutionnelles et inclusives. Celles-ci doivent permettre à terme de créer un réel environnement normatif permettant de manière visible et claire aux femmes de s'exprimer pleinement. En Côte d'Ivoire, des avancées notables sont à saluer même s'il reste du travail. En effet, le pays a adopté une loi, précisément la loi n° 2019-870 établie le 14 octobre 2019 portant sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les assemblées élues marque une étape importante et favorise l'accès des femmes aux espaces décisionnelles. Également, les récentes réformes relatives aux droits de la famille et les politiques publiques en matière d'éducation et d'autonomisation ont augmenté la possibilité pour les femmes de prendre la parole dans l'espace publique. Notons que ces évolutions s'inscrivent dans le cadre des engagements internationaux de la Côte d'Ivoire, précisément de la ratification de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, ce qui implique leur participation à la vie publique. Cet espace est complété par la création du ministère en charge de la femme, de la famille et de l'enfant et par des mécanismes nationaux de promotion du genre incrustés aux politiques publiques.

3.4. Une société inclusive et durable, un leurre ?

Deshandicaper le regard sur la femme ne devrait pas sonner comme une exigence morale mais s'impose comme une nécessité stratégique pour tendre vers un développement durable et soutenu. Une société qui prend en compte l'apport inestimable des femmes bénéficiera à terme d'une croissance plus équitable.

Dans la Côte d'Ivoire, deshandicaper est un enjeu majeur car la réalité sociale offre une faible prise en compte des réalités locales et une déconnexion entre politique publique et pratique sociale. On peut aisément souligner et même sans se tromper des tensions perceptibles entre la tradition et la modernité comme ont pu démontrer les propos des deux (2) interviewés recueillis plus haut. L'atteinte de la société inclusive nécessite une réduction des inégalités territoriales et un investissement massif dans l'éducation rurale. À l'échelle macro, il faudra œuvrer à l'application des lois anti-discriminations.

Aujourd'hui, avec les évolutions en vue, les différents acteurs devraient comprendre la nécessité d'inclure les femmes dans la prise de décision au niveau global. Elles devraient pleinement participer à la gestion de l'espace public pour y apporter leur contribution. Limiter aujourd'hui, ou du moins, user de mécanismes pour 'freiner' la participation des femmes dans la participation/contribution des femmes semble obsolète et résulte d'un manque de réalisme criard de la part des hommes.

Dans le milieu traditionnel, les gardiens des us et coutumes doivent intégrer la pleine participation des femmes car elles aussi ont des choses à dire, des réflexions, suggestions à faire pour tendre vers un monde meilleur. Que ce soit dans le foncier comme l'ont démontré

M K, KOUASSI, 2024 à travers leur travail sur le foncier, la valeur ajoutée de la femme dans différents secteurs d'activité est bien visible. Cette réalité devrait interpeller les acteurs, les décideurs dans la conception de la politique globale de développement. L'actualisation des représentations liée à la question du genre est plus que nécessaire pour prétendre à une société plus inclusive et durable. Il ne devrait pas y avoir d'hégémonie d'un environnement sur un autre. Plus clairement, la modernité ne devait prendre le pas sur la modernité, le développement technologique que nous connaissons aujourd'hui ne doit pas 'tuer' nos traditions, mais ces différents univers doivent cohabiter et coconstruire ensemble un mode fort, juste et équitable. Mais ce travail incombe à tous mais également aux décideurs actuels qui orientent la politique globale de nos localités et de nos pays.

3. Discussion

Les résultats de notre réflexion indiquent que les représentations sociales sur la femme dans le contexte ivoirien demeurent encore ancrées dans des normes socioculturelles héritées, ce qui limite fortement leur accès aux opportunités diverses. Ces stéréotypes de genre confirment les analyses issues de la sociologie du genre pour qui, les rôles féminins et masculins sont socialement construits et reproduits par les différents mécanismes de socialisation. Dans ce sens, nous nous alignons sur la position K, Adjoumani et A J, Agogbé 2026 à partir de leur travail sur les représentations des femmes liées au cancer de sein.

De plus, nos données montrent que la conception selon laquelle la femme demeure l'actrice principale du domicile constitue un réel frein à leur engagement dans l'espace public décisionnels. Cette idée rejoint la théorie des rôles sociaux qui montre que les attentes normatives influencent parfois les comportements individuels, nous rejoignons à ce sujet A, Bandura 2024.

Il faut noter que la faible représentation des femmes observée dans les cadres de gouvernance remet sur la table des discussion la question de l'égalité de genre. Même si aujourd'hui des cadres institutionnels existent, parfois leur mise en œuvre reste limitée en raison du poids encore pesant des résistances socioculturelles. Cela met à nu aussi une sorte de décalage entre les normes formelles et le vécu des acteurs sociaux et impose une approche intégrée qui combinera réforme institutionnelles et changement de perception.

Cette réflexion nous a permis de démontrer également que l'éducation est un élément essentiel qui pourrait faire bouger les lignes. On a pu le voir à travers la 'révolte' de Dame Akassi dans le village d'Assouba. Les femmes ayant un niveau d'étude plus élevé peuvent entreprendre des actions visant à bousculer, voire faire changer l'ordre social établi. Mais il convient de noter également que l'impact de l'école reste conditionné par son accessibilité et sa capacité à offrir une formation de qualité dans les zones périphériques.

Notre réflexion montre également que le processus de 'deshandicaper ' le regard sur la femme ne peut être envisagé de manière isolée. Cela implique un processus systémique qui fait appel aux institutions, les associations et les individus. Ici, l'implication des hommes dans cette dynamique serait salutaire.

Il importe tout de même de noter que des limites pourraient être observées dans notre travail. Les résultats récoltés ici restent dépendants de l'échantillon étudié et donc, ne saurait faire œuvre de généralisation. Ces limites ouvrent bien entendu des perspectives pour des recherches ultérieures à travers des approches longitudinales permettant d'observer le phénomène sur un temps plus long.

Enfin, cette réflexion met en évidence que « deshandicaper » le regard sur la femme, c'est-à-dire déconstruire les stéréotypes et militer en faveur d'une perception égalitaire constitue un moyen important pour la construction d'une société inclusive et durable en Côte d'Ivoire. Ce processus une transformation ou une actualisation très profonde des normes sociales accompagnée par des politiques publiques cohérentes et des interventions éducatives ciblées.

Conclusion

En nous engageant dans cette réflexion, notre intention était de rendre compte d'une réalité bien vivante encore en Côte d'Ivoire : l'exclusion des femmes dans les espaces de grandes décisions.

Le changement des représentations portées sur la femme demeure un processus complexe et appelle par ailleurs à la mobilisation collective. En effet, en déconstruisant les stéréotypes et en promouvant l'égalité, on peut arriver à une société plus inclusive, juste et certainement durable. Cette nécessité s'impose car l'avenir de la grande Côte d'Ivoire[6] en dépend. Cette transformation du regard demeure un levier important et nécessite une approche croisée qui impliquerait des secteurs clés comme l'éducation, les politiques publiques et le changement culturel et appelle à une synergie d'action.

Au cours de cette réflexion, nous avons pu montrer qu'aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, les représentations liées à la femme limitent leur accès à certains postes de responsabilité. Les normes sociales étant encore trop présentes dans ces localités. La construction d'une société plus inclusive et durable nécessite ainsi un dépassement de soi, impose une réappropriation.

On retient également que les inégalités sont dues dans la plupart des cas à des stéréotypes qui maintiennent le rôle des femmes dans la sphère domestiques. Dans certaines situations, les représentations sur les femmes limitent leur volonté d'accéder à une éducation soutenue, à un emploi décent et d'occuper l'espace publique. Ces inégalités observées et relevées dans le cadre de cette réflexion se posent comme un obstacle au développement du pays de manière générale. Une nécessité de changement s'impose afin de promouvoir l'égalité des genres. Les piliers comme l'éducation, les politiques publiques et un apport inestimable des médias sont quasi indispensables pour opérer un changement profond sur la femme, voire un changement de mentalité.

En définitive, la clé pour la construction d'une société plus juste, inclusive et durable passe par un regard plus réaliste, voire factuel sur la femme. Si aujourd'hui encore, des barrières existent pour asseoir une société égalitaire, il faudrait peut-être envisager comment dans les parcours individuels d'inclusion/exclusion, les acteurs s'emploient à contourner les contraintes structurelles. Cette approche fera l'idée d'une future production scientifique.

Références bibliographiques

BANDURA, Albert. Chapitre 3. La théorie sociale cognitive : une perspective agentique. *Éducation Sup*, 2024, vol. 2, p. 70-112.

Banque africaine de développement (BAD), ONU Femmes, & Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. (2025). *Profil genre de la Côte d'Ivoire*. Banque africaine de développement.

[6] J'appelle ici grande Côte d'Ivoire, le processus politique qui permettrait de passer d'Etat à Nation au sens politique du thème.

BOURDIEU, Pierre et WACQUANT, Loïc JD. La violence symbolique. *De l'égalité entre les sexes*, 1995, p. 169-81.

BOURDIEU, Pierre. Structures, habitus, pratiques. *Le sens pratique*, 1980, p. 87-109.

CRENSHAW, Kimberle. 'Difference'through intersectionality 1. In : *Dalit feminist theory*. Routledge India, 2019. p. 139-149.

Doniol-Shaw, G., & Le Douarin, L. (2005). L'accès des femmes aux emplois supérieurs dans la fonction publique: avancées et résistances: L'exemple du ministère de l'Equipement. *Revue française d'administration publique*, *116*(4), 671-686.

DULONG, Delphine. La résistible ascension des femmes : revue de littérature sur la féminisation des métiers à dominance masculine. *Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine*, 2021, vol. 205, no 8, p. 970-975.

FRIEDBERG, Erhard. Pouvoir et négociation. *Négociations*, 2009, vol. 2, no 12, p. 15-22.

FRIEDBERG, Erhard. Pouvoir et négociation. *Négociations*, 2009, vol. 12, no 2, p. 15-22.

JADIDI, Mohsen, KARIMI, Fariba, LIETZ, Haiko, *et al.* Gender disparities in science ? Dropout, productivity, collaborations and success of male and female computer scientists. *Advances in Complex Systems*, 2018, vol. 21, no 03n04, p. 1750011.

KAUFMANN, Jean-Claude. *L'invention de soi : une théorie de l'identité*. Armand Colin, 2004.

KOBENAN, ADJOUMANI et AGOBE, Ablakpa Jacob. Représentations culturelles du corps féminin et résistances sociales face au cancer du sein en Côte d'Ivoire. *Mars*, vol. 202, p. 6.

KOUASSI, Koffi Moïse et ASSAH, Gowé Yannick Fleure. La femme de ménage face aux inégalités socio-foncières à l'ouest de la Côte d'Ivoire : le défi de l'autosuffisance alimentaire contrarié par les pratiques foncières endogènes. In : *Sciences sociales, Prospectives et Développement Durable dans les Suds*. 2024.

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. (2025). *Profil genre Côte d'Ivoire – Rapport national*.

ONU Femmes. (2023). *Promotion du genre dans les universités ivoiriennes : Manuel de fonctionnement des clubs genre*. https://cotedivoire.un.org/fr/231587

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2022). *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire : Rapport SIGI*. Éditions OCDE.

PALACIOS, Yaquelin Cruz. Femmes cadres cubaines : points de vue sur l'identité professionnelle selon une perspective genrée. *Femmes*, 2022, p. 33.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2023). *Genre et développement en Côte d'Ivoire*.

ROH, Christiane. De l'absence des femmes dans les recherches historiques et géographiques-Quelques jalons épistémologiques féministes. *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, 1983, vol. 123, no 1, p. 57-71.

SZCZYGLAK, Gisèle. *Développez votre leadership : cultiver son influence pour entraîner dans l'action*. Eyrolles, 2019.

YASSINE, Nour El Hoda. *Crises économiques, politiques publiques et négociations intra-ménages : quels impacts sur les inégalités de genre au Maroc ?* 2025. Thèse de doctorat. Normandie Université.

YASSINE, Nour El Hoda. *Crises économiques, politiques publiques et négociations intra-ménages : quels impacts sur les inégalités de genre au Maroc ?*. 2025. Thèse de doctorat. Normandie Université.

La performance académique des femmes en formation à l'ENA du Togo de 1979 à 2002

DJIMONGOU Dambé[1], NABE Bammoy[2]

1. Laboratoire Histoire et développement de l'Afrique (HisDAF), Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH), Université de Kara, Kara, Togo, E. Mail : dambedjimongou8@gmail.com, Tél : +228 92108124
2. Laboratoire Histoire et développement de l'Afrique (HisDAF), Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH), Université de Kara, Kara, Togo, E-mail : moynaba@yahoo.fr , Tél : +228 90123824

Article soumis le : 12/06/2026 et accepté le : 27/06/2026]
Réf : 2COLRS-086

Résumé :
L'École Nationale d'Administration (ENA) forme des cadres supérieurs, des cadres moyens supérieurs et des cadres moyens pour les administrations africaines et togolaises. Bien qu'elle prône le principe d'égalité dans le recrutement, la formation et la mise à disposition des énarques dans des différents ministères ; numériquement, les femmes sont reléguées au second rang. Cependant, elles se sont souvent illustrées par leurs compétences avérées. Cette communication, s'appuyant sur les archives de l'ENA et les témoignages des acteurs, analyse la représentativité et la performance des femmes dans les différents cycles de formation. Il en résulte que les femmes sont toujours présentes minoritairement dans toutes les options mais efficaces dans l'acquisition des compétences professionnelles. Ce qui leur a souvent ouvert les portes des postes de responsabilité dans la fonction publique togolaise.
Mots-clés : femme ; formation ; administration ; représentativité ; efficacité

The academic performance of women training at the ENA in Togo from 1979 to 2002

Abstract:
The National School of Administration (ENA) is responsible for training senior, intermediate and middle-level civil servants for the Togolese and, more broadly, African public administrations. Although the institution upholds the principle of equality in the recruitment, training and deployment of its graduates across various ministries, women remain numerically underrepresented. Nevertheless, they have consistently demonstrated strong professional abilities and outstanding performance. Drawing on ENA archives and testimonies from key stakeholders, this study examines the representation and performance of women across the different training programs. The findings indicate that, despite their minority status in all specializations, women perform effectively in acquiring professional competencies. This has frequently enabled them to gain access to positions of responsibility within the Togolese civil service.
Keywords: women; training; administration; representation; performance.

Introduction

Déjà en 1958, le Togo était véritablement un État à l'issue de la promulgation de l'ordonnance n° 58-1376 du 30 janvier 1958[1]. Par conséquent, le Togo allait prendre sa destinée en main en assurant la relève des cadres métropolitains alors en partance. Pour accomplir cette mission, les autorités togolaises avaient procédé à des « *stages de perfectionnement et attribution des allocations*

[1] JORT, du 4 janvier 1959, p. 1-3.

scolaires, canaux privilégiés pour l'africanisation des cadres au Togo » (N. Labante, 2012, p. 51). Cependant, les stages de perfectionnement et l'octroi des bourses seuls ne pouvaient répondre aux besoins de l'administration togolaise d'où la création de l'École togolaise d'administration (D. Djimongou, 2022, p. 36). L'école togolaise d'administration, au cours de sa brève histoire, de 1959 à 1964, année au cours de laquelle elle a changé de dénomination pour devenir École Nationale d'Administration, n'a formé que 5 élèves de sexe féminin à savoir : Mlle Agnès Coco, Mme Régine Agbédé, Mlle Hilda Anthony, Mlle Yvette Agbobina et Mlle Francine Pouenou[2]. Ce qui prouve que les femmes étaient sous-représentées en termes d'effectif.

La constitution togolaise de 1992 stipule que : *« La République Togolaise assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, de sexe, de condition sociale ou de religion »*[3]. C'est la preuve que l'égalité hommes-femmes fut et demeure une priorité dans les différentes institutions de l'État.

En effet, l'année 1979 marque au Togo, la réorganisation de l'ENA, aussi bien structurelle que pédagogique. Ceci, dans le souci de répondre désormais, aux attentes de l'administration togolaise et de renforcer les liens de coopération avec l'extérieur. C'est dans cette même logique que la formation au cycle I a été suspendue provisoirement en 2002 jusqu'alors. Si l'ENA prône pour l'égalité alors quelle est la représentativité et l'efficacité des femmes pendant la formation entre 1979 et 2002 ?

L'objectif dans ce présent article est d'analyser la place des femmes dans la formation à l'École Nationale d'Administration. L'analyse portera d'abord sur la réorganisation de l'ENA de 1979 en présentant les structures administratives et académiques, ensuite sur les conditions d'accès à cette école, la représentativité des femmes dans la formation entre 1979 et 2002, enfin sur les compétences des femmes dans la formation.

Pour répondre à cette problématique, nous avons consulté une documentation de première main essentiellement composée des journaux, les arrêtés et décisions relatifs à l'organisation et le fonctionnement de l'ENA et les résultats de fin de formation des énarques. Nous avons aussi fait usage des articles en ligne, des mémoires et thèses ayant un lien avec la question posée. Pour avoir des informations complémentaires, nous avons organisé des interviews avec les personnes ressources sur la question de la formation, la représentativité et l'efficacité des femmes dans cette école.

1. L'ENA : nouveau statut et nouvelle orientation à partir de 1979

Dans l'histoire des organisations, les réformes interviennent toujours lorsqu'elles ne répondent plus aux objectifs dont elles s'étaient assignées. En effet, *« l'ENA souffrait de mauvaise gestion et de problèmes pédagogiques notamment les fraudes »*[4]. C'est pour cette raison que le comité central du Rassemblement du peuple togolais (RPT) décida en septembre 1973 de suspendre provisoirement les cours, afin de remanier complètement l'enseignement pour adapter les études aux conditions socioéconomiques particulières du Togo.[5] C'était donc dans cette logique de changement que l'ENA, par un diagnostic, avait établi ses forces et ses faiblesses et pris l'initiative de se *« relancer sur une nouvelle base, vu les domaines d'intervention de l'administration publique de plus en plus croissants »* (M. Alakpadong, 2013, p. 9).

[2] Annuaire du Togo, 1963-1964, p. 73.

[3] Article 2 de la constitution de 1992.

[4] Yabré Dago, inspecteur de travail et des lois sociales à la retraite, ex DG de la fonction publique et ex DG de l'ENA, entretien réalisé le 20 septembre 2021, au siège d'UNIR à Lomé.

[5] Nouvelle marche n° 1419 du 5 juillet 1984, p. 50.

Par ailleurs, la réforme[6] entreprise par la tutelle de l'Ecole nationale d'administration lui donna un autre statut que celui d'antan. A partir du 05 juillet 1979, *« l'Ecole Nationale d'Administration est un établissement public jouissant d'une autonomie administrative et financière[7] […] »*. En effet, l'Etat perd ses prérogatives d'ingérence directe dans l'organisation administrative et budgétaire de cette institution de référence car elle devait disposer d'une marge de manœuvre dans la gestion de ses propres affaires. Mais nous restons sceptique par rapport à l'égalité administrative que poursuivait cette réorganisation car l'article 2 de l'ordonnance stipule que « l'Ecole Nationale d'Administration relève du Président de la République avec délégation de tutelle du Ministre de la Fonction Publique qui en assurent la tutelle administrative »[8]. Néanmoins, si l'institution dépendait seulement du ministère de la fonction publique et n'était pas rattachée à la présidence de la République, elle pouvait jouir d'une certaine indépendance.

Au demeurant, la réorganisation de l'ENA de 1979 était un changement de routine. Sa préoccupation majeure était de mettre en place les conditions adéquates pour donner éventuellement une formation de qualité aux potentiels énarques, afin de répondre aux besoins de l'administration togolaise et aux nouvelles exigences internationales de la fonction publique. Aussi, cette innovation s'inscrivait-t-elle dans la logique de *« la demande et l'esprit diplomatique africaine qui demandait que les écoles nationales s'ouvrent aux autres pays[9] »*. Désormais, l'École Nationale d'Administration du Togo devrait recevoir donc des candidatures étrangères pourvues de l'accord de leur pays et sur étude de dossier pour la formation. A en croire, les autorités togolaises voulaient le rayonnement de cette école sur le plan international afin de pouvoir coopérer et concurrencer avec leurs homologues de l'extérieur.

Comme toutes les autres écoles de formation professionnelle, l'ENA fonctionne sur la base d'une équipe administrative hiérarchisée.

2. L'organisation administrative

La coordination de la gestion administrative de l'École Nationale d'Administration est double. Nous avons l'administration de l'ENA d'une part et les pouvoirs publics d'autre part à travers le Ministère de la fonction publique. C'est la collaboration entre ces deux hiérarchies qui constitue l'administration de l'ENA.

2.1. L'administration de l'ENA

A la tête de celle-ci, nous avons le directeur de l'École nationale d'administration encore appelé Directeur Général (DG). Ce dernier nommé par décret, sur proposition du ministre du travail et de la fonction publique, devenu aujourd'hui ministre de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et du dialogue social. Il prend toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'école et présente au conseil d'administration un rapport annuel sur les activités de l'école[10].

Il est assisté dans sa tâche de trois directeurs des études et stages, ayant le titre de directeurs adjoints et nommés par arrêté du ministre du travail et de la fonction publique sur proposition du

[6] La réforme est un changement qu'on apporte dans les mœurs, les lois et les institutions afin d'en obtenir de meilleurs résultats ou une amélioration (Le Robert, 2012, p. 1185).

[7] Article 1er de l'ordonnance n°79-27 du 5 juillet 1979 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration dénommée ENA (JORT n° 21 du 1er août 1979, p. 369).

[8] Article 2 de l'ordonnance n°79-29 du 5 juillet 1979 (JORT n° 21 du 1er août 1979, p. 369).

[9] KONLANI Nayondjoa, Directeur d'étude du cycle III de l'ENA, entretien réalisé le 06 septembre 2021 à 9h 15 à l'ENA.

[10] Article 27 de l'ordonnance n° 79-27 du 5 juillet 1979 (JORT n° 21 du 1er août 1979, p. 369).

directeur de l'ENA visé par le président du conseil d'administration[11]. Chaque directeur d'études et stages est responsable d'un cycle d'études.

Après le directeur général, nous avons le secrétaire général (SG) nommé par arrêté du ministre de la fonction publique et du travail parmi les fonctionnaires du cadre A_1. Il assure sous l'autorité du DG la gestion administrative de l'école. Le SG joue un rôle important dans la gestion des affaires de l'École nationale d'administration notamment l'administration générale et du secrétariat de l'école ainsi que la constitution et la tenue des dossiers des élèves[12]. D'une façon générale, c'est lui qui assure l'exécution des décisions du conseil d'administration. Toutes ces attributions font du secrétaire général l'impondérable et le noyau dur de l'établissement.

Pour s'assurer de la qualité de la formation, notamment les questions relatives à la pédagogie et la discipline, un conseil des études est mis en place. Cet organe est présidé par le directeur en collaboration avec les directeurs des études et stages et les représentants des enseignants de l'ENA désignés selon les modalités prévues par le règlement intérieur. Etant donné que les pouvoirs publics exercent leur tutelle sur l'Ecole nationale d'administration, « le conseil d'administration se réunit obligatoirement tous les trimestres et chaque fois que son président le juge nécessaire »[13].

2.2. Le conseil d'administration

Il est composé de membres de droit et de membres désignés par le président de la République. Sont membres de droit[14], le ministre du travail et de la fonction publique, le ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, le ministre de la justice, le ministre des finances et de l'économie, le ministre de l'intérieur et le ministre des affaires étrangères et de la coopération ou leurs représentants. Le directeur de l'ENA, le recteur de l'université, le conseiller juridique du gouvernement ainsi que le président de la cour suprême, tous sont également membres de droit du conseil d'administration.

Les autres membres sont désignés par décret sur proposition du ministre du travail et de la fonction publique pour une durée de deux ans. Ils sont entre autres, deux personnalités choisies en raison de leurs compétences en matière juridique, littéraire ou scientifique et n'appartenant pas à la fonction publique, et, un ancien élève de l'ENA. Une école est véritablement digne de ce nom que lorsqu'elle dispose des enseignants qualifiés pour la formation. Alors, qui sont les enseignants de l'ENA ?

2.3. Le personnel enseignant

Selon l'ordonnance du 5 juillet 1979, « les professeurs et chargés de cours à l'ENA sont nommés par arrêté du ministre du travail et de la fonction publique sur proposition du directeur après avis conforme du conseil d'administration ». Cela va sans dire que la plupart des enseignants de l'ENA sont donc compétents car c'est sur la base du diplôme, de la compétence et de l'expérience que le conseil d'administration recrute les professeurs. « Les maîtres de conférences et les chargés de travaux pratiques peuvent être nommés dans les mêmes conditions ». Bref, le recrutement des enseignants se fait sur la base du mérite. Il n'y a pas qu'en raison de leurs expériences, qu'ils ne puissent transmettre

[11] Article 28 de l'ordonnance n° 79-27 du 5 juillet 1979 (JORT n° 21 du 1er août 1979, p. 369).

[12] Article 30 de l'ordonnance n° 79-27 du 5 juillet 1979 (JORT n° 21 du 1er août 1979, p. 369).

[13] Article 33 de l'ordonnance n° 79-27 du 5 juillet 1979 (JORT n° 21 du 1er août 1979, p. 369).

[14] Le ministre du travail et de la fonction publique et le ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, sont respectivement, président et vice-président. Retenons que de nos jours, tous les six ministères cités ici ont connu des changements de dénominations.

un enseignement de qualité qui permette aux énarques, potentiels fonctionnaires, de répondre aux besoins de l'administration publique togolaise.

Tout cet arsenal administratif est mis en place pour le bon fonctionnement des structures de l'école nationale d'administration et pour qu'elle accomplisse pleinement sa mission.

3. La mission et les structures de l'ENA

L'école nationale d'administration a une mission très capitale et dispose de deux structures de formations à savoir : la formation initiale subdivisée en trois cycles et le Centre de Formation Continue (CFAC).

3.1. La mission de l'ENA

L'ENA a pour mission la formation des cadres de l'administration de l'économie et des finances, des services judiciaires, de la diplomatie et la magistrature[15]. Les élèves recrutés reçoivent un enseignement qui les rend aptes à exercer les fonctions qui leur seront confiées dans les administrations ou dans les établissements publics de l'Etat auxquels ils seront affectés.

Bien que les textes de l'ENA, notamment celui du 5 juillet 1979, ne soit pas modifié, sa mission a évolué avec le temps. En effet, les changements importants intervenus dans la mission de l'ENA sont notamment l'ouverture de cette école aux étrangers en 1984, la suspension provisoire du cycle I en l'an 2000 et le transfert de la formation des cadres des services judiciaires et de la magistrature dans une nouvelle institution logée dans l'enceinte de l'université de Lomé et dénommée « Centre de Formation des Professions de la Justice (CFPJ) »[16] en 2009. A en croire, M. Alakpadong (2013, p.11), « il est important de souligner ici que les textes de cette école n'ont pas été réajustés en conséquence afin de les adapter aux réalités actuelles ». Les réformes auraient permis à cet établissement de mieux fonctionner afin d'assurer convenablement son rôle d'établissement public de formation administrative en deux structures.

3.2. Les structures de formation de l'ENA

L'école nationale d'administration du Togo dispose de deux structures de formation notamment un centre de formation initiale en trois cycles[17] et un Centre de Formation Administrative Continue (CFAC).

3.2.1. La formation initiale

La formation initiale est une formation qui prépare les élèves professionnels, n'ayant pas encore fait preuve d'expérience dans l'administration, à leurs futurs postes auxquels ils seront affectés ; c'est elle qui complète la formation académique. La durée de la formation au cycle I et au cycle II est de trois (3) ans tandis qu'au cycle III, elle dure deux (2) ans.

D'abord, nous avons le cycle I qui forme les cadres moyens de la catégorie B dans les sections spécialisées suivantes : l'administration publique, l'économie et finances et la section judiciaire. La section administrative forme le personnel administratif en administration générale, administration hospitalière, administration scolaire et universitaire et administration du travail. Le personnel administratif des douanes, finances, impôts et du trésor est formé par la section économie et finances tandis que les greffiers des cours et tribunaux et les secrétaires de parquet sont formés par la section

[15] Article 1 de l'ordonnance n° 79-27 du 5 juillet 1979 (JORT n° 21 du 1er août 1979, p. 369).

[16] La loi n° 024 du 30 octobre 2009 portant création du Centre de Formation des Professions de la Justice (CFPJ).

[17] JORT n° 21 du 1ér août 1979, ordonnance n°79-27 du 5 juillet 1979.

judiciaire. Notons que, depuis 2000, la formation au cycle I de l'ENA est suspendue pour des raisons inconnues mais, selon Yabré Dago, « l'administration togolaise avait suffisamment les agents d'exécution mais aussi la baisse du niveau dans le domaine de l'enseignement obligeait les autorités togolaises à recruter dans la fonction publique, les candidates et candidats ayant au moins le niveau BAC_2 ou tout autre diplôme équivalent »[18]. Pour Abou Rachid, alors directeur du cycle II de l'ENA :

> Il y avait peut-être des conflits entre les énarques dans l'administration car ceux qui ont fait les cycles inférieurs estiment qu'ils ont les mêmes aptitudes que ceux des cycles supérieurs car la formation, notamment, les offres de formation sont pratiquement les mêmes. Or ceux des cycles supérieurs aussi, logiquement, affirment qu'ils sont plus compétents car il y a d'abord un écart de diplôme académique entre eux et sans doute, un écart d'aptitude qui s'impose d'où la nécessité de suspendre la formation au cycle I pour éviter cette compétition[19].

De nos jours, compte tenu de tous ces paramètres, c'est seulement le cycle II et le cycle III qui fonctionnent. Mais ceci pose encore un autre problème car certains énarques avaient, bien sûr, fait le cycle I mais sur le plan académique, ils avaient le BAC_2 et même au-delà. D'aucuns sont passés par les deux voire les trois cycles de l'ENA, pourtant n'avaient que le niveau BEPC. De plus dans l'administration on n'a besoin et on aura toujours besoin des agents d'exécution et si depuis 2000, l'ENA n'a plus formé cette catégorie d'agents de l'administration publique, cela veut dire que l'administration publique souffre quelque part.

Ensuite, le personnel administratif de la catégorie A_2 est formé au cycle II, notamment en administration, économie et finances et en judiciaire. Les branches de la section administrative et de l'économie et finances sont identiques à celles du cycle I sauf la section judiciaire qui forment les attachés de justice.

Enfin, le personnel administratif de la catégorie A_1 est formé par le cycle III. Compte tenu des besoins de l'administration publique togolaise, en plus des sections susmentionnées dans les deux cycles, le cycle III dispose d'une nouvelle section appelée « section diplomatique » qui fournit à l'administration, le personnel administratif de la catégorie A_1 pour les carrières diplomatiques et en magistrature. En dehors des administrations déjà connues au niveau de l'économie et finances, le personnel administratif en « administration et gestion des entreprises publiques » sont à nouveau formés. Les magistrats des cours et tribunaux sont formés par la section judiciaire.

Dans le but d'assurer le perfectionnement des agents déjà en fonction, il a été mis en place le centre de formation administrative continue pour repousser les limites de l'administration togolaise.

3.2.2. La formation continue

Le centre de formation administrative continue est créé par la loi n° 86-04 du 6 juin 1986. Cette formation assure le perfectionnement et le recyclage des cadres en activité dans les secteurs publics et privés pour une courte durée afin de compléter ou améliorer leur niveau ; répondre aux besoins précis de formation à des techniques et méthodes modernes d'administration, d'organisation et de gestion. Elle donne aussi aux cadres techniques en charge de responsabilités, la formation complémentaire en vue de les rendre aptes à assurer leur rôle dans le cadre de la bonne gouvernance.

[18] Yabré Dago, inspecteur de travail et des lois sociales à la retraite, ex DG de la fonction publique et ex DG de l'ENA, entretien réalisé le 20 septembre 2021, au siège à Lomé.

[19] Abou Rachid, directeur d'études du cycle II de l'ENA, entretien réalisé le 6 septembre 2021 à son bureau à l'ENA.

L'importance majeure de l'ENA en matière de la formation des ressources humaines et surtout la « masculinisation » de ce centre depuis sa création mérite que les conditions d'admission de la gent féminine soient analysées.

4. Les conditions d'accès des femmes à l'ENA

L'ENA de la France, dès sa création en 1945, *« bien qu'ouverte aux deux sexes […] n'accueille en réalité que peu de femmes »* (Elsa Favier, 2021, p. 71). Ce qui signifie que la mixité y était mais l'égalité était loin d'être réalisée. En effet, les Françaises n'avaient accès à certaines formations comme la magistrature, l'économie et finances. Or les autorités togolaises à l'instar de leurs homologues des autres anciennes colonies françaises, se sont inspirées de l'ENA de la France pour créer la leur.

Parallèlement aux textes créant l'ENA de France, dans les textes de création de l'ENA au Togo, il n'y a pas eu de dispositions spécifiques portant restriction à l'accès des femmes à cette école des cadres de l'administration. A l'ENA, comme tous les autres établissements publics de formation professionnelle, le concours est la principale voie pour y intégrer conformément à l'article 23 du titre II (recrutement des fonctionnaires togolais) de l'ordonnance n°1 du 4 janvier 1968 portant statut des fonctionnaires de la République togolaise (D. Yabré, 2002, p. 39). Selon l'article 4 de cette ordonnance, *« aucune distinction pour l'application du présent statut n'est faite entre les deux sexes sous réserve des conditions d'aptitudes physiques et des sujétions particulières à certains emplois déterminés par le statut particulier des corps »*. Les conditions de recrutement des élèves énarques sont identiques pour les deux sexes selon les textes de l'ENA. Au niveau de tous les cycles, *« le concours est ouvert aux jeunes gens et jeunes filles de nationalité togolaise […] »*. En effet, les femmes et les hommes ont les mêmes critères d'admission (constitution de dossiers, les critères d'âge, et des années d'expériences pour les candidats fonctionnaires) au niveau du concours qu'il soit interne ou externe.

Cependant, au cycle III, le concours n'est pas l'unique moyen pour accéder à la formation. *« L'admission sur titre est autorisée aux titulaires d'un diplôme du cycle II et ayant obtenu une moyenne générale de 13/20 pour l'ensemble des trois années de scolarité »*[20] sans aucune discrimination liée au genre. En 1986, cette décision fut étendue aux candidates et candidats étrangers ayant les autorisations préalablement signées par les autorités de leurs Etats.

Les élèves ont les mêmes conditions de formation notamment : la durée, le droit à la participation au cours, aux évaluations, aux stages, à la soutenance sauf en cas de violation des dispositions disciplinaires. Tout élève énarque togolais entré par concours verse par année une somme de 65 000 FCFA sans restriction.

Mais il n'en demeure pas moins qu'il y ait inégalité au niveau des proportions entre hommes et femmes formés à l'ENA bien qu'il soit un établissement public prônant la mixité de sexes dans le recrutement et la formation de l'élite administrative.

5. L'évolution des effectifs des femmes formées à l'ENA par rapport aux hommes de 1983 à 2002

« L'ENA, l'une des plus vieilles institutions de la sous-région, est créée sous l'appellation de « Ecole Togolaise d'Administration » (C. Debbasch, 2004, p. 174) est un établissement qui a formé un grand nombre d'élites intellectuelles. En effet, les effectifs des compétences formées ont varié par année et par sexe au niveau de toutes les formations au cours de cette période.

[20] Article 9 de l'ordonnance n° 79-27 du 5 juillet 1979. Les candidates et candidats nationaux qui ne sont pas concernés par les dispositions cet article pourront aussi postuler sur études des dossiers à condition d'être recommandés par leurs différentes entreprises dans lesquelles ils travaillent (JORT n° 21 du 1er août 1979).

5.1. L'évolution des effectifs de 1983 à 1992

Après la réforme de 1979, le recrutement des élèves a repris à partir de 1980 au cycle I et II et en 1981 au cycle III. Après la réorganisation, il fallait donc attendre trois (3) ans c'est-à-dire en 1983 pour décerner les diplômes de l'Ecole nationale d'administration aux impétrants. Voyons donc l'évolution de l'effectif des femmes à l'ENA au cours de cette première décennie à travers les données statistiques du tableau n° 1 :

Tableau n° 1 : Évolution de l'effectif des femmes formées à l'ENA par cycle d'études par promotion de 1983 à 1992 comparé à celui des hommes

Effectif par sexe / Promotion	Cycle I		Cycle II		Cycle III		Effectif total par sexe	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	22	01	12	02	14	03	48	06
1984	18	03	21	05	21	07	60	15
1985	34	02	20	03	14	01	68	06
1986	21	01	04	03	12	02	37	06
1987	14	01	13	03	29	03	56	07
1988	29	02	19	04	27	02	75	08
1989	31	01	17	03	27	00	65	04
1990	30	02	19	01	29	03	78	06
1991	31	05	21	02	18	02	70	09
1992	34	06	17	04	07	00	58	10

Source : Tableau conçu par D. Djimongou à partir des arrêtés décernant le diplôme de l'ENA et les résultats des examens de sortie de l'ENA de 1983 à 1992, secrétariat général de l'ENA.

Selon les données de ce tableau, cette période est caractérisée par l'importance des effectifs des énarques formés au cycle I tandis que les effectifs décroissent au fur et à mesure qu'on évolue vers les cycles supérieurs. Ainsi, que ce soit par cycle, par promotion et/ou par sexe, les effectifs évoluent en dents de scie. Cette situation s'explique, selon nous, par le fait que le pays disposait d'un certain nombre important de personnes ayant le diplôme équivalent au concours d'entrée au cycle I. Egalement, *« dans l'Afrique traditionnelle, la position sociale de chaque individu était en général strictement déterminée par son sexe (…) »* (Y. Marguerat, 2003, P.1). Cette situation a fait que les femmes pèsent moins dans la balance car *« historiquement, la première inégalité genrée a été constituée par les différences sensibles de taux d'accès à l'instruction »* (Pierre Merle, 2020, p.33).

Cependant, on remarque assez d'écarts entre les effectifs des hommes et ceux des femmes dans toutes les promotions et dans toutes les formations. En effet, les effectifs des femmes varient de 1 à 6 ; 2 à 5 et 0 à 7 respectivement aux cycles I, II et III parallèlement à ceux des hommes qui varient de 14 à 34 ; 4 à 21 et 7 à 29. Durant cette période, l'ENA a formé environ 692 cadres soit environ 615 hommes et 77 femmes. Il apparait clairement qu'en terme numérique, les femmes sont sous-représentées et leur visibilité reste presque constante et n'a jamais dépassé 10 durant la période en question.

Sans doute, les raisons qui expliquent cette situation sont multiples et varient d'un interlocuteur à un autre. Selon une enseignante énarque à l'École nationale de formation sociale, la sous-représentativité des femmes s'explique par *« le manque d'information précise sur la conciliation vie professionnelle et familiale d'où la peur de s'engager. A ceci s'ajoute la faible estime de soi qui se traduit*

par la peur de ne pas pouvoir réussir ou de tenir à la formation »[21]. L'évolution politique et institutionnelle du pays nous conduit donc à analyser ce phénomène de la représentativité des femmes à l'ENA dans la décennie suivante pour voir s'il y a eu renversement de tendance.

5.2. L'évolution des effectifs de 1993 à 2002

A partir cet intervalle de temps, les effectifs globaux ont commencé par chuter au cycle I et ont connu une lente progression aux cycles supérieurs dont le cycle III est caractérisé par les effectifs les plus consistants comme l'indique le tableau n° 2 :

Tableau n° 2 : les femmes diplômées de l'ENA de 1993 à 2002

Effectif par Sexe / Promotion	Cycle I		Cycle II		Cycle III		Effectif total par sexe	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1993	15	05	21	02	24	03	60	10
1994	16	04	18	02	29	02	63	08
1995	18	00	32	03	24	01	74	04
1996	27	03	27	04	38	01	92	08
1997	40	06	20	03	13	00	73	09
1998	-	-	-	-	42	03	42	03
1999	23	03	22	03	40	03	85	09
2000	19	02	28	04	49	07	96	13
2001	13	01	27	06	49	12	89	19
2002	19	03	-	-	38	04	57	07

Source : D. Djimongou à partir des arrêtés décernant le diplôme de l'ENA et les résultats des examens de sortie de 1993 à 2002, secrétariat général de l'ENA, secrétariat général de l'ENA.

Cette période est caractérisée par un accroissement des effectifs au niveau des cycles II et III avec une régression au cycle I. En effet, l'Etat ne forme pas par plaisir mais il forme par nécessité pour pourvoir à l'administration, des compétences. C'est pourquoi, il définit, qui, combien et quand il faut former. Si au cycle I les effectifs ont fortement baissé, c'est certainement parce que les besoins en cadres moyens se faisaient de moins à moins sentir et qu'il fallait plutôt miser sur la formation des agents de la catégorie A_2 et A_1.

Aussi, nous retenons qu'il y a toujours des disparités dans toutes les promotions au niveau de tous les cycles. Mais nous reconnaissons malgré la persistance des écarts, qu'il y a eu une petite augmentation du nombre de femmes formées à l'ENA durant ces dix ans. Sur un effectif total d'environ 821 diplômés pour cette période, l'on dénombre environ 731 hommes contre 90 femmes, capables de fournir leurs prestations à l'administration. Par rapport à la décennie précédente au cours de laquelle on n'avait qu'environ 77 femmes, nous pouvons néanmoins affirmer que la présence des femmes à l'ENA a progressé puisqu'elle atteignait environ 90 grâce au changement des mentalités entrainant la progression du nombre de femmes diplômées et la volonté manifeste de ces dernières à être parmi l'élite administrative. Si au plan numérique la gente féminine est sous-représenté, il n'en demeure pas moins qu'elle fasse montre d'efficacité pendant la formation.

[21] Selon Mme Akassi, une énarque au Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme, entretien réalisé le 13 septembre 2021.

6. La gent féminine à l'ENA de 1983 à 2002 : une minorité agissante ?

Certes la volonté de la majorité des élèves de l'ENA est non seulement de réussir mais aussi d'être meilleure ou encore parmi les meilleurs de sa promotion. Malgré cette volonté manifeste, il arrive parfois que certains élèves soient exclus ou redoublent ou que d'autres réussissent brillamment ou par indulgence. Les facteurs qui expliquent cette situation sont d'ordre scolaire c'est-à-dire institutionnels et pédagogiques et, d'ordre extra-scolaire lié à l'environnement dans lequel les élèves vivent (A. Kouévi Kangni, 1997, p. 8). Cependant, les femmes étant minoritaires en formation, il s'avère donc important d'analyser leur performance en formation à l'ENA.

6.1. La brillante réussite des femmes à l'ENA

Nonobstant les effectifs pléthoriques des hommes, la plupart des femmes ont toujours prouvé que c'est par mérite qu'elles ont accédé à la formation de l'ENA, porte d'entrée au sein de l'élite administrative togolaise. Nous avons donc pris l'exemple des femmes qui ont occupé les premiers rangs, deuxièmes rangs et troisièmes rangs à la fin de la formation, pour illustrer la brillante réussite des femmes à l'ENA. Notre choix se limite à ces rangs car dans certaines options les effectifs des femmes n'ont pas dépassé trois élèves. Le tableau n° 3 résume l'abnégation du genre féminin dans la formation à l'ENA.

Tableau n° 3 : Effectifs des femmes ayant occupé les premiers, deuxièmes et troisièmes rangs de leur promotion à l'ENA

Rangs / Effectifs	Premières	Deuxièmes	Troisièmes	Total
Cycle I	09	06	13	28
Cycle II	08	09	05	22
Cycle III	11	12	08	31
Total	28	27	26	81

Source : D.Djimongou à partir des arrêtés décernant le diplôme de l'ENA et les résultats des examens de sortie de 1983 à 2002, secrétariat général de l'ENA.

Selon ce tableau, au cours de cette période, 28 femmes ont été premières de leur promotion ; 27 ont été deuxièmes et 26 ont été troisièmes. Ces résultats prouvent qu'en termes de qualité de travail, les femmes, malgré qu'elles soient minoritaires, ont excellemment réussi à l'Ecole nationale d'administration pour avoir remporté avec succès les places les plus envieuses pendant la formation.

Par ailleurs, pour ne citer que quelques exemples, au cycle I, pour la promotion 1998-2001[22] Attisso Adjowavi était troisième avec une moyenne de 15,00/20 au niveau de l'administration générale (AG). Dans le sens toujours du dynamisme des femmes pour la promotion de 1996-1999, Ayindo Afia remporta la première place au niveau de l'option administration des finances et trésor (AFT) avec une moyenne de 16,18/20[23]. En ce qui concerne la promotion 1991-1994, Maman Titilayo Abébi et Akpabia Adoko Délali étaient respectivement première avec 15,14/20 en finances et trésor, et, troisième avec 14,66/20 en administration scolaire et universitaires (ASU).[24] L'élève énarque Houmey Hodémessi épouse Ahyee avait occupé le deuxième rang avec une moyenne de 15,16, dans

[22] Résultats des examens de sortie des élèves du cycle I de l'ENA, promotion 1998-2001, secrétariat général de l'ENA.

[23] Secrétariat général de l'ENA, arrêté n° 018/MFPTE/ENA décernant le diplôme de l'ENA aux élèves du cycle I, promotion 1996-1999 et les résultats des examens de sortie de la même promotion, secrétariat général de l'ENA.

[24] Arrêté n°17/METFPAS/ENA décernant le diplôme de l'ENA aux élèves du cycle I promotion 1991-1994.

l'option administration du travail et des lois sociales (ATLS) et Lawson-oloukounde Nadou était troisième avec 15,03 de moyenne en finances et trésor (FT) pour la promotion 1989-1992[25].

Au cycle II, parlant de la promotion 1980-1983, Lawson-Avunsu Late Lolo avait prouvé la capacité de la femme à faire mieux que l'homme en remportant la première place avec 14,60 de moyenne en administration des impôts sur un effectif de 4 élèves et Mme Ayena Akossiwa fut troisième avec 14,61 en administration générale (AG) sur un total de 6 élèves dans cette option[26]. Au sortir de la promotion 1989-1992, après délibération du jury sur les élèves jugés aptes à recevoir le diplôme de l'ENA, Sedego née Acolo avait le succès d'être première de sa promotion en AG avec une moyenne de 14,40 et Seydou Fatima occupa aussi la même place avec une moyenne de 15,63 en administration du travail et des lois sociales (ATLS)[27]. Abondant dans le même sens, Aholou Akouavi Homayo sort major de la promotion 1993-1996 avec 16,10 de moyenne.

Cette détermination s'est fait sentir au cycle III également. Là, pour la promotion de 1981-1982, Mme Hohoueto Affiwa Kindena avait ravi la deuxième place avec une moyenne de 15,21/20 en magistrature. Quant à la promotion suivante, c'est-à-dire celle de 1982-1984, d'Almeida Akoko avait une moyenne de 16,00/20 faisant d'elle le major de sa promotion en ATLS. En multipliant les exemples, Lawson Late Lolo était également major de sa promotion avec 15,06 de moyenne en AG pour la promotion 1983-1985. Les femmes ne baisseront jamais leurs bras pendant la formation aux potentiels cadres de l'administration publique. En effet, pour la promotion 1998-2000, Ahyi Lucienne et Djahounta Lucienne étaient respectivement première avec 15,34 de moyenne et deuxième avec 15,16 en administration des impôts et Boco Adjoavi était major en AG avec 14,99 de moyenne[28]. Pour confirmer que les femmes sont compétentes et peuvent mieux faire plus que les hommes, Aholou Akouavi Homayo épouse Fianke, qui avait été major de la promotion 1993-1996 au cycle II, confirme à nouveau ses performances et sort encore meilleure de la promotion 2000-2002 avec 16,78, une moyenne un peu plus élevée que la précédente.

Mentionnons que la liste des femmes ayant présentées de meilleurs résultats à la fin de la formation à l'ENA est loin d'être exhaustive à tous les niveaux de la formation. Par conséquent, nous pouvons admettre que ces quelques exemples confirment l'abnégation des femmes, malgré leur faiblesse numérique au sein des élèves énarques. Cette situation prouve qu'en termes de compétences, les femmes ne sont pas confinées au second classement. Toutefois, il est important de voir quelle est la place des femmes dans les exclusions et redoublements à l'ENA pour confirmer davantage leur efficacité pendant la formation.

6.2. Les femmes et les échecs à l'ENA : exclusion et redoublement

L'École nationale d'administration comme tous les autres centres de formation professionnelle a ses exigences spécifiques. Par rapport au passage en année supérieure ou au redoublement et/ou exclusion, des dispositions avaient été prises depuis l'ETA en 1958 et n'ont pas connu pratiquement de modifications avec l'ENA. En effet, *« pour passer en année supérieure, une moyenne générale de 12/20 est exigée des élèves sauf autorisation spéciale du conseil des études et stages, aucun élève n'est autorisé*

[25] Résultats des examens de sortie des élèves du cycle I de l'ENA, promotion 1989-1992.

[26] Résultats des examens de sortie des élèves du cycle II de l'ENA, promotion 1980-1983.

[27] Résultats des examens de sortie des élèves du cycle II de l'ENA, promotion 1989-1992.

[28] Secrétariat général de l'ENA, arrêté n° 226/MFPTE/ENA décernant le diplôme de l'ENA aux élèves du cycle III de l'ENA promotion 1998-2000 et les résultats examens de sortie.

à passer en classe supérieure ou à redoubler s'il n'a pas la moyenne requise ».[29] Ces dispositions incitent les élèves au travail mais impactent négativement les élèves qui se laissent dominer par ces mesures du fait de leur peur.

Cependant, à l'exception de quelques rares élèves, la volonté de réussir anime tous les élèves de l'ENA. Malgré ce désir de réussir, nous avons constaté des échecs des élèves dans toutes les formations. Ainsi pour mesurer l'efficience de la gent féminine dans la formation, nous nous sommes contentés de quelques chiffres car nous n'avons pas eu de statistiques claires sur les taux de redoublement et d'exclusion des élèves énarques.

En 1985, sur deux élèves autorisés à redoubler, nous avons retenu le nom de Benissan-Messan Adjoa-Sika née Djergou pour la promotion 1982-1985 du cycle II de l'ENA. Celle-ci avait reçu l'indulgence du jury pour redoubler pour insuffisance de moyenne car elle n'avait que 11, 00. En première année de la formation, pour la promotion 1994-1997 au cycle II, sur 7 élèves exclus, Gnagna K. Awéna était l'unique femme parmi eux pour défaillance de travail car ayant eu seulement que 10,42. En 2000, 4 élèves étaient exclus en première année pour la promotion 1999-2002 dont 2 femmes à savoir Mazou Rakia pour défaut de moyenne et Madame Houmey-Tonatoh Akouvi, épouse Ahyee pour fraude. Vu l'avis du conseil de discipline en ses réunions des lundi 06 et mardi 07 mars 2000, sur proposition du directeur de l'ENA, Madame Houmey-Tonatoh Akouvi, épouse Ahyee alors élève en première année du cycle II de l'ENA était seule exclue dudit établissement pour fraudes aux examens.[30] Si elle était exclue pour fraude, il y avait eu Monsieur Souleyman Idriss qui était aussi exclu dudit établissement pour fraude aux examens après avis du conseil de discipline en sa réunion du 09 mars 2000 sur proposition du directeur de l'ENA.[31]Selon les résultats de fin d'année promotion 1998-2001, sur 6 élèves exclus, seule Afola Djigbodi Adjoavi était femme. Selon les résultats de ces quatre promotions, nous avons eu 2 redoublants soit une femme et un homme et 21 exclus soit 4 femmes et 17 hommes. Au cycle III, de la promotion 1981-1983 à la promotion 2001-2003, sur 2 redoublants, aucune femme n'était présente et sur 28 exclus c'est seulement une femme qui s'y figurait.

Au regard de tous ces résultats, nous admettons que les femmes échouent moins que les hommes à l'ENA pendant la formation. L'efficacité de la gente féminine à l'ENA est donc une immaculée conception si nous pouvons l'admettre ainsi.

Conclusion

En somme, retenons que l'Ecole Nationale d'Administration est un établissement public autonome de formation administrative ayant une organisation très hiérarchisée et dispose des règlements qui assurent le bon déroulement des recrutements et de la scolarité dans les différentes formations aux fonctions publiques. Cette institution étant une porte d'entrée dans la fonction publique et aussi un moyen d'accéder à la haute administration, accueille tous les candidats sans distinctions de sexe. Certes, les hommes et les femmes ont tous les mêmes chances d'entrer à l'ENA mais il apparait que depuis sa réorganisation en 1979 jusqu'à la sortie de la dernière promotion du cycle I en 2002, les femmes ont été toujours minoritaires en termes de leurs effectifs dans toutes les formations car leur nombre a varié de 0 à 10 et a rarement dépassé ce seuil du cycle I au cycle III de l'ENA.

[29] JORT du 1er août 1979, ordonnance n° 79-27 du 5 juillet 1979 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration dénommée E.N.A. dans ses articles 20 et 21 au chapitre 1er sur le déroulement de la scolarité.

[30] Secrétariat général de l'ENA, décision n° 023/MFPTE/ENA, signée le 09 mars 2000 par le ministre de la fonction publique et du travail Biossey Kokou TAZOUN.

[31] Secrétariat général de l'ENA, décision n° 071/DIR/SG/ENA/2000 du 16 mars 2000 signée par le ministre de la fonction publique et du travail Biossey Kokou TAZOUN.

Cette présente étude démontre que malgré cette faible présence de la gent féminine pendant la formation, la plupart d'entre elles sont parvenues à gravir les échelons pour occuper des meilleures places à la fin de la formation voire major de leur promotion avec des mentions qui confirment l'efficacité des femmes en formation à l'ENA. En dehors des tableaux d'honneur qu'elles ont remporté, nous avons remarqué qu'au cours de notre période d'analyse, selon les redoublements et les exclusions, les élèves énarques de sexe féminin réussissent mieux leur formation plus que leurs homologues hommes. Cependant, la représentativité et la contribution de ces femmes à la gestion de l'administration publique togolaise méritent d'être analysées avec le temps.

Sources orales

N°	**Noms et prénoms**	**Age**	**Statut**	**Date et lieux de l'entretien**
1	ABOU Rachid	45	Directeur d'études du cycle II de l'ENA	Lomé, le 6 septembre 2021à l'ENA
2	KONLANI Nayondjoa	47	Directeur d'étude du cycle III de l'ENA	Lomé, le 06 septembre 2021 à 9h 15 à l'ENA
3	Madame Akassi	48	Enarque, formatrice à l'ENFS	Lomé, le 13 septembre 2021
4	YABRE Dago		Inspecteur de travail et des lois sociales à la retraite, ex DG de la fonction publique et ex DG de l'ENA	Lomé, le 06 septembre 2021 à 9h 15 à l'ENA

Références bibliographiques

L'annuaire du Togo de 1963-1964.

Le Journal officiel de la République togolaise, n° 21 du 1er août 1979.

Les Arrêtés décernant le diplôme de l'ENA aux élèves des différents cycles et promotions des années 1980 à 2002.

Les résultats des examens de sortie des élèves de l'ENA des différents cycles et promotions des années 1980 à 2002.

FAVIER Elsa, 2021, *Énarques et femmes. Le genre dans la haute* fonction *publique*, thèse de Sociologie, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales Paris, 434p, disponible sur le https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03229882, consulté le 19 juin 2021.

MERLE Pierre, 2020, Les inégalités scolaires (1995-2020), Effets de l'origine sociale et du genre, Presses de Sciences, Po, « Agora débats/jeunesses » p. 25 -41 disponible sur le https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2020-3-page-25.htm, consulté le 20 juin 2024.

YVES Marguerat, 2003, « Les stratégies scolaires au Togo à l'époque du mandat français », *Cahiers d'études africaines,* p. 169-170 mis en ligne le 21 décembre 2006, disponible sur http://journals.openedition.org/etudesafricaines/206, consulté le 01 mai 2019.

ATTISSOH Kouévi Kangni, 1997, *Les échecs et réussites à l'école nationale d'administration de Lomé 1980 à 1990 : bilan et perspectives,* mémoire pour l'obtention du diplôme de l'ENA, Lomé, ENA, 65 p.

DEBBASCH Charles, 2004, *L'état du Togo (1967-2004)*, Paris, 552 p.

LABANTE Nakpane, 2012, « L'Africanisation des cadres au Togo de 1958-1965 », *Travail et formation*, n°002/ Décembre 2012, LETRI, Université de Lomé, p. 49-94.

MEDEYELE Alakpadong, 2013, *La contribution de l'ENA à l'administration publique togolaise depuis la réforme de 1979,* mémoire pour l'obtention du diplôme de l'ENA, Lomé, ENA, 87 p.

VOSSA Komi Edonu, 2016, *Egalité d'accès aux emplois dans la fonction publique togolaise,*

Lomé, ENA, mémoire pour l'obtention du diplôme de l'ENA, 54 p.

YABRE Dago, 2007, *Droit de la fonction publique togolaise*, 2e édition, Lomé, 166 p.

Le Journal officiel de la République togolaise du 4 janvier 1959.

La Nouvelle marche n° 1419 du 5 juillet 1984.

Genre, pouvoir et savoir : trajectoire des femmes dans la recherche scientifique

GONDO Golou Roseline

Université Peleforo Gon Coulibaly, Tél :+225 0749206809, E-mail : golouroseline@gmail.com
Article soumis le : 13/06/2026 et accepté le : 28/06/2026
Réf : 2COLRS-092

Résumé :
Aujourd'hui, de plus en plus les femmes traversent le Rubicon scientifique. Mais, derrière cette apparente progression se joue des dynamiques de pouvoir genré qui influencent la trajectoire professionnelle des femmes dans la recherche scientifique. La présente contribution veut ainsi montrer que les réussites féminines dans le domaine de la recherche scientifique ne vont pas de soi. Les inégalités liées aux politiques institutionnelles, à la classification genrée du travail constituent une sorte de pesanteur psycho-professionnelle pour la femme. Ainsi, à partir des méthodes analytique et prospective, cette proposition mettra l'accent sur les dynamiques de pouvoirs qui, bien qu'étant en défaveur de la carrière professionnelle des femmes en milieu universitaire, ne brisent pas le leadership féminin qui gagne du terrain dans une perspective de démocratisation effective du savoir.
Mots clés : Genre, inégalité, Pouvoir, science, politique institutionnelle

Gender, Power, and Knowledge: The Trajectory of Women in Scientific Research

Abstract:
Today, more and more women are crossing the scientific Rubicon. However, behind this apparent progress lie gendered power dynamics that influence the professional trajectory of women in scientific research. This contribution aims to demonstrate that female success in the field of scientific research is not a given. Inequalities linked to institutional policies and the gendered division of labor constitute a kind of psycho-professional burden for women. Therefore, using analytical and prospective methods, this paper will focus on the power dynamics which, despite working against women's professional careers in academia, do not break the female leadership that is gaining ground toward an effective democratization of knowledge.
Keywords: *Gender, inequality, power, science, institutional*

Introduction

F. COLLIN (1992, p.10) interroge si

> *La science a-t-elle un sexe ? La question peut paraître inutilement impertinente, sinon franchement dépourvue de pertinence. Quoi qu'il en soit du passé, les femmes ne sont-elles pas aujourd'hui égales aux hommes de sorte qu'elles ne peuvent s'en prendre qu'à elles-mêmes si elles ont encore si peu de visibilité dans les sciences ? En outre, n'est-il pas de l'essence du savoir scientifique d'être objectif, c'est-à-dire indépendant des caractéristiques, y compris sexuées, de son sujet, et universellement valable.*

La science, aujourd'hui, apparaît telle une lucarne où sont produits des savoirs à la fois universels et objectifs qui sont affranchi de toutes formes de détermination sociale. Cependant, si l'on se réfère à son histoire, il est enfoui dans ses pratiques un puissant rapport de pouvoir influençant non seulement l'accès à la recherche mais également les reconnaissances des différentes contributions du genre féminin. Parler de la trajectoire des femmes dans le domaine de la recherche scientifique serait un cadre révélateur de bon nombre de tensions pendues entre un idéal d'universalité de la science et les réalités inégalitaires posées par la société.

Si elles furent reléguées à des statuts marginaux ou exclues des institutions pendant longtemps, aujourd'hui, les femmes ont pu se frayer une voie dans le domaine scientifique. Toutefois, cette posture demeure précaire et son maintien relève d'une lutte permanente. De Simone de Beauvoir, pour qui le genre féminin n'est pas un attribut biologique mais une construction sociale, à Pierre Bourdieu, qui met en scène la constance des mécanismes favorisant une domination symbolique apte au maintien des déséquilibres ; l'on constate que les inégalités existantes dans la science, sont une production sociologique et historique. Même si elles ne disparaissent pas entièrement, aujourd'hui, elles sont reconfigurées sous des formes différentes.

Partant, il s'impose à notre rationalité deux interrogations : est-il légitime de penser la science tel un espace neutre et universel ou doit- elle être analysée tel un domaine socialement situé, arpenté par la lutte des pouvoirs constamment reconfigurée ? Également, comment les pesanteurs culturelles associées à l'émergence de l'intelligence artificielle pourraient favoriser la redéfinition des inégalités de genre dans la recherche scientifique ?

La réponse est que la science quoi qu'on puisse en penser n'est pas une donnée neutre. Elle se forme soit sous le couvert des pesanteurs culturelles, soit sous l'émergence des technologies contemporaines, qui sans cesse trouve le moyen de maintenir une sorte d'hiérarchisation phallocratique qui maintient les femmes en laisse dans la sphère scientifique. Aujourd'hui en dépit de tous les efforts consentis, un espace de pouvoir nouveau pourrait se profiler et faire perpétuer au nom de l'objectivité technologique, ces inégalités déjà existantes.

L'objectif est de montrer qu'en dépit des pesanteurs, une dynamique de résilience maintient le genre féminin dans cette lutte d'émancipation effective. Cela est ressenti sur tous les aspects de leur vécu.

À l'aide d'une approche analytico-critique, ces tensions apparentes seront explorées philosophiquement et sociologiquement afin de répondre par l'analyse de la trajectoire historique des femmes, de leur statut actuel et les différents enjeux qui se profilent en redéfinissant la nature des rapports entre genre, pouvoir et savoir. La méthode analytique servira de béquille à l'observation de la trajectoire des luttes féministes dans la quête du savoir. La méthode critique quant à elle nous permettra de juger de la pertinence des arguments mobilisés pour tenir les femmes hors de la sphère du savoir d'une part. Et d'autre part, mettre en lumière leur capacité de résilience.

1. De l'origine patriarcale de la science

1.1. L'origine philosophique du patriarcat

Dans *Pourquoi le patriarcat ?* (2021, p.130), Carol et Naomi affirment que

> nous vivons dans une époque marquée par de très forts clivages aux États- Unis, nous avons élu notre actuel premier président noir, nous avons eu une candidate femme pour représenter l'un des partis les plus importants du pays, nous avons aussi légalisé le mariage homosexuel ; et pourtant, ces dernières années, nous avons aussi entendu nos leaders politiques – dont notre actuel président – approuver ou proférer des propos racistes, sexistes, faire preuve d'intolérance religieuse et de violence et en appeler à l'usage de la force pour résoudre des conflits. Nous avons vu des hommes puissants être destitués de leur pouvoir pour avoir abusé ou harcelé d'autre personnes (surtout des femmes) et pourtant, le plus puissant de tous ces hommes – le président des états- unis, à l'heure où nous écrivons ces lignes, assume les conséquences de ses actes. Le patriarcat semble donc en état de siège, bien qu'il détienne aussi le pourvoir.

Si dans un État aussi reconnu que les USA, pour leur teneur en liberté et égalité de genre, les empreintes du patriarcat se font sentir, qu'en est-il des autres nations ?

Le fait est que c'est dans des sociétés organisées suivant les standards des structures patriarcales au sein desquelles le pouvoir politique, éducatif et intellectuel était détenu par les hommes,

qu'a émergé la science moderne. Dès la seconde moitié du XXe siècle, les questions de genre d'égalité et d'équité s'imposent. Les sociétés se veulent de plus en plus selon E. MACÉ (1999, p.9), « égalitaristes entre les hommes et les femmes, poussant très loin non seulement l'égalité en droit mais aussi l'égalité par le droit, notamment grâce aux dispositifs de parité et de lutte contre les discriminations sexistes ». Cette égalité en droit entre l'homme et la femme impose une sorte d'égalisation tendanciellement réalisée autant dans les structures privées que publiques. A cet effet, E. MACÉ (1999, p.9) affirme que « plus de domaines d'activités qui ne soient en voie de féminisation, et c'est partout que les femmes font la démonstration qu'elles sont ni plus ni moins performantes que les hommes ». Cette démonstration, loin d'imposer le respect ou maintenir un cadre de sécurité, crée plutôt une sorte d'inégalité collective E. MACÉ (1999, p.9)

> et des discriminations entre les hommes et les femmes, dans tous les domaines : carrières, salaires, charges parentales et domestiques, exposition à la précarité, au chômage, à la pauvreté, sans compter ces formes insidieuses d'inégalisation que sont les disqualifications symboliques et le harcèlement moral et sexuel.

Nul n'est censé ignorer que même si l'accès aux écoles, universités, etc., est un droit pour tous aujourd'hui, il a été longtemps l'attribut exclusif des hommes. Cette posture genrée a fondamentalement impacté les formes de pensées et de production des connaissances, les personnes aptes à progresser dans le domaine scientifique et même les sujets à étudier.

Dans l'histoire de la connaissance en effet, le statut de la femme, est passé sous plusieurs ramifications. En effet, depuis l'antiquité, la femme a été tantôt jugée inutile parce que conçue comme inférieure et manquant de rationalité, tantôt reconnue comme possédant certaines qualités. Ainsi, son statut paraît assez mitigé dans les configurations sociales. L'histoire des femmes, si on décide de la situer, est empreinte d'une sorte de tension permanente entre les contributions essentielles et l'invisibilisation. L'histoire nous enseigne que les femmes ont participé minoritairement parce que la reconnaissance de leurs apports a longtemps été limitée par les décisions institutionnelles défavorables et la culture réductionniste de nos sociétés.

Déjà depuis l'Antiquité, certaines femmes à l'instar de Hypatie, enseignante des mathématiques et de la philosophie se démarquaient. Elle témoigne par son parcours que l'acquisition du savoir n'est pas une prédisposition masculine. Cela n'est que le fait du sceau d'un monde à forte domination masculine. En effet, l'Antiquité qui demeure dans l'histoire de la philosophie une époque déterminante était assez catégorique sur le statut de la femme dans la cité à travers ses auteurs marquants que sont Platon et Aristote. Pour eux, la fonction à laquelle est vouée la femme est celle de la reproduction. Dans la conception platonicienne, la femme devrait rester à la maison de ses parents dans l'attente d'un homme qui la choisirait. Quant à Aristote (2008, p. 48), il estimait que la femme est une erreur, voire un accident de la nature. Suivant cette perspective, il affirme que « tous les animaux, quand on les châtre (…) ils inclinent à la nature féminine ». Cette conception aristotélicienne se perpétua jusqu'à l'époque moderne avec des auteurs comme Rousseau. La femme n'est destinée qu'aux tâches domestiques, elle est dans son approche tel un instrument au service de l'homme. À cet effet, J.J.Rousseau (2018, p.394) affirme que la femme est « faite spécialement pour plaire à l'homme ».

1.2. L'origine scientifique du patriarcat

Aujourd'hui, dans le domaine scientifique, analyser la science au prisme du genre met en évidence le concept de patriarcat moderne. Ce concept s'est fondé autour d'une légitimation de la rationalité scientifique calqué sur E. MACÉ (1999, p.14)

> l'arrangement patriarcal traditionnel fondé sur des principes cosmologiques, on observe qu'il a été percuté dès le XVIe siècle par la modernité occidentale et ses effets transformateurs, non seulement en Europe même mais, via l'emprise coloniale de l'occident, dans le reste du monde.

En effet, le patriarcat moderne qui se définit tel une rupture d'un point de vue anthropologique rompt avec les fondements cosmologiques ou théologiques pour légitimer la rationalité scientifique en fondant ses principes sur la lecture des différentes lois de la nature. Ainsi, selon F. COLLIN (1992, p.11)

> la science moderne qui se détache de l'ensemble du champ du savoir pour se constituer en discipline autonome, loin de régler leur compte aux préjugés concernant les femmes, va au contraire leur fournir de nouvelles justifications. Les critères du sexisme, comme d'ailleurs du racisme, basés le plus souvent sur des éléments physiologiques et anatomiques, évoluent au cours des siècles : forme du crâne, poids du cerveau, constitution du squelette, etc., servant tour à tour d'argument. Au milieu du XIXe siècle, les darwinistes considéraient même que les femmes, tant physiquement que mentalement, représentaient un état antérieur de l'évolution humaine.

Ainsi, cette science conquérante s'est appropriée la formule cartésienne qui interpelle les hommes à se rendre tels des maîtres et possesseurs de la nature. Cette vision a induit une sorte de scission fondamentale : celle d'associer aux dires de M-C NAVES (2019, p. 11) « la toute- puissance de la raison, de l'objectivité, de l'esprit et donc du progrès à la masculinité, et l'irrationnel, l'affectivité, l'émotivité, le corps à la féminité (…) Une science conquérante a assimilé l'ordre (le savoir) au masculin et le désordre (la nature) au féminin ». À cet effet, la médecine et la science ont servi de levier facilitateur pour attester que la hiérarchisation du genre loin d'être sociale était naturelle.

Toutefois, jamais comme aujourd'hui la femme n'avait été obligée de mettre en scène son désir de laisser s'exprimer sa volonté de puissance qui était muselé depuis plusieurs siècles durant. Le problème de la femme est aujourd'hui ressenti avec une acuité particulière. Car, il s'agit là de tenter selon S. D. LORENZO (1997, p. 11) « de mettre en lumière quelques aspects essentiels de sa psychologie, de lui rendre la possibilité de vivre de façon plus authentique et plus complète, au-delà des images et des rôles fixés par notre culture ».

2. Genre et pouvoir dans la recherche scientifique

2.1. Du concept de genre

Issu des sciences de la société, le concept de genre s'adosse fondamentalement sur le postulat selon lequel le sexe décrit par la biologie comme appareil génital ne suffit pas à faire d'un homme un homme et d'une femme une femme. Les rôles sociaux qui confèrent à chaque genre leur statut sont intégrés dès l'enfance. Le concept de genre en effet, a permis la description des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes en mettant en scène les enjeux sociaux et politiques. Car comme le souligne L.P. Jacquemond (2005, p.10), « la science n'échappe pas aux enjeux politiques ». De ce fait, le concept de genre fait objet de noyau social atour duquel gravite des débats politiques, sociaux et philosophique. La façon dont les différentes identités se forment et les mécanismes qui rendent un certain type de vie légitime, digne et compréhensible est l'interrogation qui tient ces domaines en haleine. Dans cette veine J. Butler (2016, p. 12) s'interroge ainsi :

> *Que veut dire genre ? Parler ainsi peut paraître étrange tant que l'on ne perçoit pas que les normes sociales qui constituent notre existence sont porteuses de désirs qui ne trouvent pas leur origine dans notre personnalité individuelle. Cette question rendue plus complexe par le fait que la viabilité de notre personne en tant qu'individu est fondamentalement dépendante de ces normes sociales.*

Le genre dans sa posture sociétale, est catégorisée tel un système constitué des normes qui le régissent et imposent ses conditions aux individus sans possibilité de choix. Le genre est cette dynamique qui impulse son souffle aux humains. Il dirige le corps, les comportements, les envies conformément à ce que la société attend de chaque individu suivant la capacité correspondante à la catégorie à laquelle il est identifié socialement. La reconnaissance en ce sens est le fruit de la soumission aux normes préétablies qui réfutent toute forme de singularité. Perçu comme une construction sociale que les normes historiques et culturelles influencent, le genre apparaît ainsi comme un processus de socialisation d'une part. D'autre part, comme une construction discursive dans lequel les rôles et postures sont assignées.

Cette assignation finit par transformer les différences factuelles en justification d'un ordre social inégalitaire qui fait dire S.D. Beauvoir (1976, p.13) qu'« aucun destin biologique, psychique, économique, ne définit la figure que revêt au sein de la société la femelle humaine : c'est l'ensemble de la civilisation qui élabore ce produit intermédiaire entre le mâle et le castrat qu'on qualifie de féminin ». Cette séparation conduit à une hiérarchisation relationnelle qui crée des discriminations entre les genres. Ce rapport discriminant a positionné également un rapport de pouvoir fondé sur le sceau du savoir. Ce pouvoir se déplaçant impacte de nombreux endroits par sa manifestation dans des pratiques institutionnalisées et des discours qui créent des connaissances.

2.2. La réinvention du pouvoir par la femme

Les femmes ne se reconnaissent plus dans les discours réductionnistes. Car, le corps contrairement à la posture sociale qu'on lui a attribuée n'est aucunement un facteur de création d'inégalité et de supériorité. Ce sens que la société lui a octroyé toutes ces années durant l'a caractérisé tel un outil d'hiérarchisation. Partant, cette mutation du naturel au culturel a fait de la maternité une obligation sociale exclusive érigée comme une fonction fondamentalement prioritaire de la femme. Cette différence ayant tenu l'exclusion politique, scientifique et économique a servi d'outil de structuration des rapports de pouvoir. Selon S.D. Beauvoir (1976, p.79), « *la biologie ne suffit pas à fournir une réponse à la question qui nous préoccupe : pourquoi la femme est-elle l'Autre ?* ». Cette préoccupation en effet, crée une tension de plus en plus accrue entre l'homme et la femme. À cet effet, S.D. Lorenzo (1997, p. 9) affirme que

> *la relation des sexes a toujours été réglée par des normes sociologiques, différentes formes de mariage, etc. Aujourd'hui, pour la première fois, nous nous rencontrons « libres » et nous ne découvrons pas seulement de l'amour, mais aussi beaucoup de tensions et d'hostilités.*

Ce siècle manque lamentablement d'Éros nous dit Lorenzo. Pourquoi ? Parce qu'entre les hommes et les femmes les tensions se sont multipliées et selon S. D. LORENZO (1997, p.11) « notre complexe de pouvoir veut toujours changer ». Cette culture sociologiquement conservée de génération en génération a tenu les femmes en lèse tant bien que le droit et les pouvoirs politiques œuvrent à réduire discriminatoire imposé depuis des siècles. Dans cette perspective S. D. Lorenzo (1997, p.12) citant Jung affirme que

> *la société des hommes prend place du père, et la famille celle de la mère, il exprime là une vérité collective indéniable et conventionnellement acceptée : la société, la culture, la découverte du monde (« l'extérieur ») sont le domaine d'expérience et de réalisation de l'homme tandis que la famille avec ses valeurs de nutrition, de protection, de chaleur affective (« l'intérieur ») est le royaume de la femme.*

Aujourd'hui, cet intérieur est rejeté par elles telle l'unique possibilité s'offrant à elles pour s'exprimer et se réaliser. Cette prison que Lorenzo nomme « prison familiale » est l'objet à briser dans ce siècle. Car, il est historiquement prouvé que ce qui a tenu les femmes hors de la sphère du domaine scientifique et peu représentative n'est pas une incapacité naturelle, mais une discrimination nourrit par le pouvoir phallocratique. En effet, le pouvoir entendu comme capacité propre à un individu, un groupe de personne, une institution à impacter, diriger ou contrôler les comportements, actions et décisions d'autrui est cette dynamique qui maintient les rapports sociaux en ce sens qu'il façonne les rôles, les statuts et les différentes opportunités attribuées aux femmes et aux hommes. Ce pouvoir sur plusieurs siècles est tenu par le genre masculin qui de façon culturel compte ne pas lâcher prise. De toute la documentation réunie par L. P. Jacquemond (2005, p. 7), un seul paraît assez éloquent du fait qu'on y perçoit lors du congrès international de Solvay de 1911,

> *vingt-deux hommes, dont Albert Einstein, Paul Langevin et autres sommités ; une seule femme ; Marie Curie, exceptionnelle titulaire de deux prix Nobel, physique en 1903, chimie en 1911. Tous fixent l'objectif, sauf elle, qui, assise au premier rang, la tête inclinée sur son bras droit, demi-souriante, jeune, regarde un papier qu'elle semble commenter avec son voisin. Comme si le cliché n'avait pas d'importance, comme s'il fallait presque*

> *s'excuser d'être là, en tout cas prendre ses distances, se faire oublier. Que pense-t-elle à cet instant ? Nous n'en savons rien. Mais le dispositif intrigue. Cette invisibilisation révèle en réalité une minimisation systématique de la contribution des femmes au progrès de la science.*

En effet, de M. Curie à M. J. Gage connue sous le vocable « l'effet Matilda », le pouvoir du genre masculin a eu un impact qui jusqu'à ce jour pèse telle une croix que porte les femmes de science. Toujours perchées entre famille et maternité, aucun compromis ne semble s'offrir à elles. Soit, elles laissent se manifester « l'Anima » qui leur préserve leur féminité soit elles donnent à leur conscience la capacité de décision, de réflexion, de connaissance de soi par le truchement de ce que Jung (1964) appelle « Animus ». Ainsi, pour S.D. Lorenzo (1997, p. 13),

> *la difficulté de s'exprimer et de réaliser une nouvelle conscience féminine dans une société régie par des valeurs masculines, de « faire de la politique, la culture et l'histoire ont toujours été faits par des hommes, se voit clairement dans les mouvements féministes ».*

Dans cette veine, se rendre visible a nécessité un immense effort de communication et d'érudition favorisé par l'émergence de l'intelligence artificielle. Si longtemps *« l'histoire des sciences, dans toutes ses dimensions et ses spécialités, a incorporé la notion de genre et ne cesse de le faire »* L. P. Jacquemond (2005, p. 7), les canaux d'information qu'offrent les réseaux sociaux peuvent colmater les brèches de l'invisibilisation dont les femmes ont souffert. Toutefois, cela relève d'une haute capacité de résilience.

3. De la résilience à une potentielle science inclusive et équitable

3-1- Le surpassement du complexe historique

S. D. Beauvoir (1986, p. 63) disait « on ne naît pas femme, on le devient ». Il est clair qu' au sein des sociétés, le sexe n'est que la résultante des représentations sociales. À chaque époque spécifique, selon les observations des anthropologues, les rôles sociaux résultent d'une variabilité allant de la biologie, sociologie, histoire, économie, environnement et politique. Ainsi, selon l'ethnologue M. Mead (1982, p.314)

> *Si certaines attitudes, que nous considérons comme traditionnellement associées au tempérament féminin- telles que la passivité, la sensibilité, l'amour des enfants- peuvent si aisément être typiques des hommes d'une tribu ou d'une autre, ou au contraire, rejetées par la majorité des hommes comme des femmes, nous n'avons plus aucune raison de croire qu'elles soient irrévocablement déterminées par le sexe de l'individu […] Les traits de caractères que nous qualifions de masculins ou féminins sont pour un grand nombre d'entre eux, sinon en totalité, déterminées pour le sexe aussi superficiellement que le sont les vêtements, les manières ou la coiffure qu'une époque assigne à l'un ou l'autre sexe.*

Face à cette réalité, la résilience apparaît telle une réponse pour outrepasser les contraintes historiques, culturelles, politique, etc. Ce repositionnement ouvre une piste de transformation des fondamentaux des pratiques scientifiques. À cette époque contemporaine, les avancées en termes d'égalités et de justice social sont ouvertement connues juridiquement et professionnellement certes. Toutefois, de façon subtile les inégalités persistent et sont aujourd'hui dans le plus grand penchant institutionnalisées. Avoir un pourcentage politiquement établi sur l'accès aux emplois par le politique au nom d'une présupposée discrimination positive n'annule jusque-là pas le mécanisme d'hiérarchisation. Partant, certains écarts tels que l'économie, les effets contrastés de la maternité mettent en scène le fait que la différenciation biologique est encore encline socialement. Il est évident selon F. Collin (1992, p.13) qu'

> *Aujourd'hui, nul n'oserait plus affirmer publiquement l'infériorité naturelle des femmes, mais la thèse de la spécificité au moins reste tapie au fond des esprits, étant d'ailleurs entendu que ce sont les femmes qui sont « spécifiques », c'est-à-dire d'une espèce particulière. Les hommes affirment qu'il n'y a plus de différence entre les sexes (si ce n'est, bien entendu, celle qui fait tout le charme de la vie). Cette manière de balayer d'une phrase le problème en se lavant de tout soupçon de sexisme permet de ne pas se soucier de la discrimination effective qui perdure dans le fonctionnement social et d'en bénéficier en toute conscience. Car s'il n'y a pas ou plus de*

> *différence de traitement, le retard social et culturel autant que scientifique effectif des femmes ne peuvent que leur être imputable…*

Les femmes doivent à cet effet briser ces plafonds de verre et se frayer un chemin malgré les digues placées au travers de leur trajectoire vers le savoir. Plus qu'un impératif, c'est un appel vital. Une apnée de longue haleine qui dure depuis des siècles. Seul le surpassement du complexe historique des femmes pourra les sortir du statut ''d'éternelle mineure'' qu'il est facile de mettre en apartheid de la sphère scientifique, politique, etc. Ainsi, déconstruire en profondeur les structures de pouvoir pourrait aider à une réinvention de la subjectivité des femmes. Une action pareille adossée à un pouvoir politique qu'elle soit individuelle ou collective pourrait dans la perspective de M-C. Naves (2019, p.8) « aider à déconstruire, sur le plan théorique et empirique, les structures oppressives de ce système de pouvoir, puis de le reconstruire sur des bases nouvelles en matière à la fois de programme, de pratiques et de gouvernement ». Ce surpassement devra s'articuler fondamentalement autour de certains axes. D'abord, la déconstruction de la naturalisation de l'infériorité féminine qui la réduisait à la gardienne de l'oïkos (foyer). Ensuite, à la transformation de la connaissance en pouvoir à travers le concept de savoir situé qui pourrait être pour la femme un levier d'échange par le biais de leur propre expérience corporelle et sociale. Car selon M-C. Naves (2019, p.14)

> les catégories sociales ne sont pas figées. Elles peuvent être mises en question, négociées, refusées, pour inverser ou renverser l'ordre établi. En effet, le pouvoir « peut être défini en termes énergétiques comme une quantité susceptible de se transformer de se déplacer ». C'est la raison pour laquelle il consiste aussi à refuser d'être réduit.e, à puiser en soi les ressources et l'affirmation de valeurs pour restaurer une subjectivité puissante » contre l'oppression et les violences de genre.

Enfin, la capacité de transformation du non en oui. Le surpassement escompté passe également par une résistance impliquant une proposition d'un projet de société reconfiguré à l'avantage de la gente féminine. Le fait de s'appuyer

> sur l'expérience et l'imagination collectives, en mobilisant toutes les ressources possibles d'indignation, de résistance, de colère, de rage, mais aussi d'inventivité, de création, qu'elles soient intellectuelles, corporelles ou spirituelles, que l'on pourra y parvenir, M-C. Naves (2019, p.15).

En effet, seule cette déconstruction peut induire un dépassement capable d'aboutir à un leadership dégenré apte à conduire vers une société équitable organisée de sorte à ce que tous y trouvent une place en passant du statut de victimes protégées par le système au statu de sujets assez autonomes aptes à la redéfinition des normes sociétales et à la participation à la défense des deniers publics.

3.2. Vers une dégenrisation de la science

Le façonnement des sociétés contemporaines passe par des moteurs de progrès tels que la science, la technologie et l'innovation. Pour atteindre leur potentiel plein, il est impératif que chacun sans considération de genre y apporte sa contribution. En effet, l'histoire n'est jamais neutre. Celle des femmes ne saurait faire l'exception. L'époque moderne qui demeure l'époque de la montée de la production du savoir à son piédestal, n'a manqué de se développer dans un certain contexte social qui exposait visiblement la domination masculine dans les instances académiques, les institutions de production du savoir ; mieux les critères de l'objectivité. Cela montre explicitement l'ancrage implicite de la hiérarchisation des savoirs et les moyens de leur production. Aujourd'hui par contre, l'histoire démontre la capabilité des femmes. Ce fait impose comme le souligne L. Lafortune et al. (2008, p.20) :

> une ouverture à la diversité (qui) suppose une acceptation jusqu'à une valorisation tout autant de ce que sont les individus (attitude, capacité, cultures…), que de leurs façons de faire (stratégies, démarches…), de leur sexe, de leur culture ou de leur ethnie.

Cette ouverture pourra impacter la dégenrisation dans le domaine de la recherche scientifique. Pour ce faire, rompre avec la ''science conquérante'' que nous a légué la science moderne est un impératif. Cette dégenrisation pose ses jalons sur des leviers structurels et épistémologiques qui consiste en première instance à une adoption du paradigme de savoirs situés. Ainsi, l'illusion d'une présupposée neutralité scientifique pourra être extirpée d'une part. D'autre part, il faudra intégrer dans la rationalité de la recherche que la connaissance est une production construite sur l'interaction entre le sujet et ses expériences sociétales sans distinction aucune (race, classe, genre). Pour M-C. Naves (2019, p.145) il faut, face aux crises, penser un changement qui se veut global. Il faut à cet effet une :

> évolution des modes de travail, révolution des modes d'apprentissage, solidarité intergénérationnelle, modification des déplacements quotidiens, nécessité de créer de nouvelles formes de coopération et besoins de reconnaissance, dans tous les domaines.

Deuxièmement, il faut un décloisonnement des disciplines et une valorisation de l'interdisciplinarité. Dans cette perspective, le plafond de verre qui tend traditionnellement à hiérarchiser le rapport des sciences dures au sciences molles à l'instar des sciences humaines, sera brisé. Cette hiérarchisation constitue un frein à l'insertion des femmes dans les sillons des sciences dures (celles qui y parvient le sont à titre d'exception à la différence des hommes). Suivant cette veine, L. Lafortune et al. (2008, p.8) affirment que

> les femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM), dans le milieu du travail, se retrouvent encore trop souvent en situation minoritaire. Dans ce contexte, les défis sont énormes. Comment peuvent-elles apporter une pleine contribution aux équipes interdisciplinaires en STIM, faire entendre leur voix lorsqu'un changement organisationnel s'annonce et s'intégrer de manière durable au groupe de personnes qui décident et influencent l'itinéraire corporatif ?
>
> Le leadership est en cause.

Troisièmement, il faut de façon transversale mobiliser le genre et une intégration participative et collective dans la recherche scientifique.

Conclusion

La science a-t-elle un sexe ? On pourrait spontanément répondre non. Cependant, si depuis plusieurs années selon C. Monssé (1991, p.6), « les femmes sont devenues (…) l'objet de l'attention des sociologues et historiens », ce n'est pas fortuit. En effet, étudier la trajectoire des femmes dans la recherche scientifique a montré un parcours assez complexe empreint d'une exclusion historique. Cette exclusion, loin de museler les femmes, a plutôt suscité en elles un désir de se réapproprier épistémologiquement le savoir. Si jadis elles étaient figées dans l'oïkos en apartheid de la cité réservée aux hommes, l'époque moderne ne s'est non plus pas écartée de la marginalisation des femmes. Au contraire, leur subordination fut naturalisée par la science moderne. Toutefois, aujourd'hui, cette phase transitoire à laquelle nous faisons face montre une forte capacité de résilience qui ouvre une voie royale à ce que E. Macé appelle ''l'après-patriarcat. La trajectoire des femmes dans la recherche scientifique met en scène le fait que la connaissance s'apparente au pouvoir dès l'instant où elle est nourrie et conscientisée par une pluralité d'expériences. Ainsi, par l'introduction des savoirs situés, la reconnaissance des savoirs construits par le biais des expériences sociales, nous assistons à un inversement de la conception de la neutralité andocentrée de la science. Pour une inclusion équitable dans le domaine de la recherche scientifique, il faudra une dégenrisation de la sphère du savoir en vulgarisant une conscience collective des différents enjeux de genre.

Références bibliographiques

ARISTOTE, 2008, *Traité de la Génération des animaux*, Trad. J-B Saint Hilaire, Paris, nouvelle Ed. Numérique

BUTLER Judith, 2016, *Défaire le genre*, Paris, France : Éditions Amsterdam

COLLIN François, 1992*, Le sexe des sciences : les femmes en plus*, Paris, éditions Autrement

DE BEAUVOIR Simone, 1976, *Le deuxième sexe*, Paris, Éditions Gallimard, Tome I

GILLIGAN Carol, SNIDER Naomi, 2019, *Pourquoi le patriarcat ?* Paris, Champs essai

JACQUEMOND Louis-Pascal, 2025, *L'effet Matilda : les femmes aussi sont des savants*, Paris, Odile Jacob

Jung Carl Gustav, 1964, *Dialectique du moi et de l'inconscient*, trad. CAHEN Roland, Paris, Gallimard

LAFORTUNE Louise et al, 2008*, Le leadership des femmes STIM*, Québec, Presses de l'université du Québec

LORENZO DI Silvia, 1997, *La femme et son ombre : le masculin et le féminin dans la femme d'aujourd'hui*, Paris, Albin Michel

MEAD Margaret, 1982, *Mœurs et sexualité en Océanie*, Paris, Plon

MACÉ Éric, 1999, *L'après patriarcat*, Paris, Seuil

MOSSÉ Claude, 1983, *La femme dans la Grèce antique,* Paris, Albin Michel

NAVES Marie-Cécile, 2019, *La démocratie féministe : réinventer le pouvoir*, Paris, Calmann Lévy

ROUSSEAU Jean-Jacques, 2018, *Émile ou de l'éducation*, Paris, éd. PhiloSophie

Charges sociales et insertion professionnelle des femmes dans les métiers de l'éducation en Côte d'Ivoire

Yawa Ossi ESSIOMLE[1], Marie-France YAPI[2]

1. Maître de Conférences, Psychologie de l'Éducation et du développement, École Normale Supérieure d'Abidjan ; +225/0797498216 ; yessiomle@yahoo.de
2. Inspectrice d'Éducation Spécialisée, Docteure en Sciences de l'Éducation, Institut National de Formation Sociale ; +225/0505629043 ; yapifrance11@gmail.com

Article soumis le : 13/06/2026 et accepté le : 29/06/2026
Réf : 2COLRS-151

Résumé :
En Côte d'Ivoire, la participation croissante des femmes aux métiers de l'éducation contribue à la transformation sociale et à la promotion de l'égalité professionnelle. Toutefois, leur insertion et leur progression restent affectées par des charges sociales persistantes, notamment les responsabilités domestiques et parentales ainsi que les normes socioculturelles de genre. Cette étude analyse l'influence de ces contraintes sur les trajectoires professionnelles féminines et les stratégies d'adaptation développées pour concilier exigences professionnelles et familiales. Elle adopte une démarche qualitative interprétative auprès de vingt-cinq professionnelles de l'éducation exerçant dans des établissements publics et privés. Les données, recueillies par entretiens semi-directifs, ont fait l'objet d'une analyse thématique. Les résultats montrent que, malgré les stratégies d'adaptation développées, les charges sociales limitent l'accès à la formation continue, la mobilité professionnelle et la promotion hiérarchique.
Mots-clés : Insertion professionnelle féminine, Division sexuelle du travail, Rapports sociaux de sexe, Adaptation professionnelle, Système éducatif ivoirien.

Social Burdens and Women's Professional Integration in Education Professions in Côte d'Ivoire

Abstract :
In Côte d'Ivoire, women's growing participation in education professions contributes to social transformation and the promotion of professional equality. However, their professional integration and career advancement remain affected by persistent social burdens, particularly domestic and parental responsibilities and sociocultural gender norms. This study examines the influence of these constraints on women's professional trajectories and the adaptation strategies they develop to balance professional and family demands. A qualitative interpretive approach was adopted with twenty-five female education professionals working in public and private institutions. Data were collected through semi-structured interviews and analyzed using thematic analysis. The findings show that, despite the adaptation strategies developed, social burdens continue to restrict access to continuing education, professional mobility, and hierarchical advancement.
Keywords: *Women's professional integration, Sexual division of labour, Gender relations, Professional adaptation, Ivorian education system.*

Introduction

L'éducation constitue un levier fondamental de développement économique, social et humain. Selon l'UNESCO (2015, 2017, 2021), elle joue un rôle central dans la réduction des inégalités et dans la promotion de l'égalité des sexes. En Afrique subsaharienne, et particulièrement en Côte d'Ivoire, le secteur éducatif représente un espace privilégié d'insertion professionnelle pour les femmes, en raison de son accessibilité relative et de sa valorisation sociale. Depuis plusieurs décennies, la participation des femmes au marché du travail a connu une progression significative. Les travaux de G. Becker

(1964) sur le capital humain montrent que l'investissement dans l'éducation favorise l'intégration professionnelle et améliore les opportunités économiques des individus, notamment des femmes. Dans cette perspective, l'accès croissant des femmes aux métiers de l'éducation peut être interprété comme une dynamique de transformation sociale et d'émancipation économique.

Cependant, cette progression quantitative ne s'accompagne pas toujours d'une égalité qualitative en termes de conditions de travail et d'évolution de carrière. Les recherches de J. W. Scott (1986) soulignent que les rapports sociaux de sexe structurent les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société. Ces constructions sociales influencent non seulement la répartition des tâches, mais aussi les trajectoires professionnelles. Dans la même logique, D. Kergoat (2000) évoque la persistance d'une division sexuelle du travail caractérisée par une séparation entre le travail productif rémunéré et le travail reproductif non rémunéré, majoritairement assumé par les femmes.

Dans les contextes africains, ces inégalités sont souvent renforcées par les normes socioculturelles. N. T. Assié-Lumumba (2006) indique que, malgré les progrès en matière d'éducation, les femmes restent confrontées à des contraintes structurelles liées aux attentes sociales. De manière plus spécifique, des travaux menés en Côte d'Ivoire confirment cette réalité. B. Bahi (2017) montre que les conditions sociales influencent les trajectoires individuelles dans les systèmes éducatifs africains. De même, K. Konan (2021) démontre le rôle des contraintes sociales dans la motivation et l'engagement professionnel, tandis que K. Kassi (2018) souligne que les pratiques sociales et éducatives contribuent à reproduire des inégalités de genre.

Bien que le secteur éducatif apparaisse comme un espace d'opportunités pour les femmes en Côte d'Ivoire, il demeure marqué par des inégalités liées aux charges sociales. Ces contraintes influencent les conditions d'insertion professionnelle, les choix de carrière et les perspectives d'évolution. E. Brou (2021) montre à cet effet que les contextes scolaires ivoiriens restent marqués par des déséquilibres structurels qui influencent la participation et la valorisation des acteurs, notamment des femmes.

Malgré la progression de la participation féminine dans le secteur de l'éducation, des inégalités persistantes continuent de structurer les trajectoires professionnelles des femmes. Ces inégalités ne se limitent pas à l'accès à l'emploi, mais concernent également les conditions d'exercice, les opportunités de formation, la mobilité professionnelle et l'accès aux postes de responsabilité.

Pour A. R. Hochschild (1989), les femmes assument une « double journée de travail », combinant activités professionnelles et responsabilités familiales. Cette surcharge constitue un facteur majeur de déséquilibre. Dans la même perspective, D. Kergoat (2000) indique que cette organisation repose sur une hiérarchisation des rôles sociaux. En contexte africain, ces dynamiques sont amplifiées par des attentes sociales fortes. N. T. Assié-Lumumba (2006) démontre que les responsabilités parentales et communautaires influencent les choix professionnels des femmes. M. N'Guessan (2019) confirme que les inégalités sociales en Côte d'Ivoire affectent les trajectoires éducatives et professionnelles.

Par ailleurs, les normes socioculturelles continuent de peser sur les parcours féminins. P. Bourdieu (1998) a démontré que les structures sociales reproduisent des schémas de domination qui naturalisent les inégalités. Dans le contexte africain, F. Kouadio (2020) souligne que les interactions sociales et professionnelles peuvent renforcer ces représentations et influencer les opportunités des individus.

En outre, ces pressions sociales peuvent générer des tensions psychologiques. La théorie transactionnelle du stress de R. S. Lazarus et S. Folkman (1984) montre que la confrontation à des exigences multiples peut engendrer du stress lorsque les ressources disponibles sont insuffisantes. Dans le secteur éducatif ivoirien, cette situation est accentuée par les contraintes professionnelles et sociales,

comme le souligne A. Koné (2022), qui met en exergue l'influence des conditions de travail sur l'engagement des acteurs éducatifs.

Le problème ne réside donc pas uniquement dans l'accès des femmes aux métiers de l'éducation, mais dans les conditions structurelles qui encadrent leur insertion et leur évolution professionnelle. Les charges sociales, combinées aux normes de genre et aux pratiques organisationnelles, constituent des obstacles majeurs à l'égalité professionnelle.

La question de l'insertion professionnelle des femmes a fait l'objet de nombreux travaux. J. W. Scott (1986) et D. Kergoat (2000) ont conceptualisé le genre comme un système structurant les inégalités. M. Maruani (2000) démontre que l'accès au travail ne garantit pas l'égalité, tandis que C. Marry (2004) met en relief le « plafond de verre ». Dans le contexte africain, S. Bamba (2021) souligne que les inégalités structurelles influencent le rapport au savoir et aux opportunités. J.-P. Essono (2020) et M. Diouf (2016) attestent également que les contextes éducatifs africains sont marqués par des disparités qui affectent les trajectoires individuelles.

En Côte d'Ivoire, bien que plusieurs travaux aient porté sur les inégalités éducatives, peu d'études se sont spécifiquement intéressées à l'influence des charges sociales sur les trajectoires professionnelles des femmes dans le secteur éducatif. Dans quelle mesure les charges sociales influencent-elles l'insertion et la progression professionnelle des femmes dans les métiers de l'éducation en Côte d'Ivoire ?

Cette étude a pour objectif principal d'analyser l'influence des charges sociales sur l'insertion et la progression professionnelle des femmes dans les métiers de l'éducation en Côte d'Ivoire.

De manière spécifique, elle vise à identifier les principales charges sociales auxquelles sont confrontées les femmes dans les métiers de l'éducation, à examiner les effets des charges sociales sur la progression professionnelle des femmes, à appréhender l'influence des normes socioculturelles de genre sur les trajectoires professionnelles des femmes et à examiner les stratégies d'adaptation développées par les femmes pour concilier les exigences professionnelles et les responsabilités familiales.

1. Méthodologie

1.1. Terrain, population et échantillon

La présente recherche s'inscrit dans une approche qualitative interprétative visant à analyser l'influence des charges sociales sur les trajectoires professionnelles des femmes dans les métiers de l'éducation en Côte d'Ivoire. Ce choix méthodologique vise à comprendre de manière approfondie les expériences vécues, les perceptions et les stratégies développées par les actrices concernées, conformément aux démarches privilégiées en sciences de l'éducation.

Le terrain d'étude est constitué d'établissements d'enseignement publics et privés situés en milieu urbain et périurbain. Ces espaces ont été retenus en raison de la diversité des contextes professionnels et socioculturels qu'ils offrent, permettant ainsi de saisir la pluralité des situations vécues par les femmes dans le secteur éducatif ivoirien.

La population d'étude est composée de femmes exerçant dans les métiers de l'éducation, notamment des enseignantes, des encadreurs pédagogiques et des responsables administratives. Ce choix vise à appréhender les contraintes sociales à différents niveaux de responsabilité et à mieux comprendre les dynamiques professionnelles féminines.

Nous avons utilisé un échantillonnage raisonné, en sélectionnant les participantes selon des critères tels que l'expérience professionnelle, la situation familiale et l'ancienneté dans le métier.

L'échantillon comprend ainsi vingt-cinq (25) professionnelles de l'éducation, choisies afin d'assurer une diversité de profils et d'enrichir la qualité des données recueillies.

1.2. Techniques et outils de collecte des données

La recherche documentaire, l'observation directe et l'entretien semi-directif sont utilisés comme techniques de collecte des données.

La recherche documentaire a permis de mobiliser les travaux scientifiques, les rapports institutionnels et les textes officiels relatifs aux inégalités de genre, aux charges sociales et à l'insertion professionnelle des femmes dans le secteur éducatif. Cette étape a contribué à situer l'étude dans son contexte théorique et empirique.

L'observation, utilisée de manière ponctuelle, a permis de contextualiser les discours recueillis et de mieux appréhender les conditions de travail ainsi que les réalités organisationnelles dans lesquelles évoluent les participantes.

Les entretiens semi-directifs constituent la principale technique de recueil des données. Inspirés de l'approche de l'entretien compréhensif, ils ont permis d'explorer les expériences professionnelles des participantes, les contraintes sociales auxquelles elles sont confrontées ainsi que les stratégies d'adaptation qu'elles développent pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Le guide d'entretien a été structuré autour des axes thématiques, notamment les responsabilités familiales, les conditions de travail, les opportunités professionnelles, les difficultés rencontrées et les stratégies de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

1.3. Méthodes et outils d'analyse des données

Les données recueillies ont été analysées à l'aide d'une analyse thématique, conformément aux principes proposés par P. Paillé et A. Mucchielli (2012). Cette méthode permet d'identifier, de regrouper et d'interpréter les thèmes récurrents issus des discours des participantes.

Le processus d'analyse s'est déroulé en des étapes successives. Dans un premier temps, les entretiens ont été intégralement retranscrits afin de garantir la fidélité des propos recueillis. Ensuite, une lecture approfondie des données a été réalisée pour en saisir le sens. Cette étape a été suivie d'un codage des unités de sens, permettant d'identifier les éléments significatifs en lien avec la problématique de recherche.

Les unités codées ont ensuite été regroupées en catégories thématiques telles que les charges sociales, les contraintes professionnelles, les obstacles à la progression de carrière et les stratégies d'adaptation. Enfin, une phase d'interprétation a permis de mettre en relation les résultats obtenus avec le cadre théorique mobilisé.

Cette démarche analytique a permis de mettre en exergue les mécanismes par lesquels les charges sociales influencent l'insertion et la progression professionnelle des femmes dans le secteur éducatif en Côte d'Ivoire.

2. Résultats

L'analyse des données issues des entretiens réalisés auprès des professionnelles de l'éducation met en relief l'influence significative des charges sociales sur leurs trajectoires professionnelles. Quatre tendances majeures se dégagent notamment le poids des charges domestiques, leurs effets sur la progression professionnelle, l'influence des normes socioculturelles et les stratégies d'adaptation développées par les femmes.

2.1. Poids des charges domestiques et parentales

L'analyse des données souligne que les charges domestiques et parentales constituent une contrainte centrale dans la vie des femmes exerçant dans le secteur éducatif. Ces responsabilités incluent la gestion du foyer, l'entretien de la maison, la préparation des repas, ainsi que le suivi scolaire et l'encadrement des enfants. À cela s'ajoutent les obligations sociales et familiales élargies, souvent importantes dans le contexte ivoirien.

Les participantes soulignent que ces activités occupent une part significative de leur temps quotidien, créant une situation de « double charge » entre vie professionnelle et vie familiale. Cette surcharge de travail entraîne une fatigue physique et mentale, réduisant leur capacité à s'investir pleinement dans leurs activités professionnelles, notamment en matière de préparation pédagogique, de formation continue.

Les propos recueillis illustrent cette réalité : « Après le travail, je dois encore gérer la maison et les enfants, c'est comme une deuxième journée qui commence. » Enquêtée 1 WX ; « On n'a presque pas de temps pour soi, tout est organisé autour de la famille. » Enquêtée 4 GF ; « Même quand je suis fatiguée, je dois continuer les tâches domestiques. » Enquêtée 7 FD ; « Les enfants demandent beaucoup d'attention, surtout pour les devoirs et leur suivi.» Enquêtée 18 ZE ; « Parfois je prépare mes cours tard dans la nuit parce que la journée est occupée par la famille…Il est difficile de concilier le travail et la maison sans être épuisée. » Enquêtée 15 HG.

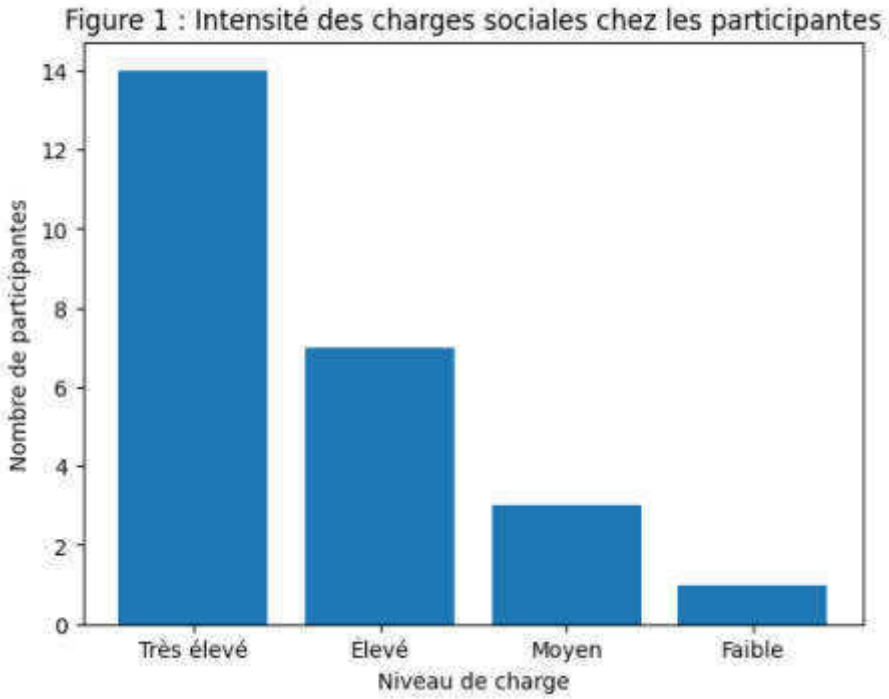
Ces témoignages montrent une organisation du temps contrainte, dans laquelle les activités professionnelles sont souvent reléguées à des horaires tardifs, comprimées dans des plages réduites. Cette situation peut affecter la qualité du travail fourni ainsi que le bien-être des professionnelles.

Par ailleurs, les résultats montrent que la répartition des tâches domestiques reste inégalitaire. La majorité des participantes indique assumer l'essentiel des responsabilités familiales, même lorsqu'elles exercent une activité professionnelle à temps plein. Cette asymétrie renforce leur charge globale de travail et limite leur marge de manœuvre pour saisir des opportunités professionnelles.

En outre, la gestion simultanée des rôles professionnels et familiaux génère des tensions et des arbitrages permanents. Les femmes sont souvent amenées à prioriser les besoins familiaux au détriment de leurs ambitions professionnelles, ce qui peut freiner leur engagement dans des activités de développement de carrière.

Les charges domestiques et parentales sont donc un facteur structurant des conditions d'exercice professionnel des femmes dans le secteur éducatif. Elles influencent non seulement leur disponibilité et leur performance, mais aussi leurs choix professionnels et leurs perspectives d'évolution.

La figure 1 ci-dessus illustre l'intensité des charges sociales chez les participantes à l'enquête.



Source : Données de l'enquête, 2026

La lecture de la figure 1 montre le niveau d'intensité des charges sociales supportées par les participantes. La majorité des femmes, plus de la moitié de l'échantillon, déclarent un niveau de charge très élevé, tandis qu'une proportion significative indique un niveau élevé. En revanche, les niveaux moyen et faible restent minoritaires.

2.2. Charges sociales et progression professionnelle

L'analyse des données indique que les charges sociales constituent un facteur déterminant dans la limitation de la progression professionnelle des femmes dans le secteur éducatif. Ces contraintes influencent directement leur capacité à accéder aux opportunités de formation, à accepter une mobilité géographique ou à occuper des postes de responsabilité.

Les résultats montrent que l'accès à la formation continue est affecté par les obligations familiales. Plusieurs participantes indiquent ne pas pouvoir participer à certaines formations en raison de leurs responsabilités domestiques et parentales. Or, ces formations constituent un levier essentiel pour le développement des compétences et l'évolution de carrière. Leur absence contribue ainsi à freiner la progression professionnelle des femmes.

Les verbatims suivants illustrent cette situation: « *J'ai refusé une formation parce que je ne pouvais pas laisser mes enfants. Les formations demandent du temps et des déplacements, ce n'est pas toujours compatible avec la famille.* » Enquêtée 8 DS ; « *Parfois, je suis intéressée par une formation, mais je dois renoncer à cause des responsabilités à la maison. On ne peut pas toujours se libérer plusieurs jours quand on a des enfants à charge.*» Enquêtée 22 HR ; «*Même quand la formation est importante, la famille passe avant. Je rate souvent des opportunités parce que je ne suis pas disponible.* » Enquêtée 16 QA.

Ces propos soulignent que les contraintes sociales limitent l'investissement des femmes dans leur développement professionnel, ce qui peut entraîner un ralentissement de leur carrière. En outre, la mobilité professionnelle est également un enjeu majeur. Les participantes expriment des difficultés à

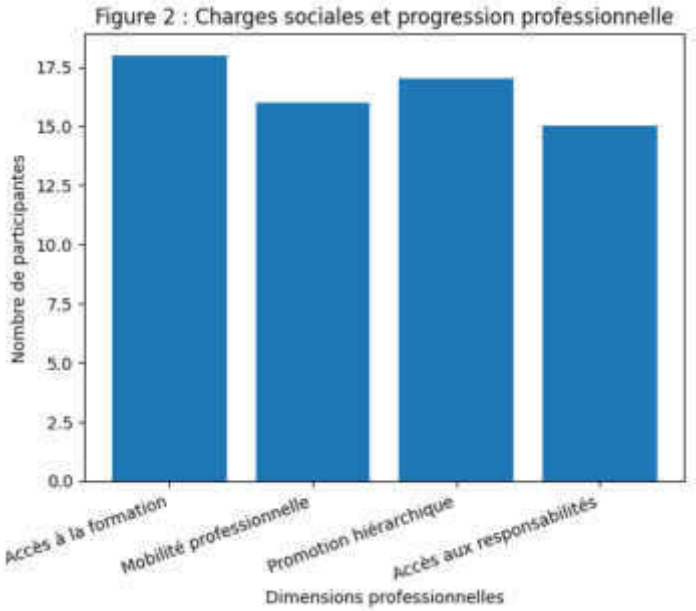
accepter des affectations, des mutations impliquant un éloignement géographique, en raison de leurs responsabilités familiales. Cette situation réduit leur accès à certaines opportunités professionnelles, notamment celles qui sont conditionnées par la mobilité.

Les discours suivants des enquêtées illustrent cette contrainte : « *On propose des affectations loin, mais avec les enfants, ce n'est pas facile d'accepter. Je ne peux pas quitter ma famille pour aller travailler ailleurs.* » Enquêtée 10 RO ; « *La mobilité est compliquée quand on a des responsabilités familiales. Je préfère rester près de ma famille même si cela limite mes opportunités.*» Enquêtée 2 TI ; « *On pense d'abord à la stabilité familiale avant la carrière. Accepter une mutation, c'est parfois désorganiser toute la famille.* » Enquêtée 9YH.

Par ailleurs, l'accès aux postes de responsabilité est également influencé par les charges sociales. Les fonctions d'encadrement exigent souvent une disponibilité accrue, une flexibilité horaire et un engagement important, difficiles à concilier avec les obligations familiales. Certaines femmes choisissent ainsi de ne pas postuler à ces postes et de limiter leurs ambitions professionnelles. Les résultats montrent que les charges sociales agissent comme un frein structurel à la progression professionnelle des femmes. Elles influencent leurs décisions, limitent leurs opportunités et contribuent à maintenir des inégalités dans l'accès aux postes de responsabilité. Cette situation traduit l'existence d'un arbitrage permanent entre exigences professionnelles et obligations familiales, souvent défavorable à la carrière des femmes.

Les participantes expriment cette réalité de la manière suivante: «*Les postes de responsabilité demandent beaucoup de temps, ce n'est pas facile avec la famille. J'aurais aimé évoluer, mais je dois penser à mes enfants.*» Enquêtée 23 GV ; « *Être responsable demande une disponibilité que je n'ai pas toujours. Parfois, on refuse des responsabilités pour préserver l'équilibre familial. On ne peut pas tout gérer, il faut faire des choix…La carrière passe souvent après la famille.* » Enquêtée 24 FP.

La figure 2 présente l'influence des charges sociales sur la progression professionnelle des enquêtées.



Source : Données de l'enquête, 2026

La lecture de la figure 2 expose l'influence des charges sociales sur la progression professionnelle des participantes. Il ressort que la majorité des femmes rencontrent des difficultés dans l'accès à la formation, à la mobilité professionnelle, à la promotion hiérarchique et aux postes de responsabilité.

2.3. Normes socioculturelles de genre

L'analyse des données indique que les normes socioculturelles de genre jouent un rôle déterminant dans la structuration des trajectoires professionnelles des femmes dans le secteur éducatif. Ces normes, profondément ancrées dans les représentations sociales, définissent les rôles attendus des hommes et des femmes et influencent les comportements, les choix professionnels ainsi que les opportunités d'évolution. Les données révèlent que les participantes évoluent dans un contexte où les attentes sociales privilégient le rôle familial des femmes, en particulier leur fonction de mère et de gestionnaire du foyer. Cette assignation sociale tend à reléguer leur engagement professionnel au second plan, même lorsqu'elles occupent un emploi stable. Les propos suivants recueillis illustrent cette pression sociale : « *Dans notre société, on attend de la femme qu'elle s'occupe d'abord de sa famille. Une femme qui se consacre trop au travail est souvent critiquée.* » Enquêtée 25 DQ ; « *On dit qu'une bonne femme doit être présente pour son foyer avant tout. Si une femme travaille beaucoup, on pense qu'elle néglige ses enfants. Les responsabilités familiales sont considérées comme prioritaires pour nous…Même quand on travaille, on doit toujours prouver qu'on est une bonne mère.*» Enquêtée 21 VW.

Ces discours révèlent une hiérarchisation implicite des rôles sociaux, où la réussite familiale est valorisée au détriment de la réussite professionnelle des femmes. Cette situation engendre des tensions entre les aspirations personnelles et les attentes sociales.

Par ailleurs, les normes de genre influencent également la perception des compétences et des capacités des femmes dans le milieu professionnel. Certaines participantes évoquent l'existence de stéréotypes qui associent les postes de responsabilité, de décision à des qualités traditionnellement attribuées aux hommes, telles que l'autorité, la disponibilité.

Les verbatims suivants illustrent cette réalité : «*On pense souvent que les hommes sont plus faits pour diriger. Quand une femme veut être responsable, elle doit faire plus d'efforts pour être reconnue…Les postes de direction sont souvent confiés aux hommes.* » Enquêtée 19 GS ; «*On doute parfois des capacités des femmes à gérer des responsabilités importantes. Une femme doit toujours prouver qu'elle est capable, plus qu'un homme…Même au travail, il y a des idées reçues sur ce que peut faire une femme.* » Enquêtée 5 EZ.

Ces perceptions contribuent à limiter l'accès des femmes aux postes de responsabilité et renforcent les inégalités professionnelles.

En outre, ces normes sociales influencent les choix et les comportements des femmes elles-mêmes. Certaines participantes intègrent ces attentes dans leurs décisions professionnelles, en adaptant leurs ambitions ou en limitant volontairement leur progression afin de se conformer aux attentes sociales.

2.4. Stratégies d'adaptation et mécanismes de conciliation

Face aux multiples contraintes liées aux charges sociales, les femmes développent diverses stratégies d'adaptation visant à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Ces mécanismes traduisent à la fois leur capacité d'organisation et leur résilience dans un contexte marqué par des exigences concurrentes.

L'analyse des données montre que la gestion du temps constitue l'une des principales stratégies mobilisées par les participantes. Les femmes mettent en place une organisation rigoureuse de leurs

activités quotidiennes afin de répondre simultanément aux exigences du travail et de la vie familiale. Cette planification repose souvent sur une anticipation des tâches et une répartition précise du temps disponible. Les verbatims suivants illustrent cette stratégie : « *Je planifie toutes mes activités pour ne pas être débordée…Je m'organise à l'avance pour gérer le travail et la maison…Chaque moment de la journée est utilisé pour une tâche précise.* » Enquêtée 14 BC ; « *Sans organisation, on ne peut pas s'en sortir…Je fais un programme pour équilibrer mes responsabilités…Il faut bien gérer son temps pour éviter d'être dépassée.* » Enquêtée 13 CD.

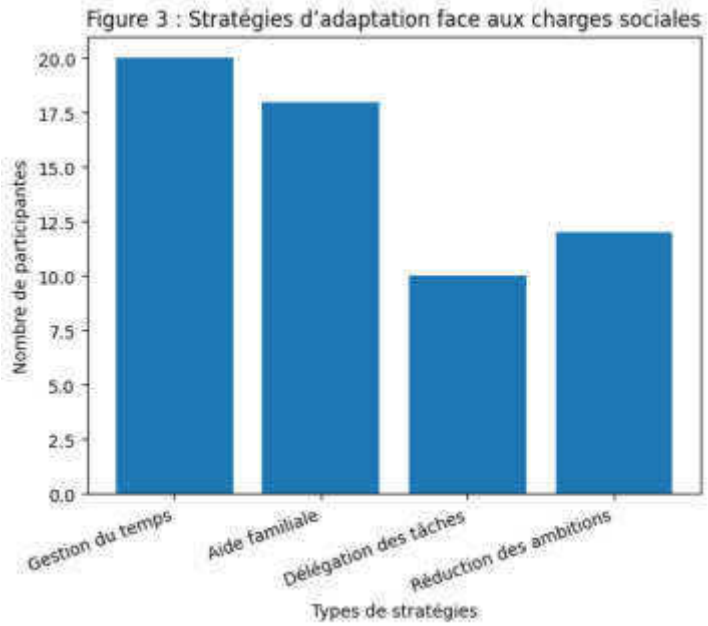
Par ailleurs, le recours aux réseaux de soutien familial et social est une autre stratégie importante. Les participantes sollicitent l'aide du conjoint, des parents, des proches pour assurer certaines tâches domestiques et la garde des enfants. Cette solidarité familiale permet de réduire partiellement la charge qui pèse sur elles. Les discours recueillis en témoignent : «*Je compte beaucoup sur ma famille pour m'aider avec les enfants. La famille joue un rôle important dans l'équilibre…Je demande de l'aide quand je suis débordée.* » Enquêtée 13 CD; « *Mon entourage m'aide à gérer certaines tâches domestiques.* » Enquêtée 21 VW; « *Sans le soutien de mes proches, ce serait très difficile.* » Enquêtée 5 EZ; « *Le soutien du conjoint est essentiel pour avancer.* » Enquêtée 23 GV.

En outre, certaines femmes recourent à la délégation de tâches domestiques, notamment en sollicitant des aides extérieures lorsque leurs moyens le permettent. Cette stratégie vise à libérer du temps pour les activités professionnelles, bien qu'elle ne soit pas accessible à toutes.

Une autre forme d'adaptation concerne la redéfinition des priorités professionnelles. Les résultats relèvent que certaines participantes ajustent leurs ambitions et leurs choix de carrière afin de préserver l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Cela peut se traduire par un renoncement à certaines opportunités ou par la recherche de postes moins contraignants. Les verbatims suivants illustrent ces ajustements: « *J'ai choisi un poste moins exigeant pour mieux gérer ma famille. Parfois, il faut faire des sacrifices pour garder l'équilibre.*» Enquêtée 14 BC; « *Je préfère un travail stable plutôt qu'un poste trop prenant…J'ai mis ma carrière en pause pour m'occuper de mes enfants.* » Enquêtée 5 EZ; « *On adapte ses ambitions en fonction de la réalité familiale…Il faut trouver un compromis entre carrière et famille.* » Enquêtée 23 GV.

Il faut aussi noter que ces stratégies d'adaptation, bien qu'efficaces à court terme, reposent principalement sur des efforts individuels. Elles ne remettent pas en cause les structures sociales qui produisent les inégalités, mais permettent aux femmes de s'y ajuster. Cette situation souligne le caractère contraint de ces mécanismes, qui témoignent davantage d'une adaptation à des conditions difficiles que d'une réelle transformation des rapports de genre.

La figure 3 ci-dessous présente les stratégies d'adaptation face aux charges sociales.



Source : Données de l'enquête, 2026

La figure 3 ci-dessus relève les principales stratégies d'adaptation développées par les participantes face aux charges sociales. Il ressort que la gestion du temps et le recours à l'aide familiale sont les stratégies les plus mobilisées, suivies par la délégation des tâches domestiques et l'ajustement des ambitions professionnelles.

3. Discussion

Les résultats de cette étude soulignent le rôle déterminant des charges sociales dans la structuration des trajectoires professionnelles des femmes dans le secteur éducatif en Côte d'Ivoire. Ils confirment que, malgré leur présence croissante dans ce secteur, les femmes restent confrontées à des contraintes structurelles qui limitent leur insertion et leur progression professionnelles. Le poids des charges domestiques observé dans cette recherche s'inscrit dans la logique de la division sexuelle du travail mise en relief par D. Kergoat (2000), selon laquelle les femmes assument majoritairement le travail reproductif non rémunéré, tandis que les hommes sont davantage associés au travail productif. Cette situation correspond également à la notion de « double journée de travail » développée par A. R. Hochschild (1989), qui insiste sur la superposition des responsabilités professionnelles et familiales chez les femmes.

Dans le contexte africain, ces dynamiques apparaissent encore plus marquées en raison des normes socioculturelles qui structurent les rôles sociaux. À ce titre, B. Bahi (2017) souligne que les conditions sociales influencent les comportements et les trajectoires dans les systèmes éducatifs africains. De même, K. Kassi (2018) montre que les pratiques sociales et éducatives participent à la reproduction des inégalités, notamment à travers la répartition différenciée des rôles entre hommes et femmes. Ainsi, les charges sociales ne relèvent pas uniquement de contraintes individuelles, mais s'inscrivent dans une organisation sociale qui perpétue les inégalités de genre.

Par ailleurs, les résultats relatifs à la progression professionnelle révèlent que les charges sociales constituent un frein majeur à l'accès des femmes à la formation continue, à la mobilité professionnelle et aux postes de responsabilité. Ces observations corroborent les analyses de M. Maruani (2000), qui montre que l'accès des femmes au marché du travail ne garantit pas une égalité

de carrière. Elles rejoignent également le concept de « plafond de verre » développé par C. Marry (2004), qui indique que les obstacles invisibles freinent l'ascension professionnelle des femmes. Dans le contexte ivoirien, K. Konan (2021) met en exergue le rôle des contraintes sociales dans l'engagement professionnel, tandis que A. Koné (2022) souligne que les conditions de travail et les contraintes sociales influencent les performances et la participation des acteurs éducatifs. Ces éléments confirment que les charges sociales limitent la capacité des femmes à saisir les opportunités professionnelles, contribuant ainsi à la reproduction des inégalités.

Les résultats relatifs à l'influence des normes socioculturelles confirment également que les trajectoires professionnelles des femmes sont encadrées par des représentations sociales. Cette réalité s'inscrit dans la perspective de J. W. Scott (1986), qui considère le genre comme une construction sociale organisant les rapports de pouvoir entre les sexes, ainsi que dans celle de P. Bourdieu (1998), pour qui les structures sociales contribuent à naturaliser les inégalités. Dans les contextes africains, ces normes sont particulièrement prégnantes. N. T. Assié-Lumumba (2006) révèle que les attentes sociales liées aux rôles familiaux influencent les parcours des femmes, tandis que F. Kouadio (2020) souligne que les interactions sociales et professionnelles contribuent à renforcer ces représentations. E. Brou (2021) indique également que les contextes éducatifs ivoiriens restent marqués par des déséquilibres structurels qui influencent la participation et la valorisation des acteurs, notamment des femmes. Les normes socioculturelles sont un facteur clé dans la reproduction des inégalités professionnelles.

En outre, les résultats relatifs aux stratégies d'adaptation ont montré que les femmes développent des mécanismes de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Ces observations peuvent être interprétées à travers la théorie transactionnelle du stress de R. S. Lazarus et S. Folkman (1984), selon laquelle les individus mobilisent des stratégies de coping pour faire face aux contraintes perçues. Toutefois, dans le contexte africain, ces stratégies s'inscrivent dans un environnement marqué par des contraintes structurelles. Pour S. Bamba (2021) les acteurs développent des mécanismes d'adaptation face aux inégalités du système éducatif, tandis que J.-P. Essono (2020) relève les ajustements permanents imposés par les contextes éducatifs africains. Ces stratégies, bien qu'efficaces à court terme, sont fondées principalement sur des efforts individuels et ne remettent pas en cause les structures sociales à l'origine des inégalités, traduisant ainsi davantage une logique de résilience qu'une transformation des rapports de genre.

Les résultats indiquent une articulation étroite entre les charges sociales, les normes socioculturelles et les inégalités professionnelles. Les contraintes domestiques influencent la disponibilité des femmes, les normes sociales orientent leurs choix, et les structures organisationnelles limitent leurs opportunités. Dans le contexte ivoirien, M. N'Guessan (2019) souligne que les inégalités sociales et éducatives influencent les trajectoires individuelles, tandis que M. Diouf (2016) insiste sur les disparités structurelles des systèmes éducatifs africains. Les inégalités observées ne relèvent donc pas uniquement de facteurs individuels, mais s'inscrivent dans un système social global caractérisé par des rapports de genre inégalitaires.

En définitive, les charges sociales constituent un facteur structurant des inégalités professionnelles dans le secteur éducatif ivoirien. Elles agissent à la fois comme contrainte matérielle, norme sociale et mécanisme de reproduction des inégalités. Si les femmes développent des stratégies d'adaptation, celles-ci restent insuffisantes pour compenser des inégalités profondément ancrées dans les structures sociales.

Conclusion

Cette étude a pour objectif d'analyser l'influence des charges sociales sur l'insertion et la progression professionnelle des femmes dans les métiers de l'éducation en Côte d'Ivoire. À partir d'une

approche qualitative fondée sur des entretiens réalisés auprès de professionnelles du secteur éducatif, les résultats obtenus soulignent le rôle déterminant des contraintes sociales dans la structuration des trajectoires professionnelles féminines. Les analyses montrent que les femmes restent exposées à une charge domestique et parentale importante, qui s'ajoute à leurs responsabilités professionnelles. Ceci crée ainsi une situation de double charge qui limite leur disponibilité, affecte leur bien-être et réduit leur capacité d'investissement dans des activités professionnelles stratégiques telles que la formation continue, la mobilité et l'accès aux postes de responsabilité.

Par ailleurs, les normes socioculturelles de genre contribuent à renforcer ces inégalités en assignant aux femmes un rôle prioritairement domestique, influençant à la fois les pratiques sociales, les opportunités professionnelles et les choix individuels. Les trajectoires professionnelles des femmes sont le produit d'un ensemble de contraintes structurelles qui dépassent les logiques individuelles. Toutefois, les résultats révèlent également leur capacité d'adaptation, à travers le développement de stratégies de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Bien que ces mécanismes témoignent d'une certaine résilience, ils restent insuffisants pour compenser des inégalités ancrées dans les structures sociales.

Cette étude confirme que les charges sociales constituent un frein majeur à l'égalité professionnelle dans le secteur éducatif ivoirien. Elle souligne la nécessité de dépasser une approche centrée sur les individus pour privilégier des solutions structurelles et institutionnelles. Dans cette perspective, des pistes d'action peuvent être envisagées. Il est essentiel de mettre en place des politiques favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, notamment à travers l'aménagement des horaires, la flexibilité du travail et le développement de services de soutien tels que les garderies. Il convient également de promouvoir l'accès des femmes aux postes de responsabilité en renforçant les dispositifs d'accompagnement, de mentorat et de formation continue adaptés à leurs contraintes spécifiques.

Au niveau organisationnel, les établissements scolaires gagneraient à instaurer un climat de travail favorable à l'égalité de genre, en sensibilisant les responsables aux réalités vécues par les femmes et en valorisant leurs compétences dans les fonctions d'encadrement. Par ailleurs, une transformation des normes socioculturelles est indispensable, notamment à travers des actions de sensibilisation visant à encourager une meilleure répartition des tâches domestiques et à promouvoir des représentations positives du leadership féminin. L'implication accrue des hommes dans les responsabilités familiales constitue également un levier important pour réduire la charge pesant sur les femmes.

Cette étude présente certaines limites, notamment la taille restreinte de l'échantillon et le caractère qualitatif de la démarche, qui ne permettent pas une généralisation des résultats. Des recherches futures pourraient élargir l'analyse à d'autres contextes, adopter des approches quantitatives ou mixtes et explorer davantage le rôle des politiques publiques dans la réduction des inégalités professionnelles. La promotion de l'égalité professionnelle dans le secteur éducatif ne peut être envisagée sans une prise en compte des réalités sociales qui structurent les parcours des femmes. Réduire les charges sociales et transformer les normes de genre est ainsi une condition essentielle pour garantir une participation équitable et durable des femmes au développement du système éducatif ivoirien.

Références bibliographiques

ASSIÉ-LUMUMBA, N'Dri Thérèse (2006). *Higher education in Africa: Crises, reforms and transformation*. Dakar : CODESRIA, 204 p.

BAHI, Bony (2017). *École, confiance et réussite en Afrique subsaharienne*. Abidjan : Presses Universitaires de Côte d'Ivoire.

BAMBA, Siaka (2021). *Inégalités scolaires et rapport au savoir en Côte d'Ivoire*. Abidjan : CERAP.

BOURDIEU, Pierre (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil, 142 p.

BROU, Emmanuel (2021). *Climat scolaire et confiance des élèves en Côte d'Ivoire*. Abidjan : Université Félix Houphouët-Boigny.

DIOUF, Mamadou (2016). *Inégalités éducatives au Sénégal*. Dakar : Presses Universitaires de Dakar.

ESSONO, Jean-Pierre (2020). *Rapport à l'école et estime de soi chez les collégiens camerounais*. Yaoundé: Université de Yaoundé I.

HOCHSCHILD, Arlie Russell (1989). *The second shift: Working families and the revolution at home*. New York: Viking, 309 p. https://sjcsociology.wordpress.com/wp-content/uploads/2016/01/hochschild_second-shift_12.pdf

KERGOAT, Danièle (2000). Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. In HIRATA, Helena, LABORIE, Françoise, LE DOARÉ, Hélène & SENOTIER, Danièle (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme* (pp. 35-44). Paris : PUF.

KASSI, Kouassi (2018). *Pratiques enseignantes et estime de soi en milieu scolaire ivoirien*. Abidjan : Université Nangui Abrogoua.

KONAN, Kouadio (2021). *Encadrement pédagogique et motivation scolaire en Côte d'Ivoire*. Abidjan : MENET-FP.

KONÉ, Adama (2022). *Inégalités d'apprentissage et ressources éducatives en Côte d'Ivoire*. Abidjan : Presses Universitaires de Côte d'Ivoire.

KOUADIO, Franck (2020). *Soutien pédagogique et confiance scolaire*. Abidjan: Université Félix Houphouët-Boigny.

LAZARUS, Richard & FOLKMAN, Susan (1984). *Stress, appraisal, and coping*. New York: Springer Publishing Company, 445 p. https://www.academia.edu/39838289/STRESS_APPRAISAL_AND_COPING

MARRY, Catherine (2004). *Les femmes ingénieurs : Une révolution respectueuse*. Paris : Belin. https://journals.openedition.org/sdt/27375?lang=en

MARUANI, Margaret (2000). *Travail et emploi des femmes*. Paris : La Découverte. https://journals.openedition.org/osp/5811?lang=fr

N'GUESSAN, Marcel (2019). *Inégalités éducatives et performances scolaires en Côte d'Ivoire*. Abidjan : École Normale Supérieure.

PAILLÉ, Pierre & MUCCHIELLI, Alex (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3e éd.). Paris: Armand Colin, 424 p.

SCOTT, Joan Wallach (1986). Gender: A useful category of historical analysis. *The American Historical Review*, 91(5), pp. 1053-1075.

TINE, Hamidou (2015). *Motivation scolaire et contexte d'apprentissage au Sénégal*. Dakar : UCAD.

UNESCO (2015). *Éducation pour tous 2000-2015 : progrès et enjeux. Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2015*. Paris : UNESCO, 510 p. https://unesdoc.unesco.org

UNESCO (2017). *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/8 : Rendre des comptes en matière d'éducation : tenir nos engagements*. Paris : UNESCO, 481 p. https://unesdoc.unesco.org

UNESCO (2021). *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2021/2 : Les acteurs non étatiques dans l'éducation : qui décide ? qui est perdant ?* Paris : UNESCO. https://www.unesco.org/gem-report

YAO, Bernard (2022). *Relations enseignant-élève et confiance scolaire en Côte d'Ivoire*. Abidjan : Université Félix Houphouët-Boigny.

Climat social et attitude face au travail chez des femmes employées subalternes des entreprises privées d'Abidjan

N'da Lazare KOUA

Enseignant-chercheur, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, e-mail : koualazare@yahoo.fr
Réf : 2COLRS-156

Résumé :
La présente étude porte sur le lien entre le climat social d'entreprise et son impact sur l'attitude face au travail chez les personnels féminins subalternes d'entreprises privées d'Abidjan. La méthode utilisée pour la collecte des données est un questionnaire incluant une échelle d'évaluation du climat social et une échelle d'attitude face au travail et un guide d'entretien semi-directif. Les résultats montrent que les femmes employées subalternes qui perçoivent un climat social favorable ont une attitude plus positive face au travail que celles qui ont une perception défavorable de ce climat social. Ces résultats interpellent les managers sur la qualité de vie au travail dans son volet relatif à la satisfaction et aux relations humaines avec un accent sur la variable genre.
Mots-clés : Climat social – Travail – Femmes employées- qualité de vie au travail – relations humaines

Abstract :
This paper deals with the link between the corporate social climate and its impact on the attitude towards work among junior female staff in private companies in Abidjan. The method used is a questionnaire including a social climate evaluation scale and a work attitude scale and a semi-structured guide. The results show that junior female employees who perceive a favorable social climate have a more positive attitude toward work than those who have an unfavorable perception of this social climate. These results challenge managers on the quality of life at work in its aspect relating to satisfaction and human relations with an emphasis on the gender variable.
Keywords: Social climate – work – Employed women- quality of life at work – human relations

Introduction

Les organisations travaillent toujours à atteindre les objectifs pour lesquels elles existent. Autrement dit, elles œuvrent ou devraient œuvrer à ressembler à l'essence même de leur existence. Car toute organisation prend sa source dans le fait qu'une idée lumineuse est née et qu'un seul individu ne peut la réaliser d'où la nécessité de faire appel à d'autres compétences pour y parvenir. Elle s'attelle donc à mobiliser les énergies créatrices pour les amener à fonctionner ensemble comme dans un système. Or justement tout le problème vient de là. La cohabitation humaine et sa gestion n'est pas toujours aisée. La question est donc, comment faire pour que les uns et les autres puissent se concentrer sur leur sujet, jouent leur partition pour l'objectif commun ? On a évoqué toutes les formes de théories passant de la motivation à l'implication sans oublier de parler de mobilisation des hommes. Or les attitudes des collaborateurs ne font pas abstraction des réalités vécues dans leur milieu professionnel. Les entreprises privées doivent, dans un monde où la carte de l'égalité des sexes est pleinement sur la table, non seulement gérer les réalités communes aux deux sexes, mais aussi tenir compte de leur spécificité.

Le climat social, dans un contexte de clichés et stéréotypes mal contenus, est à explorer pour cerner son effet sur les dynamiques et les attitudes humaines. Précisons toute fois ce concept pour nous aider à aller plus loin. Pour les auteurs comme A. STEVENOT et L. GUERY (2013) le climat social est vu comme l'ensemble du vécu moral des travailleurs en même temps qu'il est la comparaison entre ce qui est attendu par les travailleurs de l'entreprise et ce qu'elle peut leur offrir en retour. Il va donc se percevoir en termes de degré de satisfaction des salariés envers leur environnement professionnel.

Mais antérieurement, pour les auteurs comme A. DASTMALCHIAN et al. (1989), il renvoie à la manière dont la qualité des relations sociales et professionnelles est perçue et son impact sur l'atmosphère psychologique qui règne dans cet environnement professionnel. C'est dans ce même ordre d'idée que s'inscrit cette conception de J. M. FOURGOUS et B. ITURRALDE (1991) pour qui le climat social est comme un ensemble de données objectives et plus ou moins permanentes au sein de l'entreprise. Il est perçu par le personnel de l'entreprise qui lui confère une personnalité ; il a un effet sur les comportements et les attitudes de ce personnel qui le perçoit. Vécu moral, comparaison entre offres et attentes de l'entreprise, qualité des relations sociales et professionnelles et données objectives plus ou moins permanentes au sein de l'entreprise, sont toutes des variables qui concourent à l'appréhension du climat social dans le cadre de cette étude.

Les travaux sont nombreux dans ce cadre de ceux qui ont voulu réfléchir sur la question du climat social en situation institutionnelle ou en entreprise. H. BENNACER (2005), a mené une étude sur le climat social de la classe en s'appuyant sur l'élaboration d'une échelle adaptée aux collégiens français et son rapport avec la prédiction de la performance scolaire. Les résultats des travaux révèlent que le climat social a une influence sur les évaluations scolaire et pédagogique. Mieux, les résultats amènent à une estimation du décalage, selon les dimensions du climat social de la classe, entre les évaluations faites par les professeurs au cours de l'année scolaire et les tests d'évaluation pédagogique de connaissance scolaire (H. BENNACER, 2011). Grâce aux résultats de cette étude, beaucoup d'enseignements ont été tirés pour l'amélioration de la performance scolaire.

Les auteurs comme Z. D. NAKOU et S. F. SIMEN (2021) ont montré dans leurs travaux qu'un climat social appréciable est gage d'une forte implication des employés temporaires des Très Petites entreprises (TPE) au travail. Pour eux, ce climat social favorable contribue à l'amélioration de l'engagement de ces employés dans la vie organisationnelle et de leur implication au travail. Toute chose qui augmente la possibilité des TPE à faire face aux attentes des parties prenantes et qui garantit une bonne image sur le marché.

M. BOUJIMAL (2022) a lui aussi mené une étude qu'il considère comme exploratoire qui a mis en exergue le lien entre climat social et motivation au travail. Selon lui, dans la mise en œuvre des modèles théoriques de base sur le climat social, on peut apercevoir l'effet des conditions de travail, la communication interne, de la gestion des carrières et de la formation sur les conduites et la motivation au travail des ressources humaines.

S. BIYOUDA et A. ZAHID (2020) ont mené de leur côté une étude établissant un lien entre le climat de travail (climat social) et son effet sur la satisfaction et l'implication au travail. La population cible concerne les enseignants et enseignantes des cycles préscolaires, primaires et secondaires de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale d'Elkalaa des Sranghnas. Les résultats montrent que la perception négative du climat de travail a une influence néfaste sur l'implication et la satisfaction au travail.

Dans la même veine, B. G. LOMPEMPE et al. (2024) ont mené une étude établissant un lien entre perception du climat social chez les personnels de santé et la performance individuelle. Le résultat confirme que les conditions de travail et les relations sociales ont une influence sur les performances individuelles du personnel de santé.

S. BISWAS et A. VARMA (2007) ont montré à leur niveau aussi que le climat organisationnel positif a une influence positive sur le rendement au travail des cadres d'entreprise indienne.

M. AKHLAFFOU, Y. EL WAZANI et M. SOUAF (2017) ont eux aussi montré que les différents types de climats éthiques au sein de l'organisation ont une influence considérable sur le

comportement productif au travail. Ces comportements tournent autour des variables telles que, implication, satisfaction et efficience au travail ainsi que la motivation du service public.

O. ELHARMOUCHI (2016), a travaillé sur le climat social et la performance organisationnelle. Les travaux ont montré qu'il existe une relation positive entre climat social au sein de l'entreprise société RM Confection SARL marocaine et l'atteinte potentielle des performances de cette dernière.

B. D. MUSHAGALUSA et al. (2025) ont eux aussi montré l'effet du climat social sur l'implication au travail en RDC, particulièrement dans le sud kivu.

A. CHOUAIB et F. ZADDEM (2012) ont à leur niveau parlé de climat éthique dans une étude exploratoire, mais qui laisse transparaître les variables du climat social dans une large part. Il en ressort que les sujets sont beaucoup sensibles aux questions du climat de travail et éthique pour des valeurs telles que l'honnêteté, la bienveillance, l'intégrité et la loyauté dans l'organisation. Trois variables dominantes, à savoir les climats égoïste, bienveillant et déontologique qui ont un effet sur la consolidation de la confiance dans les relations interpersonnelles ont été retenues.

J. E. MWENZI et al. (2022) ont à leur niveau relevé eux aussi, une corrélation positive entre climat organisationnel et performance individuelle. Mieux un climat organisationnel positif participe d'une bonne performance au travail.

A propos du concept d'attitude, si l'attitude est définie dans le langage courant comme une façon de tenir son corps (ex. une attitude nonchalante) ou une manière d'être traduisant certains sentiments (une attitude désinvolte), la psychologie sociale en a très tôt donné une définition différente du sens commun. G. W. ALLPORT (1935) en donne la définition suivante, qui reste aujourd'hui souvent citée :

> une attitude est un état mental et neuropsychologique de préparation à l'action, organisée par l'expérience du sujet et exerçant une influence directrice ou dynamique sur sa réponse à tous les objets et à toutes les situations s'y rapportant.

L'attitude suppose donc une certaine permanence, elle est aussi conçue comme une évaluation générale (positive ou négative) d'une personne à l'égard d'un objet (A. H. EAGLY & S. CHAIKEN, 1998) ; elle suppose aussi d'être un guide pour l'action, en ce sens où l'attitude construite à propos d'un objet (soi-même, les autres, l'environnement, etc.) oriente les comportements et/ou actions à l'égard de cet objet.

Pour ce qui est de la variable attitude face au travail, notons avec les auteurs comme E. GOSSELIN, R. PAQUET et B. MARCOUX (2009) que les préoccupations de carrière ont une influence sur les attitudes au travail. Selon ces études les attitudes au travail sont d'autant plus négatives que les étapes de carrières sont établies en tenant compte des aspirations de carrières des salariés sur l'instant. Ils relèvent toutefois que les variables âge et ancienneté ont quant à elles peu de variations sur les attitudes au travail.

C. PINEAU (1985) analyse les attitudes face au travail en termes d'âge et de génération. Pour lui donc l'évolution technologique et sa mise en œuvre dans toutes les sphères de la vie des organisations a eu un impact considérable sur la valeur travail et par ricochet l'attitude face au travail. Car ces innovations ont entraîné des transformations de la notion traditionnelle du travail, en remettant quelque fois sa finalité en cause. De nouveaux rapports au travail sont ainsi nés et qui font varier les attitudes et perceptions vis-à-vis de celui-ci.

Les variables qui participent à la formation des attitudes sont nombreuses, et les attitudes une fois construites ont un impact sur les décisions et les comportements. De tout temps, le problème est de savoir quelle situation ou quel acte au sein d'un groupe, dans une institution ou même dans une

relation interpersonnelle pourraient modifier les attitudes agir sur les comportements. Or bien que l'intégration de la femme dans la sphère professionnelle semble ne plus être présentée comme un sujet nouveau, beaucoup de réalités liées aux clichés et stéréotypes sociaux sur la femme continuent de sévir et notamment dans le milieu professionnel. Cette réalité est un indicateur du climat social qui pourrait jouer un rôle dans la formation des attitudes vis-à-vis du travail.

La spécificité féminine au cœur de ces travaux parcourus ci-dessus n'apparaît pas véritablement pas plus que le contexte abidjanais où ces travaux sur l'attitude sont absents ou peu apparents.

L'intégration de la femme et son autonomisation faisant encore l'écho des débats dans toute l'actualité, l'objectif de cette étude est de percevoir comment le climat social issu, de toutes les formes de cohabitation pourrait influencer les attitudes des femmes employées subalternes vis-à-vis du travail.

L'hypothèse centrale de cette étude se présente comme suit: «Les femmes employées subalternes des entreprises privées d'Abidjan ayant une perception positive du climat social montrent une attitude plus positive envers le travail que celle ayant une perception négative du climat social.»

1. Méthodologie

1.1. Participants

Nous avons interrogé 150 employées subalternes issues d'entreprises privées d'Abidjan dans leur environnement de travail et dans tout autre contexte (associations, communautés) nous permettant de les identifier à l'aide d'un échantillonnage par choix raisonné car nous ne disposions pas d'une base de sondage exhaustive. Les sujets sont issus de plusieurs entreprises et services du district d'Abidjan, car il est rare de trouver une seule entreprise qui puisse mettre à disposition un si grand effectif féminin sur le même site. Ils ont donc été approchés selon les circonstances soit à leur pause déjeuner et quelque fois à leur descente, soit pendant leur période de rencontre pour les associations féminines, soit contactés par l'intermédiaire de leurs responsables de groupe. Les sujets ont au moins deux années accomplies dans leur travail de femmes salariées, employées subalternes, ni cadre ni agent de maîtrise et évoluant dans un contexte mixte (entreprise réunissant les personnels aussi bien féminins que masculins).

1.2. Matériels et procédure

1.2.1. Techniques de collecte des données

Nous avons eu recours à une étude mixte. Ainsi les instruments de collecte des données sont un questionnaire évaluant à la fois le climat social et l'attitude face au travail chez chaque sujet de l'échantillon et un guide d'entretien semi-directif.

-Le questionnaire

Le questionnaire comporte en plus des caractéristiques sociodémographiques (type d'entreprise, tranche d'âge, ancienneté, fonction, catégorie ou statut…), une sorte d'échelle d'évaluation du climat social, constituée de quelques déterminants essentiels, tels que les conditions de travail, les relations et conflits interpersonnels, l'équité et la justice. Dix items en tout ont meublé cette phase où les sujets devaient avoir une possibilité de réponse sur quatre modalités de type Likert (« pas du tout satisfait », « pas satisfait », « satisfait », « Tout à fait satisfait »). L'autre volet concerne l'échelle d'attitude où également des items sont proposés pour évaluer l'attitude dans une dynamique et un esprit psychosocial, où l'attitude se présente comme une disposition mentale et nerveuse vis-à-

vis d'un objet où une valeur et se mesure par l'opinion telle que suggérée ici à travers les items proposés sur la valeur travail. Dix items ont constitué ici cette autre échelle.

- L'entretien semi-directif

L'entretien semi-directif a servi de vérification et d'approfondissement des réponses obtenues. Il a tourné autour des variables suivantes : appréciation des conditions de travail, qualité des relations interpersonnelles dont les aspects liés au sexe des collègues, supérieurs ou collaborateurs, les sentiments de justice et d'équité. Nous avons ainsi interrogé 15 sujets issus de notre échantillon initial du questionnaire, en tenant compte des tendances des réponses que nous avons eu au questionnaire de sorte à tenir compte aussi bien de celles qui ont une attitude positive que de celles qui ont une attitude négative face au travail comparativement à leur appréciation du climat social.

1.2.2- Méthode d'analyse des données

En vue de mieux cerner les informations recueillies, nous avons procédé à un dépouillement du questionnaire. Nous avons procédé par tri à plat et tri croisé du questionnaire. D'autre part nous avons procédé à une analyse de contenu de l'entretien semi-directif.

- **Le questionnaire**

Le questionnaire ayant tourné autour de deux types d'échelle, nous avons d'une part les réponses relatives au climat social structuré à quatre modalités de type Likert (« pas du tout satisfait », « pas satisfait », « satisfait », « Tout à fait satisfait », nous avions cinq items positifs et cinq items négatifs. Les Items positifs sont cotés comme suit : un point à « pas du tout satisfaisant », deux points à « pas satisfaisant », trois points à « satisfaisant » et quatre points à « Tout à fait satisfaisant ». A l'inverse nous avons un point à « Tout à fait satisfaisant », deux points à « satisfaisant », trois points à « pas satisfaisant » et quatre points à « pas du tout satisfaisant ». Le maximum théorique de point est de quarante points et le minimum théorique est de dix points.

Nous avons la même procédure au niveau de l'échelle d'attitude évaluant l'attitude face au travail. Ainsi nous avons cinq items positifs et cinq items négatifs. Pour les items négatifs la réponse à « tout à fait d'accord » est notée un point, « d'accord », deux points, « pas d'accord » trois points, « pas du tout d'accord », quatre points. Le processus prend le chemin inverse pour les items positifs où « pas du tout d'accord » est noté, un point, « pas d'accord » deux points, « d'accord », trois points et « Tout à fait d'accord » quatre points. Ici également le maximum de points théoriques est de quarante et le minimum de dix.

Nous avons donc à la suite du dépouillement rendu nos variables dichotomiques, si bien que les sujets présentant un score inférieur à la moyenne du groupe sont présentés d'un côté comme présentant un climat social insatisfaisant et ceux ayant un score supérieur ou égal à la moyenne comme présentant un climat social satisfaisant, pour ce qui est de l'échelle d'évaluation du climat social.

De la même façon, les sujets ayant un score inférieur à la moyenne du groupe au niveau de l'échelle d'attitude sont classés comme ayant une attitude négative face au travail et ceux ayant un score supérieur ou égal à la moyenne sont classés comme ayant une attitude positive face au travail.

- L'entretien semi-directif

Au niveau de l'entretien semi-directif, nous avons procédé à une analyse de contenu où nous avons isolé les discours qui permettaient d'apprécier les conditions de travail, ceux qui évoquent la qualité des relations interpersonnelles et ceux qui portent sur la justice et l'équité. Ainsi les discours

tendant à parler de charge de travail, de travail sous pressions, d'objectifs flous, d'insuffisance de moyens, d'environnement physique ou thermique etc. sont classés dans la catégorie conditions de travail. Ensuite les discours évoquant la bonne entente ou les conflits, les oppositions de clan, de sexe, de prestige ou de sentiment de rejet ou de supériorité, de difficulté d'intégration ou de cohabitation avec un supérieur, un collègue (ou une collègue) ou un collaborateur, etc. sont classés dans la deuxième catégorie du climat social à savoir les situations relationnelles et de conflits. Enfin les discours ayant trait aux deux poids deux mesures, à l'incompréhension quant aux critères de promotion, de gratification, de choix quant à une mission ou une tâche délicate ou difficile, etc. sont classés dans le volet justice et équité.

2. Résultats

2.1. Le questionnaire

2.1.1. Climat social perçu par les femmes employées subalternes

Tableau 1 : Répartition des données relatives à la dimension liée aux conditions de travail.

	Nombre de sujets	**Variation des scores**	**Moyenne**
Favorable	138	7 à 12	8,5
Défavorable	22	3 à 6	4,5
Total	**150**		

Dans ce tableau nous observons juste la fréquence relative à l'effectif global concernant la dimension du climat social portant sur les conditions de travail. Globalement 138 sujets soit 92% de l'effectif trouvent les conditions de travail au moins acceptables sinon favorables.

Tableau 2 : Répartition de données relatives à la dimension évaluative des relations interpersonnelles.

Climat social	**Nombre de sujets**	**Variation des scores**	**Moyenne**
Favorable	113	9 à 16	11
Défavorable	37	6 à 8	7
Total	**150**		

Ce tableau est également une évaluation partielle du climat social portant spécialement sur les relations interpersonnelles. On y observe que 113 sujets soit 75,33% de notre échantillon trouvent ces relations interpersonnelles satisfaisantes contre 37 sujets soit 24,67% qui les trouvent défavorables. Ce taux d'insatisfaction de plus de 24% interpelle et n'est pas à négliger, car la synergie dans le travail demande une cohésion d'équipe que seules de bonnes relations interpersonnelles peuvent permettre de relever les défis.

Tableau 3 : Répartition de données relatives à la dimension évaluative de la justice et de l'équité

Climat social	**Nombre de sujets**	**Variation des scores**	**Moyenne**
Favorable	114	7 à 12	8
Défavorable	36	4 à 6	4,5
Total	**150**		

Le tableau ci-dessus relatif à la justice et à l'équité donne une tendance presque identique à celui des relations interpersonnelles. 114 sujets soit 76% de l'effectif trouvent ce volet favorable. Cependant, 36 sujets soit 24% de l'effectif le trouvent défavorable. Un pourcentage non négligeable qui interpelle lui aussi.

2.1.2. Climat social et attitude face au travail

Tableau 4 : Répartition des données croisées sur le climat social et l'attitude face au travail.

	Attitude positive face au travail	Attitude négative Face au travail	Total
Climat social positif	81	24	105
Climat social négatif	19	26	45
Total	**100**	**50**	**150**

Ce tableau croisé nous montre les différentes tendances de la corrélation entre perception du climat social et l'attitude des femmes face au travail. De façon globale on note qu'il y a 100 femmes employées sur 150 soit environ 66,67% qui ont une attitude positive face au travail contre 50 (33,33%) qui en ont une attitude négative. Dans l'autre angle, au plan global 105 sujets soit 70% de l'effectif perçoit un climat social satisfaisant (positif) contre 45 soit 30% qui le perçoivent négatif. Au niveau des corrélations 81 soit 77,14% des femmes employées des 105 ayant une perception positive du climat social ont une attitude positive face au travail.

A l'inverse nous notons que sur 45 femmes employées subalternes qui ont une perception négative du climat social, seulement 19 soit 42,22% ont une attitude positive face au travail contre 57,88% qui montrent une attitude négative face au travail. L'ensemble de ces corrélations semble abonder dans le sens de la confirmation de l'hypothèse de cette étude. Toutefois pour avoir une certitude sur cette tendance nous la consolidons au travers des tests d'hypothèse, notamment le coefficient de corrélation Phi(φ) dont le test de l'hypothèse nulle est un khi carré (χ^2).

Soit les formules suivantes

$$\varphi = \frac{(A.D) - (B.C)}{\sqrt{E.F.G.H}}$$

$$N^*\varphi^2 = \chi^2$$

φ = 0,33 soit Khi deux (χ^2) = 17,28

A un degré de liberté, à tous les seuils de probabilité la valeur calculée (17,28) est supérieure à la valeur théorique lue dans la table. Il y a donc une différence significative entre les femmes employées subalternes ayant une perception négative du climat social et celle ayant une perception positive du climat social quant à leur attitude face au travail. L'hypothèse de travail est donc confirmée.

Les femmes employées subalternes des entreprises privées d'Abidjan ayant une perception positive du climat social montrent une attitude plus positive envers le travail que celle ayant une perception négative du climat social. Ce résultat montre à cet effet que les femmes employées subalternes ayant une perception négative du travail ont corrélativement une attitude négative face au travail, tandis que celles ayant une perception positive du climat social ont une attitude positive vis-à-vis du travail.

L'amélioration du climat social dans une entreprise est donc encore une fois bénéfique pour elle, puisque l'attitude positive envers le travail créée par cette dynamique et un élan vers davantage d'implication dans les activités du salarié au sein de l'organisation. Les données de l'entretien semi-directif nous permettent de rester dans cette même dynamique.

2.2. L'entretien semi-directif

Nous présentons ici un échantillon des verbatim recueillis lors des entretiens et faisons ensuite ressortir le contenu essentiel et résumé des différents discours. Nous précisons aussi que les noms que nous révélons dans cet échantillon sont des noms d'emprunt et non pas les noms issus de l'identité réelle des sujets compte tenu du caractère anonyme garanti au départ de l'étude.

> **Cas 1. Linda :** « Je suis dans l'entreprise cela fait cinq ans. Au début j'étais très euphorique et puis progressivement j'ai vu une détérioration de mon humeur à cause d'un certain nombre de faits et événements. Je vois un peu que les conditions environnementales qui nous entourent ne s'améliorent pas, ce n'est pas toujours qu'on vient faire les réparations à temps, ou souvent quand il y a un inconfort physique qu'on signale les choses traînent. Côté relations interpersonnelles, si je ne peux pas mettre tout le monde dans le même sac, il faut dire qu'il y a des personnes difficiles avec qui la collaboration n'est pas aisée. Quelque fois je pensais que cela est lié à la cohabitation homme-femme avec des mentalités rétrogrades chez certains hommes, mais j'ai constaté que les femmes aussi sont difficiles et manquent de solidarité. J'ai vu certaines femmes supérieures se montrer intraitables vis-à-vis d'autres femmes. Je me demande souvent où est la solidarité féminine. Mais cela n'entame pas mon moral vis-à-vis de la valeur du travail. On m'a inculqué le sens du devoir et je reste focus sur mes objectifs. »
>
> **Cas 2 Kodjobla** : « l'environnement lié aux conditions physiques de travail est acceptable, même si on ne peut pas trouver l'idéal recherché. Je n'ai pas de problèmes particuliers avec mes collègues, mes supérieurs tout comme mes collaborateurs. C'est au niveau des promotions que je n'arrive pas à cerner le mécanisme d'évolution. Quelques fois cela peut saper ton moral quand tu as l'impression que d'autres sont plus favorisés. Mais on ne se plaint pas. On fait avec, car certaines questions sont inhérentes à la nature humaine. »
>
> **Cas 3 Akassitè** : « Parler c'est s'exposer mais comme vous me garantissez l'anonymat des réponses je vais vous répondre. C'est vrai que j'ai un salaire régulier, mais on dirait que c'est à peu près tout. Les conditions de travail sont difficiles, on est sous pression toute la journée, comme chacun doit faire le travail de plus de deux personnes. C'est abrutissant à la fin, tout cela pour un salaire de misère. Cela fait que la nervosité est fréquente, tout comme les suspicions ou les fausses accusations. On a quelques fois l'impression que certaines personnes sont privilégiées. Même quand elles s'absentent régulièrement, il n'y a de mesures particulières contre elles, mais nous autres, un simple retard nous expose à une demande d'explication. Ce travail, c'est parce que je n'ai pas le choix que je m'y accroche. »

-Analyse de contenu

Les avis sont nuancés au niveau de l'entretien semi-directif. On peut retenir que si les réalités du climat social n'entament pas le moral et le sens du travail chez nombre de femmes il n'en demeure pas moins que ce facteur pèse beaucoup pour d'autres. Certaines femmes évoquent un manque de solidarité féminine, surtout en dénonçant l'antipathie de leurs supérieurs femmes. Si certaines d'entre elles choisissent la résignation, d'autres cherchent à positiver en philosophant. Il y a aussi une dénonciation liée à des sentiments d'injustice surtout concernant les promotions et autres privilèges et avantages (mission, représentation, sanctions, demande d'explication, etc.), et le harcèlement moral. etc. Il y a donc une bonne part de femmes employées chez qui la valeur du travail se perd, majoritairement dans la catégorie de celles percevant un climat social négatif. Comme c'est le cas de madame Akassitè *« ….Ce travail, c'est parce que je n'ai pas le choix que je m'y accroche. »* ou encore comme le déclare Mme Kodjobla *« …Quelques fois cela peut saper ton moral quand tu as l'impression que d'autres sont plus favorisés. »*

3. Discussion

Dans la conduite de cette étude nous avions à cœur de rechercher le lien entre climat social et attitude face au travail chez les femmes salariées subalternes des entreprises privées d'Abidjan.

Au regard des résultats obtenus nous pouvons encore une fois affirmer que l'hypothèse de travail émise est confirmée. Ce résultat rejoint la tendance générale de bon nombre de travaux sur la question du climat social. Qu'il s'agisse de Z. D. NAKOU et S. F. SIMEN (2021) qui ont montré dans leurs travaux qu'un climat social appréciable est gage d'une forte implication des employés temporaires des PTE au travail. Pour eux ce climat social favorable contribue à l'amélioration de l'engagement de ces employés dans la vie organisationnelle et de leur implication au travail.

C'est une prédisposition psychologique forte qui déteint et qui pèse sur la tendance en faveur de l'implication et de la motivation au travail.

Il en est aussi des travaux de S. BIYOUDA et A. ZAHID (2020) qui ont mené une étude établissant un lien entre le climat de travail (climat social) et son effet sur la satisfaction et l'implication au travail. Les résultats montrant que la perception négative du climat de travail a une influence néfaste sur l'implication et la satisfaction au travail corroborent nos résultats en ce qu'il montre l'effet psychologique du climat social au travail sur plusieurs formes d'attitudes vis-à-vis du travail. Les satisfactions et implications au travail sont aussi nourries par des dispositions intérieures favorables au travail, notamment l'attitude positive face au travail.

Les travaux de J. E. MWENZI et al. (2022) qui ont à leur niveau relevé une corrélation positive entre climat organisationnel et performance individuelle rejoignent eux aussi ce résultat.

Cette étude présente toutefois quelques limites, notamment la simplification des variables par leur dichotomie qui n'a pas permis de nuancer sur les détails et un échantillonnage pas trop affiné et qui a globalisé l'ensemble des sujets interrogés. C'est ce qu'évoque les données de l'entretien qui montrent les détails surtout sur la dimension interpersonnelle qui laissait entrevoir que les petites victoires des femmes sont quelque fois éclipsées par les femmes elles-mêmes, telles que la plainte relative au manque de solidarité féminine dans certains cas lorsque les femmes assument les postes de responsabilité dans un contexte où elles commandent d'autres femmes. Qu'il s'agisse de groupes mixtes ou de groupes essentiellement féminins le constat est le même. Comme autre limite nous pouvons évoquer l'absence de recours à une méthode d'observation (participante, directe ou armée), pour saisir d'autres réalités de façon naturelle en dehors des verbalisations recueillies aussi bien par entretien que par questionnaire.

Cette étude a pour contribution de renforcer les connaissances sur l'état d'esprit des femmes salariées vis-à-vis du travail, selon la qualité du climat social de façon générale et particulièrement lorsqu'il s'agit de la relation entre leaders féminins et leurs subalternes féminins. Elle peut donc servir non seulement d'outil d'aide à la décision mais aussi de levier à la gestion quotidienne du personnel en entreprise et à tenir compte de la spécificité féminine pour une harmonie sociale au travail

Conclusion

Cette étude nous a permis de relever qu'il existe une forte corrélation entre climat social et attitude face au travail. Ces réalités sur l'attitude proviennent de variables diverses de l'environnement de travail et même au-delà. Ces résultats sont toujours un indice à mettre à la disposition non seulement de ceux qui réfléchissent sur la dimension humaine au travail en générale, mais aussi sur la question de genre. Les managers des ressources humaines sont eux aussi appelés à voir de près toutes ces réalités vécues dans leur environnement professionnel qui peuvent mobiliser ou

inhiber les capacités des ressources humaines au travail. Comme perspective il serait intéressant d'approfondir cette étude en combinant attitude et implication au travail en rapport avec le climat social et en approfondissant avec quelques méthodes d'observation.

Références bibliographiques

AKHLAFFOU Mohamed., EL WAZANI Yousef et SOUAF Malika, 2017, « Etude de l'impact du climat éthique sur la performance individuelle au travail au sein des EPP Marocains : L'effet médiateur de la confiance organisationnelle ». *Revue des études multidisciplinaires en sciences économiques et sociales*, *5*, 13-45.

ALLPORT Gordon William,1935, "Attitudes". In: *Murchison*, C., Ed., Handbook of Social Psychology, Clark University Press, Worcester, MA, 798-844.

BENNACER Halim, 2011, « Effets du climat social de la classe sur les performances scolaires des collégiens », Journal des sciences, 2011, 10, pp.3-7. ⟨halshs-00661476⟩

BENNACER Halim. (2005). « Le climat social de la classe : élaboration d'une échelle adaptée aux collégiens français et prédiction de la performance scolaire ». *Revue de psychoéducation*, *34*(2),233-263.https://doi.org/10.7202/1097673arURI:https://id.erudit.org/iderudit/1097673ar DOI: https://doi.org/10.7202/1097673ar

BISWAS Soumendu et VARMA Arup, 2007, "Psychological Climate and Individual Performance in India: Test of a Mediated Model". *Employees Relation*. 29 (6), 664-676.

BIYOUDA Samir et ZAHID Abdelkahar, 2020, « La qualité de l'enseignement au Maroc et la motivation des enseignants : des réformes dans un climat de travail dégradé », *REMSES, Revue des Etudes pluridisciplinaires en Sciences Economiques et Sociales*, ISSN : 2489-2068 Vol *5* – Numéro 3 (2020), REMSES http://revues.imist.ma/?journal=REMSES&page=index

BOUJIMAL Marwa, 2022, « Le climat social de l'entreprise et la motivation du personnel : Cas de Colas Rail Maroc ». International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 2022, ISSN: 2658-8455, 3 (6-2), pp.112-129. 10.5281/zenodo.7373696. hal-03886142

CHOUAIB Afef et ZADDEM Férid, 2012, « Le climat éthique au travail : pour promouvoir des relations interpersonnelles de confiance », *RIMHE, Revue Interdisciplinaire sur le Management et l'Humanisme n°1 - NE - mars/avril 2012 - Ethique et Organisation*

DASTMALCHIAN Ali, BLYTON Paul et ADAMSON Raymond (1989), "Industrial Relations Climate: Testing a Construct". *Journal of Occupational Psychology*, 62, 21-32.

EAGLY Alice Hendrickson & CHAIKEN Shelly, 1998, *Attitude structure and function. Handbook of social psychology*. Boston: McGrow Company.

ELHARMOUCHI Ouarda, 2016, "The social climate and organizational performance: A case study of the company RM CONFECTION SARL", Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Ain sebâa casablanca, Maroc 2016 *Munich Personal RePEc Archive*

FOURGOUS Jean Michel & ITURRALDE Brigitte, 1991, *Mesurer et améliorer le climat social dans l'entreprise*, Paris, Les Editions d'organisation.

GOSSELIN Eric., PAQUET Renaud. & MARCOUX Brenda, 2009, « Influence des préoccupations de carrière sur la fluctuation des attitudes au travail. *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail* », *4*(2), 171–192. https://doi.org/10.7202/037446ar

LOMPEMPE BATULI Georges, DINSODI MAKELE Robert, BOUMO ANTIO'KONDI & BOONGO ENKATAI, 2024, « Perception des personnels de santé sur le climat social et son impact à la performance individuelle à l'hôpital général de référence de Wangata», *Revue Internationale des Sciences de Gestion* « Volume 7 : Numéro 2 » pp : 427 – 445

MUSHAGALUSA Bihembe Dieudonné, AZIZA Ntumba Emile, BARHINJIBANWA Kalembire Abraham Brazos, 2025, « Climat de travail au sein des entreprises publiques en République Démocratique du Congo : une étude appliquée à la Division Provinciale des Finances du Sud-Kivu », *International Journal of Social Sciences and Scientific Studies*, *5*(1), 4506-4527.

MWENZI, Jonathan Enguta, AMBA André-Cliff Ngoy, NDIBEYENG Joël Bayenga, « Climat organisationnel et performance individuelle au travail des salariés : Cas de l'Institut National de Préparation Professionnelle à Kinshasa », *Revue "Repères et Perspectives Economiques"* [En ligne], Vol. 6, N° 2 / septembre 2022, mis en ligne le 11 octobre 2022.

NAKOU Zinsou Daniel et SIMEN Serge Francis, 2012, « Climat social et implication au travail des employés temporaires dans les très petites entreprises béninoises : une étude exploratoire. Quels rapports constants entre le bien-être et le mal-être au sein des organisations ? Risque psychosocial, Incertitude, Communication, Résistance au Changement et Spécificité du bien-être », Apr 2021, Agadir, Maroc. hal-03231740

Online at https://mpra.ub.uni-muenchen.de/90346/ MPRA Paper No. 90346, posted 03 Dec 2018 14:38 UTC

PINEAU Claude,1985, « Les attitudes face au travail : une analyse en termes d'âge et de générations », P107-119 in D. Kessler et A. Masson (dir), *Cycles de vie et générations*. Paris, economica.

STEVENOT Anne et GUERY Loris, 2013, « Participation financière et climat social : une analyse des perceptions comparées dirigeants/salariés ». Département des relations industrielles de l'Université Laval. ISSN 0034-379X – RI/IR, 68-2, p290-311.

CONCLUSION

Si historiquement, la femme était appréhendée et définie à travers des fonctions biologiques, familiales et sociales, elle est désormais reconnue comme un sujet de droits, une actrice sociale, une agente de développement. C'est à juste titre que le Groupement d'Intérêt Scientifique « Pensées genre. Penser autrement » (GISP-GPA) a, à travers ce colloque, rendu un vibrant hommage à la femme, afin de mieux mettre en lumière son rôle, son pouvoir d'agir et sa contribution au développement de l'Afrique.

En effet, parler aujourd'hui des **« petites et grandes victoires des femmes »**, c'est reconnaître dans le prolongement des travaux de **N. A. Anyidoho (2021)**, que le développement africain est également tributaire des capacités d'action, de participation et d'autonomisation des femmes dans les différents espaces de la vie sociale. Les avancées ne résident donc pas uniquement dans les grandes conquêtes politiques, économiques ou institutionnelles ; elles se manifestent aussi dans les transformations du quotidien, à travers lesquelles les femmes accèdent à l'éducation, développent des activités économiques, participent aux décisions collectives, revendiquent leurs droits et contribuent à la transformation de leurs communautés. Ces avancées, parfois discrètes, constituent ainsi autant de manifestations de l'autonomisation des femmes et de leur contribution aux dynamiques de développement du continent.

Ces victoires témoignent ainsi d'une capacité croissante des femmes africaines à ne plus être considérées comme de simples bénéficiaires des politiques de développement, mais à s'affirmer comme **actrices, productrices et porteuses de transformations sociales**.

C'est précisément dans cette dynamique que les différentes communications présentées lors de ce colloque ont permis d'interroger à la fois les avancées réalisées, les résistances encore persistantes et les perspectives qui se dessinent pour l'avenir, à travers **onze axes de réflexion**.

L'axe **« Femme et économie »** révèle la capacité des femmes à s'organiser, à se mobiliser et à assumer des responsabilités économiques dans les différents secteurs de la production, de l'échange et de la consommation. Il met ainsi en évidence leur participation active à la création de richesses et aux dynamiques économiques du continent. L'axe **« Femme et politique »** montre, quant à lui, que les femmes investissent progressivement les espaces de pouvoir et de décision. Elles sortent des « sentiers battus », accèdent à des postes de responsabilité et exercent des fonctions politiques qui, autrefois, leur étaient largement fermées, contribuant ainsi à une redéfinition progressive de leur place dans la gouvernance des sociétés africaines. L'axe **« Leadership féminin et égalité des genres »** met en lumière la capacité des femmes à gravir les échelons sociaux et professionnels, à développer des compétences et des comportements de leadership et à accroître leur participation à la vie collective. Il souligne également les efforts déployés pour briser le **plafond de verre** et lutter contre les formes de ségrégation horizontale et verticale qui persistent dans des sociétés encore marquées par des rapports de pouvoir largement structurés au masculin. L'axe **« Femme et éducation »** rappelle l'importance fondamentale de l'éducation dans l'émancipation et l'autonomisation des femmes. Il met également en évidence leur rôle déterminant dans la transmission des savoirs, le bien-être familial et social ainsi que dans la formation des générations futures. L'éducation apparaît dès lors comme un puissant levier de transformation individuelle et collective. L'axe **« Femme et santé »** met en relief les contributions significatives des femmes aux progrès réalisés dans le domaine sanitaire. Qu'elles soient médecins, chercheuses, sages-femmes, infirmières, agentes communautaires ou détentrices de savoirs thérapeutiques traditionnels, elles participent pleinement à la prévention, à la prise en charge des populations et à l'amélioration des systèmes de santé. L'axe **« L'archéologie au féminin »** permet,

pour sa part, de constater que l'archéologie se conjugue désormais au féminin. Les femmes sont présentes et actives dans les travaux de terrain, notamment comme responsables ou cheffes de chantier, dans les laboratoires, dans la recherche scientifique ainsi que dans la valorisation des savoirs endogènes. Leur présence contribue à renouveler les regards portés sur cette discipline et à renforcer la visibilité des femmes dans les sciences du patrimoine. L'axe **« Femme et environnement »** fait ressortir le rôle indéniable des femmes dans la préservation des ressources naturelles, la protection des écosystèmes et la sensibilisation des communautés aux enjeux environnementaux. Par leurs pratiques quotidiennes, leurs initiatives locales et leurs actions collectives, elles apparaissent comme de véritables **actrices de la protection de l'environnement et de la construction d'un développement durable.** L'axe **« Femme et criminalité »** interroge, quant à lui, l'ambivalence de la position des femmes dans les phénomènes de violence et de criminalité en Afrique. Il invite à les considérer à la fois comme **victimes de violences et de vulnérabilités**, mais également comme des sujets capables d'agir, de résister, de se reconstruire et, dans certains contextes, de participer aux dynamiques de prévention et de lutte contre la criminalité. L'axe **« Femme et arts »** rappelle que les arts constituent une expression majeure du génie humain, de la créativité et de l'habileté. À travers la littérature, le cinéma, le théâtre, la musique et les autres formes d'expression artistique, les femmes ne sont plus seulement représentées : elles deviennent **créatrices, productrices et actrices de la vie culturelle**, contribuant ainsi à la construction et à la transmission des imaginaires africains. L'axe **« Histoire des luttes de la femme »** revient sur les événements et les dynamiques historiques qui permettent de mettre en lumière les actions menées par les femmes pour l'obtention des libertés individuelles et collectives, la défense des droits fondamentaux et la transformation des sociétés. Il rappelle que les conquêtes actuelles sont aussi l'héritage de luttes anciennes, souvent portées par des femmes dont la contribution à l'histoire demeure parfois insuffisamment reconnue. Enfin, l'axe **« Femme, charges sociales, insertion et promotion professionnelle »** met en évidence le courage, la persévérance et l'abnégation dont font preuve les femmes pour concilier leurs différentes responsabilités et se maintenir dans les espaces professionnels. Il souligne également les stratégies qu'elles déploient pour surmonter les contraintes sociales, familiales et professionnelles, favoriser leur insertion et accéder à des perspectives de promotion.

Pris dans leur ensemble, ces axes de réflexion montrent que les **petites et grandes victoires des femmes** ne constituent ni des faits isolés, ni de simples avancées symboliques. Ces victoires invitent surtout à dépasser une représentation de la femme africaine comme simple bénéficiaire des politiques publiques pour la reconnaître comme **sujet de droits, force de proposition, actrice du changement et partenaire incontournable du développement du continent.**

Petites et grandes victoires de la femme au développement de l'Afrique

Actes du IIe colloque international pluridisciplinaire du GIS-PGPA (Abidjan, 6-8 mai 2026)

Résumé :

Issu du IIe colloque international pluridisciplinaire du Groupement d'Intérêt Scientifique « Pensées genre, Penser autrement » (GIS-PGPA), tenu à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan du 6 au 8 mai 2026, cet ouvrage collectif, dirigé par Nakpon Joceline Agbadou-Boli et préfacé par Prisca Justine Ehui, rassemble une soixantaine de contributions autour d'une notion fédératrice : les « petites et grandes victoires » de la femme au développement de l'Afrique. Les auteurs soutiennent que les avancées féminines ne se réduisent pas aux conquêtes politiques ou institutionnelles visibles, mais englobent les transformations discrètes du quotidien, dans les foyers, les marchés, les champs, les écoles et les laboratoires, qui, cumulées, deviennent une force de transformation du continent. Dans une perspective pluridisciplinaire mobilisant l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, l'économie, la littérature et l'archéologie, l'ouvrage explore successivement la participation des femmes à l'économie, de la culture de l'anacarde à la pêche artisanale et au crédit numérique, leur place dans la sphère politique, le leadership et l'égalité des genres, l'éducation, la santé, l'archéologie au féminin, l'environnement et l'agroécologie, la criminalité et les violences basées sur le genre, les arts et la littérature, l'histoire des luttes féministes, ainsi que les charges sociales et l'insertion professionnelle. Les contributions documentent à la fois les réussites féminines et les résistances persistantes que constituent la domination masculine, le plafond de verre, la ségrégation professionnelle, les normes socioreligieuses et la double charge domestique et professionnelle. Plusieurs études soulignent le paradoxe de stratégies d'adaptation qui, loin de renverser l'ordre établi, contribuent parfois à le reconduire. La thèse centrale de l'ouvrage invite à dépasser la représentation de la femme africaine comme simple bénéficiaire des politiques publiques pour la reconnaître comme sujet de droits, productrice de savoirs, actrice du changement et partenaire incontournable du développement. Le livre contribue à la construction d'une mémoire scientifique des initiatives et des réussites féminines et plaide pour leur pleine visibilisation.

Mots-clés : autonomisation des femmes, genre, développement de l'Afrique, leadership féminin, agentivité.